LA

POLICE SECRÈTE

DU

PREMIER EMPIRE

III

(1806-1807)

DU MÊME AUTEUR :

La Police secrète du Premier Empire. Bulletins quotidiens adressés par Fouché à l'Empereur. Tome Ier, 1804-1805. Préface de Louis Madelin. Un volume grand in-8o raisin.................................... **25** fr.

Tome II, 1805-1806. Un volume grand in-8° raisin .... **25** fr

LA

POLICE SECRÈTE

DU

PREMIER EMPIRE

BULLETINS QUOTIDIENS ADRESSÉS PAR FOUCHÉ A L'EMPEREUR

TOME III

1806-1807

PUBLIÉS PAR

ERNEST D'HAUTERIVE

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX INÉDITS
DÉPOSÉS AUX ARCHIVES NATIONALES

PARIS
LIBRAIRIE PERRIN ET Cie
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

—

1922

LA

POLICE SECRÈTE

DU

PREMIER EMPIRE

1806-1807

BULLETIN DU MERCREDI 1er OCTOBRE 1806

1. — **Paris.** — Les gazettes du Nord annoncent qu'un corps de troupes russes considérable a eu la permission de traverser la Prusse méridionale et la Silésie et que le général Chlebowski a reçu ordre, à Varsovie, de conduire ce corps.

2. — **Emigrés réfugiés de Munster à Altona.** — Le vicomte de Sesmaisons, le bailli d'Hautefeuille, la duchesse de Luxembourg, le marquis de Bouas, le duc d'Aumont, la maréchale de Broglie et sa fille. Sont attendus sous quelques jours : le cardinal de Montmorency, Mme de Cossé, ses deux filles, son fils et un ecclésiastique dont on n'a pu donner le nom, l'évêque de Boulogne.

3. — **Loire-Inférieure. Conscription.** — Le préfet de Nantes rend compte des résultats de la conscription. Le contingent était de 486 hommes. 462 sont partis pour leur destination. Les 24 restants, malades ou remplaçant ceux réformés au départ, seront mis en route le 8 octobre. « Aucune levée, dit le préfet, ne s'était exécutée avec autant « de promptitude, de zèle et de soumission. Le bon esprit des habitants « et l'activité des fonctionnaires y ont également contribué. »

4. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Gerbon (II. 1525) est transféré à Fénestrelle (rapport de Menou).

Etats de Parme. Capture du brigand Fratini.

Pisani-Corner (II. 1389). Détails sur ses escroqueries. Son parrain est Pisani, noble vénitien.

Carrier. On a arrêté, à Saumur, Pierre Carrier de Marande, lié avec le faussaire Gaillard, qui a pris les noms de Lamotte et Lafontaine. Sa femme se dit veuve de Lautour. On vérifiera si c'est le même que le faussaire Pierre Carrier, arrêté à Nantes en l'an VII.

Tover, arrêté avec un passeport altéré, ayant des lettres de crédit sur Vidal et sur Bettmann. On ne sait si c'est le Jones signalé (II. 257).

Conscription. Doubs : bien faite. — Gard : deux gendarmes sauvent une femme et son fils, conscrit réfractaire, qui se sont jetés à l'eau sur le conseil de la mère. — Haute-Saône : bruit d'une levée en masse démentie par le préfet ; le contingent est bien fourni.

Haute-Loire. Rassemblement d'une bande de 6 bandits ; un est arrêté.

Drôme. Evasion de Fabre, Marmillot (II. 820), César.

Rapport du préfet de police. Echec au Vaudeville de *Racine ou la chatte de Phèdre*, comédie en deux actes. — Cotté et Poteau se tuent accidentellement. — Bourse faible ; rentes : 63 fr. 50 (jouissance du 22 septembre) et 61 fr. (jouissance du 22 mars 1807). — Arrestations : 8 voleurs, 2 rôdeurs de nuit, 4 mendiants, 1 fou.

BULLETIN DU JEUDI 2 OCTOBRE 1806 [1]

5. — **Hervagot.** — Le 24 septembre, on a arrêté à Auray (Morbihan) un vagabond qui a déclaré qu'il était Hervagot (le faux dauphin) envoyé au dépôt colonial de Belle-Isle et qu'il s'était évadé près Moncontour. On présumait que c'était le même individu qui s'était présenté, le 22, chez M. Kouent, près Vannes, sous le nom de Pignatelli (*Bulletin* du 29 septembre) (II. 1578). M. le maréchal Moncey communique le rapport que la gendarmerie de Vannes lui a adressé sur cet événement : « Hervagot, conduit au dépôt de Belle-Isle, par ordre de son Excellence le « sénateur ministre, s'était effectivement évadé, le 20 septembre. Le « gendarme qui l'escortait est en prison et sera mis en jugement. Il a « été repris à Auray, le 24, au moment où il renouvelait son intrigue et « la fable de sa naissance. » Cette circonstance fait présumer que c'est cet aventurier qui s'est introduit chez M. Kouent, le 22, et y a demandé des secours comme prince Pignatelli. Il était libre depuis deux jours et accoutumé aux fictions de ce genre. Son Excellence a cependant prescrit la vérification exacte de l'identité, le préfet du Morbihan ayant écrit que le signalement de l'individu qui s'était présenté chez M. Kouent se rapportait à celui de La Haye Saint-Hilaire et qu'il avait des pistolets.

6. — **Camp-volant. Côtes-du-Nord. Situation.** — Son Excellence le Sénateur Ministre a adressé une instruction aux divers préfets de l'Ouest qui doivent seconder les opérations du général Boyer, chargé du commandement du camp volant de Pontivy (*Bulletin* du 19 septembre) (II. 1549). Voici l'extrait de la réponse de celui des Côtes-du-Nord : « Je se« conderai de tout mon pouvoir les opérations du général ; je donne à « cet effet les ordres les plus précis aux sous-préfets et aux maires dans « le sens de l'instruction de Son Excellence le sénateur ministre. Mais « j'observe que l'ordre règne dans les Côtes-du-Nord. Depuis cinq ans, « il n'y a été commis aucun délit ; la tranquillité n'y a jamais été trou« blée ; les contributions se paient avec exactitude : la conscription vient « d'être levée de la manière la plus satisfaisante ; aucun département ne « peut montrer plus de soumission et de dévouement. Tout paraît dis« posé au maintien du bon ordre. » — Nota. On présume cependant que la correspondance secrète de Jersey se fait par la côte de Saint-Brieuc, où il y a, en même temps, une partie de contrebande.

7. — **Rapport du préfet de police.** — La Bourse d'hier a été très animée ; tous les cours se sont améliorés. La liquidation des rentes s'est faite avec ordre et facilité. Les noms ont paru très abondants et l'effet très rare. Rentes : jouissance du 22 septembre : 63 fr. 90 ; jouissance du 22 mars, 61 fr. Actions : 1.134 francs.

1. Ce *Bulletin*, qui appartient en réalité à la série AFIV, a été classé par erreur dans la série F7.

8. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Légation prussienne. Knobelsdorf a reçu un courrier et est parti immédiatement pour Mayence, où il y aura, dit-on, un congrès.

Viagers. Sur 38 de Paris, 23 existent, 7 sont morts, 8 inconnus.

Verdun. Wirion annonce qu'on a repris 3 prisonniers évadés (II. 1562) : Adams, Simons et Le Gallois.

Commission militaire de Turin. Condamnations : 1) à mort : Bottero, brigand de la bande de Gallo ; 2) à 6 mois de prison ; Borgogno, et au dépôt colonial : Dalbene (rapports avec les brigands). (Rapport de Menou.)

Conscription. Détails.Satisfaisante en Loire-Inférieure, Pas-de-Calais,Seine-et-Oise ; désertions fréquentes en Haute-Vienne.

Somme. On a tiré sur le presbytère : on accuse les partisans de l'ancien curé, ennemi de Parviller, curé actuel.

Eure-et-Loir. Arrestation de Chailly fils, qui insulte et frappe un maire.

Clavet (II. 1365) a été condamné à 4 ans de fers.

Parme. Arrestation de 6 brigands de la bande Fratini (4).

Ardèche. Blanc, chargé de porter la recette des droits réunis, prétend avoir été volé par trois brigands : il doit être leur complice.

Evénements maritimes. Le général Chabran dit que les douaniers et les habitants ont repoussé trois corsaires de la côte des Pyrénées-Orientales. — Débarquement d'Anglais à l'île du Levant, près Saint-Tropez.

Rapport du préfet de police (suite). Noé, receveur de l'enregistrement, a été condamné à 20 ans de fers et 40.000 fr. de restitution pour faux. — Suicide de Vignol. — Arrestations : 1 conscrit, 2 voleurs, 8 mendiants.

Ordres du Ministre. 8 jours à la Force : Mennier et Courtois (introduction d'eau-de-vie en fraude).— Retenir j. n.o. : 7 voleurs, vagabonds,etc., non susceptibles de jugement.

Hambourg. L'*Abeille du Nord*, rédigée par d'Angely, dit que la France demande la Westphalie. — Zenobio est à Berlin, envoyé par Fox. — Alopeus, ambassadeur de Russie, est à Lubeck. — Nouvelles diverses.

Faits divers. — Assassinat de Liemar par Miccol : Haut-Rhin. — Incendie accidentel : Cantal.

BULLETIN DU VENDREDI 3 OCTOBRE 1806

9. — **Conscription.** — Tous les contingents de l'Hérault, de l'Aude, du Gard, des Bouches-du-Rhône et de la Côte-d'Or sont partis pour leur destination dans le cours de septembre.

10. — **Rapport du préfet de police.** — On a arrêté, dans le cours de septembre, 32 conscrits et 9 déserteurs. — 21 bilans déposés dans le même mois. Point de réhabilitation. — La Bourse a été aussi animée que les précédentes. On y a répandu que M. Knobelsdorf était parti, sur un ordre de sa cour de se rendre à Mayence, auprès de S. M. l'Empereur et Roi. Cette nouvelle a contribué à la hausse. Rentes (jouissance du 22 septembre) : 64 fr. 20 ; actions de la Banque : 1135.

11. — **Londres.** — Il résulte d'une note secrète reçue de Londres, en date du 9 septembre, que « Bruslart est aux eaux de Bach ; Durand à « la campagne pour raison de santé ; l'abbé Ratel retenu par la goutte « dans sa maison, Newrood, nº 15 ; La Haye Saint-Hilaire presque tou- « jours à la campagne ; Puisaye voit toujours très assiduement Win- « dham. — Il est arrivé récemment de Bretagne un des principaux « chouans, qui dit avoir laissé 15 ou 18 de ses camarades obligés de se « cacher et en butte aux recherches les plus actives ; il assure, comme

« c'est l'ordinaire, que beaucoup de gens du pays sont pour eux et que « si l'on veut entamer quelque chose de sérieux dans le pays on le « trouverait bien disposé. » — Nota : Il est à regretter que la forme mystérieuse que l'on est obligé de suivre dans cette correspondance de Londres n'ait pas permis au correspondant de dire le nom de ce chouan.

12. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Wirion a donné un passeport à Fitz Gérald pour aller à Melun avec son domestique, John Dobie ; il sera surveillé. Sa mère et sa sœur ont obtenu à tort, du maire de Melun, l'autorisation de venir à Paris (II. 1138).

Liège. Le préfet dit que des escrocs ont procuré des exemptions à des conscrits, spécialement à Destaville. — Arenbrust fils, chirurgien, a mutilé Schauff, conscrit, pour le faire exempter ; détails.

Etranger. Gini, grec, capitaine d'un navire russe, a obtenu un passeport pour Paris ; on le surveillera.

Meuse-Inférieure. Des douaniers attaquent des hollandais qui étaient venus en France acheter du pain ; un douanier tué, un blessé : mesures prises.

3 prisonniers russes s'évadent : Rhin-et-Moselle.

Lyon. Maurice Duroc (II. 1538), se disant parent du grand-maréchal, empruntant diverses sommes, est arrêté et dit se nommer Joseph Morizot et être officier ;

Rapport du préfet de police (suite). Suicide de Devilcr. — Arrestations : 2 déserteurs, 3 voleurs, 4 mendiants.

Hambourg. Martelli (II. 1517) donne des renseignements à Bourrienne ; il est lié à Londres avec Hublin, aide-de-camp de Dumouriez ; projets de Dumouriez dont le comte de La Châtre doit seconder les efforts ; correspondant de Dumouriez à Paris (en marge, de Fouché : « Ce personnage est l'abbé de La Jarre. »)

Faits divers. Suicides : 1) Spire en Sesia ; 2) Barré à Nogent-sur-Seine ; 3) Mme Dargenville : Calais. — Incendies : 1) Lys ; 2) Tarn : Perrié accusé d'avoir mis le feu chez Vié ; 3) Isère : feu mis aux gerbes de Janon.

BULLETIN DU SAMEDI 4 OCTOBRE 1806

13. — Lyon. Marseille. Bordeaux. Situation. — Les fonctionnaires chargés de la surveillance de ces trois capitales rendent compte de leur situation actuelle. — A Lyon, les manufactures avaient repris une grande activité. Les apparences de guerre ont fait suspendre leurs travaux. Il n'en résulte cependant aucun mécontentement remarquable. On a entrepris beaucoup de constructions et de réparations d'édifices publics et particuliers. On y emploie un très grand nombre d'ouvriers, dont la subsistance se trouve assurée pour tout l'hiver, ce qui contribue à augmenter la sûreté et la tranquillité de cette ville. — A Marseille, le commerce est nul. Les ouvriers sont inquiets et sans ressources. Les propriétaires désirent qu'on établisse des ateliers [1] pour les occuper et alimenter pendant l'hiver. Les vols deviennent plus fréquents et les moyens de répression manquent. Depuis que la garde municipale a été licenciée, le commissaire général de police n'a que trois hommes à sa disposition. Il sollicite une garde particulière de vingt hommes. — A Bordeaux, même stagnation dans le commerce, mêmes réflexions sur les ouvriers et sur la nécessité d'ateliers publics où on

1. En marge, de la main de Fouché : « Il n'y a d'autres mesures à prendre dans « ces trois villes que celle de leur donner du travail. »

puisse les occuper. L'agitation y est plus vive qu'à Marseille ; des placards ont paru dans le mois d'août, par lesquels on demandait du pain, la paix ou la guerre civile. Les suicides y sont aussi plus fréquents. Enfin, la ville de Bordeaux pourrait être plus facilement troublée, parce qu'il n'y a point d'harmonie entre le maire et le commissaire général. Leur division cause nécessairement celle de leurs agents.

14. — **Rapport du préfet de police.** — Jeudi (2 octobre). Lord Lauderdale a donné un dîner dans son hôtel, auquel ont assisté LL. EE. le ministre de l'Intérieur et l'ambassadeur d'Autriche. On désigne parmi les autres convives MM. Perrégaux, Suard et l'abbé Morellet. (S. E. est informée que hier, 3 octobre, lord Lauderdale a été à Versailles.) — Les négociations de rentes ont été moins nombreuses à la Bourse d'hier qu'aux précédentes. Quelques joueurs ont répandu que la liquidation ferait paraître beaucoup de rentes et que l'abondance causerait une forte baisse. Le cours s'est cependant maintenu en hausse. Rentes : 64 francs 30.

15. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Wirion annonce l'arrivée de Hunt, chirurgien anglais. Effectif : 837.

Boulogne. Prise d'un navire anglais. — On retrouve deux obusiers que l'on croyait avoir été volés par deux ouvriers, Beaudouin et Laborde dit Cotroe.

Côtes-du-Nord. La cour criminelle n'a condamné qu'à deux mois de prison le prêtre Leparc (II. 1525), arrêté comme dissident ; avant le jugement, le ministre a ordonné qu'il reste à Bicêtre j. n. o.

Loire-Inférieure. Fanatisme. Le préfet fait démolir une chapelle élevée dans un champ sur la tombe d'un saint mort en 1793 et auprès de laquelle les habitants se rassemblaient.

Aix. Mandement de l'évêque ordonnant des prières pour le succès des négociations ouvertes.

Toulon. Arrestation de 4 vagabonds, dont 3 prisonniers russes ou polonais évadés.

Rapport du préfet de police (suite). Suicides : 1) femme Favier ; 2) fille Cousin. — Arrestations : 2 conscrits, 9 voleurs, 3 escrocs, 1 filou, 2 fous.

Corotto, vagabond qui, arrêté, assassina Courtois (II. 1213), est arrêté.

Faits divers. Suicide : Goupil, à Alençon. — Incendies : 1) accidentel : Ardennes ; 2) Pas-de-Calais.

BULLETIN DU LUNDI 6 OCTOBRE 1806

16. — **Paris. Coalition d'ouvriers.** — Les ouvriers en bâtiments ont témoigné depuis 3 jours quelque mécontentement au sujet de l'ordonnance de police qui détermine la durée de leurs journées et les heures de leur repos, en hiver et en été. Suivant plusieurs mutins d'entre eux, on les traitait comme des bêtes de somme, etc., etc. Ces insinuations étaient fortifiées, à ce qu'on pense, par des entrepreneurs subalternes qui jalousent ceux qui tiennent les grands ateliers publics. Aujourd'hui, les ouvriers attachés aux travaux du palais impérial, du corps législatif, etc., généralement tous ceux des constructions publiques, ont refusé de travailler. Vingt-sept des plus mutins ont été arrêtés dans les groupes, qu'ils péroraient et excitaient ; ils sont déposés à Bicêtre. Les autres se sont dispersés et ne se sont point présentés à leur travail. On surveille ceux qui sont restés dans les baraques et cabarets

qui avoisinent leurs ateliers. Tous les ouvriers des entrepreneurs particuliers ont travaillé comme à l'ordinaire, les maîtres n'ayant encore rien changé aux heures du travail et des repos. On s'est assuré que les ouvriers occupés aux travaux du gouvernement sont régulièrement payés et qu'il ne leur est rien dû en ce moment.

17. — Nièvre. Fanatisme. Délits graves. — Par une lettre du 30 septembre, le préfet de la Nièvre rend compte des deux événements suivants. — Le 24 septembre, un paysan du village du Ruages tombe d'un arbre, où il cueillait des fruits, sur sa femme, qui était sous cet arbre pour les recevoir. Elle était enceinte. On la transporte chez elle. Le lendemain on la dit morte. Son mari ouvre son corps pour en extraire l'enfant et le baptiser. Tous les habitants du village applaudissent à cet acte de piété. — Le 26, un autre événement pareil, motivé par l'exemple du premier, survient dans le même village. Deux chirurgiens sont appelés pour faire l'opération césarienne à une femme. On la dit morte à leur arrivée. Ils l'examinent, reconnaissent qu'elle existe encore, mais que l'opération doit être différée. Ils reviennent le lendemain matin, la trouvent dans le même état et annoncent qu'ils reviendront à midi. Pendant cet intervalle, elle est ouverte, l'enfant extrait et baptisé. Les deux chirurgiens étant revenus ensemble, à l'heure indiquée, sont indignés de cet acte atroce, demandent par qui il a été commis. On refuse de le faire connaître, mais on le justifie par le premier événement et la crainte que l'enfant ne pérît dans le corps de la mère, sans avoir reçu le baptême. La cour criminelle est saisie de la poursuite de ces deux délits.

18. — Berlin. — Une lettre de Berlin, du 23 septembre, écrite par un partisan de la guerre, donne les détails qui suivent : « Le roi de Prusse « s'est rendu, il y a trois jours, à son armée, et son départ a inspiré à « M. La Forest de demander son congé. Tous les soldats sont en cam- « pagne et le peuple est dans le plus grand enthousiasme sur cette belle « et vaste entreprise. Il chante, il danse, il crie de joie, on ne reconnaît « plus là la tête d'un Allemand. Sa joie est une rage ; il la porte surtout « dans les lieux publics, ce qui amuse beaucoup l'observateur. » Le même correspondant annonce que M. d'Avaray va faire une remise de fonds, qu'il attend des lettres de Londres, de Fauche-Borel et de Dumouriez et qu'on est à Berlin en retard de deux malles anglaises par l'effet des vents contraires.

19. — Événements divers

Vol ingénieux de d'Argent (changeur) par deux inconnus : détails ; on en parle dans tout Paris.

Ouest. Bruit de rassemblement de 30 hommes à Loroux (Loire-Inférieure) : le préfet a mis des garnisaires (II. 1567.1569) ; Moncey dit que quelques déserteurs se sont rendus. En Maine-et-Loire on reprend des conscrits qui disent avoir été enlevés ; mesures contre les réfractaires et leurs parents (II. 1575.1578).

Alexandrie. Fuite de Malherbe, payeur de la guerre.

Verdun. Wirion dit que Hearne a obtenu la permission de séjourner à Nancy.

Étrangère. La comtesse Suroczikof est autorisée à venir de Florence à Montpellier; on la surveillera.

Conscription : bien terminée à Brest, en Loire-Inférieure, Deux-Sèvres, Moselle, Luxembourg ; détails.

Seine-et-Oise. Arrestation de Robert, pour faux congés et vols.

Ain. La conscription est terminée; 16 conscrits non désignés ont demandé à partir.

Marseille. Saisie d'une maison de jeu soutenue par Prestavery, inspecteur de police.

Ordre du Ministre. Un mois de détention puis en surveillance : Brunel [1] (ex-chouan, a tenté de déchirer un transparent sur lequel était le nom de S. M.). — Approuvé la mesure administrative demandée, en cas d'acquittement, par les magistrats contre Schaack (complice d'assassinat, acquitté, traduit à la cour criminelle ; on craint que les témoins n'osent pas déposer).

Faits divers. Viol de la fille Bouvier par Colombé : Haute-Marne. — Empoisonnement de Salins-Saillans par un journalier : Lozère.

BULLETIN DU MARDI 7 OCTOBRE 1806

20. — Paris. Ouvriers. Cessation de travail. — Les ouvriers en bâtiments employés aux travaux du gouvernement ont persisté encore aujourd'hui dans leur refus de travailler et de se soumettre au règlement de police qui fixe les heures de leur travail et des repos. M. le conseiller d'Etat, préfet de police, a fait arrêter trois de ces ouvriers hier dans la journée ; ce qui porte à trente le nombre des arrestations. Ce matin, neuf de ceux qui étaient détenus se sont soumis à reprendre leur travail et ont été mis en liberté. Il n'a point paru que leur exemple ait rappelé d'autres ouvriers, et les ateliers ont été déserts comme hier. Une affiche calomnieuse contre les bureaux de l'Intérieur et de la préfecture de police a été vue ce matin sur les murs du palais des Tuileries. L'officier de garde l'a fait disparaître. MM. les questeurs du corps législatif dénoncent un homme de peine, chargé de frotter les appartements de M. le président, comme ayant tenu des propos insurrectionnels chez M. le président. Comme cet homme a servi pendant quelques mois les maçons qui travaillent au corps législatif, MM. les questeurs, informés du mouvement de ces ouvriers, ont donné l'ordre d'arrêter cet individu, mais il s'était évadé. La police le recherche. — L'article sur lequel les ouvriers réclament particulièrement dans l'ordonnance de police est celui qui ne leur donne qu'une heure de repos, de 10 heures à 11 heures dans l'hiver, ce qui établit un travail continu de 6 et 7 heures sans manger. Il est conforme aux anciens règlements et à l'usage antérieur à la Révolution, contre lequel l'abus a prévalu depuis 15 ans. Tous les maîtres en désirent l'exécution, mais nul, excepté ceux qui travaillent pour le gouvernement, ne se sont montrés disposés à l'exiger.

21. — Camp volant. — Son Excellence le sénateur ministre a adressé au général Boyer et aux divers préfets de l'Ouest des notes sur les individus qui doivent être recherchés, sur ceux qui leur donnent asile, sur les localités, etc.. (*Bulletin* du 19 septembre) (II. 1549). Le général répond, à la date du 29, qu'il n'a pas pu jusqu'à présent former les colonnes et les mettre en mouvement, parce que les troupes qui doivent composer le camp n'étaient pas encore réunies. Le premier détachement n'est arrivé à Napoléonville que le jour même de cette lettre (29 septembre). Le général a acquis une connaissance exacte des chemins par lesquels les brigands ont l'usage de passer du Morbihan aux Côtes-du-Nord et des villages où ils sont reçus, d'après les

1. Le *Bulletin* renvoie à celui du 31 août : c'est une erreur, car il n'y a pas de *Bulletin* à cette date ; il doit s'agir de l'affaire Chipoulet (II. 1483).

indications que le sénateur ministre lui a adressées. Il dirigera les premières opérations vers ces points.

22. — **Maine-et-Loire. Rassemblement.** — Dans le mois de mars dernier, le préfet d'Angers reçut avis qu'une bande de brigands avait paru dans l'arrondissement de Segré. On variait sur le nombre. Les uns le portaient à 11, d'autres à 13, d'autres à 25. On désignait comme chefs Barré, conscrit de l'an IX, qui a eu un doigt emporté d'un coup de feu à la métairie de la Graffondière, où un premier rassemblement s'était formé, et Cocandeau, conscrit de l'an XIV. Leur projet était d'empêcher la levée de l'an 6 [1] (*Bulletin* du 19 mars) (II. 927). Toutes les recherches faites depuis cette époque ont été infructueuses. On présumait que l'avis était faux ou exagéré, ou que les perquisitions avaient forcé ces brigands à se séparer. Cette bande a reparu en septembre. Un conscrit, nommé Quinton, a déclaré que Barré, Cocandeau et deux autres l'avaient engagé à ne pas partir et lui avaient promis des armes. Cinq autres conscrits ont paru successivement enlevés par ces brigands et forcés de marcher avec eux. Le préfet a fait arrêter leurs parents. Ils sont revenus volontairement. Enfin le préfet a reçu avis par plusieurs lettres que ces brigands étaient de nouveau réunis, sans désignation de leur nombre ; qu'ils désarmaient quelques habitants des campagnes ; qu'ils se recrutaient de quelques conscrits qui se joignaient à eux volontairement, en enrôlaient d'autres par la force et la terreur. Le préfet a concerté avec le capitaine de la gendarmerie des mesures qu'ils ont jugées convenables. (*Bulletins* des 27 et 29 septembre) (II. 1567. 1578). Il rend compte du résultat par deux lettres, des 3 et 4 octobre. En voici l'extrait : « Le lieutenant Boullet et plusieurs gendarmes se sont « déguisés et ont parcouru les campagnes. Ils ont rencontré le nommé « Huet, de la commune du Tremblay, qui leur a dit que deux de ses « frères bien déterminés étaient dans la bande ; qu'ils sauraient « forcer les autres à se joindre à eux, comme on avait fait dans les « chouanneries précédentes ; qu'ils étaient au nombre de 17 ; qu'ils « enlèveraient les recettes particulières, fusilleraient une brigade de « gendarmes pour intimider les autres. Leur commandant actuel se « nomme Roullier, ancien chouan, de Noellet. Ils ont levé au Tremblay « 12 jeunes gens ; mais 10 les ont quittés. Deux domestiques seulement « sont demeurés avec eux. Ces gendarmes ont été accueillis de plusieurs « autres habitants. Le 30, à trois heures du soir, d'autres gendarmes, « en uniforme, ont rencontré, sur le territoire d'Izé, un de ces brigands « qui a fui devant eux. Duval, l'un des gendarmes, l'a tué d'un coup « de carabine à 80 pas. Il a vécu une demi-heure et a refusé de se « nommer. Plusieurs habitants du lieu ont déclaré que c'était Cocan- « deau, l'un des premiers auteurs du rassemblement. » — Le préfet ajoute d'autres faits et propose diverses mesures. 31 conscrits ont manqué à la revue du départ. Il y en avait 15 de l'arrondissement de Segré. Depuis le départ, on a signalé 15 déserteurs, dont 7 du même arrondissement. La nuit du 2 octobre, au bourg d'Izé, où Cocandeau a été tué, on a enlevé plusieurs jeunes gens; on n'en dit pas le nombre. On présumait qu'ils reviendraient, comme ceux du Tremblay. On n'a aucun espoir d'engager les habitants des campagnes à agir contre ces rebelles, même à donner le plus léger indice. Ils proposent de dépo-

1. 1806.

ser leurs fusils à Segré, pour qu'ils ne leur soient pas enlevés, disent-ils, mais en réalité pour ne pas être dans le cas de s'en servir contre eux. Le préfet pense qu'il sera peut-être nécessaire d'éloigner du pays tous les individus suspects et ceux qui servent les rebelles ou leur donnent asile. Les poursuites de la gendarmerie se continuent. Les réfractaires et déserteurs sont remplacés et on agit contre les parents.

23. — **Apennins. Conscription.** — Le préfet des Apennins écrit que la concription éprouve les plus grandes difficultés dans ce département. Le contingent de l'an XIV n'est pas encore fourni. Ces difficultés proviennent de ce que les cultivateurs et ouvriers font tous les ans de longues absences et vont travailler en Toscane et dans le royaume d'Italie.

24. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Liège. Conscription. Le préfet propose d'éloigner Destaville (12), de faire déclarer plusieurs mois à l'avance les infirmités qu'on allèguera pour la réforme et d'ajourner les conscrits faibles au lieu de les réformer.

Placard séditieux contre la conscription, affiché en Loire-Inférieure. Le général Travot dit que la division est très tranquille.

Louvain. Saisie d'étoffes de contrebande chez Peemaur.

Brest. Arrivée du *Régulus*, qui a passé à travers l'escadre ennemie malgré le blocus.

Rivarossa. Rapport de Menou : indulgence montrée par la commission militaire pour Rivarossa, Mme Gromo-Terengo et Richelmi (II. 1580).

Piémont. Brigandage. Fréquentes attaques sur routes ; 5 bandits, dont, croit-on, Gay dit Le Bailo, attaquent Cossio ; en Sture, Galvagno enlève Streggiano et le rançonne.

Rapport du préfet de police. Course de chevaux au Champ de Mars. — Incendie. — Creydofle noyé. — Deux suicides de femmes. — Augmentation du prix du bois. — Bourse : rentes, 63 fr. 50 ; actions, 1130. — Arrestations : 5 déserteurs, 11 voleurs, 3 escrocs, 1 banqueroutier, 7 vagabonds, 1 teneur de loterie, 2 fous, 3 colporteurs en contravention.

Ordres du Ministre. Renfermer j. n. o. ; Bernardy (I. 1348) (ex-religieux ; le ministre des cultes dit qu'il déshonore le caractère dont il est revêtu). — A la disposition de sa famille : Bahere-Lanlais (a dit se nommer Isidor ; passeport falsifié). — Reconduire chez lui et surveiller : Rivière (vagabond, ayant un passeport au nom de Bernard et disant se nommer Mathurin David ; tête dérangée) (II. 1331).

Faits divers. Meurtres : 1) de Casauban par 2 militaires : Hautes-Pyrénées ; 2) de Cheminon par un garde forestier : Marne.

BULLETIN DU MERCREDI 8 OCTOBRE 1806

25. — **Ouvriers.** — L'inaction des ouvriers s'est fait remarquer encore aujourd'hui. Dix ont été arrêtés hier ; quelques-uns, au nombre de 20 à 25, ont reparu aux ateliers ; un plus grand nombre se montre disposé à reprendre au premier jour. L'inertie de ces hommes n'est accompagnée d'aucun indice quelconque de turbulence. Ils accusent leurs entrepreneurs et ils prétendent que, si l'Empereur était à Paris, Sa Majesté n'eût point permis que l'ordonnance passât.

26. — **Somme. Conscription.** — Le préfet de la Somme annonce, à la date du 5 octobre, que la levée de 1806 s'est faite avec exactitude et célérité. Le préfet avait publié un avertissement tendant à annuler toutes les intrigues. Il portait qu'on ne recevrait au conseil de recrutement ni les mémoires des conscrits ni les certificats d'officiers de santé. Il avait fait arrêter deux escrocs, frères Vatelier, qui se disaient sor-

ciers et assuraient aux conscrits les numéros qu'ils désiraient. Le tribunal correctionnel de Montdidier les a condamnés à 3 mois de prison et 50 francs d'amende. Deux autres prétendus devins avaient aussi été arrêtés et n'ont été mis en liberté qu'après la levée. Enfin les autres intrigants, qui étaient nombreux aux levées précédentes, se sont tenus à l'écart cette année. Trois seulement ont osé se montrer ; le préfet les a fait arrêter et le magistrat de sûreté procède contre eux.

27. — **Morbihan. Mesures.** — Le préfet du Morbihan écrit que l'évêque du Morbihan ayant voulu lancer un monitoire pour obtenir des révélations sur les cinq brigands qui l'avaient arrêté (II) et leurs complices, il crut cette mesure dangereuse, comme tendant à entretenir le fanatisme des paysans de l'Ouest et l'influence des prêtres. L'évêque s'est adressé à S. E. le ministre des cultes, qui lui a répondu que Sa Majesté permettait qu'il demandât l'autorisation à S. E. le grand juge, de concert avec le préfet. En conséquence, l'évêque a formé sa demande et le préfet l'a approuvée. — Le général Boyer, commandant le camp-volant, a proposé au préfet d'interdire la chasse dans les contrées où les colonnes doivent agir. Le préfet y a vu quelques inconvénients, parce qu'il a accordé récemment des permis de port d'armes pour lesquels on a payé les sommes fixées.

28. — **Bruxelles. Esprit militaire.** — Le préfet de la Dyle écrit que, le 4 de ce mois, seize soldats de la compagnie de réserve, destinés au régiment des fusiliers de la garde impériale, sont partis pour Paris. Il ajoute que la compagnie entière demandait le même service et voulait partir. Deux sergents et un caporal ont renoncé à leurs grades et se sont mis dans le nombre des 16 destinés à la garde impériale.

29. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Suédois établis à Paris. Gamps, aumônier de la légation de Suède, a reçu par Wetterstetten, secrétaire du cabinet du roi, l'avis de prévenir tous les suédois à Paris que le roi les invite à quitter la France. Crassaw, Harmensen, Bachmann partiront ; Dosson hésite ; Sinclair, Hollermann (gendre de Jordon), Kusel, Hiort, Bomesac, Brosterem (négociants mariés à des françaises), Ademson resteront.

Conscription. Bien terminée dans la Seine. — Perrier (II. 1580) semble avoir été réformé grâce à un lieutenant ; enquête. (En marge, de la main de Fouché : « La corruption est certaine. »)

Berenger. Lettre de lui demandant à lever une légion.

Viagers. Dans la Seine, sur 78 : 55 existent, 11 sont morts, 12 inconnus ; rien n'a été payé pour les morts.

Doire. Rébellion contre la gendarmerie à une fête locale.

Etranger suspect. Droz, suisse, est peut-être le Droz dont on a trouvé trois lettres chez Rumbold et qui, dans une d'elles, se disait protégé de Ramus et Bosset ; enquête.

Allier. Evasion de Prost et Berniche (conscrits).

Rapport du préfet de police. Au Vaudeville : *Omazette*, parodie d'*Omasis* par Barré, Radet, Desfontaines, Dieulafoy. — Bourse : rentes, 63 fr. 75 ; actions, 1132 fr. 50. — Arrestations : 1 déserteur, 1 voleur, 1 escroc, 1 banqueroutier.

Hambourg. On envoie à Bourrienne l'autorisation de laisser rentrer en France Perron, général aux Indes ; détails.

Ordres du Ministre. Arrêter et détenir j. n. o. les chefs de la contrebande dans le Jura (II. 1275. 1277. 1318) : les deux Lacroix, Voudelle, Lavenne, David, Colin, Secretan (II. 67. 89).

Faits divers. Suicide : Malherbe (19) s'est tué. — Assassinat de la femme Billard : Allier :

BULLETIN DU JEUDI 9 OCTOBRE 1806 [1]

30. — Paris. Ouvriers. — L'inaction des ouvriers en bâtiments est aujourd'hui la même qu'hier ; même tranquillité aussi dans leur conduite. Les entrepreneurs et architectes des ouvrages publics, réunis aujourd'hui à la préfecture de police, ont déclaré que les ouvriers se montraient mieux disposés ; qu'ils n'étaient plus retenus maintenant que par une fausse honte qui les porte à ne point céder ; qu'enfin, lundi prochain 13, ils reprendront leurs travaux au moyen d'une tolérance de droit et d'usage relative au goûter qu'on appelle « repas sur la pierre » et qui n'a jamais été refusée aux ouvriers, quoique cela ne soit pas mentionné dans l'ordonnance. Ces mêmes entrepreneurs ont demandé d'étendre l'ordonnance de Son Excellence le ministre de l'Intérieur aux ateliers hors Paris, tels qu'Ecouen, le canal de l'Ourcq, afin d'ôter aux ouvriers insubordonnés la facilité d'échapper au nouveau règlement en se portant à ces ateliers ; mais il n'a pas été statué sur cette demande ainsi que sur celle de plusieurs maîtres selliers et autres qui ont sollicité M. le conseiller d'Etat préfet de police, d'appliquer à leurs ouvriers l'effet de la dernière ordonnance.

31. — Conscription. — Dans l'Ourthe, il y a eu à toutes les levées des escroqueries, des intrigues et des abus. Ces vices se sont renouvelés cette année. Le préfet en a rendu compte, a signalé les escrocs, notamment un sieur Destaville, de Liège, et proposé diverses mesures (*Bulletins* des 3 et 7 octobre) (12. 24). — Il signale de nouveau quatre officiers de santé et communique une information de laquelle il résulte qu'ils ont exigé des rétributions considérables, même des conscrits infirmes et dont la réforme était certaine, sous prétexte qu'ils ne pouvaient l'obtenir que sur leurs certificats et leurs démarches près le conseil de recrutement. Cependant les poursuites judiciaires contre ces escrocs offrent des difficultés. D'une part, le directeur du jury a déclaré que tout officier de santé qui serait traduit à la cour criminelle pour de pareils faits serait acquitté, quelle que fût la contribution qu'il aurait reçue, parce qu'il exerçait un art libéral et pouvait recevoir le prix de ses visites et opérations. D'autre part, les habitants craignent de les accuser, parce qu'on leur a persuadé qu'ils s'exposeraient à l'action en réparation d'injures et à des indemnités considérables. Cependant, cet abus est général et on porte à des sommes énormes les rétributions que les parents des conscrits payent chaque année aux officiers de santé pour la réforme de leurs enfants, tant dans le département de l'Ourthe que dans ceux contigus. Ce préfet observe que, d'après l'opinion manifestée par la cour criminelle sur tous les délits de ce genre, il conviendrait d'en attribuer la connaissance et la poursuite à un tribunal spécial.

32. — Verdun. Prisonniers anglais. Mesures. — Le nommé Pulfeq, né à Londres, bottier, prisonnier au dépôt de Bitche, a été admis à celui de Verdun, le 5 de ce mois. L'effectif actuel du dépôt est de 848. — Le général Wirion observe qu'il vient de recevoir de Son Excellence le prince ministre de la guerre l'ordre de redoubler de surveillance sur ces prisonniers. Les moyens de force sont diminués parce que la garnison est partie pour Mayence par ordre de Sa Majesté. Il propose quelques mesures locales. La première est de n'accorder, à Paris, aucun passe-

1. Même observation que pour le *Bulletin* du 2 octobre.

port pour Verdun aux femmes qui ne justifient pas clairement d'un motif légitime, en observant que toutes celles qui s'y sont rendues jusqu'à présent n'ont eu pour but que de mettre ces étrangers à contribution ; que plusieurs ont causé des rixes et des duels ; que quelques-unes ont servi leurs correspondances ; d'autres leurs projets d'évasion. (Nota. — Son Excellence le sénateur ministre a adressé antérieurement à la préfecture de police une note conforme à cet avis.) Son Excellence avait aussi ordonné précédemment que toutes les façades des auberges et cabarets de Verdun fussent éclairées pendant la nuit. Le général Wirion propose d'assujettir à la même mesure tous les habitants quelconques chez lesquels les anglais sont logés et qu'il leur soit prescrit de faire placer, en caractère saillant, la lettre A sur une des faces de leur lanterne.

33. — Rapport du préfet de police. — « Les ouvriers qui ont quitté « leurs travaux sont tranquilles ; il n'y a aucun rassemblement. Plu- « sieurs reprennent leurs occupations au Louvre, au Panthéon, à la « grande chancellerie d'Honneur, aux Sourds-et-Muets et autres. On sur- « veille avec soin les cabaleurs ; ceux qui viennent dans les ateliers, « pour débaucher ceux qui travaillent sont saisis dans leurs domiciles « et arrêtés dans leurs lits. »

34. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Conscription. 193 conscrits partis pour le 108e.

Perrier (29) et sa mère nient toute fraude ; l'enquête continue.

Lord Lauderdale a envoyé à Londres le courrier Scott ; on s'attend à ce qu'il parte lui-même.

Conscription (*suite*). Bien exécutée dans l'Indre, Eure-et-Loir, Dyle, Anvers (beaucoup de réformes).

Etrangers autorisés à venir en France : Schauenbourg et Louisenthal.

Montenotte. Moncey dit que les gendarmes, commandés par Ducret, ont tué, dans un combat, les brigands Barberis (II. 1488) et Ferraris, chefs de la bande de Cambiaggio, successeur de Mayno (II. 1342) : la femme de Barberis est arrêtée.

Mayenne. Rébellion contre des gendarmes voulant rétablir l'ordre à Ernée ; arrestation de Priolet, Houssain, Gaillot, Mabille.

Dyle. Garrotteurs et chauffeurs arrêtés : Theis, Beckers, Jacobs, Colliner, Vaudegoor.

Bas-Rhin. Il est encore dû 857.538 fr. pour les réquisitions faites par la grande armée.

Haute-Loire. Meurtre sur 2 passants par deux jeunes gens, dont Brias.

Ardèche. Attaque sur route de 2 passants par 7 brigands, dont Molinec.

Marengo. Quatre voleurs masqués dévalisent Bonasso ; d'autres, déguisés en douaniers, dévalisent Spinella.

Rapport du préfet de police (suite). Un incendie.— Bourse : active ; rentes, 64 fr.15 ; actions, 1137 fr. 50. – Arrestations : 1 voleur, 2 fraudeurs, 2 rôdeurs de nuit, 2 mendiants.

Lettre de Hambourg. Jacobi est parti pour l'Angleterre : détails. — Alopeus va annoncer un débarquement prochain des russes. — Dumouriez est sur le continent. — Coup préparé contre la Banque de France.

Faits divers. Assassinats : 1) de Pessina par Datta dont la femme était la maîtresse de Pessina : Doire ; 2) de Saint-Aubin par Vacheux : Seine Inférieure. — Suicide de Weissembosse : Saint-Omer. — Incendies : 1) Seine-Inférieure : un, dont Ravette est accusé, et un accidentel ; 2) Somme : accidentel ; 3) Yonne : par la femme Grégoire qui se tue après (folle).

BULLETIN DU VENDREDI 10 OCTOBRE 1806

35. — **Ouvriers en bâtiments.** — Les ateliers des travaux publics sont toujours déserts. Les ouvriers étaient réunis ce matin au nombre de six à sept cents sur la place de Grève pour se louer à d'autres entrepreneurs, suivant l'usage. L'ordre a été maintenu ; mais on a aperçu un peu plus d'aigreur dans leurs dispositions que les jours précédents. La question qu'on se fait généralement est celle-ci : « Eh bien ! les ouvriers ne travaillent donc pas encore aujourd'hui ? »

36. — **Conscription. Réponses des préfets à la circulaire de S.E. le sénateur ministre.** — *Loire-Inférieure.* Dès le 28 septembre, la totalité du contingent était en route. On n'a signalé aucun déserteur. Aucun abus n'a eu lieu ; les remplacements se sont faits avec ordre et aucun remplaçant n'a manqué à son engagement. Il y a eu des réfractaires à Loroux. Les mesures employées contre eux ont réussi. Onze des classes antérieures se sont présentés volontairement et se sont joints au contingent de 1806. On a l'espoir que leur exemple sera suivi par plusieurs autres. — *Aisne.* Le contingent de 1806 est parti. La réserve sera mise en route le 11 octobre. Dans les années antérieures, il y avait eu beaucoup d'abus et de faux certificats d'officiers de santé. Il leur a été défendu d'en délivrer cette année, excepté pour surdité et épilepsie notoire. Cette mesure a eu le succès qu'on en espérait. — *Haute-Marne.* Deux détachements du contingent de 1806 sont partis les 16 et 28 septembre. Le deuxième et la réserve partiront ensemble le 12 octobre. Point d'abus. — *Sambre-et-Meuse.* Le 20 septembre, tout le contingent était parti, plus un jeune homme auquel on a permis de s'y joindre. Il y a eu deux déserteurs en route ; ils sont remplacés. Toute la réserve est convoquée à Namur pour le 11 et sera mise en route le 12. On a prélevé sur cette réserve quinze charretiers pour les équipages militaires qui sont partis pour Mayence. 8 hommes et la compagnie de réserve destinés aux fusiliers de la garde impériale sont partis le 6 octobre pour Paris. — *Ourthe.* Nul département n'a pu fournir une plus belle jeunesse et en moins de temps. Cependant la levée éprouve des difficultés, parce que les maires sont presque tous tarés ou ignorants et que des intrigants nombreux trompent les conscrits et leurs parents, enhardis par l'impunité. Les réformes ont été nombreuses, mais plus de 200 conscrits sont tenus de se représenter l'année prochaine. Il y a eu quelques réfractaires. On a envoyé dans leurs communes 25 garnisaires à cheval. On travaille avec activité au départ de la réserve. Toute la compagnie est employée à porter les lettres d'appel. La police locale a mal servi pour la recherche des intrigants et des escrocs. — Nota. Sur les plaintes portées précédemment par le préfet de l'Ourthe relativement à la partialité et aux faux principes des magistrats, d'après lesquels les intrigants, officiers de santé et autres, faisant métier de vendre aux conscrits des promesses d'exemption, ne pouvaient être accusés et traduits à la cour criminelle, S. E. le sénateur ministre a invité S. E. le grand juge à adresser les représentations et instructions convenables aux différentes cours où les poursuites étaient négligées (*Bulletin* du 3 octobre) (9). Par une lettre du 7, S. E. le grand juge répond que les escrocs qui s'introduisent entre les conscrits et les conseils de recrutement sont effectivement très nombreux, qu'il y a même des délégués de l'autorité administra-

tive et des officiers de recrutement coupables de ces manœuvres scandaleuses. S. E. a donné les ordres les plus précis pour leur poursuite. La cour de Metz a condamné un particulier de cette ville pour une escroquerie de ce genre à 300 francs d'amende et un an de prison.

37. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Fausse dénonciation, signée Duclos, contre l'entrepreneur des lits militaires.

Conscription. Départ de 110 conscrits de la réserve, pour Lorient.

Brochure. Saisie de la brochure de Diacon : *Coup d'œil sur la situation politique de l'Europe;* appréciation.

Etrangers. On a autorisé (II. 1200) Mme d'Albany, veuve du duc d'York, à revenir en France, mais on a retenu provisoirement Fabre qui l'accompagnait. C'est sa sœur, Mme d'Arberg, et Mme de Carignan qui ont poussé M. de Witt à faire cette demande pour elle. Elle est très liée avec de Prades et on croit qu'elle a épousé secrètement Alfieri, dont elle veut faire imprimer les œuvres.

Gendarmes. 1) Ardèche : 10 individus armés leur arrachent 6 réfractaires ; 2) Léman: 5 individus leur enlèvent Damex.

Gênes. Lagotta (II. 1562), dont le nom ressemble à celui de Lagotte (I. 627), qui commit des escroqueries, s'est évadé.

Camp volant. Le général Boyer recherche toujours les 5 brigands qui ont enlevé l'évêque de Vannes; il va aller aux îles de Houat et Hœdic, où il espère les trouver (II. 1549); on lui dit que De Bar et Dujardin ont déjeûné, en septembre, chez l'ex-servante de Duval Legris ; mesures prises.

Lys. Le détachement de la garde nationale est parti au complet pour Saint-Omer, sauf Delespée.

Morbihan. Arrestation de Hulin Maisonneuve, chouan redouté; le préfet propose de l'envoyer à un bataillon colonial.

Arras. Evasion de 5 prisonniers anglais.

Assassinats. 1) Turin : de Vercelly par Bosco; 2) Basses-Pyrénées : de Lahigarri : 3) Gers : de Larroque par Bergis et François ; 4) Sesia : de Gavignotto par Barzé.

Rapport du préfet de police. Un incendie. — Tentatives de suicide : 1) Picot; 2) veuve Tautin. — Bourse active: hausse; rentes. 64 fr. 65; actions, 1140. — Arrestations : 1 déserteur. 2 voleurs, 1 escroc, 4 mendiants.

Ordres du Ministre. Aux Madelonnettes j.n.o. : femme Loudieu (I. 877) (demande une place dans la maison impériale; un peu folle). — Chez lui en surveillance : 1) Zoller (domestique de Kayler ; arrêté jadis pour propos ; revenu à Paris sans autorisation); 2) Lehereiy (escroqueries). — A la Force : 1) pour 15 jours : Eve (perturbateur, terrorise sa commune); 2) j. n. o. : Dabadie (famille honorable) ; vol; Dessolle et Duffaut sollicitent pour lui.

Pièce annexée au Bulletin

Rapport de la préfecture de police, contenant une lettre importante écrite de Berlin par Fauche Borel à Perlet, agent du préfet de police, lui disant de proposer au général Berthier le rôle destiné jadis à Pichegru. — Longue lettre de François Fauche, frère de Louis, au prince de Neuchâtel, pour lui, demander l'autorisation de s'établir dans ses états; détails sur les deux frères Fauche.

BULLETIN DU SAMEDI 11 OCTOBRE 1806

38. — Ouest. Renseignements. — Son excellence le ministre des cultes a communiqué, le 8 de ce mois, au sénateur ministre, une note confidentielle qui lui a été adressée du Morbihan. En voici l'extrait : « 1° « Six chouans ont débarqué, le 27 juin, entre Crach et Locmariaquer, « en Morbihan. On désigne parmi eux Grand-Jacques, dit Hector ». —

Nota. Le chirurgien, qui a quitté Guernesey en juin dernier, a donné l'état des chouans qui y étaient à cette époque (*Bulletin* du 30 août) (II. 1489). Parmi eux se trouvent Jaques Eveno et son frère Grégoire. Le premier, complice de Georges (nº 15 des signalements imprimés) avait les deux surnoms Grand-Jacques et Hector. — « 2º le nommé Guihur, « pris dans une cache (que l'auteur de cette note dit avoir désignée au préfet), est le commissionnaire du parti. Le maire de Brech cherche « à le faire passer pour fou. Il est seulement sujet à s'enivrer, et confie « alors tous ses secrets. » — Nota. Guihur a été pris chez un habitant, nommé Khero, qui a refusé sa porte aux gendarmes pendant prés d'une heure et avait pratiqué sa cache dans une écurie (*Bulletin* du 15 septembre) (II. 1534). L'un et l'autre sont en prison à Vannes. — « 3º Il y « a certainement à Quiberon et environs plusieurs individus nouvelle- « ment arrivés. Depuis six semaines ils se répandent dans les campa- « gnes. » — « 4º Trois libelles, venant d'Angleterre, circulent dans les « campagnes que fréquentent les chouans: Les *Controverses*, la *Déclara-* « *tion de Louis XVIII*, les *Réclamations des évêques au Pape*. » — Nota. Le préfet d'Ille-et-Vilaine a signalé la première (*Bulletin* du 8 septembre) (II. 1512). C'est un ouvrage ancien de l'abbé de Chateaugiron, publié à Londres en 1802. La *Déclaration* est celle de Calmar, dont on renouvelle les envois de temps à autre. Les *Réclamations* sont aussi un ouvrage ancien. — Son Excellence le sénateur ministre a informé le général Boyer du débarquement annoncé par le 1er article de cette note, en lui observant qu'il pourrait y avoir parmi ces individus quelque chef important. Son Excellence a également communiqué au général l'avis relatif à Quiberon. Les autres sont transmis au préfet du Morbihan, qui devra utiliser l'avis donné sur Guihur.

39. — **Bande de Segré.** — Le préfet de Maine-et-Loire a rendu compte, par deux lettres des 3 et 4 octobre, des poursuites faites jusqu'alors contre la bande de Segré. Le nommé Huet avait déclaré qu'il avait deux frères dans cette bande; que leur chef, ancien chouan, se nommait Roullier; que la troupe était de 17 hommes; qu'ils en engageraient d'autres par force, enlèveraient les recettes, fusilleraient une brigade de gendarmes, etc... (*Bulletin* du 7 de ce mois) (22). Par une lettre du 10, la gendarmerie rend compte des événements ultérieurs. « Le 5, le « lieutenant a été informé que cette bande était réunie dans un château « près de la forêt de Juigné. Il s'y est transporté à la tête de plusieurs « gendarmes. Ces rebelles ont fui dans la forêt. Ils y ont été poursuivis « et un combat s'est engagé. Roullier, signalé comme chef de la bande, « a tué d'un coup de feu le gendarme Coureau (très estimé et père de « famille). Sa mort a été vengée. Roullier et trois autres ont eu le « même sort et ont péri sur place Plusieurs autres ont été blessés. On « a continué de les poursuivre. Un espion, qui s'était introduit parmi « eux et leur montrait l'exercice, a été forcé de les quitter, parce qu'ils « lui ont marqué de la méfiance et l'ont menacé de le fusiller. Il leur a « enlevé huit livres de poudre, qu'ils avaient achetées à Nantes. Il n'a « pu désigner le marchand qui l'avait vendue. » — On reçoit à l'instant une lettre du préfet de Maine-et-Loire, sur cet événement, qui renferme à peu près les mêmes détails. Le nombre des rebelles, rassemblés au château de la Jonchère, était de 14. Celui des gendarmes de 12. Les quatre tués sont Roullier, chef (que la bande appelait « Monsieur »); Longue-Barbe (surnom), de la Loire-Inférieure ; Tramier, conscrit réfrac-

taire de l'an XI; et un domestique du Tremblay, le seul des douze enlevés dans cette commune qui était resté avec eux. La plupart de ces rebelles ont abandonné leurs fusils dans leur fuite. Les gendarmes en ont rapporté 11, dont 4 de munition. L'espion qui a rapporté les huit livres de poudre a désigné la retraite de deux des blessés. On y a envoyé des gendarmes.

40. — **Creuse. Conscription.** — Trois cantons de la Creuse, Chénérailles, Felletin et Crocq, ont présenté un grand nombre d'infirmes, absents et réfractaires. Leur contingent s'est composé d'hommes requis pour les remplacer. On a craint que leur mécontentement ne les portât également à ne pas obéir. Cependant ils sont partis au nombre de 187. On a accéléré le départ des autres.

41. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Bordeaux. Etrangers. Depuis 15 jours beaucoup d'étrangers, surtout des autrichiens, font viser leurs passeports pour sortir, sans doute en prévision d'une guerre.

Autres bandes. On signale en Mayenne une bande de 9 hommes (et non de 18) et une bande de 25 en Maine-et-Loire ; ce sont probablement les mêmes hommes circulant d'un département à l'autre. Moncey dit qu'un lieutenant énergique dirige les opérations.

Montenotte. Moncey dit que Barberis et Ferraris, sous-chefs de la bande Mayno (34), ont été tués par Pavese, Guarda et Jeardo, leurs receleurs et leurs créanciers, que la police avait gagnés. La femme de Barberis et Vercelino, un de leurs receleurs, sont arrêtés.

Boulogne-sur-mer. Attaque des anglais qui lancent des embarcations incendiaires. Brune a ordonné de retenir à 4 lieues de Boulogne les courriers anglais et lord Lauderdale.

Mont-Tonnerre. Moncey signale la rébellion d'un adjoint qui refuse de faire préparer les chevaux pour les équipages de S. M. et excite la population.

Nièvre. Arrestation de Aubost, embaucheur.

Morbihan. Un détenu met le feu à une prison.

Ariège. Prévarication d'un maire qui arrache les feuilles de l'état civil pour soustraire des conscrits.

Toulon. Arrestation d'un commis principal de la marine, faussaire.

Embargo mis sur un navire prussien à Cette.

Gerbon (4). Menou avait annoncé son transfert à Fénestrelle ; c'est faux ; le gouvernement toscan a refusé, par économie, de le transporter.

Rapport du préfet de police. Incendie. — Suicide de Mlle Barrée chez son oncle Desmonceaux. — Bourse : rentes, 64 fr. 60 ; actions, 1138 fr. 75. — Arrestations : 4 conscrits, 8 voleurs, 1 vagabond.

Vienne. Vinzelles, acquitté, a été jugé de nouveau par ordre de l'archiduc Charles (II. 1555) et condamné à 5 ans de forteresse, par haine des français. Mme de Bussy, dont le mari était son parent, a une sœur que l'on dit honorée des bontés de S. M.

BULLETIN DU LUNDI 13 OCTOBRE 1806.

42. — **Paris. Ouvriers.** — Les ouvriers en bâtiments ont reparu aujourd'hui aux ateliers en plus grand nombre que les jours précédents. Une partie de ceux qui avaient été arrêtés sont en liberté et travaillent. D'autres sont venus successivement dans la journée. Ils ont déjeuné de 10 à 11 et goûté sur place, de 2 1/2 à 3 heures. On a lieu de croire que, demain et les jours suivants, les ateliers seront garnis comme par le passé.

43. — Conscription. Réponses des préfets à la circulaire de S. E. le sénateur ministre. — *Seine.* Il est parti cette année en 15 jours plus de conscrits que les années précédentes en deux ou trois mois. Le contingent était de 897 pour l'armée active. Les départs ont commencé le 20 septembre. Le 4 octobre, 796 étaient en route pour leur destination. Les cent autres se composent de malades, remplaçants à fournir incessamment, absents qui devront partir des départements où ils se trouvent. Il est probable qu'il y aura cette année peu de réfractaires. Peu d'abus. Quelques intrigants attirent à eux des remplaçants et les vendent à très haut prix. La fonction du conseil de recrutement se borne à examiner avec soin ces remplaçants. D'autres cherchent à connaître les conscrits qui sont susceptibles de réforme et à leur vendre également aux plus hauts prix possible les démarches qu'ils leur disent indispensables pour faire prononcer leur réforme et leur procurer leurs congés. On a signalé à la préfecture de police ceux qu'on a découverts — *Côtes-du-Nord.* Contingent pour l'armée active : 672. Partis, au 29 septembre : 611. Le reste, 61, sera mis en route le 20 octobre. Ce sont 30 réformés au départ à remplacer, les autres malades ou absents. La levée s'est exécutée avec succès et facilité. Point d'abus dans les remplacements.— *Ille-et-Vilaine.* Le contingent a été fourni avec exactitude. Les visites ont été faites publiquement avec impartialité. « Enfants, familles, dit le « préfet, tout s'est soumis avec une résignation qui a passé mes espé- « rances. » — *Deux-Sèvres.* Même exactitude. Point d'abus dans les remplacements. Les réformés sur lesquels quelques doutes s'élevaient ont subi un second examen. On a mis à l'hospice ceux dont les infirmités ne paraissaient pas assez constantes. — *Morbihan.* Le conseil de recrutement est exempt de tout reproche. La levée s'est faite avec facilité. Mais on craint des désertions en route. (Nota. Le préfet ne dit pas qu'on lui en ait déjà dénoncé.) — *Maine-et-Loire.* Le contingent est de 518. Il y a eu 29 réfractaires, dont 15 de Segré, et 15 déserteurs en route, dont 7 de Segré. Tous seront remplacés. Le contingent sera complet. Pour soumettre l'arrondissement de Segré, il conviendrait d'y placer 50 hommes du régiment qui se trouve actuellement à Saumur. — *Mayence.* Aucun des abus signalés par Son Excellence n'ont eu lieu dans ce département. Les remplaçants n'ont été admis qu'après les vérifications les plus exactes. Les réformes ont été nombreuses. Mais les défauts de taille et infirmités réelles y ont seules contribué. Les déserteurs, dont la répugnance des jeunes gens à s'éloigner de leurs foyers peut augmenter le nombre, seront remplacés. Le contingent était de 466 : 395 sont partis. Les 81 restants seront mis en route le 20 octobre. — *Saône-et-Loire.* Contingent 637. En septembre, 600 sont partis. Il ne reste que quelques malades, retenus accidentellement dans leurs foyers ou aux hôpitaux. Ils se rendront bientôt. Ce département ne peut causer aucune inquiétude pour le recrutement. — *Hautes-Alpes.* La levée s'est faite avec activité et impartialité. Les jeunes gens ont montré un zèle digne d'éloges. Il n'y a eu ni abus ni corruption d'aucun genre. Tout le contingent est parti le 20 septembre. On n'a dénoncé aucun déserteur. Les ordres pour l'appel de la réserve ont été reçus le 8 octobre. Elle a dû partir le 12. — *Roer.* Contingent 735. Partis, les 8 et 9 octobre : 659. Les 76 restants ont dû partir le 12. Un délit grave a été commis dans ce département. Le nommé Daniels, de Süchteln, s'est engagé à fournir aux conscrits du canton de Viersen dix remplaçants à 400 écus par

tête, payés d'avance. Il s'est adressé au sieur Zeppenfeld, maire de Hoersgen, et lui a remis la plus grande partie de la somme. Ce maire a promis de lui fournir ces remplaçants. Pour remplir cet engagement, il s'est procuré des déserteurs de Prusse et d'Autriche, les a vêtus en laboureurs du pays et leur a remis des certificats et des actes de naissance de conscrits des années antérieures. Un de ces remplaçants déguisés, nommé Mayer, âgé de 18 ans, s'est présenté avec le certificat et le faux acte du maire, sous le nom de Werner, conscrit de l'an XII, âgé de 23 ans, ayant satisfait à la conscription et propre à servir de remplaçant. On l'a arrêté, ainsi que celui qu'il devait remplacer. Ils ont avoué leur fraude et révélé tout ce qui s'était passé. Cinq autres et Daniels ont été arrêtés de suite. Tous ont fait la même déclaration contre le maire Zeppenfeld. Il a été suspendu et le préfet a décerné provisoirement un mandat contre lui, comme dépositaire de la plus grande partie des 4.000 écus avancés par les dix conscrits. Le maire de Sombeck a aussi signé un de ces faux certificats. On procède également contre lui. — *Ourthe*. La lettre, à date du 7 octobre, est signée de tout le conseil de recrutement. Sur 130 conscrits cités à ce jour (7 octobre) pour le départ, 60 seulement se sont présentés. Ainsi il en a manqué plus de moitié, ce qu'on attribue aux poursuites commencées contre les intrigants et escrocs qui se chargeaient de procurer des réformes. Il n'est aucun département, dit le conseil, où la corruption et la séduction s'exercent avec autant d'audace et d'impunité. Il est constant que les tribunaux ordinaires protègent tous ceux qui s'y livrent. Il est urgent de former une commission spéciale pour connaître de ces délits avant que le magistrat de sûreté ne prévienne l'effet de cette mesure par des jugements qui absoudraient tous ces accusés. Le conseil général ajoute que la même mesure a été adoptée avec un succès complet pour le département de la Roer et autres.

44. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Nantes. Détails sur Arreau, adjoint ; le bureau de police, en qui Duval avait confiance, n'a pas reconnu les dénonciations portées contre lui ; lié avec Jamain (II). Quand on interrogea Huet, Arreau dit avoir été dénoncé par la femme Prasle et proposa au juge Giraud de se rendre à Paris pour y être interrogé, si le juge Rigaut le croyait utile. (De Fouché : « Ce fonctionnaire public ne peut faire de bien ; il n'a pas la confiance. »)

Aix-la-Chapelle. Rapport de Moncey sur un outrage fait au buste de S. M. ; on l'a sali.

Duel entre deux gendarmes : Lavergne tue Soly (Gênes).

Custodi (II. 1567),piémontais, agent de la reine de Naples à Sienne, a été arrêté et mis à Fénestrelle, où Menou trouve que l'on met trop d'étrangers.

Loire. Analyse de trois adresses séditieuses rédigées soi-disant par un comité composé de Pinasseau, Bremet, Laroque. Une d'elles recommande d'avoir confiance en Bercheux et Janson. Enquête[1].

Arras. Un garnisaire mis chez Lantoine qui a fait disparaître le conscrit Walet.

Allier. Rébellion contre un gendarme dans une fête.

Gênes. Jolielerc, commissaire général de police, se plaint de ce que le clergé ne veut pas bénir son mariage en disant qu'il a été prêtre, ce qui est faux : un parent de son nom a été chanoine à Lyon.

Viagers. Sur 27 du 2e arrondissement, 20 existent, 6 sont morts, 1 inconnu ; rien n'a été payé depuis les décès.

1. Affaire classée à la police sous le titre de « conspiration du midi ». F7 6484, Dos. 457.

Turin. Deux lettres volumineuses arrivées pour d'anciens employés de la cour de Sardaigne : on croit que c'est de la reine de Sardaigne ; recherches.

Rapport du préfet de police. Incendie chez Fournaise. — Bourse : rentes, 65 fr. 10, banque, 1140. — Arrestations : 6 voleurs, 3 escrocs, 3 filous, 2 vagabonds.

Faits divers. Assassinat de Lemesle : Seine-Inférieure. — Incendie accidentel : Rennes. — Vol d'église : Meaux.

BULLETIN DU MARDI 14 OCTOBRE 1806

45. Mayence. Montullé, d'Espinchal et autres émigrés. — M. le maréchal Kellermann informe le sénateur ministre que les sieurs de Montullé et d'Espinchal sont arrivés à Mayence pour être admis au service de Sa Majesté, comme gendarmes d'ordonnance. Lorsqu'on leur a déclaré que ce corps serait commandé par des officiers de ligne, ils ont répondu qu'ils ne serviraient que sous des officiers de leur classe et que telle était la résolution de deux cents autres jeunes gens qui attendaient leur appel pour se rendre au corps à la même condition. Sur l'observation qui leur a été faite que Sa Majesté n'admettrait comme ordonnances que des jeunes gens qui sauraient l'allemand et apporteraient à ce service les principes de subordination connus à tous les militaires de l'armée, ils ont marqué l'intention de se rendre au quartier général pour mettre leurs représentations sous les yeux de Sa Majesté. M. le maréchal les a mis provisoirement sous la surveillance spéciale du préfet du Mont-Tonnerre, en ordonnant qu'ils fussent arrêtés s'ils entreprenaient de passer le Rhin sans autorisation. M. le maréchal ajoute qu'il a rendu compte à Sa Majesté de la prétention de ces jeunes gens. On s'occupe de connaître ceux dont ils se sont dits mandataires et dont ils portent le nombre à 200.

46. — Conscription. Réponses des préfets à la circulaire de S. E. le sénateur ministre. — *Sarthe.* Les levées ont eu lieu avec la plus grande activité. « Je garantis, dit le préfet, que les abus, la supercherie, la corruption ne s'introduiront point ici. » Les départs pour l'armée ont été prompts. Les remplacements ont été faits avec exactitude et il n'y a eu aucune erreur à réparer. Le contingent de 1806 était de 522 hommes. 14 seulement ont déserté en route. Ils seront remplacés. — *Rhin-et-Moselle.* La levée et le départ se sont opérés avec facilité. Point d'abus, point de supercherie, de corruption : ces mots, dit le préfet, sont étrangers au conseil de recrutement de ce département. Le contingent était de 284 hommes. 275 sont partis. Les 9 autres, de divers métiers, sont absents ou rappelés par leurs parents ; si quelques-uns ne se présentent pas dans les 40 jours, aux termes de la loi, ils seront remplacés. On n'a réformé que ceux qui devaient l'être et on a eu soin de n'envoyer à l'armée que des hommes sains. Ainsi les réformes ont été nombreuses dans les cantons d'Eitorf et Boppard, où les habitants sont sujets à diverses infirmités. — *Sarre.* La supercherie et la corruption n'ont pu avoir aucun accès près le conseil de recrutement constamment présidé par le préfet. Tout certificat d'infirmité, tout autre de notoriété, produit par un conscrit, a été rejeté, n'a pas même été lu. Les départs ont eu lieu avec exactitude.

47. — Rapport du préfet de police. — Les tailleurs de pierre ont reparu aux ateliers en assez grand nombre et les entrepreneurs sont contents d'eux. La tranquillité règne partout. — La Bourse d'hier a été très animée ; tous les cours constamment en hausse, quoique les nou-

velles aient varié. Les uns disaient qu'une dépêche télégraphique annonçait que la guerre n'aurait pas lieu. Les autres que les hostilités étaient commencées depuis le 7 et que le sénat était convoqué pour ce jour, 14, à ce sujet. — Rentes, 65 fr. 25; actions, 1140. — Arrêtés : 1 assassin, 1 voleur, 1 déserteur, 3 vagabonds, 1 fou.

48. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Morbihan. Renseignements fournis par un individu qui recherche secrètement les complices de l'enlèvement de l'évêque de Vannes (38). Après l'enlèvement, ils ont passé la nuit chez Madec ; un Madec revint jadis d'Angleterre avec Georges, Mercier, Saint-Régeant et Guillot. La femme de Le Guevel dit avoir su d'avance l'enlèvement par Gambert (II. 1570). Le Guevel a reçu une lettre de Tossène, ancien chouan.

Toscano de Vasconcellos (II. 1578), qui a demandé une audience au prince de Bénévent, a adressé à S. M. un placet rédigé par Capello ; détails.

Verdun. 3 prisonniers qui ont déserté (8) ont été repris ; effectif : 855.

Loire. Nouveaux renseignements sur les adresses séditieuses (44). Augereau et une femme les colportaient. Ils ont essayé d'entraîner Janson, mais Berchoux les a fait arrêter, ainsi que Chazot. Elles sont adressées à Belcourt et à Plantier, à Lyon, et sont signées avec une griffe portant les noms Pinasseau, Brunet, Laroque. Dans cette intrigue on paraît avoir voulu répandre le bruit subit de la mort de S. M. et de sa famille pour profiter du désarroi.

Morbihan. On avait signalé la présence de Le Thiais et Pourchasse (II. 1186). On a arrêté un Le Thieisse et Brulé, que l'on croit être Brule-Amorce, chouan féroce. Des péniches anglaises sont à la presqu'île de Ruis ; les brigands ont pu s'y réfugier et tirer de là sur le chasse-marée de Lucco. — Boyer a divisé les troupes du camp volant en 75 pelotons qui parcourent le pays, guidés par des gendarmes. — Meyer a été attaqué sur une route.

Boulogne. Le feu de l'ennemi a produit peu d'effet, mais a affolé la population.

Faits divers. Meurtres : 1) Terroux, douanier, tue Forgeon : Léman ; 2) Capry tue Cailhol : Bouches-du-Rhône ; 3) Demissy, braconnier, blesse un garde : Marne. — Vol d'église : Sambre-et-Meuse.

BULLETIN DU MERCREDI 15 OCTOBRE 1806

49. — **Conscription.** — *Sambre-et-Meuse.* Le contingent a été plus que complet. Six hommes se sont présentés au départ pour accompagner leurs compatriotes et ont été admis. Toute la réserve a été mise en route le 12 de ce mois. — *Drôme.* Zèle et exactitude. Aucun abus. — *Cher.* Le contingent était de 305 hommes. Il y a eu 59 réfractaires ou déserteurs. Ils seront remplacés après les délais prescrits, sans préjudice des poursuites contre eux et leurs parents. La réserve a été convoquée pour le 12. Le préfet rendra compte du résultat.

50. — **Dieppe. Prisonniers français.** — Extrait d'une lettre du commissaire général de police de Boulogne, du 13 de ce mois : « Le 8, un « parlementaire anglais est arrivé à Dieppe, ayant à bord 60 prisonniers « français. 32 étaient dangereusement malades. Un homme de couleur « est mort dès qu'il a été mis à terre. Pendant la traversée, ils ont été « retenus sur le galet qui sert de lest. On leur a refusé de la paille, « quoique plus de la moitié fussent malades au départ de Chatam. Ces « rigueurs paraissent avoir pour but d'engager ces prisonniers à accep- « ter du service sur les bâtiments de l'ennemi. — P. S. Un blessé devait « encore être embarqué sur ce parlementaire. On l'a retenu parce qu'on

« a su qu'il avait reçu sa blessure à Boulogne, lors d'une des attaques « de l'ennemi contre cette ville. »

51. — Rapport du préfet de police. — Tous les ouvriers sont rentrés dans les ateliers. L'ordre règne. — Le cours des rentes a été faible pendant la Bourse d'hier. Il s'est clos à 64 francs 80 cent. ; celui des actions n'a pas varié : 1140. Après la Bourse, on a répandu que la grande armée avait remporté une victoire importante sur les Prussiens et on a fait plusieurs négociations de rentes au-dessus de 65 francs. — Arrêtés : 2 conscrits, 6 voleurs, 2 filous, 2 braconniers.

52. — Extérieur. Londres. Pamphlet. — On a adressé aujourd'hui par la poste, au chef de division de sûreté du ministère de la police générale, un paquet, timbré de Hambourg, contenant deux exemplaires d'un imprimé de 14 pages, en petit format, intitulé : *Observations sur la conduite de M. d'Oubril, sur le traité qu'il a signé le 20 juillet et le refus de l'empereur de Russie de le ratifier.* Le traité n'est pas discuté. L'auteur ne cherche qu'à persuader que M. d'Oubril a excédé ses pouvoirs ; qu'il a été séduit ou forcé. La suscription de l'enveloppe est de la main même de Fauche-Borel ; elle est même cachetée en cire de son cachet (L. F. B.). Ainsi, ou le pamphlet part de Londres, ou Fauche-Borel est venu récemment de cette ville sur le continent, ce qui est assez probable, attendu qu'on est instruit qu'il a la prétention d'essayer auprès d'un des premiers généraux de la grande armée la même négociation qui lui a réussi jadis auprès de Pichegru (37). Lui et son frère Fauche, de Berlin, ont reçu de Milau toutes les instructions et diplômes pour cette négociation. Pour comble d'impudence, les deux frères viennent d'adresser à Son Excellence une pétition pour obtenir l'autorisation de venir à Neuchâtel, autorisation qui pourrait bien leur être accordée. On présume qu'on va chercher à introduire en France plusieurs exemplaires de ce libelle. Des mesures sont prises pour en empêcher la circulation, quoique l'ouvrage soit faible et de peu de danger pour l'opinion publique.

53. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Turin. Arrestation de Masino : escroqueries envers des conscrits (rapport de Menou).

Morbihan. Camp volant. Boyer continue ses opérations (48) ; le préfet lui a désigné 150 maisons à visiter.

Bouvet, complice de Georges, gracié par S. M., demande à servir dans les gendarmes d'ordonnance s'organisant à Mayence.

Verdun. Permission à Dou de séjourner à Saint-Germain-en-Laye : rapport favorable de Wirion sur lui

Adresses séditieuses. Roanne (48). Gerboulet est complice d'Augereau et de Chazot. On se demande quel est le but de l'intrigue ; suppositions diverses.

Boulogne. Bombardement par l'ennemi. Nécessité de mettre en activité les gardes nationales sédentaires de Calais et de Boulogne.

Lord Lauderdale a passé à Boulogne. Le *Journal de l'Empire* dit qu'il y a été arrêté par le maréchal Brune jusqu'à décision de S. M.

Bande de la forêt de Juigné (39). Deux déserteurs, faisant partie d'une bande de 40 à 50 individus, dit-on, ont essayé d'entraîner un conscrit.

Montenotte. Escroquerie pour la conscription par Millo : impunité grâce au commissaire de police de Savone.

Landes. Cattanéo assassine Plantier.

Relevé des principaux délits de septembre. 7 rébellions contre la gendarmerie. — 4 attaques de courriers (il n'y en avait pas eu les deux mois précédents). — 5 atta-

ques de particuliers, dont celle de Blanc (8). — 2 empoisonnements : famille Dovalle (II. 1558) et Salins-Saillans (19). — 18 assassinats, dont ceux de Gamberotta (II. 1551), d'Aquilla par Bollano (II. 1542), un par Terroux (48), de Suzini[1] par Paoli (II. 1538), de la veuve Royer (II. 1546). — 11 vols, dont celui de Toies (II. 1529). — 5 incendies par malveillance, dont celui de la maison de Porquier. — 2 fausses monnaies.

Ordres du Ministre. Au dépôt colonial de Belle-Isle : Boissay (mauvais sujet; son père demande qu'on l'éloigne). — Arrêter, traduire en justice et détenir j. n. o. en cas d'acquittement : Pelletier, Pieul et Cataigne (employés de la manufacture d'armes de Liège, qui est confiée à Cornut-La-Fontaine; ont essayé de soulever les employés). — Autoriser à venir à Tournay en surveillance : Landsheert (I. 741) (ex-grand vicaire de Malines, séditieux autorisé à venir à Lyon à la demande du cardinal Fesch). — En liberté en surveillance : Thissen (II. 1158) (détails sur son existence mouvementée). — Expulser de France s'il ne renonce pas à servir l'Autriche: Dudressier (au service d'Autriche depuis 1788). — En liberté : Cornaglia (détenu 4 mois à la demande de son père). — Le conseiller d'état propose de mettre en liberté en surveillance : Imar (forçat libéré, accusé de vol, non prouvé ; détenu depuis trois mois).

BULLETIN DU JEUDI 16 OCTOBRE 1806

54. — **Rapport du préfet de police.** — On a donné, le 14, à Louvois, une comédie en un acte et en prose intitulée : *M. Beaufils ou la conversation faite d'avance.* Cette pièce gaie a eu du succès. L'auteur a été demandé. On a nommé M. Jouy. — Le cours des rentes a été constamment en hausse pendant la Bourse d'hier. On l'attribue à la nouvelle qui y a été répandue qu'un corps de 15.000 prussiens avait été cerné, le général en chef fait prisonnier. Rentes 65 francs 25 cent. Actions 1140. — Nota. Il circule aujourd'hui qu'un courrier, arrivé ce matin, a confirmé cette nouvelle et a donné ces détails : le prince Louis tué; tout son corps défait ou en déroute ; trente pièces de canon prises ; la correspondance du prince saisie ; l'armée française à une journée de Dresde. — Arrêtés : 1 assassin, 3 voleurs, 3 vagabonds.

55. — **Bureau de bienfaisance. Affiche. Intolérance.** — Le bureau de bienfaisance de la division de l'Arsenal a fait afficher deux avis : « 1° La « rentrée des écoles de charité. On y admettra les enfants des indi- « gents, *s'ils ont été baptisés* (en lettres italiques). 2° Toute union illicite « (qui voudra rentrer dans le sentier de la vertu et participer aux se- « cours que le gouvernement accorde à l'honnête indigent) pourra s'a- « dresser au bureau, à l'effet d'être mariés gratuitement tant civile- « ment que religieusement. » Il résulte du premier avis que les enfants des juifs et autres sectaires qui ne reconnaissent pas le sacrement du baptême ne peuvent être admis aux écoles de charité établies par le gouvernement, quoiqu'il tolère et protège également tous les citoyens, quel que soit leur culte. Le second peut être mal interprété par les fanatiques qui réputent illicite toute union entre divorcés ou par un prêtre constitutionnel.

56. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Viagers. Sur 40 rentiers de 75 ans, de la Seine, 28 existent, 6 sont morts, dont la veuve Pierliot, 6 inconnus.

Conscription. Seine-et-Oise ; bien exécutée, un seul délit. — Mont-Blanc : deux escrocs prétendaient donner des numéros favorables.

1. Ou Fusini.

Etrangers autorisés à venir en France : 1) comtesse de Holsteim-Bavière, née princesse de Hohenlohe Schillingsfurst, accompagnée de ses enfants et du comte de Dam ; 2) comte de Lipski ; 3) d'Esbeck, beau-frère de Louis Mathieu ; 4) de Northombs.

Rébellions contre des gendarmes : 1) de deux individus, dont Jean-Baptiste : Pô ; 2) de Dubois, conscrit réfractaire : Gironde.

Lyon. Suite de l'affaire de Roanne (53). Chazot, Bontemps, Pignard, Richard ont été arrêtés. Belcourt, la femme Viallet, Jacob, Ruffard et Augereau semblent complices. Un individu a donné comme adresse à la poste Rebal de Pegnan ou Etienne Plagniol : on pense que c'est Plantier. Pinasseau, Brunet et Laroque sont des noms inconnus. On croit qu'il n'y a pas eu complot, mais on se demande quel est le but de Chazot.

Deux-Sèvres. 2 individus, dont Marol, enlèvent un fusil à un chasseur.

Départ des réserves dans plusieurs départements, dont Sambre-et-Meuse, Dyle, Pas-de-Calais.

Cavalier-Monnet, qui avait fondé l'établissement hypocratique et dotal (II. 1569), a disparu ; l'argent qu'il emportait lui a été prêté par Lebeau, qui a actionné à ce sujet Franqueville.

Gamps (29) a demandé un passeport pour sortir de France.

Gini, grec (12), est surveillé.

Faits divers. Assassinat de Fœmann par Bouricq et Williems, croit-on : Sarre. — Vol d'église : Nord.

BULLETIN DU VENDREDI 17 OCTOBRE 1806

57. — **Conscription.** — *Aude*. Le dernier détachement a été mis en route le 30 septembre. Il n'y a eu ni corruption ni supercherie. — *Vienne*. La levée s'est faite avec facilité. Les remplaçants de quelques fuyards et déserteurs partiront le 20 de ce mois et la réserve le 1er novembre. Les escrocs sont nombreux. Six ont été découverts et punis. Mais les tribunaux ne secondent pas ; ils ne veulent pas même que leurs jugements sur les délits de ce genre soient publiés et affichés. Les principales friponneries sont commises par les officiers de santé : ils ne sont cependant avertis de leur choix que la veille de leur opération. Le préfet observe qu'il conviendrait que le major envoyé à chaque conseil de recrutement fût accompagné d'un officier de santé qui, se trouvant étranger au département, serait d'autant plus difficile à corrompre que le major et le conseil pourraient le surveiller et empêcher toute communication avec lui jusqu'à ce que la visite fût achevée. — *Gers*. Les départs étaient terminés le 26 septembre. Il y a eu quelques réfractaires et déserteurs. Leurs remplaçants seront mis en route le 17. Point d'abus.

58. — **Rébellion. Gardes champêtres.** — Par une lettre du 15 de ce mois, M. le maréchal Moncey donne avis que, le 8, trois gardes champêtres ayant arrêté un déserteur, à Dallet (Puy-de-Dôme), un attroupement considérable d'habitants de cette commune l'a délivré. M. le maréchal observe que les gardes éprouvent la même résistance toutes les fois qu'ils agissent sans le concours et à l'insu de la gendarmerie et que leurs tentatives ont l'inconvénient de donner l'éveil et de rendre les arrestations plus difficiles.

59. — **Proclamations et adresses séditieuses. Nouveaux détails.** — (56). Augereau, marchand de cartes ambulant de Valence, Chazot, petit marchand de bas à Lyon, et Gerboulet, sous-instituteur à Collonges, ont été arrêtés, le 10, à Saint-Symphorien. Le 1er, se disant envoyé du comité de surveillance extraordinaire, s'était rendu chez les nommés

Janson et Berchoux pour leur faire des propositions de la part du comité qui les avait désignés comme dignes de confiance. Janson et Berchoux le firent d'abord arrêter et, par suite, ses deux compagnons de voyage ; on trouva dans leurs effets des proclamations et des adresses du comité, qui annoncent la destruction de toute la famille impériale et donne à ses commissaires, depuis Paris jusqu'à Toulon, des ordres et instructions pour exercer tous les pouvoirs. Les sieurs Berchoux et Janson étaient chargés spécialement par le comité de faire lever le peuple, de s'emparer de la fabrique d'armes de Roanne, d'arrêter les courriers et recettes. On voit quel cas ces premiers commissaires ont fait des ordres du comité et de son envoyé. — Sur les premiers indices transmis par Lyon, la femme de Chazot a été arrêtée et on a su par elle que Bontemps, graveur à Lyon, avait fait les griffes ; il est arrêté ; il a avoué, d'après le rapport de M. le maréchal Moncey, avoir fait les griffes et vendu la vignette ; il n'a pas désavoué le cachet. La fille Ruffard, de Mâcon, alors à Lyon, est arrêtée aussi ; c'est elle qui a commandé les griffes à Bontemps. Son père, vinaigrier, et Jacob, tailleur, tous deux en relations avec Chazot, ont été interrogés à Mâcon. Richard, instituteur à Collonges, chez lequel Gerboulet est précepteur, a été amené à Lyon. On a trouvé chez lui quatre épitres intitulées : *La chicane de tous les diables*. Une autre, sous ce titre : *Élévation d'un grand saint au-dessus de tous les autres* — on ne dit pas le sens et l'objet de ces deux pièces — ; un règlement pour la société populaire et diverses autres pièces ne portant point de titre. M. le maréchal Moncey annonce que, le 12, cet individu s'est ouvert les veines dans sa prison ; on croit qu'il survivra à ses blessures. Les lettres du préfet et du commissaire général de Lyon, des 12, 13 et 14, ne font pas mention de cette particularité. — Pignard, officier municipal à Lyon lors de la Terreur, était chez la femme Chazot lors de son arrestation ; il a été arrêté. A Valence, par suite de l'instruction faite à Lyon, on a arrêté un nommé Bérard, cordonnier, lié avec Augereau, qui n'est lui-même, d'après M. le préfet de la Drôme, qu'un simple ouvrier, quoiqu'il ait dit, dans ses premiers interrogatoires, qu'il se croyait cousin germain de M. le maréchal Augereau. Mais, a-t-il ajouté, sans pouvoir l'affirmer. Le nommé Belcourt, désigné dans une des adresses du comité comme commissaire à Valence, n'est point connu dans cette ville et le préfet juge que c'est un nom supposé. Il en est de même de Plantier, autre commissaire à Lyon. — Ainsi, de cette foule de commissaires auxquels le comité adresse circulairement ses ordres pour bouleverser l'Empire, les deux seuls dont l'existence et le nom soient réels sont les nommés Janson et Berchoux, qui ont fait arrêter Augereau. Le nom Laroque étant au bas des proclamations, comme le nom d'un membre du comité, et Augereau ayant déclaré, dans son premier interrogatoire, qu'il se rendait à Roanne chez un nommé Laroque qui lui devait de l'argent, on doit s'étonner qu'on n'ait pas encore eu l'idée d'entendre cet individu. — M. le préfet de Lyon écrit, en date du 14, qu'il n'a rien d'important à mander sur cette affaire ; il annonce seulement l'arrestation d'Augier, perruquier, lié avec Chazot, et fait connaître en même temps que les individus arrêtés à Saint-Symphorien seront amenés le 15 dans la prison de Lyon. Ainsi se trouve accompli, dit le préfet, le vœu que je formais de voir les prévenus réunis dans cette ville. — M. le commissaire général, quoique frappé d'une sorte d'exclusion dans une affaire dont le préfet a pris la

direction et la municipalité l'exécution des détails, porte ses idées plus loin quant au fait matériel de la conspiration sur l'état de l'opinion à Lyon. Il pense qu'il existe dans le midi une affiliation d'anarchistes qui a cru pouvoir tenter un mouvement sur Mâcon, Roanne, Valence et Toulon. Le plan s'étendait à Chambéry, Grenoble et Carouge. « Ce-« pendant je ne le regarde pas comme dirigé par des moyens puissants. « Les individus arrêtés sont tous de la basse classe, sans argent, sans « influence. Mais j'ai lieu de croire que ces semeuses de désordre ont « leur point central à Paris ou les environs et que, probablement, pour « cette époque, on a tenté dans d'autres localités quelques actes sédi-« tieux. Quelqu'odieux que soient d'incendiaires anarchistes, les « passions et les vieilles idées de parti tendent à l'échauffer. — (Du « 14 octobre.) Vous ne pouvez vous figurer l'exaltation que cette affaire « jette dans les esprits. Les rumeurs qu'on a fait circuler, l'importance « extraordinaire qu'on a donnée aux manœuvres de quelques misérables « sans importance sont prêts à ramener les plus dangereuses réactions. « Sous le voile de l'attachement à la personne de Sa Majesté et à la « sûreté de l'Etat se cachent les passions les plus hargneuses, les res-« sentiments les plus violents. Le directeur du théâtre vient de me « demander, au nom du public, la permission de représenter *la Pauvre « femme, l'Intérieur des comités révolutionnaires* et *Pamela*, qu'il a déjà « fait donner une fois et que j'ai fait suspendre jusqu'à nouvel ordre. » — Le commissaire général invite Son Excellence à faire amener les détenus à Paris, mesure d'autant plus nécessaire que les magistrats de Lyon et ceux de la Loire réclament chacun de leur côté les prévenus, prétentions qui peuvent s'élever également à Mâcon et à Valence. M. le préfet de la Loire écrit, 12 octobre : « Quelque absurdes que paraissent « les conspirateurs dans leurs motifs et dans leurs moyens d'exécution, « je n'ai pas dû négliger les mesures qui pouvaient prévenir l'effet de « leurs intrigues. J'ai concerté avec le commandant de la gendar-« merie une sévère surveillance sur tous les points du département, « sans néanmoins déceler de trop grandes inquiétudes pour ne point « nuire au recrutement déjà assez pénible en lui-même, pour ne pas « augmenter les difficultés par la crainte d'un mouvement politique. »

60 — ÉVÉNEMENTS DIVERS.

Attaque du courrier de Caen à Paris, près de Bonnières.

Camp volant. Rapport de Boyer. On dit que Goyon de Vaucouleurs a débarqué avec Bertin et Chateaubriand à Saint-Briac. — En Morbihan, arrestation de Riand et Liandre, receleur du prêtre Leleu. On n'a pu arrêter Hénaut dévoué aux chouans. — Ludet, conscrit arrêté, a voulu s'évader et a été tué. — Martin, qui reçut 1000 louis pour la rançon de Jarry (secrétaire de l'évêque de Vannes) (II. 1510), est traduit à une commission militaire ; c'est l'ancien commissionnaire de Guillemot quand celui-ci s'embarqua sur le bateau de Lelouet.

Calais. L'ennemi a lancé quelques bombes ; quelques dégats.

Brigands arrêtés. 1) Ariège : voleurs, à la foire de Tarascon. — 2) Pô : brigands de la bande de ce département : Fassero, Teppa, Chiara, Bertollone, Bollone.

Rapport du préfet de police. Suicide de Richard (chagrins domestiques). — On retire de la Seine le corps de Bougarel. — Une femme se jette d'un 3e étage et se tue. — Bourse active ; hausse causée par l'annonce d'une victoire importante ; rentes, 65 fr. 20 ; banque, 1145. — Arrêtés : 8 voleurs, 3 rôdeurs, 1 fou.

Ordres du Ministre. A détenir : 1) jusqu'au 18 octobre : Ley (carrossier, a fait arrêter la voiture du prince de Wurtemberg au moment de son départ, en disant que

le prince lui devait de l'argent, ce qu'il reconnaissait); 2) 8 jours, puis les renvoyer dans leur commune : Beaucerf père et fils (braconnage); 3) j. n. o. : 33 voleurs, vagabonds, etc., dont 12 femmes, non susceptibles de jugement. — En liberté, à 20 lieues de Paris et de la Cour : fille Ernoud (II. 1529) (est aux Madelonnettes pour l'affaire Sartoris). — A Bicêtre 6 mois, puis en surveillance : Secondat (chirurgien de la garde municipale : avoue s'être fait donner de l'argent pour réformer des conscrits : avait faussement accusé Richeraud d'être son complice).

Faits divers. Assassinats : 1) d'une femme par Scheurs : Meuse-Inférieure ; 2) de Bonnières par Lassale, croit-on : Allier. — Incendies : 1) accidentel : Somme ; 2) d'une fabrique par Jambon : Vaucluse. — Vol : Sophie Gaudon disparaît après avoir volé son maître Darce : Alexandrie.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport du préfet de police, du 17 octobre.

BULLETIN DU SAMEDI 18 OCTOBRE 1806[1]

61. — **Belgique. Garrotteurs.** — Pour délivrer la Belgique du fléau du brigandage, on avait multiplié les arrestations. 500 accusés se trouvaient réunis dans les prisons de Bruxelles, le plus grand nombre plus ou moins coupables, quelques-uns innocents. Près de deux ans s'étaient écoulés sans que les magistrats eussent pu acquérir les moyens de distinguer les uns des autres ; le volume des informations effrayait ; on ne pouvait fixer un résultat. M. le conseiller d'Etat Berlier fut choisi par Sa Majesté pour terminer cette affaire, par les moyens qu'il jugerait le plus convenables. Il se rendit à Bruxelles, examina les pièces, conféra avec les préfets et les magistrats et détermina avec eux les mesures suivantes : « Classer les accusés. Mettre en liberté « ceux contre lesquels les preuves étaient nulles ou légères. Détention « temporaire à Vilvorde (Dyle) de ceux présumés coupables, mais dont « les charges ne paraissaient pas suffisantes pour une condamnation « judiciaire ; les déserteurs, de la même classe, les renvoyer à leurs corps « ou à des conseils de guerre. Traduire à la cour criminelle du Nord « les brigands dont les crimes étaient clairement prouvés et dont le « nombre était de 30 à 40. » Sa Majesté a approuvé ces mesures. Elles ont été mal exécutées par les magistrats qui en étaient chargés. On a vidé les prisons avec indiscrétion, on a rendu à la société des criminels dangereux et traduit à la cour criminelle les accusés contre lesquels les charges sont presque nulles ; on y a même traduit l'un des dénonciateurs, auquel on devait la découverte des plus coupables. On a paru oublier qu'il avait été convenu avec M. le conseiller d'Etat qu'il ne serait pas mis en jugement. On a plus fait. Après les nombreux élargissements ordonnés par le directeur du jury de la Dyle, celui du Nord a décerné de nouveaux mandats contre dix à douze de ceux qui avaient recouvré leur liberté, dont un avocat, un officier réformé et autres. Il a ainsi répandu de l'alarme dans la Belgique, soit parce que les habitants de ces contrées ont pensé que ces mandats avaient pour cause de nouveaux brigandages, soit parce que tous ceux devenus libres par cet acte d'indulgence, après une longue détention, ont cru qu'on voulait recommencer toute la procédure. — Les préfets du Nord et de la Dyle

1. *Ce Bulletin* manque dans la série AF^IV et a été pris dans la série F^7. En plus des articles suivants, il contient d'autres articles que l'on trouvera dans le *Bulletin* du 20 octobre, série AF^IV (voir la note des pages 27 et 28).

sont chargés de se concerter avec ce magistrat, afin que les mesures arrêtées par M. le conseiller d'Etat Berlier, approuvées par Sa Majesté, soient exécutées dans leur véritable sens. Il leur a été observé qu'il suffirait qu'une vingtaine des plus coupables, choisis avec discernement, fussent mis en jugement, pour que la peine qui pourrait être prononcée contre un nombre quelconque d'entre eux remplît le vœu du législateur, effrayât par l'exemple ceux rendus à la société et tous autres qui pourraient être portés au brigandage.

62. — **Briançon. Evasions.** — Les évasions du dépôt de Briançon étant fréquentes, le préfet a été chargé d'en indiquer la cause. Il a répondu, le 30 septembre, qu'elle ne pouvait être attribuée qu'à la négligence des vétérans chargés de la garde de ce dépôt. Ils sont infirmes et âgés, s'endorment la nuit, et les conscrits ou déserteurs que ce dépôt renferme n'éprouvent alors aucun obstacle pour s'enfuir. Le préfet pense que la garde de ce fort ne pourrait être confiée avec sûreté qu'à des troupes de ligne.

63. — ÉVÉNEMENTS DIVERS.

Moselle. Fuite de Lhomme, receveur de l'enregistrement.

Dunkerque. On entend d'Ostende une forte canonnade en mer.

Dieppe. Les anglais ont pris un bateau de pêche, ont essayé de s'emparer avec lui d'un chasse-marée et l'ont ensuite relâché.

Ariège. Lapeyre et Ortel, conscrits, ont de faux passeports et disent les tenir de Paulet, Gaillard et Legat.

Rapport du préfet de police. On trouve le cadavre d'Osmond. — Bourse : rentes, 67 ; banque, 1150. — Arrêtés : 5 voleurs.

BULLETIN DU LUNDI 20 OCTOBRE 1806

64. —**Lyon. Chazot, Augereau et autres** (suite) [1]. — Le préfet du Rhône et le maire de Lyon ont écrit à Son Excellence le sénateur ministre, le 16 octobre. Voici la substance de leurs lettres : « Les indi-« vidus arrêtés à Saint-Symphorien sont arrivés à Lyon le 15. Augereau « a déclaré : « qu'il y avait réellement une conspiration ; qu'elle datait « d'environ six mois ; qu'elle était conduite par quatre chefs, qui se « trouvaient à Paris et à Passy. » Il a ajouté qu'il ne voulait pas désigner « ces chefs et ne dirait rien de plus, mais que, si on le conduisait à « Paris, il ferait au ministre de la justice des révélations importantes. » Le préfet et le maire annoncent que, par ordre du procureur général près la cour criminelle de Lyon, Augereau et Chazot sont partis le 16 pour Paris et doivent arriver dimanche 19 (hier), escortés par plusieurs gendarmes. Son Excellence leur a répondu que cette mesure est précipitée ; qu'on n'avait encore que des données imparfaites sur les principaux coupables, que ceux connus jusqu'à présent étaient obscurs, peu importants, sans moyens personnels et que ce n'était que sur les lieux qu'on aurait pu acquérir la connaissance de leurs relations secrètes avec leurs instigateurs ; que c'était probablement pour faire cesser ces recherches et peut-être dans l'espoir de s'évader en route, qu'ils avaient demandé leur transport à Paris, sous prétexte de vouloir y faire des révélations ; qu'enfin la première instruction aurait dû être faite admi-

1. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 18 octobre, série F[7].

nistrativement et communiquée à Son Excellence, qui aurait jugé s'il convenait d'occuper les tribunaux de cette affaire et surtout s'il y avait de l'inconvénient à y donner la publicité qui résulte d'une procédure à la haute cour impériale, mesure sur laquelle Son Excellence aurait connu préalablement les intentions de Sa Majesté.

65. — **Ille-et-Vilaine. Situation.** — Le préfet de Rennes écrit, à la date du 12 octobre : « Dans la classe nobiliaire, on voit cette nouvelle « guerre avec satisfaction. Il faut en finir, disent ces sociétés, où on « paraît croire que des ennemis puissants sont coalisés contre la France. « D'autres, de parti contraire, forment les mêmes vœux contre leur « patrie, mais avec des vues différentes. » Tous sont observés.

66. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Lyon. Chazot et complices (suite) (64).Le commissaire général dit que cette affaire (Berchoux, Janson, Augereau) ne paraît pas devoir être inquiétante. Comme les esprits sont montés à Lyon, il croit qu'on devrait évoquer l'affaire à Paris. Le ministre a ordonné de ne rien livrer au tribunal sans un ordre et d'empêcher toute publicité. Le préfet du Rhône annonce l'arrestation de Ruffard, Jacob, Rivaud et croit à un vaste plan. La fille Ruffard et Bérard sont arrêtés. Détails sur Augereau. Moncey dit qu'on donne trop de publicité à cette affaire, qu'il faudrait traiter administrativement.

Dunkerque. On avait annoncé un bombardement (63). Le commissaire de Boulogne signale des navires ennemis suivant la côte, sans dire s'ils ont bombardé Dunkerque.

Brest. Arrivée du *Cassart,* faisant partie de la division Willaumez, dont il avait été séparé; il a fait une prise.

Verdun. Arrivée de 4 prisonniers qui étaient à Bitche, Metz, Arras. Effectif : 856.

Côtes-du-Nord. Combat acharné, près du cap Frehel, entre 4 navires ennemis et la gabare *Salamandre,* qui est prise ; pertes ennemies.

Veuve Gottesheim ou Godsheim, veuve d'un général autrichien né en Alsace et émigré, passe souvent le Rhin et répand de faux bruits ; si elle revient, on l'arrêtera. Un Godsheim, émigré, a été signalé comme employé au service d'Autriche (II. 552) : si c'est sa veuve, il est mort dernièrement. Le ministre, qui a déjà signalé plusieurs émigrés au grand-duc de Berg, lui envoie une note sur cette dame.

Marseille. Les jeunes gens inscrits pour la garde d'honneur ont déclaré collectivement au maire qu'ils avaient disposé des 100 louis que chacun avait pour les frais de service et la masse de 14.000 fr. qu'ils avaient réunie. Ils demandent qu'on leur distribue 60.000 fr. Ils sont cependant tous assez riches.

Rapport du prefet de police. 2 incendies, dont un chez Labise. — 2 maçons asphyxiés dans un puits. — Au Vaudeville, première de *Arlequin peintre ou l'enlèvement,* de Rougemont ; peu de succès. — Bourse active, bruit d'une victoire ; rentes, 66 fr. 70, banque 1152.50. — Arrestations : 1 déserteur, 11 voleurs, 2 rôdeurs de nuit, 7 vagabonds.

Lyon [1]. Dubois, commissaire général de police, demande (II. 1050) à revenir à la cour de cassation où il a été juge, et où il y a la place de Target, décédé.

Famille Slaone [1]. Slaone (II. 1569) est le fils aîné de l'ancien banquier de Rome, qui est mort ; il a un frère à Smyrne et un en Angleterre ; sa mère a été de Rome à Londres. Krogh, capitaine du navire danois sur lequel il a été pris et qui avait une cargaison pour Lublock, à Londres, dit que Slaone déteste la France.

Sesia [1]. Renseignements sur Zola : il est dans ses foyers (II. 976).

Faits divers. Parricide : assassinat de Morel par son fils, croit-on : Eure. — Suicide de Christophe : Meuse.

1. Cet article se trouvait aussi dans le *Bulletin* du 18 octobre, série F^7.

BULLETIN DU MARDI 21 OCTOBRE 1806

67. — **Paris. Ouvriers. Esprit public.** — Hier, rue Beauregard, un colporteur des bulletins de la Grande Armée criait la mort du prince Louis. Un ouvrier s'est fâché de ce qu'il n'ajoutait pas Louis de Prusse et s'est exprimé en ces termes : « On pourrait croire que c'est le roi de « Hollande dont tu annonces la mort, tandis que c'est un des gueux qui « nous font la guerre qui a reçu ce qui lui revenait. » Les spectateurs, presque tous ouvriers, ont applaudi à l'observation de leur camarade et l'ont appuyée. Le colporteur a continué, en criant la mort du prince Louis de Prusse. »

68. — **Lyon. Chazot et complices. Traduction à la haute cour impériale** [1]. — ...Par une lettre ultérieure du 18, le commissaire général a donné avis au sénateur ministre qu'entre Chazot et Augereau, envoyés en poste, le procureur général venait encore d'ordonner que la gendarmerie conduisît à Paris : Richard, instituteur à Collonges ; Gerboulet son adjoint ou sous-instituteur ; Bontems, graveur, qui a fait la triple griffe ; la veuve Collier, dont le mari était maire à Collonges, arrêté à Saint-Symphorien avec Chazot, Augereau et Gerboulet ; Ruffard, vinaigrier à Mâcon, dont la fille a commandé la griffe à Lyon ; et Jacob, tailleur à Mâcon. Le procureur général a également adressé à la haute cour impériale ces six complices de Chazot et Augereau. Déjà les accusés commençaient à se charger entre eux à Lyon. Gerboulet venait de déclarer qu'Augereau (qui prenait aussi le faux nom Belcourt) avait fait faire à Valence tous les imprimés. Chazot (qui était le même que Plantier) avait déclaré, comme Augereau, que, si on le traduisait à Paris, il y ferait une confession franche et détaillée. C'est à Son Excellence le grand juge que le procureur général de Lyon a adressé Chazot et Augereau ; ils ont été déposés à la Conciergerie. Sa lettre portait qu'il enverrait incessamment leurs principaux complices. Son Excellence a communiqué à l'instant au sénateur ministre la lettre du procureur général, en observant que, dans une affaire de cette nature, l'autorité judiciaire ne devait agir qu'après que la haute police avait recueilli toutes les instructions y relatives. Le sénateur ministre a répondu à Son Excellence le grand juge que déjà il avait fait sentir aux autorités de Lyon toute l'inconvenance de cette mesure, l'a prié d'ordonner que Chazot et Augereau et ceux de ses complices qui pourraient lui être adressés fussent mis à sa disposition et qu'après l'instruction il concerterait avec Son Excellence les mesures que le résultat ferait juger convenables. Chazot et Augereau seront interrogés aujourd'hui au ministère de la police générale.

69. — **Dieppe. Pêche du hareng.** — Le tribunal de commerce et les membres de l'association commerciale de Dieppe ont sollicité la faculté de pêcher le hareng pendant la nuit. Cette demande, transmise et appuyée par M. le sénateur Vimar, a été communiquée à Leurs Excellences les ministres de la guerre et de la marine. Son Excellence le ministre de la guerre a été d'avis que cette affaire concernait entièrement le ministre de la police générale. Son Excellence le ministre de la

1. L'article commence par rappeler que le procureur a traduit Chazot et Augereau à la haute cour impériale (64).

marine. sans se dissimuler les inconvénients de cette mesure, n'en a pas moins émis son vœu pour qu'elle pût être adoptée. « Elle contri- « buerait à adoucir la malheureuse situation des pêcheurs et un con- « cours de surveillance rigoureuse suffirait sans doute pour prévenir « les mauvais effets que l'on pourrait en redouter. » — Autoriser [1] avec toutes les précautions convenables de surveillance.

70. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Conscription. Réponse des préfets. Bien exécutée en Seine-Inférieure, Haut-Rhin, Pyrénées-Orientales, Landes, Haute-Garonne ; détails. — Corrèze : on remplace 65 hommes qui ont déserté en route ; beaucoup de réformes, dont 626 par défaut de taille. — Tarn : jadis beaucoup d'intrigues et d'escroqueries ; mesures prises : 85 réfractaires. — Pô : bien exécutée ; Gastaldi et Nepotis arrêtés pour intrigues ; Masino poursuivi pour escroqueries envers les conscrits (53).

Linange. Plaintes contre Martin (II. 1567). Les recherches continuent. Linange, dit comte de La Chapelle, dit Auguste, dit Philippe le Bel, a été arrêté à Santenay, où il vivait sous le nom de François ou de Le Beau, chez Pommey, qui a été arrêté ainsi qu'une femme vivant avec ledit Pommey.

Ouest. Bande de Segré (39). Moncey dit que l'arrondissement est maintenant tranquille. Les 4 conscrits Huet, Pelletier, Tiberger et Poulain ont été arrêtés et seront jugés. La mère et la sœur de Huet sont arrêtées. 3 brigands seulement, dont Roullier, ont été tués ; 4 arrêtés ; 7 inconnus : total : 14.

Bruges. Esterhazy, arrivé à Bruges, avec une suite nombreuse, venant de Vienne, voulait passer par Ostende et Nieuport : on lui a tracé son itinéraire par Lille, suivant les instructions du ministre.

Strasbourg. Passage du général Montrichard, venant d'Allemagne et allant à la campagne, où est sa femme.

Gard. Prise d'un corsaire anglais, commandé par un émigré de Marseille et dont l'équipage entier est provençal ; il croisait depuis longtemps devant les côtes et causait des pertes.

Bordeaux. Rixe entre des soldats italiens et des gendarmes.

Rapport du préfet de police. Suicide de Gransaigne. — Bourse : on y a beaucoup parlé de la victoire du 14 que l'on dit décisive ; rentes, 66 fr. 80 ; banque, 1152 fr. 50 — Arrêtés : 3 escrocs, 1 fou.

Ordres du Ministre. Au dépôt colonial de Belle-Isle : Hulin Maisonneuve (37). — Seine-Inférieure : Précautions contre la contrebande : de même qu'on a dit de retirer le soir les cordes des falaises de Plafonval et de Biville, on retira chaque soir une machine dont se sert Châteaubriand pour extraire de la terre vitriolique et avec laquelle on pourrait introduire des marchandises ou communiquer avec l'ennemi.

Faits divers. Incendie accidentel : Vosges.

BULLETIN DU MERCREDI 22 OCTOBRE 1806

71. — Camp volant. — Extrait d'une lettre du général Boyer, datée de Saint-Brieuc, 18 octobre : « La fouille générale a fait le plus grand « effet sur l'esprit des habitants ; ils commencent à sortir de leur apa- « thie et n'ont plus cette terreur que les chouans leur avaient inspirée ; « la circulation continuelle des troupes leur donne un peu d'énergie. « Un chouan, nommé Lebrélia, ayant dit « qu'il se chargeait de conduire « les déserteurs aux chouans parce qu'il se souvenait de son ancien « métier », il a été arrêté sur la dénonciation du curé de Kergon [2] et

1. Ordre du Ministre.
2. Mot écrit Kgon. Aucune commune de ce nom en Morbihan.

« d'un habitant de cette commune, nommé Légoric. On a aussi arrêté « un déserteur des travaux publics, nommé Blanchet, et un habitant « nommé Colet, qui lui a donné asile pendant un mois. — Je vais parcourir le Morbihan. Les fonctionnaires et les curés m'en diront « plus qu'ils ne m'en écriraient. — Il paraît certain que Bertin, Deux « Goyon de Vaucouleurs et Châteaubriand sont dans les Côtes-du-Nord. « agents secrets sont à leur recherche. »

72. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Bouches-du-Rhône. Le courrier de Marseille à Avignon a été attaqué par 3 brigands (II. 1558). Le lieutenant Chalon et 4 gendarmes, dont 3 déguisés, ont fini par arrêter Allemand, Roche et Bayot, désignés comme étant ces brigands, et Siledenen, malgré la difficulté qu'avaient les habitants à dévoiler leurs retraites.

René. Individu de ce nom arrêté (Pas-de-Calais), se disant officier de l'escadre Villeneuve, prétendant avoir l'ordre de rejoindre le grand-duc de Berg et avoir perdu son argent. Bertin, commissaire de marine à Bayonne, lui a donné un ordre de payement pour ses frais de route. Pas d'officier de ce nom. Rosière et Forestier n'ont pas signé cet ordre qui est faux et porte la fausse signature Dubois. Ne serait-ce pas Prevot de La Croix qui a déjà commis une escroquerie analogue à Rennes ? Détails.

Verdun. Adams, Simons et Le Gallois, évadés et repris (8), avaient pour complices Legros et Clifford (prisonniers aussi) ; Wirion les a envoyés tous les 5 à Bitche.

Etrangers. Autorisations : 1) à Dahmen, aumônier à Stockholm, de venir à Aix-la-Chapelle ; 2) à Otherdahl, suédois, de venir à Paris ; 3) à Hollaender, suédois, de venir à Lyon ; 4) à Bergheim, belge, sous-lieutenant en Autriche, ayant un passeport de l'archiduc Charles, de venir à Liège.

Rapport du préfet de police. Bourse : hausse à cause des nouvelles : rentes, 67 fr. 40 ; banque, 1157 fr. 50. — Arrêtés : 4 voleurs, 14 filous, 5 vagabonds, 1 fou.

Livourne. Le général Morand écrit qu'il y a à Livourne plusieurs émigrés napolitains soldés par les anglais : transmis au ministre de France à Florence.

Faits divers. Viol de la fille Baranqué par Vagellis, soldat du régiment d'Isenbourg : Bouches-du-Rhône. — Sommations comminatoires : arrestation de Briez : Nord. — Incendies accidentels : 1) 2 en Allier ; 2) Eure-et-Loir (foudre).

BULLETIN DU JEUDI 23 OCTOBRE 1806

73. — Chazot et Augereau. Interrogatoires. — (68). Ces deux principaux complices, traduits à la haute cour impériale par le procureur général de Lyon, ont été interrogés au ministère de la police générale. Voici le précis de leurs déclarations.— *Augereau.* Né à Angoulême, âgé de 67 ans, était à Lyon au commencement de la Révolution, n'a exercé aucune fonction, n'a été membre d'aucune société populaire, a même servi pendant le siège de cette ville, et depuis, comme l'un des assommeurs de la compagnie de Jésus ; s'est ensuite fixé à Valence, où il a établi une manufacture de cartes à jouer. Au commencement de 1806, la régie a fait procéder à une saisie de ses cartes et lui a causé une perte de 6 à 7.000 francs. C'est pour se venger qu'il a conçu le projet de renverser le gouvernement, dont la régie est, suivant son expression, partie adhérente. Dans le principe, il n'a eu aucun confident, aucun complice. Il a composé lentement et par petites parties la proclamation et la circulaire, seul et dans le plus grand secret, pour que sa femme ne s'en aperçût pas. Pour les faire imprimer, il s'est rendu, seul, à Genève et de là à Lausanne, où il a traité avec un imprimeur, dont il ne se rappelle pas le nom et qui, moyennant deux louis qu'il lui a comptés, s'est

engagé à imprimer deux rames de ses pièces et à lui envoyer le tout à une auberge de Lyon. — Nota : cette partie de déclaration d'Augereau est évidemment vicieuse et les contradictions et réticences, dans lesquelles il s'est retranché sur les questions de détail qui lui ont été faites, prouvent qu'il n'a pas fait imprimer les affiches à Lausanne. On croit que c'est plutôt à Valence et les ordres sont donnés dans cette ville pour vérifier. — Quoi qu'il en soit, il a reçu les imprimés à la fin de septembre. Il y avait 1.080 exemplaires de la proclamation. Ne sait pas le nombre des circulaires, le tout formant la totalité de ce qui a été saisi à Saint-Symphorien, il affirme qu'il n'en serait pas trouvé un seul exemplaire dans quelque endroit que ce soit. Il a fait faire à Lyon, par Bontemps, graveur, la triple griffe des noms qu'il a imaginés, Pinasseau, Laroque, Brunet, ainsi que la vignette et le cachet. Il s'est servi de ce graveur, parce qu'il lui devait 55 fr. 10, qui ont formé le prix de son ouvrage. Pour l'exécution de son projet, il s'est d'abord adressé à Chazot, ancien membre d'un comité de Lyon, qui a consenti à le seconder. Il l'a ensuite communiqué à Richard, instituteur à Collonges, qu'il connaissait, et a transporté chez lui tous les imprimés. Augereau a écrit les deux notes manuscrites qui se trouvent sur deux des circulaires. Richard a écrit sur les paquets les adresses des villes. Pour l'exécution il s'agissait de trouver dans chaque ville des commissaires qui acceptassent cette fonction. Augereau avait appris peu de jours avant, par un voiturier sur la route, qu'il y avait à Saint-Symphorien deux anciens membres des autorités de 93, Janson et Berchoux. Il pensa qu'ils accepteraient les premiers ; que, de plus, ils lui en indiqueraient d'autres à Roanne, qui, par leur accession au projet, en seconderaient puissamment l'exécution, en s'emparant de la manufacture d'armes, où il y avait environ 1500 fusils ; qu'ensuite de ville en ville, par indications successives, ils trouveraient dans chacune des commissaires et des moyens d'exécution. Augereau et Chazot partirent ainsi ensemble de Collonges, sans aucune autre disposition, emportant tous les imprimés, les griffes le cachet et les décorations municipales pour s'en servir lorsqu'ils auraient trouvé leurs commissaires et qu'on serait dans le cas d'agir. La femme qui portait les paquets sur son cheval ignorait ce qu'ils renfermaient. Richard la fit accompagner par Gerboulet, son adjoint ou sous-instituteur, auquel lui seul avait confié sur le complot tout ce qu'il avait jugé convenable. Augereau et Chazot ne lui avaient fait aucune ouverture. Janson et Berchoux les ayant fait arrêter, le projet a échoué dès les premiers pas et la chaîne éventuelle et imaginaire, dont ces deux hommes étaient le premier anneau, ne put se former. Augereau assure que tous les imprimés ont été saisis alors et qu'on ne pourrait en trouver aucun autre. Il en résulte qu'il est l'auteur direct de ce complot, qu'il n'a eu pour confidents et agents volontaires de l'exécution projetée que Chazot et Richard. Le grand objet, sur lequel roulait toutes ses espérances et son rêve, était de s'emparer des fusils de la fabrique de Roanne. Il avait su, en conversation, par un sieur Barthélemy Desgranges, son compatriote, contrôleur à cette fabrique, qu'il y existait 1.500 fusils, ce qui lui fit diriger l'exécution de ses vues de préférence sur ce canton. Il déclare, du reste, que le sieur Desgranges est absolument étranger à son projet et Augereau ne connaît lui-même à Roanne qu'un perruquier et une femme de chambre, qui tous deux lui doivent quelque argent. — *Chazot*. Son interrogatoire offre à peu près le même

sultat. Mais il laisse du doute sur le lieu de l'impression. Augereau lui avait dit qu'il avait acheté à Lyon le papier qu'il y destinait, qu'elle serait faite à Valence, par un prêtre devenu imprimeur et mécontent du préfet. Avant de partir de Collonges, pour entreprendre la distribution, Augereau avait assuré à Chazot et Richard qu'ils auraient les armes de Roanne ; que Janson et Berchoux leur indiqueraient des commissaires, ceux-ci d'autres et successivement de ville en ville. Plusieurs fois, quand Chazot lui faisait des questions sur les moyens du comité, Augereau lui répondait que tout son comité était dans sa tête, mais qu'il avait ses moyens prêts et assurés. — Gerboulet a déclaré à Lyon que l'impression avait été faite à Valence. Par une lettre du 21 de ce mois, M. Bourguignon, magistrat attaché au parquet de la haute cour, a prévenu le sénateur ministre que M. le procureur général près la haute cour l'avait chargé d'interroger Augereau et Chazot. En conséquence ils ont été réintégrés à la Conciergerie. — Par une lettre du 19, le préfet du Rhône annonce qu'il a fait mettre en liberté six individus arrêtés pour cette affaire et dont l'innocence a été constatée. Il ajoute que Gerboulet a fait des déclarations essentielles dont il résulte : « Que la ma-« chination a été conçue et tramée uniquement dans la tête des indivi-« dus qui sont sous la main de la justice; qu'elle ne tient nullement à « un projet plus vaste. »

74.— Gênes. Commissaire général de police. — Son Eminence le cardinal archevêque de Gênes, dont le grand-vicaire s'était opposé, par son ordre, à la cérémonie de la bénédiction nuptiale du commissaire général de police à Gênes, croyant qu'il avait été prêtre et curé de Lyon, a reconnu son erreur. Pour que sa réparation fût plus authentique, son Eminence a fait elle-même publiquement cette cérémonie.

75. — ÉVÉNEMENTS DIVERS.

Etrangers. Gablenz, conseiller du duc de Gotha, est autorisé à se rendre à Paris. — De Saucerotte, émigré français, major au service du duc de Brunswick, a obtenu la permission de passer un mois à Plombière et demande un passeport pour partir : différé.

Aix-la-Chapelle. Le procureur général de la Roer dénonce au grand juge Finger, chez qui se tiennent des réunions suspectes; enquête de la police.

Sarre. On a cédé une forêt impériale à Ziegler, gendre de Wresde, sur le simple avis de Choreze, inspecteur, que les titres de propriété avaient été détruits dans un incendie ; plusieurs agents séduits; poursuites.

Belgique. Le ministre de la guerre de Hollande demande au préfet des Deux-Nèthes de laisser recruter dans son département dans certaines conditions, pour accélérer les armements de la Hollande. Le duc d'Aremberg se propose aussi de recruter en Belgique un régiment.

Proposition d'un nouveau corps. Villegarde, ancien officier sarde, propose de lever, à l'aide d'anciens militaires, un bataillon de volontaires dans la vallee d'Oneille et le comté de Nice.

Alpes-Maritimes. Rébellion contre des gendarmes arrêtant Lauzi, un jour de fête.

Besançon. Un individu trouve, dans un paquet, des vers séditieux et en avise immédiatement le directeur de la poste (rapport de Moncey).

Havre. Le préfet donne des détails sur les projets incendiaires de l'ennemi ; la garde nationale est insuffisante.

Ille-et-Vilaine. Le directeur des douanes communique un avis d'après lequel les chouans Goyon de Vaucouleur, Postic et Bertin sont signalés près de Saint-Malo, où Omnès, impliqué dans l'affaire Marc Conté, est pilote d'un navire danois. On

transmet cet avis à Boyer, qui avait envoyé deux agents secrets pour les découvrir.

Prise. Dalbecco, capitaine gênois, prisonnier sur la goelette anglaise l'Elisa (capitaine Thompson), avec 11 marins, s'en empare et la conduit à Gênes.

Rapport du préfet de police. Suicide de Mme Pillon. — Un incendie. — Bourse : hausse; (fin du mois : rentes, 68 fr. ; banque 1175) ; rentes, 67 fr. 25 ; banque 1160. — Arrêtés : 4 voleurs, 1 filou, 5 vagabonds, 1 fou.

Faits divers. Assassinat d'une femme par Danois, croit-on. — Incendies : 1) accidentel : Anvers ; 2) Cantal.

BULLETIN DU VENDREDI 24 OCTOBRE

76. — Paris. Caricatures. — Il paraît une caricature représentant un soldat français, le sabre nu, sur lequel on lit : « Malheur à qui s'y frotte. » Il tient un officier prussien par la tête et la queue (allusion à l'armée cernée). — Une autre va paraître chez Martinet. Elle représente le docteur Gall, consulté par l'empereur de Russie et le roi de Prusse. Au bas, on lit : Le docteur : « Quoi ! toujours fou ? » — L'empereur : « Austerlitz n'a pu me guérir. » — Le docteur : « Et vous aussi ?... Et votre femme ? » Le roi : « Docteur, elle bat la campagne. »

77. Ouest. Renseignements. — Extrait de divers rapports : « Les « agents anglais Palierne, Bertin, Châteaubriand, etc., abordent dans « l'Ille-et-Vilaine, par Jersey et Guernesey. On assure que Palierne, « quoique condamné à mort, est du côté de Nantes. Ces agents parcou- « rent l'Ille-et-Vilaine, les Côtes-du-Nord, le Morbihan, etc., non pour « soulever, mais pour rallier les éléments épars de l'ancienne chouan- « nerie, les tenir prêts pour le moment qui paraîtra favorable, rani- « mer l'espoir qui s'affaiblit. Par l'influence des émigrés rentrés et de « leurs parents, ce parti a réussi, depuis quatre à cinq ans, à porter à « des places insignifiantes, dans les conseils généraux, dans les collè- « ges des électeurs, etc., des hommes qui lui sont attachés. Il y a même « quelques maires, notamment celui de Saint-Malo. Les exagérés « n'aiment pas la quatrième dynastie; mais ils la préfèrent à la troi- « sième. La noblesse tient aux Bourbons. Ces deux partis s'égorge- « raient si le gouvernement avait moins de force. — Les émissaires « de l'ennemi ont leurs asiles dans les bois vers Fougères, La Guer- « che, etc. Leurs anciens partisans ont avec eux des entrevues noc- « turnes. Les prêtres soutiennent le gouvernement : plusieurs ont « refusé le traitement offert par l'ennemi. L'évêque de Rennes a eu « soin de placer dans chaque chef-lieu un vicaire général estimé et y « jouissant de la confiance des desservants. Par ces intermédiaires, il « est instruit de tout ce qui se passe. Les autorités civiles (le préfet « excepté) sont faibles, craignent de se compromettre envers l'un ou « l'autre des deux partis opposés. — C'est à Saint-Coulomb, près Saint- « Malo, que les chouans ont le plus de partisans. C'est la demeure des « deux frères Saint-Gille, chouans à surveiller sévèrement ; de Baslé, « ancien paysan, colonel chouan, bien monté et équipé; de Gouxet, an- « cien militaire, dévoué aux chouans, les servant encore. C'était la cam- « pagne de Palierne, de laquelle il correspondait avec le prince de Bouil- « lon qui solde encore presque tous les paysans de Saint-Coulomb. C'é- « tait aussi celle de Donzelle, beau-frère de Bertin, principal agent de la « correspondance de ce prince. Le parti l'a porté au collège électoral de « Rennes. La femme de Tabuis, banqueroutier, réfugié à Jersey, va souvent

« à Saint-Coulomb. Elle fait beaucoup de dépenses et n'a aucuns moyens « connus. C'est de cette côte, Saint-Servant, Saint-Malô, que l'ennemi « reçoit des signaux et y répond (fusée). Sur celle de Saint-Briac, rési- « dent les Gouyon, les Plouer... (à surveiller). A Saint-Malo, Coetisac fils; « Bellevue aîné, dangereux audacieux ; le premier, chouan sanguinaire. « Le sous-préfet de Saint-Malo est trop faible, il lui faudrait un com- « missaire spécial. Le maire, ancien procureur fiscal, grand partisan « des chouans (à remplacer). Il convient que l'administration soit dans « des mains amies, intéressées au maintien. » — Tel est le résumé de plusieurs rapports particuliers faits à Son Excellence. Tous les individus de cette côte qui ont servi jadis à l'espionnage, soit marins, guides, commissionnaires ou logeurs, sont connus nominativement. Plusieurs, surpris dans de nouvelles communications, ont été écartés, tel que Donzelle, beau-frère de Bertin, etc. Les autorités locales n'ont nulle connaissance que ces individus servent actuellement, quoique les mêmes chefs et le même espionnage soient à Jersey. Cependant, si une crise majeure menaçait cette côte, il sera facile de désigner la totalité des individus qui devront en être éloignés momentanément.

78. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Allier. Un courrier, en passant, a répandu des bruits sur l'affaire Augereau et Chazot. Un militaire avait un exemplaire de la circulaire. Le ministre dit qu'on a donné trop de publicité à cette affaire.

Boulogne. Tempête violente. Une dépêche télégraphique annonce la victoire de S. M.

Conscription. Réponse à la circulaire. Escaut et Basses-Pyrénées : pas d'abus. Sésia : difficultés à Verceil et Biella à cause des nombreuses réformes.

Verdun. Arrivée de 4 prisonniers anglais qui étaient à Bitche. Effectif : 865.

Turin. Mme Gromo-Terengo et Saint-Peyre [1] ont été condamnés à un an de prison pour correspondance avec l'ennemi. (24. II. 1580). Menou a demandé qu'on les envoie à l'intérieur. On les expédie au fort de Joux.

Manche. Dans une rébellion, le gendarme Eude avait été blessé et l'autre gendarme avait blessé Lenoir qui avait disparu (II. 1210). Lenoir a été pris et condamné à 4 ans de fers.

Eure-et-Loir. Arrestation de Blot, qui a maltraité un employé de l'octroi.

Bas-Rhin. On a volé sur la route, derrière la voiture, la malle de Remardy ; enquête sur les postillons.

Var [2]. Meurtre d'un gendarme par un chasseur à qui il demandait son port d'armes.

Parme. Arrestation de Maleasick, soupçonné d'être agent de l'Angleterre.

Rapport du préfet de police. Un incendie. — Bourse, hausse : rentes, 67 fr. 75 ; banque, 1173 fr. 15. — Arrestations : 5 voleurs, 15 vagabonds.

Dargent. Emigré arrêté en l'an IV, relâché en l'an VI ; sa femme a adressé un placet à S. M. pour savoir ce qu'il est devenu.

Barcelone. Viot écrit que Hyde de Neuville s'est embarqué, avec sa femme et son frère, sur une frégate américaine, capitaine Massan. — Mme de Noailles, née Laborde de Méreville, a passé à Valence ; passeport régulier.

Ordres du Ministre. Adopter la mesure proposée par le conseiller d'Etat : détenir jusqu'à plus ample information à la Force : La Houssaye (ex-officier de marine, émigré) et envoyer chez eux le ménage Garmond (domestiques chez Mme de Carignan) (dénoncés tous les trois comme royalistes par Mme Teyssières, détenue depuis 4 ans aux Madelonnettes). — A retenir j. n. o.: 16 voleurs, vagabonds, etc., dont 5 femmes, non susceptibles de jugement. — Vérifier et prendre des mesures : Gaudoit (marchand à Paris, demande un passeport pour le Danemark et va, en réalité, en Angleterre).

1. Et non Peire.
2. Ce doit être une erreur, et il doit s'agir du Gard (v. 88).

BULLETIN DU SAMEDI 25 OCTOBRE 1806

79. — **Paris. Librairie.** — Les journaux ont annoncé un ouvrage nouveau sous ce titre : *Essai sur la vie du grand Condé, par le 4e descendant de ce Prince.* L'annonce d'un ouvrage quelconque inséré dans les feuilles publiques offre communément l'idée de l'approbation de l'autorité. Son Excellence le sénateur ministre a prescrit à tous les journalistes de n'annoncer à l'avenir aucun ouvrage nouveau sans une autorisation expresse.

80. — **Morbihan. Prêtres.** — Le sénateur ministre a été informé de Londres, par des lettres des 9 et 26 septembre, qu'il était arrivé dans cette ville, à la fin d'août, un prêtre venant du Morbihan, lequel assurait qu'il y avait dans ce département 16 à 19 prêtres cachés, dont il exagérait les moyens d'influence. Ce même prêtre s'exprimait avec violence, sollicitait des ressources pour rallumer la guerre civile en Bretagne. Comme ce prêtre séditieux n'était pas nommé, Son Excellence le sénateur ministre porta ses soupçons sur le prêtre Leleuch, caché en Morbihan, et l'abbé Guillevic, homme sanguinaire, ancien membre du conseil des chouans, retiré à Redon. En conséquence, le ministre, par une lettre du 20 de ce mois, fixa l'attention de Son Excellence le ministre des cultes sur les prêtres cachés dans le Morbihan. Le même jour, des informations furent ordonnées à Redon pour connaître si Guillevic n'avait pas fait d'absences et quelle conduite il y tenait. On n'a point encore le résultat de ces informations. Mais aujourd'hui, Son Excellence le ministre des cultes communique des avis de M. l'évêque de Vannes qui coïncident parfaitement avec toutes ces circonstances. « M. l'évêque « de Vannes déclare qu'il est visible que les anglais ont manœuvré « pour réveiller les prêtres perturbateurs qui n'osaient plus remuer et « qu'il s'aperçoit de ces intrigues souterraines par le changement de « conduite de deux prêtres qu'il tenait sous sa surveillance au sémi- « naire. Ces prêtres, d'abord insoumis, affectaient, depuis, le retour « aux bons principes. L'évêque, instruit tout à coup qu'ils conspiraient « pour s'échapper, en avertit le préfet, qui les a fait traduire en prison. « En les interrogeant, on pourra obtenir des renseignements utiles. — « M. l'évêque de Vannes signale aussi deux autres prêtres, Guillevic « et Lefranc. Guillevic avait signé le Concordat, mais l'évêque ne lui « confia aucune place, parce que la violence de son caractère lui cause « fréquemment des absences d'esprit. C'était un des plus chauds par- « tisans des chouans. Il a quelques talents, mais une fort mauvaise « tête. A l'organisation du clergé, il s'est retiré à Redon (Ille-et-Vilaine). « M. l'évêque sait avec certitude qu'avant et après son arrestation « Guillevic est venu dans son diocèse et tout porte à croire qu'il a été « prévenu de cet événement. On l'a vu à Berric ; il est lié avec un « particulier de cette commune, nommé Lorho. Les 21 et 24 août, les « habitants de Berric, indignés de l'outrage fait à l'évêque, voulaient « se porter contre les brigands. Il y eut une assemblée secrète, présidée « par Lorho ; le vicaire y assistait. On se répandit ensuite parmi le « peuple pour l'engager à ne faire aucun mouvement. — Lefranc était « instituteur au collège de Vannes. Ayant signé le Concordat, l'évêque « lui proposa la succursale des Fougerêts ; il refusa, disant qu'il n'était « pas habitué aux fonctions du ministère. Il a quitté le diocèse et est

« instituteur à Redon, où Guillevic réside. L'avis donné sur Guillevic « portant qu'il était accompagné d'un second prêtre en parcourant au « mois d'août les campagnes chouannées du Morbihan, l'évêque pense « que Lefranc était ce second prêtre, sans cependant avoir sur lui la « même certitude que sur Guillevic. »

81. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. Rapport du commissaire général. Les anglais se sont éloignés. — Prise d'un navire prusien par le corsaire *Le Grand Napoléon*, capitaine Pacquet. — La victoire de S. M. a été proclamée.

Nantes. 5 individus, dont Goyau, Vallée, Gondouin et Leray, se sont fait inscrire comme gendarmes d'ordonnance.

Turin. Menou dit que la commission militaire a condamné à 2 ans de prison et 5000 fr. d'amende Masino (53.70) (escroqueries envers des conscrits).

Viagers du 1er arrondissement. Sur 138, 103 existent, 24 sont morts (rien payé pour eux), 11 inconnus.

Fécamp. L'ennemi prend un bâtiment de Dieppe, sous les batteries de Fécamp.

Rochefort. Suicide de Laboulaye, aspirant de marine.

Pô. Société de royalistes bourbonniens. A un souper chez Mme Salmatoris, on a bu à la santé du roi de Sardaigne, sauf Vagnone, qui a refusé. Intrigue de cette dame qui prétend avoir de l'influence sur Menou. Renseignements sur les gens de cette société : Allasia, Borello, Boschis, Mosea, Vagnone, Posio, Corte, Menzio, Arghinenti (ex-aumônier de la princesse Félicité, tante du roi), Poniscontri, Calvachini, Bernardi.

Pisani-Corner (4). Juif baptisé ; escroqueries ; nouveaux détails.

Rapport du préfet de police. Pagès se jette dans la Seine ; on l'en retire vivant. — Bourse active ; rentes, 68 fr. ; banque, 1182 fr. 50. — Arrestations : 2 voleurs, 5 mendiants.

Général Wirion. Moncey envoie l'interrogatoire de Fagan, colonel irlandais, qui prétend que Wirion a extorqué 136.800 fr à Garland, prisonnier anglais, en le menaçant, par Nicard et Domangeot, de l'envoyer à Bitche pour un désordre. Ce général favoriserait les usuriers, et Yarmouth en serait instruit. Enquête.

Berlin. Extrait d'une lettre de Pierre Fauche sur les alliés.

BULLETIN DU LUNDI 27 OCTOBRE 1806

82. — Camp volant. Renseignements. — La commune de Plaudren (Morbihan) était l'un des asiles des chouans. Le maire et sa femme les protégeaient, avaient même une cache chez eux destinée à les soustraire aux recherches de la gendarmerie, notamment pour Grand Jacques et ses complices. Ils ont été arrêtés après l'enlèvement de l'évêque de Vannes, pour le travestissement duquel le maire avait fourni ses propres vêtements. L'un et l'autre sont en prison à Vannes (*Bulletins* des 29 et 30 septembre) (II, 1578.1579). Le sénateur ministre envoie au général Boyer l'indication détaillée des sept maisons de ce bourg et arrondissement sur lesquelles ses recherches doivent porter particulièrement. Son Excellence lui transmet journellement et par canton de semblables notes, dont l'ensemble forme la topographie chouannique de ce pays. On lui a envoyé depuis la semaine dernière plusieurs centaines d'imprimés renfermant le signalement de plus de cent des principaux brigands, non soumis, de ce pays ; ces imprimés doivent être répartis entre ses diverses patrouilles.

83. — Allier. Bulletin de la Grande Armée. — Le préfet de l'Allier

annonce qu'il a ordonné que les bulletins de la Grande Armée seraient lus aux prônes de toutes les cures et succursales et affichés. Les sous-préfets, maires, curés et desservants sont invités par son arrêté à l'exécuter avec le plus grand soin. — Nota. L'année dernière, Son Excellence le sénateur ministre a prescrit la même mesure par une circulaire à tous les préfets. Cette lettre de celui de l'Allier est la seule que Son Excellence ait reçue jusqu'à présent à ce sujet.

84. — **Rapport du préfet de police.** — On a donné, le 25, au Vaudeville une nouvelle pièce en un acte intitulée : *Dorat ou les Dominicaux.* Elle a été accueillie : on a demandé l'auteur et nommé M. Rougemont. Avant la représentation, dans ce spectacle et dans tous les autres de la capitale, on a fait lecture du 5e bulletin. On a marqué le plus vif enthousiasme. Cette lecture a été fréquemment interrompue par les exclamations : « Vive l'Empereur ! Vive l'armée ! » — Les luthériens ont le projet de présenter collectivement une pétition tendant à ce que le traitement de leurs pasteurs, fixé à 1.500 fr., soit porté à 3.000.

85. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. Des navires formant la ligne d'embossage ont dû se retirer à cause des vents. Maladie épidémique depuis deux mois.

Belgique. Demande de recrutement pour la Hollande adressée aux préfets de la Dyle et des Deux-Nèthes (75). (De la main de Fouché : « Attendre les ordres de S. M. l'Empereur. »)

Séditieux, qui conseillait à Carpentier de renvoyer chez eux des conscrits que conduisait cet officier, est arrêté par lui : Creuse.

Ourthe. Deux pamphlets, un par Massy, l'autre par Stevens, contre le nouveau catéchisme ; les autres prêtres ont admis ce catéchisme.

Turin. Menou fait des recherches sur le complot signalé (II. 1520.1567), spécialement pour savoir s'il y a ramification avec le complot de Lyon.

Marengo. Moncey annonce l'arrestation des brigands Gatti, Gavasso, Bottino et Gassone : traduits à la commission militaire.

Livourne. Gerbon s'est évadé (41). En le recherchant, on a trouvé Garussini (II 1525), qu'on a arrêté.

Haute-Vienne. 2 maires démentent que 3 émigrés aient tenu des propos sur S. M.

Morbihan. On a déjà arrêté Lorho, ayant eu des rapports avec Guillevic (80) ; on arrête aussi Burguin, chouan condamné à mort.

Viagers du 2e arrondissement. Sur 39, 30 existent, 8 sont morts, 1 inconnu.

Turin. Embaucheur. On a traduit à la commission militaire Rossi, déserteur de la légion du midi, réfugié à Turin sous le nom de Saudroux et dont on a intercepté une lettre au roi de Sardaigne s'engageant à recruter pour lui.

Stura. Arrestation de Labate, déporté de l'an XI, revenu sans autorisation.

Rapport du préfet de police (suite). Accident mortel de Calby. — Suicide de Cernet. — Bourse : hausse continue ; rentes, 68 fr. 30 ; banque, 1182 fr. 50. — Arrestations : 3 déserteurs, 14 voleurs, 2 vagabonds, 1 fou.

Ordres du Ministre. Autoriser à retourner chez eux, à condition de se présenter au préfet du Golo et de faire leur soumission au Concordat : Paoli, Nicolaï, Agostini (prêtres, depuis 12 ans en Italie). — En liberté en surveillance : Panero et Ricca (de la Sture, acquittés pour vols et détenus 3 mois ; pas prouvé : leur travail est nécessaire à leurs familles). — A détenir jusqu'à la paix par crainte d'espionnage : Princeps (II. 1558) (espion de Klinglin, détenu d'après la déclaration de Senger : on avait ordonné de l'expulser). — A la disposition du ministre de la guerre : Goldberger (II. 1222.1238.1294) (une enquête chez les juifs fait croire que c'est un baron Bartkowski officier prussien, qui a embrassé la religion juive ; il demande à servir en France).

Faits divers. Suicide de Lenoir : Angers. — Incendies dans l'Aisne : 1) un accidentel ; 2) un par malveillance, croit-on.

BULLETIN DU MARDI 28 OCTOBRE 1806

86. — **Conscription.** — *Haute-Loire.* Le recrutement éprouve chaque année des difficultés dans ce département parce que les montagnes rendent la découverte des fuyards presque impossible. On y trouve aussi moins d'hommes propres au service et il y en a communément un tiers réformé pour le seul défaut de taille. Cependant, à la levée de 1806, il n'a manqué que six hommes sur 334, contingent de l'armée active. Ce nombre sera complété et joint à la réserve, dont le premier détachement a dû partir le 20 de ce mois. On espère qu'au commencement de novembre tous les départs seront achevés. Il y a eu peu de remplacements ; on les a portés à des prix excessifs. Point d'abus. Toutes les opérations ont été surveillées avec soin. — *Vosges.* La levée s'est faite avec ordre et célérité. Les 20 et 25 septembre, les détachements de l'armée active ont été mis en route. On a reçu, le 5 octobre, l'ordre de départ de la réserve ; il a été exécuté le 12. De 701 hommes requis, il n'y en a eu que 26 en retard, par absence ou maladie. Ils ont dû partir le 25. Le préfet a assisté à toutes les opérations. Il n'y a eu aucun abus.

87. — **Nord.** — Pères et mères qui abandonnent leurs enfants. M. le préfet se plaint que, depuis quelque temps, beaucoup de pères et mères assiègent les bureaux de bienfaisance et menacent, faute de secours, de laisser leurs enfants à la charge de la société. En cas de refus, ils exécutent leurs menaces et l'on a vu disparaître successivement des chefs de familles nombreuses. Des enfants légitimes absorbent ainsi une partie des fonds destinés aux enfants naturels. Une mesure de répression est indispensable pour arrêter un pareil désordre. M. le préfet demande à être autorisé à faire renfermer au dépôt de Vilvorde les parents qui se rendront coupables de ce délit. — Autorisé [1], en rendant compte de chaque disposition.

88. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Etrangers autorisés à se rendre : 1) à Paris : Flindt (ancien officier danois) ; 2) à Genève : Bridel (conseiller de légation de Saxe-Gotha).

Nîmes. Le gendarme tué sur la route (78) se nommait Ninguel ; le chasseur se nommait Brès et s'est suicidé.

Custodi (44). Lettre de M. d'Aubusson de La Feuillade disant qu'il sera transféré à Gênes et de là à Fénestrelle avec Gerbon (85) ; il est dangereux et a été arrêté sur le désir du prince Eugène.

Français déserteurs de Prusse et d'Autriche et rentrant dans leur pays (II. 1522) ; ils sont nombreux ; indication des différents corps sur lesquels on doit les diriger pour les incorporer.

Mendiants étrangers. L'évêque de Quimper a prévenu le ministre des cultes que des italiens parcourent son diocèse en mendiant ; plusieurs arrêtés ; en juin on a arrêté Calvi et Marrès (oncle et neveu), Briasco et Brizolara (II. 1229).

Ardennes. Le jury d'accusation a mis en liberté 5 individus poursuivis pour menaces à un maire (II. 1378) ; nouvelles menaces ; le préfet demande des mesures.

Bande de Segré (70). La tranquillité est rétablie ; un des rebelles s'est rendu : arrestation de Claret, conscrit sanguinaire ; la bande est détruite.

Loiret. Rébellion pour arracher un déserteur à la gendarmerie.

Roer. Le préfet dit que la gendarmerie est insuffisante : beaucoup de gendarmes

1. Ordre du Ministre.

ont été envoyés à l'armée du nord pour la police militaire et le service des dépêches en absorbe d'autres.

Sture. Conscription. Guardet se plaint de la désertion de conscrits appartenant à un détachement qu'il conduisait ; un d'eux avait un passeport au nom de Pierre Achard ; les conscrits ont dit que les maires de la Sture encourageaient ces désertions ; enquête.

Rapport du préfet de police. Accident mortel de Fortin, cocher chez Simon. — Suicide de Dupuis chez son gendre Jamain. — Bourse active : rentes, 69 fr. ; banque, 1185. — Arrestations : 1 déserteur, 1 faussaire, 2 voleurs.

Ordres du Ministre. A 50 lieues de Rouen : Deboissière (II. 1457) (rappelé avec Frey d'Espagne pour qu'ils ne livrent pas les secrets de nos manufactures; mauvaise conduite depuis son retour). — A Bicêtre j. n. o. : Clouet (prêtre; escroqueries) et Gilbert (sous-diacre ; inconduite ; a été condamné à un an de prison et sa peine va expirer). — Reconduire à la frontière : Roati (italien ; vagabondage ; arrêté sous le nom de Rouelle en Maine-et-Loire ; a servi en Autriche). — Au dépôt colonial de Belle-Isle : 1) Guémeneur (ex-brigand, détenu à Brest pour vol ; incorrigible) ; 2) d'Hôtel-Montaigu (II. 1525) (arrêté, il a dit se nommer Ervant, puis de Courcy ; appartenait à la marine qui refuse de le reprendre ; mauvais sujet). — A la disposition de la marine : Flatcher (matelot mulâtre, se disant américain ; a dit avoir fait naufrage en France).

BULLETIN DU MERCREDI 29 OCTOBRE 1806

89. — Lyon. Augereau[1] et complices (73). — Extrait d'une lettre du préfet de Lyon, du 25 octobre : « C'est contre mon gré que cette affaire a « pris une tournure judiciaire. J'ai fait mon possible pour m'y opposer. « Les quatre premiers complices ont été arrêtés à Saint-Symphorien, « près Roanne (Loire). Le magistrat de Roanne s'est saisi de la poursuite; « j'ai suspendu, en requérant leur transport à Lyon. Ce magistrat, au lieu « de laisser ces prisonniers à ma disposition, a rendu une ordonnance « portant : « qu'ils seraient conduits devant le procureur général de la « haute cour impériale à Paris, en passant par Lyon. » Jusque-là, le « procureur général de Lyon s'était concerté avec moi et nous étions « convenus que l'affaire serait traitée administrativement jusqu'à ce que « le gouvernement eût statué, mais à la lecture de l'ordonnance du ma- « gistrat de Roanne, il n'a pas cru pouvoir en empêcher l'exécution. Le « résultat de l'instruction faite à Lyon est que cette machination n'a point « eu de chef marquant ; qu'Augereau en a été l'âme ; qu'il manquait « d'argent pour soutenir son projet; qu'enfin il n'a pas été dépensé plus « de 60 fr. dans toute cette intrigue. » — Le sénateur ministre avait écrit au préfet de Toulouse pour savoir si les imprimés d'Augereau y avaient paru. Il répond, à la date du 23, qu'ils y sont entièrement ignorés.

90. — Aude. Assassinats. Mesures. — Le préfet de l'Aude écrit, à la date du 18, que la sûreté publique est tombée dans ce département depuis le commencement de ce mois. Les 8 et 13, des voyageurs ont été assassinés sur le chemin de Narbonne. Même délit, le 15, sur la route de Montredon (Tarn). Enfin, le meurtre du maire de Sigean et la dévastation de ses propriétés ont été provoqués par des placards atroces. Le préfet a mis en réquisition les gardes nationales et les emploie à des patrouilles nocturnes.

91. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Belgique. Recrutement pour la Hollande (75.85). Il faut un ordre de S. M. pour autoriser ces recrutements ; on l'attendra.

1. Mot écrit ici Augeraud.

Seine-et-Oise. Une attaque, analogue à celle du courrier de Caen à Paris (60), vient de se produire, faite par trois hommes armés qui ont dit n'en vouloir qu'à l'argent du gouvernement ; enquête.

Verdun. Wirion a remis un passeport à Mount, pour aller en Angleterre.

Piémontais au service du roi de Sardaigne. On a arrêté et conduit à Fénestrelle Ansinelli[1] (II. 1546), ex-postillon de la cour de Sardaigne, son interrogatoire ; c'est un ex-postillon du duc de Genévois ; il est parti de Cagliari avec Benet (valet de chambre de Rossi), Chiarottino, Giachino, Siravegna (postillon du comte de Maurienne, frère du roi). On recherche ces quatre individus.

Montenotte. Arrestation de Gavotto, brigand dangereux, condamné à 80 ans de galères.

Dyle. Arrestation de Mondon, accusé de vol, se disant aide de camp, décoré.

Boulogne. Le corsaire *Le Grand Napoléon*, capitaine Pacquet (81), a pris un brick anglais richement chargé.

Landes. Rébellion contre trois gendarmes voulant arrêter Nogaro, conscrit réfractaire, qui a été blessé ainsi que sa mère.

Indre-et-Loire. Vol de deniers publics par Jean, charretier de la veuve Coulon (messageries).

Loir-et-Cher. Bellotte (II. 1535) a été condamné à 6 mois de prison pour escroqueries envers les conscrits ; le préfet interjette appel, trouvant la peine insuffisante.

Sture. Arrestation de Sicardi pour propos séditieux contre S. M.

Rapport du préfet de police. Accident mortel de Dupuis. — Tentative de suicide de Crouse. — Bourse : hausse ; liquidation ; l'absence des agents de change Watmann et Lenoir cause de l'inquiétude ; rentes, 69. fr 25 ; banque, 1190. — Arrestations : 2 déserteurs, 4 voleurs, 3 mendiants, 1 fou.

Faits divers. Suicide de Bonerry (perte au jeu) : Turin. — Empoisonnement de Briottes ; on arrête Cottignon, sa femme et leurs fils, accusés du crime : Moselle. — Incendies accidentels : Meuse, Roer, Marne, Moselle.

BULLETIN DU JEUDI 30 OCTOBRE 1806

92. — Paris. Noyés. — La préfecture de police communique le résultat du repêchage des noyés dans le dernier trimestre. Le nombre est de 103, dont 74 hommes et 29 femmes. 66 morts ; les autres retirés vivants ou secourus efficacement. Le nombre de ceux secourus est de 22 ; 2 seulement sans succès ; les 20 autres sauvés. Sur le nombre de ces noyés on a connu 28 suicides. Les autres par accident ou sans cause connue.

93. — Besançon. Te Deum. — L'archevêque de Besançon écrit, à la date du 25 de ce mois, que, pour déjouer les manœuvres de quelques malveillants, qui cherchaient à répandre des nouvelles alarmantes pour décourager les conscrits, il a fait chanter un *Te Deum* dans son diocèse pour célébrer les victoires de la Grande Armée, quoiqu'il n'eût pas encore reçu l'ordre du gouvernement.

94. — Rapport du préfet de police. — On a affiché hier à la Bourse 450.000 francs de rentes escomptées tant sur les marchés de la fin d'octobre que sur ceux de novembre. Le cours a peu varié : rentes, 69 fr. 10 ; actions, 1190 francs.

95. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Sur 33 rentiers de la Seine, 21 existent, 9 morts, 3 inconnus. — Sur les 15 inconnus (II. 1352) 5 existent, 4 sont morts, on recherche les six autres.

Rivoire, prisonnier d'Etat à Lourdes, s'est évadé ; on arrête Palès (caporal du poste

1. Et non Antinelli.

et Barrère (une des deux sentinelles : l'autre est Lacoste) ; Cazaux, commandant la compagnie de réserve, croit qu'ils sont innocents et que des gens du dehors se sont procuré de fausses clefs ; détails.

Attaque du courrier de Rouen. (91). Moncey donne des détails ; il ne croit pas à une reprise du brigandage dans l'Eure.

Brigands arrêtés. 1) Le frère de Mayno, devenu chef de la bande avec Cangiasso ; 2) Bendellino, de la bande Barberis, près Novi ; 3) Gavotto (91), forçat évadé, qui a été blessé.

Boulogne. La tempête est calmée ; pas d'attaque de l'ennemi : l'épidémie fait des ravages : morts nombreuses. (Rapport du commissaire général.)

Gand. Van Casten et Reelr, militaires, blessent mortellement Kerhove, qui refuse de leur donner ce qu'ils demandent.

Gaudoit (78) fait le commerce de dentelles avec Mme Manchon, qui a à Caen une usine de 3.000 ouvriers ; ses voyages, pas suspects, ont pour but de vendre ces dentelles ; cependant on ne lui a pas accordé son passeport pour le Danemark.

Rapport du préfet de police (suite). Deux soldats de la garde de Paris maltraitent un particulier. — Suicide de Redon de la Bonnerie. — Incendie chez la femme Delaurier. — Arrestations : 8 voleurs

Faits divers. Incendies : tentative chez Labard : Aisne. — Ouragan très violent et dégâts : Aisne. — Vol et assassinat : chez Dumont, qui, blessé mortellement, a reconnu parmi les quatre assassins son beau-frère Audin d'Autejac.

BULLETIN DU VENDREDI 31 OCTOBRE 1806

96. — Paris. Légation autrichienne. — Il est certain que les gens de la maison et de la suite de Son Excellence M. de Metternich se réjouissent de la déroute de l'armée prussienne. M. Enler, jeune autrichien, qui voyage pour son instruction et qui arrive de Vienne, a donné comme un fait positif à M. Devalpole, prisonnier anglais, que l'archiduc Charles s'est jeté aux genoux de S. M. l'empereur, son frère, pour le supplier de prendre part à la guerre contre la France ; que l'empereur a dû répondre à ce prince : « J'ai donné ma foi à mon frère l'empereur de France « et je veux la tenir. »

97. — Cantal. Conscription. — Le préfet du Cantal rend compte des opérations de la conscription. Le contingent de l'armée active (310 hommes) a été fourni. La réserve a été appelée pour le 30 octobre. Il y a eu 1131 réformés, dont 531 d'évidence et 600 par le conseil de recrutement. L'intrigue, dit ce préfet, ne pourrait atteindre les membres du conseil parce qu'ils font, ainsi que les officiers de santé, leurs déclarations publiquement.

98. — Hambourg. Lettre du 22 octobre. — « Les prussiens avouent « 40.000 morts dans les journées des 14, 15 et 16. Ils ne savent pas le nom« bre des prisonniers, parce qu'il s'augmente chaque jour ; mais on« calcule que si la Prusse peut rallier 100.000 hommes derrière l'Oder, « c'est le plus. Les russes voulaient que la Prusse donnât un gage de sa « bonne foi avant de s'unir à elle. Celui qu'elle vient de donner emporte « la partie. Encore une pareille bataille sur les débris des prussiens et « les russes réunis, et le problème de l'empire d'occident sera résolu. « Le commerce de Hambourg est épouvanté ; on craint beaucoup de fail« lites. Quelques compagnies suédoises ont fait un mouvement sur « l'Elbe. — Les juifs se réjouissent. Le Sanhédrin cause leur enthou« siasme. Quelle excellente lorgnette que ce Sanhédrin pour y voir clair « dans les affaires et les ressources du Nord ! »

99. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Luxembourg (II. 1429. 1455). Graves dissentiments entre le préfet Lacoste et le procureur général ; résultats de la conscription ; le procureur a demandé au général Gobert que Trémoulet, capitaine de recrutement, soit poursuivi pour concussion : il ne peut pas l'être. Le préfet s'est plaint de Michelaut (II. 1429).

Mme de Lucchésini est arrivée à Turin et repartie avec une escorte (rapport de Menou).

Manfrédi, ancien agent de police réformé, avait offert ses services, à Berlin, à La Forest : venu à Paris, puis à Liège, il dit vouloir ouvrir une teinturerie de coton à Aix-la-Chapelle ; enquête.

Propos contre S. M. tenus dans une diligence par un individu qui fait l'éloge de Georges ; sur les 7 voyageurs ce peut être Launay, Saingly ou Le Maitre.

Boulogne. Tentative d'incendie d'une canonnière par l'ennemi.

Lourdes. Moncey rend compte de l'évasion de Rivoire et fait des critiques sur la garde.

Gerboulet fait des déclarations sur les intrigues de Chazot et Augereau (89) chez Richard et ailleurs ; Janson, Berchoux et Jacob lui avaient été indiqués; détails.

Versailles. Les gendarmes veulent arrêter 3 conscrits déserteurs qui travaillent à la manufacture d'armes : les ouvriers en font évader un.

Evasions : 1) de Leclancher, qui avait été envoyé en surveillance (II. 456) ; 2) de Sylvestre, arrêté à Turin, traduit à Aix, pour banqueroute frauduleuse.

Rapport du préfet de police. Bourse : les escomptes continuent ; faillite de Goubard, qui a perdu sur les rentes. Rentes : 69 fr.; banque : 1192 fr. 50. — Arrestations : 3 conscrits, 10 voleurs, 1 vagabond, 1 fou.

Agents anglais à Berlin. D'après une lettre de Fauche « la déroute s'est mise aussi parmi les agents du Prétendant et des anglais à Berlin ». Il faudrait, dit-il, profiter de l'absence de Napoléon.

BULLETIN[1] DU LUNDI 3 NOVEMBRE 1806

100. — Etat de Parme. Situation. — Le préfet des Etats de Parme et Plaisance s'est occupé sans interruption, pendant les quatre derniers mois, de détruire le brigandage et organiser la police de ces contrées. Les brigands connus ont été presque tous saisis et livrés aux tribunaux. Conformément au décret de Sa Majesté, du 28 avril, deux maisons de réclusion ont été établies : à Parme, le couvent de Saint-François ; à Plaisance, celui du Sépulcre. On y a mis les vagabonds et individus suspects. Actuellement les routes sont sûres et la plus grande tranquillité règne de toutes parts. Il y a quelques sociétés de mécontents, nobles, anciens employés et autres, qui tiennent dans leurs réunions des propos répréhensibles. Le préfet a recueilli leurs noms et les fait surveiller, surtout à Parme et à Plaisance. Il termine ainsi son rapport : « Il n'y a, en ce moment, rien d'essentiel. »

101. — Eure. Attaque de la diligence. — Le sénateur ministre a été informé qu'un voyageur, arrivé à Paris le 1er de ce mois par la diligence de Rouen, avait dit que cette voiture avait été attaquée entre Ecouis et le relais suivant, que les brigands lui avaient pris sa montre et environ 1.500 francs aux autres voyageurs. Cet événement est confirmé par une lettre du préfet de Rouen du 1er novembre. L'attaque a eu lieu près de Thilliers (Eure) par six brigands. Il n'y avait dans la voiture aucun fonds appartenant au gouvernement. On ne dit pas com-

1. Pas de *Bulletin* le 1er novembre (Toussaint.)

bien les brigands ont pris aux voyageurs. Le préfet observe que cette diligence avait déjà été attaquée dans l'Eure, le 14 février dernier, et à une autre époque antérieure. Il était alors préfet de l'Eure et avait fait arrêter à Ecouis et environs quelques chouans suspects. Les attaques avaient cessé. La plupart ont recouvré la liberté faute de preuves. Le préfet assure que le curé d'Ecouis et le directeur de la poste aux lettres ne méritent aucune confiance, tant par les opinions qu'ils manifestent que par leurs anciens rapports avec les chouans et qu'il conviendrait de les éloigner de cette contrée. — Nota. La malle de Rouen a été également attaquée deux fois le mois dernier, entre Bonnières et Rolleboise, au bois de Galisset, environ à huit lieues de distance de Thilliers (*Bulletins* des 29 et 30 octobre) (91. 95). Le nombre des brigands était à peu près le même. Ils étaient vêtus en uniforme et se disaient déserteurs. On ignore si c'est la même bande. « Le ministre ordonne de faire arrêter plusieurs individus suspects [1]. »

102. — Dyle. Conscription. — 32 conscrits des contingents de la Dyle pour 1806 ayant déserté en route, le préfet a fait partir leurs remplaçants, les 27 et 28 octobre. Les 32 déserteurs s'étant présentés depuis, avant d'avoir été déclarés réfractaires, le préfet les a également envoyés aux régiments auxquels ils étaient destinés.

103. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rhône. Un chasseur, qu'on croit être Billet, tue un gendarme qui lui demande son port d'arme.

Mayenne. Un gendarme tue Brunet, conscrit ; enquête de Moncey.

Marengo. Bande de fraudeurs escortant une barque ; mandat d'arrêt lancé contre 19 individus.

Verdun. Wirion annonce le prochain départ du général Scott, qui a obtenu la permission de venir à Versailles. Effectif : 871.

Bruges. Holvaedt, juge de paix, arrête courageusement le brigand Vanhoutte qui tire sur lui ; on donne 300 fr. à un huissier et à 2 gardes champêtres qui l'ont aidé.

Allier. Suicide de L'Huillier.

Jeux. 1) Sur appel, la cour criminelle de Gênes acquitte 2 femmes tenant des maisons de jeux, non publiques dit le tribunal. —2) Arrestation à Marseille de Rame et Roubaud : banque de jeux.

Liamone. Assassinat d'un maire par des conscrits, par vengeance, croit-on.

Rapport du préfet de police. Valory, dragon de la garde, attaque un détachement de 8 soldats conduisant à la Petite-Force 8 femmes, dont une de ses amies ; arrêté. — 2 incendies. — Accident mortel de Hénault. — Arrestation en octobre de 54 déserteurs ou conscrits réfractaires. — Arrestations : 3 déserteurs, 12 voleurs, 2 escrocs, 1 filou, 6 mendiants.

Hollande. Réponse de Gohier sur le voyage de Mme de Mesnard, sœur de Mme de Balby (II. 1470.)

Ordre du Ministre. Au Temple j. n. o. : Montaignac (en surveillance pour les intrigues royalistes de Vincent (II. 905), on lui a permis de revenir à Paris (II. 1378) ; une lettre de lui à Montrichard, interceptée, prouve qu'il recommence ses intrigues). — En surveillance : 1) dans leurs pays : Genève (II. 1407) (paraît se repentir) et Gachet-Sainte-Suzanne (II. 909) (son père, à la demande duquel il est à Sainte-Pélagie depuis 4 mois, est mort) ; 2) après 15 jours de détention : de Lasalle (20) (homme de peine dont les propos paraissent coïncider avec la résistance des ouvriers) ; 3) au loin : Poncelet (ex-prêtre, propos) ; 4) Houdaille (I. 44. 230) (condamné à un an de prison pour faux ; mauvaise conduite.) — Détenir j. n. o. : 15 voleurs, vagabonds, etc., dont 5 femmes, non susceptibles de jugement.

1. Cette dernière phrase est ajoutée en marge.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapports de la préfecture de police des 1, 2 et 3 novembre. Celui du 3 novembre contient une longue lettre de Pierre-François Fauche sur la situation européenne et une lettre du comte d'Avaray au même.

BULLETIN DU MARDI 4 NOVEMBRE 1806

104.— Prisonniers prussiens.— Le ministre de la guerre donne avis qu'une colonne de 3.000 prisonniers prussiens est partie de Mayence pour Nancy, le 28 octobre, et qu'elle sera répartie dans les dépôts préparés pour ces prisonniers. Les mesures sont prises pour qu'ils soient surveillés dans chaque dépôt par les autorités locales.

105. — Loire-Inférieure. Contrebande. — Le préfet de Nantes écrit que la fraude s'exerce publiquement et par des attroupements nombreux. Les hommes de toutes les classes s'y livrent. Les réunions sont souvent de 150, conduisant 300 chevaux chargés de sel. Des étrangers s'emparent des chevaux qu'ils trouvent dans les pâturages, s'en servent pour transporter dans l'intérieur les charges de sel qu'ils prennent dans les marais. S'ils sont surpris par des détachements d'employés auxquels ils se croient forcés de céder, ils abandonnent les chevaux avec leurs charges et prennent la fuite. Leur perte est nulle. Il en résulte que cette contrebande offre à la multitude des bénéfices considérables, sans aucun danger. Elle enlève, de plus, à la culture, aux arts mécaniques, au commerce même, beaucoup d'individus qui préfèrent le métier de fraudeur. Le préfet observe qu'il importe de prendre des mesures promptes et efficaces pour faire cesser ce commerce illicite ; soit en augmentant la peine que les contrebandiers regardent comme nulle (amende de 100 francs), en comparaison de leurs bénéfices ; soit en augmentant le nombre des employés pour la surveillance des marais et de la ligne de démarcation.

106. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Macon. Dénonciation vague de réunions se tenant chez Platard ; on signale Jacob et Ruffard (arrêtés pour l'affaire Chazot et Augereau ; leur culpabilité ne paraît pas prouvée) et le prêtre Baudot.

Fröhlich (II. 1139) vient de passer à Cologne, allant à Vienne ; renseignements ; il a epousé la fille de Prunelli ; on renouvelle l'ordre de le surveiller.

Concarneau. Tentative d'incendie ; avis vague ; vague révélation d'une tentative d'incendie contre le *Vétéran* (II. 1487).

Yssingeaux. Autre dénonciation grave ; aucun imprimé d'Augereau n'a paru en Haute-Loire ; autre affaire vague signalée par le sous-préfet.

Brigands de l'Eure. Détails sur l'attaque de la diligence de Rouen (101) ; 6 brigands ; ils ont pris l'argent des voyageurs en laissant à chacun d'eux un écu de 6 livres ; Manginot les recherche.

Ostende. De Roc, né en France, a été nommé consul de Prusse à Ostende ; conduite irréprochable ; que faire ?

Prise par l'ennemi d'un bateau entre Dunkerque et Flessingue.

Deux-Nèthes. 6 inconnus dévalisent Claes sur une route.

Vesoul. Faux bruit sur une levée générale répandu, sans mauvaise intention, par Mme Bernard.

Sture. Arrestation de Piglione pour propos séditieux.

Ardèche. Tentative de vol chez Jouve, payeur du département : on a saisi l'échelle appartenant à Sorbier.

Tarn. Rébellion contre des garnisaires établis chez Rafel, père d'un conscrit réfractaire.

Rapport du préfet de police. Accident de Duval. — 17 bilans déposés au tribunal de commerce de Paris en octobre ; une seule réhabilitation. — Bourse : argent abondant ; rentes, 69 fr. 25 ; banque, 1215. — Arrestations : 1 déserteur, 1 voleur, 1 faux monnayeur, 1 vagabond.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police du 4 novembre.

BULLETIN DU MERCREDI 5 NOVEMBRE 1806

107. — **Gênes. Consul de Prusse.** — Le commissaire général de police de Gênes expose qu'il y a dans cette ville un consul de Prusse (M. Philippo), allié aux meilleures familles, de mœurs et de principes irréprochables. Il a conservé sur sa porte les armoiries de Prusse. Le commissaire demande s'il doit prendre quelques mesures contre lui relativement à sa qualité. — Nota. Le préfet de la Lys a également demandé des ordres pour le consul prussien en résidence à Ostende (*Bulletin* d'hier) (106).

108. — **Rapport du préfet de police.** — On a donné le 3, au Vaudeville, une nouvelle pièce intitulée *Arlequin charlatan.* Elle n'a eu aucun succès. L'auteur n'a pas été demandé et est demeuré inconnu. — Beaucoup d'activité à la Bourse d'hier. La liquidation des actions de la Banque s'est faite avec le même succès que celle des rentes. Les deux cours ont éprouvé la même hausse. Rentes 70 fr. 20 ; actions 1236 fr. 25.

109. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Viagers. Sur 38, 23[1] existent, 6 sont morts, 9 inconnus.

Savone. Le bruit court qu'une escadre française a pris Bombay.

Conscription. Montenotte : bien exécutée ; peu de réformes ; Millo (53) a été condamné à 6 mois de prison et 300 fr. d'amende pour escroqueries envers les conscrits. — Eure-et-Loire : on recherche un individu et sa femme vendant des dispenses aux conscrits et donnant un reçu au nom de Cœur-de-roi.

Pagniol, Pegnan : faux nom ; on crut que c'était un correspondant d'Augereau (affaire Chazot) sous le nom de Plantier (56). De Strasbourg on écrit qu'il n'en est rien. Les noms de Plantier, Belcourt, etc., ont été inventés par Augereau pour faire croire à l'existence de correspondants.

Morlaix. Parlementaire anglais amenant 146 prisonniers ; un autre, en vue, en amène 200.

Cherbourg. Rapport d'un capitaine américain disant que la tempête a dispersé, sur les côtes américaines, un convoi anglais et une escadre française.

Mayenne. Sommation comminatoire adressée à Gonaut.

Prise par l'ennemi d'un navire expédié de Calvi à Gênes avec du blé.

Rapport du préfet de police (suite). La veuve Stouder trouvée asphyxiée. — Arrestations : 4 voleurs, 1 vagabond.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 5 novembre.

1. Par erreur on a écrit 32 au lieu de 23. Le rapport de la préfecture de police permet de rectifier cette erreur du scribe.

BULLETIN DU JEUDI 6 NOVEMBRE 1806

110. — Paris. Rohan-Montbazon. — Extrait d'un rapport particulier : « M. de Rohan-Montbazon, se trouvant, il y quelques jours, dans une « société où l'on parlait des dispositions des diverses puissances conti- « nentales de l'Europe envers la France, a assuré qu'il existait contre « elle une coalition secrète entre l'Espagne, la Russie, la Prusse et « l'Autriche ; que l'empereur d'Autriche hésitait d'y accéder, mais qu'on « l'y avait déterminé en lui observant que Sa Majesté l'Empereur et « Roi distribuait entre les princes de sa famille tous les Etats qu'elle « conquérait ; que l'Autriche serait bientôt cernée et privée de tous « moyen d'apanager les membres de sa maison, qui se trouvent très « nombreux. M. de Rohan parlait de cette coalition simplement et « comme d'un fait certain, sans marquer aucunement son sentiment « à cet égard. »

111. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Brest. Arrestation par l'autorité militaire de Keupp [1], prussien.

Conscription. Arrestation, dans le Puy-de-Dôme, de Fournet et Lozerat, pour escro - queries relatives à la conscription.

Rhône. Attaque sur une route d'un marchand, qui est dévalisé.

Evasions : 1) de deux prisonniers de guerre à Arras; 2) de Belval à Charleville.

Valence. Arrestation de Jolland, qui a imprimé les pièces d'Augereau (99).

Nantes. Le préfet écrit qu'on ne paraît pas rechercher Gorlier (receveur en fuite, qui obtint un sauf-conduit grâce à Barbé-Marbois) (II. 1490) et son complice Jamain.

Eure. Dévastations de bois, par vengeance, croit-on, chez Devieux et chez Mme de Conflans.

Doubs. Plaintes du préfet contre Duval de Saint-Eterme [2], émigré.

Aube. Rassemblement contre le receveur des droits-réunis; un des chefs est Erard.

Rapport du préfet de police. Bourse active; rentes rares ; rentes, 70 fr. 35, banque, 1232 fr. 50. — Arrestations : 6 voleurs, 2 vagabonds, 2 faux monnayeurs, 1 teneur de loterie.

Ordres du Ministre. En surveillance à 50 lieues de Paris et de la Cour : Calon (II. 1546) (il demande l'indulgence). — Retenir j. n. o : 18 voleurs, vagabonds, etc., dont 9 femmes, non susceptibles de jugement.

Faits divers. Vol d'église : Sambre-et-Meuse. — Crimes de famille : 1) Pachet a failli assassiner son père : Indre-et-Loire ; 2) la veuve Guilbert est tuée par son petit-fils, âgé de 9 ans, à l'instigation, croit-on, du père de cet enfant : Eure-et-Loir.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 6 novembre, contenant l'analyse d'une lettre de François Fauche et d'une lettre du comte d'Avaray relative à la correspondance royaliste en France.

BULLETIN DU VENDREDI 7 NOVEMBRE

112. — Charente-Inférieure. Esprit public. — Le préfet de Saintes écrit qu'il a fait imprimer et distribuer tous les bulletins de la Grande Armée; que tout le pays manifeste le plus vif enthousiasme; que Sa Majesté n'a point de sujets plus dévoués. Tous les conscrits de 1806, tant de l'active que de la réserve, sont partis. Il ne manque pas un seul homme.

1. Keupp ou Kruppe.
2. Ou Duval Dessertenne.

113. — Marseille. Nouvelles d'Alger. — On a reçu à Marseille plusieurs lettres d'Alger, qui annoncent que, le 2 octobre, le dey a fait arrêter le consul de France et toute sa suite; que tous ont d'abord été employés aux travaux publics comme forçats pendant 48 heures; qu'ensuite, à la sollicitation d'un autre consul, ils ont été délivrés et placés chez lui. Le dey a, de plus, fait enlever, par deux corsaires, 17 bateaux de corail qui ont été conduits à Alger et tous les équipages, composés de français, gênois ou napolitains, mis en esclavage. On ajoute que ces mesures ont été prises par le dey, parce que diverses lettres de change, tirées pour la rançon de quelques esclaves rachetés par Son Altesse Impériale le prince Jérôme, n'avaient pas été acquittées. On retient à Marseille et on surveille tous les algériens qui s'y trouvent.

114. — Hambourg. Fuyards de Prusse. — Extrait d'une lettre de M. Bourrienne, du 27 octobre : « Aux espérances chimériques qu'avaient « conçues les ennemis de la France a succédé, depuis le 14, une stu- « peur générale. La terreur s'est, cette fois, emparée des esprits. Depuis « cette journée, une très forte émigration s'est faite sur Hambourg et « Altona : on a vu arriver, presque tout à coup, dans ces deux villes : « le prince héréditaire de Weimar; le prince Paul de Wurtemberg; la « duchesse de Holstein-Beck; le prince Belmonte-Pignatelli (Pignatelli « d'Acerenza, marié à Berlin, autre que Moliterno); le cardinal de Mont- « morency; l'évêque de Boulogne; le comte Dumoustier; le comte de « Précy; et plusieurs autres sans distinction [1]. » — M. Bourrienne observe que M. de Précy lui a adressé, le 26 octobre, les copies de deux lettres qu'il avait écrites, les 1er juillet et 1er septembre, à Sa Majesté l'Empereur et Roi et au sénateur ministre, par lesquelles il a demandé la permission de rentrer en France, protestant de son dévouement et de sa fidélité [2]. Il ajoute que M. de Précy se conduit très bien à Altona et ne fréquente pas les ennemis de la France. « L'abbé de Lamarre, qui « était à Leipzig, est aussi arrivé à Altona. J'espère, dit M. Bourrienne, « l'engager à venir me parler. Je me conformerai aux instructions que « Votre Excellence m'a adressées dans le temps ». — Nota. De Lamarre était à Leipzig, sous le nom Wagner (II. 1282). Il avait eu publiquement une querelle vive avec les agents du comte d'Artois et avait été chassé de Londres, il y a environ huit mois. Son Excellence avait invité à cette époque M. Bourrienne à lui faire des ouvertures. — Nota. Le 30 octobre dernier, le sénateur ministre, prévoyant que les agents de l'ennemi, qui se trouvaient en diverses parties de l'Allemagne, seraient forcés de se réfugier à Hambourg ou environs, signala à M. Bourrienne, comme sujets à une stricte surveillance : Fauche, frère de Fauche-Borel; Dumoustier; Montjoie; Maude Moupas et Moliterno. Son Excellence sait avec certitude que Fauche a paru à Hambourg et a écrit de cette ville en France (*Bulletin* du 31 octobre) (99). Son Excellence avait prié M. Bourrienne de requérir son arrestation dans le cas où il serait certain qu'elle serait accordée et exécutée. M. Bourrienne ne l'ayant pas compris dans ceux qu'il a désignés par cette lettre du 27 octobre, il est

1. En marge : « Au commencement d'octobre, Son Excellence invita confidentiellement M. Bourrienne à lui faire connaître de suite les noms de tous les émigrés et autres individus que l'espoir du trouble, à l'occasion de la guerre qui se préparait alors, pourrait attirer à Hambourg, soit de l'Angleterre, soit des autres pays ennemis. »

2. En marge : « Son Excellence a effectivement reçu cette lettre avant le commencement de la guerre contre la Prusse. »

probable qu'il existe à Hambourg ou Altona sous un autre nom. Il a été libraire à Hambourg et doit y avoir beaucoup de connaissances.

115. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Ouest. Camp volant. On signale au général Boyer que les perquisitions ne se font pas au moment même de l'arrivée des colonnes dans les localités, ce qui donne le temps de soustraire ce qu'on recherche.

Etrangers. Autorisés à venir à Paris : 1) Campenhausen, chambellan du duc de Mecklembourg-Schwérin; 2) de Moltke, gentilhomme de Mecklembourg. — Autorisé à venir en France : Mary, major autrichien. — On rappelle que d'Arnswaldt (conseiller de régence de Hanovre)[1] s'est rendu à Marseille, où on a dû l'interroger et le surveiller (II. 1562).

Eure. Attaques (106). Moncey annonce que Manginot a arrêté 4 individus ; il a retenu Robert Duchemin, commandant de la bande, et Fesque, son complice.

Roer. Arrestation de Bergmann : escroqueries pour exemptions de la garde nationale.

Gênes. Le commissaire général croit qu'on veut renouveler l'insurrection du Plaisantin et que l'Angleterre envoie de l'argent et de la poudre. — On signale une bande de 50 brigands, commandée par Gerbino : ce doit être Gerbon (officier sarde, arrêté et évadé) (85).

Rapport du préfet de police. Bourse : rentes, 70 fr. 60; actions, 1232 fr. 50. — Arrestations : 1 déserteur, 5 voleurs, 3 mendiants.

Général Moreau. Une lettre interceptée, écrite de Boston à Richard Sullivan, dit qu'un officier, qui a vu tomber le général Desaix à Marengo, est venu voir Moreau. Moreau reviendrait, croit-on, en Europe et a tiré des lettres de change à Paris, payables chez Hottinguer, à qui Férrey, gendre d'Oberkampf, a garanti les fonds.

Faits divers. Incendie : Aisne.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 7 novembre.

BULLETIN DU SAMEDI 8 NOVEMBRE 1806

116. — Marseille. Bulletins. — Le maire de Marseille écrit que les bulletins de la Grande Armée sont lus par un acteur au spectacle de cette ville. Celle des deux premiers, faite le dimanche 26 octobre, a été souvent interrompue par les acclamations unanimes des spectateurs : « Vive l'Empereur ! »

117. — Camp volant. — Une lettre du général Boyer, du 2 de ce mois, annonce que les chouans qui étaient dans le Morbihan se sont réfugiés dans le Finistère et les Côtes-du-Nord. Ils sont inquiets et errants, ne s'arrêtent dans aucune maison que pour acheter des comestibles qu'ils payent le double de leur valeur. Les habitants montrent beaucoup de confiance aux troupes.

118. — Londres. Correspondance secrète. — Le correspondant de Londres mande, en date du 16 octobre, le départ très prochain d'un agent envoyé par Puisaye à lord Windham et qui a promis de l'activité à plusieurs des chouans de Londres. Malheureusement le nom n'est pas indiqué et le correspondant se réfère à une lettre précédente qui n'est pas parvenue. On lui a déjà fait connaître cette lacune. Le même correspondant annonce que, dans sa prochaine, il aura à faire part du départ de quelques autres individus. — De Bar est venu passer quelques

1. Tome II. 1562, il est donné comme conseiller de Wurtemberg.

jours à Londres. Puisaye et Windham appuyent beaucoup et animent les chouans. On travaille vivement le Morbihan et la Bretagne par les prêtres cachés ou réfractaires. — M. Bourrienne transmet des rapports qu'il reçoit de Londres dans le même sens, en date des 12, 15, 21, 23 et 24 octobre : « M. de La Chapelle s'agite à Londres. On compte sur la « Vendée. Un agent, sous le nom de Marino ou Mérino, est parti avec « 18.000 l. pour Paris, d'où il doit aller en Bretagne ; un autre va partir « sous peu et passera par la Hollande. On parle d'une maison de Paris « qui doit faire la fourniture pour l'armée de Bretagne, moyennant un « traité de 50.000 louis du gouvernement anglais. On prétend qu'il sera « signé dans trois ou quatre semaines. Alors vingt autres personnes « partiront pour aller joindre Marino. Bruslart doit les suivre ; — il « est ici avec Lemaire (Jean-Marie). Forestier est mort. — On espère « soulever la Normandie, la Bretagne, la Provence et une partie « de l'Italie. On compte sur le Poitou et la Gascogne. On a présenté « plusieurs plans à cet effet à M. Windham, qui n'a encore rien adopté. « On parle d'une expédition pour le Hanovre, etc., etc. » — Son Excellence le sénateur ministre donne la suite la plus active à la recherche de Marino et se procurera des lumières sur les virements de fonds qui pourraient résulter du traité annoncé de 50.000 louis, si toutefois les affaires d'Allemagne ne donnent pas une autre direction aux plans de M. Windham.

119. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Prisonniers de guerre. Des prisonniers prussiens ont été mis au dépôt de Pont-à-Mousson à la place des suédois transférés à Mirecourt.

Amiens. Arrestation de Guignon, ouvrier chez Hoiez : propos sur la guerre.

Escaut. Une cabale puissante a agi près de la cour spéciale pour sauver une bande de contrebandiers poursuivis : la contrebande reprend avec activité.

Ille-et-Vilaine. Arrestation du prêtre Lefranc (80), qu'on croit avoir été lié avec Guillevic, chouan sanguinaire, avant et après l'attentat contre l'évêque de Vannes.

Petain, détenu deux mois aux Mans pour propos, n'a pas exécuté l'ordre reçu de se rendre en surveillance chez lui et s'est révolté contre les gendarmes : il est arrêté.

Morer, Turmann et Audirac sont accusés, par une dénonciation anonyme de Bayonne, de tenir des conciliabules secrets chez Chérubin : cela paraît inexact.

Marseille. Arrivée du prince de Bavière, sous le nom de comte de Helfenstein, accompagné du comte de Benst et de Pompée.

Rapport du préfet de police. Bourse : grande activité ; rentes, 72 fr. ; actions, 1230. — Arrestations : 3 déserteurs, 5 voleurs, 1 filou, 2 vagabonds.

Hambourg. Renseignements sur le Hanovre envoyés par Bourrienne.

Ordres du Ministre. En liberté, en surveillance : 1) Zabaldano (détenu depuis 2 mois pour tentative de vol) 2) ; Assereto (II. 1416. 1480. 1505) (rien de précis contre lui). — Détenir j. n. o. : 1) Gérard et Guttin (accusés de brigandage, en Vaucluse et Bouches-du-Rhône, acquittés faute de preuve, ont entraîné plusieurs jeunes gens ; dangereux) ; 2) Carega, Bianchi, Tava, Lavezzari, Gallino et Ferrara (acquittés pour brigandage par la commission militaire de Gênes ; depuis leurs arrestations, le nombre des crimes a diminué). — Lever la surveillance de Reudler[1] (II. 262.305.758) (prêtre accusé d'avoir provoqué le massacre des juifs dans le Haut-Rhin ; arrêté ; ne donne aucun sujet de plainte).

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport du 8 novembre, sur Paris et sur ce qu'on y dit.

1. Ou Reudeler (tome I).

BULLETIN DU LUNDI 10 NOVEMBRE 1806

120. — **Besançon. Bulletins.** — Le préfet du Doubs écrit que, dans toutes les communes de ce département, les bulletins de la Grande Armée sont lus aux prônes par les curés et desservants et qu'on marque partout un vif enthousiasme [1].

121. — **Jeux.** — On écrit de plusieurs villes que la suppression des jeux publics a produit peu d'effet sur ceux que cette passion domine. Au Mans, la bouillotte a remplacé dans les cafés les autres jeux. Plusieurs jeunes gens et chefs de famille y ont fait des pertes considérables. Des procès-verbaux ont été rédigés et adressés au magistrat. Le procureur général a déclaré qu'il en avait rendu compte à Son Excellence le grand juge, qui avait été d'avis que la bouillotte n'était pas du nombre des jeux prohibés. Le maire du Mans a fait son rapport au sénateur ministre, en observant que ce jeu produit dans cette ville des effets aussi nuisibles que tous ceux que le législateur a eu l'intention de défendre. — A Bordeaux, on a découvert quatre maisons particulières tenant des banques et des réunions nocturnes. La dame Latapie, ancienne directrice du théâtre de Bordeaux (qui a constamment attiré chez elle des sociétés de joueurs et que le sénateur ministre avait mise, par ce motif, sous la surveillance spéciale du commissaire de police de cette ville en l'an XIII (II. 1190), pour continuer ce genre d'intrigues, s'est associée avec une dame Grainier, chez laquelle elle conduit les habitués. Ces réunions sont devenues plus dangereuses que les jeux publics, parce que les autorités locales ne se croient pas autorisées à introduire leurs agents, la nuit, dans des maisons particulières pour y faire des visites. Il en résulte que les escrocs ne craignent point de surveillance, agissent avec plus d'audace et d'avantage. — Le préfet a mandé et interrogé les quatre particuliers dont les maisons lui ont été signalées. Ils ont nié. On n'a entrepris aucune poursuite contre eux. Le préfet observe qu'il a offert au maire, pour la recherche de ces tripots, tous les moyens que la loi lui accorde, mais qu'il doute que les circonstances lui permettent d'obtenir des succès.

122. — **Conscription.** — Le préfet de la Creuse annonce que tous les conscrits de trois cantons de l'arrondissement d'Aubusson ont manqué à la revue du départ. Ils ont été remplacés et le contingent total a été fourni, sauf seize malades. On poursuit avec activité les réfractaires de ces trois cantons. — Le département de Sambre-et-Meuse a fourni treize hommes au-dessus de son contingent. Sept, qui étaient en retard, se sont présentés volontairement.

123. — **Rapport du préfet de police. Bourse.** — La hausse progressive des rentes paraît causer quelques inquiétudes à la Bourse pour diverses maisons. On a escompté samedi plus de 100.000 francs de rentes, ce qui oblige les vendeurs à remplacer celles qu'ils livrent. Rentes 72 fr. 80 ; actions, 1227 fr. 50.

1. En marge, de la main de Fouché : « Le ministre écrit confidentiellement à M. Portalis concernant la lecture des bulletins aux prônes, dans les intentions de Sa Majesté. »

124. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Liège. Ouverture de la nouvelle salle de spectacle, construite en deux ans,ne laissant rien à désirer.

Verdun. Arrivée de deux prisonniers qui étaient à Bitche. Effectif 884. Wirion a remis à Prescott un passeport pour Mme Prescott, qui a obtenu l'autorisation de retourner en Angleterre.

Grande Armée. On va répartir à Nancy 855 prisonniers de guerre envoyés de Mayence.

Mutilation de conscrits. Les tribunaux ont acquitté la femme Clemencou, qui a fait réformer plusieurs conscrits et les mutilant; le ministre invite le grand juge à se faire rendre compte des motifs des jugements.

Hérault. Enlèvement d'un déserteur conduit par 3 gardes nationaux.

Haute-Marne. Meurtre accidentel par Sommier, gendarme.

Rapport du préfet de police (*suite*). Le bruit court que Moreau est à Londres (115). — Un incendie. — Arrestations : 2 déserteurs, 10 voleurs, 3 escrocs, 1 forçat, 1 fou, 10 mendiants.

Allier dit d'Hauteroche, caché à Paris sous le nom de Fontaine, a été arrêté. Il a prétendu avoir embauché pour Bourmont, puis s'est rétracté. Il fut arrêté lors de l'affaire de Georges, acquitté, détenu au fort de Joux, d'où il s'évada avec Frotté, Michelot et Girod (I. 872). Les deux premiers ont été en Suisse, où ils reçurent des secours de Christin.

Pièces annexées au Bulletin.

Rapport du 9 novembre, sur Paris.
Rapport de la préfecture de police du 9 novembre.
Rapport de la préfecture de police du 10 novembre.

BULLETIN DU MARDI 11 NOVEMBRE 1806

125. — Mayence. Situation. — Le préfet du Mont-Tonnerre écrit qu'on jouit à Mayence de la plus grande tranquillité. Depuis le séjour de L. L. M. M. l'Impératrice Reine et la reine de Hollande, il n'a été commis que deux vols, de peu d'importance. Le 5 de ce mois, 900 blessés, dont 300 prussiens, sont arrivés à Mayence. Les chirurgiens de cette ville les servent indistinctement avec le même zèle.

126. — Rapport du préfet de police. — Dimanche, toute la ville a été illuminée. L'ordre a régné. Le même jour, à l'Opéra, entre les deux pièces, on a lu le 25e bulletin et exécuté le chant de victoire aux acclamations générales. — La hausse se soutient à la Bourse. Il y règne une grande activité en escomptes et liquidations. Rentes, 72 francs 80; actions 1225 francs.

127. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Seine-Inférieure. Organisation militaire pour former un corps de 3000 hommes en Seine-Inférieure et Somme, pour Le Havre, Dieppe et Saint-Valery.

Côtes-du-Nord. Tentative de rassemblement par Propers et 2 crieurs; arrêtés; Proper a paru fou.

Roussey, brigand du Doubs, très dangereux, arrêté.

Raffin, rebelle de Montaigu, évadé de Luxembourg, a été repris en Vendée, ayant un passeport au nom de Poireau.

Vagabond arrêté à Genève, où il est détenu : il dit se nommer Paris, puis Carré ou Carry, prétend avoir fait partie des équipages d'artillerie (entreprise Kaiser) et avoir été blessé à Austerlitz.

Moselle. Conscription. Tous les contingents se sont rendus à leurs destinations.

Cher. Arrestation de 3 déserteurs de la marine, dont Rochet dit Coucou, condamné à 3 ans de fers.

Lyon. Arrestation de Pignard, instituteur, qui a refusé de prêter serment de fidélité à l'Empereur.

Haute-Loire. La femme du gendarme Lacoste est accusée d'escroqueries envers des conscrits.

Toulon. On a lancé avec succès *Le Robuste*, vaisseau de 80.

Rapport du préfet de police (*suite*). Incendie chez Lehoult. — Arrestations : 2 voleurs, 2 filous, 1 vagabond.

Ordres du Ministre. Au dépôt colonial de Belle-Isle : 1) Richaux, Fontaine et Houel (noms pris par des vagabonds ; on ne peut savoir qui ils sont) ; 2) Marcellat (détenu pour vol ; son père demande qu'on le déporte : mauvais sujet). — Détenir : 1) 8 jours : Denis, Michel et Poinsignon (propos contre S. M.) ; 2). j. n. o., à la demande du préfet : Bresson (I. 813) (envoyé à Lille pour asile à un émigré, autorisé à résider à Arras, condamné à 6 mois de prison pour escroqueries). — Autorisé à revenir, en surveillance : Leprovost (II. 995. 1121.) (n'a plus de ressources). — En liberté : Keupp (111) (voyage pour le commerce, en règle). — A la demande de son évêque, envoyer au séminaire de Rennes : Gosset (II. 1483) (prêtre, en surveillance pour excitation à la désertion, arrêté et détenu depuis un mois). — A Bicêtre j. n. o. : René (72) (on croit qu'il se nomme Saget et a commis des escroqueries). — Conduire dans un dépôt : un anglais et un suédois, prisonniers de guerre, trouvés à bord d'un américain. — En surveillance dans une commune, au choix de l'archevêque : Beerten (ex-curé des Deux-Nèthes, conduite repréhensible vis-à-vis de l'archevêque).

Pièces annexées au Bulletin.

Rapport du 11 novembre, sur Paris.
Rapport de la préfecture de police, du 11 novembre.

BULLETIN DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 1806

128. — Camp volant. — Le général Boyer avait donné avis (*Bulletin* du 8 de ce mois) (117) que plusieurs brigands du Morbihan, poursuivis par les colonnes, avaient passé dans les Côtes-du-Nord ou le Finistère. Par une lettre du 6, le général rend compte du résultat des recherches continuées contre eux. On a vu, le 3, près Loudéac (Côtes-du-Nord), sept étrangers qu'on a présumés être les cinq brigands qui avaient enlevé l'évêque et les deux renvoyés de la prison de Vannes. Les colonnes mises à leur poursuite n'ont pu les découvrir ni obtenir, dans les villages où ils avaient dû passer, aucun indice sur leur marche. Le général Boyer avait mis sur leurs traces un espion. Il n'a pas reparu. Le général a même eu avis qu'on avait vu huit étrangers dans le territoire de Loudéac. Il présume que ce sont les mêmes auxquels l'espion a été joint de gré ou de force. Les poursuites se continuent.

129. — Bordeaux. Situation. — Extrait d'un rapport du commissaire général de police de Bordeaux, du 3 de ce mois : « La proclamation du « prince de la Paix a fait une grande sensation à Bordeaux. On la croit « dirigée contre la France. On en cite quelques passages qui ne se trou- « vent pas dans celle qui a circulé en France et qui paraissait confir- « mer l'opinion générale. — Les victoires remportées contre la Prusse « ont produit un heureux effet. Il y a de l'enthousiasme. Il a paru un « mandement de l'archevêque sur la guerre, à la date du 24 octobre « (avant qu'on connût à Bordeaux la journée du 14), par lequel il a « ordonné des prières pour la paix. Un passage de ce mandement a été

« remarqué et a prêté aux allusions : « Ah ! il est donc bien vrai que « ce n'est pas aux hommes qu'il appartient de donner la paix à la terre ; « que leur prudence et leur valeur échoueront toujours dans ce grand « dessein, si le ciel n'inspire à ceux qui gouvernent cet amour de l'ordre « et de la justice qui réprime l'ambition, dissipe les jalousies, étouffe « les haines et fait sacrifier au repos du monde tous les calculs d'agran- « dissement et de vaine gloire. » Je ne crois pas, dit le commissaire, « que l'archevêque y entende malice ; mais il a autour de lui des fana- « tiques fins et adroits. — Les propriétaires de vins se plaignent de la « mesure qui assujettit les caboteurs chargés de leur transport à ne pas « sortir sans être convoyés. Les escortes qu'on leur donne sont trop « faibles pour les défendre et les bâtiments se trouvant en plus grand « nombre sont plus tôt aperçus par l'ennemi. On prépare un mémoire « sur cet objet. — Le maire colporte avec triomphe M. Lally-Tollendal. « Il le montre dans ses loges avec affectation, dans les spectacles de « Bordeaux. On insère dans les journaux des articles par lesquels on « félicite cette cité sur le bonheur de posséder cet homme intéressant. « M. de Lally sollicita, il y a un an, les suffrages des électeurs en faveur « de son illustre ami, M. de la Tour du Pin, chez lequel il demeure (II. 173). « Il réussit. La cabale des anciens nobles a une grande prépondérance. »

130. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Viagers. Sur 43,29 existent, 5 sont morts, 9 inconnus. Parmi les morts, on a touché depuis 9 ans, croit-on, indûment pour Thomassin.

Lyon. Le cardinal Fesch se plaint de Bernard, qui fut arrêté lors de l'affaire d'Augeraud ; rien contre lui ; il a été remis en liberté.

Turin. Mme de Prié, fille de Gamba de la Perousa (de Turin), s'est établie à Florence pour suivre une intrigue avec Czartorinski : le prince Eugène a chargé d'Aubusson de la Feuillade de la faire arrêter et envoyer en surveillance à Turin. Menou la dit arrêtée. Détails.

Mayence. D'Albuquerque, portugais, est arrivée à Mayence sans passeport, disant qu'il vient servir dans les gendarmes d'ordonnance ; Kellermann est invité à donner l'ordre de ne pas laisser des gens sans passeport franchir le poste du pont.

Prisonniers de guerre. 2672 prussiens, dont 119 officiers, arrivés à Nancy.

Roer. Schleiger, Van-Heinsberg et Schoot-Mestre, désignés pour le service de la garde nationale, ont injurié le maire ; rassemblement ; arrestations.

Dyle. Disparition de Delhougue, percepteur.

Orne. Suicide de Vallet.

Rhône. D'Aron, marchand, qui disait avoir été attaqué sur la route (111), reconnaît avoir fait cette fausse déclaration pour échapper à ses créanciers.

Alexandrie. Arrestations : 1) 25 ouvriers employés aux fortifications : conscrits, vagabonds, etc ; 2) Carusa, espion de la bande Mayno, qui a conduit dans des retraites la veuve de ce brigand.

Rapport du préfet de police. 4 accidents. — Suicide de Boscq. — Bourse : rentes. 72 fr. 60 ; banque, 1.222 fr. 50. — Arrestations : 2 voleurs, 1 vagabond, 1 fraudeur, 1 fou.

Clèves [1]. Renseignements sur divers individus donnés par un magistrat de Clèves ; Cornabé (maire de Clèves, a servi dans la légion Maillebois, puis colonel au service du prince d'Orange), amiral Storry, capitaine Dejonk, lady Seymour (femme Newton divorcée, à Clèves sous le nom de Constant, liée avec Foerstner, officier hanovrien), de Beaurepaire (parent de Ségur), etc.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 12 novembre, contenant une lettre de François Fauche.

1. F7 8156 Dos. 10289.

BULLETIN DU JEUDI 13 NOVEMBRE 1806

131. — **Aix-la-Chapelle. Finger, brasseur; protestants.** — Son Excellence le grand juge a communiqué au sénateur ministre un rapport du procureur général de la Roer portant que le sieur Finger, brasseur à Aix-la-Chapelle, tenait, dans sa tabagie, depuis un an, des réunions séditieuses et avait fait des démarches pour qu'il fût défendu aux gendarmes de se présenter chez lui. Le sénateur ministre a ordonné la vérification de ces faits. (*Bulletin* du 23 octobre) (75). Le préfet répond que cette dénonciation est l'effet d'une querelle personnelle que les gendarmes ont eue dans cette tabagie et que leur conduite en cette circonstance a été blâmable. Il observe qu'en général les réunions sont habituelles dans les tabagies et qu'aucune n'est dangereuse. En ce moment, les protestants sont les plus sujets à la surveillance des autorités, parce qu'ils voient avec peine l'anéantissement ou l'abaissement de la monarchie prussienne, qu'ils regardaient comme le plus ferme appui de leur religion. On les observe avec prudence.

132. — **Rapport du préfet de police.** — On a donné à Louvois une nouvelle pièce en trois actes et en vers intitulée : *Le Mari intrigué*. Le style et quelques traits saillants l'ont fait réussir, quoique l'intrigue soit faible. On a demandé l'auteur et nommé M. Désaugiers. — La hausse progressive des rentes inquiète quelques spéculateurs. Ils disent qu'elles sont devenues si rares qu'il ne sera pas difficile d'en porter le cours à 80 francs. Rentes : 73 francs 15 cent. ; actions : 1240 francs. — Arrêtés : 4 voleurs, 1 escroc, 3 mendiants.

133. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Gênes. Conspiration (115) formée par Garbino-Gaetan, lié avec Galiazzi et Cazani, avec la complicité de Rampone et de Podesta. Garbino et Pastoris ou Bustori avaient été arrêtés, puis relâchés sous la caution des chevaliers Chiesa et Venturini. Guatello, domestique de Garbino, a été interrogé. Tous les complices sont arrêtés. On avait signalé de Londres de prochains mouvements en Italie.

Etrangers autorisés à venir : 1) de Gênes dans le midi de la France : Drossard (hanovrien); 2) de Mayence à Paris, à la demande de Kosciusko : Dzatinski, Kossechi, Szoldrski (comtes polonais).

Rhône. Rébellion contre la gendarmerie pour lui arracher Relave, déserteur, par son père, ses deux frères et Besson.

Guines (*Pas-de-Calais*). Lettre à S. M. par Jacquet, genevois, qui est fou : mis en surveillance spéciale.

Havre. Portugais arrivant avec des denrées coloniales et 2 portugais qui ont dit venir du Brésil pour voir S. M.

Gênes. Le préfet dit que la conduite de Costa (II. 1558) est irréprochable ; la dénonciation a été faite par haine.

Milan. Le prince Eugène avait appris que Mme de Prié (130) est en correspondance suivie avec la cour de Cagliari et le nonce Morozzo, « qui s'occupe plus d'intrigues politiques que de religion ».

Naples. Assassinat, par des brigands, du colonel Bruyère, aide de camp du roi de Naples, envoyé de la Grande Armée avec des dépêches de S. M.

Hambourg. Badereau, français, lieutenant dans le régiment prussien du prince Ferdinand, est venu demander à Bourrienne à rentrer en France : accordé.

Pièce annexée au Bullletin.

Rapport de la préfecture de police, du 13 novembre, contenant une lettre de François Fauche (intrigues royalistes; détails sur le comte de Moustier).

BULLETIN DU VENDREDI 14 NOVEMBRE 1806

134. — Perpignan. Rapport sur l'Espagne. — Le préfet des Pyrénées-Orientales communique la proclamation du prince de la Paix en langue espagnole. Elle est conforme à la traduction qui a paru dans les journaux français. Le préfet observe que cette proclamation a généralement paru dirigée contre la France. On sait cependant avec certitude, par la correspondance d'Espagne, qu'il n'y a aucun mouvement de guerre, aucune innovation dans le service des forts. Tout paraît se borner à une réquisition d'hommes et de chevaux pour compléter la cavalerie. Le préfet continue d'entretenir la correspondance qu'il a établie, par la médiation de quelques négociants, pour être instruit des dispositions de cette puissance.

135. — Guérande. Choix d'un maire. — Extrait d'une lettre confidentielle d'un citoyen de Nantes : « Son Excellence le ministre de « l'Intérieur présentera incessamment à Sa Majesté plusieurs candidats « pour la nomination du maire de Guérande. On est parvenu, par toute « espèce d'intrigues, à ne faire porter sur la liste que des anciens nobles, « dévoués à la 3e dynastie et à des prêtres de même opinion. Il importe « cependant à la tranquillité du pays, à la sûreté des acquéreurs natio- « naux et de tous les citoyens sincèrement dévoués à Sa Majesté, que « cette fonction importante ne soit pas mise à la disposition de la caste « nobiliaire. M. Meresse, notaire estimé, adjoint à la mairie depuis « son institution, paraît digne de ce choix. On doute que parmi les can- « didats présentés il y en ait un seul disposé à protéger les amis de « l'ordre actuel. »

136. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Lot. Rébellion contre la garde nationale qui avait arrêté Revière, conscrit déserteur ; combat ; Lescuée est blessé.

Metz. Le préfet a condamné à 8 jours de prison Denis, Michel et Poinsignon pour propos contre S. M. (127).

Chartres. Arrestation du receveur Desronzières, débiteur vis-à-vis du Trésor.

Attaque de la diligence de Rouen. On a arrêté Duchemin et Fesque (115). On arrête aussi Damème, conscrit réfractaire.

Rouen. Arrestation de Courtolet, mauvais sujet, pour propos ; le préfet le détiendra par mesure administrative.

Dieppe. Courtin, pêcheur, a été pris et relâché par l'ennemi ; communications non suspectes.

Calvados. Événement maritime : deux bateaux ont disparu ; recherches.

Landes. Rixe grave entre une centaine d'individus à une foire.

Fausse monnaie. Des soldats du 2e chasseurs italien, à Mont-de-Marsan, donnent trois pièces fausses.

Ordres du Ministre. Approuvé le préfet de police qui a fermé l'établissement dit « fonds amitié », fondé par Bergé et Sager, avec le concours de Vauglaine (c'est une loterie). — 2 mois à Bicêtre : Porquier (a escroqué Tardivel, lieutenant réformé, en se servant du nom de Tabarié, chef de division au ministère de la guerre). — Détenir un mois : Chanteloup (a vendu des cartes à jouer non timbrées). — Détenir j. n. o. : 14 vagabonds, voleurs, etc., dont 2 femmes, non susceptibles de jugement.

Faits divers. Incendie : Spa. — Parricide : Provençal est accusé d'avoir tué sa belle-mère : Var.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 14 novembre 1806.

BULLETIN DU SAMEDI 15 NOVEMBRE 1806

137. — La Rochelle. Marine. — Le délégué de la Rochelle écrit, à la date du 8 de ce mois, que M. Cazeaux a débarqué dans ce port, venant de l'Amérique, et a dit que l'escadre de l'amiral Willaumez, endommagée par un coup de vent, était entrée dans la baie de Chesapeak. Une division anglaise l'y a poursuivie et a brûlé un des vaisseaux de Sa Majesté, qui avait fait côte pour sauver son équipage. Il y a eu à ce sujet quelques notes respectives entre les agents de France et le gouvernement américain, dont le résultat, peu satisfaisant, est adressé à Son Excellence le ministre de la marine.

138. — Rapport du préfet de police. — La Bourse de jeudi avait été extrêmement active et le cours constamment en hausse, parce que des vendeurs, tenus de livrer, recherchaient des rentes à tout prix. Le cours avait été porté à près de 76 francs et s'était clos à 75 fr. 50 centimes. Celle d'hier a été moins animée, parce que les besoins les plus urgents avaient été remplis et les cours ont éprouvé une légère diminution. Rentes 74 fr. 50, actions 1246 fr. 25.

139. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Vol de la recette de Chinon par Jean (91) ; détails.

Côte-d'Or. Rébellion pour enlever Brisbarre, conscrit (II. 1254) ; Moncey dit que la gendarmerie a arrêté ce conscrit et qu'une nouvelle rébellion a éclaté contre elle.

Somme. On a mis le feu chez Lequivain, à qui on a écrit une lettre anonyme de chantage.

Rapport du préfet de police (suite). 2 suicides : 1) Chauvin, capitaine réformé : il lègue à S. M. son sabre d'honneur ; 2) une ouvrière. — Arrestations : 1 déserteur, 19 voleurs, 3 escrocs, 1 filou, 3 vagabonds, 3 mendiants.

Relevé des principaux délits d'octobre. 9 rébellions contre la gendarmerie pour conscrits ou déserteurs. — 4 attaques de courriers et diligences. — 1 empoisonnement (celui de Briolet[1] par Cottignon, en Moselle) (91). — 10 assassinats. — 6 vols (dont un chez Dargent). — 1 incendie par malveillance.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 15 novembre 1806.

BULLETIN DU LUNDI 17 NOVEMBRE 1806

140. — Camp volant. — Le général Boyer a fait faire une première perquisition dans le Morbihan et le Finistère. Elle a duré neuf jours, du 8 au 17 octobre. Trois colonnes, dont chacune était divisée en neuf pelotons, ont fouillé 220 villages, les habitations isolées et les bois. Le seul résultat de cette mesure a été de procurer à l'armée environ 50 conscrits réfractaires. Mais on n'a pu obtenir aucun indice sur les asiles des brigands. Les paysans ne craignent pas de dire qu'ils ne peuvent faire des révélations pareilles, parce qu'ils sont certains qu'elles seraient suivies d'incendies et d'assassinats. Les prêtres, exerçant sur eux la plus grande influence, pourraient dissiper cette terreur et leur inspirer plus de confiance, mais ils paraissent frappés de la même crainte.

1. Au nº 91, on trouve Briottes au lieu de Briolet.

On n'espère atteindre les brigands ou les forcer à quitter le territoire de l'Empire que par l'espionnage et la continuité des poursuites. — Nota. Il est permis d'espérer qu'en maintenant l'activité des colonnes elles pourront rencontrer sous peu quelques-uns des émissaires et brigands que des avis très récents annoncent comme prêts à se porter en Bretagne, de Jersey et de Londres. De nouvelles instructions sont adressées d'après ces avis à M. le général Boyer, qui a déjà reçu tous leurs signalements.

141. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Bastia. Conscription. Aucun abus dans le Golo. A chaque départ du contingent le préfet envoie, par la poste, au corps destinataire la liste des hommes du détachement.

Verdun. Wirion a donné un passeport à Sevright, prisonnier anglais, qui a obtenu la permission de passer l'hiver à Valenciennes.

Rouen. Levert, à qui Beugnot s'intéresse, a écrit 2 lettres à S. M.

Turin. Sonnet composé par Andra, agent de la police secrète de Victor-Amédée ; le ministre ordonne de l'interroger et de saisir ses papiers.

Deux-Sèvres. Arrestation de Meriandeau, agent des prêtres dissidents, qui distribuait un écrit contre le Concordat : *Lettre de J. C. au pape.*

Guillevic. Un prêtre, Marion, assure que Guillevic a passé en Angleterre : ce pourrait être Guillevic qui aurait dit que 17 ou 18 prêtres sont cachés dans la région du Morbihan (80).

Somme. Des militaires insultent un maire ; arrestation de Joigne, le plus coupable.

Mayenne. Batard, conscrit arrêté, a été blessé en voulant s'évader.

Ordres du Ministre. Détenir en cas d'acquittement : 1) Monti (accusé d'avoir participé à l'attaque d'une voiture de poste dans les Bouches-du-Rhône) (II. 838) ; 2) Raffi (soupçonné d'être l'auteur du vol fait sur le fourgon de Bayonne à Bordeaux dont il était le conducteur (II. 948) : un exemple est nécessaire). — Envoyer à Gênes et embarquer pour Livourne avec défense de revenir dans l'Empire : Ansinelli (91) (il n'est pas sûr qu'il soit venu pour des motifs politiques). — En surveillance spéciale : Lambert dit Lezan (acquitté pour empoisonnement ; déjà soupçonné de ce crime il y a 7 ans, mais il est nécessaire à ses enfants). — En liberté : 1) en surveillance : Giamborino (turbulent, pas de plainte judiciaire) ; 2) en le renvoyant au préfet du Doubs qui l'interrogera : Delherbe (revenu de Prusse, ne paraît pas coupable).

Pièces annexées au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police du 16 novembre 1806.
Rapport de la préfecture de police, du 17 novembre 1806.
Rapport sur Paris, du 16 novembre 1806.

BULLETIN DU MARDI 18 NOVEMBRE 1806

142. — Camp volant. — Le général Boyer écrit, le 15 octobre, qu'on vient de fouiller avec soin tous les villages qui lui avaient été désignés dans l'arrondissement de Rostrenen. On n'y a trouvé aucun brigand. Les autorités locales et les prêtres ont assuré que, depuis longtemps, aucun étranger n'avait paru dans cette contrée. Le receveur des contributions, M. Germain, ancien chef de bataillon, dévoué à Sa Majesté, a confirmé ces déclarations. — Le général Boyer a reçu avis que Palierne et deux autres chouans ont débarqué, vers le 12 octobre, dans le Clos-Poulet, près Saint-Malo. On forme une colonne à Lamballe, qui sera divisée en 12 pelotons pour fouiller tout le pays. — Nota. Le Clos-Poulet

a été autrefois un des points les plus fréquents de débarquement. Plusieurs maisons dans les environs, notamment les Bourgogne, les Gelin, les Duplanti et des familles de pêcheurs, sont connues pour avoir servi la correspondance. Rien n'indique qu'ils la favorisent encore. On les surveille, mais il n'en est pas moins certain que le point le plus habituel pour cette correspondance aujourd'hui est vers cette côte de Saint-Malo.

143. — Eure. Braconniers. Désarmement. — Un grand nombre d'habitants de la commune de Neuville-du-Bosc se livrent depuis longtemps au braconnage, malgré les défenses de l'autorité, et exercent en outre des brigandages pendant la nuit. Ils abattent des arbres pour se venger des propriétaires qui ont osé former des plaintes et ils les effrayent par de fréquentes décharges de fusils autour de leurs demeures. M. le préfet a cru devoir ordonner le désarmement à domicile de 19 d'entre eux. — Approuvé [1].

144. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Fécamp. 3 français, Pecarrère, Cavalier et Cheysson, arrivent en disant qu'ils se sont évadés d'Angleterre, où ils étaient prisonniers.

Escaut. Contrebande. Le procureur s'est pourvu en cassation contre le jugement du tribunal (119). Dans les papiers de Peteghem, on a trouvé des renseignements utiles sur ses correspondants : Meurlee fils, Vandael, Van-Laer, Lecleck, Reyners, Vaniper, Wedyschoutin, Vervragen, Stevens, Woortmann, Brunswick, Vandervée, Hodge fils, Pharazyn.

Calais. Mouvement de l'ennemi devant cette ville.

Aisne. On poursuit des perturbateurs qui ont fait du bruit dans une église.

Ourthe. Accident dans une houillère ; 27 mineurs tués.

Conscription. Abus. 1) Sture : Arrestation de Biancotto, Dalmasso et Rubero, qui essayent de substituer à leurs fils des individus sujets à réforme. — 2) Tarn : arrestation de Leroi, qui a tenté d'escroquer Laville, conscrit ; Armengaud escroque Calvet, père d'un conscrit.

Haut-Rhin. On recherche Saint-Cyr, qui s'est dit receveur général et prétend être chargé d'exiger 650.000 fr de la Suisse comme emprunt forcé.

Rapport du préfet de police. 1 incendie. — Bourse : baisse : rentes, 72 fr. 60 ; actions, 1 222 fr. 50. — Arrestations : 5 voleurs.

Ordres du Ministre. Remplacer provisoirement Vanaerde (commissaire de police à Gand, suspendu pour inconduite, s'est enivré et a fait arrêter un gendarme). — Renvoyer à son consul : Wilson (étranger, se dit américain). — Détenir à Vilvorde : Speder (repris de justice), Marger, Hesse et sa femme (propos contre S. M. : les trois derniers font partie de la bande Schinderhanne) (II. 1354).

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 18 novembre 1806.

BULLETIN DU MERCREDI 19 NOVEMBRE 1806

145. — Hambourg. Lettre de M. Bourrienne, du 8 novembre. — « Fauche est à Altona. Il a eu une altercation vive avec le comte de « Gimel, à qui il demandait de l'argent pour ses intrigues. M. de Gimel « l'a chassé d'une manière très dure. » — « De Moustier [2] est aussi à « Altona. — Auguste La Ferronnays et Montjoie, réfugiés dans la même « ville et ne vivant que des bienfaits du duc de Brunswick, sont cons- « ternés de sa situation. Son médecin a déclaré qu'il n'avait que quel-

1. Ordre du Ministre.
2. Mot écrit ici Dumoustier.

« ques jours à vivre. » — Nota. M. Bourrienne observe que, si La Ferronnays ose se montrer à Hambourg, il le fera arrêter. Comme ces fuyards artisans de complots et d'intrigues ne doivent pas plus trouver l'impunité à Altona qu'à Hambourg, Son Excellence invite M. Bourrienne de prendre toutes les mesures, de les faire arrêter, en concertant les moyens convenables avec le général français le plus à portée.

146. — Butler. — M. Bourrienne annonce que Butler a été arrêté à Hambourg, le 7 de ce mois. Le sénateur ministre l'avait signalé à ce ministre le 6 février 1806. Voici les notes qui existent à la police générale sur cet individu. Il est d'origine irlandaise, capitaine de dragons au service de France avant la Révolution. Il a été pendant 11 à 12 ans l'agent des princes, l'adjoint ou secrétaire de Dutheil. Sa première mission en France eut pour objet l'évasion de MM. de Choiseul, Montmorency et Vibraye, naufragés détenus à Calais [1]. Il vint dans cette ville, sous le nom de Kilkash [2], fit sans succès diverses tentatives et beaucoup de dépenses. D'Auerweck l'accompagnait sous le nom de Louis. Il établit à Dunkerque un moyen de correspondance en achetant un petit bâtiment américain ou réputé tel, dit *Jungfrau Elisabeth* [3] (I. 1456.). Des caches étaient pratiquées jusque dans les avirons pour assurer le transport des lettres. Le bâtiment paraissait destiné à divers objets de commerce. Le sieur Coffin, consul d'Amérique à Dunkerque, était son correspondant. La maison de Mme Cormier (I. 1290), sa sœur, à Paris, était l'entrepôt des lettres, l'asile de Butler, lorsqu'il venait dans cette capitale, et le rendez-vous des agents. — Butler dirigeait encore en personne cette correspondance en l'an VIII dans l'intrigue de Hyde; il s'était établi dans la maison du baron d'Ordre, entre Boulogne et Calais; c'est chez lui que se sauva La Maisonfort, en floréal an VIII, lorsqu'il fut assailli par une patrouille de nuit au moment de son débarquement dans un des bâtiments de la correspondance Dutheil. C'est dans cette même maison que, peu de jours avant, Georges, accompagné de Hyde et de La Carrière-Méricourt, avait logé quand il se rendit de Paris à Londres; Butler lui procura le passage à Douvres. Le mois suivant, le ministre, après des indications précises, donna des ordres pour cerner la maison, et Butler n'échappa que de quelques minutes aux recherches de la police. — A la fin de 1805, il a escroqué 800 louis à un émigré, sous le prétexte de le faire naturaliser anglais. Quoiqu'il fût depuis longtemps l'agent apparent des princes près du cabinet britannique, par la retraite réelle ou simulée de Dutheil, il a été chassé de Londres avec éclat, malgré les vives et pressantes sollicitations du comte d'Artois et de ses alentours; il se réfugia à Hambourg ou Altona et s'est tenu caché pendant plusieurs mois (*Bulletins* des 6 février et 7 août) (II. 776. 1428). Le sénateur ministre, en ayant eu avis, a invité M. Bourrienne à le faire rechercher, en lui observant qu'étant mécontent et sans moyens d'existence il serait possible d'en tirer parti. Pendant longtemps, M. Bourrienne n'a pu le découvrir et croyait même qu'il était demeuré en Angleterre. Son arrestation peut être intéressante, s'il consent à faire des déclarations franches et sans réserve. — Nota. Butler a beaucoup d'enfants, dont deux à Paris; ils sont riches des biens de leur mère. Patrice Cormier est leur tuteur; Achille Cormier, son frère,

1. Sur les naufragés de Calais, voir F7 6194 Dos. 2626.
2. Ou Kilkuch (F7 6245 à 6251).
3. F7 6459.

qui a servi la correspondance avec son père, est perclus. Le père et la mère Cormier sont morts à Paris l'année dernière (I. 1290). Patrice Cormier est sujet à la surveillance de la police par ses grandes affaires de banque qui tient à une fortune dont on ne connaît pas la source ; par le crédit qu'il a donné à Moreau sur l'Espagne ; par son association avec Bartillat, ancien officier des gardes françaises, ami de Malartic, agent de Bourmont.

147. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Strasbourg. Saint-Cyr (144) est un faux nom ; arrêté; il se nomme Theubet et avoue que la pièce signée Gaudin est fausse.

Eure. Moncey dit que Manginot a arrêté Pannier, Quentin-Gaumont et Le Comte dit Cadet, soupçonnés d'être complices des brigandages.

Bordeaux. Arrestation d'un individu disant se nommer Dumont et ayant perdu des lettres de change sur Bonaffé, qui dit ne pas le connaître.

Seine-et-Marne. Suicide de Monier, receveur de l'enregistrement.

Prisonniers de guerre. 167 officiers prussiens sont partis de Metz pour Nancy et Chalons-sur-Marne. — 3 colonnes de soldats prussiens arrivés à Metz : 836 envoyés à Toul, 3120 dans diverses communes.

Quimper. Arrestation de 6 individus sans papiers, se disant marins espagnols.

Turin. Menou annonce l'arrivée à Turin et le départ pour Fénestrelle de Garussini (85) et Custodi (88) (agent de la reine de Naples) (44).

Haut-Rhin. Mariages illicites. 1) Doeschle, curé, marie sans dispense Kempf et Mlle Birgin, sœur de sa 1re femme. — 2) Schmitt, prêtre, marie deux suisses, quoique la 1re femme du mari existe encore.

Londres. Lettre du 28, transmise par Bourrienne : Moreau est à Londres : ses projets ; le général Meck, chargé d'une mission secrète, est en route pour le Tyrol avec un autre officier allemand ; Marino (118) doit être à Paris (il n'est pas encore arrivé ; on le surveille en Bretagne). — 2e lettre, même jour : Moreau n'est pas à Londres, faux bruit ; Dumouriez demande à être envoyé en Hollande, sous le général Moira ; Bourrienne fait observer que le grand-duc de Berg lui a dit que Moreau avait été vu à Paris, puis à Hambourg ; Manel dit à Bourrienne avoir vu Moreau à Londres : c'était Billaud, consul de France à Stettin.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 19 novembre 1806.

BULLETIN DU JEUDI 20 NOVEMBRE 1806

148. — Marseille. Esprit public. — Le commissaire général de police à Marseille écrit que la lecture au grand théâtre des bulletins de la Grande Armée est toujours écoutée avec intérêt et souvent interrompue par les applaudissements. L'opinion est excellente depuis la première nouvelle des victoires.

149. — Toscane. Emigrés napolitains. — Le général Morand donne avis au sénateur ministre, à la date du 4 octobre, qu'il y avait à Livourne plusieurs émigrés napolitains, soldés par l'Angleterre. Sa lettre ne contenait aucun nom (*Bulletin* du 22 octobre) (72). Son Excellence a demandé des renseignements au ministre de Sa Majesté à Florence. Voici l'extrait de sa réponse, du 11 de ce mois : « Il y a effectivement un grand « nombre de napolitains réfugiés en Toscane. Il y en a à Florence, Pise, « Livourne et autres villes. A Livourne et environs, beaucoup de subal- « ternes, moines, négociants et autres, servent de tous leurs moyens la

« correspondance ennemie. Les victoires de Sa Majesté rendent vaines « toutes les intrigues. Si elles n'eussent pas été aussi promptes, on « aurait pu voir éclater une insurrection en Toscane. D'autres, plus « distingués, paraissent avoir été exilés. Ils ont des passeports réguliers. « Je ne cesse de les surveiller, principalement ceux qui viennent de « Palerme. J'ai obtenu du gouvernement toscan, avec beaucoup de « peine, que les lettres qui arriveraient de Palerme à Livourne, « seraient examinées en présence du consul de France. Voici les pre- « miers résultats de cette mesure. Parmi ces lettres, on en a trouvé « trois écrites par la reine au colonel Rothe, autrichien, qui est à Pise. « Elle le remercie des services qu'elle a reçus, l'invite à passer dans la « Calabre, où sa présence serait utile, lui marque une grande confiance. » (M. l'ambassadeur observe qu'il va demander que M. Rothe soit banni de la Toscane, ne croyant pas pouvoir requérir son arrestation, parce qu'il est autrichien.) — « Beaucoup de lettres de Palerme étaient adres- « sées à M. Rivolti, consul de Sicile à Livourne, et contenant la preuve « de ses intrigues. Les armes de l'ancienne dynastie étaient encore à « sa porte. Elles ont été enlevées, à la réquisition de M. l'ambassa- « deur. Il lui a été, de plus, enjoint de sortir de la Toscane. Il était déjà « parti de Livourne à la date de cette lettre. — Le cardinal Zonda- « dari, archevêque de Sienne, a paru gravement compromis par cette « correspondance. M. l'ambassadeur a prévenu le gouvernement toscan « qu'il solliciterait une mesure sévère contre Son Éminence si elle con- « tinuait. — Le cardinal Ruffo-Scilla, archevêque de Naples, cher- « chait à fanatiser le peuple toscan, le disposait à une insurrection. Il « a été éloigné, sur les observations de M. l'ambassadeur. — Quel- « ques-unes des lettres interceptées à Livourne étaient adressées à la « duchesse d'Ascoli, à Naples, et écrites en style énigmatique. Elles « ont été transmises à M. Salicetti. » — M. l'ambassadeur observe que les lettres écrites de Sicile à Livourne sont si nombreuses qu'il faudrait un commissaire spécial pour les examiner.

150. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Etrangers. Officiers autorisés à venir à Paris : 1) Boltz, au service d'Autriche ; 2) Menerez et Barreto, au service de Portugal. — Rosenkranz, danois, va avec sa femme à Lyon.

Bouches-du-Rhône. Rébellion de Coq et d'autres joueurs contre des gendarmes surprenant, dans un cabaret, des jeux prohibés.

Gênes. Moncey annonce l'arrestation des brigands Scotta et Bottarzi.

Theubet (144.147). Moncey donne des renseignements sur lui ; il a fait imprimer le faux ordre par Nisler, libraire.

Boulogne. Un corsaire prend un navire anglais : un danois se jette à la côte.

Viagers. Sur 114 du 1er arrondissement, 80 existent, 24 morts, 7 inconnus.

Montenotte. Assereto (119) n'a aucun moyen de nuire ; il a été autorisé à revenir à Savone, en surveillance ; Menou lui a donné un passeport.

Conscription. Arrestation de Le François, conscrit, ayant de faux papiers achetés à Loisdin.

Beauvais. Tentative d'empoisonnement par Forlin, ex-maire.

Gênes. Conspiration (133). Garbino s'est dit chef d'une conspiration qui devait éclater à l'arrivée de la flotte anglaise ; Bustori est venu annoncer cette flotte ; intrigue sans importance, ourdie entre Garbino et Bustori.

Rapport du préfet de police. Suicide de Rose. — Accident à un maçon. — Bourse : peu d'affaires ; rentes, 72 fr. 60 ; actions, 1227 fr. 50. — Arrêtés : 3 déserteurs, 6 voleurs, 1 escroc, 2 rôdeurs de nuit.

Conscrits d'Italie signalés comme réfugiés à Paris : Cristoforone, l'un d'eux, a été arrêté.

Gendarmes d'ordonnance. Des jeunes gens, à Paris, portent cet uniforme : on envoie à Mayence ceux qui peuvent servir et on ordonne aux autres de quitter l'uniforme.

Ordres du Ministre. Détenir jusqu'au paiement de leurs dettes, puis renvoyer chez eux en surveillance : Girardet et Marigny (arrêtés pour fraudes). — Détenir j. n. o. : 7 voleurs, vagabonds, etc., dont 2 femmes, non susceptibles de jugement.

Pièces annexées au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 20 novembre.
Rapport du 20 novembre, sur Paris.

BULLETIN DU VENDREDI 21 NOVEMBRE 1806

151. — Gendarmes d'ordonnance. — Le 17 de ce mois, M. Drouet, sous-préfet de Sainte-Menehould, a conduit son fils à Mayence et a demandé qu'il fût admis dans les gendarmes d'ordonnance. A peine son admission fut-elle connue que des murmures se manifestèrent dans la seconde compagnie. La haine vouée au père parut se ranimer. M. Carrion Nisas en donna avis au préfet. Le fils Drouet fut à l'instant placé dans la première compagnie, partie le 18. Le préfet observe que l'esprit est excellent dans cette compagnie, dont le commandement a été confié à M. de Montmorency. La seconde est encore éloignée de montrer d'aussi bonnes dispositions.

152. — Hambourg. Lettre de M. Bourrienne, du 12 novembre. — « Le « duc de Brunswick est mort le 10. Son ordre de la Jarretière va être « porté au roi d'Angleterre par M. Montjoie, émigré, son chambellan. « La Ferronnays est nommé major au service de Suède ; il part pour se « rendre à sa destination. S'il n'a pas la précaution de passer par le « Danemark, il sera probablement arrêté. Son signalement a été adressé « sur toutes les routes qu'occupent les troupes françaises. On sait « qu'outre son passeport pour la Suède il s'en est procuré un second « pour Londres. — Les papiers de Butler ont été examinés. On n'y « a rien vu d'intéressant. Doit-on le faire partir pour Paris ? » — Son Excellence le sénateur ministre a ordonné de l'interroger sur tous les faits et intrigues où il a figuré, d'après une note adressée à M. Bourrienne. Cette note montrera à Butler que toutes ses manœuvres sont connues et qu'il ne peut espérer d'indulgence que par les déclarations les plus franches et les plus étendues (146).

153. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Wirion a envoyé à Bitche 9 prisonniers qui, à l'instigation de Foret, avaient formé un complot d'évasion.

Etranger autorisé à venir à Paris : Locvenskiole, capitaine danois.

Schneider, aspirant, avait été éloigné de Boulogne par l'amiral Lacrosse : on le surveille et on lui retirera sa lettre d'aspirant, car on le soupçonne d'être partisan de l'Angleterre.

Boulogne. L'ennemi est en vue ; on craint une attaque ; l'épidémie continue : il faudrait des travaux de dessèchement.

Lyon. Richard, complice d'Augeraud, est parti pour Paris, sous escorte.

Genève. Faux bruits sur les projets de S. M., transmis par le général Dupuch.

Montaignac. Détails sur cet émigré qui se faisait écrire à Paris, chez Mme Huon, par

Montrichard, émigré; détails sur une de ses lettres, écrite à l'instigation de Mme Gabey, ex-femme Coffin, femme galante.

Bellotte (91) a été condamné à 2 ans de prison au lieu de 6 mois.

Brigands de l'Eure. Manginot recherche ceux qui ont attaqué la diligence et les 2 malles de Rouen. On a déjà arrêté Duchemin, Fesque et 6 autres (136). On en arrête 15 autres, parmi lesquels on retient seulement Guérin et Prévot.

Viagers. Sur 33 du 2e arrondissement, 21 existent, 11 morts, 1 inconnu.

Ardèche. Le préfet signale Rivière de Lablache, juge de paix, comme ennemi du gouvernement.

Sture. 4 individus poursuivis pour escroqueries envers les conscrits; délit fréquent.

Rapport du préfet de police. Suicide de Rougier fils. — Bourse nulle; rentes 72 fr. 40; actions, 1228 fr. 75. — Arrestations des frères Turot : faux. — Autres arrestations : 3 conscrits, 1 déserteur, 9 voleurs, 2 mendiants.

Ordres du Ministre. A la demande de la famille, arrêter et détenir 6 mois; Mme Laligant (a quitté son mari et ses enfants).

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 21 novembre 1806.

BULLETIN DU SAMEDI 22 NOVEMBRE 1806

154. — Camp volant. — Le général Boyer écrit, de Lamballe, à la date du 17 novembre, que la partie du Finistère limitrophe des Côtes-du-Nord et du Morbihan a été fouillée avec le plus grand soin. Cette mesure n'a produit que la saisie de quelques fusils de munitions, dont un a été trouvé dans un buisson, et l'arrestation de trois déserteurs. Les fonctionnaires et les prêtres ont déclaré unanimement que la plus grande tranquillité régnait dans cette contrée et que depuis longtemps aucun brigand n'y avait paru.

155. — Mayence. Gardes nationales. Désertion. — Le préfet du Mont-Tonnerre écrit que la désertion est nombreuse parmi les gardes nationales réunies à Mayence et en activité de service. Tous les fuyards retournent dans leurs communes. La gendarmerie est chargée de les arrêter et reconduire à Mayence. Elle a ordre de mettre des garnisaires chez les parents de ceux qui se soustrairont à ses recherches.

156. — Lyon. Suédois. — Les suédois qui étaient à Lyon ont reçu de leur gouvernement l'ordre de quitter la France. Plusieurs ont demandé des passeports. Le commissaire général de police en rend compte et observe qu'on n'a pas cru devoir les retenir. — Nota. M. Gamps, aumônier de la légation suédoise à Paris, a également notifié, par ordre de sa cour, à tous les sujets du roi qui se trouvaient dans la capitale qu'ils devaient sortir promptement de France, à peine d'être privés de leurs droits de citoyen en Suède (*Bulletin* du 8 octobre) (29).

157. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rivoire, lié avec Georges, évadé de Lourdes (95), écrit pour demander à servir dans l'armée française; détails.

Rébellions. 1) Lot : contre un détachement de garde nationale, qui recherche des conscrits sous la direction d'Hescare, conscrit pris en remplacement d'un réfractaire. — 2) *Haut-Rhin :* contre deux gendarmes conduisant Cordier, déserteur.

Cher. Rassemblement de conscrits réfractaires ou déserteurs; 12 sont arrêtés, tous ne sont pas des conscrits.

Toulon. Rétablissement de la foire de la Saint-Martin, qui avait été supprimée depuis la Révolution et qui dure 15 jours.

Faits divers. Assassinats : 1) d'un percepteur : Rhin-et-Moselle; 2) d'Eurico par son frère : Doire. — Vol chez le receveur de l'enregistrement : Colmar.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 22 novembre.

BULLETIN DU LUNDI 24 NOVEMBRE 1806

158. — Camp volant. — Le général Boyer écrit de Saint-Brieuc, à la date du 20 de ce mois, qu'on a fouillé la forêt de Lanouée et qu'on n'a trouvé que deux déserteurs qui ont été mis à la disposition du commissaire de marine. On va fouiller celle de Loudéac, où l'on croit, d'après quelques indices, que les brigands ont pu se réfugier. — Nota. Le sénateur ministre adresse au général Boyer les renseignements particuliers qu'il a reçus sur la commune de Berric, en Morbihan. 41 maisons sont désignées comme retraites habituelles des brigands. Son Excellence invite le général à y faire faire de nouvelles recherches, en lui observant qu'on a pratiqué dans toutes ces maisons, pour la sûreté de ces brigands, des caches difficiles à trouver.

159. — Rapport du préfet de police. — On a donné le 22, à Feydeau, un nouvel opéra en deux actes, intitulé : « *Avis au public ou le physionomiste en défaut* ». Cette pièce a eu un succès complet. Les auteurs demandés (Désaugiers, pour les paroles; Piccini neveu, pour la musique) ont paru sur la scène et ont été couverts d'applaudissements. — La Bourse de samedi a été très active. Le cours des rentes y a été porté à 75 francs pour la fin de novembre. Les observateurs ont pensé que la baisse des jours précédents n'avait eu pour but qu'une combinaison. Rentes, 72 francs 30 cent.; actions, 1227 francs 50.

160. — Moselle. Transports militaires par réquisition. — M. le préfet se plaint de l'inexactitude avec laquelle ont été remplies, cette année, les réquisitions pour le transport des troupes. Deux habitants se sont fait surtout remarquer par leur désobéisance. Leur impunité encouragerait les autres à les imiter et pourrait, par la suite, paralyser le service. Ce magistrat propose de faire un exemple et de les détenir pendant deux ou trois jours par mesure administrative. — Approuvé [1].

161. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Temple. Tentative d'évasion de Jules de Polignac : avis donné par la sentinelle Emery. (De Fouché : « La plus grande surveillance est ordonnée. »)

Prisonniers de guerre. 3031 prussiens arrivés à Sedan; les gendarmes prussiens seront envoyés à Dijon.

Boulogne. Plaintes du maréchal Brune sur des mesures militaires qui ne sont pas encore prises.

Flessingue. 2 navires, ayant une cargaison soi-disant pour Bilbao, en réalité pour l'Angleterre, sont échoués tous les deux.

Strasbourg. La fausse proclamation parue à Genève (153) a été répandue à Strasbourg; elle venait de l'imprimerie Levrault frères, dont on a reconnu la bonne foi.

Conscription. Bonny se plaint qu'on ait pris son fils, qui avait un meilleur numéro que Grail, qui n'a pas été pris : Yonne.

1. Ordre du Ministre.

Ain. Chenevière, notaire, acquéreur des biens du marquis de Saint-Innocent, se plaint d'avoir été maltraité par le fils, le frère et l'oncle (M. de Montalivet[1]) de Saint-Innocent.

La Flèche. Vol chez Barincourt, receveur des contributions.

Manche. 3 irlandais, déserteurs d'Angleterre, arrivent de Guernesey.

Calais. Arrivée de 2 smogleurs anglais se disant poursuivis par des navires anglais pour contrebande; Brune fait mettre les équipages en liberté.

Alexandrie. Meurtre d'un militaire, dans un café.

Rapport du préfet de police (suite). 2 incendies. — Arrestations : 13 déserteurs, 9 conscrits, 24 voleurs, 3 filous, 4 rôdeurs, 1 forçat, 3 fous, 3 vagabonds, 26 mendiants.

Ordres du Ministre. En surveillance, à 25 lieues des frontières et des côtes : Heyvart (signalé comme agent de contrebande). — Renfermer j. n. o. dans une maison de travail : Bourmont, femme Branche d'Or (arrêtée pour vagabondage, refuse de dire son pays et dit avoir servi comme matelot). — Renvoyer dans son pays : Roch dit Brimmer (hongrois, déserteur autrichien, paraît aliéné). — Au dépôt de mendicité : Melin (vagabond, vols). — Accorder la levée du séquestre mis sur les biens de Hyde de Neuville et de sa femme (78) (partis pour l'Amérique (en marge, de Fouché : « Ecrire au ministre de France aux Etats-Unis de surveiller ces individus et de rendre compte des divers voyages qu'ils pourraient faire. »)

Pièces annexées au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 23 novembre.
Rapport de la préfecture de police, du 24 novembre.

BULLETIN DU MARDI 25 NOVEMBRE 1806

162. — Bouches-du-Rhône. Déserteurs. Brigands. — Une battue a été faite dans la Camargue et la Crau (Bouches-du-Rhône). On a arrêté quinze déserteurs. Une bande de dix-huit brigands s'était formée près de Tarascon et avait le projet de piller les malles et diligences pendant l'hiver. Deux vols qu'ils ont commis dans la ville même de Tarascon ont causé les recherches de la gendarmerie. Elle en a arrêté 15, qui étaient encore nantis des marchandises volées. Les trois autres sont signalés et poursuivis. M. le maréchal Moncey observe qu'il a prescrit dans toute cette contrée des mesures de surveillance extraordinaire, particulièrement sur les points où des attaques ont été commises les années précédentes.

163. — Loire-Inférieure. Lecture des bulletins. — Le préfet de la Loire-Inférieure avait été chargé de prescrire aux maires de ce département de faire eux-mêmes la lecture publique des bulletins de la Grande Armée. Il a d'abord observé que Son Excellence le ministre des cultes avait jugé convenable que cette lecture fût faite aux prônes par les prêtres. Mais la difficulté de l'année dernière ayant été renouvelée par le clergé, fondée sur ce qu'on ne devait entretenir les fidèles dans les cérémonies de l'Eglise que d'objets religieux, il a été expressément enjoint à tous les maires de lire ou faire lire les bulletins et de les faire afficher.

164. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Dénonciation de conspirateurs. 2 maires des Basses-Pyrénées dénoncent Piqué, Galand et Serres comme ayant conspiré contre S. M. et étant en relation avec Moreau.

Isère. Sapey envoie copie de la fausse proclamation imprimée chez Levrault frères (161) ; elle a été publiée dans le département.

1. Mot écrit Montolivet.

Conscription. François, condamné pour escroqueries envers des conscrits, s'est évadé.

Verdun. Wirion annonce le transfert de 13 prisonniers d'Arras à Verdun. — Effectif : 887.

Côte-d'Or. Arrestation de Huillier : propos séditieux.

Brest. Complot dénoncé. Bourdon a déclaré que Darras lui a dit que, dans le café de Valery, un inconnu lui a proposé 2 millions pour tuer S. M. ; détails.

Toulon. La foire (157) n'a pas eu le succès qu'on espérait.

Haut-Rhin. Assassinat du général Delmas ; on accuse Weigel.

Epinal. Evasion de 3 détenus ; le concierge de la prison est arrêté.

Rapport du préfet de police. Une diligence verse. — Bourse : rentes, 72 francs à l'ouverture, 73 francs à la clôture ; banque, 1220. — Arrêtés : 2 conscrits, 4 voleurs, 6 rôdeurs de nuit, 5 vagabonds, 1 fou.

Vienne. Vinzelles a été condamné, par ordre de l'archiduc Charles, à 5 ans de forteresse (41) ; Mme de Bussy, sa parente, écrit que La Rochefoucauld a témoigné de l'intérêt pour lui, ce qui a été mal vu à Vienne.

Dumouriez. Marsiconovo. On a averti Bourrienne que Dumouriez devait aller de Londres à Berlin, chez Fauche : ordre de l'arrêter, même à Altona. — Bourrienne dit que Marsiconovo, s'étant enfui de Berlin où il intriguait avec Fauche-Borel et devant se diriger sur Hambourg (114), n'a pas paru : le ministre le signale à l'ambassadeur à Vienne.

Florence. Lettre de d'Aubusson de La Feuillade sur la conspiration formée par le comte de Latour, qui intriguait avec la comtesse de Zichy, le colonel Rothe et les consuls Rivolti et Adamo ; détails.

Pièces annexées au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 25 novembre.
Rapport sur Paris, du 25 novembre.

BULLETIN DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 1806

165. — Lettre de l'Allemagne. — Les lettres reçues par le commerce de Paris représentent la suspension d'armes accordée à la Prusse comme une mesure politique, adoptée par Sa Majesté dans la vue de diviser ses ennemis pour les battre avec plus de facilité. Les forces prussiennes se trouvent ainsi neutralisées et, dans ce moment-ci, elles doivent encore monter au moins à 70.000 hommes, car on sait bien qu'avant la guerre elles formaient un total d'au moins 260.000 hommes, dont la bataille d'Iéna et ses suites n'ont enlevé que 150.000 hommes au plus, de l'aveu du *Moniteur*. L'armée autrichienne est prête à agir ; elle s'est concentrée dans la Bohême ; l'empereur d'Autriche a refusé de l'en retirer, malgré la demande formelle de Sa Majesté, et ce refus peut être regardé comme une déclaration de guerre. Les autrichiens ont entièrement évacué la Galicie, afin de faire place à leurs auxiliaires, les russes, pour lesquels les magasins de toute espèce ont été préparés par le gouvernement autrichien, qui a même fait fabriquer une quantité immense de faux et de piques pour armer la masse du peuple, qu'il anime par des proclamations incendiaires contre les français. — Les mêmes lettres disent qu'une seconde colonne russe est attendue à Prague et que la troisième colonne est entrée dans la Pologne prussienne. Les autrichiens n'attendent que la réunion de ces forces pour se prononcer contre Sa Majesté. Aussi ces lettres ajoutent-elles que Sa Majesté est décidée à marcher sur-le-champ contre l'Autriche. Quelques-unes même ajoutent que les français sont déjà entrés en Bohême.

166. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Circulaire d'Augeraud envoyée dans l'Ariège, écrite à l'encre sympathique entre les lignes (rapport de Moncey).

Strom, suédois, a demandé à retourner de Barèges en Suède ; il a probablement su que le roi rappelait tous ses sujets.

Boulogne. Avis : on a vu dans la rade des Dunes une flotte de 150 transports, escortée de navires de guerre.

Bruxelles. On trouve sur le domestique du baron de Felz des cahiers pour chiffrer et déchiffrer ; explications du baron de Felz.

Nièvre. Plaintes contre un receveur des domaines : abus d'autorité.

Hyères. Désertion fréquente dans le régiment d'Isenbourg qui y tient garnison.

Riom. Vol chez Frenaye.

Rapport du préfet de police. Suicide de Villiers. — Bourse active : rentes, 73 fr. 90 actions, 1125 [1]. — Arrestations : 1 conscrit, 5 voleurs, 7 mendiants, 1 fou.

Pièces annexées au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 26 novembre.

Rapport sur Paris, du 26 novembre.

BULLETIN DU JEUDI 27 NOVEMBRE 1806

167. — **Seine-et-Oise** [2]. — Madame de Staël, qui, depuis quelque temps, vit à Rouen, vient d'acheter une terre près de Meulan (15 lieues de Paris) ; elle demande au ministre la permission d'y demeurer. L'autorisation est refusée.

168. — **Tulles anglais**. — Au mois d'août dernier, on a saisi chez le sieur Bardel, rue des Bons-Enfants, et dans plusieurs autres magasins désignés comme ses entrepôts, une quantité considérable de tulles anglais, provenant de la manufacture de Nottingham, qui appartient au sieur Hayne, anglais établi sans autorisation à Paris. Il a été arrêté ainsi que le sieur Bardel, son principal commissionnaire (*Bulletin* du 27 août [3]). Le résultat de cette mesure n'ayant pas été communiqué, le sénateur ministre a demandé qu'il lui en fût rendu compte, d'autant plus qu'on parlait de corruption, de connivence. Voici le rapport de M. le conseiller d'Etat préfet de police : « L'administration des douanes « a traité avec les sieurs Hayne et Bardel pour l'amende. Toutes les « marchandises saisies sont demeurées confisquées. En conséquence « de ce traité, Hayne et Bardel ont été mis en liberté. On n'a pu porter « cette affaire aux tribunaux, parce que les tulles ne sont pas compris « par les lois dans les marchandises prohibées et sont seulement assu- « jettis à un droit d'entrée. Cependant l'introduction en France de ceux « fabriqués en Angleterre cause le plus grand préjudice aux manufac- « tures de l'Empire. Il conviendrait donc que, par un décret impérial, « les tulles anglais fussent compris dans les marchandises dont l'im- « portation est prohibée. Cette observation a été faite à S. E. le ministre « des finances. »

1. C'est une erreur évidente ; ce doit être 1215 fr.
2. Article écrit de la main de Fouché.
3. Au *Bulletin* du 27 août nous ne trouvons rien sur cette affaire.

169. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Mayence. Vol de 200 sabres provenant du désarmement des hessois.

Savone. De nouveaux renseignements ont fait arrêter Assereto (150), qui est à Fénestrelle.

Marseille. Dans les papiers de Rumbold, il y avait deux lettres d'un Arnswaldt: c'est d'une autre écriture que celle de Arnswaldt, conseiller de Hanovre (115), qui est recommandé par la maison Regny, de Lyon, et 2 négociants.

Hérault. Rébellion de conscrits réfractaires contre la gendarmerie.

Contecher a proposé à S. M., par un placet, de lui faire découvrir un trésor de 1.500.000 francs, caché, dit-il, par un émigré près de Marseille : il paraît avoir été la victime d'un individu qu'il a logé pendant 2 ans.

Ordres du Ministre. Retenir j.n.o. : 24 voleurs, vagabonds, etc., dont 10 femmes, non susceptibles de jugement.

Rapport du préfet de police. Suicide de Blanchet. — Bourse : baisse par suite d'une intrigue des joueurs; rentes, 73 fr.; banque, 1207 fr.50. — Arrestations : 16 conscrits, 1 déserteur, 6 voleurs, 2 escrocs, 3 rôdeurs de nuit.

Faits divers. Assassinat d'une femme, par un militaire, croit-on : Ardennes. — Suicide de Desisi dans la prison d'Abbeville. — Incendie mis par vengeance chez un maire : Seine-et-Marne.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 27 novembre.

BULLETIN DU VENDREDI 28 NOVEMBRE 1806 [1].

170. — Prisonniers de guerre. — Le secrétaire général de la guerre donne avis que Son Excellence le prince ministre, conformément aux ordres de Sa Majesté, a indiqué à tous les préfets les moyens de satisfaire aux demandes des propriétaires ou manufacturiers qui voudraient employer à leurs travaux des prisonniers de guerre. Les départements de la Seine, Haut et Bas-Rhin, Belgique et Piémont en sont exceptés. 1.500 de ces prisonniers ont été envoyés de Sedan à Saint-Quentin pour être employés aux travaux du canal. Le sénateur ministre prescrit les mesures convenables pour que les moyens de surveillance et sûreté soient concertés avec ceux d'utilité dont ces prisonniers peuvent être au commerce et à l'agriculture.

171. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Leclerc dit Hachmeyer (II. 1555). Moncey dit que le lieutenant Brizard, envoyé à Munster pour rechercher Hachmeyer, que l'on croit être l'espion Leclerc, écrit qu'il a disparu de chez Mme Primaversi, qui le logeait.

Montaigu. Bertheaudeaud, chouan de Vendée, évadé de Luxembourg, est repris et remis dans la prison de Montaigu.

Marseille. Arrestation de Pelard : propos sur S. M.

Havre [2]. 3 marins, se disant américains et naufragés : suspects.

Evasion de 2 prisonniers anglais dans un convoi.

Suicide de Sollier, à Limoges.

Rapport du préfet de police. Première au théâtre français des *Faux somnambules :* échec complet. — Bourse : baisse; rentes 72 fr. 75. — Arrestations : 10 conscrits, 1 déserteur, 8 voleurs, 2 filous, 11 mendiants.

Milan. Latour, émigré amnistié (II. 921), a cependant intrigué; il a adressé un plan

1. Ce *Bulletin* est daté par erreur du 29 novembre.
2. F7 8156 Dos. 10424.

à son parent, le marquis de La Pierre, qui peut correspondre avec lui sous le couvert de Mme de Bellegarde : il conspire contre S. M. : détails. M. d'Aubusson a ordonné d'arrêter un Latour (164) : ce doit être cet ancien émigré.

Berlin. Aubier, fils de l'ancien valet de chambre de Louis XVI, a adressé au ministre un placet pour être autorisé à rester au service de Prusse : placet ni signé ni authentique.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 28 novembre.

BULLETIN DU SAMEDI 29 NOVEMBRE 1806

172. — Camp volant. — Le général Boyer écrit de Napoléonville, aux dates des 22 et 23 novembre, que divers pelototons ont fouillé avec soin les cantons de Lamballe et de Loudéac (Côtes-du-Nord); ils ont rapporté que la plus grande tranquillité régnait de toutes parts; ils n'ont arrêté qu'un inconnu, qui n'avait pas de passeport, et l'ont mis à la disposition du magistrat de sûreté de Loudéac.

173. — Morlaix. Famille Moreau. Esprit public. — Sur les divers bruits qui ont circulé du départ de Moreau d'Amérique et de son retour en Angleterre. Son Excellence le sénateur ministre a chargé le délégué de Morlaix d'observer avec prudence ce qui se passait dans sa famille et l'esprit du pays qu'elle habite. Voici l'extrait de sa réponse, du 21 de ce mois « : A la fin d'août, la famille de Moreau a reçu de lui plusieurs « lettres insignifiantes datées de l'Amérique. Un jeune homme, arrivé « récemment, a dit qu'il l'avait vu à New-York, au mois de septembre, « et qu'il avait chassé avec lui. Enfin, le tribun vient de lui écrire pour « lui recommander le fils d'un ancien officier de marine, qui doit s'em- « barquer dans quelques jours pour aller s'établir à New-York. Au reste, « il n'a dans le pays aucun ami véritable. Aucun ne se rangerait sous « ses drapeaux, s'il se montrait le chef d'une armée ennemie ou d'une « troupe de révoltés. — Cependant, l'esprit public n'est pas bon. On « accueille avec froideur les nouvelles des victoires et les faux bruits « se recueillent avec avidité. On se plaint de la guerre. Les acquéreurs « sont persécutés et forcés de céder à vil prix les objets qu'ils ont ac- « quis par les intrigues concertées des prêtres et des nobles. Les prê- « tres surtout usent de toute leur influence pour que tout ce qui tient « à l'ancien régime soit constamment l'objet de la vénération publique. « Ainsi, à Morlaix, le curé intrigue pour faire chasser les sœurs de la « charité établies par la ville dans une maison qu'elle a achetée. Elles « sont de nouvelle institution, une queue de Robespierre, et cette « maison doit devenir le presbytère. Il faut également supprimer le « bureau de bienfaisance et laisser au curé le soin de distribuer les « aumônes. Le motif est que les membres de ce bureau n'ont pas « assez de religion. Ce sont, dit le délégué, les plus fidèles sujets de Sa « Majesté. — A Saint-Pol-de-Léon, un abbé Perron, dévoué à l'ancien « évêque Lamarche, agent connu des Bourbons et du cabinet de Saint- « James, a entrepris de rétablir un collège. Déjà ses quêtes lui ont pro- « duit 15.000 francs et il divulgue avec affectation que Monseigneur « l'évêque de Saint-Pol a eu la munificence de lui envoyer de Londres « l'assurance d'une rente de 1.200 francs pour ce collège. — Les nobles, « quoique recherchant les places de maires et d'adjoints, ne cessent de « se plaindre de la conscription et conservent avec soin leurs anciens

« usages et qualifications. Cependant l'ordre et la tranquillité règnent « partout. » — « Le ministre ordonne de prendre des renseignements « exacts sur tous ces faits[1]. »

174. — Extrait d'une lettre de Saint-Malo. — « Les succès prodigieux des armées de Sa Majesté ont jeté l'épouvante dans l'âme du prince de Bouillon, à Jersey. Ses satellites et les assassins à ses gages tremblent. Le trouble est dans leur assemblée. Ils veulent renvoyer à un temps plus heureux le débarquement projeté. Leurs partisans sur la côte sont également consternés. La correspondance se réduit presque maintenant à des lamentations sur les bulletins de la Grande Armée. Les derniers émissaires de Jersey disent que tout y va mal et qu'en Angleterre même les choses ont pris une tournure sinistre. Le peuple crie hautement contre les coalitions et contre les ministres qui les contiennent. On est sérieusement alarmé. Le prince de Bouillon en mourra, dit-on, de dépit; mais ce qu'on doit surtout conclure de tout ce qui passe dans ces conciliabules, c'est qu'il faut redoubler de surveillance à l'égard de tous les étrangers qui chercheraient à approcher Sa Majesté; il faut nuit et jour avoir les yeux ouverts sur ce point-là. Je ne sais pas qui est évêque de Rennes, mais sûrement il ne tient pas à l'ancien régime, car, lorsque les chefs bourbonniens d'ici veulent faire donner une correction à quelque ecclésiastique subalterne, on ne s'adresse point à cet évêque, qu'on paraît ne pas reconnaître, mais on a recours à l'ancien évêque, Pressigny, que je crois à Paris. » — « Les mesures de surveillance sont ordonnées[1]. »

175. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Prisonniers de guerre prussiens : arrivée d'un détachement à Charleville.

Verdun. Arrivée de Ross, lieutenant anglais, prisonnier. Effectif : 891.

Brest. 2 autres canonniers font la même déclaration que Darras (164); on croit qu'il n'y a rien de vrai.

Prisonniers anglais. Evasion de 14 prisonniers anglais, faisant partie d'un convoi de 70 que l'on conduisait à Arras; 11 sont repris.

Ile d'Elbe. Vautini frères ont fait signer furtivement un mémoire laissant croire qu'il n'y aurait pas de conscription; aucun conscrit ne s'est présenté.

Tarascon. Escroquerie par Coulomb et Angeloin, pour la conscription.

Rapport du préfet de police. Bourse faible; rentes, 71 fr. 90; banque, 1205. — Arrestations : 5 conscrits, 1 voleur, 1 faussaire.

Madrid. M. de Vandeul a retiré les pièces qu'avait Pisani-Corner (4. 81), juif signalé par le ministre à notre ambassadeur; la police lui a ordonné de quitter l'Espagne.

Libelle fanatique; prières pour l'Eglise (II. 1331. 1354); mesures prises pour en empêcher la circulation.

Ordres du Ministre. 1 mois à Bicêtre, puis en surveillance : Didelot (inspecteur de police, a maltraité la mère d'un détenu). — Renvoyer à la frontière d'Etrurie : Catalan (napolitain sans passeport). — En liberté : Cafort (II. 781. 816) (assez puni par 10 mois de détention). — En liberté, sous caution, en surveillance : Barrière (II. 931). — Détenir j. n. o. : Pinède (mauvais sujet; l'autorité locale demande son éloignement).

Faits divers. Sommation comminatoire contre les frères Le Cène : Eure. — Meurtre : Herpin, garde de Duval-Dumanoir, blesse mortellement Feuguer qui chassait:

1. Cette dernière phrase est écrite de la main de Fouché.

Seine-Inférieure. — Tentative d'assassinat de Mme Couftlé par Lappedey, qui se tue : Cherbourg.

Pièces annexées au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 29 novembre.
Rapport de la préfecture de police, du 30 novembre.

BULLETIN DU LUNDI 1er DÉCEMBRE 1806

176. — Alpes-Maritimes. Conscription. — Extrait d'un rapport de la gendarmerie, du 28 novembre : « Il y a dans le territoire de Dolce-Acqua « (Alpes-Maritimes) environ cent réfractaires réfugiés dans les monta- « gnes et les bois et protégés par les habitants et les autorités locales. « La nuit du 10 au 11, des fractures extérieures ont été faites à la prison « de Dolce-Acqua et deux détenus se sont évadés. Il y avait, entre la pri- « son et la caserne de la gendarmerie, un rassemblement de 15 à 20 « conscrits, armés de carabines et stylets, disposés à combattre les gen- « darmes, s'ils avaient fait quelque mouvement pour empêcher cette « évasion ou poursuivre ces deux prisonniers. » On demande des renseignements au préfet de Nice.

177. — Nancy. Prisonniers de guerre. — On a dirigé de Nancy sur Neufchâteau 682 prisonniers. Une autre colonne de 3.200 est partie pour Troyes, Sens et Auxerre. Deux autres, de 4.100, venant de Metz, vont être réparties entre les villes de Nancy, Toul, Marsal, Pont-à-Mousson, Epinal et Saint-Dié. Le dépôt de Nancy, à la date du 23, était de 3.412 hommes, dont 121 officiers. Le 24, il y a eu un léger mouvement d'insurbordination dans ce dépôt parmi les grenadiers de la garde du roi de Prusse, dont le nombre est de 72. Ils se prétendaient exempts de toute corvée pour le service intérieur du dépôt. La garde a été renforcée à l'instant par un détachement de la compagnie départementale et la gendarmerie. Le général Gilot, en rendant compte de cet événement, a observé qu'on aurait pu traduire sur-le-champ ces prisonniers à une commission militaire. Mais, à la sollicitation de deux généraux (Treskow et de Sanietz), qui ont promis de veiller à ce que l'ordre ne fût plus troublé, on s'est borné à les mettre en prison, ainsi qu'un autre qui s'était joint à eux. Tous les autres prisonniers du dépôt n'ont pris aucune part à l'insubordination des grenadiers. Le préfet de la Meurthe observe particulièrement que c'est la seconde fois que les gardes du roi de Prusse ont manifesté des prétentions contraires aux règlements et ont voulu résister aux chefs du dépôt ; qu'il conviendrait de les transférer dans une citadelle pour qu'ils ne puissent communiquer cet esprit d'insubordination aux autres prisonniers de ce dépôt, dont le nombre sera bientôt porté à 5.000. La compagnie de réserve, employée à leur surveillance, n'est que de 78 hommes. La garde nationale de Nancy n'a point d'armes.

178. — Côtes-du-Nord. Prêtres. — Extrait du rapport du maire de Lannion (Côtes-du-Nord) : « Le sieur Lebonnier, ancien curé consti- « tutionnel de Lannion, actuellement curé de Bégard, a adressé à « l'évêque une rétractation authentique de son serment de 1791. L'évêque « l'en a félicité, en lui répondant. Le sieur Lebonnier a adressé copie « du tout au curé actuel de Lannion, qui en a fait faire la lecture au « prône, dimanche dernier, par son vicaire. Elle a été précédée d'un « discours astucieux, tendant à humilier les prêtres dits constitutionnels

« et ranimer, entre leurs partisans et ceux des réfractaires, des haines « que le Concordat avait assoupies. » Le préfet observe que l'évêque a constamment montré l'intention d'exiger ces rétractations et d'imposer aux constitutionnels des pénitences humiliantes. Cet avis a été transmis à Son Excellence le ministre des cultes.

179. — **Rapport du préfet de police.** — On a donné le 28, à Louvois une nouvelle comédie en trois actes et en prose, intitulée: *La Journée aux interruptions ou comme on travaille à Paris.* Cette pièce n'a eu aucun succès et les sifflets ont fait cesser la représentation avant la fin. On a dit que cette pièce était de Dieulafoy et Gersin.— Le théâtre de Molière a été rouvert le 29. On y a donné des pièces traduites de langues étrangères : une comédie allemande en cinq actes : *Avis aux vieillards ou les deux Kinsberg* [1]; et une anglaise, en deux actes : *La Fille de quinze ans.* Les deux pièces ont été accueillies.

180. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rébellions, une à Novalaise, provoquée par Rosaro, l'autre à Saint-Esprit, où Desert menace les gendarmes et est blessé par eux.

Brest. Darras (175) dit que tout ce qu'il a raconté est faux; on le croit fou : en prison j.n.o.

Leclerc dit Hackmeyer. Moncey envoie le signalement d'Hackmeyer, communiqué par le lieutenant Brizard : il est conforme à celui de Leclerc (171) ; détails; à Munster, Ricco, courtier de la banque royale, lui a changé de l'argent; Brizard voulait demander des perquisitions chez la dame Primaversi, qui lui donnait asile.

Côtes-du-Nord. Armes cachées chez Dartois dit Lajeunesse.

Ile d'Elbe. Un des frères Vautini (175), le juge, écrit au ministre pour se disculper et dit qu'il y a des abus dans l'administration.

Calvados. Brigandage chez Tiercelin, maire.

Touton. Désertion: plusieurs soldats, faits prisonniers à Trafalgar, se sont enrôlés dans l'armée anglaise.

Sture. Deux actes de brigandage.

Rapport du préfet de police (suite). Suicide de Levilain. — Bourse : baisse; rentes, 71 fr. 30; banque : 1190. — Arrestations : 5 conscrits, 1 déserteur, 3 voleurs, 14 mendiants, 2 fous.

Frères Turot [2] (153), faussaires, ont avoué et désigné pour complice Lacreusette, commis de Gamba (négociant.)

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 1er décembre.

BULLETIN DU MARDI 2 DÉCEMBRE 1806

181. — **Maine-et-Loire. Attroupements.** — Des terrains communaux, destinés à l'entretien des desservants, avaient été clos par des fossés, dans les territoires de Mazé et Rochefort (Maine-et-Loire). Le 17 novembre, un attroupement d'individus masqués et armés a comblé ces fossés et fait feu sur des ouvriers qui y travaillaient. Le préfet a ordonné que les fossés fussent rétablis aux frais des deux communes et que tous les particuliers qui ne représenteraient pas des permissions spéciales,

1. Il doit s'agir des *Deux Kleingesberg*, de Kotzebue, traduits de l'allemand. *La Fille de quinze ans* est de Boursault.
2. Dans le *Bulletin* du 21 novembre (153), le nom est écrit Turot, tandis que dans celui-ci il est écrit Tutot.

fussent désarmés. On procède au tribunal contre les coupables désignés.

182. — Hambourg. — Extrait d'une lettre de M. Bourrienne, du 24 novembre : « Le calme et l'ordre règnent dans la ville. Les troupes observent la plus exacte discipline. On n'entend ni plaintes ni murmures. « Point de malles anglaises depuis le 14 novembre. Le comte de Moustier est parti le 22 d'Altona pour Londres. Gimel et La Ferronnays pour « la Suède, probablement par le Danemark, La Ferronnays n'ayant pu « suivre la route de la Poméranie sans s'exposer à être attaqué. »

183. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. Nouvelles de l'ennemi. — Mynsen et Mynder, négociants, sont venus d'Amsterdam pour deux jours : affaires de commerce, rien de suspect. — L'épidémie continue ; on attend le médecin Desgenettes.

Mayenne. Vengeance : 10 inconnus assassinent Morinière qui, avec son fils, avait arrêté un conscrit réfractaire.

Camp volant. Boyer dit qu'on a arrêté 4 déserteurs ; on a trouvé chez Briand, à Plumaugat, une *Proclamation de Louis XVIII*, « un cahier chouanique » et des armes.

Etranger. Lœvenskiold, danois, est autorisé à venir à Paris.

Bellingand, émigré, des Côtes-du-Nord, s'est fait restituer des biens nationaux et a demandé à S. M. de lever un corps de gardes d'honneur ; rapport défavorable du préfet.

Viagers du 1er arrondissement : sur 102, 76 existent, 24 sont morts, 2 inconnus : on n'a rien perçu depuis les décès.

Saint-Brieuc. Mme de Lasalle, qui a escroqué Keraunic et Tréveneuc (II.1520), a été condamnée par le tribunal ; de sa prison, elle intrigue de nouveau ; son mari demande son éloignement : « autorisé »[1].

Tongres. Evasion, de la chambre d'arrêt, de 8 déserteurs.

Rapport du prefet de police. Incendie : Mme Perrier est blessée. — Accident mortel de Legerre. — 104 conscrits ou déserteurs arrêtés en novembre ; 87 sont enrôlés pour les dépôts coloniaux. — Bourse : rentes, 71 fr. 30 ; banque 1190. — Arrestations : 3 déserteurs, 10 conscrits, 10 voleurs, 3 rôdeurs de nuit, 7 vagabonds.

Espagne. Lettres des 20 et 23 novembre : difficultés pour les levées ; le général Jean Juan a écrit à ce sujet au prince de la Paix ; on exerce les recrues ; nouvelles diverses ; le bruit court à Madrid que le mariage du prince des Asturies est arrêté, malgré le prince de la Paix : le roi est malade.

Ordres du Ministre. Mettre le dernier en liberté et retenir les trois autres jusqu'à plus ample information : Quémar, Bourdet, Haleux, Barbé (accusés de brigandage dans les Côtes-du-Nord ; Heurtaut, qui les avait accusés, ne peut rien prouver). — Au dépôt colonial de Belle-Isle : Beaudette (mauvais sujet).

Faits divers. Vol et incendie dans une église : Sésia. — Eboulement considérable à Saint-Symphorien.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 2 décembre

BULLETIN DU MERCREDI 3 DÉCEMBRE 1806

184. — Lyon. Conscription. — Le commissaire général de police à Lyon écrit, le 25 novembre : « La désertion est beaucoup plus rare que « les années précédentes. Plusieurs jeunes gens, lors de la conscription, « se sont enrôlés volontairement. »

1. Mot ajouté par Fouché.

185. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Sambre-et-Meuse. Rébellion, à Dinant, contre des douaniers qui veulent chercher des entrepôts de cartes vendues en fraude.

Calvados. Détails sur le vol commis par 10 brigands chez Tiercelin (180).

Deux-Nèthes. Brigandage chez Peeters.

Saint-Valery. Le corsaire *La Réciprocité*, capitaine Pouchain, prend un sloop anglais, ayant 4 hommes d'équipage et un passager, Moore.

Oise. Suicide des deux frères Wibert.

Droz. On croit que Jean-Pierre-Humbert Droz, qui vient de se rendre en Suisse, est le même que Pierre-Humbert Droz, dont on a trouvé trois lettres dans les papiers de Rumbold (29) ; détails.

Vol commis à Lausanne par Dubois, douanier, qui est parti avec la fille Berche (avis donné par Maillardoz) ; ils sont arrêtés à Paris ; on va en aviser Maillardoz et les lui envoyer tous les deux.

Rapport du préfet de police. Accident à un maçon. — On sauve une femme qui s'est jetée à l'eau. — Bourse active ; rentes, 71 fr. 85 ; banque, 1197 fr. 50. — Arrestations : 13 conscrits, 12 voleurs, 4 vagabonds, 1 fou.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 3 décembre.

BULLETIN DU JEUDI 4 DÉCEMBRE 1806

186. — **Morbihan. Situation.** — On a écrit de Londres que de nouveaux agents devaient être envoyés en Bretagne. On a spécialement désigné Merino ou Marino, qui devait recevoir, à son passage à Paris, 18.000 louis et se rendre de suite à Vannes pour se concerter avec les anciens chefs de chouans. On fixait à la première quinzaine d'octobre l'époque de son départ de Londres (*Bulletin* du 8 novembre) (118). Le préfet du Morbihan, chargé de la plus exacte surveillance, écrit, à la date du 29 novembre, qu'on n'a eu, jusqu'à cette époque, aucun indice sur l'apparition de Mérino, ni d'aucun autre émissaire. « Le Morbihan, « ajoute ce préfet, est plus tranquille qu'aucun autre département de « l'Empire. Il n'y existe pas le moindre vestige de fermentation, ni « d'inquiétude. Toute mission de l'ennemi pour cette contrée serait sans « effet. »

187. — **Bouches-du-Rhône. Recherche de conscrits.** — Plusieurs conscrits, réfractaires ou déserteurs, étaient réfugiés dans la commune des Saintes-Maries (Bouches-du-Rhône). On y a fait, pendant huit jours, des perquisitions domiciliaires, par ordre du préfet. Cette mesure a procuré l'arrestation de 19 de ces conscrits. On continue la recherche des autres.

188. — **Attaques.** — La route de Parme à Gênes n'est pas encore sûre. Deux voyageurs en voiture ont été attaqués et dévalisés, le 12 novembre, près Soirenzolles (Gênes). Le 15, un autre voyageur a pareillement été pillé sur la grand'route, dans le département de la Drôme, arrondissement de Nyons, par trois inconnus, qui ont paru des déserteurs. Ils avaient des fusils de munition. La gendarmerie fait des recherches sur ces deux routes.

189. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Scott, qui avait la permission de venir à Versailles (103), a une prorogation (rapport de Wirion).

Vallée de Fontana-Bona. Moncey signale un mouvement qui aurait éclaté dans cette vallée, où le capitaine Paris se serait rendu avec 80 gendarmes. On avait signalé un autre mouvement provoqué par Garbino et Bustori (133. 150).

Mayence. 3200 prisonniers prussiens y ont passé; quelques malades, mais pas de contagion.

Deux-Nèthes. Détails sur les actes d'une bande de 10 brigands qui ont garrotté une femme.

Ariège. Distribution de fausse monnaie : arrestation d'Eichenn, instituteur.

Rapport du préfet de police. 2 suicides : Mlle Matagon (démence); Druyer (pas mortel). — Bourse : hausse des denrées coloniales ; les cafés sont rares ; rentes, 73 fr.; banque, 1220. — Arrestations : 5 conscrits, 9 voleurs, 7 filous, 3 vagabonds, 1 fou.

Faits divers. Vol, par Lingua, croit-on : Sture. — Suicide de Lacoste : Gers.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 4 décembre.

BULLETIN DU VENDREDI 5 DÉCEMBRE 1806

190. — Passeports pour l'intérieur et l'étranger. — Chaque jour faisait sentir la nécessité d'un mode uniforme dans l'emploi du papier destiné aux passeports, afin d'ôter aux malveillants et surtout aux conscrits les moyens d'éviter les recherches de la gendarmerie. Il a été, en conséquence, confectionné un papier particulier pour les passeports et on y a fait insérer des signes de reconnaissance tels qu'il est presque impossible de les contrefaire. L'usage des nouveaux passeports a été fixé au 1er janvier 1807 et l'on ne doute pas que cette mesure ne contribue à faciliter l'arrestation des conscrits déserteurs par l'impossibilité où ils se trouveront de fabriquer des passeports à l'aide desquels ils circulaient dans tout l'Empire.

191. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Aveyron. 3 frères Pezet (un déserteur, un conscrit réfractaire et un voleur) ont attaqué les gendarmes voulant les arrêter; les deux derniers ont été blessés.

Serraval (Sésia). Rixe dans la famille Pilloti ; meurtre par Pilloti.

Boulogne. Tempête. Nouvelles de l'ennemi qui continue ses armements aux Dunes.

Camp volant. Boyer n'a pu trouver Dujardin, chef de chouans, qu'on disait caché dans la forêt de Lanouée ; il a fait arrêter Lenagard, garde de cette forêt, qui refuse de donner des renseignements sur Dujardin.

Bouches-du-Rhône. Brigandage par 7 brigands chez Lacombe, à Orgon.

Tarn. Rixe de communes, entre les jeunes gens de Boissel et de la Borie.

Basses-Pyrénées. Incendie mis par vengeance chez un individu ayant dénoncé un faux commis par Lacassy pour échapper à la conscription.

Rapport du préfet de police. Arrestation de Renaud, qui s'était évadé. — Bourse : rentes, 73 fr. 75 ; actions, 1230. — Arrestations : 2 déserteurs, 9 voleurs, 3 filous, 1 escroc, 3 braconniers, 1 vagabond.

Ordres du Ministre. Autoriser à revenir à Paris : Delasalle (103). — Arrêter : Paragau (charbonnier, a enfreint les règlements et injurié les préposés; des abus se sont introduits, depuis la Révolution, dans la vente du charbon; un exemple est nécessaire). — Détenir 15 jours puis envoyer en surveillance : Gauvin (braconnage).

— Détenir j. n. o. : vagabonds et autres mauvais sujets (28, dont 14 femmes, non susceptibles de jugement).

Faits divers. Vol chez Goupillières père, par Goupillières fils, croit-on : Mantes. — Suicide de Dufour, à Amiens.

Pièces annexées au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 5 décembre.
Rapport sur Paris, du 5 décembre.

BULLETIN DU SAMEDI 6 DÉCEMBRE 1806

192. — Paris. Haute cour. Augereau, etc. — Il résultait d'une déclaration faite à Lyon, au mois d'octobre, que Chazot et Richard, complices d'Augereau, avaient, il y a deux ans, des correspondances avec un nommé Léger, libraire à Paris. Comme ce Léger a été compromis en l'an XII dans les tripots d'anarchistes et qu'il a même été ruiné par suite de sa mauvaise réputation en ce genre, il était fort connu à la police et les recherches faites lors de la déclaration ci-dessus donnèrent occasion de s'assurer qu'il était mort dans une extrême misère, il y a plus de huit mois. M. Le Grand, procureur de la haute cour, a fait arrêter récemment un autre Léger, ci-devant libraire, maintenant relieur et, après plusieurs jours de détention à la Conciergerie, ses interrogatoires ont fait connaître que les faits ne le concernaient nullement; il a été mis avant-hier en liberté. D'autres enquêtes, faites en dernier lieu par le parquet de la haute cour, indiquent que la proposition de l'attentat, dénoncé dans la lettre [1] de M. Fox, a paru avoir quelque connexion avec le complot d'Augereau, en ce que celui-ci a établi son comité extraordinaire à Passy et c'est à Passy que Guillet (II) plaçait son dépôt de poudre et sa machine. Les recherches se dirigeaient en conséquence sur la personne de Guillet, lorsqu'on apprit, par un employé de la police, que Guillet était à Bicêtre depuis plus de six mois. Au surplus, comme diverses questions ont été faites dans le public, au sujet de ce Guillet, depuis la publicité donnée à la lettre de M. Fox, Son Excellence juge convenable que les journaux mentionnent son arrestation et sa détention à Bicêtre.

193. — Attis. — Cuisinier du roi de Sardaigne, parti de Turin en l'an VII pour suivre son maître, revenu dans cette ville, depuis peu, sans autorisation. Il manifeste l'intention de se réunir à sa femme et à ses enfants qu'il avait laissés à Turin. Un grand nombre d'individus, qui sont dans le même cas, se proposent, dit-on, de rentrer, sous le même prétexte, dans le ci-devant Piémont. Il est à craindre que leur rentrée n'ait pour but d'augmenter le nombre des partisans de l'ancienne cour. M. le conseiller d'État pense que le sieur Attis doit être arrêté et détenu, d'après la décision générale de Son Excellence le sénateur ministre relative à tous les sujets du roi de Sardaigne qui reparaîtraient dans les départements au delà des Alpes, sans autorisation (*Bulletin* du 2 juillet). (II. 1293). — Adopté [2].

1. Fox, ayant reçu de Guillet la proposition d'assassiner l'Empereur (II. 1087), s'empressa d'écrire à Talleyrand pour aviser la police française de ce projet.
2. Ordre du Ministre.

194. — Événements divers

Nancy. Il conviendrait d'éloigner les 72 grenadiers du roi de Prusse qu'on a mis en prison pour insubordination (177).

Morlaix. La déclaration de Salami, vagabond arrêté, paraît fausse ; on croit que c'est un déserteur de la marine.

Ducange fils vient d'être arrêté : il dit ne pas devoir être soumis à la conscription, étant né à La Haye : son père est en surveillance à Moulins.

Deux-Nèthes. Malgré l'ordre d'attendre l'avis de S. M. pour recruter pour la Hollande (91), deux recruteurs ont commencé. On a arrêté l'un d'eux, Paykers, qui avait engagé Meunier.

Saint-Valery. Le commandant s'oppose à ce que les douaniers montent avant lui sur un navire portugais qui arrive : il est associé d'une maison de commerce et veut se rendre maître des commissions.

Moselle. Arrestation des deux frères Dugat, de Vieuville et de Duval : distribution de fausse monnaie.

Bouches-du-Rhône. Arrestation de 5 déserteurs du régiment d'Isenbourg. La désertion est rare à Toulon.

Aude. Accident : une maison s'écroule.

Rapport du préfet de police. Première au Vaudeville du *Séducteur en voyage*, de Dupaty : peu de succès. — Tentative de suicide d'une femme. — Bourse : rentes : ouverture, 75 fr. 25 ; clôture : 74 fr. 80 ; banque, 1235. — Arrestations : 3 conscrits, 4 déserteurs, 9 voleurs, 1 escroc, 7 mendiants.

Milan. Le prince Eugène a signalé le passage d'un Taulignan, officier autrichien, ayant une permission de l'archiduc Charles ; dans les papiers de Bayreuth, on a trouvé une correspondance entre Précy et un Toulignan : on va voir si c'est le même individu ; détails.

Ordres du Ministre. Retenir j.n.o. : Leb (chirurgien, employé à la police secrète de l'armée d'Allemagne du temps de Moreau, a proposé ses services à la Grande Armée au général Savary ; mauvaise réputation ; passeport altéré ; pourrait être chargé d'une mission de l'ennemi). — Renvoyer hors de France : Niclaus (prussien, détenu depuis 2 mois pour propos contre l'armée). — En surveillance dans son pays : Dumas (papiers pas en règle, dénuement absolu).

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 6 décembre.

BULLETIN DU LUNDI 8 DÉCEMBRE 1806

195. — Demandes proposées par M. Perrégaux. — Un banquier, chargé de payer aux anglais, prisonniers de guerre, par suite de la mesure générale, les secours qui leur sont envoyés par leurs familles, pour pourvoir à leur subsistance, peut-il continuer à faire ces payements ? Ce même banquier qui, par un simple motif d'humanité, se chargeait de faire passer aux prisonniers français, en Angleterre, les secours de leurs familles, peut-il continuer à s'en charger ? Si la réponse à ces deux questions est affirmative, quelle voie peut-il employer pour donner cours à sa correspondance relative à ces deux objets exclusivement ? Le gouvernement peut-il lui en fournir une ? Dans ce cas, il remettrait à l'autorité que le gouvernement lui indiquerait ses lettres ouvertes pour l'Angleterre.

196. — Arrestation de Bertin. — Une lettre du général Boyer, du 3 de ce mois, annonce que Bertin (qui était détenu à Vannes avec Pourchasse à l'époque de l'arrestation de l'évêque, pour la délivrance duquel ces deux brigands furent mis en liberté) (II. 1474) a été pris, la nuit du

1er au 2, chez un tailleur de Serent, nommé Déan, également arrêté. Bertin avait deux pistolets, un poignard et un sabre. On a trouvé chez Déan une baïonnette. Son Excellence ordonne de faire traduire sans délai à une commission militaire le brigand Bertin et Déan, son receleur, à moins qu'ils ne fassent des révélations dont l'importance paraîtrait devoir faire différer le jugement. Bertin a été longtemps inconnu après son arrestation avec Pourchasse, au village de Coetruel en Morbihan. Ils se disaient alors chefs de chouans. Ils avaient des pistolets anglais, et Bertin blessa à mort un habitant, nommé Lino. Bertin n'étant pas connu, on crut d'abord que c'était Jacques Audran, ensuite La Haye Saint-Hilaire (II. 1473), qui avait fait précédemment plusieurs tentatives pour venir en Bretagne, disant qu'il l'avait promis à De Bar. Après diverses recherches, on a assuré que c'était Bertin, fils d'un menuisier de Rennes; que son nom de guerre, parmi les chouans, était Pierre Larose ; qu'il avait été condamné à 24 ans de fers, pour avoir mis à contribution, pendant l'amnistie, deux receveurs et un acquéreur; qu'enfin il s'était évadé du bagne de Brest. Son interrogatoire doit constater si son identité est exacte ou si ce n'est pas un chef important, ainsi que le fait présumer l'enlèvement de l'évêque entrepris pour le délivrer. Ce brigand doit connaître la retraite de Pourchasse et celle de leurs complices ayant enlevé l'évêque. Le général Boyer est invité à le faire interroger avec soin sur tous ces faits, sur ses rapports et ceux de ses complices avec l'Angleterre, etc. ; « à le questionner, s'il est né- « cessaire, comme on le faisait avant la Révolution. Ce n'est pas avec « de pareils scélérats qu'on doive garder des ménagements[1]. » Quant à Déan, on avait désigné au sénateur ministre comme agent et commissionnaire des brigands un tailleur de cette contrée. Ce renseignement est également adressé au général Boyer, ainsi que la note d'autres receleurs. Cette capture prouve que ces brigands sont demeurés dans le Morbihan après l'événement du 23 août. Son Excellence invite le général Boyer à ne rien négliger pour qu'aucun d'eux ne puisse se soustraire à l'activité des poursuites.

197. — Mayence. Polonais. — 2.000 prisonniers de l'armée prussienne se sont enrôlés dans la légion polonaise et sont partis, le 2 de ce mois, pour la Grande Armée, conduits par des officiers polonais. Quelques officiers de la garde nationale s'y sont joints pour servir dans cette légion.

198. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Moselle. Plusieurs escroqueries envers les conscrits (II. 1542). On instruit contre Gernez[2], Marcel et sa femme, Groshmid, femme Crepin, Montal, Craincourt, Dupuy, Frochammer, femme Daniel, femme Valentin.

Charente. Le général Olivier a signalé les menées des royalistes à Angoulême ; il se plaint surtout de Huet, chassé jadis du corps de Condé comme filou. Le général Garreau avait déjà signalé Huet et Descordes (II. 1299. 1381.) (Descordes, exclu des 500 au 18 fructidor, fut détenu, puis envoyé en surveillance: on ne put jamais arrêter Huet.)

1. Les mots entre guillemets ont été ajoutés par Fouché lui-même, qui avait d'abord écrit : «... comme on le faisait jadis... » Il raya « jadis » et mit : « avant la Révolution ».

2. Dans ce *Bulletin* ce nom est écrit Gerod, tandis que dans les suivants (382. 409) il est écrit Gernez.

Camp volant. Le ministre prévient le général Boyer que les brigands qui ont enlevé l'évêque de Vannes ont leurs asiles à Saint-Jean-Brevelay, dont le curé, Puissant, a de bonnes intentions, mais pas la confiance des habitants.

Manche. Découverte d'une fabrique de fausse monnaie dans la prison du Mont-Saint-Michel.

Saint-Malo. La foudre tombe sur l'hôpital.

Ariège. Arrestation de Dumai, gendarme, pour prévarication.

Marengo. Arrestation de Zanino, brigand, complice de Cangiasso.

Rapport du préfet de police. Plaintes d'ouvriers contre des entrepreneurs qui ne les payaient pas. — Un incendie. — Bourse : rentes en abondance; rentes 74 fr.; banque, 1228 fr. 75. — Arrestations : 6 conscrits, 1 déserteur, 12 voleurs, 4 escrocs, 3 rôdeurs de nuit, 2 vagabonds, 11 mendiants, 1 fou.

Milan. M. d'Aubusson avait écrit que le prince Eugène avait obtenu, à Pise, l'arrestation de l'émigré Latour et le ministre avait envoyé des ordres à Menou pour l'interroger (171). Le prince Eugène écrit que Latour n'est ni à Pise ni dans une autre ville d'Etrurie. Il donne des renseignements sur la famille Chatellin : le père est ministre de Louis XVIII à Naples, très aimé de la reine Caroline; un fils à Palerme; un autre doit être à Paris.

Leclerc dit Hacmeyer (180). Dans son interrogatoire, la femme Primaversi a avoué que l'un de ses fils a conduit Leclerc à Bremen; ordre a été donné au colonel Clément et à Bourrienne de l'arrêter. Moncey écrit que le lieutenant Brizard a découvert que Leclerc a passé à Osnabruck, avec le cardinal de Montmorency, un évêque, Desimbert et Delatre, et a logé à l'hôtel de la dame Eudrès ; on espère les arrêter tous les cinq.

Ordres du Ministre. Autoriser à résider dans sa commune : André (forçat libéré). — Autorisé, avec des restrictions, à faire deux déplacements : Bevelaer (ex-curé, surveillé, turbulent). — Autorisé à rentrer à Metz : Michaelis (II. 1327.1371) (a donné des preuves de talent dans la traduction de la méthode de Pestalozzi; élève bien les enfants).

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 8 décembre.

BULLETIN DU MARDI 9 DÉCEMBRE 1806

199. — Boulogne. Extrait d'une lettre du commissaire général de police, du 6 décembre. — « Un parlementaire, parti du Havre le 19 novembre, pour aller chercher à Lynn, en Angleterre, des prisonniers « de guerre malades, est arrivé, le 5, à Calais. Le commissaire de police « a retenu diverses lettres. Mais il a cru ne pouvoir exiger la remise « d'un paquet volumineux, adressé au sieur Rivière, chef de la 5e division au ministère de la marine, ni une lettre qui y était jointe. Ce « paquet et cette lettre ont été envoyés à M. Rivière, directement par « le commissaire de marine. » — Nota. Le sénateur ministre transmet cet avis à Son Excellence le ministre de la marine, en l'invitant à s'assurer de l'objet de cette correspondance. — « Le capitaine du parlementaire et les hommes de son équipage ont déclaré, à Calais, que Moreau « était à Londres et que cette nouvelle était positive. » (La fausseté de cette nouvelle est bien reconnue [1].) « On donne aussi en Angleterre comme « nouvelles positives : que 250 000 russes sont entrés en Pologne, ont « livré bataille à l'armée française et l'ont entièrement détruite ; et que « l'empereur a été assassiné à Potsdam par un étudiant. — Le capitaine « du parlementaire a reconnu dans les Dunes une nombreuse quantité

(1) Phrase ajoutée, en marge, par Fouché.

« de vaisseaux, canonnières et bombardes. Une expédition de 140 voiles, « sortie de la rade deux jours auparavant, avait été forcée de rentrer « par la violence des vents contraires. »

200. — Bertin. Révélations importantes. — (196). M. le général Boyer a interrogé Bertin ; cet homme, qui s'était montré si audacieux lors de sa première arrestation, a déclaré que les cinq brigands qui ont enlevé M. l'évêque de Vannes sont : La Haye Saint-Hilaire, dit maintenant de Rhôna ; Jean Billy, Thomas, ancien domestique de Mercier-la-Vendée, Petit Vincent, tous trois chefs de chouans signalés depuis longtemps ; et Louis ou Jean, qu'il croit marin déserteur des environs de Carnac (ces désignations, quant aux quatre premiers noms, sont conformes à une des révélations résultant du monitoire, et même La Haye Saint-Hilaire est nommé dans plusieurs des révélations). Bertin ajoute — ceci est en contradiction avec plusieurs des révélations — que De Bar, Dujardin, Lethiès et Guillemot fils sont encore en Angleterre. La Haye Saint-Hilaire attend d'un jour à l'autre leur arrivée sur la côte du Morbihan ; Guillemot est impatient de venger la mort de son père (c'est un enfant de 16 à 17 ans). La Haye Saint-Hilaire est l'adjudant de De Bar. — La bande de La Haye Saint-Hilaire affecte de répandre dans les campagnes que l'expédition préparée à Plymouth est destinée pour la Bretagne. Bertin a désigné 16 des maisons où ces scélérats trouvent asile ; il assure qu'ils trouvent toutes les facilités pour se cacher chez les paysans, qui les reçoivent avec plaisir ; et il trouve extraordinaire, lui, Bertin, qu'il ait pu être arrêté, parce qu'ils sont beaucoup mieux servis que la troupe. — On a trouvé dans la maison où était caché Bertin une espèce d'uniforme complet, appartenant à La Haye Saint-Hilaire, ayant des boutons blancs bombés, avec ce signe : $\frac{18.}{\text{L. D.}}$ — Les déclarations de Bertin, combinées avec les révélations, donnent à quelques-unes de ces dernières un caractère plus fixe ; son arrestation faite à Sérent et ses indications sur d'autres points de ce même arrondissement donneront une précision utile aux recherches qui, jusqu'à présent, n'ont pu être suivies que sur des notions vagues et anciennes ; il est même certain qu'on devait présumer que les brigands s'étaient plutôt retirés au delà de Vannes et vers les côtes que dans l'intérieur des terres du côté de Rennes. La complicité de La Haye Saint-Hilaire explique cette direction, ses relations personnelles, sa famille, ses amis étant vers ce point. Son Excellence le sénateur ministre communique à M. le général Boyer des notions particulières sur les retraites et les moyens de ce brigand dans ces quartiers et sur toutes les maisons qui servaient de communication entre Rennes et le Morbihan par les paroisses d'Augan, Caro, Serent, Lizio, Roc-Saint-André, etc., que la bande paraît avoir fréquentées depuis le 23 août.

201. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Wirion annonce l'arrivée de Richard. — Effectif : 892.

Leclerc (198). Nouveaux détails ; Moncey envoie le rapport de Brizard ; deux lettres de Leclerc à Primaversi. C'est bien l'abbé Leclerc, condamné à mort à Abbeville ; détails.

Eure-et-Loir. Receveurs. 1) Desrouzières a été arrêté (136). — 2) Moncey annonce l'arrestation de Daude, receveur particulier de Dreux (II. 1396.1426.)

Anvers. Communications avec l'Angleterre : un ancien émigré, actuellement fonctionnaire, a donné rendez-vous à Anvers à son frère, émigré, et a passé trois jours avec lui.

Prisonniers de guerre. 17918 prisonniers prussiens sont partis de Mayence pour Longwy, Nancy, etc.

Saint-Malo. On a fouillé sans succès plusieurs maisons, dont celle de Mme Mongendre, pour rechercher Palierne et Bertin.

Forêts. Divisions entre les autorités administratives et judiciaires : le capitaine de gendarmerie et le procureur protègent Bolle, gendarme, contre lequel il y a des plaintes graves.

Sarthe. Suicide, en prison, de Bazile, accusé de vol.

Pau. Bruits sur la cour d'Espagne. Isquierdoz irait en Hollande faire un emprunt pour la cour.

Aoste. Saisie de contrebande.

Rapport du préfet de police. Bourse : rentes 74 fr. 25 ; banque, 1231 fr. 25. — Arrestations : 2 voleurs, 1 fou.

BULLETIN DU MERCREDI 10 DÉCEMBRE 1806

202. — Haute-Vienne. Superstition. Emeute. — La paroisse de Lagers[1] (Haute-Vienne) ayant été réunie à celle de Chalus, la translation des cloches de l'une à l'autre a été ordonnée. Les habitants de Lagers s'y sont opposés, disant que c'était par le son des cloches qu'ils se garantissaient de la grêle, du tonnerre et autres fléaux. Ils se sont attroupés au son du tocsin pour en empêcher le déplacement. La gendarmerie est survenue, escortée d'un détachement de gardes nationales. On a désarmé les deux chefs et déposé chez le magistrat leurs fusils et leurs fourches. L'ordre a été rétabli parmi les autres, par quelques observations sur leur erreur, et les cloches ont été transférées, sans nouvel obstacle, à leur destination.

203. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Lesbros, dit Laversane, dit Lagrange, dit Deschamps, agent de Hyde, lié avec Bruslart, enfermé à Lourdes, mis en liberté à la demande de l'abbé Sicard et parce que la reine de Naples s'intéresse à lui (II. 1174), est revenu à Paris malgré la défense : arrêté.

Evasion de Rivoire (95). Renseignements. On a interrogé Chiqué, maître de poste, qu'on croyait complice. En thermidor an XII, Manginot, en conduisant Rusilion et d'Hozier à Lourdes, avait dit qu'on parlait déjà de la possibilité d'une évasion grâce à une femme (I. 168). L'enquête continue.

Pô. Attaque d'un maire, sur une route, par 2 individus qui le dévalisent.

Gênes. Montchoisy envoie des détails, déjà connus, sur le complot de Bustori (150) ; on lui a signalé comme ennemies de la France plusieurs personnes, dont Delestré[2], procureur impérial.

Livourne. On y dit que les espagnols vont prendre possession des forts de la ville.

Verdun. Projet d'évasion de Illif, Hutchins et Fox : envoyés à Bitche.

Mont-Tonnerre. Arrestation de Kauflett, qui cherchait à réunir une bande de déserteurs.

Forêts. Attroupement, provoqué par Dabe et Balbeuse, contre des gardes qui saisissaient des bestiaux paissant en contravention.

Rapport du préfet de police. Bourse peu active ; rentes, 74 fr. 30 ; banque, 1.227 fr. 50. — Arrestations : 8 déserteurs, 4 voleurs, 6 rôdeurs.

Faits divers. Assassinat de Chianea, (prêtre) par Miller (gendarme) : Alpes-Maritimes. — Sommations comminatoires : Meuse-Inférieure. — Suicide de Girardot : Mayence.

1. Peut-être s'agit-il de Pageas, à 3 kilomètres de Chalus.
2. Mot écrit Deletré dans ce *Bulletin* et Delestré le 27 décembre (252).

BULLETIN DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 1806.

204. — Strasbourg. Révélation. — Le commissaire général de police à Strasbourg adresse au sénateur ministre, en date du 8 décembre, le rapport suivant : — L'abbé Heinrich, ancien dominicain, actuellement prêtre habitué à Schelestadt, a déclaré à M. Schirmer, président de la cour d'appel de Colmar, pour dégager sa conscience d'un grand poids : « Que, s'étant retiré à Munich, pendant son émigration, il avait été con- « fesseur d'une dame de qualité, d'un certain âge, qui avait un fils. « Son mari était mort quelque temps après (il n'a pas dit en quel pays). « Elle trouva dans ses papiers des paquets d'un poison extrêmement sub- « til et des recettes des drogues qui le composaient. Elle en fit la con- « fidence à l'abbé Heinrich au tribunal de la pénitence, qui en fit « l'épreuve avec cette dame sur des animaux et reconnut que l'effet en « était prompt et terrible. Il lui conseilla alors de détruire tous ces « objets. Elle les conserva cependant et lui écrivit, quelque temps après « qu'il fut rentré France, que, s'étant déterminée à suivre son conseil, elle le « priait de revenir auprès d'elle pour faire, dans les papiers de son mari, « le choix de tout ce qui devait être anéanti. Ayant éprouvé quelques « difficultés pour obtenir un passeport à l'étranger, il se borna à l'en- « gager, par sa réponse, à détruire, elle-même, tous ces objets dange- « reux. Quelque temps après, elle lui a marqué, par une seconde lettre, « qu'une puissance (croyant son mari encore vivant) avait écrit une « lettre qui avait été ouverte par son fils, dont les nom et prénoms « étaient les mêmes que ceux de son père. Par cette lettre, on propo- « sait une somme considérable pour prix de ces drogues, recettes et « secrets. Cette dame ajoutait qu'elle se proposait de quitter Munich et « que Noël prochain était le dernier terme où elle pourrait faire la re- « mise des objets à détruire. » — M. Schirmer, ayant demandé à l'abbé Heinrich si l'emploi de ce poison était dirigé contre Sa Majesté, il a seulement répondu : que l'usage qu'on se proposait d'en faire pourrait causer les plus grands maux. Il n'a pas obtenu de lui une déclaration plus développée et a refusé constamment de faire connaître cette dame et sa famille. Le commissaire général de police observe que ce pourrait être la dame Flachslanden, dont le mari était chimiste, intimement lié avec Cagliostro, longtemps ministre de Louis XVIII et mort à l'étranger. Elle a un fils et demeure en Bavière. — Nota. Le sénateur ministre a prescrit les mesures convenables pour que l'autorité ecclésiastique soit invitée à obtenir de l'abbé Heinrich une révélation franche et sans réserve de tout ce qui peut avoir rapport à sa déclaration et pour que la dame et son fils soient interrogés en Bavière, tous leurs papiers examinés avec soin. On rendra compte du résultat.

205. — Rapport du préfet de police. — Les murmures ont été continuels au Théâtre Français pendant la représentation d'*Octavie*. Cependant l'ordre a régné jusqu'à la fin. — Les négociations deviennent chaque jour plus lentes à la Bourse, sans que les cours éprouvent une variation sensible. Rentes, 74 fr. 15 ; actions, 1231 fr. 25.

206. — Naples. Famille Chastellux [1]. — ..... La famille Chatellin

1. L'article commence par rappeler que le prince Eugène avait signalé la famille Chatellin (198). Dans le *Bulletin*, le nom de Chastellux est écrit Chatelux.

n'est pas connue. Les détails que renferme l'avis de S. A. I. s'appliquent évidemment à la famille Chastellux. qui était attachée aux tantes de Louis XVI (Mesdames) et émigra avec elles, en 1790. Les frères de Louis XVI, dont l'aîné prit le titre de Régent et le cadet celui de lieutenant général du Royaume de France, ayant nommé dans toutes les cours des espèces d'ambassadeurs, dont la mission se bornait à une correspondance épistolaire, M. de Chastellux fut de ce nombre. Il fut spécialement chargé de négocier le mariage du duc de Berry avec une princesse de Naples et ne réussit pas. Il obtint une pension pour ce prince et la reçut pour lui pendant quelques années. Vernègues le remplaça. Vernègues ayant été arrêté à Rome et conduit à Paris, on a vu dans ses papiers plusieurs lettres qui prouvaient que M. de Chastellux correspondait avec l'évêque de Nancy, La Fare, et autres agents de Louis XVIII. En septembre et octobre 1803, l'évêque de Nancy écrivait à Vernègues que M. de Chastellux paraissait content de lui et de Rey; qu'ainsi il les voyait tous en bonne harmonie; mais, depuis que la foudre a grondé, M. de Chastellux n'ose plus écrire. L'aîné de ses fils, qui est à Palerme, était exempt des gardes du corps du roi de Naples, en 1804. Le cadet a été élevé en France; il a rejoint sa famille avec un précepteur, en 1803, et a été reçu à Rome par Vernègues. — Si l'avis donné par S.A.I. le prince Eugène se rapporte à cette famille, comme on ne peut en douter, il s'ensuivrait que le cadet aurait été renvoyé en France. On s'occupe de le vérifier.

207. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Rentiers viagers : sur 59, 46 existent, 5 sont morts, 8 inconnus.

Prisonniers prussiens. Arrivée de divers détachements.

Verdun. Wirion dit que Simpson a sifflé le buste de S. M. au théâtre : en prison.

Mayenne. Moncey dit que l'assassinat de Morinière (183) paraît être le fait d'une association de déserteurs et de réfractaires ; on avait proposé de mettre des garnisaires chez les parents : le préfet s'y oppose. (En marge, de la main de Fouché : « Le ministre demande des éclaircissements. »)

Montenotte. 7 brigands armés dévalisent Beltramo, aubergiste.

Prisonnier de guerre assassiné par Cavalier, garde national du Bas-Rhin, qui l'escortait.

Nord. Vengeance contre un adjoint : Douville est accusé.

Eure-et-Loir. Escroquerie par Cœur-de-Roi (109), qui promettait aux conscrits d'obtenir, par des procédés magiques, des numéros avantageux.

Ariège. Abus nombreux dans la conscription ; Borel, maire, est spécialement désigné; dénonciation contre Darmaing, juge, qui s'est attiré la haine en luttant contre ces abus et la lenteur des tribunaux.

Rapport du préfet de police (*suite*). Tentative de suicide de Thurot. — Arrestations : 1 déserteur, 8 voleurs, 3 vagabonds, 6 rôdeurs de nuit, 2 fous.

Brême (198). Le consul de Brême dit que Leclerc n'est plus dans cette ville ; Primaversi (2 1), arrêté, dit qu'il est à Hambourg sous le nom de Hack-Meyer.

Ordres du Ministre. En liberté, en surveillance : Mme Duflos (I et II) (femme de l'officier de paix ; elle paraît repentante). — Renvoyer chez lui : Merat (son cabaret est le refuge des vagabonds et des prostituées connues comme voleuses, il n'a pas été autorisé à séjourner à Paris et ne s'est pas conformé aux règlements de police). — Retenir j. n. o. : voleurs, vagabonds, etc. (46, dont 16 femmes, non susceptibles de jugement).

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 11 décembre.

BULLETIN DU VENDREDI 12 DÉCEMBRE 1806.

208. — Verdun. Correspondance des prisonniers anglais. — Le général Wirion expose que les prisonniers anglais, pour éluder l'exécution du décret impérial du 21 novembre, cherchent à se procurer des intermédiaires, sous les noms desquels ils puissent entretenir leur correspondance, et qu'ils en trouveront facilement dans Verdun, ayant diverses liaisons d'intérêt et de société avec plusieurs habitants de cette ville. Le général propose d'établir une surveillance spéciale au bureau de la poste aux lettres. — « Le ministre donne des ordres en conséquence. »

209. — Gênes. Turin. Situation. — M. le Maréchal Moncey communique au sénateur ministre les rapports qui lui ont été adressés par le colonel Touvenot et le chef d'escadron Jubé sur la situation politique des villes de Gênes et Turin. En voici l'extrait :

Gênes. — « Il s'est opéré un changement sensible dans l'esprit public « de ces contrées. Les grandes routes et l'intérieur des villes étaient « infestés de brigands qui agissaient avec audace et sécurité. Ils ont « entièrement disparu et la sûreté est rétablie. Quelques conscrits réfrac- « taires paraissaient vouloir former un rassemblement à l'extrémité du « territoire de Gênes. Au seul bruit d'un mouvement de la gendarmerie, « ils se sont dispersés. Les premières autorités administrent avec sagesse « et fermeté. Quelques juges de paix se conduisent mal et devront être « changés aux nouvelles nominations. Le département de Montenotte « est celui qui approche le plus de la perfection, sous tous les rapports. « La contrebande s'exerce encore avec activité à la rivière de Gênes. « Les pêcheurs en sont les principaux agents : la mer devrait leur être « interdite pendant la nuit. Il conviendrait de n'admettre parmi les « douaniers ni indigène, ni piémontais. Les uns favorisent la contre- « bande et se laissent facilement séduire ; les autres excitent l'aigreur « par le plus léger acte de leurs fonctions, parce que le génois est natu- « rellement ennemi du piémontais. Les points de Chiavari, Porto-Fino, « Sestri et Levante sont les plus susceptibles d'une surveillance assi- « due, pour laquelle il conviendrait d'augmenter le nombre des em- « ployés. »

Turin. — « Les prêtres et les nobles sont notoirement ennemis du « règne de Sa Majesté et dévoués à l'ancienne dynastie. Voici quel- « ques faits : Le curé de Carignan, forcé d'annoncer qu'un *Te Deum* serait « chanté, s'est exprimé en ces termes : « On veut que nous chantions « un *Te Deum* pour des victoires obtenues. Je vous assure, Messieurs, « que je n'en ai aucune connaissance. Mais puisqu'on veut qu'il soit « chanté, chantons-le. Pour moi, je conserverai toujours dans mon « cœur les motifs qui m'y auront déterminé et je saurai les rapporter « à mes fidèles lorsqu'il en sera temps. » Ce prêtre est très considéré « des nobles du pays. Le curé de Trufarello n'a jamais chanté le *Sal-* « *vum*. Il est estimé et protégé des premières maisons de Turin. » — Nota. Ce curé (Allasia) avait été banni en l'an VIII pour avoir prêché, en l'an VII, le massacre des français et s'être mis à la tête de leurs assassins. M. le général Menou l'a fait réintégrer en l'an XIII. (*Bulletin* du 25 octobre dernier) (81). — « Quelques prêtres dévoués à Sa Majesté, « MM. Vassoli, Bartoli et autres, sont, comme tous les fonctionnaires

« publics, éloignés des sociétés de la noblesse. Ces sociétés forment « quatre clubs : 1° celui du comte de Pollon, dit « club des 60 ». On y « distingue M. Saluce-Lecques, qui, en l'an VII, payait, pour le massa- « cre des français, 12 francs par tête; 2° celui de la dame Balbo, entière- « ment composé de nobles. On n'y reçoit aucun français. L'assemblée se « tient à un 3e étage; 3° celui de David, ancien colonel des milices, mé- « prisé de la noblesse piémontaise avant la révolution; 4° celui de la « dame Barberis. C'est là qu'on reçoit et lit publiquement les nouvelles « de Sardaigne. Elles sont remises directement par le sieur Gauthier, « administrateur des postes aux lettres. — Le marquis Dubourg, qui est « à Florence, deux mois avant la guerre actuelle, proposa à son fils de « servir en Prusse et lui déclara qu'il le deshériterait si jamais il « servait la France. Quoique ses espérances soient d'environ 300. 000 « francs, ce jeune homme s'est séparé de son père. Il a été admis au « service du royaume d'Italie et est en Dalmatie. Le père est l'ami de « tous les nobles de Turin. — Le 11 novembre, il y a eu dans la colline « de Turin, maison de Mme Salmatoris, un dîner de nobles; on y a porté « un toast au prompt retour du roi de Sardaigne. » — Nota. Même dîner, le 8 septembre dernier, même toast, tous les convives ont été signalés. (*Bulletin* du 25 octobre) (81). Son Excellence a prescrit diverses mesures contre les principaux.

210. — Camp volant. Jugement. — Bertin a été exécuté, le 8 de ce mois, à Napoléonville, par suite du jugement rendu contre lui ce même jour par la cour militaire. Il a montré beaucoup de courage et a demandé à commander le feu lui-même. Il a fait au général Boyer, la veille de son jugement, des révélations importantes : « Sur les 140 chouans qui sont « à Jersey et à Guernesey, 30 doivent débarquer sous peu et le reste « petit à petit, pour que tout soit rendu vers la fin de janvier; qu'alors « les hostilités commenceront. A l'observation qui lui a été faite sur un « si petit nombre de rebelles, Bertin a répondu qu'ils avaient déjà plus « de 1.800 hommes, tous les habitants des campagnes et que, si les armes « qu'ils attendaient d'Angleterre étaient arrivées, il y aurait eu beau- « coup de têtes marquantes de moins. — C'est De Bar qui est le com- « mandant, ayant pour adjoint La Haye Saint-Hilaire : le chevalier de « Cecilion [1], 1er chef de division, Porcaro, ex-noble, 2e chef. (Il est très « évident que c'est Polcarro.) Les deux frères Dubouays, de Rennes, « doivent occuper les autres places. Que, quant à Polcarro, il n'y avait « pas plus de huit jours que Saint-Hilaire lui avait écrit. Ils doivent « être armés de tromblons et il leur en est déjà parvenu trois de la « manufacture de Versailles ; les armes attendues d'Angleterre sont des « fusils à deux coups, gros calibres et des poignards tels que le sien « (à lui Bertin), sauf que ceux des chefs sont à manche d'ivoire. » — M. le général Boyer a cru devoir prendre les ordres de Son Excellence avant d'agir contre les Dubouays, Polcarro, Cecilion. Son Excellence lui prescrit de les faire arrêter sans délai, en donnant des désignations exactes, pour éviter toute méprise. Son Excellence prescrit en même temps toutes les précautions qui peuvent assurer le succès de cette mesure et prévenir toute tentative pour leur enlèvement. César Dubouays et Victor, son frère, sont toujours venus à Rennes à chaque amnistie et ont reparu les premiers à leur commandement à toutes les reprises

1. Il faut lire Scécilion ou Scécillon

d'armes. Les frères Cécilion, officiers sous Dessoles [1], dont l'aîné a beaucoup influencé Polcarro et Trebulan, sont dans le même cas; on en pourrait dire autant des Savignac, Dubotte, Brehouwoux, Tronjoly, et de beaucoup de jeunes gens de famille, toujours prêts à l'appel. Une surveillance très sévère va être prescrite sur toute cette jeunesse, qui va sans doute prendre l'alarme sur l'arrestation de ses chefs. Le général Boyer a ordre cependant de faire connaître que les mesures prises contre ces quatre tiennent à des complots récents, et non aux préventions résultant de leurs anciens délits.

211. — ÉVÉNEMENTS DIVERS.

Paris. Le ministre des relations extérieures signale Naudy, interprète du consulat de France à Tripoli, comme cherchant à nuire à notre consul, Beausire : ordre de l'envoyer en surveillance à Marseille.

Boulogne. Bruit d'un combat entre deux navires. Un convoi anglais a appareillé des Dunes. Cinq navires en vue.

Calvados. Moncey annonce l'arrestation de Bisson, Maillard, Godillon, Labaroche, Sohier et Gillet, brigands qui ont dévalisé Tiercelin (180) : on recherche les deux autres.

Camp volant. Boyer a fait arrêter 7 déserteurs marins, 8 receleurs de brigands, dont Lesquellec, qui « a été trouvé avec un de ces petits sifflets en corne qui servent ordinairement aux brigands pour se rallier ».

Caen. Duel entre Marie et Saint-Martin ; Scelles et Lefèvre dit Duloudet, leurs témoins, les ont excités au combat ; tous arrêtés, sauf Marie, qui est blessé.

Rentiers viagers. Sur 28 du 2e arrondissement, 19 existent, 8 sont morts et on n'a rien touché pour eux, 1 est inconnu.

Gênes. Evasion de Barberis, accusé de parricide : la prison est en mauvais état.

Rapport du préfet de police. Jacquot se jette dans la Seine. — Bourse : on dit que le roi d'Angleterre est mort et que le lord-maire est venu à Calais ; rentes, 74 fr. 75 ; banque, 1236 fr. 25. — Arrestations : 2 déserteurs, 3 voleurs, 1 escroc, 3 rôdeurs de nuit, 3 vagabonds, 2 fous.

Faits divers. Empoisonnement de Rougier; sa femme est accusée : Puy-de-Dôme. — Assassinat d'une femme et de son fils par Rodriguez : Lot-et-Garonne.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 12 décembre.

BULLETIN DU SAMEDI 13 DÉCEMBRE 1806

212. — Morbihan. Projets de chouannerie. — Les anciens chouans, réfugiés à Jersey, Guernesey et à Londres, paraissent décidés à se jeter en Bretagne et à y fomenter de nouveaux désordres. On peut évaluer leur nombre à 150 au plus, presque tous paysans et marins bretons, plusieurs anciens déserteurs, des émigrés échappés à Quiberon et un tout petit nombre de nobles ou bourgeois du pays, tous ayant fait la guerre de la chouannerie. On doit supposer que leurs actes seront atroces. Bertin l'a déclaré positivement et la faiblesse même de leurs moyens, le caractère entreprenant et emporté de leurs chefs. De Bar et Saint-Hilaire, confirment cette idée. Bertin fixe l'époque de leur réunion complète à la fin de janvier, mais on a lieu de penser, même avec certitude, qu'il y en a maintenant un plus grand nombre de débarqués que

1. Il doit s'agir de de Sol de Grisolles.

ne l'a dit Bertin, soit qu'il ait voulu le dissimuler, soit plutôt qu'on le lui ait caché à lui-même. C'est sans doute cette expédition qu'on avait en vue, lorsqu'en juin dernier, à Guernesey, Guezno-Penanster s'occupait à minuter des brevets pour tous les chouans retirés dans cette île, etc. (II. 1489). Vers cette même époque, De Bar était à Londres et La Haye Saint-Hilaire parut à Guernesey. — Quels seront les moyens de cette bande dans l'intérieur? Il est très probable qu'ils se concentreront dans le Morbihan, en établissant toutefois, par les soins de Saint-Hilaire, un foyer aux environs de Fougères et Vitré pour se lier avec le Maine et surtout pour jalonner la route de Paris. Ils jetteront peut-être aussi quelques inquiétudes vers les Côtes-du-Nord, mais ménageant la côte de Saint-Brieuc et de Saint-Malo pour les communications avec les îles anglaises. — Bertin déclare qu'ils sont déjà assurés de 1.800 paysans, ce qui est bien plutôt fondé sur des apparences et des espérances vagues que sur un calcul positif. Mais ils peuvent compter sur la presque totalité des chefs et sous-chefs de cantons qui ont servi sous Georges. Ces hommes ont reçu les diverses amnisties, mais n'ont jamais renoncé au parti. C'était même une tactique de Georges, de faire soumettre une partie des siens pour qu'ils pussent rester en sûreté dans le pays et le maintenir. Ils ne lui ont jamais manqué au besoin ; par eux, il entretenait les subalternes et ensuite la masse. — Il y a aussi à Rennes et aux environs une partie considérable de jeunes gens de famille, nobles ou bourgeois, qui, à chaque reprise d'armes, passaient au Morbihan, tout équipés et montés ; la compagnie des guides de Georges en était presque tout entière remplie. Ils fournissaient aussi les officiers d'élite, à défaut de nobles du Morbihan, dont Georges ne se servait pas. Si les mouvements projetés prennent un caractère sérieux, il sera certainement jugé convenable de délivrer des passeports à un nombre de ces deux classes d'individus, qui sont comme les fils, par lesquels on peut dominer et entraîner les campagnes. Le parti n'étant pas encore monté, ils se soumettront à cette mesure, dans laquelle eux et leurs parents verront la sûreté de leurs personnes et l'avantage d'être mis hors de portée de toutes mauvaises suggestions. — Son Excellence a adressé aujourd'hui à M. le général Boyer des instructions basées sur quelques-uns des aperçus de la présente note.

213. — Alençon. Te Deum. — Le préfet de l'Orne écrit, à la date du 8 de ce mois, que tous les habitants d'Alençon ont assisté à la cérémonie du *Te Deum* qui a eu lieu, dans cette ville, le 7, et ont marqué le meilleur esprit. L'illumination du même jour a été générale et spontanée.

214. — ÉVÉNEMENTS DIVERS.

Bustori. Garbino. (133.150). Le ministre a ordonné de les poursuivre, même en Toscane, ainsi que le rassemblement de 50 réfractaires qu'ils voulaient employer.

Cher. Conscription. On emprisonne Gressin qui, condamné pour recel de conscrit réfractaire, avait été laissé en liberté. « Le colonel (de gendarmerie) observe « encore que l'exemption de service, accordée à tout conscrit qui procure l'arres- « tation d'un déserteur ou d'un réfractaire, est le sujet de beaucoup d'abus. »

Etranger. Laronade, espagnol, est autorisé à aller à Salers (Cantal).

Boulogne. On pense que le convoi signalé (211) va en Sicile, au cap de Bonne-Espérance ou dans les colonies espagnoles.

Castres. Prévarications par Severac, commissaire de police, déjà révoqué en l'an XIII, mais réintégré à la demande du sénateur Démeunier. (En marge, de la main de Fouché : « Il est provisoirement suspendu de ses fonctions. »)

Malte. Selon le rapport d'un marin, les anglais ont des forces à Malte, où il y a trois partis : ceux de la France, de l'Angleterre et de l'Ordre.

Puy-de-Dôme. La cour a acquitté, pour escroqueries envers des conscrits, Fournet, fils d'un procureur (111), et condamné un de ses agents : enquête.

Rapport du préfet de police. On retire de la Seine Billetruit et un fils de Provenchère. — Bourse : rentes, 74 fr. 75 ; banque, 1235. — Arrestations : 3 déserteurs, 2 voleurs, 1 escroc, 5 mendiants.

Colonel Rothe (149.164). Le ministre réclame son arrestation comme agent de la reine de Naples.

Ordres du Ministre. Traduire à la commission militaire de Gênes les prévenus d'insurrection de Gênes et des Apennins (133.150.189) (rassemblement paraissant formé par Garbino et Bustori ; la masse des habitants paraît tranquille). — Approuvé le conseiller d'Etat qui propose d'arrêter de nouveau Menzio et d'envoyer en surveillance Philippi (II. 327.336.) (Menzio, qui était au souper de Mme Salmatoris (81), fut arrêté pour ses propos, puis relâché). — Demander des renseignements au préfet et détenir, en attendant : Abbal fils (condamné pour inconduite à deux ans de prison qui vont expirer ; le maire sollicite son éloignement). — Détenir un mois, puis en surveillance : Pelard (171) (propos).

BULLETIN DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 1806

215. — Var. Déserteurs. — On a arrêté, dans les environs de Toulon, 9 déserteurs du régiment d'Isenbourg, qui parcouraient les campagnes et vivaient de brigandage. Aucun individu du pays ne s'était joint à ces déserteurs.

216. — Pô. Curé de Carignan. — Le commandant de la gendarmerie de Turin a donné avis (*Bulletin* du 12 de ce mois) (209) que le sieur Usei, curé de Carignan, en annonçant à ses paroissiens qu'un *Te Deum* serait chanté pour les victoires de la Grande Armée, avait déclaré qu'il ne croyait pas à ces victoires et qu'il conserverait toujours dans son cœur ses anciens principes. Le préfet du Pô écrit, à la date du 1er de ce mois, que le discours que ce prêtre a prononcé à l'occasion de cette cérémonie ne contenait que des idées mystérieuses et amphibologiques qui manifestaient son opposition au règne de Sa Majesté. Ce rapport est communiqué à Son Excellence le ministre des cultes, et le ministre ordonne des informations.

217. — Rapport du préfet de police. — Le bal de l'Opéra a été peu nombreux. La recette n'a produit que 954 francs. — La Bourse de samedi a été très active, surtout pour les négociations de rentes à terme. De toutes parts, on dit que l'argent est commun et le papier rare. Rentes 74 fr. 75 ; actions 1236 fr. 25.

218. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Prisonniers prussiens. Dépôts. 1726 à Toul, 1082 à Neufchateau, 1500 à Pont-à-Mousson.

Etranger. Helmstadt, chambellan du grand-duc de Bade, autorisé à venir à Paris.

Verdun. Bode, Bellechambers et Williams, prisonniers anglais, se sont évadés ; le dernier a été arrêté ; Wirion dit qu'on ne peut avoir confiance en ceux qui viennent de Bitche.

Vagabond arrêté dans les Ardennes, disant se nommer Argenty ; détenu à Boulogne jusqu'à plus ample information.

Rhin-et-Moselle. Le tribunal condamne Dewald pour escroqueries envers des conscrits.

Deux-Nèthes. Evasion de deux contrebandiers; le concierge de la prison est en jugement.

Manche. Prise d'une galiotte maure par un corsaire français.

Eure. Suicide du gendarme Auzouf.

Gênes. Deux brigands dévalisent Philippi, propriétaire.

Rapport du préfet de police (suite). Lemaire trouvé pendu chez Pihat. — Suicide de Briand (fou). — Accident causé à une jeune fille par le vent. — Bourse : rentes, 74 fr. 75 ; banque, 1236 fr. 25. — Arrestations : 4 déserteurs, 6 conscrits, 6 voleurs, 1 fraudeur, 1 rôdeur de nuit, 12 vagabonds.

Relevé des principaux délits de novembre, 7 rébellions contre la gendarmerie pour conscrits ou déserteurs. — Point d'attaque de courriers ni de voitures publiques. — 4 attaques de particuliers. — 1 empoisonnement (celui de Rougier par sa femme). — 8 assassinats. — 7 vols. — 3 incendies par malveillance. — 2 fausses monnaies.

Ordres du Ministre. Vérifier et rechercher l'auteur : Vallée (a remis un écrit anonyme injurieux pour S.M. en disant l'avoir reçu par la poste : ne serait-ce pas de lui-même?). — Deux Panel Pierre : un détenu 4 ans pour brigandage, puis envoyé en surveillance, où il ne s'est pas rendu ; un autre arrive à Paris, se disant capitaine des équipages : s'agit-il du même individu ? — Renvoyer à 30 lieues des côtes sous peine d'arrestation : Schneider (153) (aspirant, dépenses excessives; Lacrosse l'a envoyé à Anvers ; le ministre de la marine a dit de ne pas le prendre au service et même de l'arrêter). — Au dépôt colonial des îles Saint-Marcouf : La Verdure (nom pris par un individu détenu trois mois pour vol et qui refuse de dire d'où il est). — Un an au dépôt de Gand : Notte Boom (ex-guichetier de la prison de Vilvorde, chassé pour inconduite, condamné depuis à un mois de prison).

Pièces annexées au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 14 décembre.

Rapport de la préfecture de police, du 15 décembre.

BULLETIN DU MARDI 16 DÉCEMBRE 1806

219. — Turin. Protestants. — On écrit de Turin que les protestants de cette ville se réunissaient autrefois, pour l'exercice de leur culte, dans la chapelle du ministre d'Angleterre. Privés de cette espèce de temple. ils ont fait plusieurs démarches pour en obtenir un autre, sans succès. Ils attribuent les refus continuels qu'ils disent avoir éprouvés à l'influence du clergé. Cet avis est transmis à Son Excellence le ministre des cultes.

220. — Sardaigne. Sicile. — On écrit de Cagliari qu'il y a une correspondance active entre les cours de Sardaigne et Sicile. Le duc de Genevois doit épouser une princesse de Naples. Fra Cembalo, aide de camp du général Ruffo en l'an VII, est l'agent confidentiel de la reine de Naples. Il s'est rendu à Cagliari à la fin d'octobre, apportant des nouvelles désastreuses sur la France, pour lesquelles il y eut des fêtes brillantes à la cour de Sardaigne. Fra Cembalo a été nommé par cette cour visiteur général des dominicains de l'île.

221. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Wirion annonce qu'on a repris Bode et Bellechambers évadés avec Williams : ils sont tous les trois transférés à Bitche.

Morbihan. Des douaniers rencontrent une bande de 300 fraudeurs ; combat; une femme est tuée.

Lyon. Vol considérable chez Mme de Canonville par deux individus.

Nonancourt. Les prisonniers saisissent le concierge et essayent d'étrangler sa femme; 6 se sauvent, 1 est repris.

Dunkerque. Prise d'un navire anglais par le corsaire *Le Voltigeur*. D'après l'examen des papiers (lettres et journaux), le peuple anglais paraît mécontent.

Côtes-du-Nord. Naufrage d'une corvette anglaise; l'équipage sauvé; les habitants de la côte pillent la cargaison.

Brest. Le bruit court d'une réforme importante d'officiers au ministère de la marine; émotion.

Correspondance en anglais. On a gardé 4 lettres, saisies sur un navire americain et adressées à Hussey, parce qu'elles sont écrites en anglais (article 2 du décret impérial du 21 novembre).

Escaut. Constantia, ex-religieuse, a commis des escroqueries envers des conscrits; elle a servi jadis comme dragon dans le régiment de Latour. (En marge, de la main de Fouché : « Le ministre ordonne de la retenir en détention. »)

Rapport du préfet de police. Incendie chez Tissier. — Bourse active : rentes, 75 fr.; banque, 1242 fr. 50. — Arrestations : 3 conscrits, 10 voleurs, 1 escroc, 2 rôdeurs de nuit.

Ordres du Ministre. Diriger sur un port de la Méditerranée : Canivet (accusé de pillage, acquitté, embarqué sur des corsaires, 2 fois pris par les anglais et 2 fois évadé ; Brune demande qu'on l'éloigne des côtes; audacieux, serait utile sur des corsaires). — Détenir j.n.o. : Marrès (88) (acquitté pour vagabondage; beaucoup d'italiens mendient et le préfet demande un exemple). — Dans une maison de travail ; fille Belin (du Loir-et-Cher; conduite scandaleuse; sa famille demande sa réclusion).

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport du préfet de police, du 16 décembre.

BULLETIN DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 1806

222. — Paris. Prisonniers prussiens. — Le directeur général des ponts et chaussées ayant proposé d'employer aux travaux du canal de l'Ourcq mille prisonniers prussiens, le sénateur ministre a communiqué cette proposition à M. le conseiller d'Etat préfet de police. Voici l'extrait de sa réponse en date de ce jour (17 décembre) : « L'emploi de « ces prisonniers près Paris aurait plusieurs inconvénients. Il serait « impossible de les surveiller dans les villages riverains du canal. Plu-« sieurs s'évaderaient et se livreraient au brigandage. Ces travaux oc-« cupent les indigènes de Paris, qui deviennent très nombreux et pour « lesquels on doit multiplier les ressources à l'approche de l'hiver, où « beaucoup d'autres travaux publics cesseront. » Ces observations ont été communiquées à Son Excellence le directeur ministre de la guerre.

223. — Anvers. Lettres d'Amérique en anglais. — Le préfet des Deux-Nèthes expose que, le 10 de ce mois, le navire américain *Little Chercheb* est entré dans le port d'Anvers avec plusieurs lettres de Philadelphie, pour Anvers, Amsterdam et autres villes de Hollande, écrites en anglais. Le préfet les a retenues, conformément au décret du 21 novembre, et les a transmises au sénateur ministre. Elles ont été examinées. Toutes traitent d'affaires de commerce : on n'y a pas vu une ligne politique. Le préfet demande s'il doit continuer de saisir les lettres venues d'Amérique qui seront écrites en anglais, la seule langue usitée dans les Etats-Unis, quoique le décret paraisse n'avoir eu pour but que d'empêcher la correspondance avec l'Angleterre. Il est vraisemblable que si on excepte les lettres en langue anglaise venant d'Amérique ou y allant,

celles d'Angleterre pourront facilement circuler par la médiation des américains, auxquels on pourra les remettre en mer.

224. — Loire. Conscrits. Evasion. — Dix conscrits de la Nièvre, destinés au 23e de ligne, étaient conduits par un seul gendarme, enchaînés deux à deux. Ils ont assailli ce gendarme à coups de pierre, près la Pacaudière (Loire) et se sont enfuis dans les bois. Une brigade a été envoyée à leur poursuite et en a saisi deux, qui n'avaient pas pu rompre leur chaîne. On continue la recherche des autres.

225. — Rapport du préfet de police. — Même activité à la Bourse d'hier qu'aux précédentes. Elle est entretenue par l'abondance du numéraire. On assure que depuis quelques jours des capitalistes de Hollande et d'Angleterre font acheter des rentes. Rentes : 75 fr. 15 cent. ; actions 1248 fr. 75. — Arrêtés : 5 conscrits, 1 déserteur, 2 voleurs, 3 rôdeurs de nuit.

226. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Viagers. Sur 24 de Paris, 19 existent, 1 est mort, 4 inconnus.

Rennes. Lettre anonyme adressée à Mme Gerderien; peut-être a-t-elle été écrite seulement pour nuire à Magon de Coetisac [1], émigré ; enquête.

Turin. Menou signale un dîner chez Mme Salmatoris : il y en a déjà eu deux (81.209) ; à l'un d'eux était Menzio (214) ; le ministre a prescrit une surveillance.

Gênes. Meurtre du brigand Lemoro, de la bande de Mayno, par les gendarmes qui étaient menacés, disent-ils.

Etrangers. Budlé, secrétaire de la légation des Etats-Unis, est autorisé à revenir à Paris. — Kageneck, allemand, est autorisé à mettre ses deux fils à Nancy pour leur éducation.

Prince héréditaire de Bavière est arrivé à Perpignan et parti pour Bayonne, avec sa suite.

Moselle. Le tribunal condamne Marcel à 2 ans de prison et 500 fr. d'amende pour escroqueries envers des conscrits (198).

Mayenne. Arrestation de Roncier et Joly, déserteurs, de la bande de Segré.

Oise. Incendie par malveillance.

Novi. 5 brigands arrêtent l'intendant et l'aumônier de Negroni ; le chef de la bande est pris.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 17 décembre.

BULLETIN DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 1806.

227. — Doubs. Circulaire à la gendarmerie. Effets. — Le préfet du Doubs écrit qu'un nommé Cornet, dit le Parisien, laboureur du village de Mésandans, près Baume, a été arrêté pour propos sur les institutions actuelles, constatés par un procès-verbal que la gendarmerie de Baume a rédigé sur le bruit public. Le préfet l'a fait relâcher sous caution, parce que ce paysan a peu d'influence et que ses propos ne sont qu'inconséquents. La gendarmerie a dressé d'autres procès-verbaux du même genre et il en est résulté quelques arrestations qui ont eu le même résultat. Le préfet a remarqué que ces rapports de la gendarmerie du Doubs étaient l'effet d'une circulaire adressée aux commandants de cette arme par M. le maréchal Moncey, par laquelle des mesures sont prescrites contre toutes les personnes soupçonnées d'avoir tenu des propos

1. Le nom est écrit Coëtilac, mais il doit s'agir de Coetisac.

contre Sa Majesté. Le préfet observe que cette mesure peut avoir dans son exécution beaucoup d'inconvénients. « La gendarmerie a plus de zèle qu'elle n'a de lumières [1]. »

228. — Gironde. Corporation. — Le préfet de la Gironde soumet à l'approbation de Son Excellence le sénateur ministre un arrêté qui a pour but de faciliter la surveillance des ouvriers à Bordeaux et dont les principales dispositions offrent à la pensée le rétablissement des corporations. « Le maire est autorisé à réunir les chefs d'ateliers, ouvriers « de chaque profession et hommes de peine pour créer parmi eux des ins- « pecteurs et sous-inspecteurs. Le premier choix doit être fait par le « maire. Dans la suite, ces surveillants seront choisis par les ouvriers « mêmes et renouvelés tous les ans par moitié. Ces inspecteurs et sous- « inspecteurs doivent tenir état de tous les ouvriers et des notes sur la « conduite, la moralité, les moyens d'existence de chacun d'eux, etc., « de manière qu'ils puissent fournir à l'autorité, à toute réquisition, « les renseignements qu'elle exigera. Ils exerceront, en conséquence, « une espèce de surveillance et de police sur tous leurs subordonnés. » On observe que la faculté d'élire des inspecteurs, confiée à des ouvriers, a des inconvénients. Les corporations ayant été supprimées, toute mesure indirecte qui tend à les rétablir ne peut être l'effet que d'une loi ou d'un décret impérial. Elle est d'ailleurs dans les attributions du ministère de l'Intérieur.

229. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Abbaye. Evasion de Lambert et Longarelli, dragons du 12e régiment, condamnés pour brigandage. La police, sachant qu'ils voulaient s'évader et se venger de Royol et de Mme Bernaville, qui avaient témoigné contre eux, avait prévenu Doucet, qui avait déclaré toute évasion impossible ; détails.

Calvados. On a arrêté le 7e brigand auteur du vol commis chez un maire (180.211) ; le 8e se nomme Lepetit dit Le Breton.

Ouvriers du Mont-Cenis. Rébellion. Menou a fait arrêter les meneurs : Peraldo et les frères Rossati [2] (chefs conducteurs des ateliers) (180).

Tende. Attaque du courrier de Nice à Turin, par 2 individus qui lui enlèvent une partie des lettres.

Verdun. Wirion a renvoyé à Bitche 28 prisonniers : complot d'évasion, propos contre S. M., troubles par de faux bruits, etc.

Boulogne. 160 voiles vues aux Dunes : c'est peut-être le convoi qu'on avait signalé (211) et qui est revenu.

Sarthe. Vol de la caisse municipale du Mans, par des voleurs.

Roer. Incendie par la foudre.

Rapport du préfet de police. Jeannot se jette dans la Seine. — Bourse active : rentes, 75 fr. 50 ; banque, 1250. — Arrestations : 3 conscrits, 2 déserteurs, 4 voleurs, 5 vagabonds.

Ordres du Ministre. Accordé sa mise en liberté « pourvu qu'il ne vienne pas à Paris [3] » : La Houssaye (78) (arrêté à la suite des confidences de Mme Teyssières ; détails ; ex-chouan ; renseignements favorables ; son frère, non émigré, le réclame). — Renvoyer dans son pays : Droz (suisse, propos). — Renvoyer chez lui : Bourdon (déjà condamné comme faussaire). — Retenir j. n. o. : voleurs vagabonds, etc. (18, dont 7 femmes, non susceptibles de jugement).

1. Cette dernière phrase a été ajoutée par Fouché.
2. Dans le *Bulletin* du 1er décembre, ce nom est écrit Rosaro (180). Il s'agit bien cependant des mêmes individus.
3. Mots ajoutés par Fouché.

BULLETIN DU VENDREDI 19 DÉCEMBRE 1806 [1]

230. — **Prisonniers anglais.** — Le général Wirion écrit, à la date du 15 décembre, qu'une parfaite tranquillité règne au dépôt de Verdun depuis le renvoi à Bitche des 28 prisonniers qui en étaient sortis par indulgence et qui troublaient l'ordre à Verdun (*Bulletin* d'hier) (229). La seule crainte que manifestent actuellement ces étrangers, et principalement ceux faits prisonniers en l'an XI, plus accoutumés au luxe et à la dépense, est de ne pouvoir se procurer assez de fonds pour leur entretien, d'après le décret du 21 novembre. L'effectif actuel est de 858. — M. Green, l'un de ces prisonniers, demande qu'il soit permis à sa femme et à sa fille de se rendre à Paris et d'y résider chez des amis. Il donne pour motifs l'état de sa fille, malade depuis trois mois, pour laquelle il désire les soins d'un médecin de la capitale, et l'économie à laquelle il est assujetti par la difficulté actuelle de recevoir des fonds d'Angleterre. — Les sieurs Judson et Dalton, en surveillance, l'un à Bruxelles, l'autre à Valenciennes, avaient aussi sollicité des changements. Le premier demandait la permission illimitée de voyager en France ; le second celle d'aller résider à Rennes. Ces demandes ayant été communiquées au ministère de la guerre, le secrétaire général répond que Son Excellence le prince ministre a décidé que ces autorisations ne pouvaient être accordées, surtout d'après les dispositions du décret du 21 novembre.

231. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Lemesle, ex-colonel de hussards, recherché pour escroquerie.
Sture. 21 joueurs arrêtés, dont Cavagno, Macoco et Parato, déjà notés à la police.
Rapport du préfet de police. 1 suicide. — Bourse : rentes, 76 fr. 10 ; banque, 1250 fr. — Arrestations : 1 déserteur, 2 conscrits, 6 voleurs, 3 rôdeurs de nuit, 6 vagabonds.

BULLETIN DU SAMEDI 20 DÉCEMBRE 1806

232. — **Paris. Le receveur Jamain. Arrestation.** — (111). Le sieur Jamain, ex-receveur des contributions à Nantes, a été arrêté cette nuit à Versailles d'après les ordres et instructions particulières donnés avant-hier par Son Excellence à M. le conseiller d'État préfet de police. Des abus de pouvoir, des directions fausses et scandaleuses, auxquelles l'absence de Jamain servait de prétexte, ont obligé Son Excellence à employer, pour arrêter cet individu, des moyens de haute police réservés pour des objets beaucoup plus importants. La dame Jamain a donc été appelée de Tours; des relations ont été établies avec elle et par elle-même avec son mari. Il en est résulté la preuve que Jamain était à Paris et qu'une jeune fille servait d'intermédiaire. Le sénateur ministre a ordonné à M. le préfet de police d'interroger la jeune fille, de faire amener à la préfecture la dame Jamain et un nantais, son confident, logé avec elle, et d'établir des agents dans leur appartement. Ces ordres ont été exécutés hier. La jeune fille a indiqué un sieur Janson comme ayant

1. Ce *Bulletin*, qui n'existe pas dans la série AF IV, a été pris dans la série F[7]. En plus des articles ci-dessous, il en contient quatre autres que l'on trouvera dans le *Bulletin* du 20 décembre (série AF IV (voir la note du n° 235).

conduit la veille Jamain dans un nouveau logement hors de Paris. Il avait sur lui un billet de Jamain et venait rendre compte à la dame du succès de ses soins pour cacher son mari. C'est à M. le préfet lui-même que Janson fut obligé de faire ce récit, qui procura immédiatement l'arrestation de Jamain.

233. — **Correspondance anglaise.** — Des prisonniers français, ramenés d'Angleterre par un parlementaire qui a débarqué à Calais, s'étaient chargés de plusieurs lettres, tant pour des anglais que pour des français. Elles ont été retenues et le commissaire général de police à Boulogne les a adressées au sénateur ministre. Son Excellence les a transmises à l'administration des postes. Le directeur général a écrit, le 19, qu'il garderait au dépôt celles adressées à des anglais, conformément au décret du 21 novembre, mais qu'il attendrait une explication pour les autres. Son Excellence a observé au directeur général, par une nouvelle note, que le décret devait être exécuté en toutes ses dispositions.

234. — **Rapport du préfet de police.** — On a donné à Feydeau, le 18, un nouvel opéra, en 3 actes, intitulé : *Koulouf ou les Chinois.* Il a été accueilli, principalement pour la musique et les décorations. On a nommé les auteurs : Pixérécourt, pour les paroles, Dalayrac pour la musique. Le premier a été amené sur la scène et applaudi, le second n'a pas paru.

235. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Senig, adjudant général réformé, intrigant et escroc (II), a été arrêté à Chalons-sur-Marne, disant qu'il a perdu une feuille de route de M. Fradeil ; ses intrigues ; détails. Bourrienne le fit arrêter à Hambourg, comme se disant ami de Lecourbe et Moreau et ayant vu Tolstoï, qui lui donna une lettre pour Forshmann (chargé d'affaires de Russie à Hambourg) ; dans ses papiers se trouve une lettre adressée à Tolstoï, donnant des renseignements sur Dessolle et Lecourbe.

Rébellion contre des gendarmes et contre une escorte espagnole, commandée par Bayle, conduisant en France Rodès, déserteur arrêté en Espagne.

Le Mans. Recherches sur le vol de la caisse municipale (229) ; on arrête Mathan, qui commandait le poste et qu'on croit complice.

Gênes. Détails sur Doria, émigré ayant demandé, par l'intermédiaire d'Artaud (chargé d'affaires à Florence), à rentrer à Gênes ; ex-agent du général Assereto : le renvoyer ou le surveiller, et « dans tous les cas examiner ses papiers [1] ».

Nancy (177). Gilot écrit que les 72 grenadiers prussiens mis en prison pour refus d'obéissance se sont soumis ; ils sont rentrés au dépôt.

Meuse-Inférieure [2]. Meurtre de Defrance, lieutenant : 6 individus arrêtés.

Manche [2]. Rébellion contre 3 gendarmes voulant arrêter des déserteurs.

Bruxelles [2]. Arrestation d'Alvarès, sous le faux nom de Quiqueray : commis de Missy qu'il a volé ; il s'était sauvé avec Boitel.

Seine-Inférieure. Brigandage chez His par deux inconnus armés.

Manche. L'abbé de Villefort (I), émigré amnistié, ancien agent des princes et de Wickam, se plaint d'avoir été persécuté pendant qu'il dirigeait une manufacture de filature appartenant à Cheradame ; c'est exact ; il convient de le défendre.

Gênes. Un navire venant de Cagliari dit que le mariage du duc de Genevois avec une princesse de Naples est définitivement arrêté.

Délits forestiers, par 17 conscrits réfractaires, dans les montagnes de Nore : les préfets de l'Aude et du Tarn vont faire une battue générale.

Rapport du préfet de police (*suite*). Suicide de la dame Charpentier. — Incendie au café de Guesnu. — Bourse : rente, 75 fr.75 ; banque, 1248,75. — Arrestations : 3 conscrits, 15 voleurs, 5 mendiants, 1 fou.

1. Mots ajoutés par Fouché.
2. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 19 décembre, série F⁷.

Ordres du Ministre. Retenir j. n. o. : Sicardi (91). — A la disposition de l'autorité militaire : Barberis (mauvais sujet, on ne peut le traduire en jugement, est conscrit réfractaire). — Autoriser le préfet qui propose de détenir administrativement un mois, puis d'envoyer en surveillance : Seymar (déprédations champêtres qui ne peuvent être prouvées judiciairement). — Approuvé le préfet qui propose de détenir jusqu'à ce qu'on ait les preuves suffisantes pour le mettre en jugement : Bourgeois (marchand a Grenoble, voleur et faussaire).

Louis Bayard [1] (I et II). Détails sur cet agent de Louis XVIII et de Wickam ; il servit la police et disparut au moment de l'affaire de Georges ; on vient de découvrir qu'il habite l'Angleterre, où il a un traitement ; son frère Charles s'est suicidé à Versailles un mois après la mort de Georges.

Pièces annexées au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 19 décembre.
Rapport de la préfecture de police, du 20 décembre.

BULLETIN DU LUNDI 22 DÉCEMBRE 1806

236. — Exportation en Suisse. — Le sénateur ministre ayant eu avis qu'on exportait en Suisse une quantité de grains plus considérable que celle permise, Son Excellence a demandé des renseignements à Son Excellence le ministre de l'Intérieur. Voici l'extrait de sa réponse : « Le « général Oudinot avait été autorisé à tirer de France pour l'armée « qu'il commandait des grains et bestiaux. Ces troupes ayant quitté le « territoire de Neuchâtel, l'extraction a cessé dès le 16 octobre. Quant « aux exportations pour les habitants, Sa Majesté a accordé deux per- « missions, de 6.000 quintaux chacune, l'une le 24 mars, l'autre le « 25 avril. On a demandé au directeur des douanes de Besançon un état « des quantités déjà exportées, afin de juger si les 12.000 quintaux « sont épuisés. On fera connaître le résultat. »

237. — Hambourg. Lettre de M. Bourrienne, du 13 décembre. — Un correspondant avait écrit de Londres, le mois dernier, que Dumouriez se disposait à passer bientôt sur le continent. Son Excellence le sénateur ministre a communiqué cet avis à M. Bourrienne. Sa réponse porte qu'un agent, qu'il avait envoyé en Angleterre, parti de Londres le 1er décembre, l'a assuré qu'il avait vu de Mouriez la veille de son départ et qu'il lui avait paru peu disposé à quitter l'Angleterre. Cet agent a rencontré à Harwich le comte de Moustier, allant à Londres avec Mme de Brehan. Cette dame lui a remis une lettre adressée à Mme Millet, à la Chapelle, près Crécy (Seine-et-Marne). Cette lettre ne traite que d'affaires particulières. Elle indique une correspondance habituelle interrompue depuis quelque temps. « Des voyages pénibles et mille inquiétudes « ont altéré la santé de Mme de Bréhan. Elle enverra son adresse dès « qu'elle sera fixée. Elle désire avoir bientôt des nouvelles de la per- « sonne à laquelle cette lettre est destinée et de leurs bons amis. » — Nota. Mme de Bréhan vit depuis longtemps avec M. de Moustier. A Londres, elle devait l'accompagner dans la mission que le gouvernement anglais lui confiait pour l'Ouest, en 1796, et dans laquelle il fut remplacé par le comte de Sérent. M. de Moustier a même compris dans le compte des dépenses, dont il a demandé le remboursement au ministère anglais, plusieurs articles de toilette pour Mme de Bréhan, pots de rouge, etc.

1. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 19 décembre, série F7.

Elle l'a suivi à Berlin. Dans les papiers trouvés, il y a près d'un mois, au domicile que M. de Moustier avait dans cette ville, on a remarqué une lettre de Hambourg, de M. de Vaudremont, qui remercie M. de Moustier de son mandat de 400 francs, acquitté par M. de Gimel. Il ajoute qu'il a adressé à Madame la comtesse de Brehan du bois à tour. Il les prie l'un et l'autre de disposer de lui. — Il y avait dans les mêmes papiers une enveloppe de lettre portant cette suscription : « A Mme de Brehan, à la Chapelle, près Crécy (Seine-et-Marne) »; pour timbre, « par Wesel ». La feuille que contenait l'enveloppe paraît avoir été retirée. La lettre que Mme de Brehan a remise, à Harwich, à l'agent de M. Bourrienne, étant pour la même commune de la Chapelle, près Crécy (Seine-et-Marne), il est probable que Mme Millet, à qui elle est adressée, est la même personne que celle nommée sur l'enveloppe; ou qu'il y a à Crécy deux dames avec lesquelles correspond la compagne de M. de Moustier, Mme Millet et une autre dame de Brehan, probablement alliée de l'émigrée. On s'occupe de faire cette vérification.

238. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Vol de deniers publics. Vol, à Châteauroux, au bureau de la messagerie, de 22 500 fr que le receveur général de l'Indre envoyait au Trésor.

Brigandage. Quatre inconnus volent Scagnello, près d'Alba: ils perquisitionnent chez lui en disant être des gendarmes. — Moncey transmet le rapport du général Buquet sur le brigandage commis contre l'intendant et l'aumônier de Negroni (226); Fanicolo, un des cinq brigands, est arrêté.

Prise maritime. Les corsaires *La Revanche* (capitaine Huret) et *Le Glaneur* (capitaine Souviller) amènent à Dunkerque un navire anglais chargé de denrées coloniales : prise estimée 500.000 fr.

Maine-et-Loire. 8 individus assassinent un gendarme conduisant 2 conscrits; indignation dans le pays contre les assassins.

Sarthe. Rébellion contre 2 gendarmes conduisant Bonnet, déserteur.

Mont-Tonnerre. Incendie, dont la femme Zimmermann est accusée.

Rapport du préfet de police. Bourse: hausse; rentes, 76 fr. 50; banque, 1253 fr. 75. — Arrestations : 3 conscrits, 1 déserteur, 7 voleurs, 1 filou, 8 mendiants.

Brême. Lagau, commissaire à Brême, annonce l'arrestation de Desimbert, allant à Brême avec Leclerc, le cardinal Montmorency et deux autres (198). Desimbert prétend avoir voyagé par hasard avec Leclerc; c'est faux; détails. Bourrienne est prévenu que Leclerc se dirige sur Hambourg.

Ordres du Ministre. Détenir en cas d'acquittement : Saint-Martin, Scelles, Lefèvre (238) (duel; la justice acquittera peut-être faute de preuves; cependant un exemple est nécessaire pour calmer la jeunesse turbulente de Caen). — Autoriser le préfet à traduire en jugement : Swinkels, Wolffs et Swegers (exportation de grains).

Pièces annexées au Bulletin

Rapport de la préfecture de police, du 21 décembre.
Rapport de la préfecture de police, du 22 décembre.

BULLETIN DU MARDI 23 DÉCEMBRE 1806

239. — Verdun. Anglais. — Le général Wirion expose au sénateur ministre, à la date du 18 décembre, que le décret du 21 novembre étant devenu, par une fausse interprétation, le sujet d'une inquiétude générale parmi les prisonniers anglais réunis à Verdun, il a fait afficher, en langue anglaise, un avis portant que, par ordre de Sa Ma-

jesté, les marchands n'ayant aucun emploi dans la marine, ni dans l'armée anglaise, jouiront du traitement de sous-lieutenant (350 francs), et que tout prisonnier sur parole, qui désirera un logement gratuit, l'obtiendra à sa réquisition, dans le grand quartier de la cavalerie et continuera d'être traité avec tous les égards qu'on a eus jusqu'à présent pour les prisonniers sur parole d'une conduite régulière [1]...

240. — **Cadix. Français établis à Gibraltar.** — Par une lettre du 4 de ce mois, M. Leroy, commissaire général à Cadix, prévient le sénateur ministre que deux français établis à Gibraltar, le sieur Dulac, né au Puy (Haute-Loire), et la dame Genton-Sannoncave, née Tourreault, d'Avignon, se sont rendus à Algésiras et y ont passé deux procurations, devant deux notaires de cette ville, en déclarant, faussement et uniquement pour remplir les objets qu'ils se proposaient par ces procurations, qu'ils demeuraient à Algésiras, quoique leur domicile effectif soit notoirement à Gibraltar. Le sieur Dulac par sa procuration a chargé le sieur d'Olezon, son oncle, demeurant au Puy, de recevoir tout ce qui pouvait lui revenir par décès du sieur Dulac, son père. La dame Genton, née Tourreault, a donné pouvoir à la veuve Tourreault, sa mère, demeurant à Avignon, de liquider la succession de son père et de recevoir pour elle tout ce qui pourrait lui en échoir. M. Leroy a refusé de légaliser ces deux procurations. Il est constant que ces deux français, ayant leur domicile dans une ville qui est sous la domination anglaise, ne peuvent, d'après le décret, avoir aucune correspondance sur le territoire de l'Empire, ni percevoir leurs revenus en personne, ni par mandataire. M. le conseiller d'Etat du 2e arrondissement est chargé de prescrire les mesures convenables au Puy et à Avignon.

241. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Anfossi, sicilien, arrêté sans passeport, ex-garde du corps du roi de Sicile, détenu à Senlis, a demandé les secours accordés aux napolitains ; le ministre le met à la disposition du ministre de la guerre.

Verdun (*suite*). Waring-Knox, mis en prison pour dettes, obtient l'autorisation pour Mlle Savage, sa pupille ou sa maîtresse, d'aller chez Dupange en Seine-et-Marne.

Ham. Lemay et Denis, prêtres du Morbihan, soupçonnés d'intelligence avec les brigands qui ont enlevé l'évêque de Vannes (II. 1494.1519), se sont évadés du séminaire ; pris, ils sont envoyés à Ham.

Avignon. Olivier, signalé par Mme Pontenay comme ayant voulu assassiner S. M. (II), a été remis en liberté après interrogatoire ; on lui a laissé recevoir par la poste deux lettres de Mme Pontenay ; il dit n'avoir rien reçu d'elle ; on le surveille.

Delmas. Salm. On surveille ces généraux ; Delmas a failli être assassiné par Weigel (164) ; détails.

Vagabond, disant s'appeler Remmise et être espagnol, arrêté dans l'Oise.

Maine-et-Loire. Détails sur l'assassinat d'un gendarme (238) ; les deux conscrits se sont soumis d'eux-mêmes, ainsi que 11 sur 25 réfractaires.

Eure. Fuite du receveur Vernhès à Bourg-Achard.

Roer. Un receveur est dévalisé sur une route.

Brigandage. Muggin, père et fils, juifs, sont dévalisés sur une route : états de Parme. — On poursuit des brigands sur les états de Parme et de Gênes : Bruzzo, l'un d'eux, est arrêté. — La commission militaire d'Alexandrie a acquitté, faute de preuve, Bordone, accusé de brigandage : on le surveille.

Rapport du préfet de police. Incendie chez Frémont. — Bourse active ; bons et obligations négociés à 4 1/2 0/0 l'an ; rentes, 77 fr. ; banque, 1258 fr. 75. — Arrestations : 11 conscrits, 1 voleur, 2 filous, 1 rôdeur de nuit, 5 mendiants.

1. Voir la suite de l'article au numéro 241.

BULLETIN DU MERCREDI 24 DÉCEMBRE 1806

242. — Lozère. Conscription. — La gendarmerie rapporte que le curé de Sainte-Enimie, en Lozère, dans son prône du 7 de ce mois, anniversaire d'Austerlitz, a fait aux parents des conscrits, appelés à partager la gloire des armées françaises, une exhortation analogue au sujet. Il a été interrompu par un murmure presque général et qui est devenu si violent qu'il a été forcé de cesser et sortir de chaire. Trois sœurs, nommées Saumade, désignées comme chefs de cette agitation, ont été arrêtées.

243. — Valogne. Anniversaire du 2 décembre. — Le préfet de la Manche écrit que la fête de l'anniversaire du 2 décembre n'a pas été célébrée dans l'arrondissement de Valogne. Les curés et desservants avaient été invités à cette cérémonie par les maires et le mandement de l'évêque. Ils s'en sont abstenus sous prétexte qu'ils n'étaient pas suffisamment autorisés. Le préfet a demandé des renseignements circonstanciés sur ces prêtres et fera connaître le résultat.

244. — Toulon. Pêcheurs liguriens. — Le magistrat de sûreté de Toulon expose que les pêcheurs liguriens éprouvent des vexations continuelles et les plus fortes concussions des prud'hommes et que c'est l'effet de la haine des pêcheurs toulonnais contre les gènois qu'ils refusent d'admettre aux droits des français.

245. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Bicêtre. Détails sur la révolte d'une trentaine de prisonniers ; ils ont pénétré jusqu'à la maison de Mme Emal. « Les mesures sont prises pour qu'il [cet événement] ne puisse plus se renouveler[1]. »

Strasbourg. Mme de Reich, tante de Klinglin, qui sort des Madelonnettes (II), est venue à Strasbourg chez le curé Jœglé (I), qui fut un des agents de la correspondance Klinglin ; l'évêque, qui le cautionne, dit qu'elle exerce sur lui une mauvaise influence. « Les ordres sont donnés d'éloigner cette femme de Strasbourg. »

Mayence. Détails sur Marescotti, agent de l'Angleterre, arrêté à Cassal par ordre du général Lagrange ; il est lié avec Taylor.

Allier. Arrestation de Magnin, qui répandait de faux bruits sur les droits réunis.

Anvers. Grochowski, polonais, ayant servi en Angleterre, veut venir en France ; suspect ; détails ; « le détenir j. n. o.[1] »

Etranger. Bentheim, westphalien, est autorisé à se rendre à Cologne.

Viagers. Sur 131 du 1er arrondissement, 107 existent, 22 sont morts, 2 inconnus.

Forêts. 61 officiers hessois, suivis de 36 domestiques, arrivent à Luxembourg ; ils se disent otages et non prisonniers.

Mayence. Arrestation de Jacobi qui cherchait à pénétrer sans permission dans le palais impérial.

Brigandage. Bouches-du-Rhône : 5 brigands, dont, croit-on, Defleaux, dévalisent sur une route Andella et Jausse. — Tarn : 3 individus dévalisent chez lui Roux : « Les poursuites sont ordonnées[1]. »

Rapport du préfet de police. Au Vaudeville, première de *Mme Favard*, de Moreau et Dumolard. — Incendie chez la veuve de Vanembras. — Bourse animée ; rentes, 76 fr. 25 ; banque, 1140. — Vol, à Pantin, chez Cauchy : on a arrêté Belié, Barbier, Hénaut ee Bras-de-fer. — Arrestations : 4 conscrits, 3 voleurs, 1 escroc, 3 filous, 9 rôdeurs de nuit, 3 vagabonds.

Faits divers. Assassinats en Golo : 1) de Valentin ; 2) du gendarme Brunet : une

1. Mots ajoutés par Fouché.

femme accusée de complicité. — Sommations comminatoires adressées à Bellecour : Nord.

Pièces annexées au Bulletin

Rapport de la préfecture de police, du 24 décembre.
Rapport sur Paris, du 24 décembre.

BULLETIN DU VENDREDI 26 DÉCEMBRE [1] 1806

246. — Morbihan. Conscrits. — On écrit de Vannes que quelques conscrits, déserteurs des deux dernières levées, reçoivent des agents de l'Angleterre une solde de 96 francs par mois et les autres 60 francs. On ajoute que le tirage prochain n'éprouvera aucune difficulté, mais qu'il sera suivi de beaucoup de déserteurs. « Le ministre a pris les moyens de faire vérifier ces faits [2]. »

247. — Paris. Sûreté publique. — On a dit pendant quelques jours que les vols devenaient plus fréquents dans la capitale ; que le service était négligé, surtout celui des patrouilles à cheval. Son Excellence le sénateur ministre a demandé des renseignements, le 16 de ce mois, et un rapport comparatif des vols des trois derniers mois, avec ceux des années précédentes, aux mêmes trimestres. Voici le résultat : presque tous les vols commis dans ce trimestre étaient de peu de valeur ; le plus considérable était celui de M. Cauchy, à Pantin ; les coupables sont arrêtés (*Bulletin* du 24 décembre) (245). Dans le même trimestre de l'an XIII, il y a eu 652 vols, dont 11 avec attaques et deux avec assassinats. Dans celui de l'an XIV, 771, dont 11 avec attaques dans les rues et trois assassinats. Dans le trimestre actuel, 540 vols, dont 3 avec attaques et point d'assassinat. Il est vrai, ajoute-t-on, que la force armée ne fait pas assez de patrouilles et que la garde à cheval n'en fait presque point, mais la garnison est faible et la garde municipale ne fait aucun service pour la police. Au surplus, sous tous les rapports, la capitale jouit de la plus parfaite tranquillité.

248. — Rapport du préfet de police. — Les églises principales de la capitale ont été remplies à la messe de minuit. L'ordre et la décence ont régné partout.

249. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. 27 prisonniers de Bicêtre, et non 603, ont pris part au mouvement (245) ; le concierge dit que les chefs sont Berthelot (ex-chef de chouans sous Georges, il fut arrêté avec Bombard) (II. 432), et Depart (déserteur, condamné 3 fois à mort).

Metz. Explosion.

Gazelli, piémontais, arrêté pour escroqueries envers des conscrits ; papiers suspects : lettre de Mme Bollati, comtesse de Ternengo, qui l'a recommandé à Menou. Dans le procès Rivarossa on a poursuivi cette dame (24) ; dans une lettre, il est question du marquis Carretti ; détails.

Gênes. Brigands. Deux frères Buscetti et Fossati (dont un frère, Dô, a été pendu et un autre frère, également Dô, est actuellement devant la commission militaire de Gênes), complices du brigandage contre l'intendant et l'aumônier de Negroni (238), sont arrêtés ; les deux derniers coupables, Griffette et Gatto, sont recherchés.

Frères Dubouays, signalés par Bertin comme chefs du mouvement des chouans avec

1. Pas de *Bulletin* le 25 décembre, jour de Noël.
2. Mots ajoutés par Fouché.

De Bar, Saint-Hilaire, Scecillon et Polcarro (210) sont arrêtés par ordre du général Boyer ; détails.

Naples. Gabriele, déporté, puis détenu à Bruxelles : sa peine de prison va expirer et on demande qu'il soit renvoyé à Naples.

Prusse. De Bohm, conseiller de légation de Prusse, a reçu de S. M. la permission de venir en France, où il a des parents et des intérêts.

Brigand. Arrestation à Beauvais de Leroux, accusé de complicité dans les attaques des diligences de Caen et de Rouen à Paris.

Pô. Des brigands attaquent et dévalisent 4 voyageurs, dont Pommato.

Becquet, commis sous le nom de Charles chez Getting [1], arrêté à Rouen comme complice de brigandage, a avoué avoir fait partie d'un complot d'attaques qui a échoué et dont les chefs étaient Simon (condamné à mort et exécuté), Pelletier le jeune (tué dans un combat avec la gendarmerie) et Carton (ancien commis aux aides, qui doit être à Rouen chez Mme Votte). On cherche à arrêter Carton. Becquet fut déjà signalé à la préfecture, qui le disculpa (I. 1089.)

Voleurs, vagabonds et autres mauvais sujets : 35, dont 11 femmes, non susceptibles de jugement : les détenir j. n. o.

Rapport du préfet de police (suite). Suicide de Lamarre. — Incendie chez la veuve Darmès. — Bourse : ouverture en baisse, puis hausse ; rentes, 75 fr. 90 ; banque, 1238 fr. 75. — Arrestations : 5 conscrits, 2 déserteurs, 9 voleurs, 11 filous, 5 escrocs, 3 rôdeurs de nuit, 18 vagabonds, 1 faux monnayeur, 1 fou.

Pièces annexées au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 26 décembre.
Rapport sur Paris, du 25 décembre.
Rapport sur Paris, du 26 décembre.

BULLETIN DU SAMEDI 27 DÉCEMBRE 1806.

250. — Seine-et-Oise. Attaque d'un particulier. — Le 16 de ce mois, entre cinq et six heures du soir, un tailleur, allant de Rouen à Paris, a été attaqué sur la grand'route, entre Bonnières et Rolleboise (Seine-et-Oise), par deux inconnus qui l'ont fouillé, lui ont pris son argent (15 fr.) et quelques effets. La gendarmerie, sur la déclaration de ce voyageur, s'est mise à la recherche des deux brigands. — Nota. On remarque que c'est dans le même lieu que la malle a été attaquée deux fois, en octobre, les 15 et 26, par une troupe de huit brigands, qui se disaient déserteurs (101). « Le ministre prescrit des mesures de surveillance [2]. »

251. — Lot-et-Garonne. Rassemblement. Mesures. — Des conscrits réfractaires et déserteurs ont formé plusieurs rassemblements dans l'arrondissement de Marmande et Nérac (Lot-et-Garonne). On leur impute quelques vols commis dans deux ou trois maisons isolées. Le préfet écrit que les brigades de gendarmerie ont été renforcées et poursuivent ces brigands avec activité. Des mandats sont décernés contre quatre armuriers, qui se rendent fréquemment dans une auberge convenue et y vendent des fusils à vil prix.

252. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Liège. Eugène, chirurgien, avait écrit à S. M. pour lui demander de l'appeler auprès d'elle ; enquête ; il demande une autre situation.

Saintes. Arrestation de Tissot et Brouguin, hologers, accusés d'avoir pris une par-

1. Et non Gelling (I. 1089).
2 Phrase ajoutée par Fouché.

lie de 20 kilogs d'argent laminé, perdus par un voiturier, et les avoir mélangés avec du cuivre pour fabriquer de faux objets d'argent.

Ile d'Elbe. Les autorités et le ministre de l'Intérieur demandent la grâce de Barthelas I et II, ex-agent de Précy et de Willot, sur qui il a fait des révélations ; arrêté en l'an IX et transféré à l'ile d'Elbe.

Asserelo (169), frère du général, en prison à Savone, va être conduit à Fénestrelle.

Delestré, procureur à Ceva, signalé par Montchoisy comme ennemi du gouvernement (203 ; le préfet confirme la chose ; il fait souvent les éloges de Robespierre et et de Le Bon, dont il a été le secrétaire.

Rapport particulier du préfet de police. A défaut de preuves, on envoya en surveillance Panel, de l'Orne, arrêté en l'an IX comme complice de vols avec Pelletier, Margadel, etc. ; il disparut; il vient d'arriver à Paris un Panel, se disant capitaine des équipages de la Grande Armée : c'est le même (218) ; il est envoyé en surveillance.

Rapport du prefet de police. Bourse active ; rentes, 76 fr. 60 ; banque, 1248 fr. 75. — Arrestations : 1 déserteur, 3 conscrits, 5 voleurs, 10 mendiants.

Faits divers. Tentative d'assassinat sur Purpau : Haute-Garonne. — Sommations adressées à Maillot : Brest.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 27 décembre.

BULLETIN DU LUNDI 29 DÉCEMBRE 1806

253. — **Paris. Jeux de hasard. Club dit des Princes.** — MM. de Castellane [1] et Livry, joueurs connus, ont formé, il y a moins de trois semaines, une société qui se réunit à l'hôtel des Princes, rue de la Loi. Ils ont admis dans cette société des hommes qui marquent le plus par leur fortune et l'habitude du jeu et ceux qui, par leur existence, peuvent le plus contribuer à donner plus de mouvement et d'activité à l'objet de la société. Chaque sociétaire ou abonné donne cinq louis d'entrée ; des commissaires sont nommés pour les présentations. Les principaux membres sont MM. de Laval, Coquembourg, de Reuil (tous trois commissaires), d'Etchapat, Lacalprenède, Montrond, de Lillers, Ferrières, et en général tous ceux qui fréquentent les maisons de Mme de Luynes, de Mme La Ferté-Meun et les principales maisons de jeux. On a déterminé M. de Metternich à y paraître, quoiqu'il n'y joue point. Le club est ouvert tous les jours ; une fois ou deux la semaine, il y a un pique-nique, à la suite duquel on joue le creps. La nuit du mercredi au jeudi (25 ou 26 de ce mois), le sieur Dawn, anglais de 24 ans, autorisé à rester à Saint-Germain, a perdu dans cette société une somme de cinq mille louis environ, gagnés par M. de Livry, Castellane et Lillers. Le jeu a commencé M. de Metternich y étant. Le jeune Dawn n'ayant pas les moyens de payer à Paris cette somme et ne voulant point faire de lettre de change, l'affaire est maintenant en discussion et a fait ouvrir les yeux sur les pertes assez nombreuses qui ont eu lieu dans ce club, depuis le peu de temps qu'il est ouvert. M. Chaptal y a perdu 200 louis, M. Fagan 125 louis, M. La Boulaye 500 louis, M. Menou 60. — « Cette maison est surveillée. »

254. — **Turin. Protestants.** — On écrit de Turin que M. de Balbo, dans une assemblée, présidée par le préfet, en l'absence de M. le général Menou, a émis le vœu que les protestants ne puissent être admis au

1. Errata à la table des noms de personnes du tome II : au mot Castellane, fils du préfet, lire 567 au lieu de 867.

pensionnat Impérial, ancien collège des Provinces. La proposition a été rejetée, sur l'observation du préfet qu'il y avait au lycée plusieurs protestants nommés par Sa Majesté. — Nota. Les protestants de Turin se sont déjà plaints de ce qu'ils ne pouvaient obtenir dans cette ville, par l'influence du clergé, aucun local où ils pussent se réunir pour l'exercice de leur culte, depuis qu'ils sont privés de la chapelle du ministre d'Angleterre (*Bulletin* du 16 de ce mois) (219).

255. — **Camp volant.** — Le 27 de ce mois, le sénateur ministre a adressé au général Boyer la carte topographique des quatre lignes de correspondance traversant les Côtes-du-Nord, avec l'indication nominale des guides et des maisons servant de gîte ou d'entrepôt.

256. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Bordeaux. Marchandises anglaises. Sur un navire (capitaine William Collin) entré à La Rochelle, on a trouvé une lettre de Halliday, négociant à Londres, envoyant Collin à Bordeaux, près de Barton et Guestier, à qui le navire est adressé. Enquête.

Verdun. Scott (189) a une 2e prorogation de congé pour rester à Versailles, où on le surveille (rapport de Wirion).

Lambert, Longarelli (229). Moncey annonce leur arrestation. Lambert, ex-chef de brigands en Vaucluse sous le nom de Brutus, a été condamné à mort et amnistié; ils sont remis à l'Abbaye. (En marge, de la main de Fouché : « Ces deux coquins devraient être envoyés à une commission militaire) ».

D'Abos. Une lettre anonyme dit qu'il maltraite sa femme, née d'Ormesson ; c'est exact. M.. d'Ormesson paraît en être devenu fou.

Roer. Braun, ancien maire, arrêté comme soupçonné d'avoir écrit des lettres comminatoires; on trouve chez lui des papiers de la mairie.

Dordogne. Tentative d'assassinat sur Lafaye de Malaval, adjoint, qui avait fait arrêter 7 brigands.

Drôme. Rébellion. On arrache à 2 gendarmes Baux, conscrit.

Meuse-Inférieure. La gendarmerie n'est pas assez nombreuse : transmis à Moncey.

Rapport du préfet de police. Bal de l'Opéra peu nombreux ; recette : 1044 fr. — Bourse peu animée; rentes, 78 fr. 10 ; banque, 1242 fr. 50. — Arrestations : 2 conscrits, 4 voleurs, 1 escroc, 41 mendiants, 2 fous.

Pièces annexées au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 28 décembre.
Rapport de la préfecture de police, du 29 décembre.
Rapport sur Paris, du 28 décembre.

BULLETIN DU MARDI 30 DÉCEMBRE 1806

257. — **Prisonniers de guerre.** — Son Excellence le ministre directeur de la guerre expose que, parmi les prisonniers de cette campagne, il se trouve beaucoup de français, qui demandent la permission de rentrer dans leurs foyers, et que l'intention de Sa Majesté étant de naturaliser le plus grand nombre de prisonniers possible, ces permissions paraissent devoir être accordées, en assujettissant ceux qui les obtiendront à la surveillance des autorités locales. Son Excellence le ministre directeur demande si on doit préalablement communiquer à la police générale toutes les demandes de ce genre et retenir les prisonniers dans les divers dépôts où ils se trouvent jusqu'aux autorisations définitives. Le sénateur ministre répond que les permissions peuvent

être accordées provisoirement, en adressant à Son Excellence les états nominatifs des prisonniers auxquels elles seront délivrées.

258. — Maine-et-Loire. Rassemblement. — Le préfet de Maine-et-Loire écrit, à la date du 24 de ce mois, que la troupe qui a assassiné un gendarme le 17 (238), paraît s'être augmentée. On l'a vue, au nombre de dix, sur le territoire de Sainte-Christine et les autorités locales n'ont pris aucune mesure contre ces brigands. Le préfet a envoyé un détachement, avec ordre de fouiller les bois. Il observe qu'il n'a pas assez de force armée à sa disposition.

259. — Dyle. Louvain. Projet de journal. — M. le maire de Louvain sollicite la permission de faire paraître un journal politique pour l'arrondissement de cette ville. Cette feuille serait rédigée par lui et par deux collaborateurs. M. le préfet, auquel il s'est adressé pour obtenir son assentiment, pense que : « la ville de Louvain n'est pas assez con-« sidérable pour avoir un journal politique ; qu'une simple feuille « d'annonces relatives au commerce paraîtrait suffisante. Les talents « et la moralité des rédacteurs proposés ne sont pas de nature à ins-« pirer de la confiance. » — Refusé [1].

260. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Etranger. Wilkinson, vice-consul de Danemark à Smyrne, est autorisé à venir à Paris.

Gamps (156), arrivé à Hambourg, a obtenu du roi de Suède l'autorisation de revenir à Paris et demandé un passeport à Bourrienne.

Apennins. Brigandage chez un habitant par plusieurs brigands, dont Fontana-Rosse. — Arrestation de Garbarina dit Il Carlone di Prebogna, chef de brigands, condamné à mort.

Dunkerque. Arrestation d'un inconnu qui a demandé au commandant de la frégate *La Milanaise* de le laisser coucher à bord et de lui fournir un canot.

Cretin, lazariste, déporté à Cayenne, revenu, envoyé en surveillance, arrêté comme vagabond, a escroqué 5 louis à un conscrit en prison avec lui : arrêté.

Liège. Le tribunal a acquitté Delvaux, Vedrinne et Couchaire, accusés d'escroqueries envers des conscrits ; le préfet avait signalé les lenteurs et la partialité de ce tribunal (31) ; on dit à Moncey qu'il conviendrait de remplacer le colonel de gendarmerie qui a été envoyé à Hambourg.

Rapport du préfet de police. Bourse animée : rentes, 76 fr. ; banque, 1246 fr. 25. — Arrestations : 4 conscrits, 10 voleurs, 1 filou, 2 rôdeurs de nuit, 4 vagabonds.

Ordres du Ministre. Retenir jusqu'à la paix : Merlaud et Jagueneau (I et II) (affaire des plombs ; leur rôle ne permet pas de les remettre actuellement en liberté). — Detenir à Ham j.n.o. : Senig (235) (se disant ami de Moreau et de Lecourbe ; a cherché à persuader à Tolstoï qu'il était le correspondant de généraux français mécontents). — En liberté en surveillance : Guignon [2] (119) propos ; assez puni par 2 mois de détention).

Pièce annexée au Bulletin

Rapport de la préfecture de police, du 30 décembre.

BULLETIN DU MERCREDI 31 DÉCEMBRE 1806

261. — Marine. Prises. Lettres. — Le corsaire de Boulogne, *Le Grand Napoléon*, a repris, à un brick de guerre anglais, un bâtiment portant pavillon danois, dont il s'était emparé quatre heures aupara-

1. Ordre du Ministre.
2. Mot écrit Quignon dans ce *Bulletin* et Guignon le 8 novembre (119).

vant et qu'il expédiait pour l'Angleterre. Il l'a fait entrer, le 27 de ce mois, dans le port de Calais. On s'occupe de vérifier l'origine effective de ce bâtiment. Il y avait des lettres à bord. La marine s'en est emparée et les a transmises au préfet maritime à Boulogne, disant au commissaire de police de Calais que cette mesure avait été ordonnée par Son Excellence le ministre de la marine et des colonies.

262. — Puy-de-Dôme. Dames de la Miséricorde. — Le préfet du Puy-de-Dôme expose qu'il se forme à Billom une communauté de religieuses, sous le nom de Dames de la Miséricorde. Elles ont des statuts particuliers, font des vœux déguisés, reçoivent des novices. Des prêtres les dirigent d'après leurs principes d'intolérance. Sous le prétexte d'actes de bienfaisance, de distribution de secours à domicile, elles s'introduisent dans les maisons, troublent les consciences et les familles. « On assure, ajoute ce préfet, que les cellules de ces religieuses « sont tapissées des gravures de l'ancienne dynastie, procès, mort, « famille de Louis XVI, etc. » « Le ministre fait prendre des renseignements exacts [1]. »

263. — Marseille. Joueurs. Jugement. — Le 26 septembre dernier, on saisit à Marseille une banque de jeu de hasard, soutenue par l'inspecteur de police de la mairie Prestavery (*Bulletin* du 6 octobre) (19). Le 20 de ce mois, le tribunal a condamné dix individus de cette société, du nombre desquels Prestavery, à dix jours de prison et 1.000 francs d'amende solidairement.

264. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Toulouse. Détails sur Barbet, signalé par Pardaillan comme agent royaliste.

Besançon. Mormot assassiné par son fils, qui est fou.

Prisonniers de guerre. 1436 prussiens envoyés à Auxerre ; 34 officiers suédois envoyés à Longwy et 708 soldats à Reims.

Arras. Evasion de Fulipasen, prisonniers anglais.

Boulogne. L'individu ayant fait des propositions à Dunkerque, a un officier de marine (260), se nomme Duranton et paraît fou.

Cher. Gressin (214), receleur de conscrits, a payé l'amende et a été écroué.

Vannes. Un douanier tire sur un bateau qui voulait l'éviter.

Hérault. 6 déserteurs se font livrer des vivres et blessent un individu.

Attaques. 3 brigands dévalisent un négociant sur la route d'Acqui à Novi. — 3 soldats assassinent sur la route Lever, marchand d'Auxerre.

Rapport du préfet de police. Mounier a tenté d'assassiner son père. — Suicides : Doucet; Dubasty. — Bourse : rentes, 76 fr.; banque, 1241 fr. 25. — Arrestations : 9 conscrits, 7 voleurs, 33 vagabonds.

Pièce annexée au Bulletin

Rapport de la préfecture de police, du 31 décembre.

BULLETIN DU VENDREDI 2 JANVIER 1807

265. — Paris. Jeux. Club dit des princes [2]. — (253)... MM. de Castellane et Livry, chefs de cette réunion, ont d'abord promis qu'on n'y jouerait à l'avenir ni le creps ni aucun autre jeu de hasard. Ils ont été

1. La dernière phrase est ajoutée par Fouché.
2. L'article commence par rappeler ce qui a été dit au *Bulletin* du 29 décembre 1806 (253).

observés et on a constaté que ces jeux y étaient continués. Le ministre a ordonné au préfet de police de faire fermer ce club.

266. — Mayence. Rapport du préfet. — Par une lettre du 27 décembre, le préfet du Mont-Tonnerre donne avis que des troubles sont survenus dans la Hesse et qu'on y a envoyé tous les détachements qui se trouvaient à Mayence, avec de l'artillerie. Point d'autres détails. — La même lettre porte que des militaires, et principalement des gendarmes d'ordonnance, se réunissent dans un café de cette ville et y jouent à la bouillotte. Il y a eu des pertes considérables. Le préfet a défendu ce jeu. Il assure que son ordre est exécuté.

267. — Lyon. Lettres anglaises. — Le commissaire général de police à Lyon écrit, à la date du 23 décembre, qu'on vient de recevoir dans cette ville des lettres de Londres, du 1er décembre. Elles avaient été envoyées en Portugal et Espagne, à des correspondants qui les avaient mises sous enveloppes et elles portaient les timbres de Lisbonne, Barcelone, Ferrol, etc.

268. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. On signale de Dunkerque un convoi anglais de 150 voiles, escorté par des vaisseaux et des frégates.

Escaut. Le tribunal condamne à 6 mois de prison Schepen pour contrebande.

Percepteurs. Le receveur de la Roer dont on avait signalé l'attaque (241) paraît avoir simulé un vol. — Un percepteur de la Manche dit avoir été dévalisé sur la route.

Versailles. Suicide de Fouquet.

Rapport du préfet de police. 2 incendies. — Bourse : rentes 76 francs ; banque, 1240 francs. — Arrestations : 2 déserteurs, 2 conscrits, 7 voleurs, 2 escrocs, 1 filou, 16 rôdeurs de nuit, 12 vagabonds, 1 fou.

Milan. Les deux escrocs, qui ont escroqué les frères Emeric et voyagé avec Mme Porcia, sont Gavedel et Payan (II. 1575) ; Gavedel a été arrêté à Milan ; Payan a été à Venise, avec Mme Porcia, et s'est présenté chez Bonafons, correspondant des frères Emeric ; il est à Naples.

Florence. M. d'Aubusson dit que Mme de Prié (133) est toujours à Florence, chez elle malade, gardée par un sous-officier.

Pièces annexées au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 1er janvier.
Rapport de la préfecture de police, du 2 janvier.

BULLETIN DU SAMEDI 3 JANVIER 1807

269. — Dlle Groult, se disant fille de Louis XVI. — Le grand juge communique au sénateur ministre une lettre du président du tribunal de Lisieux, dont voici l'extrait : « Une fille, née à Versailles, demeurant « depuis longtemps à Lisieux, sous le nom de Groult, répandait dans « les sociétés qu'elle fréquentait qu'elle était fille de Louis XVI et de la « reine. Les autorités ne s'en occupaient pas. Elle vient d'entreprendre « une action judiciaire pour constater son état. Comme majeure, pre- « nant le nom La Cauvillère et se disant fille du roi et de la reine, elle « a cité devant le juge de paix M. Milcent, procureur impérial, en déli- « vrance des titres de famille, portraits enrichis de diamants, du roi, de « la reine et d'elle-même, ainsi que d'autres bijoux précieux, le tout de

« valeur intégrale d'un million. Elle a dit que tous ces objets avaient « été confiés par la reine à la veuve Groult, pour les lui remettre à sa « majorité et que cette femme avait transmis ce dépôt à M. Milcent, « il y a environ dix ans. M. Milcent a paru devant le juge de paix. Il n'a « pas formellement désavoué, mais a demandé qu'avant tout cette « fille « prît son vrai nom, son état civil, le seul dont elle était en possession, fille « de feu Louis Groult » et de dame « Saffrey Bos L'abbé ». On a dressé « procès-verbal de non-conciliation. Cette fille, sous le nom de La Cau-« villère, a donné requête au président, tendant à ce qu'il fût enjoint au « sieur Toustain, avoué, d'occuper pour elle contre le procureur impé-« rial. » Le président demande s'il doit autoriser cette poursuite.

270. — Liège. Conscription. Escroqueries. — Le 16 décembre, le tribunal correctionnel de Liège a acquitté et mis en liberté trois chirurgiens, Delvaux, Vedrinne, Couchaire, accusés d'escroqueries envers des conscrits (*Bulletin* du 30) (260). Le préfet de l'Ourthe écrit, à la date du 31, que, par une ordonnance ultérieure, le directeur du jury près le même tribunal a pareillement mis en liberté le sieur Destaville, arrêté après le dernier tirage. Il tenait à Liège bureau ouvert pour offrir des exemptions de service à dix ou douze louis, dont trois d'avance. Pour que les conscrits auxquels il promettait des réformes parussent malades à la visite, il les engageait à boire du vinaigre, du petit lait, etc. Ces faits étaient constatés par plusieurs déclarations (*Bulletin* du 8 octobre) (31). — L'affectation de ce tribunal à rendre libres ces divers escrocs à l'approche du tirage de 1807 n'a pour but, suivant la lettre du préfet, que de manifester le sentiment de leur indépendance. On avait dénoncé précédemment à ce tribunal quatorze délits de la même nature. Un seul avait été puni légèrement. Le préfet pense que le sieur Destaville, dont le commerce scandaleux était public, aurait dû garder prison jusqu'à ce que le tirage prochain fût achevé et qu'il conviendrait de l'y réintégrer par mesure administrative. « Le ministre ordonne la réintégration en prison [1]. »

271. — Rapport du préfet de police. — Les marchands disent que le jour de l'an ne leur a pas procuré autant de débit que le précédent. Cependant le peuple a fait beaucoup de dépenses en comestibles. — La Bourse a été très active. Les noms pour les transports de rentes ont paru nombreux. Il en est résulté une hausse sensible. Rentes : 76 fr. 80; actions, 1247 fr. 50. — Pendant le mois de décembre, le nombre des déserteurs ou conscrits arrêtés a été de 139 ; celui des enrôlés pour les dépôts coloniaux de 40. — Arrêtés hier : 7 conscrits, 4 voleurs, 1 forçat évadé, 6 vagabonds, 2 rôdeurs de nuit.

272. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Polcaro Scécillon. Depuis les révélations de Bertin (210), Boyer a fait arrêter les deux Dubouays (249); on a arrêté aussi Polcaro et Scecillon ; aucune correspondance sur eux.

Maine-et-Loire. Le préfet demande que faire de Lamotte, vagabond, commettant des escroqueries, se disant sorcier, répandant de fausses nouvelles sur S. M. : « Le retenir en détention [2]. »

Ordres du Ministre. En liberté en surveillance : Duflos (207) (sa femme a obtenu sa

1. Phrase ajoutée par Fouché.
2. Mots ajoutés par Fouché.

liberté). — Détenir 2 mois, puis en surveillance sous caution : Pinsard (excitation à des militaires pour ne pas rejoindre). — Détenir 2 mois : Maltais (port illégal de la légion d'honneur). — Détenir jusqu'à plus ample information : Le Court (royaliste, propos). — Détenir j. n. o. : 26 voleurs, vagabonds, escrocs, etc., dont 10 femmes (non susceptibles de jugement).

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 3 janvier.

BULLETIN DU LUNDI 5 JANVIER 1807

273. — Paris. Grande Armée. — Les bruits sur le grand nombre des malades dans l'armée impériale n'ont pas eu beaucoup de consistance et n'ont pas passé le cercle de gobe-mouches, mais il n'en est pas de même en ce qui concerne la difficulté des subsistances, et il est certain qu'il est arrivé beaucoup trop de lettres de la Grande Armée qui ont répandu et propagent journellement, sur ce sujet, des impressions défavorables. Le langage et les dispositions de la légation autrichienne, à Paris, donnent lieu de croire que le cabinet de Vienne se laisse entraîner aux suggestions de nos ennemis. Cette information, puisée ici, dans la légation, peut être regardée comme certaine.

274. — Rapport du préfet de police. — Le bal de samedi a été aussi peu nombreux que les précédents ; la recette n'a produit que 1.000 francs. — On a donné le 2, à l'Opéra, *l'Inauguration du Temple de la Victoire.* Cette pièce, tout à la gloire de Sa Majesté et de ses armées, a été vivement applaudie. Elle consiste principalement en un chant triomphal, composé par M. Baour-Lormian. La musique est de M. Persuis. Le même jour, on a donné à Louvois une nouvelle comédie en un acte et en vers, intitulée : *les Trois rivaux ou chacun sa manière.* Elle a réussi. On a nommé l'auteur, demandé par acclamation : M. Maurice. — Le 3, une nouvelle pièce en un acte et en vers intitulée : *le Parleur contrarié* a eu le même succès au Théâtre Français. On a nommé l'auteur : M. Delaunay. — Les engagements du commerce pour le 31 décembre ont été remplis avec difficulté. Les cours ont éprouvé une légère baisse à la Bourse de samedi. Rentes, 76 fr. 10 ; actions 1.245 fr. — Arrêtés : 1 déserteur, 1 conscrit, 9 voleurs, 1 escroc, 17 rôdeurs de nuit, 13 mendiants.

275. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Prisonniers de guerre. Le dépôt de Phalsbourg est supprimé ; on transférera ailleurs les 486 prisonniers prussiens ; 659 sont envoyés à Troyes.

Conscription. Sture : Capelle et Piau ont commis des faux. — Doire : un maire est accusé de délits pour la conscription.

Grenoble. Propos séditieux tenus par Chapot : on le recherche.

Toulon. Cervoni a mis aux arrêts de rigueur deux officiers d'Isenbourg qui ont insulté des particuliers au théâtre.

Morbihan. Meurtre de 2 habitants par Leclerc, lieutenant des douanes.

Nantes. On prévient Moncey que 3 gendarmes ivres ont maltraité un ouvrier.

Maine-et-Loire. Les habitants ont arrêté un déserteur complice de l'assassinat d'un gendarme (258). Une bande de 18 déserteurs est signalée en Deux-Sèvres.

Metz. Duel entre jeunes gens : querelle au théâtre.

Melun. Suicide de Perronnel.

Marin suspect. Deux corsaires ont pris un navire anglais sur lequel se trouvait Garaudel, marin, de Lannion.

Pau. Nouvelles d'Espagne. Mouvements de troupes; le prince des Asturies va épouser la princesse de Portugal, sa nièce.

Attaques. Basses-Alpes : 2 inconnus dévalisent 3 voyageurs sur la route. — Marengo : Valentino et 2 autres brigands dévalisent 2 voyageurs.

Haut-Rhin. Gulwiller distribue de la fausse monnaie : arrêté.

Ordres du Ministre. En liberté en surveillance : Lefranc (119) (accusé d'avoir accompagné Guillevic avant et après l'enlèvement de l'évêque de Vannes; pas prouvé; on le gardait à vue dans sa maison; les habitants le réclament). — Approuvé le préfet qui a ordonné de désarmer les membres de la famille Beffroi de Beaurepaire et ordre de les surveiller (violences, assassinat commis par eux). — Vérifier si Verneur (I. 350) est le même qu'un individu de ce nom employé chez le payeur de la marine à Rochefort.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 5 janvier.

BULLETIN DU MARDI 6 JANVIER 1807

276. — Seine-Inférieure. Garde nationale. — M. le général Canclaux a communiqué à Son Excellence le sénateur ministre l'état des officiers principaux de la garde nationale de la Seine-Inférieure. Son Excellence le ministre de l'Intérieur a été de suite invité (25 décembre) de ne point arrêter définitivement ce travail sans avoir pris communication des renseignements qui existaient contre plusieurs des personnes désignées. Le ministre de l'Intérieur a répondu, le 26, qu'il avait expédié les brevets depuis huit jours, mais qu'il écrivait au préfet de Rouen d'en suspendre la délivrance, s'il était encore temps. Le 30, ce même ministre informa le ministre de la police que le préfet de Rouen insiste pour que la totalité des officiers présentés soient nommés sans délai; les brevets expédiés ont été délivrés, mais comme ils n'ont rapport qu'à la partie qui doit être envoyée sur les côtes (1.800 hommes), Son Excellence le ministre de l'Intérieur ne complètera ce travail pour le reste qu'après avoir reçu les notes promises par le ministre de la police. Le sénateur ministre les transmet aujourd'hui à son collègue. En voici la substance : Le Loreux (adjudant de légion) était dans la dernière rébellion de l'Ouest, en l'an VIII, envoyé de Londres, commissaire général des princes Bourbon près les armées dites royales, en résidence au quartier de Georges; il a exercé ses pouvoirs jusqu'au temps de l'amnistie; il avait aussi les provisions d'intendant pour la Normandie. Henry de Bourbelles, adjudant de région, a logé et soustrait à la gendarmerie, en l'an X, le nommé Tamerlan, voleur de diligences, qui, depuis, a été exécuté avec Georges ; il est marié à une anglaise. Raoul de Bourbelles, mis en jugement à la commission d'Amiens, comme embauchant pour les chouans. Malartic, adjudant général de Bourmont, n'ayant aucune propriété, n'étant point né ni domicilié dans le pays; il s'y trouve momentanément en surveillance, chez une de ses parentes, depuis que M. de La Trémoille, chez lequel il a passé une partie de l'année, est allé aux Pyrénées. Malartic est désigné commandant de cohorte dans l'arrondissement de Dieppe. D'Anceaume d'Hodeng, adjudant de cohorte, a servi dans les chouans et a recruté pour eux; esprit inquiet, remuant, audacieux; l'opinion publique l'accuse d'un meurtre. Sans propriété. Montmorin, Tourneroche, Martin d'Auvillers, agents de a correspondance anglaise, les deux premiers compromis avec Troche

et acquittés comme lui en l'an VIII, pour l'affaire du bois de Sée, où ils ont favorisé, à main armée, le débarquement de La Maisonfort, expédié de Londres. Montmorin, dont le vrai nom est Le Seigneur, est signalé depuis dix ans comme un homme taré, prêt à se vendre à qui veut l'acheter. On ne parle pas ici de M. Tougarde-Boisrozai et de Lillers, tous deux chefs de légion ; le premier, protecteur déclaré d'un journaliste factieux, chassé de Rouen ; le second, qui a gagné onze cents louis dans la partie où l'anglais Dawn a perdu 5 à 6.000 louis (253). — En général, les intelligences de Malet dans cette partie de la côte pour la correspondance anglaise, les facilités que Georges et ses complices ont trouvées pour former leur ligne sur Paris et les pratiques par lesquelles Bouvet de Lozier (de son aveu) s'y était assuré un nombre de partisans prêts à agir en cas de succès des conjurés, toutes ces circonstances exigeaient dans le choix des officiers de la garde nationale une attention plus éclairée et plus ferme que ne le comporte l'examen de l'autorité locale. Du reste, le sénateur ministre se plaît à reconnaître qu'il y a dans les nominations faites un bon nombre de personnes très propres à inspirer la confiance et à seconder utilement les vues de Sa Majesté.

277. — Poitiers. Conscription. — L'évêque de Poitiers écrit qu'il s'est concerté avec les autorités administratives pour faire lire aux prônes, dans toutes les églises de son diocèse, une circulaire à tous les prêtres de son clergé sur la conscription. Le jour même, les maires feront connaître les ordres qui leur seront adressés pour la prochaine levée.

278. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Menu dit Faublas, arrêté pour port illégal de la légion d'honneur ; détails sur lui ; il a été secrétaire de Le Breton et de Saint-Laurent ; il avoue sa faute et est détenu à La Force.

Toulon. Cervoni signale l'assassinat du sergent Rogliani par des canonniers et ouvriers de la marine.

Verdun. Wirion signale la fuite de Parrock, prisonnier anglais, domestique de Grant, qui était lié avec la fille Croisille (maîtresse de Grant, puis de M. d'Ossuna, espagnol connu alors sous le nom de Smith).

Sture. Conscription. Capelle et Piau (275), commis du bureau militaire du préfet, ont commis beaucoup d'abus, avec la complicité de Garessi, qui est mort ; trois maires sont compromis.

Alexandrie. Menou annonce que Cangiasso, lieutenant de Mayno et chef de sa bande, a été tué dans un combat ; le commissaire de police Lombardi a bien servi.

Nantes. Le nouveau préfet est installé ; il a fait arrêter Bazin : vente de faux passeports et de congés aux réfractaires.

Dieppe. 2 corsaires prennent un navire de commerce anglais, dont le capitaine dit qu'on a répandu en Angleterre le bruit de la mort de S. M.

Gers. Arrestation de Barrère, conscrit, ayant de faux papiers qu'il dit tenir de Laborde, instituteur.

Lot-et-Garonne. 3 inconnus attachent et dévalisent sur une route Sidon, colporteur.

Rapport du préfet de police. Quentin a empoisonné sa domestique. — Incendie. — Suicides : de Varlot ; d'une femme. — Bourse active ; bruit d'une victoire sur les russes ; rentes, 76 fr. 25 ; banque, 1225. — Arrestation de Audollent, qui a fait de fausses traites sous le nom Desjardins et escroqué Bruley. — Arrestations : 2 conscrits, 1 voleur, 4 rôdeurs de nuit, 1 vagabond, 1 fou.

Cassel, Marescotti (245), intimement lié avec Taylor, arrêté à Cassel par ordre du général Lagrange. Ses papiers prouvent qu'il est ennemi de S. M. et qu'il colporte des libelles anglais. On a trouvé chez lui une brochure allemande *Geheime Ges-*

chichte des neuen französichen Hofen, qui est la traduction d'un ouvrage anglais publié en 1806 : *The secret history of the court and cabinet of Saint-Cloud*. Détails.

Pièce annexée au Bulletin

Rapport de la préfecture de police, du 6 janvier.

BULLETIN DU MERCREDI 7 JANVIER 1807

279. — Morbihan. Tentative de l'ennemi. — Par une lettre du 5 de ce mois, M. le maréchal Moncey annonce que, la nuit du 23 décembre, quelques anglais ont débarqué d'une chaloupe, près le Fort neuf, en Morbihan, enlevé la pièce de canon qui protégeait le passage de Belle-Isle à Quiberon, ainsi que l'affût, et jeté les boulets à la mer. Cette pièce n'était gardée que pendant le jour. — Nota. Le sénateur ministre n'a reçu aucun avis de cet événement.

280. — Anvers. Commuication avec l'Angleterre[1]. — ... On présume que, si l'avis donné à Boulogne était exact, il n'a pu porter que sur les sieurs Magnin et Lacoste et que l'étranger venu sous le nom de Tollens serait le frère ou le beau-frère de l'un deux. Le préfet ajoute que la communication avec l'Angleterre est, en effet, très fréquente, mais qu'il est impossible de l'éviter, parce qu'elle se fait par la Hollande, où elle est continuelle et paraît tolérée. — Nota. Des lettres de Hollande, récemment écrites à des négociants de Paris, portaient que le roi y est généralement aimé, parce que Sa Majesté ne met aucun obstacle au commerce avec l'Angleterre.

281. — Metz. Conscription. Escroquerie. Jugement. — Il y a eu à Metz, au dernier tirage, beaucoup d'intrigues. On a fait des marchés avec des conscrits ou leurs parents dans la salle même de la préfecture. Le sénateur ministre a chargé le préfet de lui rendre compte de tous les jugements qui interviendraient contre les escrocs signalés et traduits aux tribunaux (*Bulletins* des 17 septembre et 8 décembre) (II. 1542 et III. 198). Le préfet écrit, à la date du 2 janvier, que le tribunal correctionnel de Metz vient de condamner deux gendarmes, Ponsinet et Scheneider, à 100 francs d'amende et six mois de prison, et le sieur Florentin, officier retiré, à un an de prison et 1.000 francs d'amende. Les autres procédures se continuent.

282. — Extérieur. Hambourg. Butler[2]. — Le sieur Butler, émigré, ancien agent des princes et adjoint de Dutheil, ayant été chassé de Londres pour escroquerie, par ordre du ministère britannique et malgré les pressantes sollicitations du comte d'Artois, qui a paru s'intéresser vivement à cet agent, il s'est réfugié à Altona. Le sénateur ministre en ayant eu avis, a invité M. Bourrienne à le faire arrêter. Il l'a été à Hambourg, le 7 novembre (*Bulletin* du 19) (146). Le 29 du même mois, Son Excellence a écrit à M. Bourrienne de l'envoyer à Paris avec les précautions convenables pour qu'il ne pût s'évader en route. Son Excellence a fait part de cette mesure à M. le maréchal Moncey et l'a invité à donner les ordres les plus précis pour que les gendarmes qui seraient

1. L'article commence par rappeler l'article sur Anvers (*Bulletin* du 9 décembre) (201). Le fonctionnaire dont il s'agit doit être Magnin ou Lacoste, qui ont passé 3 jours à Anvers, où a été en même temps un étranger sous le nom de Tollens.

2. Dans ce *Bulletin* le nom est écrit Buttler.

chargés de l'escorter jusqu'au ministère ne lui permissent aucune communication. Voici l'extrait de la réponse de M. Bourrienne, en date du 29 décembre : « Butler est parti avant-hier pour Paris. J'ai cru inutile « de le faire escorter, parce que, dans les nombreuses conversations « que j'ai eues avec lui, je me suis convaincu qu'il était disposé à ser- « vir la police et à se venger de ses ennemis à Londres. Il a demandé, « pour pouvoir être utile, d'être conduit au Temple à son arrivée à Paris. « J'ai chargé le commandant de Valenciennes de le faire escorter par « un gendarme. » — Nota. Le sénateur ministre avait adressé à M. Bourrienne une note des principaux faits sur lesquels Butler devait être interrogé, M. Bourrienne a communiqué à Son Excellence la déclaration que Butler lui a remise par écrit. On n'y voit que des faits anciens et sans intérêt que Butler savait être connus depuis longtemps. Il a dit que sa dernière mission avait consisté dans un voyage à Boulogne, en 1800, pour remettre des fonds à M. de Coigny et activer la correspondance tenue par l'abbé d'Egrigny ; qu'il était retourné en Angleterre au mois de juillet 1800 et que, depuis cette époque, il ne s'était exactement mêlé de rien. Il en résulterait qu'il ne peut être d'aucune utilité. On sait, au contraire, qu'il a servi jusqu'à son expulsion d'Angleterre et on ne peut attribuer qu'à son activité le zèle avec lequel le comte d'Artois a demandé qu'on le laissât en Angleterre. Il est plus probable qu'il a conservé à ce prince l'attachement qu'il lui avait toujours montré, lui devait même de la reconnaissance. On est donc porté à croire qu'il n'a cherché qu'à obtenir sa liberté à Hambourg. Le résultat sera bientôt connu.

283. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Prisonniers prussiens. 450 envoyés de Nancy à Troyes. — Schumacher est autorisé à aller à Saar-Union.

Verdun. Ramsay a obtenu que son fils, âgé de 13 ans, fût admis au dépôt comme aspirant, avec le traitement : il a ce grade dans la marine anglaise. — Effectif : 859.

Brest. Darras (180). Le ministre de la marine a ordonné de l'incorporer dans un bataillon colonial.

Lyon. Faillite de la maison Belz. — Il n'y a pas de troupes dans le département ; la tranquillité règne.

Aude. Arrestation d'un étranger disant se nommer Essem et être autrichien.

Haute-Saône. Incendie allumé chez Ruffler à Mollans : depuis 3 ans il y a eu dans ce village, 20 incendies analogues, sans qu'on puisse en découvrir les auteurs.

Rapport du préfet de police. Tentative de suicide de la femme de Mille. — Bourse active ; rentes, 76 fr. 50 ; banque, 1232 fr. 50. — Arrestations : 6 conscrits, 8 voleurs, 7 rôdeurs de nuit, 3 mendiants, 1 fou.

Paris. Viagers. Sur 38, 31 existent, 2 sont morts, 5 inconnus.

Faits divers. Suicide d'Isnard, à Toulon. — Incendie d'un village : Sarre. — Arrestation de Vernay pour fausse monnaie : Loire.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 7 janvier.

BULLETIN DU JEUDI 8 JANVIER 1807

284. — Camp volant. — Extrait d'une lettre du général Boyer, du 4 janvier : « La nuit du premier de ce mois, j'ai fait cerner quelques « maisons de la partie de Berric, où j'avais appris que Billy et Pour- « chasse[1] se trouvaient, notamment celle du nommé Bourbasques. Cet

1. Mot écrit ici Poulchasse.

« habitant, s'étant aperçu qu'il y avait de la troupe, est sorti et a déclaré « au chef qu'il y avait dans sa maison deux hommes qui l'avaient forcé « de les loger, en le menaçant de le tuer, et que l'un d'eux se nommait « Billy. Au même instant, ils sont sortis par une porte de derrière. L'un « d'eux, que l'on assure être Billy, a déchargé son espingole et s'est « enfui à travers champs avec son compagnon. On leur a tiré six coups « de fusil ; deux ont atteint Billy, qui a cependant continué de fuir. Au « jour, on a vu des traces de sang. On les a suivies jusqu'au marais de « Brinimi, où elles se sont perdues. On a trouvé dans les champs l'es- « pingole de Billy, et, à dix pas de cette arme, son poignard et son chapeau. « — Il est malheureux que ces deux brigands aient été manqués. On « avait l'espoir de surprendre le même jour Saint-Hilaire, Vincent et « Thomas. Les recherches seront suspendues pendant quelques jours « pour tâcher d'obtenir de nouveaux renseignements sur les retraites « qu'ils choisiront. » — Le général ajoute qu'il va s'occuper pendant ce temps d'observer tous les points des quatre lignes de correspondance par les Côtes-du-Nord, dont le sénateur ministre lui a adressé la carte topographique, avec désignation des maisons servant de gîte et d'entrepôt (*Bulletin* du 29 décembre) (255). — Nota. Billy était un des principaux officiers de Guillemot. Bertin l'a désigné comme l'un des cinq brigands qui ont enlevé l'évêque de Vannes. Recherché à l'époque de l'affaire de Georges, il était retourné en Angleterre. Il avait son domicile avec sa mère dans une ferme de Berric, qu'il faisait valoir. La découverte de ce brigand et de son compagnon dans une maison de cette commune prouve que la police secrète du général Boyer est bien établie, mais les militaires chargés de l'exécution de ses ordres n'assurent pas assez le succès de leurs opérations.

285. — Nord. Vols. — Le préfet du Nord expose que, depuis quelque temps, il a été commis beaucoup de vols à Lille. Les principaux coupables sont connus, mais on ne peut acquérir contre eux de preuves légales. Les chefs signalés sont : Moreau, ancien militaire, chef principal de l'opération ; Paul et Joachim Gossart, frères ; Godefroy ; Martin. Le préfet observe que, pour rétablir la sûreté publique dans la ville de Lille, il convient de prendre des mesures administratives contre ces cinq individus. « Le ministre ordonne de les faire arrêter [1]. »

286. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Sture. 4 brigands, déguisés en gendarmes, ont volé Scagnello (238). — 3 autres, déguisés de même, ont dévalisé Blingino, en se disant chargés de perquisitionner chez lui pour trouver de la fausse monnaie. — 3 autres brigands tirent sur des gendarmes qui arrêtent l'un d'eux, Ghilardo.

Evénements maritimes. Le Neptune, navire danois, est obligé de rentrer à Calais. — *Le Birmingham*, américain, échoué. — *L'Eglé*, corsaire de Boulogne, capitaine Paulet, a pris 2 navires anglais. — Le corsaire *L'Etoile*, capitaine Fourmentin, avait pris un brick anglais, mais a dû l'abandonner.

Versailles. Conscription. On espère devancer l'époque fixée pour les départs.

Viagers. Sur 37 du 2e arrondissement, 26 existent, 8 sont morts, 3 inconnus.

Bonneville. Des arrestations ont eu lieu, pour des rassemblements de déserteurs (II. 1502) : on a aussi arrêté Dupenloup. Le chef de brigands Ringler, condamné à mort, a disparu. On a exagéré le nombre du rassemblement.

1. Phrase ajoutée par Fouché.

Ardèche. Ordre d'arrêter un aubergiste qui buvait avec deux brigands, qui ont pu échapper à la gendarmerie.

Rapport du préfet de police. Tentative de suicide de Mme Cholet. — Bourse active : rentes, 77 fr.; banque, 1235. — Arrestations : 5 conscrits, 5 voleurs, 1 escroc, 1 faussaire, 3 rôdeurs de nuit, 1 vagabond.

Ordre du Ministre. Reconduire à la frontière : Warren (I. 705) (arrêté pour banqueroute frauduleuse, il serait condamné s'il passait en jugement, mais les parties intéressées ne veulent pas déposer de plainte). — Détenir 3 mois : Guillot, Thourmin et la femme Prévost (colporteurs non autorisés, ont répandu de faux bruits). — Détenir j. n. o. : voleurs, vagabonds, etc. (18, dont 9 femmes, non susceptibles de jugement).

BULLETIN DU VENDREDI 9 JANVIER 1807

287. — Destruction du bandit Cangiasso. Détails. — (278) M. le maréchal Moncey communique le rapport détaillé qui lui a été adressé sur la mort de Cangiasso : « Le 29, la femme d'un brigand de cette « bande, nommé Burolino, se présenta chez le commissaire de police « Lombardi et lui dit que Cangiasso, Mosso [1] et son mari étaient dans « une cassine près la Spinetta. Elle offrit de servir de guide à la force « armée qui serait envoyée pour les arrêter. Le chef d'escadron de « gendarmerie Galliot [2] chargea de cette exécution le capitaine de Bour- « deau, qui se porta sur le lieu avec les lieutenants Dudouit et Toscan, « le maréchal des logis Barochi, deux brigadiers et onze gendarmes. « La femme Burolino avait prévenu que les brigands n'avaient que des « pistolets; point de tromblons, ni de carabines. La cassine ayant été « cernée, le gendarme Mathieu a enfoncé la porte d'entrée. Cangiasso a « défendu seul le passage. Il avait quatre pistolets. Il en a tiré succes- « sivement douze coups, sans blesser personne. Mosso n'était occupé « qu'à charger, à mesure que Cangiasso tirait (on ne parle pas de Buro- « lino). On fit des dispositions pour mettre le feu à la cassine. Cangiasso « tenta alors une sortie. Il parut plusieurs fois à la porte. Après quel- « ques coups de fusil, il fut atteint à la tête par le gendarme Clerval. Il « est mort la nuit suivante, dans la prison d'Alexandrie, sans avoir « voulu faire aucune révélation. Mosso a été arrêté dans une cave de « la même cassine, où il s'était réfugié. Il est devant la commission « militaire d'Alexandrie. » — Le chef d'escadron Galliot exprime le désir que les trois officiers employés à cette exécution soient récompensés. Il observe que cet événement va infailliblement faire cesser le brigandage qui n'était soutenu que par Cangiasso; qu'il cherchait même à composer avec ce dernier chef de bande et à obtenir sa soumission, autorisé par M. le général Menou, lorsque la femme Burolino a procuré la capture. — Nota. On remarque que c'est également à la Spinetta que Mayno a été surpris et a péri, après avoir tué le lieutenant Gonin et blessé grièvement trois gendarmes (*Bulletin* du 22 avril) (II. 1031. 1036).

288. — Mayenne. Déserteurs. — Le préfet de Maine-et-Loire a donné avis qu'une bande de déserteurs des Deux-Sèvres avait paru dans l'arrondissement de Bressuire (*Bulletin* du 5 de ce mois) (275). Par une lettre du 7, M. le maréchal Moncey confirme cet avis et donne les dé-

1. Mot écrit parfois Masso.
2. Mot écrit Gaillot.

tails suivants : « Quatre conscrits de la Mayenne, déserteurs, se sont « rendus volontairement. Ils ont déclaré qu'ils avaient été arrêtés comme « réfractaires et mis au dépôt de l'île de Ré ; qu'un détachement de ce « dépôt, dans lequel ils étaient compris, ayant été mis en route pour « l'armée, ils avaient déserté près Lusignan (Vienne). Ils ont ajouté que « 22 autres conscrits, sans armes, avaient également déserté, à l'insti- « gation d'un particulier de la Mayenne, qu'ils ont désigné. » M. le maréchal ne nomme pas ce particulier et dit seulement qu'on a ordonné de l'arrêter ; qu'on a également prescrit les mesures les plus actives pour la recherche de ces 22 déserteurs, qu'on dit s'être jetés dans l'arrondissement de Bressuire,

289. — **Hérault. Situation.** — Le préfet de l'Hérault expose que les communes de Cette, Béziers et Lodève sont dans une situation inquiétante, par suite de la stagnation du commerce. Beaucoup d'ouvriers n'ont aucun moyen de subsistance. Les vols et les assassinats sont fréquents. Le préfet ajoute qu'il a demandé des secours pour les indigents à Son Excellence le ministre de l'Intérieur.

290. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Gard. 20 individus armés enlèvent aux gendarmes Chabert, conscrit réfractaire, et blessent le gendarme Chapon.

Pontoise. Un gendarme tue accidentellement Laplace en le poursuivant.

Ardennes. Arrestation de Vadebois : injure à un juge de paix et propos séditieux. (En marge, de Fouché : « Le ministre fait prendre des renseignements sur cet individu. »)

Melun. Incendie.

Pô. 4 brigands, habillés en militaires, dévalisent un voyageur.

Gers. Arrestation de Deyrien vendant de faux congés aux conscrits.

Rapport du préfet de police. Tentative de suicide de la veuve Carlier. — Bourse ; baisse attribuée aux ventes nombreuses : rentes, 76 fr. 65 ; banque 1233 fr. 75. — Arrestations : 6 voleurs, 2 vagabonds, 1 teneur de loterie, 1 fou.

Paris. Masserano, ambassadeur d'Espagne, demande qu'on arrête, à son arrivée en France, Picornell, qui vient d'Amérique avec Charton ou Chartron : jadis condamné à mort, puis grâcié, il essaye de révolutionner les colonies espagnoles ; mesures prescrites.

Toscane. Renseignements sur Bustori et Garbino que l'on recherche toujours. On avait dit à La Feuillade de les faire arrêter (214) ; déjà arrêtés pour vagabondage, ils avaient été relâchés sous caution de Chiesa et Venturini (133). Résultat de l'interrogatoire de Chiesa.

Ordres du Ministre. Autoriser à venir séjourner à Versailles, chez sa femme : Tilly-Blaru (émigré rentré sans soumission ; arrêté pour propos (I. 291) ; grand dénuement ; détails). — Retenir j. n. o. : 1) Giovanelli (arrêté pour propos contre S. M. ; relâché, nouveau propos) ; 2) Raynal (de la Lozère ; très dangereux ; excite les conscrits réfractaires « et se fait suivre par des femmes de mauvaise vie qui lui servent d'espions. ») ; 3) Juliard dit le Tondu (détenu administrativement, ne pouvant passer en jugement faute de preuve : les vols qui avaient cessé pendant sa détention ont recommencé depuis sa libération). — Autoriser à se retirer à l'étranger : Mme de Beaugeard (II) (relations avec les princes ; envoyée en surveillance à Menton, elle demande à revenir à Paris).

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 9 janvier.

BULLETIN DU SAMEDI 10 JANVIER 1807

291. — Alexandrie. Cangiasso. — (287). Le rapporteur de la commission militaire d'Alexandrie communique une ordonnance que cette commission a rendue sur Cangiasso. Elle porte que son corps demeurera exposé sur la place d'armes pendant douze heures avec cet écriteau : « Cangiasso, d'Alexandrie, compagnon du brigand Mayno, de la « Spinetta, a aussi vécu. » Cette ordonnance a été imprimée et affichée au nombre de 600 exemplaires. — Le maire d'Alexandrie expose qu'il avait promis à deux brigands de cette bande, Caniggia et Facqué, leur grâce et 2.000 francs, s'ils parvenaient à livrer Cangiasso ; que ce sont eux qui l'ont attiré, avec son compagnon Mosso [1], dans la cassine où ils ont été surpris, sous prétexte d'attaquer et dévaliser deux riches marchands de Gênes allant à Turin. Ils en ont envoyé l'avis d'après lequel l'expédition a été méditée et a réussi. Le maire demande une autorisation pour remplir les promesses qu'il a faites à ces deux brigands.

292. — Puy-de-Dôme. Conscription. Jugement. — Le sieur Fournet, fils d'un procureur de Clermont, convaincu par ses propres aveux d'escroqueries envers des conscrits et condamné par la police correctionnelle, a été acquitté par la cour d'appel. Le préfet du Puy-de-Dôme en a rendu compte et a observé qu'il craignait que d'autres escrocs fussent également acquittés. Cet avis a été transmis à Son Excellence le grand juge (*Bulletin* du 13 décembre) (292). Le même préfet annonce que, par un jugement ultérieur, le sieur Couchet, chirurgien, accusé d'avoir mutilé des conscrits, a pareillement été acquitté. Le sieur Noyer-Lagarde, procureur, accusé de plusieurs escroqueries pareilles à celles de Fournet, est sur le point d'être jugé et on publie d'avance qu'il sera également acquitté. Un grand nombre d'intrigants de ce genre précèdent les conseils de recrutement dans les lieux de leurs séances. Ils pratiquent leurs manœuvres et le préfet n'ose les poursuivre. Son Excellence le sénateur ministre ordonne que tous ceux sur lesquels on aura des faits positifs soient arrêtés provisoirement, par mesure administrative, ainsi que ceux que les tribunaux acquittent, et qu'il soit rendu compte de ces mesures lorsqu'elles auront lieu.

293. — Rapport du préfet de police. — La Bourse d'hier a paru moins active, par l'attente de la confirmation des nouvelles qui circulent depuis quelques jours. Les courtiers ont remarqué que les prix des denrées coloniales inclinent vers la baisse. Rentes, 76 fr. 65. Actions, 1.232 fr. 50.

294. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Anglais. Spear, mécanicien, est autorisé à séjourner dans certaines villes de France pour visiter les établissements importants qu'il a formés. — Wirion annonce l'arrivée à Verdun de Thompson, capitaine de *L'Elisa* (75). — Effectif : 860.

Calais. Prise du bateau *Le Henry-La Marie*, capitaine Ward, par le corsaire *La Revanche*, capitaine Couvaine.

Doire. En voulant l'arrêter, un gendarme tue le fils de Rava-Fossa, brigand condamné à 22 ans de fers et évadé.

Gironde. Débarquement, à la Teste-de-Buch, de 3 péniches anglaises qui brûlent les bâtiments d'un fort et enclouent 5 pièces.

1. Mot écrit Mossi.

Indre.Conscription. Le contingent pour 1807 est déjà formé.
Mont-Tonnerre. La tranquillité est rétablie dans la Hesse (266).
Boulogne. Gouvion Saint-Cyr arrive pour remplacer Brune.
Rapport du préfet de police (suite). A Louvois, première du *Secrétaire mystérieux*, de Patrat fils. — Arrestations : 3 conscrits, 6 voleurs, 1 filou, 6 rôdeurs de nuit, 6 vagabonds.
Paris. L'individu signalé en Suisse sous les noms de Auguste, de Banp [1], comte de La Chapelle, de Linange, etc., et arrêté à Mâcon (70), se nomme Belchard et est un faussaire fameux ; détails. (En marge, de Fouché : « Il restera détenu jusqu'à son jugement. »)

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 10 janvier.

BULLETIN DU LUNDI 12 JANVIER 1807

295. — Arras. Conscription. — Son Excellence le ministre des cultes communique un mandement que M. l'évêque d'Arras a publié au sujet de la conscription. On y voit une preuve du zèle de ce prélat.

296. — Gironde. Nouvelle tentative de l'ennemi. — L'ennemi a tenté un premier débarquement d'environ 100 hommes à la Teste-de-Buch en Gironde, et s'est rembarqué après quelques dégâts (*Bulletin* du 10 de ce mois) (294). Le 7, il a fait une seconde tentative ; 50 hommes ont pris terre près le Ferret et se sont postés près d'un bâtiment de transport qu'ils avaient échoué. Le préfet en donne avis par une lettre du 8 et ajoute par un post-scriptum : « On m'assure à l'instant même qu'il est impossible à l'ennemi de se rembarquer et qu'il est cerné par nos gardes nationales. »

297. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Calais. Un passager danois, pris sur *Le Henry-La Marie* (294), se nomme Erick Erichsen et est commis voyageur de Auther. Leveux, préposé aux relations commerciales du Danemark, l'a réclamé. Le commissaire général de police à Boulogne en a référé à Gouvion-Saint-Cyr et l'a renvoyé à 15 lieues des côtes.
Parme. Moncey signale la fuite du receveur général Castelinard.
Compiègne. Bourdon, braconnier dangereux, arrêté. « Le ministre ordonne de le maintenir en détention j. n. o.[2]. »
Manche. Rébellion de 60 hommes pour enlever à 2 gendarmes un forçat évadé du bagne de Cherbourg.
Corse. Morand dit que les malfaiteurs de Corse se réfugient en Sardaigne, comme Mattei (condamné à mort par contumace), et qu'il est à souhaiter qu'on prenne des mesures pour les y faire arrêter.
Prêtre. Discours séditieux d'un curé du Cher. « Le ministre a pris les mesures pour vérifier le fait. S'il est vrai, le curé sera mis en arrestation [2]. »
Reims. L'évêque de Versailles dénonce un libelle séditieux écrit par le curé de la cathédrale de Reims : transmis au ministre des cultes.
Jagueneau, prêtre, (260) vient d'être arrêté et remis en prison.
Genève. Fausse monnaie d'or circulant en Suisse ; mesures pour visiter les voitures publiques venant de Suisse.
Tentatives d'assassinat envers des fonctionnaires : 1) contre Riveglio, à Asti ; 2) contre un maire, par Amiot, en Haute-Saône.
Rapport du préfet de police. Au Vaudeville, première de *Amour et mystère ou*

1. De Banp ou Debamp.
2. Phrase ajoutée par Fouché.

lequel est mon cousin, de Pain : succès. — Un incendie. — Bourse : rentes, 76 fr.50 ; banque, 1233 fr.75. — Arrestation de Simon, condamné à 12 ans de fers, évadé 3 fois du bagne de Rochefort. — Arrestations : 1 conscrit, 7 voleurs, 7 rôdeurs de nuit, 4 vagabonds, un fou.

Paris. Picornell, arrêté (290), médecin très estimé à La Martinique, surtout par Houdetot, est venu à Paris avec Charton, riche colon, que Dubois vient d'opérer et que Picornell soigne. Bons renseignements sur lui. Il a repoussé les propositions de Miranda et ne s'occupe plus de politique. On a fait ces observations à la légation espagnole qui maintient sa demande d'extradition. On s'étonne de cette demande en pensant au peu d'empressement de l'Espagne à arrêter Céris et Forestier. On permet provisoirement à Picornell de retourner auprès de son malade.

Pièces annexées au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 11 janvier.
Rapport de la préfecture de police, du 12 janvier.

BULLETIN DU MARDI 13 JANVIER 1807

298. — Piémont. Catéchisme. — Au mois de novembre dernier, on a donné avis au sénateur ministre que l'archevêque de Turin avait pris des mesures pour qu'il ne parût pas en Piémont aucun exemplaire, en langue française, du catéchisme adopté et qu'il se proposait d'en introduire dans son diocèse une traduction en langue italienne, par laquelle il ferait les changements qu'il désirerait. Le sénateur ministre a communiqué cet avis à Son Excellence le ministre des cultes qui répond : que le catéchisme a été adopté et publié dans le royaume d'Italie, où il en a été fait une traduction si exacte qu'on est dispensé d'en faire aucune autre pour les contrées réunies à l'Empire. On veille à ce que le clergé de Turin n'en fasse paraître aucune autre.

299. — Toulon. Marseille. Spectacles. — Des officiers d'Isenbourg ont insulté des particuliers au spectacle de Toulon et ont été punis (*Bulletin* du 5 de ce mois) (275). Une autre rixe pareille a eu lieu à Marseille, où les officiers n'étaient pas agresseurs. Le général Cervoni a ordonné, pour le maintien de l'ordre, qu'un capitaine de service assistât, en hausse-col, aux spectacles de ces deux villes, et, en cas de rixe entre des militaires et des citoyens, se concertât avec le maire ou son représentant sur les mesures à prendre. M. le général écrit au sénateur ministre que le maire de Marseille se plaint de cet ordre, disant qu'il est contraire aux droits de la police locale et met en concurrence le maire avec le capitaine de service. M. le général observe qu'il n'a eu en vue que de prévenir les troubles ; que, lorsqu'ils seront causés par un militaire, le capitaine de service donnera contre lui les ordres convenables et lorqu'ils le seront par un citoyen, il le désignera au maire.

300. — Nantes. Vice-consul portugais. — Le préfet de Nantes donne avis que, la nuit du 6 janvier, un matelot portugais ayant été arrêté, dans une rue de Nantes, sans papiers, et conduit au corps de garde, le vice-consul de cette nation a adressé au commandant du poste l'ordre écrit de le mettre sur-le-champ en liberté, et le commandant a eu la faiblesse d'y déférer. Le préfet a fait au commandant des représentations sur cette condescendance et a invité le vice-consul à se borner à l'avenir à des réclamations régulières.

301. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Saint-Servan. Correspondance avec l'Angleterre. Détails sur les deux frères Omnès [1], dont un a été arrêté pour l'affaire Marc Conté (75. I) et l'autre, pilote de l'ennemi, a une lettre de change sur Lecouturier (marchand à Grandville) et correspond avec sa femme qui est à Saint-Servan.

Verdun. Estwick, prisonnier anglais, se plaint que M. de Balby lui ait fait souscrire, par ruse, des traites sur Pugh ; Balby accuse au contraire Estwick d'escroquerie ; l'affaire va devant le tribunal.

Ardennes. Rébellion pour enlever aux gendarmes Coquisart, réfractaire.

Metz. Arrestation et mise en jugement de Valentin : escroqueries envers des conscrits.

Manche. Le corsaire *La Réciprocité*, capitaine Pouchain, a pris 2 navires anglais.

Suicide de Lavenot : Somme.

Rapport du préfet de police. Suicide de la femme de Poivre. — En décembre, 31 faillites, pas de réhabilitation. — Bourse languissante, on attend des nouvelles officielles ; rentes, 76 fr. 60 ; banque, 1233 fr. 75. — Arrestations : 7 conscrits, 5 voleurs, 2 filous, 12 rôdeurs de nuit, 3 vagabonds.

Ordres du Ministre. En liberté en surveillance : Miquet (II. 1313). — En liberté : Persin (propos, étant ivre). — Autoriser le préfet à détenir pendant les opérations de la conscription : Destaville (270) (escroqueries envers des conscrits). — Détenir j.n.o. : Delamotte (se disant prêtre, prétendant avoir des dons surnaturels ; escroqueries ; propos contre S. M.).

Pièces annexées au Bulletin.

Rapport du préfet de police, du 13 janvier.
Rapport sur Paris, du 13 janvier.

BULLETIN DU MERCREDI 14 JANVIER 1807

302. — Camp volant. — Le général Boyer communique l'état des divers individus qu'il a fait arrêter comme receleurs ou commissionnaires des principaux brigands signalés, La Haye Saint-Hilaire, Pourchasse et autres. Leur nombre est de 33. Parmi eux, le nommé Déan, tailleur à Sérent, chez lequel on a arrêté Bertin condamné à mort. Le sénateur ministre l'avait fait traduire à la commission militaire, avec Bertin, comme son complice (*Bulletin* du 8 décembre) (196). Bertin a été seul condamné. La commission militaire a déclaré que Déan n'était convaincu que d'avoir donné asile à Bertin et que, dans le recueil des lois pénales qu'il avait examiné avec soin, il n'en trouvait aucune qui pût être appliquée à ce genre de délit. Déan demeure détenu provisoirement par mesure administrative, ainsi que les 32 autres arrêtés comme receleurs ou agents des brigands. Le général Boyer a de plus fait arrêter, dans la ville d'Auray, le nommé Chaye [2], tailleur, chouan ; le sieur Dupont, chirurgien ; et une femme, nommée Leviné, dite la Bonne sœur d'Auray. Chaye, tailleur, a été désigné par Bertin comme ayant fait des habits de gendarmes pour Saint-Hilaire, et Dupont, chirurgien, a été désigné par le même, comme ayant traité Saint-Hilaire dans une maladie récente. Le procureur général de Vannes a de plus déclaré que Dupont avait toujours servi les brigands. La femme Leviné, dite la Bonne sœur, est liée avec Dupont, et commissionnaire habituelle des chouans.

303. — Brigandage. — La nuit du 4 de ce mois, trois brigands, mas-

1. Erratum. Ajouter à la table du tome II ce nom, avec le renvoi à l'article 577.
2. Ce nom est écrit Cheize dans ce *Bulletin*. Plus loin (662), il est écrit Chaye.

qués et armés, se sont portés chez la veuve Elie, au village de la Chapelle (Orne). Son fils en a désarmé un. Mais un autre a fait feu sur lui et l'a blessé grièvement à la cuisse. Après ce coup de fusil, ils ont pris la fuite. — La nuit du 7, deux autres brigands sont entrés chez la demoiselle Panier à l'Huisserie (Mayenne) et l'ont assassinée. On a reconnu qu'ils lui avaient brûlé les pieds et coupé la gorge. — La même nuit, des voleurs inconnus ont pénétré par effraction dans le bureau du receveur des droits réunis à la Flèche et ont enlevé 208 francs. La police locale fait des recherches. « Le ministre recommande au préfet d'être très attentif dans cette circonstance et de poursuivre ce genre de délits avec beaucoup d'activité [1]. »

304. — Ain. Conscrits. Evasion. — Un détachement de 100 conscrits s'est révolté contre son escorte, sur le territoire de l'Ain, à une lieue de Lyon. Treize d'entre eux se sont enfuis dans les bois et ont été poursuivis. Huit ont été atteints et ramenés; quelques-uns blessés légèrement. Les cinq autres sont en fuite. On les recherche.

305. — Haut-Rhin. Vol. — Le 29 décembre, neuf particuliers connus de Mulhausen (Haut-Rhin) se sont rendus chez le sieur Birglé, receveur du canal de Brisach. L'un d'eux, nommé Farihou, s'est dit notaire. Un autre, nommé Streffet, s'est dit secrétaire. Ils ont fait l'inventaire de tous ses biens meubles et immeubles, enlevé l'argent (165 francs) et plusieurs effets. En se retirant, ils ont posé les scellés sur la porte de l'appartement du sieur Birglé. Tous sont arrêtés et en prison à Altkirch.

306. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boyeux, escroc et faussaire, se disant lié avec le maréchal Augereau, est parti en donnant son adresse à Metz sons le nom Anselme : recherché.

Engel, brigand, arrêté jadis (I. 900), condamné à mort mais évadé, a été repris ; détails.

Golo. Morand a fait arrêter les frères Savelli, dangereux.

Bastia. Suicide de Maréchal, sergent-major.

La Teste de Buch (296). Au 2e débarquement on a fait 4 prisonniers ; détails ; les pêcheurs restent en communication avec l'ennemi.

Givors. Rébellion pour arracher aux gendarmes Laurent, qui avait tenté d'assassiner le juge de paix.

Rapport du préfet de police. Suicide de Guyard. — Un incendie. — Bourse : baisse ; rentes, 76 fr. 15 ; banque, 1233 fr. 75. — Arrestation : 1 conscrit, 8 voleurs, 1 fraudeur, 2 rôdeurs de nuit, 5 vagabonds, 1 fou.

Ordres du Ministre. A vérifier : le curé de Bruino a tenu publiquement des propos séditieux.— En liberté en surveillance : Menu dit Faublas (278) (port illégal de la légion d'honneur ; détails favorables ; a été secrétaire du général Saint-Laurent ; se repent).

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 14 janvier.

BULLETIN DU JEUDI 15 JANVIER 1807

307. — Vaucluse. Escrocs. — Le tribunal de police de Carpentras a condamné à 5.000 fr. d'amende et deux ans de prison le sieur Moulin, convaincu d'escroqueries graves envers des conscrits. Il a interjeté

1. Phrase ajoutée par Fouché.

appel et s'est déterminé à faire une déclaration au procureur général, par laquelle il a avoué les faits qui lui étaient imputés et désigné ses complices. Une nouvelle procédure s'instruit contre tous. L'un des complices signalés est arrêté.

308. — Loire. Faussaire. — Le sieur Lachapt, secrétaire de la mairie de Quinzier (Loire), s'est rendu coupable de prévarications graves, en délivrant à des conscrits de faux actes de naissance et passeports. La cour criminelle de Montbrison l'a condamné à huit ans de fer et à la marque.

309. — Rapport du préfet de police. — La Bourse d'hier a été très active. Les agents Portau et Perdonnet ont vendu beaucoup de rentes pour des Hollandais. Il en est résulté une baisse sensible, qui a cependant été diminuée par les achats des sieurs Boisson, Jouanne et Caron. Rentes, 75 fr. 60. Actions, 1230 fr.

310. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Viagers. Sur 78, 55 existent, 8 sont morts, 15 inconnus ; on n'a rien payé pour les morts.

Conseil de guerre a condamné à mort Lambert et Longarelli (256).

Etranger. Pico, conseiller du grand-duc de Bade, est autorisé à aller dans la Moselle. On a levé, dans ce département, le séquestre mis sur les biens de Helmstadt, chambellan du grand-duc de Bade.

Comptables recherchés : 1) Pallandre, administrateur de l'hôpital du Val-de-Grâce, en l'an XII. — 2) Rodier, débiteur envers le Trésor.

Boulogne. Le corsaire *Le Brave* (capitaine Couteux dit Beauvais) a pris le navire prussien *Le Succès* (capitaine Puek). — Le corsaire *Le Grand Napoléon* repousse 3 péniches anglaises. — Erick Erichsen (297) se rend à l'intérieur.

Seine-et-Marne. Arrestation de Ribaux, militaire : propos contre S. M. et l'armée.

Nièvre. Arrestation de Dubois, militaire : escroqueries envers les conscrits.

Seine-Inférieure. Suicide de Buct, brigand, dans sa prison.

Var. Bernard, commis principal de marine, condamné par le tribunal pour infidélités dans sa comptabilité.

Tarn. Arrestation de 4 chasseurs du 4e, qui ont déserté de Rimini et sont revenus dans leur pays.

Rapport du préfet de police (suite). Tentative de suicide de la Dlle Montigny. — Arrestations : 4 conscrits, 9 voleurs, 3 escrocs, 11 rôdeurs de nuit, 4 vagabonds.

Relevé des principaux délits de décembre. 4 rébellions. — 1 attaque de courrier. — Pas d'attaque de diligence. — 9 attaques de particuliers, dont une par Valentino (275). — 7 assassinats, dont celui de Lafaye de Malaval (256). — 6 vols, dont ceux chez Scagnello et Blingino (286). — 3 incendies par malveillance. — 3 fausses monnaies.

Milan. Arrestation de deux aventuriers disant se nommer Jules et Georges de La Barsse ; Jules a envoyé jadis un mémoire sur le monastère de Saint-Blaise, au sujet duquel Portalis a écrit deux lettres ; détenus à Turin ; détails.

BULLETIN DU VENDREDI 16 JANVIER 1807.

311. — Ouest. Bruits de mouvements. — Le secrétaire général de la guerre communique un rapport du général Travot, du 10 de ce mois, annonçant qu'on prépare un mouvement sur les frontières des Deux-Sèvres et Maine-et-Loire. Ce rapport est fondé sur un avis du maire des Herbiers, conçu en ces termes : « La tranquillité publique est menacée. « Tout fait craindre des projets de guerre civile. Des chefs parcourent

« les métairies, des rassemblements s'organisent, les armes se net-« toyent. » Point de détails ni de faits précis. On ajoute seulement que le bruit court que Forestier et Hubert sont à la tête de ces rassemblements. Le commandant de la Vendée, qui a adressé ce rapport au général Travot, lui a observé que c'était une intrigue de l'ennemi pour ralentir la levée de 1807. Il a néanmoins envoyé aux Herbiers un officier et 25 hommes. Le général Travot s'est également porté dans ce canton et a dû se rendre de là dans les Deux-Sèvres. — Nota. Le préfet de Maine-et-Loire a également donné avis au sénateur ministre des bruits qui circulaient dans cette contrée, sur le retour de Forestier et Hubert, les mouvements qu'ils préparaient, etc... Son Excellence a ordonné de rechercher les auteurs de ces faux bruits et les faire arrêter comme perturbateurs. Son Excellence a prescrit de plus les mesures convenables pour que ces bruits fussent démentis dans les communes où ils peuvent causer quelque sensation. L'espèce de réputation que Forestier s'est faite dans cet arrondissement porte naturellement quelques fonctionnaires faibles et inquiets à mettre son nom partout. Sa présence a encore été annoncée dans le Maine, l'été dernier. Cependant, des avis particuliers, confirmés par les journaux de Londres, ont annoncé positivement, au mois d'octobre, qu'il venait de mourir dans cette ville. Comme il serait possible que Forestier eût imaginé de répandre ce bruit au moment même où il se proposait de revenir dans l'Ouest, le sénateur ministre s'occupe de le vérifier avec toute l'exactitude possible. Quant à Hubert, c'est un individu peu marquant, à moins qu'on n'entende par ce nom Saint-Hubert, l'un des agents de l'affaire des plombs et qu'on n'a pas pu arrêter à cette époque.

312. — Rapport du préfet de police. — Le cours des rentes a encore éprouvé une forte baisse à la Bourse d'hier, quoique les mêmes agents aient beaucoup acheté. Le cours a été au-dessous de 74 francs. Vers la fin de la Bourse, il s'est rétabli en hausse. Rentes, 75 fr. 25. Actions n'ont pas été cotées.

313. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Gênes. Moncey rend compte que Bustori et Garbino (214) sont en fuite; Bertoni, dit Rollino, un des principaux chefs du mouvement (189), est détenu et traduit à la commission militaire.

Boulogne. 2 galiotes, qu'on croit danoises, ont échoué.

Morbihan. Marion, desservant et officier d'état civil à Hœdic, donne des renseignements sur les mouvements des navires anglais; il n'y a rien à Houat, sans quoi son confrère Calvé l'aurait prévenu. Bruits circulant chez les anglais sur Moreau. — D'après les révélations de Bertin, Boyer a signalé Marion au préfet qui le surveille, sans rien savoir sur lui. — Bertin avait annoncé un prochain débarquement de chouans.

Landes. Evasion, de la prison de Dax, d'un conscrit réfractaire.

Hérault. 5 brigands dévalisent un voyageur et adressent une sommation à de Prègnes.

Aveyron. Rébellion contre des gendarmes cherchant des conscrits.

Rapport du préfet de police (suite). Suicides : Couchant et Souhart. — Arrestations : 2 conscrits, 2 voleurs, 1 escroc, 1 vagabond, 9 rôdeurs de nuit.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 16 janvier.

BULLETIN DU SAMEDI 17 JANVIER 1807

314. — Verdun. Police. — Extrait d'une lettre du secrétaire général du ministère de la guerre, du 15 de ce mois : « Le général Wirion an-« nonce l'évasion d'un prisonnier anglais, favorisée par sa concubine, « et se plaint de l'affluence à Verdun des femmes de cette espèce depuis « l'établissement du dépôt. Il ajoute que la surveillance de la police « civile ne s'exerce pas avec assez d'activité à leur égard, qu'elles favo-« risent les intrigues et nuisent à la discipline du dépôt. » — Nota. En thermidor an XIII, le général Wirion adressa au sénateur ministre un rapport à peu près semblable sur les femmes de cette espèce qui se rendaient à Verdun. Son Excellence ordonna que toutes celles dont la conduite serait suspecte fussent éloignées et chargea la préfecture de police de ne délivrer aucun passeport pour Verdun aux femmes qui ne justifieraient pas clairement de la nécessité de leur voyage. (*Bulletin* du 2 fructidor an XIII) (II. 147). Quelques jours après, le général Wirion désigna spécialement les femmes Saint-Aman, Deville, Fabre et Deshayes, comme ayant causé des rixes entre les anglais. Son Excellence ordonna leur renvoi et la police locale, en leur signifiant cet ordre, leur donna des passeports. (*Bulletin* du 18 du même mois de fructidor) (II. 216). Cette mesure fut éludée. Pour se soustraire à la police civile de Verdun, quelques femmes s'établirent à peu de distance de cette ville. Le sénateur ministre en eut avis, mais Son Excellence pensa que, par de nouveaux motifs, le général Wirion tolérait ces établissements, attendu que lui et ses aides de camp allaient fréquemment chez la femme Saint-Aman, maîtresse de L. Yarmouth. On observe d'ailleurs que le général Wirion, ayant la surveillance directe des prisonniers et les fonds qui y sont uniquement destinés, la police locale pourrait contrarier les opérations des agents secrets qu'il emploie et les instructions qu'il leur donne, si elle agissait séparément. Elle doit se borner à exercer envers les prisonniers la même surveillance qu'envers les autres habitants. Son Excellence rappelle au général Wirion ces différentes circonstances, qu'il semble avoir perdues de vue, en le chargeant de spécifier les points que la police civile a négligés et sur lesquels elle peut le seconder actuellement.

315. — Rapport du préfet de police. — « Le pain a augmenté d'un « liard par livre. On s'y attendait depuis quelques mois. On n'a en-« tendu aucune plainte. » — Une nouvelle comédie de Picard, en un acte et en prose, intitulée *Les Ricochets*, a été donnée jeudi à Louvois, avec le plus grand succès. L'auteur, demandé par acclamations, a paru sur le théâtre, au milieu des plus vifs applaudissements. — La baisse des rentes continue et les agents qui en avaient beaucoup acheté à la Bourse de jeudi ont vendu à celle d'hier. Rentes, 75 fr. 20. Actions, 1232 fr. 50. — Arrêtés : 5 conscrits, 2 voleurs, 4 rôdeurs de nuit, 4 vagabonds.

316. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Eure. 3 brigands dévalisent Guesnier, à Tourny ; Manginot les fait rechercher.

Conscription. Elle s'exécute bien en Moselle et en Vendée. — Petit désordre en Maine-et-Loire.

Etranger suspect, trouvé sur un navire américain, avec un passeport suédois si

gné par Braheleu (consul de Suède en Hollande): c'est un autrichien, nommé Baccer; détenu provisoirement.

Polonais. Vagabond, arrêté à Quimper, disant se nommer Smatischi et avoir servi dans la légion polonaise. (En marge, de Fouché : « Communiqué au ministre de la guerre. »)

Gard. Chabert, délivré par un rassemblement qui avait blessé le gendarme Chapon (290), s'est rendu ainsi que 6 réfractaires.

Assassinats. Liamone: du gendarme Sanvito par Parodi. — Gard : de Blachière par Vincent.

Ordres du Ministre. Annuler leur port d'armes et garder en surveillance à Lyon : les Saint-Innocent (161) (le préfet donne de bons renseignements sur eux ; cependant leur violence contre Chenevière ne doit pas rester impunie). — En liberté en surveillance dans sa commune : Simian (détenu depuis 3 ans pour avoir favorisé des brigandages; ces préventions, transmises par Cervoni, sont atténuées par d'autres renseignements ; assez puni s'il est coupable).

BULLETIN DU LUNDI 19 JANVIER 1807

317. — **Charente. Situation.** — Le secrétaire général de la guerre communique un rapport du général Garreau, sur la situation de la Charente, du 5 de ce mois. En voici l'extrait : « Depuis quelques jours, on « aperçoit de la fermentation dans les esprits. Les propos, qui avaient « cessé, recommencent: « L'armée française a été anéantie en Pologne « par le froid et la misère; les russes auront à bon marché ce qui « pourrait en rester, » etc., etc. — L'avocat Descordes (198), homme « suspect, s'est absenté d'Angoulême depuis quelques jours, sous pré- « texte d'un voyage à Poitiers. On prétend qu'il est allé dans la Vendée; « d'autres disent à Nantes ; d'autres à Paris[1]. On remarque aussi de- « puis quelques jours qu'il circule des lettres anonymes » (on ne dit pas ce que ces lettres contiennent). — Nota. On demande des renseignements circonstanciés au préfet de la Charente. Les généraux Garreau et Olivier ont fait à peu près les mêmes rapports en juin et en novembre (*Bulletins* des 3, 25 juillet et 8 décembre) (II 1299.1381. III. 198). Ils ont également signalé comme agent d'un parti bourbonnien l'avocat Descordes, membre du conseil des Cinq-Cents, exclu au 18 fructidor. et l'émigré Huet, bibliothécaire de la ville d'Angoulême. Le sénateur ministre ordonna leur arrestation au commencement de juillet. Huet disparut et est encore en fuite. L'ordre fut exécuté pour Descordes. Après quelques mois de détention, le préfet sollicita la liberté de Descordes, assurant que cette leçon serait utile au parti et que tous ceux qui le composaient étaient devenus plus réservés. Son Excellence accorda cette liberté, à la charge d'une surveillance spéciale dans la ville d'Angoulême. Le préfet est chargé d'en rendre compte incessamment,

318. — **Ouest. Déserteurs.** — Rapport du juge de paix de Vihiers (Maine-et-Loire) au magistrat de sûreté de Saumur: « Le 10 janvier, « sept hommes, armés de fusils de calibre, ont paru dans le bourg de La « Plaine (canton de Vihiers) et ont désarmé le sieur de La Frogerie. « Deux autres ont voulu enlever la poudre qui était en vente chez un « marchand du même bourg. L'adjoint les en a empêchés. — Le 11, six « hommes ont également désarmé un habitant dans le village de Saint- « Hilaire, à demi-lieue de Vihiers. — Le 12, quatre gendarmes de Vihiers

1. En marge, de la main de Fouché: « Cet avocat est à Paris d'après mes ordres. »

« et sept des Rosiers, qui avaient parcouru tous les lieux où ces révol-« tés avaient passé, se sont rencontrés à La Plaine. Ils n'avaient rien vu, « rien appris. — Le 13, l'un des gendarmes de Vihiers, revenant de Coron, « a dit au juge de paix qu'il avait été chargé par le maire de Coron de « lui donner avis qu'il y avait un rassemblement de révoltés sur les « confins de plusieurs communes contiguës, Coron, Chanteloup, Vezins « et La Plaine, et que leur nombre était au moins de cent. Tout cela « (ajoute le juge de paix) roule sur des ouï-dire ; mais dans le fait le « mal existe, il faut des moyens prompts. Les habitants sont obsédés « par une foule de déserteurs, sortis du dépôt de l'île de Ré. » — Nota. Le préfet de Maine-et-Loire a donné avis d'une bande de 18 déserteurs des Deux-Sèvres, qui avaient paru dans l'arrondissement de Bressuire (*Bulletin* du 5 janvier) (275). La gendarmerie a adressé le même rapport (*Bulletin* du 9) (288) avec plus de détails. Quatre conscrits de la Mayenne, déserteurs du dépôt de l'île de Ré, s'étaient rendus volontairement et avaient déclaré que 22 autres s'étaient évadés, près Lusignan, d'un détachement du même dépôt envoyé à l'armée et s'étaient jetés dans l'arrondissement de Bressuire. Ces déserteurs étant poursuivis, il est probable que quelques-uns ont paru dans les campagnes de Maine-et-Loire et ont tenté de se procurer des armes. L'avis donné par le maire des Herbiers (*Bulletin* du 16 janvier) (311), adressé à toutes les autorités et que transmet encore aujourd'hui le directeur général de la conscription (que des rassemblements s'organisent... que des chefs parcourent les métairies, etc., etc.), a vraisemblablement la même source. On désignait comme principaux chefs Forestier et Hubert. Le ministre de la police a maintenant acquis la certitude que Forestier a été enterré à Londres au mois d'octobre dernier. Il y a donc certainement des hommes errants et malintentionnés dans ces cantons. Les habitants et les autorités ne mettent pas assez d'énergie à repousser les déserteurs, quand ils se présentent ; et ensuite les moindres mouvements de ces vagabonds terrifient le pays et donnent lieu aux bruits les plus sinistres. Déjà le maire de Coron fait dire qu'il n'ose plus écrire à son sous-préfet. L'adjoint de La Plaine se croit sur le point d'être victime pour s'être opposé à ce qu'on livrât de la poudre à sept inconnus. On parle de centaines de brigands. C'est Forestier qui les commande ; on voit même, par l'examen des correspondances, que les courses nocturnes des gendarmes sont rapportées le lendemain comme le mouvement des émissaires des brigands. Le ministre de la police, convaincu que ce pays n'a point les éléments d'un soulèvement, fixe d'une manière précise les idées et l'attention des autorités sur la recherche des déserteurs.

319. — Rapport du préfet de police. — Le tirage s'opère avec tranquillité. Les conscrits montrent un bon esprit et font entendre souvent les cris : « Vive l'Empereur ! » — Samedi, les réunions d'ouvriers ont été aussi nombreuses que les précédentes. Ils paraissent satisfaits de ce que la saison n'a pas interrompu leurs travaux.

320. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Morbihan. Boyer a fait arrêter Cadoret dit Piqué qui embauchait les conscrits.

Boulogne. Sur le navire prussien *Le Succès* pris par le corsaire *Le Brave* (310) se trouvait un passager suédois, Jhure-Hetz-Mann, qui a été mis à la disposition de l'autorité militaire. — Un navire danois, capitaine Jans, a échoué.

Cher. Séquestre mis sur la terre d'Aubigny, appartenant à Richemont, anglais.
Calvados. Arrestation de Saillenfer, dit abbé Jacquot : escroqueries envers des conscrits.

Rapport du préfet de police (suite). Suicide de la veuve de Damiens, ancien officier de bouche de Louis XVI. — Bourse : rentes, 75 fr. 30 ; banque, 1230 fr. — Arrestation de Bleuet, libraire : propos. — Arrestations : 1 conscrit, 1 forçat, 13 voleurs, 1 escroc, 1 filou, 9 rôdeurs de nuit, 2 fous, 15 mendiants.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport du préfet de police, du 18 janvier.

BULLETIN DU MARDI 20 JANVIER 1807

321. — Vol de deniers publics. — L'administration des messageries annonce que, le 14 de ce mois, la diligence de Bordeaux à Paris a été attaquée près Angoulême. On a volé 67.246 francs adressés à la Banque de France par le receveur général de la Charente. Voici l'extrait du procès-verbal rédigé par l'adjoint du maire d'Anais : « Le 14 janvier, à une « heure après minuit, a été déclaré par le sieur Auger, conducteur de « la diligence : Qu'à 11 heures et demie sa voiture a été attaquée par « quatre inconnus, à la montée du Grand-Cerisier, commune de Champ- « niers. Ils l'ont forcé de descendre, en lui disant qu'ils voulaient l'ar- « gent du gouvernement. Ayant répondu qu'il n'en avait point, ils ont « insisté, le fusil sur la gorge, en disant : « Nous sommes sûrs que « vous conduisez quatre caissons ». Alors un des brigands est monté « avec le conducteur dans le magasin, a enlevé les quatre caissons con- « tenant 67.246 fr. 40. Ils ont ensuite ordonné au conducteur et au pos- « tillon de continuer leur route, en offrant au postillon de l'argent, « qu'il a refusé. Ils avaient des fusils et des sabres. L'un portait à son « chapeau un plumet de plusieurs couleurs ; un autre avait un masque « blanc. Il y avait dans la diligence cinq voyageurs, quatre hommes et « une femme, qui ont signé le procès-verbal. Le sieur Labrière, autre « conducteur des diligences de Bordeaux, ayant passé au même lieu « une heure après, dans une autre voiture et venant également à Paris, « le postillon qui le conduisait a trouvé dans cet endroit un manteau « vert, galons en or au collet, deux agrafes d'argent avec un chiffre. « Il l'a remis au sieur Labrière. Un cavalier a paru au même moment, « montant un cheval blanc, et a réclamé le manteau, en menaçant le « postillon d'un coup de fusil. Le sieur Labrière a refusé, en disant à « cet inconnu de se rendre au relai voisin, où le manteau lui serait « rendu. Il a disparu à l'instant [1]. » — Nota. Le sénateur ministre charge le préfet de la Charente de faire arrêter tous les individus dé ce département qui peuvent être suspectés de brigandage, ainsi que plusieurs jeunes gens qui passent leur vie à jouer et dépensent au delà de leur fortune. Son Excellence observe au préfet que les divers indices recueillis dans le procès-verbal (le manteau, les chiffres des agrafes, etc.) doivent procurer la connaissance des auteurs du vol, ainsi que des intelligences qu'ils ont dû avoir à Angoulême même, puisqu'ils savaient positivement qu'il y avait quatre caissons dans la diligence.

322. — Conscription. — Le préfet d'Indre-et-Loire écrit que la levée

1. En marge, de la main de Fouché : « Le ministre a ordonné de récompenser le conducteur. »

de l'an 7 (1807) est terminée dans ce département. Les trois premiers détachements sont partis les 12, 16 et 17 de ce mois. Le dernier a dû être mis en route le 18. — Dans l'Eure, on a fourni 72 hommes en sus du contingent. Cet excédent est destiné à remplacer les déserteurs. Il y en a eu plusieurs aux levées précédentes dans l'arrondissement de Pont-Audemer. Le préfet a pris des mesures particulières pour que tous ceux de 1807 arrivent aux drapeaux.

323. — **Hendrick, de Cock et Woortmann.** — Détenus à Gand (Escaut) pour faits de contrebande (*Bulletins* des 18 et 24 novembre). Les preuves recueillies contre eux ne permettent pas de douter de leur culpabilité. Néanmoins les circonstances dans lesquelles se trouve chacun d'eux engagent à les punir d'une manière différente. Hendrick est un fraudeur déterminé, sans garantie et qui ne peut faire valoir aucune considération en sa faveur. De Cock, marchand de laines à Saint-Nicolas, est père de neuf enfants; son commerce et sa famille souffrent beaucoup de son absence et de sa détention. Woortmann, hollandais d'origine, est le plus considérable des trois ; il est à la tête d'une imprimerie d'indienne qui occupe plus de deux cents ouvriers. Sa manufacture est d'une grande importance pour la ville de Gand, mais en même temps l'arrestation de ce négociant a jeté une utile terreur et l'on calculera dorénavant les dangers de la fraude sur les mesures de sévérité qui seront adoptées à son égard. M. le conseiller d'Etat propose : d'éloigner de suite Hendrick des départements frontières ; de transférer de Cock de la prison de Gand dans celle de Saint-Nicolas et de l'y retenir pendant six mois, à la suite desquels il restera pendant trois ans sous la surveillance du maire ; de maintenir Woortmann en détention pendant un an, en lui permettant seulement d'aller de temps à autre, mais gardé à vue, visiter sa manufacture et de le renvoyer ensuite dans une ville de l'intérieur : — Approuvé [1].

324. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Prince Auguste sera mieux surveillé à Paris qu'à Nancy; l'y envoyer.

Sture. Menou annonce l'arrestation d'Operto et de son père (arrondissement d'Alba), qui essayèrent de soulever les habitants contre la conscription.

Calvados. 8 brigands ont dévalisé un maire (180) ; 7 ont été arrêtés (229) ; le dernier, Petit, est arrêté : tous sont traduits à la cour criminelle.

Roer. Incendie accidentel.

Strasbourg. Senger, détenu avec Princeps (85), prétend avoir des révélations à faire à S. M... Il avait déjà demandé au grand-duc de Berg de lui procurer une audience de S. M. pour une révélation.

Aude. Capture de Boc, brigand, condamné à 40 ans de fers ; il s'est déjà évadé 3 fois.

Conscrits. Tentative d'assassinat par 3 réfractaires, sur une route.

Rapport du préfet de police. Incendie chez Fouchinet. — Bourse active : rentes, 75 fr. 40 ; banque, 1231 fr. 25. — Arrestations : 7 conscrits, 6 voleurs, 7 rôdeurs, 5 vagabonds.

Ordres du Ministre. Retenir 3 mois, puis en surveillance : Vadeboi (propos contre le juge de paix et contre S. M.). — Au dépôt colonial de Belle-Isle : Pardessus (mendicité ; objet de désordre ; déjà détenu plusieurs fois).

1. Ordre du Ministre.

BULLETIN DU MERCREDI 21 JANVIER 1807

325. — Conscrits. Exécution d'ordres de S. M. — Le directeur général de la conscription donne avis qu'en exécution des ordres de S. M. sept départements (Seine. Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise, Aisne, Loiret, Eure-et-Loir) fourniront 1.200 conscrits, de la réserve de 1807, pour la garde municipale de Paris. Ils seront désignés dans chacun de ces départements les 1er et 4 février et partiront le 8 pour leur destination. Aux mêmes jours, auront lieu les désignations et départs des 600 conscrits de la même réserve destinés au corps des fusiliers de la garde impériale. Chaque département de l'Empire fournira cinq à six hommes.

326. — Brest. Rapport du commissaire général de police sur divers objets. — « On a établi à Brest une commission extraordinaire « pour l'organisation des ouvriers du port en régiment. Le ministre « de la marine a conçu quelques inquiétudes sur les dispositions de ces « ouvriers, d'après divers rapports. Le commissaire général a constaté « qu'au premier avis de cette mesure, les ouvriers, presque tous ma- « riés et âgés de 40 ans, avaient craint de quitter leurs familles, mais « que bientôt ils s'étaient résignés, qu'actuellement il paraissait qu'ils « étaient contents de ce nouveau mode et que, dans moins de six mois, « ils le préféreront au précédent. » Ce rapport est communiqué à Son Excellence le ministre de la marine. — « Le bulletin des avantages « remportés sur les russes est arrivé la veille du tirage et a diminué de « trente pour cent les prix des remplacements. — Sur les bruits de « quelques tentatives de l'ennemi vers Quiberon, on a pensé que la côte « de Brest pourrait être attaquée. Tout est prêt pour une défense effi- « cace. — On dit que De Bar, Prigent et autres chefs de chouans, qui « étaient revenus dans l'Ouest, ont repassé à Jersey. — L'ennemi a des « communications fréquentes en Morbihan. »

327. — Ouest. Conscription. — Le préfet de la Vendée, en rappelant l'avis alarmant adressé par le maire des Herbiers à toutes les autorités (311), assure que la plus grande tranquillité règne dans tout le département; que le tirage se fait partout avec facilité, que les conscrits et leurs parents montrent la plus entière résignation.—En Maine-et-Loire, la levée n'éprouve pas plus de difficultés et sera terminée avant la fin de ce mois. On a cherché à répandre l'inquiétude par de faux bruits sur les événements de la Pologne ; mais on a reconnu que c'était une intrigue des agents de remplacement. On en a arrêté un. Quelques déserteurs, évadés du dépôt de l'île de Ré, causent aussi de l'inquiétude. On pourrait craindre qu'ils ne forment des bandes. On entend, dit-on, dans les campagnes, les anciens signaux de rassemblement, la corne à bouquin, des coups de fusil, etc. Mais l'esprit public est bon et la soumission des conscrits n'est pas altérée par ces bruits. On surveille quelques prêtres. — En Ille-et-Vilaine, la conscription n'éprouve point d'obstacles. Mais les malveillants cherchent à en faire un sujet d'affliction par de faux bruits : « La Pologne est évacuée. L'armée a éprouvé « des pertes. Les conscrits de l'an 8 (1808) vont être appelés, etc... »

328. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Forestier. Daubigeon, conscrit réfractaire, détenu à Beaupréau pour l'assassinat du gendarme Mangot (238), a déclaré que l'assassinat avait été commis par 7 déser-

teurs : Plumejean, Chantard, Nantais, Bourigaute, Mercier, Cerclier et un autre ; détails. Il dit avoir causé avec Henri Forestier dont le frère est curé de la Pommeraye (rapport de Moncey), mais on sait que Forestier est mort à Londres (318) et que son frère est étranger à ses intrigues.

Vol d'Angoulême (321). Aigron, Descombes fils et son domestique Frontin Saureau, coupables du vol de cette diligence, ont été arrêtés ; on recherche le 4e ; la somme volée a été presque entièrement retrouvée.

Lyon. La dénonciation faite contre 4 prêtres de Saint-Etienne, Popin, Poissy, Charreireau et Jacquemont, dont l'archevêque avait demandé l'éloignement, est fausse : détails sur eux.

Vallée de Fontana-Bona. Troubles signalés (189), se liant au complot de Garbino et Bustori (313) : le commissaire général de Gênes, le préfet et Montchoisy disent qu'on a exagéré.

Rapport du préfet de police. Inquiétude sur le magasin à poudre : ne pourrait-il pas être réuni à celui de Vincennes? — Bourse active : rentes, 76 fr.; banque, 1235 fr. — Arrestations : 7 conscrits, 5 voleurs, 1 forçat, 15 rôdeurs de nuit, 20 vagabonds.

BULLETIN DU JEUDI 22 JANVIER 1807

329. — Conscription. Délit. — On a traduit à la commission militaire de Turin deux chirurgiens, Rosotti et Dalmazzi, le dernier aide-major à l'hôpital militaire de Moncalieri, qui ont reçu des sommes considérables pour soustraire des conscrits à l'exécution de la loi. — Le nommé Dalmasso, de Limon, en Sture (144), pour faire réformer son frère, s'est présenté à la commission, en se déclarant le conscrit appelé. Le tribunal de Coni l'a condamné à un an de prison et 500 francs d'amende.

330. — Rapport du préfet de police. — Même activité à la Bourse, et la hausse des rentes est progressive, quoique ceux qui ont besoin de s'en procurer fassent quelques offres de vente pour diminuer le cours. Rentes 76 fr. 30. Actions 1.235.

331. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Viagers. Sur 48, 21 existent, 8 sont morts, 19 inconnus. On paraît avoir indûment touché pour Marie Pigeon, morte depuis 2 ans.

Turin. Menou envoie le procès-verbal de la rébellion d'Operto père et fils (324) ; détails ; le pays reste tranquille.

Alexandrie. Complices de brigands. Arrestation de Becollo, armurier, qui fournissait des armes à Cangiasso. — Au château de M. Radicati on a trouvé un portefeuille appartenant au brigand Mosso (287.291).

Etranger. Tommassi, toscan, est autorisé à venir de Florence à Paris.

Daniel, prêtre, chef de chouans, des Côtes-du-Nord, détenu à Saint-Brieuc où il intriguait, a été transféré à Ham.

Le Havre. Séquestre d'un navire portugais ayant été en Angleterre.

Moselle. Des voituriers attaquent un gendarme qui conduisait un conscrit : celui-ci aide le gendarme, qui arrête Pierre, chef de cette rébellion.

Allier dit chevalier d'Hauteroche, « détenu aujourd'hui dans les cachots de Bicêtre [1] », arrêté sous le nom de Fontaine (124). Renseignements. Boulouvard, son beau-frère, l'avait adressé à Gibsot et à Stack, anglais habitant Aubin ; le maire l'en expulsa pour sa mauvaise conduite ; Boulouvard a avoué à Legris qu'Allier n'avait pas été étranger à la conspiration de Pichegru.

Rapport du préfet de police (*suite*). On retire le cadavre de Fauras du puits de Caillet. — Arrestations : 5 conscrits, 2 déserteurs, 9 voleurs, 2 escrocs, 7 rôdeurs de nuit, 4 vagabonds.

1. Mots ajoutés par Fouché en face du titre de l'article.

BULLETIN DU VENDREDI 23 JANVIER 1807

332. — Vendée. Missionnaires. — M. le maréchal Moncey écrit que des missionnaires sont arrivés à Fontenai, à la fin de novembre, et que l'exagération des principes qu'ils y prêchent peut produire les effets les plus dangereux. Ce rapport est communiqué à Son Excellence le ministre des cultes. C'est le seul que le sénateur ministre ait reçu sur cet objet. Les dernières lettres du préfet de la Vendée portent que le département jouit de la plus grande tranquillité et que la conscription n'y éprouve aucun obstacle (*Bulletin* du 21 janvier) (327). Le sénateur ministre demande néanmoins des renseignements particuliers sur les missionnaires désignés.

333. — Aude. Forêts impériales. — Le préfet de l'Aude communique un arrêté tendant à constater des abus commis dans les forêts impériales de Rivel, Puivert et Sainte-Colombe. Cet arrêté porte que les abus dénoncés seront exposés au sénateur ministre et que Son Excellence sera invitée à nommer des commissaires pour vérifier les faits. Cet arrêté et les pièces y jointes sont transmis à Son Excellence le ministre des finances, le régime des eaux et forêts étant dans ses attributions.

334. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Militaires accusés d'assassinats. Le grand juge envoie au ministre, qui les transmet au ministre de la guerre, des mandats contre Pierre et Antoine Riom, Abal et Frainac, accusés d'avoir assassiné Gunibal et qui se sont ensuite engagés.

Prisonniers de guerre. 113 prussiens sont envoyés de Bordeaux à Bourges.

Moselle. Sido, brigand, evadé du bagne de Brest, est arrêté ; sa résistance.

Forêts. Incendie accidentel de la manufacture de drap des frères Ternaux ; les ouvriers vont se trouver sans emploi.

Silvano, secrétaire de Buniva (professeur de médecine à Turin), est faussement accusé d'avoir voulu se soustraire à la conscription.

Andra (141). Tous les exemplaires ont été enlevés le jour où le sonnet a été imprimé ; pas dangereux ; il ne vit que de rapsodies.

Sartoris (II. 1529), envoyé en surveillance à Turin, s'est évadé ; on l'a retrouvé à Lyon, sous le nom de Guillot, se disant chapelier ; il s'est évadé de nouveau.

Attis (193) a servi l'ancienne reine de Sardaigne, puis chez Doria, chez Poniatowski ; il mérite l'indulgence de S. M. ; pas de plainte contre lui.

Marseille. Renseignements sur la famille Chomel.

Gendarmes d'Aix ayant porté plainte contre Coq, au sujet d'un jeu dans un cabaret (150) ; l'enquête prouve qu'il y a au contraire des plaintes graves à porter contre eux.

Rapport du préfet de police. Tirage terminé avec ordre à Paris. — Meurtre de Samson, dans une rixe, par des vétérans. — Bourse : hausse ; rentes, 76 fr. 40 ; banque, 1235. — Arrestations : 2 conscrits, 1 déserteur, 7 voleurs, 2 escrocs, 8 rôdeurs, 6 vagabonds.

Rastadt. Notre chargé d'affaires signale un étranger suspect disant se nommer Trombowski : son vrai nom doit être Grunthal ; on le recherche.

BULLETIN DU SAMEDI 24 JANVIER 1807

335. — Etrangers. — On a relevé l'état numérique des étrangers entrés en France pendant 1806 par diverses villes frontières. Par celles

d'Allemagne, 2772 ; de la Hollande, 543 ; de la Suisse, 824 ; de l'Espagne, 265 ; de l'Italie, 127 ; de la mer 608. Total : 5. 139.

336. — Vendée. Conscription. — Le directeur général de la conscription écrit que les craintes que le maire des Herbiers a manifestées sur la tranquillité du pays et la levée de 1807 (*Bulletin* du 16 janvier) (311) ne se sont pas confirmées. « Le tirage s'est effectué avec calme et « les conscrits paraissent très disposés à partir pour rejoindre les corps « qui leur sont assignés. ».

337. — Rapport du préfet de police. — On a donné à Feydeau, le 22, un nouvel opéra, en un acte, intitulé : *Les Artistes par occasion.* La pièce a eu un succès complet. On a nommé les auteurs : Duval pour les paroles, Catel pour la musique. — Le cours des rentes a peu varié : 76 fr. 35. Celui des actions de la banque n'a pas été coté. — Arrêtés : 3 voleurs, 1 forçat, 6 rôdeurs de nuit, 1 fou.

338. — Lancel-Carez. — Négociant, natif de Lille (Nord), détenu pour dettes à Sainte-Pélagie. Il vient de composer contre un sieur Dhotel, qu'il regarde comme auteur de sa ruine, un mémoire qui, sous d'autres rapports, intéresse essentiellement l'ordre public. Il y expose que : « En « l'an X, Dhotel l'engagea à s'associer pour une vaste spéculation de « commerce, tant avec lui qu'avec M. le général Leclerc, commandant « de l'expédition de Saint-Domingue. L'acte d'association fut signé de « M. le général sous son prénom seulement de Victor et ce général fut « ensuite désigné sous les noms de Puiseux, de Leclerc, et enfin par « l'associé A, dénomination sous laquelle il figure dans les livres de la « société. Après quelques opérations heureuses, la mort de M. le capi- « taine général de Saint-Domingue entraîna des pertes considérables « qui, par la faillite du sieur Dhotel, retombèrent en entier sur le sieur « Lancel-Carez. » — Ce détenu ne se contente pas de faire valoir tous les moyens qu'il peut alléguer contre le sieur Dhotel ; il menace aussi d'attaquer, comme solidaire de la société, S. A. I. Madame la princesse Pauline, à raison de ce que Son Altesse a accepté la succession de son premier mari. Les assertions et le ton qui règnent dans cet écrit en font un libelle injurieux à la mémoire de M. le général Leclerc et contraire au respect dû à l'auguste sœur de S. M. l'Empereur et Roi. M. le conseiller d'État, préfet de police, a pris des mesures telles que ce mémoire n'a pu, jusqu'à ce moment, obtenir la moindre publicité, mais, pour les rendre totalement efficaces pour l'avenir, il juge indispensable de transférer le sieur Lancel-Carez à la Force et de l'y retenir au secret jusqu'à nouvel ordre. — Adopté [1].

339. — Dépôt de Saint-Denis. — Ce dépôt contient en ce moment 702 individus dont la plupart, privés de ressources, se sont fait arrêter volontairement pour se procurer un asile. On ne peut en augmenter le nombre sans risquer de corrompre entièrement l'air qui règne dans cette maison. Il est cependant nécessaire d'y réserver de la place pour recevoir ceux dont la sûreté publique exige chaque jour la réclusion. M. le conseiller, préfet de police, propose de renvoyer dans leurs départements 84 de ces détenus étrangers au département de la Seine. Ils devront être conduits de brigade en brigade par devant MM. les préfets qui seront chargés de prendre les mesures nécessaires pour qu'ils ne puissent revenir dans la capitale.

1. Ordre du Ministre.

340. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Général Salm (241) s'est établi à Neufchâteau, où il s'occupe de ses affaires de famille : il va divorcer.

Riom. 10 vols en un mois, dont un chez Jusserand. Les principaux coupables sont de la famille Faugousse [1] (mari, femme, beau-frère) ayant pour complices de jeunes libertins de bonnes familles : Bordes (fils du procureur général), Mandosse, La Roussille, Soulier-Vacher (chassé du 22e de ligne, a proposé à Hugues, capitaine de recrutement, de s'engager), Brun, Malivet.

Vol de deniers publics. 5 inconnus dévalisent Thibault, receveur, qui portait sa recette à Chinon.

Anglaise folle. Ramus Etin, prétendant avoir des révélations à faire : folle ; son mari, prisonnier à Bitche, ne paraît pas avoir l'esprit sain.

Lettre séditieuse, écrite soi-disant par un aide de camp de Kalkreuth : Moselle.

Arras. Rébellion des prisonniers anglais contre les gendarmes les gardant.

Calvados. 3 brigands dévalisent une femme.

Sture. Les frères Unia, conscrits réfractaires, qui avaient procuré la capture de Manino dit l'Empereur des Alpes, ont été recherchés pour divers délits : Joseph a été blessé et pris, Barthélemi s'est évadé.

Gardes nationales d'élite de l'Aude et des Pyrénées : rixe entre elles à Bordeaux ; quelques mutins mis à la disposition de La Martillière.

Ordres du Ministre. En surveillance spéciale dans son département : la Dlle Salliet (ex-religieuse, détenue depuis 22 mois pour distribution de *l'Oraison funèbre du duc d'Enghien* (I. 991), demande sa liberté ; sa longue détention « la ramènera sans doute à de meilleurs principes »). — 10 jours de détention, puis en surveillance : Bleuet (320) (nie ces propos, tête très vive). — Transférer à la maison de justice de Rouen où il sera à la disposition de la justice : Becquet (249) (chouan non amnistié). — En liberté sous caution, en surveillance chez elle : femme Loudieu (37) (son mari intercède pour elle). — 1 mois à Bicêtre, puis dans leurs départements : 4 tailleurs de pierres (perturbateurs, mauvais traitements à leurs camarades).

Faits divers. Assassinats : 1) de Rainaud, canonnier : Var ; 2) de Deroe, par Macagne : Gênes.

BULLETIN DU LUNDI 26 JANVIER 1807.

341. — Ouest. Déserteurs. Conscription. — Le préfet de Maine-et-Loire écrit que les déserteurs signalés continuent à inquiéter les campagnes. Le 13, à neuf heures du soir, deux d'entre eux ont désarmé le curé de Brissarthe et un habitant. Le 19, à sept heures du matin, cinq autres ont pareillement désarmé le maire de Miré et un fermier. On a reconnu parmi eux deux réfractraires de Saint-Denis, en Mayenne. Ils ont dit que leur bande était déjà de deux cents. On y a envoyé deux brigades de gendarmerie. Le bruit de l'apparition de Forestier se soutient. On a dit avoir vu sur la route, dans l'arrondissement de Saumur, deux cavaliers bien montés, qui étaient Forestier et Saint-Hubert. Cependant, la levée s'est faite avec calme et tous les détachements seront en route avant le délai fixé. Dans le premier convoi, il y a eu quelques déserteurs. On a pris des mesures contre leurs parents. — En Mayenne, les trois premiers détachements sont partis, les 22 et 23 de ce mois, « dans les meilleures dispositions » (dit le préfet). Le 4e a dû être mis en route aujourd'hui 26. — En Loire-Inférieure, le préfet écrit qu'on a répandu les bruits les plus alarmants pour décourager les cons-

1. Mot écrit Faujoux dans le *Bulletin* de la série F 7.

crits, mais qu'on n'a pas réussi. La levée s'est faite sans obstacle. Le préfet recherche les agitateurs.

342. — Lyon. Situation. — Extrait d'un rapport du commissaire général de police à Lyon : « Le commerce est inquiet. On porte à 10 millions « les créances à recouvrer dans le Nord de l'Allemagne. Les ateliers « languissent ; les ouvriers manquent d'occupations. Le nombre des « indigents inscrits dans les comités de bienfaisance est presque double de l'année dernière. La conscription n'éprouve aucune difficulté « et il y a beaucoup d'enrôlements volontaires. Les impôts se lèvent « avec lenteur. »

343. — Basses-Pyrénées. Piastres saisies. Dénonciateurs. — L'exportation des piastres est prohibée en Espagne et le gouvernement accorde aux dénonciateurs le quart des saisies qu'ils procurent. L'importation est tolérée en France et la monnaie de Bayonne emploie beaucoup de piastres. Le maire de Saint-Jean-de-Luz écrit que, jusqu'à présent, aucun français ne s'était déshonoré par une délation contraire à l'intérêt de sa patrie. Le sieur Etchegaray, maître d'école à Libourne et résidant à Saint-Jean-de-Luz, vient de commettre cette infamie et a eu pour complice un journalier de cette commune. Une rixe survenue entre eux pour le partage de leur vil salaire les a fait connaître. La barque *La Mouche*, chargée d'environ 50.000 piastres, a été saisie sur cette dénonciation et plusieurs familles ruinées. On a abandonné momentanément ce commerce, par crainte de nouvelles saisies.

344. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Ouest. Boyer se plaint des faux bruits répandus sur les armées en Morbihan et Côtes-du-Nord ; ils ont circulé aussi en Ille-et-Vilaine et Maine-et-Loire (327).

Draguignan. Cena, officier piémontais, détenu 5 ans au bagne de Toulon et depuis un an à Draguignan ; le procureur général dit que c'est arbitrairement ; on demande des renseignements.

Etampes. Déclaration suspecte du conducteur du fourgon des messageries qui prétend avoir été volé.

Assassinat, par vengeance, de Ascaray (adjoint) par Saldine fils, qu'il avait désigné pour servir dans la garde nationale.

Rapport du préfet de police. Au Théâtre Français on a donné *Héraclius :* salle pleine, spectateurs contents. — Tentative de suicide de Rondon. — Bourse : hausse ; rentes, 76 fr. 40 ; banque, 1236 fr. 25. — Arrestations : 3 conscrits, 15 voleurs, 8 rôdeurs de nuit, 12 vagabonds, 1 fou.

Faits divers. Vol chez Pâris, notaire à Pontoise.

BULLETIN[1] DU MARDI 27 JANVIER 1807

345. — Paris. Butler. Mesures. — .... [2] Butler s'est rendu avec exactitude et a été déposé au Temple ; il a subi plusieurs interrogatoires, a donné avec franchise tous les renseignements qui lui ont été demandés et offert de remplir fidèlement la mission qui lui serait confiée. Son Excellence l'a fait mettre en liberté et ordonné ostensiblement son

1. Ce *Bulletin*, qui est bien celui de la série AF^IV, a été mis par erreur dans le carton F^7 3755.
2. L'article commence par rappeler ce qui a été dit de Butler dans les articles précédents (voir spécialement 146 et 282).

expulsion de France, comme mesure utile pour assurer le succès de la mission secrète dont il serait chargé, s'il y a lieu.

346. — **Ouest. Renseignements.** — Extrait d'une lettre de M. le maréchal Moncey, du 23 de ce mois : « Les derniers rapports sur l'ouest « sont plus rassurants. La crainte exagérait les informations et les mal- « veillants les reproduisaient sous diverses formes. En rapprochant tous « les rapports, on voit qu'il y a dans ces contrées d'autres brigands « que ceux qui ont assassiné le gendarme Mangot (238), le 17 décembre, « auxquels quelques mauvais sujets peuvent s'être réunis. Il paraît que « le préfet de la Vendée a rendu compte directement, au grand quar- « tier général, de la situation de son département et d'une manière peu « tranquillisante : il peut en résulter des inconvénients. La situation « n'est pas aussi alarmante qu'on avait pu le croire sur des récits ha- « sardés et non vérifiés. On annonce de tous les points que la levée se « fait avec ordre et sans opposition ; que les conscrits partent et seront « bientôt tous en marche. » — Nota. Le préfet de la Vendée a écrit au sénateur ministre, le 15 de ce mois, qu'il n'avait pas partagé les inquiétudes conçues et répandues par le maire des Herbiers, que le pays avait toujours été tranquille et dans les meilleures dispositions. Il ajoutait que la conscription se levait avec la plus grande facilité et la résignation la plus entière (*Bulletin* du 21) (327).

347. — **Marden.** — Ex-jésuite, né à Palerme, de parents espagnols. Expulsé des États de Parme, d'après une mesure générale adoptée contre tous ceux de son ordre. Il lui a été délivré pour Livourne un passeport, avec lequel il s'est rendu à Gênes où il manifeste l'intention de se fixer. Il est, en ce moment, retiré à la campagne, chez un ex-noble génois, dont la conduite politique n'est pas exempte de soupçons. Cet homme, d'un caractère remuant et fanatique, ne ferait qu'augmenter le nombre des ex-jésuites, tant étrangers qu'indigènes, dont les intrigues occupent fréquemment la police de Gênes : — Lui enjoindre de suivre sans délai la destination indiquée sur son passeport [1].

348. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Nord. Rébellion contre 5 gendarmes voulant arrêter des conscrits.

Anvers. Voies de fait contre une sentinelle.

Deux-Sèvres. Forestier est signalé par le préfet dans le pays : sa mort est certaine (318) ; ces bruits doivent être répandus par Vion (prêtre dissident) ou par Allard la Reynière.

Calais. Petit, marin fait prisonnier par les anglais, s'est évadé avec l'aide de Delaunay, émigré établi à Londres.

Bouches-du-Rhône. Arrestation de Giraud, cultivateur, qui recélait des conscrits en les prenant à son service.

Ariège. Rébellion pour enlever aux gendarmes Fonteneau, conscrit réfractaire.

Rapport du préfet de police. Beaucoup de monde à la métropole pour le *Te Deum*. — Tentative de suicide de Rodon. — Bourse : rentes, 76 fr. 15 : banque, 1233 fr. 75. — Arrestations : 2 conscrits, 12 voleurs, 2 filous, 5 rôdeurs de nuit, 2 vagabonds.

Ordres du Ministre. Détenir j. n. o. : 2 frères Savelli dits Mozzo (306) (condamnés à mort pour brigandage, amnistiés ; redoutés). — En liberté en surveillance : Dalbenas (conseiller de préfecture du Gard, propos, inconduite, délits pour la conscription ; assez puni). — Détenir 6 mois et envoyer dans un dépôt colonial s'il s'éloigne encore : Cavérivière [2] (II. 1303) (forçat libéré, est encore parti du lieu de sa surveil-

1. Ordre du Ministre.
2. Ce nom a été omis dans la table du tome II.

lance). — A la disposition de l'autorité militaire : Essem (283), autrichien arrêté sans passeport, ne peut qu'être assimilé aux prisonniers anglais). — Expulser avec la femme qu'il dit avoir épousée : Kumery (II. 1529) (fils d'un directeur des postes de Gotha, en Saxe ; inconvénient de le laisser en France).

BULLETIN DU MERCREDI 28 JANVIER 1807

349. — Paris. Francs-maçons. — Le 21 janvier, la loge de Sainte-Caroline arrêta qu'elle donnerait une fête le 26, pour l'installation de ses officiers. Cette réunion a eu lieu. Elle a été présidée par S. A. S. le prince archichancelier. Il y avait environ 200 maçons. MM. de Frettau et de La Tourette ont prononcé des discours (éloge du président, etc...). S. A. y a répondu en proposant l'émission unanime de ce vœu : « Nous jurons de mourir fidèles à Sa Majesté l'Empereur et Roi. » Chacun a levé la main et a prononcé à haute voix : « Je le jure. » A la loge de table, Dupaty a chanté des couplets. Après le banquet, où le premier toast a été porté à Sa Majesté, il y a eu bal. 400 dames y ont assisté.

350. — Paris. Subsistances. — Le sénateur ministre avait demandé des renseignements sur le prix de la viande. On lui a adressé la note suivante que Son Excellence a transmise à M. le conseiller d'État préfet de police, avec ordre de vérifier et de lui faire un rapport. On entend dans tous les ménages des plaintes sur le prix de la viande. On prétend qu'il n'est pas proportionné à celui des bestiaux dans les marchés. Déjà même, les personnes qui veillent de près à leurs intérêts ont réclamé une diminution. Elles l'ont obtenue de cinq centimes par livre, mais le public n'est pas satisfait ; il désire une diminution plus considérable. Les faits suivants prouvent, en effet, qu'elle devrait avoir lieu.

Bœuf. — Un fort bœuf, acheté dans un des derniers marchés du présent mois 500 francs, et pour lequel on a payé 18 francs d'entrée, a pesé sur ses pentes, c'est-à-dire après avoir été dépouillé, onze cent livres. Sa dépouille et son abat, non compris dans les onze cents livres ci-dessus, ont produit au boucher 180 francs ; ainsi il lui a resté pour 338 francs onze cents livres pesant de viande; ce qui ne fait pour chaque livre qu'environ 31 centimes. Les os se passent en réjouissance et se payent le même prix que la viande ; le filet se paye souvent double, et,en supposant que certaines portions soient d'un prix moindre, il est facile de voir que les profits actuels pour les bouchers sont plus que légitimes sur un objet de première nécessité, puisqu'ils vendent la viande de cette espèce treize et quatorze sols aux bourgeois.

Veau. — Un beau veau, dit veau de Pontoise, garanti fin et blanc, a été vendu au marché du 16 janvier, présent mois, trente-neuf écus (117 francs). Son cuir, qui pesait 26 livres, a été vendu à raison de 12 s. la livre = 15 fr. 60 c. ; la tête : 7 fr. 50 ; ris et fraise : 5 fr. ; fressure, cœur, mou, foie et rate : 8 fr. ; le suif, du poids d'environ 18 livres, à 12 sols : 10 fr. 80; au total 46 fr. 90. On ne compte pas les bas intestins. Les pieds ont été pesés comme la viande. Distraction faite de toutes les parties ci-dessus, il est resté au boucher de 175 à 180 livres de viande. Ayant déjà été remboursé de 46 fr. 90 sur les 117 fr., les 175 livres de viande lui restent pour 70 fr. 10 centimes, c'est-à-dire à 8 sols (ou 40 centimes la livre) toujours première qualité. On serait dans l'erreur si on croyait que les bouchers donnent toujours d'aussi beau veau. Ils achètent un veau, qu'on appelle le broutilleux ; cette espèce

est plus ou moins forte (il y en a de 200 livres). Ils peuvent donner cette viande à meilleur compte.

Mouton.— Une paire de beaux moutons, dits de Soissons, vaut 18, 20, 22 écus. Le prix de la peau varie suivant qu'elle est en laine ou nue. Le suif se vend 17, 18 s. la livre, parce qu'on l'emploie en pommades et en drogues. Ces deux premières parties réunies aux pieds, à la tête, à la fressure, remboursent le boucher d'une portion du prix et la viande qui lui reste est encore à meilleur compte que celle du bœuf; cependant il la vend le même prix. Le gros mouton flamand, qui est moins estimé, ne coûte pas plus cher et pèse davantage. Le petit Briard ne coûte, au marché de Poissy, que 20 à 25 francs la paire. Dans ce moment, le boucher gagne beaucoup sur cette espèce de viande; tous les propriétaires savent par leurs fermiers que le mouton est à très bas prix. Les gros bouchers ont sur cette espèce de viande un autre avantage : ils achètent les moutons par troupeaux; ils ont les bergeries dans les campagnes aux environs de Paris.—Un fait bien positif et qui répond à toutes les objections, c'est que le boucher des Invalides a fait un marché qui doit durer jusqu'à Pâques; que ce marché pour les trois espèces de viande est à 39 centimes la livre. Il a été convenu qu'il ne pouvait pas tuer de bêtes au-dessous de tel poids. On est content de ses fournitures. D'autres bouchers offrent de fournir à un prix moindre et le fournisseur général compte sur une diminution à Pâques, époque du renouvellement. De 1779 à 1785, le prix de la viande sur pied, dans les marchés de Sceaux et de Poissy, était le même qu'à présent. Cependant la viande bourgeoise n'était payée que 8 sols la livre. A la vérité, il n'y avait point alors de droit de patente et plusieurs autres objets de première nécessité coûtaient moins. Il est juste par ces considérations d'accorder un prix supérieur et, en portant la belle viande à 9 s. 6 [ou] 10 s. il y aurait plus qu'il ne faudrait pour remplir la différence.

351. — Paris. Spectacles. — Extrait d'un rapport de la préfecture de police : « On a donné au Vaudeville une nouvelle pièce en trois « actes, intitulée : *Le Château et la chaumière*. Le sujet et la composi- « tion ont paru pouvoir donner lieu à des allusions contre les acqué- « reurs de biens nationaux. Le château de M. d'Arminville, aimé de ses « vassaux, est vendu; son intendant s'en rend adjudicataire, enlève tout « ce qui peut l'être et revend le bâtiment en ruines. Il est racheté par « des orphelins, élevés dans le château des bienfaits du seigneur et « qui ont gagné, à Rome, par leurs talents, des sommes suffisantes « pour ce rachat. Ils réintègrent, par reconnaissance, la dame d'Ar- « minville dans cette propriété. On a remarqué divers passages contre « ceux qui ont profité des malheurs publics pour s'enrichir dans la Révo- « lution. Plusieurs spectateurs les ont appliqués aux acquéreurs de biens « nationaux. On a vivement applaudi et fait répéter un couplet, dont le « sens est que les anciens riches, dépouillés, supportent courageuse- « ment le poids de leur indigence et que les nouveaux riches n'ont pas « l'esprit de porter le poids de leur opulence. » Son Excellence le sénateur ministre a défendu la représentation de cette pièce. « L'auteur vient de faire plusieurs pièces dans un excellent esprit — il mérite de l'indulgence [1]. »

1. La dernière phrase est ajoutée par Fouché. La pièce était de Barré, Radet et Desfontaines.

352. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Calais. On traduit à la commission militaire un pêcheur ayant communiqué avec l'ennemi.

Mayenne. 2 brigands volent un fusil à un garde champêtre.

Seine-et-Marne. 6 individus attaquent, sur une route, Meunier : un des complices, Deschamps, est arrêté.

Turin. Ecrit anonyme atroce contre S. M., adressé à Menou et transmis par lui.

Compiègne. Délit forestier commis dans le lot de Marsaux ; le garde et 2 ouvriers sont arrêtés.

Ariège. Faure échappe à la conscription avec un faux acte de naissance délivré par Galsulda, maire. — Arrestation de Prat, conscrit, ayant un faux passeport qu'il dit tenir de Conty.

Rapport du préfet de police. Incendie chez M[me] Lambert. — Tentative de suicide de Duval. — Bourse : baisse des denrées coloniales ; rentes, 75 fr. 50 ; banque pas cotée. — Arrestations : 4 déserteurs, 2 conscrits, 2 voleurs, 2 filous, 1 escroc, 12 vagabonds.

Ordres du Ministre. — Détenir j. n. o. : 1) Heuvin (prêtre, ivrogne, affecte de ne pas assister aux cérémonies religieuses pour S. M.) ; 2) à Vilvorde : Fradin (voleur, s'est évadé plusieurs fois) ; 3) à Gand : Gondouin (forçat libéré, en surveillance à Tours : mauvaise conduite). — Suspendre et mettre en surveillance : Delzens (ex-capucin, vicaire dans la Roer, propos contre S. M. ; mauvais renseignements de l'évêque sur lui). — Accordé : Betoulle (demande à publier un journal pour la Creuse). — Ordonner la fermeture de sa salle avec défense de l'ouvrir : Tarade (salle de jeux à Moulins). — A la disposition de l'autorité militaire : Smatischi (316) (demande à être admis dans un corps polonais). — Inviter notre ministre plénipotentiaire en Amérique à poursuivre les recherches qu'on lui a demandées sur : Limoëlan (I) (on a dit qu'il s'était réfugié en Amérique).

Faits divers. Incendie par Fischer : Mont-Tonnerre. — Assassinat de Brunet par Berlin.

BULLETIN DU JEUDI 29 JANVIER 1807

353. — **Ouest. Situation.** — Le préfet des Deux-Sèvres écrit, à la date du 24, qu'on ne parle plus de Forestier. Les conscrits montrent de la bonne volonté et les réfractaires se soumettent. — Celui de Maine-et-Loire, par une lettre du 25, rend compte d'une tournée qu'il vient de faire pour vérifier les bruits qui circulent. Ils ont cessé depuis huit jours. La gendarmerie réduit à 7 ou 8 au plus le nombre des déserteurs ou brigands qu'on portait à plus de 100. On a arrêté Barré, à Segré, et Quinton, à Vihiers. — Nota. Barré a été signalé, dès le mois de mars, comme chef d'une bande de réfractaires et Quinton avait déclaré que Barré et autres, en l'engageant à ne pas partir, lui avaient promis des armes (*Bulletin* du 7 octobre) (22).

354. — **Lettres interceptées de Mitau. Analyse et observations.** — Plusieurs lettres de Mitau ont été interceptées. Leurs dates sont depuis le 18 octobre jusqu'au 5 novembre. 1° La grande-duchesse Constantin à sa mère, duchesse de Saxe-Cobourg. Famille. — 2° Le marquis de Bonnay au prince de Ligne et à la princesse Flore de Ligne, à Vienne. Pédantisme, bel esprit ; sa manière consiste à faire le léger sur les affaires sérieuses et à parler en style grave de futilités. — 3° M. Etienne de Damas au vicomte de Montjustin, à Fribourg-en-Brisgau. Il le charge de diverses commissions à Fribourg, notamment de remettre 20 ducats de secours à M. Biechi, de la part de la duchesse d'Angoulême. « Je

« vous enverrai un mot pour le comte Charles (de Damas, son frère, à « Bruxelles) et il sera dicté par la prudence. » Montjustin est l'agent de cette cour sur ce point. Des ordres sont donnés pour l'observer. — 4° Le duc d'Havré à l'évêque de Nancy... insignifiante. — 5° Le comte d'Avaray au même. Affaires d'intérêt à traiter avec les frères Babouin, banquiers à Vienne. On peut s'étonner que ces anciens banquiers de Wickam (qui sollicitent leur radiation et qui prétendent que Sa Majesté leur a permis de rentrer en France, en apportant leurs capitaux) continuent d'avoir la confiance de M. d'Avaray et le maniement de ses fonds.— 6° Le duc de Guiche au vicomte de Bruges, à Dresde.Cette lettre offre un trait d'atrocité bien impudent qui mérite d'être éclairci. M. de Bruges a eu un frère arrêté dans l'affaire de Georges (il avait négocié des lettres de change pour Bouvet de Lozier). Envoyé le 31 mai 1804 en surveillance à Marseille, il a obtenu, le 3 juillet dernier, un passeport pour la Suisse, motivé sur une maladie très grave de poitrine. Il est probable que cet individu vient de mourir en Suisse et il n'est pas douteux que son frère a osé présenter cette mort à ses amis de Mitau comme un assassinat commis par le gouvernement français. Voici les expressions de M. de Guiche : « Je viens de recevoir votre let- « tre. Combien je suis affecté du malheur que vous éprouvez. J'étais « avec vous quand vous avez reçu la nouvelle que votre frère était « acquitté et libre, et j'ai pris part à votre joie. Pouvait-on soupçonner « une pareille atrocité? Les crimes connus de l'usurpateur ne sont donc « pas les seuls qu'il se permette. Combien de victimes ont péri dans les « cachots ! Moi-même puis-je être rassuré sur le sort de mes malheu- « reux beaux-frères (les Polignac) qui sont au Temple sous le cou- « teau, etc., etc. J'ai lu votre lettre à Barton (comte de Lille) et à Har- « court (d'Avaray). Le premier m'a rendu votre lettre les larmes aux « yeux. » Son Excellence le sénateur ministre va s'assurer si de Bruges est encore à Dresde, ainsi que M. de La Roche-Aymon, autre correspondant de Mitau, dans cette même ville.

355. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Viagers. Sur 37, 25 existent, 5 sont morts, 7 inconnus.

Morbihan. 9 étrangers non armés ont paru à Locmariaquer: on les a mis en fuite.

Manche. Le Métayer a dénoncé au général La Roche-Dubouscat Sibran que Bonnetard, évadé d'Angleterre, signale comme ayant servi la correspondance de Jersey. La femme Bonnetard l'avait déjà dit et Sibran a avoué avoir fait 20 voyages à Jersey (*Bulletin* du 11 vendémiaire an XII); traduit à la commission militaire avec Lainé et 12 autres agents de correspondance, il fut acquitté. On demande des renseignements sur lui.

Reims. Ce pamphlet (297) est relatif à d'anciennes querelles des jansénistes ; le clergé n'y a pas donné de publicité.

Loire-Inférieure. On croit que Civel a été assassiné par les deux frères Binos, Demoire et Agasse ; les preuves sont difficiles à acquérir, car on craint leur vengeance ; le préfet demande des mesures administratives.

Viagers. Sur 60 du 2e arrondissement, 37 vivent, 17 sont morts, 6 inconnus.

Marseille. Le tambour major d'Isenbourg tue un carabinier de ce régiment.

Rapport du préfet de police. Un suicide. — Tentative de suicide de la femme de Chasseloup. — Bourse : hausse ; rentes, 75 fr. 70 ; banque, 1232 fr. 50. — Arrestations : 2 conscrits, 4 voleurs, 2 escrocs, 1 filou, 17 rôdeurs de nuit, 1 fou.

BULLETIN DU VENDREDI 30 JANVIER 1807

356. — Transport de conscrits. Surveillance. — 50 conscrits sont partis de Mantes, sous la garde d'un sous-officier, pour se rendre à Gand. On en a rencontré 18 sur la route de Saint-Denis, qui ont déclaré que, le sous-officier s'étant amusé à boire dans un café, la troupe s'était dispersée et qu'ils avaient cru devoir continuer leur route sans savoir quel parti prendraient leurs camarades. Son Excellence a ordonné de vérifier ces faits et elle en a donné connaissance à M. le conseiller d'Etat Lacuée, en le prévenant qu'on ne surveillait pas assez le départ de la conscription et qu'il ne prenait pas assez de précautions pour la conduite des conscrits au lieu de leur destination.

357. — Hérault. Masques. Mesures. — Le 14 de ce mois, quatre particuliers masqués ont attaqué, dans une rue de Cette, le sieur Vaillard, directeur des salines, et lui ont enlevé son argent (on ne dit pas combien). Le préfet a pris à cette occasion un arrêté par lequel il a défendu généralement l'usage des masques.

358. — Rapport du préfet de police. — La Bourse d'hier a paru plus animée. Les rentes ont été plus demandées qu'offertes. Mais on paraît attendre le résultat des nombreux marchés qui ont été faits pour la fin de ce mois. Rentes 75 fr. 60 c. Les actions de la Banque n'ont pas été cotées.

359. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Poitiers. Conscription. Escroqueries. On a tenté de corrompre le conseil de recrutement de la Vienne.

Maine-et-Loire. Déserteurs (318.353). Moncey dit qu'on a les noms de 12 de ces évadés de l'île de Ré; le rassemblement total est d'une vingtaine; des gendarmes sont établis dans les communes où ils ont des asiles.

Viagers. Sur 193 du 1er arrondissement, 147 vivent, 40 sont morts, 6 inconnus. On a touché 8 mois de trop pour la femme Guérin, morte.

Rambouillet. Arrivée de 366 prisonniers prussiens destinés au domaine de Rambouillet.

Marseille. Le tribunal a condamné Hugues [1] pour prévarication dans la conscription (II. 456); le jugement avait été retardé; on demande des renseignements sur la procédure contre Sieuves.

Lot-et-Garonne. Moranges, chirurgien, a cherché à soustraire des conscrits en leur faisant des plaies; recherché.

Haut-Rhin. Vol.

Rapport du préfet de police (suite). 2 suicides. — On trouve le corps de Tanchon dans la Seine; la fille Lelouvre asphyxiée. — Arrestations: 1 conscrit, 10 voleurs, 8 vagabonds.

Ordres du Ministre. « Approuvé et le renvoyer de Paris [2] » : Boisson-Quincy (port illégal de la légion d'honneur; se dit décoré de l'ordre du prince de Limbourg; le préfet de police propose de le mettre en liberté sous caution, avec surveillance). — A Saint-Denis j. n. o.: femme Loudieu (37. 340) (refuse de s'éloigner de Paris et dit qu'elle réclamera à S. M. ce qu'il lui doit pour la découverte d'un trésor). — En liberté sous caution et en surveillance : Auvety, Vacherot et sa femme, Goyon et sa femme, Chalamet (escroqueries envers Grandmange (contrôleur de la bouche de l'archichancelier) qui demande que l'affaire n'aille pas devant les tribunaux). — Re-

1. Voir tome II, à Hughes.
2. De la main de Fouché.

tenir jusqu'à restitution: Burg (caution de Delaporte, qui, chargé de la fourniture de fourrage d'un régiment, n'a pas tenu ses engagements et s'est enfui). — Détenir j. n. o. : voleurs, vagabonds, etc. (35, dont 21 femmes, non susceptibles de jugement).

BULLETIN DU SAMEDI 31 JANVIER 1807

360. — Viagers. Renseignements. Résumé. — Le trésor public a fourni successivement 53 états des rentiers viagers, de plus de 75 ans. Leur nombre est de 4.441. Le sénateur ministre a ordonné la vérification de ces états et a reçu des renseignements sur 3.135 de ces rentiers. Voici le résultat : existants 2.173 ; morts 752 ; inconnus aux domiciles donnés 210 = 3.135. Le nombre des morts forme à peu près le quart de ceux sur lesquels Son Excellence a reçu des renseignements. Ils seraient retranchés des registres de la Trésorerie, si elle était informée des décès à leurs époques. Sur les 752 morts, il n'y en a eu que sept pour lesquels on a reçu indûment les rentes éteintes par leur décès. La somme de ces perceptions est de 3.302 francs 50 centimes. Les informations se continuent.

361. — Recrutement. — Le directeur général de la conscription donne avis qu'en exécution des ordres de Sa Majesté 10.318 conscrits, de la réserve de 1807, doivent être employés au recrutement de la cavalerie et des fusiliers de la garde impériale. Ils seront désignés dans chaque département le 10 février, rassemblés aux chefs-lieux le 18 et mis en route le 20.

362. — Mayence. Départ de S. M. l'Impératrice-Reine. Esprit public. — Extrait d'une lettre du préfet du Mont-Tonnerre du 26 de ce mois : « Sa Majesté l'Impératrice-Reine est partie de Mayence ce matin, « à huit heures, comblée des bénédictions du peuple, qui s'est porté en « foule sur son passage. Les habitants conserveront éternellement le « souvenir de ses bienfaits. »

363. — Deux-Sèvres. Conscription. Situation. — Le préfet des Deux-Sèvres écrit, à la date du 26, que le contingent entier de 1807 est parti et qu'on y a joint trois hommes de plus pour remplacer ceux qui pourraient déserter en route. La tranquillité du pays, ajoute le préfet, n'a pas été troublée par le retour de quelques déserteurs évadés de l'île de Ré. Les tentatives qu'ils ont pu faire pour empêcher le départ des conscrits de 1807 n'ont eu aucun effet. Il y en a dix de l'arrondissement de Bressuire. Leurs parents agissent de bonne foi pour les engager à se soumettre.

364. — Rapport du préfet de police. — La Bourse d'hier a été très animée, les rentes et actions recherchées. On a reconnu que les engagements contractés pour la fin de janvier étaient remplis. Une grande partie a été transportée à la fin de février. Rentes : 75 fr. 90 centimes. Actions 1.235 francs.

365. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Prince Auguste de Prusse (324) a demandé à résider à Paris incognito : accordé.

Vol d'Angoulême (328). Saureau dit Frontin s'est constitué prisonnier ; Descombes fils et ses 2 domestiques, Saureau et Aigron sont seuls coupables du vol de la diligence ; Aigron est arrêté ; on recherche Descombes.

Marengo. On soupçonne l'abbé Giavelli et l'avocat Bobba d'être les auteurs d'un écrit anonyme contre la conscription.

Prisonniers anglais. Tatcher (capitaine) et Bain (négociant) demandent à être renvoyés en Angleterre, en échange de 2 autres prisonniers, ou de revenir dans 4 mois ; rapport favorable ; transmis au ministre de la guerre.

Attaque sur une route de Lambert, percepteur dans le Cher, qui est dévalisé par trois individus.

Toulon. L'escadre russe est signalée dans les environs.

Rapport du préfet de police (suite). Incendie chez Gavaux. — Arrestation de L'Héritier, gendre et complice de Vauquer (ex-receveur général). — Arrestations : 6 conscrits, 2 voleurs, 2 filous, 7 rôdeurs de nuit, 4 vagabonds.

Ordres du Ministre. Transférer à Bouillon et l'y détenir jusqu'à plus ample information : Marescotti (278) (mauvais renseignements de l'ambassadeur d'Italie sur lui ; c'est le commissionnaire de Taylor ; Marescalchi le considère sans importance).

Faits divers. Assassinat d'un percepteur : Marengo. — Joubert, gendarme, essaye de tuer une femme et se suicide : Doire.

BULLETIN DU LUNDI 2 FÉVRIER 1807

366. — Paris. Sophie Gustave. — Une femme, sous le nom de Sophie Gustave, a offert par écrit à M. le grand maréchal du palais de Sa Majesté d'amener des négociations de paix avec l'Angleterre pas l'intermédiaire du comte de Munster, qu'elle se dit assurée de faire venir de Londres sur un billet galant qu'elle lui adresserait. Des rapports très frappants de figure, d'âge et de caractère eussent fait croire que c'était la dame de Bonneuil, si le ministre n'avait été assuré d'ailleurs que cette dernière était encore à Berlin le 9 septembre dernier, d'où elle s'est dirigée sur Breslau ; or, il est certain que la dame Gustave est à Paris, depuis quatre mois, venant d'Orléans et de Montpellier. Cette dame, sous une apparence d'esprit et même d'honnêteté, n'a pas pu articuler une seule circonstance de sa vie ; seulement elle est née Beaudouin, à Paris ; elle a toujours voyagé sans quitter la France, mais sans jamais s'être fixée plus de quatre mois dans un endroit ; n'a point de parents, ne connaît et ne voit personne ; n'a jamais eu de passeport ; elle s'est mariée, il y a douze ans, à un M. Gustave, des environs de la Bretagne. Elle ne connaît ni sa famille, ni son pays. Le mariage a eu lieu sans les formalités. Son mari, dont elle a deux enfants, est passé, il y a six mois, aux Isles, à ce qu'elle croit, pour le commerce et elle n'en a eu aucune nouvelle. Elle a connu le comte de Munster, il y a 8 à 10 ans, à Montpellier et elle a conservé tout pouvoir sur son esprit. Interrogée sur ses moyens d'existence, elle dit avoir eu de l'héritage de son père 400.000 livres, qui lui ont été remises à 14 ans, par un homme dont elle ne se rappelle plus. Elle ne les a jamais placées ni mises en dépôt, crainte de banqueroute, n'a jamais eu de fonds de terre. Elle a vécu et voyagé avec cet argent, dont il lui reste 30.000 francs. Tels sont les seuls détails qu'on a pu obtenir de cette femme pendant plus de 3 heures d'entretien et d'interrogatoire. Le sénateur ministre a ordonné de la déposer aux Madelonnettes jusqu'à ce qu'elle se soit fait connaître autrement que par des fictions mystérieuses et absurdes.

367. — Buenos-Ayres. Liniers. — Extrait d'une lettre de Lisbonne, du 14 janvier : « La nouvelle de la reprise de Buenos-Ayres a été insérée « avec détails dans une gazette de Buenos-Ayres, apportée à Lisbonne « par un navire portugais, venant de Rio-de-Janeiro. Il y a eu 40 An-

« glais tués ou blessés et 1.200 prisonniers. Les espagnols n'ont perdu « que 180 hommes. L'expédition a été commandée par M. de Liniers, « officier français, capitaine de vaisseau au service d'Espagne. » — Nota. M. de Liniers est au service d'Espagne depuis 1792. Il avait été attiré à Buenos-Ayres par son frère, qui y était établi et faisait un commerce de tablettes de bouillon. A son arrivée, il fut attaché comme officier au service de la place et se maria quelque temps après. Son frère, marchand, ancien colonel espagnol à la suite, est revenu en Europe, s'est établi en Portugal et, n'ayant pu obtenir ni emploi ni traitement, est devenu maître d'école dans un village.

368. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Indre-et-Loire. La sûreté publique, un moment troublée par les attaques, est rétablie (rapport de Moncey).

Finistère. Le nouveau catéchisme n'est pas encore en usage ; Bernicot, curé à Brest, insinue que l'évêque ne l'approuve pas.

Boulogne. Une chaloupe anglaise échoue : 10 marins pris ; leurs déclarations ; les anglais auraient pris le corsaire *La Jena*, capitaine Morel.

Finistère. Pajot (sergent) et une femme sont arrêtés pour concussion envers les conscrits.

Indre-et-Loire. Exactions de Boulain, receveur, envers les contribuables.

Calais. En raison de diverses considérations, le général a modéré la peine de Benoît, pêcheur arrêté pour communication avec l'ennemi (352).

Lys. Le corsaire *Le Brave* a été pris par les anglais ; le capitaine et 16 hommes se sont sauvés à la nage.

Angoulême. Enquête sur des fusils anglais vendus par Bouzzac, qui dit les avoir achetés en 1795.

Pô. Rébellion contre 2 gendarmes conduisant 3 conscrits, dont Ruffinato, qui a été blessé.

Vaucluse. Attaque sur route par 3 brigands.

Drôme. Un plancher s'écroule ; blessés.

Rapport du préfet de police. Bal de l'Opéra nombreux et bien composé ; recette, 4.410 fr.— Suicide de Janel.— Accident mortel à Paris.— Bourse : hausse ; une seule faillite : Brideau ; rentes, 76 fr. ; banque, 1253 fr. 75. — Arrestations : 2 conscrits, 11 voleurs, 3 escrocs, 5 rôdeurs de nuit, 15 vagabonds.

Ordres du Ministre. Retenir 3 mois : Saghuet (conscrit amnistié, mauvais sujet poursuivi pour vol, acquitté faute de preuves). — Retenir j. n. o. : Mazolier (acquitté pour vol et incendie ; dangereux).— En liberté provisoire : les deux gardes arrêtés pour l'évasion de Rivoire (95) (rien ne prouve leur culpabilité). — A l'hôpital de Nîmes j. n. o. : Baumes (officier réformé, dément dangereux). — Envoyer devant le préfet des Forêts pour s'en assurer : Jean Villeroi (arrêté par ordre du général Vandamme, sans passeport, dans les lignes de la grande armée ; il nie être le Jean Villeroi placé en surveillance dans les Forêts en l'an XIII). — En liberté en surveillance : Falco (retenu pour vol).

BULLETIN DU MARDI 3 FÉVRIER 1807

369. — Paris. Pamphlets. — On a imprimé en hébreu et français un pamphlet énigmatique, de cinq à six pages, intitulé : « *Qu'est-ce qu'un Israélite*[1] *chrétien ?* » L'auteur paraît rapporter, en sept articles, la profession de foi d'un *Israelyessite*. Au 6e, il cite une prophétie

1. Israeliste, dans le texte.

d'Isaïe, en ces termes : « Le *Corse* est mon bien aimé, dit l'Eternel. Il « accomplira tous mes désirs, en rendant à Jérusalem toute sa splen- « deur, par un temple qu'il y fondera. » Cette prophétie (dit l'auteur dans une note sur ce 6e article) ne peut s'appliquer qu'à Napoléon Bonaparte, le corse de l'Occident. « Ainsi, jeunes Israélites[1] des pays « de l'Occident, qui êtes en état de porter les armes, réveillez-vous, « ouvrez donc les yeux et voyez. — Oui, Bonaparte, de l'Isle de Corse, « le bien aimé de Dieu, l'Empereur et Roi, est cet oint du Seigneur qui « sauvera Israël. » —Le sénateur ministre a prescrit les mesures convenables pour empêcher la circulation de l'ouvrage et vérifier l'intention de l'auteur.

370. — Givet. Brigands. — La gendarmerie a eu avis que le brigand Dervaux, de Givet, s'était évadé du bagne et qu'il avait réuni quelques autres malfaiteurs du pays pour attaquer les voyageurs sur la route de Givet à Dinant. Il circule qu'ils en ont déjà arrêté plusieurs, pris Féchaux, à une lieue et demie de Givet ; qu'ils étaient masqués et déguisés en femmes. On a pris des mesures pour vérifier ces bruits et détruire cette bande, si elle existe.

371. — Loire-Inférieure. Fraude. — La nuit du 24 janvier, un combat a eu lieu, près Machecoul, entre les douaniers et des fraudeurs, dans lequel le sieur Tardiveau, rentier, a été tué. Le préfet de la Loire-Inférieure, qui rend compte de cet événement, observe que la fraude s'accroît sensiblement et qu'on manque de moyens pour la réprimer.

372. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Angoulême. Moncey croit que Descombes fils (365) est parti pour l'Espagne. (En marge, de Fouché : « Ce jeune homme, frère de la veuve du général Rivaud, tient à une famille riche et estimée. Il n'a pas quitté le pays. »)

Morbihan. Moncey dit que les étrangers signalés à Locmariaquer (355) étaient 9 forçats évadés de Brest et de Lorient.

Ouest. Situation. La levée s'est terminée avec calme en Vendée. — Situation tranquille en Deux-Sèvres. —Arrestation de Bertrand (déserteur) et de Lorry (forçat évadé de Brest).

Rapport du préfet de police. Mort accidentelle de la Dlle Vichot. — Bourse : baisse ; rentes, 75 fr.90 ; banque, 1.231 fr. 25. — Arrestations : 1 déserteur, 6 conscrits, 1 voleur, 1 escroc, 8 rôdeurs de nuit, 8 vagabonds, 3 mendiants.

Ordres du Ministre. Au dépôt de Gand : Printz (prêtre interdit, en surveillance dans les Forêts pour conduite déréglée : ses supérieurs demandent qu'il soit détenu). — A la disposition de l'autorité militaire : Dessaint (ancien marin, dénuement, s'est écarté de la route fixée sur son passeport). — Arrêter si elle passe d'Angleterre en Hanovre : Mme d'Oyen Hausen (1.962) (veuve du comte d'Oyen Hausen (hanovrien, neveu du comte de La Lippe), a été la maîtresse de Forestier ; depuis la mort de Forestier elle pourrait passer en Hanovre, où elle serait dangereuse.)

BULLETIN DU MERCREDI 4 FÉVRIER 1807

373. — Ouest. Extrait d'un rapport de la gendarmerie du 2 février. — « Le colonel de la 5e légion était encore à Vihiers, le 29 janvier, pour « vérifier les bruits répandus sur des rassemblements. L'un des indivi- « dus arrêtés a déclaré qu'il avait vu Forestier, avec un prêtre rebelle, « nommé Levaux, et que sa retraite est dans les environs de Cholet. Il « a ajouté que la bande dont il faisait partie à l'époque de son arres-

1. Israelistes dans le texte.

« tation devait se rendre dans les environs de Vezins, pour y passer « la revue d'un officier qu'il croit être Saint-Hubèrt. Il a signalé deux « autres prêtres, Gueniveau et Brunet, comme liés avec Forestier et « autres. Cette bande compte sur l'arrivée prochaine d'un jeune La « Rochejaquelein. » — La Rochejaquelein, riche propriétaire, établi à Bordeaux, père de famille, ne peut pas être confondu avec des Saint-Hubert, des Forestier, errants et bannis. Mais son nom est un de ceux qui prêtent le mieux à l'imagination des crédules et à l'objet de ceux qui répandent ces bruits. — « Forestier a annoncé que l'ennemi four- « nirait des fonds et ferait une descente au mois de mars. Le colonel « de la 5e légion ajoute qu'il a reçu avis de Chateaubriant que l'état- « major de la nouvelle chouannerie était formé et que le noyau était « dans le bas Anjou. Des femmes (porte ce rapport) propagent ces bruits. « Elles tiennent des conciliabules, protègent les déserteurs, servent la « correspondance. » Elles répandent un ouvrage qui se vend à Paris, rue Saint-Séverin, nº 30, prédictions et promesses faites à l'Eglise. C'est un ouvrage en deux volumes, publié en 1806 et dont il sera rendu compte demain. Quant aux invidus indiqués dans ce rapport, les trois prêtres ne sont point connus. Saint-Hubert est un subalterne, compromis dans l'affaire[1] de Forestier et Céris (an XII) et non arrêté.

374. — Nantes. Correspondance d'Amérique. — Le préfet de la Loire-Inférieure communique une lettre de New-York, du 10 décembre, apportée avec plusieurs autres par le navire américain *l'Auguste*, capitaine O'Conor. Cette lettre, adressée à M. Duandra, à Bordeaux, a été retenue par le préfet, parce qu'elle est écrite en plusieurs langues et mêlée de caractères hiéroglyphiques. — Nota. Des négociants, interrogés précédemment sur de pareilles lettres, ont déclaré qu'ils avaient des chiffres de convention avec leurs correspondants d'Amérique, afin qu'en cas de prise du navire par l'ennemi on ne pût comprendre les objets dont la connaissance pourrait nuire à leur commerce. On vérifiera à Bordeaux la nature de cette correspondance de M. Duandra.

375. — Bordeaux. Jeu. Mesure proposée. — Le sieur Vigne, adjoint du maire de Bordeaux et exerçant seul la police de cette ville, demande une autorisation spéciale pour s'introdure, la nuit, chez tout particulier donnant à jouer. Au mois d'août dernier, les agents de la police avaient arrêté plusieurs individus qu'on disait réunis pour jouer. On les avait tenus au secret à la mairie pendant 24 jours et traduits ensuite au tribunal, qui les a acquittés. Le jugement a excité les plaintes de la mairie. Le magistrat et le commissaire général de police ont répondu qu'il y avait eu abus d'autorité et que M. Vigne s'en permettait d'autres journellement. L'autorisation spéciale que demande l'adjoint de Bordeaux pour faire, la nuit, telle perquisition domiciliaire qu'il voudrait pour la recherche des joueurs pourrait donc avoir des inconvénients. Elle serait d'ailleurs superflue, parce que la loi du 22 juillet 1791 permet aux officiers de police d'entrer en tout temps dans les maisons où on tient habituellement des jeux de hasard.

376. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Charente-Inférieure. Le contingent est parti en entier ; on y a même joint 7 conscrits de plus pour le cas de désertion.

1. Affaire des plombs, I et II.

Strasbourg. Vanhoff, courrier de l'ambassade de France à Vienne, est arrivé avec Mme Petersilka, marchande de modes ; on la surveille ; avis transmis au général Andréossi.

Conscription. Arrestation pour escroqueries envers des conscrits : 1) en Mayenne : Saget, Maillard, Boissard ; 2) à Metz : Lepage et sa femme.

Lys. Infidélité et fuite de Raidard, sous-officier de gendarmerie.

Comte de Ruays, un des principaux chefs de Frotté ; on a interrogé une Mme de Ruays qui vit à Nantes avec son fils : ils ignorent absolument depuis 1793 ce qu'est devenu de Ruays.

Rapport du préfet de police. A Louvois, première du *Carnaval de Baugency,* un acte, par Nanteuil. — Bourse : rentes, 75 fr. 85 ; banque, 1232 fr. 50. — Arrestations : 2 déserteurs, 6 voleurs, 5 rôdeurs de nuit, 5 vagabonds.

Ordres du Ministre. En liberté en surveillance : Lasalle (II. 1567.1572) (injures contre Savary ; il se repent).

BULLETIN DU JEUDI 5 FÉVRIER 1807

377. — Nobles. Surveillance[1]. — Plusieurs anciens nobles cherchent à conserver les armes de leurs familles. Voici l'extrait des premières informations recueillies par la préfecture à ce sujet, d'après les ordres du ministre. Le Noir et Baron, palais du Tribunat, ont gravé récemment un cachet en écusson quarré, couronne royale et trois fleurs de lys (armes des Bourbons et comtes de Toulouse). Ils l'ont remis à un particulier qu'ils ne connaissent que comme ami de M. de Mariolles, rue du Helder, nº 1. Ils font en ce moment un autre cachet, à écusson quarré, cloche et croix de Toulouse, pour un individu qu'ils ne connaissent pas. — Simon, même palais du Tribunat, grave un cachet à couronne de comte pour M. de Barral, dont l'épouse est dame de compagnie de Son Altesse Impériale la princesse Pauline. Il en fait deux autres, également à anciennes armoiries, pour M. de Rivière, secrétaire de la légation de Dresde, et son épouse, veuve en premières noces du comte de Bunau, ministre saxon. — Laurence, même palais, vient de graver pour M. de Boucherolles un pareil cachet, avec croix de Saint-Louis. — Daniel, rue Saint-Honoré, a gravé, depuis deux ans, environ soixante cachets pareils, pour inconnus, a-t-il dit ; il n'a désigné que M. de La Rochefoucauld. Il a remis une vingtaine d'épreuves. — Monnot, rue du Roule, en a gravé environ cent. Il a désigné MM. Choiseul-Stainville, Lévis-Mirepoix, de Chavigny, de Boire, de Pléneuf, de Chavaudon, d'Ancenis, de La Palice[2], de Brières, de Saint-Aignan. Il a remis plusieurs épreuves. — Coquardon, quai de l'Horloge, en a gravé environ 18. Il ne cite que MM. de Clermont-Tonnerre et Lacroix-Laval. — Clermont, rue de Harlay, en a gravé environ vingt-cinq. Il ne cite que M. de la Béourdière et de Forlenze. — Son Excellence a ordonné de continuer cette surveillance et le recueil des noms, ainsi que celui des individus qui conservent publiquement, dans les salons, leurs anciens titres.

378. — Bordeaux. Conscription. — Extrait d'une lettre du préfet de la Gironde, du 31 janvier. « Jamais la conscription ne s'est opérée avec « plus de calme et moins de réclamations. On n'a vu autour des jeunes « gens aucun des intrigants qui affluaient aux levées précédentes.

1. Dossier de cette affaire : F^7 6486 Dos. 583.
2. Le nom est écrit Delapalisse.

« Quelques-uns avaient été arrêtés, il y a quatre mois. Les maires se « sont abstenus de réclamer en faveur de leurs protégés. On a observé « avec exactitude toutes les formalités indiquées. »

379. — Vendée. Situation. — Extrait d'une lettre du préfet de la Vendée, du 31 janvier : « D'après le rapport du maire des Herbiers, je me « suis transporté dans les communes qui étaient l'objet de son inquié- « tude. J'arrive et m'empresse de rendre compte de la situation de la « Vendée. Tous les conscrits sont partis, gais et manifestant la meil- « leure volonté. Jamais je n'avais vu autant de résignation chez leurs « parents. Les remplacements étaient communs les années précédentes. « Il n'y en a presque point eu cette fois. Tout le pays, même la partie « qui avoisine la Sèvre, est calme. Il n'y existe pas le plus léger symp- « tôme qui puisse faire craindre qu'il soit troublé dans la suite. En un « mot, jamais je ne fus plus satisfait de la disposition des esprits, mal- « gré les bruits ridicules qui ont circulé. » — Le préfet explique ensuite par quel motif il avait attaché quelque importance à ces bruits et s'exprime en ces termes : « Si j'étais seul chargé de la police de ce dé- « partement, je n'aurais fait aucun cas d'une nouvelle invraisemblable. « Mais tout le monde ici se mêle de police et en prend l'initiative ; la « gendarmerie, les chefs de corps, l'autorité judiciaire, recueillent tout « ce que l'impéritie et la malveillance sèment çà et là. Chacun croit « avoir bien mérité du gouvernement, lorsque, souvent, il ne fait preuve « que d'un zèle inconsidéré. Qu'en résulte-t-il ? des inquiétudes, des « alarmes, des dénonciations mal fondées, dont le résultat peut être un « mal réel. Il peut donner aux malintentionnés des espérances qu'ils « n'auraient jamais eues, etc., etc. » Le préfet termine ainsi : « Si j'étais « auprès de Votre Excellence, je la convaincrais que les petites vues, « les petites ambitions font plus de mal dans l'Ouest que tout le reste. « Je répète que la Vendée jouit de la plus parfaite tranquillité. » — Nota. M. le maréchal Moncey a communiqué au sénateur ministre plusieurs rapports, desquels il résulte qu'il existe dans cette contrée un rassemblement qu'on a dit d'abord de cent hommes, ensuite de vingt, etc. La gendarmerie y attache une idée de nouvelle chouannerie, en désignant pour chefs Forestier, La Rochejaquelein, etc. (*Bulletin* d'hier) (373). Son Excellence observe à M. le général que ces rapports sont inexacts, puisqu'il est constant que Forestier est mort à Londres, en octobre dernier, et que La Rochejaquelein, riche propriétaire établi aux environs de Bordeaux, n'a point pris part aux troubles de l'Ouest et est peu disposé à se jeter ainsi à l'aventure dans des affaires mal liées ; qu'enfin le livre théologique, dénoncé dans le même rapport comme fanatisant les esprits, n'est qu'une discussion mystique qui n'est point à la portée de la multitude et n'est pas présenté dans un sens à produire aucune impression politique (382).

380. — Toulon. Marins. — On organise à Toulon un régiment de matelots et ouvriers de la marine. Les matelots ont paru contents de cette mesure. Les ouvriers s'en sont plaints, croyant que leur paye serait réduite. Sur l'assurance qui leur a été donnée qu'elle ne serait pas changée, ils ont montré la même soumission, et l'organisation n'éprouve aucun obstacle.

381. — Extérieur. Pierre Fauche. Correspondance. — Pierre Fauche qui, de Berlin, entretenait une correspondance suivie avec un certain comité à Paris, s'est enfui, en octobre, de Berlin à Hambourg, d'où

il a gagné Londres. Son agent à Paris vient de recevoir une lettre de lui, datée de Londres, du 21 novembre. « Le plan d'un mouvement à « Paris est fort approuvé des trois principaux ministres ; il a été com- « muniqué à M. de Strogonof, qui s'est chargé d'en porter la connais- « sance à son maître et en a confié la suite à d'Antraigues. On ne de- « mande plus maintenant pour envoyer les fonds que les points sui- « vants : que l'on prouve que l'on est assuré du sénat et d'autres fonc- « tionnaires les plus marquants qui sont nommés, du ministre de la « police générale lui-même ; de plusieurs généraux désignés et de tous « ceux qui ont tenu à Moreau ; qu'enfin ce comité de Paris fasse « rapprocher Moreau, qui serait agréable à la Russie et au gouverne- « ment britannique, comme intermédiaire pour le rétablissement des « Bourbons. Moyennant ces conditions, on fera passer au comité non « seulement les 500.000 fr. demandés, mais tous les fonds nécessaires « pour opérer, en saisissant l'occasion favorable de l'absence de l'Em- « pereur. » — Pierre Fauche demande de plus que son correspondant lui envoie deux passeports en blanc, signés Fouché. Si tout ceci n'est pas un piège tendu à l'agent de Paris et un moyen pour l'éprouver, il est difficile de concevoir le délire et l'imprudence de Pierre Fauche et de ceux qui le mettent en œuvre.

382. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. L'ouvrage du père Lambert signalé hier (373) ne contient rien de politique ; titre : *Exposition des prédictions et promesses faites à l'Eglise dans les derniers temps de la gentilité.*

Paris. Viagers. Sur 27, 21 existent, 4 sont morts, 2 inconnus ; on n'a rien touché pour les morts.

Sophie Gustave (366). Elle avoue qu'elle est la fille de Beaudouin de Renneville, mariée à Préaux ; elle a dû épouser M. de Lowenstein en 1789. C'est Barthelemy l'aîné qui doit porter sa lettre à M. de Munster. Elle se croit connue du prince de Bénévent. Le ministre l'a fait mettre en liberté.

Metz. Le jugement qui avait condamné Marcel (226) avait absous la femme Marcel et Gernez, ses complices dans l'escroquerie envers des conscrits (198) ; sur appel du ministère, la cour a cassé le jugement et les a condamnés tous trois à 2 ans de prison et 3.000 fr. d'amende. On a arrêté Lepage et sa femme (376).

Strasbourg. Le général Montrichard (70) a assisté au bal de la préfecture et remis un placet à l'impératrice.

Calais. Arrivée d'un navire danois suspect : il dit avoir échoué aux Dunes, en Angleterre, et en être reparti dès qu'il a été réparé.

Orléans. Tentative d'assassinat. Un des deux fils Pelletier tire sur Tassin, dont Pelletier est créancier.

Phalsbourg. Simpson (382) arrive à Phalsbourg, où il sera détenu j. n. o.

Marseille. Militaires. Plaintes contre les canonniers garde-côtes (négligents) et le régiment d'Isenbourg où sont beaucoup de russes.

Rapport du préfet de police. Bourse active ; rentes, 75 fr. 90 ; banque, 1.232 fr. 50. — En janvier on a arrêté 89 déserteurs et enrôlé 28 individus pour les colonies. — Arrestations : 1 conscrit, 1 déserteur, 1 voleur, 1 filou, 1 escroc, 2 rôdeurs de nuit, 1 vagabond.

Ordres du Ministre. Un mois de détention, puis à 30 lieues de Rouen et de Paris : Deranguet (troubles à Rouen ; les perturbateurs ont promis de s'amender; seul Deranguet a injurié le maire et tenu des propos séditieux).

BULLETIN DU VENDREDI 6 FÉVRIER 1807

383. — **Correspondance avec l'Angleterre.** — L'on sait avec certitude que la voie ouverte présentement pour faire passer les lettres en Angleterre est par M. Georges Crawford, négociant anglais établi depuis longtemps à Rotterdam, où il était jadis consul anglais. C'est l'oncle de Sir James et dévoué comme toute cette famille aux vues du ministre britannique. Le sénateur ministre a plusieurs fois fixé son attention sur M. Georges Crawford. M. le général Marmont a été invité (*Bulletin* du 14 vendémiaire an XIII) (I. 396) à s'assurer à quel titre cet anglais résidait à Rotterdam et si ses dispositions et son caractère permettent qu'il soit toléré. M. le général Marmont a répondu (*Bulletin* du 11 brumaire an XIII) (I. 494) : que les renseignements qu'il avait recueillis sur M. Crawford sont à son avantage ; qu'il paraît avoir été chargé par le gouvernement français de négociations importantes, dont il s'est acquitté avec fidélité.

384. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Dyts, hollandais, demande qu'on révoque l'ordre de s'éloigner de Calais et des côtes : il avait établi un vauxhall, lieu de débauche ; a épousé une anglaise ; conduite scandaleuse; Mollien, dont il se réclame, a jadis servi la correspondance anglaise et a été détenu un an au Temple : le ministre maintient l'ordre de s'éloigner.

Revel, militaire, arrêté à Etampes pour libelles contre S. M. : rapport de Moncey.

Turin. Menou dit que Mme de Salmatoris (226) a la tête un peu faible et que son mari mettra ordre à ses propos.

Rapport du préfet de police. Un détachement, chargé de conduire 3 déserteurs malades de l'Abbaye au Val-de-Grâce, a fait la quête pour eux au marché : rassemblement. — Bourse : rentes, 75 fr. 95 ; banque, 1.231 fr. 25. — Arrestations : 1 conscrit, 9 voleurs, 4 rôdeurs, 3 vagabonds, 1 fou.

Ordres du Ministre. Escroquerie envers des conscrits : relâcher sous caution, après restitution de la somme escroquée, Duduit père et fils ; en surveillance, sous caution, Gautherot ; éloigner Georges et Lacave à 30 lieues de Paris ; en liberté, sous caution, Dangleterre (offre de servir la police). — Au secret à Bicêtre jusqu'à ce qu'on ait pris des informations : Villaume (II. 1114) (revenu à Paris ; très exalté). — En liberté : Sautreau (patron du coche d'eau d'Auxerre, s'est amendé) et 15 jours de détention à Renaudin (marinier) : ils ont retardé l'arrivée du coche d'un jour par leur insubordination. — Retenir j. n. o. : voleurs, escrocs, vagabonds, etc. (35, dont 13 femmes, non susceptibles de jugement). — Ordre de sortir de l'Empire : Gamps (260).

BULLETIN DU SAMEDI 7 FÉVRIER 1807

385. — **Conscription.** — Le préfet de l'Orne écrit que les conscrits sont partis avec gaîté et une ardeur qu'on n'avait jamais remarquée aux levées précédentes. — En Mayenne, on a arrêté, le 1er de ce mois, la veuve Perrier, mère d'un conscrit qui a déserté. — En Eure-et-Loir, les ordres reçus, tant pour le contingent que pour la réserve, ont été exécutés en quatre jours. La levée est belle, dit le préfet ; elle s'est faite avec exactitude et régularité.

386. — **Etchegaray et Bardoits.** — Le premier, maître d'école à Ciboure, et le deuxième, journalier à Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées). Prévenus d'avoir, par délation, fait saisir, à la frontière d'Espa-

gne, une forte quantité de piastres destinées pour des négociants français. Ce sont les premiers qui aient eu la bassesse de sacrifier l'intérêt de leur patrie à la rétribution que le gouvernement espagnol accorde aux dénonciateurs (*Bulletin* du 26 janvier) (343). Ce commerce alimentait en partie l'hôtel des monnaies de Bayonne et procurait des profits importants à beaucoup de négociants des Basses-Pyrénées. Les pertes considérables que ceux-ci viennent d'essuyer peuvent leur faire abandonner une branche d'industrie qui n'était pas sans profit pour le fisc. M. le conseiller d'Etat propose de faire arrêter, après vérification préalable, Etchegaray et Bardoits, ainsi que tous ceux qui, par la suite, se rendraient coupables d'un pareil délit. — Approuvé [1].

387. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Prisonniers prussiens nés en France. Le général Morlot écrit que 8, nés dans les départements réunis, ont eu la permission de rentrer chez eux.

Mayence. Renseignements sur Montullé (45) (qui fut accusé d'escroquerie par Labalme), sur Henry et Hippolyte d'Espinchal (45) (qui furent attachés à la maison de Condé et voulaient entrer dans le corps de M. de Tarente, dont un des principaux officiers était M. de Sourdis, beau-frère de d'Avaray (le confident de Louis XVIII) et ex-aide de camp du duc de Berry; Hippolyte fut attaché au duc d'Enghien), sur d'Espars, sur Nancaze, sur d'Albuquerque (130) : tous les six ont formé une sorte d'union mystérieuse devant Amélie de Bourdeilles, femme d'Espars.

Prisonnier anglais. Barclay Monteney propose d'être échangé contre Steetz, officier de marine : transmis au ministre de la guerre.

Turin. La commission militaire a acquitté, faute de preuve, Dalmazzi [2] et Rosotti (329) (chirurgiens, escroqueries envers des conscrits).

Doubs. Des douaniers saisissent de la poudre sur une voiture venant de Suisse.

Rapport du préfet de police. Bal nombreux : recette, 9.400 fr. — Un incendie. — Bourse ; hausse ; rentes 76 fr. 20 ; banque 1. 232 fr. 50. — Arrestations : 1 conscrit, 6 voleurs, 2 escrocs, 3 vagabonds, 1 fou.

Ordres du Ministre. Retenir j. n. o. : Piglione (106) (provocations à la désertion, a déjà commis d'autres délits). — Au dépôt de mendicité de Montpellier : Bousquet (mendiant, dévastations).

Faits divers. Sommations comminatoires à Pecqueur : Nord. — Suicide de Clarke : Bordeaux.

BULLETIN DU LUNDI 9 FÉVRIER 1807

388. — Ouest. Situation. — Le préfet de Maine-et-Loire rend compte de la suite de ses informations sur la bande de déserteurs qui a paru dans l'Ouest. Il assure qu'elle n'a jamais été de plus de 14 et qu'elle est entièrement dissoute. Sept se sont rendus à Bressuire. Deux ont été arrêtés et conduits à Angers. Quatre conscrits de Beaupréau avaient quitté le détachement parti le 12 de ce mois. On a arrêté leurs parents ; ils se sont rendus. La levée s'est faite avec célérité, l'esprit est bon, la tranquillité règne. — Le préfet de la Vendée confirme son précédent rapport sur la parfaite tranquillité du département (*Bulletin* du 5 de ce mois) (379). Le conseil de recrutement a fini ses opérations en 10 jours. Le 29 janvier, il ne restait pas un seul homme à partir. La gendarmerie a rapporté que les missionnaires arrivés à Fontenay en novembre pou-

1. Ordre du Ministre.
2. Dalmazzi dans le *Bulletin* du 22 janvier (329) et Dalmazzo ici.

vaient produire dans ces villes les effets les plus dangereux par l'exagération de leurs principes. Le sénateur ministre a demandé des renseignements au préfet (*Bulletin* du 23 janvier) (332). Voici l'extrait de sa réponse : « Les pères Lambert et Enfantin ont été autorisés par Son « Excellence le ministre des cultes à prêcher à Fontenay. La morale du « premier est pure, dans le sens du Concordat. Ce prêtre s'est constam- « ment montré l'admirateur zélé de Sa Majesté. L'autre paraît fanatique « et intolérant. Il veut que tous les ouvrages des philosophes soient « brûlés ; proscrit la danse et les spectacles. Le premier est entendu avec « plaisir. Le second n'excite que la risée. L'un et l'autre n'ont produit « aucun effet sensible. » — M. le maréchal Moncey donne avis qu'on a arrêté en Morbihan le nommé Lemoing, déserteur de la compagnie de réserve, qui a cherché à soulever les conscrits du Faouet. Les habitants l'ont livré eux-mêmes à la gendarmerie.

389. — Gênes. Situation. — Le préfet de Gênes rend compte de la situation de ce département : « Le peuple est soumis, dit-il, tranquille « et supporte sans se plaindre les charges publiques. Mais la misère est « extrême et il a vraiment besoin de secours. »

390. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Camp volant. Boyer a fait arrêter Le Goff, qui donnait asile aux brigands ; il avait un moule à boutons de gendarmes qu'il dit lui avoir été confié par Billy (affidé de Guillemot et complice de l'enlèvement de l'évêque de Vannes) (284). Le Goff a vu chez lui Billy et Bertin. — Leleuch, prêtre (80), est signalé à Plougoumelen.

Commissions militaires. Rapport de Menou sur les condamnations prononcées contre les complices de Mayno et de Cangiasso et contre Gallo pour asile donné aux brigands.

Pignerol. Menou dit qu'on a désarmé tous les habitants d'un village qui accueillit une bande de brigands et de conscrits réfractaires.

Moselle. On provoque le jugement de Fabert, maire : prévarication envers un conscrit.

Mayence. Hees tente de tuer Ricatte et se tue.

Hautes-Alpes. Arrestation d'Imbert pour escroquerie envers un conscrit.

Rapport du préfet de police. Bal bien composé mais peu nombreux : recette, 3.400. — Marsolla tente de se tuer après un vol. — Bourse : rentes, 76 fr. 15 ; banque, 1.233 fr. 75. — Arrestations : 2 conscrits, 12 voleurs, 1 filou, 19 mendiants, 1 teneur de loterie, 1 fou.

Ordres du Ministre. En liberté en surveillance spéciale dans sa commune : 1) Demagistris (acquitté pour vol, détenu comme dangereux ; ses parents intercèdent) ; 2) Blanc (détenu depuis juillet, accusé d'avoir pris part à une attaque : c'est faux ; son maire le défend).

BULLETIN DU MARDI 10 FÉVRIER 1807

391. — Var. Gardes-côtes. — Un canonnier, nommé Rainaud, de la 92e compagnie des gardes-côtes, a été assassiné à la batterie de la Fourcade, située sur le chemin de Cannes à Antibes, pour la défense du golfe Juan (*Bulletin* du 24 janvier) (340). Le préfet du Var adresse sur cet événement un long rapport, duquel il résulte qu'on n'a pu découvrir les auteurs et le but de cet assassinat. On a seulement su que ce canonnier avait été laissé seul pendant plusieurs jours, pour garder cette batterie importante, sans laquelle le plus léger corsaire ou brick

ennemi pourrait enlever tous les bâtiments qui mouilleraient dans le golfe. Le sieur Gasy, lieutenant de la compagnie, ayant appris que ce canonnier avait été assassiné et craignant qu'on ne lui fît des reproches de ce qu'il l'avait laissé seul, et pendant plusieurs jours, à la garde de ce poste, l'a fait enlever et transporter dans une forêt voisine et a engagé plusieurs canonniers, notamment le frère de l'assassiné, à déclarer qu'on l'avait trouvé mort dans la forêt. Le préfet a fait à ce sujet les observations suivantes : « En général, les gardes-côtes servent mal ; « ils sont mariés, domiciliés et abandonnent fréquemment leurs postes « pour vaquer à leurs travaux. Les officiers tolèrent leurs absences, « parce qu'ils profitent de leurs soldes, reçoivent même des rétributions. « On cite un capitaine qui a acquis par ce seul moyen une fortune con- « sidérable et a fait des acquisitions qu'on évalue à 80.000 francs. Il « paraît urgent de changer ces canonniers ou de les assujettir à un ser- « vice plus régulier pour la sûreté des côtes. »

392. — Sture. Brigandage. — Le 24 janvier, sept brigands, en uniforme complet de gendarmerie, se sont portés au village de Caraglio, en Sture, et après avoir visité quelques maisons, sous prétexte de rechercher des conscrits réfractaires, sont entrés chez le curé, réputé très riche, sous le même prétexte de rechercher des déserteurs et armes cachées, en lui exhibant un faux ordre du préfet. Après leur perquisition, ils ont sommé le curé et son frère de se rendre avec eux chez le maire de la commune, à quelques pas de leur maison ; ils les ont liés et garrottés, leur ont enlevé leurs montres et pendant qu'un d'entre eux les gardait au dehors, les autres sont rentrés dans leur domicile, où ils ont pris l'argent et les objets les plus précieux. On les recherche.

393. — Rapport du préfet de police. — « Malgré le mauvais temps, il « y a eu dimanche des mascarades marquantes. On en a surtout distingué « une, composée de huit grandes voitures, qui ont circulé jusqu'à la « nuit. Les spectacles, les bals, les guinguettes ont été très fréquentés. « Jamais on ne vendit autant de volaille et gibier à la Vallée. Cette « vente a été samedi dernier d'environ 150.000 francs. Le bal de l'Opéra « a été moins nombreux que les précédents. La recette n'a été que de « 900 francs. »

394. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Scott (256). Wirion dit qu'il n'est pas revenu à Verdun ; Mme Scott a demandé que son mari fût autorisé à rester à Versailles.

Lys. Assassinat de Beguey, par Duloya, croit-on, conscrit réfractaire, par vengeance.

Conscrits. Le général Pille annonce la désertion de 15 conscrits, du 62e de ligne, que conduisait le sergent Parguy.

Havre. Rixe entre un détachement de la garde nationale et des officiers de marine.

Dyle. Plusieurs vols et attaques dans l'arrondissement de Louvain : on a arrêté Lauderwelde.

Alba. Le tribunal condamne Pistone pour escroqueries envers des conscrits.

Toulon. Plaintes contre le régiment d'Isenbourg, vols, etc.

Rapport du préfet de police (suite). Bourse nulle ; rentes, 76 fr. 15. — Arrestations : 2 conscrits, 5 voleurs, 4 rôdeurs de nuit, 3 vagabonds.

Hambourg. Dénonciations vagues. Lettres défavorables à la légation de France ; une dit que Picot (émigré pensionné) et Tournier (espion de l'étranger) auraient eu des rapports avec la légation de France. — On dit que Bourrienne voit une dame

Cotolendi, arrivée avec son mari, qui s'appelait jadis Beauregard, escroc qui avait quitté Paris pour aller auprès du général Blücher, avec Beaufort et Mondion : on les signala à La Forest ; il est regrettable que Bourrienne voie ce ménage.

BULLETIN DU MERCREDI 11 FÉVRIER 1807

395. — Paris. Juifs. Ancienne négociation avec le comte de Lille. — Quoique le fait suivant soit d'une date peu récente, comme les détails en sont certains, il peut être utile de le consigner ou de le rappeler ici. En février 1793, le conseil du comte de Lille, qui se disait alors régent du royaume, discuta un projet de convention offerte par les juifs. Il s'agissait de leur céder la baie d'Arcachon et toutes les landes de ce territoire entre Bordeaux et Bayonne, pour être tenues par eux en propriété, sous la suzeraineté de la couronne. Ils devaient cultiver ces landes, y bâtir une ou plusieurs villes ; le tout régi et administré d'après leurs lois religieuses, leurs usages civils et leur jurisprudence particulière, sauf les cas de contestation avec un chrétien, dans lesquels des commissaires royaux résidant dans ces villes auraient intervenu et prononcé. Les juifs offraient 25 millions, dont 5 comptant au moment de l'adoption du projet ; autres 5 millions en traites payables dans un an, et fournies sous la garantie des synagogues hollandaises et portugaises ; les 15 millions restant payables lors de la mise en possession. C'est M. Hermann, aujourd'hui employé dans nos Relations Extérieures, et un nommé Cruchin, qui est encore à Londres, qui préparèrent et suivirent cette idée ; d'Auberval, des Français, en fut comme le postillon. La première ouverture s'en fit à Amsterdam, dès la fin de 91. Les juifs hollandais en écrivirent à leurs coreligionnaires en Portugal et à Londres pour conférer et arrêter le projet avec les juifs anglais. Ce projet, après une délibération assez longue au conseil du comte de Lille, fut rejeté d'après l'opposition de l'évêque d'Arras, fondée sur des motifs religieux et sur ce qu'une telle infraction aux lois du royaume relatives aux juifs ne pouvait être faite dans un temps de régence.

396. — Lourdes. Evasion de Rivoire. Suite des recherches. — Après l'évasion de Rivoire, les recherches de ses complices ont été dirigées contre le maître de poste de Lestelle, relai de Lourdes à Pau, une femme de Lourdes, qui fréquentait habituellement Rivoire dans sa prison, et un autre particulier de cette ville, sur lequel on avait quelques indices (*Bulletin* du 10 décembre) (203). Le préfet des Hautes-Pyrénées donne avis, à la date du 30 janvier, qu'on vient de trouver à Lourdes, chez la dame Gasselin (la femme signalée), une lettre de Rivoire, datée de Saragosse, 1er janvier, adressée au nommé Menou, et à moitié brûlée. Au moment de la perquisition, Menou se trouvait chez la dame Gasselin, ainsi que le nommé Marthe, également suspecté d'avoir contribué à l'évasion. La dame Gasselin, Menou et Marthe ont été arrêtés à l'instant. Dans la partie de la lettre qui n'était pas brûlée, on a vu que Rivoire parlait du sieur Chiqué, maître de poste de Lestelle. Il sera interrogé de nouveau. On a pris des mesures pour que toutes les lettres qui pourraient arriver d'Espagne à l'adresse de Menou fussent suivies. Enfin il a été écrit au capitaine général de l'Aragon, pour l'inviter à faire arrêter Rivoire à Saragosse ou autre lieu dans lequel il aurait asile. — Nota. C'est ici l'occasion de placer une particularité qui était toujours demeurée dans le secret. C'est que l'individu expédié à Londres

par Hyde, le 11 janvier 1800, sous le non de Vauxnoir, est l'enseigne de vaisseau Rivoire, comme l'autre agent, expédié en même temps au comte d'Artois par une voie différente, sous le nom de d'Andreville, est M. Hector de Brassac, lié alors d'intimité avec Mme Etienne de Durfort, dont il a depuis épousé la fille. Il est rentré, il y a cinq ans, par Emmerich, où il vit le chevalier de Coigny ; Hector de Brassac est mort il y a deux ans.

397. — Toulouse. Emigration pour l'Espagne. — Le préfet de la Haute-Garonne écrit que quatre mécaniciens français sont partis de Toulouse pour l'Espagne avec le projet d'y établir des filatures de coton. Ils sont en ce moment à Barcelone et cherchent à y attirer d'autres ouvriers des manufactures de Toulouse. On craint que les meilleurs ne se rendent à leur invitation, parce que le commerce est presque nul.

398. — Rapport du préfet de police. — On a vu des mascarades toute la journée. Le soir, les spectacles, bals, guinguettes et autres lieux publics ont été extraordinairement remplis. Le bal de l'Opéra a produit 12.528 francs.— La crue de la Seine avait mis en danger les vins déposés sur le port Saint-Bernard (environ 45.000 pièces). On a pris des mesures. Tout est en sûreté. — L'ouverture du grand Sanhédrin a eu lieu lundi. La réunion s'est faite à la synagogue, rue Saint-Avoye. On s'est rendu de là à l'Hôtel-de-Ville.— Peu de négociations à la Bourse. On n'a coté que le cours des rentes,qui n'a pas varié (76 fr. 15 c.). — Il y a eu 15 faillites pendant le mois de janvier. Point de réhabilitation.— Arrêtés, 3 vagabonds, 3 rôdeurs de nuit.

399. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Wilson est autorisé à résider à Gand et Crigau à se rendre à Arras. — Wirion dit que Daniel Clarke a refusé d'aller à Arras, comme Collet en avait demandé l'autorisation pour lui sans son assentiment.

Lyon. Tentative de vol chez Deprelle : la bande de 5 voleurs, dont Paille est le chef, est prise sur l'indication de Vigoureux, l'un d'eux, qui fait admettre dans la bande un lieutenant de gendarmerie pour la faire prendre en flagrant délit chez Deprelle.

Rouen. Gravure du *Testament de Louis XVI*, avec son portrait, vendu clandestinement ; perquisitions simultanées en divers endroits.

Nevers. Dénonciation calomnieuse contre des fonctionnaires, au sujet de la conscription.

Lisieux. Mlle Groult (269) est folle et d'un caractère violent. « Le ministre prescrit de la faire enfermer dans une maison de santé [1]. »

Gênes. Situation. On signale des bâtiments russes ; faiblesse des moyens de défense.

BULLETIN DU JEUDI 12 FÉVRIER 1807

400. — Ham. Frères Dubouays. Polcaro Scécillon. — « Les révélations de Bertin portaient que De Bar devait être commandant en « chef d'une nouvelle insurrection dans l'ouest ; La Haye Saint-Hilaire « son adjoint ; Scécillon, 1er chef de division ; Polcaro, 2e chef ; les deux « frères Dubouays, de Rennes, officiers sous les précédents. » Les retraites de De Bar et La Haye Saint-Hilaire ne sont point connues. Les

1. Mots ajoutés par Fouché.

quatre autres étaient notés depuis longtemps à la police générale. Ils ont été arrêtés par ordre du sénateur ministre et mis provisoirement en prison à Saint-Brieuc (*Bulletin* du 3 janvier) (272). Pour éviter les intrigues du parti, Son Excellence a jugé convenable de les éloigner du pays et de les faire transférer au château de Ham. Le commandant annonce qu'ils y sont arrivés le 10 de ce mois. Ils ont déclaré qu'ils n'avaient aucun moyen de subsistance et réclamé les secours que Sa Majesté accorde aux prisonniers d'Etat.

401. — **Rapport du préfet de police.** — Les mascarades du mardi gras ont été très nombreuses, il y a eu des costumes élégants. Tous les spectacles ont été remplis. Plusieurs personnes n'ont même pu y pénétrer. Le bal de l'Opéra n'a pas été aussi nombreux que le précédent. La recette n'a été que de 4.122 francs.

402. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Bouches-du-Rhône. Le général Cervoni prend des mesures pour garantir la côte contre un débarquement des russes ; tous les permis de port d'armes sont annulés.

Vendée. Un inconnu, disant être le général Travot ou un de ses amis et prenant le nom d'Henri Girault, offre de révéler un complot des anglais : lui promettre les bienfaits de S. M. s'il fait des révélations ou la sévérité s'il trompe.

Orléans. Détails sur Thompson, anglais.

Liège. Le ministre avait ordonné d'arrêter Destaville, quoique acquitté (301) ; on a été obligé de différer, parce qu'il était malade ; il vient d'être jugé et condamné à 6 mois de prison et 500 fr. d'amende.

Mont-Tonnerre. Le préfet ayant reçu l'ordre de fournir 139 hommes de plus que le contingent, on sera obligé d'en prendre une partie dans le dépôt, la réserve n'en contenant que la moitié.

Adjoint complice de voleurs et arrêté : Jorris, dans la Dyle.

Viagers. Sur 43 du 2e arrondissement, 31 vivent, 11 sont morts, 1 inconnu.

Sisteron. Rébellion contre des employés des droits réunis opérant chez la veuve Tinbert, marchande de liqueurs : on arrête Girard et Blanc.

Rapport du préfet de police (suite). Désordre causé par deux dragons de la garde de Paris. — Bourse peu active ; rentes, 76 fr. 20 ; banque 1.232 fr. 50. — Arrestations : 3 conscrits, 4 voleurs, 2 vagabonds.

Faits divers. Assassinats : 1) de Montalens et de sa femme : Seine-et-Marne ; 2) d'un maire et d'un particulier : Dyle.

BULLETIN DU VENDREDI 13 FÉVRIER 1807

403. — **Escaut. Conscription.** — Le préfet de l'Escaut écrit que, malgré ses efforts et ceux des maires, il n'a pu parvenir à l'exécution de la loi sur la conscription. Plus de trois quarts sont réfractaires. Les mesures extraordinaires d'amendes, garnisaires et autres, sont sans effet. Les parents qui ont quelques propriétés les vendent pour se soustraire aux exécutions. Le préfet propose de faire arrêter et détenir les parents des réfractaires. « Le ministre autorise [1]. »

404. — **Rolland.** — Artiste démissionnaire de l'académie impériale de musique. Prévenu d'avoir séduit et enlevé une demoiselle Le Pecheux, fille mineure, à laquelle il donnait des leçons de chant. La mère, en réclamant l'intervention de l'autorité, a produit une lettre par laquelle le sieur Rolland lui annonçait que sa fille était dans une maison res-

1. Mots ajoutés par Fouché.

pectable, mais inaccessible à toutes ses recherches et qu'elle ne lui serait rendue qu'après qu'elle aurait donné son consentement pour leur union. Le sieur Rolland, arrêté et interrogé, s'est refusé obstinément à faire connaître la retraite de la demoiselle Le Pecheux. M. le conseiller d'État propose de le retenir jusqu'à ce qu'il soit décidé à faire les aveux que sa lettre met en droit d'exiger de lui. — Adopté [1].

405. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. D'Espars, lieutenant des gendarmes d'ordonnance, sera surveillé à Paris où il a la permission de venir ; on tâchera de savoir ce qu'il y a de vrai dans l'association formée devant Mme d'Espars par Montulé, d'Espars, les deux frères d'Espinchal, Nancazé et d'Albuquerque (387).

Jemmapes. Rébellion grave contre les gendarmes Privez et Taulien, qui ont arrêté le déserteur Deramain.

Dunkerque. Le corsaire *Le Grand Napoléon* prend un navire anglais à bord duquel Kent, passager, dit qu'on prépare en Angleterre des armements pour le blocus de la Baltique.

Loire. Querement, officier de recrutement, accusé de prévarication dans la conscription, dit avoir des révélations à faire : on attend son arrivée à Paris où il conduit un détachement.

Pô. Gouvion et Beaufort d'Hautpoul, capitaines du génie, blessent d'un coup de pistolet un enfant monté derrière leur cabriolet.

Aude. Arrestation d'une bande de 8 brigands et de 2 femmes : ils avaient tué une 3e femme qui les accompagnait.

Rapport du préfet de police. Suicides : 1) Dubois ; 2) femme Dumur. — C'est Caudon qui s'était pendu sur le pont des Arts (359). — Bourse faible ; rentes, 76 fr. 15 ; banque, 1.232 fr. 50. — Arrestations : 4 voleurs, 4 mendiants, 1 fou.

Ordres du Ministre. En détention, le 1er un an, le 2e 6 mois et les renvoyer dans leurs pays : Gauchat et Geury (escroqueries envers Taillard, prêtre). — Renvoyer dans leurs pays : Berton et Parvy (escroqueries ; dangereux à Paris).

Incendies. 1) Chez Barberand : Cher ; 2) Roer.

BULLETIN DU SAMEDI 14 FÉVRIER 1807

406. — Proposition d'établir des procureurs impériaux près les mairies. — Cette proposition a été faite par un mémoire adressé au sénateur ministre. En voici l'extrait : « Sous le règne de la monarchie, « il y avait un procureur du Roi près les mairies des grandes villes. Ils « veillaient, pour le monarque, au maintien des lois et des prérogatives du trône ; pour le citoyen, à la sûreté individuelle, à laquelle les « passions locales pouvaient causer des atteintes. Avant le 18 brumaire, « le Directoire exécutif avait, par les mêmes motifs, placé des commissaires près les bureaux centraux, remplacés par les mairies. Affranchies de cette surveillance, toutes les mairies tendent progressivement à l'extension de leurs pouvoirs. Elles arrêtent arbitrairement, « punissent par de longues détentions ou relâchent les coupables sujets a la sévérité des lois. Les commissaires généraux de police, dans « les villes où il en a été établi, pourraient être chargés de cette fonc- « tion. »

407. — Lyon. Situation. — Le commissaire général de police à Lyon rend compte de la situation de cette ville, à la date du 7 février.

1. Ordre du Ministre.

Le commerce de soieries est le seul qui languisse. Tous les autres se soutiennent. Il n'y a eu aucune faillite depuis deux mois. On a répandu que les fabriques de Lyon seraient incessamment chargées, par ordre de Sa Majesté, de confectionner pour deux millions d'étoffes, destinées aux ameublements de Versailles et Compiègne. Quelques individus souffrent par la stagnation du commerce des soieries. Mais on n'entend aucun murmure contre le gouvernement de Sa Majesté.

408. — Marseille. Bruit. — Des nouvelles récentes de Londres, reçues à Marseille, portent que le gouvernement a déclaré qu'il n'existait aucun moyen de terminer la guerre avec la France par une paix solide et honorable. Il en résulte, dit le commissaire général de police, un esprit d'apathie et de découragement. On a remarqué que les quatre derniers bulletins de la Grande Armée avaient été lus sans intérêt.

409. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Tentative d'évasion de Lorines, dont on avait au préalable répandu le bruit du suicide ; envoyé à Bitche (rapport de Wirion).

Ledoux Glatigny, ancien payeur, recherché : redoit 200.000 fr. au Trésor.

Metz. Jugement condamnant à 2 ans de prison et 5.000 fr. d'amende Eberhard et Liste, pour escroqueries envers des conscrits ; Marcel, sa femme et Gernez ont déjà été condamnés de même (382).

Forêts. La conscription a été bien faite, malgré la lutte entre les pouvoirs judiciaires et administratifs.

Oise. Suicide de Villain, percepteur.

Toulon. Duel. Un officier de marine en provoque un autre, qu'il soupçonne de l'avoir dénoncé pour dilapidation.

Rapport du préfet de police. Bourse animée, hausse : rentes, 75 fr. 90 ; banque, 1.230. — Arrestations : 2 déserteurs, 3 voleurs, 3 rôdeurs de nuit, 4 vagabonds, 2 mendiants.

Hambourg. Détails sur Gimel, agent du comte de Lille, dont Bourrienne annonce la mort ; il accompagna Auguste de La Ferronnays en Suède et quitta Hambourg lors de l'arrestation de Rumbold ; sa femme habite la Corrèze.

Ordres du Ministre. En liberté en surveillance : 1) Bizouard (II. 68) (prêtre, détenu depuis 18 mois ; on craint pour sa raison) ; 2) Quois (irlandais, prisonnier de guerre en 1792, réside depuis ce temps en Dordogne, où il s'est marié ; arrêté d'après l'article 3 du décret du 21 novembre).

BULLETIN DU LUNDI 16 FÉVRIER 1807

410. — Bayonne. Mesures de l'Espagne. — On écrit de Bayonne que les journaux français sont prohibés en Espagne par un ordre secret et qu'en conséquence ils sont arrêtés aux bureaux de poste de la frontière. Les lettres venant de France sont toutes ouvertes et examinées avec soin, ce qui a été cause que plusieurs effets de commerce ont été perdus ou égarés ou retardés. Le commerce de Bayonne s'occupe des moyens de réclamer contre ces mesures hostiles, si étonnantes de la part d'une puissance qui se prétend notre alliée.

411. — Grenoble. Evénement. Mouvement populaire. — Extrait d'un rapport du maire de Grenoble, du 12 de ce mois : « Le 11, à midi, l'exé-« cution du nommé Perret, condamné à mort comme assassin et in-« cendiaire, est devenue, accidentellement, le sujet d'une vive rumeur. « Une des jumelles s'étant dérangée, le mouton, conducteur du glaive,

« s'est arrêté à quelques pouces au-dessus de la tête du criminel. L'exé-
« cuteur, n'ayant pu le relever, a saisi le patient à la tête et a essayé de
« lui tordre le cou : ses efforts ont été inutiles. Les cris perçants du
« criminel ont excité la commisération et un mouvement d'indignation.
« C'était un jour de marché. Le nombre des spectateurs était considé-
« rable. Parmi eux, un détachement de 300 conscrits qui arrivait. Des
« cris de grâce se sont fait entendre. Un particulier, qu'on n'a pas con-
« nu, est monté sur l'échafaud. Se voyant seul, il a demandé du secours
« en ces termes : « Comment ! Personne ne me suit ? » A l'instant,
« douze autres se sont portés à l'échafaud. On a soulevé le mouton
« avec des leviers ; le criminel a été retiré de la lunette, couvert de sang.
« D'autres particuliers ont assailli l'exécuteur, qui cherchait à fuir, et
« l'ont grièvement maltraité. Sa vie est en danger. Le criminel a tenté
« de s'évader dans ce tumulte, mais les mêmes particuliers qui l'avaient
« délivré l'ont retenu, conduit à l'hospice et mis sous la garde de deux
« sentinelles. Le trouble a cessé à une heure. Le criminel a été réin-
« tégré à la conciergerie, à sept heures du soir. L'exécuteur de Cham-
« béry a été mandé pour que le supplice ait lieu dès que le calme pa-
« raîtrait suffisamment rétabli. On informe contre ceux qui ont mal-
« traité l'exécuteur de Grenoble. »

412. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Contrebande. On signale au ministre une affluence considérable de contrebandiers dans les ports voisins de Flessingue.

Gamps (384) est parti, en déclarant qu'il réclamait le droit de revenir en France, qui est devenue sa vraie patrie ; détails.

Vannes. L'évêque de Vannes a transmis un libelle, qu'il croit être de la Haye Saint-Hilaire, et une lettre de Gravel disant que Boyer aurait découvert une conspiration en Morbihan (Boyer a seulement fait arrêter Le Goff) (390).

Seine-et-Oise. Arrestation d'Auger : escroqueries envers des conscrits.

Conscription. Divers rapports. Bien terminée en Loire-Inférieure (gaieté des conscrits) et en Sarthe ; pas terminée en Mayenne.

Rébellion. 1) Deux-Nèthes : contre des douaniers ayant arrêté un conscrit réfractaire ; 2) Nord : contre des gendarmes conduisant un détachement de prisonniers.

Parme. Pour encourager la conscription, Cavalli, adjoint, a requis le n° 1 pour son fils.

Pô. Assassinat d'un gendarme par Griglione, réfractaire.

Rapport du préfet de police. Tentative de suicide de la femme de Pantin. — Bochard se blesse mortellement. — Bourse : rentes, 75 fr. 50 ; banque, 1230. — Le ministre a fait arrêter Ricord, conventionnel, déporté en nivôse an IX, revenu à Paris sans autorisation. — Arrestations : 2 déserteurs, 2 conscrits, 17 voleurs, 8 rôdeurs de nuit, 21 vagabonds.

BULLETIN DU MARDI 17 FÉVRIER 1807

413. — Paris. Prix de la viande. — Plusieurs plaintes sont parvenues successivement au sénateur ministre sur les prix de la viande dans la capitale. Il y avait une disproportion sensible entre les ventes faites en détail par les bouchers et leurs achats dans les marchés. Le boucher des Invalides fournit à des prix moindres de moitié ; et le fournisseur général espère encore obtenir de lui une diminution à Pâques, terme de son marché, parce que d'autres offrent de fournir

à des conditions plus avantageuses. Enfin, il est notoire que pendant six années consécutives, antérieures à la Révolution. depuis 1779 jusqu'en 1785, les prix des bestiaux étaient dans les marchés les mêmes qu'en cette année et la viande était taxée à 8 sols. Son Excellence a communiqué ces observations à la préfecture de police (*Bulletin* du 28 janvier) (350). Voici le précis de ses réponses : « Les bouchers offrent « une diminution de 10 centimes, mais on exige des morceaux d'élite. « Ils doivent être payés plus cher. Le boucher des Invalides achète et « fournit les plus mauvaises qualités. Dans les six années citées, les « bouchers achetaient à 2 sols de moins qu'à présent et vendaient, « nonobstant la taxe, 10 à 11 sols les morceaux d'élite. Il est d'ailleurs « constant que, depuis quatre mois, les prix de la viande ont diminué « sensiblement. Et l'on peut en avoir à très bon marché. On fournit dans « les étaux de 35 à 45 centimes le bœuf ; de 25 à 40 le mouton. Il y a « donc amélioration réelle et ceux qui ne l'éprouvent pas chez leurs « fournisseurs ne doivent l'imputer qu'à leur confiance excessive ou à « leur extrême exigence pour le choix des morceaux. » — Nota. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'immédiatement après les observations faites par le sénateur ministre à la préfecture, le prix de la viande a été diminué.

414. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Anglais. Proposition d'échange de Tatcher et de Bain (365) : le ministre de la guerre les a fait envoyer dans un dépôt et personne n'a sollicité pour eux.

Gênes. Bons renseignements sur Costa (133) ; on rétracte les plaintes portées contre lui.

Jura. Jugement condamnant Rousseaux : escroqueries envers des conscrits en leur promettant des congés par l'intermédiaire du général Desperrières.

Thuringe, général, dont S. M. a ordonné l'arrestation : Moncey dit qu'il n'est plus à Liège ; on le recherche.

La Rochelle. Lettres en anglais trouvées sur 2 navires américains ; on les envoie au conseiller du 1er arrondissement.

Deux-Sèvres. 12 conscrits ont déserté ; on arrête leurs parents.

Rapport du préfet de police. Bourse animée ; rentes, 75 fr. 60 ; banque pas cotée. — Arrestations : 1 conscrit, 2 voleurs, 2 escrocs, 8 rôdeurs de nuit.

Relevé des principaux délits de janvier. 8 rébellions contre la gendarmerie. — 1 attaque de diligence (par Descombes) (328). — 7 attaques de particuliers. — 11 assassinats. — 4 vols (dont un chez Pâris) (344).

Faits divers. Délits dans une église : Somme. — Incendie accidentel : Somme.

BULLETIN DU MERCREDI 18 FÉVRIER 1807

415. — Paris. Bruits. — Le départ prochain de M. de Metternich a été annoncé dans le public ; on croyait, hier, que ce départ était l'objet de la communication faite au sénat. De là, la guerre avec l'Autriche, etc. — On continue toujours à s'entretenir du grand personnage envoyé de la Grande Armée au Temple, sous forte escorte. Le fait est regardé comme constant et l'on ne varie que sur le nom et sur les motifs de sa détention. — La prise de Constantinople. — Une conscription de 100.000 hommes ou de tous les jeunes gens de 18 à 20 ans. — Voilà les bruits qui ont remplacé ceux qui ont couru, il y a six semaines, sur les désastres de la Grande Armée, la disette et ses maladies. Les uns

créent ces fantômes et s'y attachent par malveillance. D'autres s'en laissent saisir et propagent de vaines inquiétudes, qui prouvent plutôt de bons sentiments que la solidité de leur jugement. Cette disposition des esprits d'une classe oisive tient particulièrement au défaut de nouvelles et l'inaction momentanée de la Grande Armée.

416. — **Berne. Trappistes. Conscrits**[1]. — Le sénateur ministre a invité à diverses époques Son Excellence l'ambassadeur de Sa Majesté en Suisse à veiller avec soin à ce que les conscrits de France ne pussent être admis dans le monastère de la Trappe établi à la Valsainte, canton de Fribourg. Le landamman a sommé ces religieux, au mois de janvier dernier, à la réquisition de l'ambassadeur, de renvoyer les jeunes français qui se trouvaient dans leur couvent. Ils en ont donné avis à l'abbé, qui est à Paris, lequel a écrit au secrétaire de la légation de France, à la date du 3 février, la lettre suivante : « J'ai été hier chez « le ministre de la guerre. Il m'a dit que notre maison ne saurait être « compromise et que je pourrais obtenir l'exemption de quelques jeunes « gens, du ministre des cultes. J'ai passé une partie de la soirée chez « M. Portalis. Il m'a dit qu'on écrirait à Son Excellence M. l'ambassa- « deur en Suisse. Si j'avais pu donner la liste de ceux qui veulent « embrasser l'état ecclésiastique, elle aurait été envoyée demain à Sa « Majesté. J'ai vu samedi S. A. S. Mgr l'archichancelier, qui m'a dit que « tout ce qui nous regardait serait envoyé à Sa Majesté, parce qu'avant « son départ, Sa Majesté avait déclaré qu'elle verrait avec plaisir d'au- « tres monastères de notre ordre s'établir en France, attendu qu'il en « fallait plusieurs pour ceux à qui le monde ne convenait pas. — P. S. « Son Excellence le ministre de la guerre a eu la bonté de me donner « son sentiment par écrit et signé de sa main, que je conserve avec « soin. » — En transmettant cette lettre au sénateur ministre, M. l'ambassadeur a invité Son Excellence à vérifier si les assertions de l'abbé sont vraies ou l'effet de l'intrigue. — Nota. Il n'est pas vraisemblable que les ministres de Sa Majesté aient donné à ces religieux de pareilles espérances, d'après lesquelles ils se croient autorisés à recéler des conscrits qui n'ont pas satisfait à la loi.

417. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Haute-Marne. Incendie dans une écurie de Saint-Dizier, où se trouvaient les équipages de l'impératrice : les chevaux et les voitures sont sauvés, une partie des harnais est brûlée.

Rébellions. Meurtres. Sambre-et-Meuse : un braconnier tue Dardenne, gendarme, qui voulait l'arrêter et qui conduisait un conscrit ; ce dernier a cherché à arrêter l'assassin (rapport de Moncey). — Alpes-Maritimes : 2 gendarmes essayent d'arrêter Graille, forçat évadé de Toulon; un d'eux, L'Evêque, est blessé.

Prisonniers anglais. Evasion de 5 d'entre eux, à Saint-Servan.

Navire américain. Le William, sequestré à La Rochelle comme ayant des marchandises anglaises : Halliday, négociant à Londres, avait écrit au capitaine de remettre ce navire, à Bordeaux, à Barton et Guestier (256). Deshayes, négociant à Saint-Malo, réclame ces marchandises comme venant d'Amérique. Enquête.

Rapport du préfet de police. — Suicide de Desarcy, époux de Mme de Monaco, née d'Aumont, par chagrin d'avoir perdu un procès contre Mme de Monaco. —

1. Dossier de cette affaire des trappistes de la Valsainte : F7 6486 Dos. 582 et F7 6558 Dos. 2358.

Bourse : rentes,75 fr. 60 ; banque, 1227 fr. 50. — Arrestations : 5 conscrits, 1 voleur, 6 rôdeurs de nuit, 5 vagabonds.

Hambourg. Longue note sur Martelli, émigré, qui proposa ses services à Bourrienne. On croit qu'il fait le jeu de l'Angleterre et que, lié avec d'Imbert, il est l'agent de Bertrand de Molleville qui voudrait, peut-être, « faire la contre-partie de l'affaire où il a été dupé par Méhée ». Il dit avoir été trahi par l'émigré de Blin ; il signale La Haye Saint-Hilaire comme étant en Angleterre, alors qu'il est en Bretagne, etc. Détails.

Faits divers. Incendie accidentel chez Plessier. Nord.

BULLETIN DU JEUDI 19 FÉVRIER 1807

418. — Creuznach. Suspension d'une gazette. — Le préfet de Rhin-et-Moselle écrit que le maire de Creuznach s'étant plaint d'une gazette qui paraît chaque semaine dans cette ville, sous le titre de *Feuille Hebdomadaire* (*Wochen Blatt*), il a examiné les articles désignés et a reconnu qu'ils étaient propres à indisposer les habitants contre l'administration. Il a également constaté que, pendant l'administration de son prédécesseur, il avait été porté des plaintes graves contre l'éditeur de cette feuille, pour mêmes motifs. En conséquence, il en a défendu l'impression et la distribution jusqu'à nouvel ordre.

419. — Metz. Exécuteur. — Le préfet de la Moselle expose que l'exécuteur de la haute justice, d'un caractère très violent, s'étant introduit dans un bal public, a insulté un ancien militaire et l'a provoqué en duel. Sur le refus qu'il a éprouvé, avec des signes de mépris, il s'est livré aux plus fortes invectives. Il a été arrêté et conduit au dépôt de sûreté. Le préfet pense qu'on doit lui interdire la fréquentation de tous les lieux publics.

420. — Rapport du préfet de police. — On a donné à Feydeau, le 17, la première représentation de *Joseph*, opéra en trois actes. Le succès a été complet, principalement pour la musique. On a demandé les auteurs et nommé Duval et Méhul. — Beaucoup d'affaires à la Bourse d'hier. Le cours des rentes n'a pas changé : 75 fr. 60. On n'a pas coté celui des actions.

421. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Viagers. Sur 23, 15 existent, 6 sont morts, 2 inconnus. — On a touché indûment environ trois ans de trop pour la veuve Schraff.

Verdun. 7 femmes de prisonniers anglais profiteront de la permission de retourner en Angleterre et s'embarqueront à Morlaix. — Arrivée de 5 officiers de la marine royale. — Effectif : 862.

Bordeaux. Lawalle, imprimeur, dit que Partarrieu, juge, est l'auteur d'une complainte sur Forcade, parricide condamné à mort : « Le ministre a écrit plusieurs fois au grand-juge contre ce juge [1]. »

Finistère. Arrestation de Nedella qui escroquait des conscrits en leur promettant de les soustraire.

Gênes. Le général Durutte a fait arrêter Stopfort, anglais, qui est étranger à toute intrigue politique.

Marengo. 10 brigands, se disant gendarmes, essayent de dévaliser Lazzarino sous prétexte de rechercher des conscrits ; le maire et les habitants les mettent en fuite.

Puy-de-Dôme. Jugement condamnant Maguin pour escroqueries.

1. Ecrit de la main de Fouché.

Rapport du préfet de police (suite). Suicide de Deschamps. — Arrestations : 1 déserteur, 9 voleurs, 8 rôdeurs de nuit, 5 vagabonds.

Ordres du Ministre. Envoyer à Ham : Raymond (I et II) (prêtre, agent de l'ex-évêque de La Rochelle, a rétracté sa soumission ; entretient, de sa prison, l'esprit d'insubordination). — Arrêter et détenir j. n. o. : Moreau et autres (formant à Lille une bande de voleurs sous le nom de « bande à Moreau » ; acquittés faute de preuve). — « Autorisé »[1] : le préfet demande d'envoyer les malades au dépôt de Moulins et de garder les autres en détention j. n. o. : 13 prostituées (arrêtées à Nevers pour s'être soustraites aux visites). — En surveillance dans sa commune : Duranton (264) (ne paraît pas avoir la tête solide ; pas dangereux).

BULLETIN DU VENDREDI 20 FÉVRIER 1807

422. — Grenoble. Exécution. — Le 11 de ce mois, l'exécution d'un criminel condamné à mort a été le sujet d'un mouvement populaire à Grenoble, sans mauvais esprit ni intention de résister à l'autorité (*Bulletin* du 16) (411). Le maire de Grenoble, qui en avait rendu compte, écrit que cette exécution, différée par un événement, a eu lieu le 14, à midi, sur la place d'armes. Le condamné poussait des cris extraordinaires, espérant que, d'après l'événement du 11, il exciterait l'intérêt et qu'on ferait quelques réclamations en sa faveur. On n'a pas entendu une seule voix pour lui et le plus grand calme a régné. Le maire avait fait afficher le matin un avis imprimé, par lequel les habitants étaient invités à montrer en cette circonstance leur respect habituel pour l'autorité.

423. — Sture. Brigands. — Extrait d'un rapport de la gendarmerie du 19 de ce mois : « Le 7 février, 8 brigands ayant pour chef le nommé « Le Dragon, du canton d'Ormea, se sont portés à Casette (Sture), où il « y a une brigade provisoire établie dans un moulin isolé. Cette bri« gade, celle de Garessio et celle de Pamparato ont poursuivi ensemble « ces brigands qui se sont retirés dans des montagnes couvertes de « neige. Il y a eu quelques coups de fusil respectifs. Le gendarme Rettizé, « de la brigade de Casette, a été blessé. On croit que quelques-uns « des brigands l'ont également été. Pendant cette poursuite, d'autres sont « venus à Casette, dans le moulin qu'occupe la brigade provisoire. Le « meunier leur en a ouvert la porte et dit y avoir été forcé. Ils ont « enlevé tous les effets et provisions des gendarmes. Ces brigands sont « les restes de la bande de Narzolle. On les poursuit vainement depuis « plus de trois ans. » — M. le maréchal Moncey observe que, pour détruire le brigandage dans ce pays, il conviendrait de prendre des mesures solidaires contre tous les habitants des cantons de Narzolle et d'Ormea. « Le ministre a ordonné de faire arrêter les gens suspects de brigandage[1]. »

424. — Bouches-du-Rhône. Général Cervoni. Mesure extraordinaire. — Le général Cervoni a communiqué au sénateur ministre un arrêté ou ordre du jour, qu'il a fait promulguer le 5 de ce mois, dont voici les principales dispositions : « Tout permis de port d'armes est « annulé, de quelque autorité qu'il émane. Il n'en sera plus délivré jus« qu'à nouvel ordre. Dans un mois, depuis la publication de cet arrêté, « tout particulier chez lequel il sera trouvé des armes sera traduit au « fort Saint-Jean de Marseille. Tout brigand qui sera arrêté avec des

1. Ecrit de la main de Fouché.

« armes sera traduit à une commission militaire. » Il a été rendu compte de cette mesure (*Bulletin* du 12 de ce mois) (402). Le préfet des Bouches-du-Rhône s'élève avec force contre cette mesure extraordinaire et purement militaire, comme propre à faire penser que le département entier est en rébellion et comme en état de siège. Voici le précis de ces observations : Un courrier a été attaqué entre Aix et Saint-Cannat. Sept voyageurs l'ont été successivement dans les environs d'Orgon. Ces délits ont été commis dans les sept derniers mois, par cinq à six brigands isolés, qui ne se réunissent qu'au moment de les commettre et que la gendarmerie doit rechercher. Si ces malfaiteurs ont des armes, ils se les sont procurées clandestinement. Les permis ne s'accordent qu'à des fonctionnaires et aux propriétaires fonciers payant de fortes impositions et dont la moralité est attestée par les autorités locales. Il est injurieux pour ces propriétaires de publier que leur désarmement est nécessaire pour la sûreté du département. La plus grande tranquillité règne dans cette contrée. Les contributions sont payées avec exactitude. Toutes les levées, ordonnées pour le recrutement, s'y exécutent avec autant de facilité que dans aucun département de l'Empire. — Le général, ajoute le préfet, a évidemment excédé ses pouvoirs et s'est attribué sans droit ceux de l'administration. En l'an IX, on a formé des compagnies d'éclaireurs et une commission militaire pour poursuivre et juger les brigands. Cette mesure a cessé au commencement de l'an XIII et les départements qui y avaient été assujettis sont rentrés sous le régime commun. La procédure par jury a été rétablie. Le pouvoir actuel du commandant se borne donc à l'exécution et ne comprend pas l'administration. Enfin, le préfet observe que cet acte d'autorité du commandant militaire est d'autant plus surprenant que, quinze jours auparavant, le 18 janvier, le préfet avait annulé lui-même les permis de 1806. Tous ceux qui voulaient en obtenir pour 1807 devaient les réclamer dans la forme d'usage, et, au 5 février, date de l'ordre du jour du général, il n'en avait été délivré encore aucun nouveau. Le préfet demande que l'on rende aux propriétaires paisibles et soumis de ce département la justice qui leur est due, en annulant cet acte d'autorité militaire et en maintenant les règles administratives par lesquelles tous ceux de l'Empire sont régis. — « Le ministre a écrit au général Cervoni de retirer son arrêté et le ministre de la guerre l'a annulé sur la demande du ministre de la police [1]. »

425. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Lys. Rébellion. Batzive, garde champêtre, qui avait arrêté Borghgrave, est attaqué par les frères de ce conscrit réfractaire, par les frères Liebert et par Garemyn.

Morlaix. Voies de fait par Kervasdoué, émigré, dans un bal.

Boulogne. Echouement du hollandais *Le Snip*, capitaine Saudy ; il dit aller en Espagne ; on croit qu'il allait en Angleterre.

Morbihan. La conscription est faite avec tranquillité ; bon esprit.

Loire-Inférieure. On tire sur des gendarmes pour essayer de délivrer un conscrit.

Attaques. 1) Sarthe : de Lair, receveur des droits réunis, par 3 inconnus. — 2). Vendée : d'un marchand par 5 inconnus (suspect).

Moselle. Antoine, percepteur, est en fuite : déficit.

Rapport du préfet de police. Bourse : hausse par suite des nouvelles du *Moniteur* ;

1. La dernière phrase a été ajoutée par Fouché.

rentes, 76 fr. ; banque, 1.225. — Arrestations : 2 déserteurs, 1 forçat évadé, 11 voleurs, 4 rôdeurs de nuit, 2 vagabonds.

Ordres du Ministre. En surveillance, à 40 lieues de Paris, des côtes et des endroits où réside la cour: Ricord (412). — 1 mois à la Force, puis en surveillance spéciale : Vérité (399. II. 1111) (marchand d'estampes, détenu pour une gravure sur Louis XVI). — Au dépôt de Saint-Denis j. n. o.: Bourse et la veuve Ruer (prétendent guérir et vendent des remèdes; une femme en est morte dernièrement; la veuve Ruer a déjà été enfermée; ils ne paraissent pas devoir être traduits devant les tribunaux). — A la demande de son mari et de ses parents, déposer dans la maison de Chivet et l'y retenir: Mme Rogat (femme du professeur au conservatoire de musique; ivresse et vagabondage). — 1 mois aux Madelonnettes : femme Dudonné (fait des dupes en tenant un bureau de placement pour les ouvrières à l'aiguille). — Retenir j. n. o. : Voleurs, vagabonds, etc. (28, dont 5 femmes, non susceptibles de jugement).

BULLETIN DU SAMEDI 21 FÉVRIER 1807

426. — Ille-et-Vilaine. Situation. — On cherche à répandre des inquiétudes sur la Grande Armée ; on insinue que l'appel de la réserve n'a pour objet que de réparer les pertes que cette armée a éprouvées. Cependant, dit le préfet, le département est tranquille et le carnaval a été assez gai à Rennes. Il y a eu sur le contingent un déficit de 78 hommes. Il n'en manque plus que 11, qui seront bientôt fournis.

427. — Mayenne. Déserteurs. — La gendarmerie rapporte que, le 13 de ce mois, sept déserteurs, sachant que le nommé Moissard, garde de Saint-Loup, en Mayenne, accompagnait les gendarmes dans leurs recherches, se sont portés dans sa maison, ont enfoncé sa porte à coups de hache, enlevé un fusil et un sabre, en faisant les plus vives menaces à sa femme et à ses enfants. Les gendarmes, accompagnés de Moissard, sont arrivés dans cette maison pendant que ces déserteurs y étaient encore. L'un deux, placé en sentinelle, a averti les autres en tirant sur la brigade. Tous se sont enfuis. Ils ont été poursuivis, suivant le rapport, sans qu'on ait pu les atteindre. On continue les recherches.

428. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Girault (402) a tenté de se suicider dans sa prison, avec un mouchoir de soie et un bâton formant tourniquet (rapport de Moncey).

Indre-et-Loire. Attaque de la diligence de Paris à Bordeaux, par 4 inconnus, près Sainte-Maure ; on a tiré sur Bardin, postillon ; le coup n'est pas parti.

Naufrage de 3 navires de guerre ennemis près Saint-Valery; d'autres navires en détresse en vue; les habitants ont secouru les naufragés.

Maine-et-Loire. Barré (353), conscrit réfractaire, désigné sans preuve comme chef de brigands, est à la disposition de l'autorité militaire ; danger de l'envoyer à l'île de Ré, d'où il peut s'évader.

Seine-Inférieure. Une corvette anglaise échoue devant Courville et un brick portugais devant Dieppe.

Haute-Loire. Plusieurs abus dans la conscription, auxquels ont pris part Tardy (chirurgien) et le commissaire de police du Puy ; ordre d'arrêter la fille Vey et la femme du gendarme Lacoste, qui ont promis des congés de réforme.

Bordeaux. Walker, écossais établi à Gibraltar, a été à Algésiras pour signer une procuration, passée par sa femme (fille de Sandiland, écossais), au nom de Rovy, négociant à Bordeaux ; Leroy, consul de France à Cadix, a retenu cet acte ; détails (240).

Lyon. Fuite de Lenoir, receveur.

Rapport du préfet de police. 2 bateaux chargés de vin chavirent devant Bercy. — Suicide d'une femme. — Bourse : rentes, 76 fr. ; banque, 1. 225. — Arrestations : 2 conscrits, 3 voleurs, 1 filou, 1 escroc, 3 rôdeurs de nuit.

Ordres du Ministre. Détenir j. n. o. : 1) Vanassche frères (perturbateurs) ; 2) Le Chantre (propos séditieux).

BULLETIN DU LUNDI 23 FÉVRIER 1807

429. — Ouest. Leleuch. — On a rapporté au sénateur ministre que le prêtre Leleuch, recherché depuis longtemps, était dans un petit hameau, composé de neuf maisons, dont une habitée par le maire, de Plougoumelen. Son Excellence a chargé le préfet du Morbihan de provoquer une visite simultanée de ces neuf maisons (*Bulletin* du 9 février) (390). Le préfet répond, à la date du 17, que le même rapport lui a été fait depuis longtemps; qu'il a fait fouiller ces maisons sans succès, au commencement de ce mois ; qu'il recommencera dans quelques jours. « Le maire de Plougoumelen, ajoute le préfet, ressemble à 200 autres « maires qui voudraient être débarrassés de ces obstinés coquins, mais « ne les dénonceraient pas, soit par crainte de se compromettre, soit « par fanatisme lorsqu'il s'agit d'un prêtre. »

430. — Haute-Marne. Droits réunis. Rébellion. — Le 11 de ce mois, les employés de la régie ont éprouvé une rébellion grave, à Hauterive[1], en Haute-Marne, aux fermes de Crilley. Le préfet a ordonné que les habitants fussent désarmés et qu'à l'avenir les employés seraient escortés par une force armée, aux frais des réfractaires et à raison de 5 francs par homme.

431. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. On reproche à Peyroleri (conseiller de préfecture de Pô, secrétaire de M. de Balbo), d'être l'ennemi de la France ; ses propos devant Saint-Martin ; on demande de le renvoyer à son poste ; enquête sur le lycée de Turin, dirigé par Balbo, et plaintes contre l'éducation ; on y néglige le français.

Réclamation du ministre hollandais Smith, qui demande l'arrestation de Valentyn, comptable en fuite, qui doit travailler à la corderie de Wert de Gœde.

Ain. Bacon-Tacon. Escroqueries envers des conscrits, spécialement envers Picot et Gallet ; lettre de lui à son frère, Jules Bacon, maire. Détails ; il a pris les noms de Bonneval et comte de Bacon, a servi toutes les polices, celles de Sartine, de Lenoir, les nouvelles et fut un agent des ennemis, notamment de Duperron ; il fut arrêté en l'an VIII.

Lajolais. Détenu à IF ; on lui réclame 229 fr. pour les objets qu'il aurait distrait pendant qu'il était membre du directoire des hôpitaux de Strasbourg.

Tempêtes effroyables dans la Manche, plusieurs naufrages. Des naufragés déclarent que le général Stuard, fatigué de ses discussions avec Sidney Smith, a quitté la Sicile et laissé le commandement au général Fox. On préparerait en Angleterre deux expéditions.

Jamain (232). Détails sur les poursuites ; il se plaint que Huet ne veuille pas d'un arrangement ; il a essayé d'intéresser à son sort Belleville et dit que Mme Jamain a reçu les conseils de Rigaut, magistrat (44).

Mayenne. Des jeunes gens, dont Boisjourdan, ont essayé de porter secours à Moissard (427), mais on se plaint vivement de la négligence de la gendarmerie qui a fait manquer l'arrestation des déserteurs ; détails ; ce rapport est communiqué à Moncey.

Lys. Rébellion contre 5 gardes champêtres ayant arrêté 2 conscrits.

1. Lire Auberive.

Puy-de-Dôme. Jugement condamnant au maximum Combe, Foury et Langlaret, pour escroqueries en matière de conscription.

Rapport du préfet de police. Suicide de Gaspard. — Bourse: rentes, 76 fr. ; banque, pas cotée. — Arrestations: 3 conscrits, 4 voleurs, 4 vagabonds.

BULLETIN DU MARDI 24 FÉVRIER 1807

432. — Liège. Chirurgiens accusés. Jugement. — Trois chirurgiens, Delvaux, Vedrinne et Couchaire, ont été accusés de diverses escroqueries envers des conscrits de l'Ourthe, et le tribunal correctionnel de Liège les a acquittés, quoique les faits fussent constants. L'opinion de ce tribunal est que l'officier de santé peut recevoir une rétribution pour le certificat qu'il délivre. Et que celui qui promet que son certificat procurera un congé de réforme n'est sujet à aucune recherche, lorsqu'il a rendu et qu'on a reçu de lui la somme qui lui avait été payée. Le procureur impérial a interjeté appel de ce jugement (*Bulletin* du 30 décembre) (260). Le préfet annonce, par une lettre du 18, que la cour d'appel a approuvé ces principes et confirmé le jugement après une longue délibération. Le procureur général, en en donnant avis au préfet, lui a observé qu'il serait inutile de donner d'autres suites à cette affaire.

433. — Mortain. Cadastre. — Son Excellence le ministre des finances expose qu'il existe, dans le château de Mortain, ancienne propriété du duc d'Orléans possédée actuellement par le sieur d'Inglemare, acquéreur, environ 300 cartes topographiques, qui contiennent la description la plus exacte de tout l'ancien comté de Mortain. On y voit les noms des propriétaires, la contenance de chaque fonds. Elles seraient de la plus grande utilité pour le cadastre. On a fait quelques démarches auprès du sieur d'Inglemare pour l'engager à les remettre volontairement. Il a refusé et a déclaré qu'il les brûlerait plutôt que de s'en dessaisir, à moins qu'on ne lui payât le prix qu'il en exigerait. Son Excellence le ministre des finances pense que, ces cartes n'ayant pas été comprises dans la vente publique du château, le gouvernement n'en a pas aliéné la propriété et que le possesseur n'en est que le dépositaire. Il ajoute que, sans préjudicier au droit dont ce possesseur pourrait justifier dans la suite, il conviendrait d'assurer provisoirement la conservation de ces cartes par une apposition de scellés ou toute autre mesure que Son Excellence le sénateur ministre jugerait convenable, en observant que le sieur d'Inglemare est d'un caractère violent et qu'il est à peu près certain qu'il détruirait ce dépôt précieux, s'il croyait qu'on voulût l'en priver par autorité. Le sénateur ministre demande des renseignements circonstanciés au préfet de la Manche.

434. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Wirion annonce l'arrivée de deux aspirants, prisonniers. Effectif : 863. — 7 femmes de prisonniers partent (421) ; une 8e, la femme de White, part aussi.

Roer. Mesures prises pour renouveler l'approvisionnement de sel dans le département.

Cher. Ferey et Colin, avocats, protestent contre le séquestre mis sur les propiétés de Richemont (320) d'après le décret du 21 novembre qui ordonne la saisie de toute propriété anglaise : ils disent que S. M. a confirmé Richemont dans la propriété de cette terre d'Aubigny.

Manche. On signale une flotte de 230 voiles.

Dunkerque. Perte de *l'Anacréon*, « le plus beau corsaire de Dunkerque » ; d'autres naufrages.

Seine-et-Marne. Emeute à un marché pour un droit local.

Maine-et-Loire. Arrestation d'un séditieux provoquant la rébellion des conscrits.

Nièvre. Un détachement de conscrits, parti pour Alexandrie, a surmonté courageusement les obstacles dans les montagnes.

Dyte. Incendie mis par vengeance chez un maire.

Rapport du préfet de police. Bourse : rentes, 75 fr. 85 ; banque, 1225. — Arrestations : 7 conscrits, 2 déserteurs, 13 voleurs, 1 forçat, 7 rôdeurs de nuit, 2 vagabonds.

BULLETIN DU MERCREDI 25 FÉVRIER 1807

435. — Ouest. Bruits de débarquement. Surveillance. — Extrait d'une lettre de Son Excellence le directeur de l'administration de la guerre, du 24 de ce mois : « Son Excellence le ministre de la marine « me communique les avis qu'il a reçus de quelques débarquements « clandestins sur la côte, de Portrieux à Granville. Il me désigne parti- « culièrement comme points à surveiller Portrieux, Binic, Erquy et Saint- « Cast. J'ai fixé sur ces points l'attention des commandants et de la « gendarmerie. » — Nota. Le sénateur ministre a adressé au général Boyer (*Bulletin* du 29 décembre) (255) la carte topographique de tous les points de la correspondance de l'ennemi, par les Côtes-du-Nord. Et, par une lettre du 10 janvier, Son Excellence a invité ce général à lui marquer s'il avait connaissance de quelques débarquements récents. Voici l'extrait de sa réponse du 18 février : « Il n'y a point eu de nou- « veaux débarquements. Mais on en a tenté trois, les 14, 23 et 30 jan- « vier. Il y avait à chacun 12 à 15 des brigands réfugiés aux îles de « Jersey et Guernesey. Aucun n'a réussi. Trois embarcations assez « grandes ont cherché à approcher la côte. Elles en ont été éloignées « par des vents contraires. On les dit pilotées par un marin d'Erquy, « nommé d'Agorne, et par un autre, de Pléneuf, nommé Lévêque, l'un « et l'autre émigrés et chouans. Leurs familles, quoique pauvres, vivent « dans l'aisance et font des dépenses au-dessus de leurs facultés. Je me « suis concerté avec le préfet maritime, pour qu'il ordonnât une sur- « veillance particulière sur les points où les débarquements peuvent se « tenter. J'ai également placé des observateurs secrets sur les plus essen- « tiels. Depuis la fouille générale du 2 février, la bande de Saint-Hilaire « a disparu. » — Il est probable que c'est d'après les mesures concertées avec le général Boyer que le préfet maritime a adressé au ministre de la marine les avis que Son Excellence a communiqués à l'administration de la guerre.

436. — Strasbourg. Voyageurs. Bruit. — Le commissaire général de police à Strasbourg écrit que le prince et la princesse de Grassekowitch et la comtesse de Windischgratz, demeurant ordinairement à Vienne, sont arrivés à Strasbourg le 13 de ce mois, avec une suite nombreuse. A l'instant, on a répandu que c'était l'ambassadeur d'Autriche qu'on renvoyait de France. On en a conclu qu'il y avait rupture entre les deux cours. Nouveau sujet d'inquiétude pour les parents des conscrits. Ces bruits ont été tellement accrédités que le commissaire général et le préfet ont cru devoir les démentir, en faisant insérer le passage de ces voyageurs dans le journal, avec une note sur l'absurdité des nouvelles dont cet événement avait été le prétexte.

437. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Sarthe. Plusieurs actes de brigandage sur la route de Nantes. Moncey ordonne des patrouilles.

Bouches-du-Rhône. Les habitants arrêtent 2 brigands, Paul et Martin.

Ile d'Elbe. Mesures pour arrêter Scaramuccia, Danesi et Foretta, soldats commettant des brigandages.

Dunkerque. Détails sur plusieurs prises faites par des corsaires français.

Manche. On avait signalé 230 voiles (434); il n'y en a que 30. Mesures défensives prises sur les côtes.

Genève. Faux bruits de la mort de S. M. dans une lettre de Genève adressée à Gaillard, commissionnaire à Nyon.

Rapport du préfet de police. Accident à la femme Lefèvre. — Bourse : baisse générale ; rentes, 75 fr.40 ; banque, 1220. — Arrestations : 3 déserteurs, 7 voleurs, 3 filous, 1 escroc, 12 rôdeurs de nuit, 4 vagabonds.

Ordres du Ministre[1]. En liberté, en surveillance à charge de justifier de ses moyens d'existence : Imar (53) (forçat libéré). — Eloigner, en surveillance : Marchand (émigré amnistié, a déterminé une dizaine de jeunes filles à entrer au couvent). — Renvoyer à Dusseldorf, en prévenant les autorités de cette ville : 4 voleurs (venus à Strasbourg, de Dusseldorf ; ils paraissent faire partie d'une bande volant dans les foires). — Ajourné : Allovon (II) (acquitté pour brigandage mais détenu ; sa longue punition paraît suffisante ; le conseiller d'Etat propose de le relâcher).

Faits divers. Epidémie dans un village : Ourthe. — Incendie dans une caserne : Chartres.

BULLETIN DU JEUDI 26 FÉVRIER 1807

438. — Naufrages. Détails. — Extrait d'une lettre du commissaire général de police à Boulogne, du 24 février : « L'ouragan a porté vers « le port du Havre deux danois, un américain et un brick anglais. Des « pilotes se sont transportés à ce brick et n'y ont trouvé personne. « C'est le *London-Parket.* Il a paru richement chargé. — Toutes les « lettres du Havre et de Fécamp portent que tous les bâtiments des Du- « nes ont paru chassés vers ces côtes par la tempête. S'il y avait eu un « seul corsaire, il aurait fait des prises considérables. — Un des na- « vires échoués près Saint-Valéry était chargé de matières combustibles. « C'était un brick de 150 tonneaux, plat, contenant des boîtes d'arti- « fices, des fagots imprégnés de soufre, peu d'artillerie. On a trouvé « sur la côte beaucoup de petits caissons provenant de ce bâtiment. Ils « sont en bois, couverts d'une toile goudronnée ; ont 18 pouces de hau- « teur et 8 de largeur ; sont percés à leur partie supérieure de trois ori- « fices auxquels une mèche est adaptée ; enfin sont remplis d'une ma- « tière incendiaire. Il est probable qu'on a construit en Angleterre plu- « sieurs autres brûlots pareils. »

439. — Rapport du préfet de police. — On a donné, le 24, au Vaudeville une nouvelle pièce, en un acte, de Dieulafoy et Gersin, intitulée : *Le Mnémoniste ou les filles de mémoire.* Cette pièce a eu un succès complet. On n'y a remarqué aucune personnalité. — La baisse continue à la Bourse. On l'attribue principalement à l'usage qu'ont les capitalistes de vendre à chaque changement de jouissance, pour escompter le coupon. Rentes 75 fr. Actions 1.210 francs. — Arrêtés : 11 voleurs, 10 rôdeurs de nuit, 4 mendiants, 1 fou.

1. Les trois premières mesures sont prises sur la proposition du conseiller d'Etat chargé du 2e arrondissement.

440. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Stopfort (421). Sur le rapport du général Durutte, le ministre de la guerre a ordonné de l'envoyer à Bitche. M. de La Feuillade écrit de Florence qu'il n'est mêlé à aucune intrigue politique; enquête ordonnée.

Laboissière, émigré, en démence: dans un hôpital; indigence de sa famille.

Viagers. Sur 95 du 1er arrondissement, 70 existent, 17 sont morts, 8 inconnus.

Nord. Rébellion contre 3 gardes champêtres ayant arrêté Pasquier, conscrit réfractaire.

Charente-Inférieure. Malton, commandant le détachement de Ré, chavire dans une barque et se noie; un habitant, Martin, sauve un caporal.

Alexandrie. La commission militaire acquitte Dellepiane (II), commissaire de police, poursuivi comme complice de Mayno dans l'affaire Franzini fils, et le préfet propose de lui rendre sa place: « Ajourné jusqu'à de nouveaux renseignements[1]. »

Aude. Rébellion contre le garde champêtre de Bize, qui a frappé un habitant; le préfet ordonne le désarmement de la commune.

Brigandage. Actes de brigandage dans les Bouches-du-Rhône et en Sésia.

Munich. Otto écrit qu'il n'a pas retrouvé le général Meck et l'officier signalé (147); les victoires de S. M. ont dû décider l'Angleterre à renoncer à tout projet de soulèvement. — Otto dit que Stille, qui avait touché 20 ans une rente viagère de sa première femme, Catherine Colson, en donnant son nom à sa 2e femme (II), s'était réfugié à Passau; il a disparu en apprenant qu'on le recherchait.

BULLETIN DU VENDREDI 27 FÉVRIER 1807

441. — Fraude. — Le commissaire général de police à Boulogne expose que, parmi les divers objets que la tempête a jeté sur la côte, on a trouvé plusieurs barils, de la forme de ceux employés pour contenir l'eau-de-vie dont le commerce est toléré, qui étaient remplis de farine. On a ainsi reconnu que, sous le prétexte d'eau-de-vie, les smogleurs faisaient clandestinement le transport des farines, dont l'exportation est défendue.

442. — Issoudun. Attroupement scandaleux. — Le mercredi des cendres, plusieurs particuliers ont parcouru les rues d'Issoudun en habits sacerdotaux et en forme de procession, encensant un chapon rôti qu'ils portaient comme ostensoire. On procède contre eux.

443. — Garde de Toulon. — Le commissaire général de police à Toulon expose que dans le corps que Sa Majesté a ordonné de former à Toulon, de 2.500 hommes, composé de matelots et ouvriers, on admet plusieurs individus qui ont servi pendant la Terreur dans les bataillons de Marseillais et auxquels on ne pourrait confier la garde de Toulon. On présume que le régiment d'artillerie et celui d'Isenbourg, composé de déserteurs de toute nation, contre lequel il y a eu beaucoup de plaintes pour vols (*Bulletin* du 10 de ce mois) (394), quitteront bientôt la garnison de Toulon. Il convient, dit le commissaire général, pour la sûreté de cette place importante, que la garde n'en soit pas entièrement abandonnée aux corps de marins qui s'organise et d'y adjoindre un bataillon de troupes de ligne bien disciplinées.

444. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Girault, qui a tenté de se suicider (428), est hors de danger, mais il dit vouloir se tuer ou se laisser mourir de faim; mesures prises.

Rébellions contre la gendarmerie qui recherchait des conscrits réfractaires: 1) Nord.

1. Mots ajoutés par Fouché.

— 2) Lys : Bansaert, gendarme, blesse Sabba, conscrit qui menaçait un autre gendarme.

Fontana-Bona (328). On a arrêté quelques-uns des rebelles; on a arrêté Guainasso qui s'était soustrait aux recherches.

Maine-et-Loire. Arrestation de Garanger, prêtre fanatique et perturbateur ; on a saisi quelques papiers chez lui.

Indre. On signale une bande de brigands sous les ordres de Ranty.

Seine-et-Marne. Evasion de 3 déserteurs conduits par un gendarme.

Rapport du préfet de police. Suicide de Bailly. — Bourse active : rentes, 75 fr. 50 ; banque, 1205. — Arrestations : 3 conscrits, 10 voleurs, 1 escroc, 1 fou, 8 rôdeurs de nuit.

Ordres du Ministre. A la disposition de l'autorité militaire : Foy dit Travanay, (II. 1386) (se disant élève de l'abbé Sicard et prétendant rechercher son père, le marquis de Travanay, venu dans le Jura chez Dezoteux (ex-chef de chouans), avoue être un déserteur). — Détenir un mois : Piqueret (ex-agent de l'établissement « L'homme à tout », condamné pour escroqueries ; se dit mari de la femme Dudonné (425) ; plaintes en escroqueries contre lui). — Détenir j. n. o. : voleurs, vagabonds, etc. (23 dont 9 femmes, non susceptibles de jugement).

BULLETIN DU SAMEDI 28 FÉVRIER 1807

445. — Boulogne. Naufrages. — Le commissaire général de police à Boulogne expose que le brick *le Canadien*, échoué près Boulogne, ayant été reconnu pour anglais, tout l'équipage a été déclaré prisonnier de guerre et mis à la disposition de l'autorité militaire pour être dirigé sur un dépôt. Le commissaire observe que, quoique l'ancienne législation accordât la liberté aux ennemis qui n'abordaient les côtes de France que par l'effet des naufrages, il n'a pas cru devoir en requérir l'application aux circonstances actuelles, le décret du 21 novembre ne faisant aucune exception.

446. — Charente-Inférieure. Evénement maritime. — La nuit du 12 février, un brick anglais, de 16 canons, a échoué sur la côte de l'île de Ré. L'équipage était de 90 hommes. 21, forcés par le feu de la batterie, se sont rendus prisonniers. Les autres ont été sauvés par des péniches anglaises. Le lendemain, l'ennemi s'est porté au brick échoué et y a mis le feu. Il a été entièrement consumé.

447. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Accident arrivé à l'Opéra à Mlle Aubry, à la 1re du ballet *Ulysse :* le commissaire de police Meunier fait une enquête.

Ouest. Rassemblement que tiendraient deux prêtres suspects de Vannes, Boutouillic et Le Portz ; Oueillic, apothicaire fanatique, y aurait assisté ; enquête.

Mont-Blanc. Accident : 7 conscrits engloutis dans la neige.

Sture. Des brigands, introduits chez un receveur par son domestique Joanin, sont dérangés, s'enfuient, mais assassinent Joanin pour éviter une dénonciation.

Piémont. Suicides : 1) de Grégoire : Doire ; 2) d'Alméri : Marengo ; 3) de Bono : Alexandrie (rapport de Moncey). — Pô : on trouve le corps de Jeannot, conscrit de la Nièvre ; la gendarmerie croit à un suicide ; cependant le préfet de la Nièvre a signalé la bonne conduite des conscrits de ce département (434).

Genève. On signale 4 autres lettres, timbrées de Genève, répandant le faux bruit de la mort de S. M. (437).

Turin. Placards contre Aliardi régent de la faculté de droit, l'abbé Jmissa (principal) et Balbo (recteur de l'Université).

Toulon. On excepte du corps de marins les pères de 4 enfants et un frère sur deux.

Gênes. Communication avec l'ennemi : on dénonce les frères Gianello, patrons de barques : enquête.

Montpellier. Vol à la poste aux lettres.

Gard. Meurtre accidentel par un gendarme en poursuivant un conscrit.

Rapport du préfet de police. Un incendie. — Bourse animée ; achats de Portau ; rentes, 75 fr. ; banque, 1210 fr. — Arrestations : 1 conscrit, 2 déserteurs, 7 voleurs, 6 vagabonds, 6 rôdeurs de nuit.

Ordres du Ministre. Arrêter 24 heures, puis en surveillance spéciale : Huet (317) (émigré amnistié, signalé par le général Garreau ; détails sur lui ; Le Camus de Néville donne des renseignements favorables). — Retenir j.n.o. : Drouin (forçat libéré, ayant dit se nommer Gimbré : escroqueries ; dangereux). — A la disposition de l'autorité maritime : Marin (détenu 4 mois pour filouterie ; dit être marin ; on ne peut le poursuivre devant le tribunal). — En liberté en surveillance : Carry (127) (détails ; la détention de 11 mois paraît suffisante).

BULLETIN DU LUNDI 2 MARS 1807

448. — Conscription. Escroqueries. Jugements. — On rend compte de plusieurs jugements, rendus par divers tribunaux, sur des accusations d'escroqueries en matière de conscription. — Celui des Hautes-Alpes a condamné le nommé Jambert à 5.000 francs d'amende et deux ans de prison. — Même jugement pour celui de Gaillac (Tarn) contre le nommé Delantre et de plus 2.000 francs de dommages et intérêts envers le père d'un conscrit qu'il avait trompé. — A Marseille, le nommé Lacroix n'a été condamné qu'à un mois de prison, 250 francs d'amende et restitution des sommes escroquées. — Dans l'Ariège, plusieurs individus, parmi lesquels se trouvaient quelques fonctionnaires, ayant été accusés de divers faux, pour soustraire des conscrits au service, les tribunaux ont différé longtemps de s'en occuper. Pressés par les ministres de la police et de la justice, ils ont rendu huit jugements dans le dernier trimestre de 1806. On voit dans tout leur indulgence et leur partialité. Un conscrit a été condamné à huit ans de fer pour avoir fait usage d'un faux acte de mariage. Mais un fonctionnaire, qui a donné plusieurs signatures fausses, n'a été condamné qu'à trois mois de prison. Un autre, qui a inscrit et signé dans le registre de faux actes de mariage, à deux mois. Deux autres, pour signatures de faux actes de naissance, à deux ans. Ces jugements et autres pareils font avec le premier un contraste frappant. Ces observations sont communiquées à Son Excellence le grand juge.

449. — Gênes. Exécutions. Evénement. — Deux assassins, condamnés à mort, ont été exécutés à Gênes le 17 février et un troisième le 18. A cette troisième exécution, la pluie ayant gonflé le bois, le glaive n'a pas produit son effet. Des cris de grâce ont été entendus et il y a eu un moment de tumulte. L'escorte a rétabli l'ordre. L'exécuteur a terminé son opération avec beaucoup d'efforts et de lenteur.

450. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Arrivée de 2 capitaines de marine marchande ; Ward meurt en arrivant. Effectif : 865.

Camp volant. Deux forçats évadés et arrêtés, Jarsalet dit Kerantère et Lebrun ont déclaré avoir couché chez la veuve de Riou, qui leur aurait dit avoir abrité la veille

Gambert. Dujardin, Saint-Hilaire, Pourchasse, Grand-Louis seraient dans les Côtes-du-Nord où l'on attend un mouvement. Le général Boyer fait une enquête sur la veuve Riou. Kerantère a prétendu (ans XI et XII) que De Bar, Dessolle, Dujardin, Guillemot, Barco et autres lui auraient proposé d'assassiner S. M. : on a reconnu que c'est faux.

Gery, capitaine de gendarmerie dans les Côtes-du-Nord, qu'il connaît très bien, est envoyé en Ille-et-Vilaine : le général Boyer le regrette.

Morlaix. Prise d'une goélette anglaise, entrée à Perros.

Langres. Suicide de Cossiney dans sa prison ; c'est le 4e dans cette prison depuis peu de temps.

Rapport du préfet de police. Au Théâtre Français, 1re de *Pyrrhus*, tragédie de Lehoc. — Disparition de Feuty, caissier d'un bureau de bienfaisance : déficit. — Tentative de suicide de Dubois. — Bourse : rentes, 75 fr. 05 ; banque, 1.215. — Arrestations : 3 conscrits, 5 voleurs, 16 rôdeurs de nuit, 4 vagabonds, 12 mendiants, 1 fou.

Sardaigne. Rapport du général Morand sur la situation de la Sardaigne, la cour, etc. Doulfra, officier anglais, commande un corps de cavalerie.

BULLETIN DU MARDI 3 MARS 1807

451. — Toulouse. Emigration d'artistes. Renseignements. — Le préfet de la Haute-Garonne a donné avis au sénateur ministre que plusieurs mécaniciens français venaient de quitter Toulouse pour se rendre en Espagne et y établir des filatures de coton (*Bulletin* du 11 février) (397). Le sénateur ministre a communiqué cet avis à Son Excellence le ministre de l'intérieur. Voici l'extrait de sa réponse, du 27 février : « De « tout temps les ouvriers français ont passé en Espagne plus ou moins « longtemps, sans que nos manufactures en aient souffert. Plusieurs « reviennent après avoir éprouvé qu'ils avaient fait de fausses spécu- « lations. Le gouvernement espagnol a aussi l'usage d'entretenir en « France des ouvriers qui s'y instruisent dans les divers arts mécani- « ques. M. Droz, directeur de la monnaie des médailles, a des élèves « espagnols pour l'art monétaire. M. Bettancourt, sujet et agent du « roi d'Espagne, est autorisé à dessiner nos machines et à s'en procurer « des modèles. Il ne résulte de ces rapports respectifs aucun désavan- « tage pour le commerce de France, parce que les artistes intelligents « y sont nombreux et que l'Espagne ne peut parvenir à trouver dans « son territoire des ouvriers propres aux fabriques. Il suffit d'empê- « cher l'exportation des modèles et machines, hors les cas d'autori- « sation spéciale. »

452. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Wirion envoie à Bitche 7 prisonniers : insubordination ou tentative d'évasion.

Ile de Corse. Morand a envoyé à la Grosse tour, à Toulon, Vicco dit Rencontre et Poggioli dit Barcelone, brigands non condamnés par les tribunaux faute de preuves ; il a envoyé, comme dangereux dans leurs communes, Armeni et Tartaglia avec des conscrits, au 17e légère, à Aix-la-Chapelle.

Lafargue, arrivé à Morlaix sur un parlementaire, signalé au ministre de la marine par Quérangal ; très suspect ; il dit être médecin et avoir servi sous Villeneuve ; on le recherche.

Vendée. Girault (444) interrogé dit ne vouloir parler que devant le ministre et être venu d'Angleterre pour apporter des secrets importants ; détails ; « le ministre a ordonné de le faire amener à Paris [1] ».

1. Mots ajoutés par Fouché.

Saint-Servan. Mme Robbereeths et une autre dame ont remis un paquet de lettres ouvertes venant d'Angleterre ; il y en a une pour Mme Omnès, écrite par Georges Noël qui dit tenir à sa disposition 1500 livres tournois pour les prisonniers français : il suffit de remettre aux parents des mandats sur lui.

Attaques sur route. 1) Assassinat de Gloannes et de sa femme, par Leroux, croit-on : Côtes-du-Nord. — 2) Morel dit avoir été attaqué : Orne.

Oise. Incendie.

Rapport du prefet de police. Accident à la femme Bastard. — Un autre accident, mortel. — Bourse : rentes, 74 fr. 70 ; banque, 1.215. — Arrestations : 3 conscrits, 1 voleur, 11 mendiants, 6 rôdeurs.

BULLETIN DU MERCREDI 4 MARS 1807

453. — Agents de Fauche-Borel à Paris. — Les deux Fauche-Borel suivent toujours leur grande combinaison d'un mouvement bourbonnien à Paris et paraissent avoir persuadé les ministères d'Angleterre et de Russie de la réalité de leurs moyens. Ils viennent d'envoyer de Londres, auprès de leur prétendu agent à Paris, le nommé Vitel[1], leur neveu, attaché au service d'Angleterre. Ils ont déjà compromis un autre neveu du même nom, qui a été arrêté il y deux ans et chassé de France. Vitel s'est présenté avec les mots de reconnaissance chez l'agent et lui a communiqué verbalement l'objet de sa mission : « Approbation « complète et du plan et des moyens du comité; institution d'une agence « provisoire avec laquelle le ministère anglais se mettrait en rapport; « fonds prêts pour les opérations, etc... » Tels sont les points que lord Howick l'avait chargé d'arrêter avec le comité. « Les puissances sont « décidées (sans doute d'après les billevesées du prétendu comité) à « mettre sérieusement en avant les Bourbons. Le roi de Prusse a en-« core 60 mille hommes ; les pertes de la Grande Armée sont immen-« ses, etc... Fauche vient se fixer à Gothembourg pour donner plus de « mouvement à la conspiration et accélérer la correspondance pour cet « objet avec Londres, Mitau, Pétersbourg et Paris. » — La police, pour s'assurer si l'émissaire Vitel avait quelque autre communication et des moyens ou des secrets particuliers, a laissé prolonger ses entretiens avec l'agent du comité. Enfin Son Excellence le sénateur ministre l'a fait arrêter ce matin. Il a paru d'abord extrêmement troublé et abattu et, après divers détours dans son premier interrogatoire, il a fini par avouer qu'il était au service d'Angleterre ; qu'il n'avait quitté Londres que le 6 janvier ; qu'il était envoyé à Paris par ses oncles Fauche et Fauche-Borel, pour solliciter auprès du ministre de la police leur retour à Neuchâtel ; qu'il a reçu d'eux, en partant, 300 louis, dont 200 en une traite de M. Coots, banquier (du ministère) sur M. Hambury, de Hambourg ; lequel lui avait compté les fonds et procuré auprès du magistrat de Hambourg un passeport pour Neuchâtel. — Dans un second interrogatoire, Vitel a avoué décidément l'objet de sa mission, relatif au rétablissement des Bourbons, préparé par un comité royal à Paris. Lord Howick, auquel il a été présenté avant son départ, lui a déclaré que les fonds seraient fournis abondamment au comité et que les Bourbons seraient débarqués en force sur tel point que le comité indiquerait. Le lord

1. Dans ce *Bulletin* ce nom est écrit Vuitel. Dans le *Bulletin* du 27 mars il sera écrit Wittel.

n'a pas dissimulé à Vitel les dangers de la mission dont il se chargeait. En effet, il était porteur d'une lettre de Fauche-Borel adressée au ministre de la police générale et que Vitel devait remettre directement à Son Excellence. Il a lui-même extrait cette lettre, qui était enfermée dans une petite canne et dont il n'avait point parlé à l'agent du comité. Dans cette lettre, Fauche-Borel demande au ministre « de lui envoyer par son « neveu deux passeports, l'un pour lui (Fauche-Borel) en son nom et « avec son signalement, l'autre en blanc pour une personne de confiance « qui reviendra avec lui, Fauche-Borel, auprès de Son Excellence pour « traiter d'un objet important qui intéresse essentiellement le salut de « l'Etat et l'existence personnelle du ministre. Si le ministre veut envoyer « une personne qui ait toute sa confiance, cette personne recevra les « premières communications qui ne laisseront rien à désirer à Son Ex- « cellence ». Enfin Fauche-Borel (en priant le ministre de renvoyer son neveu par la voie particulière des pêcheurs) « propose d'établir de suite « par ce moyen une correspondance prompte dont le secret sera impé- « nétrable et dont aucun émigré, ni agent des princes ne sera instruit, « etc., etc... » — On voit que Fauche-Borel qui, autrefois, tenta ainsi Pichegru, et qui, dans ces derniers temps, avait songé à aborder le prince de Neuchâtel, s'est déterminé à faire au ministre de la police l'ouverture la plus directe et la plus périlleuse pour son neveu qu'il a osé en charger. — « Qu'un misérable [1] comme Fauche-Borel imagine une intrigue pour gagner de l'argent, cela se conçoit, mais que le cabinet de Londres soit la dupe d'un pareil fripon, qu'il croie aux plus choquantes invraisemblances, voilà ce qui est extraordinaire. C'est de l'aveuglement. »

454. — **Transport de conscrits.** — Le 14 février dernier, M. le directeur général de la conscription a communiqué au sénateur ministre un rapport du général Pille, daté de Cherbourg 14 janvier, portant qu'un détachement de conscrits, destinés au recrutement du 81e de ligne, était parti de Bourges le 28 décembre, sous la conduite de deux caporaux de ce régiment. Chaque nuit, ils avaient couché en prison, sur le pavé. Presque tous avaient été atteints de rhumes. Plusieurs étaient restés dans les hôpitaux. Deux étaient morts. Dans chaque prison, les détenus leur avaient fait payer une bienvenue, à raison de 7 à 8 francs par homme. L'un d'eux, ayant refusé ce payement à Maurienne [2], avait péri sous les coups de savates. — Le sénateur ministre a recherché les causes de ces abus et les moyens de les faire cesser. Voici l'extrait du rapport qui lui est présenté : « L'ordre de faire coucher les conscrits « dans les prisons a été donné par l'officier qui commande à Bourges. « On ignore s'il l'avait reçu du ministre de la guerre. Il paraît que « l'autorité militaire, qui a prescrit cette mesure, n'a pas pris les pré- « cautions convenables pour que les conscrits trouvassent dans chaque « prison les objets de première nécessité, paille ou lits, etc. On a « pensé que, dans tous les lieux où il y a des casernes ou autres bâti- « ments destinés au logement des troupes, les détachements de cons- « crits pouvaient être logés convenablement. Le préfet des Landes « avait pris cette mesure pour le transport des conscrits de l'an XIV « et avait fait fournir de la paille fraîche, par les municipalités, à cha-

1. La fin de l'article a été ajoutée de la main de Fouché.
2. Il y a une erreur de copiste et il doit s'agir de Mayenne.

« que couchée. Aucun n'avait déserté jusqu'à Montpellier. Là, celui de « l'Hérault changea de forme et fit loger les conscrits chez les particu- « liers, parce qu'il ne put obtenir aucun bâtiment public, ni du génie, « ni de la régie des domaines. Il en résulta la désertion de 24 conscrits. « Il faut une mesure générale, à laquelle doivent concourir les minis- « tres de la guerre, des finances et de l'intérieur avec celui de la « police. »

455. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Finistère. Rapport de Moncey sur une tentative faite par l'ennemi sur la côte de Fouesnant.

Orne. Evasion de 3 prisonniers anglais.

Liamone. Paul Polverini, frère de Dominique Polverini (conscrit réfractaire qu'on voulait arrêter), tue Giorgi (caporal).

Doire. Suicide de Rouban, receveur.

Paris. Sur 25 viagers, 18 existent, 2 sont morts, 5 inconnus ; on n'a rien payé pour les morts.

Conscription. Condamnations pour escroqueries : Mairel, à Liège ; Tranchant et sa femme, Eure.

Montenotte. Brigandage signalé ; Dragon (423) désigné comme chef de bande ; gendarmes mis en garnison, aux frais des habitants, dans un point menacé.

Rapport du préfet de police. Bourse : rentes, 75 fr. 20 ; banque, 1215. — Arrestations : 4 conscrits, 1 voleur, 1 fou, 6 braconniers, 14 rôdeurs de nuit, 5 vagabonds.

BULLETIN DU JEUDI 5 MARS 1807

456. — **Manche. Conscription.** — Le préfet de la Manche rend compte de la conscription de 1807. Le contingent n'était que 1115 hommes. On en a fourni 1128. Ainsi il y a eu un excédent de 13. Les jeunes gens ont montré le meilleur esprit. La levée s'est faite avec plus de facilité que celle de 1806.

457. — **Hambourg. Divers objets.** — *Saint-Priest.* M. Bourrienne communique une lettre de Stockholm, à la date du 16 décembre, par M. de Saint-Priest à M. de Gimel, à Hambourg. On voit, par cette lettre, que M. de Saint-Priest est l'intermédiaire de la correspondance de tous les points principaux. « C'est la 3e (dit-il à M. de Gimel) que je vous « écris depuis les nouvelles circonstances. Tous vos paquets ont été « acheminés à Pétersbourg. J'ai reçu à deux reprises des paquets de « Londres, qui ont pris le même chemin. Je joins une lettre que le « marquis de Bonnay m'a adressée pour vous, de Mitau. » M. de Bonnay, par cette lettre (du 26 novembre), invite M. de Gimel à lui écrire par la même voie. Il le prévient que M. d'Avaray désire que les paquets qui viendront d'Angleterre soient adressés également par la voie de Suède au marquis de La Ferté, à Pétersbourg, jusqu'à ce que la voie de terre soit rétablie et sûre. — Le sénateur ministre observe qu'au mois de juillet dernier M. de Saint-Priest sollicita la permission de rentrer en France, en déclarant qu'il avait cessé tous ses rapports avec les princes. Il était difficile de croire que cette déclaration était franche et loyale ; on savait qu'il avait intrigué à Stockholm, pour attacher le roi de Suède à la cause des Bourbons ; qu'il avait préparé la réunion de Calmar ; et que c'était à lui que le comte de Lille devait l'accueil qu'il avait reçu. L'opinion conçue sur lui est confirmée par la continuité de

sa correspondance avec la cour de Mitau et ses agents à Hambourg, Londres, Pétersbourg, etc...

Bailleul. Au mois de novembre dernier, M. de Bonnay annonça à M. de Gimel que la pension du chevalier de Bailleul ne serait plus payée à Hambourg, qu'on se chargeait de lui à Mitau. Le sénateur ministre recueillit des renseignements sur cet individu. Il sut que c'était un officier d'infanterie, d'environ 45 ans, peu estimé, sans instruction ni qualités sociales, mais d'un caractère féroce et propre à accepter et à remplir la mission la plus périlleuse. Son Excellence invita M. Bourrienne à employer tous les moyens possibles pour découvrir le motif qui avait pu le faire appeler à Mitau et la distinction qu'il y recevrait. M. Bourrienne répond que M. de Gimel était mort à la réception de cette lettre et qu'il avait seul les secrets du chevalier de Bailleul et autres agents de Mitau. Il cherche à se procurer par quelque autre voie les renseignements demandés. Son Excellence a envoyé le signalement exact de cet individu dans les principaux lieux où il pourrait tenter de se présenter pour approcher le quartier général.

Martelli. Un agent envoyé à Londres par M. Bourrienne, au mois de septembre dernier, avec des notes du sénateur ministre, a paru suspect à Son Excellence. Dans le rapport qu'il a présenté à son retour, communiqué par M. Bourrienne à Sa Majesté et au sénateur ministre, on a remarqué beaucoup de contradictions et d'invraisemblances. Il a paru que le sieur Martelli ne paraissait servir M. Bourrienne que pour remplir avec plus de succès la mission qu'il avait reçue du gouvernement anglais, autre que celle qu'il expliquait. Son Excellence en a fait l'observation à M. Bourrienne et a ajouté que le plus sûr moyen de l'éprouver serait de lui proposer de retourner à Londres ; et que, s'il acceptait, il prouverait, par ce seul fait, que sa prétendue mission d'aller en France, en Italie, en Hollande et d'agir dans chacun de ces pays d'après des instructions du ministère, n'avait rien de réel (*Bulletin* du 18 février) (417). M. Bourrienne, par sa réponse du 21 février, paraît douter encore de la duplicité de cet agent. « Je l'envoie encore une fois à « Londres (dit-il). J'exige de lui un état exact des expéditions qui se « préparent, de leur destination ; des individus marquants qui y sont « employés. S'il est de mauvaise foi, il se découvrira. De retour à Ham« bourg, je le ferai arrêter et conduire à Paris. » M. Bourrienne invite Son Excellence à lui envoyer de nouvelles instructions pour cet agent, attendu qu'il a un moyen sûr pour les lui transmettre. L'inexactitude de Martelli ayant déjà été éprouvée, Son Excellence ne peut rien communiquer pour lui. Il est d'ailleurs évident qu'il ne serait pas reçu à Londres, si ses allées et venues sur le continent n'entraient pas dans les vues de quelque agent britannique.

458. — ÉVENEMENTS DIVERS

Boulogne. Le corsaire *Le Grand Napoléon* a pris un navire anglais (capitaine Haddock), qui a dit que l'expédition de marchandises en préparation est pour la Baltique et que le peuple demande la paix.

Delos, brigadier de chevau-légers, déserteur, est recherché : on le croit chargé d'une mission secrète de la Russie.

Givet. Mans, manufacturier, et ses fils ont été rayés de la liste des prisonniers.

Parme. 3 brigands attaquent 4 voyageurs sur une route.

Escrocs envers des conscrits. 1) Marseille ; Hugues, secrétaire de mairie,est con-

damné : d'autres sont poursuivis pour le même délit. — 2) Mont-Blanc : arrestation de Tissot et Piquiniot, colporteurs : même délit.

Rapport du préfet de police. Les digues de Gennevilliers se sont rompues ; la plaine est inondée jusqu'à Colombes. — Bourse : transfert de 400.000 fr. de rente ; rentes, 75 fr. 20 ; banque, 1.217 fr. 50. — Arrestations : 4 conscrits, 3 voleurs, 9 vagabonds, 7 rôdeurs de nuit.

BULLETIN DU VENDREDI 6 MARS 1807

459. — **Calvados. Brigandage.** — Le sous-préfet de Vire annonce qu'il existe deux bandes de brigands dans cet arrondissement. Une à Clinchamps et environs, de 5 brigands, dont un déserteur condamné à mort est seul connu. La seconde, sur le territoire de Pontecoulant, a pour chef le nommé Martin, également condamné à mort. Le préfet a concerté avec les chefs de la gendarmerie les mesures convenables pour la recherche de ces brigands.

460. — **Basses-Alpes. Prisons.** — Le préfet des Basses-Alpes expose que, la nuit du 14 février, les prisonniers de Forcalquier ont tenté de s'évader par effraction. Leur complot a été découvert. On les a mis aux fers et réparé les brèches qu'ils avaient faites. Le préfet observe que toutes les prisons du département sont dans le plus mauvais état et sans ordre ; les hommes ne sont pas même séparés des femmes. Chaque année, ces représentations ont été inscrites au budget, sans obtenir aucune réparation.

461. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. On a vu en mer un convoi nombreux.

Saint-Brieuc. Allisson, passager danois trouvé sur un brick anglais pris par un corsaire, avait des lettres de crédit sur Pollard (à Londres), Finmann (à Amsterdam) et Abbema (à Paris).

Viagers. Sur 99 du 1er arrondissement, 82 existent, 11 sont morts, 6 inconnus. Parmi les morts, on a perçu pour la femme Degorest, morte depuis 2 ans.

Sarre. Assassinat, sur la route, de Troestler, receveur des droits réunis.

Calais. Appel, interprète, est suspect ; il a été agent de contrebande.

Rapport du préfet de police. Incendie chez Brulard. — Une maison s'effondre. — 13 faillites en février ; pas de réhabilitation. — Bourse : rentes, 75 fr. 10, banque, 1.215. — Arrestations : 4 voleurs, 8 rôdeurs de nuit, 1 vagabond.

Bâle. Mauvais esprit ; on y a répandu le bruit d'une défaite de l'armée française.

Ordres du Ministre. En liberté, en surveillance, loin de Paris : Guerbaert (I et II) (le général Destournel intercède pour lui). — A détenir : 1) 1 mois : Piqueret (frère de celui qui se dit mari de la femme Dudonné (444) ; depuis que cette femme et Piqueret sont détenus, il s'est installé dans leur bureau et continue les mêmes escroqueries) ; 2) 3 mois : Binet et Lelong (ouvriers, ont aidé à soustraire un voleur à un agent de police ; on demande un exemple) ; 3) j. o. n. : Mme Poirier de Nesle (intrigues, escroqueries, prostitution) ; voleurs, vagabonds, perturbateurs (16, dont 6 femmes, non susceptibles de jugement).

BULLETIN DU SAMEDI 7 MARS 1807

462. — **Camp volant.** — Extrait d'une lettre du général Boyer, du 2 de ce mois : « Le Déan, receleur du brigand Bertin, a été condamné « à mort par la commission militaire et exécuté le 1er de ce mois. Le ju-

« gement a été affiché au nombre de 1.200 exemplaires. Il est probable « que les habitants craindront à l'avenir de donner asile aux brigands. « Des renseignements reçus portent que De Bar, Pénauster et Palierne « commandent chacun un peloton des anciens chouans réunis à Jersey. « On présume que, s'ils sont envoyés dans l'ouest, les deux premiers dé- « barqueront sur les Côtes-du-Nord et le 3e dans les environs de Saint- « Malo. Le sieur Merck, officier au service de France dans le 79e de ligne, « prisonnier en Angleterre, et le sieur Duvoisin, officier dans la 11e lé- « gère, paraissent servir le gouvernement anglais, ainsi qu'un flamand « dont on ignore le nom, fait prisonnier sur le corsaire l'*Hirondelle*, de « Dunkerque. Ils ont été envoyés pour recruter sur les pontons dans « la rade de Plymouth. On porte à plus de 200 les prisonniers, tant « français qu'allemands, qu'ils ont engagés pour le service d'Angle- « terre ». — Nota. Son Excellence le sénateur ministre a été informé récemment, par une autre voie, que le sieur Merck, allemand, était, au mois de novembre dernier, à Plymouth, où il recrutait pour le gouvernement anglais parmi les prisonniers. Le *Morning-Hérald*, du 20 novembre, en fait aussi mention (article Plymouth).

463. — Rapport du préfet de police. — Le jeudi de la mi-carême, il y a eu quelques mascarades dans les rues et sur les boulevards. Le soir, les spectacles ont été remplis. Les réunions, dans les cabarets et guinguettes, ont duré presque toute la nuit. Le bal de l'Opéra a été nombreux et bien composé. Il ne s'est terminé qu'à 6 heures du matin. La recette a été de 10.668 francs. — Le 5, un vieillard atteint de paralysie, dans la rue de Rivoli, a été transporté chez le commissaire de police. On lui a trouvé 109.000 francs que le receveur de Versailles envoyait à la Banque de France. Il a été tranféré à l'Hôtel-Dieu. — L'on a dit à la Bourse que l'or était recherché. Le change n'est cependant que de 3 livres pour un billet de 1.000 francs. Les cours n'ont pas varié. Rentes 75 fr. 10 c. Actions 1.217 fr. 50. — Arrêtés : 1 conscrit, 5 vagabonds, 9 rôdeurs de nuit.

464. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Nancy. Rauner, prisonnier prussien, né à Saverne, au dépôt de Nancy, a obtenu la permission de se rendre dans sa ville natale : c'est une mesure générale.

Gênes. Petro-Cochino, consul de Turquie, autorisé à venir à Paris.

Escaut. Rébellion contre le gendarme Prost, qui allait chez Larno arrêter 2 conscrits; il a été blessé par Werbuck.

Girault (452). Renseignements sur lui ; c'est un évadé du bagne.

Prince Auguste de Prusse (365). Le général Gilot annonce son départ de Nancy pour Soissons, ville choisie par lui ; sa suite.

Clamecy. Plaintes de Chevalier, sous-inspecteur des forêts, contre Lacan, président du tribunal : communiqué au grand juge.

Pas-de-Calais. Tous les contingents sont fournis ; 2.000 hommes de la garde nationale sont réunis à Saint-Omer.

Ouragan du 18 février : 91 personnes du Pas-de-Calais ont péri.

Ordres du Ministre. Affaire Chazot (44. 48. etc.) : à Bicêtre j. n. o. : Augereau, Richard, Chazot, Gerboulet, Jollaud, Bontemps ; renvoyer Ruffard en surveillance à Mâcon ; affranchir Bernard des mesures de police ordonnées contre lui. — Autoriser le préfet à replacer dans ses fonctions : Dellepiane (440) (le préfet dit qu'il a rendu de grands services à la police d'Alexandrie et que personne ne peut le remplacer). — A la disposition de l'autorité militaire : Veikert (prussien, vagabond).

Pièce annexée au Bulletin.

Projet présenté à S. M. pour employer, dans la prochaine campagne, la cavalerie polonaise sur les derrières de l'armée russe [1].

BULLETIN DU LUNDI 9 MARS 1807

465. — **Prêtres. Fanatisme.** — Le sieur Smits, desservant de Wickeverst (Deux-Nèthes), a écrit au préfet qu'il ne recevrait pas son traitement, parce qu'il ne pouvait observer les lois du culte dans le sens du gouvernement. Le préfet propose de l'éloigner du département. On répand dans le département de la Meuse-Inférieure une critique du nouveau catéchisme. Le préfet pense que cet ouvrage et autres contre le Concordat viennent du Brabant ou de la Hollande, territoire catholique. Il recherche les distributeurs.

466. — **Toulon. Marine.** — Le 25 février, le préfet maritime de Toulon a renvoyé dans leurs foyers cinquante pères de famille ou chefs d'ateliers, qui avaient été incorporés dans le régiment des marins qui s'organise dans cette ville. Le commissaire général de police observe que cette mesure a produit un bon effet.

467. — **Conscription. Escroqueries. Abus.** — Plusieurs préfets rendent compte de diverses escroqueries et abus en matière de conscription. — Celui des Bouches-du-Rhône avait fait arrêter, en janvier, un chirurgien d'Eyragues, nommé Le Roux, qui avait vendu à trois conscrits des certificats de fausses infirmités. Le tribunal l'a condamné à un an de prison et 300 francs d'amende. — En Ariège, la cour criminelle spéciale s'est rendue coupable d'une forfaiture grave. On a traduit devant elle (*Bulletin* du 13 juin dernier) (II. 1218) l'huissier Faure, secrétaire du maire de Crampagna, pour soustraire des conscrits à l'exécution de la loi, moyennant de fortes récompenses. On a constaté au procès qu'il avait enlevé plusieurs registres de l'état civil ; qu'il avait contrefait la signature du maire dans plusieurs actes et lettres ; qu'il avait fourni, sous le nom du maire et à son insu, deux certificats de mort pour deux conscrits vivants, etc... La cour ne l'a condamné qu'à trois mois de prison, en tenant tous ces délits pour constants, et a énoncé comme circonstance atténuante que le faux n'est punissable que lorsqu'il a été commis dans l'intention de nuire et que le maire avait autorisé son secrétaire, dans d'autres actes, à signer pour lui. Cette singulière jurisprudence est dénoncée à Son Excellence le grand juge. — Dans le Léman, les pères de famille ont formé une espèce d'association ou tontine pour créer un fonds destiné à acheter chaque année des remplaçants. Le préfet du Mont-Blanc a remarqué que plusieurs conscrits de ce département passaient dans celui du Léman pour profiter de l'effet de cette association. Il a réclamé. Le préfet du Léman a chargé les maires et sous-préfets de ce département de n'insérer dans leurs listes aucun conscrit du Mont-Blanc. Il a de plus adressé au préfet du Mont-Blanc les noms de 12 de ces conscrits, qu'il a fait rayer provisoirement des états de quelques communes du Léman.

1. Ce projet, émanant certainement d'un étranger, est très probablement de l'écriture de Kosciusko.

468. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. May a obtenu la permission de résider à Paris (rapport de Wirion).

Ile d'Elbe. Les 13 conscrits demandés sont prêts à partir.

Camp volant. Interrogatoire de Le Goff (390. 412) (rapport de Boyer). Billy, affidé de Guillemot, lui avait confié un moule à faire des boutons de gendarme.

Poitiers. Dénonciation contre deux grands vicaires, Moussac et Soyer [1], qui favorisent les insoumis, répandent des nouvelles sur Louis XVIII, etc.

Metz. Jugement condamnant à 2 ans de prison et 5. 000 fr. d'amende la femme Valentin pour escroqueries envers les conscrits (198).

Havre. Arrestation de 2 étrangers se disant américains et étant anglais.

Rapport du préfet de police. Beaucoup de monde à la représentation donnée à l'Opéra au profit de la dame Aubry (447). — Bourse : rentes, 75 fr. 10 ; banque, 1. 220. — Arrestations : 5 conscrits, 7 voleurs, 5 rôdeurs de nuit, 31 vagabonds, 1 fou.

Ordres du Ministre. Détenir j. n. o. : 1) Arain [2] frères, Demoire et Agasse (447) (acquittés pour assassinat ; c'est le 2e assassinat dans cette commune de Campbon depuis un an ; ces individus ne peuvent être rendus à la société sans inconvénient) ; 2) à Bicêtre : Garanger (444) prêtre turbulent, opposé au Concordat) ; 3) la femme Jeanne dite LaFlambante (tient une maison de débauche refuge des voleurs ; on craint que le tribunal ne la trouve assez punie par 3 mois de prison). — Dans un dépôt colonial : Barré (428). — Renvoyer dans son pays : Greco (II. 1520) (se dit cordonnier).

Faits divers. Assassinat de Strydouck, commissaire de police, par un inconnu Anvers. — Incendie : Somme.

BULLETIN DU MARDI 10 MARS 1807

469. — Seine-Inférieure. Mouvement. — Le 5 de ce mois, les maires de Notre-Dame et Saint-Nicolas, commune de Bliquetuit (Seine-Inférieure), escortés de 60 hommes armés, se sont portés sur une propriété nationale, dite la commune du mort, ont fait cesser des travaux ordonnés par l'autorité et ont établi un corps de garde sur ce terrain. Ils prétendent que les habitants de Bliquetuit ont la propriété ou la possession de ce champ. Le préfet a pris des mesures promptes pour dissiper l'attroupement et vérifier avec exactitude la conduite des deux maires. Il rendra compte du résultat.

470. — Suisse. Trappistes. Conscrits français. — Sur les représentations du sénateur ministre, Son Excellence l'ambassadeur de Sa Majesté en Suisse a requis le renvoi en France des conscrits admis au noviciat des trappistes de la Valsainte, canton de Fribourg. L'abbé, se trouvant à Paris, a écrit à la légation de France, le 3 février, « que M. Portalis « lui avait promis d'en référer à Sa Majesté et que s'il avait pu fournir « la liste des jeunes gens de France admis au monastère de la Valsainte, pour embrasser l'état monastique, cette liste aurait été en« voyée sur-le-champ à Sa Majesté » (*Bulletin* du 18 février) (416). Le sénateur ministre a demandé des renseignements à Son Excellence le ministre des cultes. Voici l'extrait de sa réponse, du 9 de ce mois : « L'abbé de la Trappe m'avait écrit. Je lui ai répondu : que je ne pou« vais demander aucune exemption de conscription pour des jeunes « gens qui sortent de France sans autorisation et qui vont contracter « des engagements dans des monastères étrangers ; qu'en conséquence

1. Mot écrit Soyez dans ce *Bulletin* et plus tard Soyer (723).
2. Il semble bien qu'il s'agit des frères Binos (447).

« je ne pouvais faire aucune démarche près le ministre de France en « Suisse pour les jeunes gens auxquels il s'intéressait. » Son Excellence le ministre des cultes observe que les trappistes ont une maison à Gênes, autorisée par Sa Majesté, à condition de servir l'hospice qu'on construit sur le mont Genèvre. Lorsque cette construction sera achevée et l'hospice établi, Sa Majesté pourra accorder quelques exemptions aux jeunes gens qui se voueraient à cet état, à la condition de l'entretien exact de l'hospice. Mais le temps d'épreuve ne pourrait se faire en pays étranger, parce qu'il pourrait servir de prétexte aux jeunes gens qui tenteraient par ce moyen de se soustraire à la conscription. Son Excellence le ministre des cultes ajoute que les trappistes de la Valsainte paraissent de bonne foi et qu'ils se conformeront probablement aux représentations qui leur ont été faites. Le sénateur ministre communique cette réponse à Son Excellence l'ambassadeur de Sa Majesté en Suisse.

471. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Camp volant. Boyer dit qu'on s'attend à un mouvement des anglais sur la côte. Gouin, Prigent[1] et Quintal auraient débarqué à Saint-Malo; mesures spéciales de surveillance sur la côte.

Bouches-du-Rhône (402-424). Cervoni a révoqué son arrêté.

Verdun. Wirion dit que Tyndale a l'autorisation de résider à Melun.

Moselle. Rébellion contre la perception des impôts indirects.

Agde. Une frégate anglaise prend à son bord Gelly, pêcheur, l'interroge et le relâche.

Var. Trouble dans une commune pour un changement de maire et de curé.

Rapport du préfet de police. Suicide de la veuve Forneré. — On trouve le cadavre de Leturc. — Bourse, baisse : rentes, 74 fr. 60; actions, 1215. — Arrestations : 5 conscrits, 5 voleurs, 1 filou, 10 rôdeurs de nuit, 8 vagabonds, 1 fraudeur.

Bâle (461). Le préfet du Haut-Rhin envoie un extrait de la gazette allemande *Allgemeine Zeitung*, répandant le bruit d'une défaite de l'armée française d'après une lettre qu'aurait écrite le général Mannstein. Un extrait de cette gazette a déjà été répandu comme libelle (I. 331, 348).

BULLETIN DU MERCREDI 11 MARS 1807

472. — Eure. Evasions. — La nuit du 1er mars, sept déserteurs condamnés se sont évadés du dépôt de Bourgtheroulde (Eure). Le préfet observe que tous les dépôts de ce département sont en mauvais état et que les communes n'ont aucun moyen pour les réparer.

473. — Transport de conscrits. — On a eu avis de divers abus qui avaient eu lieu dans le transport des conscrits à leurs destinations. Le conducteur de ceux de la Loire avait secondé la désertion de plusieurs, moyennant des sommes convenues. D'autres exerçaient envers ceux confiés à leur garde des actes de sévérité inutiles et injustes. Plusieurs avaient déserté pour se soustraire à leurs mauvais traitements. Un détachement de l'Aveyron de 17 conscrits s'était réduit à deux par les désertions successives et le conducteur n'alléguait aucun acte de violence ou de rébellion. Ces observations ont été communiquées au directeur général de la conscription. Il répond qu'à l'avenir tout conducteur, qui

1. Mot écrit Prejean.

aura éprouvé une désertion nombreuse, cessera d'être attaché au recrutement, sans préjudice de la peine qu'il aurait encourue, d'après une recherche exacte de sa conduite dans le transport.

474. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Courrier d'Italie. Marescalchi annonce que Malnoury, courrier attaché à la poste du 2e corps d'Italie, s'est enfui.

Turin. Condamnations par la commission militaire pour rébellion (368) : à mort, Jacques-François Ruffinato et Burdino ; aux dépôts coloniaux, Jean-Michel Ruffinato et deux autres conscrits ; au 111e de ligne, Antoine Ruffinato.

Pas-de-Calais. Le tribunal condamne à 2 ans de prison et 5000 fr. d'amende Lefebvre de Béhagnier: escroqueries envers des conscrits.

Dieppe. Une corvette anglaise prend en mer Paris, pêcheur, l'interroge sur les échouements causés par la tempête et le relâche.

Alexandrie. Rixe grave entre plusieurs militaires.

Rapport du préfet de police. Bourse : rentes, 74 fr. 50 ; actions, 1210. — Arrestations : 3 conscrits, 5 voleurs, 1 escroc, 2 vagabonds, 7 rôdeurs de nuit, 1 fou.

BULLETIN DU JEUDI 12 MARS 1807

475. — Côtes-du-Nord. Evénement. — M. le maréchal Moncey communique un rapport du lieutenant de gendarmerie de Saint-Brieuc, du 7 mars, dont voici l'extrait : « Le 5, à la pointe du jour, on a trouvé « deux embarcations anglaises. L'une dans l'anse du Port Goret, près « Tréveneuc, l'autre dans l'anse du Portrieux. La première était ren- « versée sur la grève ; ses mâtures, voilures et six avirons dispersés. « On y a trouvé 9 fusils, 10 sabres d'abordage, 1 pistolet d'arçon, 3 gi- « bernes garnies de cartouches ; une caisse d'armes brisée. Au jour, « on a vu une frégate ennemie, à quatre lieues de terre ; et une canon- « nière à une lieue. Ces deux bâtiments ont disparu à midi. La gendar- « merie a fait des recherches pour vérifier si les deux embarcations « avaient mis à terre quelques étrangers. On n'en a découvert aucun. « On continue. » — Nota. Le 18 février dernier (*Bulletin* du 25) (435), le général Boyer donna avis que l'ennemi avait tenté sans succès trois débarquements, en janvier (les 14, 23 et 30) et qu'il y avait à chacun 12 à 15 des brigands réfugiés à Jersey. Il ajouta que trois autres embarcations avaient cherché récemment à approcher de la côte et en avaient été éloignées par les vents contraires. On les disait pilotées par deux marins français, l'un d'Erquy, l'autre de Pléneuf.

476. — Maine-et-Loire. Situation. — Extrait d'une lettre du préfet d'Angers, du 7 de ce mois : « Ce département jouit de la plus grande tran- « quillité. Il n'y a pas eu un seul réfractaire pour la levée de 1807. » 13 conscrits ont déserté ; ils sont remplacés. On annonce de plus leur soumission prochaine parce que leurs parents sont arrêtés.

477. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Comptable en fuite : Malice, meunier, devant 22.000 fr. au Trésor.

Gênes. Rixe entre 5 paysans et 3 conscrits, dont Paris, qui est tué.

Marengo. Arrestation de Canepa dit Bordera, brigand ; on recherche son frère, également brigand.

Nièvre. Rébellion pour arracher aux gendarmes Papon, conscrit réfractaire ; le préfet rend les habitants solidaires.

Montenotte. Poudre de contrebande saisie chez Jresia et Mora.

Rapport du préfet de police. Faillite de Schmith, banquier. — Bourse : rentes, 75 fr. 25 fin de mars, 72 fr. 50 ; actions, 1212,50. — Arrestations : 4 conscrits, 2 voleurs, 7 rôdeurs de nuit, 1 fou.

Ordres du Ministre. 2 mois à Bicêtre : Pigeon (escroqueries, propos contre S. M.). — Renvoyer en surveillance dans son pays : Laurent (arrêté sans passeport, se conduit mal). — Retenir jusqu'à plus ample information : Richard (escroqueries). — Retenir j.n.o. : voleurs, escrocs, vagabonds (23, dont 5 femmes, non susceptibles de jugement).

Rome, Palerme [1]. Le général Morand communique des lettres trouvées sur un bâtiment sarde pris par un corsaire d'Ajaccio. Signalaires de quelques-unes : Agostino Valle, Filippo Colonna, Marie-Anne (cousine de la reine de Sardaigne), Ganières. Elles sont adressées au roi ou à la reine de Sardaigne, à Rossi, à la reine de Naples. Deux bulletins parlant de Masséna, Berthier, Lucien Bonaparte, Ney, S. M., cardinal Fesch, etc. Analyse sommaire.

Faits divers. Sommation comminatoire : Nord. — Incendie d'un navire : Bordeaux.

BULLETIN DU VENDREDI 13 MARS 1807

478. — Soissons. Prince Auguste de Prusse. — Son Excellence le ministre directeur de la guerre donne avis que le prince Auguste de Prusse, prisonnier de guerre à Soissons, demande s'il a besoin d'une autorisation spéciale pour venir à Paris, toutes les fois qu'il en aura le désir, incognito, sous le nom Muller. Son Excellence a répondu qu'il ne pourrait jamais quitter le lieu fixé pour sa résidence sans une permission. Le sénateur ministre a prescrit sur ce prince et sa suite une surveillance particulière.

479. — Pyrénées-Orientales. Prisonniers prussiens. — On a demandé des renseignements au préfet de Perpignan sur le passage des colonnes des prisonniers prussiens. Voici l'extrait de sa réponse du 2 de ce mois : « Ces prisonniers refusent d'aller en Espagne et de servir « cette puissance. Ils disent qu'ils appartiennent à la France, comme « ses prisonniers, et qu'ils ont l'espoir de retourner dans leur pays à la « paix. » Le capitaine général de Catalogne a invité le commandant de Perpignan à suspendre les envois de ces prisonniers. Il en a été donné avis au général de division pour qu'il prenne les ordres de Sa Majesté l'Empereur et Roi.

480. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Bordeaux. Tout le contingent de 1807 est parti.

Sweny (11), irlandais suspect : détails sur lui.

Assassinat de Ribbaz, maire, près de Genève, par Rosset.

Haute-Vienne. Tout le contingent est parti ; 23 hommes en plus pour remplacer ceux qui pourraient déserter.

Sarre. Arrestation de Hahn, accusé d'avoir assassiné Troestler[2], receveur (461).

Pô. Colosso, curé, est accusé d'avoir fait un sermon séditieux ; le préfet signale divers propos de lui, ainsi qu'un autre prêtre, Torello, qui annonce le prochain retour du roi de Sardaigne ; on les signale au ministre des cultes.

1. Le dossier de cette affaire se trouve dans le carton F7 6487 Dos. 630.
2. Troesler, dans ce *Bulletin* et Troesler le 6 mai (461).

Asti. Correspondance avec les russes. Les ennemis du gouvernement paraissent avoir une parfaite connaissance des projets des russes. Peyroleri (431) avait lui aussi connaissance de leurs desseins.

Rapport du préfet de police. Suicides : 1) Roussel ; 2) Saint-Just. — Bourse : rentes, 72 fr. 75 ; banque, 1.215 fr. 50. — Arrestations : 2 conscrits, 2 voleurs, 1 escroc, 3 filous, 3 rôdeurs de nuit, 7 vagabonds.

Déserteurs de Bade. Le ministre des relations extérieures approuve le sous-préfet de Délémont d'avoir donné l'ordre de livrer à des agents de Fribourg 8 conscrits du Brisgau réfugiés à Délémont.

BULLETIN DU SAMEDI 14 MARS 1807

481. — Nantes. Garde nationale. — Le préfet de la Loire-Inférieure expose qu'en exécution des ordres de Son Excellence le sénateur ministre il s'occupe de réorganiser la garde nationale de Nantes. Dès que les recensements seront achevés, il proposera des candidats pour les places d'officiers. Il observe que, dans les circonstances actuelles, il croit utile de n'employer les habitants qui formeront ce corps qu'au service intérieur de leur ville, parce que l'ennemi prépare plusieurs expéditions et paraît vouloir tenter quelque incursion sur les côtes de la Bretagne. Le nombre des habitants propres au service est diminué de plus de 9.000 ; et ceux qui restent paraissent nécessaires pour assurer la défense intérieure et extérieure de cette ville importante.

482. — Soissons. Prince Auguste. Surveillance. — Extrait d'un rapport du préfet de l'Aisne, du 12 de ce mois : « Le prince Auguste a « apporté des lettres de recommandation pour les habitants de Soissons « les plus distingués, notamment pour M. Dubois de Courval, membre « du conseil général de ce département, possesseur du château de « Pinon, qui se trouve à Paris dans ce moment. Le prince a reçu les « visites du sous-préfet, de l'évêque et autres personnes notables. Il les « a rendues avec exactitude. Il y a assemblée chez lui tous les soirs jus- « qu'à 10 heures. Le maire a invité les principaux habitants à s'y ren- « dre. On y joue quelques jeux de commerce. Le prince montre beau- « coup d'affabilité, s'abstient de toute conversation sur la guerre et la « politique, ne porte aucune décoration, fait peu de dépenses. Ayant « paru inquiet de ce que les autorités locales ne lui faisaient pas con- « naître qu'elles avaient été prévenues officiellement de sa résidence « dans cette ville, le préfet lui a écrit qu'il avait reçu des ordres et « qu'il jouirait dans la ville de Soissons de tous les égards dus à son « rang et à sa situation. »

483. — Côtes-du-Nord. Prigent. Lemée. — Son Excellence le ministre des cultes communique un avis qu'il a reçu des Côtes-du-Nord portant que Prigent et Lemée sont actuellement à Saint-Quay et paraissent attendre un bâtiment pour repasser en Angleterre. On présumait que ce bâtiment apporterait plusieurs des brigands réunis à Jersey. Le préfet, qui a communiqué cet avis, en a fait part au capitaine de gendarmerie et a observé que les recherches ne se font pas avec assez d'activité et de secret. — Nota. Diverses circonstances portent à croire que cet avis peut être exact. Prigent est connu depuis longtemps comme le principal agent de la correspondance sur les côtes. Lemée, marin, ancien chouan, condamné à mort en l'an XIII pour l'assassinat d'un gendarme, a sa femme à Saint-Quay. Il servait la correspondance de De

Bar. C'est à Portrieux, bourg situé à moins d'un quart de lieue de Saint-Quay, qu'a échoué, le 5 de ce mois, la barque anglaise, sur laquelle on a trouvé 9 fusils, 10 sabres, 3 gibernes garnies et une caisse d'armes brisée (*Bulletin* du 12 de ce mois) (475). Enfin, après cet événement, deux vaisseaux anglais sont demeurés en vue de Saint-Quay et on n'a pas encore annoncé leur éloignement. — Ces avis et observations sont communiqués au général Boyer.

484. — **Gironde. Prêtres.** — Le préfet de la Gironde expose que les prêtres s'occupent de faire réhabiliter les baptêmes et mariages des constitutionnels. Le sieur Richard, l'un d'eux, desservant de Cenon-la-Bastide, a requis le maire de lui communiquer ses registres, pour qu'il pût y prendre connaissance des actes sujets à cette réhabilitation. Le maire en a donné avis au préfet, qui lui a enjoint de refuser.

485. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Mayenne. Affaire Moissard (431) : Moncey transmet un rapport constatant que les gendarmes se sont bien conduits, spécialement Busson.

Naufrage, près de Plouguerneau, d'une frégate anglaise allant en mission auprès de l'amiral Saumarez. A bord se trouvait un marin français, Karnès, ex-pilote côtier, qui prétend avoir provoqué l'échouement ; il y a trop de marins bretons à bord des navires ennemis.

Gênes. Quelques mouvements dans deux vallées ; mesures.

Marseille. Faux bruit de la paix entre la Porte et la Russie.

Bouches-du-Rhône. On poursuit des conscrits réfractaires formant un rassemblement et on met des garnisaires chez leurs parents.

Ordres du Ministre. Reconduire à la frontière : Michida (soldat russe ; détails). — Renvoyer au lieu de sa surveillance et l'y détenir un mois : Genier (forçat libéré, a quitté le lieu de sa surveillance). — Détenir j. n. o. : Rubio dit Bibinetto (ex-brigand, mauvaise conduite). — Donner 250 fr. à Montchablon (blessé en arrêtant un voleur).

Faits divers. Assassinats : d'une fille par Couturier, à Lorient : 2) de Bienfait et de sa femme : Jemmapes.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 14 mars.

BULLETIN DU LUNDI 16 MARS 1807

486. — **Morbihan. Situation.** — L'ennemi tenant en croisière quelques bâtiments sur divers points de la côte, on a demandé au préfet du Morbihan des renseignements précis sur la situation actuelle de ce département. Il répond, à la date du 6, qu'il n'y a eu jusqu'à présent que la croisière ordinaire sur cette côte et qu'il ne paraît pas qu'on ait fait quelques tentatives pour engager les habitants à seconder l'exécution des projets qu'on pourrait avoir formés. Le préfet assure que l'ennemi ne trouverait point de partisans dans ce département.

487. — **Rapport du préfet de police.** — Les tailleurs de pierre ont demandé une augmentation de quinze sols. Les entrepreneurs n'ont voulu accorder que dix sols. Quelques ouvriers ont cessé leurs travaux ; mais il n'y a point eu de coalition. On surveille. — On a dit à la dernière Bourse que la faillite du sieur Schmith (477), portée à 600.000 francs, serait insensible pour la place de Paris; presque tous les créanciers sont à l'étranger.

488. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Légation autrichienne. Metternich demande la liberté du prêtre Arata, qui, avec Gambaldo, commettait des escroqueries en quêtant pour les captifs d'Alger.

Oléron. Naufrage d'un bâtiment anglais : l'équipage est prisonnier.

Chouans. Bruit de mouvement. Le préfet de Saintes dit qu'on a envoyé aux anciens chouans des lettres anonymes les invitant à venir à Nantes pour profiter des circonstances.

Genève. Rosset, accusé d'avoir assassiné Ribbaz (480), s'est constitué prisonnier et veut se disculper.

Conscription. Ille-et-Vilaine et Aisne : les contingents sont fournis. — Lys : beaucoup de déserteurs.

Indre. Rébellion contre les employés des droits réunis. On arrête Ragon, qui en est le provocateur.

Rapport du préfet de police (suite). Suicide de Groit. — Bourse : rentes, 72 fr. 80. — Arrestations : 1 conscrit, 11 voleurs, 6 escrocs, 6 rôdeurs de nuit, 16 vagabonds.

Relevé des principaux délits de février. 9 rébellions pour des conscrits. — 1 attaque de diligence. — Point d'attaque de courrier. — 8 attaques de particuliers. — 8 assassinats (dont un par Léer, qui s'est tué). — 2 vols.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 16 mars.

BULLETIN DU MARDI 17 MARS 1807

489. — Maine-et-Loire. Brigandage. — Son Excellence le ministre des cultes prévient le sénateur ministre que, par une lettre du 15 de ce mois, M. le sénateur Mercier l'a informé que, « depuis un mois, des ban-« des de sept à dix hommes, armés, parcouraient en plein jour les « campagnes de Maine-et-Loire, et particulièrement de l'arrondissement « de Segré et forçaient les propriétaires à leur remettre leurs fusils ». — Nota. Le 7 de ce mois (*Bulletin* du 12) (476), le préfet de Maine-et-Loire a écrit que le département entier jouissait de la plus grande tranquillité. Le sénateur ministre demande de nouveaux renseignements.

490. — Loire-Inférieure. Conscription. — Le préfet de Nantes écrit que le département de la Loire-Inférieure a fourni tous les contingents qui lui ont été assignés. Depuis les départs, il y a eu quinze déserteurs. Trois se sont rendus volontairement et ont été reçus ; on prend des mesures contre les douze autres.

491. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Alexandrie. La commission militaire a jugé 49 individus accusés de complicité avec Mayno, Cangiasso : 4 ont été condamnés à mort, 1 autre et 4 femmes à la réclusion, à la restitution et à indemnités envers Franzini et Gavigliani : les autres mis en liberté.

Plaintes contre un gendarme d'ordonnance, Lusy de Cousan, parent de M. de Champagny, par Carrion Nisas, qui dit qu'il a un ton détestable ; on aurait trouvé chez lui une lettre injurieuse pour M. de Montmorency, commandant des gendarmes d'ordonnance : transmis au ministre de la guerre.

Ille-et-Vilaine. Incendie accidentel.

Rapport du préfet de police. Suicides : 1) Manchion ; 2) Carpentier. — Bourse : rentes, 73 fr. ; banque, 1.215. — Arrestations : 2 conscrits, 2 voleurs, 4 vagabonds, 2 rôdeurs de nuit.

Ordres du Ministre. En surveillance loin des Deux-Nèthes : Smits (465) (prêtre, a

dit ne pouvoir conserver ses fonctions dans le sens du gouvernement de S. M.). — Autoriser à rester dans sa commune où il a sa famille et des propriétés : Chiquay (forçat libéré).

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 17 mars.

BULLETIN DU MERCREDI 18 MARS 1807

492. — **Liège. Garde nationale.** — Le préfet de l'Ourthe expose que M. le maréchal Kellermann ayant ordonné que l'escorte des prisonniers de guerre fût faite par les gardes nationales sédentaires, le commandant a demandé que celle de Liège fût organisée et mise à sa disposition. Le préfet n'ayant pas reçu dans la forme d'usage l'ordre de former cette organisation, s'est borné à ordonner provisoirement au maire de Liège de désigner, pour le service des escortes, 300 hommes parmi ceux inscrits pour le service de la garde de sûreté. Le préfet observe qu'il croit utile, pour le maintien de la tranquillité dont le département jouit, de différer la formation d'une garde nationale à Liège et qu'il serait plus convenable d'y rétablir les dépôts qui ont été envoyés à Namur[1].

493.— **Iles de Houat et Hoedic. Desservants.** — Les sieurs Marion et Calvé, desservants des îles d'Hoedic et Houat, ont été désignés par Bertin au général Boyer comme utiles à l'ennemi pour correspondances et autres objets. Le préfet du Morbihan a déclaré qu'il n'avait personnellement aucun motif de les soupçonner et que le sieur Marion lui-même avait fourni, à diverses époques, des renseignements importants (*Bulletin* du 16 janvier) (313). Le général Boyer, ayant communiqué ses soupçons, sur ces deux prêtres, à M. l'évêque de Vannes, ce prélat a annoncé qu'il les changerait. Le sénateur ministre a jugé que cette mesure n'était ni juste ni convenable dans les circonstances actuelles. Ces deux prêtres, par la situation topographique des îles qu'ils desservent, sont en quelque sorte sous la domination de la croisière ennemie, l'autorité ne pouvant y entretenir une force suffisante pour les garantir de ses incursions. Il suffit de s'assurer de leurs bonnes intentions et de les engager à communiquer, avec prudence et exactitude, tous les avis qui pourraient être intéressants. M. l'évêque de Vannes, qui les recevrait d'eux par les moyens convenus, les transmettrait à Son Excellence le ministre des cultes, qui les communiquerait au sénateur ministre. — Voici l'extrait de la réponse de Son Excellence le ministre des cultes : « Vos observations sur ces deux prêtres sont justes, et je « vais écrire en conséquence. Il est constant que, pour ne pas com-« promettre leur vie, les fonctionnaires qui habitent ces îles sont for-« cés d'avoir des relations avec l'ennemi. Mais à l'époque même où Ber-« tin signalait ces prêtres au général Boyer, Marion procurait secrète-« ment des renseignements très utiles sur les manœuvres et les projets « de l'ennemi. Mgr l'évêque, atteint d'une maladie grave, ne pourra « s'occuper de cet objet ; mais son secrétaire particulier, qui a de l'ac-« tivité et de l'intelligence, le suppléera. »

494. — **Hollande. Fraude.** — Parmi les divers objets que la tempête du 18 février a jetés sur la côte de Boulogne, on a trouvé des barils remplis de farine, de la forme de ceux employés pour les eaux-de-vie,

1. Voir la réponse de l'Empereur. Correspondance générale n° 12237.

dont le commerce est toléré (*Bulletin* du 27 février) (441). Le sénateur ministre a donné avis à La Haye de cette preuve matérielle de la fraude des smogleurs. M. Dupont-Chaumont répond, à la date du 14 de ce mois, ce qui suit : « On me dénonce tous les jours des abus plus fâcheux, « mais je n'ai aucun moyen d'arrêter la communication qui s'établit « ouvertement avec l'Angleterre. Le passage pour les individus n'éprouve « ni difficulté ni examen. Il en est de même des marchandises, que les « négociants et fonctionnaires hollandais ont grand intérêt de laisser « entrer. J'en fais souvent l'observation aux ministres. Je ne peux rien « de plus. »

495. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Montenotte. En poursuivant les brigands Molito et Scarpone, les gendarmes tuent le premier et prennent le second.

Vendée. Détails sur Girault (464) ; dangereux ; en détention j. n. o.

Prince Auguste de Prusse, autorisé à venir passer 15 jours à Paris sous le nom de Muller (478), est parti de Soissons avec Clausewitz ; il reviendra pour les couches d'une dame qui l'accompagne.

Viagers du 1er arrondissement. Sur 56, 44 existent, 7 sont morts, 5 inconnus.

Ille-et-Vilaine. On recherche toujours Prigent, Quintal, Lemée (dont la femme habite Saint-Quay) (483).

Indre. Bonel est condamné à 2 ans de prison et 500 fr. d'amende pour escroqueries envers les conscrits.

Ariège. Rébellion de Peyrussat (désertion) et de sa femme contre un gendarme.

Schelestadt. Incendie chez le général Mainoni.

Rapport du préfet de police. Ptit-Russ, parodie de Pyrrhus, a échoué au Vaudeville ; les auteurs, Pain et Rougemont, ont été sifflés. — Bourse : rentes, 73 fr. ; banque, 1.217 fr. 50. — Arrestations : 1 conscrit, 11 voleurs, 2 escrocs, 8 rôdeurs de nuit, 1 vagabond.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 18 mars.

BULLETIN DU JEUDI 19 MARS 1807

496. — Prisonniers anglais. Correspondance. — Le sénateur ministre a demandé à Son Excellence le ministre directeur de l'administration de la guerre des renseignements sur la manière dont s'exécute le décret du 21 novembre à l'égard des prisonniers de guerre anglais. Voici l'extrait de la réponse de Son Excellence : « S. E. S. l'archichancelier « avait d'abord réglé, par décision prise en conseil le 25 décembre, que « les prisonniers anglais pourraient être autorisés à correspondre par « lettres ouvertes et par la médiation du commandant de chaque dépôt. « Mais ce règlement ayant été communiqué à M. le conseiller d'Etat « directeur général des postes, il a répondu que le décret ne permettait « aucune exception ; qu'aucune lettre écrite par un prisonnier anglais « ou lui étant adressée, sous un couvert quelconque, ne pouvait avoir « cours ; que l'intention de Sa Majesté était tellement manifeste que « des lettres, adressées d'Angleterre à des prisonniers de Verdun et qui « contenaient pour plus de 70.000 francs de traites sur des banquiers « de Paris, avaient été renvoyées à M. le directeur général des postes, « par ordre de Sa Majesté. Depuis la date de cette lettre (24 janvier), on « s'y est conformé. La correspondance des prisonniers anglais est adres- « sée à M. le directeur général pour être gardée en dépôt. »

497. — Toulon. Forçat. — On a rapporté au sénateur ministre qu'un forçat de Toulon, nommé Pellier-Gadret, jouissait de la plus grande liberté ; qu'on le voyait habituellement dans la ville et qu'il avait confié qu'il s'évaderait bientôt. Son Excellence a demandé des renseignements. Le commissaire général de police à Toulon répond que Gadret est forçat marchand sur la galère *La Brave ;* qu'il achète des provisions pour les revendre aux autres forçats ; qu'il a reçu récemment 600 francs qu'il emploie à ce commerce, qu'il va, une fois par semaine, chez un négociant, qui ne favoriserait pas son évasion ; mais qu'on vient de prendre les mesures convenables pour qu'il ne puisse exécuter ce projet, s'il l'a formé. Le commissaire général ajoute que depuis longtemps les évasions du bagne sont rares, les forçats étant contenus par la loi qui punit l'évasion d'un supplément de 24 ans de fers.

498. — Vannes. Mort de l'évêque. — Le préfet du Morbihan annonce que M. de Pancemont, évêque de Vannes, est mort le 13 de ce mois. Il observe qu'il est important que ce prélat soit remplacé promptement et que son successeur soit aussi conciliant et dévoué à Sa Majesté, le clergé qu'il doit diriger ayant la plus grande influence sur les habitants du Morbihan.

499. — Finistère. Brigands. — Le préfet du Finistère écrit que les campagnes de l'arrondissement de Châteaulin sont troublées par une bande de brigands, qui a pour chef le nommé Pichon, déserteur condamné à mort. Plusieurs brigades de gendarmerie sont employées à leur recherche.

500. — Rapport du préfet de police. — Les tailleurs de pierre continuent de refuser de travailler aux prix que leur offrent les entrepreneurs. Mais il n'y a aucun rassemblement et la plus grande tranquillité règne parmi eux.

501. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Opéra. Recherches sur l'accident de Mlle Aubry (447). C'est la faute de la maladresse du machiniste Colonia (puni de 12 jours de prison et congédié); les machinistes Lahollande, Boutrou et Grosmaire ne sont pas coupables. On a communiqué l'information à M. de Luçay, avec défense à qui que ce soit de rien dire dans les journaux au sujet de cet accident.

Gatereau, officier de marine, venu à Paris : plaintes en escroquerie.

Sarthe. Brigandage. Plainte des messageries sur le peu de sûreté de la route de Nantes (437). Moncey dit que le voyageur assassiné est Davis [1], tué par Montel et Bernard. La gendarmerie a les signalements des quatre voleurs qui dévalisèrent Dorveau, à La Flèche.

Prêtres suspects. (447) Boutouillic et Le Portz : conciliabules avec Oueillic; le premier seul est dangereux.

Boulogne. Mouvements de l'ennemi en face de Boulogne.

Manche. Vol chez Durocher, par 3 individus armés ; on accuse Duport, Chaulieu et Duchevreuil.

Stura. Operto père et fils (324) : le père était le plus coupable et est mort en prison ; la commission a acquitté le fils en le désignant comme le premier à marcher.

Brigandage. Deux attaques sur route, en Stura.

Rapport du préfet de police (suite). Bourse animée : rentes, 73 fr. 20 ; actions, 1.217 fr. 50. — Arrestations : 6 voleurs, 3 filous, 1 escroc, 2 rôdeurs de nuit, 3 vagabonds, 2 teneurs de loterie.

1. Ce mot est écrit ici Davis, et plus loin Devies (505) ou Davie (595).

Faits divers. Assassinat de Lancelin et de sa domestique : Liège. — Accident : 3 militaires se noient : Roer :

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 19 mars.

BULLETIN[1] DU VENDREDI 20 MARS 1807

502. — Bouches-du-Rhône. Proposition d'une mesure générale. — Plusieurs vols ayant été commis dans le territoire d'Orgon, sans qu'on ait pu en découvrir les auteurs, le préfet des Bouches-du-Rhône a proposé de faire arrêter, par une mesure administrative, trente-quatre particuliers mal notés, faisant beaucoup de dépenses, sans moyens connus, et a demandé une autorisation précise. Il lui a été répondu qu'en se procurant des renseignements précis sur chaque individu il pouvait, par ses attributions, prendre à l'égard de chacun d'eux les arrêtés motivés qu'il jugerait convenables, en rendant compte.

503. — Ile d'Elbe. Bataillon franc. — Plusieurs soldats de la cinquième compagnie du bataillon franc, qui est presque entièrement composé d'habitants de Rio (île d'Elbe), ont été accusés de divers vols. On y a envoyé des gendarmes d'une autre brigade pour arrêter les coupables signalés (*Bulletin* du 25 février) (437). Trois ont été arrêtés et trois autres se sont soustraits aux recherches. On observe que, depuis la formation de cette compagnie, dont le capitaine est très jeune, la tranquillité publique a été continuellement troublée à Rio et environs. On en donne avis au ministre de la guerre, en observant que cette compagnie servirait sur le continent avec plus de discipline et d'utilité.

504. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. Arrestation d'une association de voleurs qui troublaient la ville.

Sarreguemines. Jugement condamnant à 2 ans de prison et 500 fr. d'amende Blauzé (chirurgien), Maréchal (secrétaire du receveur des contributions) et Gribling (cabaretier), pour escroqueries envers des conscrits.

Mont-Blanc. Révolte de prisonniers et évasion de forçats et déserteurs à la prison des Echelles.

Honfleur. Etrangers suspects : arrestation de Wonels, Enix et Kasffort, se disant matelots américains, prétendant avoir quitté leur navire après contestation avec Smith, leur capitaine.

Alexandrie. La commission militaire a condamné à mort Mosso (291), compagnon de Cangiasso, à 6 mois de prison Becollo (331) et à 4 mois Mazino, leurs complices ; 7 autres sont acquittés (rapport de Menou).

Liège. Le tribunal acquitte Dubonny, maire, accusé d'escroqueries envers les conscrits : appel.

Indre-et-Loire. Rébellion de la population au sujet de l'enlèvement d'une cloche de l'abbaye de Cormery, ordonné par l'archevêque.

Permission à Mme Przybyszewska, femme d'un lieutenant général russe prisonnier, de venir le rejoindre à Troyes.

Viagers du 2e arrondissement. Sur 110, 83 existent, 18 sont morts, 9 inconnus. On a payé en trop 7 années pour la femme Hosten.

Rapport du préfet de police. Arrestation, au théâtre de la Cité, de Maubreuil et Etienne qui ont insulté 2 commissaires de police. — Aduy étrangle la femme Do-

1. Ce *Bulletin*, qui manque dans la série AFIV, a été pris dans la série F7.

manget. — Bourse : rentes, 73 fr. 45 ; banque, 1.217,75. — Arrestations : 2 conscrits, 5 voleurs, 1 filou, 5 vagabonds, 3 rôdeurs de nuit, 1 fou.

Lafargue (452). Détails sur son interrogatoire ; l'enquête continue.

Ordres du Ministre. Détenir 8 jours et relâcher sous caution : Wiart (auteur de 2 mémoires sur les chemins vicinaux ; montre son mécontentement de ne plus être employé). — En surveillance spéciale à Bordeaux : Laservière (se disant homme de lettres ; reçu chez M. de Girardin, a été pris d'une passion violente pour Mme de Girardin, dame d'honneur de la reine de Naples, chez qui il a voulu entrer de force ; « ce jeune homme, atteint d'une passion qui va jusqu'au délire, ne peut être mis en jugement »). — Retenir un mois puis envoyer en surveillance chez lui : Lalande (garçon de billard, propos ; les ouvriers fréquentent le local où il est). — Détenir j. n. o. : voleurs, vagabonds, braconniers et autres (19, dont 3 femmes de 3 braconniers, non susceptibles de jugement).

BULLETIN DU SAMEDI 21 MARS 1807

505. — **Sarthe. Brigandage.** — [1] ...M. le maréchal [2] communique les rapports ultérieurs qu'il a reçus sur ces délits. L'un des assassinats a été commis sur le nommé Davis [3], marchand de Rennes, par Montel, bijoutier de Nantes, et un colporteur, nommé Bernard. Ces trois individus étaient des voleurs associés avec quelques autres et complices des vols dont on s'est plaint. L'assassinat commis sur Denis n'est qu'une vengeance de ses complices. — C'est aussi par vengeance particulière qu'un autre assassinat a été commis à Saint-Aubin, sur un individu qui se disait sorcier. Ces faits isolés n'ont pas dû faire penser que la sûreté de la route était troublée et l'administration des messageries a manqué de circonspection en répandant l'alarme avec trop d'éclat et d'une manière à inquiéter les voyageurs.

506. — **Bordeaux. Prisonniers. Tentative d'évasion.** — Le préfet de la Gironde rapporte, à la date du 17, que 37 forçats détenus au fort du Hâ ont rompu leurs fers et ont entrepris de s'évader par diverses effractions. On s'en est aperçu à temps et ils ont été contenus. Le préfet observe qu'il est utile pour la sûreté et la salubrité de cette prison, que l'ancien usage de faire partir les chaînes deux fois par an soit observé avec exactitude.

507. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Prisonniers prussiens (479). On a suspendu momentanément leur marche sur l'Espagne.

Seine-Inférieure. Les 2 maires de Bliquetuit (469) sont suspendus.

Sarre. Ensch, moine perturbateur, parcourt le pays en parlant contre le gouvernement ; le ministre écrit à ce sujet au ministre des cultes.

Nièvre. Rébellion (477). Papon s'est livré ; la commune s'est soumise.

Basses-Pyrénées. Dénonciation. Piastres saisies (386). On a arrêté Etchegaray, Darnestoy, Goyer et Dannamary.

Haut-Rhin. Arrestation d'une bande de 13 voleurs sur la désignation faite par les femmes Sutter et Hertzog.

Rapport du préfet de police. Un suicide. — Bourse : rentes, 73 fr. 40 ; banque,

1. L'article commence par rappeler ce qui a été dit, dans les *Bulletins* précédents (437.501), au sujet des brigandages dans la Sarthe.
2. Moncey.
3. Mot écrit ici Devies (v. 501).

1221,25. — Arrestations : 2 conscrits, 1 empoisonneur, 6 voleurs, 2 filous, 4 rôdeurs de nuit, 7 vagabonds, 1 bigame, 2 fous.

Ordres du Ministre. En surveillance spéciale : 1) jusqu'à ce qu'il se soit fait incorporer : Guillot (escroqueries ; détails ; arrêté en frimaire an XIV venant d'Espagne sans passeport : paraît disposé à s'engager) ; 2) après six mois de détention : Laude (acquitté pour vol et assassinat).

Pièces annexées au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 20 mars.
Rapport de la préfecture de police, du 21 mars.

BULLETIN DU LUNDI 23 MARS 1807

508. — Boulogne. Marine[1]. — ... Trois pêcheurs de Hastings, jetés sur la côte de France par la tempête du 18 février, ont été renvoyés en Angleterre le 16 de ce mois, par ordre de Son Excellence le ministre de la marine. Le commissaire général observe que les pêcheurs français éprouvent le même traitement, lorsqu'ils tombent au pouvoir des anglais.

509. — Manche. Lenoir et autres. — Son Excellence le ministre directeur de la guerre donne avis que les canonniers gardes-côtes viennent d'arrêter à Regneville (Manche) trois brigands, parmi lesquels on a reconnu le nommé Lenoir, signalé depuis longtemps. Le commandant réclame une récompense pour ses canonniers. — Nota. Trois frères Lenoir sont signalés depuis l'an XI par la police générale aux autorités de la Manche. L'un d'eux, dit le Petit Charles, commissionnaire du prince de Bouillon, de Bruslart et autres, âgé de 30 ans, fut arrêté en ventôse an XI, porteur de plusieurs lettres, dont une de Paris, sans signature, adressée à Félix (nom de convention), prouvait évidemment que ce Félix et celui qui lui écrivait, étaient deux agents importants, et Lenoir, sous le nom du Petit Charles, leur commissionnaire. Il s'évada alors des mains des gendarmes. Le sénateur ministre a ordonné de constater avec exactitude, si Lenoir, dont on annonce l'arrestation, est l'un de ces trois frères. « Le ministre ordonne de récompenser les canonniers si l'arrestation est importante [2]. »

510. — Escaut. Conscription. Mesures. — Le préfet de l'Escaut expose qu'ayant été autorisé, le 14 février dernier, à faire arrêter les parents des conscrits réfractaires, cette mesure a réussi. On l'a employée contre 15 pères. Les fils de douze d'entre eux se sont présentés et on annonce la soumission prochaine de ceux des trois autres. Les parents qui sont demeurés libres conduisent eux-mêmes leurs enfants à la préfecture, qui en a reçu plus de 50, depuis le commencement de ce mois.

511. — ÉVÉNEMENTS DIVERS.

Boulogne (suite). 3 prises, dont 2 par le corsaire *Le Décidé*, capitaine Malo.

Sommation comminatoire en Seine-et-Marne (rapport de Moncey).

Basses-Pyrénées. Rébellion contre des gendarmes ayant arrêté un conscrit ; Clément blesse l'un d'eux.

Mayenne. Arrestation de Godenier, ex-chouan, non amnistié, sans passeport.

1. Voir le commencement de l'article au n° 511.
2. Phrase ajoutée par Fouché.

Deux-Sèvres. Serrier, commandant un détachement du 66e de ligne, de passage, veut faire arrêter Brault, roulier, qui a fait des observations; bagarre; Serrier fait faire usage aux soldats de leurs baïonnettes.

Maine-et-Loire. Intolérance. Le préfet signale à l'évêque le curé Mabile, qui refuse de faire un baptême où Hezard et sa femme, mariés après un divorce, sont parrain et marraine : l'évêque l'approuve.

Rapport du préfet de police. Accident à la Dlle Boucher. — Tentative de suicide de Pierrasse. — Bourse : rentes, 73 fr. ; banque, 1.223 fr. 75. — Arrestations : 2 déserteurs, 2 conscrits, 12 voleurs, 8 rôdeurs de nuit, 14 vagabonds, 1 faux monnayeur.

Ordres du Ministre. Renvoyer chez lui : Quellet (suisse, faussement accusé d'espionnage). — Approuvé le préfet qui a transféré à Bitche, où il propose de l'y maintenir jusqu'à ce qu'il ait payé ses dettes : Michaelis (198) (a fait à Metz des dupes et des dettes). — Au dépôt de Vilvorde : 1) j. n. o. : Lautour (acquitté faute de preuve pour brigandage ; 2) Georget (escroc et vagabond). — En surveillance dans sa commune : Schneider (368) (arrêté, a pris à Strasbourg le nom de Villeroi).

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 23 mars.

BULLETIN DU MARDI 24 MARS 1807

512. — Loir-et-Cher. Situation. — Le procureur général de Blois écrit, à la date du 17, qu'il a reçu avis que deux troupes de conscrits déserteurs, l'une de cinq à six (on ne désignait pas le nombre de l'autre), avaient paru dans les villages de Loir-et-Cher, se dirigeant vers la Basse-Bretagne. Il ajoute que l'avis a été communiqué à la gendarmerie. — Nota. Le mois dernier, le préfet de Loir-et-Cher, d'après quelques délits particuliers commis dans la Sarthe, conçut des inquiétudes et les communiqua au sénateur ministre, en observant qu'il manquait 50 hommes à la gendarmerie de Loir-et-Cher. Son Excellence transmit cet avis à M. le maréchal Moncey, par une lettre du 6 de ce mois, en l'invitant à pourvoir au remplacement. M. le maréchal répond, à la date du 23, que le département de Loir-et-Cher jouit de la plus grande tranquillité ; que, depuis le mois de janvier, un seul particulier avait déclaré avoir été attaqué et maltraité par quatre inconnus, en revenant d'un marché, fait isolé, qui même n'avait pu être prouvé. Quant à l'incomplet de la gendarmerie, on ne pourrait y suppléer qu'en autorisant l'arme à extraire des dépôts ou régiments de l'intérieur le nombre d'hommes dont chaque compagnie aurait besoin. « Le ministre fait vérifier les faits annoncés par le préfet [1]. »

513. — Puy-de-Dôme. Actes civils. — Par une lettre du 17 de ce mois, le préfet du Puy-de-Dôme expose que, pour soustraire leurs enfants à la conscription, plusieurs parents cachent aux officiers civils la naissance de leurs enfants mâles; d'autres les trompent sur le sexe et les déclarent filles. Le préfet a prévenu Leurs Excellences le grand-juge et le ministre des cultes.

514. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Prisonniers anglais. Mac Mahon (II) a été escroqué, comme l'avaient été M. et Mme Scott, par un individu qui leur promettait d'obtenir la permission de venir à

1. Phrase ajoutée par Fouché.

Paris; ces prisonniers ont ordre de retourner dans les 24 heures s'ils refusent de dire le nom de cet individu.

Prisonniers prussiens. Espagne. (507). En attendant les ordres de S.M., on a établi des dépôts provisoires à Perpignan. On attend des troupes espagnoles commandées par le marquis de Laromagne.

Liège. Renseignements sur l'assassinat de Lancelin (501); on vient d'arrêter 2 de ses frères à Liège et on écrit à Bourrienne de visiter les papiers d'un troisième frère Lancelin à Hambourg.

Turin. Moncey signale un placard annonçant la prochaine arrivée du général Michelson; réunions clandestines chez le comte Pollon (209), ennemi du gouvernement, déjà signalé à la police ; détails ; ces clubs ont été signalés à Menou.

Roer. La gazette de Neuwied annonce que l'armée française a été battue.

Moselle. Droits réunis (471). On a fait une chanson contre l'impôt. On informe contre Cheaux, pour injure aux employés; plaintes contre Vigneron, juge; l'esprit est bon, les droits se payent régulièrement.

Isère. Rassemblement de 10 à 12 hommes qui ont paru être des déserteurs.

Rapport du préfet de police. Les tailleurs de pierres (500) se sont presque tous entendus avec les entrepreneurs et ont repris le travail. — Suicides : 1) Magner (misère); 2) Revenel ; 3) Cordienne (dégoût de la vie). — Bourse peu animée : rentes, 73 fr. 15; banque, 1.223 fr. 75. — Arrestations : 1 conscrit, 10 voleurs, 5 rôdeurs de nuit.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 24 mars.

BULLETIN DU MERCREDI 25 MARS 1807

515. — Paris. Jeux. — Le conseiller d'État, préfet de police, avait fait plusieurs rapports au sénateur ministre sur la maison du sénateur de Luynes, qui était devenue un tripot de jeux, où les jeunes gens, qui n'auraient osé paraître dans les tripots publics, allaient perdre des sommes considérables. L'un d'entre eux, gendre de M. de Septeuil, y a perdu, en deux nuits, une partie de sa fortune. Sur des plaintes portées par plusieurs familles, Son Excellence a invité M. de Luynes à faire cesser ce scandale qui éloignait de sa maison la bonne compagnie. M. de Luynes s'étant conformé aux intentions du ministre, les joueurs qui se réunissaient chez lui pour faire des dupes ont fait plusieurs tentatives pour former de semblables réunions. Ils ont présenté différentes pétitions à ce sujet; le ministre a donné ordre de les refuser toutes. Il ne doit pas être permis à des fripons de tendre ainsi des pièges aux jeunes gens et aux commerçants qui ne peuvent fréquenter les maisons publiques de jeux autorisées par le gouvernement.

516. — Ouest. Déserteurs. Bande. — Extrait d'une lettre du préfet de la Loire-Inférieure, du 20 de ce mois : « Six inconnus, armés de fusils « doubles, ont paru à Juigné, se sont présentés chez le maire pour en- « lever ses armes et ont tiré sur son fils deux coups de fusil. (On ne dit « pas s'ils l'ont atteint. Leur chef, bien vêtu, paraît avoir servi. Les « autres sont présumés des réfractaires de Maine-et-Loire. On a placé « à Juigné une brigade de gendarmerie, avec ordre de faire des battues « dans la forêt. Deux déserteurs ont été arrêtés ; quelques autres se « sont rendus. On prend des mesures contre les parents. » — Nota. La bande de Segré, ayant pour chef un ancien chouan, nommé Roullier, s'était réunie dans la forêt de Juigné, au commencement d'octobre dernier, au nombre de 12 à 14. Le 5 octobre, la gendarmerie les attaqua

dans cette forêt. Roullier tua d'un coup de feu le gendarme Coureau (39). Il périt au même moment, ainsi que trois de ses complices. Depuis ce combat, la bande s'était dispersée.

517. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rohan-Montbazon, général au service en Autriche, a obtenu un passeport pour retourner en Bohême.

Prisonniers de guerre. Ouvaroff (russe), Henry et James Cazenove (anglais) sont autorisés à quitter leurs dépôts pour aller à Reims et à Genève.

Doubs. Guesel, douanier, tue un individu portant des marchandises.

Parme. 4 brigands dévalisent une voiture sur la route.

Aude. (440) Tamisie, garde champêtre choisi par Bunis, maire de Bize, a tué Malaret et s'est réfugié chez le maire ; on finit par le découvrir et l'arrêter ; rapport de Moncey.

Le Havre. Une batterie tire, par erreur, sur une corvette sortant la nuit.

Aisne. Suicide de Desumeur, conscrit : amour.

Isère. Evasion de 2 détenus de la prison de Saint-Laurent.

Rapport du préfet de police. Suicide de Laforêt : misère. — Accident à la demoiselle Hulin. — Bourse : rentes, 72 fr. 80 ; banque, 1.220. — Arrestations : 2 conscrits, 5 voleurs, 16 rôdeurs de nuit, 3 vagabonds.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 25 mars.

BULLETIN DU JEUDI 26 MARS 1807

518. — Seine-Inférieure. Situation. — Le préfet de Rouen écrit, à la date du 24, que toute la côte est surveillée avec la plus grande exactitude, par les employés des douanes, et que toutes les précautions sont prises pour qu'aucun émissaire de l'ennemi ne puisse pénétrer, par l'intérieur, clandestinement. On place dans toutes les gorges des postes et des batteries.

519. — Vaucluse. Poudre de contrebande. — La fabrication et le commerce de la poudre étaient permis dans le comtat Venaissin, sous la domination du Pape. Depuis la réunion à la France, plusieurs ateliers ont été conservés clandestinement. Une surveillance active a été prescrite pour faire cesser ce commerce prohibé. On a dressé, à différentes époques, des procès-verbaux de saisie. Mais les tribunaux ne les ont suivis qu'avec lenteur. On ne connaît, sur 35 procédures, que six jugements rendus contre des insolvables, et six autres dont l'exécution paraît avoir été négligée. Quelques magistrats prétendent qu'il y a dans la loi du 23 fructidor an V, la seule qui s'applique à cette matière, des dispositions qui doivent s'interpréter en faveur des fabricants.

520. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Viagers. Sur 54, 44 existent, 2 sont morts, 8 inconnus. On n'a rien touché pour les morts.

Ille-et-Vilaine. Moncey signale des mouvements de l'ennemi en face des côtes.

Ain. Le tribunal a condamné Bacon-Tacon pour avoir escroqué le conscrit Gallet (431) ; à l'expiration de sa peine, il se rendra en surveillance dans le lieu qui lui avait été assigné autrefois.

Nancy. 11 prisonniers prussiens ont obtenu la permission de se rendre chez leurs parents.

Boulogne. 2 navires anglais en vue ; les anglais ont pris un bateau de cabotage ; arrivée au Havre d'une galiote danoise avec 2 passagers.

Turin. Révélation de prétendus complots en Allemagne, faits par La Barsse (aventurier) à Drieux (son co-détenu), qui prévient le général Menou (310). La Barsse a aussi envoyé à Menou un mémoire pour Caulaincourt, lui signalant 2 complots, un par Gavedel pour enlever l'Empereur, l'autre par Calloeras : c'est un tissu de mensonges.

Ouest. Le préfet dit qu'il n'y a rien de vrai dans le bruit d'une réunion de chouans qui devait avoir lieu à Nantes (488).

Rapport du préfet de police. Suicide de Plaquevent, élève des « Enfants de la Patrie », âgé de 12 ans, placé chez la veuve Gérault. — Bourse nulle ; rentes, 72 fr. 75 ; banque, 1.217 fr. 50. — Arrestations : 1 conscrit, 5 voleurs, 1 filou, 1 fraudeur, 3 rôdeurs de nuit, 2 vagabonds.

Carlsruhe. Massias a communiqué une lettre de Mme de Walsh disant que Polastron demande à revenir en France et que la princesse Stéphanie s'y intéresse; détails sur Polastron (II. 1169) ; on demande des renseignements sur les causes de son départ et sur ses rapports avec les princes.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 26 mars.

BULLETIN DU VENDREDI 27 MARS 1807

521. — Brest. Employés de marine. — Le préfet du Finistère expose que plusieurs employés de marine, qui n'ont pas encore atteint l'âge de la conscription, ayant été supprimés, ils ont proposé de former une compagnie franche, sous le nom de compagnie de la Garde, et de servir gratuitement. 35 se sont fait inscrire. Le préfet observe que, si la proposition de ces jeunes gens est acceptée, il y en aura environ 150.

522. — Hambourg. Banquier. Correspondance. — Au mois de janvier dernier, Fauche-Borel, de concert avec lord Howick, a envoyé à Paris son neveu Vitel[1]; celui-ci, arrêté à Paris, a déclaré avoir reçu pour sa mission 300 louis, dont 200 en une lettre de crédit de M. Coots[2], banquier de Londres, sur la maison Hambury, à Hambourg; que cette maison lui avait compté cette somme et lui avait de plus procuré un passeport pour Neuchâtel, où on lui en avait délivré un autre pour Paris (*Bulletin* du 4 mars) (453). Le sénateur ministre a invité M. Bourrienne à examiner la conduite de la maison Hambury, qui, par une infraction évidente au décret du 21 novembre, a remis des fonds et procuré un passeport à un individu venant de Londres et muni de recommandations de cette ville. M. Bourrienne a adressé, à la date du 18 janvier, la déclaration écrite du chef de la maison Hambury. Elle est fondée sur la lettre du banquier Coots et compagnie, du 2 janvier, dont voici la substance : « Nous avons remis à M. Vitel « une lettre de 200 livres sterling sur votre maison. Nous vous prions « d'y faire honneur ; et nous vous le recommandons particulièrement. » Au 2 janvier, dit le chef de la maison Hambury, on ne connaissait pas à Londres le décret du 21 novembre. MM. Coots ont donc pu nous adresser cette lettre. Elle nous a été présentée vers le 15 ou le 17 janvier ; nous avons dû y faire honneur. Quant au passeport, Vitel en avait un danois, qui n'était que pour Hambourg. — M. Bourrienne, en transmettant cette déclaration, ajoute qu'il attendra des ordres sur les mesures

1. Mot écrit Witel dans ce *Bulletin*.
2. Mot écrit Coutts dans ce *Bulletin*.

ultérieures à prendre contre la maison Hambury. Il est constant qu'au 2 janvier on connaissait à Londres le décret du 21 novembre. Et qu'au 15 ou 17 janvier (date qui devait être précise d'après les livres) le décret avait été promulgué et mis en exécution à Hambourg. C'est uniquement sur cette lettre de Coots et la recommandation particulière qu'elle renferme (et non sur un passeport danois que tout individu peut obtenir à Londres) que la maison Hambury a demandé au magistrat de Hambourg un passeport pour Vifel.

523. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Matelots se disant américains : Bonny et Déans, débarqués d'un sloop anglais, ayant fait une déclaration suspecte, sont retenus à Caen où on a envoyé Wonels, Enix et Kasffort, matelots se disant américains et déserteurs, à la suite d'une discussion avec leur capitaine Smith (504).

Déclaration de 2 prisonniers anglais, sur Jersey et Guernesey, d'où Prigent et Gouin seraient absents (rapport de Moncey). On a su que Prigent et Lemée sont à Saint-Quay (483).

Moselle. Jugement condamnant la femme Lepage et acquittant Lepage (escroqueries envers des conscrits) (376).

Eure. Conscription. Tout le contingent est parti : 48 hommes en plus pour remplacer ceux qui déserteraient.

Rapport du préfet de police. Accident à Beaufort. — Bourse : rentes, 72 fr. 85 ; banque, 1217 fr. 50. — Arrestations : 7 voleurs, 1 escroc, 1 fou, 2 rôdeurs de nuit, 3 vagabonds.

BULLETIN DU SAMEDI 28 MARS 1807

524. — Ille-et-Vilaine. Situation. — Le préfet écrit, à la date du 25, qu'on répand des bruits alarmants pour troubler la tranquillité publique. « Découragement et retraite de la Grande Armée. Réquisition prochaine « de 19 à 25 ans. Vive opposition du sénat. Rassemblement de troupes « à Jersey, etc. » On voit quelques bâtiments ennemis devant Saint-Malo et Cancale. Leurs mouvements augmentent l'inquiétude. — Nota. Si Prigent et autres sont venus dans cette contrée et y ont passé quelque temps, ces faux bruits sont probablement l'effet de leurs intrigues.

525. — Suisse. Trappistes français. — Extrait d'une lettre de M. Vial, du 19 de ce mois : « Sur les fréquentes réclamations des ministres de « la guerre et de la police générale, j'ai fait souvent des démarches « auprès du gouvernement de Fribourg pour que le monastère de la « Trappe fût visité et qu'on renvoyât en France tous les jeunes gens « sujets à la conscription, ainsi que tous autres qui ne justifieraient pas « de l'autorisation de leurs parents. On avait toujours éludé. Cette ré- « quisition ayant été renouvelée avec instance au commencement de « cette année, on en a averti l'abbé, qui se trouvait à Paris. Il a écrit, « le 3 février, que Son Excellence le ministre des cultes lui avait promis « d'en référer à Sa Majesté et de lui envoyer la liste de tous les jeunes « français admis à la Valsainte, pour embrasser l'état monastique. » — Nota. Cette lettre du 3 février ayant été communiquée par M. Vial au sénateur ministre, Son Excellence a demandé des renseignements à Son Excellence le ministre des cultes, qui a répondu qu'il avait formellement déclaré à l'abbé qu'il ne pouvait demander aucune exemption pour les jeunes gens sortis de France sans autorisation. Le sénateur ministre

a transmis cette réponse à M. Vial (*Bulletins* des 18 février et 10 mars) (416. 470.) « A son retour de Paris (ajoute M. Vial), l'abbé m'a écrit de « nouveau, à la date du 23 février, que Leurs Excellences les ministres « de la guerre et des cultes, et même S. A. S. l'archichancelier, l'avaient « assuré que la liste des jeunes gens admis à la Valsainte serait adressée « à Sa Majesté ; que cependant le sénat de Fribourg, toujours exact « pour ce qui regardait la France, exigeait qu'on renvoyât tous ceux de « 18 à 25 ans ; qu'alors il n'aurait aucune liste à fournir, et qu'on pa« raissait ne pas connaître les intentions de Sa Majesté Sans égard à cette « lettre, l'ambassadeur a renouvelé ses instances. Les maisons de la « Trappe ont été visitées. On a dressé les états de tous les français « qu'elles renfermaient. On a donné provisoirement des passeports à « quatre d'entre eux pour retourner dans leurs familles : David, de « Haute-Saône, 17 ans ; Bourdon, du Doubs, 15 ans ; Berger, du « Rhône, 17 ans ; Goulliard, d'Arras, 21 ans. » On observe que la mère de ce dernier (veuve Goulliard) venait de présenter un placet au sénateur ministre pour réclamer son fils, disant qu'on le retenait par force à Valsainte. Son Excellence allait écrire à M. Vial à ce sujet, lorsqu'elle a reçu sa lettre. — Les états, dressés dans les trois maisons de la Trappe établies dans le canton de Fribourg, sont joints à cette lettre. Le nombre des français qui s'y trouvent est de 89, dont 25 de 12 à 25 ans. Sur plusieurs de 12 à 16 ans, on a fait cette note : « Ils sont générale« ment de petite taille et de faible complexion ; quelques-uns mêmes de « respiration difficile ».

526. — **Londres. Avis.** — Un agent secret écrit de Londres, à la date du 18 février : « Je vous ai mandé précédemment que Puisaye et « plusieurs de ses amis étaient sur le point de partir pour la Bretagne. « Ils veulent chercher à s'y établir ou du moins y passer quelque « temps. » — Nota. Quelques faits récents semblent se rapporter directement à cette information, dont l'exactitude, d'ailleurs, ne peut être contestée. Le 5 de ce mois, une barque anglaise a échoué sur la côte de Saint-Quay (Côtes-du-Nord); on y a trouvé 9 fusils, 10 sabres, 3 gibernes garnies et une caisse d'armes brisée. Deux vaisseaux anglais sont demeurés en vue de Saint-Quay pendant plusieurs jours (*Bulletin* du 12) (475). On a donné avis, à la même époque, que Prigent était à Saint-Quay, avec Lemée, ancien chouan, condamné à mort, dont la femme demeure dans cette commune ; et qu'ils paraissaient attendre un bâtiment pour repasser en Angleterre. On présumait que plusieurs chouans seraient apportés par ce bâtiment (*Bulletin* du 14) (483). Prigent est le commissionnaire de l'Ouest pour les voyages et transports importants. Il était particulièrement celui de Puisaye. Enfin deux habitants de Jersey, pris sur la goëlette *Le Nelson*, qui les conduisait en Angleterre, ont déclaré, à Rennes, que Prigent et un second, qu'ils ont dit être Gouin, avaient quitté l'île de Jersey depuis quelque temps (*Bulletin* du 27) (523). Il est probable que Prigent est réellement venu dans l'Ouest il y a peu de temps, soit pour préparer l'établissement de Puisaye et de ses compagnons, soit peut-être pour l'amener lui-même. Toutes les maisons où Puisaye avait asile, ses caches, ses entrepôts, étant connus, ainsi que tous ses agents et partisans dans l'Ille-et-Vilaine. Son Excellence le sénateur ministre les signale au préfet d'Ille-et-Vilaine et le charge d'établir sur les personnes et sur leurs maisons la surveillance la plus exacte.

527. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Vol chez le maréchal Kellermann, dans le Bas-Rhin.

Déclaration de Kerantère (450). Renseignements; la veuve Riou le dément énergiquement; elle n'a pas vu De Bar depuis la mort de son mari.

Finistère. Brigands de Chateaulin (499). Moncey dit que 7 ou 8 vagabonds ont en effet paru, sous la conduite de Pichon, qui, arrêté par les habitants, s'est évadé : on a arrêté Mevel et Grance.

Viagers (461). C'est une erreur : c'est Marie-Scholastique de Gorest qui a perçu sa rente; elle vit toujours; on n'a rien touché pour Marie-Magdeleine de Gorest, qui est morte.

Saône-et-Loire. Délit par un hussard dans une auberge.

Rapport du préfet de police. Bourse : rentes, 72 fr. 80; banque, 1215. — Arrestations : 1 déserteur, 1 conscrit, 4 voleurs, 2 fous, 3 vagabonds, 4 rôdeurs de nuit.

Ordres du Ministre. En liberté en surveillance : 1) Estournel (I et II) (il peut trouver de l'emploi à Gênes); 2) Caviglioli (suivant l'avis de Morand, qui l'avait fait envoyer à la grosse tour de Toulon). — A la disposition de l'autorité maritime : 3 matelots russes ou suédois (retenus à Marseille, non pourvus des protections d'usage).

BULLETIN DU LUNDI 30 MARS 1807

528. — Parme. Brigands arrêtés. — Le 5 de ce mois, suivant un rapport de la gendarmerie, quatre brigands ont attaqué et pillé une voiture dans laquelle il y avait deux employés français, une dame et un enfant, sur la grand'route près Borgo-San-Domino, États de Parme (*Bulletin* du 25) (517). M. le maréchal Moncey annonce, par une lettre du 28, que ces quatre brigands ont été arrêtés par la gendarmerie de Borgo, commandée par le maréchal-des-logis Delatour, chez un paysan nommé Bossi. On leur a trouvé des armes et plusieurs effets provenant de leurs vols. Le plus jeune a déclaré que les vols et attaques commis sur cette route depuis deux ans l'avaient tous été par cette bande. — Nota. Le directeur général de l'administration informe également le sénateur ministre de cet événement, par une lettre de même date (28 mars). Il explique que la voiture attaquée était celle du sieur Marmilor, contrôleur principal à Parme, voyageant avec toute sa famille. Suivant la déclaration du sieur Marmilor, le nombre des brigands était de six. Quatre seulement sont arrêtés. Le directeur général observe que ces brigands sont presque tous d'anciens sbires ou archers, qui n'ont plus de moyens d'existence, parce que leur emploi dans les douanes a été confié à des étrangers, venus du Piémont; qu'ils se livrent au brigandage moins par esprit de vol que par haine contre tout ce qui tient à la perception des impôts; que l'inquiétude la plus vive règne actuellement parmi tous les employés.

529. — Rhin-et-Moselle. Brigandage. — Le préfet de Rhin-et-Moselle expose que les campagnes de la rive droite du Rhin, territoire de Hesse-Cassel, sont troublées par des bandes de brigands. Les autorités réclament les secours de la gendarmerie de France. Le préfet observe que la sûreté de la rive gauche paraît exiger que ce secours soit accordé pour rétablir celle de la rive droite.

530. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Allisson (461). Son interrogatoire; détails; il reste en surveillance à Lannion.

Morlaix. Des bâtiments venant de Guernesey ont déclaré qu'il y a dans cette île

400 français prisonniers de guerre engagés au service d'Angleterre. On avait dit (462) que Merck, Duvoisin et un flamand avaient recruté 200 individus pour le service d'Angleterre parmi les prisonniers français.

Bordeaux. Bethman, consul d'Autriche, a disparu en laissant des dettes.

Toulon. Vol de munitions appartenant au gouvernement; les voleurs et receleurs sont arrêtés.

Basses-Pyrénées. Rébellion, dans deux communes, pour enlever des conscrits à la gendarmerie.

Rapport du préfet de police. 2 incendies. — Bourse active : rentes 73 fr. 20; banque 1220. — Arrestation de Voituret, voleur important, ayant pour complices Pinsore et sa femme. — Arrestations : 1 conscrit, 5 voleurs, 2 escrocs, 1 rôdeur de nuit, 11 mendiants. 1 fou.

Ordres du Ministre. Autoriser à aller aux États-Unis : Bailie (H) (irlandais réfugié), arrêté à Paris d'après un rapport de Wirion; il prétend avoir livré des signaux anglais au maréchal Brune, qui le nie; le général O'Connor en répond.

Faits divers. Fratricide, par Teillot : Puy-de-Dôme. — Faux monnayeur, Mercier, arrêté : Morbihan

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 29 mars. (Il y est longuement question du prince Auguste de Prusse.)

BULLETIN DU MARDI 31 MARS 1807

531. — Gazette allemande. Mesure. — M. le maréchal Moncey communique l'avis qu'il a reçu du commandant de la 25e légion, qu'on imprime à Dorsten (duché d'Aremberg) une gazette allemande intitulée l'*Argus*, d'un très mauvais esprit, et qu'elle a beaucoup de partisans sur la rive droite. Le sénateur ministre a prescrit les mesures convenables pour que cette gazette ne puisse paraître sur la rive droite. Son Excellence a de plus écrit à Son Excellence le ministre des relations extérieures pour que Son Excellence fasse ses représentations au duc d'Aremberg sur une gazette imprimée dans une ville de ses États, qui paraît sous l'influence des ennemis de la France et de la Confédération.

532. — Landes. Jugement. Poursuites. — Le sieur Martre, secrétaire du sieur Coutanceau, maire de Caumont (Landes), convaincu d'avoir commis plusieurs faux dans l'exercice de ses fonctions, a été condamné, le 4 de ce mois, à huit ans de fers. Le maire avait participé à quelques-uns de ces délits. Le préfet écrit que quelques circonstances atténuantes ont déterminé le tribunal à modérer la peine qu'il avait encourue à deux ans de prison. — Un chirurgien de Bélis (même département), nommé Canton, par quelques drogues corrosives, avait fait fondre un œil à un conscrit pour le soustraire au service et avait reçu de lui une récompense pécuniaire. Il vient d'être arrêté et traduit à la cour criminelle. Le préfet fera connaître le jugement.

533. — Marseille. Matelots grecs. Mesure. — Le consul ottoman à Marseille a requis les capitaines grecs de veiller à ce que leurs matelots couchent à bord et rentrent au coup de canon de retraite. Le secrétaire et l'interprète du précédent consul, qui ne sont point employés par le consul actuel, ont cherché à exciter ces matelots à résister aux ordres qu'ils ont reçus. Le commissaire général de police les a fait arrêter, ainsi qu'une quarantaine de ces matelots.

534. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Opéra. Boutrou, 1er machiniste, se plaint au ministre que Bonet reprend Grosmaire (501) comme 2e machiniste et remplace deux de ses principaux ouvriers, Colonia et Goy : dans ces conditions, il ne pourra assurer la sûreté du théâtre. Le ministre a fait remarquer à M. de Luçay qu'on ne peut confier à deux personnes l'emploi de machiniste chef.

Brigands de Hesse-Cassel (529). Détails sur cette bande de 30 individus : garrottages.

Ouest. Bruit d'une réunion de chouans à Nantes (488. 520). Travot, prévenu par le préfet, dit que Suzannet est en correspondance avec tous les anciens chefs.

Gap. Evasion de conscrits ; le concierge de la prison est arrêté.

Rapport du préfet de police. Incendie chez Gauthier. — Bourse : les agents Jouanne, Trudelle et Ferrand ont vendu beaucoup de rentes ; rentes, 73 fr. 20 ; banque, 1222 fr. 50. — Arrestations : 1 déserteur, 2 conscrits, 2 voleurs, 1 filou, 3 vagabonds, 2 rôdeurs de nuit.

Lisbonne. Blocus général. Un navire américain dit avoir reçu, en mer, de James Grant, commandant un sloop anglais, la défense d'entrer dans aucun port de France ou d'alliés de la France.

Faits divers. Suicide présumé de Bonnel, sous-préfet à Mantes. — Incendie, par vengeance, chez un maire ; la femme Ourdin est arrêtée : Oise. — Vol par des militaires : Mont-Blanc. — Arrestation d'un faux monnayeur, Sitterlé : Haut-Rhin.

BULLETIN DU MERCREDI 1er AVRIL 1807

535. — Piémontais au service d'Autriche. — Extrait d'une lettre du secrétaire général de la guerre au sénateur ministre, du 28 mars. « Le « général Menou écrit que plusieurs piémontais, qui servaient en Au- « triche, ayant obtenu leurs congés, sont rentrés en Piémont, et que, ne « connaissant pas les intentions de Son Excellence le prince ministre de « la guerre, il le prie de lui adresser ses instructions. Provisoirement « ces militaires demeurent en état d'arrestation. » Le secrétaire général ajoute que Son Excellence le prince ministre de la guerre a observé que ces individus n'étant plus militaires, c'était du ministère de la police générale que le général Menou devait recevoir des instructions sur les mesures à prendre à leur égard. — Nota. Dès le 2 juillet dernier, le sénateur ministre a invité M. le général Menou à faire arrêter tous les sujets du roi de Sardaigne qui reviendraient en Piémont sans autorisation spéciale (*Bulletin* du 2 juillet) (II. 1293). Le sénateur ministre rappelle à M. le général Menou cette disposition qui devait lui servir de règle dans le cas présent. Le sénateur ministre a donné avis de cette mesure générale à Son Excellence le prince ministre des relations extérieures et l'a invité à donner des ordres conformes à toutes les légations, afin qu'aucun passeport ne fût accordé aux sujets du roi sarde pour les Etats de Sa Majesté l'Empereur et Roi (*Bulletin* du 11 juillet) (II. 1331).

536. — Ardèche. Faux bruit. — On a rapporté le mois dernier à Son Excellence le sénateur ministre que les anciens rebelles du camp de Jalès cherchaient à exciter de nouveaux troubles dans l'Ardèche. Casimir Pellier a été désigné comme l'un des principaux agents. Le préfet de l'Ardèche, chargé de donner des renseignements, répond que cet avis n'a aucun fondement et que le département jouit de la plus grande tranquillité. Il observe que Pellier, condamné à dix ans de fers, est encore au bagne de Toulon et que son retour serait effectivement dangereux pour la tranquillité du département. Il sera pris une mesure administrative contre lui à l'expiration de son ban.

537. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Ham. Raymond, prêtre réfractaire (421), est arrivé à Ham.

Sture. Rapport de Menou : arrestation de 11 conscrits réfractaires, dont Jourdan (poursuivi pour vol et assassinat).

Brigands. Arrestation de Marmillot (4 et II, 820) ayant un passeport au nom d'Imbert ; il s'était évadé de la tour de Crest, où il était détenu administrativement. — Arrestation de Alasia, autre brigand, près Asti.

Bavay. Lettre anonyme sommant le maire de chasser tous les prêteurs d'argent.

Nord. Sommation comminatoire à une veuve.

Drôme. Passage de 7408 prisonniers prussiens destinés à l'Espagne ; un peu d'encombrement, mais tout est resté en ordre.

Gironde. Complot de désertion formé par les gardes nationales d'élite des Basses-Pyrénées avec la complicité de la femme Bonteignet, aubergiste.

Rapport du préfet de police. La représentation à l'Opéra au bénéfice de Mme Gonthier a produit 15.000 fr. — Suicide de Lahire. — Bourse : rentes, 73 fr. ; banque, 1.221 fr. 25. — Arrestations : 2 déserteurs, 2 conscrits, 7 voleurs, 5 rôdeurs.

BULLETIN DU JEUDI 2 AVRIL 1807

538. — Morbihan. Déclaration du prêtre Marion. — Le préfet de Vannes communique, à la date du 27 mars, l'avis qui lui a été adressé par le sieur Marion, desservant de l'île d'Hoedic, daté du 5 mars. En voici la substance : « Au commencement de février, un brick anglais a « mouillé très près de terre, dans la baie de Quiberon. Il s'est tenu « ensuite, pendant plusieurs jours, dans le passage des Cardinaux, à la « porte du Croisic. Il paraît, par la déclaration d'un officier anglais, que « ce brick venait de Plymouth et y avait reçu trois royalistes français, « pour les conduire dans la baie de Quiberon et les débarquer en France. « Le pilote de ce brick, français, qu'on croit être Jean-Marie Lhermilly, « a demandé avec inquiétude, vers le 9 février, au sieur Marion, s'il « n'avait pas appris que, dans les huit jours précédents, on avait arrêté « quelques personnes sur la côte de Locmariaquer ou environs. Sur sa « réponse négative, ce pilote s'était empressé de la communiquer à un « officier anglais qu'il accompagnait et qui en avait paru très satisfait. « Le 26 février, une frégate anglaise est venue mouiller dans la baie. Le « pilote s'est rendu chez le sieur Marion et lui a demandé s'il n'avait « pas vu celui de ce brick et s'il savait ce qu'étaient devenus ses cama« rades. Ce brick était mouillé à moitié baie. Le 28, un petit bateau l'a « abordé à 8 heures du matin. Ce bateau venait du Morbihan. Un par« ticulier qui le montait s'en est vanté dans un cabaret, en Baden. Le « préfet s'occupe de rechercher ce particulier. » — Nota. Ce bateau aurait-il reporté les trois émissaires sur le brick anglais, ou seulement un message de leur part ? On peut croire, d'après ces circonstances, que trois officiers chouans ont été débarqués à la baie de Quiberon au commencement de février. Mais on peut douter, malgré l'avis reçu de Londres (*Bulletin* du 28 mars) (526), que Puisaye soit de ce débarquement; il a trop peu de connaissances et d'influence dans le Morbihan. Il se rendrait plutôt par Saint-Malo, dans la région de Fougères et Vitré, où sont tous ses amis et ses moyens. Quoi qu'il en soit, le préfet observe qu'il n'a reçu aucun autre avis sur l'apparition de ces trois émissaires de l'ennemi ; que leurs manœuvres, dans le Morbihan, seraient très

certainement sans effet. On peut d'avance donner la même assurance pour le département d'Ille-et-Vilaine, où Puisaye trouvera d'anciens affidés fort effrayés de le revoir; peut-être même quelques bandits isolés, mais pas l'ombre d'un parti. Les propriétaires, les paysans, les ecclésiastiques veulent la tranquillité, et les anciens levains, qui faisaient fermenter cette masse, sont détruits.

539. — **Maine-et-Loire. Bandes. Enlèvement d'armes.** — Extrait d'une lettre du préfet d'Angers, du 28 mars : « Le 26 de ce mois, des « brigands se sont portés à Cimbré, canton de Châteauneuf ; ils ont dé« sarmé M. Chesneau et quelques voisins. Le 27, à Baracé, ils ont en« levé quatre fusils et deux pistolets, chez M. d'Etriché, qui se trouvait « à Angers. Sur l'avis qu'il en a reçu, il en a informé le préfet. Un dé« tachement de gendarmes et de 20 hommes de la compagnie de ré« serve a été envoyé à la poursuite de cette bande. On sait qu'ils se « sont dirigés vers Montreuil et on a l'espoir de les atteindre. » — Nota. Le préfet de la Loire-Inférieure a écrit, le 20 mars, que six inconnus, armés de fusils doubles, s'étaient portés chez le maire de Juigné, pour enlever ses armes et avaient tiré sur son fils deux coups de fusil. Leur chef, bien vêtu, paraissait avoir servi. (*Bulletin* du 25) (516). Le préfet d'Angers parle également de cette bande dans sa lettre du 28 ; il dit que le chef, d'environ 40 ans, parle allemand ; ces deux désignations pourraient s'appliquer à Bruslart ; que, le 19, ces six brigands ont paru dans le bourg de Chalain (Maine-et-Loire) ; qu'ils ont visité plusieurs boutiques, en demandant de la poudre et du plomb. Les brigades de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure concertent leurs opérations. — Nota. On serait assez porté à croire que ces alertes, ainsi que les lettres circulaires de convocation des chouans à Nantes, sont de faux mouvements, suscités au loin par La Haye Saint-Hilaire, pour détourner l'attention de dessus la partie de Fougères et Vitré, où il prépare sourdement ses vrais moyens. La surveillance ne se ralentira donc pas sur ces points.

540. — **Bataillons coloniaux.** — Le 12 du mois dernier, le ministère de la guerre fit connaître au sénateur ministre qu'on se plaignait de ce que la police de Paris et quelques préfets envoyaient aux dépôts coloniaux des vagabonds et hommes tarés, sortant des prisons civiles qui ne pouvaient qu'être dangereux pour la discipline et le reste du service. Le sénateur ministre a demandé des renseignements à la préfecture de police. Voici l'extrait de son travail : « M. le conseiller d'E« tat préfet de police a exécuté les instructions secrètes qui lui ont été « transmises des bureaux même de Son Excellence le prince ministre « de la guerre et qui ont été communes à tous les préfets et commis« saires généraux. Le gouvernement a voulu qu'on dirigeât sur les dé« pôts coloniaux, non seulement les déserteurs français ou étrangers, « mais tous les vagabonds et gens sans aveu en état de servir. Lors« qu'on reconnaît qu'un individu ne travaille pas et n'a aucun moyen « d'existence, il convient de le retirer de la société pour qu'il ne se livre « pas au vol. C'est à cette mesure qu'on doit la diminution sensible « des délits qui se commettaient dans la capitale depuis la Révolution. « Elle était également employée par l'ancien gouvernement. Il paraît « même qu'elle est utile aux individus envers lesquels elle s'exerce. « Par une lettre du 28 septembre dernier, le commandant du dépôt de « l'île de Ré, auquel le plus grand nombre a été envoyé, a fait l'éloge

« de leur conduite et a cité divers faits : désir de reconquérir l'estime « publique, enthousiasme, dévouement, lorsqu'il s'agit d'embarque- « ment ou de service. Le commandant a terminé sa lettre en assurant « qu'il préférait ces hommes à ceux qui lui venaient des divers corps « de l'armée. » Ce rapport est communiqué au ministre de la guerre.

541. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Masserano, ambassadeur d'Espagne, demande si on peut relâcher Lauzières-Thémines, ex-évêque de Blois, qui est enfermé dans un couvent à la réquisition du gouvernement : on demande les ordres de S. M.

Viagers. Sur 33 de Paris, 24 existent, 3 sont morts, 6 inconnus.

Boulogne. Mouvements insignifiants de l'ennemi ; arrivée d'un bataillon suisse.

Haute-Loire. Des brigands chauffent Billard et le dévalisent.

Loire. Evasion de 9 voleurs.

Rapport du préfet de police. Tentative de suicide de la femme Beauvais. — En mars, arrestation de 70 déserteurs ou conscrits ; 34 individus ont été enrôlés dans les bataillons coloniaux. — Bourse active ; rentes, 73 fr. ; banque 1220. — Arrestations : 3 conscrits, 11 rôdeurs de nuit, 4 vagabonds.

Etrangers. Jaraezewski (prussien) et Mieszkowski (polonais) sont autorisés à quitter Paris et à retourner dans leurs pays avec leurs domestiques.

Ordres du Ministre. Retenir j. n. o. : voleurs, escrocs, vagabonds (33, dont 13 femmes, non susceptibles de jugement, sauf un individu condamné à Lyon à 2 ans de prison pour escroquerie).

Faits divers. Incendies : 1) Oise ; 2) Haute-Garonne : vengeance contre un maire.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 2 avril.

BULLETIN DU VENDREDI 3 AVRIL 1807

542. — Morlaix. Renvoi d'un navire américain. — Le délégué de Morlaix a annoncé (*Bulletin* du 30 mars) (530) que le navire américain l'*Echo* était entré dans cette rade. Ce navire venait de Guernesey, île anglaise. En exécution du décret, le préfet maritime en a ordonné le renvoi. Le délégué expose que cette mesure a causé un vif mécontentement parmi les négociants de Morlaix, qui désirent qu'on excepte de cette rigueur les bâtiments dont la communication avec l'ennemi a été l'effet d'une force majeure, telle que prise ou naufrage.

543. — Rapport du préfet de police. — On a donné au Vaudeville une nouvelle pièce : l'*Hermitage*. Elle n'a eu aucun succès. L'auteur n'a pas été nommé. — On a vendu beaucoup de rentes à la Bourse d'hier et le cours a éprouvé une légère baisse. Rentes 72 fr. 80. Actions 1215. — Arrêtés 7 voleurs, 1 filou, 6 vagabonds, 7 rôdeurs de nuit.

544. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Yonne. Le procureur a reçu une lettre signée Guillemardet, inspecteur de police, signalant que Berthier, maire de Sauvigny, a reçu un paquet de lettres suspectes, de Suisse. On a découvert que c'est Berthier lui-même qui a écrit cette lettre pour se venger du procureur en l'entraînant dans une affaire ridicule. On en réfère au ministre de l'intérieur, qui verra si Berthier doit rester maire.

Sarre. Prisonniers prussiens évadés en assez grand nombre et réfugiés dans les forêts ; gendarmerie insuffisante.

Troyes. Vol considérable à la caisse d'escompte ; on accuse Pied.

Mayenne. Incendie chez Migot : Protin, gendarme, se distingue.

Lot-et-Garonne. Lagravère de La Tour blesse mortellement en duel Campourcy.

Morbihan. Brigandage. 3 inconnus dévalisent Leblay.

Déclarations. 5 anglais prisonniers de guerre qui parlent des projets de l'Angleterre.

Sambre-et-Meuse. Rébellion pour enlever 3 déserteurs à des gendarmes, dont un s'est mal conduit ; arrestation de Detourpe, déserteur, complice.

Léman [1]. Détails sur la fausse monnaie fabriquée en Suisse. D'après les déclarations de Belchard, arrêté sous le nom de Lebeau (294), Noblet, commissaire de police à Genève, découvre un atelier de fausse monnaie chez Morghes (émigré, ancien officier de marine), ayant comme associés Michelly, Dominique, Brun et Dubois; arrestations; rien contre Michelly.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 3 avril.

BULLETIN DU SAMEDI 4 AVRIL 1807

545. — Gers. Rébellion. — Extrait d'une lettre de M. le maréchal Moncey, du 3 de ce mois : La brigade de Saint-Clar (Gers) a éprouvé dans cette ville une rébellion grave. « Elle était chargée d'arrêter le sieur « Barbot, directeur de la poste et percepteur. Le 18 mars, dès 4 heures « du matin, sa maison était cernée, mais elle n'a pu y pénétrer, parce « que M. Capdeville, juge de paix, a refusé son ministère pour l'ouver- « ture des portes qu'on a tenues fermées tout le jour. A onze heures « du soir, un attroupement de cinquante hommes armés s'est présenté « pour forcer la garde et procurer l'évasion du sieur Barbot. La brigade « a résisté, mais dans le désordre que ce mouvement a causé, le sieur « Barbot s'est enfui accompagné de plusieurs personnes, parmi lesquel- « les on a reconnu le sieur Mousseron, son parent, maire de Gramont. « L'attroupement était composé d'habitants de Saint-Clar et Gramont. « Le maire de Saint-Clar en était le chef. La gendarmerie avait éprouvé, « peu de temps auparavant, une rébellion pareille dans cette contrée. » Le sénateur ministre demande des renseignements.

546. — Maranda. — Colonel réformé, ancien commandant des Vaudois. Auteur d'un écrit qui renferme des choses inconvenantes contre le culte catholique. Envoyé pour ce fait aux arrêts de rigueur dans la citadelle d'Alexandrie, par ordre de M. le commandant général de la 27e division. L'ouvrage du sieur Maranda est une réponse à un écrit polémique dirigé contre la secte théophilanthropique. Ces deux écrits n'ont excité aucune fermentation ; ils ont été accueillis l'un et l'autre avec une égale insouciance. Le sieur Maranda n'en est pas moins répréhensible. Mais il a toujours montré un grand attachement pour les français et il protégea en l'an VII leur retraite à la tête d'un corps de Vaudois. La punition qu'il vient d'éprouver le rendra sans doute plus circonspect à l'avenir. M. le conseiller d'Etat propose de le mettre en liberté : — Approuvé [2].

547. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Libelle allemand, intitulé *Prophéties remarquables que la guerre française....*, dont on a trouvé la planche à Hambourg, avec le nom de Jean Hermannes, signalé par Moncey : le ministre invite Bourrienne à poursuivre l'auteur.

1. Le dossier de cette affaire se trouve dans F7 6445 Dossier 9419.
2. Ordre du Ministre.

Prisonniers de guerre. Permissions : 1) à Kleboof (russe) d'aller dans le Cher et de s'y marier; 2) à Fitz-Gérald (anglais) de passer un mois à Paris.

Mayence. L'incendie signalé comme étant à Mayenne (544) a eu lieu à Mayence.

Alexandrie. La commission militaire a condamné à mort Magnaldo pour brigandage : exécuté le jour même.

Marche (Sambre-et-Meuse). Arrestation de Closset, prêtre, agent de Stevens; on a saisi des libelles chez lui.

Viagers du 1er arrondissement. Sur 79,60 existent, 11 sont morts.8 inconnus.

Malnoury, signalé par Marescalchi (474), arrêté, a dit avoir obtenu de Brunville (directeur des postes) l'autorisation de venir chez lui. Il est débiteur du juif Aaron ; il a envoyé à sa femme de l'argent et une bague qu'il dit tenir du baron de Gratz : bons renseignements.

Moretti. Le préfet du Pô annonce son arrivée : c'est le fils de l'ex-chef de vaisselle du prince de Carignan ; il a été 5 ans chez d'Onis, ambassadeur d'Espagne à Paris en 1798 ; il est en surveillance. Le ministre a ordonné d'arrêter tous les ex-sujets sardes (535).

Altkirch. Menny et deux femmes se sont distingués pour l'arrestation de la bande de brigands signalée dans le Haut-Rhin (507) ; la bande est détruite.

Rapport du préfet de police. Suicide de Ratel. — A Louvois, première de l'*Avide héritier ou l'héritier sans héritage*, de Jouy. — Bourse : baisse ; rentes, 72 fr.30 ; banque 1212 fr. 50. — Arrestations : 1 conscrit, 2 voleurs, 7 vagabonds, 4 rôdeurs de nuit.

BULLETIN DU LUNDI 6 AVRIL 1807

548. — Maine-et-Loire. Situation. — Extrait d'une lettre du préfet de Maine-et-Loire, du 2 de ce mois. « Les détachements envoyés à la « poursuite de la bande qui a enlevé les armes de plusieurs proprié- « taires, dans le canton de Châteauneuf, les 26 et 27 mars (*Bulletin* du « 2 avril) (539) sont rentrés en grande partie, sans aucun résultat utile. « On a su avec certitude que cette bande n'était que de dix hommes. « Le chef est un nommé Gaudon, condamné aux fers à Laval, en 1804. « On a encore reconnu le nommé Parenteau, dit Belle fin, ancien chouan, « de Soucelles (Maine-et-Loire). Les autres ont paru des marins déser- « teurs et on a dit que, depuis leur organisation en régiments pour le « service des côtes, la désertion était devenue plus fréquente. Ce sont « les seuls indices qu'on ait pu recevoir des habitants de la campagne. « Tous refusent de donner des renseignements qui pourraient être « plus utiles, pour ne pas s'exposer aux vengeances. La crainte s'aug- « mente par le bruit qui circule que la gendarmerie recevra bientôt « l'ordre de se rendre au camp. La terreur est si grande que les riches « propriétaires annoncent qu'au départ de la gendarmerie ils iront « résider à Angers. Les percepteurs demandent à verser au chef-lieu du « département, pour être dispensés de porter leurs fonds au chef-lieu « de l'arrondissement. Les maires ne donnent aucun avis des mouve- « ments de cette bande. Une autre bande de six hommes, signalée dans « la Loire-Inférieure (*Bulletin* du 25 mars) (516), passe facilement de ce « département à celui de Maine-et-Loire, parceque des forêts immenses « leur offrent des retraites assurées. Le préfet emploie divers moyens « pour découvrir ces bandes. Il cherche à y introduire quelques espions « sûrs. »

549. — Pêcheurs. Marins. — Le préfet de Rouen dénonce un autre abus sur les pêcheurs du Tréport. On tolère qu'ils tiennent la mer pendant la nuit; ils peuvent communiquer avec l'ennemi sans être aperçus.

Ces abus viennent de ce que le sieur Flouais, agent de la marine au Tréport, chargé de la surveillance des pêcheurs, entretient avec eux des rapports d'intérêt, qui le mettent en quelque sorte sous leur dépendance. Il reçoit en dépôt le produit de leurs pêches et est leur commissionnaire pour les ventes qu'ils en font, moyennant des rétributions. On le dit en état de faillite, ainsi que plusieurs de ses parents. — Les naufrages de février ont aussi fait connaître que quelques marins de la Seine-Inférieure s'étaient mis au service de l'ennemi. On en a reconnu deux de Sotteville, près Veules. Un d'eux, nommé Moisson, a été trouvé mort sur le rivage. Son nom était gravé sur son bras avec de la poudre à canon. L'autre, nommé Gaillonet, sauvé du naufrage, a été conduit à Arras.

550. — Moros, Zung et Coduro. — Italiens de l'âge de la conscription, conduits par devant M. le préfet de Rhin-et-Moselle, qui en a référé à M. le directeur général de la conscription. Il résulterait de la réponse qu'a reçue M. le préfet que ces trois individus, sujets du royaume d'Italie, ne peuvent être recherchés comme conscrits. Cependant, les remettre en liberté, ce serait favoriser leur désertion présumée. Ils se trouvent tous transportés sur le Rhin et leur incorporation ne paraît devoir souffrir aucune difficulté : — Les incorporer sur-le-champ [1].

551. — Mesot. — De l'Escaut, condamné à six mois de détention pour contrebande. Par suite d'un accommodement avec l'administration des douanes, le jugement n'a pas reçu son exécution, suivant une décision portée antérieurement en matière semblable par Son Excellence le grand juge. M. le préfet pense qu'il serait utile pour l'exemple que cet individu subît, par mesure administrative, les six mois de détention auxquels il avait été condamné judiciairement : — Adopté [1].

552. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. La commission militaire a jugé Charles-Samuel Vitel, neveu et espion de Fauche-Borel (522) ; aucun doute : il était enseigne au régiment de Dillon ; il a écrit 5 ou 6 lettres.

Rassemblement au sujet d'un chien tué par la sentinelle d'une grille du palais impérial.

Prisonnier anglais. Wirion dit que Payne a obtenu la permission d'aller prendre les eaux à Barèges.

Boulogne. Prise d'un navire anglais par le corsaire *Le Grand Napoléon*, capitaine Blondin.

Loire-Inférieure. Plainte contre les gardiens de trois batteries de la côte qui servent très mal.

Latour, courrier postulant, est devenu fou à Brest : avis transmis au directeur des postes.

Var. Attaque de 4 voyageurs sur une route : on arrête Rainaud et Morand, suspects.

Moselle. M. de Segond, officier au service d'Autriche, a demandé à venir à Metz pour affaires de famille ; le préfet insiste : accordé.

Rapport du préfet de police. 2 incendies, dont un chez Jouy. — Bourse : baisse ; rentes, 72 fr. ; banque, 1210. — Arrestations : 1 conscrit, 7 voleurs, 3 filous, 1 escroc, 10 vagabonds, 4 rôdeurs de nuit.

Ordres du Ministre. Retenir j. n. o. : Autin (vol, sa peine va expirer, dangereux). — Dans un dépôt de prisonniers de guerre : Closs-Tossaugen, Agen. John Peters, suédois pris sur un navire américain sans avoir les protections d'usage. — Arrêter et transférer à Bouillon : Ensch (507) (ex-frère lai, agent actif d'une secte opposée au Con-

1. Ordre du Ministre.

cordat). — A la disposition de la marine : Bridge, Wood et Thomas (marins, se disant américains, veulent bien servir dans la marine). — En liberté en surveillance : Faille (II. 1567) (arrêté pour s'être introduit dans une pension de demoiselles). — Accorder à Gambars l'autorisation d'imprimer et de publier un journal à Courtray.

BULLETIN DU MARDI 7 AVRIL 1807

553. — Eure. Brigandage. — Le 3 avril, à six heures du soir, deux brigands, armés de pistolets, se sont portés sur la grand'route, dans la forêts des Essarts (Eure) et ont arrêté successivement, en 12 à 15 minutes, deux diligences et trois voitures particulières. Dix-sept voyageurs ont été entièrement dévalisés. Le maire de Saint-Aubin a fait arrêter, sur quelques indices, un tailleur de cette commune, nommé Bellanguet. Les voyageurs et le postillon l'ont reconnu. Deux autres individus suspects viennent d'être arrêtés. Plusieurs autres sont signalés à la gendarmerie qui les poursuit.

554. — Ariège. Conscription. Abus [1]. — Extrait d'un rapport de M. le conseiller d'Etat du deuxième arrondissement. « Dès le commencement « de l'an IX, il a été fait un trafic honteux des registres de l'Etat civil, « dans le département de l'Ariège. Trois faussaires ayant été acquittés « en l'an X, tous ont été enhardis par cette impunité. En l'an XI, on « allait publiquement demander dans l'Ariège des faux actes pour les « conscrits des départements voisins. Les registres étaient colportés « dans les foires et marchés. Le préfet du département et le sous-préfet « de Saint-Girons résolurent alors de ne plus viser les actes des maires « sans une vérification exacte de leurs registres. Mais l'expérience a « prouvé que cette détermination n'avait pas été suivie. Près de 400 faux « ont été dénoncés à la cour criminelle et 34 seulement avaient été re- « tenus au visa. On porte à 3.000 le nombre des jeunes gens soustraits « au service par les diverses manœuvres des faussaires. Le préfet, excité « par la correspondance la plus active du 2e arrondissement, a fait beau- « coup de dénonciations au procureur général, mais a négligé de sur- « veiller l'effet et la suite de ses dénonciations. Des ordres du grand « juge, donnés aux mois de juin et juillet derniers, à l'invitation du sé- « nateur ministre, ont causé un peu plus d'activité dans les poursuites. « Mais le principe d'indulgence a été conservé d'après la fausse opinion « que ces délits sont l'effet des considérations locales et domestiques, « des rapports qui existent entre les fonctionnaires et employés et les « familles, etc. Quelques changements dans les corps judiciaires parais- « sent indispensables. Le préfet, dont le dévouement est connu, est d'un « caractère trop faible pour ce département. Il administrerait plus uti- « lement dans un autre. Le sous-préfet de Saint-Girons a de l'esprit et « des moyens ; mais il conviendrait mieux à un autre arrondissement. »

555. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Landes. Rébellion à Duhort, pour enlever Lafargue, conscrit, aux gendarmes ; Moncey ordonne de ne cesser les recherches que lorsque les coupables seront livrés.

Ile de Corse. Morand écrit que l'impôt sur le sel a toujours causé des révoltes ; Batisti vient d'insulter le directeur de la douane ; Olivier entravait les opérations de ce directeur ; arrêtés.

1. En marge, en haut de l'article, Fouché a ajouté : « Note sur l'Ariège. »

Boulogne. On a arrêté une bande de voleurs (504); on vient d'arrêter aussi Astruc, soldat qui s'était dérobé.

Charente-Inférieure. De la côte, on protège, contre un navire ennemi, deux bâtiments français qui ont été obligés de se jeter à la côte pour lui échapper; les cargaisons sont sauvées.

Rapport du préfet de police. Incendie chez Langlois. — Bourse: baisse; rentes, 71 fr. 30 ; banque, 1210. — Arrestations : 2 voleurs, 4 rôdeurs de nuit, 2 vagabonds, 1 teneur de loterie.

Le Mercier, ancien banquier, qui doit des sommes considérables au Trésor : on découvre des dépôts secrets faits par lui ; il a fait un placement sous le nom de Bouvalier, son beau-père.

Faits divers. Assassinat de Boulon, garde-chasse du roi de Naples, à Mortefontaine : Oise. — Incendies par malveillance : 1) chez un maire, par vengeance : Pas-de-Calais ; 2) d'un bois : Ardennes ; 3) chez Orême qui avait fait arrêter Trouvé, conscrit réfractaire : Eure-et-Loir.

BULLETIN DU MERCREDI 8 AVRIL 1807

556. Boulogne. — Extrait d'un rapport du commissaire général de police, du 6 de ce mois : « Un régiment irlandais, d'environ 1.000 hom-« mes, est arrivé le 5 à Boulogne, pour y occuper un des camps. Ce « corps n'a que le nom d'irlandais; on y trouve au plus cent sujets du roi « d'Angleterre, les officiers compris. Il est presque entièrement composé « d'étrangers des diverses nations avec lesquelles la France est en « guerre. On les croit peu propres à la garde d'un point aussi important « que Boulogne. On s'occupe de les surveiller avec tout le soin possible. « — Calais est actuellement plus menacé que Boulogne. Les navires « ennemis y croisent en plus grand nombre et de très près. »

557. — Sardaigne. Sicile. Relations. — Au mois de janvier dernier, le général Morand écrivit que, quoique les relations de la cour de Sardaigne avec celle de Sicile fussent encore très fréquentes, le mariage annoncé d'un prince et d'une princesse de ces deux familles paraissait différé : ce qu'on attribuait aux événements militaires (*Bulletin* du 2 mars) (450). Par une autre lettre, du 9, ce général donne avis que, le 22 février, il y avait dans la rade de Cagliari un vaisseau de Sicile, deux frégates anglaises, une corvette et plusieurs corsaires, prêts à mettre à la voile pour transporter en Sicile le prince dont le mariage avait été annoncé.

558. — Lisbonne. Bruit d'un blocus général. — Le 12 mars dernier, le sieur Grant, capitaine d'un sloop anglais en station près Lisbonne, fit rentrer dans Lisbonne un américain qui partait pour Cherbourg, après avoir écrit sur son passeport qu'il était défendu d'entrer dans aucun port de France ni de ses alliés. On crut alors à un blocus général et l'avis en fut donné le 15 au sénateur ministre (*Bulletin* du 31) (534). Par une lettre de Lisbonne, du 18 mars, on explique que ce capitaine avait mal compris les ordres qu'il avait reçus, que les communications ne sont interdites qu'entre les ports des puissances ennemies ; que le capitaine d'une frégate anglaise qui est à Lisbonne, sous les ordres duquel le sieur Grant se trouve, a inscrit cette déclaration sur le même passeport de l'américain, qui est reparti de suite pour Cherbourg. En conséquence, on continue à Lisbonne les expéditions pour la France.

559. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Sur 32 viagers, 21 existent, 6 sont morts, 5 inconnus.

Sarthe. 10 à 12 conscrits non armés pénètrent chez la femme d'un garde et la menacent.

Strasbourg. Le comte de Stahrenberg, chambellan d'Autriche, a passé, avec un passeport signé Metternich; il paraissait aussi pressé que Abel, qui a passé 2 jours avant.

Manche. Attaque par les anglais de deux bateaux français que les douaniers défendent.

Turin. Sermon séditieux par Allasia contre la conscription; jadis expulsé pour avoir provoqué au massacre des français; Menou l'avait fait revenir (209); le ministre écrit au ministre des cultes et à Menou.

Rapport du préfet de police. Arrestation de Breton, palefrenier de S. M., et de sa femme, accusés d'avoir enterré leur enfant nouveau-né sans déclaration de naissance ni de mort. — 21 bilans déposés en mars à Paris; aucune réhabilitation. — Bourse : rentes, 72 fr.; banque, 1210. — Arrestations : 2 conscrits, 2 voleurs, 3 filous, 12 rôdeurs de nuit, 8 mendiants.

Hollande. Voyageur suspect : Mony d'Herbisse, venant d'Angleterre, signalé par Dupont-Chaumont; on le dit chargé d'acheter des armes. « Les deux Chalus, adjudants de confiance de Puisaye, sont Monny ou Mauny en leur nom. » Il est possible que l'un d'eux soit venu acheter des armes.

Ordres du Ministre. En cas d'acquittement faute de preuves, détenir j. n. o. : Girault (495) (va être mis en jugement pour faux ; très dangereux). — Retenir un mois : Kervasdoué (425). — Retenir j. n. o., à la demande du préfet : Winant (acquitté faute de preuves, pour incendie et assassinat).

Faits divers. Bande de loups, dans la Creuse ; victimes, on les a crus enragés ; battues.— Incendie : Marne.

BULLETIN DU JEUDI 9 AVRIL 1807

560. — Puisaye. Prigent. — De nouveaux détails circonstanciés sur l'apparition de Prigent dans les Côtes-du-Nord sont transmis par le procureur impérial de Dinan et ne laissent plus de doute à cet égard. Il s'est présenté au commencement de mars (Les avis précédents portent en effet les 4 et 5 mars). Il a séjourné à Créhen, canton de Ploubalay, y a fait des propositions aux deux Bergerac et à Pelerin, anciens chouans, qui les ont rejetées; à la même époque, il a passé la nuit au Maupas, canton de Matignon, avec trois inconnus. Le 30 mars dernier, il reparut à Créhen, accompagné de six inconnus, dont deux, suivant lui, sont d'anciens chefs du parti des princes dans la Vendée; il a appelé de nouveau les Bergerac et Pellerin, les a entretenus séparément. Il les a assurés qu'avant son départ de Londres il avait été tenu un conseil d'Etat, auquel il avait assisté ; que tous les envoyés des puissances continentales, même de l'Espagne, y étaient réunis; qu'on y avait arrêté que, dans trois mois, il serait fait deux débarquements, l'un en Vendée, l'autre près Saint-Malo; que la retraite des russes avait été combinée pour éloigner davantage l'armée et faciliter cette opération; qu'il était personnellement envoyé par le comte d'Artois et le ministère anglais pour recevoir les engagements des partisans de l'ancienne dynastie, lesquels devraient se rendre derrière l'armée pour y être présentés au prince français. — Prigent a offert ensuite à Pelerin de l'or et la croix de Saint-Louis, en ajoutant qu'il venait de parcourir la Vendée et la Bretagne; qu'il avait reçu les promesses de tous les anciens affidés des

princes. (C'est sans doute quelques-uns de ces subalternes de l'Anjou ou du Maine qu'il a gagnés et qui, comme on l'a vu plus haut, l'accompagnaient jusqu'à la mer; on pourrait même attribuer aux menées et à l'argent de cet émissaire les légers mouvements qui se sont manifestés, dans le courant de mars, vers Nantes et vers Angers). Il a ajouté que sa mission était achevée et qu'il allait se rembarquer sur les côtes de Bréhat ou Cancale, où des frégates à ses ordres étaient en station. Pelerin a tout refusé et a fourni lui-même des renseignements. — Le sénateur ministre charge le préfet des Côtes-du-Nord de recevoir de nouveau les déclarations très circonstanciées des sieurs Bergerac et Pelerin, avec toutes les mesures de prudence convenables pour ne pas les compromettre, surtout de tâcher de savoir si Prigent a désigné quelques chefs, tels que Puisaye, Saint-Hilaire, etc. Les préfets des autres départements que Prigent a pu parcourir, Vendée, Maine-et-Loire, Loire-Inférieure, Mayenne, Sarthe, etc., sont également chargés de vérifier, avec circonspection, si Prigent a été aperçu ou soupçonné dans quelques communes; avec qui il a communiqué; s'il a laissé sur les lieux quelques-uns de ses compagnons; s'il a emmené quelques anciens partisans; si quelques-uns ont été absents depuis l'époque de son apparition dans le pays, etc.

561. — **Prince de Prusse.** — « Le prince Auguste de Prusse doit par- « tir incessamment. Il fréquente avec assiduité l'ambassadeur d'Autri- « che, le cardinal Maury, M. de Boufflers, Mesdames de Souza, de Cus- « tine et de Tissereuil. Le général Beaumont lui a rendu quelques visi- « tes. Il ne parle que de spectacles, littérature, sciences et arts. Point « de politique. Il passe ses matinées dans les jardins et les musées, ses « soirées au spectacle. »

562. — **Londres. Puisaye. Dumouriez.** — On reçoit une lettre d'un correspondant de Londres, du 3 février; la dernière mentionnée au *Bulletin* du 28 mars [526] était du 18, mais celle-ci donne plus de détails. Elle annonce que « Puisaye paraît toujours se disposer à partir pour la Bretagne, « dans le courant de mars, avec une bande nombreuse d'émigrés et de « chouans; plusieurs de ceux qui sont à Jersey et à Guernesey sont « venus passer quelque temps à Londres dernièrement et ils seront de « la partie. Il est même question que Dumouriez ira aussi, avec un des « d'Orléans. Bruslart, que je vois souvent, paraît étranger à cette équi- « pée, étant personnellement très mal disposé à l'égard de Puisaye. La « Haye Saint-Hilaire, qui a été absent quelques mois, vient de nous « revenir et doit être du voyage, s'il a lieu. Plusieurs personnes trai- « tent tous ces projets de chimères, mises en avant pour cacher d'au- « tres vues. Ce dont je suis certain, c'est que Windham en est fort partisan. « — Ratel a toujours la goutte (11); l'exécrable Durand est toujours « malingre et n'est plus bon à rien. Prenez les plus grandes précau- « tions à l'égard des prêtres réfractaires de Bretagne : d'après tout ce « que j'en entends ici, ce sont des scélérats bien dangereux. » — Nota. Il est impossible de douter que quelques-uns de ces émissaires n'aient été jetés sur nos côtes dans le courant de mars. Si Puisaye y est en effet venu, le changement du ministère anglais doit le déconcerter, car si les nouveaux ministres sont aussi disposés à suivre les plans de désorganisation, du moins on pense que Puisaye ne serait pas leur instrument; des instructions les plus étendues et des indications très circonstanciées sont envoyées aux préfets d'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne

pour rechercher ce chef de brigands. Le préfet d'Ille-et-Vilaine annonce que, par une coïncidence bien singulière, le même jour où il recevait les ordres du sénateur ministre, on lui avait donné l'avis, vague à la vérité, que Puisaye était en Bretagne et, en ce moment même, à Rennes.

563. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Hugot, employé au secrétariat du conseil d'État, se plaint d'avoir été renvoyé par Locré et signale des abus dans les dépenses administratives du conseil d'État.

Besançon. Détails sur Delelée (ex-aide de camp de Moreau), sur le colonel Foy et le chef d'escadron Boulart.

Brigandage. Bellanguet (553) a avoué que son complice est Maurice; il est venu à Paris vendre les objets qui lui sont échus en partage pour ce brigandage.

Landes. Une nouvelle rébellion a éclaté à Duhort, où une autre avait eu lieu à propos de Lafargue (555); combat: gendarmes blessés.

Rapport du préfet de police. Bourse : rentes, 72 fr. 25; banque, 1212.50. — Arrestations : 2 conscrits, 9 voleurs, 3 vagabonds, 6 rôdeurs.

Ordres du Ministre. Retenir j. n. o. : voleurs, vagabonds et perturbateurs (14, dont 2 femmes, non susceptibles de jugement).

BULLETIN[1] DU VENDREDI 10 AVRIL 1807

564. — Camps volants. Mesures. — Extrait d'une lettre de Son Excellence le ministre directeur de l'administration de la guerre, du 9 de ce mois : « Par ordre de Sa Majesté, on organise six équipages « d'artillerie de réserve à Blaye, Lorient, Brest, Saint-Malo, Cherbourg, « Granville, pour renforcer ceux attachés aux camps volants. Ces parcs « doivent être servis par des chevaux de réquisition, fournis par les « soins des préfets, lorsqu'ils en seront requis. Pour s'assurer de « l'exactitude de ce service, les commandants sont autorisés à faire « une épreuve, en requérant et rassemblant pendant trois jours consé- « cutifs les chevaux nécessaires pour l'attelage de ces parcs. Les pré- « fets sont prévenus confidentiellement du but de cette mesure, qui « aura lieu du 15 au 25 de ce mois. » Le sénateur ministre donne des ordres particuliers pour la surveillance qui devra être exercée en cette circonstance.

565. — Calvados. Proclamation séditieuse pour l'Ouest. — Extrait d'une lettre du préfet de Caen, du 9 de ce mois : « Le 15 mars, un in- « connu, qui a paru ecclésiastique, s'est présenté chez un libraire de « Caen et lui a proposé d'imprimer une proclamation, qui devait être « répandue en Bretagne, au moment du débarquement de l'ennemi. « L'imprimeur a refusé. Cet ouvrage était très long et on en voulait un « grand nombre d'exemplaires. » Le préfet ajoute que cet avis, qui lui a été communiqué en confidence, est très certain, quoiqu'il ne puisse nommer celui de qui il le tient. Cette circonstance concourt avec plusieurs autres de même nature pour prouver que le dernier ministère anglais s'était enfin décidé sinon à un mouvement effectif sur nos côtes, du moins à le persuader aux peuples de l'Ouest et à réveiller ainsi parmi eux l'ancien esprit d'insurrection.

566. — Hambourg. Maillard. — Par une lettre du 21 mars, le sénateur ministre a invité M. Bourrienne à désigner, dès qu'il serait connu, le

1. Ce *Bulletin*, qui n'existe plus dans la série A F IV, a été pris dans la série F7.

successeur de M. de Gimel, commissionnaire de L...XVIII à Hambourg, pour recevoir ses fonds et ses lettres, payer les pensions, etc., mission dont Thauvenay était chargé avant Gimel. Ce dernier agent du prince étant mort à Altona, le 31 janvier (*Bulletin* du 14 février) (409), on présumait qu'il serait bientôt remplacé. Voici l'extrait de la réponse de M. Bourrienne, du 28 mars : « M. de Gimel est remplacé par M. Maillard, « qui avait fui Altona en novembre, à l'arrivée des troupes françaises, « et s'était réfugié en Angleterre. Il est revenu à Altona le 20 mars, « pour remplir sa mission. Il a été commandant de la maréchaussée à « Valenciennes et prévôt à l'armée de Condé. Il est violent, entêté et « très borné. Le comte de Moustier, actuellement en Angleterre, écrit « à ce sujet en ces termes : « Il faut que le parti du Roi soit bien déses- « péré pour choisir de pareilles mâchoires. » — Nota. Maillard était agent de Rumbold et noté comme « bon » dans un état trouvé dans les papiers de ce ministre. Il correspondait avec le prince de Condé, qui l'avait chargé, par une lettre insérée dans le *Moniteur*, d'annoncer à quelques émigrés que leur pension était augmentée. Il avait quitté Hambourg en l'an XII ; on ignore à quelle époque il y était revenu. Il est très âgé (environ 74 ans). On prend des mesures pour connaître la correspondance qu'il pourrait chercher à entretenir en France, surtout à Valenciennes, avec sa famille déjà notée.

567. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Recherche de Laval, percepteur.

Anglaises. Mmes Stuckey et Green (230), dont les maris sont prisonniers à Verdun, sont autorisées à venir à Paris (rapport de Wirion).

Manche. Avis sur un convoi anglais allant de Guernesey en Angleterre ; d'autres navires anglais ont été aperçus.

Boulogne. Robin, pêcheur, fait arrêter un agent secret, qui, pour le sonder, lui avait proposé de le faire passer en Angleterre.

Oise. Arrestation de Foy et Rimbault, accusés de l'assassinat de Boulon (555).

Rapport du préfet de police. Au Vaudeville, première des *Amants valets*, de Rougemont : succès. — Accidents : 1) Ricard ; 2) veuve de La Cour. — Bourse : rentes, 72 fr. 05 ; banque, 1.215. — Arrestations : 1 conscrit, 2 voleurs, 1 forçat évadé, 26 rôdeurs de nuit, 3 vagabonds.

Ordres du Ministre. En surveillance dans sa commune : Menzio (226) (faisant partie du club Philippi et ayant assisté au souper de Mme Salmatoris ; bons renseignements sur lui). — Retenir j. n. o. : 1) Baron (accusé de l'attaque contre l'entrepreneur des dépêches de la Ciotat à Marseille (I. 1447) ; acquitté faute de preuves ; a déjà eu un passeport au faux nom de David ; depuis son arrestation aucune attaque n'a eu lieu) ; 2) dans une maison de correction : Picot (escroquerie ; âgé de 13 ans). — Détenir 2 mois : Artus (prévenu de s'être faussement plaint d'avoir été dévalisé par 5 brigands et d'avoir été chargé par eux d'adresser une sommation à de Prègnes (313) ; accusé de vol ; ancien brigand).

BULLETIN DU SAMEDI 11 AVRIL 1807 [1]

568. — Mayenne. Attaque d'un courrier. — M. le conseiller d'Etat, directeur général des postes, informe le sénateur ministre que, la nuit du 7 de ce mois, le courrier de Paris à Brest a été attaqué sur le territoire de Horps, près Mayenne, par trois hommes armés de fusils, qui

1. Ce *Bulletin*, qui n'existe plus dans la série AFIV, a été pris dans la série F7.

ont éventré et pillé une partie des dépêches. Ils avaient plusieurs complices postés dans un champ voisin. (Le rapport de la gendarmerie jette un doute sur cette circonstance.) Ils n'ont cessé le pillage que lorsqu'ils ont entendu des voyageurs à pied et un autre à cheval, qu'ils ont pris pour un gendarme. La gendarmerie rend également compte de cet événement ; mais, suivant son rapport, les brigands ont abandonné la totalité des dépêches, lorsqu'ils ont entendu les trois voyageurs qui s'approchaient. La police générale observe qu'il y a eu très souvent des attaques de diligences dans ce canton, commises par quelques mauvais sujets du pays et surtout par des ouvriers de Mayenne, qui s'échappent la nuit pour faire leurs coups sur ces points et rentrent ensuite en ville.

569. — Indre-et-Loire. Rébellion. Résultat des mesures. — Les habitants de Cormery (Indre-et-Loire) s'étant opposés, avec des circonstances graves, au déplacement d'une cloche, ordonné par l'archevêque de Tours, le préfet a pris un arrêté portant qu'il serait envoyé dans cette commune, pour l'exécution de cet ordre et la répression des rebelles, un détachement de 24 gendarmes et 60 hommes de la compagnie départementale (*Bulletin* du 20 mars) (504). Le préfet annonce, par une lettre du 8 de ce mois, que la publicité de cette mesure a intimidé les habitants ; ils ont amené eux-mêmes la cloche à la préfecture. Il observe que cette commune et celle de Tauxigny, qui y est contiguë, ont toujours été disposées à la révolte ; elles ont fourni beaucoup d'hommes aux troupes de l'ouest. Le moteur de l'émeute était un nommé Cosne, alsacien, déserteur, lieutenant dans l'armée de Stofflet. Le préfet, en le désignant, ajoute qu'il convient de ne donner en ce moment, aucune suite à cette affaire.

570. — Rapport du préfet de police. — On a remarqué, depuis quelques jours, que la Bourse est moins fréquentée, surtout la partie où les négociants se réunissent ; on l'attribue à la stagnation du commerce. Rentes, 72 fr. 25 ; actions 1.215.

571. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Aisne. Arrestation de Gérard : escroqueries envers des conscrits.

Aubert, géomètre de la Sture, est parti en emportant les mesures trigonométriques : arrêté.

Boulogne. On a entendu des salves d'artillerie en Angleterre; c'est probablement pour le passage des Dardanelles par l'escadre de l'amiral Ducworth.

Seine-Inférieure. Communication entre des bateaux de pêche et une frégate anglaise.

Escrocs. Jugement condamnant Coulomb, chirurgien, à 2 ans de prison et 5.000 fr. d'amende pour escroquerie envers un conscrit (175).

Aix. Rébellion des 2 frères Venture, bouchers, contre des employés aux octrois.

Rapport du préfet de police (suite). 1 suicide. — Arrestations : 1 déserteur, 4 voleurs, 5 rôdeurs de nuit, 2 vagabonds.

Ordres du Ministre. Incorporer : Aubert (15 ans ; fait des dupes en se déguisant en femme; paraît propre au service). — En liberté en surveillance spéciale : Guichard (forçat libéré, a quitté le lieu de sa surveillance; détenu depuis 2 mois, paraît assez puni). — Suspendu provisoirement jusqu'à ce qu'on ait le résultat de la poursuite judiciaire : Ricardi (commissaire de police provisoire à San-Remo, nommé définitivement, poursuivi judiciairement pour avoir eu une rixe dans un café).

BULLETIN DU LUNDI 13 AVRIL 1807

572. — **Boulogne. Rapport du commissaire général de police du 10.** — « Les salves d'artillerie continuent sur la côte d'Angleterre. On ne sait « à quoi attribuer cette réjouissance extraordinaire. » — Nota. On a cru, aux premières salves, qu'elles avaient pour cause la nouvelle du passage des Dardanelles. (*Bulletin* du 11) (571). — « La nuit du 7, un faction- « naire, placé sur le rempart de Dunkerque, croyant apercevoir un « objet inquiétant, a tiré un coup de fusil. Les sentinelles voisines ont « répondu. Tous les soldats du corps de garde le plus prochain sont ac- « courus et ont fait, confusément, une décharge de leurs armes. Une « balle a atteint le factionnaire qui avait tiré le premier et l'a renversé « mort. — Le 9, à Calais, une sentinelle, croyant apercevoir un canot « qui cherchait à entrer dans le port, a tiré plusieurs coups consécutifs « et mis en mouvement tous les postes de la côte. Le jour a paru bientôt; « on a reconnu qu'il n'y avait point de canot et que le factionnaire « avait eu peur. Ces factionnaires sont presque tous conscrits ou gardes « nationales. »

573. — **Prisonniers anglais.** — L'administration de la guerre donne avis que les prisonniers anglais sur parole, qui se trouvent à Arras et Valenciennes, vont être transférés au dépôt de Verdun. Plusieurs évasions ayant eu lieu à Arras, Son Excellence le sénateur ministre avait proposé, le mois dernier, la suppression de ce dépôt. L'administration de la guerre observe que, l'intérieur étant dégarni de troupes, il serait difficile de donner aux détachements des escortes suffisantes et que les prisonniers sur parole en étant séparés, la surveillance de ceux qui resteront sera plus facile.

574. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Ille-et-Vilaine. Signaux faits par un navire ennemi ; on ne lui répond pas.

Moselle. Bande de brigands commandée par Stult, qui y a introduit ses 6 fils et ses 2 filles : on arrête le père et 3 fils.

Sarre. Prisonniers prussiens évadés (544) : beaucoup ont été repris ; les recherches continuent ; les habitants se rassurent.

Thuringe (414), espion de l'ennemi ; on demande des renseignements au ministre de la guerre ; on ne doit plus lui payer de traitement ; recherches.

Boulogne. Nouveaux symptômes d'épidémie ; il faudrait faire écouler les eaux de la Liane.

Rapport du préfet de police. Le prince Auguste de Prusse est parti de Paris pour Soissons. — Accident mortel à la demoiselle Duton. — Bourse : rentes, 72 fr. 20. — Arrestations : 1 conscrit, 11 voleurs, 5 escrocs, 4 filous, 6 rôdeurs de nuit, 11 vagabonds.

Maurice, brigand recherché (563), est arrêté : c'est un déserteur.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport du préfet de police, du 10 avril.

BULLETIN DU MARDI 14 AVRIL 1807

575. — **Ouest. Puisaye. Prigent, etc. Mesures.** — Le sénateur ministre a reçu l'avis positif que Prigent a débarqué dans le département des Côtes-du-Nord, au commencement de mars ; pendant tout le cours du même mois, il a dû parcourir les départements de la Vilaine et des deux

rives de la Loire ; qu'il a conféré avec plusieurs chefs ou partisans de la chouannerie, leur a annoncé un débarquement prochain de forces considérables, leur a fait des propositions et des offres au nom du comte d'Artois et des ministres anglais, dont il s'est dit l'émissaire, etc... A son arrivée, il était accompagné de trois inconnus. A la fin de sa tournée, et sur le point de se rembarquer, on lui a vu six compagnons, également inconnus. Un agent secret avait annoncé, de Londres, en février, que Puisaye se disposait à se rendre en Bretagne avec quelques amis, pour tenter de s'y établir ou du moins y passer quelque temps. Ainsi l'on pouvait présumer qu'il était l'un des compagnons de Prigent, son commissionnaire habituel. Le sénateur ministre a adressé aux préfets de ces contrées (Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Vendée, Maine-et-Loire, Loire-Inférieure, Mayenne et Sarthe) les instructions les plus détaillées, tant pour les recherches de Prigent, Puisaye et leurs compagnons, que pour connaître le résultat de la tournée que Prigent a faite. Son Excellence a chargé spécialement le préfet des Côtes-du-Nord de se procurer avec prudence l'explication détaillée des deux conférences que Prigent a eues, à son arrivée et à son départ (commencement et fin de mars), avec MM. Bergerac et Pelerin, les seuls connus jusqu'à présent de ceux auxquels il a fait des offres et qui l'ont refusé. Son Excellence a de plus invité ce préfet à rechercher et suivre, avec le plus d'exactitude possible, la trace du voyage de Prigent, depuis le premier point où il s'est fait connaître (Crehen en Ploubalay) jusqu'à la Loire. Pour faciliter cette recherche, Son Excellence a joint à son instruction l'état des maisons et des individus qui recevaient autrefois les agents de la correspondance, car on a remarqué que les deux hameaux où il a logé, en Créhen et à Maupas, sont précisément des points de ces anciennes lignes de correspondance. — Mêmes instructions et indications aux préfets de tous les départements que Prigent a parcourus, pour ce qui concerne chacun d'eux. Son Excellence a observé que son intention n'étant pas de punir, mais seulement de connaître les individus auxquels Prigent a parlé, toutes les questions devaient être faites avec douceur, réserve et ménagement, même par des intermédiaires, prêtres ou autres, auxquels on aurait plus de confiance, de manière que chacun fût assuré que le secret lui serait gardé. Son Excellence a fixé plus particulièrement l'attention du préfet d'Ille-et-Vilaine sur la recherche de Puisaye, en lui désignant les principaux cantons où il pourrait être reçu, Fougères (son ancien quartier général), Vitré et autres ; les personnes qui lui étaient le plus attachées, etc... Saint-Malo a toujours été le point principal de la correspondance servie par Prigent et autres. Son Excellence l'a observé au préfet. Enfin, les frères Chalus, anciens adjudants de Puisaye dans le Petit Maine, ont été signalés au préfet de la Mayenne, avec indication des renseignements propres à diriger leurs recherches. Le préfet d'Ille-et-Vilaine a répondu, à la date du 7, qu'il avait déjà fait arrêter quatre individus de Saint-Malo, soupçonnés d'avoir des rapports avec les agents de la correspondance. Il assure que tout le département jouit de la plus grande tranquillité.

576. — Rapport du préfet de police. — Extrait littéral du 1er article : « Des malveillants (que je n'ai encore pu découvrir, mais que je recherche « avec soin) ont mis, les deux dernières nuits, dans plusieurs quartiers, « notamment dans les environs du Luxembourg, des placards manus- « crits et des notes à la craie contre la conscription. Peu de personnes

« ont pu les lire, les ayant fait arracher ou effacer de suite. La plus « grande tranquillité règne au surplus partout. Le peuple ne témoigne « même aucune inquiétude et ne se mêle de rien. »

577. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Wirion annonce l'arrivée de Grant et de Wildey, aspirants de marine. — Effectif : 859.

Bitche. Tentative d'évasion par Darby, qui a déjà tenté de s'évader (II); il s'est fait un uniforme ressemblant à celui d'un gendarme.

Gers. Rébellion de 3 communes pour arracher aux gendarmes Lacroix, condamné à 1 an de prison; on désarme ces trois communes.

Strasbourg. Esterhazy a passé, allant de Paris à Vienne, accompagné de sa femme, de la comtesse de Maudeescheid, de 2 enfants et d'une suite de 11 personnes.

Attaque d'une estafette impériale, Felien, près de Plaisance, par des brigands qui lui tirent dessus.

Marengo. Capture des brigands Pinofi, Giovau (dont le complice Vanino s'enfuit), Arossa et Blecio.

Loire-Inférieure. Situation. Grande tranquillité; Chatillon, ex-chef de chouans, est mort.

Foy (444) a été condamné à 5 ans de travaux publics et 1.500 fr. d'amende.

Lille. Vol chez le quartier maître du dépôt des conscrits réfractaires.

Sture. Arrestation, dans 2 chapelles, de 11 conscrits réfractaires, dont Jourdan (déserteur) et Landra (blessé par les gendarmes) (537).

Marseille. Prévarication par Rose (préposé aux convois militaires) et Manche (maréchal des logis), qui avaient des bons pour transporter des déserteurs malades en voitures et les faisaient marcher à pied.

Rapport du préfet de police (*suite*). 1 incendie. — Bourse : rentes, 73 fr. 35; banque, 1222 fr. 50. — Arrestations : 4 voleurs, 3 rôdeurs de nuit, 2 vagabonds.

Hambourg. Bourrienne a envoyé la demande de Picot de revenir en France; refusé; on l'a signalé comme voulant s'introduire à la légation de France (394); dans une lettre à Rumbold, il est dit que Picot et Gimel ont fait leur serment; détails.

BULLETIN DU MERCREDI 15 AVRIL 1807

578. — Brest. Rapport d'un prisonnier français venant d'Angleterre. — Le commissaire général de police à Brest écrit qu'un officier intelligent, qui arrive d'Angleterre pour solliciter son échange, lui a fait la déclaration suivante: « On cherche en Angleterre à rendre la guerre « plus populaire que jamais. On y persuade au public que la grande « armée n'a eu que des revers depuis le 26 décembre. L'acharnement con- « tre le nom français est porté au plus haut degré, les prisonniers sont « insultés dans leurs divers cantonnements. — L'Irlande occupe beau- « coup de troupes; il en reste peu de disponibles pour des expéditions « lointaines. — L'Office a fait signifier aux prisonniers français que les « mesures de leur gouvernement ayant ôté aux produits des pêcheries « britanniques leurs débouchés, le poisson salé remplacerait à l'avenir « la viande fraîche, deux fois par semaine. »

579. — Auch. Déserteurs arrêtés. — M. le maréchal Moncey communique le rapport suivant : « Deux gendarmes d'Auch, Gauran et « Boucher, conduisant à Lectoure quatre déserteurs, aperçurent à quel- « que distance une trentaine de militaires, armés de sabres, qui tra- « versaient la grand'route. Gauran se mit seul à leur poursuite ; à son « approche, ils prirent la fuite, en se dispersant. Il parvint à en arrêter

« huit, successivement, les désarma et les conduisit à Auch. On a re-
« connu que c'étaient des déserteurs de la garde nationale de l'arron-
« dissement de Saint-Girons (Ariège). On poursuit les autres. En l'an XIII,
« le gendarme Gauran avait déjà arrêté seul six déserteurs armés. »

580. — Ouest. Jersey. Prigent.— Le sénateur ministre a reçu, par Jersey, non seulement des détails sur la situation actuelle de cette île, mais une partie des renseignements que Son Excellence recherche dans l'intérieur sur le fait et les résultats de la mission de Prigent. Voici la substance de ce rapport, qui est de nature à inspirer confiance : « Puisaye est actuellement à Jersey; ses principaux affidés sont De Bar, « La Haye Saint-Hilaire, Palierne et Pénanster; il y a dans l'île près de « 150 chouans, à peu près autant de français prisonniers de guerre, « que le ministère britannique est parvenu à faire enrôler, mais les « chouans s'en méfient beaucoup; environ 3.000 hommes de troupes, y « compris les recrues. Puisaye ne veut point se porter en Bretagne, sans « s'y être assuré d'un parti ou d'un noyau qui ait une consistance suf- « fisante. C'est ce qui l'a déterminé à expédier, dans les premiers jours « de mars, Prigent et Dujardin, pour connaître les dispositions de la « Bretagne et de la Vendée, y sonder les partisans et y mettre en action « les anciens éléments de chouannerie. Ces deux émissaires sont de retour « et leur rapport n'est nullement satisfaisant. Ils n'ont trouvé que des « asiles et seulement pour 24 heures; du reste, l'éloignement le plus « marqué pour toute espèce de mouvement et l'attachement à l'ordre « actuel. Ils ont couru plusieurs fois le danger d'être pris. On a voulu « envoyer Pénanster et Palierne, pour faire une reconnaissance à la « côte de France; sur leur refus, De Bar et La Haye Saint-Hilaire sont « partis pour cette tournée. » — Nota. Les signalements imprimés de tous les chouans de Jersèy, Guernesey et Londres sont répandus avec profusion depuis plusieurs mois en Bretagne et la course de De Bar et Saint-Hilaire va être l'objet d'une recherche active. Le rapport fait par Prigent du peu de succès de ses tentatives et l'esprit général qu'il a trouvé dans ces pays est conforme aux idées que l'observation la plus attentive a pu en donner à la police générale. Les mesures récentes ont été dirigées dans ce sens et avec tous les ménagements possibles pour le pays; on ne peut cependant pas douter que quelques misérables n'aient été sur différents points séduits par les suggestions de Prigent; de là ces petites bandes partielles qu'on voit et qu'on verra, pouvant encore s'élever pendant plusieurs jours de divers côtés; mais qui, n'étant point liées et n'ayant aucun soutien, seront facilement dissoutes. D'ailleurs Puisaye lui-même doit être maintenant dans l'incertitude depuis la retraite de Windham.

581. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Quellet. Augereau l'avait fait transférer à Mayence (II. 1294); Mme Marmont l'a réclamé en disant connaître sa famille et il a été mis en liberté en surveillance; on communique au ministre de la guerre les renseignements qu'il a demandés sur lui.

Seine-Inférieure. Communication des pêcheurs avec l'ennemi (571) : on écrit au ministre de la marine.

Boulogne. 4 prises de peu de valeur, entrées à Calais.

Bourg. Vol chez le payeur particulier.

Maine-et-Loire. 12 à 15 brigands signalés; résultat des poursuites (548); on en a arrêté deux, dont Gaillard, qui en était le chef.

Sarthe. Autres actes de brigandage, dont un chez Guédé, commis par les déserteurs qui ont menacé la femme d'un garde (559): on a reconnu parmi eux Brissebourg et Delhommeau; un maire les a prévenus de l'arrivée des gendarmes; ils s'abstiennent de délits graves et les habitants ne fournissent pas de renseignements sur eux.

Rapport du préfet de police. Incendie chez Blanchet. — Bourse : rentes 73 fr. 35; banque, 1.223 fr. 75. — Arrestations : 5 conscrits, 8 voleurs, 7 vagabonds, 11 rôdeurs de nuit, 1 faussaire.

Relevé des principaux délits de mars. 8 rébellions pour conscrits. — Pas d'attaque de courrier ni de diligence.— 4 attaques de particuliers, dont celle de Marmilor (528). — 4 assassinats, dont celui de Lancelin par ses frères (514).— 3 vols. — 3 incendies par vengeance.

BULLETIN DU JEUDI 16 AVRIL 1807

582. — **Prisonniers anglais sur parole.** — Le ministère de la guerre a prévenu le sénateur ministre (*Bulletin* du 13 de ce mois) (573) que tous les prisonniers anglais sur parole qui se trouvaient à Arras et Valenciennes allaient être transférés au dépôt de Verdun. Le général Wirion fait quelques observations sur cette mesure, par une lettre du 13, dont voici l'extrait. « Le nombre des prisonniers sera porté à 1.200 en- « viron, par cette réunion. Il n'y a à Verdun qu'un faible détachement « de gendarmes et on ne peut compter sur aucune autre force. Il paraît « donc convenable de prendre des mesures pour prévenir leurs évasions. « En l'an XIII, après la levée du camp de Boulogne, et lorsque la gen- « darmerie fut destinée à être portée promptement vers la côte en cas « d'attaque, les évasions devinrent fréquentes. On déclara aux prison- « niers sur parole, par ordre de Son Excellence le sénateur ministre, « que le premier qui s'enfuirait et qui serait repris serait traduit de- « vant une commission militaire et fusillé. (Peine légale de l'infrac- « tion de l'engagement sur parole.) Les prisonniers ont murmuré; ils « ont crié à la terreur, à la tyrannie, mais ils ont obéi, et, pendant « plus d'un an, il n'y a eu aucune évasion. On s'est ensuite relâché de « cette rigueur ; les tentatives, les évasions même n'ont plus été punies « que d'envois au fort de Bitche et elles sont devenues plus nombreu- « ses. Le dépôt devant être augmenté, il paraît utile de renouveler cette « mesure, ou de fixer, d'une manière invariable, la peine de l'évasion « du prisonnier sur parole. »

583. — **Hambourg. Bailleul. Renseignements**[1]. — ... Voici l'extrait d'une lettre du 6 avril, que M. Bourrienne écrit à ce sujet : « Je viens « d'apprendre d'une manière positive que le chevalier de Bailleul n'a « point quitté Mitau. Il était malade, lorsque le comte de Lille en est « parti; et il y est encore en ce moment. Sa pension se paie à Altona. » Cette circonstance du départ du comte de Lille de Mitau, mise incidemment dans cette lettre, n'est encore connue à la police par aucun avis direct et circonstancié.

584. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Loire-Inférieure. Brigandage. 1) 3 brigands, dont Emery, se sont introduits chez Altau, l'ont chauffé et volé. — 2) 2 brigands dévalisent sur une route Bournigal, Gibault et un autre voyageur.

1. L'article commence par rappeler ce qui a été dit au sujet de Bailleul dans le *Bulletin* du 5 mars (457).

Passeports pour l'étranger. Goujaud-Bonpland a passé à Strasbourg : le commissaire général de police fait observer que c'est le premier passeport qu'il voit délivrer par le ministère de l'Intérieur pour l'étranger.

Metz. Le fils de l'ex-administrateur de la Moselle, Giral, demande à entrer aux pages de S. M.; mauvais renseignements sur les parents.

Sture. Assassinat de Mamino par les brigands dans la bande desquels il avait promis d'entrer.

Dieppe. Tompson, capitaine du *Star*, navire anglais, a pris un pêcheur et l'a renvoyé avec une lettre demandant au commissaire de la marine les noms des navires anglais ayant fait naufrage et des survivants.

Viagers du 2e arrondissement. Sur 28, 17 existent, 7 sont morts, 4 inconnus ; on a payé pour Mme La Tour Gouvernet-Montauban, veuve Leclerc, morte en 1783 : si c'est la même, on a payé 20 ans de trop.

Ariège. Rébellion pour délivrer Campy frères (réfractaire et déserteur).

Doire. Dupuis, receveur de l'enregistrement, a été volé.

Rapport du préfet de police. Suicide de la femme Dorch. — A Louvois, première des *Artistes par occasion* [1] de Maurin : succès. — Bourse : rentes, 73 fr. 30; banque, 1225. — Arrestations : 1 conscrit, 3 voleurs, 3 vagabonds, 6 rôdeurs de nuit, 2 fous.

Ordres du Ministre. En surveillance dans sa commune : 1) après un mois de détention : Cornelet (propos); 2) Moreau (condamné pour escroqueries envers des conscrits ; menaces). — Retenir j. n. o. : Bourdon (ami et complice d'un brigand; fabrique de faux passeports : acquitté faute de preuves ; dangereux). — Laisser suivre sa route : Fournier (naufragé, trouvé sur un navire anglais, se dit être du Canada et vouloir y retourner). — En liberté : 1) Deloncin (propos étant ivre) ; 2) en surveillance : Veuverts (arrêté sans passseport ; explications). — Au dépôt de Bourges j. n. o. : Châteauroux (sourd-muet ou feignant de l'être ; on ne peut avoir aucun renseignement sur lui).

BULLETIN DU VENDREDI 17 AVRIL 1807

585. — Piémont. Correspondance avec l'ennemi [2]. — ... Par une lettre du 27 mars, le préfet du Pô écrit que le sieur Peyroleri n'était pas encore de retour à cette date. Il avait quitté Paris au commencement de mars; mais il avait annoncé à ses correspondants qu'il passerait par Marseille et autres villes du Midi, par commission du ministre. Le préfet observe que le sieur Peyroleri inspire peu de confiance aux personnes attachées au gouvernement. Quant aux correspondances sur les projets et mouvements de l'ennemi, elles paraissent venir de Sardaigne où il y a un envoyé de Russie. Réciproquement, le roi de Sardaigne entretient à Saint Pétersbourg un ministre ou agent, le sieur Maistre, son ancien chargé d'affaires en Suisse, né en Mont-Blanc, expulsé du territoire de l'Empire. Cette correspondance, qui se fait librement par la poste, qu'on croit même favorisée par des employés, peut être très multipliée, parce qu'il y a en Sardaigne, en Toscane et en Ligurie, beaucoup de partisans de la cour de Cagliari. Il y a aussi au service de Russie plusieurs piémontais. On cite notamment un neveu de l'abbé Venancon, qui a suivi le roi à Cagliari. Il est probable que le neveu et l'oncle ont une correspondance suivie. — Nota. Un autre neveu de ce prêtre était à Gênes avec son père, intrigant méprisé. A la fin de l'an XIII, ce jeune homme fut signalé comme agent du roi de Sardaigne. Le sénateur ministre ordonna son arrestation. Elle fut exécutée, changée

1. Il s'agit des *Artistes par amour* et non des *Artistes par occasion*.
2. L'article commence par rappeler les articles des *Bulletins* des 23 février et 13 mars (431.480) dans lesquels il est question de Peyroleri.

ensuite en surveillance spéciale sur la demande et le cautionnement de M. Ferrery, ancien ministre de Gênes à Paris (*Bulletin* du 6 vendémiaire an XIV) (II 310). On demande à Gênes de nouveaux renseignements sur cette famille.

586. — Messageries. — Extrait d'un rapport de la préfecture de police du 15 de ce mois : « Plusieurs voitures des messageries ont versé « récemment près Compiègne et le Bourget. Divers voyageurs ont été « grièvement blessés. Ces accidents sont attribués à la charge exces- « sive de l'impériale de chaque voiture. Il importe pour la sûreté pu- « blique qu'un décret de Sa Majesté fixe, par un règlement général, les « poids que chaque voiture des messageries ne pourra excéder. »

587. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Passeports pour la Pologne : accordés au prince Valentin Radziwill, au comte de Cettner, à Aubry (chirurgien jadis attaché au prince Poniatowski); refusé à Ferrières-Sauvebeuf, intrigant qui a prétendu se rendre auprès du prince de Bénévent.

Rébellions. 1) Roer : pour empêcher une perception d'octroi et un droit de pâturage (rapport de Moncey) : 2) Doire : contre 5 gendarmes voulant arrêter Braque ; Revelchione, un des fauteurs, est arrêté.

Gers (577). On a désarmé les 3 communes et arrêté Pierre Lacroix et Armand Lacroix (frère et parent de celui pour qui a eu lieu la rébellion), et 3 autres habitants.

Prisonnier anglais : Douglas est autorisé à venir de Dijon à Paris.

Viagers du 1er arrondissement. Sur 56, 38 existent, 14 sont morts, 4 inconnus. On a perçu en trop 2 ans pour Thomas Marchand et 10 jours pour Marguerite Cossé.

Escrocs arrêtés à Orléans : Duport et Chalmet-Plessay, ayant escroqué Ducruzel, associé de Saint-Bris.

Rapport du préfet de police. Tentative de suicide de la veuve Rigaud. — Bourse : bruit d'une négociation avec la Russie pour une coalition contre l'Angleterre ; rentes, 73 fr. 50; banque, 1.223 fr. 75. — Arrestations : 1 déserteur, 8 voleurs, 1 filou, 2 rôdeurs de nuit, 5 vagabonds.

Faits divers. Assassinat de Trucon par Bessone : Pô. — Sommations comminatoires : 1) à Marchand : Sambre-et-Meuse ; 2) à Ausiac : Nord. — Suicide, dans sa prison, de Maurice, complice de Bellanguet (574).

BULLETIN DU SAMEDI 18 AVRIL 1807

588. — Maine-et-Loire. Déclaration de deux brigands. — Deux brigands de la bande de Chemillé, dont on portait le nombre à 30 ou 40, ont été arrêtés et conduits à Angers (*Bulletin* du 15 de ce mois) (581). Le préfet les a interrogés séparément. Il communique leurs déclarations, à peu près identiques. Gallard, l'un d'eux, déserteur du 10e de dragons, s'était fait déclarer chef de la bande. Elle n'a jamais été de plus de 17. Deux s'étaient retirés avant leur arrestation. Elle se trouve réduite à 13 et il est probable qu'intimidés par la capture du chef et d'un des complices, les autres vont se disperser. Les assassins du gendarme Mingot, au nombre de 5, désignés par Daubigeon (*Bulletin* du 21 janvier dernier) (328), font partie de cette bande. Gallard dit avoir été excité à y entrer par un jeune homme, nommé Brevet, qui lui a parlé de Forestier. — Nota. Forestier est mort à Londres depuis plus de six mois, mais il n'est pas étonnant que, dans un pays où il a joué un rôle, son nom soit mis en avant. La bande était de 13 hommes lorsque Gallard y est entré et en est devenu le chef. Ils ont d'abord désarmé quelques habitants.

Ils ont fait ensuite l'expédition de Pin-en-Mauge (*Bulletin* du 11 de ce mois) [1]. Ils l'ont faite publiquement, un dimanche, à l'issue de vêpres, en présence de tous les habitants « que ce coup d'audace a terrifiés [2] ». Le percepteur a été maltraité et volé ; ses rôles enlevés et brûlés. Cependant, ils disent unanimement que la somme volée n'a été que de 312 fr. Le percepteur l'a portée d'abord à 1.100 fr. Ensuite, dans le procès-verbal, à 1.300 fr. Cette expédition leur a été conseillée par un fermier qui venait de payer ses contributions et auquel ils ont demandé leur route. Il leur a dit : « Puisque vous êtes armés, que ne vous adressez-vous « aux caisses publiques? Le percepteur fait actuellement sa recette à « Pin-en-Mauge ; il y est depuis deux jours ; il y a là un coup à faire. Sur « toutes choses, emparez-vous de ses rôles. » L'un et l'autre n'ont pu nommer ce fermier. — Nota. Depuis ces arrestations, on n'a eu aucune donnée sur les restes de cette bande, ni sur deux autres signalées précédemment. Les poursuites se continuent.

589. — **Hollande. Monny d'Herbisse. Armes.** — Le 28 du mois dernier, M. Dupont-Chaumont prévint le sénateur ministre que le sieur Monny d'Herbisse avait débarqué, le 16, à Rotterdam, venant d'Angleterre, et était parti pour Bréda. Il paraissait vouloir se rendre à Paris, pour une mission du gouvernement anglais qui avait pour objet un achat d'armes. (*Bulletin* du 8 de ce mois) (559). Le sieur Monny d'Herbisse est effectivement arrivé à Paris. L'on a su qu'il avait acheté en Hollande 35.000 fusils, mis au rebut, parce qu'on a changé le calibre de ceux de l'armée; que cette vente lui est faite au prix de 4 florins et 15 sols par fusil. Il paraît avoir revendu ces fusils à 5 florins dix sols pièce, au sieur Swan, américain, pour les envoyer dans les Etats-Unis. On agit en ce moment près le ministre d'Amérique pour l'engager à se rendre garant du transport effectif de ces armes à Baltimore, pour y être offertes au ministre de la guerre. Le sieur Monny d'Herbisse, d'après les conclusions de son marché avec le sieur Swan, repart sous peu de jours pour la Hollande. Le sénateur ministre donne connaissance de tous ces faits à M. Dupont-Chaumont et lui observe que, si le sieur Monny d'Herbisse a fait un voyage à Londres, on pourrait croire qu'il est l'agent du gouvernement anglais, dans un moment où ce gouvernement cherche des armes pour les envoyer, dit-on, à la Russie, et que le bâtiment qui serait chargé du transport des armes paraîtra pris par l'ennemi. — Nota. Au commencement de l'an XII, la même intrigue eut lieu en Hollande pour extraire des fusils de rebut, qu'on crut également destinés pour l'Angleterre. Deux anciens officiers bataves, Laprade (I. 594) et Polis, furent désignés comme ayant fait un traité à ce sujet avec un agent anglais. Le sénateur ministre communiqua l'avis qu'il en reçut. Le gouvernement batave prit des mesures pour que les fusils, dont la vente serait permise, ne pussent être exportés sans que la destination précise en fût assurée. (*Bulletin* du 21 frimaire an XII.)

590. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Laborde, adjudant de place, a fait arrêter, dans les cabarets de Neuilly, 10 ouvriers sous prétexte de rixe : c'est faux ; Laborde a agi avec légèreté ; on relâche

1. Nous ne trouvons pas trace de cet événement dans le *Bulletin* du 11 avril, mais ce dernier a été pris dans la série F^7. Peut-être cet acte de brigandage était-il signalé dans le *Bulletin* de la série AF IV qui a disparu.
2. Les mots entre guillemets ont été ajoutés par Fouché.

les ouvriers et on demande au gouverneur militaire de blâmer Laborde : « Approuvé [1]. »

Eure. Arrestation de 7 déserteurs, sur une bande de 8 : ordre de les interroger.

Parme. Moncey dit que l'attentat contre l'estafette (577) est dû à l'erreur de douaniers qui l'ont pris pour un contrebandier et ont tiré dessus.

Rennes. On recherche un libelle qui circule : *Le véritable esprit du catéchisme.*

Loire-Inférieure. Plaintes du préfet contre Chassaing, notaire, partisan de l'anarchie de 93, qui décourage les conscrits : « Le ministre ordonne de le faire arrêter si les renseignements sont exacts [1]. »

Dyle. 15 individus dévalisent Cobedehia, fournisseur de bois pour la marine.

Rapport du préfet de police. Un incendie. — Suicide de la femme Bouillon. — Bourse : rentes, 73 fr. 20 ; banque, 1215. — Arrestations : 4 conscrits, 8 voleurs, 2 rôdeurs de nuit, 4 vagabonds, 1 forçat évadé, 2 fous.

BULLETIN DU LUNDI 20 AVRIL 1807

591. — Mayenne. Brigands. — M. le maréchal Moncey communique un rapport de la gendarmerie de Château-Gontier, portant que, le 9 de ce mois, six hommes armés se sont introduits chez le sieur Lebreton, à Bierné, et ont enlevé 1.200 fr. et deux pistolets. Le même jour, à six heures du soir, ils ont pris un fusil chez une femme, à Argenton. Le lieutenant de Château-Gontier s'est mis à leur poursuite avec les gendarmes qu'il commande. — Nota. Il y a dans ces cantons trois petites bandes qui paraissent bien distinctes. La première a paru dans la forêt de Juigné (Loire-Inférieure), point limitrophe avec les départements de la Mayenne et de Maine-et-Loire. Elle est composée de six déserteurs armés et, depuis la première apparition, les 26 et 27 mars, il n'en a plus été question. La deuxième, aussi de six hommes, a paru à la fin de mars à Châteauneuf (Maine-et-Loire) et sur les points limitrophes des départements de la Sarthe et de la Mayenne. C'est probablement celle-ci dont il est question dans le présent article. Enfin, la troisième est celle qui a fait des incursions les 3, 4, 5, 6 et 7 de ce mois, sur la rive gauche de la Loire, notamment à Jallais et à Pin-en-Mauge. Elle était de 17. Deux l'ont quittée ; deux autres (dont le chef) sont arrêtés et on la regarde comme dissoute.

592. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. 3 navires anglais ont poursuivi des corsaires français, dont le *Grand Napoléon*, très près de la côte.

Morbihan. Incendie accidentel. — Faux bruit de débarquement d'émissaires ennemis, démenti par le général Mignotte.

Seine-Inférieure. Arrestation de Bachelet, pêcheur, à qui des gendarmes déguisés avaient proposé de les conduire à l'ennemi : le gendarme devait se costumer en matelot chez Hauville ; le pêcheur se dit protégé par son armateur, Angot, et par Janville.

Eure. Evasion de 5 détenus ; le concierge de la prison des Andelys est poursuivi.

Doire. Rébellion contre la gendarmerie pour délivrer des conscrits.

Séditieux arrêtés pour propos : Goettina, dans la Doire.

Stura. Jugement condamnant Affusio à 2 ans de prison et 5.000 fr. d'amende : escroqueries envers des conscrits.

Rapport du préfet de police. Au Vaudeville, première de *La ligue des femmes ou le roman de la rose*, par Chazet et Ourry : succès. — Incendies : 1) chez Mme Debray ;

1. Ajouté par Fouché.

2) chez Sallandoure. — Suicides : 1) Chardon ; 2) femme Comte ; 3) femme Fournera. — Bourse nulle : rentes, 73 fr. 10. — Arrestations : 1 déserteur, 5 voleurs, 6 filous, 6 rôdeurs de nuit, 9 vagabonds.

Ordres du Ministre. En surveillance : Corona (douanier destitué ; est resté dans la ligne, malgré l'ordre de s'éloigner). — En liberté, en surveillance spéciale dans sa commune : Dompé (II. 1458) (faux bruit ; paraît assez puni). — En liberté provisoire, sauf le résultat du jugement à intervenir contre les prévenus : Gimel (II) (prêtre, accusé d'avoir favorisé une rébellion ; la cour de Cahors et le tribunal correctionnel de Montauban se déclarent incompétents ; n'est pas si coupable qu'on croyait).

BULLETIN DU MARDI 21 AVRIL 1807

593. — Paris. Opéra. Machinistes. — Le 27 du mois dernier, le sieur Boutrou, machiniste de l'Opéra, exposa au sénateur ministre que M. le préfet du Palais venait de lui adjoindre le sieur Grosmaire et qu'il lui serait impossible de concerter avec lui l'ensemble nécessaire pour le service de l'Opéra. Il se plaignait encore de la destitution des deux ouvriers dans lesquels il avait le plus de confiance (*Bulletin* du 31 mars) (534). Le sénateur ministre observa qu'il eût été plus convenable d'opter entre ces deux machinistes et de ne conserver que celui qui aurait paru mériter la préférence. Son Excellence invita M. le conseiller d'État, préfet de police, à établir sur cette administration la plus stricte surveillance. Par un premier rapport, du 8 de ce mois, la préfecture exposa que l'adjonction du sieur Grosmaire avait un peu échauffé les têtes des ouvriers, mais que sa démission ultérieure les avait calmés ; qu'actuellement ils étaient tranquilles et que le sieur Boutrou ne s'en plaignait pas. Voici l'extrait littéral d'un second rapport du 20 avril : « Depuis l'événement du 27 février (chute de Mlle Aubry), une désorga- « nisation presque totale s'est introduite dans ce théâtre et croît pro- « gressivement. Le machiniste en chef prétend qu'on lui a ôté les ouvriers « qui avaient sa confiance et qu'on lui a laissé ceux qui sont insubor- « donnés envers lui. Il faut actuellement une surveillance sévère pour « maintenir l'ordre et l'obéissance des ouvriers. Le machiniste ne veut « commander ses manœuvres que lorsqu'il voit des officiers de police « en permanence dessus et dessous le théâtre. »

594. — Lozère Prisons. — Par décret du 31 juillet, Sa Majesté a supprimé une prison qu'on avait établie à Mende, dans un clocher, qui a été rendu, par suite de ce décret, à sa première destination. Le préfet expose que les autres prisons sont insuffisantes pour contenir tous les détenus et qu'il n'y a dans le département aucun bâtiment qui puisse remplacer celle qu'on avait formée dans le clocher. Ce rapport est communiqué à Leurs Excellences les ministres de l'intérieur et des cultes.

595. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Maine-et-Loire. Bande de Chemillé. Gallard a été arrêté (588). Moncey dit que l'on a arrêté Jean Huet (qui était de la bande qui livra combat dans la forêt de Juigné) (39), Desrues (conscrit réfractaire) et 3 habitants qui leur ont donné asile.

Niort. Arrestation de Montel, qui, avec Bernard, assassina Davis [1] (505).

Calvados. Jugement condamnant deux receleurs de conscrits à 1 an de prison et 300 fr. d'amende.

1. Mot écrit ici Davie (501).

Loire-Inférieure. Conscription. Toutes les opérations préparatoires pour 1808 seront achevées le 15 mai ; la levée se fera bien.

Stura. Jugement condamnant, pour fausse monnaie : à mort, Zafirio et Bernocco, chefs de la bande ; à 15 ans de fers, Brovice ; acquittant les autres (II. 1542).

Rapport du préfet de police. Explosion de 30 cartouches dans la caserne de la rue de Babylone. — Bourse nulle ; rentes, 73 fr. 05 ; banque, 1.215. — Arrestations : 1 conscrit, 6 voleurs, 6 vagabonds, 3 rôdeurs de nuit.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police du 21 avril.

BULLETIN DU MERCREDI 22 AVRIL 1807

596. — Mayenne. Déserteurs. Jugement. — Le préfet de la Mayenne écrit, à la date du 19 avril, que quatre déserteurs, convaincus de vols et assassinat, viennent d'être condamnés à mort par la cour spéciale. On a donné la plus grande publicité au jugement de ces jeunes gens que la désertion à conduits au crime et le préfet ne doute pas que cet exemple ne produise un effet salutaire sur la jeunesse et sur les parents.

597. — Ille-et-Vilaine. Renseignements sur Jersey. — On a envoyé sur la côte de Jersey un homme intelligent qui s'est approché de la rade le plus près possible. Il rapporte qu'on n'y voit aucun bâtiment et qu'il n'y a aucun préparatif d'expédition.

598. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Etrangers ayant la permission de venir à Paris : Pfeffel (ministre plénipotentiaire de Bavière), d'Arco (grand-maître de l'électrice douairière), Virio (consul d'Espagne à Vienne).

Nevers. On recherche Zoagly, qui a commis diverses escroqueries.

Montenotte. Déclaration suspecte d'une attaque, par Novazo.

Meuse-Inférieure. Capture de Bergmana, qui avait été chef de l'insurrection de la Dyle en l'an VII et s'était évadé.

Turin. L'abbé Ricci, ennemi de S. M., a été conduit à Fénestrelle (rapport de Menou).

Milan. Le vice-roi d'Italie transmet l'avis donné par Domangeot (qui disait faussement avoir servi la police de Paris) sur trois agents de l'ennemi qui parcourraient l'Italie : Sergieff (ex-officier russe), Lilienschtern et Baellovitz (officiers prussiens) ; aucune note sur eux à la police. On vient d'arrêter Selliard [1], piémontais, qui servit Willot et Loch (consul anglais) ; détails ; il a connu les trois étrangers désignés, mais à Florence.

Rapport du préfet de police. 2 accidents mortels, dont un à la femme Bourdon. — Bourse : rentes ; 72 fr. 75 ; banque, 1215. — Arrestations : 4 conscrits, 3 voleurs, 1 escroc, 9 rôdeurs de nuit, 9 mendiants.

Faits divers. Suicide de Liard (chagrin d'amour) : Var. — Incendie : Aisne.

BULLETIN DU JEUDI 23 AVRIL 1807

599. — Côtes-du-Nord. Prigent et autres [2]. — ..... A la même époque, Son Excellence a reçu de Jersey directement la communication conti-

1. Ecrit Sellia dans ce *Bulletin.* (Voir 703. 808.)

2. L'article commence par rappeler ce qui a été dit dans les *Bulletins* du 9 et du 14 avril (560-575).

dentielle du rapport que Prigent y avait fait à son retour. Il était entièrement contraire à ce qu'il avait dit à Pelerin [1]. Partout il avait trouvé attachement à l'ordre actuel, éloignement marqué pour toute espèce de mouvement, de simples asiles pour 24 heures, et souvent le danger d'être arrêté avec ses compagnons (*Bulletin* du 15) (580). Par une lettre du 17, le préfet des Côtes-du-Nord, au lieu de rendre compte au sénateur ministre de l'exécution de son ordre, et spécialement des interrogatoires qu'il a dû faire subir aux Bergerac et à Pelerin, se borne à dire que la première déclaration de Pelerin contient tout ce qu'on peut savoir de lui et que, l'ayant faite sous le secret, il craindrait d'être compromis. Il ajoute qu'un agent secret l'informe que Prigent a dit qu'il y avait à Jersey quinze à vingt mille hommes de troupes étrangères, russes, prussiens, etc., et qu'on en attendait d'autres pour l'expédition, qui serait très prochaine ; que les princes français commanderaient les divers corps d'armée ; que les insurrections n'éclateraient qu'après les débarquements, etc... Le préfet, alarmé par ce rapport, assure que le danger est réel et prochain et qu'il conviendrait de porter sur les points menacés les troupes de réserve. Le sénateur ministre vient de lui répondre que Prigent a pu répandre de pareils bruits ; quoique le rapport de son agent soit vague et ne mérite aucune confiance, il était de l'intérêt de cet émissaire et de tous autres de les accréditer. Mais ce préfet doit essentiellement s'occuper de remplir les objets de l'instruction détaillée que Son Excellence lui a adressée, notamment des interrogatoires des Bergerac et de Pelerin. Il doit aussi faire désigner par son agent les personnes auxquelles Prigent a tenu ces propos. Enfin le sénateur ministre a fixé la surveillance spéciale de ce préfet sur les maisons où ces émissaires ont asile, attendu que Son Excellence est informée que deux autres, De Bar et Saint-Hilaire, ont quitté Jersey pour venir faire une seconde tournée, se flattant d'être plus heureux que Prigent et Dujardin. Son Excellence engage le préfet à employer des agents intelligents, des gendarmes actifs et surtout à lui rendre compte très fréquemment des résultats de ses opérations.

600. — Corsaire. Embaucheur. — Le ministère de la guerre donne avis que le nommé Barastio, parti de Nice en janvier, a engagé à Villefranche plusieurs conscrits réfractaires et déserteurs de marine et qu'il les a conduits à Livourne, pour y armer un bâtiment avec lettre de marque italienne. On demande des renseignements à Villefranche.

601. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Evasion de Temple, aspirant, prisonnier sur parole (rapport de Wirion).

Moselle (514). On a chanté cette chanson contre les droits réunis ; deux jeunes gens, chefs de ce mouvements, sont arrêtés.

Côtes-du-Nord. 2 incendies de bois par imprudence.

Basses-Pyrénées. Rébellion pour arracher aux gendarmes Puyoo, conscrit réfractaire.

Rapport du préfet de police. Suicide de la veuve Viard. — Bourse : début favorable, mais les ventes de Baillot amènent une réaction ; rentes, 72 fr. 90 ; banque, 1215. — Arrestations : 2 déserteurs, 2 conscrits, 7 voleurs, 8 rôdeurs de nuit, 2 vagabonds, 1 fraudeur.

1. Mot écrit ici Pellerin.

BULLETIN DU VENDREDI 24 AVRIL 1807

602. — **Ille-et-Vilaine. Situation.** —. Le préfet d'Ille-et-Vilaine écrit que les habitants de ce département désirent sincèrement la conservation de la paix et ne se prêteraient pas aux insinuations qui pourraient leur être faites pour la troubler. Les derniers rapports sur l'île de Jersey assuraient qu'il n'y avait aucune apparence de mouvement (*Bulletin* du 22 avril) (597). « Cependant (ajoute le préfet), au moment « où j'écris ces lignes, le bruit se répand que les anglais se sont mon- « trés en force vers le Finistère et ont jeté l'alarme dans les Côtes-du- « Nord. » — Nota. Le préfet des Côtes-du-Nord a effectivement conçu une vive inquiétude sur le rapport vague d'un agent secret qu'il avait envoyé, par ordre du sénateur ministre, dans les pays où Prigent avait passé. Suivant ce rapport, Prigent avait répandu que des armées nombreuses allaient débarquer sur plusieurs points (*Bulletin* d'hier) (599). Il est probable que les bruits dont parle le préfet de Rennes avaient la même source.

603. — **Désertion.** — Extrait d'une lettre du préfet du Loiret, du 23 de ce mois : « Le 17 de ce mois, deux gendarmes d'Artenay rencontrèrent sur « la route, à peu de distance de cette ville, dix déserteurs en uniforme, « armés les uns de sabres, les autres de baïonnettes. Ils en arrêtèrent « six, après un combat assez vif dans lequel un des gendarmes reçut « trois blessures et eut son sabre cassé. Les ayant conduit à Artenay, le « brigadier et deux autres gendarmes se mirent sur le champ à la pour- « suite des quatre autres. Ils rencontrèrent bientôt une autre bande « d'environ 15 déserteurs, qui les assaillirent avec des pierres. Ils ne « purent en arrêter aucun. Le brigadier fut renversé de son cheval et « un gendarme eut un bras cassé. Respectivement, ils blessèrent à coup « de fusil trois de ces déserteurs, qui furent emmenés par leurs cama- « rades. Les sept prisonniers, conduits devant le préfet du Loiret, ont « déclaré qu'ils venaient de Paris et avaient déserté à Nantes. Deux « sont du 58e de ligne ; les quatre autres du 12e légère. » Ce rapport est communiqué au ministre de la guerre et au directeur général de la conscription, afin qu'ils prescrivent les mesures convenables pour assurer le transport des déserteurs et conscrits et empêcher les nombreuses désertions.

604. — **Conscription. Délits.** — Le préfet du Tarn rend compte des poursuites faites sur divers délits relatifs à la conscription. Pierre Boannet s'était présenté sous le nom de Barthélemi, son frère, et avait fait prononcer sa réforme, y étant lui-même sujet. Le tribunal l'a condamné à 500 francs d'amende et à un an de prison. — Le sieur Locannes [1], greffier du juge de paix de Saint-Amand-la-Bastide (Tarn), a reçu, de son aveu, 14 louis d'un conscrit, nommé Guiraud, en promettant de le faire réformer. N'ayant pas réussi, il l'a fait déserter et l'a recélé chez lui. Un autre conscrit lui ayant dit qu'il désirerait pouvoir faire arrêter un déserteur pour se procurer son exemption personnelle, Locannes a reçu de lui 25 louis pour prix de ce service et a fait arrêter chez lui le conscrit Guiraud qu'il avait fait déserter et recelait. On informe contre lui. — Dans l'Aude, le sieur Peyre, notaire à Carcassonne, sachant

1. Mot écrit ici Locamus et plus loin (909) Locannes.

que le fils Rainac était sujet à la réforme par ses infirmités naturelles, a persuadé au père qu'il ne pourrait l'obtenir que par de vives sollicitations et lui a escroqué 1.200 fr. pour sa médiation. Le préfet a dénoncé le délit à S. E. le grand juge.

605. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Temple [1]. On a conduit à Bicêtre, « au cachot », Desolles [2]. « Ce misérable est un forcené » qui a opposé une vive résistance. Les frères Polignac ont d'abord protesté et ensuite Armand a prié le concierge d'excuser Jules.

Prisonniers anglais. Arrivée à Verdun de 18 anglais pris sur une frégate. Effectif: 881.

Permission à Giffard, prisonnier anglais, qui est à Melun, de venir un mois à Paris.

Boulogne. Plusieurs voiles ennemies en vue un jour.

Forêts. Incendie du château du duc de Looz ; on instruit contre Hainaut, ancien serrurier.

Toulon. Evasion de 2 forçats.

Rapport du préfet de police. 1 incendie. — Bourse nulle : rentes, 72 fr. 80 ; banque, 1215. — Arrestations : 1) Raymond et Louise Limousin, accusés d'avoir assassiné leur maître Duplessis ; 2) femme Jamot, qui a tenté d'étrangler sa maîtresse, la veuve Martin ; 3) Yvernot, fameux voleur, évadé du bagne de Brest, où les évasions sont fréquentes.— Arrestations : 2 conscrits, 3 voleurs, 8 rôdeurs de nuit, 1 fou.

BULLETIN DU SAMEDI 25 AVRIL 1807

606. — **Calais. Parlementaire.** — Le 21 de ce mois, à deux heures après-midi, un parlementaire anglais s'est présenté devant Calais. Un officier français lui a été envoyé. Le parlementaire lui a présenté trois lettres, une pour le commissaire de marine de Calais, les deux autres pour Paris. Il l'a prié de les recevoir et de les faire parvenir à leurs destinations. L'officier a refusé et ordonné au parlementaire de se retirer à l'instant, en le prévenant qu'on ferait feu sur lui s'il se présentait de nouveau.

607. — **Turin. Lycée.** — On a rapporté au sénateur ministre, au mois de février dernier, que l'instruction de la langue française était négligée au lycée de Turin et qu'on n'y parlait que piémontais. Le préfet a été chargé de la vérification de ce fait. Il répond que cette plainte eût été fondée dans les années précédentes, mais que, dans celle-ci, les fonctionnaires, les professeurs et les maîtres d'études de ce lycée ne parlent que les langues française et italienne dans leurs rapports avec les élèves.

608. — **Rapport du préfet de police.** — On a donné à Feydeau, le 23 de ce mois, un nouvel opéra en 3 actes, intitulé : *l'Auberge de Bagnères*. Il a eu peu de succès et a cependant été entendu jusqu'à la fin. Quelques voix ayant demandé les auteurs, on n'a nommé que celui de la musique (Catel), en ajoutant que celui des paroles désirait n'être pas connu. — La Bourse a été très animée. Les négociations des rentes ont été nombreuses. Le cours s'est rétabli en hausse. Celui des actions n'a pas été coté. Rentes 72,90.

1. Les mots entre guillemets ont été ajoutés par Fouché.
2. Il s'agit de de Sol de Grisolles,

609. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Déclaration de Méranson, détenu depuis le mois de juillet (II) ; il se dit fils de Van Rossem ; détails ; il a servi ; il a été remarqué par le capitaine Boursin ; il fut aide de camp du général Sarrut, etc.

Turin. Menou disculpe complètement Pollon (514). — Le vice-roi d'Italie avait invité M. d'Aubusson à faire arrêter Mme de Prié à Florence (268) ; elle vient enfin de partir pour Turin ; très intrigante.

Lettres d'Angleterre. Mme Robbereeths (462) interrogée dit qu'elle a reçu ces lettres de Painchault, qui les tenait lui-même de Le Bosecq (capitaines de navires) : c'est pour les familles des prisonniers en Angleterre.

Genève. Il n'y à Genève sur parole que des prisonniers anglais : frères James, Cazenove, Clarke, Joh Wickam, Dupa (rayé).

Strasbourg. Détails sur le jugement des 220 accusés de l'affaire des faux billets de la banque de Vienne (II).

Conscription. Escroqueries. 1) Castellinard condamné par le tribunal de Nice. — 2) A Albi on poursuit Pouillé et Malgony qui ont escroqué Laville.

Rapport du préfet de police (suite). 2 incendies dont un chez Germain, — Tentative de suicide de la fille de Véron. — Arrestations : 3 conscrits, 5 voleurs, 11 rôdeurs de nuit.

Vienne. Lettres trouvées sur un navire sarde (477) ; une d'elles, chiffrée, était écrite de Vienne à Rossi par Ganières, qui, selon Andréossi, est chargé d'affaires du roi de Sardaigne à Vienne.

BULLETIN DU LUNDI 27 AVRIL 1807

610. — Clubs piémontais. — Extrait d'une lettre de M. le maréchal Moncey, du 25 de ce mois : « On m'annonce qu'une dame Salmour, née « en Saxe, tient chez elle, à Turin, un club affilié à celui de la maison « Pollon, signalé précédemment. Le jour de son installation, on y a « nommé des chambellans, des écuyers, des maîtres de cérémonies, et « on y a tenu les propos les plus indécents. Le roi de Sardaigne et le « duc d'Aoste correspondent avec ces clubs et les fausses nouvelles « qu'ils leur adressent sont ensuite répandues dans la ville. C'est de « Trieste que les bulletins sont adressés au club Pollon, par la poste, « sous l'adresse d'un négociant. » — Nota. Depuis longtemps, on entretient le sénateur ministre de l'existence à Turin de divers clubs royalistes. Son Excellence les a signalés fréquemment à M. le général Menou et notamment celui de Pollon. Le général a répondu que ce n'était qu'une société de gourmands, que le comte de Pollon réunit tous les 15 jours, uniquement pour le plaisir de la table ; que tous sont si étrangers aux affaires politiques qu'ils ignorent même s'il y a une guerre en Europe et des armées en présence (*Bulletin* du 25 de ce mois) (609). Le conseiller d'Etat du 2e arrondissement est chargé de nouveau de demander des renseignements précis sur la société de la dame Salmour et toutes autres de ce genre.

611. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Turin. Menou dit que Vecchione, napolitain, est conduit à Turin, où il sera en surveillance, suivant les ordres du roi de Naples.

Rébellions. 1) Saône-et-Loire : 12 hommes armés arrachent 4 prisonniers à 2 gendarmes. — 2) Lozère : 15 hommes armés arrachent 7 conscrits à 2 gendarmes ; on soupçonne la famille d'Enfreux.

Maire et secrétaire d'Uscio près de Gênes : Costa (414) ; on a arrêté Asseretto, secrétaire du maire, et suspendu le maire : graves inculpations contre eux.

Mme de Staël et sa famille sont parties pour Genève.

Manche. 13 navires ennemis sont entrés à Guernesey.

Mayenne. Arrestation de Broc : escroqueries pour la conscription.

Gênes. La commission militaire a condamné à mort, pour la révolte de Fontana-Bona (444) : Parodi, Quainasco, Jean et Joachim Fopiano (exécutés) ; à mort part contumace : Rollino (313) et Casagrande (complices), Bustori et Garbino (150) ; à 4 mois de prison : Galiazzi, Rampone (133) et 4 autres (rapports avec Bustori et Garbino).

Rapport du préfet de police. 1 tentative de suicide. — Bourse active ; rentes 73 fr. ; banque, 1215. — Arrestations : 1 conscrit, 1 escroc, 5 rôdeurs de nuit, 5 vagabonds.

Ordres du Ministre. A la disposition de l'autorité militaire (comme prisonnier anglais) : Slaone (66). — Retenir j. n. o. : Cavallero (trouble l'ordre public). — En liberté en surveillance dans sa commune : 1) Bousquet (387) (le préfet demande son élargissement ; famille malheureuse) ; 2) Reyston (acquitté pour brigandage et détenu administrativement ; 13 propriétaires de sa commune demandent son élargissement et se portent caution ; Soret intercède aussi pour lui).

Faits divers. Incendies : 1) Roer ; 2) accidentel à la prison de Brive ; 3) par malveillance à une forêt du Tarn ; 4) par Cracoski chez Jocobski : Haute-Saône.

Pièces annexées au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 26 avril.
Rapport de la préfecture de police, du 27 avril.
Rapport sur Paris, du 27 avril.

BULLETIN DU MARDI 28 AVRIL 1807

612. — Prisonniers de guerre. Mesures. — Le ministre de la guerre avait arrêté, sur la demande du directeur général des ponts et chaussées, que des prisonniers de guerre seraient envoyés dans le département d'Ille-et-Vilaine pour être employés aux travaux du canal de Couesnon. Le sénateur ministre en ayant eu avis adresse à Son Excellence le ministre directeur de l'administration de la guerre, le 3 de ce mois, des représentations sur le danger de cette mesure et les a renouvelées le 23, d'après une lettre du préfet d'Ille-et-Vilaine qui faisait craindre qu'on n'y eût eu aucun égard. Son Excellence le ministre directeur répond, à la date du 26, que, dès le 10, cette mesure a été révoquée et que le directeur général des ponts et chaussées en a été prévenu.

613. — Seine-Inférieure. Pêcheurs. — Les pêcheurs continuent de communiquer librement avec les navires anglais qui croisent devant le Havre. Les 21 et 23, deux des pêcheurs de Honfleur ont été vus en communication avec ces navires. Le préfet de la Seine-Inférieure renouvelle ses instances pour que cet abus soit réprimé. Il a été dénoncé fréquemment au ministère de la marine. De nouvelles observations lui sont adressées.

614. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Anglais. Permission à Hasselfoot et Laurence père et fils d'aller à Tours, à Mingay d'aller à Orléans.

Bordeaux. Vigne, adjoint au maire, chargé de la police, s'est plaint d'un libelle répandu contre lui par Fabre, qui avait à s'en plaindre ; on s'était déjà plaint de Vigne (375).

Verceil. Plainte injuste des douaniers contre un rassemblement uniquement causé par la curiosité provoquée par l'arrestation d'une voiture.

Vaucluse. 3 brigands assassinent Bouscan pour le voler.

Liamone. Meurtre de Marc-Marie qui s'enfuyait après avoir porté un coup de stylet à un officier.

Nord. On poursuit devant le tribunal Serghoraert et Cnapeluck pour escroqueries envers des conscrits.

Viagers (584). Il y a eu erreur : la rentière viagère est bien morte récemment ; l'autre, morte en 1783, s'appelait La Tour du Pin-Montauban, veuve Leclerc-Ladevèze.

Turin. Passage de 94 brigands, venant de Naples, conduits dans l'intérieur sous bonne escorte.

Gênes. Capture de Le Polonais, chef de voleurs ; Ferrari, autre chef de voleurs, a été tué en le défendant.

Rapport du préfet de police. Accident mortel à la femme Alletz. — Bourse animée : rentes faibles à cause de la liquidation de fin du mois, à 72 fr. 90 ; banque, 1215 fr. — Arrestations : 2 conscrits, 4 voleurs, 4 vagabonds.

Ordres du Ministre. Détenir 6 mois à Bicêtre le premier et envoyer les trois autres, ses complices, en surveillance à 40 lieues de Paris : Pesson-Labry, Steffe, Tournier et Malberte (le premier a apporté à la police un placard affiché dans Paris (576) ; il en est l'auteur et il voulait se faire donner une récompense). — 15 jours à la Force puis en surveillance chez lui : Dangleterre (384) (n'a pas tenu parole). — Détenir j. n. o. : 1) Dupré (conduite indécente, scandale pendant un mariage) ; 2) voleurs, vagabonds et autres mauvais sujets (22 dont 6 femmes, non susceptibles de jugement) ; 3) Deschamps (forçat libéré, terreur de ses concitoyens). — Renvoyer en Suisse : Burg (suisse, venu sans permission au Havre ; bons renseignements).

BULLETIN DU MERCREDI 29 AVRIL 1807

615. — Meuse-Inférieure. Conscription. — Le préfet de la Meuse-Inférieure expose que la conscription a toujours éprouvé beaucoup de difficultés dans ce département. A la levée de l'an XIV, les sept-huitièmes des conscrits désignés furent réfractaires. Il y en a eu environ un tiers pour celle de 1807. On craint les mêmes difficultés pour celle de 1808. Les hollandais accueillent ces réfractaires et les font servir à la contrebande et aux travaux de leurs champs. Quelques-uns s'engagent dans les régiments hollandais. La première mesure serait donc d'obtenir de Sa Majesté le roi de Hollande l'arrestation de tous les conscrits de France qui seraient trouvés dans ses états. En ce moment, il circule que ces conscrits se rassemblent en grand nombre dans les forêts. Il sera fait une battue ou grande chasse, concertée avec le capitaine de la louveterie. Tous les gendarmes disponibles y seront réunis et arrêteront les réfractaires et vagabonds qui pourront se trouver dans ces forêts.

616. — Marseille. Hugues et Sieuves [1]. — Les deux secrétaires des mairies de Marseille, Hugues et Sieuves, avaient commis beaucoup d'escroqueries envers les conscrits. Le sénateur ministre ordonna qu'ils fussent traduits à la cour criminelle d'Aix. Ils y trouvèrent d'abord des protecteurs qui prétendaient qu'on devait les réputer « fonctionnaires » et exempts de toutes poursuites jusqu'à un arrêté du conseil d'État. A l'invitation du sénateur ministre, Son Excellence le grand juge a adressé à cette cour l'ordre de suivre cette procédure avec activité (*Bulletin* du 12 juin dernier) (II. 1212). Il y a eu un premier arrêt contre Hugues

1 Dans ce *Bulletin* on lit Sieure au lieu de Sieuves.

seul, qui l'a condamné à deux ans de prison et 5.000 francs d'amende (sans restitution des sommes escroquées). Sieuves n'est pas encore jugé. Le préfet écrit que son beau-frère, nommé Roux, chirurgien à Marseille, s'agite en tous sens pour le sauver ou éloigner le jugement et qu'il paraît avoir intéressé quelques juges en sa faveur. Le sénateur ministre invite de nouveau Son Excellence le grand juge à réitérer ses ordres à cette cour.

617. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Etrangers. Permission à Kolb, hongrois, d'aller dans le Mont-Tonnerre.

Verdun. Arrivée de 6 prisonniers anglais. Effectif : 885.

Turin. Menou demande que Mme de Prié (609) soit forcée d'habiter une ville éloignée, dans l'intérieur de la France.

Gênes. Américains suspects. Le retour à Gênes de Kuhn, consul américain, revenant d'Angleterre où il a reçu une décoration, paraît coïncider avec le départ brusque de Naples d'un brick soi-disant américain (capitaine Poter) et qui est peut-être au service d'Angleterre.

Bordeaux. Ecrit séditieux trouvé dans quelques endroits; intrigue sans importance.

Niort. Aucun rapport entre Montel, marchand d'indiennes à Nantes (595), et Montel, bijoutier à Nantes aussi (505); on a donc remis en liberté celui qui avait été arrêté à Niort (595).

Sésia. 10 brigands dévalisent 7 voyageurs. — Corps et Corpino, brigands condamnés à mort, se montrent sans se cacher; on les dit chefs de cette bande.

Courrier. Accident à la malle de Turin à Milan.

Evasions: 1) de 4 anglais à Arras : 2) de 14 prisonniers de la prison d'Angers, dont Jean Huet, condamné à mort comme chef de la bande de la forêt de Juigné et de celle de Gallard (595).

Aube. Le tribunal condamne Seurat à 2 mois de prison et 1000 fr. d'amende et Meline à 1 mois de prison et 50 fr. d'amende, pour escroqueries envers des conscrits.

Rapport du préfet de police. Bourse : rentes, 72 fr. 75 ; banque, 1215 fr. — Arrestations : 2 conscrits, 4 voleurs, 14 rôdeurs de nuit.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 29 avril.

BULLETIN DU JEUDI 30 AVRIL 1807

618. — Ariège. Prévarication d'un maire. — Le sieur Dupuy était maire de la commune d'Illartein et secrétaire de celles d'Aucazein et Buzan (Ariège). Au moyen d'un incendie accidentel ou médité, il a divulgué que tous les registres de l'état civil de ces trois communes, qu'il avait réunis dans le même bâtiment, étaient anéantis. Par ordre du préfet, on a fait une perquisition chez lui. On y a trouvé une partie des registres qu'il disait brûlés. Procès-verbal en a été dressé. On l'a traduit à la cour criminelle pour enlèvement clandestin des papiers publics confiés à sa garde. Le jury d'accusation l'a acquitté, en tenant pour constant l'incendie de tous les registres et sans égard au procès-verbal qui constatait qu'on en avait trouvé une partie chez lui. Le préfet expose que la perte de ces registres met le trouble dans plusieurs familles de ces trois communes et causera beaucoup de difficultés pour la conscription. Son Excellence le grand juge est invité à se faire rendre compte des motifs de ce jugement.

619. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Anglais. Slaone (611) sera transféré de Toulon à Verdun où il sera détenu. Une femme, se disant épouse de lord Barrington,et qui n'est que sa maîtresse, faisait des voyages à Lille, Valenciennes et Londres ; le général Morlot l'a fait arrêter ; elle s'est plainte ; détails. « Les femmes anglaises ont été mises, par décision de S. M., dans la surveillance immédiate de l'autorité militaire. »

Seine-Inférieure. 2 bâtiments français ont été pris ; Hamelin, commandant une frégate, a essayé d'aller à leur secours, mais les péniches de garde étaient rentrées et on ne put réunir les équipages.

.*Rouen*. Arrestation de Vallet : propos cherchant à exciter les ouvriers.

Moselle. Mouvement causé par un garde-forestier qui, étant ivre, a voulu arrêter une voiture chargée de bois.

Sture. Le tribunal condamne Ruppalliceo pour avoir servi de guide à 8 déserteurs et Maudola pour avoir recélé des conscrits.

Marengo. Capture des brigands Dominique et Vincent Bevione.

Rapport du préfet de police. On trouve un corps de femme dans la Seine. — Bourse active : rentes, 72 fr. 85. — Arrestations : 3 conscrits, 4 voleurs, 1 filou, 9 rôdeurs de nuit.

BULLETIN DU VENDREDI 1er MAI 1807

620. — Haut-Rhin. Mariage illicite. — En 1804, un habitant de Waltenheim, nommé Kempf, veuf d'une nommée Birgin, voulant épouser en secondes noces Marie Birgin, sa belle-sœur, se présenta à l'officier civil qui refusa, conformément à la disposition textuelle du code. Kempf et sa belle-sœur se transportèrent sur la rive droite du Rhin et prièrent le curé d'Islingen (Etats de Bade) de les unir,en lui faisant part de la difficulté qu'ils éprouvaient dans leur commune. Ce prêtre y consentit et stipula avec affectation le motif qui le portait à leur prêter son ministère. « Matrimonium coram me contraxerunt, quia eis nova lex civilis obstabat. » Sur l'avis que le sénateur ministre en a reçu, au mois d'octobre dernier, il a invité Son Excellence le ministre des cultes à provoquer la dissolution de cette union scandaleuse (*Bulletin* du 19 novembre) (147). Son Excellence le ministre des cultes vient d'informer le sénateur ministre qu'à sa réquisition, le procureur général du Haut-Rhin a procédé au tribunal d'Altkirch et, par jugement du 21 février dernier, le mariage a été déclaré nul. Le tribunal a enjoint à Kempf et sa belle-sœur de se séparer, les a condamnés à 300 francs d'amende et aux frais du procès, avec impression et affiches du jugement dans les deux langues. Le curé d'Islingen est dénoncé au gouvernement de Bade.

621. — Maine-et-Loire. Prêtre. Intolérance. — Le sieur Desroches, desservant de Saint-Joseph, à Angers, a refusé son ministère pour la sépulture d'un habitant mort dans cette paroisse, sans vouloir en dire le motif. L'évêque a interposé son autorité sans succès. Le desservant s'est borné à offrir sa démission. L'évêque l'a refusée. Le préfet, en rendant compte de cet événement, observe qu'il y a dans le département quatre à cinq prêtres pareils, dont l'intolérance et le fanatisme nuisent plus à la tranquillité des familles que la résistance ouverte des réfractaires errants. Ce rapport est communiqué à Son Excellence le ministre des cultes.

622. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Piémont. Une attaque de la malle.

Eure-et-Loir. Incendie de forêt, par malveillance croit-on.

Saône-et-Loire. Une enquête, d'après une dénonciation anonyme,prouve que Geoffroy, sous-préfet de Charolles, a prévariqué en matière de conscription. Son secrétaire, de Bausière, a proposé à Dubois de faire exempter son fils. Ses cousins Monchanin et Goin ont trafiqué avec les conscrits. Brancion (maire) engage les conscrits à ne pas rejoindre. Ramus (maire) les emploie dans ses forges,'du consentement de Geoffroy. Il a pour maîtresses la demoiselle Delanoue et une servante qu'il a mariée à Dumontel, son domestique, déserteur. Delaroche, percepteur, a donné un grand repas en son honneur et en celui de son frère le législateur. Propos de ses neveux Cosme et Claude Geoffroy.

Ain. Plaintes graves contre Verdat, maire de Montluel; détails.

Aude. Il convient d'arrêter Peyre,qui a commis des escroqueries envers des conscrits (604) et contre qui il y a d'autres plaintes : ordre de le traduire au tribunal compétent.

Rapport du préfet de police. Tentative de suicide de Tabouraux fils. — La femme de Labbé tombe dans la Seine. — Un incendie. — Bourse nulle : rentes, 72 fr.85. — Arrestations : 1 conscrit, 3 voleurs, 4 vagabonds, 8 rôdeurs de nuit, 1 fou.

BULLETIN DU SAMEDI 2 MAI 1807

623. — Havre.Homberg. — Le 21 mars dernier, les frères Homberg, négociants au Havre, exposèrent au sénateur ministre qu'avant le décret du 21 novembre ils avaient l'usage d'envoyer gratuitement aux prisonniers français qui se trouvent en Angleterre les secours que leurs parents leurs destinaient; qu'ils avaient cessé depuis le décret, mais qu'ils désiraient pouvoir continuer cette correspondance de pure bienfaisance et qui n'est utile qu'à leurs compatriotes. Le sénateur ministre a communiqué cette proposition à Son Excellence le ministre de la marine. Voici l'extrait de sa réponse. « MM. Homberg, par huma- « nité et cependant sans autorisation, faisaient effectivement passer « aux prisonniers français les secours que leurs familles confiaient à « leur maison. Ce service était entièrement gratuit et n'a jamais excité « le plus léger soupçon contre ces négociants, qui jouissent de la meil- « leure réputation en probité et moralité. » Elle a interrompu cette correspondance par déférence au décret, mais il n'y aurait aucun inconvénient à ce qu'elle fût autorisée à la reprendre.

624. — Rapport du préfet de police. — On a donné au Vaudeville une nouvelle pièce en un acte intitulée : *Le mai des jeunes filles ou un passage de militaires.* Cette pièce a eu le plus grand succès. La valeur des militaires français y est peinte avec esprit et délicatesse. On a vivement applaudi plusieurs passages et principalement cette réponse d'un jeune officier : « Le héros qui nous conduit de victoires en victoires est « comme un rayon de gloire, qui fait éclore la valeur. » On a nommé les auteurs, à l'acclamation générale : Barré, Radet et Desfontaines.

625. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Saône-et-Loire. Rébellion (611) : le préfet a mis des garnisaires et ordonné le désarmement de la commune.

Dyle. Attroupement en arme contre la maison d'un garde champêtre, dont fait

partie Mommerts, conscrit réfractaire; Moncey demande une mesure contre toute la commune : déjà ordonnée.

Evadés d'Angers (617). 2 sont repris ; Moncey annonce l'arrestation de 4 autres.

Gênes. Moncey signale comme très dangereux Rampone, condamné comme complice de Bustori et Garbino ; les douaniers avaient dit que Rampone et Podesta étaient en rapport avec Garbino (133).

Caen. Bonny et Déans (523) sont vraiment américains et ont été enlevés de force par les anglais.

Anvers. Loisel et Langlois, commis négociants français revenant d'Angleterre à Anvers, ont fait viser leurs passeports par Dupont-Chaumont, à La Haye. Langlois s'est placé à Londres chez Maes. Détails

Viagers du 2e arrondissement. Sur 47, 27 existent, 17 sont morts, 3 inconnus.

Lafargue (504). Détails sur lui; on ne croit pas qu'il ait servi dans l'escadre de l'amiral Villeneuve; il a servi sur un corsaire de la maison Comte, de Bordeaux.

Rapport du préfet de police (*suite*). On a trouvé le cadavre de Besson, noyé. — 2 suicides : Adam et Mlle Sagel. — Bourse active : rentes, 73 fr. 25; banque, 1217 fr. 50. — 51 déserteurs ou conscrits réfractaires arrêtés en avril. — Arrestations : 4 voleurs, 5 vagabonds, 8 rôdeurs de nuit, 2 fous.

Toscane. Mouvement populaire à Prato ; mauvais esprit : on signale 25 coupables et 1 vicaire. La Feuillade demande qu'on remplace les troupes espagnoles qui ont été envoyées en Allemagne.

Ordres du Ministre. Reconduire à la frontière avec défense de revenir en France : Gruppo, Isola, Gallino (forçats libérés, détenus à Gênes, demandent à aller à Livourne; le préfet dit qu'il faut en profiter pour s'en débarrasser). — En liberté en surveillance spéciale : Thibal (I. 1241) (acquitté et détenu administrativement; santé délabrée; bonne conduite). — En liberté en surveillance chez eux, à la demande de leurs préfets : Bignan et Mascles (détenus depuis 5 ans pour asile aux brigands ou complicité ; leurs familles sont misérables). — Ajourné : Burle (détenu depuis 2 ans pour vagabondage ; le conseil d'Etat propose de l'envoyer en surveillance ; le préfet n'est pas favorable à cette mesure). — A la disposition de l'autorité militaire : Péronne (arrêté sans passeport ; se dit déserteur autrichien ; on le croit prisonnier prusssien évadé).

Faits divers. Assassinat de Pelletier, de sa femme et de sa domestique ; on accuse Berranger : Eure. — Incendie d'un bois : Eure-et-Loir.

BULLETIN DU LUNDI 4 MAI 1807

626. — Paris. — Un monsieur Simonis, de Paris, négociant très connu, ne faisant que le commerce du Levant et tenant à Vienne un entrepôt considérable de draps dits du sérail, venant des fabriques de Carcassonne et destinés pour la Russie et les Echelles, a donné ordre de suspendre tous les envois, a retiré toutes les commissions qu'il avait données pour Vienne et s'explique clairement sur les craintes qu'il éprouve, d'après des renseignements qu'il croit certains, qu'au premier moment d'incertitude, l'Autriche ne reprenne de suite les armes et n'ordonne la confiscation des marchandises françaises déposées dans les entrepôts de Vienne. L'opinion de ce négociant a une grande influence sur celle de ses correspondants et de ses confrères. On n'a aucune raison de soupçonner ses opinions ni sa conduite politique. C'est un fait unique, isolé, mais auquel l'ensemble des opérations du cabinet de Vienne semble donner plus de consistance.

627. — Roman licencieux. — Un roman en quatre volumes, intitulé *l'Empire des Noirs*, a été traduit de l'allemand en français. L'impression, commencée à Paris, a été suspendue par ordre de M. le conseiller d'Etat préfet de police. Cet ouvrage suppose sur la côte de

Malabar une peuplade qui ne reconnaît pas les lois du mariage et qui néanmoins, d'après les fictions de l'auteur, offre des mœurs bien moins dépravées que les nations chez lesquelles règne cette institution. Ce roman, rempli d'ailleurs de tableaux indécents, peut n'être pas dangereux en Allemagne, où il a été publié. M. le conseiller d'État pense qu'il n'en serait pas de même en France et que sa publication présente des inconvénients. Cependant, comme le libraire s'est prêté avec beaucoup de bonne foi à tout ce qui a été exigé de lui et qu'il a déjà fait de grandes dépenses pour établir cet ouvrage, M. le préfet de police propose d'en laisser achever l'impression, sous la condition expresse que le frontispice n'indiquera point qu'il a été imprimé à Paris et que tous les exemplaires seront exportés en Allemagne. « Le ministre renvoie l'examen de ce livre au bureau de la presse qui en rendra compte.»

628. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Arrestation [1] d'Arthur Hervé, banquier, auteur de la fable faite à Mme de Talhouët qu'il a déjà escroquée en l'an VI. Il a cru obtenir une somme considérable en dénonçant un soi-disant complot contre la famille impériale.

Verdun. Arrivée de 26 prisonniers anglais ; effectif, 910.

Temple, évadé avec l'aide de sa maîtresse, d'Epicier (601) ; on a arrêté à Wissembourg un individu disant se nommer Grand Jean et qui paraît être Temple ; on attend un rapport de Wirion ; détails.

Evadés d'Angers (625). Arrestation de 3 autres qui ont volé Hautreux ; ils étaient accompagnés d'un 4e qu'ils ont nommé Janvier.

Stupinis. Moncey dit qu'on a volé dans l'église : il doit s'agir de l'église paroissiale et non de la chapelle du château.

Escaut. Placard séditieux.

Lys. Un curé et son vicaire refusent les sacrements à un mourant qui a acheté un bien provenant de la fabrique de l'église.

Dyle. Rixe entre un maire et son adjoint : le maire avait pris à Vauball, chassant chez lui, un fusil appartenant à l'adjoint.

Calvados. Les douaniers arrêtent 4 prisonniers anglais évadés.

Evénements maritimes. Navires ennemis en vue de Cherbourg.

Ille-et-Vilaine. Dépôt de poudre et de balles trouvé chez Fisot et Gauthier.

Somme. Incendie dû, croit-on, à la malveillance.

Pô. L'archevêque fait des reproches à Calosso, curé, qui se montre publiquement l'ennemi du gouvernement ; il a fait une rétractation apparente.

Var. Arrestation de Longo qui a favorisé la désertion de 18 conscrits corses.

Conscription. Escroqueries envers les conscrits : 1) à Turin on poursuit Léa (médecin) ; 2) Apennins : condamnation de Garelli.

Auxerre. Rixe entre des compagnons et des soldats de la réserve départementale.

Ordres du Ministre. Renvoyer le premier en Suisse, le second à Nîmes : Schneider et Camboulas (négociants ; escroqueries ; font des dupes). — Aux Madelonnettes jusqu'à parfait payement : Mme Lorieux (marchande de poisson à la halle, refuse de payer une livraison : exemple dangereux). — En liberté en surveillance : 1) Bellegarde (mulâtre, remis par le général anglais Keppel au général Richepance, détenu depuis 5 ans à Ham) ; 2) (Closset (547) (prêtre dissident ; on a saisi chez lui des pièces séditieuses ; s'est soumis).— Autoriser le préfet à les conduire à la frontière de Hollande et à les incorporer dans l'armée de ce pays : Husmacher et Wagemons (vagabonds étrangers, non susceptibles de jugement).

1. Cet article est entièrement écrit par Fouché.

BULLETIN DU MARDI 5 MAI 1807

629. — Toulouse. Fête. — On a dénoncé au sénateur ministre une fête donnée à Toulouse, le 23 du mois dernier, par des jeunes gens presque tous émigrés ou de l'ordre de la noblesse, qui a paru avoir pour but de célébrer la fête du roi d'Angleterre et d'insulter au triomphe des armées françaises. Le préfet a rendu compte de toutes les circonstances de cette réunion. Voici l'extrait de sa lettre : « Les jeunes gens les plus aisés de « Toulouse, au nombre d'environ 50, se sont cotisés pour donner aux « dames de leur société une fête champêtre le jeudi 23 avril, jour de « Saint-Georges. Cette fête devait consister en jeux de barre, courses « à pied et à cheval, joutes sur l'eau, dîners, etc... Ils ont choisi le « château de Marmande, situé à une lieue de Toulouse, dont le proprié- « taire demeure en Angleterre et qui est inhabité. » (La lettre n'indique pas si ce propriétaire est français). « On y a invité le préfet, le maire de « Toulouse, plusieurs fonctionnaires, le général Chabran et plusieurs « officiers. On y a également invité un prisonnier anglais, le chevalier « Cockrill, autorisé à résider à Toulouse, où il a son domicile depuis « plusieurs années, riche et faisant habituellement beaucoup de dé- « penses. Les jeunes gens qui donnaient cette fête, presque tous nobles « et émigrés, font partie d'une société qui existe depuis six ans et se « réunit tous les jours pendant l'hiver, dans une maison dite le Salon, « pour y jouer différents jeux. Le préfet actuel, n'allant pas à cette « société et ayant chargé le maire de la surveiller, ne s'est pas rendu à « l'invitation. Le maire s'en est également abstenu. Le général Chabran « et les autres officiers invités s'y sont rendus. Le général (sans avoir « fait part au préfet ni au maire) a conduit à cette fête six gendarmes « et 200 canonniers, auxquels il a fait faire un exercice à feu, une es- « pèce de petite guerre, qui a ajouté à l'éclat et au plaisir de la fête. « Trois à quatre mille curieux s'y sont aussi rendus. N'y trouvant aucun « marchand de comestibles, ils ont fait un mouvement pour pénétrer « dans l'enceinte et s'emparer des provisions de la société. L'ordre a été « facilement rétabli par les agents de la police de Toulouse et les gen- « darmes. Parmi les dames de la société, on a remarqué Mme Hainguer- « lot, de Paris ». — D'après cet exposé, le préfet fait quelques observa- tions. Soit par mécontentement des mesures employées pour contenir les spectateurs qui voulaient pénétrer dans l'enceinte et troubler la fête, soit par esprit de parti et contrariété d'opinions, on a attaqué ce rassemblement. On a dit que le but secret avait été de fêter un roi, d'établir publiquement une ligne de démarcation entre la noblesse et la roture. Deux drapeaux : l'un bleu, l'autre rouge, employés pour cette fête, ont paru désigner les armées française et anglaise et les avantages remportés du côté du drapeau rouge ont été présentés comme injurieux. Enfin, on avait choisi exprès le jour de la fête du roi d'Angleterre et un château dont le propriétaire demeure à Londres. Le préfet ne croit pas ces reproches fondés ; il ne voit dans cette fête que réjouissances licites et quelques aventures nocturnes. Mais la société dite du Salon lui paraît contraire aux mœurs et une occasion de ruine pour quelques joueurs. Sa suppression serait, dit-on, un bienfait pour la ville de Toulouse. Il observe encore que le général Chabran n'aurait pas dû conduire à cette fête un détachement de canonniers, du moins sans la réquisition ou

l'aveu de l'autorité administrative, seule chargée de la police. « Le ministre fait prendre des renseignements. Le préfet est un homme passionné [1]. »

630. — Suisse. Trappistes. — On a constaté, par de nouvelles visites faites dans le couvent de la Valsainte, canton de Fribourg, à la réquisition de l'ambassadeur de France et sur les invitations réitérées du sénateur ministre, qu'il y avait 15 français, de l'âge de 17 à 26 ans, dont 5 n'avaient pas été compris dans le dénombrement précédent. On avait délivré des passeports à quatre d'entre eux pour se rendre sur le champ dans leurs familles (*Bulletin* du 28 mars) (525). M. Vial annonce que six autres ont été renvoyés de même pendant le mois d'avril. Les autres ont demandé des délais pour justifier qu'ils avaient satisfait à la conscription. S'ils ne fournissent bientôt cette preuve, ils seront également renvoyés. Quelques autres, âgés de moins de 17 ans, ayant déclaré qu'ils étaient dans ce monastère du consentement de leurs parents, ont été assujettis à en justifier incessamment. Il a été résolu pour l'avenir qu'aucun français n'y serait admis qu'en représentant le consentement authentique de ses parents et l'autorisation motivée du préfet de son département.

631. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Une aventurière, se disant Mme Stanford, ou veuve La Vauguyon, ou veuve Tardief de Vauclair, détenue depuis l'an XI, propose de faire des révélations dans lesquelles elle voudrait compromettre les généraux Macdonald et d'Hautpoul, qui lui auraient donné des plans pour le prince de Condé, Leclerc, de Lamotte. Elle avait compromis jadis d'autres personnes (*Bulletin* du 22 germinal an XII), dont M. de Juigné, ex-archevêque de Paris. Mensonges grossiers.

Alexandrie. Rébellion des forçats napolitains : soumis.

Bardon, déserteur, détenu déjà pour escroqueries, avait demandé à être transféré à Paris pour y faire des révélations ; détails.

Ile de Corse. Délits contre la gendarmerie : 1) Les 2 frères Carlotti blessent un gendarmes ayant arrêté Campinchi et le désarment. — 2) On tire sur 2 gendarmes. — 3) Le gendarme Bourgeois est tué par les 2 frères Gannetti, croit-on.

Etrangers. Permission à MM. de Borsselet, hollandais, de voyager en France.

Viagers du 1er arrondissement. Sur 110, 89 existent, 18 sont morts, 3 inconnus. On paraît avoir perçu en trop 18 mois pour Huet Poisson.

Eure. Moncey annonce l'arrestation de Blochet, dernier complice du vol du fourgon de Rennes, le 2 frimaire an XIV (II).

Incendies accidentels. 1) Pas-de-Calais ; 2) Sarre.

Rapport du préfet de police. Suicide de Leray. — Bourse : rentes, 73 fr. 25 ; banque, 1216 fr. 25. — Arrestations : 9 conscrits, 2 déserteurs étrangers, 3 voleurs, 9 rôdeurs de nuit, 3 baigneurs, 1 fou.

Italie. Marescalchi dit que Brunville a retiré sa plainte (547) : on a ordonné de remettre Malnoury en liberté.

BULLETIN DU MERCREDI 6 MAI 1807

632. — Deux-Sèvres. Prêtres. — Le sénateur ministre ayant eu avis qu'on continuait de chômer les fêtes supprimées par le Concordat, dans le département des Deux-Sèvres, Son Excellence a communiqué cet avis à Son Excellence le ministre des cultes. Voici l'extrait de sa réponse,

1. La dernière phrase a été ajoutée par Fouché.

du 30 avril : « Le clergé ne néglige rien pour faire chômer les fêtes sup-« primées. Mais, dans quelques départements, il est forcé d'user de « ménagements. Dans les Deux-Sèvres, le peuple exige que les fêtes « soient célébrées et le clergé est dans sa dépendance, parce qu'il ne « reçoit que de lui ses moyens de subsistance. Sa Majesté a annoncé « que bientôt les ministres du culte seraient salariés par l'Etat. Jusque-« là, on ne peut exiger qu'ils renoncent aux rétributions que le peuple « n'accorde qu'à condition de la célébration des fêtes. Ils y sont forcés « par les maires mêmes dans plusieurs communes. »

633. — Morbihan. Saint-Hilaire. Billy. — On écrit du Morbihan que Saint-Hilaire et Billy paraissent souvent dans trois villages de la commune de Berric, et autres contiguës. Ils n'y viennent que la nuit et se cachent le jour dans les bois ou des souterrains. Ils sont armés d'espingoles, pistolets et poignards. On ajoute que des habitants honnêtes ont donné ces renseignements et qu'on se plaint du peu de succès des recherches. — Nota. Billy, principal officier de Guillemot, peut avoir effectivement des asiles à Berric, où il avait son domicile et où sa mère demeure encore. Il a été surpris, la nuit du 1er janvier, chez un habitant de Berric, avec un second qu'on n'a pas connu ; ils s'enfuirent, mais Billy fut blessé grièvement de deux coups de feu. On le suivit aux traces de sang jusqu'à un marais. On trouva dans les champs son espingole, son poignard et son chapeau. On n'a pu savoir ce qu'il était devenu depuis cette époque. Son compagnon, à cette époque (1er janvier) ne pouvait être La Haye Saint-Hilaire, qui n'est parti de Londres qu'à la fin de février, pour se rendre à Jersey (*Bulletin* du 8 de ce mois) (284). — Prigent et Dujardin ont parcouru l'Ouest pendant tout le mois de mars. A leur retour à Jersey, ils rapportèrent qu'ils n'avaient eu aucun succès, qu'ils n'avaient trouvé partout qu'attachement à l'ordre actuel, éloignement pour toute espèce de mouvement, dangers fréquents d'être arrêtés. On douta de l'exactitude de ce rapport. La Haye Saint-Hilaire et De Bar partirent alors (premiers jours d'avril) pour venir faire une nouvelle tournée dans l'Ouest (*Bulletin* du 15 avril) (580). Quoiqu'il résulte de ces renseignements, envoyés directement de Jersey, que Saint-Hilaire a hasardé de venir en France au commencement d'avril, il n'est cependant pas vraisemblable qu'il se soit fixé dans le Morbihan et associé à Billy, de Berric, qui doit avoir un autre compagnon, s'il existe. Quoi qu'il en soit, le sénateur ministre prescrit les mesures convenables pour qu'on fasse des perquisitions dans les villages désignés. Les signalements imprimés de La Haye, De Bar et autres sont répandus avec profusion dans tout l'Ouest depuis plusieurs mois.

634. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Wirion annonce que Holmès avait formé un plan d'évasion avec Mansell et Mexvell ; le 1er est à Bitche, les 2 autres à la forteresse de Verdun.

Givet. Jacob, conscrit réfractaire, dénonce une bande de contrebandiers dont Moreau et Lamorce seraient les chefs ; Tournay serait chargé des payements.

Dyle. Rébellion d'un maire contre le contrôleur des droits réunis et contre un gendarme.

Bordeaux. Désertion de 40 gardes nationaux d'élite ; 36 sont repris.

Brigandage. 1) Un brigand blesse, sur la route, Camerano, propriétaire à Turin. — 2) Montenotte : deux brigands enlèvent Drago et le rançonnent ; on soupçonne deux Pastorelli.

Désertion. 1) Roer : 15 hommes destinés à un des régiments provisoires. — 2) Nombreux déserteurs revenus dans le canton de Plouguerneau (Finistère).

Meuse. 2 brigands attaquent Lorol, sur une route.

Commune de Cesanne. Menou lui a adressé des reproches publics pour des troubles et des propos : faits absolument faux, ce qui a répandu la consternation.

Aube. Incendie de forêt.

Rapport du préfet de police. 2 incendies, dont un chez Miller. — A Louvois, première du *Coureur d'héritage*, de Justin. — Bourse : rentes : 73 fr. 60; banque, 1220. — Arrestations : 4 conscrits, 8 voleurs, 1 filou, 3 vagabonds, 2 assassins, 1 fou.

Copenhague. Détails sur Modène, émigré, fils de l'ex-gouverneur du Luxembourg (ministre de Louis XVIII à Constance en 1797 et mort en 1799) et frère d'un chambellan de l'empereur de Russie. Il propose de prendre du service en France; il a servi en Russie.

BULLETIN DU VENDREDI 8 MAI 1807 [1]

635. — Charleroi. Meurtre commis par un gendarme. — Le 21 avril dernier, le préfet de Jemmapes donna avis que, le 13, le gendarme Quinet, brigade de Charleroi, étant à la recherche d'un conscrit réfractaire de Jumetz, qui lui avait été désigné, avait tué, d'un coup d'épée à l'épaule gauche, le nommé Rousseau, âgé de 18 ans, qui avait franchi un fossé pour s'enfuir. Le préfet ajoutait que l'autorité locale désirait depuis longtemps l'éloignement de ce gendarme, qui avait la réputation d'un mauvais sujet. Cette lettre est communiquée à M. le maréchal Moncey. Voici l'extrait de sa réponse, du 6 de ce mois : « Ce meurtre n'est qu'un « accident involontaire. Le gendarme Quinet est un brave militaire qui, « par ses longs services et sa bonne conduite, mérite de l'indulgence. « Le rapport fait contre lui par le préfet est l'effet du mauvais esprit « qui règne à Charleroi. Les conscrits y sont protégés. On a souvent « offert de l'argent aux gendarmes pour les soustraire à leurs poursui- « tes Les arrestations y sont difficiles. Les gendarmes sont hués lors- « qu'ils paraissent en uniforme. Les déguisements sont nécessaires. (— Nota. Quinet était déguisé lorsqu'il a commis ce meurtre.) — « Quinet et « le gendarme qui l'accompagnait ayant reconnu que le jeune Rousseau, « tué involontairement ou par erreur, n'était pas le réfractaire qui leur « était signalé, nommé Lauziau, ont continué leurs poursuites, l'ont « arrêté dans un bois voisin, malgré le rassemblement nombreux que « cet événement avait occasionné et l'ont conduit à Mons. Quinet a été « traduit à la cour criminelle. « Il est à craindre, dit le maréchal, que « le jury ne le traite bien sévèrement, par passion contre la gendar- « merie. »

636. — Hambourg. Agent de Louis XVIII. [2].... — M. Bourrienne écrit, à la date du 29, que ce choix a été révoqué. Louis XVIII a ensuite destiné cette mission à M. de Gremion, qui a quelques propriétés et son domicile dans le Holstein. Mais on assure positivement que l'agence est définitivement confiée à Hue, valet de chambre, qui a succédé à Cléry au Temple et qui s'était rendu ensuite auprès de Louis XVIII, dans

1. Le *Bulletin* du 7 mai n'existe ni dans la série A F IV ni dans la série F⁷. Il est probable qu'il n'y eut pas de *Bulletin* ce jour-là, car le rapport de la préfecture de police du 8 mai porte la mention « Rapports des 6 et 7 mai. »

2. L'article commence par rappeler ce qui a été dit dans le *Bulletin* du 10 avril sur Maillard (566).

l'espoir d'être employé au même service. Il paraît qu'on l'a renvoyé à Londres, on ne sait à quelle époque, ni pour quel motif. On l'attendait à Altona, pour sa nouvelle fonction, au commencement de mai.

637. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Attaques de courriers. 3 brigands attaquent, près de Verceil, la malle de Milan à Turin, la dévalisent, ainsi que Mme Leroy, femme du 1er valet de chambre du vice-roi d'Italie ; rapport de Moncey; on a pris 2 lettres de change sur Perrégaux; le postillon, Margoritoris, paraît être d'accord avec les brigands. On a attaqué le courrier de Nantes à Paris près d'Angers.

Alexandrie. 400 forçats napolitains se révoltent; 5 sont tués, 39 blessés, 2 noyés, 5 évadés; les autres se soumettent.

Anvers. Arrivée du navire américain *Le Diamant*, capitaine Manson, à l'adresse de Ridsway, agent commercial des Etats-Unis, avec une cargaison de sucre, café, coton, etc. Suspect. La cargaison reste provisoirement à bord; le capitaine et l'équipage sont arrêtés.

Viagers du 1er arrondissement. Sur 31, 19 existent, 9 sont morts, 3 inconnus.

Boulogne. On a refusé de recevoir des dépêches qu'un parlementaire voulait débarquer.

Eure. Meurtre de Lucas par Desplanches.

Rapport du préfet de police. Un incendie. — 3 suicides : 1) veuve Pignolet (désespoir d'amour); 2) femme Hurtez (mélancolie); 3) femme de Gournat (folle). — Bourse : rentes, 73 fr. 60; banque, 1220. — Arrestations : 11 voleurs, 2 filous, 1 escroc, 14 rôdeurs de nuit, 9 vagabonds, 1 fou.

BULLETIN DU SAMEDI 9 MAI 1807

638. — Intolérance. Mesure. — Le desservant d'Oost-Roosbeke (Lys) a refusé les derniers sacrements à un mourant, parce qu'il avait acheté une maison provenant de la fabrique de l'église. Le sénateur ministre a communiqué l'avis qu'il en a reçu à Son Excellence le ministre des cultes (*Bulletin* du 4 de ce mois) (628). Par une lettre du 8, ce ministre répond qu'il a invité l'évêque de Gand à destituer ce desservant et à lui interdire toute fonction sacerdotale, en lui observant que ce prêtre est d'autant plus coupable que le Pape a formellement défendu au clergé, conformément au Concordat, d'inquiéter en aucune manière les acquéreurs de biens nationaux.

639. — Naples. Déserteurs. — Le préfet du Golo expose qu'un grand nombre de soldats de Royal-Corse ont déserté de Naples et sont rentrés dans l'île de Corse. Deux colonnes de gendarmerie sont en mouvement pour les rechercher, mais ils trouvent des asiles chez leurs parents et croient devoir employer tous les moyens possibles pour ne pas être arrêtés, parce qu'ils craignent la peine de mort, ayant déserté avec armes et bagages. Cette crainte augmente la sollicitude de leurs parents et les dangers des gendarmes chargés de leur recherche. Un d'eux a été tué par ces déserteurs, au commencement d'avril, dans le canton d'Orezza. Le préfet pense que le plus grand nombre de ces déserteurs se soumettraient et retourneraient volontairement à leur corps, si Sa Majesté le roi de Naples faisait publier une amnistie, à la condition de rejoindre dans le délai qui serait fixé. Le préfet a communiqué cette observation au colonel de Royal-Corse, à Naples.

640. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Escroqueries. 3 officiers de santé, Casabat, Bevillard et Mathieu, sont accusés d'avoir vendu à des conscrits des certificats d'infirmité pour les faire réformer.

Droits réunis. Dupont a escroqué divers receveurs

Meuse-Inférieure. Assassinat d'un adjoint, Berben.

Vesoul. Citation de la lettre de Donguy, caporal de la grande armée, à sa mère, se plaignant de la nourriture.

Verdun. Arrivée de 61 prisonniers anglais. Effectif : 965. — Wirion dit que la solde d'avril n'est pas payée, ce qui nuit à la tranquillité.

Evasion de Temple (628). Grand Jean, arrêté, est un fou. Temple et la fille d'Epicier sont à Lintz. Il a écrit, sous le couvert de Baudot-Barthe, négociant à Verdun, au lieutenant-colonel Annesly, une lettre que celui-ci a remise à Wirion; plainte des officiers anglais contre Temple ; il va à Vienne.

Manche. Réquisition de chevaux (564). On en a fourni 200 pour le parc de Cherbourg.

Meuse-Inférieure. Nombreux déserteurs au camp d'Oirsbeck ; le préfet a ordonné de mettre 127 garnisaires ; le capitaine de gendarmerie s'y est opposé et en réfère à Moncey.

Dordogne Ducrestel, commis du commissaire ordonnateur, fait de faux mandats aux noms de Faure et de Cauler, imprimeurs.

Ariège. Escroquerie envers des conscrits, par Boué, chirurgien.

Rébellion. Prat, conscrit réfractaire de l'Ariège, échappe à un gendarme en le blessant.

Rapport du préfet de police. Bourse : rentes, 74 fr. ; banque, 1222 fr. 50. — Arrestations : 1 conscrit, 1 déserteur, 5 voleurs, 2 vagabonds.

BULLETIN DU LUNDI 11 MAI 1807

641. — Maine-et-Loire. Bande. — Le préfet de Maine-et-Loire annonce qu'une troupe de 13 brigands a paru entre Saint-Georges et Ingrandes et s'est réfugiée dans la forêt de Poutrou. Tous sont âgés de vingt à vingt-quatre ans, vêtus en carmagnole bleue, avec ceinture rouge, costume ordinaire des bretons. Le chef seul paraît avoir près de cinquante ans et porte une carmagnole grise. Ils répandent que, dans quelques jours, ils seront plus nombreux et qu'ils empêcheront que les conscrits de 1808 paraissent aux tirages. Le préfet observe que les opérations commenceront le 20 de ce mois et que les maires n'ont aucune inquiétude. Le maire de Saint-Georges s'est porté vers les points où cette bande avait paru, avec douze habitants de cette commune. Le préfet y a de plus envoyé tous les gendarmes disponibles et douze hommes de la compagnie de réserve.

642. — Ariège. Réfractaires. — 132 conscrits réfractaires de l'arrondissement de Saint-Girons se sont présentés volontairement pour faire cesser les mesures prises contre leurs parents. Le préfet observe que trois émigrés, les sieurs Miglos, Brau et Garrie, se sont parfaitement conduits à cette occasion. De leur propre mouvement, ils ont parcouru les hameaux, exhorté les parents, poursuivi les fuyards et en ont conduit 22 à Saint-Girons. Le maire d'Esplas et l'adjoint de Montesquieu ont prévariqué. Le préfet les a dénoncés à Son Excellence le ministre de l'Intérieur.

643. — Angleterre. Recherche d'armes. Mesure. — Le sénateur ministre vient de recevoir l'avis positif que le gouvernement anglais a donné ordre à ses agents d'acheter 400.000 fusils; déjà ils cherchent à

s'en procurer sur divers points du continent, en quelque état que se trouvent ceux qui pourront leur être livrés. Son Excellence prend les mesures les plus promptes pour anéantir l'effet de ces spéculations dans l'intérieur de l'Empire, en faisant surveiller avec soin tous les dépôts et fabriques de fusils. Les commandes et marchés qui se feraient, tout déplacement d'armes de cette espèce, sera [*sic*] soumis à l'examen le plus sévère. En Hollande, où l'administration a vendu 35.000 fusils de réforme à une compagnie, le sénateur ministre invite M. Dupont-Chaumont à porter toute son attention tant sur l'exportation de cette partie que sur les achats qui pourraient en être faits sur d'autres points du royaume et à obtenir du gouvernement de Sa Majesté qu'aucune exposition de fusils ne puisse être faite dans ses états, jusqu'à ce que ce commerce puisse être toléré sans danger. Monny d'Herbisse (*Bulletin* du 18 avril) (589), qui a traité avec l'américain Swan pour les 35.000 fusils, est reparti le 29 avril de Paris pour la Hollande. Le sénateur ministre en a informé M. Dupont-Chaumont, en l'invitant à surveiller ses opérations et à vérifier avec exactitude si Monny d'Herbisse revenait de Londres lorsqu'il a fait cette spéculation et s'il est l'agent de l'ennemi; en ce cas, requérir contre lui les mesures convenables. Le sénateur ministre donne également avis de cette commission d'armes pour le gouvernement anglais, soit en Italie, soit aux ambassadeurs près les autres cours alliées.

644. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Sarreguemines. Imprimé anonyme, signé Decker (inconnu) ; ce doit être d'un fou.

Bergerac[1]. 4 brigands attaquent 2 gendarmes portant la recette et en volent la moitié ; on accuse les 2 frères Dussoulas et Bardet : arrêtés.

Manche. Bateaux ennemis vus entre Jersey et Carteret.

Brest. Les opérations préliminaires pour la conscription en 1808 sont terminées à Brest et à Morlaix.

Escroqueries envers des conscrits : 1) Girard, employé des droits réunis, condamné à Agen. — 2) Gaugiran, apothicaire, poursuivi à Albi.

Rébellions. 1) Landes : les gendarmes ont tué Dite, conscrit réfractaire, qui les avait blessés. — 2) Haut-Rhin : rébellion des habitants contre des gendarmes voulant arrêter un réfractaire.

Rapport du préfet de police. 1re à Feydeau des *Rendez-vous bourgeois* de Hoffman (paroles) et Nicolo (musique). — 1 suicide.— 8 bilans déposés en avril ; pas de réhabilitation. — Bourse : rentes, 74 fr. 30 ; banque, 1225. — Arrestations : 14 voleurs, 1 filou, 11 rôdeurs de nuit, 4 vagabonds, 2 braconniers.

Pièces annexées au Bulletin.

Plusieurs pièces relatives à Louis Hervé[2], banquier, et à sa proposition de révéler un complot. Long interrogatoire de lui par la préfecture de police. Détails.

BULLETIN DU MARDI 12 MAI 1807

645. — Vendée. Conscription. — Extrait d'une lettre du préfet de la Vendée, du 6 de ce mois : « J'arrive d'une tournée que j'ai faite pour « connaître les dispositions des esprits à la veille de la nouvelle levée.

1. Le dossier de cette affaire se trouve dans le carton F7 6498 Dos. 693.
2. Dans le *Bulletin* du 4 mai (628) il est appelé Arthur Hervé.

« J'ai vu partout la plus entière résignation. Dans les communes qui « étaient autrefois les plus difficiles, j'ai été témoin de l'empressement « que les jeunes gens et leurs parents mettaient à se faire inscrire. Ainsi « j'ai tout lieu d'espérer un entier succès. »

646. — Maine-et-Loire. Bandes. — Suivant les déclarations de Gallard, chef de la bande de Chemillé, cette bande n'était plus que de 13 hommes, parmi lesquels se trouvaient cinq complices de l'assassinat du gendarme Mingot[1]. Deux autres ont été pris depuis. Il n'en restait que 11 (*Bulletin* du 21 avril) (595). Le préfet de Maine-et-Loire écrit qu'un conscrit de la réserve de 1807, nommé Massonneau[2], a offert de faire arrêter les hommes de cette bande qui se montrait encore, si on lui promettait son congé et une récompense pécuniaire. Le préfet lui a fait ces promesses. Massonneau a effectivement procuré la capture d'un nommé Leroi dit Nantais, désigné comme l'un des assassins du gendarme Mingot (*Bulletin* du 21 janvier) (328) et le nommé Jeanneau, l'un et l'autre de la bande de Gallard. On assure que tous les autres sont dispersés et que plusieurs cherchent à faire accepter leur soumission. Le préfet a interrogé Nantais et Jeanneau. Le premier a tout nié. Le second a été franc et a fait à peu près les mêmes déclarations que Gallard, notamment sur le vol du percepteur de Pin-en-Mauge (588), dont il s'est avoué complice. Il a dit, comme Massonneau, que la bande était entièrement dispersée et que tous espéraient une amnistie. — Nota. Cette bande n'a aucun rapport à celle de 13 autres qu'on vient de signaler près Saint-Georges-sur-Loire et qu'on poursuit dans la forêt de Poutrou (*Bulletin* d'hier) (641). Il n'ont encore désarmé aucun habitant. Leur réunion n'a été connue que par l'attaque qu'ils ont tentée, le 5 de ce mois, près Saint-Georges, du courrier de la malle de Nantes à Paris (637), sans réussir, parce que le courrier a forcé le passage et que leurs coups de fusil ne l'ont pas atteint.

647. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Bergerac. Renseignements sur le vol de la recette (644) : 3 des brigands sont pris ; on connaît le 4e.

Sarreguemines (644). La lettre a été imprimée chez Weisse ; Decker paraît très exalté ; il a écrit au ministre de la police.

Deux-Nèthes. Destitution de Joris, adjoint : propos séditieux tenus en public.

Gênes. Lettre séditieuse : on répand une prophétie sur les calamités qui doivent arriver l'an prochain.

Sture. Gravure contre S. M. On a arrêté Bersano, colporteur, traduit par Menou à Turin ; on signale Agnès comme dépositaire.

Aude. Dévastation chez Serillac, membre du conseil municipal, qui avait fait nommer un garde champêtre pour la conservation des biens communaux.

Marseille. Assassinat de Combard par Ville, Philip, Matty et un 4e.

Rapport du préfet de police. Bourse : opération sur les rentes par Delamare ; rentes, 74 fr. 25 ; banque, 1227 fr. 50. — Arrestations : 1 voleur, 2 rôdeurs de nuit, 1 marchand vendant de faux poids.

Ordres du Ministre. En surveillance dans un autre département : Manceq, Le Bas, de Graeve, de Surmont, Florent (de la Lys ; entraves à la conscription). — A détenir jusqu'après le départ des conscrit de 1808 : Drancourt et Marques dit Petit-Père (escroqueries envers les conscrits). — En liberté « sous la caution du consul américain[3] » :

1. Ecrit tantôt Mingot tantôt Mangot.
2. Ecrit Massoneau ou Massonneau.
3. Mots ajoutés par Fouché.

Déans et Bonny (625). — Approuvé le conseiller d'Etat qui propose : 1) de laisser en prison jusqu'à ce qu'il ait arrangé ses affaires avec ses créanciers : Lieutaud (vie très élégante, grand luxe, escroqueries ; détenu pour dettes) ; 2) de mettre en liberté en surveillance chez lui : Lafargue (625). — Détenir j. n. o. : 27 voleurs et escrocs (non susceptibles de jugement).

BULLETIN DU MERCREDI 13 MAI 1807

648. — Metz. Trouble au spectacle. — Extrait d'une lettre de M. le maréchal Moncey, du 12 de ce mois : « Le 7 de ce mois, une vive « querelle s'est élevée au spectacle de Metz entre les élèves du génie, « qui voulaient qu'un acteur disparût, et des bourgeois qui s'y oppo- « saient. Les voies de fait ont succédé aux injures. Les élèves se sont « portés en grand nombre au parterre et voulaient en chasser les « bourgeois. Le commandant, le maire et le secrétaire général de la « préfecture ont d'abord forcé les élèves à se retirer. Ils sont revenus « un moment après. On est parvenu à les faire sortir de la salle, avec « défense expresse d'y rentrer. Le capitaine de gendarmerie qui a « adressé ce rapport a observé que les deux gendarmes, de service à « ce spectacle et à la disposition de la police municipale, n'ont reçu « d'elle aucun ordre pendant tout ce tumulte et qu'en général elle mon- « tre peu d'énergie dans tous les événements de cette nature. » — Le préfet de la Moselle parle de cet événement en peu de mots, par une lettre du 8. Il dit qu'il n'a eu aucune suite fâcheuse et qu'il en rendra un compte détaillé dès qu'il aura reçu tous les renseignements. — Nota. Le même trouble a eu lieu au spectacle de Metz, en septembre[1] 1806. Il fut suivi de plusieurs duels. Deux jeunes gens de la ville furent blessés par les élèves (*Bulletin* du 5 janvier) (275). Le sénateur ministre eut à ce sujet une correspondance suivie avec le préfet de Metz. Le résultat fut que le maire avait déclaré aux habitants que tout trouble de ce genre, toute provocation de duel et autre atteinte à l'ordre public seraient sévèrement punis et provisoirement par arrestation. Le commandant fit la même déclaration aux élèves du corps impérial, par ordre du jour. Le sénateur ministre charge le préfet de lui rendre un compte très circonstancié du trouble du 7 mai et des mesures qui ont dû être prises pour les punitions des provocateurs.

649. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Saint-Valery. S. M. a ordonné (décret du 2 mai) de traduire à la commission militaire de Rouen Bachelet (592) : ordre de le faire sans retard.

Pas-de-Calais. On a acquitté comme maniaque la fille Gonnay, 18 ans, qui a allumé 8 incendies en disant que « son plaisir était de voir de grands feux ». Danger de la laisser en liberté : l'enfermer à Arras j. n. o.

Verdun. Arrivée de 46 prisonniers anglais ; 4 évadés en route. Effectif : 1011.

Permission. Echange. Wirion dit que Tyndale, qui avait obtenu la permission de passer 2 mois à Melun (471), n'est pas revenu. — Woodriff, capitaine de marine royale, a été échangé contre Magendi, officier français de même grade.

Douai. Moncey dit qu'un placard affiché n'a produit aucun effet ; l'esprit est excellent.

Côtes-du-Nord. Une péniche anglaise prend un chasse-marée et un pêcheur.

1. Probablement décembre.

Calvados. Convenant est condamné à 1 an de prison et 300 fr. d'amende pour recel de conscrit.

Nord. Un percepteur dit que Leroi, à qui il avait confié une somme pour le receveur, a disparu avec elle.

Alpes-Maritimes. Pagani a tué son fils.

Aude. 3 inconnus attaquent Aveyroux.

Rapport du préfet de police. Suicide de Lemoine (maladie). — Bourse active : rentes : 74 fr. 70 ; banque, 1. 232 fr. 50. — Arrestations ; 6 rôdeurs de nuit, 3 vagabonds, 1 fou.

BULLETIN DU JEUDI 14 MAI 1807

650. — Conscription. — Le préfet de Versailles écrit que les opérations de la levée de 1808 ont commencé le 11 de ce mois. Les conscrits de trois cantons ont été désignés et ont montré le meilleur esprit. — Le préfet de la Dyle, par une lettre du 9, annonce que le tirage de 1808 est entièrement terminé. Il y a eu constamment calme, zèle et exactitude.

651. — Pêcheurs. — Le préfet de Rouen donne avis que, le 28 avril, un pêcheur de Saint-Valery fut pris par une corvette anglaise. Après quelques questions à l'équipage, le capitaine le relâcha, en lui disant que les croiseurs avaient ordre de s'emparer de toutes les barques qui seraient trouvées à plus de deux lieues au large. Le préfet observe que les pêcheurs ne sont pas assez surveillés par la marine et que ceux de Fécamp surtout sortent et entrent à toute heure de la nuit.

652. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Ahmed, qui avait été attaché à Effi-Bey (II), a adressé un placet à S. M. pour lui demander un emploi.

Hilscher, littérateur allemand : les sénateurs Lambrechts, Barthelemy et Saur donnent des renseignements sur lui et demandent pour lui un secours.

Etrangers. Permission à Rangoni de venir à Paris avec sa femme.

Roer. 9 déserteurs arrêtés par un gendarme le blessent et s'enfuient.

Vendée. Moncey dit que Lepelletier, se croyant attaqué, a tué, la nuit, un lieutenant des douanes ; il est arrêté.

Orne. Hareng, ex-chouan, et 2 autres chouans enlèvent la demoiselle Dubois-Lesellier, âgée de 18 ans.

Sture. — Incendie par la bande du brigand dit Le Dragon.

Rapport du préfet de police. Suicide de Bureau. — Bourse active : rentes, 74 fr. 65 ; banque 1231 fr. 25. — Arrestations : 1 déserteur, 5 voleurs, 2 filous, 3 rôdeurs de nuit, 5 vagabonds.

Faits divers. Suicide du gendarme Péan : Apennins. — Incendies accidentels : 1) Meuse-Inférieure ; 2) Moselle.

BULLETIN DU VENDREDI 15 MAI 1807

653. — Turin. D'Aquena, négociant sarde. — Le préfet du Pô expose que le sieur d'Aquena, se disant négociant établi à Oristano, en Sardaigne, est arrivé à Turin, le 1er de ce mois, chez sa mère, qui y demeure depuis longtemps. Il a déclaré qu'il venait consulter un chirurgien sur une maladie ancienne, qu'il se proposait aussi d'acheter des soieries pour les transporter en Sardaigne et d'aller à Marseille pour y

faire d'autres achats. Il avait un passeport du ministre Rossi, qui paraît avoir été visé par M. Uda, se disant agent vice-consul des relations commerciales de l'Empire français à Oristano. Le préfet observe que, par égard pour le visa de cet agent, il n'a pas cru pouvoir faire arrêter ce sujet du roi de Sardaigne et s'est borné à placer chez lui un agent de police pour le surveiller. — Nota. M. Uda n'est pas dans la nomenclature des vice-consuls de France, désignés par l'almanach impérial. Il n'y en a même aucun à Oristano. Le cachet apposé au visa, portant la légende République Française, indique assez que le caractère de M. Uda est suranné. D'ailleurs le sénateur ministre a ordonné depuis longtemps que tout sujet du roi de Sardaigne qui reviendrait en Piémont sans une autorisation spéciale fût arrêté. Son Excellence répond dans ce sens au préfet du Pô.

654. Basses-Alpes. Conscription. Escroqueries. — Le préfet des Basses-Alpes écrit que le tribunal correctionnel de Digne se trouve saisi, en ce moment, de 23 procès pour escroqueries commises en matière de conscription dans les divers arrondissements de ce département. Il fera connaître les résultats.

655. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Prisonniers de guerre. Permissions: 1) à Lehendorf, major prussien, de passer 2 mois à Paris pour s'y faire soigner par Dubois ; 2) à Mitchel, anglais, résidant à Paris, d'y rester.

Jemmapes. Conscription. Les opérations préliminaires sont presque terminées : calme.

Sarthe. Suicide de Havenant.

Piémont. Prière séditieuse répandue à Gênes (647) et dans tout le Piémont pour conjurer le péril qui menace en 1807. On l'attribue à l'évêque Menocchio. Le but est de jeter le trouble et d'attirer la haine contre la France. « Le ministre fait prendre de nouveaux renseignements [1]. »

Besançon. Arrivée de 78 hessois ayant pris part aux derniers troubles : on les garde.

Rapport du préfet de police. Au Vaudeville, 1re de *Marivaux*, de La Fortelle. — Bourse : rentes, 74 fr. 50 ; banque, 1235 fr. — Arrestations : 5 conscrits, 3 voleurs, 4 filous, 8 rôdeurs de nuit, 2 mendiants.

Vienne. Renseignements sur Thuringe (574) ; Andréossi écrit, de Vienne, qu'il est en Russie.

Relevé des principaux délits d'avril. 11 rébellions pour conscrits. — 4 attaques de courriers et de diligences, dont une où on a enlevé des traites pour Perrégaux (637). — 8 attaques de particuliers. — 11 assassinats. — 8 vols dont un des vases sacrés de Moncalieri [2]. — 5 incendies par vengeance, dont un par la bande de Le Dragon (652).

Ordres du Ministre. Détenir j. n. o. : Gabriel Baud et Nathan Baucaire (arrêtés comme assassins de Elie Abraham et acquittés ; jugement scandaleux ; aucun moyen de le réformer).

Pièces annexées au Bulletin.

Lettre autographe de Dubois, préfet de police, à l'Empereur, pour se disculper des attaques portées contre lui et contre la police de Paris, qui est très bien faite.

Rapport de la préfecture de police (15 mai), donnant un état comparatif des vols commis à Paris du 24 décembre 1805, au 13 mai 1806 et du 24 décembre 1806 au 13 mai 1807. Eclairage de Paris. A ce rapport sont joints deux imprimés : 1) « Cahier des charges de l'entreprise de l'illumination de la ville de Paris ; » 2) Tableau de l'illumination de Paris pour l'année 1807 [3] ».

1. Ajouté par Fouché.
2. Il doit s'agir du vol commis à Stupinis (628).
3. Un extrait de ce rapport se trouve dans le *Bulletin* du 16 mai (656).

Rapport de la préfecture de police, du 15 mai.
Interrogatoire, à la préfecture de police, de Joseph Poppon, contrôleur des subsistances de la grande armée : propos.

BULLETIN DU SAMEDI 16 MAI 1807

656. — Paris. Filous. Eclairage. — On s'est plaint de quelques vols particuliers et de l'inexactitude de l'entrepreneur chargé de l'éclairage de Paris. Le sénateur ministre a demandé des renseignements à la préfecture de police. Voici l'extrait de son rapport [1] du 15 de ce mois : « Du 24 décembre 1806 au 13 mai 1807 il a été commis 859 vols, presque « tous filouteries. L'année précédente, dans le même espace de temps, « le nombre des vols avait été de 1167. Il y en a donc eu 308 de « moins cette année, dans l'espace de cinq mois. Ainsi la police a « éprouvé une amélioration d'autant plus sensible qu'il y a plus d'ou- « vriers manquant de travaux. Les agents sont constamment occupés de « la recherche des voleurs et filous. Ils en arrêtent tous les jours plus « ou moins. Leur nombre est indiqué dans les rapports journaliers de « la préfecture. » — Nota. On en fait mention chaque jour dans le *Bulletin* de la police générale.—« Les tribunaux condamnent ceux contre « lesquels on acquiert des preuves suffisantes. On prend contre les autres « diverses mesures administratives. — Quant à l'éclairage, jamais il « n'a été fait avec autant de soin et d'exactitude qu'en 1807. Il existe « un tableau imprimé de l'illumination et des charges imposées à l'en- « trepreneur pour tous les mois de l'année, pour chaque heure de la « nuit. Ce tableau existe dans tous les corps de garde et chaque agent « de la préfecture en a un exemplaire. Des patrouilles, commandées « par des officiers de paix, se succèdent dans tous les quartiers. Les « mesures sont prises pour que tout éclairage tardif, ou extinction pré- « maturée, soit constaté et que l'entrepreneur subisse la retenue pres- « crite par son marché. La nuit du 16 au 17 avril, on a enlevé au pa- « villon de Flore quelques-uns des fers de lance qui couronnent la « grille. Ce délit a été commis entre trois factionnaires ; chacun d'eux « a pu entendre le bruit et voir les coupables. Cette nuit (16 avril) il ne « devait y avoir que demi-allumage, suivant le tableau. Les reverbères « des ponts et des quais devaient être éteints. Les factionnaires n'ont « donc pu se disculper de leur négligence, en accusant l'entrepreneur « ou les agents chargés de surveiller l'éclairage. Il serait peut-être « plus convenable de supprimer l'économie du demi-éclairage. Cette « mesure augmenterait la dépense de 100.000 francs. Et il y aura « une autre augmentation indispensable pour l'éclairage des nouveaux « ponts et nouvelles rues. On éteignait chaque nuit deux heures plus « tôt sous les lieutenants de police Sartine et Lenoir. Enfin l'opinion « publique est que la capitale n'a jamais joui de plus de tranquillité et « sûreté qu'en 1807. » « Le ministre fait prendre des renseignements « exacts et prépare un rapport circonstancié sur la police de Paris [2]. »

657. — Armes. — Sur l'avis de la commission donnée par le gouvernement anglais pour un achat de 400.000 fusils, le sénateur ministre a prescrit les mesures convenables, pour qu'on surveillât avec soin les

1. Ce rapport est joint au *Bulletin* du 15 mai (655).
2. La dernière phrase a été ajoutée par Fouché.

fabriques et dépôts d'armes, les commandes et marchés qui pourraient être faits, les déplacements et destinations (*Bulletin* du 11 mai) (643). En exécution de cet ordre, la préfecture de police a interrogé le sieur Poilier, marchand d'armes, rue Saint-Denis, chargé de diverses commissions. Voici sa déclaration : « Il a dans son magasin 650 fusils. A « Anvers, les sieurs Legrand et Stapparz en tiennent à sa disposition « 680, dont 600 appartiennent à M. Bazauches, député de l'Ourthe au « corps législatif. Le 5 de ce mois, il a envoyé à Nantes, à son com-« mis qui y réside, nommé Wiaine, 45 fusils de chasse,à un coup ; 27 à « deux coups ; 11 paires de pistolets. Suivant la correspondance qu'il « tient avec ce commis,il doit lui faire d'autres envois le plus prompte-« ment possible, pour des marchands américains qui les attendent avec « la plus grande impatience. Il s'est soumis à ne faire aucun envoi « sans une permission expresse et à faire connaître ceux qui pourraient « se présenter chez lui dans la suite pour lui demander des armes. »

658. — **Prince Auguste de Prusse.** — Extrait d'une lettre du préfet de l'Aisne, du 14 ce mois : « Le 12,le prince Auguste s'est rendu à Laon. « Il a logé à la préfecture. Le 13, il a assisté au tirage des conscrits, « sans être connu. Les conscrits étaient de la plus grande gaieté et « surprenaient le prince par leurs saillies, caractéristiques de l'esprit « national. Le préfet a eu avec Son Altesse plusieurs entretiens politi-« ques. Le prince a montré dans tous beaucoup de sagesse et de cir-« conspection. Il admire l'étonnant génie qui balance les destinées « de l'Europe; mais il trouve plus beau de lutter contre Rome triom-« phante que de se soumettre. L'idée d'être *rhénanisé* l'affecte. Il eût « voulu qu'on établît un équilibre, en laissant à la Prusse, sur les puis-« sances secondaires du Nord, autant d'influence que la Confédération « en procure à la France sur la haute Allemagne. Le préfet a répondu « que Sa Majesté n'avait jamais cessé d'offrir la paix et que chacune « de ses victoires avait été suivie d'une nouvelle proposition. Le prince « est retourné à Soissons dans la journée du 14. Le *Moniteur* étant arrivé « à Laon avant son départ, il s'est empressé de le lire. Il y a vu le pro-« gramme de la cérémonie ordonnée pour la translation aux Invalides « de l'épée et des décorations du Grand Frédéric, son oncle. Il n'a pu « contenir son émotion ; ses yeux se sont mouillés de larmes. » Le préfet expose que ce prince demande la permission d'aller résider à Bruxelles, pour y recevoir des nouvelles de ses parents, deux jours plus tôt, observant qu'il n'y a point de prisonniers de guerre et que c'est une ville de l'intérieur. « Ajourné [1]. »

659. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Autrichien. Permission à Gœthen, officier autrichien, d'aller dans l'Escaut.

Prise de 4 navires anglais par des corsaires français : conduits à Saint-Valery et à Calais.

Metz. Chesseing, lieutenant, tue un aubergiste dans une discussion.

Sture. Libelle annonçant les échecs des français.

Tarn. Par une circulaire, le préfet a invite les habitants à signaler les escroqueries dont les conscrits sont victimes; 8 procédures sont commencées. La Gjnestière et Bonnet ont dit que Delbosc (médecin et maire) avait affirmé avoir la déclaration d'un conscrit qui aurait donné 100 louis à la femme du préfet pour être réformé ; Delbosc a disparu et est destitué.

1. Mot ajouté par Fouché.

Avallon. Firks, russe, qui est depuis 3 ans à Avallon, demande la permission d'aller à Bâle : accordé.

Pô. Interdiction de Minetti, curé, qui a refusé son ministère au maire, malade, qui n'avait pas voulu forcer les habitants à lui payer la dîme.

Rapport du préfet de police. Bourse animée : rentes, 74 fr. 80; banque, 1240. — Arrestations : 1 conscrit, 1 déserteur de marine, 14 voleurs, 9 filous, 7 rôdeurs de nuit, 3 vagabonds.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police sur l'affaire de Joseph Poppon (655) et sur ses papiers.

BULLETIN[1] DU MARDI 19 MAI 1807

660. — Vol de la recette de Bergerac. Renseignement. — Le 4 de ce mois, quatre voleurs ont attaqué un convoi de fonds, qui provenaient de la recette de Bergerac. Les deux gendarmes de l'escorte s'étant retirés pour demander un renfort, les voleurs ont enlevé, pendant cet intervalle, la moitié du convoi (environ 9.000 l.). Ces brigands ont été bientôt connus et trois d'entre eux arrêtés. On espère atteindre le quatrième. (*Bulletin* des 11 et 12 mai) (644.647). Par une lettre du 14, le préfet expose que les auteurs de ce vol appartiennent à une famille nombreuse, dont plusieurs membres exercent des fonctions publiques; que les plus proches parents ont fait connaître qu'ils espéraient les sauver par leurs sollicitations près des jurés. Ce moyen avait souvent réussi dans les années VII, VIII et IX, où le brigandage était commun en Dordogne. Le préfet pense que, dans cette dernière circonstance, les intrigues seront sans effet, parce que l'affaire est portée à la cour spéciale, s'agissant d'enlèvement de fonds publics sur la grand'route, par l'attroupement armé. Le préfet observe que la gendarmerie n'a pas suivi avec assez d'exactitude les recommandations fréquentes qu'il lui a faites pour l'escorte des convois de fonds, et que le conducteur a également négligé de se servir des chaînes de fer pour attacher les caisses, quoiqu'il eût indiqué ce moyen.

661. — Hambourg. Danican. — Extrait d'une lettre de M. Bourrienne, du 11 de ce mois : « Danican est arrivé hier soir à Altona, venant de Londres. On m'a assuré qu'il viendrait à Hambourg pour voir « un de ses amis; peut-être réussirons-nous à l'arrêter. Danican dit « qu'il va en Suède, où il est appelé par le roi, qui semble réunir (dit « M. Bourrienne) tous les brigands auprès de lui. » — Nota. On ignore les motifs de cette obervation. On ne voit en Suède que M. de Saint-Priest, agent central de la correspondance pour Mitau, Hambourg, Londres, Pétersbourg, etc. (*Bulletin* du 5 mars) (457). François Fauche, frère de Fauche-Borel, s'est rendu en Suède au mois de janvier dernier pour y tenir la correspondance de Mitau, Pétersbourg et Londres, relativement au comité royal que les deux frères croyaient exister à Paris, où ils avaient envoyé leur neveu Vuitel. — « Danican a raconté à son auberge, à Altona, qu'il avait vu embarquer la légion alle« mande, que trente hommes qui avaient voulu s'échapper avaient

1. Le *Bulletin* du 18 mai n'existe pas dans la série AFIV. Il existe dans la série F7, mais tous les articles qui le composent se retrouvent dans le *Bulletin* du 20 mai, série AF IV. (Voir le *Bulletin* de ce jour.) Il est donc probable que le 18 mai il n'y eut pas de *Bulletin* envoyé à l'Empereur.

« été conduits à Londres les fers aux pieds et aux mains, que malheureu-
« sement l'esprit de cette légion était très mauvais et penchait plus pour
« les français que pour les anglais. Il a dit que le baron de Roll avait
« volé 30.000 francs à la succession de Pichegru; que le comte de La
« Chapelle le poursuivait pour les rendre et que la division s'était mise
« dans le parti, parce que le comte d'Artois défendait son favori. Dani-
« can a fait, de la part du gouvernement anglais, quelques propositions
« à l'abbé Delamarre; il les a rejetées, en lui disant : « Quelle confiance
« voulez-vous que l'on ait dans un gouvernement qui choisit un Fau-
« che-Borel pour son agent de confiance ? » — Nota. M. Bourrienne n'explique pas en quel pays Danican a trouvé l'abbé Delamarre. — « Quelques moments auparavant, Danican avait dit à l'abbé Delamarre
« que M. Hammond ne voyait plus que par les yeux, n'agissait plus
« que par les conseils de Fauche-Borel. » — « Votre Excellence, ajoute
« M. Bourrienne, peut compter sur l'exactitude de ces faits, que je tiens
« d'une personne présente à la conversation. » — Toutes les notes parvenues de Londres au sénateur ministre sur Danican portent qu'il y est sans aucune espèce de considération. La dernière, du mois d'octobre, le disait caché pour dettes.

662. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Poppon (659) a déclaré ne pas connaître Jean Puis, mais être lié avec Dupuis, inspecteur des équipages militaires à Francfort : transmis à Kellermann.

Conscription. Les opérations préliminaires sont terminées en Pas-de-Calais et Loire-Inférieure. David, de Saint-Nazaire, qui a tiré le n° 1, a été blessé en duel par un camarade et a essayé de se tuer.

Rapport du préfet de police. 2 incendies. — Suicide de Bailby. — Bourse : rentes, 74 fr. 60; banque, 1237 fr. 50. — Arrestations : 1 déserteur, 7 voleurs, 6 rôdeurs de nuit, 1 vagabond, 1 fraudeur.

Ordres du Ministre. Conduire au plus prochain dépôt : Christian Schwarts et Rosendahl (marins pris sur un navire américain, se disant l'un suédois, l'autre danois; le conseiller d'Etat croit qu'il faut les traiter en prisonniers de guerre). — En surveillance : Chassaing (590) et Jouneau (officier de santé, suspect de trafiquer des certificats; l'éloigner de chez lui). — Détenir un mois : Joris (647). — En liberté en surveillance 4 individus arrêtés lors des recherches des brigands qui ont enlevé l'évêque de Vannes (302) : Dupont (chirurgien, réclamé par les habitants), Chaye (sa détention réduit sa famille à la mendicité), Perrotin et sa femme (transférés à Paris, ont fait des révélations : « ils promettent de se rendre utiles »[1].

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 18 mai.

BULLETIN DU MERCREDI 20 MAI 1807

663. — Boulogne. Rapport du commissaire général de police, du 17 mai. — « On a entendu, le 16 au soir, plusieurs salves d'artillerie sur la
« côte d'Angleterre. Le sujet n'en est pas encore connu. — 1.700 hom-
« mes du 1er régiment prussien sont arrivés à Boulogne, le 17. On attend
« incessamment deux bataillons du régiment de Westphalie. » — Nota. Le préfet du Pas-de-Calais écrit que ces soldats prussiens ont commis beaucoup de vols dans les maisons d'Arras, où ils ont logé le 14. Le

1. Mots ajoutés par Fouché.

commissaire de police a reçu les déclarations de vingt habitants de la ville sur ces vols, quelques-uns l'ont été avec violence et voies de fait. Le préfet de la Roër a donné divers renseignements sur le régiment de Westphalie. Avant sa réunion à Aix-la-Chapelle, il en a déserté environ un quart, qui ont passé en Hollande. Les autres se sont assez bien conduits pendant leur séjour dans cette ville, qui a été de 15 à 20 jours. A l'ordre du départ, il y a eu de la fermentation. On a dit qu'on les envoyait sur les côtes pour les embarquer pour les colonies. La désertion a encore été d'environ 30 hommes.

664. — **Exportation de blés.** — Le délégué de Morlaix expose qu'on fait, depuis quelques mois, des exportations de blé considérables, de divers ports de la côte, notamment celui de Tréguier. Les exportations se font sous pavillon neutre et paraissent destinées pour Tonningen; mais toutes le sont réellement pour l'Angleterre et les expéditeurs n'en font pas mystère. Ces exportations frauduleuses sont surtout fréquentes depuis que les expéditeurs ne sont pas obligés de prendre des acquits à caution.

665.— **Nancy. Loteries étrangères**[1]. — Le préfet de la Meurthe donne avis que le sieur Dibos, receveur des contributions directes à Nancy, lui a remis une lettre signée du sieur Wichenhagen, se disant agent du prince régnant de Linange et de plusieurs billets de loterie étrangère qui y étaient joints. — Nota. Il y a environ deux ans qu'on chercha à introduire dans plusieurs villes de France les billets de plusieurs loteries étrangères, notamment Hambourg, Hesse et Francfort. Le sénateur ministre chargea les conseillers d'Etat des divers arrondissements de prescrire à toutes les autorités compétentes les mesures convenables pour empêcher cet abus. Son Excellence rappela, comme base de son instruction, la loi du 9 vendémiaire an VI, par laquelle la loterie du gouvernement a été rétablie, portant que tout individu qui se rendrait agent d'une loterie étrangère serait condamné à l'amende de 3.000 l. et, en cas de récidive, outre l'amende, à six mois de prison. Cette disposition est renouvelée par la réponse de Son Excellence au préfet de la Meurthe.

666. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Mort du sénateur de Luynes.

Agent d'Espagne à Rotterdam, Vauschelle, arrivant à Anvers avec un passeport visé par Dupont-Chaumont, cautionné par Dutari (commissaires des relations commerciales d'Espagne à Anvers), a la permission d'aller à Dunkerque.

Prisonnier de guerre. Flach, officier suédois, a la permission de venir à Paris.

Abbeville. 4 anglais, qui s'étaient déjà évadés d'Arras, s'évadent avec Ducaudas dit l'Avoine (détenu pour escroquerie envers les conscrits); le concierge de la prison est arrêté.

Plouguerneau (634). 29 déserteurs se sont rendus volontairement.

Forêts. Délit forestier : on enlève 52 chênes, près de Neufchâteau.

Ourthe. Suicide de Lambermont (aliénation).

Ouest[1]. Les opérations préliminaires de la conscription sont bien terminées en Ille-et-Vilaine et Maine-et Loire; aucun trouble.

Mont-Tonnerre[1]. Arrestation de Raeth, embaucheur de conscrits.

Ariège[1]. Tentative de viol par Fodeney, prêtre : transmis au ministre des cultes.

Rapport du préfet de police[1] (des 16 et 17 mai). A Louvois, 1re de *Une femme ou c'est l'inconnu*; l'auteur refuse de se faire connaître. — Tentative de suicide de la

1. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 18 mai, série F7.

femme Dedoute. — Bourse : rentes, 74 fr. 75; banque, pas cotée. — Arrestations : 1 déserteur, 22 voleurs, 9 rôdeurs de nuit, 12 vagabonds, 1 forçat.

Naples[1]. 3 brigands dévalisent Betzi, courrier, sur une route.

Dresde[1]. Bourgoing donne des renseignements sur Thuringe (655), qui a passé à Dresde, où M. de Thiars l'a présenté à quelques personnes, et est arrivé à Saint-Pétersbourg.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 20 mai.

BULLETIN DU JEUDI 21 MAI 1807

667. — Seine-Inférieure. Pêcheurs. — Le 16, un pêcheur du Tréport a été pris par un navire anglais dont le capitaine l'a renvoyé après lui avoir fait diverses questions sur les bâtiments anglais naufragés le 18 février. C'est la troisième prise pareille que ce capitaine a faite depuis un mois, dans les parages de Dieppe et du Tréport. C'est le même qui a écrit au commissaire de marine de Saint-Valery pour savoir si un brick, que son frère commandait, est du nombre des naufragés.

668. — Londres. Brouillerie entre les émigrés. Expulsion. — Les journaux anglais du 12 mai parlent assez vaguement des mesures prises à Londres pour l'arrestation et expulsion de quelques étrangers suspects. Sur trente mandats d'arrêt, dix ont déjà été exécutés. Quatre des personnes arrêtées ont été de suite embarquées pour le continent. (Il y a lieu de croire que c'est à cette mesure qu'on doit l'arrivée récente de Danican à Altona)(661). Les six autres sont en prison, notamment Savilla, qu'on donne pour aide de camp et secrétaire de Dumouriez, et un français, ami de Savilla. Il est très probable que tout ce tripotage est conduit par Fauche-Borel, qui a imprimé hardiment dans le *Courrier de Londres* que son neveu Vuitel n'avait été arrêté que sur des avis donnés de Londres par des espions de la France et que, dès l'instant de son arrestation, on avait écrit de Paris pour demander des renseignements à ces mêmes espions. Il était évident par cette lettre que Fauche-Borel voulait compromettre certaines personnes et l'audace de son assertion annonçait assez qu'il était en mesure de les perdre. Si l'on en croit une lettre récente, que Pierre-François Fauche écrit de Gothembourg à son correspondant de Paris, son frère Fauche-Borel dispose des nouveaux ministres et peut obtenir d'eux tous les sacrifices pécuniaires qui seraient nécessaires pour sauver son neveu. Au surplus, M. Hammond est un homme qui s'attache au mauvais succès, car il est notoire qu'aussitôt après la mystification de Drake et de Bertrand-Molleville, il a fait constituer à ce dernier une rente de 500 livres sterling. Fauche-Borel, attaché avec traitement à la légation du comte de Lille, à Londres, trouve encore dans M. de La Chapelle un instrument actif et utile. Le ministère Windham a augmenté le crédit de Puisaye, au point que Dumouriez même s'était livré à lui et devait l'accompagner en Bretagne. M. de La Chapelle est maintenant à même de prendre de l'influence et sa revanche, ce que Fauche-Borel, essentiellement intrigant, s'occupe de mettre à profit.

1. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 18 mai, série F^7.

669. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Officier de Bade. M. de Holz, officier du grand-duc de Bade, a passé à Strasbourg avec un passeport visé par Massias : il va à Lauterbourg recevoir des munitions de guerre.

Boulogne. Un inconnu blesse une sentinelle.

Aix-la-Chapelle. Un mouvement d'agitation a eu lieu dans le régiment de Westphalie (663), suscité par Finger, dont on s'était déjà plaint comme recevant des gens suspects et tenant des propos (75); on répondit que cette dénonciation était une vengeance de gendarme (131); nouvelle enquête.

Seine-Inférieure. Société de voleurs. Arrestation de Lebourg, sa mère, Marc, Deshayes, Lamotte, 2 femmes; les deux frères Prévost sont en fuite; tous voleurs.

Sarthe. Les opérations de la conscription sont exécutées avec ordre.

Hautes-Alpes. Le préfet envoie en prison, comme fou, Alloix, pour propos séditieux tenus dans un café.

Bordeaux. Despagnet, curé, refuse d'enterrer un individu qui a refusé les derniers sacrements; l'archevêque l'approuve; transmis au ministre des cultes.

Alexandrie. 4 des forçats révoltés (637) sont condamnés à mort et exécutés.

Ariège. Incendie accidentel.

Rapport du préfet de police. A Feydeau, 1er de *Ida ou l'orpheline de Berlin,* par Mlle Simons-Candeille (paroles et musique). — 1 incendie. — Bourse : rentes, 74 fr.50 ; banque,pas cotée. — Arrestations : 1 conscrit,6 voleurs,2 filous,8 mendiants, 16 rôdeurs de nuit.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 21 mai.

BULLETIN DU VENDREDI 22 MAI 1807

670. — Déserteurs. Réfractaires. Soumission. — Le commissaire général de police de Brest a annoncé que 27 déserteurs, rentrés dans le canton de Plouguerneau, en Finistère, s'étaient soumis volontairement (*Bulletin* du 20 mai) (666). Le préfet du Finistère rend compte de cet événement; il porte à 54 le nombre de ceux qui se sont soumis, tant à Plouguerneau qu'à Cleder. Il en reste dix ou douze qu'on poursuit. Tous sont partis le 14 aux cris de : « Vive l'Empereur » et en promettant, dit le préfet, la plus exacte fidélité. Leurs parents réclament de l'indulgence de Sa Majesté la remise des amendes prononcées contre eux. — A Oirsbeck (Meuse-Inférieure) où il y avait également beaucoup de réfractaires, le préfet a envoyé des garnisaires (640). Cette mesure a réussi. 55 se sont rendus et ont été dirigés sur le dépôt de Charlemont. Le préfet pense qu'il y aura cette année peu de réfractaires.

671. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Italiens vagabonds,faussaires,brigands. Renseignements sur quelques-uns : Rebola dit Logario, Louis Fontana dit Occesi, Barthelemi Fontana, deux Brizolara, Guirardeli et Ferrari (ayant des passeports au nom de Devoti), Barigaloux, une femme dite l'Italienne, Baretta, Arata (prêtre) et son frère Charles Arata.

Parme. Deux frères Peati ont arrêté Crocy (brigand) et blessé Thomaron (autre brigand).

Prisonniers anglais évadés d'Arras et d'Abbeville (617. 666); l'un d'eux, Gibson, avait trouvé asile chez Leroux.

Anvers. Vol considérable chez Broeta, négociant.

Bas-Rhin. Conscription bien faite.

Haute-Garonne. 3 individus attaquent sur une route Sayrac, négociant : on croit que ce sont Vales, son fils et un ouvrier.

Rapport du préfet de police. Arrestation de 5 anciens déserteurs qui troublaient le tirage en offrant des remplaçants. — Suicide de Mlle Simi. — Bourse : rentes, 74 fr. 35 ; banque, 1235. — Arrestations : 1 conscrit, 5 voleurs, 4 filous, 1 escroc, 5 vagabonds, 17 rôdeurs de nuit.

Cadix. Leroy dit que Hyde de Neuville est parti sur un navire américain, pour les Etats-Unis, avec sa femme, sa fille et son frère.

BULLETIN DU SAMEDI 23 MAI 1807

672. — Ouest. Libelle séditieux. — Au commencement d'avril, le préfet de Rennes donna avis qu'on répandait mystérieusement un libelle intitulé : *Le véritable esprit du catéchisme, etc...* Il ajoute qu'il n'avait pas pu s'en procurer un exemplaire. (*Bulletin* du 18 avril)(590). Le sieur Pedron, propriétaire à Sulniac (Morbihan), a communiqué au commandant de la gendarmerie de Questembert un exemplaire imprimé de cet ouvrage, en lui disant qu'il l'avait reçu d'un étranger, qu'il croyait être La Haye Saint-Hilaire. Pedron a observé qu'il convenait de laisser cet exemplaire dans ses mains, afin que, si cet étranger paraissait, il pût lui inspirer confiance en lui montrant qu'il l'avait conservé, et procurer son arrestation. Il a paru de bonne foi et l'imprimé lui a été rendu, après en avoir pris copie. M. le maréchal Moncey communique cette copie, en observant qu'on ne croit pas que le porteur de ce libelle soit vraiment La Haye Saint-Hilaire. — Nota. Le titre de cet ouvrage porte qu'il a été composé par un prêtre français, fidèle à son Dieu et à son Roi, et imprimé à Londres, en 1806, chez Cox fils et Baylis, Great Queen Street (fabrique banale de tous les libelles des évêques factieux et des émigrés). Son but a été d'attaquer le gouvernement de Sa Majesté et, sous une enveloppe religieuse, il est purement politique. L'auteur soutient d'abord que le souverain temporel ne peut exercer aucune influence sur le catéchisme, qu'il ne peut émaner que de la puissance spirituelle, et que ni le pape, ni le légat, ni les évêques actuels n'ont pu y concourir, parce qu'aucun d'eux n'est légitimement institué. La 7e leçon, sur le quatrième commandement (devoirs des français envers l'Empereur), est le principal objet de l'ouvrage. L'auteur s'efforce de démontrer que la dynastie des Bourbons est la seule légitime, la seule que tout français, fidèle à sa religion, puisse reconnaître ; que la quatrième n'est que l'effet de l'usurpation, qu'elle est d'ailleurs oppressive, par la conscription, les impôts, etc. — L'auteur convient que le catéchisme renferme des principes purs sur la religion catholique, mais ce n'est qu'un piège, dit-il, pour faire reconnaître la légitimité du souverain actuel et des prêtres intrus, etc..

673. — Armes. — Par suite de la surveillance établie sur les fabriques et dépôts d'armes (*Bulletins* des 11 et 16 mai) (643. 657), les sieurs Tonnelier et Boyenner ont été interrogés. Le premier a déclaré qu'il était dépositaire de 300 fusils de munitions vieux et de rebut, appartenant à Rey-Dumarais, fabricant à Saint-Etienne, et que, le 17 de ce mois, il avait expédié à Moreau, arquebusier à Nevers, 18 fusils à deux coups, qui provenaient également de Rey-Dumarais. Boyenner a dit qu'il avait dans son magasins 40 fusils de munition qu'il avait achetés à diverses époques, en mauvais état et de longueurs différentes, et qu'il les avait

réparés successivement. L'un et l'autre se sont soumis à faire connaître les individus qui se présenteraient chez eux pour acheter ces armes et à n'en disposer qu'avec une permission expresse.

674. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Vagabonds. Le sous-préfet de Segré dit que des vagabonds essayent de faire déserter des conscrits. Cependant les préfets de Maine-et-Loire, Loire-Inférieure et Ille-et-Vilaine ont dit que tout se passait bien (662.666). On demande des éclaircissements.

Polonais, étant à Paris, ont la permission d'aller : Mierlawski en Pologne, et Golkowski en Saxe.

Conscription régulière en Deux-Sèvres et en Moselle. En Moselle cependant les conscrits sont faibles : sur 3467, on n'en a jugé que 770 propres au service.

Metz. Arrestation d'un postillon qui voulait traverser la foire et qui forçait deux sentinelles.

Hommes de couleur. Depons, ancien agent du général Leclerc, signalait des réunions nocturnes [1] d'hommes de couleur dans lesquelles on aurait débauché son domestique Coco, mulâtre : c'est faux ; Coco est chez Gratien, homme de loi.

D'Arnswaldt, hanovrien, fils d'un des principaux agents de Rumbold (169), a une conduite régulière à Paris, où il ne voit que Suard (secrétaire de l'Académie) et Lacépède ; son banquier est Fould.

Rapport du préfet de police. Un incendie. — 3 suicides : 1) Pein ; 2) Naud ; 3) femme Ventens vivant avec Maillefer. — Bourse animée : rentes, 74 fr. 45 ; banque 1235. — Arrestations : 2 conscrits, 6 voleurs, 2 escrocs, 6 filous, 15 rôdeurs de nuit, 5 vagabonds, 1 teneur de loterie.

Ordres du Ministre. A détenir j. n. o. : 1) au dépôt de Montpellier : les demoiselles Saumades (242) (ont troublé un sermon ; une fut acquittée, deux condamnées ; à peine revenues elles ont causé de nouveaux troubles ; personne n'ose déposer contre elles) ; 2) Andry, Verrier, Vervin, Massé, Moinat (vols, incendies, etc. ; la terreur qu'ils inspirent empêche de trouver des preuves) ; 3) voleurs, vagabonds, etc. (40 dont 14 femmes, non susceptibles de jugement.)

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 23 mai.

BULLETIN DU LUNDI 25 MAI 1807

675. — Paris. Exposition. Esquisse de la bataille d'Eylau. — Le public s'est porté avec intérêt à la salle où sont exposées les esquisses du champ de bataille d'Eylau. Les artistes y ont accumulé tous les genres de mutilations, les variétés d'une vaste boucherie, comme s'ils eussent eu à peindre précisément une scène d'horreur et de carnage et à rendre la guerre exécrable. A cette impression générale s'est jointe l'idée particulière des dangers auxquels Sa Majesté a été exposée dans cette journée. Quant au trait du soldat russe qui promet de se faire tuer pour l'empereur Napoléon, comme il l'a fait pour l'empereur Alexandre, on a cherché la nuance d'héroïsme et d'intérêt qu'il pouvait présenter et l'esprit français a repoussé naturellement l'expression de ce sentiment d'un stipendié et non d'un vrai soldat.

676. — Tours. Spectacle. — Le préfet de Tours expose qu'il a défendu

1. F^7 6498 Dos. 689.

que la pièce de *Fénelon* fût représentée sur le théâtre de Tours, comme contenant divers passages par lesquels on blesse le respect dû à la religion catholique et à ses ministres.

677. — **Londres.** — Le correspondant de Londres écrit, en date du 14 avril : « Jean-Marie est revenu de Jersey, où il était allé au commen- « cement de mars avec Prigent. Prigent est toujours à Jersey, on a reçu « récemment de ses nouvelles. Puisaye reste à Londres, en assez mau- « vaise position depuis la retraite de Windham. Dumouriez, qui devait « être du grand voyage en Bretagne, se console en barbouillant du pa- « pier, ce qui est toujours sa manie. Il avait préparé un petit griffonnage « qui devait, selon lui, produire un grand effet dans le pays. Ne faisant « pas le voyage, il n'a pu résister à la démangeaison de faire paraître « ses élucubrations ; il vient de les faire imprimer et en a envoyé un « grand nombre d'exemplaires à Jersey. De Vossey vient de retourner « à Jersey pour y reprendre ses anciennes habitudes (la correspon- « dance secrète des chouans, leur caisse, leur solde) ». — Des nouvelles d'une date bien postérieure à cette lettre annoncent qu'on a arrêté à Londres Martelli, Deblin, secrétaire de Dumouriez, le baron d'Imbert et Barthélemy. Barthélemy, ancien commis aux revues sur la flotte de Toulon, est l'ami et l'agent particulier de d'Imbert, avec lequel il demeure. Il a un traitement de 80 livres sterling ; signalé à la police générale comme un très mauvais sujet ; sa femme est en France. Martelli est le même individu qui est venu offrir ses services à M. Bourrienne, lequel l'a envoyé à Londres pour la seconde fois, il y a près de trois mois. Son arrestation est certainement étrangère à la mission qu'il a reçue de M. Bourrienne, et il n'en reste pas moins prouvé que sa démarche auprès de ce ministre n'a été qu'un jeu concerté avec quelques autres intrigants. Comme les journaux parlent de l'expulsion prochaine de plusieurs émigrés de l'Angleterre, le sénateur ministre recommande à Son Excellence le ministre France à Hambourg de faire mettre en arrestation tous ceux de ces individus qui viendront à sa portée.

678. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Prisonniers anglais. Evadés d'Arras et d'Abbeville (671) : Gibson a été trouvé chez Colin[1] ; on cherche les autres. — Robertson a la permission d'aller à Bagnères. — Le ministre éloigne de Verdun d'autres prisonniers dont on se plaint : Knox et Mlle Savage (irlandaise vivant avec lui); Morshead ; Sargaud, Prescott et Estwick (qui laissent un million de dettes : un de leurs principaux créanciers est Lippmann, entrepreneur des fourrages). — Effectif : 1010.

Vendée. Conscription bien terminée.

Deux-Sèvres. 8 hommes entrent chez Héraut, lui prennent 4 fusils et lui laissent les objets précieux.

Sarthe. On procède contre Garreau qui a escroqué 3 conscrits.

Pô. Rovère, douanier, essaye de tuer son contrôleur et de se tuer après.

Rapport du préfet de police. Arrestations : 1 déserteur, 12 voleurs, 4 rôdeurs de nuit, 1 vagabond.

Hambourg. Lettre de M. de Bourrienne. Projets du roi de Suède, auprès de qui est M. de Pienne. — Montjoie, chambellan du feu duc de Brunswick, est de retour à Altona, où est le baron de Steiger, émigré suisse, dont on a trouvé, dans les papiers de Rumbold, une lettre envoyant des lettres à Pitt et lord Mahon. Le comte de Lille est resté à Mitau. — Meyer, embaucheur, a été pris, condamné et exécuté.

1. Au *Bulletin* du 22 mai (671) il a été dit que c'était chez Leroux qu'on l'avait arrêté.

Pièces annexées au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police du 24 mai.
Rapport de la préfecture de police, du 25 mai.

BULLETIN DU MARDI 26 MAI 1807

679. — **Loire-Inférieure. Evénement. Esprit public.** — Le préfet de la Loire-Inférieure rend compte d'un événement qui fait connaître le bon esprit des habitants de la côte. Le 17, à six heures du soir, une péniche anglaise s'est emparée, à peu de distance du Croisic, de deux bâtiments marchands, le *Neptune*, de Rouen, et la *Jeanne-d'Arc*, de Quimper. Au premier coup de canon, le maire du Croisic, le commandant des douaniers, un détachement de la garde départementale et un grand nombre d'habitants se sont portés sur la côte. Les équipages des deux bâtiments s'étant sauvés sur deux canots, des habitants courageux se sont mis avec des armes dans ces canots, ont poursuivi l'ennemi en faisant force de rames et l'ont atteint. La péniche a pris la fuite, en abandonnant les deux bâtiments qu'elle avait pris. Ils ont été ramenés dans le port.

680. — **La Rochelle. Police des faubourgs.** — M. le délégué de la Rochelle observe que l'autorité dont il est chargé expire pour ainsi dire aux portes de la ville et que ce n'est que par une extension de pouvoirs non autorisée que lui et ses agents maintiennent la tranquillité dans les trois faubourgs remplis d'auberges et de cabarets. Cette conduite, qui a eu un résultat utile, n'a éprouvé jusqu'à ce moment aucune contradiction. Mais cette police est si importante qu'elle ne lui semble pas devoir être exercée sans autorisation : — Autoriser [1].

681. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rébellion à Cosledaa (Basses-Pyrénées), contre 12 gendarmes voulant arrêter 2 conscrits, favorisée par le maire ; on arrête les deux chefs de l'émeute : François et Jean Bordue.

Rapport du préfet de police. Arrestations : 1) 2 employés réformés : propos en public ; 2) de Derelo dit Grenadier et de 2 de ses complices : vols ; 3) de Philippe qui blesse Boin. — Tentative de suicide de la dame Denis, veuve d'un contrôleur (ivrognerie). — Bourse : rentes, 75 fr. ; banque 1242 fr. 50. — Arrestations : 1 déserteur, 5 conscrits, 1 escroc, 6 voleurs, 1 assassin, 10 rôdeurs de nuit, 4 vagabonds, 1 fou.

Ordres du Ministre. A détenir : 1) 6 mois : Casier (vagabond, évadé d'un dépôt colonial, échappé du lieu de sa surveillance) ; 2) j. n. o. : Garreau (violences contre sa femme). — En surveillance : 1) à Moulins : Petit (II. 921) (prêtre dissident de la Vendée ; sa famille réclame sa liberté ; il refuse de se soumettre) ; 2) Flouret (prêtre interdit ; s'obstine à exercer les fonctions d'instituteur ; dépravé) ; 3) à 50 lieues de chez eux, avec défense de récidiver sous peine de détention : Godefroy, Perny, Bertault, Gallat et Fournier (pédérastes ; on est obligé de suspendre la procédure, la loi ne prévoyant pas ce délit). — Accordé au préfet l'autorisation de remplacer provisoirement : Van Mechler (commissaire de police à Tirlemont, divorcé pour inconduite et violence dans l'exercice de ses fonctions).

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 26 mai.

1. Ordre du Ministre.

BULLETIN DU MERCREDI 27 MAI 1807

682. — Ouest. Bandes. — M. le maréchal Moncey écrit, à la date du 25, qu'il y a des rassemblements de déserteurs dans la Loire-Inférieure, Maine-et-Loire et les Deux-Sèvres. Une bande, que l'on dit de 25 à 30 hommes armés, a paru dans le bourg de la Chapelle-Glain (Loire-Inférieure). Ils sont entrés dans six maisons et ont soupé chez le curé. « Ils ont dit qu'ils étaient déserteurs ; qu'ils avaient servi deux ans, « mais ne rejoindraient plus, parce qu'ils avaient eu trop de misère. « Qu'ils ne feraient de mal à personne, mais se défendraient s'ils étaient « attaqués. Qu'ils n'avaient rien à craindre, parce que la gendarmerie « était si peu nombreuse qu'ils en auraient bientôt vu la fin. Leur « chef a paru âgé de 28 à 30 ans. » Les nommés Houdemont et Lesage, conscrits réfractaires du canton de Saint-Julien (même département), se sont réunis à cette bande et l'ont conduite chez le père d'un autre réfractaire, M. Barbe-Liviers, pour lui demander son fils. Le père leur ayant dit qu'il ignorait où il était, ils l'ont maltraité, en lui déclarant que son fils leur appartenait. Le 20 de ce mois ils se sont portés dans un bois, près Riaillé (arrondissement d'Ancenis), où il y a une brigade de gendarmes à pied. Ils ont attiré, par un coup de fusil, les six gendarmes de cette brigade, qui se sont mis ensemble à leur poursuite. Ils ont été forcés de céder au nombre et de prendre la fuite. Les déserteurs se sont portés à leur caserne, à Riaillé, et l'ont pillée. Ils sont ensuite rentrés dans le bois. — Nota. C'est le même jour, 20 mai, qu'une bande de huit hommes a enlevé quatre fusils, à La Haye, arrondissement de Parthenay, chez un acquéreur de biens nationaux, en laissant intacts l'argent et le mobilier (*Bulletin* du 25) (678). M. le maréchal Moncey ajoute, au rapport de ces faits, les mesures qui ont été prises pour dissiper ce rassemblement. Des détachements nombreux de la gendarmerie et de la compagie de réserve, ayant fait des recherches infructueuses, on a demandé au général Travot cent hommes du camp volant qu'il commande pour les répartir dans les points principaux. Le sénateur ministre charge les préfets de ces départements de seconder ces mesures de tous leurs moyens et de lui rendre compte des résultats.

683. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Eure-et-Loir. On poursuit Mousset et Marie qui aident les conscrits à déserter.

Bouches-du-Rhône. Capture du brigand Amiel (condamné à mort et évadé).

Seine-Inférieure. Société de voleurs. Sur la révélation de Lebourg, on les avait tous arrêtés, sauf Prévost et Guerpin (669) : ces deux derniers viennent d'être arrêtés.

Fausse déclaration de Roleau, courrier de Naples, qui prétendait avoir été attaqué.

Calvados. Arrestation de Langlois et d'un de ses complices qui fabriquaient de fausses pièces pour les conscrits.

Conducteurs de passagers pour l'Angleterre. Arrestation de Savary (déserteur de la marine) et de Maillard (pêcheur), qui passaient des gens en Angleterre.

Léman. Mme de Stael, arrivée à Genève, s'est rendue à Coppet; mesures pour l'empêcher de rentrer en France.

Gironde. Intolérance. Granat curé, refuse d'enterrer l'oncle du sourd-muet, Mathieu (élève de l'abbé Sicard) : le défunt n'avait pas fait ses pâques ; transmis au ministre des cultes.

Hérault. Un navire anglais a pris 3 navires; un navire danois, qui se présente pour entrer à Cette, est pris pour un anglais.

Rapport du préfet de police. Bourse active : rentes, 74 fr. 80 ; banque, 1246 fr. 25. — Arrestations : 1 déserteur, 3 conscrits, 4 voleurs, 4 rôdeurs de nuit, 9 vagabonds, 1 teneur de loterie, 1 fou.

BULLETIN DU JEUDI 28 MAI 1807

684. — **Strasbourg. Déserteurs. Surveillance.** — Douze conscrits nouvellement habillés ont déserté de Strasbourg. Le commandant en a donné avis au commissaire général de police, en ajoutant qu'il était impossible que des soldats de la garnison sortissent de la ville avec leurs armes et uniformes, qu'il y avait certainement quelques embaucheurs qui leur procuraient des habits bourgeois, ou qu'ils leur étaient fournis par des juifs colporteurs. Le commissaire général a fait dans tous les arrondissements les recherches les plus exactes. Il en rend compte au sénateur ministre et observe que ces désertions paraissent plutôt facilitées par la négligence ou le relâchement de la surveillance militaire. Les conscrits ne sont jamais habillés que quelques jours après leur arrivée à Strasbourg. Jusqu'à ce qu'ils le soient, on les voit par bandes, hors des portes et aux promenades les plus voisines des rives du Rhin. On en voit même plusieurs avec l'uniforme. On doit en conclure qu'ils sortent trop librement de leurs quartiers ou que les appels ne sont pas assez fréquents. Le commissaire général observe encore que les déserteurs suivent par troupes les chaînes des montagnes où la gendarmerie à cheval peut difficilement pénétrer; qu'il conviendrait d'assujettir les maires des communes situées sur ces montagnes à réunir leurs moyens pour arrêter ces déserteurs. « Le ministre donne connaissance de cette affaire au ministre de la guerre[1]. »

685. — **Rapport du préfet de police.** — On a donné au Vaudeville une nouvelle pièce en un acte intitulé : « *Mégalantropogénésie.* » C'est une critique décente de quelques ridicules du jour. On l'a accueillie et les auteurs ont été demandés. On a nommé Baré, Radet, Desfontaines et Dieulafoy. — Les rentes ont été très recherchées à la Bourse d'hier; le cours s'est clos à 75 francs. On n'a point fait de marché au comptant pour les actions de la Banque. Elles ont été demandées pour la fin de juin à 1255 francs.

686. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Lozère. Arrestation de Grimal, conscrit réfractaire, et de Chassefeyre, assassin redouté, qu'il logeait.

Chartres. Ducluzel, époux divorcé, enlève ses 2 filles (15 et 16 ans); sur la réclamation de Mme Ducluzel, il est forcé de les rendre.

Gênes. Arrestation de Rigo, chirurgien de l'hôpital, pour escroquerie envers des conscrits ; on soupçonne aussi le médecin en chef de cet hôpital. « Le ministre ordonne la poursuite[2]. »

Turin. Royalistes. Menon dit qu'à la demande de sa famille il a envoyé à Fénestrelles le fils Rossi de Sainte-Rose (conduite crapuleuse), d'une famille distinguée ; on menace de même de Pampara: « Le ministre ordonne la plus grande surveillance sur cet individu[3]. ».

1. Phrase ajoutée par Fouché,
2. Ajouté par Fouché
3. Ajouté par Fouché.

Rapport du préfet de police (*suite*). Incendie chez Rouget. — Arrestations : 2 conscrits, 1 assassin, 9 voleurs, 7 vagabonds, 5 rôdeurs de nuit, 1 fou.

Faits divers. Sommations comminatoires à un juge de paix : Forêts.— Incendiaires : Seine-Inférieure.

BULLETIN DU VENDREDI 29 MAI 1807

687. — **Paris. Armuriers. Suite de la surveillance.** — Par suite des recherches ordonnées par le sénateur ministre pour empêcher l'exportation des fusils demandés par le gouvernement anglais, le sieur Fléron, armurier, rue Greneta, a été mandé à la préfecture de police, et interrogé. Il a déclaré qu'il avait dans son magasin 800 fusils, dont 200 à un coup, propres à la traite des nègres, et le reste pour la chasse, tant simples que doubles. Il s'est soumis à n'en livrer aucun sans autorisation et désignation des demandeurs.

688. — **Brochure.** — Le sénateur ministre a eu avis qu'on se proposait de mettre en vente une brochure intitulée : « *Récit de ce qui s'est* « *passé à Lubeck, dans la journée du jeudi 6 novembre, et les suivantes.* « *Lettre écrite à Madame la Comtesse F. d. B.* [1]. Par Ch. de Villers. Paris. « Chez Haussemann, imprimeur, rue de la Harpe, n° 80. » Son Excellence a chargé la préfecture de police de prendre les mesures convenables pour empêcher la circulation de cet ouvrage. Une perquisition a été faite chez l'imprimeur désigné. On y a trouvé les formes composées et un seul exemplaire de feuilles d'épreuve. L'imprimeur a déclaré qu'il n'en avait tiré encore que trois exemplaires, mis à la disposition de la police générale et qu'il attend le résultat de l'examen pour continuer le tirage. Les formes ont été brisées ; les feuilles d'épreuve retirées ; l'ouvrage entier a disparu. C'est un tableau atroce et odieusement chargé de mille horreurs, prétendues commises par les français à Lubeck : pillage universel, massacres, viols, etc., etc. Ce morceau a déjà été imprimé en Allemagne [2]. On se demande si M. Charles de Villers aurait aussi bien donné carrière à son imagination et s'il enverrait imprimé son récit à Pétersbourg, s'il s'agissait d'une ville prise d'assaut par une armée de russes.

689. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Prisonniers anglais. Kingston, major anglais, a la permission d'aller à Lyon (rapport de Wirion). — La permission de Fitz-Gérald de venir à Paris (547) est prorogée de 3 mois,

Seine-Inférieure. Dans un combat, des gendarmes, dont Braquehaie, tuent Bance, brigand qui voulait dévaliser Petit, et prennent son complice.

Finistère. Le tribunal condamne, pour escroqueries envers des conscrits, la femme Leborgne, Pajot (368) et Dutripon (sergents) ; un 3e sergent, Lamarre, sera poursuivi.

Louvain. On recherche des bandes de vagabonds dans cet arrondissement. On a arrêté deux déserteurs, dont Rippol, et un autre brigand, Dekonik.

Tarbes Plusieurs délits contre la conscription. Le tribunal acquitte tous les

1. Il s'agit de la comtesse Fanny de Beauharnais.
2. Un exemplaire de cette brochure existe à la Bibliothèque Nationale (Lb 41 456), avec la mention qu'elle fut imprimée à Amsterdam en 1807.

coupables, même le chirurgien Duer ; le préfet demande des mesures administratives ; le ministre écrit au grand-juge.

Rapport du préfet de police. Bourse : active ; rentes, 75 fr. 20 ; banque, pas cotée. — Arrestations : 1 conscrit, 3 voleurs, 4 filous, 5 rôdeurs de nuit, 3 vagabonds.

BULLETIN DU SAMEDI 30 MAI 1807

690. — Napolitains. Mesures. — Un convoi de napolitains est dirigé sur Alexandrie, sous l'escorte d'un régiment ligurien. M. le général Menou annonce que, suivant les ordres de S. M. le roi de Naples, approuvés par Sa Majesté l'Empereur et Roi, tous doivent être retenus dans le Piémont et employés aux travaux publics. Les forçats envoyés à Alexandrie et qui ont fini leur temps doivent y rester jusqu'à nouvel ordre.

691. — Dyle. Conscription. — Le préfet de la Dyle annonce que le conseil de recrutement a terminé ses premières opérations. Les départs commenceront le 5 juin et se succéderont sans interruption. Il observe qu'il y a beaucoup de réformés pour infirmités et que le contingent a été rempli avec difficulté.

692. — Rapport du préfet de police. — On a donné jeudi au théâtre Favart une représentation au bénéfice de Chapelle, acteur du Vaudeville. Trois théâtres y ont concouru : Vaudeville, Français et Feydeau. Le 1er a joué un vaudeville nouveau, attribué à Gouffé, intitulé : « *La tête à cabot.* » Il n'a eu aucun succès et n'a pas pu être terminé. Le deuxième a donné « *Les deux pages* ». Le troisième « *Le roi et le fermier* ». Ces deux pièces ont dédommagé et satisfait les spectateurs. — Les approches de la liquidation ont causé des ventes nombreuses à la Bourse d'hier. Il en est résulté une légère baisse. Rentes 75, actions 1250. — On a arrêté au premier tirage des conscrits cinq anciens recruteurs qui intriguaient et troublaient (*Bulletin* du 22 de ce mois) (671). Quatre autres l'ont été depuis. Ces mesures ont réussi et ont été suivies du plus grand calme. Le tirage a été terminé hier. — Autres arrêtés : 1 conscrit, 6 voleurs, 4 rôdeurs de nuit, 4 vagabonds, 1 fou.

693. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Hervé, banquier ruiné, qui avait jadis escroqué Talhouët et Montaudry, essaye de nouveau d'escroquer Mme de Talhouët en promettant de révéler un soi-disant complot contre S. M. (644); détails ; il a fini par avouer sa supercherie; en prison j. n. o.

Légation suisse. A la demande de M. de Maillardoz, le ministre ordonne l'arrestation et l'extradition de Luginbuhl, archer de police, déserteur, accusé d'assassinat, réfugié à Besançon.

Turin. Menou dit que Mme de Prié (617) va être envoyée à Fénestrelles; il aurait préféré l'envoyer dans l'intérieur.— Renseignements sur Mme de Salmour (610), que l'on voudrait voir envoyée dans l'intérieur.

Landes. On poursuit, pour escroqueries envers les conscrits. Lartigue, Dubos et Dorgos dit le Magicien.

Hambourg. Bourrienne dit que Hue (636), agent de Louis XVIII, est arrivé à Altona, avec d'autres émigrés venant de Londres et dont il ne sait pas encore les noms.

BULLETIN DU LUNDI 1er JUIN 1807

694. — Yonne. Berthier. Maire.[1] — ... Le 31 mai, Son Excellence le ministre de l'Intérieur a fait la réponse suivante : « M. Berthier m'a « adressé sa démission en s'accusant d'une faute dont il a reconnu toute « la gravité et témoigne le plus sincère repentir. Mais il n'y a aucun « habitant à Sauvigny auquel la fonction de maire puisse être confiée. « M. Berthier a seul les lumières et les qualités requises. D'après le « repentir qu'il montre, il paraît convenable de le maintenir dans cette « place. » Le sénateur ministre persiste à croire qu'il serait inconvenant de conserver un maire capable d'une pareille intrigue et communique son avis à Son Excellence le ministre de l'Intérieur.

695. — Deux-Sèvres. Bandes. — Le 20 mai, une bande de huit hommes a enlevé quatre fusils chez un acquéreur de biens nationaux, au village de la Haye, arrondissement de Parthenay. En rendant compte de cet événement, le préfet des Deux-Sèvres a observé que le tirage s'était fait avec ordre dans tous les cantons et que les conscrits avaient montré partout les meilleures dispositions (*Bulletin* du 27) (682). Par une nouvelle lettre du 27, le préfet donne avis que cinq hommes de la même bande ont encore enlevé un fusil double, le 22, chez la veuve du maire de Traye. Sur l'observation qui leur fut faite de ce que ce fusil leur était inutile, chacun d'eux en ayant déjà un, ils répondirent qu'ils avaient d'autres camarades à armer; qu'ils ne manquaient pas d'hommes, mais seulement de fusils et de munitions; que d'ailleurs, lorsque les bourgeois auraient été désarmés, ils seraient forcés de se réfugier, comme dans la guerre de la Vendée. — On croit que ce sont des étrangers, guidés par quelques déserteurs. On dit en avoir vu quatre qui portaient onze fusils. Toutes les brigades de gendarmerie sont réunies et font des recherches, mais sans succès. On a demandé des renforts au général Travot. — D'autres bandes ont paru dans l'arrondissement d'Ancenis. Elles sont poursuivies. Le préfet observe que tous les propriétaires ont de bonnes intentions, mais que les métayers sont tremblants et n'osent fournir des renseignements. Le tirage s'est bien fait. On espère que les départs s'exécuteront de même. Le conseil de recrutement commence ses opérations. Tous les cantons, même celui de Bressuire, sont tranquilles.

696. — Gironde. Ventes de biens nationaux. — Le préfet de la Gironde expose qu'on a commencé, le 24 décembre dernier, les ventes des domaines nationaux, cédés à la caisse d'amortissement. 27 articles, vendus depuis cette époque jusqu'au 8 mai, ont produit 265.000 fr. quoique l'estimation ne fût que de 177.000 fr. Ce qui fait 88.000 fr. de plus. Ce résultat, dit le préfet, est d'autant plus remarquable que, depuis plusieurs années, les biens patrimoniaux ne produisent pas, dans les ventes, moitié de leurs valeurs réelles.

697. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Prince Auguste de Prusse (658) a une nouvelle permission de venir 3 semaines à Paris sous le nom de Muller.

1. L'article commence par rappeler celui du *Bulletin* du 3 avril (544), dans lequel est exposée l'affaire de la fausse lettre signée Guillemardet.

Officier bavarois. Permission au colonel Curt, comte de Seidewitz, de venir à Paris.

Boulogne. Le corsaire *Le Voltigeur* prend 2 bricks anglais. — Une explosion.

Assassinats ou meurtres. 1) Sambre-et-Meuse : Mathieu, garde forestier, tue Houdy, dont il voulait arrêter le cheval paissant en contravention. — 2) Allier : Labarre tue par jalousie la fille de Aucouturier. — 3) Escaut : Desmet, garde forestier, a été tué dans un bois.

Morlaix. 90 prisonniers de guerre revenus sur un parlementaire; ils donnent des nouvelles d'Angleterre : inquiétude sur les projets de la grande armée, réunion d'une expédition à Plymouth et Portsmouth.

*Trépo*rt. Enlèvement d'un canot par 3 inconnus qu'on croit être des anglais évadés.

Rapport du préfet de police. Bourse : rentes, 75 fr. 10 ; banque, pas cotée. — Arrestations : 4 déserteurs, 3 conscrits, 2 voleurs, 3 filous, 28 rôdeurs de nuit, 8 vagabonds, 1 fou.

Ordres du Ministre. Accordé : Munsch, Moyse, Schoen, Weiss et Bletry (II. 106.1456) (négociants, tous punis pour contrebande ; pas prouvée ; remis en liberté, leurs marchandises leur ont été rendues ; ils réclament la restitution des sommes qu'ils ont dû consigner). — A Rimini : Bizouard (409) (prêtre fanatique, détenu 18 mois, puis envoyé en surveillance à Dijon où il est un danger). — En surveillance, sous caution, dans sa commune : Bouvard (détenu à Toulon depuis l'an XIII ; délits à l'étranger, rien en France ; sa famille le réclame). — Renvoyer en Espagne : 4 espagnols (arrêtés en Ariège ; ils s'étaient soustraits aux poursuites des autorités espagnoles.)

BULLETIN DU MARDI 2 JUIN 1807

698. — La Haye. Stuttgard. Armes. Mesures. [1] —... Par une lettre du 28, M. Dupont-Chaumont écrit que Mony d'Herbisse a été arrêté à son retour en Hollande, mais qu'il a plu à Sa Majesté d'ordonner qu'il fût mis en liberté et éloigné de ses Etats. On lui a donné un passeport pour Anvers. Le préfet des Deux-Nèthes est chargé de le surveiller. M. Dupont-Chaumont ajoute que, par le même décret, Sa Majesté a défendu toute exportation d'armes et tous marchés y relatifs. M. Siméon répond de Stuttgard, à la lettre du sénateur ministre sur le même sujet, qu'il existe déjà dans le royaume de Wurtemberg d'anciennes ordonnances qui prohibent l'exportation et même le passage des fusils destinés à l'étranger. On vient de charger les douanes des frontières de surveiller avec le plus grand soin l'exécution de ces ordonnances.

699. — Hambourg. Emigrés. — Le sénateur ministre a été informé, par les dernières lettres que Son Excellence a reçues de Londres, que le ministre actuel avait fait arrêter plusieurs émigrés français, agents des ministres précédents, notamment le baron d'Imbert, Barthélemy, son ami particulier et plusieurs autres liés avec lui (*Bulletin* du 25 mai) (677). M. Bourrienne annonce que le dernier pacquet-boat a amené à Altona quatre de ces émigrés : d'Imbert; Louis, son secrétaire; Barthélemy et Plagne. — Nota. M. Bourrienne n'explique pas si ce sont les émigrés qu'il a annoncé être arrivés à Altona, avec le sieur Hue, le 20 mai, et qu'il ne connaissait pas encore à cette date (*Bulletin* du 30) (693). On le présume. « D'Imbert, dit M. Bourrienne, raconte qu'il a été « déporté avec Louis, Barthélemy et Plagne (toulonnais signalé depuis « longtemps), parce qu'il réclamait de M. Cooke, le secrétaire d'Etat au « ministère de la guerre, 5.000 livres sterling, pour ses avances aux

1. L'article commence par rappeler ce qui a été dit dans le *Bulletin* du 11 mai (643).

« agents qu'il avait envoyés en France par ordre de ce ministère. » (Dubuc et autres). « On a trouvé plus commode de le déporter, avec « ses compagnons, sans en dire les motifs. » M. Bourrienne ajoute que, dans quelques jours, d'Imbert et ses camarades feront des confidences plus importantes, dont il rendra compte. « Danican, Hue et le comte « de Grémion ne se quittent pas ». « Danican a paru une fois à Ham- « bourg; les gendarmes l'ont manqué et ont arrêté pour lui un autre « français. » M. Bourrienne pense qu'il n'osera plus s'exposer à sortir d'Altona.

700. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. 2 navires anglais et un danois échouent (tempête); les anglais sont envoyés au dépôt.

Eure-et-Loir. Benard est arrêté et en jugement pour escroqueries envers des conscrits.

Vosges. Coulon et Stutangon, gardes forestiers, blessent mortellement Rémi qui faisait paître ses bestiaux dans la forêt.

Bachelet (649) est acquitté par la commission; le préfet dit que l'impunité serait dangereuse : « Eloigner cet individu à 20 lieues des côtes [1]. »

Morlaix. Exportation de blés (664). Arrivée du *Morosten*, de Nantes, sous pavillon papenbourgeois, avec un chargement de blé pour Tonningen, dit-il; aucune preuve; il est retenu provisoirement à Morlaix.

Conscription. Délits. 1) Nord : Ecotte et Lefaure, chirurgiens, mutilent des conscrits et se font payer cher. — 2) Dyle : Le tribunal acquitte Paqueur et Desmarets qui ont escroqué des conscrits : appel.

Rapport du préfet de police. 4 suicides, dont ceux de Bourbonnais dit La jambe de bois, Roullon, fille Bayard (16 ans). — Bourse : rentes, 75 fr. 25 ; banque, 1250. — Arrestations : 2 conscrits, 1 voleur, 4 filous, 3 rôdeurs de nuit, 4 vagabonds, 1 faux monnayeur.

Ordres du Ministre. Approuvé : sur 5 individus arrêtés (671) et 4 autres (692), pour avoir troublé la conscription, 8 commettent des escroqueries envers les conscrits; le préfet de police propose de les détenir 1 mois et de les envoyer ensuite en surveillance à 40 lieues de Paris, et de laisser le 9e en liberté sous caution. — Retenir j. n. o. : 1) Berrier (ex-agent des vivres, propos séditieux) ; 2) à Bicêtre : Le Mire (écrivain, propos contre le gouvernement ; sans moyen d'existence) ; 3) voleurs vagabonds et autres mauvais sujets (41 dont 14 femmes, non susceptibles de jugement). — Retenir 1 mois : la dame Flagi dite Tardieu (a voulu attirer une jeune fille de 12 ans 1/2 pour la prostituer ; on ne peut sans inconvénient la traduire aux tribunaux).

BULLETIN DU MERCREDI 3 JUIN 1807

701. — Gendarmes d'ordonnance. — Par une lettre du 29 mai, M. le maréchal Kellermann expose qu'on voit fréquemment à Paris, Lyon et autres grandes villes de l'Empire, des jeunes gens en uniformes de gendarmes d'ordonnance à cheval, qui se décorent sans droit ou sont en retard de rejoindre. M. le maréchal demande que les premiers soient arrêtés et punis, les autres envoyés à Mayence, de brigade en brigade. — Nota. Au mois de novembre dernier, le sénateur ministre fut également prévenu que des jeunes gens se montraient publiquement avec cet uniforme. Son Excellence chargea la préfecture de police de faire partir pour Mayence ceux qui étaient en règle et d'arrêter les autres. La pré-

1. Ajouté par Fouché.

fecture répondit, le 19 novembre (*Bulletin* du 20) (150) qu'elle avait pris toutes les mesures convenables pour l'exécution de cet ordre. Son Excellence renouvelle cet ordre et l'adresse aux autorités compétentes dans toutes les villes désignées par le maréchal.

702. — Ouest. Bandes. Conscription. — Le préfet des Deux-Sèvres écrit, à la date du 30 mai, que les bandes qui ont enlevé les fusils chez divers habitants (*Bulletins* des 20 mai [1] et 1er juin) (678. 695) n'ont commis aucun nouveau délit et paraissent dispersées. La gendarmerie et une compagnie de carabiniers du 31e légère, envoyés à Bressuire, sont employées à leur poursuite. Ce préfet ajoute que les événements n'ont apporté aucun obstacle à la conscription. Les jeunes gens continuent de montrer les meilleures dispositions. Les départs commencent le 5 de ce mois. — Le préfet de la Vendée rend un compte aussi satisfaisant. Il n'a pas manqué un seul homme au tirage. Le conseil de recrutement a commencé ses opérations. Elles seront bientôt terminées. Deux escrocs ont été arrêtés; l'un pour promesse de réforme; l'autre pour assurance de bons numéros, se disant sorcier, fléau des campagnes.

703. — ÉVENEMENTS DIVERS

Marengo. Menou annonce l'arrestation de Astori et de plusieurs de ses complices, pour délits graves dans la conscription : traduits à la commission militaire.

Verdun. Wirion annonce la capture, dans la Roer, de Hare et Balston, prisonniers anglais faisant partie des 4 évadés (649). — Effectif : 1006.

Calvados. Arrestation de Vimont, réfractaire, ayant de fausses pièces fabriquées par un adjoint : ce dernier est suspendu.

Incendiaires. 1) Cher ; 2) Mont-Tonnerre : dans une forêt impériale.

Viagers du 1er arrondissement. Sur 23, 17 existent, 4 sont morts, 2 inconnus ; c'est à tort que l'on avait signalé une erreur pour la fille Cossé (587).

Sture. On signale, sur le territoire de Narzole, des brigands, dont Borgna et Galvagno ; on arrête Gianoto et la femme Tarino qui les servent.

Besançon. Evasion de 4 détenus de la prison.

Basses-Alpes. Le tribunal condamne Roman, chirurgien, à 1 an de prison et 3.000 fr. d'amende pour escroqueries envers des conscrits.

Rapport du préfet de police. Un chasseur blesse Haumont. — Bourse active : rentes, 75 fr. 25 ; banque 1246 fr. 25.— Arrestations : 2 conscrits, 9 voleurs, 9 rôdeurs de nuit, 8 mendiants, 1 teneur de loterie.

Milan. Selliard, agent anglais, ayant servi sous le duc d'Yorck puis sous Willot, a été arrêté (598) ; il prétend que Dejean lui avait promis 50 livres sterling à toucher chez Luchin, payeur général du gouvernement anglais ; ce qui prouve qu'il continue ses services à ce gouvernement.

Ordres du Ministre. Retenir 2 mois, puis en surveillance : « Pailla (propos ; envoyé en surveillance a tenu de nouveaux propos). — Autorisé : Denis et Brindamour (commissaires de police à Aix-la-Chapelle et à Coblentz : le préfet de la Roer dit qu'il conviendrait, pendant la saisons des eaux, à cause des étrangers, d'éloigner Denis qui est mou et de le remplacer par Brindamour dont les capacités sont connues). — En surveillance : 1) dans sa commune : Poussard (papiers pas en règle ; sans moralité) ; 2) à 20 lieues des départements de l'ouest : Duchillon (prêtre, en Vendée, opposé au Concordat ; prophéties).

BULLETIN DU JEUDI 4 JUIN 1807

704. — Loire-Inférieure. Conscription. — Extrait d'une lettre du préfet de Nantes, du 30 mai : « Le conseil de recrutement a terminé ses

1. Il s'agit de l'article (678) du *Bulletin* du 25 mai.

« opérations. Les départs commenceront le 5 et se continueront sans « interruption. L'esprit des campagnes est très bon. Fonctionnaires, « propriétaires, conscrits et parents, tous sont dans les meilleures « dispositions. La conscription de 1808 offrira un résultat aussi satisfai-« sant que celui de 1807. »

705. — Rapport du préfet de police. — La nouvelle de la capitulation de Dantzick s'est répandue à la Bourse d'hier. Elle n'a pas influé sur les cours. Les observateurs pensent que l'effet avait été produit d'avance. Rentes, 75 fr. 25. Actions 1248 fr. 75.

706. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Prisonniers anglais évadés d'Arras et d'Abbeville. Gibson a été arrêté chez Colin (678). Moncey annonce que d'autres ont été repris : Stepheno (lieutenant de marine) et 2 matelots.

Ariège. Bosc et Roget, gendarmes, blessent mortellement Chaubert, ex-garde forestier, qui leur résistait ; détails.

Loire-Inférieure. Fraudes sur les denrées coloniales, par Delitré (capitaine de navire), avec l'aide de Chiché, Bouhier et Rousse ; détails ; les 3 derniers sont arrêtés et relâchés.

Sture. Moncey confirme le renseignement relatif aux brigands (703) et donne des détails sur les brigandages commis.

Gênes. Attaque de 2 marchands par 3 brigands, dont Piaggi, qui est arrêté.

Eure. Moncey dit que le procureur d'Evreux vient de mettre à la disposition de la gendarmerie Blochet (631), détenu pour brigandage, non condamné faute de preuves, détenu à Ré et évadé.

Naufrage de 3 navires (700) : un 4e, anglais, a échoué.

Viagers du 2e arrondissement. Sur 40, 24 existent: 11 sont morts, 5 inconnus.

Rapport du préfet de police (suite). Arrestations : 1 déserteur, 5 voleurs, 11 rôdeurs de nuit, 10 mendiants.

BULLETIN DU VENDREDI 5 JUIN 1807

707. — Prisonniers de guerre prussiens. — Le secrétaire général de la guerre prévient le sénateur ministre que 406 prisonniers prussiens sont réunis en dépôt à Agen et pourront être employés comme ouvriers par les particuliers qui les demanderont. Un autre détachement de 1.400 prisonniers de la même nation est envoyé de Nîmes à Tarascon, pour être employés aux travaux du canal de Beaucaire. Le sénateur ministre charge le conseiller d'Etat du 2e arrondissement de prescrire les mesures de surveillance convenables.

708. — Fanatisme. — Le commissaire général de police à Gênes écrit qu'il existe deux chapelles dans les bois de Saint-Cyprien, où les paysans vont en foule à la chute du jour et passent la plus grande partie de la nuit. Ils n'ont avec eux ni prêtres ni chefs apparents. Ils disent qu'ils vont prier pour que la conscription n'atteigne ni leur famille ni leurs amis. On porte jusqu'à 2.000 le nombre des habitants qui se réunissent à chacune de ces chapelles. Les autorités locales s'occupent des moyens d'empêcher ces rassemblements. S. E. le cardinal archevêque a chargé les curés de prêcher contre ce fanatisme. De Mâcon, le préfet écrit, à la date du 29 mai, que, le 25, on a vu passer sur la Saône un bateau chargé d'hommes et de femmes, tous vêtus en blanc, ayant croix et bannière et se rendant de Failban (Ain) à Notre-

Dame de Fourvière, à Lyon, pour faire un vœu dont on ne dit pas l'objet. — Nota. Le sénateur ministre demande des renseignements circonstanciés.

709. — **Rapport du préfet de police.** — Les négociations ont été très nombreuses à la Bourse d'hier et les cours se sont soutenus en hausse, malgré les intrigues de quelques joueurs qui répandaient qu'on avait fait cent quarante trois dépôts de rentes à la trésorerie. Rentes, 75 fr. 40. Actions, 1250.

710. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Liège. Conscription : bon esprit.

Etranger. Permission à Brenning, autrichien, d'aller à Bonn.

Pô. Suicide de Operti, ex-officier piémontais, accusé d'avoir assassiné Crocea.

Turin. Perturbateurs. Renseignements sur Ravichio et Andreis, qui avaient colporté de fausses nouvelles.

Bordeaux. Contrebande. Arrivée de *La Verena*, de Copenhague : d'après des lettres saisies sur Praeger, capitaine en second, ce navire a touché en Angleterre.

Boulogne. Prise de 2 bricks anglais par *Le Voltigeur*, corsaire de Boulogne.

Conscription. Gers : Laffitte, conscrit, arrêté avec de faux papiers, dit les tenir de Fourcade, instituteur. — Landes : Canton (532), chirurgien, et Vignoles sont condamnés pour escroqueries envers des conscrits.

Hautes-Alpes. 2 incendies dans le même village.

Rapport du préfet de police (suite). Tentative de suicide de la veuve Dourlet (jalousie). — Arrestations : 2 voleurs, 10 rôdeurs de nuit, 1 vagabond.

Ordres du ministre. Retenir 2 mois : Carrozino (fausse déclaration de vol). — Détenir j. n. o. : Pistarino, Barbieri, Coltella et Romano (détenus à Gênes pour tentative de vol; dangereux; on ne peut les remettre en liberté.). — En liberté : Mildener (soupçonné d'espionnage ; rien contre lui).

BULLETIN DU SAMEDI 6 JUIN 1807

711. — **Côtes-du-Nord. Evénements maritimes.** — Un chasse-marée français, qui avait été pris par l'ennemi le 8 mai, a été repris le 24 par deux péniches de la canonnière de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). Le 22, à 4 heures du matin, 40 anglais ont débarqué à l'île Modez. Ils n'ont fait aucun mal et se sont rembarqués à sept heures et demie. On dit qu'il y avait parmi eux quelques français.

712. — **Gand. Wortmann [1]. Fraude.** — En 1806, le sieur Wortmann, tenant à Gand une manufacture considérable et occupant plus de 200 ouvriers, fut convaincu de contrebande et arrêté. Son Excellence le sénateur ministre ordonna qu'il demeurerait détenu pendant un an, avec la faculté de se rendre de temps à autre à sa manufacture avec des gardes, et qu'à l'expiration de l'année, il se retirerait dans une ville de l'intérieur (*Bulletin* du 20 janvier dernier) (323). Wortmann a présenté plusieurs placets pour obtenir la modification de cette peine et surtout la révocation de la seconde partie, dont l'effet pouvait produire la destruction de son établissement. Son principal moyen a été qu'il n'avait plus aucun intérêt à introduire des toiles de coton étrangères, parce qu'il s'était procuré de Londres des mécaniques et cylindres avec lesquels il fabriquait lui-même, qu'il avait établi trois cents métiers et occupait dans sa manufacture un grand nombre d'ouvriers. Il a joint à

1. Dans les *Bulletins* précédents, ce nom est écrit Woortmann.

sa réclamation un certificat de la chambre de commerce de Gand. Le sénateur ministre a demandé l'avis du préfet de l'Escault. Voici sa réponse : « La mesure prise contre Wortmann et quelques autres fabricants de « Gand a produit le meilleur effet. De superbes filatures de coton se sont « établies. Ces fabricants ne peuvent suffire aux demandes qui leur sont « faites. Il est du plus grand intérêt que cette industrie locale s'affer- « misse et que, par conséquent, l'introduction de l'étranger n'ait plus « lieu. En Hollande, le commerce avec l'Angleterre est extrêmement « actif. Il y a des dépôts de marchandises anglaises à deux lieues des « frontières de l'Empire. On intrigue de toutes manières pour se pro- « curer des moyens d'introduction dans l'intérieur. » Le préfet conclut de ces considérations générales qu'il serait dangereux de laisser au sieur Wortmann la faculté de rétablir ses anciens rapports avec l'étranger.

713. — Turin. Détenus. — Un grand nombre d'individus, acquittés faute de preuves suffisantes et mis comme sujets dangereux à la disposition de l'autorité administrative, se trouvent présentement détenus dans les prisons de Turin. M. le préfet du Pô craint que leur entassement n'occasionne des maladies épidémiques pendant les grandes chaleurs. La maison centrale d'Embrun ne renferme en ce moment que 500 détenus et peut en contenir facilement jusqu'à 1.000 : — Autoriser le tranfèrement [1]

714. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Départ de 120 conscrits.

Dupuis [2] *dit de Maconex* (662), arrêté, a dit que l'affaire dont il est question dans les lettres est le mariage de Poppon avec Mlle Fray ; détenus tous les deux j. n. o.

Verdun. Wirion a donné des passeports à Cooper et à lady Cadogan, née Churchill, qui ont la permission d'aller à Nancy.

Valenciennes. Leigh (H) dit que Kalk-Hauser, capitaine prussien à Boulogne, se dispose à faire passer des prisonniers en Angleterre.

Orne. Arrestation de Leconte dit l'Evêque, espion des brigands.

Orne. La conscription est terminée avec succès.

Tarn. Intolérance. Boussac, curé, refuse d'enterrer Mme Chaissac qui avait divorcé et épousé Esteve ; avis transmis au ministre des cultes.

Rapport du préfet de police. A Louvois, première du *Curieux*, de Eugène [3]. — Bourse : rentes 76 fr. ; banque 1251 fr. 25. — Arrestations : 1 conscrit, 8 voleurs, 1 filou, 3 rôdeurs de nuit, 6 vagabonds, 1 fou.

Grande armée. On a saisi sur Frizet, soldat, des lettres de son père lui conseillant de feindre des maladies pour se faire réformer ; effectivement Frizet n'a presque pas fait de service.

Ordres du Ministre. Retenir j. n. o. : 1) Chapuis (acquitté faute de preuve, pour incendie ; incendies fréquents en Haute-Saône ; on demande de ne pas le relâcher) ; 2) au dépôt d'Embrun : Alpi (liaison suspecte avec les prisonniers napolitains : perturbateur ; sa famille demande son éloignement) ; 3) 9 brigands et voleurs de Gênes (non susceptibles de jugement). — 6 mois de détention : Grizon (fauteur des troubles de l'Aude) (440, 517).

Faits divers. Orage, dégâts considérables : Vosges. — Explosion d'un moulin à poudre : Charente-Inférieure. — Assassinats : 1) Doire : Morel tue sa femme et sa belle-sœur ; 2) Vougon est tué par son frère et son neveu.

1. Ordres du Ministre.
2. Dans ce *Bulletin* ce nom est écrit Dupuits.
3. Il s'agit d'Eugène de Planard.

BULLETIN DU LUNDI 8 JUIN 1807

715. — Dresde. Armes. — Le sénateur ministre a communiqué à toutes les légations de France près les puissances alliées la commission donnée par le gouvernement anglais à ses agents sur le continent pour l'achat de 400.000 fusils (*Bulletin* du 11 mai) (643). M. Bourgoing écrit de Dresde, à la date du 27, qu'ayant remis une note à ce sujet au ministère saxon, il a reçu la réponse suivante : « Il n'y a pas en ce moment « assez de fusils en Saxe pour armer les troupes du pays. Il n'y a qu'une « seule manufacture importante, celle de Suhl, en Thuringe. On y répare, « pour fournir à cet armement, quelques vieux fusils. On s'y occupe « aussi d'en fabriquer de nouveaux. Mais ces travaux sont lents et les « besoins ne pourront de longtemps être remplis. Loin donc de pouvoir « fournir quelques fusils au gouvernement d'Angleterre, celui de Saxe « désirerait qu'il entreprît d'en faire passer sur son territoire, parce « qu'il s'en emparerait. »

716. — Morlaix. Naufrage. Désordre. — Le délégué de Morlaix écrit que, le 31 mai, un navire, parti de Londres le 28, a fait naufrage sur la côte de Pontusval. Le plus grand désordre a paru dans ce moment. Gardes-côtes, douaniers, gendarmes, tous se sont uniquement occupés du pillage des marchandises. Le 3e jour, le délégué s'est porté sur le lieu et a cherché à constater de quelle nation était ce bâtiment. Le capitaine a déclaré qu'il était américain; qu'on lui avait pris ses papiers, qu'on y trouverait son titre de propriété et le rôle de son équipage. Les papiers de ce marin ont effectivement été envoyés au préfet maritime de Brest, par un commis de Roscoff. Le délégué ignore si la déclaration de ce capitaine y est conforme. Mais il a des motifs de croire qu'il est anglais, ainsi que tous les matelots qui composent son équipage. Le navire se rendait de Londres à Lima. Le délégué communiquera incessamment d'autres renseignements.

717. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Départ de 25 conscrits.

« *Mme Hulot*, belle-mère de l'ex-général Moreau, est morte le 6 à sa terre d'Orsay, où elle était exilée [1] ».

Boulogne. Enthousiasme à la nouvelle de la prise de Dantzick. — Arrivée de 2 bataillons westphaliens (227 hommes), mal équipés ; désertions nombreuses dans ce corps (663).

Prisonniers anglais. Sur 5, voyageant dans leur voiture avec un gendarme, 2 s'évadent. — Effectif à Verdun : 1009.

Indre-et-Loire. Rébellion dans un village, un jour de fête, contre 2 gendarmes qui arrêtent 6 individus, dont Couturier : le maire les force à relâcher les prisonniers.

Meurtres. 1) Pô : Chatellino, garde champêtre, accompagnant 2 gendarmes, tue Griffa, brigand, en voulant l'arrêter. — 2) Haute-Garonne : 2 gardes champêtres, Sicard et Cazes, veulent arrêter Albarède, conscrit réfractaire, qui s'est défendu avec l'aide de son beau-frère Marquier, de sa sœur, la femme Marquier, et de Papais ; Sicard tue accidentellement Cazes.

Gênes. Grâce aux indications de Piaggi (706), on arrête les 2 autres brigands, Bernino et Benasi (rapport de Moncey).

Conscription. Satisfaisante en Nièvre, Indre, Manche, Seine-et-Marne, Meuse, Seine-et-Oise. Détails.

1. Phrase écrite par Fouché.

Dyle. Meurtre de Vos, réfractaire, en voulant l'arrêter.

Aisne. Recherche parmi les ouvriers de Saint-Quentin : 24 sont arrêtés, 8 se déclarent : conscrits réfractaires.

Haute-Marne. Desalle, prêtre marié, empoisonne une femme qui lui avait vendu ses biens en viager.

Sture. Fausse monnaie trouvée chez Gasco.

Rapport du préfet de police. Bourse : rentes, 75 fr. 90 ; banque, 1252 fr. 50. — Arrestations : 1 déserteur, 10 voleurs, 1 filou, 9 rôdeurs de nuit, 15 vagabonds.

BULLETIN DU MARDI 9 JUIN 1807

718. — Côtes-du-Nord. Prise d'une île par l'ennemi. — Extrait d'une lettre du préfet de Saint-Brieuc, du 6 juin : « J'ai reçu hier soir, par « ordonnance, l'avis de la prise de l'île Tomé, située à une lieue de la « batterie de Perros-Guirec. Les Anglais y ont arboré pavillon. L'offi- « cier de gendarmerie qui commande à Guingamp s'est mis en marche « avec ce qu'il avait d'hommes disponibles et ceux qu'il pourrait trou- « ver sur la route. On attend des avis ultérieurs. »

719. — Meuse Inférieure. Réfractaires. — Il y avait dans le canton d'Oirsbeck environ 80 réfractaires. Le préfet de la Meuse-Inférieure y a envoyé des garnisaires. 55 se sont rendus et ont été envoyés au dépôt de Charlemont. (*Bulletins* des 9 et 22 mai) (640.670). Par indulgence, le préfet avait dispensé quelques parents pauvres de la mesure des garnisaires. Il a eu avis que plusieurs d'entre eux, se prévalant de cette faveur, insultaient les parents qui engageaient leurs enfants à se soumettre. Il les a fait arrêter. La mesure des garnisaires a été également employée avec succès dans le canton de Tongres. 30 déserteurs ou réfractaires se sont présentés volontairement. — Quelques réfractaires avaient de faux passeports. On a reconnu qu'ils avaient été délivrés par un maire des Deux-Nèthes et deux de l'Ourthe. Ils sont dénoncés.

720. — Rapport du préfet de police. — Toutes les opérations des joueurs de la Bourse sont dirigées vers la hausse. Dans cette vue, afin de conserver leurs effets, ils font des emprunts considérables sur dépôts. Rentes, 75 fr. 90 cent. Actions, 1257 fr. 50 cent.

721. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Départ de 150 conscrits.

Prisonniers de guerre. Dépôts formés à Périgueux et à Tulle pour y placer 500 et 300 prisonniers prussiens.

Brest. Un capitaine de navire américain a été reçu par la flotte anglaise. — Mac Lure, capitaine du navire naufragé à Pontusval (716), a pu visiter un navire français ; une trop grande confiance vis-à-vis des Américains pourrait être dangereuse.

Deux-Sèvres. La bande signalée (702) se compose de 5 hommes seulement ; aucun obstacle à la conscription.

Alexandrie. La commission militaire a déclaré fausse l'accusation de vol portée par Darce contre la fille Gaudon (60), qui aurait eu Régis pour complice, et l'a condamnée à des indemnités.

Conscription. Calvados, Sarthe, Marne, Lys : bien faite ; détails.

Rapport du préfet de police (suite). 11 bilans déposés en mai ; pas de réhabilitation. — Arrestations : 3 voleurs, 3 rôdeurs de nuit.

Ordres du Ministre. En liberté, en maintenant j. n. o le séquestre sur le navire : Manson (637) (avoue avoir touché par force en Angleterre et avoir débarqué Mme Bodley, embarquée au Havre ; le préfet croit qu'on peut le relâcher). — En sur-

veillance dans un port de mer éloigné : Bachelet (700) (sa présence sur les côtes est dangereuse). — En liberté : Wathier (chanson contre les employés des impôts indirects (601) ; assez puni).

Faits divers. Assassinats : 1) Dyle : Senault tue sa femme qui s'était enfuie avec Nau ; 2) Jemmapes : Couvreur est tué par sa femme et par Couplet. — Suicides en Seine-et-Oise : 1) Waudray; 2) Gamau (tentative de suicide).

BULLETIN DU MERCREDI 10 JUIN 1807

722. — Attaque. Vol de deniers publics. — Une voiture chargée de fonds pour le trésor public, attelée de quatre chevaux et escortée par des gendarmes, a été enlevée, le 7 de ce mois, sur la route de Caen à Falaise, entre les villages de Langannerie et Urville. Tous les gendarmes de l'escorte ont été dangereusement blessés. L'adjoint d'Urville a écrit pour le brigadier, au préfet du Calvados, et a marqué qu'on avait sonné le tocsin dans toutes les communes, pour faire poursuivre les voleurs et qu'on en avait arrêté un, chez le sieur Daisy, maire de Soumont, village voisin. Le préfet transmettra d'autres détails. Sa lettre ne désigne ni la quotité de la somme enlevée, ni le nombre de brigands, ni celui des gendarmes de l'escorte.

723. — Soyer, grand vicaire de Poitiers. — L'évêque de Poitiers écrit que M. Soyer, son grand vicaire, lui paraît propre à remplacer M. de Pancemont au siège de Vannes. Ce prélat joint à sa lettre une liste, recueillie par ce grand vicaire, de seize chefs de chouans, qui, d'après son conseil, offrent de servir Sa Majesté, en observant que tous n'y sont pas également propres, à raison de leur âge, de leurs blessures, de leurs intérêts personnels. Mais (ajoute-t-on), si leurs offres étaient accueillies, on indiquerait les occupations qui conviendraient à chacun d'eux. On voit dans cette liste deux frères du grand vicaire, dont l'aîné est couvert de blessures, et un de leurs neveux. — Nota. Parmi les notes recueillies à la police générale sur la Vendée, l'abbé Soyer est désigné comme ambitieux et intrigant [468].

724. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Départ de 120 conscrits.

Pas-de-Calais. Des péniches anglaises s'emparent de Cressy, adjudicataire d'une péniche anglaise échouée (706).

Calvados. Naufrage d'un aviso et de 8 navires marchands qu'il escortait ; les douaniers viennent au secours des naufragés ; presque tous sont sauvés.

Isère. Irrévérence. Des jeunes gens couvrent de boue l'aigle au-dessus de la porte de la sous-préfecture de Saint-Marcellin.

Assassinats. 1) Saône-et-Loire : Deschizeaux, brigand, tue Rollet, juge de paix, qui arrivait avec des gendarmes pour l'arrêter. — 2) Haut-Rhin : on tire sur un garde forestier et on blesse mortellement sa femme.

Vendée. Conscription, bien exécutée ; plus de gaieté et de résignation que les autres années.

Bordeaux. Un gendarme dénonce les propos séditieux tenus en public par le curé de Saint-Louis : « Le ministre écrit à ce sujet au ministre des cultes [1]. » Influence du clergé sur les faibles.

Conscription. Loire-Inférieure, Ille-et-Vilaine, Ain, Mont-Tonnerre, Forêts, Sambre-et-Meuse : satisfaisante ; détails.

1. Ajouté par Fouché.

Briançon. Evasion de 5 conscrits réfractaires ; 6 vétérans, soupçonnés de complicité, sont arrêtés.

Alexandrie. Meurtre par un soldat de la garde.

Rapport du préfet de police. Suicide de Panchon et de la fille de Coquenot.— Bourse : rentes, 76 fr. 20, banque, 1261 fr. 25. — Arrestations : 1 déserteur, 3 voleurs, 1 escroc, 9 rôdeurs de nuit, 2 vagabonds.

BULLETIN DU JEUDI 11 JUIN 1807

725. — **Turin. Agitation.** — Extrait d'une lettre de M. le maréchal Moncey : « Le 29 mai, on a répandu dans la ville de Turin et environs : « qu'un gendarme avait tué sur la grande route un conscrit qu'il con- « duisait et lui avait volé 2.000 francs, qu'il avait été arrêté et serait « écartelé par quatre chevaux, le 30, sur la place Saint-Charles. Le 30, « un rassemblement d'environ 9.000 âmes s'est formé sur la place « Saint-Charles. Toutes les rues adjacentes en étaient obstruées. L'agi- « tation durait encore le 1er juin. La police locale n'a pris aucune me- « sure pour dissoudre l'attroupement. Elle n'a fait aucune arrestation. » M. le maréchal Moncey observe que Mme de Prié, envoyée à Fénestrelles par ordre du sénateur ministre, devait partir le 29 mai, jour où cette fable atroce a été divulguée ; qu'elle a obtenu un délai sous prétexte d'indisposition ; que cette dame demeurait sur la place Saint-Charles, où l'attroupement s'est formé ; qu'on a des motifs de croire qu'il a été suscité par ses affidés pour empêcher que la gendarmerie pût mettre à exécution l'ordre de Son Excellence. Elle n'est partie que le 2 juin, à trois heures du matin, accompagnée de quatre gendarmes. — Nota. Mme de Prié a été renvoyée de Florence à Turin et a différé son départ pendant plusieurs mois en se disant malade. M. le général Menou ayant demandé qu'elle fût éloignée de Turin, Son Excellence a ordonné son transport à Fenestrelle (*Bulletin* du 20 mai [1]). Le 25, le général Menou a répondu que cet ordre allait être mis à exécution [2]. Il paraît qu'il y a eu un retard de plus de huit jours. — Depuis longtemps le sénateur ministre invité le général Menou à surveiller avec plus de soin les sociétés royalistes et les ennemis de la France, et à faire quelques exemples, en punissant les plus coupables. (*Bulletins* des 12 décembre, 24 mars et 30 mai dernier) (209-514-693). Son Excellence renouvelle ses instances et demande des détails circonstanciés sur l'événement annoncé par la gendarmerie. Le capitaine Rigade en a rendu compte à M. le général Menou par une lettre du 31 mai ; il l'a invité à détromper le public sur la calomnie répandue contre l'armée et à en faire punir les auteurs.

726. — **Vengeance contre un garde.** — Le nommé Fachin, garde champêtre de Guéry, près Autun, avait secondé avec zèle les recherches des conscrits et avait arrêté seul successivement huit réfractaires. Le 27 mai, un attroupement nombreux a investi la maison de ce garde et y a mis le feu, après en avoir barricadé toutes les issues. Sa femme a péri dans la maison. Le garde, mortellement atteint par les flammes, est parvenu à sortir et s'est jeté dans une mare voisine. Il en a été retiré et porté à l'hôpital. Il est mort en y arrivant. On fait des recherches actives pour découvrir les auteurs de ce crime.

1. Rien à ce sujet au *Bulletin* du 20 mai.
2. Voir le *Bulletin* du 30 mai (693).

727. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Départ de 240 conscrits.

Alexandrie. La commission militaire a condamné à mort 4 forçats napolitains révoltés (669); faute de preuve, elle en a acquitté 17 autres qui ont été remis au bagne; l'un d'eux, Baccario, écrivain du bagne, a été condamné à 2 ans de prison pour escroqueries envers ses camarades.

Vaucluse. Arrestation de Chaux et de Besson qui, armés et masqués, ont dévalisé sur la route Ville, Pécoul et Mattica.

Conscription. Lettres des préfets : Morbihan, Deux-Sèvres, Eure-et-Loir, Rhin-et Moselle; Ardennes : satisfaisante ; détails.

Aisne. Condamnation de Thiebault, ex-maréchal des logis, pour escroqueries envers des conscrits.

Charente-Inférieure. Pour échapper à 2 péniches anglaises, un brick échoue ; l'équipage est sauvé.

Marengo. Plaintes contre un officier et un maréchal des logis de gendarmerie qui bousculent un individu au théâtre : rapport envoyé à Moncey.

Saône-et-Loire. Rixe à une fête patronale.

Rapport du préfet de police. Bourse : ventes par l'agent Baillot et achats par Jouanne ; rentes, 76 fr. 15 ; banque,1261 fr.25. — Arrestations : 3 voleurs, 7 rôdeurs de nuit, 1 fou, 1 teneur de loterie.

BULLETIN DU VENDREDI 12 JUIN 1807

728. — Calvados. Vol de deniers publics. Renseignements. — Le sénateur ministre a reçu un premier avis, sans aucun détail, d'un vol de deniers publics, commis dans le Calvados, sur la route de Caen à Falaise, le 7 de ce mois (*Bulletin* du 10) (722). Le préfet de Caen adresse des renseignements circonstanciés sur cet événement. Voici l'extrait de sa lettre : « Le sieur Hubert, directeur des messageries d'Alençon, a « chargé un de ses domestiques, nommé Gousset, de cinq caisses, dont « deux remplies d'or et d'argent, les trois autres de monnaie de billon. « L'envoi sommaire était de 66.480 francs. Il était adressé au sieur « Loisilière, payeur. Le conducteur est parti d'Alençon vendredi 5 et « de Falaise dimanche 7, à trois heures du soir. Entre sept et huit « heures du même soir, il a été attaqué au bois dit de Quesnay, à une « demi-lieue de Langannerie, poste de gendarmerie, par douze bri- « gands. Le gendarme Vichou, qui l'escortait, s'est porté sur celui qui « tenait les chevaux. Il a reçu un coup de feu à l'épaule gauche qui « l'a mis hors de combat. Les brigands ont bandé les yeux au charre- « tier et l'ont conduit au milieu du bois, avec sa voiture attelée de qua- « tre chevaux. Le brigadier de Langannerie, averti par un jeune « homme, s'est porté au bois de Quesnay, avec le seul gendarme qui « lui restait. En y arrivant, il a reçu une balle à la jambe gauche, qui « l'a traversée et blessé son cheval mortellement. Il est revenu sur ses « pas avec le gendarme et ils ont fait sonner le tocsin. M. Dupont « d'Aisy, émigré, maire de Soumont, et le capitaine de la gendarmerie « se sont rendus au bois. Ils ont été accueillis d'un grand nombre de « coups de fusils, qui les ont engagés à attendre un renfort. M. Flori- « mond de Vambes, ancien chef de chouans, est survenu à la tête de « trente paysans déterminés. La gendarmerie de Falaise s'y est jointe. « Dans l'intervalle, les brigands avaient vidé les caisses et chargé l'or

« et l'argent sur les quatre chevaux du roulier. On n'a retrouvé que « la voiture et les monnaies de cuivre et de billon. Il a été constaté « que la somme demeurée au pouvoir des brigands était de 63.076 fr. « On a arrêté un jeune homme qui avait accompagné les brigands. Il « a déclaré qu'ils l'avaient emmené de force, pour conduire un des che- « vaux, et qu'étant parvenu à s'échapper, ils lui avaient tiré plusieurs « coups de fusil qui ne l'avaient pas atteint. Des douze brigands, trois « ont paru âgés de 35 à 40 ans, vêtus en redingotes de draps gris. Deux « avaient des bottes à retroussis. Le 3e des petites guêtres blanches. « Des neuf autres sept étaient en vestes courtes, ancien costume des « voleurs, excepté deux qui étaient en chemise. Tous étaient armés de « fusils et pistolets. Ils avaient neuf fusils doubles et trois simples. Il « paraît qu'ils étaient informés de l'envoi ; ils ont demandé au voiturier « la caisse qui contenait les 33.000 francs. Les recherches se conti- « nuent. » — Nota. A la fin de 1805, huit brigands attaquèrent égale- « ment près de Verneuil un fourgon chargé pour la banque de France : de 30.000 francs, envoi de Rennes; et 28.000, envoi d'Alençon. Ils n'en- levèrent que l'envoi d'Alençon. (*Bulletin* du 4 Frimaire an XIV) (II.539). « Le ministre a indiqué au préfet et à la gendarmerie plusieurs gens suspects à arrêter; il y a dans ce vol des circonstances propres à faire connaître les voleurs[1]. »

729. — Archevêque d'Aix. Abus. — Le 26 mai dernier, l'archevêque d'Aix a rendu une ordonnance qui rétablit la cérémonie annuelle, relative au vœu de Marseille, pour la cessation de la peste, en 1720. Le maire de Marseille paraît n'y avoir mis aucun obstacle. Déjà ce prélat avait ordonné, sans autorisation, la translation, dans les caveaux des églises de Marseille, de divers ossements qui étaient dans les cimetières.

730. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Turin. On avait appris que Balbo avait proposé, comme sous-bibliothécaire à Turin, Vernazza, zélé partisan du roi de Sardaigne (II.1407). D'après l'ordre de S. M. on prescrivit à Menou d'arrêter Vernazza : il n'a pas répondu ; on lui a écrit de nouveau : pas de réponse. Le ministre, ayant eu avis qu'on venait de voir Vernazza à Turin, invite Moncey à le faire arrêter.

Prisonniers anglais. Permission à Green de venir d'Orléans à Paris, et aux dames Hall et Junes de rejoindre leurs maris prisonniers à Verdun.

Vannes. Les vicaires généraux disent au ministre des cultes que Coettisaulo est un des distributeurs du libelle séditieux (672).

Conscription. Rapports des préfets : Loire-Inférieure, Finistère, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher : bien exécutée ; Eure : quelques réfractaires, remplacés ; Dyle ; 7 se sont mutilés et ont été versés au régiment des pionniers. Détails.

Rapport du préfet de police. Mort subite de Duez. — Bourse : rentes, 76 fr. 20 ; banque, 1262 fr. 50. — Arrestations : 1 conscrit, 7 voleurs, 6 rôdeurs de nuit, 2 vagabonds, 1 fou.

BULLETIN DU SAMEDI 13 JUIN 1807.

731. — Armes. Renseignements. — Son Excellence le ministre directeur de la guerre expose que l'inspecteur de la manufacture d'armes de Liège lui a rapporté que le sénateur ministre, sur l'avis que le gouver-

1. Phrase ajoutée par Fouché.

nement anglais venait de commander 400.000 fusils dans cette manufacture, avait prescrit des mesures pour empêcher cette fabrication illicite. — Nota. Le sénateur ministre a écrit au préfet de l'Ourthe, comme à tous ceux qui ont des manufactures d'armes dans leur département, que le gouvernement anglais a chargé ses agents d'acheter 400.000 fusils sur le continent, et non point dans la seule ville de Liège (*Bulletin* du 11 mai) (643). Par la même lettre, Son Excellence le ministre directeur de la guerre fait connaître les diverses mesures prises par ce ministère pour empêcher l'exportation des armes à l'étranger et fait, sur la manufacture de Liége, les observations suivantes : « En l'an XII, « la ville de Liége a obtenu de Sa Majesté la libre exportation des fusils « de luxe, à condition que les fabricants feraient marquer leurs canons « par l'inspecteur de la manufacture. Cette condition n'empêcherait « pas d'employer comme armes de guerre les fusils de luxe de peu de « valeur. Cette ville a conservé des rapports avec le Portugal, la Tur- « quie, les régences Barbaresques. La majeure partie des fusils qu'elle « fabrique actuellement, dits « fusils de luxe », sont destinés pour le « Levant et expédiés pour Trieste. Ainsi les anglais pourraient facile- « ment les racheter dans les ports de la Méditerrannée ou de l'Adria- « tique. » Cependant, avant de provoquer d'autres mesures que celles qui existent sur cette matière, mesures qui pourraient paralyser une partie importante de notre commerce, Son Excellence le ministre directeur de la guerre désire connaître jusqu'à quel point est fondé l'avis relatif à une commande aussi extraordinaire que celle de 400.000 fusils.

732. — Aix. Passage de S. A. I. la princesse Pauline. — Extrait d'une lettre du maire d'Aix, du 4 de ce mois : « Son Altesse Impériale « la princesse Pauline est arrivée à Aix le 22 mai. Tout cérémonial « avait été interdit; mais une foule immense s'était portée sur son pas- « sage et lui a donné des témoignages unanimes d'amour et de respect. « Le 23, Son Altesse a reçu plusieurs fonctionnaires. Son Altesse ayant « marqué le désir d'assister à la célébration de la Fête-Dieu, le maire a « cherché à la rendre brillante. Il a reçu indirectement un don de 3.000 l. « (Acte de bienfaisance de Son Altesse.) Le 24 était le jour de la fête « champêtre du Romérage, qui se donne tous les ans au bénéfice des « pauvres. Son Altesse s'y est rendue et y a été accueillie avec le plus « vif enthousiasme. Il y a eu à Aix à cette occasion plus de 12.000 « étrangers. Le 3 juin, Son Altesse est partie pour Gréoux, accompa- « gnée des vœux de toute la ville. La levée de la conscription s'est faite « à la même époque, sans la plus légère difficulté. »

733. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Départ de 105 conscrits.

Verdun. Prisonniers de guerre. Wirion écrit que Hamilton, lieutenant prussien, a obtenu la permission de résider à Verdun chez Lalance, son parent. — Arrivée d'un autre prisonnier, signalé par Kellermann comme très suspect; il se dit anglais et fils de Jackson qui fut employé par le ministère anglais à diverses missions : mauvais renseignements.

Côtes-du-Nord. Détails sur le débarquement des Anglais à l'île Tomé (718).

Vol de la recette de Bergerac (660). Détails; il y avait 4 brigands et non 8 comme ont dit les gendarmes ; 3 sont arrêtés ; on n'a pas encore le 4e, Bardet, qui appartient à une famille distinguée.

Sarthe. Suicide de Moulins, maire et notaire, qui était poursuivi pour escroqueries envers les conscrits.

Moselle. Arrestation de Gout : trouble à une procession.

Sture. Brigands. (703. 706). Moncey dit que leur chef, Le Dragon, vient de tuer un gendarme ; détails.

Turin. Propos contre l'Empereur tenu par Pastoris en présence de Bonvoisin, membre du corps législatif.

Rapport du préfet de police. Une fille tombe d'une fenêtre : accident ou meutre ? — Bourse : rentes, 76 fr. ; banque, pas cotée. — Arrestations : 2 conscrits, 1 déserteur, 4 voleurs, 1 escroc, 8 rôdeurs de nuit, 1 teneur de loterie.

Ordres du Ministre. En liberté sous caution et en surveillance spéciale : Senger (324. 11) (détenu depuis un an pour intrigues). — En surveillance spéciale à 40 lieues des frontières : Rampone (625) (condamné à 4 mois de détention pour révolte avec Bustori, Garbino, etc. ; Moncey et le préfet sont d'avis qu'il serait dangereux de le laisser dans le pays à l'expiration de sa peine). — Détenir j. n. o. : Pausanel (acquitté pour brigandage, faute de preuve). — En surveillance sous caution dans sa commune : Chiarottino (91) (ex-employé de la cour de Sardaigne ; revenu sans autorisation ; bons renseignements). — Détenir 2 mois : Fleury (forçat libéré, venu sans autorisation à Perpignan).

BULLETIN DU LUNDI 15 JUIN 1807

734. — Paris. Saisie de tabatières. — Par le même rapport[1], la préfecture annonce qu'elle a saisi, le 13, une nouvelle fabrique de tabatières de carton verni, représentant, à l'extérieur et sous le couvercle, les Bourbons, la tour du Temple, les saules pleureurs et autres objets relatifs à cette famille. On a trouvé dans la même fabrique un grand nombre de tabatières pareilles, représentant des sujets très obscènes.

735. — Infirmiers du Val de Grâce. — On a rapporté que les infirmiers de l'hospice militaire du Val-de-Grâce s'emparaient de l'argent des malades qu'ils voyaient en danger et le partageaient entre eux avant leur mort. Quatre de ces infirmiers, mandés à la préfecture, ont déclaré que ce fait était vrai et d'un usage général parmi les infirmiers. Il paraît que cet abus provient de ce qu'on néglige d'enregistrer avec exactitude les déclarations que les malades doivent faire en entrant à l'hospice, de tout ce qu'ils apportent. Dans les quatre dernières années, quoique le mouvement des malades ait été d'environ 1.200, il n'y a eu que 174 déclarations enregistrées. Suivant le rapport, l'avis donné contre les infirmiers insinue que, pour assurer leur possession de l'argent des mourants, ils avaient quelquefois accéléré leur dernière heure. On n'a acquis aucune preuve de ces délits.

736. — Ouest. Bandes. Mesures proposées. — Extrait d'une lettre de M. le maréchal Moncey, du 12 de ce mois : « La nuit du 5 juin, une « nouvelle bande de 40 hommes armés a été réunie dans un bois de l'ar- « rondissement de Montaigu. On a mis en mouvement toutes les forces « disponibles pour les poursuivre. Ces mesures seraient plus efficaces, « si les maires et les curés les secondaient. » On présume que ce sont des déserteurs du corps de marins organisé à Lorient. — M. le maréchal ajoute ce qui suit : « P. S. Je reçois à l'instant une nouvelle lettre « du colonel Noireau, datée d'Ancenis, 8 juin. Il paraît que la bande « s'est déjà dispersée et que la tactique des rebelles est de fatiguer la « gendarmerie par des apparitions soudaines et momentanées, tantôt

1. Cet article est précédé d'un autre article sur Paris, exposant les mutilations dont se rendait coupable Taisseire (voir ci dessous : 739. Événements divers).

« sur un point, tantôt sur un autre. Le colonel demande que, pour pour-« suivre les perturbateurs, on mette à sa disposition toutes les compa-« gnies de réserve des départements de sa légion. » « Le ministre « a écrit à ce sujet au général Junot. [1] »

737. — **Tribunal de Wissembourg.** — Plusieurs délits forestiers ont été commis successivement par les habitants de Roth, arrondissement de Wissembourg. Pour se venger du garde forestier, nommé Chavot, et d'un particulier nommé Bauer, qui le secondait, ils se sont livrés contre eux aux plus violents excès au mois de mars dernier et ont mis leur vie en danger. Ils ont exercé d'autres actes de vengeance contre des maires, des adjoints et leurs agents. Les informations auxquelles on a entrepris de procéder étaient naturellement infructueuses, parce que tous ceux qui auraient pu déposer avaient plus ou moins participé aux délits. Le procureur impérial, sur les observations du sous-préfet, a requis contre toute la commune de Roth l'application de la loi du 10 vendémiaire an IV. Le tribunal a refusé. Son Excellence le grand juge est invité à se rendre compte des motifs de cette impunité.

738. — **Observations médicales sur les conscrits réformés.** — Le sieur Revolat, médecin, a adressé à la société de médecine de Paris un tableau nosologique contenant les causes tant internes qu'externes qui ont motivé la réforme de plusieurs conscrits du département des Alpes-Maritimes. La lecture de ce tableau a été suivie de réflexions verbales, faites par des médecins et chirurgiens en chef des armées, qui ont prétendu que les sujets des dernières conscriptions étaient plus faibles que ceux des précédentes et qu'un plus grand nombre avaient succombé aux fatigues de la guerre. Ce travail paraît avoir été destiné à l'impression. M. le conseiller d'Etat, préfet de police, a consulté à ce sujet M. le conseiller d'Etat directeur général de la conscription. Tous deux sont d'avis que la publicité de cet ouvrage pourrait, dans les circonstances présentes, entraîner les plus graves inconvénients : — En suspendre la publication et même l'annonce jusqu'à nouvel ordre [2].

739. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Départ de 110 conscrits.

Paris. Arrestation de Taisseire, élève en médecine, qui faisait réformer des jeunes gens en leur mettant dans les yeux une poudre qui a failli faire perdre la vue à plusieurs ; ses gros bénéfices.

Bordeaux. Passage de 3 colonnes de troupes espagnoles ; excellent accueil.

Evasion. Moncey ordonne d'examiner la conduite d'un gendarme qui accompagnait Pintel (arrêté pour escroquerie), qui s'est évadé.

Rébellions. 1) Haute-Loire : contre 2 gendarmes arrêtant 2 conscrits réfractaires ; 2) Lozère : contre 2 gendarmes conduisant un conscrit.

Nord. Assassinat de Chevalier, garde champêtre,

Saône-et-Loire. Deschizeaux, qui avait tué Rollet (724), est tué par la garde qui voulait l'arrêter ; son frère a été blessé et arrêté ; son père arrêté ; les habitants se sont laissé désarmer.

Faux passeports découverts dans l'Orne et l'Eure, sur papier réglementaire ; enquête.

Conscription. Suite des rapports des préfets : Loire-Inférieure, Finistère, Mayenne,

1. Phrase ajoutée par Fouché.
2. Ordre du Ministre.

Ille-et-Vilaine. Haute-Vienne (où des conscrits se présentent avec des plaies faites avec des caustiques ; cependant l'esprit y est meilleur) ; détails.

Meuse. Brice Raulin, détenu pour propos et relâché (II), vient de tenir d'autres propos.

Rapport du préfet de police, 4 suicides, dont ceux de Eulard et de Corsains. — Aux Français, 1° des *Projets d'enlèvement,* par Pain : on n'a pas pu l'achever. — Bourse : rentes, 75 fr. 90. — Arrestations : 10 voleurs, 4 fraudeurs, 28 rôdeurs de nuit, 4 vagabonds, 1 fou.

Italie. Enquête de la Feuillade au sujet de fonds que Windham aurait fait parvenir à Petriconi, agent du ministre anglais à Rome, par la maison Bertolaccï, de Livourne ; les négociants entretiennent leur correspondance avec l'Angleterre par la France.

Toscane. De Feuillade dit qu'il n'y a pas de fabriques d'armes en Toscane.

Relevé des principaux délits de mai. 2 rébellions pour conscrits. – 2 attaques de courriers. — 5 attaques de particuliers. — 7 assassinats. — 2 vols, dont un chez Broeta [1] à Anvers (671). — 2 incendies par malveillance. — 1 fausse monnaie : Gasco arrêté (717).

Ordres du Ministre. Au dépôt de Saint-Quentin : d'Hôtel-Montaigu (88) (condamné aux travaux publics pour s'être enfui ; il serait dangereux de le placer dans un atelier de son département). — Renvoyer dans son pays : Rousseau (de la Romagne, colporteur). — 1 mois au fort de Bitche : Decker (647) (pas de mauvaise intention, mais a besoin d'une punition). — Détenir j. n. o, : 1) au dépôt de Vilvorde : Dubois (déserteur d'un bataillon colonial ; brigand ; on redoute son retour chez lui) ; 2) voleurs, vagabonds etc. (15, dont 5 femmes, non susceptibles de jugement). — 1 mois de détention : 8 fraudeurs des Deux-Nèthes (preuves insuffisantes pour les poursuivre).

Pièces annexées au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 14 juin,
Rapport de la préfecture de police, du 15 juin.

BULLETIN DU MARDI 16 JUIN 1807

740. — Doubs. Contrebande. — Le préfet du Doubs expose que l'introduction des marchandises anglaises, par la Suisse, est devenue extrêmement active. Les porteurs passent par troupes de 50 à 60 ; et leur salaire est de 18 livres par jour. Les saisies sont rares; la douane ne recourt jamais à l'autorité administrative, paraît même lui cacher avec soin tout ce qui a trait à son service.

741. — Prisonniers hessois. — Il y a actuellement 103 prisonniers hessois à la citadelle de Besançon, dont 9 malades ont été mis à l'hôpital. Le préfet observe que tous sont tranquilles, mais plusieurs extrêmement misérables, parce qu'ils ne reçoivent aucune solde, n'étant pas militaires.

742. — Rapport particulier, du 15 juin [2]. — Les nouvelles de Paris ne m'ont rien présenté. A Saint-Cloud, S. M. l'Impératrice a honoré ce matin de sa signature le contrat de mariage de Mlle Longrois avec M. Riesner, peintre. Hier M. Rémusat a dit à Sa Majesté que MM. ses chambellans avaient ordre d'envoyer les noms des personnes qui auraient l'honneur d'être admises à sa table. Cet ordre m'a paru affecter beaucoup Sa Majesté, en ce qu'il semblait donner à ses chambellans une espèce de droit d'inspection. Le bruit s'est répandu à Saint-Cloud, et il

1. Mot écrit Broele dans ce *Bulletin.*
2. Cet article ne fait pas partie à proprement parler du *Bulletin :* il y est seulement annexé.

est parvenu jusqu'à Sa Majesté l'Impératrice qu'au départ du dernier courrier de la Grande Armée tout paraissait annoncer une bataille très prochaine.

743. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Permission à Mme Philips, anglaise, de retourner en Angleterre ; Wirion et Gorden (ministre protestant) lui donnent de l'argent pour son voyage).

Golo. Morand a fait arrêter Mariani, chef d'une rébellion contre 5 gendarmes qui voulaient arrêter Giacobi, réfractaire.

Conscription. Suite des rapports des préfets : Nord, Roer, Seine-Inférieure, Calvados, Charente-Inférieure, Maine-et-Loire (plusieurs simulent habilement des hernies); détails.

Mont-Tonnerre. Un fraudeur tue un douanier ; enquête.

Gard. Rébellion. 6 hommes enlèvent 2 déserteurs à des gendarmes, sans résistance de ceux-ci : transmis à Moncey.

Tarn. Arrestation de Garne (déserteur) et de Cros (réfractaire), avec de faux passeports.

Rapport du préfet de police. Suicide de Paret. — Bourse : hausse produite par le bruit de la paix avec la Prusse ou d'un armistice avec la Russie : rentes 76 fr. 25. — Arrestations : 8 voleurs, 9 filous, 3 rôdeurs de nuit, 1 fraudeur, 1 braconnier.

Milan Arrestation de conscrits français : 7 genois et un de Parme : envoyés dans leurs départements.

Vienne. Wirion avait prévenu Andréossi que Temple, évadé de Verdun (640), s'était réfugié à Vienne et qu'on a demandé l'extradition : le gouvernement autrichien répond que Temple n'est pas dans un cas prévu d'extradition.

Pièces annexées au Bulletin

Rapport de la préfecture de police, du 16 juin.
Rapport particulier (voir ci-dessus, l'article 742).

BULLETIN DU MERCREDI 17 JUIN 1807

744. — Paris. Légation turque. — L'ambassade turque est plus riche en bonnes nouvelles de Constantinople qu'en argent comptant; les maîtres ne payent personne; les gens payent leurs fournisseurs avec de l'eau de rose. On assure que l'ambassadeur doit dix mille francs à Frascati, pour sorbets et glaces. Leurs ducats, qui valent 15 l. à Constantinople, ne sont pris ici que pour 11 l. 10 sols.

745. — Culte. Intolérance. — Plusieurs plaintes sont parvenues successivement au sénateur ministre sur les refus faits par des prêtres de procéder aux obsèques de particuliers morts dans leurs paroisses. Son Excellence les a communiquées à Son Excellence le ministre des cultes. Voici les résultats : cette difficulté a eu lieu à Cahors, relativement au sieur Brunier, secrétaire général de la préfecture et orateur d'une société de francs-maçons, décédé au mois d'avril dernier. Les prêtres de Cahors se sont justifiés. — A Neker[1], en Puy-de-Dôme, le curé avait refusé de comprendre dans l'obit M. Meyraud, avocat. Par ordre de l'évêque, le curé a satisfait la famille sur ce point. — A Semens, en Gironde, et Rabastens, Tarn, les curés ont refusé deux sépultures : la première sous prétexte que le défunt n'avait pas fait ses Pâques ; la

1. Il doit s'agir de Neschers.

seconde, celle de M. Estève, maire, membre du collège électoral, administrateur de l'hospice, qui avait épousé Mme Chaissac, divorcée légalement. (*Bulletins* des 27 mai et 6 juin) (683-714). Son Excellence le ministre des cultes écrit que M. l'archevêque de Bordeaux fera justice du curé de Semens. Quant à celui de Rabastens on a répondu que l'évêque terminerait cette difficulté pendant la tournée qu'il faisait dans son diocèse.

746. — Rapport du préfet de police. — Avant hier, on avait répandu à la Bourse le bruit d'un armistice avec la Russie. Hier on a dit qu'il y avait eu une grande bataille, dans laquelle la Grande Armée avait remporté une victoire complète. Tous les cours ont éprouvé une nouvelle hausse. Rentes, 76 fr. 50 c. Actions, 1267 fr. 50 c.

747. — Florence. Correspondance. — Son Excellence M. de la Feuillade a prévenu le sénateur ministre que la correspondance pour les fonds, entre l'Italie et l'Angleterre, se fait par la France, sans aucun autre indice (*Bulletin* du 15 juin) (739). Par une lettre ultérieure, M. de la Feuillade explique que les lettres passent par Marseille et Gênes et que c'est dans ces villes qu'on peut prescrire les mesures de surveillance. Le sénateur ministre a donné des ordres conformes à cet avis et signale spécialement la correspondance de Petriconi, agent de M. Windham à Rome, et de la maison de Livourne Bertolacci et Campbell, par laquelle passent les lettres et les fonds (même *Bulletin* du 15) (739).

748. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Poppon. (714). 6 personnes de Paris, dont Dubouloz (législateur) et Dessaix (capitaine), demandent la liberté de Poppon.

Barbezieux. Rixe au passage d'une troupe espagnole.

Aveyron. On signale une troupe de 40 réfractaires, sous les ordres de Claret.

Gênes. Moncey dit que 18 déserteurs, venant d'Italie, ont pénétré sur le territoire de Gênes ; on les recherche.

Sture. Brigands. Moncey dit que les recherches continuent.

Brigands. Attaque sur route (en Italie).

Strasbourg. Passage du prince de Hohenzollern-Sigmaringen, allant à Saint-Omer prendre le commandement de son régiment.

Asti. Assassinat. Menou traduit à la commission militaire Mordiglia et sa femme, qui se disent domestiques de Zino ; Mordiglia a blessé Degregori (procureur), qui l'interrogeait, et Romblot (lieutenant de gendarmerie).

Conscription. Suite des rapports : Côtes du-Nord, Moselle, Mont-Tonnerre ; détails.

Complot pour vol de deniers publics formé par Ertelmayer : on devait enlever la recette de Spire à Mayence.

Gênes. Contrebande. Tallon et Chiabrundo, officiers des douanes, sont accusés de l'avoir favorisée.

Rapport du préfet de police (*suite*). Suicide de Delaunay. — Arrestations : 5 voleurs, 1 escroc, 8 rôdeurs de nuit, 1 fou.

Anclam. On prévient Bourrienne que, d'après le major des chevau-légers belges, Mans, déserteur de ce corps, est à Hambourg.

Faits divers. Incendie par vengeance contre un maire : Pas-de-Calais. — Duel entre 2 officiers ; un est tué : Toulon.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 17 juin.

749. — Montenotte. Conscription. — Le préfet de Savone écrit que les trois quarts du contingent sont en route et que le reste partira bientôt. L'esprit d'amélioration a été sensible. Il y a eu peu de réclamations et les conscrits sont partis avec gaîté. Le sous préfet d'Acqui a presque complété le contingent de son arrondissement et a agi avec zèle et régularité.

750. — Bavière. Armes. — M. Otto a répondu, le 8 de ce mois, à la lettre du sénateur ministre, sur les fusils que le gouvernement anglais cherche à se procurer sur le continent. Une circulaire a été écrite à l'instant, par le ministère, à toutes les autorités de la Bavière pour empêcher l'exportation et le passage des armes qui pourraient être destinées au service de l'ennemi. M. Otto ajoute que les dispositions naturelles de tous les habitants de la Bavière contre l'Angleterre suffiraient à empêcher l'achat d'armes que le gouvernement britannique voudrait faire sur cette partie du continent.

751. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Renseignements sur Laplaine, père d'une jeune femme qui a demeuré chez la princesse Caroline ; il a porté jadis le nom de Denüil ; très mauvais sujet; lié avec Harel; une de ses filles est en pension chez Mme Ferry; l'autre, élevée avec la princesse Caroline, mariée par elle à Revel (officier), s'est séparée de lui ; Laplaine se vante de son crédit auprès du grand-duc de Berg et de S. M. ; s'il continue ses bavardages, on l'expulsera.

Verdun. Prisonniers anglais. Oakden, négociant, a obtenu la permission d'aller à Orléans établir une manufacture de cuirs. — 25 prisonniers nouveaux. — Effectif 1035.

Prussiens. 12 ont obtenu la permission de se retirer dans les villes de France où ils sont nés.

La Rochelle. Révolte de 24 forçats napolitains sur 200; détails.

Conscription. Suite des rapports des préfets : Pas de-Calais, Deux-Nèthes.

Rapport du préfet de police. Suicide de Mme Saint-Maurice. — Bourse : hausse ; achats par l'agent Ferrand; rentes, 76 fr. 60; banque, 1270. — Arrestations : 1 conscrit, 7 voleurs, 8 rôdeurs de nuit, 12 mendiants.

BULLETIN DU VENDREDI 19 JUIN 1807

752. — Correspondance anglaise. — Son Excellence le ministre de la marine communique au sénateur ministre l'avis qui lui a été adressé de Brest sur la correspondance de l'ennemi. Deux matelots, pris sur un pêcheur de Jersey, qui a échoué, le 30 mai, à la baie de Cancale, ont déclaré que le nommé Tirel, évadé d'une prison de France, était spécialement chargé du transport de la correspondance de Guernesey à la baie de Saint-Brieuc ; que celle de Jersey s'entretient par la baie de Cancale et la côte de Saint-Germain. Goyon de Vaucouleurs est l'agent de la première ; Péronne celui de la seconde. — Nota. Tirel, marin, fut arrêté dans le département de la Manche, en floréal an XII, comme agent de la correspondance de Jersey. On ne put acquérir aucune preuve positive. Après une détention de plusieurs mois, il fut mis à la

disposition du ministère de la marine (*Bulletin* du 12 pluviôse an XIII)[1]. Goyon de Vaucouleurs et Péronne sont d'anciens agents du ministère anglais, signalés depuis longtemps..

753. — **Moselle. Juifs.** — Un juif marquant de la capitale ayant assuré que les conscrits israélites de la Moselle avaient donné, dans la dernière levée, des preuves de dévouement à Sa Majesté et d'attachement à la patrie. M le conseiller d'Etat du 1er arrondissement a demandé au préfet de ce département des renseignements positifs sur ce fait. Voici l'extrait de sa réponse : « Les informations que vous avez reçues « ne sont pas exactes. 72 juifs ont été appelés. Il n'en est pas un seul « qui n'ait cherché à se faire réformer, sous divers prétextes. J'ai « même été fatigué de leurs réclamations. On les a examinés avec soin. « M. le directeur général avait écrit qu'il convenait de n'être pas très « difficile à leur égard. Cependant on n'a pu en admettre que sept. Des « 65 autres il y en a eu 62 réformés et trois ajournés. Des 7 admis, « quatre seulement sont partis avec les détachements. Deux ont fourni « des remplaçants et le dernier s'est fait arrêter pour vol au moment « du départ. On ne doit d'éloges qu'aux principaux juifs de Metz, qui « ont agi franchement et avec zèle pour engager leur jeunesse à se mon- « trer plus digne d'être adoptée par la grande nation, mais sans suc- « cès. »

754. — **Conscription.** — M. le conseiller d'Etat du 1er arrondissement a communiqué, chaque jour, les rapports qui lui ont été adressés par les préfets, sur les opérations relatives à la levée de 1808. Les extraits en ont été insérés successivement dans les *Bulletins*. Le résultat le plus remarquable a été que, quoique quelques bandes aient paru dans divers cantons de l'Ouest et que le but de leur mouvement fût de mettre obstacle à cette levée, elle s'est faite généralement dans ces départements avec le plus grand calme. M. le conseiller d'Etat du 2e arrondissement présente aujourd'hui un état sommaire des résultats de la même levée dans 29 départements. Leurs contingents étaient de 13.629; il en est parti 9.999. On continue de diriger les autres vers leurs destinations.

755. — **Gray. Directeur du jury.** — Le nommé Chapuy[2], habitant de Bucey (Haute-Saône) étant traduit à la cour criminelle de Gray, comme incendiaire, le magistrat de sûreté prévint le préfet qu'il serait acquitté faute de preuves suffisantes. Les incendies étaient des actes de vengeance fréquents dans ce département. Il existait contre Chapuy de fortes présomptions. Le préfet jugea que la sûreté publique exigeait qu'il fût puni. Il arrêta que, dans le cas où il serait acquitté, il demeurerait détenu jusqu'à nouvel ordre. Le sénateur ministre a approuvé cet arrêté (*Bulletin* du 6 juin). Chapuy ayant été acquitté, le 31 mai, n'ayant pu obtenir sa liberté, a adressé sa plainte au directeur du jury de Gray et a accusé le préfet de détention arbitraire. Ce magistrat a ordonné d'office l'élargissement de Chapuy et a informé avec éclat contre le préfet. Son Excellence le grand juge est invitée à se faire rendre compte de la conduite de ce juge.

756. — **Rapport du préfet de police.** — Le 6 de ce mois, 126 tailleurs de pierre, travaillant au Louvre, ont demandé une augmentation de leurs salaires. L'entrepreneur ayant refusé, ils se sont retirés paisible-

1. Dans le *Bulletin* de ce jour nous ne trouvons rien sur Tirel.
2. Nom écrit Chapuis dans le *Bulletin* du 6 juin (714).

ment. Le 17, les charpentiers employés aux mêmes travaux ont pareillement demandé une augmentation. Elle a été refusée. Ils ont de même cessé leurs travaux sans bruit. Les ouvriers de ces deux parties paraissent s'être concertés et s'entendre. Cependant ils ne forment aucune réunion. On n'en voit pas plus de trois ensemble. Ils sont surveillés avec soin. Ceux qui n'ont pas participé à ces demandes continuent leurs travaux.

757. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Château de Ham. Arrivée de 9 officiers prussiens. — Senig et Mormand, qui troublaient la tranquillité, ont été envoyés au château de Bouillon.

Prisonniers de guerre. Permission à 3 officiers suédois de venir à Paris; la même permission à Giffard, prisonnier anglais (605), est prorogée de 3 mois.

Seine-et-Marne. Tentative d'assassinat sur Morin, maire; on accuse Pastaille, berger et ancien maire.

Turin. Correspondance de la cour de Cagliari (585). Gauthier (209), directeur des postes, très lié avec David, dont le frère est à la cour de Cagliari, est soupçonné de recevoir lui-même cette correspondance sous son couvert.

Rapport du préfet de police (suite). Suicide de Hainaut. — Au Vaudeville, 1re des *Pages du duc de Vendôme*, par Dieulafoy et Gersin : succès. — Bourse, hausse soutenue; rentes, 76 fr. 70; banque, 1270. — Arrestations : 1 conscrit, 4 voleurs, 2 rôdeurs de nuit, 3 vagabonds, 1 fou.

Berlin. Le général Clarke annonce que Baudouin, sa femme et Mme Mathis sont partis de Berlin pour venir à Paris négocier un emprunt qui sera versé dans les caisses de l'administrateur général Estevé.

Ordres du Ministre. En surveillance spéciale dans sa commune : Colona (détenu depuis 2 ans pour assassinat non prouvé; le général Morand ne s'oppose pas à cette mesure). — En liberté : Butel (aide canonnier, revenu d'Angleterre, paraissait suspect; bons renseignements). — 3 mois de détention, puis en surveillance : femme Rivière (des Hautes-Alpes; nécromancie, prophéties; elle trouble les familles.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 19 juin.

BULLETIN DU SAMEDI 20 JUIN 1807

758. — Bordeaux. Prêtres [1]. —... On a ajouté, par cette note, que des officiers espagnols avaient assuré que, depuis leur entrée en France, les prêtres leur avaient paru d'un très mauvais esprit, qu'ils leur avaient dit que le but de l'Empereur « était de changer la dynastie d'Espagne « et de poursuivre en elle, jusqu'à extinction, le dernier des Bourbons. « Que c'était pour dégarnir l'Espagne de ses troupes qu'on les faisait « venir en France et que le prince de la Paix était d'accord pour ce « changement de dynastie. » Le ministre a écrit au préfet de faire venir le curé chez lui et de l'interroger sur ces faits et de lui rendre compte [2].

759. — Rapport du préfet de police. — Les tailleurs de pierre qui ont cessé leurs travaux au Louvre (*Bulletin* du 18) (756) se sont divisés. Les uns travaillent au pont d'Iéna, d'autres à la place Vendôme, d'au-

1. L'article commence par rappeler l'article du *Bulletin* du 10 juin (724). Nouveaux détails sur les propos hostiles au gouvernement tenus par le curé Bertherot devant des soldats espagnols de passage à Bordeaux.

2. La dernière phrase a été ajoutée par Fouché.

tres dans des ateliers particuliers. Quelques-uns se sont rendus à Corbeil, où l'on fait des constructions. — Divers bruits ont circulé à la Bourse d'hier Quelques-uns parlaient de négociations de paix. D'autres assuraient qu'il y avait eu une bataille générale, dont les détails seraient incessamment publiés. Les cours ont peu varié ; rentes, 76 fr. 60 c. ; Actions, 1268 fr. 75. — Arrêtés : 2 conscrits, 2 voleurs, 6 vagabonds, 18 rôdeurs de nuit.

760. Madrid. Armes. — M. de Beauharnais communique au sénateur ministre la réponse du prince de la Paix à sa note sur les fusils que le gouvernement anglais recherche sur le continent. En voici l'extrait : « Il suffit que je connaisse ce projet pour que j'en prévienne l'effet. « Notre ancien ennemi commun trouvera dans le continent espagnol « des obstacles invincibles. Le masque dont il voile ses desseins n'é- « blouira jamais la fidélité espagnole. »

761 — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Alexandrie. La commission militaire a acquitté Gandini et Montaldo (marchand) de rapports avec le brigand Mayno, mais les a condamnés pour marchandises prohibées.

Vol commis par 5 prisonniers russes, à Metz : poursuivis.

Tentative de viol sur la femme de Deslandes, par 3 soldats, à Granville.

Vendôme. Détails sur Casimir Thoinier, prêtre dissident, frère du chef des dissidents de Vendôme ; détails sur ces dissidents qui « avaient été aigris par l'évêque Bernier et le haïssaient plus qu'ils ne tenaient à leur parti ». (II. 1351.)

Paris. Départ de 15 conscrits.

Conscription. Suite des rapports des préfets : Maine-et-Loire (beaucoup de réfractaires se sont présentés), Mayenne, Eure, Sarthe ; détails.

Nièvre. On a dénoncé aux tribunaux 3 escroqueries envers les conscrits ; le plus coupable est Verger, chirurgien.

Vendée. On a vu quelques déserteurs ; on en a arrêté 4.

Lyon. Troubles à une procession ; un homme est blessé pour n'avoir pas ôté son chapeau.

La Haye. Le baron Defelz, ministre d'Autriche en Hollande, a fait demander par M. de Metternich des passeports pour venir en France : accordé.

Ordres du Ministre. En liberté en surveillance à Tours : Revel (384) (détenu d'abord pour faux; mémoire composé par lui ; détenu à la Force j. n. o. ; il paraît calme). — Détenir jusqu'à ce qu'il s'enrôle : Gorneau (vol chez son oncle Gorneau, ancien avocat, qui s'est plaint en demandant seulement son enrôlement). — Retenir jusqu'au remboursement de la somme escroquée, puis en surveillance : Robillard (escroqueries envers un conscrit). — Retenir j. n. o. : voleurs, vagabonds et mauvais sujets (24 dont 6 femmes, non susceptibles de jugement).

BULLETIN DU LUNDI 22 JUIN 1807

762. — Paris. Juifs. — Il circule, parmi les principaux juifs qui résident à Paris, que le conseil d'État vient de soumetre à l'approbation de Sa Majesté un projet de décret tendant à les rendre solidairement garants des délits que les juifs d'une classe inférieure commettront dans les états de Sa Majesté. Cette responsabilité paraît être pour les plus riches le sujet d'une vive inquiétude. On est assuré que plusieurs marquent l'intention de vendre leurs immeubles, retirer leurs capitaux et mobiliser leur fortune pour pouvoir la transporter facilement dans des pays étrangers.

763. Gironde. Clergé [1]. — ... Le préfet de la Gironde annonce qu'à raison de cet événement, et parce qu'un agent de police a invité le curé de Saint-Louis à se rendre chez le commissaire général pour s'expliquer sur les propos qu'il avait tenus, publiquement, sur la place, aux officiers du régiment des Asturies, M. l'archevêque de Bordeaux dénonce le commissaire général à Son Excellence le ministre des cultes. Le préfet observe que, si ce prélat a cru avoir une plainte légitime à former, il aurait dû la lui présenter. Il rappelle les déférences qu'il a eues lui-même pour ce chef du diocèse, dans diverses circonstances où les prêtres ont troublé la tranquillité des habitants. A Génissac, le désservant prêchait contre les acquéreurs, le concordat, la suppression des fêtes et refusait le chant du « Domine salvum », etc... Le préfet s'est borné à le désigner à l'archevèque, qui a cherché à attribuer les torts de ce prêtre à son grand âge, à sa faiblesse physique et morale. A Bourg, près Blaye, le curé prêchait également contre ceux qui ne faisaient pas réhabiliter leur mariage. C'étaient des « ennemis de Dieu, des taureaux, des ânes, etc. ». Le préfet en a porté sa plainte à l'archevêque, qui a promis d'engager ce prêtre à être plus réservé. Dans plusieurs paroisses, les prêtres refusent l'inhumation, sous divers prétextes. L'archevêque les approuve. Il en est de même des fêtes supprimées, que le clergé fait chômer. Le préfet tolère ces abus, par égard pour l'archevêque. Il en a rendu compte à Son Excellence le ministre des cultes. Le ministre a écrit à ce sujet au ministre des cultes [2].

764. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Nord. Mandat d'arrêt lancé contre Corniol et Parent, pour escroqueries envers des conscrits.

Correspondance de Sardaigne, se faisant par les agents du roi de Sardaigne Bottiglia, Rolle, Travec et Salvetti (ce dernier à Florence, sous le couvert de Fiorentini, vice-consul sarde à Livourne) ; Eula va aussi souvent en Sardaigne ; le comte de Vergas est venu de Sardaigne à Livourne avec une mission secrète, croit-on.

Toulon. Désertion fréquente dans le régiment suisse de Castella.

Aude. Pepraty, secrétaire de mairie, a soustrait des registres, pour sauver des conscrits.

Tarn. Rébellion. Un réfractaire est enlevé aux gendarmes.

Rapport du préfet de police. Suicide de Sorbier-Songravière (amour). — Bourse : rentes, 76 fr. 75 ; banque 1272 fr. 50. — Arrestations : 15 voleurs, 24 rôdeurs de nuit, 12 vagabonds, 3 fous.

Dresde. Renseignements sur les 3 frères de Bruges, officiers de marine, émigrés : un fut arrêté pour l'affaire de Georges et est mort en Suisse ; à un autre on a intercepté une lettre de M. de Guiche ; le ministre a ordonné de les rechercher à Dresde (354) ; l'aîné, comte de Bruges, était très lié avec Gentz ; le 2ᵉ, dit chevalier de Bruges, a épousé Mˡˡᵉ Golofkin ; ennemis du gouvernement ; détails.

Faits divers. Vol d'église : Meuse-Inférieure. — Rixe d'écoliers ; un est tué : Basses-Pyrénées.

Pièces annexées au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 21 juin.
Rapport de la préfecture de police, du 22 juin.

1. L'article commence par rappeler ce qui a été dit dans le *Bulletin* du 20 juin (758) sur le curé Bertherot.
2. Phrase ajoutée par Fouché.

BULLETIN DU MARDI 23 JUIN 1807

765. — Vendée. Exportation de blés. — Le 24 mai dernier, le commandant de Noirmoutier communiqua au sénateur ministre un réquisitoire du commisaire de police de cette île, tendant à engager le maire à suspendre l'exportation des blés, sur le fondement qu'ils étaient devenus rares et que le pays était menacé d'une disette prochaine. Le commandant approuvait cette démarche et l'appuyait. On a demandé des renseignements au préfet de la Vendée. Voici l'extrait de sa réponse : « Noirmoutier est suffisamment approvisionné et l'exportation peut se « continuer sans inconvénient. La troupe reçoit du très bon pain et dans « la quantité ordinaire. Cette plainte est l'ouvrage de quelques habitants « de l'île, ennemis personnels de M. Jacobsen, maire de Noirmoutier, qui « est le plus zélé du département et le plus sincèrement dévoué à Sa « Majesté. »

766 — Basses-Pyrénées. Réfractaires. Mesures. — Il y a eu beaucoup de réfractaires en 1806, dans le département des Basses-Pyrénées. Le préfet, après diverses mesures infructueuses, a pris l'arrêté suivant : « Il sera établi garnison dans tout canton dont le contingent ne sera pas « complété, aux frais des habitants les plus solvables. Ces frais seront « répartis par le maire entre les 15 plus imposés, qui seront tenus d'en « faire l'avance dans trois jours. Le maire sera personnellement res- « ponsable de tout retard ou négligence. » — L'Espagne a renvoyé 12 réfractaires, qui sont au dépôt d'Oléron.

767. — Morbihan. Enlèvement de l'évêque de Vannes. Détenus. — Par suite de l'enlèvement de feu M. l'évêque de Vannes, un grand nombre d'individus, soupçonnés d'avoir eu des relations avec les brigands qui avaient exécuté cet attentat, ont été arrêtés par ordre de M. le général Boyer et ont dû garder prison (*Bulletin* du 14 janvier) (302). Quatre d'entre eux ont déjà obtenu leur liberté sous surveillance (*Bulletin* du 19 mai) (662). Il en reste trente-cinq qui réclament la même faveur et rien n'a prouvé qu'ils fussent plus coupables que les précédents. Son Excellence le ministre des cultes a transmis leur réclamation, qui est appuyée pareillement par M. le préfet. Une maladie, qui s'est déclarée dans la prison où ils sont renfermés, et à laquelle quatre autres détenus ont déjà succombé, fait désirer leur prompt élargissement. M. le général Boyer n'y voit aucun inconvénient : — Les renvoyer en surveillance spéciale dans leur commune [1].

768. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Rapport d'un agent sur le sermon de l'abbé Fressinous.
Anvers. Rixe. Moncey dit qu'un douanier a tué Verhelst sans motif.
Gard. Capture du brigand Toulouse recherché depuis trois ans.
Verdun. Green, prisonnier anglais, a la permission de résider à Blois.
Prises faites par l'ennemi : 4 bateaux.
Conscription. Suites des rapports des préfets : Oise, Lys.
Calvados. Incendie.
Gênes. 42 individus poursuivis pour délits dans la conscription, 15 sont condamnés, 12 acquittés.

1. Ordre du ministre.

Rapport du préfet de police. Martin blesse Anzoux : rixe. — Bourse : rentes, 76 fr. 85; banque, 1272 fr. 50. — Arrestations : 2 déserteurs, 9 voleurs, 6 vagabonds, 1 fou.

Ordres du Ministre. Dans un dépôt de mendicité : Thibaut-Grandmaison (mendicité ; propos ; mauvais renseignements).

Pièces annexées au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 23 juin.

Rapport sur Paris, du 23 juin

Lettre particulière relative à Mme de Belmont, actrice.

BULLETIN DU MERCREDI 24 JUIN 1807

769. — Faux bruits de rassemblements. — M. le maréchal Moncey informe le sénateur ministre que quelques maires ayant donné avis qu'il se formait un rassemblement de brigands dans la Montagne Noire, on a réuni toute la gendarmerie de trois départements contigus, Aude, Tarn et Haute-Garonne, et on y a joint des détachements de garde nationale, les compagnies de réserve et les gardes champêtres et forestiers. Une battue générale a été faite avec ces forces réunies et il a été constaté qu'il n'existait aucune bande dans ces contrées. Des maires qui n'avaient pas participé aux avis donnés par ceux des environs de la Montagne Noire, en ont paru surpris. On a remarqué qu'il y avait eu moins de délits dans le mois de juin que dans les deux précédents.

770. — Général Malet [1]. — Son Excellence le ministre directeur de la guerre prévient le sénateur ministre que, par ordre de Sa Majesté, il a suspendu le général de brigade Malet et a envoyé au conseil d'Etat toutes les pièces qui le concernent pour procéder à sa destitution, s'il y a lieu. Son Excellence le ministre directeur joint à sa lettre les copies de deux de ces pièces : ce sont deux lettres, écrites les 22 et 24 avril dernier, de Civita-Vecchia, par le général Malet au général Charpentier, chef de l'état-major général de l'armée d'Italie. On voit par ces lettres que le général Malet annonçait qu'il régnait une fermentation sourde dans les Etats de Sa Sainteté ; qu'il devait y avoir à Rome, le 26 mai, un rassemblement de plus de cent mille habitants des campagnes, sous le prétexte de la fête de la sanctification, et que cette réunion causait de vives inquiétudes aux amis de la France. D'après cet exposé, le général Malet demandait qu'il fût permis de retenir et cantonner près de Rome des bataillons de dépôt qu'on envoyait d'Italie à Naples. Le sénateur ministre a remarqué, dans plusieurs autres circonstances, que le général Malet était naturellement inquiet et tracassier.

771. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Observation sur le projet de règlement d'imprimerie et de librairie imprimé et distribué dans Paris « par ordre de la section de l'Intérieur du conseil d'Etat »[2]. Long rapport sur ce projet : on blâme l'établissement projeté de chambres syndicales et d'un cautionnement uniforme : contre-proposition.

Etrangers. Permissions : à la comtesse Wislocka, galicienne, d'aller aux eaux de Spa ; à Fabricius, conseiller d'Etat danois, de venir à Paris.

Charleville. Faux poinçons fabriqués par des ouvriers pour faire passer comme acceptées des pièces d'armes.

1. Dans cet article, le nom est écrit : « Mallet ».
2. Ecrit par Fouché.

Cantal. Rébellion au sujet de Pilon, prêtre dissident et perturbateur, qu'on a trouvé caché chez Gaston; un grand nombre de fanatiques, réunis pour entendre sa messe, s'opposent à son arrestation.

Basses-Pyrénées. Rapport du préfet : arrivée aux eaux d'un personnage « de la plus haute distinction », voyageant sous le nom de général Van d'Espigle.

Lyon. Tarpau, acquéreur d'une église, a reçu une lettre anonyme l'invitant à renoncer à cette acquisition.

« *Genève*[1]. Château de Compiano. Le 17 de ce mois, à 3 heures après-midi, 15 prisonniers se sont évadés. La porte était gardée par des vétérans. La gendarmerie les a poursuivis et atteints. Le ministre a écrit pour que la garde de ce château fût confiée à des hommes éprouvés. »

Rapport du préfet de police. Laurent blesse mortellement Cailly (jalousie). — Bourse : baisse, puis hausse ; rentes, 76 fr. 40; banque, 1273 fr. 75. — Arrestations : 2 conscrits, 5 voleurs, 7 rôdeurs de nuit, 2 vagabonds, 2 fous.

Faits divers. Assassinat de la veuve Levasseur par Prévôt : Calvados. — Incendies : Nord, Finistère, Pas-de-Calais, Somme.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 24 juin.

BULLETIN DU JEUDI 25 JUIN 1807

772.— Tarn. Faux passeports. — Le directeur général de la conscription donne avis que les nommés Gorsse et Cros, conscrits du Tarn, l'un réfractaire, l'autre déserteur, ont été arrêtés et traduits au tribunal de Lavaur, comme munis de faux passeports. Le premier avait le passeport d'un autre conscrit, de son nom Gorsse, dispensé de service. Le second avait celui du nommé Fau. M. le conseiller d'Etat observe que cet abus est commun dans le département du Tarn et que beaucoup d'autres conscrits sont parvenus à se soustraire à la loi, en empruntant ou en achetant les passeports de ceux qui sont exempts. Le sénateur ministre demande des renseignements au préfet.

773. — Bordeaux. Gardes nationales. Insubordination. — 40 hommes de la 4e compagnie des grenadiers de la première cohorte, casernés à Bordeaux, avaient formé le complot de déserter la nuit du 3, sous prétexte que leur service était trop pénible. On surveilla leurs mouvements. Plusieurs furent arrêtés, dont un sergent. On les conduisit avec difficulté au fort du Hâ. Leurs camarades, qui avaient tenté inutilement de les enlever aux gendarmes, se portèrent en grand nombre à la porte du fort et demandèrent leur liberté avec menaces. La gendarmerie résista et parvint à les faire rentrer dans leurs casernes. M. le sénateur La Martillière a convoqué un conseil de guerre pour juger ce délit. Le commissaire général de police, qui rend compte de cet événement, observe qu'il n'a porté aucune atteinte à la tranquillité publique.

774. — Rapport du préfet de police. — Les cours ont été faibles à l'ouverture de la Bourse. Les nouvelles des victoires ont circulé. On a assuré que Kœnigsberg était occupé par les armées de Sa Majesté. La hausse s'est rétablie. Rentes : 76 fr. 60; actions : 1272 fr 50.

775. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Prisonniers anglais. Evasion de 3 mousses. — Intrigues de 12 aspirants : 3 sont transférés à Bitche, 9 à Sarre Libre. — Wirion envoie à Bitche Richarson, capitaine d'infanterie anglaise : mauvaise conduite.

1. Ecrit par Fouché.

Rébellions contre la gendarmerie. 1) à une foire : Tarn ; 2) pour empêcher l'arrestation de réfractaires : Basses-Alpes.

Vol de deniers publics. Recherches dans le Calvados (722-728). Moncey se plaint du peu d'activité de la gendarmerie et propose de remplacer le capitaine par Manginot.

Alexandrie Menou dit que la commission militaire a condamné à mort 9 complices de Mayno (exécutés), mis 4 aux fers et renvoyé 2 comme conscrits.

Prisonniers prussiens (707). Sur les 1400, 700 seulement ont été envoyés à Tarascon; 700 sont restés provisoirement à Nîmes.

Conscription. Suite des rapports des préfets : Aisne, Maine-et-Loire, Nièvre ; détails.

Gênes. Evasion de 17 prisonniers de Compiano (771); le commandant Beugnot [1] a été blessé mortellement.

Rapport du préfet de police (suite). Suicides : 1) Albriée (maladie) ; 2) fille Rousseau (indigente ; tentative de suicide). — Arrestations : 3 voleurs, 21 rôdeurs de nuit, 3 vagabonds, 3 fous.

Faits divers. Incendie : Pas-de-Calais. — Voleur : Russel, caporal, arrêté : Lyon.

Pièce annexée au Bulletin

Rapport de la préfecture de police, du 25 juin.

BULLETIN DU VENDREDI 26 JUIN 1807

(Ce *Bulletin* n'existe pas dans la série AF^{IV}. Il existe dans la série F^7, mais la plupart des articles le composant ont paru dans les *Bulletins* ultérieurs. Voir les nos 777, 794, 795, 796.)

776. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Prisonnier d'Etat. Tentative d'évasion de Rusilion, ex-complice de Georges, au château d'If, avec la complicité de Lacauve (Lacauve : ex-officier, arrêté pour correspondance avec l'Angleterre ; la reine de Naples était intervenue pour lui et il avait été mis en liberté sous la caution de Laboullée, de Marseille). On a su le complot par Cavalier, garde-côte. Lacauve arrêté, a nié. Swain, capitaine d'un navire américain, a reconnu que Lacauve avait retenu son passage sur son bateau pour lui et pour un passager. Giniez, commandant du fort, autorisait Lacauve à venir voir ses anciens co-détenus. Détails.

Rapport du préfet de police. Suicide de la femme Grilliet. — Bourse active; rentes, 77 fr. 60; banque, 1272 fr. 50. — Arrêtés : 9 voleurs, 2 filous, 2 fraudeurs, 2 rôdeurs de nuit, 7 vagabonds.

BULLETIN DU SAMEDI 27 JUIN 1807

777. — Paris [2]. — « Le nommé Guillet, qui s'était présenté à M. Fox, pour lui offrir d'exécuter un coup de main sur la personne de l'Empereur, vient de mourir à Bicêtre. »

778. — Conscription. — Le préfet de l'Orne, instruit que quelques conscrits avaient déserté en route, a fait un dernier envoi de 95 hommes, le 20 de ce mois, composé tant de ceux qui étaient en retard pour diverses causes que de ceux destinés à remplacer les déserteurs. Le contingent de ce département est complet. Dans l'Eure, le contingent entier a été fourni. Mais six conscrits ayant quitté les détachements en route, le préfet en a fait partir six autres.

1. Bugnot dans ce *Bulletin* et Beugnot dans les suivants.
2. Cet article, entièrement écrit de la main de Fouché, a été inséré dans le *Bulletin* du 26 juin, série F^7.

779. — **Trappistes conscrits.** — Le préfet du Pô écrit que, le 12 de ce mois, la gendarmerie a arrêté quatre moines du monastère de la Trappe établi à l'hospice du Mont Genèvre, de l'âge de la conscription, que le prieur se proposait de tranférer au couvent de Servara, près Gênes. Ils ont été mis à la disposition de M. le général Menou.

780. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Départ de 100 conscrits.

Droits réunis. Le ministre fait rechercher Coulange qui, étant à l'hôpital de Toulouse, aurait fabriqué de faux timbres et poinçons pour la marque des cartes à jeu

Ariège Evasion d'un conscrit : son escorte est attaquée.

Caen. Vol de fonds publics (775). Moncey dit qu'on a arrêté Gousset, voiturier de Hubert (ancien directeur des messageries) : il conduisait la voiture attaquée et donnera peut être des renseignements.

Charente-Inférieure. Un capitaine de navire papenbourgeois débarque 4 matelots français relâchés par les anglais.

Dyle. Jugement condamnant à 2 ans de prison et 5.000 fr. d'amende Pecqueur et Demarets et rejetant l'appel de Monneaux : escroqueries envers les conscrits.

Autun. Rébellion contre la gendarmerie, à l'instigation de Brossard, pour délivrer 2 conscrits.

Rapport du préfet de police. Tentatives de suicide : 1) Fierieux (chagrin); 2) femme Leroux. — Bourse active ; rentes, 77 fr. 40 ; banque, 1280. — Arrestations : 2 conscrits, 6 voleurs, 1 filou, 6 rôdeurs de nuit, 5 vagabonds, 1 faussaire.

Ordres du Ministre. En liberté : Delbosc et La Ginestière (659) (paraissent repentants). — Détenir j. n. o. : 1) Dalichoux et Théron (acquittés pour assassinat, faute de preuve, paraissent cependant coupables) ; 2) à la demande de l'archevêque de Besançon et du préfet : Cordier (condamné à 2 ans de prison pour vol ; mis en liberté ; nouveaux excès). — Détenir 1 mois : Saubona père et fils (cabaretiers de la Gironde ; rixe ; le fils arrache la croix d'un officier; condamné à 3 jours de prison seulement, ce qui est insuffisant).

Pièces annexées au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 26 juin.
Rapport de la préfecture de police, du 27 juin.

BULLETIN DU LUNDI 29 JUIN 1807

781. — **Conscription.** — Il y a eu, en Mont-Tonnerre, 69 déserteurs. On en a remplacé 41 : des mesures sont prises pour fournir les 28 autres. — Dans l'Ourthe, il y a 18 réfractaires et 30 conscrits en retard pour diverses causes. Le préfet marque que le contingent sera bientôt complété.

782. — **Rapport du préfet de police.** — On a donné samedi, au théâtre Français, la première représentation d'un drame en trois actes, intitulé : *Adélaïde Duguesclin* [1]. L'ouvrage a paru entièrement défectueux et la représentation n'a pu être achevée. La toile a été baissée au bruit des sifflets. Cette pièce est attribuée à M. Dorvo. — Arrêtés : 5 voleurs; 11 mendiants.

783. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Sur 19 prisonniers anglais conduits à Arras, 4 s'évadent; déjà Hare et Balston [2] se sont évadés et ont été repris (703). — Effectif : 1044.

1. Il s'agit de *La mort de Duguesclin*.
2. Mot écrit Baston dans ce *Bulletin* et Balston le 3 juin (703).

Deux-Sèvres. Enlèvement d'armes, chez Ducrocq de La Buchellerie, maire, par 3 jeunes gens : Robineau (gendarme) et des gardes nationales les poursuivent.

Deux-Sèvres. Excès contre un garde, Camel, par Visseron et Martin, charbonniers, qu'il avait surpris en flagrant délit.

Seine-et-Oise. Rébellion contre des gendarmes pour leur enlever un déserteur.

Turin. On avait dit à Menou d'arrêter Vernazza et Pullini. Il dit qu'on a arrêté Vernazza (730) : détails; c'est un savant, revenu en Piémont après la mort du cardinal Borgia. L'abbé Pullini (H.) est aussi un savant, très tranquille ; Menon ne sait s'il s'agit de lui ou de son frère, ex-dominicain.

Maine-et-Loire. Arrestation de Lucas, colporteur : propos séditieux.

Hambourg. Bourrienne a fait arrêter Étienne Parrimond, toulonnais chassé d'Angleterre avec d'Imbert et autres. Détails. A la police, sur la liste des toulonnais, on a vu Joseph-André Parrimond, mais non un Étienne.

Ordres du Ministre. En surveillance à 40 lieues de Paris, des côtes et des endroits où séjourne la Cour : Calendini, Lambert, Martin (officiers; propos chez un traiteur; pas de charge mais un doute subsiste). — 6 mois à Bicêtre : Grotte (s'est faussement qualifié d'inspecteur de police pour mettre 2 femmes à contribution). — 1 mois à la Force : Gauthier (imprimeur) et Robert (colporteur de livres) (ont voulu lancer une poésie licencieuse). — Retenir jusqu'à ce qu'on puisse l'enrôler : Dubourg (arrêté pour coups dans une rixe; a essayé de se tuer en prison ; son père demande son enrôlement). — Détenir j. n. o. : voleurs, vagabonds, etc. (32 dont 14 femmes), non susceptibles de jugement.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport du préfet de police, du 29 juin.

BULLETIN DU MARDI 30 JUIN 1807

784. — Paris. Journaux. Mesures. — Le ministre de la Marine s'est plaint plusieurs fois de ce que les journaux rendaient compte de ce qui se passait dans nos ports ; et il a demandé qu'il leur fût défendu de parler de nos opérations maritimes, excepté d'après le *Journal officiel*. Le port d'Anvers était l'objet principal de cette mesure. Quoique le sénateur ministre connût bien les autres moyens qu'a le gouvernement anglais d'être parfaitement instruit de tout ce qui se fait à Anvers, il fit donner aux journalistes l'ordre demandé. Son Excellence l'a même fait renouveler plusieurs fois, sur les instances réitérées de son collègue, et notamment le 20 de ce mois, en déclarant qu'elle ferait suspendre la circulation de ceux qui y contreviendraient. Cependant, avant-hier, le *Journal de l'Empire*, le *Courrier de l'Europe* et le *Journal du Soir* ont annoncé qu'on venait de lancer deux vaisseaux à Anvers. Son Excellence a fait arrêter à la poste ces trois journaux jusqu'à nouvel ordre « pendant deux jours » [1].

785. — Turin. Brigandage. Esprit public. — Le sénateur ministre ayant remarqué, d'après divers rapports, que les brigands reparaissaient sans cesse dans les départements au delà des Alpes, Son Excellence a demandé au général Menou les causes de ce désordre et surtout si ces brigands étaient soutenus soit par les habitants du pays, soit par l'étranger. M. le général répond, par une lettre du 24, que les brigands qui restent dans ces contrées sont d'anciens contrebandiers, qu'on détruira successivement. L'ennemi agit sous main pour les entretenir.

1. Mots ajoutés par Fouché.

Quelques maires, malveillants ou intimidés par leurs menaces, les protègent. Quant aux habitants, riches et distingués, « je pose en fait, dit « M. le général Menou, qu'ils ne favorisent pas les brigands et qu'ils « ne sont point agents des puissances étrangères. Ils regrettent leurs « places et auraient voulu que le gouvernement ne fût pas changé. Mais « tous savent que cela est terminé et qu'ils n'ont rien de mieux à faire « que de suivre, en tout et partout, le gouvernement actuel. » M. le général donne pour preuve de cette assertion la pétition que vient de lui présenter la famille de Saluces Paesana, tendant à ce que M. le général fasse arrêter un des membres de cette famille qui la déshonore, le chevalier de Saluces, commandeur de Malte, chassé de l'ordre pour vols, du régiment des gardes du roi de Sardaigne pour même cause, ayant déserté successivement des deux régiments suisses, tenant actuellement des propos contre le gouvernement et ne fréquentant que des hommes suspects. M. le général a adhéré au vœu de cette famille, en ordonnant l'arrestation demandée.

786. — **Maine-et-Loire. Incendiaires.** — On a mis le feu à des meules de foin qui appartenaient au fermier des communaux de Mazé, que le préfet de Maine-et-Loire avait fait amodier pour pourvoir aux frais du culte. Le préfet a chargé le maire de faire indemniser le fermier et l'a prévenu qu'en cas de refus une garnison serait envoyée dans la commune.

787. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Étrangers. Mme Elisabeth, margrave de Brandebourg, vient à Paris avec M. de Graville, Mme de Coux et 5 domestiques. On surveillera la suite, spécialement M. de Graville, qui fréquentait à Londres Dutheil, l'évêque d'Arras, etc.

Calvados. Détails sur Levasseur, homme de loi à Paris, arrêté sans passeport.

Marne. Arrestation de Couturier, qui provoquait à la désertion.

Dyle. Rébellion contre des gendarmes voulant arrêter un perturbateur à une fête patronale.

Arras. On a trouvé Bouffart et Beaufort, officiers pensionnés, gravement blessés.

Finistère. Désertion de 67 conscrits ; mesures pour les ramener ; quelques-uns sont revenus ou arrêtés.

Sarthe. 10 réfractaires sont arrêtés, un tué, un évadé ; peu de déserteurs.

Parthenay. Prévarication. Le procureur ne fait pas exécuter un jugement contre Delaître condamné pour avoir recelé un déserteur.

Mont-Blanc. Conscription bien faite ; 35 hommes d'excédent ont demandé à partir.

Drôme. On met des garnisaires dans 3 communes, asiles de réfractaires.

Saône-et-Loire. Rébellion contre des gendarmes pour leur arracher Leurois, déserteur, à La Genète : c'est la 3e rébellion à La Genète depuis 2 mois.

Rapport du préfet de police. Suicide de David (ivrogne). — Un ouvrier de la colonne Vendôme se tue accidentellement. — Bourse : bruit de guerre avec l'Autriche ; rentes, 77 fr. 45 ; banque, 1285. — Arrestations : 2 voleurs, 4 vagabonds, 3 rôdeurs de nuit, 1 fou.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 30 juin.

BULLETIN DU MERCREDI 1er JUILLET 1807

788. — **Deux-Nèthes. Carabiniers prussiens.** — Au mois de juin dernier, le sénateur ministre eut avis que les carabiniers prussiens au service de France montraient un mauvais esprit et l'intention de

passer en Angleterre, lorsqu'ils en trouveraient l'occasion. Le sieur Kalk-Hauser, capitaine, fut spécialement désigné. Son Excellence a demandé des renseignements. Le préfet des Deux-Nèthes répond qu'il avait reçu le même avis. Ce corps est arrivé à Anvers le 21 juin et en est reparti le 25 pour Malines. Plusieurs soldats ont déclaré qu'ils désiraient qu'on les rapprochât du Rhin, afin d'avoir plus de facilités pour déserter. On a pris toutes les mesures de surveillance convenables.

789. — Fries et Orsel. — Complices des garotteurs de la Dyle et ensuite dénonciateurs dans le long procès qui a eu lieu. Ils viennent d'être acquittés à Lille et renvoyés à Bruxelles par devant M. le préfet. Ce magistrat observe que ces deux individus ont, par leurs fausses dénonciations, compromis et ruiné un grand nombre de familles, fait arrêter près de 500 personnes et causé, en pure perte, à l'Etat, des frais considérables. Leur conduite antérieure et même leur sûreté personnelle s'opposent à leur élargissement. — Les transférer au dépôt de Gand et les y détenir jusqu'à nouvel ordre [1].

790. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Départ de 20 conscrits.

Seine-et-Oise. Rébellion (783). Moncey annonce l'arrestation des frères Chauvin, parents du déserteur et chefs de la rébellion.

Etranger. Permission à M. de Rivaz, colonel au service du Valais, de venir à Lyon.

Anvers D'après les notes trouvées sur Bonneville, ex-grenadier, forçat évadé et repris, il devait se rendre chez Dropier et Bourguignon, marchands de vin à Paris; enquête sur les autres noms trouvés dans ses notes.

Moselle. Jugement condamnant Fabert, maire, pour exaction envers des conscrits (390), et acquittant Lyon, son complice.

Saint-Quentin. Suite des recherches de conscrits réfractaires parmi les ouvriers (717): on en arrête 11 autres.

Contrebande. Combat entre 4 contrebandiers et des douaniers des Deux-Nèthes.

Rapport du préfet de police. Un individu blesse un chasseur de la garde, pour une femme. — Bourse : rentes, 77 fr. 30 ; banque, 1285. — Arrestations : 1 conscrit, 6 voleurs, 2 vagabonds, 6 rôdeurs de nuit, 1 fou.

Ordres du Ministre. Expulsée de France : Guyon (mulâtre, mis en surveillance pour propos, a été à Lisbonne sans autorisation et est revenu). — En liberté en surveillance : 1) Caillon (II) (acquitté et détenu administrativement ; sa mère infirme demande sa liberté) ; 2) Lemercier (II. 537) (détenu administrativement ; les autorités locales le réclament). — Autoriser la mise en jugement demandée par le préfet : Janssen (exportation de grains). — Renvoyer devant le préfet de police : Ravenna et Botto (vagabonds, passeports altérés ; on les soupçonne de faire partie de la bande des italiens vagabons) (671). — Eloigner « jusqu'à plus ample renseignement » [2] : David dit le Petit Antoine (habitant suspect de la côte).

Faits divers. Foudre : 1) Luxembourg, explosion très grave ; 2) Seine-Inférieure, sur un clocher, dégats. — Vol au bureau de la poste aux lettres : Quimper.

BULLETIN DU JEUDI 2 JUILLET 1807

791. — Police de Rouen. — Plusieurs faits consécutifs ont prouvé que la police de Rouen employait des agents qui provoquaient des délits au lieu de se borner à dénoncer et à éclairer ceux qui parviennent à

1. Ordres du Ministre.
2. Mots ajoutés par Fouché.

leur connaissance. 1° A la fin de l'an XII, l'un d'eux, nommé Simonnet, vint à Paris pratiquer deux mauvais sujets, dont l'un vivait avec la femme Simonnet. Le jour fut pris pour se rendre en armes sur la route de Rouen. La diligence fut attaquée ; les deux assaillants furent tués sur la place ; un gendarme fut grièvement blessé ; la police de Rouen était prévenue de tout par M. le conseiller d'Etat du 1er arrondissement ; elle était même avertie de se méfier de Simonnet, l'instigateur du coup, dans le cas où il serait son agent (*Bulletin* du 23 Thermidor an XII) (I. 133). — 2° A la fin de mars dernier, un agent secret fut envoyé de Rouen à Dieppe et proposa à un pêcheur, nommé Robin, de conduire en Angleterre la personne qu'il lui amènerait, moyennant cent louis. Robin parut consentir et demanda 200 louis L'agent les promit et se retira, dans l'intention de faire arrêter Robin. Ce pêcheur le prévint et le fit arrêter lui-même par la gendarmerie (*Bulletin* du 10 avril) (567). — 3° Le 16 avril, des agents de la même police ont été envoyés à Saint-Valery pour proposer à un pêcheur de passer un étranger en Angleterre, moyennant 25 louis. Séduit par cette offre, il y a consenti et prit jour pour le mercredi suivant. Il a été arrêté à l'instant (*Bulletin* du 20 avril) (592). — 4° Dans les premiers jours du mois dernier, un agent s'est encore rendu sur la côte pour faire les mêmes propositions. Un pêcheur de Criquebeuf, nommé Maillard, et un marin d'Hecqueville, nommé Savary, les ont acceptées. Le commissaire les a fait arrêter et conduire à Rouen, séparément, par la gendarmerie. (*Bulletin* du 27 mai) (683). — 5° A la même époque, la police de Rouen a renouvelé l'événement de l'an XII, dont Simonnet avait été le moteur. Un voleur, nommé Bance, autrefois agent de cette police, qui s'en était défait, confie le projet d'un vol à un individu qui sert actuellement cette même administration et qui en reçoit ses instructions pour la suite de l'affaire. Le voleur et le dénonciateur se rendent à la maison qui doit être volée ; des gendarmes y étaient placés en embuscade ; Bance est tué ; son prétendu complice ou son dénonciateur est lui-même atteint d'un coup de feu et le gendarme Braquehaie grièvement blessé d'un coup de crosse sur la tête (*Bulletin* du 29 mai) (689). — Cette manière d'exercer la police étant contraire aux instructions du ministre, Son Excellence a rappelé au préfet de Rouen les principes de son administration et lui a ordonné de s'y conformer.

792. — Proclamation du duc de Pienne. — M. Bourrienne annonce qu'on a fait imprimer, en petit format, conforme à celui du manifeste de Calmar, une proclamation par laquelle les militaires français sont invités à déserter et à se porter au régiment du Roi de France, infanterie, commandé par le duc de Pienne. On promet pour paye 16 sous de France, sans pain, ou 10 sous avec 2 livres de pain par jour. — Nota. Le duc de Pienne, depuis longtemps au service de Suède et actuellement major général, paraît effectivement avoir été chargé, par le roi de Suède, de s'occuper de la formation de ce corps, mais à une époque antérieure aux avantages que les armées françaises ont successivement remportés et à l'armistice de la Suède (*Bulletin* du 12 juin) [1]. Cette proclamation n'est pas datée. Il n'en a paru aucun exemplaire en France. On a prescrit les mesures de surveillance convenables pour qu'elle ne puisse y pénétrer. Le sénateur ministre a, de plus, invité M. Bourrienne,

1. Rien à ce sujet au *Bulletin* du 12 juin. Il doit s'agir du *Bulletin* du 24 mai.

par deux lettres, des 22 et 30 mai, à prendre toutes les mesures les plus propres à assurer l'arrestation de tous les agents de ce parti, notamment de ceux dont le retour récent sur le continent a été annoncé : Danican, d'Imbert, Martelli, etc...

793. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Etrangers. Baron d'Arabet, espagnol, autorisé à venir à Paris. — Prince de Mecklembourg autorisé à venir à Genève avec sa suite, baron de Both, Barca et Prehberg.

Prisonniers de guerre, autorisés à venir à Paris : 1) Monferré, major napolitain ; 2) Humphrys, prisonnier anglais, sous la caution de Quitton (régent de la banque de France), Durand (négociant), Grimoult (du collège électoral de Versailles). — La permission donnée à Mac-Mahon est prorogée jusqu'au 1er septembre.

Compiano (775). On a envoyé de la ligne pour garder la prison ; le commandant Beugnot n'empêchait pas assez les prisonniers de communiquer avec le dehors.

Pas-de-Calais. Il y a eu des erreurs sur beaucoup de déserteurs et réfractaires qui avaient rejoint les corps avant les jugements prononcés contre eux : 2.213 ont rejoint dans le dernier trimestre de 1806.

Aveyron. Attaque contre 3 gendarmes rentrant à leur résidence.

Allier. Lanne tue Parent (son beau-père) et la veuve Fradié.

Finistère. Barbos est soupçonné d'espionnage ; Malliday, commandant du *Gibraltar* le réclame en disant qu'il a lui-même renvoyé deux pêcheurs : le détenir j. n. o.

Havre. Dereus, marin hollandais, arrêté sans passeport : détenu provisoirement.

Toulon. 20 déserteurs arrêtés.

Gironde. Prévarication d'un maire, Laville, pour soustraire son fils à la conscription.

Tarn. Sur appel, la cour condamne Mme Auffeure que le tribunal avait acquittée pour recel de conscrits.

Rapport du préfet de police. Un couvreur se tue accidentellement. — Suicides : 1) Huzel ; 2) veuve Descaudins (tentative de suicide). — Bourse active : rentes, 77 fr. 75 ; banque, 1302 fr. 50. — En juin, arrestation de 33 déserteurs ou réfractaires. — Arrestations : 2 conscrits, 4 voleurs, 6 rôdeurs de nuit, 3 vagabonds.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 2 juillet.

BULLETIN DU VENDREDI 3 JUILLET 1807

794. — Seine-Inférieure. Conscription [1]. — Le préfet de Rouen écrit que le nombre des conscrits de 1808, partis pour leur destination, est de 834. Le département en doit encore 101 pour compléter son contingent. Quelques-uns sont absents ou indisposés, d'autres ont manqué à l'appel. Des mesures sont prises pour que ce supplément soit bientôt fourni.

795. — Brigandage [1]. — M. le général Menou écrit, à la date du 19, que, s'étant concerté avec le général Montchoisy et le préfet de Montenotte, plusieurs détachements de troupes de ligne et de gendarmerie ont été employés à la recherche des brigands qui avaient paru dans le département de la Sture et de Montenotte. On en a arrêté seize, parmi lesquels se trouvent deux complices d'une bande qui avait blessé grièvement, de deux coups de fusil, un soldat du 93e de ligne. L'indemnité des détachements employés à ces recherches a été déclarée à la charge des communes où les brigands ont notoirement leur asile. M. le général

1. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 26 juin, série F7.

Menou observe que les maires et les habitants des campagnes ont un mauvais esprit et que les brigands ne se maintiennent que par la protection qu'ils leur accordent. Il ajoute qu'ils avaient des rapports avec ceux du royaume de Naples.

796. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Wirion dit que Deudy a obtenu de résider à Melun et Trockmorton de passer 3 mois dans la Meuse. — Arrivée de 11 prisonniers. — Effectif : 1058.

Longwy. Arrestation de la femme du sergent Vaillant pour provocation à la désertion.

Bouches-du-Rhône. Rébellion. Un inconnu, que 3 gardes nationaux voulaient arrêter, en tue un, Mistra, et blesse les autres ; les habitants l'arrêtent.

Gênes. En voulant arrêter 2 faux monnayeurs, des agents de police en tuent un, Musso, ce qui, dit Moncey, indispose contre les agents de police.

Dyle[1]. Voie de fait contre un gendarme voulant arrêter Mathieu, déserteur et voleur.

Indre[1]. Rébellion pour arracher Rochoux, réfractaire, à 2 gendarmes.

Finistère[1]. Barbos, marin évadé du *Gibraltar*, dit qu'il y a 31 français sur ce navire (793).

Gênes[1]. Arrivée du prince de Mecklembourg, fils du duc régnant : mauvaise santé ; accès de folie.

Conscription[1]. Officiers accusés d'escroqueries envers des conscrits gênois : Husson, Huart, Maximin (aide de camp du général Morangié), Boccardi.

Prisonnier d'Etat. Complot pour faire évader du château d'If Rusilion, condamné pour l'affaire Georges (778). On a « arrêté le chef de ce complot. Le ministre a écrit au ministre de la guerre relativement au commandant dont la conduite est très répréhensible »[2].

Oise. Rébellion pour soustraire à la gendarmerie Pinel, déserteur, que l'on arrête ensuite facilement avec Hermand ; mesures.

Mantoue. Evasion de 125 forçats napolitains : 28 sont tués, blessés ou arrêtés ; on poursuit les autres.

Viagers du 2e arrondissement. Sur 10, 7 existent, 3 sont morts.

Rapport du préfet de police. La femme Javan tue Picard : dispute. — Suicides : 1) Hamel (indigence) ; 2) Homet (tentative de suicide). — Un incendie. — Bourse : rentes, 77 fr. 50 ; banque, 1312 fr. 50. — Arrestations : 2 conscrits, 6 voleurs, 1 filou, 10 rôdeurs de nuit, 5 vagabonds.

Faits divers. Parricide : Manche.

BULLETIN[3] DU SAMEDI 4 JUILLET 1807

797. — Paris. — Mme Récamier est partie avant-hier pour la Suisse avec M. de Sabran. On croit qu'elle se rend d'abord à Coppet et qu'elle doit voyager avec Mme de Staël en Suisse et de là en Italie. — Nota. M. de Sabran tient ou fait tenir à son compte un bureau de loterie, rue de Tournon ; il fait des vers et des morceaux de littérature pour les journaux. C'est lui qui, au bal de MM. les Maréchaux de France, se permit de ne pas rendre le salut à M. d'Eterno, chambellan de Sa Majesté. M. d'Eterno chercha à en avoir la raison le lendemain, mais M. de Sabran préféra de donner des explications.

798. — Officiers espagnols. — Des officiers espagnols, qui ont passé quelques jours à Paris avec leurs généraux, ont dit que tous les corps

1. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 26 juin, série F7.
2. Ajouté par Fouché.
3. Ce *Bulletin* manque dans la série AFIV et a été pris dans la série F7.

militaires avaient marqué le plus vif empressement à l'appel qui a été fait pour aller à la Grande Armée. Tous les officiers sollicitent l'honneur d'être choisis pour servir sous les ordres de Sa Majesté l'Empereur et l'on a refusé plus de 600 volontaires d'un seul régiment, qui s'étaient offerts à marcher. Ces officiers se louent de l'accueil amical et hospitalier qu'ils ont éprouvé sur leur route.

799. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Château-Thierry. Emeute provoquée par Veret et par la femme de Charpentier, au passage d'un détachement de conscrits.

Eure. La cour d'Evreux a condamné pour vol à main armée à Tillières : 1) à mort, Gentil, Choisel, Houssaye et Vagner : exécutés ; 2) à 14 ans de fers, Gentil (Claude) et Haie ; à 2 ans de prison, Landrel.

Rapport du préfet de police. Suicide de Lapareillé. — Bourse active ; rentes, 77 fr. 45 ; banque, 1315. — Arrestations : 3 voleurs, 1 escroc, 5 rôdeurs de nuit, 1 banqueroutier.

Ordres du Ministre. En liberté en surveillance : 1) à Savone : Cornelio (prêtre de la Doire, arrêté sous le soupçon d'avoir été à Naples un agent d'intrigues ; pas prouvé) : 2) à Dôle : femme Girard (détenue avec Loquet, qui se disait son mari et qui est mort ; renseignements peu favorables ; est du Jura) ; 3) dans leurs communes : Sarrus et Gros (forçats libérés, détenus depuis un an pour délits peu graves). — Approuvé le préfet de l'Aude qui a supprimé un journal que Mossé avait été autorisé à publier à Carcassonne : Mossé, brouillé avec Simand, bibliothécaire, a réveillé les haines de partis par des articles maladroits. — Détenir j. n. o : 1) Grimaldi (voleur de la Sture, condamné à la déportation, évadé, repris, dangereux) ; 2) Fès, Montaud, Pontier et Girard (vols en Vaucluse, mauvais sujets, ne peuvent être mis en jugement faute de preuves). — Reconduire à la frontière : Prosper (allemand, sans passeport).

Faits divers. Parricide, par Bar : Nord. — Incendie par la foudre : Seine-et-Marne.

BULLETIN DU LUNDI 6 JUILLET 1807

800. — Caen. Suite des recherches sur le vol des fonds publics. — On a arrêté, à Alençon, le nommé Gousset, voiturier du sieur Hubert, conducteur des 63.000 francs volés près Caen, qui avait passé quelque temps avec les voleurs. Les premières recherches faites chez lui n'avaient produit aucun résultat à sa charge (*Bulletin* du 27 juin), (780). Le capitaine Manginot, chargé de la suite de cette affaire, annonce qu'une nouvelle perquisition a produit la découverte d'une somme de 400 francs, trouvée dans la paillasse du lit de ce voiturier. On a arrêté à Alençon le nommé Fainet, sa mère et sa sœur, pour rapports avec les voleurs désignés. Ils ont nié, mais ils ont indiqué deux femmes qui fournissaient des comestibles à ces voleurs. La gendarmerie a été chargée à l'instant de les arrêter. On a su que l'un des voleurs était nommé habituellement par eux « mon général » ; un autre « mon capitaine ». On a pensé que ces qualifications pouvaient désigner quelques anciens chouans domiciliés dans le pays. Le sieur Acquet de Férolles, ancien chef (lié avec Mallet, parent de Wickam et l'un de ses principaux agents) a été arrêté à Caen et traduit à Falaise, où l'information se continue. — Nota. En l'an XII, le sénateur ministre avait signalé ce Férolles au préfet du Calvados, comme le commissionnaire habituel de Mallet et presque toujours en course, par conséquent, sujet à une surveillance particulière.

801 — **Rapport du préfet de police.** — La nouvelle de l'armistice a produit une forte hausse sur les rentes à la Bourse de samedi. Le cours des actions de la banque au comptant n'a pas été coté ; mais on l'a porté à 1.354 francs, pour la fin de ce mois. Rentes, 78 fr. 15.

802. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Prisonniers anglais. Evasion de 4 anglais, de Dunkerque.

Loiret. Le préfet fait désarmer 115 braconniers : un d'eux, par vengeance, met le feu chez un maire.

Etranger autorisé à voyager : comte de Vickenbourg, conseiller du roi de Bavière.

Loire-Inférieure. Situation. Grande tranquillité.

Morbihan. Valois, chef de chouans, se soumet à la condition de pouvoir s'engager, comme le lui a promis un maréchal-des-logis ; le préfet blâme ce dernier; on détient Valois jusqu'à ce que sa situation soit fixée.

Boulogne. Un convoi de 150 voiles est parti des Dunes. — Un bateau anglais passe toute une journée au milieu des bateaux pêcheurs. — Fusillade de terre empêchant un bateau anglais de débarquer.

Marseille. Trouble causé par une mesure arbitraire de la commission des secours.

Montenotte: Sture. Des brigands enlèvent Stallani mais le relâchent à la suite des poursuites; déguisés en gendarmes,ils dévalisent Cora ; leur guide Rosotto est arrêté; poursuites et recherches.

Rapport du préfet de police (suite). Tentative de suicide de Sortut. — Arrestations : 1 conscrit, 13 voleurs, 2 filous, 19 rôdeurs de nuit, 6 vagabonds, 1 fou.

Faits divers. Suicide de Roussin, ruiné par la faillite de Alais : Vire. — Meurtre d'un marin par un aspirant : Brest. — Incendie : Eure-et-Loir.

BULLETIN DU MARDI 7 JUILLET 1807

803. — **Bourbonniens.** — Extrait d'une lettre de Saumur, en date du 4 juillet : « Vous croyez probablement que les merveilles opérées par « Sa Majesté forceront enfin les partisans des Bourbons à lui rendre « justice, à l'admirer pour ses victoires et à l'aimer pour le repos que « nous procurent la douceur et la force de son gouvernement; mais ces « hommes sont aveugles volontaires et ils ne veulent pas ouvrir les « yeux à la lumière; ils refusent de croire à nos succès, ou, quand ils « ne peuvent plus les nier, ils attribuent à nos ennemis des avantages « suffisants pour les compenser. C'est ainsi qu'ils opposaient aux vic- « toires des 6, 8, 9 et 10 juin, une prétendue reprise de Dantzick, qui « nous aurait coûté quarante mille hommes. Ils ont longtemps affecté « de traiter de fable la victoire de Friedland et l'entrée à Kœnigsberg. « Ne pouvant résister à l'authenticité du bulletin, ils disent aujourd'hui, « en soupirant : « Allons, il faut donc faire la paix, puisqu'on ne peut « faire autrement. » Ce propos, qui semble convenir aux anglais, est « tenu par des émigrés, qui doivent tout à Sa Majesté et qui sont sin- « gés par des bourgeois riches, qui regardent comme du bon ton de « condamner tout ce que fait le souverain. Deux sociétés donnent ici « l'exemple de ce mauvais esprit, dont l'une est celle de l'incorrigible « M. Dupuy Briacé, qui a successivement pris les noms de Montreuil « (nom de sa femme) et maintenant celui d'une terre, Parnay. — Quel- « ques prêtres ne font pas de difficulté de montrer qu'ils ont les mêmes

« principes. Pendant que nos armées étaient en quartier d'hiver, ils se « berçaient de l'idée que la coalition pourrait réussir et qu'alors ils « obtiendraient les biens des anciens bénéfices. — Nous avons peu de « patriotes exagérés; ils ont tous repris leurs anciens états et, livrés à « l'industrie, ils ne paraissent plus s'occuper de leurs chimères politi- « ques. Je crois bien que la surveillance de l'administration ne contri- « bue pas peu à les tenir dans l'ordre. Mais comment peut-on espérer « jamais d'y ramener cette poignée de bourbonniens factieux, que les « succès étonnants de Sa Majesté ne peuvent pas même réduire au « silence? »

804. — Culte. Fêtes supprimées. — Le commissaire général de police de Gênes écrit que la fête de saint Jean-Baptiste a été célébrée dans cette ville, le 24 juin, avec autant de solennité qu'autrefois. Le clergé a refusé d'en renvoyer la célébration au dimanche, conformément au Concordat et à la bulle du pape. Son Eminence le cardinal-archevêque a déclaré qu'il n'avait pu l'obtenir et que, pour l'avenir, il proposerait que toutes les fêtes supprimées fussent désignées dans le calendrier aux dimanches où elles doivent être renvoyées.

805. — Rapport du préfet de police. — Le cours des rentes a faibli au commencement de la Bourse; il s'est ensuite rétabli sur le bruit que les préliminaires de la paix étaient signés.

806. — Berlin. Ouvriers irlandais. — M. le général Clarke prévient le sénateur ministre qu'il a délivré des passeports pour Strasbourg à deux irlandais se rendant en France, avec leurs femmes et leurs enfants (Jones, mécanicien, et Forrestill, tailleur). M. le général observe que l'intention de Sa Majesté est d'attirer en France les ouvriers et artistes d'Irlande, que l'Angleterre avait vendus à la Prusse, sous prétextes de troubles, mais en réalité pour priver cette île des moyens d'industrie qu'elle lui enviait. Le sénateur ministre prescrit, sur ces étrangers, les mesures de surveillance convenables.

807. — Duluc. — Domicilié à Paris. Dès le mois de décembre, il avait sollicité l'autorisation d'ouvrir un cercle de négociants, banquiers et agents de change, où l'on ne jouerait que des jeux de société. Elle lui fut refusée, parce qu'il existait déjà trois établissements de ce genre. Malgré cette décision, le sieur Duluc s'est permis d'inviter un certain nombre de personnes à un dîner qui devait être suivi d'une partie de jeu. Il lui a été fait défense de former cette réunion. Il l'a transportée dans un autre local, où, après le dîner, s'est formée une bouillotte, composée de joueurs de profession. Elle a été saisie, et il s'est trouvé sur la table une somme de 732 fr. qui, vu la désobéissance formelle du sieur Duluc, ne paraît pas devoir être rendue. M. le conseiller d'Etat propose d'en consacrer la moitié aux indigents et de répartir le reste entre les inspecteurs de police qui se distinguent par leur zèle dans les rondes de nuit. — Approuvé [1].

808. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Lyon. Rébellion contre 3 gendarmes voulant arrêter un voleur que l'on prend pour un conscrit.

Vosges. Suicide de Chalon, prêtre.

Genève. Dejean a refusé de payer la traite faite par Selliard (703) sur Disney, agent

1. Ordre du Ministre.

des cours étrangères, en disant que Selliard n'avait plus rien à recevoir; renseignements sur Selliard et Dejean.

Roer. Doms et Pintems, faisant partie d'un convoi de 22 déserteurs conduit par 2 gendarmes, tentent de s'évader.

Cantal. On découvre à Aurillac une fabrique de faux passeports par Mauret, sergent de recrutement.

Landes. 4 conscrits s'évadent de prison.

Gênes. Nouvelle bande de brigands dans l'arrondissement de Tortone.

Rapport du préfet de police (suite). Suicide : femme Courtonne (misère) ; tentative de suicide: fille Marquis, femme de chambre de Mme Augustin. — Arrestations: 2 conscrits, 4 voleurs, 1 rôdeur de nuit, 2 vagabonds.

Hollande. Italiens vagabonds (671). Dupont-Chaumont dit que les 3 Brucciani ont débarqué sans passeport, disant venir de Tonningen; ils ont prétendu connaître Guirardelli et Ferrari dit Ponti, coupables du massacre de Gênes, sans savoir où ils sont : on les a embarqués pour Tonningen.

Ordres du Ministre. En liberté sous caution de Chiappa (commissaire aux relations commerciales) et Guibout (agent de change): Berrier (700) (sa femme le réclame). — En surveillance dans son pays: Bizette (ex. imprimeur libraire, venu à Paris après faillite, vie crapuleuse).— Approuvé le préfet qui ne pense pas devoir porter l'affaire aux tribunaux et propose de le retenir un an: Guérin (ex inspecteur de police, arrêté pour avoir contrefait la signature de l'inspecteur général Veyrat). — Accordé la levée de surveillance, à la demande de l'évêque de Rennes: Coniac [1].(I. 722) (insulte à un factionnaire). — Détenir j. n, o.: voleurs, vagabonds, etc. (18, dont 5 femmes, non susceptibles de jugement. — Au dépôt de Napoléonville: Louvandourki et Ponnig vagabonds, ont avoué être prisonniers prussiens. — Détenir 1 mois: Greffier (propos ; signalé jadis pour brigandage).

BULLETIN DU MERCREDI 8 JUILLET 1807

809. Maine-et-Loire. Jugement. — La cour criminelle d'Angers a prononcé son jugement sur Gallard [2], chef de bande et ses complices (646). Gallard et quatre autres ont été condamnés à mort et exécutés, excepté l'un des complices contumax. Cesbron, père, à 18 ans de fers.

810. — Rapport du préfet de police. — On a répandu, hier, à la Bourse, qu'à la suite d'une conférence entre les deux Empereurs, la paix avait été signée. Cette nouvelle n'a pas influé sur les négociations au comptant; mais tous les marchés pour la fin du mois ont indiqué une forte hausse. Le cours des rentes a été poussé pour cette époque à 78 fr. 70 c. et celui des actions de la banque à 1.370 fr. On n'a coté pour hier que le cours des rentes, 78 fr.

811. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Départ de 110 conscrits.

Verdun. Wirion signale l'arrivée de Haig, négociant, prisonnier anglais. — Effectif: 1056.

Agen. Saint-Amans fils est soupçonné d'avoir volé sa tante Mme de Raymond; bonne famille; aucune preuve; sa famille demande une mesure administrative contre lui ; détenu provisoirement; détails.

Sarrelouis. Vol de deniers publics chez le préposé du payeur général.

Basses-Pyrénées Dénonciation vague contre le préfet. Une lettre, signée Claverie, accuse Castellane d'exempter les conscrits riches ; plusieurs dénonciations contre lui depuis qu'il a fait arrêter Mailhos, révolutionnaire exalté. On avait consulté Claverie, président du tribunal, qui répondit que tout était faux. Enquête discrète.

1. Dans le *Bulletin* du 8 nivôse XIII (I. 722), ce nom est écrit Corniac.
2. Le nom est écrit Gallart dans ce *Bulletin*.

Rapport du préfet de police (suite). Suicides : 1) veuve Bouligaud ; 2) Vandenboren et la fille de Cronier, dont les parents empêchaient le mariage. — Mangin blesse mortellement la veuve Goupil, sa maîtresse. — Arrestations : 5 conscrits, 3 voleurs, 1 filou, 6 rôdeurs de nuit, 2 vagabonds, 3 fous.

BULLETIN DU JEUDI 9 JUILLET 1807

812. — Pêcheurs. — Le commissaire général de police à Boulogne et le préfet de la Seine-Inférieure rendent compte de diverses mesures prises contre des pêcheurs de la côte. A Boulogne, on a arrêté 15 patrons qui s'étaient avancés en pleine mer, en présence de plusieurs navires ennemis. A Dieppe, on a désarmé un bateau pêcheur qui avait communiqué avec un bâtiment anglais. A Fécamp, on a arrêté le pêcheur Devert, qui avait passé en mer la nuit entière du 3 juillet, quoique une frégate anglaise de 44 eût paru devant le port les 2 et 3, à la portée du canon. On en recherche d'autres qui ont également tenu la mer la nuit du 4 jusqu'à une heure. A Saint-Sauveur, des pêcheurs voulant sortir la nuit, les douaniers s'y sont opposés. On en est venu aux mains. Les douaniers ont été grièvement maltraités. On procède.

813. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Départ de 50 conscrits de la réserve.

Meurtres par des douaniers. Apennins : 2 douaniers blessent Figoni, qui gardait ses troupeaux. — Sture : des douaniers tuent Bertaina. — Les tribunaux informent sur ces deux meurtres.

Brigands arrêtés. 1) Pô : 7 brigands et 1 femme. — 2). Montenotte : 4 brigands, par suite des mesures prises (802).

Turin. Arrestation de Cavallo, sarde, sans passeport ; enquête.

Toulouse. Explosion d'un moulin à poudre.

Meuse. Placard séditieux ; détails.

Nice. Madame des Cars, autorisée à rester à Nice (II. 976), demande à aller à Tours et à sa terre de la Ferrière, qui est à 5 lieues ; bonne conduite.

Toulon. Suite de l'enquête sur Lafargue (647) ; détails.

Rapport du préfet de police. Arrestation de Poincarré pour propos contre S. M. ; il a déclaré être l'agent de Groizard qu'il a dit chargé d'une correspondance secrète pour le gouvernement : c'est peu probable. — Incendie. — Arrestations : 1 déserteur étranger, 5 voleurs, 4 filous, 7 rôdeurs de nuit, 5 vagabonds, 1 fou.

BULLETIN DU VENDREDI 10 JUILLET 1807

814. — Otages de Halle. — Cinq prussiens, otages de la ville de Halle, en surveillance à Pont-à-Mousson, avaient demandé, par la médiation du préfet de la Meurthe, la permission de venir à Paris, pour cultiver les arts et belles-lettres, disant que c'était leur principale occupation. Cette demande a été communiquée au ministère de la guerre. Son Excellence le ministre directeur a répondu hier que cette permission ne pouvait être accordée, parce que ces prussiens ont été envoyés en France comme soupçonnés d'avoir entretenu des intelligences avec le roi de Prusse, à l'entrée de la Grande-Armée dans ses Etats. Son Excellence ajoute qu'ils n'ont donné aucun sujet de plainte depuis qu'ils sont en France. La surveillance se continue à Pont-à-Mousson.

815. — Saône-et-Loire. Fêtes supprimées. — Le préfet de Mâcon

expose que les fêtes supprimées sont célébrées et chômées dans toutes les communes, sans égard au Concordat; que les sonneries sont même plus bruyantes pour ces fêtes que pour les dimanches.

816. — Rapport du préfet de police. — Extrait du 1er article : « Les « deux derniers bulletins ont causé la plus vive sensation : Allégresse « universelle dans les rues et les marchés. Le soir, les cabarets voisins « des Halles ont été remplis et on a vu dans tous une extrême gaiété. » — Le cours des rentes a éprouvé, hier, une légère baisse; on pense que les gros joueurs, dont les opérations avaient produit une hausse rapide, spéculent actuellement sur les actions, dont le cours n'a cependant pas été coté. Rentes : 77 fr. 80.

817. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Prisonniers de guerre. Permissions : à Sommerfeld, officier prussien, d'aller aux eaux de Spa; à Sturt, prisonnier anglais, de résider à Meaux, où on le surveillera.

Ardennes. Rixe entre Deligny, caporal, et des prisonniers suédois.

Cambrai. Suicide.

Alexandrie. Menou envoie la révélation faite par un napolitain sur la conjuration de Naples.

Conscription. Eure : le contingent est fourni, avec 22 hommes en plus.— Oise : il manque encore 22 hommes.

Nièvre. Jugement condamnant Le Page et Callot pour escroqueries envers des conscrits.

Sésia. Maggia, notaire, coupable de 2 assassinats, est en fuite; Plantainda, avocat, intrigue pour lui.

Rapport du préfet de police (*suite*). Tentative de suicide de Bernard. — Arrestations : 1 déserteur, 10 voleurs, 6 rôdeurs de nuit, 4 vagabonds.

Cassel. Détails sur Bourcard, arrêté à Cassel, venant d'Angleterre. Jadis on a noté à la police un Bourcard, qui a été auprès du général Mack et a vu le prince Charles : ce n'est pas le même.

BULLETIN DU SAMEDI 11 JUILLET 1807.

818. — Vol du Calvados. Suite des mesures. — Le préfet de l'Orne annonce qu'on vient d'arrêter le sieur Dupont d'Aisy, émigré, maire de Soumont, ainsi que tous ses domestiques, comme suspects de complicité pour le vol de deniers publics commis le 7 juin, dans le Calvados. On avait rapporté que le sieur d'Aisy, au premier avis du vol, s'était porté sur le lieu, avec le capitaine de la gendarmerie et que l'un et l'autre s'étaient retirés de suite, au bruit de quelques coups de fusil (*Bulletin* du 12 juin) (728). Il paraît que d'autres indices ont prouvé que l'empressement du sieur d'Aisy n'était que simulé. On a trouvé chez lui 60 fusils et des preuves de conviction. — Le préfet ajoute qu'il a mandé le sieur de Saint-Aignan pour l'interroger sur quelques circonstances de ce vol, sur lequel il est également suspect. Il a répondu que son grand âge et ses infirmités ne lui permettaient pas de se déplacer. Il a 44 ans, se porte très bien, chasse tous les jours, même sans permis. Il sera arrêté et conduit à la préfecture. Les recherches se continuent avec activité. — Nota. Son Excellence le sénateur ministre a recueilli des renseignements multiples sur un grand nombre d'individus de ces cantons qui ont fait avec activité la chouannerie volante. Plusieurs de ces hommes suivent les tripots, font des dépenses dont on

ignore la source. Le sieur Dupont d'Aisy est de cette société et l'on était bien convaincu que l'empressement simulé qu'il a montré contre la bande, le jour de l'attaque, était concerté d'avance pour se mettre à couvert des soupçons, vu que le vol se faisait près de sa commune. Les preuves trouvées chez lui donnent un nouveau poids aux données recueillies par Son Excellence et elles vont être suivies avec attention.

819. — **Mont-Blanc. Culte.** — Le préfet du Mont Blanc expose que les fêtes supprimées sont célébrées avec la même solennité que celles conservées et également annoncées par le son des cloches. Les prêtres, pour se soustraire aux reproches, en annonçant publiquement ces fêtes, observent qu'en conséquence de leur suppression, elles ne sont pas d'obligation ; mais elles sont néanmoins célébrées comme telles.

820. — **Rapport du préfet de police.** — Les négociations ont été très actives à la Bourse d'hier. Les agents Lefebvre et Baillot ont acheté beaucoup de rentes. Les sieurs Reynier et Guillet ont aussi paru faire de nouvelles spéculations sur les rentes, quoiqu'ils possèdent plus de dix mille actions de la Banque. Rentes 77 francs 90 c. Action 1.330 fr. — Arrêtés : 2 déserteurs, 6 rôdeurs de nuit, 2 fous.

821. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Départ de 50 conscrits.

Paris. Massan, officier russe, aide de camp du général Korff, est autorisé à venir dans la maison de santé de Dubois ; ses propos.

Ponsoulez, ayant eu avis que Sturt et Knox avaient la permission de quitter Verdun, les a prévenus en demandant une récompense comme ayant obtenu cette permission. Scott et Mac-Mahon avaient déjà été l'objet d'une escroquerie pareille (514).

Boulogne. Accident ; explosion.

Naufrages. (716) Moncey dit que 5 gendarmes présents n'ont pas montré assez d'énergie, mais n'ont pas pris part au pillage.

Sture. 14 brigands, armés et masqués, dévalisent Decarolis, abbé.

Conscription. Ille-et-Vilaine, Orne, Sarthe, Loiret, Aisne : départ satisfaisant des réserves.

Vendée. Le tribunal condamne Boué à 2 mois de prison et 30 fr. d'amende pour escroqueries envers un conscrit.

Alexandrie. La commission militaire a condamné à 500 fr. d'amende Gaudini, adjoint, pour contrebande de sucre et de café.

Italie. Renseignements sur les deux frères Charles et Fabrice Devaux et sur Soyris, signalés comme recruteurs anglais en Italie : transmis au vice-roi.

Espagne. Leroy signale de Cadix Mme de Gauzan, religieuse française, comme très ennemie du gouvernement et revenant en France ; mesures prises.

BULLETIN DU LUNDI 13 JUILLET 1807

822. — **Morbihan. Déserteurs. Esprit public.** — Le préfet du Morbihan écrit, à la date du 8 de ce mois, que quatre déserteurs ayant paru dans le village de Monterblanc, le maire a fait sonner le tocsin et les a fait suivre par plusieurs habitants qui en ont arrêté un. Le préfet observe que cet événement prouve que l'esprit des campagnes sur la conscription s'est amélioré.

823. — **Conscription. Réfractaires.** — Trois communes de la Drôme renferment beaucoup de réfractaires et de déserteurs. Le préfet écrit qu'après avoir employé, sans succès, plusieurs moyens de persua-

sion, il y a envoyé des détachements de la compagnie de réserve, chargés d'y demeurer aux frais des habitants jusqu'à ce que tous les contingents de ces communes soient complétés. — Dans le Tarn, les cantons qui sont situés sur les montagnes sont presque tous en retard de fournir leurs contingents. Le préfet a adressé une circulaire aux maires de ces communes et leur a envoyé des commissaires chargés de leur annoncer que, s'ils persistent dans leur refus, on leur enverra des garnissaires.

824. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. 3 bateaux ennemis attaquent sans succès la péniche de vedette à l'entrée du port.

Alexandrie. La commission militaire fait mettre Mordiglia à l'hôpital des fous (748).

Gênes. 12 brigands se portent sur la route un jour de marché et dévalisent presque tous les passants. — Le colonel Boisard écrit qu'on vient d'arrêter encore 5 brigands de la bande de Montenotte (813), parmi lesquels Borgua et Tripini.

Conscription. 15 préfets disent que les départs de réserve se sont bien effectués.

Dyle. Arrestation et mise en jugement des Schavye et de Gayot, pour escroqueries dans la conscription.

Mont-Tonnerre. La bande de brigands de Schinderhanne n'est pas entièrement détruite.

Oise. Incendie.

Sture. Officier de recrutement suspect : Alleti.

Rapport du préfet de police. 3 suicides, dont celui de Cirier. — Bourse : rentes, 78 fr. banque, 1236 fr. [1].

Ordres du Ministre. En liberté en surveillance dans sa commune : Sicardi (235); Pinède (175) (vol, escroquerie ; détenu administrativement) ; 2) dans une commune éloignée : Plaisance (II. 156) (acquitté, faute de preuve, pour incendie ; détenu administrativement ; paraît corrigé). — En liberté [2] : Jenneton (II. 1429) (s'est disculpé ; est malade). — Reconduire à la frontière : 1) d'Etrurie : Albertini (chassé de Gênes pour vol, y est revenu) ; 2) de Suisse : Peyre (se dit marin, né en Suisse d'un père russe) ; 3) Estei (italien vagabond) ; 4) Hiso (se dit napolitain ; retenu par ordre de Menou). — Détenir j. n. o. : Evesque (tentatives de viol sur sa fille ; soupçonné jadis d'assassinat).

BULLETIN DU MARDI 14 JUILLET 1807

825. — Boulogne. Smogleurs. — Extrait d'une lettre du commissaire général de police à Boulogne, du 11 juillet : « Les smogleurs sont admis « dans les ports de la Manche. Il en résulte que nous avons continuelle- « ment des anglais au milieu de nous. Quelques-uns ont paru à Grave- « lines et Ambleteuse, ils y ont demeuré plusieurs jours. Un riche négo- « ciant de Douvres est venu à Gravelines, en vêtement de marin, à bord « d'un de ces bâtiments. Il serait impossible de reconnaître et convain- « cre ceux qui viennent d'Angleterre. Tous sont munis de papiers pro- « pres à prouver qu'ils viennent des pays dont ils portent le pavillon ». — Nota. Ce commerce interlope, après avoir été établi successivement à Ostende, à Veere, à Brouwershaven, à Flessingue, est fixé en totalité dans cette dernière ville, depuis le mois d'octobre 1803 ; ce sont les anglais Hollmann, Cullen, Hector, Minterr, Faigg et Penny, habitant à

(1) C'est certainement une erreur, et il faut lire 1336 fr.

(2) Ajouté par Fouché : « Charger le préfet de le faire surveiller ». — Dans le *Bulletin* du 8 août 1806 (II. 1429) ce nom est écrit Genneton.

Flessingue, qui dirigent ces expéditions. Elles peuvent bien avoir certains inconvénients, mais le gouvernement, — qui tolère et protège même expressément ce commerce — y trouve sans doute des avantages positifs qui en surpassent les inconvénients probables.

826. — Gênes. Conscription. Remplacement. — Pour faire cesser divers abus qui existaient dans le remplacement des conscrits, à Gênes, la mairie a ouvert deux registres, pour inscrire, dans l'un ceux qui voudraient se faire remplacer, dans l'autre ceux qui se proposeraient comme remplacements. Elle a divisé les premiers en deux classes ; ceux de la première doivent déposer dans sa caisse 1.200 fr., ceux de la seconde 800. Elle a arrêté que les remplaçants qui seraient admis sur visites et actes recevraient, en entrant au dépôt, 100 fr., au départ du détachement 400 ; à l'arrivée et admission au corps, 700. D'après cette mesure, la mairie avait admis 99 remplaçants et les a présentés au conseil de recrutement. 27 ont été refusés. Le commissaire général de police expose que ces refus n'ont eu aucune cause légitime ; que le seul but a été de faire cesser la mesure prise par la mairie comme contraire aux intérêts particuliers de quelques membres du conseil ; que le projet de faire ces refus avait été annoncé d'avance ; qu'enfin le conseil, dans lequel le capitaine Huart a eu beaucoup d'influence, a admis tous les remplaçants qui se sont présentés directement à lui, lorsqu'ils ont eu de l'argent pour payer. Point d'autre explication.

827. — Rapport du préfet de police. — Les rentes et actions sont toujours l'objet des spéculations. Pour conserver les rentes, ceux qui veulent emprunter les offrent en dépôt et à 3/4 0/0 d'intérêt. Rentes 78 fr. 10. Actions 1.342,50.

828. — Suède. Agents bourbonnistes. — M. Bourrienne écrit, du 6 juillet : « Le roi de Suède, dans un bulletin officiel, daté de Stral-« sund, 29 juin, annonce que M. le comte de La Chapelle, maréchal de « camp de Louis XVIII, et le colonel de Francal, émigré, y sont arrivés. » — Nota. M. de La Chapelle était à Londres depuis un an, agent du P. Delille[1] en remplacement de M. Descars, — homme très entêté, vues fausses, mais des moyens et de la réputation comme militaire de cabinet ; il a travaillé autrefois avec M. de Broglie. Le colonel appelé ici Francal est sûrement Francal, ancien chevau-léger et depuis dix ans secrétaire de M. de La Chapelle, qu'il a suivi à Londres ; car on ne pense pas que ce soit Francoul, ex-garde du corps, qui, après sa sortie du Temple, obtint, l'année dernière, l'autorisation d'aller à Berlin. « M. Bour-« rienne ajoute que le duc de Berry est resté en Angleterre ; on écrit, du « 30 juin, qu'on croit qu'il ne partira pas. »

829. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Légation d'Espagne. Masserano demande l'arrestation et l'extradition de Poncet, qui, commandant une goélette suédoise destinée à Cadix, est accusé d'avoir vendu la cargaison à Bilbao en disant qu'elle appartenait à Arthur ; on le recherche à Paris.

Mayenne. Arrestation de 2 frères Corbin, chouans amnistiés, et de leur sœur : accusés de vol. Pendant la guerre, un d'eux se nommait Giraudière, l'autre La Beaussonière et on le crut complice de Georges.

Dénonciation d'un forçat. Jacob (634) dénonce encore 8 conscrits réfractaires cachés

1. Lisez : du comte de Lille.

près de Maëstricht, dont 3 chez Tronkette, riche propriétaire. Cette dénonciation a été adressée à Ducrotoy, adjudant de place à Givet. Recherches.

Rhône. 3 détenus inconnus refusaient de dire leurs noms : un est Berthier, évadé du bagne, l'autre Goyard, dit Martin, déserteur et voleur ; le troisième, dit La Tour, refuse de dire son nom : il sera mis au cachot s'il refuse de se nommer.

Rapport du préfet de police (suite). Chute de la foudre. — Suicide de Hay. — Arrestations : 1 conscrit, 1 voleur, 2 rôdeurs de nuit, 2 vagabonds, 1 fou.

BULLETIN DU MERCREDI 15 JUILLET 1807

830. — **Napolitains.** — M. le général Menou annonce qu'un transport de 271 napolitains est dirigé sur Alexandrie. Ils y seront employés aux travaux publics suivant leur destination. 20 officiers de la même nation sont envoyés en Piémont pour être renfermés dans une forteresse. M. le général Menou observe qu'il est dangereux de les placer à Fénestrelle, parce que c'est un dépôt de guerre et d'artillerie, dans lequel il y a déjà trop de prisonniers. Il n'indique aucune autre forteresse du Piémont où il lui paraisse plus convenable de les déposer.

831. — **Jura. Contrebande.** — Le préfet du Jura écrit que la contrebande se renouvelle à cette frontière avec activité. Elle n'a plus pour objet les marchandises anglaises : ce sont celles de Suisse qu'on paraît vouloir conduire à la foire de Beaucaire. Le 27 juin, les douaniers ont saisi, sur des inconnus, huit ballots de ces marchandises, près de Saint-Claude.

832. — **Rapport du préfet de police.** — On a donné, le 13, au Vaudeville, une nouvelle pièce intitulée : « *La famille des Lurons* ». C'est une faible imitation de « *La famille des Innocents* ». Elle a eu peu de succès. Quelques voix ont demandé les auteurs : on a nommé Chazet et Sewrin. — Les négociations ont été très nombreuses à la Bourse d'hier et tous les cours ont éprouvé une forte hausse. Rentes 78 fr. 30 (79 fr. pour la fin de ce mois). Actions 1.350 (1.405 fr. pour la fin de ce mois).

833 — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Prisonniers anglais. 2 évadés d'Arras. — Wirion dit que Campbell, aspirant, évadé, a été repris et envoyé à Bitche ; 4 autres éloignés de Verdun pour inconduite ou évasion. — Effectif : 1056.

Etrangers. Permissions : à la duchesse d'Esclignac, sœur du chevalier de Saxe, de venir à Paris ; à Mühlheim, major autrichien, de venir à Trèves.

Brigands. Arrestation de Le Dragon et Bertone, de la bande de Montenotte ; on poursuit également la bande de Narzole, qui est de 7.

Vol chez un receveur, Collet : Eure-et-Loir.

Cantal. Arrestation de Chabrié, qui fabriquait de faux passeports ; on dit que Morel, sergent, était son complice.

Finistère. Incendie.

Rapport du préfet de police (suite) Arrestation de Assier (marchand de vin) et Neüstadt, (juif), qui ont fait graver des planches de cuivre pour contrefaire les lettres de change de 3 banquiers de Vienne, Geymuller, Babouin, Offenheimer et Hertz. — Tentative de suicide : femme de Allin (querelle). — Accident mortel : Talon. — Arrestations : 2 conscrits, 5 voleurs, 5 rôdeurs de nuit, 4 vagabonds, 1 fou.

Relevé des principaux délits de juin. 12 rébellions pour des conscrits. — 1 attaque de diligence. — 2 attaques de particuliers. — 5 vols, dont un chez l'abbé Decarolis (821). — 3 incendies par malveillance.

Ordres du Ministre. Renvoyer dans son pays : 1) Gianone (napolitain, escroqueries : se disait chargé de lever un régiment de cavalerie pour le duc Riario-Sforza, napolitain) ; 2) Poincarré (813) (n'a pu prouver qu'il eût reçu de Grolzard les instructions autorisant ses propos). — Envoyer à sa destination de brigade en brigade : Tournier (614) (il devait s'éloigner de Paris et se rendre à Lyon ; il ne l'a pas fait ; mauvais sujet). — Retenir j. n. o. : voleurs, vagabonds, etc. (25, dont 12 femmes, non susceptibles de jugement).

BULLETIN [1] DU JEUDI 16 JUILLET 1807

834. — Vol du Calvados. Suite des mesures. — M. le maréchal Moncey écrit que le capitaine Manginot, chargé de recherches sur le vol de 63.000 francs, commis le 7 juin, a fait beaucoup d'arrestations, d'après d'anciennes données sur divers individus du pays, et a mis en liberté ceux qui se sont disculpés par les interrogatoires qu'ils ont subis. M. le maréchal ajoute qu'il a chargé le colonel Ponsard de rechercher et arrêter à Paris les nommés Chevalier [2], Fierlé et Bougis-Courteille, que le capitaine Manginot croit s'être refugiés à Paris après ce vol et qui sont également soupçonnés d'y avoir pris part. — Nota. Le sénateur ministre avait recueilli des renseignements sur d'anciens chouans accoutumés au vol et qui, sans occupations ni moyens d'existence connus, fréquentaient les tripots et faisaient beaucoup de dépenses (*Bulletin* du 11 de ce mois) (818). Chevalier, de Caen, était de ce nombre. Son Excellence a été informée le mois dernier qu'il était à Paris ; qu'il avait beaucoup d'argent ; qu'on l'avait vu dans des maisons de jeu. Le 3 juillet, la préfecture a été chargée de l'arrêter et interroger. L'ordre a été exécuté : il paraît, par l'interrogatoire, qu'il est à Paris depuis le commencement de mai. Mais il n'avait pas fait viser son passeport et a fait une absence de huit jours en juin. Le sénateur ministre ordonne qu'il soit mis à la disposition du magistrat de sûreté de Falaise, chargé d'informer contre tous les auteurs et complices du vol du 7 juin.

835. — Marseille. Ambassade du Maroc. — Le commissaire général de police à Marseille annonce que, le 6 de ce mois, l'ambassadeur du Maroc près la cour de France est entré en rade et, le même jour, au lazaret avec toute sa suite, pour une quarantaine de 25 jours. Parmi les présents dont cet ambassadeur est chargé on distingue quatorze chevaux de prix.

836. — Escaut. Journal. — Le sieur Ducaju, imprimeur à Termonde, sollicite l'autorisation de faire paraître un journal commercial, politique et littéraire qui aurait pour titre *L'indicateur du 3e arrondissement de l'Escaut.* M. le préfet appuie la demande : — Accordé [3].

837. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Prisonnier anglais. Permission à Rooke d'aller dans le Gard.

Escaut. — Rixe entre des conscrits et des habitants ; un des habitants, Deweer, est tué.

Lot. Rébellion pour enlever un conscrit aux gendarmes; on arrête Estampes, chef de la rébellion.

1. Ce *Bulletin* manque dans la série AF IV et a été pris dans la série F7.
2. Le vrai nom est Le Chevalier. Dans ce *Bulletin* et dans les suivants ce nom est orthographié « Chevalier ».
3. Ordre du Ministre.

Sture. Daviller, gendarme, est blessé par Eymard, déserteur.

Deux-Sèvres. Conscription. Toute la réserve est partie ; bon esprit.

Puy-de-Dôme. Jugement condamnant Fournet, maire, à 2 ans de prison et 5000 fr. d'amende : prévarication dans la conscription.

Rapport du préfet de police. Cloquemin, soldat, a tenté d'assassiner Thomas qui portait 8.000 fr. en or chez David. — Accident mortel à Malo. — 1 suicide. — Bourse : bruit de l'arrivée du courrier apportant le traité de paix ; rentes, 78 fr. 75 ; banque, 1362 fr. 50. — Arrestations : 7 voleurs, 7 rôdeurs de nuit, 2 vagabonds, 3 fous.

Ordres du Ministre. Retenir j.n.o. : Decker (739) (depuis qu'il est détenu il s'excite beaucoup, il serait dangereux de le relâcher). — Expulser du territoire de l'Empire : Féréré (vagabond, se dit allemand, ayant perdu ses papiers). — Donner à l'évêque de Versailles, qui propose de l'employer : Lepare (15) (associé aux chouans sous le nom de Grégoire ; arrêté en l'an X, pour complicité avec Le Mercier ; l'évêque de Saint-Brieuc et Ruperoux, juge, intercèdent pour lui).

Faits divers. Incendie accidentel : Somme. — Girando maltraite un huissier venant instrumenter chez lui : Coni. — Arrestation de Mô, faux monayeur : Sture.

BULLETIN DU VENDREDI 17 JUILLET 1807

838. — 2e Arrondissement. Conscription. Relevé. — Des 59 départements compris dans cet arrondissement, 42 préfets ont dressé les résultats de la conscription. Les contingents sommaires de ces départements, tant pour l'active que pour la réserve, étaient de 19.581 hommes. 17.631 sont partis ; 1.950 sont en retard pour diverses causes et seront bientôt fournis. On remarque que l'Aude a fourni en sus de son contingent 31 hommes ; les Alpes-Maritimes, 5 ; l'Ariège, 1 ; Parme a fourni son contingent entier (210 hommes). Le préfet écrit que les jeunes gens ont montré un excellent esprit et que dans aucun département l'enthousiasme n'a pu être plus général. On attend incessamment les rapports des 17 préfets, qui n'ont pas encore fait connaître leurs résultats.

839. — Brigandage. Mesures. — Par arrêté du 2 juillet, M. le général Menou a prescrit diverses mesures pour accélérer la destruction des brigands : « Réunion à Savonne et Coni de tous les parents, jusqu'au « 3e degré inclusivement, des brigands qui composent les bandes de Mon- « tenotte et de la Sture, pour résider dans ces deux villes sous la sur- « veillance des autorités. Traduction à la commission militaire de tout indi- « vidu qui fournira aux brigands asile, vivres ou autres secours. Récom- « pense de 3.000 francs pour la capture d'un chef ; de 300 francs pour « les autres ». Ces mesures ont été suivies de quelques résultats favorables. 36 brigands ont été saisis, dont 10 très dangereux, notamment le chef dit Le Dragon. Les battues ont aussi procuré l'arrestation ou la soumission d'un grand nombre de conscrits réfractaires.

840. — Rapport du préfet de police. — Point d'événement remarquable. — On a confirmé à la Bourse d'hier la nouvelle de la paix. Elle influe tellement sur les négociations des rentes que leur prix a été porté à 80 fr. 45 pour la fin du mois prochain. Rentes, 79 fr. 20 c., actions, 1.367 fr. 50. — Arrêtés : 1 conscrit ; 2 voleurs ; 13 rôdeurs de nuit ; 3 vagabonds.

841. — Note [1]. — « Le sénateur Perrégaux est dans un état de folie « qui fait craindre pour ses jours. — Mme Récamier et M. de Sabran « qui l'accompagnait ont éprouvé un accident grave en se rendant chez

1. Tout cet article a été ajouté par Fouché lui-même à la fin du *Bulletin*.

« Mme de Staël : la voiture a versé dans un précipice. Les postillons et « les chevaux sont blessés mortellement, les deux jeunes voyageurs « n'ont que des contusions peu dangereuses. La baronne, qui venait « au devant d'eux, les a recueillis dans sa berline et conduits à son « château de Coppet. »

842. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. Insubordination du bataillon d'élite, formé par les aspirants ; le général [1] Lacrosse a fait désarmer et mettre en prison les plus coupables.

Prisonniers prussiens, envoyés comme travailleurs à Cahors et à Angoulême, ont été réunis dans les dépôts de ces villes pour y recevoir la solde et les fournitures.

Permission à Sereinchamps, officier au service de Prusse, de venir à Paris.

Deux-Sèvres. Moncey dit que 4 hommes armés ont enlevé les armes de M. de Bourgneuf et arrêté un autre individu ; on va arrêter Mercier, Baudet et Robin, accusés de faire partie de cette bande.

Rhin-et-Moselle. Israël, juif, en démence, arrête un courrier.

Charente-Inférieure. Prise de 2 péniches anglaises qui venaient de prendre 2 bâtiments chargés de bois.

Maine-et-Loire. Conscription. La réserve est partie, avec 15 déserteurs rendus volontairement.

Dyle. Incendie.

BULLETIN DU SAMEDI 18 JUILLET 1807

843. — La Rochelle. Fêtes supprimées. — Le commandant de l'île Dieu écrit qu'ayant observé au curé de cette île que, suivant une instruction circulaire de Son Excellence le sénateur ministre, du 30 avril dernier, les fêtes supprimées par le Concordat ne devaient pas être célébrées, le curé en a référé à l'évêque de La Rochelle. L'évêque a répondu qu'il trouvait très extraordinaire la lettre du ministre de la police, attendu que le cardinal légat avait ordonné que l'office se fît comme à l'ordinaire aux fêtes supprimées. Le prélat en conclut que la célébration ordinaire doit avoir lieu pour les habitants comme pour les ministres du culte.

844. — Lyon. Commerce. — Le commissaire général de police à Lyon écrit que le commerce de cette ville a sensiblement augmenté par les négociations avec les Américains. Les achats qu'ils ont faits dans les six derniers mois sont portés à plus de dix millions. On expédie aussi beaucoup de marchandises pour Beaucaire.

845. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Perturbateurs répandant de fausses nouvelles : 1) du Bouzet, émigré : renvoyé dans son département ; 2) Augier : renvoyé à 40 lieues de Paris ; 3) Simon : renvoyé, en surveillance ; 4) Desvoyes, ancien secrétaire de Bertin, a été aussi signalé ; moins dangereux ; on le laisse à Paris sous caution, en surveillance.

Demoiselle Le Bret va souvent de Paris à Londres où sa sœur est marchande de modes ; à Amsterdam on lui adresse ses lettres chez Gohier, sous le nom de Lauger ; très liée avec Mme Gohier : renvoyée en surveillance, à 40 lieues de Paris et des côtes.

Verdun. 3 officiers anglais et 24 matelots, prisonniers, arrivent de Dantzick. — Effectif : 1077.

1. Il doit s'agir de l'amiral de ce nom.

Calvados. Arrestation de Behot et Lemélais : fabrique de faux passeports et certificats pour les conscrits.

Lille. Arrestation de Ducrez et Joubart, embaucheurs.

Besançon. Evasion de 4 prisonniers hessois.

Apennins. 12 brigands ont dévalisé sur une route successivement 40 ouvriers.

Rapport du préfet de police. Suicide d'un inconnu. — Bourse : faillite de l'agent Millet qui jouait à la baisse ; rentes, 79 fr. 20 ; banque, 1375. — Arrestations : 1 déserteur, 2 réfractaires, 2 voleurs, 16 rôdeurs de nuit, 2 vagabonds, 2 fous, 1 fraudeur.

Ordres du Ministre. En liberté en surveillance : 1) spéciale : femme Audet (II) (accusée d'assassinat ; détenue administrativement ; le procureur, qui s'était pourvu en cassation et dont le pourvoi a été rejeté, appuie sa demande de liberté) ; 2) dans sa commune : Luciani (II) (transféré par ordre du général Morand à la grosse Tour de Toulon : désertion, vol). — A la disposition de l'autorité militaire : Dalichoux (780) (engagé comme remplaçant a déserté 2 fois). — Demander au ministre de la guerre d'admettre dans un dépôt colonial : Avenant (détenu depuis 8 ans ; très dangereux et pervers). — Autoriser à aller aux eaux de Bagnères-de-Luchon : Isaac Louverture fils (bonne conduite).

Faits divers. Incendie accidentel : Nord. — Parricide : Vasselet tué, par ses trois fils croit-on : Doubs.

BULLETIN DU LUNDI 20 JUILLET 1807

846. — Maine-et-Loire. Désertion. — 50 conscrits de Maine-et-Loire, réfractaires ou déserteurs, s'étaient rendus volontairement pour délivrer leurs parents arrêtés. Ils ont été mis en route pour leur destination. Le préfet écrit que 24 hommes de ce détachement ont déserté dans le département d'Indre-et-Loire. On les recherche avec activité.

847. — Gênes. Escrocs. Jugement. — Le 8 de ce mois, le tribunal de Gênes a condamné un chirurgien, nommé Rigo, et le prêtre Bixio à 18 mois de prison et 5.000 francs d'amende. Le commissaire général de police observe que le même tribunal n'a condamné qu'à 300 francs d'amende et un an de prison le médecin Albert, quoique beaucoup plus coupable que le chirurgien et le prêtre, qui n'avaient été que ses intermédiaires, mais une loge de francs-maçons, dont ce médecin est dignitaire, a intrigué pour lui. Son Excellence le grand juge est invité à se faire rendre compte de cette procédure.

848. — Agents chouans et bourbonnistes à Londres. — Une lettre de Londres, du 25 juin, donne les particularités suivantes : « Prigent[1] « est de retour de son grand voyage en France. Jean-Marie parle encore « de retourner à Jersey et en Bretagne ; mais il est toujours ici. La Haye-« Saint-Hilaire, qu'on nous avait dit sur le point de revenir à Londres « et être déjà à Jersey, est toujours en Bretagne. Il n'y a qu'une de ses « sœurs qui sache ses affaires et ses démarches. Faites la surveiller. — « Fauche-Borel est devenu une espèce de factotum, malgré la perte « qu'il a faite (de son neveu) ; il a encore la manie du commerce ; il « expédie des circulaires de tous les côtés, en Danemark, en Hollande, « en Suisse même et à Jersey ; quelques-uns les vantent comme des « choses nouvelles et très importantes, mais des gens qui les ont lues « m'ont assuré que tout cela était fort trivial et bas. Ce barbouilleur « débite des extravagances qui vous feraient bien rire si je vous les « racontais ; ce qui est inconcevable, c'est qu'il a ici des partisans, « même dans la haute société. — Ce mauvais sujet de Danican est en

1. Dans ce *Bulletin*, le nom est écrit « Prijeant ».

« voyage pour Fauche-Borel, depuis plusieurs mois ; il devait revenir « il y a quelque temps ; on nous avait même annoncé sa prochaine « arrivée ici ; mais il paraît qu'il a changé d'avis et qu'il reste où il est. « On parle du départ du duc de Berry pour la Suède. Ce jeune homme, « dit-on, aimerait beaucoup mieux se diriger vers Jersey ; on croit même « que s'il peut y aller faire une pointe, tandis qu'on le croira ailleurs, « il est homme à le faire. D'Orléans, l'aîné, doit partir aussi, non avec « le duc de Berry, mais pour une situation qui n'est pas très éloignée de « celle de son cousin. » — Nota. Le correspondant ne s'explique pas ici sur cette destination, mais on a lieu de penser que c'est pour l'armée russe, d'autant plus que Montjoie, le mentor assidu de d'Orléans, depuis 1792, est venu de Londres, à cette armée, dans le mois de mai dernier.

849. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Vol du Calvados. Moncey dit que Manginot a fait arrêter Menicourt et Redet (anciens chouans), Hamel et sa femme.

Rhône. Rébellion contre un soldat de la compagnie départementale qui avait arrêté un conscrit.

Turin. Le ministre de l'intérieur dit que le grand conseil de l'administration de l'université de Turin propose Vernazza pour bibliothécaire. Balbo l'avait déjà présenté (II.1407). On l'a arrêté comme partisan du roi de Sardaigne (730.783) : transmis au ministre de l'intérieur.

Prince Auguste est autorisé à voyager incognito dans le sud de la France.

Seine-Inférieure. Conscription. 1.247 hommes fournis pour l'active et la réserve.

Jura. Prévarication d'un maire qui cachait un réfractaire : rébellion contre la gendarmerie qui voulait l'enlever.

Espagnols. Meurtre d'un charretier par 2 soldats du régiment d'Almanza (régiment espagnol).

Rapport du préfet de police. Suicide de la demoiselle Hennequin. — Incendie chez Adalbert Talleyrand-Périgord. — Bourse : peu de variations — Arrestations : 6 conscrits, 19 voleurs, 1 escroc, 2 rôdeurs de nuit, 17 vagabonds, 2 fous, 1 teneur de loterie.

Ordres du Ministre. A retenir jusqu'à ce qu'elle ait fourni caution de son obéissance à se rendre chez elle comme on le lui a ordonné : dame Delarbre (condamnée pour calomnie contre le général de Beaufort dont elle est divorcée). — Un mois de détention : femme Destainville (tient une maison de débauche dans laquelle Douet de La Boulaye a conduit des jeunes gens et les fait jouer à des jeux prohibés ; Douet a été relâché sous caution). — Détenir j. n. o. : voleurs, vagabonds etc. (18, dont 8 femmes, non susceptibles de jugement).

Faits divers. Grêle, ravages : Haut-Rhin. — Incendies par la foudre : Somme, Forêts.

BULLETIN DU MARDI 21 JUILLET 1807

850. — Deux-Sèvres. Réfractaires. — Le préfet des Deux-Sèvres expose que le plus grand nombre des conscrits de ce département ont montré plus de soumission à la dernière levée qu'aux précédentes, mais que le petit nombre de réfractaires sont plus déterminés, surtout dans l'arrondissement de Cholet. Il paraît qu'ils cherchent à former des bandes. Neuf d'entre eux se sont portés, le 10 de ce mois, chez le sieur Gourjault, octogénaire, au village d'Allonne ; ils ont pris deux fusils et deux pistolets. Un déserteur de marine, arrêté, a déclaré que trois

hommes de cette bande l'avaient engagé à se joindre à eux, en lui disant qu'ils étaient vingt dans le pays et qu'il y en avait 500 dans la forêt de Vezins (aucun avis n'est parvenu à la police sur ce rassemblement). Le préfet ajoute qu'il avait été prévenu d'un complot formé pour enlever des fonds publics sur la route de Niort; mais qu'il n'a pas eu lieu. Le chef de la gendarmerie a demandé une compagnie d'infanterie pour seconder les poursuites.

851. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Prisonniers de guerre. Proposition d'échange entre Duval, officier d'un corsaire français, et Macculoch, négociant anglais ; détails ; le ministre de la guerre a déjà écrit à Réal qu'il surveillait Macculoch.

Manche. Le corsaire *l'Incomparable* prend un navire anglais dans un convoi.

Rapport du préfet de police. Incendie chez Rubigny. — Bourse : rentes, 79 fr. 70 et 81 fr. à fin août ; banque : 1372 fr. 50. — Arrestations : 3 conscrits, 2 voleurs, 2 escrocs, 2 rôdeurs de nuit, 1 vagabond, 1 faux monnayeur.

Ordre du Ministre. Mettre à la disposition de l'agent commercial des Etats-Unis qui le réclame : Mathews (se dit marin américain ; sans papiers ; détenu au Havre depuis octobre). — Autorisé à revenir dans sa commune : Jouneau (662) (en surveillance à Nantes ; entraves à la conscription). — En surveillance spéciale à Paris où il a de la famille et où il trouvera de l'argent : Vallet (619). — Envoyer au dépôt de Gand et l'y retenir j. n. o. : Clinquart (forçat libéré ; mauvais sujet). — En surveillance à Anvers : Carolus (II, 28) (violence contre ses parents ; détenu 6 mois, puis au dépôt de Vilvorde). — En surveillance loin de Paris et des Deux-Sèvres : Gaudy dit David (II, 995) (à Bicêtre ; sa famille le réclame ; Despalières, questeur du corps législatif, s'intéresse à lui). — Approuvé les préfets qui ont ordonné le désarmement de braconniers (3 en Indre-et-Loire et 2 en Haute-Vienne).

BULLETIN DU MERCREDI 22 JUILLET 1807

852. — Hautes-Pyrénées. Eaux thermales. — Extrait d'un rapport du préfet des Hautes-Pyrénées, du 12 juillet : « Sa Majesté le roi de « Hollande est parti pour les eaux de l'Ariège. Sa Majesté la reine « continue son séjour à Cauterets. Le maréchal Augereau est à Barèges, « Madame Savary à Saint-Sauveur, M. de Balbi a établi sa banque à « Bagnères ; elle est peu fréquentée. Le meilleur esprit règne dans « toutes les sociétés. »

853. — Brigands. — Le 9 de ce mois, six gendarmes ayant entrepris d'arrêter quelques brigands de la bande de Narzole réunis chez un meunier, près de Cherasco, un des gendarmes a été tué, un autre grièvement blessé. Les 4 autres se sont retirés. Le meunier et toute sa famille ont été arrêtés. — Le 13, Barberis, de la bande de Montenotte, a été blessé et arrêté par ses parents qui l'ont livré aux gendarmes. On assure qu'il ne reste qu'un brigand de cette bande, nommé Borghesio, et qu'il a eu un genou cassé d'un coup de feu.

854. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Dyle. Arrestation de Vanlimpatte, qui assassina Wangeel et s'est enfermé avec des armes.

Roër. Tout le contingent, active et réserve, est parti ; 7 déserteurs remplacés.

Nièvre. Dévastation chez un maire par vengeance.

Escaut. Rébellion pour arracher 2 perturbateurs à 2 gendarmes.

Rapport du préfet de police. Tentative de suicide de La Cassaigne (maladie). — Bourse : rentes, 80 fr. 20 ; banque, 1380. — Arrestations : 1 conscrit, 5 voleurs, 1 filou, 5 rôdeurs de nuit, 2 vagabonds.

Faits divers. Suicide de Bahr : Bordeaux. — On trouve le cadavre de Mauri [1], percepteur : Dordogne.

BULLETIN DU JEUDI 23 JUILLET 1807

855. — **Prisonniers anglais. Evasion.** — 5 aspirants de la marine anglaise, prisonniers au dépôt de Verdun, ont été dirigés sur Bitche et Sarre-Libre, sous l'escorte d'un brigadier et deux gendarmes, en exécution de la mesure prise contre eux par le général Wirion pour inconduite et projet d'évasion (*Bulletin* du 15 juillet) (833). La gendarmerie rapporte que ces cinq prisonniers étant arrivés à la première brigade (Manheulles-en-Meuse), on n'y a trouvé que le brigadier et un gendarme, les autres étant absents pour service. L'escorte n'ayant été composée pour la continuation du transport que de ces brigadier et gendarme, les cinq prisonniers se sont enfuis en traversant un bois. Deux ont été repris. On continue la recherche des trois autres. Toutes les brigades sont prévenues.

856. — **Rapport du préfet de police.** — Même activité à la Bourse d'hier qu'aux précédentes. Les rentes y ont été portées à 82 fr. 50 pour la fin d'août. Les actions de la Banque à 1.445 fr. Rentes, 80 fr. 90 ; actions : 1.380.

857. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Otages de Halle (814) : on leur donne pour deux mois l'autorisation de venir à Paris où on les surveillera.

Béthune. Attentat d'un fou, Brusier, contre le sous-préfet.

Ourthe. Autre attaque contre un juge de paix.

Gironde. Dutaya a acheté et vendu des grains avariés ; des malades ; mesures.

Landes. 2 déserteurs s'évadent de prison ; un forgeron est complice.

Rapport du préfet de police (suite). Tentative de suicide de Coqueré (amour). — Arrestations : 2 conscrits, 2 voleurs, 9 rôdeurs de nuit, 2 vagabonds.

Italie. 2 douaniers tirent sur 2 paysans qui traversaient le Pô.

Faits divers. Incendies : 1) Ardennes ; 2) Prévot met le feu à deux gerbiers de Dautun : Gard :

BULLETIN [2] DU VENDREDI 24 JUILLET 1807

858. — **Calvados. Vol de deniers publics. Renseignements.** — Extrait d'une lettre du préfet de Caen, du 22 juillet : « Le Grand Charles, « dont l'arrestation a été annoncée précédemment (*Bulletin* du 20) a été « conduit hier 21 sur les lieux où les voleurs avaient passé en se reti- « rant. Il a été reconnu par plusieurs personnes et a fini par avouer « qu'il était l'un des complices de ce vol. Il en a signalé sept autres, « le général Antonio (Allain) ; M. Harel, de la Mancelière (Manche) (ce « sont les deux chefs) ; Fleur d'Epine ; Cœur de Roi ; Belle Ruse ; La « Douceur ; La Jeunesse. Le Grand Charles dit n'avoir eu que 50 fr. pour « sa part. Le reste du vol (63.000 fr.) a été mis en dépôt. Il n'a pu savoir

1. Mot écrit ici Maurie.
2. Ce *Bulletin* manque dans la série AF_{IV} et a été pris dans la série F^7.

« en quel lieu. Les fusils ont été jetés dans un blé ; il a promis de l'indi-« quer. Il a également promis de désigner tous les repaires et les habi-« tudes des sept complices désignés. On le conduit partout. Le capitaine « Manginot dirige toutes les recherches. » — Nota. Tous ces brigands sont notés à la police comme anciens chouans. Allain, chef principal, dit Antoine, fut traduit, en l'an IX, au tribunal de l'Eure, pour un vol de diligence et acquitté à défaut de preuves. En l'an XIII, il fut mis en surveillance à Caen [I. 624]. A la date de ce dernier vol de 63.000 fr. on a su qu'il s'était absenté. Dès le 3 juillet, le sénateur ministre avait chargé le préfet du Calvados de le faire rechercher et arrêter.

859. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Ecrit anonyme séditieux, timbré de Carcassonne.

Officiers napolitains (830). Ces 20 officiers, ainsi que les autres officiers napolitains, seront détenus à Briançon.

Prisonniers de guerre. Permissions de changer de résidence ou de venir à Paris : Congrève, Goodmann, Leathem : anglais ; 4 officiers prussiens : Boguslaki, d'Albedyle (capitaine), d'Albedyle (lieutenant), Pritzelewitz ; 17 officiers suédois.

Dordogne. Détails sur Mauri, percepteur, qui a été assassiné et volé (854). On se plaint de la lenteur des tribunaux.

Gênes. Enquête sur les voyages de Kuhn, consul américain (617), et sur la décoration qu'il porte ; on va l'interroger.

Rapport du préfet de police. Suicide de Lafond. — Incendie chez Thierry. — Bourse moins active ; rentes, 80 fr. 70 ; banque, pas cotée. — Arrestations : 3 voleurs, 5 rôdeurs de nuit, 2 vagabonds.

BULLETIN DU SAMEDI 25 JUILLET 1807

860. — Paris. Publication de la paix. — La paix conclue par Sa Majesté avec la Russie et la Prusse a été hier acclamée solennellement dans Paris, aux cris répétés de « Vive l'Empereur! Vive la Paix ! » L'illumination a été générale et on ne se rappelle pas d'en avoir vu à Paris de plus brillante. Le public s'est répandu dans tous les quartiers avec allégresse durant la soirée. Les mots les plus gais et beaucoup de traits populaires à la gloire de Sa Majesté l'Empereur ont été remarqués.

861.— Suisse. Trappistes. — 10 passeports ont été délivrés à de jeunes français qui avaient été admis au monastère de la Valsainte, pour se rendre chez leurs parents, dans les diverses communes qu'ils ont désignées (*Bulletin* du 5 mai dernier) (630). Le sénateur ministre a prescrit les vérifications convenables pour constater leur retour dans leurs familles. Deux s'étaient dits originaires de Grenoble. Le préfet a répondu que non seulement ils n'y avaient pas paru mais que leurs noms n'étaient pas même connus dans le département de l'Isère. Il paraît que, pour se soustraire à la conscription, ils avaient donné de faux noms. Le sénateur ministre invite l'ambassadeur de Sa Majesté, en Suisse, de n'accorder des passeports qu'à ceux de ces jeunes gens qui justifieront de l'exactitude de leurs déclarations par des pièces authentiques et de mettre les autres à la disposition des autorités compétentes pour être conduits dans les communes qu'ils désigneront comme domicile de leurs parents.

862. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Greffulh a dénoncé son neveu, Sartoris, comme coupable de voies de fait contre lui pour lui arracher de l'argent ; plaintes de Sartoris contre son oncle ; Sartoris reste détenu j n.o.

Journaux. Bévue grossière du *Journal de Paris* disant qu'un assassin, gagé par la reine Caroline pour attenter aux jours du roi de Naples, a été « empalé » : mauvaise traduction ; c'est « pendu » qu'il faut lire ; le ministre fait rectifier.

Sénateur Perrégaux est en démence ; consultation chez lui de Corvisart, Pinel, Hallé et Dubois.

Prisonniers russes. D'après les ordres de S. M. 938 prisonniers de Limoges et 720 de Blois sont transférés à Lunéville, pour être armés et habillés avant leur retour ; mesures.

Slaone (619) doit être mis en liberté ; Wirion lui donnera un passeport pour Rome ; détails sur cette famille (66).

Officier autrichien. Chaudelot est autorisé à aller à Namur.

Flachat (II) était sous un faux nom à Lausanne chez Hollard ; venu à Lyon puis parti pour l'Italie où on le recherche soit sous son nom soit sous celui de Martollani.

Orne. Arrestation de 6 conscrits à la suite d'une battue.

Rhin-et-Moselle. Rébellion pour enlever un conscrit à la gendarmerie.

Mont-Tonnerre. Assassinat d'un garde forestier : Bader est accusé et en jugement.

Haut-Rhin. Faux coupons pour le tabac ; faussaires : Gouillaud (percepteur), Moulsot (receveur des douanes), Dupré (marchand).

Rapport du préfet de police. Suicide de Godard. — Le cheval du dragon Dubroc est noyé en allant à l'abreuvoir. — Bourse : rentes, 80 fr. 40 ; banque, 1332 fr. 50. — Arrestations : 2 conscrits, 4 voleurs, 4 vagabonds, 1 rôdeur de nuit.

Baden-Baden. Massias écrit que Reden, ex-ministre de Hanovre, y est et se conduit bien.

Ordres du Ministre. Arrêter : Cornac (plusieurs pièces fausses ; placard faisant appel au régime avant l'an VIII) (I. 911). — Détenir j.n.o. : 1) Talobre (condamné à 2 ans de prison pour voies de fait, sa peine va expirer ; fait des menaces de vengeance) ; 2) voleurs, vagabonds, etc. (26, dont 12 femmes, non susceptibles de jugement). — En surveillance : Vacheux (détenu 6 mois pour mendicité ; va être remis en liberté). — En liberté : Verrier (674) (s'est disculpé).

BULLETIN DU LUNDI 27 JUILLET 1807

863. — Ouest Bande. Enlèvement d'armes. — On a signalé dans les Deux-Sèvres une bande de 9 à 10 hommes armés, dont 4 avaient enlevé, le 9 de ce mois, un fusil et une carabine chez M. de Bourgneuf, près Secondigny (*Bulletin* du 17 juillet) (842). Par une lettre du 25, M. le maréchal Moncey écrit que cette bande a encore désarmé le sieur Gourjault, à Fremandière (Deux-Sèvres) et le sieur Bachelot, à Faymoreau, en Vendée. Point de détails sur le premier fait ; sur le second, arrivé le 17 de ce mois, on dit que la bande était de 7 et qu'ils ont enlevé deux fusils. La gendarmerie est en mouvement pour la recherche de ces brigands. — « Ce sont des réfractaires qui commettent ces désordres dans « le département des Deux-Sèvres. Il y a longtemps qu'ils seraient ar- « rêtés, si le préfet ne s'était pas obstiné à voir et à rechercher des « chouans et des agents de l'Angleterre dans les auteurs de ces délits. Le « ministre a ordonné de surveiller les parents et les amis des réfrac- « taires et de les rendre responsables [1]. »

1. La partie entre guillemets a été ajoutée par Fouché.

864. — **Rapport du préfet de police.** — Extrait de l'article du rapport du 25 : « Une personne sûre écrit de Hambourg que le commerce « des marchandises anglaises se fait dans cette ville comme avant le « décret ; que les anglais y circulent aussi librement ; que le comptoir « de la factorerie anglaise est dans la même activité ; qu'enfin on donne « pour prétexte de cette inexécution du décret la crainte d'une insur- « rection. » Le sénateur ministre communique cet avis à M. Bourrienne et lui demande des renseignements. — Il y a eu beaucoup de négociations de rentes à la Bourse de samedi ; mais le cours a encore éprouvé une baisse sensible. On craint que la liquidation de la fin du mois ne soit difficile et cette crainte augmente le nombre des vendeurs.

865. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Mayence. Arrestation de Duvoisin qui fut signalé, avec Merck (530), comme recrutant pour l'Angleterre ; Dumouriez fit passer Merck dans la légion hanovrienne ; Duvoisin fut jadis chassé par Rochambeau ; détails.

Receveur général de la Meurthe, Petit-Jean, a disparu laissant un déficit ; il est à Paris où il offre des sûretés ; on le surveille avec soin.

Côtes-du-Nord. Des péniches anglaises s'emparent, par surprise, du bâtiment de guerre stationnaire à Perros. Les anglais ont déjà pris l'île Tomé (718).

Rapport du préfet de police (*suite*). On trouve le cadavre de Robin. — Arrestations : 4 voleurs, 11 rôdeurs de nuit, 3 vagabonds.

Ordres du Ministre. Retenir j. n. o. : Fauville (forçat libéré, condamné pour vol, va être libéré ; il commettra des escroqueries). — Approuvé le retour de : Proust (II) (prêtre dissident ; veut faire sa soumission ; son exemple sera probablement suivi par d'autres prêtres). — En surveillance : 1) veuve Brunetière (des Deux-Sèvres ; on a trouvé chez elle des caches artistiquement construites) ; 2) dans son pays natal : Bachelier (associé à une bande de voleurs (555) ; n'a pu être mis en jugement faute de preuve ; on demande son éloignement).

BULLETIN [1] DU MARDI 28 JUILLET 1807

866. — **Meuse-Inférieure. Conscrits.** — Un grand nombre de conscrits de la Meuse-Inférieure ayant passé en Hollande, le préfet de ce dépôt s'est rendu sur la frontière et a cherché à les ramener. Il écrit, à la date du 22, qu'il a eu tout le succès qu'il pouvait espérer. 516 réfractaires ou déserteurs, des classes antérieures, sont rentrés et aux drapeaux. Leurs parents, par la remise de l'amende, conservent leurs moyens de subsistance. Le contingent de 1808 a été fourni sans difficulté. Il était de 585 hommes. Il n'en a manqué que 18. Enfin, les déserteurs et réfractaires rentrés servaient presque tous la contrebande. Elle doit diminuer en proportion des moyens dont elle est privée.

867. — **Rapport du préfet de police.** — « Aujourd'hui 27, lorsque le « canon a annoncé le retour de Sa Majesté, les ouvriers du faubourg « Saint-Antoine ont quitté leurs ateliers et se sont portés dans les caba- « rets, où ils ont manifesté la joie la plus vive. » Les illuminations ont été très générales ; des pétards, des fusées ont été tirés ; beaucoup de maisons particulières offraient des transparents à la gloire de Sa Majesté ; les grandes rues étaient remplies d'un nombre considérable de personnes, qui circulaient gaiement. Toute la soirée a été une véritable

1. Ce *Bulletin* manque dans la série AF^IV et a été pris dans la série F^7.

fête spontanée et très animée. — Les rentes ont été offertes pendant toute la Bourse d'hier et le cours constamment en baisse. On l'attribue aux embarras de la liquidation. Rentes 79 fr. 20 c. ; actions 1.355 fr.

868. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Versailles. Accident. Quand on a proclamé la paix, un canon a crevé et tué Gasselin, vétéran.

Seine-Inférieure. Un pêcheur, pris et relâché par l'ennemi, a dit que les anglais connaissaient la victoire française et espéraient la paix ; sur le navire il y avait des fruits frais, ce qui fait croire à des communications avec la côte.

Meuse. Mercy est empoisonné par sa femme, que l'on arrête.

Aisne. Incendie aux baraques du camp occupées par les déserteurs condamnés aux travaux du canal de Saint-Quentin : pas d'évasion.

Morlaix. La nouvelle de la prise du stationnaire de Perros (865) est complètement fausse; elle a été lancée par Tartu, qui a voulu se faire donner de l'argent pour aller à Brest.

Jura. Evasion de 3 déserteurs, de la prison de Dôle.

Rapport du préfet de police (*suite*). Tentative de suicide de la veuve de Aurillard (chagrin). — Arrestations : 3 voleurs, 1 filou, 7 voleur de nuit, 1 vagabond.

BULLETIN[1] DU MERCREDI 29 JUILLET 1807

869. — **Paris. Le roi de Westphalie.** — Sa Majesté le roi de Westphalie est arrivée hier matin à Paris et a descendu au palais de S. A. I. la princesse de Piombino. Sa Majesté s'est rendue de suite aux bains du sieur Fin, rue de la Planche. Elle a été reconnue par les personnes du quartier, qui ont montré un vif empressement pour voir ce jeune souverain.

870. — **Le baron de Néale. Tisseuil.** — D'après l'aveu fait par M. de Tisseuil, au sujet du portefeuille de 350.000 fr., qu'il prétendait avoir perdu, Son Excellence le sénateur ministre a fait vérifier si les pertes à la loterie auxquelles ce particulier attribuait sa ruine complète étaient bien réelles. MM. les administrateurs de la loterie, consultés confidentiellement, avec l'indication du nom du miseur, des bureaux où il devait avoir fait ses mises, notamment dans les mois de janvier et février derniers, font connaître à Son Excellence, avec toute la réserve qui leur est commandée par l'intérêt de leur administration, qu'un particulier a, en effet, mis à la loterie, au bureau de la rue du Petit-Lion, en janvier 270.000 francs, et en février 60.000 francs, mais qu'ayant gagné environ 187.000 francs, sa perte est de 143.000 francs. Le même particulier a fait aussi des mises pour des sommes assez fortes au bureau du Carrousel dans ces deux mois. Ces renseignements complètent les preuves que Son Excellence s'était déjà procurées, sur les vraies causes qui ont fait perdre à M. Néale les fonds confiés par lui à son neveu, le sieur de Tisseuil.

BULLETIN DU JEUDI 30 JUILLET 1807

871. — **Vol du Calvados. Suite des recherches**[2]. — L'un des com-

1. Ce *Bulletin* n'existe pas dans la série AF^{IV} et a été pris dans la série F^{7}. En plus des deux articles 869 et 870, il en renferme différents autres qui se trouvent tous dans le *Bulletin* du 30 juillet (série AF^{IV}) (871. 872. 873).

2. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 29 juillet, série F^{7}.

plices du vol de 63.000 fr. commis dans le Calvados, dit le Grand Charles, a déclaré que leur nombre n'était que de huit et a désigné les sept autres, anciens chouans notés à la police générale (*Bulletin* du 24 juillet) (858). On l'a conduit dans le champ où il a dit que les armes avaient été cachées après le vol ; on y a effectivement trouvé six fusils de calibre et un mousqueton de chasseur, tous chargés ; on y a aussi trouvé 160 cartouches à balles et on a remarqué que le papier de ces cartouches était semblable à celui d'autres cartouches trouvées dans le château de Donnay. Après cette opération, on a dû conduire le Grand Charles sur les lieux où il pense que l'argent volé a été caché. On rendra compte du résultat de cette recherche. On continue, sur ses indications, celle des sept complices qu'il a désignés. — Le Grand Charles, après avoir fait découvrir, dans un champ de blé, les armes et munitions de tous les complices du vol de 63.000 francs (*Bulletin* d'hier) a continué de diriger les gendarmes pour la visite des lieux où l'argent avait pu être caché. Le préfet du Calvados écrit, à la date du 28, que la première perquisition a été faite, sur l'indication de ce complice, à Donnay, dans la maison du nommé Busquet. On n'y a trouvé que 476 fr., quelques effets qui ont paru provenir d'un vol, des armes, des munitions. (Point de détails.) On a reconnu de plus que deux caches avaient été pratiquées dans cette maison et qu'elles avaient été comblées récemment. Busquet a été arrêté et traduit devant le magistrat de Falaise, saisi de la poursuite de cette affaire. Les recherches se continuent.

872. — **Rapport du préfet de police**[1]. — « La ville de Paris a présenté « le 27, l'aspect d'une fête célébrée par une même famille. Des concerts « et des amusements de tous genres se sont prolongés fort avant dans « la nuit. Partout les élans de la plus franche gaieté se mêlaient aux « témoignages de l'amour le plus parfait pour Sa Majesté; c'était véri- « tablement la bonne et aimante ville de Paris. » — Nota. Le sénateur ministre a appris, par divers rapports particuliers, qu'il y avait dans le public un pressentiment général que Sa Majesté l'Empereur devait être venu à Paris ce même soir pour voir la fête dont son arrivée était l'objet ; on cherchait avec empressement à le reconnaître soit dans les voitures qui passaient, soit dans la foule ; on suivit des personnes qui paraissaient avoir quelque ressemblance avec sa personne. Cette pensée a occupé longtemps les diverses sociétés qui parcouraient les rues, surtout dans les environs du Palais-Royal.

873. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Nîmes[1]. Moncey dit que 10 déserteurs se sont évadés.

Exportation de piastres[1]. A Anvers on saisit des piastres que Cas recevait de Paris par deux maisons de banque, Fould et Rodrigues-Patto, et qu'il exportait ; en échange, il recevait des marchandises anglaises déposées d'abord chez Selen puis chez Gilbon.

Ille-et-Vilaine[1]. Conscription : il n'a pas manqué un seul homme.

Eure-et-Loir. Arrestation de Blot (entrepreneur), pour recel de conscrits.

Rhin-et-Moselle. Rébellion pour arracher aux gendarmes Loth, conscrit réfractaire ; on remarque surtout Scherrer.

Deux-Sèvres. Déserteurs (863) : on les poursuit sans les arrêter. On a arrêté un

1. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 29 juillet, série F^7.

déserteur étranger à cette bande, Pelon, qui dit avoir reçu l'offre de servir dans les bandes de déserteurs.

Mont-Tonnerre. L'avis relatif à la bande de Schinderhanne (824) est faux : l'ordre est complet.

Rapport du préfet de police (suite)[1]. Accident mortel de Testu. — Suicide de la femme Fournier. — Bourse : rentes, 79 fr. 45 ; banque, 1350 fr. — Arrestations : 10 voleurs, 9 rôdeurs de nuit, 2 vagabonds, 1 fou.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 30 juillet (on y parle des désordres de l'institution Sainte-Périne, dirigée par Duchailla).

BULLETIN DU VENDREDI 31 JUILLET 1807

874. — Paris. — Extrait d'une lettre adressée de Bruxelles, le 28 juillet, à M. le sénateur Lecouteulx de Canteleu : Plusieurs acquéreurs de biens nationaux viennent de recevoir des domaines avis qu'ils doivent payer différentes sommes pour leurs acquisitions. Cette mesure jette une alarme générale, parce que les acquéreurs, ayant acquis suivant les lois du temps et ayant obtenu des quittances finales, ne croyaient plus avoir rien à payer. Les ennemis de la France, dévoués à la maison d'Autriche, triomphent : les biens nationaux, qui avaient depuis quelque temps la même valeur que les biens patrimoniaux, n'en ont presque aucune à présent. Les acquéreurs se sont réunis hier chez M. Liberghem pour aviser aux moyens de parer ce coup. M. Bonavanture, président de la cour de justice criminelle, et M. Panis, l'un des plus riches négociants, étaient de cette réunion. On y a été divisé d'opinions. Les uns voulaient simplement charger un avocat de suivre leur défense. M. Liberghem, qui est en relations avec M. Montiglon, ancien chef du bureau de liquidation, a proposé de se cotiser pour fournir une somme de 100 ou 200.000 fr. afin de suivre cette affaire à Paris et d'avoir M. Hourier, l'un des quatre administrateurs des domaines, qui est cause de cette mesure. La lettre finit par promettre des détails ultérieurs.

875. — Rapport du préfet de police. — Extrait du 1er article[2] : « Le « désordre qui s'est introduit dans l'institution de Sainte-Périne, diri- « gée par le sieur Duchailla, nécessite de promptes mesures. Il n'a « rempli aucun de ses engagements. Il exerce la tyrannie la plus révol- « tante. Il chasse tout vieillard qui lui déplaît, sous prétexte qu'il trou- « ble l'ordre, etc., etc... ». — Nota. En l'an XIII, plusieurs plaintes pareilles furent adressées au sénateur ministre. Son Excellence chargea la préfecture de vérifier. Son rapport du 8 prairial fut entièrement favorable au sieur Duchailla ; on y lit ce qui suit : « On ne peut que donner des « éloges à la bonne tenue, au bon ordre qui règnent dans cet hospice. « Les personnes qui y sont admises se louent des égards et des soins « qu'on leur prodigue, tant en santé qu'en maladie. Le sieur Duchailla « est calomnié par un ancien capucin, nommé André, perturbateur « dangereux (*Bulletin* du 10 prairial an XIII) (I. 1415). Son Excellence se fait rendre un compte particulier sur cette maison.

1. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 29 juillet, série F7.
2. Les détails se trouvent dans le rapport de la préfecture de police annexé au *Bulletin* du 30 juillet (873).

876. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Prisonniers anglais. Permissions : à May d'aller aux eaux de Bagnères ; à Taylor d'aller à Plombières.

Eure. Incendie mis à la ferme de Lecouteulx, sénateur.

Nancy. Troubles à l'occasion des obsèques de Nicolas, évêque démissionnaire.

Loire-Inférieure. 8 réfractaires attaquent 2 gendarmes et leur enlèvent 5 prisonniers.

Giniez, commandant d'If (776). On a trouvé dans les papiers de Lacauve, arrêté pour avoir tenté de faire évader Rusilion, une lettre de Giniez ; explications de celui-ci.

Heinrich (204). A été à Munich, où il prétend qu'une dame lui a donné 2 flacons de poison qu'il a jetés ; il dit aussi qu'elle lui a révélé des secrets importants ; il paraît être un intrigant.

Rapport du préfet de police (suite). Bourse, hausse ; rentes, 80 fr. 10 ; banque, 1365 fr. — Arrestations : 2 conscrits, 1 déserteur, 6 voleurs, 1 filou, 4 vagabonds, 5 rôdeurs de nuit, 1 fou.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 31 juillet.

BULLETIN [1] DU SAMEDI 1er AOUT 1807

877. — **Deux-Sèvres. Réfractaires. Mesures.** — M. le conseiller d'Etat directeur général des droits réunis communique le rapport qui lui a été adressé par l'inspecteur des Deux-Sèvres sur les bandes de conscrits réfractaires qui ont paru dans ce département et ont désarmé quelques habitants. L'inspecteur dit avoir parcouru tout le pays et n'avoir pu se procurer aucun renseignement sur le nombre et les projets de ces brigands, parce que les habitants les protègent, par crainte ou intérêt. Il a suspendu les transports des recettes de Secondigny par précaution. — Nota. Ce rapport est du 25 juillet. Le préfet des Deux-Sèvres a écrit que, depuis le 15, cette bande n'avait pas reparu (*Bulletin* du 30) (873). M. le maréchal Moncey adresse au sénateur ministre la copie d'un arrêté qui a été pris par le même préfet, sur les rapports du chef d'escadron de la gendarmerie, par lequel cinq communes du canton de Châtillon, dans lesquelles il y a quinze conscrits réfractaires, sont tenues de les représenter ou remplacer dans huit jours, ou de payer, pour prix de leur remplacement, 2.000 francs pour chacun de ceux qui manqueront. M. le maréchal Moncey observe qu'on attend le meilleur effet de cette mesure pour la destruction des bandes signalées.

878. — **Conscription. Escroqueries. Abus.** — Le préfet de l'Aude a traduit au tribunal un maire et un chirurgien, accusés d'escroqueries envers des conscrits. Il observe que les conscrits qui doivent naturellement être réformés sont le plus exposés à ces escroqueries, au moyen des deux visites qui se font, l'une après le tirage et l'autre après la revue. A la première, on refuse la réforme pour laquelle on a conçu le projet d'exiger une rétribution ; à la seconde, d'après la convention secrète, la réforme s'accorde. Ce préfet ajoute que, pour ôter aux escrocs ce moyen de tromper les conscrits, il a voulu supprimer cette année la seconde visite et a annoncé par une circulaire que la première serait

1. Le *Bulletin* du 1er août, de la série F7, porte par erreur la date du 30 août et est classé à cette date.

définitive ; mais une instruction ultérieure l'a forcé de se conformer à la règle générale.

879. — Prêtres. Intolérance. — Le commissaire général de police à Lyon rapporte que le clergé de cette ville intrigue pour que le culte catholique soit le seul observé ; il s'occupe, en ce moment, de priver les protestants du temple qui leur a été accordé et de leur en faire assigner un autre, hors la ville ou à l'extrémité d'un faubourg. — A Avallon (Yonne) le curé et le vicaire ont refusé leur ministère pour la sépulture d'un ancien chanoine, sans en dire le motif. Ce refus ayant causé quelques troubles, l'autorité municipale a invité le desservant d'une succursale à faire cette cérémonie ; il y a consenti et l'ordre a été rétabli. Ces deux rapports sont communiqués à Son Excellence le ministre des cultes.

880. — Rapport du préfet de police. — On a donné à l'Opéra Comique et au Vaudeville deux nouvelles pièces relatives à la paix et au retour de Sa Majesté. La première sous le titre : *L'Opéra au village ou la fête impromptue ;* la seconde : *L'hôtel de la Paix, rue de la Victoire.* L'une et l'autre ont été accueillies avec enthousiasme. Les auteurs ont été demandés par acclamations. On a nommé Feydeau, Sewrin pour les paroles et Solié pour la musique ; au Vaudeville, Dieulafoy, Barré, Radet et Desfontaines. — On a répandu à la Bourse qu'il serait fait prochainement une nouvelle émission d'actions de la Banque. Ce bruit a causé une forte baisse de tous les effets publics. Rentes : 79 fr. 50. Actions 1. 300 fr. — Arrêtés : 12 voleurs, 7 rôdeurs de nuit, 5 vagabonds, 2 fous.

881. — Fusils et pistolets à vent. — M. le juge de paix du 9e arrondissement annonce que, dans le mobilier du sieur Boymier, armurier décédé, il se trouve des fusils et des pistolets à vent. M. le conseiller d'Etat propose, conformément au décret du 2 nivôse et à l'ordonnance de police du 31 janvier 1806, de faire transporter ces armes à la préfecture de police pour être brisées : — Approuvé [1].

882. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Wirion dit que les prisonniers anglais Goodmann et Congrève ont la permission de résider à Orléans et à Blois.

Nièvre. Jugement condamnant Verger à 2 ans de prison et 5.000 fr. d'amende : escroqueries envers des conscrits (761).

Puy-de-Dôme. Incendie considérable à Aigueperse.

Cassel. Détails sur Bourcard (817). Lagrange croit qu'il voulait assassiner S. M. Dans ses papiers, il est question de Louis : il dit que c'est son frère qui est à Londres ; ne serait-ce pas d'Auerweck, agent de l'Angleterre, de l'Autriche, de Dutheil et autres ? Sa famille a su son arrestation par Fellner, banquier. Détails sur son frère qui a été auprès du général Mack et du prince Charles. Le ministre ordonne de le conduire à Paris.

Arrestation de d'Auerweck dit Louis, chez sa belle-mère Mme de Gelb, près Offenbourg. Rapport de Massias qui vante les bons offices du baron Gemmingen (ministre du cabinet de S. A. R.). Détails biographiques importants sur d'Auerweck : en 1791, il fut lié avec Pelletier ; mêlé aux intrigues de Dutheil, Brotier, La Ville-Heurnois ; employé par lord Grenville ; dans une de ses lettres, il signale l'arrangement fait entre sir Sidney (ministre anglais à Berlin) et le prince Repnin. Passage d'une lettre de Pignatelli à Priocca. Ses conférences avec Danican amenant l'assassinat de Rastadt. Détails.

1. Ordre du Ministre.

Ordres du Ministre. Prévenir qu'on prendra contre eux une mesure administrative s'ils ne restent pas tranquilles : Blanc (maire révoqué pour un mémoire contre le préfet et son gendre Colomb (qui l'aide dans cette intrigue). — Détenir j. n. o. : 1) Rossi (accusé d'assassinat, acquitté faute de preuves) ; 2) voleurs, vagabonds, etc., (22 dont 7 femmes, non susceptibles de jugement).

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 1er août.

BULLETIN DU LUNDI 3 AOUT 1807

883. — Rapport du préfet de police. — La police correctionnelle a jugé, le 31 juillet, le procès du sieur Taisseire, élève en médecine, traduit par la police à ce tribunal, pour délits graves en matière de conscription (emploi de composition chimique pour faire réformer) [739]. Il a été condamné à 2 ans de prison et 5. 000 francs d'amende. Le sieur Guichot, officier de vétérans, l'un de ses complices, l'a été à un an de prison et 1. 000 fr. d'amende. D'autres à de moindres peines. — On a donné samedi, à Louvois, une nouvelle pièce de Désaugiers, intitulée: *Un dîner par victoire.* Elle a eu le succès le plus complet. Les applaudissements ont été continuels. — Le cours des rentes a encore éprouvé une forte hausse à la Bourse de samedi ; mais celui des actions de la Banque a diminué considérablement par la continuation du bruit du doublement des actions. Rentes 80 fr. 75, actions 1. 245 fr. — On a arrêté en juillet 42 conscrits et 11 déserteurs. — Autres arrêtés les 1er et 2 août : 1 conscrit, 2 déserteurs, 9 voleurs, 23 rôdeurs de nuit, 5 vagabonds, 3 braconniers, 1 fou.

884. — Chemin. — Propriétaire d'un manège de voltigeurs à Rouen. Il sollicite la permission d'ouvrir son spectacle en même temps que le théâtre. M. le préfet observe que deux spectacles ouverts au public à la même heure se nuiraient mutuellement et que le théâtre, qu'il est plus intéressant de conserver, finirait peut-être par succomber ; que c'est ce motif qui a déterminé le gouvernement à n'autoriser qu'un théâtre à Rouen : — Refusé [1].

885. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Général Salm (340) vient à Paris ; on le surveillera.

Verdun. Wirion annonce l'arrivée de 3 prisonniers anglais. Effectif : 1066.

Dyle. Rébellion pour arracher Mommaerts, conscrit réfractaire (625), au gendarme Maulet, qui est blessé mortellement : Moncey demande qu'on rende la commune responsable.

Deux-Sèvres. Déclarations de Peau (étudiant en médecine) sur la proposition que Gayant a faite à lui, à Lestourmy, à Duport-Bergerac et à Thomas Delle, voyageant ensemble. On croit que Gayant est un agent d'Angleterre.

Italiens faussaires, escrocs, vagabonds. Rebola dit Logario a donné leurs noms (671). A Anvers, on a trouvé 3 lettres, dont une signée Sardesco, disant que tout est découvert et qu'il faut écrire à Paris, poste restante, au nom Beldoni. On en a arrêté 4 ; on poursuit les autres.

Loire. Conscription. Lefay (maire) décide Lefranc à faire évader un conscrit ; ils sont poursuivis.

Tarn. 3 inconnus attaquent un voyageur sur une route.

1. Ordre du Ministre.

Comptables. Suicides : 1) Grillet, quartier-maître de gendarmerie, à Besançon ; 2) Michel, comptable, à Marseille.

Ordres du Ministre. Accordé « en prévenant le chargé d'affaires de France de le faire surveiller » [1] : Sénig (757) (demande à se retirer chez lui à Wetzlar). — A 20 lieues des côtes, en surveillance : Rollet (ex-préposé des douanes, fait la contrebande). — Détenir 1 mois : Guissard (propos et injures). — En liberté en surveillance : Daniel (détenu depuis 6 mois ; soupçonné de brigandage). — Eloigner le premier à 20 kilomètres de la ligne des douanes et recommander le second à la surveillance des autorités : Van-Miegen et Guntz (ex-préposés des douanes, destitués pour infidélités, dirigent la fraude, surtout le premier).

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 2 août.

BULLETIN DU MARDI 4 AOUT 1807

886. — Meuse-Inférieure. Déserteurs. — Par une première lettre, du 22 juillet, le préfet de la Meuse-Inférieure a rapporté que 516 déserteurs ou réfractaires, qui s'étaient réfugiés en Hollande, étaient revenus et aux drapeaux (*Bulletin* du 28) (866). Le même préfet annonce, par une deuxième lettre du 29, que 164 autres réfractaires viennent de se présenter, ce qui porte le nombre de ceux rentrés à 680.

887. — Autun. Conscription. — Le préfet de Saône-et-Loire écrit qu'il s'est transporté dans l'arrondissement d'Autun pour la recherche des conscrits réfractaires, 21 se sont soumis. 29 ont été arrêtés dans une battue faite le 14 juillet. Le préfet a fait désarmer les sabotiers et fendeurs, baraqués dans les bois, qui recèlent et attirent même les réfractaires et déserteurs.

888 — Brigands. Bande de Narzole. — M. le général Menou écrit que les brigands de Narzole paraissent protégés ou extrêmement redoutés. Ils ont passé trois jours à Falze, près Saluces, où M. Gustaldi, maire de cette ville, a des propriétés, sans être inquiétés ni dénoncés. M. Gustaldi se trouvait à Falze à la même époque et n'a pas donné connaissance de ce fait. Le préfet a également gardé le silence.

889. — Rapport du préfet de police. — Point d'événement remarquable. — Il circule à la Bourse que le commerce a reçu des lettres particulières par lesquelles on assure qu'il y a eu une insurrection en Angleterre. Les observateurs attribuent à ce bruit la hausse des rentes. Leur cours a été porté à 83 francs pour la fin de ce mois. Rentes, 81 fr. 50 : actions, 1.270. — Arrêtés : 4 conscrits, 1 voleur, 3 vagabonds, 12 rôdeurs de nuit.

890. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Ourthe. Rixe grave entre 3 maires et des gendarmes : les maires font arrêter des gendarmes ; détails.

Calvados. Capture de Flierlé dit Le Marchand, complice des brigands signalés par le grand Charles (858).

Pas-de-Calais. Conscription. 23 déserteurs : on met des garnisaires chez les parents.

Manche. Morin, gendarme, tue un conscrit qui ne veut pas se rendre.

Jemmapes. Prévarication d'un maire qui veut s'opposer à ce qu'un gendarme arrête le père d'un conscrit.

Puy-de-Dôme. Duel entre gendarmes : Desmars tue Béard.

New-York. Arrivée de Hyde (671), amené par le consul de France.

1. Ajouté par Fouché.

BULLETIN DU MERCREDI 5 AOUT 1807

891. — Morlaix. Déclaration d'un marin. — Le délégué de Morlaix écrit, à la date du 27 juillet, que le capitaine du parlementaire qui vient de transporter des anglaises à Plymouth a déclaré à son retour : « Que la rade de Plymouth est remplie de neutres, saisis par la « marine britannique, qu'à son départ, on y introduisait une autre « prise danoise. » Il a ajouté qu'il avait rencontré, dans la Manche, un parlementaire anglais, qui conduisait à Amsterdam des prisonniers hollandais venant de Curaçao.

892. — Forêts. Déserteurs. — Le préfet des Forêts rapporte que 72 conscrits de 1808 ont déserté en route ; 35 se sont représentés volontairement. On va placer des garnisaires chez les parents des autres ; si cette mesure ne réussit pas, leurs pères et mères seront arrêtés.

893. — Rapport du préfet de police. — Extrait du premier article : « Lundi soir, à six heures, les tailleurs de pierre employés aux travaux « du Louvre, atelier du sieur Bedos, ont demandé une augmentation « de 5 sols (4 francs par jour), déclarant qu'ils cesseraient de travailler s'ils « ne l'obtenaient pas. Mardi matin, à 5 heures 3/4, ils ont renouvelé « leur demande ; l'entrepreneur a refusé ; les ouvriers se sont retirés « au nombre de 150, tranquillement et sans rassemblement. Ils sont « observés avec soin. » C'est la cinquième réclamation de ce genre faite par cette classe d'ouvriers à diverses époques : la première, en floréal an XIII (*Bulletin* du 21) (I 1326) ; la seconde, en juin 1806 (*Bulletin* du 16) (II. 1223) ; la troisième en mars 1807 (*Bulletin* du 16) (487) ; la quatrième en juin 1807 (*Bulletin* du 19) (756). — La hausse des rentes continue. Il y a des paris que le cours s'élèvera à plus de 90 francs. Les achats les plus considérables au comptant sont faits par M. Merlin, agent du Trésor Public. Rentes 83 fr. ; actions 1. 277 fr. 50.

894. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Montauban. Foissac-Tellier, courtier de change, ruiné par les 2 faillites de Fourgès et de Mariette, se tue avec un écheveau de fil et un morceau de bois servant de tourniquet.

Attaque du courrier de Gênes, entre Pise et Florence, par 5 brigands.

Ham. 8 prisonniers prussiens sont partis pour le dépôt de Nancy ; 3 lieutenants ont la permission de venir à Paris.

Etrangers. Permissions. La landgrave de Hesse-Rothenbourg a la permission de venir à Paris avec sa fille, avec Mme de Grott et le baron de Hain ; d'après la recommandation de Bacher on ne les a pas retenus à Mayence.

Rapport du préfet de police (suite). 2 suicides ; Crevery, Ravaux. — Arrestations : 3 conscrits, 5 voleurs, 3 vagabonds, 13 rôdeurs de nuit.

Faits divers. Assassinat d'une femme par 2 soldats, près de Saint-Lô. — Orage très violent : Eure.

BULLETIN DU JEUDI 6 AOUT 1807

895. — Ariège. Emeute. — La gendarmerie rapporte que cinq gardes forestiers ayant saisi des bestiaux qui paissaient dans les bois de Riverenert, en Ariège, un rassemblement de plus de 200 habitants, armés de haches, faux, fusils etc..., s'est porté à la maison où les bes-

tiaux avaient été conduits. La porte a été enfoncée ; un des gardes a été blessé grièvement de deux coups de hache à la tête. Deux gendarmes sont parvenus à le soustraire à la fureur de ces paysans. Ils ont repris de force leurs bestiaux et se sont retirés. 25 mandats ont été décernés contre les plus coupables. Quatre communes habitées par ces rebelles avaient été précédemment désarmées pour résistance à la force publique.

896. — D'Auerweck [1], Bourcard et Duvoisin. — Le sénateur ministre vient de donner des ordres pour faire amener à Paris d'Auerweck, arrêté à Offenbourg ; Bourcard, arrêté à Hesse ; et Duvoisin, arrêté à Mayence [865]. Les deux derniers viennent directement de Londres. L'arrestation de ces trois hommes sur les bords du Rhin, et presque en même temps, est une circonstance remarquable. Duvoisin avait un caractère militaire qui lui donnait une garantie dans la mission qu'il a reçue de Londres ; Bourcard est un énergumène qui avait besoin de direction, et l'on a quelque soupçon que Louis, qui semble être son directeur, pourrait être d'Auerweck, qui a été l'agent de plusieurs grands coups portés au gouvernement français depuis 1789. L'examen attentif de ces trois hommes par le ministre de la police générale pourra fixer l'opinion et donner quelques lumières.

897. — Foire de Beaucaire. — Le préfet du Gard écrit, à la date du 25 juillet, 4e jour de la foire de Beaucaire, qu'il y est arrivé 188 bâtiments, dont 56 étrangers. On y a apporté beaucoup d'argent, surtout de Lyon. Les draps fins, les soies de première qualité, les eaux-de-vie, la rouennerie et les cuirs sont les principaux objets des négociations. Il n'y a aucune denrée coloniale. Le plus grand ordre règne dans la foire.

898. — Rapport du préfet de police. — Point d'événement remarquable. — Pendant la Bourse d'hier, les négociations de rentes ont été très animées. Le cours s'est élevé jusqu'à 85 francs vers la clôture ; quelques ventes de ceux qui voulaient réaliser des bénéfices ont produit une réaction. Le cours s'est clos à 84 fr. 20. Celui des actions n'a pas été coté. — Arrêtés : 8 rôdeurs de nuit ; 2 vagabonds.

899. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Etrangers. M. de Seusst de Pilsach, ministre de Saxe en France, vient de passer à Mayence, se rendant à Paris. — Soudain, major autrichien, est autorisé à venir à Paris.

Prisonniers russes. Ouvaroff et Latteoski, officiers, ont la permission de venir à Paris.

Bitche. Tentative d'évasion de 2 prisonniers anglais (rapport de Moncey).

Turin. Bruit. On dit que l'empereur d'Autriche épousera en 2e noces la princesse Béatrix, fille du duc d'Aoste, actuellement roi de Sardaigne.

Gênes. Moncey dit que deux individus enlèvent le gendarme George qui leur échappe avec peine et est blessé.

Ile d'Elbe. Rixe entre 2 gendarmes et des habitants ; le caporal Ansileni est blessé accidentellement.

Boulogne. 25 bâtiments anglais ont passé en vue des côtes, escortés de 4 corvettes.

Isère. Rixe entre les jeunes gens de deux communes voisines.

Faits divers. Le pont de Clamecy est en très mauvais état : Darmes en tombe et se tue. — Incendie : Morbihan.

(1) Dans ce *Bulletin*, ce nom est écrit « d'Awerweck ».

BULLETIN DU VENDREDI 7 AOUT 1807

900. — Nantes. Plaintes contre les douaniers. — Le préfet de la Loire-Inférieure rapporte que, la nuit du 26 juillet, une rencontre a eu lieu à Bourgneuf entre les douaniers et les habitants de Bourguenais, Saint-Aignan et villages voisins, en fraude pour le sel. Les douaniers ont tiré sur les habitants. Le nommé Monnier, de Bouguenais, a été tué sur place par le douanier Thirion; plusieurs autres grièvement blessés. Le préfet observe que des plaintes fréquentes sont portées contre les douaniers et que leurs chefs y ont rarement égard sur les lieux. Ce rapport est communiqué à l'administration générale.

901. Rapport du préfet de police. — Le commissaire général de la navigation fait arriver à Paris, par l'Yonne, 300 trains de bois flotté, venant du Morvan. — Dès l'ouverture de la Bourse, les rentes ont été portées à 85 fr. 50 pour la fin de ce mois. Les négociations ont été très animées. Les actions de la Banque ont aussi éprouvé une légère hausse qu'on attribue à quelques explications données sur le projet de la nouvelle émission. Rentes, 84 fr. 50; actions 1,247 fr. 50.

902. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Prêtre anglais, Tuite, en surveillance à Tournay, a disparu.

Boulogne. La commission militaire condamne à mort Funk, né à Ostende, trouvé sur un navire anglais; c'est un déserteur; exécuté.

Allier. La foudre détruit une église.

Peyroleri (585), en surveillance à Grenoble, demande à venir à Paris pour se justifier; le préfet donne de bons renseignements sur lui.

Rapport du préfet de police (suite). Suicide de Pothier (indigence). — Arrestations : 2 conscrits, 1 déserteur, 4 voleurs, 2 filous, 19 rôdeurs de nuit, 1 vagabond, 1 braconnier.

BULLETIN DU SAMEDI 8 AOUT 1807

903. — Paris. Cardinal Albani [1]. Rohans. — On rapporte, dans la société, que les Rohans, apprenant la mort de M. le cardinal Albani, s'étaient flattés assez ouvertement que son testament devait leur être favorable. Cette sorte de prétention se fondait sur ce que M. Victor de Rohan, dans un voyage qu'il fit à Rome, il y a quelques années, fut accueilli par cette Éminence de la manière la plus gracieuse et sur le pied de parent, à raison de quelque ancienne alliance des Rohans avec la famille royale des Stuarts; mais on assure aujourd'hui que le cardinal a tout à fait oublié cette alliance dans son testament et qu'il a légué au roi de Sardaigne 4 millions en diamants ou argent comptant, avec ses droits éventuels au trône d'Angleterre.

904. Charleville. Surveillance. — Le sénateur ministre a été informé que l'on avait fait à Charleville, le mois dernier, des patrouilles extraordinaires qui faisaient présumer qu'on craignait que la tranquillité de cette ville ne fût troublée par les ouvriers de la manufacture, relativement à l'exécution du jugement subi par plusieurs d'entre eux, accusés d'avoir fabriqué de faux poinçons (*Bulletin* du 24 juin) (771). Son

1. Nom écrit Albany.

Excellence demande des renseignements à M. le maréchal Moncey, qui répond que les craintes manifestées par l'inspecteur de la manufacture n'étaient pas fondées et qu'il a chargé le capitaine de la gendarmerie de se concerter, à l'avenir, avec l'autorité administrative pour des mesures de cette nature.

905. — Ouest. Conscription. — Le préfet des Côtes-du-Nord écrit que les compléments de l'active et de la réserve ont été mis en route à la fin du mois dernier ; il n'y a eu que 12 déserteurs ; ils ont été remplacés. — En Loire-Inférieure, il y a eu 11 réfractaires, dont on annonce la soumission prochaine ; il y avait eu plus de déserteurs, mais presque tous se sont rendus.

906. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Etrangers. Autorisation au comte de La Ville-sur-Illon, colonel au service de Bade, de venir à Paris. — Le baron de Dalberg, ministre de Bade en France, a passé à Strasbourg, venant à Paris.

Verdun. Wirion annonce l'arrivée de Fox, capitaine de marine marchande, et de Mathers, étudiant. — Effectif : 1065.

Aveyron. Rébellion. 200 paysans attaquent 2 gendarmes qui veulent arrêter Saurel, déserteur accusé d'assassinat.

Orne. Un prisonnier russe évadé s'est réfugié chez Coupel, ex noble et chouan, qui sera interrogé.

Calvados. 5 péniches s'emparent d'un bâtiment de commerce français.

Strasbourg. Monaco, se disant capitaine de gendarmerie d'ordonnance, annonce la prochaine arrivée de S.M.; il est reçu partout ; La Vauguyon, aide de camp du grand-duc de Berg, s'aperçoit du faux et le signale au général Desbureaux, qui le met aux arrêts ; il disparaît. « Il est arrêté [1]. »

Tarn. Jugement condamnant à 2 ans de prison et 2.000 fr. d'amende Locannes (604) pour escroqueries envers un conscrit.

Bas-Rhin. Incendie d'un bois.

Rapport du préfet de police. Suicide de Krouter. — Bourse : rentes : 86 fr. 25 ; banque, 1270. — Arrestations : 2 conscrits, 6 voleurs, 2 vagabonds, 12 rôdeurs de nuit, 3 filous.

Ordres du Ministre. Détenir jusqu'au payement : Bexio et Solari (négociants à Gênes ; ont importé des marchandises en fraude ; la douane les poursuit pour payer les droits ; les tribunaux disent qu'on ne peut les poursuivre que civilement ; ils ne peuvent payer cette amende, mais on croit que Ricco est le meneur de l'intrigue et payera pour eux). — Retenir jusqu'au 1er septembre : Montinard (propos, cerveau faible). — Réintégrer, à la proposition du conseiller d'Etat : Ricardi (571) (n'a pas été l'agresseur ; la commune le réclame). — Renvoyer en surveillance à Turin : Reycend (ex-sous-lieutenant sarde, venu à Paris pour demander une pension.) — Détenir j. n. o.: 1) voleurs, vagabonds, braconniers etc. (25, dont 11 femmes, non susceptibles de jugement) ; 2) Lucas (783) (il nie ses propos ; mauvais renseignements). — En liberté en surveillance : Lechantre (428) (s'est bien conduit).

BULLETIN DU LUNDI 10 AOUT 1807

907. — Projets de soulèvement. Normandie et Ouest. — L'un des principaux de la bande qui a volé les fonds, dans le Calvados, en juin dernier, vient d'être arrêté et a fait des déclarations très importantes. « Il faut distinguer ici deux entreprises : celle du vol des fonds et la « trame ourdie pour l'insurrection de la Normandie et des pays de « l'Ouest. Les directeurs de cette dernière n'ont pas conçu les projets

1. Ajouté par Fouché.

« du vol ; il est l'ouvrage de quelques sous-chefs, qui se proposent « d'enlever aussi les recettes de Saint-Lô, Valogne, Avranches, Coutan- « ces, etc, etc... C'est Chevalier qui est l'agent général de l'insurrec- « tion pour l'intérieur, particulièrement pour la Normandie. Il a été « secrètement à Paris en novembre dernier et a commencé dès lors à « organiser le mouvement ; il a vendu tout ce qui lui restait de biens « et sacrifie tout à son parti. C'est un homme froid, hardi, ayant de « grands moyens. Autour de Caen, dans un rayon de 5 à 6 lieues, 300 « jeunes gens se sont fait inscrire. (Le préfet du Calvados désigne ceux « qui les ont recrutés.) L'agent pour l'extérieur est d'Aché[1], qui corres- « pond et voyage en Angleterre ; ses frères lui servent dans cette cor- « respondance secrète et il y en a un, employé à poste fixe, sur les « côtes ; l'un deux, dit Alexandre, devait partir, il y a quelque temps, « pour aller en Angleterre, chercher le duc de Berry, mais son voyage « a été différé ; ce qui a donné du mécontentement. Les d'Aché ont été « agents de la conspiration de Georges ; la police les a recherchés alors « et depuis, sans avoir pu les découvrir. L'un deux est passé à Lon- « dres en juin 1806 (*Bulletin* du 4 septembre 1806) (II. 1500). Cette « entreprise a des ramifications à Nantes, Rennes, Brest et Rouen. (Les « entrepôts de Rouen et Nantes sont désignés ; on ignore ceux de Brest « et Rennes.) Il y a des employés dans les ministères qui servent le « parti et on est instruit des mesures qui peuvent être prises. Bourcard- « Placène (ancien caissier de Frotté) a reçu une lettre dernièrement où « on lui dit de ne pas s'inquiéter de l'arrestation de Chevalier, parce « qu'on se proposait de l'enlever en chemin. Il y a un personnage mar- « quant qui, dit-on, a assez d'influence pour que 4.000 hommes, qui « lui sont dévoués, crient à sa volonté : « Vive le Roi ! » ou « Vive « la République ! » Il occupe une grande place ; jouit d'un grand cré- « dit ; il se montrera quand il en sera temps. Dans son parti sont des « sénateurs, des généraux, des fonctionnaires de tout rang, royalistes « et jacobins, mais surtout de ces derniers. (Il sera expliqué plus bas « que ce personnage, dont le préfet ne dit pas le nom, doit être M. de « Wimphen.) On devait enlever, à Paris, Son Excellence le ministre de « la police, M. le maréchal Moncey, M. le préfet de police et un qua- « trième que le déclarant ne connaît pas ; et comme,« d'après de mûres « réflexions, le projet devait s'exécuter sans effusion de sang, on se « fût borné à les rançonner... Mais Sa Majesté l'Empereur devait être « mis en jugement et exécuté ! »

Cette déclaration porte tous les caractères de la vérité ; elle se rattache à beaucoup de faits particuliers connus de la police et elle en explique d'autres dont on n'avait que l'aperçu. Les voyages fréquents et secrets de Chevalier à Paris sont constants, puisque c'est ce qui a déterminé Son Excellence à ordonner son arrestation, dès avant l'affaire du vol ; la coopération des d'Aché n'est pas moins constante ; la mission et le voyage de Prigent, en mars dernier, les dispositions faites par Puisaye, à cette même époque, les projets de manifeste pour les départements de l'ouest, les annonces du départ du duc de Berry, soi-disant pour la Suède, mais qui devaient peut-être servir à donner le change, car la dernière lettre du correspondant secret de Londres (*Bulletin* du 20 juillet) (848) affirme que ce prince ira plutôt vers la France, toutes

1. Dans ce *Bulletin*, le nom est écrit « Daché ».

ces circonstances démontrent qu'il y a eu, en effet, un grand mouvement projeté dans l'intérieur pour l'époque de la reprise des hostilités en Pologne, mouvement dont les intrigues de Chevalier faisaient partie, mais que tous ces projets se sont évanouis ; que, du moins, ils n'ont point, à présent, de consistance véritable... Son Excellence donne les instructions pour faire interroger tous les prévenus dans cette affaire. Quant à M. Wimphen, c'est lui personnellement que M. de Vauban désigne dans ce passage de ses mémoires : « La Normandie n'avait encore « que six ou sept mille hommes; cela tenait à des causes intérieures, « couvertes encore d'un voile qu'il serait dangereux de soulever. Cette « province, toute excellente, était invisiblement conduite par une « main (M. de Wimphen) qui ne voulait agir qu'à une condition (la « présence d'un Bourbon) qui n'existait pas encore; mais elle était « prête et parfaitement bien organisée. » Voilà pour la chouannerie; à l'égard du parti patriote, il est notoire que M. de Wimphen l'a pratiqué ostensiblement pour les élections, et il s'est mis à ce sujet dans une sorte d'opposition avec le préfet qu'il accusait d'être tout à la noblesse.

908. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Faux Monaco (906). Moncey annonce son arrestation ; il croit que c'est un espagnol, don Joseph Jauréguì, signalé comme escroc par Masserano et recherché (II, 1426).

Anvers. Arrestation de Perrier et Lesturbe, gendarmes, surpris exportant 800 piastres (873).

Ile de Hœdic. Marion, desservant de l'île (493-538) a appris par un croiseur anglais que l'abbé Guillevic (141) est passé en Angleterre, où il a essayé de déterminer une expédition en Bretagne sous les ordres de Dumouriez ou Puisaye. Le préfet du Morbihan est invité à continuer ses relations avec lui.

Doire. Conscription. On met des garnisaires à Vico qui s'obstine à ne pas fournir le contingent et à recéler des réfractaires.

Gênes. Barberi, Testino et Sturla sont signalés au tribunal pour escroqueries envers des conscrits. — Plaintes contre Boccardi (796), capitaine de la compagnie de réserve, pour concussions et abus de l'emploi de garnisaires.

Rapport du préfet de police. Arrestation de Petit-Jean (865) sous le nom de Valentin. — Un navire anglais pris à Dieppe assure que le roi d'Angleterre est mort. — 13 bilans déposés en juillet ; pas de réhabilitation. — Bourse active ; rentes, 88 fr. fin du mois, 87 fr. 50 ; banque, 1.300. — Arrestations : 2 conscrits, 5 voleurs, 1 escroc 18 rôdeurs de nuit, 16 vagabonds.

BULLETIN [1] DU MARDI 11 AOUT 1807

909. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rapport du préfet de police. Suicide de Manoury. — Bourse : ventes considérables ; rentes, 86 fr. 75 ; banque, 1285. — Arrestations : 1 conscrit, 7 voleurs, 8 rôdeurs de nuit, 2 fraudeurs.

1. Ce *Bulletin* n'existe pas dans la série AF IV. Tous les articles qui composent celui de la série F7, à l'exception du Rapport du préfet de police, se trouvent dans le *Bulletin* du 13 août, série AF IV.

BULLETIN[1] DU MERCREDI 12 AOUT 1807

910. — Rapport du préfet de police. — Deux nouvelles pièces viennent de paraître, l'une à Louvois, l'autre à Feydeau. La première, *Mariage des grenadiers ou l'auberge de Munich*, relative à la paix, à Sa Majesté, aux armées, a eu le plus grand succès. Les applaudissements ont été continuels. Picard, auteur, a été amené sur le théâtre, aux plus vives acclamations. La deuxième, *L'Amante sans le savoir*, dénuée d'intérêt, a été froidement accueillie. — Les vendeurs de rentes sont nombreux depuis quelques jours. On assure que c'est principalement de la Hollande qu'ils ont reçu leurs commissions. Rentes 85 fr. 90 c. ; actions 1.290 fr. — Arrêtés : 3 conscrits, 3 voleurs, 2 filous, 11 rôdeurs de nuit, 2 fous.

BULLETIN DU JEUDI 13 AOUT 1807

911. — Paris. Veuve Nicolet. Réclamation[2]. — Extrait d'un mémoire de la veuve Nicolet : « Nicolet a fondé le théâtre de la Gaîté, sur le bou- « levard du Temple. C'était alors un quartier inhabité ; il l'a fait paver « et éclairer ; il est devenu un des plus fréquentés de la capitale depuis « cet établissement. Il a donné le premier l'exemple des représenta- « tions gratuites pour secourir des victimes d'événements malheureux, « incendies ou autres. Nicolet jouit, pendant sa vie, de l'estime publi- « que ; il la mérita par sa probité, son économie et la régularité de sa « conduite. Il mourut en 1796, laissant la propriété de son théâtre et « tout ce qui y avait rapport à son épouse, compagne de ses travaux « pendant 30 ans, son unique receveur et régisseur. Dans les dernières « années de sa vie, Nicolet avait passé un bail à Ribié de tout ce qui « dépendait de ce théâtre. Sa veuve résilia ce bail ; paya à Ribié 25.000 fr., « pour prix de cette résiliation, passa un autre bail à Blonde Desfossés, « en 1800, pour huit années qui expireront au 21 mars prochain. Elle « devrait, à cette époque, recouvrer sans contestation la jouissance de « sa propriété et de tout ce qui y a rapport, machines, instruments, « pièces, etc., tout ayant été compris et clairement désigné comme lui « appartenant dans le dernier bail passé à Blonde Desfossés. La veuve « Nicolet est cependant instruite que ce fermier et Ribié, qu'il s'est « adjoint depuis deux ans à titre de régisseur, se proposent de s'oppo- « ser à sa réintégration, uniquement parce qu'ils possèdent. Le titre de « leur possession détruit radicalement leur prétention : c'est elle seule « qui a possédé par son fermier. Pour éviter les longueurs d'un procès, « elle désire que cette prétention, évidemment contraire au titre en « vertu duquel Blonde et Ribié possèdent, soit prescrite par l'autorité. »

912. — Autun. Gendarmes. — La gendarmerie d'Autun a dressé, le 2 de ce mois, un procès-verbal portant que 3 gendarmes de cette brigade ayant arrêté au village de Mesvres, le nommé de Meuzois, conscrit de

1. Ce *Bulletin* manque dans la série AF^IV. Tous les articles qui composent celui de la série F^7, à l'exception du rapport du préfet de police, se trouvent dans les *Bulletins* du 14 août et du 17 août, série AF^IV.
2. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 11 août, série F^7.

1808, déserteur, son père, vieillard, sa mère et sa sœur les avaient assaillis, battus et enlevé leur prisonnier. Le préfet de Saône-et-Loire observe qu'on peut juger, par cet événement, quelle confiance l'autorité doit accorder à de pareils gendarmes. Cette lettre est communiquée à M. le maréchal Moncey.

913. — **Turin Royalistes** [1] — Extrait d'une lettre du préfet du Pô, du 5 de ce mois : « Les affidés de la maison de Savoie assuraient que le « rétablissement de cette famille dans ses États était un des articles du « traité de Tilsitt. Depuis la publication de ce traité, ils font porter leurs « espérances sur celui qui sera fait avec l'Angleterre ».

914. — **Rapport du préfet de police.** — Une réaction sensible s'est opérée à la Bourse d'hier. Les vendeurs des jours précédents ont fait beaucoup d'achats. Ce mouvement a donné lieu à de nouveaux paris pour le cours de 90 francs. Rentes, 86 fr. 50. Actions 1.290 fr.

915. — **Hambourg. Danican.** — M. Bourrienne annonce que Danican est revenu, le 29 juillet, à Altona, d'où il est reparti, la nuit du 31, pour se rendre à Husum, et de suite en Angleterre. « Il est certain (dit « M. Bourrienne), que Danican arrive de France. Lui-même a dit avoir « été au Havre et dans plusieurs parties de la Normandie ; il a dû pas- « ser par Paris ; il a dit ici que Prigent était au Temple depuis six « semaines. » — Si Danican n'était pas un hâbleur et un lâche, on pourrait présumer que l'homme, vers lequel il était envoyé à Paris, aurait pris sur lui de taire son arrivée à la police. Le sénateur ministre, sur ce soupçon, a fait interroger et presser vivement cette personne, dont les réponses fermes ont semblé devoir écarter toute idée d'infidélité. Il reste probable que Danican, envoyé par Fauche-Borel à Paris, depuis plus de quatre mois, a trouvé moins périlleux d'attendre ou d'inventer quelque circonstance qui pût le dispenser de ce voyage.

916. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Étrangers venant à Paris. Prince et princesse de Leyen, recommandés par Bacher; de Silberschlag, président de la chambre d'Hildesheim ; Gaertner, conseiller de Neuwied; baron d'Erffa et Leroux-La-Sarre, diplomates de la cour de Saxe-Meiningen ; comte de Wittgenstein, chambellan de Bavière, et Emerich, conseiller de régence ; Schmitt, député de Dantzick.

Prisonniers de guerre. Permissions ; 1) au comte de Rideritolphe, major suédois, de rester à Paris ; 2) à Saher, prisonnier prussien, neveu de Seybt, de venir à Paris chez son oncle ; 3) Rehe, de la Roër, a renoncé à servir en Prusse et est rayé de la liste des prisonniers ; 4) à 31 capitaines marchands d'aller à Bordeaux acheter leurs bâtiments actuellement en vente.

Quimper. Le vol au bureau de poste (790) a été commis par Barabé et Vergier, forçats de Brest; évasions très fréquentes à Brest : les forçats y fabriquent de faux passeports dont se servent ceux qui s'évadent.

Stenay. 8 déserteurs s'évadent de la prison.

Réfractaires [1]. 8 réfractaires ont enlevé 5 prisonniers, en Loire-Inférieure (876), Moncey dit que Thevenard, un des prisonniers, a été repris.

Bande de Montenotte[1] entièrement détruite (833); il en restait un, Baragèse, blessé : on a retrouvé son cadavre.

Viagers du 1er arrondissement [1]. Sur 10, 9 existent, 1 est mort.

Loire-Inférieure[1]. Rébellion des habitants contre 3 gendarmes voulant faire exécuter un arrêté du préfet relatif à la conservation des bois.

1. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 11 août, série F⁷.

Deux-Sèvres [1]. 2 déserteurs essayent d'arracher un fusil à un adjoint.

La Rochelle [1]. Pelletan, receveur en fuite, a été caché 16 mois chez la femme Knell et s'est enfui grâce au capitaine américain Kennedy, qui est actuellement à Nantes avec son navire,

Pas de-Calais. Arrestation de Denonne, escroc, vendant des chapelets, médailles, etc., contre la morsure des chiens enragés ; ses certificats.

Incendies accidentels : Sambre-et-Meuse ; Nord.

Faux Monaco (906. 908). Il a dit que son vrai nom est Mondeau; il a pris aussi celui de Bury; détails. Dans les papiers de Rumbold, dans les notes de La Roque, on avait inscrit de Raye, émigré, surnommé prince de Monaco, comme « bon ».

Mont-Blanc. Meurtre de Hyvraud, conseiller municipal, qui voulait empêcher des jeunes gens d'entrer dans un cabaret.

Lyon [1]. Le nouveau pont va être achevé; le conseil municipal propose de l'appeler pont de Tilsit.

Rapport du préfet de police (suite). Suicide de Colin. — Lerat, agent de change, destitué pour banqueroute frauduleuse et traduit à la cour de Toulouse, était revenu à Paris sous le nom de Durand; pris, il est renvoyé à Toulouse sous escorte.— Arrestations ; 3 conscrits, 4 voleurs, 2 filous, 3 escrocs, 8 rôdeurs de nuit, 2 vagabonds, 2 fous, 1 teneur de loterie.

Magdebourg. Arrestation d'un étranger suspect, très misérable, disant être le comte de Rhombe, fils naturel de Charles-Eugène duc de Wurtemberg, ex-grand veneur du prince d'Anhalt-Zerbst ; il s'engage à faire découvrir 12 statues d'or venant d'un couvent.

Comte de Lille. Bourrienne annonce que le comte de Lille a envoyé le colonel comte de Blacas au roi de Suède.

Ordres du Ministre. Détenir j.n.o. : Bazet et Dutel (ont provoqué leurs fils à la désertion ; on craint de ne pouvoir les traduire aux tribunaux). — Renvoyer hors de France : Meyer (propos, porteur d'un écrit fanatique composé par André).

Pièces annexées au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 11 août, avec une lettre des marchands du palais du tribunat.

Rapport de la préfecture de police, du 12 août.

Rapport de la préfecture de police, du 13 août.

BULLETIN DU VENDREDI 14 AOUT 1807

917. — **Prisonniers russes. Dispositions.** — Les prisonniers russes réunis dans les dépôts de Limoges et Blois (938 dans l'un et 720 dans l'autre) devaient être conduits à Lunéville, en deux détachements, par des officiers français, au nombre de 4 à 5 pour chaque détachement (*Bulletin* du 25 juillet) (862). Le sénateur ministre avait prescrit les mesures de surveillance convenables, d'après ce premier avis. Le secrétaire général annonce, par une lettre du 13, que cette disposition a été changée quant aux officiers et que le commandement de chaque détachement sera confié à un officier russe parlant bien la langue française. Son Excellence adresse une nouvelle instruction pour que les mesures de surveillance soient conformes à ce changement.

918. — **Castres. Conscription.**—Le préfet du Tarn écrit que la conscription avait toujours éprouvé beaucoup de difficultés dans l'arrondissement de Castres. Après diverses mesures initiales, on a employé celle d'un nouvel examen des nombreuses réformes qui avaient été accordées ; on a reconnu que la plupart l'avaient été pour fausses causes ;

(1) Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 11 août, série F^7.

elles ont été retirées. Le résultat des divers moyens employés par le préfet a été la soumission volontaire de 1.037 conscrits, déserteurs ou réfractaires, réunis en juillet. Il en est parti un premier détachement de 111, le 21 ; le sous-préfet de Castres l'a fait suivre jusqu'à la frontière pour s'assurer qu'aucun ne s'évaderait. On lui a rapporté que le détachement était arrivé entier à ce point et que deux hommes s'y étaient joints volontairement en route. Les autres détachements ont été mis successivement en marche pour leurs destinations.

919. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Etrangers autorisés à venir à Paris : de Rohan, général au service de l'Autriche et le prince de Rothenbourg. — Le général Rivaud a adressé la liste des 10 députés envoyés à Paris pour offrir au roi de Westphalie l'hommage de ses sujets.

Grenoble [1]. Le général Valence annonce qu'on a fait déserter les 2 conscrits qui avaient dénoncé la trame ayant pour but de faire déserter les conscrits.

Mayence [2]. Maire, douanier, blesse des jeunes gens dans une barque.

Turin. Mme de Prié (725) et sa famille demandent son retour à Turin ou dans une de ses terres

Brigands. Menou écrit que les bandes de Montenotte et Novi ont disparu et que les habitants de Mondovi veulent offrir une épée d'or au colonel Boisard ; la bande de Narzole est divisée.

Haute-Garonne [2]. Sermon répréhensible par Floch, curé, qui fait l'éloge de S. M. mais exprime ensuite ses regrets de la mort de Louis XVI.

Rapport du préfet de police. Tentative de suicide de Mme Lemaitre, femme d'un chirurgien.—Bourse : bruit de la prise de Copenhague par les anglais ; rentes, 86 fr. 40 ; banque, 1290 fr. — Arrestations : 2 conscrits, 9 voleurs, 4 rôdeurs de nuit, 5 vagabonds.

Faits divers. Incendies : 1) Eure-et-Loir [2] ; 2) la foudre incendie une forêt de l'Indre et le feu se communique à un bois du Cher. — Accident : un cabriolet tombe dans la Seine et Gauthier retire 2 personnes de l'eau : Seine-et-Oise. — Maladie grave du préfet de Marseille [2].

BULLETIN [3] DES SAMEDI, DIMANCHE ET LUNDI 15, 16 et 17 août 1807.

920. — Paris. 15 août [4]. — La fête d'aujourd'hui a été vraiment nationale. Les étrangers ont comparé la fête de Napoléon à celle de Saint-Louis. S'ils ont pénétré dans l'intérieur des familles, ils ont dû être touchés des bons sentiments que chacun faisait éclater pour son empereur. Ce n'était pas seulement le *héros* qu'on célébrait, c'était le *monarque* qu'on s'applaudissait d'avoir reçu des dieux comme un présent du ciel. L'air affable et populaire de l'Empereur augmentait encore l'ivresse que la multitude éprouvait en apercevant son char de triomphe. Ceux qui s'imaginaient que la suppression du Tribunat et de plusieurs spectacles devaient causer quelque altération dans l'expression de la reconnaissance publique connaissent peu ce qui influe sur les masses.

921.— Lisieux. Sédition [5]. — M. le directeur général des droits réunis communique au sénateur ministre un rapport du contrôleur de

1. Cet article fait allusion à l'article *Isère. Déserteurs* que l'on trouvera au *Bulletin* suivant (925) et qui avait été inséré dans le *Bulletin* du 12 août, série F7.
2. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 12 août, série F7.
3. Le 15 août il n'y eut pas de *Bulletin*. Ceux des journées du 15 (fête) et du 16 (dimanche) furent donc réunis avec celui du 17 août.
4. Article entièrement écrit par Fouché.
5. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 12 août, série F7.

Lisieux, dont voici l'extrait : « Depuis quelques mois, il circule que les « droits réunis sont supprimés. On dit dans les campagnes que les com- « mis ont été chassés de Lisieux et, dans cette ville, qu'ils ont été « chassés des campagnes. Le 3 de ce mois, neuf particuliers parcouru- « rent la ville, à dix heures du soir, avec trois torches allumées; deux « étaient à cheval et les sept autres en voitures. Un grand nombre d'en- « fants de différents âges les suivaient. Ces neuf particuliers criaient : « Vive l'Empereur! vive Napoléon! vive l'armée d'Italie! » Ils ajoutaient : « A bas les commis! » et c'était le seul cri répété par les enfants. La « veille, dans une réjouissance publique, un employé avait été frappé « dans la foule, en lui disant : « Tiens, sacré gueux de commis! » Les « neuf séditieux réunis sont ainsi désignés : Lajoie, traiteur; Cauchie, « cafetier; Le Roy, percepteur à vie; Berteraut et Coustellier, mar- « chands; Bouyons, Lépine, Charvat et Le Rebours, propriétaires. Le « sieur Perrier, receveur de l'enregistrement, paraît dans les mêmes « principes. Le sieur Laugie, receveur à cheval, allant faire enregistrer « un procès-verbal, le sieur Perrier lui dit, en présence d'un grand nom- « bre de paysans qui se trouvaient dans son bureau. « Enfin, Messieurs, « vos friponneries vont donc avoir un terme! J'ai vu une lettre du minis- « tre qui vous fera rembourser le droit des petits cidres et j'espère « que, le 16 courant, vous serez tous chassés. » Le contrôleur ajoute qu'actuellement tous les contribuables refusent de payer, en disant que les commis seront tous mis à la porte le 16 août. Il y a déjà eu à Lisieux une émeute pour le même sujet, dont Lépine était le chef; alors les registres des aides furent enlevés et déchirés. Monsieur le conseiller d'Etat directeur général observe que tous ces agitateurs sont d'autant plus dangereux qu'ils sont vieillis dans les habitudes révolutionnaires et sont loin d'y avoir renoncé. Ils tiennent leurs conciliabules chez Lajoie, traiteur, et Cauchie, cafetier, qui paraissent les chefs de l'at- troupement nocturne du 3. On assure que, quelque temps auparavant, Lajoie a tenu ce propos : « S'il venait une contre-révolution, je ne serais « content que lorsque j'aurais écartelé deux ou trois commis. » Le séna- teur ministre charge le préfet du Calvados de lui rendre un compte exact de cette affaire; les mesures de répression les plus promptes seront prescrites.

922. — Verdun. Evasion — Le général Wirion donne avis que deux lieutenants de la marine royale d'Angleterre (Ross et Cockburn) se sont évadés de Verdun la nuit du 11 août. Le général observe qu'en géné- ral tous les prisonniers anglais qui ont contracté des dettes, marquent le désir de s'enfuir, tant par la crainte de la contrainte par corps que par l'espoir d'être accueillis et protégés au dehors, comme l'a été à Vienne le sieur Temple, qu'ils savent avoir été réclamé et refusé. Le général a pris des précautions pour empêcher que les évasions ne se renouvellent.

923. — Subsistances. — Etat des récoltes des départements compris dans le 1er arrondissement : dans 20 départements, la récolte en grains a été excellente. Elle est extraordinaire dans cinq de ces départements, l'Aisne, l'Escaut, les Forêts, Jemmapes et la Manche. Les préfets dési- rent que l'exportation soit permise. Dans 15 autres, la récolte en grains est médiocre; mais il en reste assez de la précédente pour qu'aucune disette ne soit à craindre. — 3 autres, Creuse, Mayenne et Sarthe, ont recueilli peu de grains; mais ils sont approvisionnés par les voisins à

des prix modiques. — Dans tous les vignobles, les préfets annoncent l'abondance; quelques-uns la regardent comme nuisible aux propriétaires.

924. — **Rapport du préfet de police.** — Extrait littéral du rapport du 16 : « Pendant le feu d'artifice, le pont du Louvre a éprouvé un « mouvement d'oscillation semblable à celui d'un navire agité par « l'eau. On a entendu le craquement des fers et de la charpente. Quel- « ques femmes se sont évanouies : point d'autre accident. Le pont a été « visité ce matin, 16 : les ingénieurs et architectes ont rapporté que « les fers avaient éprouvé un mouvement élastique, qui avait causé un « affaissement momentané et qu'il est resté au-dessus de la 4e arche « une inflexion d'environ quatre pouces. » — Nota. M. le sénateur ministre a recueilli les circonstances particulières de cet événement. Il y avait sur le pont 12.000 personnes ayant payé le droit ordinaire et 2 à 3.000 au moins qui s'étaient introduites sans payer. L'oscillation a duré environ deux minutes; on la compare à celle d'un tremblement de terre ou du mouvement d'un vaisseau. Quoiqu'il fût généralement senti, on restait dans l'incertitude ou l'on s'abstenait par prudence de donner l'alarme; mais un cri ayant été entendu, il a été à l'instant répété de toutes parts : « Le pont tremble : sauvons-nous! Nous sommes perdus! » Il a paru extraordinaire que le pont ait pu se vider des deux côtés presque sans désordre et sans accident, malgré la vive inquiétude que devait naturellement causer la crainte de la rupture du pont. Plusieurs personnes ont dit que la bonne étoile de Sa Majesté les avait protégées. Deux nageurs se sont précipités dans la Seine, après avoir dit à leurs voisins qu'ils aimaient mieux s'en aller seuls qu'en si nombreuse compagnie. — La préfecture a fait fermer le théâtre de la Gaîté parce que la sûreté publique était compromise par le mauvais état de la salle.

925. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Isère. Déserteurs [1]. Des faussaires et des escrocs engagent les conscrits à déserter et leur en facilitent les moyens.

Propos séditieux. Moncey dit que 6 gendarmes de la Loire-Inférieure ont arrêté Le Port, marin, qui tenait des propos sur S. M. en présence de Thomas et d'autres habitants.

Etrangers. 3 députés de Magdebourg se rendent à Paris près du roi de Westphalie. — Le baron de Pfindt et le comte de Hollberg-Wernigerode viennent aussi à Paris.

Pas-de-Calais. Rébellion pour enlever à 3 gardes nationaux Lagage, conscrit arrêté.

Deux-Sèvres. Combat entre les gendarmes et un rassemblement de réfractaires.

Ille-et-Vilaine. Incendie.

Drôme. On a reconnu que 4 conscrits cherchaient à se faire réformer en simulant des hernies; recherches.

Vaucluse. 3 brigands attaquent une voiture avec 4 voyageurs.

Gênes. Menou avait annoncé la destruction de la bande de Montenotte (919) : 20 d'entre eux viennent d'apparaître; on les poursuit.

Rapport du préfet de police (*suite*). Crainte d'un accident à l'école de natation. — Bourse : rentes, 86 fr. 35; banque, 1280. — Arrestations dans les 3 jours : 2 déser-

1. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 12 août, série F7. Il y a été fait allusion dans celui du 14 août, série AF IV (919).

teurs, 8 voleurs, 2 escrocs, 1 filou, 2 rôdeurs de nuit, 16 vagabonds, 1 teneur de loterie.

Résumé des principaux délits de juillet : 8 rébellions pour conscrits. — 1 attaque de courrier. — Point d'attaque de diligence. — 2 attaques de particuliers. — 9 assassinats. — 2 empoisonnements. — 2 vols. — 2 incendies par malveillance.

BULLETIN DU MARDI 18 AOUT 1807

926. — Paris. Duchailla[1]. — ... Voici l'extrait de son rapport[2], du 14 de ce mois : « Cette maison[3] a été fondée en l'an VIII. Dans le « principe, le prix de l'admission ne devait être que de 1.000 fr. ; il a « été porté successivement à 2.160 francs. Duchailla devait établir une « administration régulière, un conseil chargé de la surveiller et exami- « ner ses comptes. Les bâtiments de Sainte-Périne et autres objets de- « vaient être le gage de tous les engagements contractés par Duchailla. « Il n'a pas rempli ses promesses. Il a reçu successivement 136 indivi- « dus, et une commission nommée par Son Excellence le ministre de « l'intérieur a constaté que ses revenus sont insuffisants pour l'exécu- « tion de ses engagements envers eux. Il est, d'ailleurs, par caractère, « injuste et vindicatif. Sous prétexte de pouvoir renvoyer ceux qui « troublent l'ordre, il chasse arbitrairement tout vieillard qui lui déplaît « ou qu'il a intérêt d'éloigner. Il lui compte alors sa pension à 600 fr. « par an et le capital avancé se trouve épuisé par 3 ou 4 années de rési- « dence dans sa maison. Ainsi le but de cette institution n'est pas rem- « pli. Il ne reste au vieillard expulsé aucune ressource pour exister. Il « n'aurait même aucun moyen pécuniaire pour traduire Duchailla à un « tribunal et réclamer une juste indemnité. » On ajoute, par ce rapport, que Son Excellence le ministre de l'intérieur fait procéder en ce moment à l'examen de la situation de cet établissement.

927. — Belgique. Acquéreurs nationaux. — Extrait d'une note remise au sénateur ministre : « Les acquéreurs des domaines nationaux, « situés en Belgique et aliénés il y a environ 10 ans, ont payé un cin- « quième du prix en « bons de moines ». Ils y étaient autorisés par la « loi du 2 fructidor an V. On les menace aujourd'hui de les forcer à « payer le cinquième une seconde fois, en déclarant ces bons de nulle « valeur. Il en résulte une inquiétude générale parmi les acquéreurs « nationaux de ces contrées. Les mutations deviennent rares et le tré- « sor perd les droits auxquels elles donneraient ouverture si la con- « fiance se rétablissait. Cette crainte se manifeste même à Valencien- « nes et environs parmi les acquéreurs de biens ecclésiastiques ».

928. —Mont-Blanc. Compétence. — Le préfet du Mont-Blanc expose qu'au commencement de ce mois il y a eu un rassemblement tumultueux au village de Laissaud, relativement à un arrêt rendu sur une contestation pour propriété communale. L'auteur de l'émeute a été arrêté et l'ordre rétabli le même jour. Cependant le magistrat ayant requis près l'autorité militaire, sans la participation du préfet ni d'aucune administration civile, un envoi de troupes dans cette commune,

1. L'article commence par rappeler ce qui a été dit dans les *Bulletins* du 10 prairial an XIII (I. 1415) et du 31 juillet (875) sur la maison de Sainte-Périne.
2. Rapport du préfet de police.
3. Sainte-Périne.

un détachement de 53 hommes y a été placé aux frais des habitants qui les ont reçus, logés et nourris sans résistance. Le préfet a autorisé provisoirement les habitants à ne payer aucune indemnité pécuniaire à cette garnison, jusqu'à ce qu'il ait été décidé si l'autorité judiciaire a pu l'ordonner sans la participation de l'autorité administrative.

929. — ÉVÉNEMENT DIVERS

Strasbourg. Passage du comte de Wintzingérode, ministre de Wurtemberg, se rendant à Paris ; retard à la poste.

Etrangers autorisés à venir à Paris : prince Charles de Schwarzbourg-Rudolstadt ; prince de Schauenbourg-Lippe ; prince Charles d'Isenbourg et comte Casimir d'Isenbourg-Büdingen, généraux au service de Bade ; baron de Lichtenhein, ministre plénipotentiaire du duc de Saxe — Hildeburghausen ; de Grouingue, député de Brême ; prince de Hesse-Hombourg, général autrichien ; baronne de Velho, veuve du consul de Portugal, venant de Pétersbourg avec Mme Lesseps ; baron de Zastrow, ex-colonel hanovrien.

Boulogne. Fête superbe pour le 15 août ; beaucoup de fusées.

Coulange (780) est arrêté.

Deux-Sèvres. Arrestation de Guillou, prêtre dissident.

Moselle. Intolérance d'un desservant qui refuse d'enterrer religieusement la veuve Vion, morte sans les sacrements.

Incendies. 1) Basses-Alpes ; 2) Doubs : à Sombacour : 149 maisons sont brûlées et 940 personnes victimes du désastre.

Rapport du préfet de police. Affluence au bal de l'Hôtel de Ville. — Bourse active ; rentes, 86 fr. 60 ; banque, 1282 fr. 50. — Arrestations : 7 voleurs, 1 rôdeur de nuit.

Suisse. Trappistes. On a réclamé plusieurs fois les conscrits admis à la Valsainte ; un jeune français, évadé de ce monastère, dit qu'on en a caché plusieurs et envoyé dans d'autres couvents.

BULLETIN DU MERCREDI 19 AOUT 1807

930. — Loire-Inférieure. Rébellions. — Il paraît qu'il existe un usage ancien dans les campagnes de la Loire-Inférieure de battre les grains avec des gaules. Le préfet a pris un arrêté pour le faire cesser, le croyant nuisible à la conservation des bois. Le 25 juillet dernier, les gendarmes éprouvèrent une première rébellion au village du Chêne, près Clisson, où ils s'étaient transportés pour faire exécuter cet arrêté. Les paysans les insultèrent et cherchèrent à les désarmer, en disant : « S'il faut recommencer la guerre, nous sommes prêts. » Le procureur général, invité à agir, sur le procès-verbal, en a référé à la police générale, en observant que l'arrêté du préfet ne paraissait pas juste (*Bulletin* du 11 août [1]) (916). Par une lettre ultérieure, du 14, ce magistrat dénonce de nouvelles rébellions pour la même cause. Le 4, à la ferme de la Bidière, commune de Maisdon, un brigadier et un gendarme ayant cassé les gaules dont les habitants se servaient pour battre leurs grains, ils ont été injuriés et vivement menacés. Ils sont revenus les deux jours suivants, ont rompu d'autres gaules et ont entrepris d'arrêter ceux qui les insultaient. Les paysans assemblés les en ont empêchés. Le procureur général, requis de nouveau de procéder sur ces rébellions, écrit qu'il croit devoir dé-

1. Cette affaire est dans le *Bulletin* du 11 août de la série F^7, mais dans celui du 13 août de la série AFiv.

férer jusqu'à ce qu'il ait reçu des ordres positifs. Son Excellence le sénateur ministre a demandé des renseignements circonstanciés au préfet, dès le premier avis du trouble que son arrêté causait. On attend incessamment sa réponse.

931. — **Rapport du préfet de police.** — Point d'événement remarquable. Peu de variations dans les cours à la Bourse d'hier. On pense que la liquidation sera orageuse à la fin de ce mois, parce qu'il y aura des paiements considérables à faire pour les différences. Rentes, 86 fr. 50.. Actions 1.280 fr. — Arrêtés : 2 conscrits ; 10 voleurs ; 4 vagabonds ; 28 rôdeurs de nuit ; 2 fous.

932. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Wirion annonce l'arrivée de Boyle, aspirant. — Effectif : 1061).

Ducange. Détails sur cet escroc fameux, recherché pour escroqueries dans l'Allier : il a été détenu au Temple.

Provocation à la désertion. Lettre de Mansas à son fils pour l'engager à déserter : Haute-Garonne. — On poursuit de même Frizet père (714).

Voyageur suspect, arrêté à Bordeaux, disant se nommer Parché.

Vesoul. Vol de deniers publics. On a volé Grosjean, directeur de la loterie et des diligences.

Ordres du Ministre. Détenir administrativement 3 mois puis renvoyer dans son département, suivant l'avis du préfet : Armandet (19 ans, propos contre S. M.). — A Bicêtre j. n. o. : Boizot (ex-militaire : son père, qui est sculpteur, demande l'intervention de l'autorité. — Retenir j. n. o. : 1) voleurs, vagabonds etc., (36 dont 19 femmes, non susceptibles de jugement) ; 2) Froger (ex-chouan, prévenu d'avoir pris part au rassemblement des conscrits réfractaires de la Sarthe, dont 10 ont été arrêtés (787) ; on ne peut le mettre en jugement faute de preuves). — En surveillance : 1) chez lui : L'Abbé dit Le Rouge (recherché pour brigandage, pas prouvé) ; 2) dans sa commune : Allard (cultivateur, évadé de Luxembourg, se présente et demande à rentrer). — En liberté en surveillance 1) : « le faire suivre pour connaître ses liaisons et sa correspondance avec Stevens [1] : » Genotteau dit Anselme (II. 813) (prêtre, partisan de Stevens ; bon rapport sur sa conduite, par le maire d'Arras) ; 2) Trique (accusé de complicité avec les brigands ; pas prouvé). — Autoriser son retour en Hollande : Dereus (793) (rien à sa charge). — Renvoyer devant le préfet de son département : Herecart (débarqué par un navire américain qui dit l'avoir reçu d'un navire anglais ; très borné).

Faits divers. Vols : 1) à Metz, par Terninger, croit-on ; 2) Côtes-du-Nord, par un soldat. — Incendies : Roer, Dyle, Ardennes, Aisne.

BULLETIN [2] DU JEUDI 20 AOUT 1807

933. — **Maire de Lyon. Passeport.** — En adressant à toutes les autorités compétentes de l'Empire un modèle uniforme de passeport, son Excellence le sénateur ministre y a inséré comme disposition essentielle que dans les villes où Sa Majesté avait établi un commissaire général de police tout passeport serait sujet à son visa. On s'est permis à la mairie de Lyon de bâtonner cette disposition sur les passeports qui lui ont été adressés. Le commissaire général de cette ville en a donné avis et celui de Marseille a transmis au 2e arrondissement deux passeports de Lyon sur lesquels cette clause avait été biffée. Il importe de constater la source de cette infraction à l'ordre précis du ministre de Sa Majesté,

1. Les mots entre guillemets ont été ajoutés par Fouché.
2. Ce *Bulletin* manque dans la série Fiv et a été pris dans la série F7.

qui caractérise l'esprit d'opposition. M. le conseiller d'Etat a pensé qu'il convenait d'en charger le préfet. Si la radiation est le fait personnel du maire, le préfet devra le mander à son hôtel et lui faire une sévère réprimande. Si c'est le fait particulier d'un employé, à l'insu et sans l'autorisation du maire, cet employé sera destitué. Le préfet devra rendre compte incessamment de l'exécution de cette mesure, qui a été approuvée par son Excellence.

934. — **Rapport du préfet de police.** — Extrait du 1er article : « Le « 17, le bruit s'est répandu que Sa Majesté se proposait de visiter la fon- « taine des Innocents. Les forts de la Halle, les marchands de fleurs, « de légumes, de poissons et autres habitants de cette classe, ont décoré, « de concert, le stylobate de la fontaine de guirlandes et d'un buste. Ils « y ont placé diverses inscriptions analogues à leurs sentiments. » — La Bourse d'hier a été extrêmement active ; les rentes et actions y ont été recherchées et tous les cours se sont élevés. Rentes, 87 fr. 20; actions, 1290 fr.

935. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Prisonniers prussiens. Sœtler a l'autorisation de venir à Paris, sous le cautionnement de son oncle Kirsch.

Namur. Sureté publique. Grave inquiétude de la population de voir la tour d'Attila servir de poudrière ; danger pour la ville.

Mondovi. Emigré employé. Propos tenus par Marie dit Davigneau, contrôleur des droits réunis ; on a des notes sur lui à la police ; détails.

Escaut. Rœland, déserteur, et un garde champêtre garrottent Mattys.

Strasbourg. Passage de la princesse de Wurtemberg ; elle a été reçue par le maréchal Bessières : détails sur la réception et les fêtes.

Charente-Inférieure. Décès de Montazet, ancien officier.

Mortagne. Lefèvre, gendarme conduisant un réfractaire, rencontre 5 déserteurs, qu'il a tous arrêtés malgré leur résistance ; on lui donne 50 fr. de gratification.

Incendies. Somme ; Eure-et-Loir.

Rapport du préfet de police (suite). Tentative de suicide de la femme de Péron. — Mort subite de Foulon. — Arrestations : 6 conscrits, 1 filou, 4 vagabonds, 24 rôdeurs de nuit; 3 fous.

BULLETIN [1] DU VENDREDI 21 AOUT 1807

936. — **Arrestations.** — Par une lettre du 20 de ce mois, M. le maréchal Moncey prévient le sénateur ministre que, les 15 et 16 de ce mois, le brigadier d'Ecouis a arrêté trois individus, qui, au moyen de relais, placés de quatre en quatre lieues, parcouraient en quatre heures l'espace de Rouen à Paris. L'un se nomme Altmayer ; il est né en Alsace, a plus de soixante ans. Il a été longtemps chef de bataillon au 102e de ligne. Il demeure à Paris rue Boucherat, n° 23, et jouit d'une pension de retraite de 1.000 fr. Les deux autres, Gigand et l'Enfant, demeurent ensemble à Paris, rue de la Verrerie, n° 32, et se disent marchands colporteurs. Les papiers saisis sur eux n'ont pas indiqué l'objet de leurs courses. Ils ont déclaré au brigadier que c'était pour la loterie. Ils ont été conduits dans la prison d'Andelys. Le préfet de l'Eure a également rendu compte de ces arrestations à M. le conseiller d'Etat du 1er arrondissement, ainsi que des interrogatoires qu'il a fait subir aux

1. Ce *Bulletin* manque dans la série AFIV et a été pris dans la série F7.

détenus. Ils ont répondu unanimement, comme à la gendarmerie, qu'ils portaient à Rouen, au nommé Legrand, les numéros sortis au tirage du 15, afin qu'il en tirât parti. Le préfet observe que les bureaux de Rouen étant fermés vingt-quatre heures avant le tirage, cette spéculation ne pourrait être utile qu'en trompant ceux qui tiendraient des bureaux clandestins et recevraient les mises après la clôture et jusqu'à la publication légale des numéros sortis. Ces trois particuliers sont traduits à Paris pour y être examinés. Son Excellence charge la préfecture de police de les interroger avec soin et de faire connaître promptement le résultat.

937. — Deux-Sèvres. Rassemblement de conscrits réfractaires. — Le préfet des Deux-Sèvres a annoncé qu'un détachement, composé de gendarmes et troupes de ligne, s'était porté, le 9 de ce mois, à un bois, près de Cerqueux, frontière de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres, où on avait indiqué un rassemblement de conscrits réfractaires ; qu'on en avait tué un et arrêté trois (*Bulletin* du 17 août) (925). M. le maréchal Moncey communique les rapports que le chef d'escadron de Bressuire lui a adressés sur cet événement. En voici la substance : un des réfractaires a été tué ; un autre, nommé Besson, arrêté, ainsi qu'un second individu, nommé Martin, né à la Rochelle, âgé de 33 ans. Besson, né en Maine-et-Loire, réfractaire de 1808, a déclaré qu'il s'était associé à plusieurs autres pour ne pas servir ; qu'ils étaient le jour dans les bois et allaient le soir dans diverses fermes pour demander des comestibles ; que deux d'entre eux, Boussion et Babin, avaient procuré des fusils aux autres en les enlevant chez des habitants des campagnes. Ils étaient au nombre de 13, le jour où ils ont été surpris par le détachement, et ils attendaient dans le bois une troupe d'autres déserteurs dont on leur avait annoncé la jonction. Boussion, qui paraît initié avec Babin dans les projets inconnus de Besson, a dit à cette réunion qu'on commencerait à attaquer et désarmer successivement plusieurs postes de gendarmerie. Besson a déclaré qu'il ne connaissait pas Martin, arrêté avec lui, et qu'il n'était pas de leur bande. Martin a déclaré dans son interrogatoire qu'il était sorti de la Rochelle dans son enfance ; qu'il avait passé sa vie à aller de ferme en ferme, dans la Vendée, pour travailler à la culture des champs, mais que jamais il n'avait demeuré huit jours de suite dans la même et qu'il ne pourrait en désigner aucune. Il a soutenu qu'il n'avait jamais participé aux guerres du pays, fait partie d'aucun rassemblement, qu'enfin il lui serait même impossible de désigner aucune personne qui le connût. On soupçonne que c'est un agent de l'ennemi. M. le maréchal Moncey ajoute que, depuis la journée du 9, d'autres ressemblements ont paru dans ces contrées, notamment dans les arrondissements de Bressuire, Moncoutant et Coenlay [1]. Plusieurs brigades sont en mouvement pour les poursuivre.

938. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Etrangers venant à Paris : 1) 4 députés de Paderborn, allant auprès du roi de Westphalie; 2) Sinclair, allant près du prince de Hesse-Hombourg.

Prisonnier prussien. Berenhorst vient à Paris.

Ham. Presseq en prend le commandement à la place de Nielor.

1. Ce doit être Courlay ou Cerisay.

Incendies considérables. — 1) Doubs : par Guston croit-on. — 2) Ars-sur-Moselle : à l'église, par l'illumination du 15 août.

Kennedy (916). Le ministre plénipotentiaire des Etats-Unis demande sa liberté ; il est certain qu'avec la femme Knell il a facilité l'évasion de Pelletan.

Rentiers viagers du 2e arrondissement. Sur 17, 11 existent, 6 sont morts.

Rapport du préfet de police. 2 suicides : Carré ; fille Panier, domestique de Mme Paris. — Bourse : rentes, 88 fr. 35 ; banque, 1295. — Arrestations : 2 conscrits, 4 voleurs, 4 vagabonds, 15 rôdeurs de nuit.

BULLETIN [1] DU SAMEDI 22 AOUT 1807

939. — Bordeaux. Esprit public. — Extrait d'un rapport du préfet de Bordeaux, du 17 de ce mois : « Jamais fête n'a été aussi gaie, aussi « générale à Bordeaux que celles de ces deux jours (15 et 16). 20.000 ha- « bitants étaient réunis au jardin public et montraient la même joie. « Il n'y a eu qu'un accident : 50 rivaux, qui avaient tenté, successi- « vement et sans succès, d'atteindre le haut du mât de cocagne, voyant « un de leurs concurrents sur le point d'y arriver, ont renversé le mât « en tirant les cordes qui le fixaient. Ce particulier a été légèrement « blessé en tombant. Toutes les maisons des négociants ont été illu- « minées. C'est dans cette classe qu'on a recueilli le plus de témoignages « de dévouement à Sa Majesté. »

940. — Ouest. Fêtes. — Les préfets d'Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure et Orne rendent compte des fêtes qui ont été célébrées dans les villes et campagnes de ces départements, les 15 et 16 août. On a remarqué partout le meilleur esprit. Il y a eu un accident à Rennes dans une course de cheval. Un soldat a été grièvement blessé par le cheval d'un des coureurs. De prompts secours lui ont été administrés.

941. — Rapport du préfet de police. — Les négociations des rentes s'animent de plus en plus. Le cours est à 89 fr. 40 cent. pour la fin de ce mois. Les paris de 90 francs pour cette époque paraissent gagnés. Il s'en fait de nouveaux pour le pair avant le 1er janvier. Le cours au comptant s'est clos à 88 fr. 50. On n'a pas coté celui des actions de la banque. Les cafés sont augmentés de 6 pour cent. — Arrêtés : 2 conscrits, 3 voleurs, 3 vagabonds, 11 rôdeurs de nuit, 1 fou.

942. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Etrangers autorisés à venir à Paris : de Mauclair, chambellan, et de Lœvenstein conseiller du roi de Wurtemberg. — Baron de Vrintz-Berberich, conseiller du prince de Taxis. — Abel, chargé d'affaires de l'archiduc François d'Autriche.

Escaut. 4 conscrits réfractaires assassinent Bourguignon, garde champêtre.

Finistère. Capture de Pichon, brigand (rapport de Moncey).

Prince Auguste de Prusse (849) a passé à Genève, où il a vu Diodati (ministre de Mecklembourg en France), Tronchin (ex-ministre de Genève en France), Hentsch banquier).

Marseille. Prise d'une chaloupe anglaise et de 15 matelots.

Apennins. On recherchait 2 frères Cavalli, assassins : un a été tué dans le combat, l'autre arrêté.

Haute-Saône. Assassinat de Vernary, garde forestier, par Hussinet, braconnier, croit-on.

1. Ce *Bulletin* manque dans la série AFIV et a été pris dans la série F7. En plus des articles ci-dessous, il en contient un que l'on trouvera au *Bulletin* du 26 août, série AFIV (954).

BULLETIN [1] DU LUNDI 24 AOUT 1807

943.— Rapport du préfet de police.—L'activité des négociations a été la même à la Bourse de samedi qu'aux précédentes et les paris de 90 fr. pour la fin d'août ont été gagnés huit jours d'avance. Rentes 90 fr. 20; actions, 1380 fr.

944. — Librairie. Ouvrage contre la vaccine. — Les imprimeurs Giguet et Miclaud viennent de publier un volume in-8° de 290 pages, contenant trois ouvrages contre la vaccine, qui sont annoncés être traduits de l'anglais. Le comité de vaccine, alarmé de cette publication, craint de voir augmenter les obstacles qui s'opposent encore à la propagation de cette importante découverte. Il appuie ses craintes d'une lettre de M. le préfet de la Lys, qui se plaint du mauvais effet que cet ouvrage produit dans son département, où il paraît donner de nouvelles forces aux antagonistes de la vaccine. M. le conseiller d'Etat ne trouve pas ces raisons suffisantes pour défendre des écrits dont les assertions ne manqueraient pas de produire des impressions plus profondes, tandis que la vaccine doit triompher aisément à l'aide des succès qu'elle continue d'obtenir tous les jours. Mais comme les sieurs Giguet et Miclaud ont ajouté à leur volume deux gravures représentant d'une manière hideuse les maux attribués à la vaccine et que ces gravures, sans paraître tenir essentiellement à l'ouvrage, ne peuvent produire qu'un effet désagréable sur les gens faibles, M. le conseiller d'Etat propose d'en exiger la suppression. — Approuvé [2].

945. — Fêtes publiques. Cochers en contravention. — Trente-trois cochers ont, au mépris de l'ordonnance de police, circulé sur les quais au milieu de la foule et ont failli occasionner des accidents graves. M. le conseiller d'Etat a jugé indispensable pour l'exemple de les punir par une détention de 15 jours à la Force. — Approuvé [2].

946. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rapport du préfet de police (*suite*). Chute de la foudre. — Un suicide. — Arrestations: 3 conscrits, 14 voleurs, 1 filou, 2 escrocs, 10 rôdeurs de nuit, 21 vagabonds 3 fous.

Ordres du Ministre. — En liberté en surveillance: 1) spéciale: Vrfier (ex-chouan, détenu depuis l'an VIII; les autorités demandent sa liberté); 2) loin de la frontière: Schepen (268) (détenu administrativement après 6 mois de prison pour contrebande; il n'opérait pas pour son compte.) — Détenir j. n. o.: 1) 3 frères Corbin (829) (brigandage, terreur dans leur région); 2) Talon (prévenu d'assassinat; à détenir jusqu'à plus ample information); 3) voleurs, vagabonds, braconniers et perturbateurs (30, dont 6 femmes, non susceptibles de jugement). — Eloigner de son département: Carvet (ex-curé; avait fait sa soumission au concordat; fait des restrictions). — En liberté dans sa famille: Guillon (prêtre dissident, âgé, arrêté avec une femme lui ayant donné asile: relâcher la femme après un mois de détention). — Sur la proposition du conseiller d'Etat, révoquer la mesure qui devait prolonger sa peine: Autin 552) (son père est mort).

1. Ce *Bulletin*, qui n'existe pas dans la série AF IV, a été pris dans la série F7. En plus des articles ci-dessous il contient d'autres articles que l'on trouvera au *Bulletin* du 25 août, série AF IV (950).

2. Ordre du Ministre.

BULLETIN DU MARDI 25 AOUT 1807

947. — Ariège. Darmaing, juge à la cour criminelle. — Des abus nombreux, des délits graves ont été commis en Ariège, relativement à la conscription. M. Darmaing, juge de la cour criminelle, les a poursuivis avec zèle et succès. On a cherché à l'en punir : des dénonciations clandestines ont été faites contre lui. Le sénateur ministre en a eu avis et en a fait connaître le motif (*Bulletin* du 11 décembre 1806) (207). Les abus ont cessé. Les levées se sont faites avec plus d'ordre et d'exactitude, mais le sieur Darmaing est demeuré l'objet de la haine et de la vengeance. Les délations clandestines se sont suivies avec chaleur. Son zèle a été utile pour la répression des abus. L'équité exige qu'il ne soit jugé qu'avec une connaissance exacte des faits qui lui sont imputés et de tous les moyens qu'il peut avoir pour se justifier.

948. — Rapport du préfet de police. — La hausse ne s'arrête pas; on a porté les rentes à 92 fr.10 pour la fin d'août et à 93 fr. 10 pour celle de septembre. Il y a chaque jour à la caisse une affluence considérable de capitalistes portant leurs fonds à 4 0/0. Rentes 90 fr. 60. Actions, 1.380.

949. — Altona. Mouvements des émigrés. — Extrait d'une lettre de M. Bourrienne, du 17 de ce mois : « Les émigrés réfugiés à Altona font « divers mouvements. Le cardinal Montmorency se rend en Angleterre « avec toute sa maison ; ses meubles se vendent. L'évêque de Boulogne « passe aussi en Angleterre ; mais une frégate anglaise doit le porter en « Russie, avec sa suite, pour remplacer M. Edgeworth, mort récem- « ment à Milan. Hue hésite. MM. de Villequier et de Sesmaisons vont « s'établir à la campagne. L'A[1]. Sabatier, MM. d'Angevilliers, La « Roche-Aymon, d'Aumont, du Doignon et Maillard demeurent à Altona. « M. Saint-Mathieu et son fils ont le projet de s'établir à Hambourg à la « fin de ce mois. D'Imbert cherche à obtenir sa grâce. »

950. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Lyon. 3 individus volent les bagages de Bataille, aide de camp du vice-roi d'Italie, qui avait des lettres pour S. M.

Prisonniers nés en Westphalie [2], au nombre de 1200 à 1500, vont tous être rendus.

Meurtre [2]. Moncey dit que Mommaerts, conscrit réfractaire (885), chef d'une bande, a été tué par son oncle Hery qu'il cherchait à mettre à contribution.

La Haye-Saint-Hilaire [2]. Moncey donne des détails sur sa famille ; une fille Bouvet, qui procura sans le savoir l'arrestation de Joyaux et de Burban, est retournée dans cette famille.

Etrangers autorisés à se rendre à Paris [2] : duc régnant d'Anhalt-Dessau, comte de Coligny (écuyer cavalcadour de la reine de Wurtemberg), baron de Dalberg (chambellan du grand-duc de Bade) ; M. de Souza, consul portugais, va à Rouen.

Loire-Inférieure [2]. Le libelle séditieux *Le véritable esprit du catéchisme* (672) a été envoyé au maire de Guérande.

Mayence [2]. Néale, qui s'est plaint d'une perte faite par son neveu Tisseuil (870), est à Mayence mais a la défense de venir à Paris.

1. L'abbé Sabatier (I. et II.).
2. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 24 août, série F^7.

Seine-et-Marne[1]. Frémond, prêtre dissident, cause du désordre à Bois-le-Roi ; le préfet propose de l'éloigner.

Deux-Néthes[1]. Les douaniers ont arrêté L'Hotellerie, émigré amnistié faisant la fraude ; poursuivi.

Receleurs de conscrits[1] condamnés à 500 fr. d'amende et 1 an de prison : 1) Duc et Blain, dans la Drôme ; 2) Malmenage, à Foix.

Ligurie[1]. Une bande de 20 brigands a été signalée en Ligurie, près d'Acqui (925) ; une autre de 12, masqués, est signalée.

Manche. Brigands. Painblanc, brigadier, a vainement essayé d'arrêter Harel (858) ; il croit l'avoir blessé ; Harel a disparu ; on le croit dans un souterrain ; Allain dit Antonio a également disparu.

Lys. Attaque, sur la côte, par 6 péniches anglaises : repoussée.

Boulogne. Déclaration de Paulet, prisonnier de guerre, sur les préparatifs des anglais.

Apennins. Division entre le préfet et le procureur général au sujet des mesures prises pour la conscription ; détails.

Rapport du préfet de police (*suite*). Suicide de Thiriot. — Arrestations : 1 conscrit, 3 voleurs, 8 rôdeurs de nuit, 2 vagabonds.

Faits divers. Incendies : 1) considérable à Spa : 200 maisons brûlées ; le colonel de Dillon est le seul qui n'ait pas perdu la tête ; 2) accidentel[1] : Haute-Saône. — Explosion[1] d'un moulin à poudre : Metz. — Empoisonnement[1] : la domestique de la femme de Troin est accusée d'avoir empoisonné celui-ci ; Ariège.

BULLETIN DU MERCREDI 26 AOUT 1807

951. — **Confréries.** — Depuis l'établissement du Concordat, il est violé chaque jour par ceux qui lui doivent leur existence politique et civile. Les vicaires généraux de Lyon ont imaginé de réchauffer le fanatisme en enrégimentant les fanatiques. Les départements réunis et ceux du Midi sont ceux où il y a le plus d'associations dévotes, sous toutes les formes et sous toutes les dénominations, comme celles de « Pénitents blancs », du « Scapulaire », du « Rosaire », de « l'Esclavage de Notre-Dame et du Sacré-Cœur de Jésus ». Dans plusieurs petites villes et même dans les paroisses rurales du département de l'Ain les curés et desservants ont formé des confréries de « Pénitents blancs » qui sont gouvernées par un recteur, des administrateurs et un trésorier ; ils ont une espèce de liturgie particulière en plain chant et des offices différents ; ils ont repris leur ancien uniforme, qui est une robe blanche, avec un masque sur la figure qui leur enveloppe la tête ; ils paraissent ainsi affublés pendant le service divin et surtout aux processions. Il est certain que l'esprit de ces confréries est exclusif et très contraire aux vues du gouvernement. Ce sont des réunions de fanatiques où l'on entretient l'esprit de parti, où l'on calomnie le Concordat et les lois de l'Etat et de l'Eglise. C'est de l'Italie que sont venues la plupart des confréries. Avant la Révolution, elles étaient proscrites par tous les prélats sages qui voulaient maintenir la paix dans leur diocèse. Plusieurs conciles les ont censurées, entre autres ceux de Reims et de Bourges, en 1583 et 1584. Un concile de Rouen s'exprime ainsi à leur égard : « Les confré- « ries, qui se sont établies par piété, ne font que nuire aux fidèles et « déranger l'ordre établi dans l'Eglise ; elles nuisent même au temporel, « en introduisant le fanatisme dans les esprits . » — Le pouvoir civil a

1. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 24 août, série F^7.

secondé l'autorité ecclésiastique pour l'abolition des confréries, bien longtemps avant la Révolution. L'ordonnance de Moulins et celle de Blois avaient prononcé qu'aucune confrérie ne pourrait s'établir en France sans lettres patentes bien et dûment enregistrées. Cette disposition a été renouvelée à diverses époques de notre législation et maintenue avec zèle par les parlements. Un arrêt solennel, rendu le 9 mai 1760 par celui de Paris, toutes les chambres assemblées, « fait inhibi-« tions et défenses à toutes personnes de former aucune confrérie, « congrégation ou association en la ville de Paris et partout ailleurs, « sans l'expresse permission du Roi et lettres patentes vérifiées en la « Cour ». — Les pénitents blancs n'ont jamais été reconnus par aucune lettre patente ; l'uniforme qu'ils prennent, le masque qu'ils portent dans toutes leurs cérémonies, l'esprit de fanatisme qui les anime doivent suffire pour provoquer leur dissolution. Sans parler des lois qui ont détruit les confréries, il suffit, pour les abolir, de remettre en vigueur les anciennes lois civiles et ecclésiastiques et de renouveler leur exécution sur ce point. — On assure également qu'il se forme dans les départements de la Loire, de la Haute-Loire et du Rhône, des réunions de fanatiques, sous le nom de Bleus. Les rassemblements ont lieu dans les campagnes les moins habitées et font profession de ne reconnaître ni le gouvernement de Sa Majesté ni l'autorité ecclésiastique établie par le Concordat. Les curés de campagnes sont alarmés sur les progrès de cette secte, dont les chefs résident à Lyon et font partir de cette ville les prêtres qui vont dire la messe et prêcher dans les lieux écartés, au milieu de la nuit. L'ignorance des habitants des montagnes les rend facilement dupes de ces perturbateurs, qui proposent pour premier principe la fidélité aux Bourbons. — Le sénateur ministre a écrit au préfet du Rhône pour lui demander des renseignements sur tous ces faits.

952. — **Bordeaux. Noblesse.** — Extrait d'une lettre du commissaire général de police à Bordeaux, du 22 de ce mois : « M. le sénateur « La Martillière a invité indistinctement au bal du 5 août toute la société « de Bordeaux. Toute l'ancienne noblesse a été comprise dans ses « invitations ; mais aucune personne de cette caste ne s'y est rendue. « Cette affectation de ne pas paraître à une fête dont Sa Majesté était « l'objet a été d'autant plus sensible que les individus de cette caste « assistent aux bals des particuliers qui lui sont étrangers, même des « juifs. Cette noblesse était presque toute de nouvelle acquisition, « familles de notaires, procureurs, avocats et autres. La vanité et l'in-« gratitude de cette caste, rappelée de l'exil par la générosité du souve-« rain, n'excite que le mépris. » — Nota. Il a circulé dans la société de Paris, comme un fait existant, que, lorsque Sa Majesté la reine de Hollande est passée à Bordeaux, où se trouvent plusieurs jeunes demoiselles qui ont eu l'honneur d'être élevées avec la reine, une seule de ces demoiselles, Mlle Lelong, fille d'un négociant, lui était allée rendre des devoirs ; deux autres, tenant à la caste de l'ancienne noblesse, se sont abstenues d'y aller, après un grave conseil de famille tenu à ce sujet.

953. — **Conscription** — Les préfets de l'Aube et des Pyrénées-Orientales écrivent que la conscription éprouve quelques difficultés dans ces départements par l'accueil qu'on fait en Espagne aux jeunes gens qui y sont sujets. Les propriétaires des campagnes, les fonctionnaires même,

les emploient à leurs travaux, parce qu'ils n'exigent aucun salaire et se contentent de la nourriture. — Nota. Le sénateur ministre a déjà fait de fréquentes représentations à ce sujet; peu de conscrits ont été renvoyés; elles seront renouvelées. — En Haute-Garonne, il y a eu, à la dernière levée, près de 600 réfractaires ou déserteurs. L'amnistie et la paix y ont successivement contribué. Plusieurs sont revenus de 50 à 60 lieues, disant qu'ils n'avaient été appelés que pour la guerre. Tous sont recherchés.

954. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris [1]. Dénonciation anonyme contre Locré, dont on signale les malversations; nombreuses lettres reçues sous son couvert pour les frères Clément; Hugot l'avait déjà dénoncé (563).

Gênes. Explications de Kuhn (859); le général Armstrong a été surpris qu'il porte une décoration étrangère.

Etrangers autorisés à venir; 1) à Paris : comte de Waldeck, accompagné de son secrétaire Suden, et baron de Dalberg (950); à Bruxelles : Ortner (chargé de la procuration de la princesse de Stahrenberg), Husman (colonel autrichien), Sola (conseiller); à Furnes : Ilelbersdorff (major autrichien).

Viagers du Ier arrondissement. Sur 15, 10 existent, 3 sont morts, 2 inconnus.

Côtes-du-Nord. Tentative de l'ennemi sur la côte; les habitants prennent les armes; les anglais se rembarquent.

Dyle. Schavye, Gayot [2], Vanderhaert sont condamnés à 2 ans de prison et 5000 fr. d'amende, pour escroqueries envers les conscrits (824).

Ain. Intrigues contre les droit réunis.

Hérault. L'évêque, M. Fournier, proscrit les sœurs de la Charité de l'hospice de Saint-Pons pour avoir secouru le clergé constitutionnel.

Sture. Meurtre de Bruno, brigand de la bande de Narzole.

Rapport du préfet de police. Suicide de Corbé. — Incendie chez Allerd. — Au Vaudeville, 1re de *Bertin et Colardeau*, par Rougemont : succès. — Bourse : rentes, 93 fr. banque, 1400. — Arrestations : 5 conscrits, 3 voleurs, 4 rôdeurs de nuit, 7 mendiants. 1 fou.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 26 août (détails sur l'arrestation de Williams Hayne, manufacturier de tulle, et Bardel, négociant (168).

BULLETIN [3] DU JEUDI 27 AOUT 1807

955. — Loire-Inférieure. Déserteur. — Le préfet de la Loire-Inférieure expose qu'ayant fait arrêter les parents des conscrits réfractaires, plusieurs de ces conscrits se sont rendus et leurs parents ont été mis en liberté. Partis pour les destinations, quelques-uns ont déserté en route. Le préfet propose de faire arrêter de nouveau les parents de ces déserteurs et demande une autorisation.

956. — Rapport du préfet de police. — Les cours ont éprouvé une légère diminution pendant la Bourse d'hier. Rentes 92 fr. 50, actions 1.400. A 4 heures, on a répandu que le fils de l'ambassadeur des Etats-Unis venait d'apporter la nouvelle que la médiation de la Russie venait d'être acceptée par l'Angleterre et que son plénipotentiaire était

1. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 22 août, série F7.
2. Mot écrit ici Guyot.
3. Ce *Bulletin* n'existe pas dans la série AFIV et a été pris dans la série F7.

nommé. De nouvelles négociations se sont ouvertes à l'instant. Les rentes ont été portées à 94 fr. 50 pour la fin d'août et à 95 fr. 50 pour la fin de septembre. Les actions à 1435 francs pour la fin d'août.

957. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Mme de Lametherie expose qu'elle a perdu il y a 2 ans son mari, député, et que son fils a été tué à l'ennemi ; comme consolation, elle demande que sa sœur, Mme de Précy, et Précy, qui sont en Allemagne, puissent revenir en France ; bons renseignements de Bourrienne sur Précy (114).

Etrangers. Permission de venir à Paris : Dietsch (conseiller du grand-duc de Hesse-Darmstadt) ; Mmes de Rewentlow et de Mont (mère et fille).

Prisonniers anglais. O'Mahony, ex-colonel irlandais, est autorisé à prolonger son séjour à Paris. — Dillon, capitaine anglais, échangé contre Francois Soleil, retourne en Angleterre, ainsi que la Dlle Fischer. — Mme Steward, venant d'Angleterre, est autorisée à se rendre près de son mari à Arras.

Libelles. On croit que 3 libelles, mises à la poste à Morlaix, proviennent de Tessier, capitaine commandant à l'île de Batz.

Pas-de-Calais. Meurtre de Boulanger, par le garde champêtre qui venait perquisitionner chez lui avec les officiers municipaux.

Parme. Dans un combat, les gendarmes tuent le brigand Respighi [1].

Calvados. Le préfet blâme le capitaine des gardes-côtes qui empêche des douaniers de constater que des pêcheurs ne sont pas rentrés à la nuit.

Seine-et-Marne. Orage très violent.

Pô. Trappistes. Enquête sur la déclaration d'après laquelle des conscrits auraient été dissimulés dans un couvent (929) ; l'affaire est soumise à Menou.

Rapport du préfet de police (*suite*). 2 suicides : Petitprêtre ; un inconnu. — Arrestations : 1 conscrit, 2 voleurs, 4 rôdeurs de nuit.

BULLETIN [2] DU VENDREDI 28 AOUT 1807

958. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rapport du préfet de police. Bourse ; rentes, 93 fr. ; banque, 1417 fr. 50. — Arrestations : 2 conscrits, 11 voleurs, 9 rôdeurs de nuit, 6 vagabonds, 1 banqueroutier, 1 fou.

BULLETIN [3] DU SAMEDI 29 AOUT 1807

959. — Rapport du préfet de police. — Extrait du premier article. « Le 27, en exécution de l'ordre de Sa Majesté, on a pris les mesures « convenables pour que le marché des Quinze-Vingts fût transporté sur « l'emplacement des Jacobins. Le 28, à cinq heures du matin, on a fait « l'ouverture du nouveau marché. Plus de cinq cents détaillantes s'y « sont placées. Elles manquent d'eau, parce que la fontaine, destinée à « en fournir, n'est pas même commencée et que les quatre bornes dé-

1. Mot écrit Respigli.

2. Ce *Bulletin* manque dans la série AFIV. Tous les articles composant celui de la série F7 se trouvent, à l'exception du rapport du préfet de police, dans le *Bulletin* du 31 août, série AFIV (963. 964).

3. Ce *Bulletin* n'existe pas dans la série AFIV. Tous les articles qui composent celui de la série F7 se trouvent, à l'exception des suivants, dans le *Bulletin* du 31 août, série AFIV (962. 964).

« signées pour cet usage, ne sont pas ouvertes. » — On a donné à Louvois, le 27, une nouvelle pièce, intitulée : *Le mariage de M. Beaufils*. Quoique faible, elle a été accueillie. On a demandé l'auteur. M. Jouy a été nommé. — Le cours des rentes à éprouvé une baisse sensible à la Bourse d'hier. On l'attribue à l'embarras de la liquidation et à un grand nombre de marchés faits pour la fin du mois. Rentes 92 fr. ; actions 1412 fr. 50. — Arrêtées : 7 voleurs ; 8 rôdeurs de nuit ; 2 fraudeurs.

960. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Viagers du 2e arrondissement. Sur 13, 10 existent, 3 sont morts.

BULLETIN DU LUNDI 31 AOUT 1807

961. — Gênes. Renseignements sur l'ordre de Malte. — M. Lomellini, chevalier de Malte, actuellement à Gênes, a donné au commissaire général de police quelques renseignements sur la situation présente de l'ordre : « Depuis la mort du grand maître, M. Caracciolo[1], son lieutenant, napolitain, gouverne provisoirement. Il réside à Catane, en « Sicile. Il n'y a eu, depuis longtemps, aucune nomination légale, parce « que le conseil est dispersé. Les anglais ont distribué plusieurs déco- « rations dans l'île et ailleurs ; mais l'ordre ne reconnaît pas ces nou- « veaux chevaliers. » — Nota. Cette explication fait connaître la source de la décoration que le sieur Kuhn, consul américain à Gênes, a reçue en Angleterre, dans le dernier voyage qu'il y a fait. On ne peut douter que ce ne soit une récompense du gouvernement britannique. Ce renseignement est communiqué à Son Excellence M. l'ambassadeur des Etats-Unis près Sa Majesté l'Empereur et Roi, par addition à ceux qui lui ont déjà été adressés sur M. Kuhn (*Bulletin* du 26 août) (954).

962. — Aisne. Conscrits ouvriers[2]. — Les recherches faites parmi les ouvriers employés au canal de Saint-Quentin ont produit la découverte de 9 conscrits ou réfractaires ; ils ont été mis à la disposition des préfets de leurs départements. Les entrepreneurs, qui employaient sciemment ces réfractaires, ont été traduits au tribunal ; il les a acquittés. Le préfet a demandé au procureur impérial le motif de cette impunité ; il a répondu qu'il ne devait aucun compte à l'autorité administrative.

963 — Manche. Brigands arrêtés. — Le nommé Harel, l'un des chefs de la bande signalée en Calvados, a été surpris dans un bois, le 18 de ce mois, par la gendarmerie ; on a tiré sur lui et le brigadier a cru l'avoir blessé à la tête (*Bulletin* du 25 août) (950). Le préfet de Saint-Lô écrit que ce fait paraît confirmé et que la femme Harel a confié que la blessure de son mari était dangereuse ; qu'il était caché dans un tonneau placé en terre, près le village de la Mancellière (Manche). On cherche à utiliser cet avis. Le préfet ajoute qu'un conscrit réfractaire, qu'Harel a voulu associer à sa bande, offre de le faire arrêter, à condition qu'on lui accorde un congé absolu. Le préfet a cru qu'il ne pouvait pas souscrire à cette condition, sans y être spécialement autorisé. « Le ministre a autorisé. Harel est arrêté[3]. »

1. Mot écrit Carracciolo.
2. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 29 août, série F7.
3. Ajouté par Fouché.

964. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Prisonnier anglais. Arthur Dillon, irlandais, a la permission d'aller avec Lecouteulx de Canteleu dans le territoire de la 15e division militaire.

Ourthe. L'esprit public a été excellent aux fêtes du 15 août.

Strasbourg. Etrangers y passant : Aldini, ministre d'Italie ; duc régnant d'Anhalt-Dessau (950) ; comte et comtessse de Hochberg, avec le grand chambellan baron de Gensan.

Bordeaux. Pierre-Pierre, commissaire général de police, dit que Partarrieu, juge, a fait une tache de sang sur le buste de S. M., à qui il a toujours été opposé ; quand Desgranges-Touzeau l'a invité à prêter serment, il a refusé. Pierre-Pierre s'est déjà plaint de lui, notamment dans l'affaire du fils Forcade (421), et a eu une rixe avec lui (*Bulletin* du 22 prairial an XII). « Le ministre a ordonné de vérifier les faits et de lui rendre compte[1]. »

Etrangers autorisés à se rendre à Paris[2]. Prince Sulkowski et sa femme, et Turochewitz.

Baron de Münchhausen[2] demande à venir à Paris ; détails sur lui.

Tasburgh[2], anglais, vient à Paris ; le général Clarke et la princesse de Lucques le recommandent ; détails.

Prisonniers anglais[3]. Wirion dit qu'il a renvoyé à Sarre-Libre Bertrand (capitaine marchand, fausse déclaration) ; Aytoux (gentilhomme) ; Schaw (aspirant) : tentative d'évasion.

Deux-Sèvres[3]. 15 conscrits réfractaires. Moncey dit que la mesure proposée par le chef d'escadron Thomas (877) a réussi : 4 communes ont livré leurs réfractaires ; la 5e en a livré 4 sur 5.

Côtes-du-Nord[3]. Trouble dans une foire par d'anciens chouans : Dufoux (aide de camp de Georges, a servi sous Dessoles, connaît De Bar) ; 2 frères Lalande-Calan, Geslin, Beauchamp, Lacrochais (a servi sous La Prévalaye), Tromelin (secrétaire de Sidney Smith) ; Boisbosset, Kermasson (père) et Haye, inconnus à la police.

Incendie de Spa[3] (950). Détails. 350 bâtiments brulés ; de Mercy, de Montmorency, Dillon et l'ambassadeur de Portugal en Hollande ont ouvert une souscription ; on espère que le gouvernement fera quelque chose, comme d'abandonner le produit des jeux pendant 10 ans.

Lyon[3]. Les voleurs de Bataille (950) sont Brivet, Michellet et Louis dit le Manchot : comme ils ne seront condamnés qu'à une détention temporaire, le commissaire général pense qu'en raison des dépêches adressées à S. M. et enlevées, il peuvent être déportés par mesure administrative.

Lyon[3]. Arrivée du roi de Hollande.

Bruit à Toulon et à Marseille[3] d'une révolte à Constantinople : on dit que l'ambassadeur Sebastiani se serait réfugié chez l'ambassadeur de Danemark.

Gironde[3]. Arrestation de Macas, écoulant de la fausse monnaie.

Decker[2]. Réclamation à S. M. pour avoir sa liberté ; détenu à Bicêtre, où il a été si violent qu'on le détient j. n. o. ; détails.

Seine-Inférieure[3]. Alix, pêcheur, est suspect : il a communiqué avec l'ennemi qui l'a renvoyé.

Fontaine, voiturier à Boulogne ; signalé par Brune comme embaucheur (II. 1371) ; a commis des escroqueries ; envoyé en surveillance à Caen, en est parti, sans permission, pour Paris.

Planchon, prêtre, déjà arrêté et évadé (I), est évadé.

Loire-Inférieure. Le Port, arrêté pour propos (925), a été acquitté par le jury ; on l'a retenu par mesure administrative.

Liège. Incendie dans les écuries du palais.

Fort de Compiano. Moncey propose Vimenot, lieutenant de gendarmerie, comme successeur de Beugnot (775. 793).

1. Ajouté par Fouché.
2. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 29 août, série F7.
3. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 28 août, série F7.

Prêtres émigrés. Bovier et Turel passent à Turin, disant qu'ils vont à Lyon.

Rapport du préfet de police. 3 suicides : Dugol, Lépine, Hénot. — 2 incendies. — Bourse : rentes, 91 fr. 25 ; banque, 1400. — Arrestations : 2 conscrits, 1 déserteur, 5 voleurs, 10 rôdeurs de nuit, 2 mendiants, 2 fous.

BULLETIN [1] DU MARDI 1er SEPTEMBRE 1807

965. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rapport du préfet de police. Un incendie. — Bourse : rentes, 90 fr. 75 et 92 après la clôture du parquet ; banque, 1390. — Arrestations : 3 voleurs, 1 assassin.

BULLETIN [2] DU MERCREDI 2 SEPTEMBRE 1807

966. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Lyon. Incendie considérable.

Rapport du préfet de police. Violence de L'Homme-Dieu, brigadier trompette, qui blesse Millon et d'autres personnes. — Bourse : rentes, 92 fr. 50 ; banque, 1430. — Arrestations : 3 conscrits, 2 déserteurs, 7 voleurs, 4 rôdeurs de nuit, 4 mendiants.

Ordres du Ministre. Robin (père et fils), Gazeau, David et Sales, prévenus d'avoir servi une bande de brigands des Deux-Sèvres (842. 925) : détails sur eux ; David est accusé de les avoir attirés chez son maître Ducrocq (783) : retenir les trois premiers j. n. o. ; laisser David en surveillance, vu son grand âge ; renvoyer Sales en surveillance dans son département.

BULLETIN [3] DU VENDREDI 4 SEPTEMBRE 1807

967. — Rhône. Conscription. Abus [4]. — Extrait d'une lettre anonyme écrite de Lyon au sénateur ministre : « Les plus grandes prévarications « ont été commises aux trois derniers tirages des conscrits du Rhône. « Tous ceux qui ont désiré des exemptions en ont obtenu. Leur prix « était inférieur d'un tiers à celui des remplacements. De là le mé- « contentement de tous ceux qui ont été appelés et le grand nombre « de réfractaires et de déserteurs. Dans des communes dont le contin- « gent était de 25 à 30, on a requis les numéros 130 et supérieurs et on « n'a pu compléter les contingents. Au dernier tirage, fait dans le mois « de mai, le scandale des exemptions a été porté au plus haut degré. « On vend aussi des délais pour partir, des prolongations, des suspen- « sions de poursuites pour les amendes. On fait argent de tout. On por- « te à plus de cent mille francs les bénéfices que le sieur Flamand, ca- « pitaine de recrutement, a fait en deux ans, etc... » Le sénateur ministre demande des renseignements confidentiels au commissaire général de police à Lyon.

1. Ce *Bulletin* manque dans la série AFiv. Tous les articles composant celui de la série F7 se trouvent, à l'exception du rapport du préfet de police, dans le *Bulletin* du 4 septembre, série AFiv. (967. 968. 969. 970.)

2. Ce *Bulletin* manque dans la série AFiv. Les articles composant celui de la série F7 se trouvent, à l'exception des suivants, dans le *Bulletin* du 4 septembre, série AFiv (970).

3. Le *Bulletin* du 3 septembre n'existe pas dans la série AFiv. Tous les articles qui composent celui de la série F7 se trouvent dans le *Bulletin* du 5 septembre, série AFiv (972 à 975).

4. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 1er septembre, série F7.

968. — **Gênes. Intolérance**[1]. — L'évêque d'Acqui a publié une pastorale par laquelle il a défendu de danser après les vêpres, notamment le jour de saint Hyacinthe, fête d'Ovada. Il a déclaré que cette église serait interdite, si cet ancien usage ne cessait pas. Le maire se proposait d'obéir, mais le préfet lui a enjoint de maintenir l'usage et de ne pas déférer à cet abus de l'autorité ecclésiastique.

969. — **Garde départementale de la Seine**[1]. — M. le conseiller d'Etat préfet de police, informé qu'il se trouvait dans la garde départementale plusieurs militaires qui avaient subi procès pour délits graves, a réclamé auprès de M. le préfet de la Seine les contrôles des deux compagnies. Il est résulté de leur examen que, parmi les individus qui composent cette garde, trois ont été mis en jugement pour assassinats et acquittés faute de preuves. Un autre a figuré pour vols dans un procès où son frère seul a été condamné à six mois de détention. Un cinquième enfin a essuyé trois condamnations pour vol et escroqueries. De tels hommes ne peuvent être tolérés dans un corps chargé spécialement de la garde des prisons et des postes les plus importants. Leur simple renvoi ne serait pas non plus sans inconvénient et ne ferait que rejeter dans la société des gens d'autant plus dangereux qu'ils se trouveraient par là sans moyens d'existence. M. le préfet de police a jugé convenable d'inviter M. le préfet de la Seine a ordonner les mesures nécessaires pour qu'ils soient incorporés dans un régiment éloigné de la capitale. — Approuvé [2].

970. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Faux [1]. D'Allemagne dit Morillon et Duboy ont présenté à la mairie de faux décomptes de solde. Morillon ayant été cité au ministère, d'Allemagne a prouvé que ces décomptes lui avaient été cédés par Saury, d'après un acte de transport reçu par le notaire Fleury : Saury a été arrêté, ses papiers saisis.

Manche [1]. Arrestation de Harel, qui était recherché (963); on poursuit toujours Allain dit Antonio.

Anglais. Demande de passeport [1]. Egerton, savant anglais, demande à venir dans le midi de la France, pour sa santé, en passant par Paris. « Ajourné jusqu'à la paix [3]. »

Prisonniers russes [1], ayant la permission de venir à Paris : 2 généraux : Pribyschensky et Selekoffs ; 3 colonels : Sibirski, Mazentroff et Bibikoff. En 1793, il y avait à Ham un Bibikoff envoyé par l'impératrice de Russie auprès du comte de Romanzow pour examiner la conduite des princes français et des émigrés.

Golo [1]. 5 hommes armés attaquent 7 gendarmes conduisant 2 prisonniers.

Ajaccio [1]. Peretti, prêtre, condamné à 20 ans de fers pour assassinat, se vante d'obtenir sa grâce de S. M. (rapport du général Morand).

Ardennes. Droits réunis [4]. Barré attente à la vie du contrôleur en disant qu'il n'y a plus de droits réunis. Bruit analogue à Lisieux (921). Intrigues également contre eux dans l'Ain (954).

Creuse [4]. Un détachement de la légion hanovrienne commet des violences dans un village parce que le maire dit qu'il n'a pas à donner de billets de logement.

Calvados [4]. Un maire s'oppose au transport d'une cloche dans une autre paroisse.

Anvers [1]. Trouble au théâtre à propos d'une actrice.

1. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 1er septembre, série F7.
2. Ordre du Ministre.
3. Ajouté par Fouché.
4. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 2 septembre, série F7.

Incendies[1]. Mont-Tonnerre ; Aisne ; Moselle ; près de Maëstricht.

Apennins[1]. Plainte des habitants de Sestri qu'on a forcés à travailler gratuitement à un chemin ; amendes ; 170 sont poursuivis.

Aumale[2]. Lefèvre, marchand à Aumale, a essayé de passer en Angleterre, pour ses affaires, dit-il. Georges et ses complices ont eu des rapports dans cette ville ; rien sur Lefèvre.

Seine-et-Marne[2]. Orage.

Conscription[2]. Ariège : Barciltre, condamné par le tribunal à 500 fr. d'amende et 1 an de prison pour avoir fait disparaître l'acte de naissance de son fils. — Tarn : Jammes est condamné à 390 fr. d'amende et 6 mois de prison pour escroqueries envers un conscrit. Beaucoup de réfractaires dans le Tarn ; 1074 se sont rendus, dont 921 dans l'arrondissement de Castres ; les principaux propriétaires et le clergé ont secondé le sous-préfet.

Yonne[2]. Le clergé refuse d'enterrer Barbier, juge de paix : motif inconnu.

Ordre du Ministre[2]. Détenir j. n. o. : 1) Brignano et Conciaponte (le 1er est soupçonné d'avoir donné les indications d'après lesquelles Carletto[3] fut arrêté sur la route de Novi (II, 1161) ; le 2e paraît ne pas être étranger à l'attaque de Sauli (II) ; chassés de plusieurs villes, mauvaise conduite, revenus à Gênes) ; 2) Molin (arrêté en l'an IX pour avoir cherché à rendre la république cisalpine indépendante ; en surveillance à Marseille depuis l'an X ; ses propos pour atténuer les succès de la grande armée) ; 3) voleurs, vagabonds, etc. (26 dont 5 femmes, non susceptibles de jugement). — Forçats libérés : renvoyer à la frontière d'Etrurie après 1 mois de détention : Gallino (625) ; à la frontière d'Etrurie : Della Cosa (vols, ne peut être mis en jugement) ; retenir 3 mois, puis en surveillance : Clavesana (a quitté le lieu de sa surveillance ; inconduite). — A la demande de son père lui envoyer à Besançon : Lepaguey (forçat libéré). — Retenir jusqu'à la paix avec l'Angleterre « et recueillir des faits contre cet individu pour le faire juger s'il y a lieu »[4] : Lafargue (813) (détails ; donne sur lui-même de faux renseignements ; paraît animé de mauvais desseins contre la famille impériale). — En surveillance dans son pays : Murphy (chef de partie dans la ferme des jeux ; accusé d'avoir cherché à soustraire 500 fr. quand on vérifiait les fonds). — En liberté sous la caution de Ravrio, avec défense de revenir à Saint-Cloud : Mme Ravrio (femme séparée de Ravrio ; arrêtée à Saint-Cloud où elle logeait sous le nom de Mme Barbille ; veuve de Luzy ; un peu folle ; son mari propose de la reprendre).

BULLETIN DU SAMEDI 5 SEPTEMBRE 1807

971. — **Prisonniers anglais.** — Deux sous-lieutenants de la marine anglaise, Ross et Essel, prisonniers sur parole au dépôt de Verdun, se sont évadés. Les lieutenants, au nombre de 37, ont écrit collectivement à l'Amirauté et se sont plaints de l'infraction de ces officiers à la parole d'honneur. Ils ont remis copie de leur lettre au général Wirion, en lui manifestant les mêmes sentiments. Ils ont observé qu'il y avait une différence marquée, dans le service britannique, entre les lieutenants et les sous-lieutenants. « Les sous-lieutenants (ont-ils dit) n'ont aucun « grade fixe. Le lieutenant, au contraire, par son brevet, son honneur, « l'honneur du service, est tenu de garder inviolablement sa parole. » Cette lettre a été remise au général Wirion le 1er de ce mois. Le 2, il a fait transférer au dépôt de Sarre-Libre 24 de ces prisonniers, sous-lieu-

1. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 2 septembre, série F7.
2. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 1er septembre, série F7.
3. Carletto et non Curletto.
4. Ajouté par Fouché.

tenants ou aspirants, signalés par leurs officiers supérieurs comme sujets à une surveillance rigoureuse, tant par leur inconduite et leurs dettes que par leurs liaisons avec ceux évadés.

972. — **Deux-Sèvres. Déserteurs et réfractaires** [1]. — Le préfet des Deux-Sèvres écrit que les maires et habitants des campagnes ont arrêté et livré 18 déserteurs. Les réfractaires se sont presque tous rendus; il n'en reste que neuf. Une bande armée avait été signalée: elle a disparu.

973. — **Seine-Inférieure. Prise faite par l'ennemi. Surveillance négligée.** — La nuit du 26 août, l'ennemi s'est emparé d'un petit bâtiment (capitaine Caron), près le port du Havre. Le préfet observe que ces prises ne peuvent avoir lieu que parce que les péniches d'observation demeurent constamment à l'entrée du port, au lieu de croiser sur la rade et à mi-courant de la Seine.

974. — **Rapport du préfet de police** [1]. — Le cours des rentes a été en baisse dès l'ouverture de la Bourse ; on l'attribue aux embarras de la liquidation et aux intrigues des joueurs. Rentes 91 fr. 50. Actions 1.405 fr.

975. — ÉVÉNEMENTS DIVERS.

Paris. Intrigue de Regnier, cordonnier, 22 ans, qui a déclaré au général Caffarelli avoir reçu la proposition d'une grosse somme pour tuer l'Empereur, de la part de Mme Villenoy dont il aurait fait connaissance par Isidore : arrêté, il reconnaît que cette histoire et les deux noms sont faux ; c'était pour avoir de l'argent et payer des dettes. « Il restera en détention à Bicêtre [2]. »

Verdun [1]. 5 prisonniers anglais se révoltent contre les gendarmes; Wirion les envoie à Bitche. Effectif : 1057.

Etrangers venant à Paris [1] : Stumm, conseiller du grand duc de Bade; Reinicke, chargé d'affaires du duc de Mecklembourg.

Harel [1]. Détails sur son arrestation (970); sa femme avait dit qu'il était caché dans un tonneau enterré dans un champ.

Ardèche [1]. Rébellion contre un gendarme venant d'arrêter un déserteur chez Gagnaire (rébellion du déserteur et de Gagnaire).

Marseille [1]. Renseignements sur le Blacas envoyé par Louis XVIII au roi de Suède (916) : c'est le cadet; l'aîné est mort; il y a en Provence 4 autres Blacas non parents.

Coni [1]. Déclaration vague d'une femme sur les projets de 4 brigands qu'elle aurait entendus causer.

Prisonnier anglais. Payne, qui est à Barèges (532), a la permission de venir à Versailles.

Doire. Menou annonce l'assassinat de Gallo, maire.

Apennins. Des brigands des états de Parme, venus dans les Apennins, ont dévalisé des voyageurs, notamment des ouvriers (824.845). Moncey dit qu'ils sont retournés dans les états de Parme ; en les poursuivant, on arrête Sbarbaro, assassin, condamné à mort avant la Révolution, et deux réfractaires.

Strasbourg. Passage d'un courrier prussien, le comte de Lehndorf, porteur des dépêches de Knobelsdorf, ambassadeur de Prusse en France.

Lot. Voies de fait de Vidal et Gérard, conscrits réfractaires, contre Escuriac qu'ils accusent d'avoir fait arrêter des conscrits.

Mayenne. Bande de 8 inconnus armés.

Le Havre. Retour de 2 prisonniers, évadés d'Angleterre dans un bateau de pêche anglais qu'ils ont pris.

1. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 3 septembre, série F7.
2. Ajouté par Fouché.

Bacon-Tacon a été condamné à 600 fr. d'amende et 5 mois de prison (520); il va faire appel et ira en cassation; c'est un intrigant; le préfet propose, si on ne veut pas le séquestrer de la société, de l'envoyer en surveillance au loin.

Abbé Giulio, frère du préfet de la Sesia, ex-chef d'une bande de rebelles, est à Rome, mais a une correspondance secrète en Doire et parle de revenir en Piémont : on recherche sa correspondance et on l'arrêtera s'il revient.

Ligurie. Une bande de 12 brigands a paru dans les Apennins (950). Moncey dit que le lieutenant Bougault, envoyé par le capitaine Nicolas, en a arrêté 8; on a pris des armes chez eux.

Verdun. Wirion envoie des extraits d'une lettre de Cécil, aspirant anglais évadé, à Lambert, sous-lieutenant de marine.

Moselle. Plaintes contre un prêtre qui veut empêcher les jeux et les danses pour la fête du 15 août.

Mme des Cars. Nadaillac, maréchal des logis des gendarmes d'ordonnance, a adressé à S. M. un placet pour lui demander le retour de sa mère, Mme des Cars, veuve de Nadaillac (813); bons renseignements sur la conduite de Mme des Cars.

Vernazza, ami de Balbo, à Turin (849) : détails; très ennemi de la France; très dévoué à la cour de Sardaigne.

Viagers du 1er arrondissement. [1] Sur 65, 49 existent, 15 sont morts, 1 inconnu.

Rapport du préfet de police (suite). Suicide de Solimary, domestique de Zederas, — Arrestations : 3 conscrits, 1 déserteur, 5 voleurs, 14 rôdeurs de nuit, 2 mendiants. 1 fou.

BULLETIN DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 1807

976. — Ourthe. Gendarmerie. — Divers rapports indiquaient que les vols d'église étaient fréquents dans le département de l'Ourthe. Le sénateur ministre en a fait l'observation à M. le maréchal Moncey, en l'invitant à fixer la surveillance de la gendarmerie sur cet objet. M. le maréchal répond que la compagnie de l'Ourthe est très faible en ce moment, ainsi que celles des départements voisins, parce qu'il en a été extrait plusieurs détachements pour d'autres services notamment pour la grande armée. M. le maréchal ajoute qu'il a invité son Excellence le prince ministre de la guerre à renforcer ces compagnies le plus tôt possible.

977. — Prisonniers anglais. Dettes. — La loi ayant établi la contrainte par corps pour dettes contre les étrangers, le sénateur ministre a observé au département de la guerre que les anglais, qui se trouvaient dans ce cas et dont la résidence dans les villes ouvertes avait été permise, paraissaient devoir être assujettis à une surveillance plus rigoureuse, qui ne pourrait être observée qu'à Bitche ou autre château pareil. Son Excellence a spécialement désigné les sieurs Morshead, Sturt et Waring Knox. Son Excellence le ministre de la guerre répond qu'on vient de donner ordre pour que ces trois anglais soient envoyés à Bitche et qu'ils y soient surveillés avec soin. Son Excellence ajoute que ce sont les seuls prisonniers de cette nation qui soient poursuivis pour dettes.

978. — Malines. Rixe. — Le maire de Malines a donné un bal le 15 août pour célébrer l'anniversaire de la naissance de Sa Majesté Il a cru, de concert avec le commissaire de police, devoir inviter les officiers à s'y rendre sans armes et l'instruction pour la surveillance a été conforme. Cette mesure a été le sujet d'une rixe. Le préfet écrit à la date du 3 septembre qu'on espère que cette affaire n'aura aucune suite ; que

1. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 3 septembre. Série F7.

le gouverneur et le commandant secondent les moyens de conciliation qui ont été employés.

979. — Tarn. Désertion. — 1074 conscrits du Tarn, presque tous de l'arrondissement de Castres, s'étaient soumis et avaient été dirigés sur leurs destinations (*Bulletin* du 1er septembre [1]) (970). Le préfet de ce département annonce que 217 ont déserté en route. Ils paraissent avoir manifesté l'opinion que le décret d'amnistie les dispensait du service. On fait les poursuites convenables.

980. — ÉVÉNEMENTS DIVERS.

Paris. Premier extrait des papiers saisis chez Bertico [2] : lettres de Balsac, instituteur des enfants de Champagny, à Bertico, à propos de Chateauvieux, sous-préfet d'Avallon, que Bertico cherchait à faire révoquer. (Noms cités : Benoît, Bachelet, Moncey, Capelle)

Sésia. Rébellion. 300 personnes arrachent un individu à deux gendarmes.

Calvados. Bordeaux est condamné à 5.000 fr. d'amende et 2 ans de prison pour escroqueries envers des conscrits.

Incendies . 1) de bruyères pendant 15 jours : Malmédy ; 2) Forêts.

Marseille. Rixe entre africains, tunisiens et marocains, provoquée par Mohamet Berberi, algerien.

Dordogne. Jugement condamnant Massen, secrétaire de mairie, à 5.000 fr. d'amende et 2 ans de prison pour prévarication dans la conscription.

Loire. Perrachon, conduit par le gendarme L'Hoest, se jette dans la Loire et se noie, ainsi que L'Hoest qui a voulu le sauver.

Rapport du préfet de police. La femme Depreuil, vivant avec Le Jeune, tue sa cuisinière par jalousie, — Bourse : rentes, 87 fr. 25 et 89 fr. pour la fin du mois ; banque, 1380. — Arrestations : 1 conscrit, 6 voleurs, 19 rôdeurs de nuit, 4 vagabonds, 2 teneurs de loterie.

Voleurs, vagabonds, perturbateurs et autres mauvais sujets. 27, dont 2 femmes, non susceptibles de jugement : à détenir plus ou moins longtemps selon la gravité des délits.

Extérieur. Raguse. On invite le général Lauriston à faire arrêter Le Prince dit Beauvernet, officier français, qui avait offert à la police de la servir par les liaisons qu'il avait conservées à Londres : une enquête prouve qu'il a servi, en Angleterre, d'espion au gouvernement anglais vis-à-vis des prisonniers français ; détails.

BULLETIN DU MARDI 8 SEPTEMBRE 1807

981. — Cherbourg. Déclarations d'un portugais. — Le préfet de la Manche écrit qu'un navire portugais est entré à Cherbourg, le 3 de ce mois. L'équipage a déclaré qu'il avait rencontré une frégate anglaise, dont le capitaine a assuré que les troupes britanniques étaient entrées dans la ville de Copenhague. Il a ajouté que la mer était couverte de croiseurs anglais, chargés d'arrêter tous les bâtiments danois qu'ils pourraient surprendre et qu'on employait même à ce service les navires marchands.

982. — Rapport du préfet de police. — Dimanche, 6 de ce mois, il y a eu un léger mouvement entre les compagnons chapeliers dits du Devoir, et Gavots [3] ; on a arrêté les trois instigateurs et l'ordre a été rétabli. — On a fait connaître à la Bourse un arrêté de la Banque par lequel elle offre des fonds à 4 0/0, sur dépôts d'inscriptions ou actions.

1. *Bulletin* du 1er septembre de la série F^7 et du 4 septembre de la série AFIV.
2. Cet article n'a pas moins de 6 pages.
3. Ou Gaveaux.

On attribue à cette mesure la hausse considérable que tous les cours ont éprouvée. Rentes, 90 fr. ; actions 1.400.

983. — Naples. Conspiration. Amnistiés. — M. le commissaire général de la 27e division militaire annonce qu'il vient de recevoir des ministres de la guerre et de la police de Naples, l'avis officiel qu'un grand nombre de complices amnistiés de la dernière conspiration sont tenus de se retirer dans la Haute Italie, avec la faculté néanmoins de se fixer dans les départements français au delà des Alpes. Trois des plus coupables lui sont renvoyés pour être renfermés à Fénestrelles. Un quatrième, nommé Negri, natif du ci-devant Piémont, est mis simplement à sa disposition. M. le commandant général observe qu'il n'existe déjà, dans l'étendue de la 27e division, que trop d'artisans de troubles et de désordres, sans en augmenter le nombre par des gens dont la malveillance ne peut être révoquée en doute. Il se propose de diriger sur Briançon les trois qui sont destinés à la détention. Quant à Negri et à ceux qui se trouveront dans le même cas, il désire qu'ils puissent être renvoyés dans des départements de l'intérieur, d'où ils ne pussent entretenir des relations suspectes dans le ci-devant Piémont. M. le conseiller d'Etat propose d'autoriser ces dispositions et d'ordonner que Negri sera transféré à Gap (Haute-Alpes) où il sera provisoirement soumis à la surveillance des autorités locales. — Adopté [1].

984. — Smogleurs. — M. le commissaire général de police à Boulogne réclame depuis longtemps contre les abus qui résultent de l'admission, jusqu'alors inusitée, des smogleurs dans les ports de la Manche, sous prétexte d'y charger des marchandises françaises. Des anglais déguisés en marins ont pu et pourraient encore s'introduire en France, et, dans l'état actuel des choses, il lui paraît impossible de s'opposer efficacement à ces communications (*Bulletin* du 14 juillet) (1825). M. le commissaire général a cru devoir d'abord empêcher les smogleurs de faire aucun chargement dans les ports de son arrondissement, à moins que leurs équipages ne fussent composés de manière à n'inspirer aucun soupçon. Mais cette mesure ne lui paraît pas encore suffisante pour fermer la porte à tous les abus. Il est d'avis et M. le conseiller d'Etat propose d'interdire totalement aux smogleurs l'entrée des ports et rades de la Manche, à moins d'un danger imminent constaté par l'autorité civile. — Approuvé [1].

985. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Sicile. Le prince de La Catholica, nommé ambassadeur en Espagne, va venir à Paris avec Xavier Maraffa comme valet de chambre : ce dernier est capable de tous les crimes.

Indre-et-Loire. Long rapport [2] sur ce département à propos du nouveau préfet, Lambert, remplaçant Pommereul ; plaintes contre Lambert.

Turin. Menou a traduit à la commission militaire les assassins du maire de la Doire (975).

Etrangers. Permission d'aller à Marseille : baron de Reitzenstein, badois.

Rapport du préfet de police (suite). Un suicide. — Arrestations : 3 voleurs, 1 mendiant.

Ordres du Ministre (suite). Détenir j. n. o. : 1) en cas d'acquittement que l'on

1. Ordre du Ministre.
2. 6 pages.

redoute : Girard (a outragé le buraliste des droits réunis à Thionville ; on rappelle l'esprit de rébellion de cette ville (Moselle : 601) contre les droits réunis) ; 2) Fontaine (964) (ses efforts pour intéresser en sa faveur) ; 3) Seveno dit Le Minour (arrêté pour l'enlèvement de l'évêque de Vannes ; pas prouvé, mais mauvais sujet ; brigandage ; sa famille demande son éloignement) ; 4) Foyer (acquitté pour brigandage faute de preuves ; sa famille et les autorités demandent des mesures contre lui) ; 5) Vacili (reçu à l'hôpital comme prisonnier russe ; avait pris le nom de Mikaeloff ; suspect). — Ajourner la proposition du préfet de renvoyer chez lui : Decker (964) (paraît calmé). — A la demande du préfet, arrêter provisoirement les membres les plus intimidants de la famille : Fiers (2 Fiers sont poursuivis pour brigandage ; leurs parents essayent d'intimider les témoins). — Arrêter et détenir : 9 agitateurs pour les droits réunis, à Lisieux (921) (renvoyés après 3 jours de prison, ils recommencent).

Faits divers. Mollet tue sa femme : Orne. — Incendie accidentel : Forêts (980).

BULLETIN DU MERCREDI 9 SEPTEMBRE 1807

986. — Incendie de Spa. Détails. — (964). Le préfet de l'Ourthe écrit que le résultat des procès-verbaux dressés sur l'incendie de Spa est qu'il y a eu 195 maisons brûlées. Le dommage est évalué à 2.300.000 fr. Le maire a donné sa démission ; il est remplacé par un autre, actif et intelligent. Une commission est établie pour la distribution des secours. Dans la reconstruction, les toits en chaume seront interdits. — En exécution du décret de Sa Majesté, qui ordonne que le produit des jeux de Spa sera appliqué pendant dix ans au secours des incendiés, le sénateur ministre s'est fait rendre compte de ce que les jeux de cette ville pourraient produire cette année. Il a été informé qu'il ne s'était rendu aux eaux de Spa qu'un très petit nombre d'étrangers et qu'ils se sont tous éloignés à la première nouvelle de l'incendie. La maison de jeux n'a été ouverte que peu de jours, et le produit a été à peu près nul. Cependant, le ministre a jugé que l'administration des jeux devait venir au secours des malheureux incendiés et il lui a fait ordonner de verser entre les mains de M. le préfet de l'Ourthe la somme de 4.000 fr. « et le produit de la saison, si les jeux sont ouverts [1] ».

987. — Gênes. Contrebande. Attroupement. — La nuit du 25, 20 paysans armés de la vallée de Fontana-Bona ont assailli et désarmé un poste de douaniers, près du golfe de Rapallo, territoire de Gênes ; un bâtiment chargé de sel s'est approché de la côte, au même moment, et toute la cargaison a été mise à terre. Un autre navire plus considérable était attendu, et un attroupement beaucoup plus nombreux, d'environ cent paysans également armés, a paru en protéger l'arrivée et le débarquement. Ils ont retenu les douaniers en leur pouvoir jusqu'à ce qu'ils se soient assurés que ce navire ne paraissait pas ; alors ils les ont relâchés et se sont retirés en déclarant qu'ils emploieraient la force pour se procurer des sels, jusqu'à ce que les droits eussent été modérés. Une troisième bande, d'environ 20 hommes, postée sur des rochers, près Porto Fino, faisait feu dans le même moment sur les douaniers de Novi qui venaient de forcer à la retraite un autre bâtiment également chargé de sel. Le commissaire général de police à Gênes, qui rend compte de ces événements, observe que les douaniers se plaignent de n'être pas

1. Ajouté par Fouché.

secondés par les gendarmes avec assez de zèle. Ce rapport est communiqué à M. le maréchal Moncey.

988. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Renseignements demandés par S. M. Détails sur M. de Bellegarde : arrivé en Russie à la fin du règne de Catherine II ; sous Paul I, il a servi dans le régiment de M. de Richelieu ; cassé ; à Paris, il voyait Markoff et Whitworth ; fréquents voyages en Russie ; arrêté à Saint-Pétersbourg; Lapouschin a examiné ses papiers ; l'empereur Alexandre l'envoie en Sibérie : il était très lié avec Meillar, fils de l'ancien intendant de Valenciennes. Détails.

Journaux. S. M. a demandé des renseignements sur un article du journal de Francfort sur le partage de la Turquie : insignifiant.

Vol de la caisse militaire [1] du 1er cuirassiers ; noms des officiers cités : Guiton, Fontaine, Mahour, Berckheim, Le Vilain.

Etrangers autorisés à venir en France. Barkhausen, député de Halle, et Ochs, son secrétaire ; Hesse et Schultz, docteurs en droit ; Martenn et Blumenbach, professeurs ; Levachoff, conseiller russe ; Besse, professeur de médecine ; comte de Moltke, de Kiel en Holstein ; venant tous à Paris. — Thou, conseiller du duc de Saxe-Weimar vient à Metz. — Neurath, ancien magistrat, vient à Bruxelles.

Coblentz. Passage de Reinhard, allant à Paris.

Conscrits. Désertion. 50 ont déserté à Turin : 2 ont été tués par les gendarmes, 15 autres évadés de Chiavari : 3 sont repris.

Haute-Saône. Rixe entre jeunes gens ; Melard, adjoint, est blessé.

Rapport du préfet de police. Tentative de suicide de Basset. — Huot, charretier, écrase un enfant. — Bourse : l'arrêté de la Banque (982) est faux ; rentes, 89 fr. 80 ; banque, 1400. — En août, on a déposé 16 bilans, dont ceux de Naverres et de Bourcard : pas de réhabilitation. — Arrestations : 3 conscrits, 1 déserteur, 3 voleurs, 5 rôdeurs de nuit, 1 fou.

BULLETIN DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 1807

989. — Renseignements demandés par Sa Majesté. Journaux. — L'article de Manheim, inséré dans le *Journal de Paris*, relativement à une secte fanatique qu'on dit s'être élevée dans le royaume de Wurtemberg, était copié du *Courrier de l'Europe*, qui l'avait lui-même traduit de la *Gazette politique de Manheim*. Le journaliste français a supprimé plusieurs traits inconvenants du récit du journaliste allemand et s'est contenté de raconter le fait sans en garantir la vérité.

990. — Théâtre de Cassel. Proposition. — Extrait d'une note remise au sénateur ministre : « On propose d'établir à Cassel un spectacle « pareil à celui que Mlle Raucourt a fondé à Milan. On y donnerait al- « ternativement toutes les pièces des divers théâtres de Paris. La sup- « pression de plusieurs de ces théâtres faciliterait le choix des acteurs. « L'orchestre, composé de 25 musiciens, serait en même temps celui « de la Cour, tant pour la chapelle que pour les concerts et bals. On ne « demande que le privilège exclusif et la jouissance de la salle de « Cassel. »

991. — Aisne. Droits réunis. — L'administration des droits réunis communique un placard qui lui a été adressé par le préfet de l'Aisne, conçu en ces termes :

« Oui, pour leur Empereur,
Les français sont unis.
Quel serait leur bonheur
Sans les droits réunis ! »

1. F7 6503 dos. 837.

que c'est la suite des bruits de suppression de ces droits qu'on a répandus dans plusieurs autres villes, et notamment à Lisieux, avec désordre. — Nota. La Police générale a ordonné l'arrestation des perturbateurs de Lisieux, signalés. (*Bulletin* du 7[1] septembre) (985).

992. — Altona. Hue. — M. Bourrienne informe le sénateur ministre, par une lettre du 2 de ce mois, que le prince royal[2] a ordonné que le sieur Hue, dont la correspondance était contraire aux intérêts du gouvernement danois, se constituât prisonnier à Altona ou se rendît à Wibourg pour être transporté en Angleterre avec les anglais réunis dans cette ville. Il a opté pour cette dernière mesure. — Nota. Le sieur Hue, ancien valet de chambre de Louis XVI et ensuite chez la comtesse de Lille, avait succédé à Gimel, l'agent et le commissionnaire de Louis XVIII à Altona.

993. — ÉVÉNEMENTS DIVERS.

Haute-Garonne. Garde nationale. 241 hommes vont partir de Toulouse pour Bordeaux. On signale à La Martillière les difficultés pour recruter les gardes nationaux.

Verdun. Evasion de 4 prisonniers pour lesquels 3 lieutenants, Kenzie, Wills et Ludwidge, s'étaient portés caution « corps pour corps ».

Arras. Arrestation d'un italien, Justini, ayant pris le nom de Grimaldi et logé chez Laporte, et d'une femme l'accompagnant ; ses voyages ; détails.

Seine-Inférieure. Le Seigneur dit Montmorin (276) était sur la liste fournie par le général Canclaux des individus proposés comme officiers de la garde nationale. Il a servi depuis 10 ans la correspondance anglaise et il a fait la contrebande ; il a aidé le débarquement de La Maisonfort. En ce moment il essaye de faire démissionner Gauthier, maire de Saint-Valery, pour prendre sa place. Détails.

Prêtre. Intolérance. Un prêtre avait refusé d'enterrer une femme, près de Metz (929). Le conseil épiscopal lui a donné l'ordre de célébrer gratuitement un office pour cette femme, en l'annonçant.

Jura. Colin, payeur du 29e dragons, est en fuite.

Hérault. Rébellion pour arracher un assassin aux gendarmes.

Evasions. Riom : 5 détenus ; Mende : 2 détenus ; les 2 concierges sont en jugement.

Rapport du préfet de police. Bourse : ventes nombreuses ; rentes 88 fr. 50 ; banque, 1.400. — Arrestations : 4 conscrits, 2 voleurs, 9 rôdeurs de nuit, 2 vagabonds, 1 fou.

Francfort. Précy est à Francfort, demandant à rentrer en France ; bons renseignements de Bourrienne ; Mme de Lametherie a intercédé pour lui (957).

Faits divers. Assassinat de Florentin, gendarme, par Gérardin, braconnier : Meurthe. — Incendies : Haut-Rhin, Toulon, Doubs, Meurthe, Léman.

BULLETIN DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 1807

994. — Oise. Accident. — Le 7 de ce mois, la diligence de Compiègne a versé près Senlis. Un voyageur a eu la cuisse cassée ; cinq autres ont été blessés plus ou moins grièvement. La gendarmerie, qui rend compte de cet événement, observe que la voiture était extraordinairement chargée. Il y avait sur l'impériale huit voyageurs et beaucoup de malles et paquets, suspendus autour. Ce rapport est communiqué à l'administration avec les observations convenables pour la sûreté publique.

995. — Gênes. Nouvelles. — On a reçu à Gènes, le 4 de ce mois, des lettres de Livourne qui portent que le général Miollis est entré dans Li-

1. *Bulletin* du 8 septembre, série AF IV. (985).
2. De Danemark.

vourne, le 29 août, à la tête de 1.200 hommes, et a pris possession de cette place. Il y est arrivé successivement plusieurs autres corps de toutes armes. Un embargo a été mis sur tous les navires. Ordre à tout possesseur de marchandises anglaises d'en faire la déclaration dans 24 heures, à peine de payer triple valeur.

996. — Marseille. Réclamation. — On répand à Marseille que cette ville enverra incessamment à Paris une députation pour solliciter de nouveau la franchise du port.

997. — Rapport du préfet de police. — Les ventes de rentes ont été aussi nombreuses à la Bourse d'hier qu'à la précédente. On attribue ce mouvement à la clôture des transferts qui a dû se faire aujourd'hui. Rentes 88 fr. 60 ; actions 1.385.

998. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Avallon. Rapport transmis par Moncey sur la plainte formulée contre le lieutenant de gendarmerie Kauffmann, qui, en arrêtant Berthier et son domestique, Cadoux, les aurait laissés communiquer avec d'autres personnes malgré l'ordre absolu de les garder au secret ; détails.

Haut-Rhin. Dans une rixe, un gendarme tue Mougin.

Recherche d'un brigand, Boquet ou Bosquet : une lettre, sous le couvert de Mme Goiset, fait croire qu'il est à Paris (rapport de Moncey).

Gênes. Dieffe-Bruno, se disant vice-consul du roi de Sardaigne, a demandé à traverser la France pour aller à Malaga : refusé.

Etranger venant à Paris. Pfeiffer, conseiller du duc de Nassau-Usingen.

Lille. Société de voleurs. Jugement condamnant à 8 ans de fers Moreau, Godefroy, Martin et les 2 frères Gossart (285.421).

Calvados. Communication avec l'ennemi, qui avait pris un navire marchand, *Le Guillaume*, et renvoie le capitaine avec 4 ou 5000 francs.

Ile d'Elbe. Un navire arrive de Gênes avec 123 déserteurs pour le 6e de ligne italien. — 3 grenadiers poignardent un de leurs camarades.

Rapport du préfet de police (suite). Incendie chez Deaclard. — Suicides : Durand ; Henry. — Arrestations : 1 conscrit, 4 voleurs, 3 rôdeurs de nuit, 2 vagabonds.

Pièce annexée au Bulletin

Rapport de la préfecture de police, du 11 septembre.

BULLETIN DU SAMEDI 12 SEPTEMBRE 1807.

999. — Côtes. Surveillance des pêcheurs. — On a observé depuis longtemps que les mesures prises pour la police de la pêche étaient facilement éludées, soit pour l'introduction des marchandises anglaises, soit pour la correspondance et les communications avec l'ennemi, soit enfin pour les passages clandestins. Pour faire cesser ces abus, il paraît urgent d'assujettir les pêcheurs à une surveillance régulière. Le projet de règlement qui a été rédigé à ce sujet est communiqué à Son Excellence le ministre de la marine, avec invitation à faire connaître son avis sur les divers articles dont il se compose.

1000. — Cologne. Fanatique. — Un moine de Franconie, nommé Knoerzer [1], dit père Adam, pensionnaire du grand-duché de Berg, s'est établi à Cologne et a répandu qu'il était envoyé de Dieu pour guérir les malades, délivrer les possédés, soustraire les jeunes gens au service militaire, etc... La mission et les miracles du père Adam étaient le

1. Mot écrit ici Knoerrier et plus loin Knoerzer.

sujet de quelques feuilles imprimées. Les habitants des campagnes affluaient à Cologne pour recourir à lui et lui faire leurs offrandes. Le préfet l'a fait arrêter et propose de le renvoyer dans son pays, en en donnant avis à la cour de Berg.

1001. — ÉVÉNEMENTS DIVERS.

Verdun. Les 4 anglais évadés (993) viennent d'être arrêtés avec un maître de langue, dit Parisien, qui les avait excités à fuir; Wirion dit qu'ils sont tous traduits à Verdun.

Translation à Bitche et à Sarre-Libre, par ordre de Wirion, de 11 prisonniers, dont Jackson, libraire, qui a fait imprimer chez Pricot un pamphlet pour exciter la division.

Calvados. Jugement condamnant à 1 an de prison et 300 fr. d'amende David, pour recel de conscrits.

Aix-la-Chapelle. Inhumation de Mme Decker dans un caveau de l'église sans prévenir les autorités; d'autres cas pareils.

Roer. Incendie d'une ferme appartenant au Sénat.

Puy-de-Dôme. Renseignements sur Champomier qui s'était plaint de Mangerel (maire), Bathias (juge de paix) et Jaladon (prêtre), à Pionsat : tout est faux. « M. Mangerel est un ancien et respectable fonctionnaire. »

Viagers du 2e arrondissement. Sur 22, 13 existent, 9 sont morts.

Rapport du préfet de police. Cabourdin, employé dans les bureaux de Decoincy, directeur des billets, a remis en circulation des billets de la Banque de France annulés. — 2 suicides : 1) Froment se tue chez Mme Vauvilliers; 2) Telsier. — Bourse : rentes, 88 fr. 70; banque, 1402 fr. 50. — Arrestations : 1 conscrit, 1 déserteur, 2 voleurs, 12 rôdeurs de nuit, 2 vagabonds, 1 fou.

Alicante. Le consul envoie une dénonciation vague qu'il a reçue contre Bocaccio, ex-chef de Barbets, dit on, qui aurait passé en Espagne avec Rosa. On a à la police les noms de tous les barbets et Bocaccio n'y figure pas.

Ordres du Ministre. En surveillance à 40 lieues de son département et des résidences de la Cour, dans une commune où sa famille offre de pourvoir à ses moyens d'existence : Saint-Amans (811) (ne peut être mis en jugement ni revenir chez lui sans danger). — Retenir j. n. o. : Duclos (en jugement pour vol, allait être élargi faute de preuves). — En liberté en surveillance : Flaugnac (propos contre S. M., rien de grave).

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 12 septembre.

BULLETIN DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 1807.

1002.— Gênes. Mesures contre un gazetier.— Le commissaire général de police à Gênes écrit, à la date du 5 septembre, qu'on a mis en prison le rédacteur du *Moniteur Ligurien*, pour avoir inséré dans sa feuille que le général Miollis était entré à Livourne, que les troupes françaises prendraient bientôt possession de l'île de Sardaigne et que l'escadre de Toulon avait été vue à la hauteur du golfe de Gênes.

1003. — Rapport du préfet de police. — Peu d'affaires à la Bourse de samedi. Le cours des rentes n'a été coté que pour la jouissance du 22 septembre, celle de mars étant fermée. On l'a clos à 86 fr. 75. Actions, 1.400.

1004. — ÉVÉNEMENTS DIVERS.

Renseignements demandés par S. M. sur l'adjudant général Coussaud.

Verdun. Davies dit Parisien a aidé 4 anglais à déserter (1001); détails sur lui; il

avait pris une voiture chez Sargaud; Wirion dit qu'il faut faire un exemple sur lui à Verdun.

Hérault. Barascut, inspecteur des hôpitaux, infidèle, a disparu.

Maine-et-Loire. Capture de Huet, conscrit réfractaire, recherché depuis longtemps (617) (rapport de Moncey).

Finistère. Assassinat d'un père et de ses 3 fils sur une route ; 2 sont morts, 2 grièvement blessés.

Alexandrie. Rapport de Menou : la commission militaire a prononcé des peines diverses pour délits dans la conscription contre Roccati (secrétaire de mairie), Cavallo, Rotta, Marendino.

Chartres. Rixe entre ouvriers.

Roer. 10 brigands attachent 6 personnes et les dévalisent.

Sture. Constant, couvert par la prescription pour assassinat, vient de faire un an de prison pour un autre délit : il restera détenu j. n. o.

Rapport du préfet de police (*suite*). Fruchet, escroc, tue Prunier qui le traînait chez le commissaire de police, blesse ce dernier et se tue. — Gérard, employé à la trésorerie, se tue. — Arrestations : 1 déserteur, 4 conscrits, 15 voleurs, 1 filou-32 rôdeurs de nuit, 11 vagabonds, 2 fous.

Pièces annexées au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 13 septembre.

Rapport de la préfecture de police, du 14 septembre.

BULLETIN DU MARDI 15 SEPTEMBRE 1807.

1005. — Conscription. — Le préfet du Var écrit que tout le contingent de cette année est aux drapeaux. Il y a eu dans les premiers détachements quelques déserteurs; ils ont rejoint volontairement. — Dans le Tarn, la désertion est considérable. Quelques mesures avaient produit la soumission du plus grand nombre des réfractaires; mais, sur le premier départ de 925, la désertion en route a été de 217 hommes. (*Bulletin* du 7 de ce mois) (979). Par un nouveau rapport, le préfet annonce que le deuxième détachement, composé de 171 hommes, était réduit à 178 en arrivant à Nîmes et on a employé la gendarmerie pour les escorter jusqu'à leur destination. Les détachements ultérieurs ont éprouvé la même désertion. Le préfet a placé de nouveau des garnissaires chez leurs parents et a doublé leur nombre.

1006. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Etranger autorisé à venir à Paris : duc de Calabritto, chambellan du roi de Naples.

Verdun. Arrivée de Brander, aspirant de marine. Effectif : 1001.

Bordeaux. Perturbateurs : Duclos et Gestas (1.230.1133) : on ne peut les arrêter; détails sur eux; on a failli en prendre un chez Dasté.

Montargis. Rixe entre des prisonniers russes et des habitants.

Givet. Evasion de Sergent, prisonnier anglais.

Lys. Un prêtre dissident n'a pas tenu compte des remontrances de son évêque. « Le ministre ordonne de le faire arrêter [1]. »

Lyon. Déficit de Rousset, receveur.

Rapport du préfet de police. Bourse : rentes, 86 fr. 40; banque, 1395. — Arrestations : 1 déserteurs, 6 conscrits, 2 voleurs, 4 rôdeurs de nuit.

Relevé des principaux délits d'août. 6 rébellions pour conscrits. — Point d'attaque de courriers ni de diligences. — 2 attaques de particuliers. — 6 assassinats. — 4 vols. — 1 fausse monnaie.

1. Ajouté par Fouché.

BULLETIN DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 1807

1007. — **Renseignements sur les maisons religieuses.** — Le sénateur ministre a demandé des renseignements sur le nombre des maisons religieuses établies dans chaque département et sur l'esprit qui les dirige. M. l'évêque de Poitiers, consulté par le ministre des cultes sur cet objet, répond qu'il y a treize maisons religieuses dans son diocèse, que le nombre des sujets excède 120, indépendamment des novices : « L'union, dit ce prélat, est loin de régner dans quelques-unes de ces « maisons. Les unes se subdivisent; toutes ne veulent que leurs anciens « statuts : on ne les sortira pas de là : elles trompent le gouvernement, « quand, pour obtenir leur approbation, elles se présentent sous les « couleurs qu'elles savent lui plaire ; toutes se disent également vouées « au service des pauvres, malades et à l'instruction publique. C'est là « le prétexte : le fond de la chose est l'ancienne règle monastique. Ces « maisons ne sont pas embarrassées de trouver, pour acquérir des mai- « sons, des sommes de 20.000 francs, 30.000 francs, tandis que les pères « de familles n'éprouvent que des refus. Il faut des aumôniers, des con- « fesseurs, des directeurs, des supérieurs tout exprès à cette classe de « fidèles, tandis que les campagnes manquent de prêtres. On ne peut « décider ces femmes à sortir de la ville pour se rendre dans les parties « du diocèse qui manquent de moyens d'instruction et de soulagement « pour les infirmes. Ces maisons sont des foyers de mysticité, de petit « esprit, qui ont une grande influence et qui rendent impraticables « toutes les mesures qui tendent à épurer, à anoblir l'exercice du culte. « J'en ai fait l'épreuve cette année. Quand le Pape accordait à Rome « de faire gras pendant le carême, il fut impossible d'en faire autant à « Poitiers, où l'on représentait la religion perdue par ce grand chan- « gement qui existe partout. M. le préfet, conjointement avec moi, a « voulu faire un règlement sur les sonneries vraiment insupportables « de cette ville. Ce n'a été pendant deux mois que cris, clameurs, « insultes, lettres anonymes... Le foyer de toutes ces pauvretés est « dans les couvents : il n'y a point d'exercice du culte noble et « élevé avec de pareilles institutions. » Les intentions de Sa Majesté ne sont pas remplies à cet égard : elle a voulu des maisons hospitalières et des maisons d'instruction et, sous ce titre respectable, on a établi des maisons et des corporations purement mystiques. Le clergé de France est dévoué et a de bonnes intentions ; mais il manque de discernement et de lumières ; il a besoin d'être détaché du vague de la spiritualité pour s'attacher davantage à la pratique des vertus utiles à la marche du gouvernement.

1008.— **Diligences surchargées.** — La gendarmerie a donné avis que, le 7 de ce mois, la diligence de Compiègne a versé près Senlis ; que plusieurs voyageurs ont été grièvement blessés et que cet accident a été causé par la surcharge excessive de l'impériale (*Bulletin* du 11) (994). Le préfet de l'Oise rend également compte de cet événement et communique un arrêté qu'il a pris provisoirement pour ce département portant que toute voiture publique y établie ne pourrait recevoir sur l'impériale que quatre personnes au plus et dans le cas seulement où toutes les places de l'intérieur seraient occupées. — Nota. Au mois de septembre dernier, un rapport et un projet de règlement sur les mes-

sageries furent mis sous les yeux de Sa Majesté. En avril, les accidents ont été fréquents. La préfecture de police rapporte au sénateur ministre qu'elle avait pris les mesures convenables pour empêcher que les voitures publiques qui partiraient de Paris fussent trop chargées (*Bulletin* du 17 avril) (586).

1009. — Événements divers.

Etrangers passant à Strasbourg, venant à Paris : baron de Bosset, envoyé du duc de Mecklembourg-Schwérin à S. M. ; baron de Frechenbach, chambellan du prince-primat ; baron de Wollrogen, grand maître de la cour de Saxe-Weimar.

Côtes-du-Nord. Troubles dans une foire, à Lanvollon, par d'anciens chouans (964). On dément le rapport de la gendarmerie ; pas de propos : simples jeux chez Geslin ; pas de mauvais esprit.

Ham. On a reçu, par ordre de Kellermann et du général Legrand, le capitaine Stamer, capitaine prussien.

Eure-et-Loir. Conscription. Le contingent entier, active et réserve, 584 hommes, est sous les drapeaux ; 1 seul déserteur.

Rhin-et-Moselle. Incendie dans une forêt impériale.

Spa. Incendie. (986). Evaluation des dégâts : 2.342.960 francs,

Sture. Nouvel acte de brigandage de la bande de Narzole.

Rapport du préfet de police. 2 incendies. — Assassinat de Gerbois : on soupçonne Garaud. — Bourse : les agents Fournier et Boisson ont beaucoup vendu ; rentes, 86 francs ; banque, 1390. — Arrestations : 4 déserteurs, 4 conscrits, 5 vagabonds.

Ordres de Ministre. Envoyer à un hospice où sa famille propose de payer pour lui : Dauchet (ex-moine, mendicité). — Retenir j. n. o. : 1) Sarragosse (colporteur, pamphlet manuscrit) ; 2) voleurs, vagabonds, etc., (27, dont 11 femmes, non susceptibles de jugement). — En surveillance, à 40 lieues de Paris et des endroits où séjourne la cour : Taschereau (a voulu prendre de l'argent aux prisonniers anglais Sturt et Knox (821) ; affaire à ne pas soumettre aux tribunaux).

Pièce annexée au Bulletin de police.

Rapport de la préfecture de police, du 16 septembre, contenant la copie d'une lettre écrite de Londres[1] par Louis Fauche-Borel et « adressée à mon agent », et d'une lettre de Danican.

BULLETIN DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 1807

1010. — Prisonniers anglais. — Son Excellence le ministre de la guerre informe le sénateur ministre que le sieur Power, né en Irlande, banquier à Paris, rue Cerutti, est définitivement rayé de la liste des prisonniers anglais. — Le sénateur ministre a invité Son Excellence le ministre de la guerre à assujettir à une surveillance rigoureuse ceux de ces prisonniers qui étaient sujets à la contrainte par corps pour dettes et en a désigné trois qui ont été de suite envoyés à Bitche. (*Bulletin* du 7 septembre) (977). Le général Wirion écrit, à la date du 15, qu'il vient d'en faire mettre trois autres à la citadelle de Verdun, un lieutenant et deux chirurgiens contre lesquels leurs créanciers ont obtenu des sentences par corps. La même mesure était ordonnée contre le sieur May, médecin, mais le sieur Humbert, son créancier, a prévenu en le faisant incarcérer dans la prison civile.

1011. — Altona. Emigrés. — La mer du Nord et la Baltique étant fermées à la navigation, les émigrés qui cherchaient à s'éloigner d'Al-

1. Cette importante lettre a 9 pages 1/2.

tona ont été forcés d'y revenir. M. Bourrienne adresse l'état nominatif de ces émigrés, au nombre de 22, dont deux femmes, la maréchale de Broglie et la duchesse de Luxembourg. Les principaux sont : le cardinal de Montmorency, le duc d'Aumont, autrefois duc de Villequier ; le bailli d'Hautefeuille, vieillard ne voulant pas rentrer ; le marquis de La Roche-Aymon ; M. de Maillard ; l'abbé de La Marre, qui a pris le nom de Bellecombe ; Hue, valet de chambre, chargé de la correspondance pour Mitau. On voit encore dans cette liste un comte de Saint-Mathieu. On sait qu'il a été chassé de Londres, soupçonné de servir le gouvernement français. Il a demandé la permission de venir à Paris, à la charge de se présenter à son arrivée à la police générale. Son Excellence l'a accordée. Il sera interrogé avec soin.

1012. —Fauche-Borel. Danican. — Fauche-Borel et Danican écrivent de Londres, le 25 août, à leur correspondant à Paris. Il est décidé que Danican ne repartira pas pour la France, vu les dangers qu'il a courus d'être arrêté à Rouen dans son dernier voyage. — (Nota. Danican, après un séjour de plus de trois mois sur le continent, envoyé exprès par Fauche-Borel pour se concerter avec l'agent de Paris, a rapporté à son commettant être arrivé au Havre le 6 juin, sur un vaisseau danois, avoir été reconnu à Rouen et s'être promptement retiré sur Bruxelles, etc. Le sénateur ministre s'est assuré de la manière la plus positive qu'il n'est entré aucun bâtiment danois dans ce mois de juin, ni dans celui de mai, soit au Havre, soit dans un autre port de la Seine-Inférieure ; le débarquement de Danican y était d'ailleurs observé par ordre de Son Excellence de manière à ce qu'il fût arrêté avant d'avoir touché terre.) — L'agent de Paris est donc sollicité de venir lui-même, sans délai, à Londres ; il sera abouché avec les ministres et surtout avec l'ami principal de Louis XVIII (on ne voit pas bien à qui pourrait s'appliquer cette désignation à Londres). L'agent recevra les fonds et tous les moyens pour opérer promptement à Paris et rétablir le repos de la France et de l'univers ; on le ferait accompagner à son retour par un personnage qui serait choisi pour coopérer dans les premiers moments en attendant Louis XVIII. « Votre affaire sera la seule « à laquelle on donnerait confiance, quoiqu'il y en ait plus d'une sur le « tapis, qu'on vous fera connaître pour éviter les contrariétés... Nous « avons fait d'ici des sacrifices qui font juger de notre bonne foi et de « la confiance qu'on a en vous et vos amis... En attendant votre arri- « vée, dites-nous : 1° s'il est vrai qu'il y ait un parti d'Orléans ? ce « prince, que j'en ai entretenu, m'a parlé dans un sens tout opposé ; « 2° votre opinion sur Puisaye et son parti en Bretagne ; pourrait-il « être employé dans votre affaire ? 3° Quelles sont les intentions de « M. de Champagny, relativement à l'Angleterre, et que pense-t-il sur le « comte d'Antraigues [1], son compatriote ? 4° Quels sont les rapports « de d'Andigné avec le ministre de la Police générale et M. d'Antraigues ? « (Nota : d'Andigné est à Vienne) 5° Que pensez-vous du valeureux roi de « Suède ? Louis XVIII doit être auprès de lui. Ayez les pleins pouvoirs « de vos amis et je vous y conduirai ? 6° Que dit-on de Moreau ? Est- « il vrai qu'il soit employé ? — Donnez-moi les nouvelles et organisez « un bon bulletin ; on mettrait cent louis par mois à cet objet. Répétez « dans votre première que vous demandez qu'on ne donne aucune

1. — Mot écrit Entraigues.

« attache à tout mouvement partiel, qui ne serait pas dirigé par Paris [1].» Il est difficile assurément de concevoir un tel mélange de niaiserie et d'impudence ; et si Fauche-Borel ne veut pas tendre un piège à l'agent de Paris, en l'attirant à Londres, on ne peut se faire d'idée d'une crédulité si stupide et si obstinée.

1013. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Prisonniers prussiens nés en France : Mausot, Bera, Collig, qui étaient au dépôt de Cambrai, ont la permission d'aller chez eux où on les surveillera.

Finistère. Attaque sur une route d'un père et de ses trois fils (1004) à la suite d'une rixe. Le Bars et Bouroulec s'avouent coupables.

Bordeaux. Graves dégâts et désordres par la Légion du Midi et le 47e de ligne, de passage.

Rapport du préfet de police. Bourse : rentes, 85 fr. 70 ; banque, 1390. — Arrestations : 2 déserteurs, 2 conscrits, 3 voleurs, 8 rôdeurs de nuit, 9 vagabonds.

Faits divers. Assassinats : 1) d'une sentinelle : Luxembourg ; 2) d'une femme par son mari. Mathiot : Moselle. — Inceste : Bridieu dénonce son fils et sa fille qui vivent maritalement et ont 3 enfants, et demande à l'autorité d'intervenir : Vienne.

BULLETIN DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 1807

1014. — Paris. Titres. — Depuis que le ministre a écrit aux préfets de défendre de porter des titres et de prendre des armoiries, sans une autorisation expresse et sans une lettre patente de Sa Majesté, il arrive, chaque jour, plusieurs demandes pour obtenir cette autorisation et cette lettre patente. Le bruit de la création des titres produit sur l'opinion le même effet que l'institution de la décoration de la Légion d'Honneur. Ces titres, considérés comme récompenses des services rendus à la dynastie, paraissent une chose si naturelle qu'il ne s'élève pas une seule objection contre leur création. Les titres, considérés comme système d'une nouvelle noblesse et accordés à la seule propriété, paraissent une candidature exclusive à toutes les places, et, sous ce rapport, ils blessent beaucoup d'amours-propres et font craindre pour l'avenir le retour des privilèges.

1015. — Paris. Bruits. — Des bruits de guerre ont été jetés dans l'opinion. La malveillance en a profité pour répandre ses hypocrites alarmes. Le ministre fait exercer dans cette circonstance une très active surveillance. Son Excellence vient aussi de prescrire les mesures nécessaires pour la police de Fontainebleau.

1016. — Moulins. Passage du patriarche de Venise. — Le 11 de ce mois, à huit heures et demie du soir, le patriarche de Venise a passé à la porte de Moulins et a changé de chevaux. Suivant l'usage, les gens de l'auberge lui ont offert des vins, des fruits, et les coutelières leurs marchandises. Le patriarche, qui, vraisemblablement, sait peu le français, a prétendu qu'au lieu de fruits, on lui avait proposé des filles et que les femmes étaient armées de couteaux pour attenter à sa vie et à celle de ses gens. Il s'est rendu à la caserne de la gendarmerie, s'est plaint avec véhémence et a causé un rassemblement très nombreux,

1. Le texte complet de cette lettre se trouve annexé au *Bulletin* du 16 septembre (1009).

mais tranquille. On a cherché, avec tous les égards possibles, à lui faire comprendre son erreur. Il n'a pas paru satisfait et a dit en partant qu'à son arrivée à Lyon, il écrirait à Sa Majesté et à M. le maréchal Moncey

1017. — ÉVÉNEMENTS DIVERS.

Boulogne. Voyage du ministre de la marine ; ses déclarations.

Etrangers venant à Paris. 6 députés envoyés près le roi de Westphalie ; Kremmer sénateur de Meiningen ; comte de Méan, ex-évêque de Liége ; baron de Buchwald, pensionnaire d'Autriche.

Prisonniers de guerre. Permission de venir à Paris : Malsen, Gall, Buttler : officiers prussiens ; Mezencoff, colonel russe.

Anglais. Hingston et Fletcher, sous-lieutenants de marine, s'évadent de Verdun grâce à Robert, chirurgien anglais, que Wirion a fait arrêter.

Aveyron-Rébellion (906). Moncey dit que cette bande avait pour chefs Claret et Charlot, brigands connus, qui viennent d'être tués.

Loire-Inférieure. Une bande de déserteurs avait dévalisé la caserne de gendarmerie à Riaillé (682) ; on a arrêté Bradane qui en faisait partie.

Gravelines. Arrivée, dans un canot, de 3 prisonniers français évadés d'Angleterre : La Fleurière et Charlot, se disant officiers de marine, et Pompier, qui a été envoyé à Angers, d'où il est.

Cantal. Tentative d'assassinat contre un maire.

Rapport du préfet de police. 20 garçons chapeliers, dits gavots (982), attaquent d'autres chapeliers travaillant chez David. — Incendie chez Gembert. — Suicides: 1) Farcy et sa femme; 2) Lambert. — Bourse: rentes, 85 fr. 20 ; banque, 1377 fr. 50. — Arrestations : 2 conscrits, 6 voleurs, 3 vagabonds, 2 rôdeurs de nuit.

Ordre du Ministre. Perrin, Baudran, Lapierre (devastation dans les campagnes) : arrêter et détenir Lapierre 3 mois, puis en surveillance; retenir Perrin j. n.o.; retenir Baudran jusqu'au 1er décembre, puis en surveillance. — A détenir, à la demande de la famille qui propose de payer son entretien : Faure ; (du Puy-de-Dôme ; mauvais sujet, dangereux pour sa famille). — A détenir j. n. o. : Reinero (2 assassinats, mais couverts par la prescription ; sa peine de un an de prison pour vol va expirer). — En surveillance dans sa commune : Corotto [1] (vagabondage et escroquerie). — Renvoyer chez lui : Parché (de Neuchâtel, se dit jardinier ; voyages suspects).

BULLETIN DU SAMEDI 19 SEPTEMBRE 1807.

1018. — Paris. Bosset, envoyé de Mecklembourg. — Le commissaire général de police à Strasbourg annonce, par une lettre du 14 de ce mois, que le baron de Bosset vient de passer dans cette ville, se rendant à Paris, en qualité d'envoyé extraordinaire du duc de Mecklembourg-Schwerin près Sa Majesté l'Empereur et Roi (1009). — Nota. Dans les papiers saisis chez M. de Rumbold, on a trouvé plusieurs lettres qui lui avaient été écrites à diverses époques par le baron de Bosset, capitaine dans le régiment de Meuron, au service d'Angleterre, neveu du colonel Sandoz (gouverneur du prince Adolphe de Mecklembourg-Schwerin). Ces lettres sont à la police générale. La première, datée de Hambourg, 3 décembre 1803, porte qu'il est chargé de recruter dans cette ville pour l'Angleterre. Il demande 100 livres sterling à M. Rumbold et promet de les lui rembourser, dès qu'il aura reçu les fonds destinés pour sa mission. — Voici l'extrait de la seconde, datée de Londres, 17 avril 1804, signée de Bosset, capitaine : « Je suis arrivé ici depuis

1. Peut-être est-ce le même que celui dont il s'agit dans le *Bulletin* du 4 octobre 1806 (15).

« huit jours. Mon premier soin a été de remettre à l'office de lord Hawkesbury, le paquet et la lettre dont vous m'avez chargé. Je m'occupe « de régler les affaires de la comptabilité dont j'ai été chargé ; je vous « ferai ensuite la remise de cent livres que vous m'avez avancées. — « D'après les nouvelles de la côte, si la descente doit se tenter, c'est dans « très peu de temps. Une force imposante est prête à recevoir l'ennemi. « Toutes les mesures se prennent avec ce calme et ce sang-froid qui « n'annoncent pas l'inquiétude. Pour croire raisonnablement que Bonaparte puisse réussir, il faut croire aux miracles. — L'assassinat du « duc d'Enghien a fait ici la plus vive sensation ; il a porté à son comble l'horreur qu'on a du Corse. Le prince de Condé en est profondément affligé ; des gens qui le voient croient qu'il ne survivra pas « longtemps à son petit-fils. — Beaucoup de gens s'inquiètent, M. le « Chevalier, de vous voir aux avant-postes, mais on espère que vous « avez placé des vedettes pour observer les mouvements des hussards « ennemis. — Mes affaires terminées, j'irai joindre la Légion » etc... — Une troisième lettre de M. de Bosset au chevalier de Rumbold, également datée de Londres, du 27 avril, était accompagnée d'un plan de Boulogne, qui a été trouvé dans les papiers du ministre. — Le même Bosset a été l'agent de Fauche-Borel, en 1798, ils furent pris ensemble, sur un bâtiment anglais et conduits en Hollande ; il a été souvent envoyé de Londres, sur le continent, notamment en Russie, en 1801, peu de semaines avant l'assassinat de Paul Ier ; et l'on a cru, dans le temps, à Londres, que sa mission avait quelque rapport avec cet attentat. — Ce Bosset met à sa signature les prénoms de Charles-Philippe et si, comme on peut aisément le vérifier, il est le même qui a été envoyé aujourd'hui à Paris, par le duc de Mecklembourg, on doit s'étonner de la méprise du prince. Bosset ne peut paraître en France sans y être arrêté. Il a été aperçu, il y a quinze mois, à Paris sous l'apparence équivoque d'un homme qui se cache, et le ministre de la police, sur l'avis qui lui en fut donné par un neuchâtelois respectable, le fit rechercher. Le sénateur ministre a ordonné provisoirement que M. de Bosset fût observé avec soin pendant son séjour à Paris. — Nota [1]. Le ministre a fait vérifier. — Les prénoms du sieur de Bosset, aujourd'hui à Paris, sont Georges-François. Ce n'est pas le même homme que le sieur Charles-Philippe, mais il y a entre eux une conformité d'origine qui doit le rendre suspect. Les ordres sont donnés pour qu'il soit surveillé avec soin.

1019. — Hautes-Alpes. Rixe. — La nuit du 15 de ce mois, on a démoli à Arvieux (Hautes-Alpes) une partie du temple que l'on construit pour le culte protestant. La gendarmerie, en rendant compte de cet événement, observe que ce délit n'est pas l'effet d'une haine entre les catholiques et les protestants ; que tous ceux du pays vivent dans le meilleur accord. On l'attribue à deux habitants d'Arvieux, nommés Eymard et Albert, qui ont voulu se venger de ce que les maçons employés à cette construction avaient renversé une croix qu'ils avaient plantée à quelque distance du temple. Eymard et Albert sont absents ; à leur retour ils seront arrêtés.

1020. — Ier arrondissement. — Le commissaire général de police à Boulogne, chargé de donner des renseignements sur la surveillance des

1. Toute la fin de l'article est de la main de Fouché.

côtes, dans les départements de la Somme et de la Seine-Inférieure, adresse le rapport suivant: « Les habitants sont commandés successi-« vement pour ce service ; mais il n'est fait que par les indigents : tous « les autres se font remplacer. Il en résulte que chaque poste, composé « de 12 à 15 hommes, est confié à la garde de mendiants, couverts de « haillons. Il faudrait envoyer quelques troupes de ligne sur la côte, « si on jugeait que cette garde fût utile ou y employer des officiers « retirés, avec une addition de paye ».

1021. — Mitau. Départ. — M. Bourrienne envoie une lettre qu'il a interceptée ; elle est écrite au sieur Hue par son épouse restée à Mitau. Elle est en majeure partie relative à de petites tracasseries d'intérieur ; mais le passage suivant mérite d'être communiqué : « On est à la veille « d'un départ ; une frégate attend à Libau pour conduire en Suède « l'oncle et le neveu (comtes de Lille et d'Angoulême). Si le voyage a « lieu, ce sera dans une huitaine. Finira-t-il comme le premier (à Cal-« mar, novembre 1804) ; c'est ce qu'on ne sait pas, je le crains ». Cette lettre apprend encore que M. d'Autichamp, qu'on croyait en Russie, est auprès du comte de Lille, « se mêlant de tout » dit Mme Hue. Il a placé dans les bureaux de M. d'Avaray un de ses anciens gendarmes, nommé Prienne ; il l'a présenté comme marquis et voulait le mettre adjoint du petit A., qui est sur le pied de chef de bureau, mais ce petit A. a défendu sa place et sa roture. — Nota. Le petit A. n'est autre que l'abbé Fleuriet, génovéfain, qui, depuis 92, est toujours resté commis dans les bureaux du comte de Lille. On apprend ici qu'il a pris une consistance de chef, sans doute depuis l'absence de Frauval, qui a suivi de La Chapelle à Londres et en Suède.

1022. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Vol du Calvados. Sur l'indication de Grand Charles, on a trouvé des fusils (871). Moncey dit que Manginot communique que Maisonneuve, arquebusier à Falaise, a reconnu avoir réparé 3 de ces fusils pour le maire de Falaise et en avoir vendu 2 autres à Courtmaseure. MM. de Combray et Acquet ont fait un voyage qui pourrait avoir pour but de transporter l'argent volé.

Deux-Sèvres. On tente vainement d'arrêter 2 brigands qui voulaient dévaliser un percepteur.

Saint-Germain. Rivet, lieutenant invalide, est renvoyé de Louvain à Saint-Germain-en-Laye, comme mauvais sujet.

Hérault. Attaque d'une voiture par 3 brigands qui dévalisent les 4 voyageurs.

Rapport du préfet de police. 2 suicides : 1) femme de Pottée qui est attaché au machal Bessières ; 2) femme Ruffin. — Accident mortel à Gaudy. — Duel entre Fieraud et Tissot, employés des jeux. — Bourse : ventes nombreuses : rentes 84 fr. 85. — Arrestations : 1 déserteur, 3 conscrits, 5 voleurs, 2 rôdeurs de nuit, 2 vagabonds, 1 fou.

BULLETIN DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 1807

1023. — Paris. Titres. — [1014]. Les amis et les ennemis de la dynastie s'occupent beaucoup des nouveaux titres et des projets qu'on suppose à Sa Majesté à cet égard. Il ne se dit rien, pour et contre, qui n'ait été dit à l'occasion de la création de la Légion d'Honneur. Les esprits sont, au reste, plus préparés à recevoir les titres qu'ils ne l'étaient à l'institution de la Légion d'Honneur. Les chevaliers de l'ancienne dynastie ont ri d'abord de cette décoration. Ils briguent aujourd'hui l'honneur de la porter, parce qu'elle a effacé toutes les autres. Il est même

facile de prévoir que, dans très peu de temps, les français qui l'ont obtenue ne désireront pas de porter des décorations étrangères. Le parti de l'ancienne noblesse, en opposition à la dynastie, montre de l'inquiétude relativement à l'institution des titres, parce qu'il craint que ces nouveaux titres ne produisent sur les anciens le même effet que la Légion d'Honneur a produit sur les anciennes décorations. — On se trompe étrangement si l'on croit que la masse de la population n'est pas indifférente à toutes les idées politiques. L'expérience l'a guérie, pour longtemps, de toutes les illusions, de toutes les chimères de bonheur public qui ont toujours été vainement attendues du résultat des délibérations des assemblées législatives. L'Empereur est tout pour la masse de la nation ; elle lui rapporte le contingent de son bonheur et de son malheur. Elle craint la guerre, parce que c'est un état de malaise ; elle désire ardemment la paix, parce que la paix signifie prospérité de commerce, activité dans les travaux, diminution des impôts et de la conscription. C'est pour elle le seul présage de l'abondance. Il est évident, pour celui qui observe attentivement les nuances de l'opinion, que l'Empereur est plus ou moins béni, dans toutes les classes, selon que l'on croit que son glaive est plus ou moins enfoncé dans le fourreau. Si le peuple arrête un instant sa pensée sur les institutions politiques, c'est pour les examiner dans leurs rapports avec la paix et la durée de cette paix. Si on lui parle d'une alliance de la dynastie actuelle avec les puissances étrangères, il manifeste de la joie, parce qu'il la considère comme une garantie de la paix et sa joie est d'autant plus grande que la puissance étrangère lui paraît plus formidable.

1024. — Mitau. Lettre interceptée. — M. Bourrienne communique la copie d'une lettre adressée par M. de Bonnay à M. Hue, en date du 26 août. M. de Bonnay parle des inquiétudes du comte de Lille sur ce que son traitement et celui de la comtesse n'est pas encore « repris ». Il annonce aussi qu'un sieur Boileau (ancien valet de chambre de Mme Elisabeth, autrefois pensionné du comte de Lille, et rentré en France l'année dernière) ne doit plus recevoir sa pension à dater de son départ, mais qu'il a droit à tout ce qui était échu à cette époque ; en conséquence M. Hue est chargé de mettre en réserve ces reprises, à mesure que les fonds arriérés rentrent, et de les faire passer à Boileau. — Nota. Le comte et la comtesse de Lille reçoivent chacun 100.000 livres par an, de l'Espagne ; ces fonds sont faits à la maison Osy, de Hambourg ; ils servent en partie à payer les traitements ou pensions que le comte et la comtesse font à divers émigrés. L'année dernière, la maison Osy suspendit momentanément le payement de ces fonds, sans doute par ordre de ses commettants d'Espagne ; ce qui a produit quelques mois d'arriéré dans les pensions aux émigrés. Le courant a depuis continué d'être payé et même l'arriéré est repris successivement, sauf ce qui concerne personnellement le comte et la comtesse de Lille. Quant au sieur Boileau, l'on voit ici qu'il a reçu sa pension jusqu'au moment de sa rentrée en France, quoiqu'il ait donné sa parole d'honneur à M. Bourrienne, en octobre 1806, que depuis deux ans il ne touchait plus de pension. Il paraît encore être rentré avec l'agrément du comte de Lille, puisqu'on lui fait payer tout ce qui lui était dû d'arriéré. Boileau, rentré en France à la fin de l'année dernière, vient d'être amnis-

1. Mot écrit Ozi.

tié par Sa Majesté (17 juillet 1807) ; il a un beau-frère dans les bureaux de la Légion d'Honneur et M. le grand chancelier qui, par ce motif, l'avait recommandé à M. Bourrienne, le 3 septembre 1806, a pris quelque intérêt à son amnistie.

1025. — Portugal. — Des lettres particulières reçues de Lisbonne annoncent la découverte d'un complot formé par les nègres de la colonie de Tous-les-Saints (Brésil) pour y égorger tous les blancs en y exceptant seulement les femmes. Plus de 600 nègres sont arrêtés et plusieurs ont déjà été exécutés.

1026. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Renseignements sur un receveur d'arrondissement, Isoard, condamné pour faux dans l'affaire Payan de Lones (I. 722) : il a épousé Mme de Wingi, intrigante.

Etrangers venant à Paris. Conta, secrétaire du duc de Saxe-Weymar.

Blankenberghe. 2 marins, pris par les anglais sur un navire neutre, ont été renvoyés et leurs armateurs les réclament.

Haute-Saône. Meurtre de Bacherot par Coutenet, garde forestier.

Mayenne. La bande de 8 déserteurs (975) a été vue, augmentée de 2 ; armés ; détails.

Ourthe. Bonny, maire, acquitté en 1re instance pour délits dans la conscription, a été condamné en appel.

Rapport du préfet de police. Accident à la femme Bonard, ouvreuse au spectacle de Ravel. — Bourse : la baisse est arrêtée ; rentes, 85 fr. ; banque, 1355. — Arrestations : 2 déserteurs, 2 conscrits, 14 voleurs, 7 rôdeurs de nuit, 4 vagabonds. 2 fous.

Pièce annexée au Bulletin

Rapport de la préfecture de police, du 20 septembre.

BULLETIN DU MARDI 22 SEPTEMBRE 1807

1027. — Paris. Roulage. — Le sieur Sagory propose de former un établissement de roulage intérieur, dans Paris, pour le transport des marchandises, meubles, etc... Il demande que l'autorisation lui en soit accordée pour 29 années. Ce projet tend à priver de leurs moyens d'existence un très grand nombre de commissionnaires et ouvriers, uniquement occupés de ce transport. S'il était admis, la seule concurrence des ouvriers que le sieur Sagory emploierait, avec ceux qui en font leur métier habituel, serait le sujet de rixes fréquentes et de troubles de la tranquillité publique. M. le préfet de police, en communiquant cette proposition, observe qu'il ne la croit pas admissible. — Nota. Avant la Révolution, le même projet fut présenté et la police autorisa l'établissement, mais l'entrepreneur fut forcé de l'abandonner par les troubles continuels qu'il éprouva de la part des commissionnaires.

1028. — Basses-Pyrénées. Avis sur l'Espagne. — Le sous-préfet de Bayonne écrit qu'un capitaine de navire, digne de la plus grande confiance, parti de Santander le 27 août, a déclaré que, du 24 au 26 du même mois, 20 navires anglais, expédiés de Londres, étaient entrés dans ce port et y avaient chargé vingt mille ballots de laine pour Lubeck. Ces chargements se sont faits avec précipitation ; les prix des transports ont été doublés tout à coup. Ce mouvement a été attribué à la marche de l'armée de la Gironde. Le sous-préfet ajoute qu'il a su par d'autres voies qu'on fait d'autres expéditions pareilles, à Bilbao, par le Portugal, et qu'en général il n'y a pas un seul port en Espagne où on n'entretienne des communications avec l'Angleterre.

1029. — Rapport du préfet de police. — Les garçons chapeliers Droguins et du Devoir se sont réunis pour demander une augmentation de salaire. Les Gaveaux, ayant refusé de se joindre à eux, ont été menacés de voies de fait. Six chefs du complot sont arrêtés. Parmi eux, un soldat de la garde municipale de Paris, 2e régiment, nommé Le Lièvre ; on en a donné avis au commandant. — Le cours des rentes s'est soutenu à la Bourse d'hier; mais les partisans de la baisse croient à une réaction prochaine, parce que les hollandais ont fait des ventes considérables. De là, des marchés à prime pour plusieurs millions. Rentes 85 fr. 30 ; actions 1.360 fr. — Arrêtés : 4 conscrits, 5 voleurs, 3 rôdeurs de nuit, 2 vagabonds, un mendiant.

1030. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Faux passeports. Grilleux, qui n'a pas de passeport, dit que Mercier, à Evreux, lui en fournira un en blanc ; enquête ; on avait signalé de faux passeports dans l'Eure et dans l'Orne (739).

Compagnie Vanlerbergh et Desprès, chargée du service des vivres, qui a pour 15 millions d'engagements, dit-on, mais à qui le gouvernement devrait davantage, a fait faillite; émotion considérable à la Bourse; détails.

Mont-Blanc. Rébellion : Salavin et Demeure enlèvent un déserteur à 3 gendarmes.

Ourthe. Le directeur de la poste aux lettres de Spa dit que la caisse a été perdue pendant l'incendie ; suspect.

Lyon. Détails sur la faillite du receveur de la ville (1006).

Aix. Cigly est mort en prison des mauvais traitements des autres détenus qui voulaient le forcer à payer la bienvenue.

Autun. Vol dans les bureaux de la sous-préfecture.

Ordre du Ministre. Retenir j. n. o. : 1) Pascalis (a essayé d'extorquer de l'argent aux habitants de Sommières (Gard), en disant que c'est à l'aide des sommes promises par lui à l'Intérieur qu'on a restitué un temple aux protestants) ; 2) en lui interdisant ensuite son commerce : Le Bœuf (marchand de vin, logeur ; reçoit des gens suspects ; scènes scandaleuses chez lui ; est à la Force) ; 3) voleurs, vagabonds, etc. (57, dont 21 femmes, non susceptibles de jugement).

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 22 septembre.

BULLETIN DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 1807

1031. — Paris. Les on dit. — Chacun cherche à deviner les clauses secrètes du traité de Tilsit. On dit qu'il va être formé un royaume, sous le nom de royaume de Dalmatie — qu'il sera composé de quelques provinces turques et autrichiennes et que ce royaume est destiné au grand-duc de Berg. On dit qu'on formera un royaume pour le roi de Sardaigne sur les côtes d'Afrique et qu'on lui donnera l'île de Malte. On dit que l'ex-roi de Naples sera roi de Constantinople. On dit que toutes ces combinaisons sont prises pour fermer aux anglais la Méditerranée. On dit que les Etats vénitiens seront agrandis. On dit que la Catalogne, la Biscaye, l'Aragon et la Navarre formeront le royaume de Navarre — que le Portugal est donné à l'Espagne en compensation. On dit que le prince royal d'Espagne se marie avec Mlle Tascher de la Pagerie et que le duc de Frias est venu à Paris pour en faire la demande. On dit que le Pape ne sera plus souverain de Rome — qu'il viendra avec son sacré collège résider à Paris. On dit que l'empereur de Russie

a offert à l'Empereur Napoléon de se lier à lui par une alliance solennelle et qu'il lui a proposé en mariage une de ses sœurs.

1032. — Florence. Lettre de S. E. le ministre plénipotentiaire de France, du 15 septembre. — « J'adresse aujourd'hui à Son Excellence « le ministre des relations extérieures un rapport intéressant sur l'es- « prit public de la Toscane, les outrages faits à Sa Majesté, depuis un an « en diverses circonstances; je n'ai pas le temps d'en adresser un double « à Votre Excellence. Le chef de la police, très protégé par la reine, « fait tout le mal qu'il peut contre la France. Je témoignai, il y trois « mois, le mécontentement de Sa Majesté l'Empereur et Roi sur sa con- « duite. Elle n'a pas changé ; j'en ai rendu compte à Son Excellence le « ministre des relations extérieures. — Bertollacci, pensionnaire du « gouvernement anglais et son banquier, est arrêté à Livourne, confor- « mément aux ordres de Votre Excellence et détenu au Vieux Fort. On « le dit malade. Dès que l'état de sa santé le permettra, il sera transféré « à Fenestrelles. — Trois autres pensionnaires de l'Angleterre, signalés « par Son Altesse Impériale le prince vice-roi (Pétricaldi, Peraldi, « Vannucchi) sont recherchés avec soin. »

1033. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Douaniers. Délits. Salmond et Magaiti veulent se faire donner du vin ; Magaiti arrêté avec Maquet qui l'accompagnait : Morbihan.

Montenotte. Meurtre par Borra, garde champêtre, qui tue Gozio, dont il voulait empêcher les bœufs de paître en contravention.

Verdun. 6 des prisonniers anglais mis à la citadelle pour dettes (1010) les ont payées ; ils ont été remis en liberté (rapport de Wirion). Effectif : 1008.

Gênes. Kuhn (961), consul américain, est arrêté ; ses papiers sont saisis ; il en a fait disparaître. Détails.

Manche. Assassinat de Leduc par son domestique, Eude.

Nord. Vengeance contre des gardes particuliers par Mathieu et 2 inconnus.

Conscription. Le commissaire général de police à Strasbourg dit que pendant que le général Malye commandait dans le Bas-Rhin, on a commis de nombreuses escroqueries envers les conscrits : on a arrêté le secrétaire du général ; il n'est pas le seul coupable.

Toulon. La division partie le 8 est rentrée le 10. Prise d'un corsaire anglais.

Rapport du préfet de police. Incendie. — Première au Vaudeville des *Deux Vieillards:* peu de succès ; on n'a pas demandé les noms des auteurs. — Bourse ; rentes, 84 ; banque, 1335. — Arrestations : 1 conscrit, 1 déserteur, 6 voleurs, 3 rôdeurs de nuit.

BULLETIN DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 1807 [1]

1034. — Dunkerque. Prise. — Le corsaire *l'Etoile*, capitaine Fourmentin, a pris à l'abordage et conduit à Dunkerque le cutter anglais *l'Argus*, capitaine Turner, armé de 14 canons ; il avait 32 hommes d'équipage et était employé au service de la douane. Le combat a été vif Le corsaire a eu 13 hommes tués et les deux capitaines blessés. Ce bâtiment a tellement souffert dans le choc de l'abordage que trois hommes de son bord et six prisonniers qui n'ont pu monter sur le cutter ont péri.

1. Ce *Bulletin*, qui n'existe pas dans la série AFIV, a été pris dans la série F7. En plus des articles ci-dessous, il en contient d'autres que l'on trouvera au *Bulletin* du 26 septembre, série AFIV (1040).

1035. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. Le ministre de la marine est parti pour Anvers ; activité à Boulogne.

Havre. Arrestation à Dieppe de 9 déserteurs du Havre.

Bouches-du-Rhône. Plaintes contre 2 gendarmes qui bousculent la foule en la traversant, un jour de fête.

Landes. 5 brigands garrottent et dévalisent des individus.

Rapport du préfet de police. Un charpentier, employé chez le grand-duc de Berg, tombe et se tue. — Bourse : rentes, 84 fr. ; Banque, 1340. — Arrestations : 1 déserteur, 5 voleurs, 4 rôdeurs de nuit, 3 vagabonds, 1 fou.

BULLETIN DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 1807 [1]

1036. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Ordres du Ministre. Reintégrer à Bicêtre : Ferré (ancien vicaire, détenu à Bicêtre et relâché ensuite (11) ; remuant, indocile, mœurs peu dignes). — En liberté en surveillance (1) : Van den Begin (à Anvers ; détenu pour propos depuis brumaire an XIV ; paraît corrigé) 2). Chez lui : Peau (885) prétend avoir voyagé avec quatre jeunes gens agents de l'étranger : légéreté ; détenu depuis 2 mois).

BULLETIN DU SAMEDI 26 SEPTEMBRE 1807

1037. — Spire. Surveillance négligée [2]. — Le sénateur ministre ayant eu avis que le passage du Rhin dans les environs de Spire n'était pas surveillé, qu'on se rendait fréquemment d'une rive à l'autre sans passeport, Son Excellence a rappelé au préfet du Mont-Tonnerre les ordres qu'il lui avait adressés précédemment à ce sujet. En réponse, ce préfet communique la lettre que le sous-préfet de Spire lui a écrite, le 10 de ce mois. En voici l'extrait : « Les plaintes de Son Excellence le sénateur « ministre sont fondées, mais l'inexécution de ses ordres provient de ce « que la gendarmerie et les employés de la douane n'exigent pas la « représentation des passeports au passage du Rhin. C'est principale- « ment aux époques des pèlerinages à la rive droite que ces abus se re- « nouvellent : on affiche chaque année, à cette époque, l'arrêté impri- « mé par lequel ils sont interdits ; mais on n'y a aucun égard. Les 7 et « 8 de ce mois, quoique cette défense eût été renouvelée par l'affiche « de l'arrêté imprimé dans les deux langues, plus de 600 français ont « passé le Rhin sans passeports, à Rheinhausen, pour se rendre à « Waghaüsel, sur la rive droite, à une lieue de Spire, et sont revenus par « le même passage. Des déserteurs, des agents de l'ennemi et autres « peuvent facilement se mêler à ces pèlerins. Les employés de la douane, « de garde à ce poste, sont chargés expressément d'exiger la représen- « tation des passeports. Si leur négligence était punie et leur peine « rendue publique, l'abus cesserait. » Le préfet ajoute qu'en conséquence de cette lettre il a pris de nouvelles mesures pour faire cesser les pèlerinages et pour que le fleuve ne puisse être traversé sans passeport ; il a de plus fait adresser de nouveaux ordres aux employés de la douane.

1038. — Assemblées cantonales. — Dans trois communes de Maine-

1. Ce *Bulletin* manque dans la série AF IV. Les articles composant celui de la série F7 se trouvent, à l'exception du suivant, dans le *Bulletin* du 26 septembre, série AF IV (1037-1040).

2. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 25 septembre, série F7.

et-Loire, Montsoreau, Blou et Vivy, les prêtres se sont opposés à ce que les assemblées cantonales se tinssent dans les églises et en ont refusé les clés. Les deux premières ont été ouvertes de force par ordre des autorités. A Vivy, on s'est borné à constater le refus. M. le maréchal Moncey communique les procès-verbaux de ces événements ; le sénateur ministre les transmet au ministre des cultes. M. le maréchal ajoute que dans deux cantons du Morbihan, Carentoir et La Gacilly, les autorités ont montré un mauvais esprit et secondé un parti dont les intrigues excitent le mécontentement des habitants. Son Excellence demande des renseignements circonstanciés au préfet du Morbihan.

1039. — Londres. Agents d'intrigue et de brigandage. — On écrit de Londres, en date du 26 août : « Ce n'est pas M. de Moustier [1] qui remplace M. de La Chapelle, c'est M. de La Châtre, homme médiocre, « qu'on est étonné de voir à cette place, quoique d'ailleurs assez peu « importante ; mais on croit que de Moustier est derrière le rideau et « finira par le remplacer. — Quant à Fauche-Borel, non seulement il dit « et fait des sottises, mais il en écrit ; il vient de se faire imprimer tout « vif et Dieu sait quel ouvrage ! Danicau est toujours en tournée pour « lui ; quand je dis en tournée, j'ai tort, car depuis qu'il est parti, il « n'a jamais bougé de Hambourg ou des environs. » — Nota. Danican était de retour à Londres à la date de cette lettre ; mais comme on devait le réexpédier sur le continent, il s'est peu montré. — « Prigent et Jean-« Marie sont ici, fort tranquilles pour le moment, et ne parlent pas de « voyager, mais ce n'est pas une raison pour qu'ils ne soient pas en « route dans huit jours peut-être : vous les connaissez... Nous avons eu « dernièrement des nouvelles de La Haye-St-Hilaire, par ce Goodness « (c'est La Bonté, affidé très constant de Saint-Hilaire) qui était parti, il « y a environ quatre mois, pour ce pays-là (Bretagne), d'où il vient de « revenir ; il parle d'y retourner incessamment. » — Nota. Il paraît, par la suite de cette lettre, qu'un très grand nombre d'autres écrites par le correspondant ne sont point parvenues, quoiqu'il ait reçu régulièrement toutes celles qui lui ont été adressées.

1040. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Gênes [2]. Kuhn, consul américain, arrêté (1033) ; examen de ses papiers ; son interrogatoire ; on a trouvé chez lui un diplôme de F.·. M.·. (maçon de l'arche royale, chevalier de très noble et sublime ordre des Templiers) ; son projet de lettre à Armstrong ; détails.

Venlo [2]. Des militaires attaquent une femme sur une route.

Etrangers [3]. Comte de Bassewitz vient en France — Durieux, père et fils, autrichiens, viennent à Paris pour les affaires de M. d'Aremberg. — Hufmans, colonel en Autriche, vient en Belgique. — Delille, officier en Espagne, né à Grenoble, y va par Paris.

Vendée. Un maire s'oppose à ce que la gendarmerie fasse une perquisition chez Genay, où elle comptait prendre Maillard, prêtre dissident et perturbateur, parce qu'elle ne présentait pas un ordre des autorités. Moncey dit que la gendarmerie aurait dû cerner la maison en attendant au lieu de se retirer.

Orne. Tentative d'escroquerie. Les parents de Cailletet, décédé, prétendent que Lenoble (vicaire), Dulaurent (ancien curé) et Mazurier (juge de paix) ont essayé de

1. Nom écrit Dumoustier.
2. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 24 septembre, série F7.
3. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 25 septembre, série F7.

lui faire signer au dernier moment une donation pour la commune de Saint-Cornier; transmis au grand juge.

Drôme[1] Le tribunal a condamné Guaty et Brusset fils pour avoir fait simuler des hernies à des conscrits (925). 7 conscrits ainsi exemptés ont été reconnus sains.

Aveyron. Bande de déserteurs de Claret et Charlot (748-1017). On a arrêté d'autres membres de cette bande qui est nombreuse; elle vient d'enlever 7 prisonniers aux gendarmes.

Rapport du préfet de police. Suicide de Jacquinot Dufresnoy, acteur des Variétés. — A Feydeau, 1re de *La folie musicale ou le chanteur prisonnier*, paroles de Francis, musique de Pradher. — A Louvois, 1re de *Le volage ou le mariage difficile*, de Caigniez. — Bourse active : rentes, 82 fr. 50 et 86 francs à la fin du mois; banque, 1300. — Arrestations : 1 déserteur, 1 conscrit, 2 voleurs, 3 rôdeurs de nuit.

Ordres du ministre. Retenir j. n. o. : Meun (excès, inspire une terreur qui empêche de déposer contre lui). — Provoquer sa mise en jugement : Davies (1004) (a favorisé l'évasion de prisonniers anglais : Wirion pense qu'il doit subir sa peine à Verdun). — Retenir jusqu'à ce que les 6 déserteurs soient livés : Foubert, David, Derugheim, veuve Faison, Sentillon (du Pas-de-Calais; menaces et dévastations chez un maire qui avait ordonné de rechercher 6 déserteurs).

Baden. Emigrés[2]. 6 émigrés ont passé la saison des eaux à Baden en se qualifiant d'officiers français : le chargé d'affaires à Carlsruhe fera des recherches et des observations sur cette inconvenance, ce titre n'appartenant qu'aux officiers au service de S. M.

Faits divers. Meurtres : 1) Coulomb, huissier, tue Didelot, gendarme : Lozère[2]; 2) Lemaire, garde forestier, a tué Cuky[3]: Dyle[1]. — Assassinats : 1) parricide : Rolland est tué, par ses deux beaux-fils croit-on : Nièvre; 2) empoisonnement de Marti; sa femme et de Loussy ont disparu : Aude. — Suicides à Alexandrie : 1) Vivin, employé au trésor; 2) femme d'un sergent[1]. — Incendie de forêt : Haut-Rhin[1].

BULLETIN DU LUNDI 28 SEPTEMBRE

1041. — Paris. Corbeil. — On ajoute aux circonstances de la visite de l'Empereur dans les magasins de Corbeil que Sa Majesté a trouvé de très mauvaise qualité et fait jeter comme telles, hors des magasins, les farines qui étaient au second et au troisième étage, disant qu'il n'entendait pas que des farines aussi peu saines servissent à la subsistance de Paris. Cette anecdote fait le plus grand plaisir aux parisiens. Tous les peuples aiment à voir leur souverain entrer dans les détails les plus minutieux de l'administration publique, lorsque ces détails les intéressent.

1042. — Rome. — Une lettre de Rome annonce des divisions dans le Sacré Collège; on nomme hautement les cardinaux dévoués à l'Empereur et qui servent le parti ultramontain. Parmi les premiers on désigne les cardinaux dont les noms suivent : Trajetto (napolitain); Joseph Doria Pamphili (gênois); Sentmanaty Cartella (de Barcelone); Dugnani (milanais); Mareri (de Rieti); Pignatelli (napolitain); Della Somaglia (de Plaisance); Caracciolo (napolitain); Firrao (napolitain); Saluzzo (napolitain); Pacca (de Bénévent); Scotti (milanais); Crivelli (milanais); Caselli (d'Alexandrie); Locatelli (de Césène); Oppizzoni (de Milan); Ant. Pamphili (gênois); Caraffa Belvedere (napolitain); de Bayane (français, chargé d'une mission pour l'Empereur, en route pour Paris). — Parmi les seconds, on indique : Antonelli (de Sinigaglia); Mattei (de Rome); Roverella (de Ferrare); Ruffo (frère de l'ar-

1. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 25 septembre, série F7.
2. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 24 septembre série F7.
3. Dans le *Bulletin* de la série F7 (25 septembre), ce mot est écrit Kuky.

chevêque de Naples) ; Casoni (de Sarzana) ; Brancadoro (de Fermo) ; Zondadari (de Sienne) ; Litta (de Milan, frère du grand chambellan d'Italie) ; Della Porta (de Gubbio) ; Mastrozzi (de Jerny) ; di Pietro (d'Albano) ; Galeffi (de Cesène) ; Colloredo (autrichien et frère de l'ex-ministre de ce nom) ; Braschi-Honesti (de Cesène) ; Carandini (de Pesaro) ; Fabrice Ruffo (napolitain, second frère de l'archevêque de Naples) ; Erskine (écossais) ; Castiglioni (d'Ischia).

1043. — Barruel-Beauvert. Brochure. — Barruel-Beauvert vient de faire imprimer un ouvrage de 360 pages ayant pour titre : « *Actes des philosophes et des républicains*, recueillis et mis en évidence, par, etc... ». Epître dédicatoire à ses enfants, signée Antoine-Joseph, comte de Barruel-Beauvert ; en tête de l'épître, les armoiries du comte. Il est impossible de donner l'analyse d'une rapsodie aussi confuse et indigeste, où tous les noms connus dans l'histoire et dans les sciences sont entassés sans ordre et jetés pêle-mêle avec les anecdotes de notre révolution. L'auteur consacre quarante pages à l'historique de sa détention au Temple, où le philosophe athée et républicain a rivé ses fers et tiré ses verrous pendant plus de quatre ans ; où il a été empoisonné de vert-de-gris par l'incurie philosophique du traiteur et où il était servi par des tigres à visage humain, par des philosophes républicains ; c'est ainsi qu'il appelle un des guichetiers ; il passe en revue nominativement tous les comtes, marquis, barons et chevaliers qui se trouvaient au Temple avec lui et il est même très généreux à donner des lettres de noblesse à plusieurs de ces victimes de la philosophie. Son Excellence a donné ordre de saisir tous les exemplaires de cet ouvrages et de rechercher l'imprimeur. — Nota. C'est ce même écrivassier incorrigible qui a publié, en l'an VIII et IX, plusieurs libelles contre la personne et le gouvernement de Sa Majesté. On trouve, dans un de ces libelles intitulé : « *Lettre d'un Français au citoyen Bonaparte, étranger* » le passage suivant (page 13) : « Quelque brave habitant de Paris prouvera peut-être, « mais sans bruit, sans explosion, sans qu'on sache quelle main invi- « sible immole le Tyran, qu'il n'a pas oublié le massacre de Vendé- « miaire ». Il est maintenant à Genève, employé dans les poids et mesures.

1044. — Morbihan. Capture importante. — La Haye Saint-Hilaire, Pourchasse et Billy, après de longues recherches, ont été cernés par trente gendarmes, la nuit du 22 septembre, dans une maison du village de Salo, commune de Monterblanc, en Morbihan. Retranchés dans le grenier, ils ont soutenu le combat pendant plus d'une heure ; le brigadier Thivier a reçu un coup de tromblon dans la poitrine et est en danger ; d'autres gendarmes ont été blessés. Pourchasse a été tué ; Saint-Hilaire grièvement blessé à la tête et au genou ; il s'est enfin rendu avec Billy. Saint-Hilaire, complice de l'attentat du 3 nivôse et de la conspiration de l'an XII, était l'agent de l'ennemi le plus déterminé et le plus capable. Billy, compagnon de Guillemot, était d'un dévouement brutal et intrépide aux ordres des brigands, ses chefs. Pourchasse, également dévoué au parti, arrêté avec Bertin, avait été mis en liberté avec lui par l'effet de l'enlèvement de l'évêque de Vannes exécuté par Saint-Hilaire, Billy et trois autres. — Le sénateur ministre a invité son Excellence le ministre de la guerre à faire former à Vannes, le plus promptement possible, une commission militaire pour juger Saint-Hilaire et Billy. Le préfet est chargé de les mettre à la disposition de

cette commission. Son Excellence fixe de plus la surveillance de ce préfet sur La Bonté, affidé de Saint-Hilaire, qui devait revenir incessamment de Londres, suivant un avis du 25 août (*Bulletin* du 26 septembre) (1039). — « Le ministre attend les détails circonstanciés de cette affaire pour en faire un rapport à Sa Majesté [1] ».

1045. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Le prince d'Isenbourg et l'ambassadeur de Portugal font beaucoup de dettes. Parmi les officiers réformés tenant un mauvais langage, on remarque le général Desperrières.

Paris. Détails sur M. de Vitry, sous-bibliothécaire du corps législatif, dont la place est supprimée ; grands éloges ; beau-frère de Camus.

Strasbourg. D'Auerweck (896) vient d'être conduit à Strasbourg par Molitor, conseiller au grand bailliage de Baden, et va être transféré à Paris, où on l'interrogera. Massias avait requis son arrestation à la cour de Bade. M. Dalberg [2] avait demandé sa liberté. Détails.

Voleurs de la recette de Bergerac (733). La cour a condamné à 22 ans de fers les deux frères Dussoulas et Dufour.

Metz. Moncey dit que Feidt, officier hessois, accusé par lettre anonyme de propos contre S. M., prétend que cette lettre a été écrite par Steinberg, qui fut chargé des troupes hessoises.

Sésia. Suicide de Comti, prêtre.

Ardennes. Association de voleurs ; Davande, un des complices, est arrêté.

Rapport du préfet de police. Suicide de Coste (chagrins domestiques). — Tentative de suicide de Loniot (pertes à la loterie). —Bourse : rentes, 83 f. 25 ; banque, 1337, 50. — Arrestations : 2 déserteurs, 3 conscrits, 14 voleurs, 6 rôdeurs de nuit, 3 vagabonds, 1 fou.

BULLETIN DU MARDI 29 SEPTEMBRE 1807

1046. — Hambourg. Lettres de Mitau. — M. Bourrienne communique cinq lettres, des 28, 29 et 30 août, adressées de Mitau au sieur Hue, à Altona ; en voici la substance, « accompagnée de quelques notes » — 1° L'une de ces lettres est écrite par la femme Hue à son mari. Elle lui annonce que Giberville vient de mourir à Riga, laissant une grande fortune. (Nota. Giberville a été chargé longtemps à Riga des achats de divers objets, comestibles, etc... pour la cour de Mitau). Elle parle avec intérêt d'un médecin qui est mécontent et veut se retirer ; il désire que le sieur Hue s'informe à Londres si sa pension lui serait payée en France. Cet article doit concerner le sieur Colignon, ancien médecin des gardes du corps, maintenant médecin du comte de Lille et de plus commis dans les bureaux, sous le duc d'Havré. — 2° Une lettre au sieur Hue, sans signature. Elle est évidemment du duc d'Havré; elle prouve qu'il y a un double cabinet à Mitau ; l'un correspondant pour le roi, par M. de Bonnay ; l'autre traitant semi-officiellement les affaires pour M. d'Avaray, par l'organe du duc d'Havré. — Détails sur le voyage de Louis XVIII et son neveu [3] près le roi de Suède ; ce n'est qu'une visite qu'ils vont lui rendre à Stralsund. « Le roi Gustave en « était convenu avec eux avant la paix. Il a envoyé à son frère et ami « une frégate qui les attend à Libau ; ils partent le mercredi 2 septembre ». D'Avaray et de Gramont sont du voyage pour Louis XVIII, Etienne

1. Phrase ajoutée par Fouché.
2. Mot écrit ici d'Alberg.
3. Il s'agit du duc d'Angoulême (1021).

(Damas) pour le neveu. L'abbé Fleuriet accompagne comme aumônier ; de Rivière comme écuyer. L'auteur de cette lettre ajoute qu'il reste comme commissaire du roi près la reine et Madame, chargé de tout. — Il invite le sieur Hue à conserver ses rapports avec celui qui est venu le visiter, comme le seul qui puisse lui être utile (on pense que c'est un intermédiaire, Butler ou d'Imbert, que M. de Bourrienne aura détaché sur Hue, quand il était à Altona.) — « Il est heureux pour le « beau-père de Grémion (Thauvenay, ancien agent des princes à Ham- « bourg) d'être resté à Varsovie, sans y être recherché, ni tourmenté ; « on le croyait en fuite. » — (Nota. Il était à Breslau avant la guerre et a été signalé sous ce rapport, par ordre du sénateur ministre à la police militaire de la Grande Armée, avant la prise de Breslau. Thauvenay a cessé depuis). — « Ce que vous me mandez de M. de Fleury « ne m'étonne pas ; il vaut mieux que la décision soit prise : il a « donné par là, sur tous les points, sa juste mesure. — Je doute que « l'affaire de l'A. Delamarre [1] puisse s'arranger. Il s'est donné trop de « torts avec ceci (cour de Mitau). Je ne crois pas que votre démarche « près de M. de Vaudreuil réussisse. Le Principal de ce bord (comte « d'Artois) ne voudra jamais y entendre et ses entours l'en empê- « cheront » (Dutheil, baron de Roll, Sérent, etc...) — Nota. Tout ce détail a rapport aux lettres provocantes écrites par Lamarre à divers alentours du comte d'Artois et qui ont décidé son expulsion de Londres. — 3e Autre lettre au sieur Hue, également sans signature et d'une écriture inconnue, entièrement relative à l'A. Delamarre. « Le « duc d'Havré a envoyé pour lui 1.200 fr. On a de plus annoncé ce que «-le roi se proposait de faire pour lui (traitement), s'il n'exécutait le « projet (sans doute de rentrer en France) qu'il a annoncé depuis « longtemps. Ce n'est pas pour le retenir, mais que peut-il dire qui « ne l'ait été par tous ceux qui voulaient changer leur manche (rentrer) ? « Je ne sais si cela a procuré des avantages à beaucoup, mais ceux « qui ont retiré ces avantages se sont fait une réputation que ne doit « pas envier Lamarre ; les autres n'ayant pas réussi ne sont pas à s'en « repentir. » — 4o Lettre de même écriture au duc d'Aumont (Villequier). « L'évêque de Boulogne est appelé pour remplacer l'a[bbé] Edgeworth. « L'empereur lui accorde la même pension. — Je crains bien que nos « voyageurs (Louis XVIII et son neveu) n'attendent longtemps un « bâtiment pour leur retour, parce que nous approchons des coups « de vent de l'équinoxe. — M. votre fils (duc de Pienne) va voir « quelqu'un (le comte de Lille) que vous aimez l'un et l'autre beaucoup « et qui est curieux de voir les mines du pays qu'il habite. » — 5o Lettre du duc d'Angoulême au même (duc d'Aumont) ; mort d'Edgeworth : « Le bon Dieu nous avait donné ce trésor dans sa miséricorde : il lui « a plu de nous l'enlever ; que sa sainte volonté soit bénie. Nous par- « tageons sincèrement, ma femme et moi, la perte que vous venez de « faire de votre petit-fils ; c'est une consolation pour nous de penser « qu'il est mort digne du nom qu'il porte. J'ignore le sort que la « Providence nous réserve, ainsi qu'à vous, mon cher D., mais, n'im- « porte où, soyez certain du plaisir que nous aurions à vous voir. » Nota. Le petit-fils, dont il est ici question, est le fils aîné du duc de Pienne, emmené par M. de Richelieu en Russie et tué dans une des

1. Il s'agit de l'abbé André dit Delamarre.

dernières affaires en Perse. Les familles Rochechouart et de Pienne à Paris en ont reçu la nouvelle il y a cinq semaines.

1047. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Nantes. A un concert pour les pauvres, on chante une cantate en l'honneur de S. M. de Blanchard de la Musse, musique de Scheyermann.

Etrangers. Permission de se rendre : 1) à Furnes : Helbersdorff (954), major autrichien, neveu du sénateur Herwyn ; 2) à Mons : Lenveq, capitaine autrichien.

Alexandrie. Menou dit qu'on a arrêté Picasso, qui a été congédié du régiment anglais de Watteville, ainsi que 89 autres. Ordre d'arrêter tous ceux qu'on trouvera.

Verdun. Wirion annonce l'arrestation de 4 anglais évadés, dont Ross et Essel qui étaient prisonniers sur parole et au sujet desquels 37 lieutenants avaient protesté (971).

Orne. Appert, desservant, a refusé d'enterrer Ruault, sans dire le motif ; transmis au ministre des cultes.

Versailles. Arrestation de Cuverville, caporal de vétérans, qui distribue de fausses pièces de monnaie.

Marseille. Egyptiens demandant à venir à Paris pour présenter leurs hommages à S. M. : Abd-el-al [1], Ennenhanna (frère du général Jacob) et Georges Aydé (employé aux douanes) : bonne conduite.

Doubs. Coste, maire, prétend avoir été décoré de la Légion d'honneur : communiqué à Lacépède.

Rapport du préfet de police. Bourse : rentes, 83 fr. : banque, 1337 fr. 50. — Arrestations : 1 déserteur, 1 conscrit, 3 voleurs, 1 rôdeur de nuit.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 29 septembre.

BULLETIN [2] DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 1807

1048. — La femme Hainaut et Delahaye, agents de l'abbé Ratel. — M. le préfet de police rend compte, dans le travail d'hier, de l'arrestation de la femme Hainaut et des résultats de son interrogatoire. Cette femme, veuve d'un marchand de dentelles, mort en faillite, a fait de fréquents voyages à Londres ; elle prétend que c'est pour son commerce, mais il est certain qu'elle a porté et rapporté dans ces différents voyages des commissions de l'abbé Ratel et de sa maîtresse, Julienne Spéré, qui a un traitement anglais de 15 livres sterling par mois ; elle a même apporté il y a deux ans 12.000 francs pour le commissaire Wright. L'abbé Ratel lui a remis 24.000 francs, soit pour s'associer dans son commerce, soit plutôt pour payer ses soins et ses démarches. Elle prétend en avoir déjà remboursé 6.000, mais rien dans ses livres ne prouve cette assertion. Son dernier voyage à Londres a été en juin dernier : elle a rapporté plusieurs lettres, tant de Ratel que de Julienne, de Vannier (commis de Dutheil) et diverses autres personnes. Ces lettres, qui ne présentent pas un sens répréhensible, sont sans adresse et quoiqu'elle assure qu'on devait les venir prendre chez elle, il est plus probable qu'elle connaît les personnes auxquelles elles sont adressées. A son retour, au lieu de descendre en son domicile, elle s'est rendue à Chaillot, dans une maison louée pour elle, et de là, elle faisait dire à sa maison de Paris qu'elle allait arriver incessamment de

1. Mot écrit ici Abdelallé.

2. Ce *Bulletin*, qui manque dans la série AF^IV, a été pris dans la série F^7. En plus des articles ci-dessous, il contient des articles que l'on trouvera au *Bulletin* du 1er octobre, série AF^IV (1051).

Hollande. Elle n'a pas donné de raison satisfaisante sur cette circonstance. La principale circonstance qui résulte des aveux de cette femme c'est que le sieur Delahaye, ancien député, établi commissionnaire à Anvers, est l'agent de Ratel et payé pour lui envoyer des notes sur notre marine et nos ports. L'on est peu satisfait à Londres de son travail. Son Excellence a donné ordre de faire interroger Delahaye et vérifier ses papiers. L'instruction de cette affaire confirme toutes les circonstances connues à la police générale, savoir : 1° que l'abbé Ratel a eu des dégoûts très amers, à Londres, ce que la correspondance de Londres a fait connaître il y a trois mois, et qu'il éprouve le plus vif désir d'obtenir sa grâce et de rentrer en France; 2° que la correspondance directe de Ratel, organisée par la côte de Boulogne et d'Abbeville, n'a plus lieu, puisqu'il se sert d'occasions et de voyageurs pour faire passer ses lettres; 3° qu'il lui est resté, de cette nombreuse agence, quelques moyens très médiocres qui passent par la Belgique et la Hollande. L'abbé de La Porte, Poix-Larose, font encore quelques commissions et l'abbé Leclerc, condamné à mort pour son espionnage d'Abbeville, et que la police a poursuivi l'an passé à Munster, sous le nom d'Hacmeyer, était encore là un des débris de cette correspondance. La femme Hainaut et Delahaye seront interrogés sur ces individus, ainsi que sur un nommé Roger, autre agent de Ratel, rentré à Amiens (avec une fille nommée Ernaut, maîtresse de Dutheil, arrêtée il y a trois ans à Paris, d'où elle correspondait avec ce dernier), et sur diverses parties accessoires de ce faible et insignifiant espionnage.

1049. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Bourcard (896), suisse arrêté pour propos contre S. M., est fou : il est à Bicêtre pour le soigner.

Ordre du Ministre. Détenir 8 jours : Le Perqueux de Coujon (émigré amnistié, de la Lys, a dirigé un journal autorisé par le ministre (552) : articles inconvenants; malgré la défense, il a continué à en écrire), — Autoriser les autorités à détenir par mesure administrative : Normand (ne vit que de vol). — Autoriser à retourner en Danemark : Allisson (530) (pris sur un navire anglais ; les soupçons qu'on avait sur lui sont levés). — En liberté : Giraud (détenu pour outrage à un préposé des droits réunis qui intercède pour lui).

BULLETIN DU JEUDI 1er OCTOBRE 1807

1050. — Garçons chapeliers. — Les garçons chapeliers sont divisés dans presque toute la France, en deux associations, connues sous la dénomination de compagnons des Bons Enfants et de compagnons du Devoir. Il s'en trouve dans ce moment à Paris 800 de la première et 60 de la seconde. Les premiers s'autorisent de leur nombre pour empêcher les autres d'être reçus dans les ateliers de la capitale. De là des scènes tumultueuses et des rixes qui eussent pu avoir des suites funestes sans les mesures de l'autorité. Six compagnons des Bons Enfants et trois du Devoir, principaux auteurs de ces querelles, ont été arrêtés (*Bulletins* des 18 et 22 septembre) (1017, 1029). M. le conseiller d'Etat préfet de police pense que si l'on n'adopte des dispositions sévères, surtout à l'égard des premiers, il sera très difficile de maintenir l'ordre parmi cette classe d'ouvriers. Il propose de détenir les premiers pendant trois mois, les seconds pendant un et de renvoyer ensuite les uns et les autres de brigade en brigade, dans leurs départements : approuvé [1].

1. Ordre du ministre.

1051. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Valence. Une lettre non signée dit qu'on aurait tenté de provoquer une explosion chez un marchand de poudre et qu'une sorte de machine infernale aurait éclaté devant sa maison.

Nord. Emeute relative à la location de biens communaux.

Vol du Calvados. Arrestation de Cœur-de-Roi (858).

Anvers[1]. Arrestation de Kinlaid, écossais suspect ; il gardera la prison jusqu'à plus ample information.

Rébellions[1]. 1) Jemmapes : de 3 conscrits réfractaires pour échapper aux gendarmes ; dans la bagarre, un d'eux est tué. — 2) Nord : on enlève Hengeux, déserteur, à un gendarme. — 3) Côte-d'Or : un rassemblement enlève un conscrit aux gendarmes ; on met 15 garnisaires aux frais des habitants. — Autun (912) : Moncey ordonne que les gendarmes soient punis, quoiqu'ils n'aient agi que par humanité envers ce vieillard.

Gênes[1]. 2 déserteurs demandent leur route à un garde champêtre à qui un d'eux donne de l'argent ; le garde tue l'autre.

Verdun[1]. Wirion dit que Relam a la permission de venir à Paris chez Guerry de Maubreuil (chef des chasses et écuyer du roi de Westphalie), qui le réclame.

Prisonniers russes[1]. (862.917). Ceux de Metz et Thionville vont être renvoyés à Bonn, Coblentz et Cologne ; on va vérifier avec soin la conduite des officiers russes qui ont manifesté des sentiments contraires à la paix et au respect de leur gouvernement.

Kuhn[1] (1040). Dans ses papiers, on a remarqué une lettre, datée de Vienne, de Court à Stapford, prisonnier anglais, sous le couvert de Storn, pro-consul américain à Gênes, disant qu'après le départ de lord Pembroke il présentera ses lettres de créance ; on ne connaît à Vienne que Temple (922) ; détails.

Bourges[1]. On interdit la profession de chirurgien à Pignot, chanoine, et à Pyrot, chirurgien d'une ignorance grossière.

Dyle[1]. Des brigands garrottent et dévalisent Schepmans.

Gênes. Le général Morangié se plaint qu'on ait poursuivi sans le prévenir son aide de camp Maximin, pour abus dans la conscription (796).

Var. Brigandages par une bande de déserteurs, entre autres chez la dame Sérailler.

Haute-Loire[1]. Rébellion grave suscitée par Chaumet, pour délivrer 2 conscrits arrêtés par la gendarmerie : si tous les coupables ne sont pas livrés en 8 jours, on prendra des mesures contre la commune de Saint-André-Chalençon.

Rapport du préfet de police[1]. Un incendie. — Accident de voiture. — Bourse : rentes, 83 fr. 30. — Arrestations : 5 voleurs, 4 rôdeurs de nuit, 1 fou.

Ordre du Ministre. Retenir provisoirement : Chaillon (étudiant, mauvaise conduite). — Retenir j. n, o. 1) Depoix (19 ans ; troubles, voies de fait ; prétend avoir été réformé) ; 2) voleurs, vagabonds, etc. (17, dont 2 femmes, non susceptibles de jugement).

Italie. On a prévenu toutes les cours alliées et spécialement le vice-roi d'Italie que le gouvernement anglais voulait acheter 400 000 fusils (643). Un juif, Aaron Lévy, a essayé d'en acheter à Brescia et a obtenu un passeport pour la Hollande au moment où Mony d'Herbisse acheta 35.000 fusils à La Haye. S'il est encore en Italie, on l'arrêtera.

Faits divers. Assassinats : 1) de Montagne, garde champêtre, par Sire : Aude ; 2) Grégoire assassine la veuve Grégoire, sa tante, qui lui refusait sa fille : Seine-et-Oise[1] ; 2) de 2 femmes : Cher[1]. — Incendie accidentel : Oise[1].

BULLETIN[2] DU VENDREDI 2 OCTOBRE 1807

1052. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Loire-Inférieure. Jugement condamnant à 1 an de prison et 500 fr. d'amende Bazin (officier réformé) (278), pour escroqueries envers les conscrits.

Viagers du 2e arrondissement. Sur 41, 24 existent, 15 sont morts, 2 inconnus. On n'a rien payé pour les morts.

1. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 30 septembre, série F7.

2. Ce *Bulletin* manque dans la série AFiv. Les articles composant celui de la série F7 se trouvent, à l'exception des suivants, dans le *Bulletin* du 3 octobre, série AFiv. (1054).

Mme de Prié (919) renouvelle sa demande de séjourner dans un endroit plus propre à sa santé.
Rapport du préfet de police. Bourse : rentes, 83 fr. 15 ; banque, 1345. — Arrestations : 1 conscrit, 2 voleurs, 2 rôdeurs de nuit, 6 vagabonds, 1 fou.

BULLETIN DU SAMEDI 3 OCTOBRE 1807

1053. — Haute-Loire. Rébellion. Renseignements. — Le 13 septembre, il y a eu un combat sanglant à Saint-André-Chalançon (Haute-Loire), à l'occasion de deux conscrits arrêtés. Un particulier, étranger à l'attroupement, a été tué ; plusieurs blessés de part et d'autres (*Bulletin* du 30 septembre [1]) (1051). Le préfet a adressé de nouveaux détails sur cet événement. En voici la substance : « Le 13, à six heures et demie du « soir, deux gendarmes, accompagnés du magistrat de sûreté, amenèrent « dans un cabaret de Saint-André, village de treize maisons, deux cons- « crits qu'ils avaient arrêtés sur la route. C'était la fête patronale du « village et le cabaret était rempli de 50 à 60 jeunes gens étrangers qui « avaient bu toute la journée. Parmi eux, le frère de l'un des conscrits « arrêtés. Une querelle s'engagea : un des gendarmes fut grièvement « maltraité ; l'autre et le magistrat de sûreté, qui avaient des armes, « résistèrent. Ils furent bientôt secourus par le curé, le greffier du juge « de paix et son frère, militaire réformé. Plusieurs des rebelles reçu- « rent des blessures graves ; les deux conscrits demeurèrent aux mains « des gendarmes. Le lendemain, on a arrêté 6 des principaux coupa- « bles. La cour criminelle procède contre tous. » — Le préfet observe que les gendarmes ont commis une imprudence, en conduisant dans un très petit village, le soir d'une fête, deux conscrits qui devaient naturellement avoir dans cette réunion des parents et des amis. Ils auraient dû les traduire à Retournac, autre village qui était également à leur portée et où le calme régnait. Cette observation a été communiquée à M. le maréchal Moncey.

1054. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Détenus [2]. *Jouguant*, vagabond, se disant jardinier de Binet et fils d'un homme d'affaires de Morand, a dit vouloir révéler au ministre un complot important : il paraît fou. — *Parrimond* (783) arrêté à Hambourg, transporté à Paris : détails de ses déclarations ; son existence ; il a été en Angleterre avec Corbaro.

Etrangers venant à Paris [2]. Duc de Saxe-Cobourg ; prince de Saxe-Cobourg ; baron de Dankelmann ; baron de Krechtmann ; comte Sweerts-Spork, conseiller intime d'Autriche.

Prisonniers de guerre [2]. 1) Prolongation de séjour à Paris : Giffard (757), Fitz Gérald (689), Cope : anglais. — 2) Permission de venir à Paris : Rudolphi, Schultz, Puttkammer : officiers prussiens, à la demande de Knobelsdorf ; comte de Morner, baron de Banez, Wahlberg : officiers suédois ; Wolsfeld, quartier-maître suédois.

Sture [2]. Des gendarmes tuent Costa, déserteur, qu'ils conduisaient et qui voulait s'enfuir.

Gênes. Rixes entre militaires ; plusieurs sont arrêtés ; Hoffmann, fourrier des voltigeurs d'Isenbourg, est tué.

Villefranche. Incendie par malveillance chez d'Epinay, se disant comte de Flandres, émigré, employé à la conservation d'un haras ; on accuse Barajat.

Prisonnier anglais. O'Mahony (957), a la permission de séjourner à Paris.

Ile de Corse. Morand écrit que, pour escroqueries dans la conscription, il a fait arrêter Castellani, maire destitué, et l'abbé Franceschi, et mis aux arrêts Gabrielli,

1. *Bulletin* du 1er octobre (1051).
2. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 2 octobre, série F7.

lieutenant : le procureur procède contre eux. — Il fait rechercher l'émigré Morati qui a quitté depuis 2 mois le service d'Angleterre.

Pêche. Projet de règlement (999) ; le ministre de la marine n'a pas encore répondu : il y a cependant urgence.

Ourthe. Faux bruit de rassemblement de déserteurs et de réfractaires.

Recherche d'un comptable : en Yonne et Ardèche, on recherche vainement Dumont, associé et caution solidaire de Trupier (ancien receveur général de l'Yonne, insolvable) : il est à la grande armée, dans les vivres, division Suchet.

Rapport du préfet de police. Incendie. — Bourse : rentes, 85 fr. 25 ; banque, 1372 fr. 50. — Arrestations : 2 déserteurs, 1 conscrit, 5 voleurs, 13 rôdeurs de nuit, 1 mendiant, 2 fous.

Toscane [1] (1032). Dans une nouvelle lettre, le ministre de France à Florence dit qu'on rétablirait un bon esprit en Toscane en écartant de la reine divers personnages dont Brouzoli et Delvivo, confesseurs de la reine. Le vice-roi d'Italie l'a chargé d'arrêter 3 corses pensionnés d'Angleterre. Bertolacci a été dirigé sur Turin.

Pièce annexée au Bulletin

Rapport de la préfecture de police, du 2 octobre.

BULLETIN DU LUNDI 5 OCTOBRE 1807

1055. — Affaire La Haye Saint-Hilaire. — [1044]. L'individu, qui a indiqué le lieu et le moment où la force armée pourrait s'emparer de Saint-Hilaire, est un jeune homme plein de courage et d'intelligence. C'est au péril de sa vie qu'il a conservé des liaisons avec ce brigand, qu'il l'a suivi pendant plusieurs mois et qu'il l'a conduit dans la maison où les gendarmes ont pu l'arrêter. Pour ne pas compromettre ce jeune homme, le ministre a ordonné de l'arrêter comme complice et de le conduire à Nantes, sous la surveillance du préfet, auquel il sera recommandé de lui fournir secrètement une pension alimentaire et de lui payer, en outre, la somme de mille écus qui lui ont été promis. Le ministre proposera à Sa Majesté de faire distribuer aux trente gendarmes qui ont procuré l'arrestation de Saint-Hilaire une gratification de douze mille francs, notamment au capitaine Michelot et à son lieutenant Gaudron, qui ont montré beaucoup de dévouement dans cette affaire. — Saint-Hilaire a fait appeler un confesseur, mais il a voulu en avoir un qu'il croit réfractaire, nommé Boutouillic, qui a joué un rôle marquant dans les chouans : ce prêtre était trop éloigné ; on lui en a envoyé un autre, qui est du nombre de ceux qu'il avait enlevés avec l'évêque de Vannes ; il l'a d'abord accueilli, lui a fait des objections sur ses principes de soumission au gouvernement et a refusé de se confesser à lui. Il a demandé M. Pasco, prêtre, curé de Vannes. On ne connaît pas encore le résultat de la confession qu'il faisait à ce curé au départ du courrier. Le ministre, en envoyant l'ordre de le faire juger par une commission militaire, a donné des instructions relatives à l'interrogatoire à lui faire subir sur tous les actes de sa vie depuis le 3 nivôse [2].

1056. — Affaire Chevalier [3]. — Déclaration de Cœur-de-Roi, l'un des complices du vol de Calvados. — Chevalier était l'auteur de ce crime : il a tout disposé pour l'exécution ; il a réuni deux fois chez lui, à Caen, la bande qu'il avait choisie pour l'exécution ; ils y ont passé 14 jours. Dans l'intervalle de ces deux époques, on les a conduits au village

1. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 2 octobre, série F7.
2. A la suite, est une lettre de La Haye Saint-Hilaire à sa famille.
3. La déclaration de Le Chevalier (7 pages 1/2) est annexée à ce *Bulletin*.

d'Eterville, à une lieue de Caen, chez un maréchal nommé Rossignol; ils y ont passé 26 heures et sont revenus à Caen, chez Chevalier. D'Aché est venu chez Chevalier, pendant qu'ils y étaient ; il a eu avec lui et avec Allain de longues conférences. Chevalier les tenait étroitement renfermés dans une chambre de sa maison : ils n'en sortaient ni jour ni nuit ; il venait les voir à chaque instant ; des domestiques leur apportaient des comestibles ; ils étaient couchés sur du foin : Allain avait seul un matelas. De la maison de Chevalier, ils ont été conduits au château de Donnay, y ont passé plusieurs jours et ont reçu plusieurs visites de Madame Acquet de Férolles, fille de Mme de Combray. Ils ont passé deux nuits chez le sieur Buquet ; de là, ils ont été conduits à une lieue de Falaise, chez un aubergiste qui les a gardés trois jours. Là ils ont encore eu la visite de Mme Acquet : c'est dans cette auberge qu'on les a armés et ils se sont rendus au bois de Quesnay où ils sont restés cachés jusqu'à l'exécution du vol. — Nota. Les voyages de la dame Acquet étaient connus du ministre (*Bulletin* du 19 septembre 1022). Le préfet était chargé de la faire arrêter et interroger ; il s'est borné à se transporter chez elle et recevoir ses déclarations ; sur un nouvel ordre, elle devait être mise en arrestation ; elle s'y est soustraite par la fuite. Elle doit être à Falaise où les mesures sont prises pour l'arrêter. La dame de Combray, sa mère, est arrêtée ainsi que son fils, ami intime et complice de d'Aché. Chevalier a fait des déclarations très importantes au ministre dans plusieurs interrogatoires que Son Excellence lui a fait subir. Il témoigne aujourd'hui beaucoup de regrets des aveux qu'elle lui a arrachés dans un moment où il prétend que ses forces physiques l'ont abandonné. Il prie le ministre de ne point faire usage de ces aveux contre les complices qu'il a compromis et qu'à cette condition il lui envoie une déclaration écrite dans laquelle il ne compromet que lui seul.

1057. — Morlaix. — Le délégué du commissaire général de police, dans la première tournée qu'il a faite pour connaître tous les points de son arrondissement où l'ennemi peut chercher à débarquer des espions, des brigands ou des marchandises anglaises, a examiné les forts établis pour la défense de la côte. Cette démarche ne présentait aucun inconvénient, puisqu'il n'y entrait qu'accompagné des chefs. Ayant cru remarquer de la négligence dans quelques postes, il l'a témoigné avec la franchise d'un fonctionnaire qui ne voit que le bien du service de Sa Majesté. Il paraît qu'on a senti la justesse de ces observations, puisqu'elles ont excité des plaintes très vives : on lui a fait défendre l'entrée des forts et on a menacé de le dénoncer au ministre de la guerre. Cette visite et cette dénonciation ne peuvent que produire un résultat avantageux, puisqu'elles appelleront l'attention du ministre de la guerre sur cette partie importante de la côte et qu'elles redoubleront la surveillance des militaires chargés du service des batteries.

1058. — Montauban. Commerce. — Le préfet du Lot expose que les anciens fabricants de Montauban ont employé, depuis plusieurs années, presque tous leurs capitaux pour conserver leurs ateliers et nourrir des ouvriers à charge ; qu'il est constant actuellement que ces ateliers ne pourront se soutenir et que ces fabricants n'éviteront leur ruine totale qu'autant que les produits de ces fabriques, jadis excellents, seront employés à l'habillement des troupes.

1059. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Maine-et-Loire. Une bande de brigands a tué un gendarme; dans le même canton, ils ont désarmé un particulier sans que les habitants veuillent donner des renseignements : ordre d'appliquer dans le canton la loi sur la responsabilité des communes.

Laon. M. de Roquefeuil et M[me] de Roquefeuil, née Flavigny, qui émigrèrent, demandent à S. M. de faire ramener en France leur fils que Cazalès, leur beau-frère, avait placé en Angleterre. Le sénateur Hédouville, leur cousin, s'intéresse à eux.

Déserteurs anglais. 3 anglais ont abordé près de Cherbourg; ils se disent déserteurs d'un régiment anglais à Guernesey; leurs déclarations; on va les interroger.

Vagabond, détenu depuis un an à Périgueux, disant s'appeler Fitz-Gérald et prétendant avoir émigré pour rejoindre son frère dans la légion irlandaise : pas de Fitz Gérald dans cette légion; déclaration suspecte; on va l'interroger de nouveau.

Riario Sforza (833). On a saisi ses papiers. Il est noté à la police pour ses rapports avec Gianone qui a commis des escroqueries.

Eure. Moncey dit qu'on n'a pas encore trouvé Allain, d'Aché et M[me] Acquet (vol du Calvados) (1056). Manginot dit que Milfort, prenant le titre de général de brigade, est depuis 9 mois chez M[me] de Béthune; détails sur lui.

Manche. Morin, chouan, trouvé caché, est arrêté. — Un Morin fut arrêté, en germinal an XII, à son retour de Jersey où il était demeuré 5 mois chez un traiteur nommé Oudinot.

Mayenne. Bande de 9 hommes armés, près de Laigné; on a arrêté Poirier, déserteur, de cette bande, croit-on.

Gand. Libelle contre S. M. : *Le père des Chrétiens*.

Deux-Sèvres. La bande (850.863.873) est réduite à 3, que les gendarmes poursuivent, conduits par un conscrit soumis qui dirige les recherches.

Liège. La cour criminelle condamne à mort Lancelin, qui a assassiné son frère (514) : Lancelin se tue dans sa prison et l'exécution a néanmoins lieu. — Elle acquitte Labbeye, pour assassinat, quoique sa culpabilité soit évidente. « Le Ministre ordonne de le retenir en arrestation [1]. »

Marseille. L'ambassadeur turc à Alger et Tunis est sorti du lazaret et continue son voyage sur Constantinople.

Vosges. Désertion de 30 dragons du 30[e] régiment.

Aube. Des brigands tuent M[lle] de Christon et la dévalisent; on désigne Vallet et sa femme comme coupables.

Rapport du préfet de police. Suicide de Laurent (mélancolie). — Bourse : rentes 85 fr. 50; banque, 1.362 fr. 50. — Arrestations : 7 conscrits, 13 voleurs, 12 rôdeurs de nuit, 5 vagabonds, 1 fou, 1 teneur de loterie.

Voleurs, vagabonds et autres mauvais sujets, non susceptibles de jugement; 25, dont 16 femmes : les retenir j. n. o.

Ordre du Ministre. En liberté en surveillance dans leurs communes : 1) Etchegary, Darnestoy [2], Dannamary et la femme Goyentche (507) (ont dénoncé à l'Espagne une importation de piastres en France; assez punis); 2) Borghèse, Sibelly, Simeon, Doit (voleurs et vagabonds, détenus à If depuis longtemps). — Laisser en liberté sous la surveillance du préfet : Rosset (négociant, recherché pour contrebande; bons rapports du préfet). — Retenir 1 mois : Sperling (batelier, transportait sur la rive droite du Rhin un soldat condamné pour vol). — Retenir 4 mois une femme acquittée pour incendie dans la Haute-Saône; il y a eu plusieurs incendies dans ce département (II.816.999) [3]; plusieurs incendiaires mis en jugements, 4 seulement sont con-

1. Ajouté par Fouché.
2. Darnestoy ou Damestoy, et Dannamary ou Donnamary.
3. Le renvoi à l'article 999 a été omis dans la table du tome II; Haute-Saône, incendies (page 615).

damnés. — Envoyer à Livourne avec défense de revenir en France : Benari et Sottobon (juifs de Tunis ; détenus à If depuis 3 ou 4 ans pour vagabondage).

Pièce annexée au Bulletin

Copie de la déclaration d'Armand Le Chevalier.

BULLETIN DU MARDI 6 OCTOBRE 1807

1060. — Maine-et-Loire. Bande. Assassinat d'un gendarme. Enlèvement d'armes. [1] — Le préfet de Maine-et-Loire écrit que, le 1er de ce mois, deux gendarmes de Candé ont été surpris dans un chemin par cinq hommes embusqués qui ont tiré sur eux. L'un de ces gendarmes a été tué sur place, d'une balle dans la poitrine. L'autre a fui au milieu de plusieurs autres coups de fusil et est revenu, un moment après, avec d'autres gendarmes. Ils ont trouvé le corps du mort entièrement dépouillé. Le même soir, un propriétaire de Champigné a été désarmé par quatre hommes, qu'on croit de la même bande. — Le préfet observe que la compagnie de gendarmerie est incomplète : il manque 62 hommes. Le sénateur ministre communique cette observation à M. le maréchal Moncey. Le préfet a mis provisoirement des détachements à Champigné et à Loiré. A la publication de l'amnistie, le préfet avait mis en liberté les parents des réfractaires qu'il avait fait arrêter, espérant qu'ils procureraient la soumission de leurs enfants. Il paraît qu'ils ont trompé son espoir. Quatre de ces parents viennent d'être réintégrés en prison. — Nota. La gendarmerie a rapporté que, vers le 15 septembre, une bande de neuf hommes avait paru à Loigné, en Mayenne ; qu'on l'avait poursuivie pendant 15 jours, mais qu'on n'avait pu découvrir et arrêter qu'un déserteur de cette commune, nommé Poirier, dont on chercherait à obtenir quelques renseignement sur les autres (*Bulletin* d'hier) (1059).

1061. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Renseignements demandés par S. M. sur l'affaire Raguideau ; on a interrogé Rouen et de La Roche, père de Mme Raguideau. Renseignements sur Mey, juif. On a consulté les livres de Desprez.

Paris. On recherche pour prévarication La Rivaillère, secrétaire de l'intendant de la Silésie.

Grande armée [1]. L'intendant général demande que l'on recherche Barré, garde magasin des vivres, et Gallien, inspecteur des vivres, qui sont partis en emportant leurs livres.

Etrangers venant à Paris [1]. Prince régnant de Hohenzollern-Hechingen avec la comtesse de Walburg, sa fille ; Harmensen, ministre de Wurtemberg à La Haye, avec le baron de Münch, son secrétaire.

Var [1]. Caraine, aubergiste chez qui on joue, a été acquitté ; le préfet demande une mesure administrative : « Le faire arrêter s'il continue de faire jouer chez lui [2]. »

Brigands des Etats de Parme [1]. (824-845. 975). Le préfet des Apennins dit que cette bande de 12 brigands vient de dévaliser des marchands de Chiavari. Moncey dit que c'est dans les Etats de Parme qu'il faut les poursuivre. « Le ministre a écrit plusieurs fois à ce sujet au maréchal Pérignon. [2] » — On vient d'arrêter Ferraris, de la bande Mayno. Il y avait trois frères Ferraris dans cette bande : un arrêté avec Fougi et condamné à mort (II. 1365) [3] ; un tué avec Barberis (41) ; le troisième était

1. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 7 octobre, série F7.
2. Ajouté par Fouché.
3. Tome II : lire Ferraris et non Ferrari.

recherché. — Pô : Ruffinato, brigand, a tiré sur les gendarmes et blessé le gendarme Martin, mais a été tué par le gendarme Devigne.

Cambrai [1]. Arrestations : 1) de Podevin et de sa femme, pour sommations; 2) de 4 déserteurs.

Isère [1]. Meurtre de Garnier, gendarme, par un individu qu'il voulait arrêter.

Tarn [1]. Chabbert, garde forestier, tire sur Blayac, lui casse un bras et s'enfuit.

Moulins [1]. Plaintes contre le préfet qui cause du scandale dans une auberge où il va chercher la dame Brunet. On demande des renseignements à Chabot et au procureur impérial.

Vol du Calvados [1] (1059). Arrestation de La Chesnée dit Fleur d'Epine [2], qui, sur les ordres de Chevalier, commit le vol d'Alençon; 4 sont arrêtés : le grand Charles, Harel, Cœur de Roi et Fleur d'Epine ; on espère arrêter les 3 autres; le préfet vante les services du capitaine de gendarmerie Croiseau. « Le ministre fera un rapport sur toute cette affaire à Sa Majesté [3] ».

Turin. Rassemblement sur les remparts pour voir arriver les troupes russes qui, selon une convention pour le rétablissement du roi de Sardaigne, devaient occuper la ville : faux bruit répandu par Toggia.

Lyon. Découverte d'une loterie clandestine tenue par la femme Rozier.

Aube. Meurtre par un magistrat, sans préméditation.

Viagers du 2e arrondissement [1]. Sur 13, 11 vivent, 1 est mort, 1 inconnu.

Conscription [1]. Condamnations pour escroqueries envers des conscrits : 1) Lea (628) : Turin ; 2) Testino et Barberi (908) : à Gênes.

Mont-Blanc [1]. Evasion de 4 déserteurs; 16 autres allaient sortir.

Marengo [1]. Vols : 1) chez Plistone, receveur; 2) chez Masso, percepteur.

Rapport du préfet de police [1]. Suicides : 1) fille Recle, vivant avec Cosard ; 2) fille Charpentier. — Bourse : rentes, 87 fr.; banque, 1390. — Arrestations : 8 voleurs, 1 forçat, 3 rôdeurs de nuit, 3 vagabonds, 1 fou.

Hollande. Moore avait offert à la police d'introduire de fausses bank-notes en Angleterre; on sut depuis qu'avec Van-Hooven il procurait aux étrangers le moyen de passer de Hollande en Angleterre (II. 1352). On arrêta à Paris Hayne, fabricant de tulle (954), et on vit que Moore était son agent. Dupont-Chaumont écrit qu'après une longue absence Moore est revenu en Hollande où il a été arrêté. Il sera interrogé.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 6 octobre.

BULLETIN [4] DU JEUDI 8 OCTOBRE 1807

1062. — Renseignements demandés par Sa Majesté. Prisonniers russes à Metz. (1051). — Il ne s'est manifesté à Metz parmi les russes aucun sentiment contraire à la paix et au respect qu'ils doivent à leur souverain ; mais lorsqu'on a reçu l'ordre d'ôter aux russes les fusils qu'on leur avait déjà donnés, les raisonneurs politiques qui, comme partout ailleurs, font ici la guerre et la paix, en ont conclu que la guerre allait recommencer. Il est possible qu'alors des officiers russes aient parlé comme ces prétendus politiques. Mais les uns et les autres ont gardé le silence ou parlé différemment, quand ils ont appris le dernier ordre qui prescrit de faire partir sur-le-champ ces prisonniers pour Coblentz. Il est peu probable que des officiers russes aient osé blâmer la paix. Tout le monde a remarqué qu'ils sont extrêmement soumis à

1. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 7 octobre, série F7.
2. Le vrai nom est Lebrée dit La Cheinaye dit Fleur d'Epine.
3. Ajouté par Fouché.
4. Le *Bulletin* du 7 octobre n'existe pas dans la série AFIV. Les articles qui composent celui de la série F7 se trouvent tous dans le *Bulletin* du 6 octobre, série AFIV (1060-1061).

leurs généraux et aux officiers supérieurs. Or, tel est le langage et la conduite de ceux-ci que les officiers, qui auraient osé manifester des sentiments contraires à la paix et au respect qu'ils doivent à leur gouvernement, se seraient exposés à de rigoureuses punitions et même à perdre leur état. Le langage des officiers russes paraît franc et naturel ; ils sont enchantés de la paix, le baron Zakomelski surtout, qui est en France depuis la bataille d'Austerlitz. A son arrivé à Metz, il venait de Paris ; il parla beaucoup de l'Empereur ; il en parle avec admiration ; il répète souvent combien il est flatté de lui avoir été présenté et heureux de l'avoir vu. La prise de Copenhague est aujourd'hui la matière des conversations. Ce général raconte avec beaucoup de sensibilité l'histoire intéressante du jeune français qui l'a arraché à la mort sur le champ de bataille d'Austerlitz, où il était sans connaissance et perdant tout son sang. Il a fait présent aux autorités constituées de Metz d'une gravure qu'on lui a envoyée de Paris, représentant l'entrevue des deux Empereurs sur le Niémen. — Le second général russe est un homme âgé, qui parle mal le français et qui n'en met que plus d'énergie dans ses propositions favorables à la France et dans ses imprécations assez comiques contre les anglais. Enfin l'un des officiers qui accompagnent ces généraux a épousé une française à Nancy et doit l'emmener avec lui en Russie. Le préfet, le maire de la ville et le secrétaire général du département ont déjeuné plusieurs fois chez le baron Zakomelski avec tous ses aides de camp et dans la liberté de ce repas, qui exclut la gêne et le cérémonial, les russes ont tenu les mêmes discours et montré les mêmes sentiments. On ne croit pas que les officiers subalternes aient osé parler d'une manière opposée à ce que leurs chefs n'ont cessé de répéter. Le général de division ayant fait mettre en prison un officier hessois qui, dans un cabaret, avait tenu des conversations contre le gouvernement français, il est possible qu'on ait cru que cet officier était russe et qu'on se soit ainsi trompé sur la nature des propos et sur celui qui les avait tenus. Ils sont tous partis ces jours derniers. Le baron Zakomelski est parti le 6 octobre pour Paris et il ne doit plus y avoir un seul officier russe à Metz.

1063. — Toulon. Octroi. — Le commissaire général de police à Toulon écrit que les octrois de cette ville ont été portés, à la chaleur des enchères, à 222.100 francs. Jamais ils ne s'étaient élevés à une somme aussi forte.

1064. ÉVÉNEMENTS DIVERS

Prisonniers russes à Lunéville : ils paraissent croire à la guerre, spécialement Sibirski (970) et Ribicoff, probablement par crainte de ne pas rentrer en Russie.

Prisonniers anglais. Trockmorton (796) rentre exactement de permission ; il a une prolongation de 3 mois (rapport de Wirion).

Vienne. Renseignements sur le meurtre du gendarme Garnier (1061) ; l'assassin est Rolland, braconnier.

Turin. Capture de Cafferin, brigand qui assassina Cherisay.

Meuse-Inférieure. Délits forestiers. On a coupé, en contravention, 550 arbres de haute futaie ; les ouvriers disent avoir reçu des ordres des gardes forestiers.

Maëstricht. Dans une rixe avec des jeunes gens, un hussard tue Stassen.

Conscription. Arrestation de Melaune et Cavallo : faux en conscription.

Rapport du préfet de police. Bourse : rentes, 86 fr. 45 et 87 fr. à la fin de mois ; banque pas cotée. — En septembre, on a déposé 11 bilans : pas de réhabilitation. — Arrestations : 3 conscrits, 3 voleurs, 1 forçat, 4 rôdeur de nuit, 1 teneur de loterie.

Hambourg. Bourrienne envoie la copie de 2 lettres interceptées, adressées de Mitau

à Hue : une par le duc d'Havré, sur le voyage de Louis XVIII et du duc d'Angoulême (1046), l'autre du marquis de Bonnay.

BULLETIN DU VENDREDI 9 OCTOBRE 1807

1065. — Boulogne. Evénement. — Le commissaire général de police à Boulogne écrit que, la nuit du 4, quelques anglais ont débarqué sur la côte du Grand Waldan. Ils se sont portés à une maison isolée, ont brisé les vitres à coups de fusil, sans pénétrer dans l'intérieur. Les gardes-côtes et douaniers ont tiré sur eux au hasard. Ils se sont rembarqués de suite. On n'a pu savoir leur nombre. On a pensé qu'ils faisaient partie de l'équipage d'un brick qu'on a vu, à la pointe du jour, mouillé sur cette partie de la côte. Le commissaire général observe que ces débarquements sont faciles, parce que la côte est dégarnie de troupes. Par ce moyen, l'ennemi peut facilement se procurer des renseignements sur ce qui se passe à Boulogne. L'armement de la flottille s'y prépare avec activité extraordinaire. Les hollandais se distinguent et tous les bâtiments seront prêts à tenir la mer sous peu de jours.

1066. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Wirion dit que Greenwood a la permission d'aller à Givet.

Rhône. Un anonyme dénonce des abus dans la conscription et se plaint du capitaine de recrutement Flamand[1] (967). Le commissaire général de police dit que c'est faux ; il y a eu quelques fautes, mais très peu ; le colonel Blanchard n'a pas précisé de faits ; il y a dans le département beaucoup de déserteurs et de réfractaires, mais la gendarmerie en arrête peu.

Hautes-Alpes. Lafosse, gendarme, arrête Saintrailles, déserteur, que 6 autres déserteurs essayent en vain de lui enlever.

Dyle. Brigands. Ce sont Kienner, forçat libéré, et Wauwayer, son beau-frère, qui ont dévalisé Schepmans (1051).

Brochure de Barruel-Beauvert. (1040). On a saisi l'ouvrage entier. Explications de Barruel à qui Chaptal, ministre de l'intérieur, avait donné, en attendant, le poste d'inspecteur des poids et mesures qu'il occupe. Détails.

Nord. On procède contre les auteurs de l'émeute relative aux biens communaux (1051).

Gênes. La commission militaire prononce quelques condamnations et 9 acquittements pour les mouvements dans les vallées de la Polcevera et de la Besagno (485).

Rapport du préfet de police. Mort du sénateur Resnier. — Bourse : rentes 86 fr. 60. — Arrestations : 1 conscrit, 2 voleurs, 3 rôdeurs de nuit, 7 vagabonds.

BULLETIN DU SAMEDI 10 OCTOBRE 1807

1067. — Exécution de La Haye Saint-Hilaire. — Le sénateur Demont, commandant la 13e division militaire, rend compte à Son Excellence de l'exécution de La Haye Saint-Hilaire et de Billy de la manière suivante : « Vannes, le 7 octobre. Je m'empresse de rendre compte à Votre Excel« lence qu'ayant reçu sa lettre du 28 septembre dernier le 1er octobre, « j'ai écrit sur le champ au général Paillard, commandant le dépar« tement du Morbihan, de nommer de suite une commission militaire « et de faire juger, dans le plus court délai, les brigands La Haye « Saint-Hilaire et Jean Billy. Je me suis rendu sur les lieux, le 3 oc« tobre ; elle était déjà formée et le jugement aurait été rendu le lundi « 5 si la grande faiblesse de Saint-Hilaire, blessé à plusieurs endroits, « n'avait obligé le capitaine rapporteur à renvoyer au lundi la clôture « de son interrogatoire. Le jugement a eu lieu le 6, à dix heures du

1. Dans ce *Bulletin*, ce nom est écrit « Flammand ».

« matin. Les prévenus ont indigné l'auditoire (qui était nombreux) par « leur fermeté atroce et par leur persévérance à ne vouloir rien avouer. « Ils ont enfin été condamnés à mort à l'unanimité. Ces deux brigands « ont été exécutés ce matin, à dix heures. Le capitaine rapporteur avait « tout disposé pour qu'ils fussent exécutés une heure après le jugement. « Saint-Hilaire, ébranlé alors par l'appareil de son supplice, a demandé « qu'on remît l'exécution au lendemain et qu'il ferait des déclarations « de la plus haute importance. Sur le compte qui m'en a été rendu, « j'ai ordonné de différer l'exécution. Je me suis rendu à sa prison, « accompagné du préfet. Nous avons trouvé ce brigand sur un lit, ayant « disposé son esprit et ses forces à cette entrevue. Il offrit alors de « nommer tous ses camarades et de les décider à rentrer sous le gou-« vernement impérial ou de les obliger de retourner en Angleterre ; « d'indiquer ou de faire brûler le dépôt des livres ou libelles qu'il a ap-« portés avec lui, qui peuvent déplaire au gouvernement ; il dit, de plus, « avoir été consulté par le ministre anglais pour une expédition de « 40.000 hommes, qu'on voulait effectuer en Bretagne, et avoir donné un « avis contraire. Saint-Hilaire a rendu la bague et la croix d'honneur de « l'évêque de Vannes et a déclaré que quatre officiers vendéens, venant « de Londres, ayant eu des conférences avec le ministère anglais, ont « été escortés par lui, il y a quatre mois, jusqu'aux frontières du dé-« partement de la Loire [1], où ils sont encore ».

1068. — 2e Arrondissement. Trappiste [2]. — Le sénateur ministre a demandé des renseignements. Voici l'extrait d'un rapport du préfet des Hautes-Alpes : « Le prieur du mont Genèvre a cherché à se justifier « sur les jeunes gens conduits au monastère de la Cervara, près Gênes. « Il a communiqué une lettre de M. Portalis, conçue en ces termes : « Il est nécessaire que vous puissiez vous recruter, mais voici la mar-« che qu'il faut suivre : quand des jeunes gens voudront devenir mem-« bres de votre association, vous les recevrez dans l'établissement que « vous avez à Gênes. S'ils sont dans l'âge de la conscription, vous me « les désignerez et je demanderai à Sa Majesté la permission de suivre « leur vocation. » D'après cette lettre (dit le prieur) Moulloz, de Gre-« noble, âgé de 21 ans, Rousselot, de Barboux (Doubs) 23 ans, et Ger-« vais, de Lyon, 26 ans, ont été conduits de la prévôté d'Oulx (Pô) à la « Cervara et signalés à Son Excellence le ministre des cultes, les 2 avril « et 11 mai.— Le prieur a de plus adressé la liste de 22 autres français, « qui sont à Oulx, également destinés à la vie monastique. Il y en a un « de 7 ans, un autre de 9, les autres depuis 12 jusqu'à 20. Il dit en avoir « présenté quatre au ministre des cultes. » Le préfet des Hautes-Alpes observe qu'il conviendrait de fixer le nombre des jeunes gens que chacun de ces monastères pourra recevoir chaque année.

1069. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Renseignements sur Mahaut, signataire d'un mémoire à S. M. à propos du navire *Le Washington*.

Arbres des grandes routes. Abus, en Seine-et-Marne : en aviser le directeur général des ponts-et-chaussées.

Etrangers. 1) Venant à Paris : comtesse de Dziadinska, accompagnée des deux

1. En marge de la main de Fouché : « C'est la Loire-Inférieure qu'il a voulu dire. »
2. L'article commence par rappeler ce qui a été dit dans les articles 929 et 957.

frères Miszewski, polonais ; baron de Wangenheim, courrier du duc de Saxe-Gotha. — 2) Venant à Lyon : Courtin, conseiller du grand-duc de Bade.

Bande des Deux-Sèvres. La bande de 9 à 10 déserteurs, de l'arrondissement de Parthenay, est réduite à 3, dit le préfet (1059) ; la gendarmerie dit qu'il y en a 7 ou 8, dont Marot et François., déserteurs, sont les principaux : ils viennent de prendre un fusil.

Sesia. Battue pour tâcher de trouver les brigands-

Bande de Maine-et-Loire. 5 déserteurs ont surpris 2 gendarmes et ont tué l'un d'eux ; ils ont enlevé les armes d'un individu (1060). Combat de cette bande avec la gendarmerie ; pas de résultat.

Faits divers. Suicide de Duvernet : Moselle. — Incendie : Aisne.

BULLETIN[1] DU MARDI 13 OCTOBRE 1807

1070. — Journal italien. — Conformément aux ordres de Sa Majesté, le sénateur ministre a fait distribuer en Piémont, Gênes, Parme et Corse, mille exemplaires du journal italien qu'on rédige et imprime à Paris. Par des lettres des 2, 3 et 5 de ce mois, les préfets de Verceil, Coni et Parme accusent la réception des premiers exemplaires qui leur ont été adressés et rendent compte des mesures qu'ils ont prises pour que la distribution en soit faite, suivant l'instruction qui leur a été adressée par Son Excellence.

1071. — Morbihan. Esprit public [2]. — Son Excellence le grand juge communique au sénateur ministre une lettre du procureur général de Vannes, du 29 septembre, conçue en ces termes : « Depuis l'arrestation « de Saint-Hilaire et Billy, on rapporte qu'il est débarqué 17 brigands « venant d'Angleterre. Je doute de la vérité de ce fait. Les inquiétudes « que les habitants manifestent prouvent qu'ils sont entièrement dé- « voués au gouvernement ; ils désireraient que le dernier des affidés « de Saint-Hilaire fût au pouvoir de la justice. Ces brigands sont sans « appui, sans crédit. La terreur qu'ils inspirent empêche seule les ha- « bitants chez lesquels ils se réfugient de les faire arrêter. » — Nota. Le ministre n'a reçu aucun avis de ce débarquement ; seulement, il est probable, d'après des informations de Londres, que l'affidé de Saint-Hilaire, nommé La Bonté, doit revenir incessamment en Bretagne. Les ordres sont donnés à ce sujet.

1072. — Haut-Rhin. Fêtes supprimées. — Le préfet du Haut-Rhin écrit que les fêtes supprimées par le Concordat sont célébrées dans tout le département. Les foires et marchés, indiqués pour des jours de fêtes anciennes, sont tenus la veille ou le lendemain.

1073. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Recherche d'un comptable, Fruchius-Holz, receveur des domaines, qui a disparu.

Alexandrie. La commission militaire a condamné à des peines diverses, pour délits dans la conscription : Astori (703), Pasquarelli, Palazzo, Brenta : elle acquitte d'autres accusés.

Officier espagnol. Renéville, major au service d'Espagne, a la permission de venir dans le Calvados, où il est né.

Saint-Hilaire et Billy (1071) ont été condamnés à mort et exécutés le 7. La commission a mis à la disposition du ministre Lehars, chez qui a eu lieu l'arrestation.

1. Le *Bulletin* du 12 octobre n'existe pas dans la série AF^IV. Les articles qui composent celui de la série F^7 se trouvent tous dans le *Bulletin* du 13 octobre, série AF^IV (1071.1073).

2. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 12 octobre, série F^7.

Verdun. Evasion de James et Portens, prisonniers sur parole ; Daby, accusé d'avoir voulu s'évader, est envoyé à Bitche. — Effectif : 990.

Prisonniers anglais [1]. Permission à Gill, irlandais, de résider à Bordeaux.

Bande des Deux-Sèvres [1] (1069) a enlevé des armes chez Bodet. Ce brigandage se rapporte peut-être aux manœuvres de 4 agents vendéens dont La Haye Saint-Hilaire a parlé (1067) ; on regrette que cette déclaration n'ait pas été mieux éclaircie.

Morlaix [1]. Déclaration d'un marin français revenant d'Angleterre où il a été en parlementaire : inquiétude sur 3 convois : les anglais veulent s'emparer de la flotte du Portugal ; un seul corsaire français pris par les anglais ; on lui a demandé combien on avait armé de corsaires cette année : il a répondu aucun.

Roer [1]. Emeute pour le transport des objets du culte d'une église supprimée dans une autre.

Viagers du 1er arrondissement [1]. Sur 160, 114 existent, 42 sont morts, 4 inconnus : rien touché pour les morts.

Calais. Prise par le corsaire français *Le Requin* ; un portugais échoué.

Marseille. Les principaux négociants et banquiers perdent dans la faillite de Desprès et Vanlerbergh (1030).

Bordeaux [1], Duclos et Gestass (1006). Duclos a été rencontré par un agent qu'il a blessé grièvement.

Marseille [1]. Jugement condamnant à 2 ans de prison et 500 fr. d'amende 7 individus pour escroqueries envers des conscrits.

Rapport du préfet de police [1] (9, 10 et 11 octobre). A Feydeau, 1re de *Lina ou le Mystère*, opéra ; la musique est de Dalayrac : on croit que les paroles sont de Saint-Cyr : grand succès. — Suicides : 1) Salmon (mélancolie) ; 2) Hautry (misère) ; 3) Delille (ivrogne). — Incendie. — Bourse : rentes, 86 fr. 40 ; banque, 1370. — Arrestations : 1 déserteur, 3 conscrits, 24 voleurs, 2 filous, 7 rôdeurs de nuit, 8 vagabonds, 1 faussaire, 1 forçat.

Hambourg [1]. Bourrienne envoie les notes que Butler et d'Imbert lui ont remises sur 3 émigrés employés : Du Bouchet (I) (a eu des rapports avec Rumbold, a été en Angleterre), Robert (émigré amnistié, habite près de Toulon), Lamothe (marin rentré ; domicilié à Blaye, déjà arrêté (I. 1508. 1523), fut envoyé en surveillance à Poitiers). Détails sur eux.

Ordres du Ministre [1]. En liberté en surveillance : 1) Rocca (propos ; paraît assez puni par une détention de deux mois et demi) ; 2) Andry [2], Vervin, Massé, Moinat (674) (de l'Aube ; accusés de vols, incendies, dévastations : les autorités demandent leur liberté). — Autoriser son retour à Aix sous surveillance : Boscq (tenait un café à Aix, déporté en Corse depuis l'an X sous le soupçon de vol : demande à revenir). — En surveillance dans son pays natal : Isnard (émigré à la reprise de Toulon, revenu d'Angleterre, propos contre la France). — En surveillance le premier et expulser le second de France) : Gallaud et Finance (arrêtés comme prévenus d'embauchage, pas prouvé ; Galland, émigré amnistié, ex-officier de Condé ; Finance, émigré non amnistié, ex-lieutenant de la légion de Mirabeau, déjà arrêté).

Faits divers. Vol chez Goertz : Roer. — Incendie à une caserne : Toulon. — Assassinat : les 2 frères Volla essayent d'assassiner Lafond et tuent sa femme : Ardèche.

BULLETIN DU MERCREDI [3] 14 ET DU JEUDI 15 OCTOBRE 1807

1074. — Ouest. Brigandage. — Une bande de brigands, sur le nombre desquels les rapports varient, s'est montrée avec plus d'audace depuis le commencement de ce mois, en Maine-et-Loire. Le 1er, elle a

1. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 12 octobre, série F7.
2. Mot écrit ici Andrey et précédemment Andry.
3. Il n'y eut pas de *Bulletin* le 14, sans doute à cause des fêtes données pour célébrer la victoire d'Iéna.

attaqué deux gendarmes et en a tué un. Le même jour, elle a désarmé un propriétaire à Champigné. Le 2, il a été enlevé à Beaulieu, près Bressuire, 3 fusils doubles et 4 pistolets (*Bulletins* des 10 et 12 octobre[1]) (1069.1073). M. le maréchal Moncey communique un nouveau rapport qui lui a été adressé sur la première bande. En voici l'extrait : « Sur la demande de la gendarmerie, le préfet de Maine-et-Loire lui a « fourni, pour la poursuite de ces brigands, une force auxiliaire de 26 « hommes. On a eu avis que, le 4, la bande devait se porter à Champi- « gné et enlever tous les fusils. Le lieutenant de Segré s'y est rendu, la « nuit du 3, avec 12 gendarmes. Les brigands n'ayant pas paru, ce « détachement s'est mis à leur poursuite et à leur recherche et les a « rencontrés sur le territoire de Marigné, au nombre de 15, tous armés. « Ils se sont aussitôt dispersés et réfugiés dans un bois. Le détache- « ment les a poursuivis sans succès. On croit cependant que l'un d'eux « a été blessé ; une carabine est demeurée au pouvoir des gendarmes. « On désigne comme leur chef le nommé Cocandeau, condamné à « mort ». — Nota. Cocandeau fut également désigné, l'année dernière, comme l'un des chefs de la bande de Segré ; mais le préfet écrivit que, le 30 septembre 1806, à 3 heures du soir, sur le territoire d'Izé, le gendarme Duval avait tué d'un coup de carabine un brigand, qui avait fait feu devant lui et deux autres gendarmes, et que les habitants du lieu avaient déclaré que c'était Cocandeau, l'un des premiers auteurs de ce rassemblement (*Bulletin* du 7 octobre suivant) (22).

1075. — Rapport du préfet de police des 4 et 5 octobre — Tous les spectacles ont été remplis le 13. L'ordre a régné partout ; il n'y a eu aucun accident. La Bourse a été presque déserte hier; ce qui a causé la baisse de presque tous les cours. Rentes 85 fr. 60 ; actions 1.345 francs.

1076. — ÉVÉNEMENT DIVERS

Sarthe. 15 hommes armés pillent sur la route la voiture de Piquet, portant 2.800 fr. en sous, envoyés au Mans par Grosjean, receveur de La Flèche.

Lyon. Renseignements. Pascal Saint-Quéry est accusé d'avoir voulu empoisonner sa femme ; cela paraît faux ; détails.

Dyle. 7 déserteurs attaquent un officier et un sous-officier de gendarmerie ; détails.

Incendies. 1) Accidentels : Sambre-et-Meuse, Aisne ; 2) par malveillance : Cher, 3 depuis un mois, dans un domaine, sont attribués à des vagabonds.

Turin. Tarichi, prêtre, a voulu faire imprimer un libelle ; l'imprimeur a remis la première épreuve à la police qui a tout fait saisir ; Tarichi est arrêté.

Lot. On a saisi 2 barils de poudre de chasse envoyés en fraude de Bordeaux par Méric à Fournier, commissionnaire à Montauban.

Rapport du préfet de police (suite). Mort de Montaran, maire. — Arrestations : 1 déserteur, 4 conscrits, 5 voleurs, 5 rôdeurs de nuit, 2 forçats, 1 faux monnayeur, 1 fou.

Relevé des principaux délits de septembre. 6 rébellions pour conscrits ou déserteurs. — Point d'attaque de courrier ni de diligence. — 4 attaques de particuliers. — 15 assassinats. — 5 vols. — 1 incendie par malveillance (chez d'Epinay) (1054). — 1 fausse monnaie.

Ordre du Ministre. Faire arrêter : Lenoble (1040) (prêtre ; le procureur n'a pas cru pouvoir agir contre lui sans y être autorisé). — Mettre en jugement: Reiss, Ballet et Bloës (exportation de grains). — En liberté en surveillance : Bellanger (acquitté pour vol, détenu provisoirement; sa femme intercède pour lui ; pas d'inconvénient à le mettre en surveillance).

1. *Bulletin* des 10 et 13 octobre série AF IV (1069. 1073).

BULLETIN DU VENDREDI 16 OCTOBRE 1807

1077. — Paris. — Les fonds publics sont à la baisse depuis quelques jours. On l'attribue : 1° au bruit de l'ordre de départ donné au maréchal Masséna qui, dit-on, doit commander une armée pour s'emparer de Trieste et des possessions autrichiennes qui sont sur les côtes de l'Adriatique et en chasser les anglais ; 2° au refroidissement de la cour de Saint-Pétersbourg, où l'esprit anglais commence à reprendre faveur et à intimider l'empereur Alexandre ; 3° à la décision connue du cabinet britannique de poursuivre la guerre à toute outrance, dût cette guerre durer cinquante ans, et d'attendre ainsi les événements; on répète souvent à Londres la phrase suivante : « Le gouvernement anglais ne meurt pas et celui de France repose sur un seul homme qui « n'a pas d'enfant et par conséquent point de successeur ».

1078. — Vol du Calvados. Déclarations des complices. — Le préfet de Caen a communiqué la déclaration de Cœur-de-Roi, l'un des complices du vol du Calvados, portant en substance que Chevalier était l'auteur de ce crime et avait tout disposé pour l'exécution. Il en résultait que celle faite précédemment par Flierlé, autre complice, n'était pas exacte, surtout en ce qui concernait Chevalier. Le sénateur ministre a ordonné qu'il fût interrogé de nouveau (*Bulletin* du 5 octobre) (1056). Voici le résultat: Flierlé a avoué qu'au mois de mars, il avait vu chez Chevalier, à Caen, Harel, le grand Charles et un autre ; qu'Allain lui avait dit qu'ils étaient réunis chez Chevalier pour une expédition et lui avait offert de s'y joindre. On ne voit dans aucune des déclarations ce que les fonds sont devenus. On a su, dès le principe, qu'ils avaient été déposés dans une cache, chez les Buquet ; mais elle était vide lorsqu'on en a fait la visite et tout porte à croire qu'ils sont cachés dans la maison des Combray. L'instruction se continue, tant à Rouen qu'à Caen. — Nota. « Le ministre fera un rapport détaillé à Sa Majesté sur toute « cette affaire qui est très importante et très curieuse [1]. »

1079. — Calvados. Lisieux. Droits réunis. — A la suite d'un rassemblement tumultueux qui a eu lieu à Lisieux et qui a paru dirigé contre les droits réunis, neuf individus ont dû être arrêtés et retenus jusqu'à nouvel ordre. (*Bulletins* des 12 août [2] et 8 septembre) (921-985). Cinq seulement ont été arrêtés ; un sixième a été laissé libre pour cause de maladie, les trois autres n'ont pu être atteints. M. le préfet observe que la tranquillité publique n'a été nullement troublée par cet événement ; les torts des prévenus ont été exagérés ; leur liberté n'entraînerait aucun inconvénient et même la prolongation de leur peine paraîtrait une rigueur au moins inutile. M. le conseiller d'Etat est bien d'avis qu'on peut user d'indulgence envers les détenus ; mais il ne voit pas de raison pour que ceux qui ont échappé aux recherches participent de suite à cette faveur : — Faire arrêter ceux-ci et les retenir aussi longtemps que l'ont été les premiers, qui seront rendus de suite à la liberté ; assujettir les uns et les autres à la surveillance [3].

1080. — Événements divers

Prisonniers anglais. 4 prisonniers sur parole, évadés, ont été repris (1047). Wirion

1. Ajouté par Fouché.
2. *Bulletin* du 12 août de la série F^7 ou du 17 août de la série AFiv (921).
3. Ordre du Ministre.

dit que l'un deux, Essel, prétend avoir laissé chez Marcoux-Mehay, aubergiste, une cravate contenant 22 doubles louis et 3 simples ; l'aubergiste le nie. — 2 autres évadés (1017) ont rencontré des gardes champêtres qui leur ont indiqué leur route : c'est prouvé par une lettre qu'ils ont écrite à Collas, prisonnier, sous le couvert de Larminat, commissaire des guerres. — Le garde de M. de La Cour s'est opposé à ce que l'on arrête deux autres évadés (1073). — 7 prisonniers de Verdun sont envoyés à Bitche.

Bandes de l'Ouest. (1074). Détails sur ces brigands rencontrés à Meslay (Mayenne). On les poursuit. Il paraît que c'est à eux que l'on doit attribuer le vol des fonds de Grosjean (1076).

Dyle. Le préfet met en doute le rapport de la gendarmerie de Louvain transmis par Moncey sur l'attaque de 2 gendarmes par 6 déserteurs (1076).

Rapport du préfet de police. Menneville, clerc de l'avoué Hubert, se blesse grièvement. — Bourse : baisse attribuée aux intrigues des joueurs. — Rentes, 85 fr. 10. — Arrestations : 1 déserteur, 1 conscrit, 5 voleurs, 1 vagabond, 1 rôdeur de nuit.

Ordres du Ministre. Détenir 8 jours : Héroult (marin, prévenu d'avoir passé une nuit en mer). — Au dépôt de Gand j. n. o. : Saint-Paul (forçat libéré ; s'absente souvent, est la terreur du pays). — Approuvé le préfet qui propose de l'envoyer en surveillance loin du département, de Paris et des lieux où séjourne la cour : Frémond (950) (prêtre interdit). — Détenir administrativement un mois, puis en surveillance dans son pays : Guyot (prêtre : incendie, vagabondage). — Retenir jusqu'à plus ample information : Labbeye (1059) (acquitté pour assassinat : le préfet paraît persuadé de la culpabilité et demande contre lui une mesure administrative).

BULLETIN [1] DU SAMEDI 17 OCTOBRE 1807

1081. — Rapport du préfet de police. — Les rentes ont encore éprouvé une forte baisse à la Bourse d'hier. Les observateurs pensent qu'il y aura bientôt une réaction, parce qu'il y a eu beaucoup de découvert. Rentes 84 fr. 50.

1082. — Suède. Le comte de Lille et le duc d'Angoulême. — Les journaux du Nord font connaître d'une manière positive l'arrivée en Suède du comte de Lille et du duc d'Angoulême (partis de Libau le 2 septembre). On ne peut pas douter, d'après les lettres interceptées de M. de La Chapelle, en date du 30 et 31 juillet, que les alentours du comte de Lille ne soient fortement préoccupés de l'idée d'une invasion en Bretagne et d'un soulèvement dans l'ouest, appuyé d'une expédition anglaise. On voit aussi, dans les lettres de La Chapelle, qu'ils espèrent pouvoir lancer le roi de Suède dans cette nouvelle aventure. Il est donc probable que l'affaire sera présentée à ce prince et qu'on voudra lui persuader de l'appuyer auprès du ministère anglais, ainsi que diverses autres prétentions du comte de Lille, toujours traité avec assez d'indifférence à Londres. L'on peut conjecturer d'après cela qu'on cherchera à pratiquer dans l'ouest quelques légers mouvements, qui seront grossis et montrés comme des insurrections formidables en faveur des Bourbons. L'arrestation de Saint-Hilaire est encore sous ce rapport un événement assez important, comme pouvant contribuer à détruire ces fables ridicules. Son Excellence donne des ordres dans le Morbihan et autres département de l'ouest pour comprimer avec une nouvelle activité tout mouvement partiel, poursuivre les vagabonds, les déserteurs et surveiller les débarquements clandestins.

1. Ce *Bulletin* manque dans la série AF^{IV} et a été pris dans la série F^{7}. En plus des articles ci-dessous, il en contient d'autres que l'on trouvera dans le *Bulletin* du 19 octobre série AF^{IV} (1086.1087)

1083. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Morlaix. Déclaration d'un parlementaire qui a conduit la margrave d'Anspach : 3 convois anglais sont annoncés et signalés aux corsaires de Saint-Malo. — En Angleterre, on est tout à la guerre depuis l'occupation de Copenhague.

Sarthe. Détail sur le vol commis entre Le Mans et la Flèche (1076). 10 brigands ont attaqué une voiture escortée par 4 gendarmes, puis celle des droits réunis qui n'avait pas d'escorte. On croit que c'est la bande vue en Mayenne et en Maine-et-Loire et où La Haye Saint-Hilaire avait des intelligences.

Sambre-et-Meuse. Incendie accidentel.

Rapport du préfet de police (*suite*). Un suicide. — Un incendie chez Maret. — Arrestations : 1 conscrit, 5 voleurs, 2 rôdeurs de nuit, 1 fou.

BULLETIN DU LUNDI 19 OCTOBRE 1807

1084. — Paris. — Le comte de Lille et son neveu, le duc d'Angoulême, sont arrivés à Calscrona le 16 septembre, à bord de la frégate *La Fréya*, commandée par le major Norderkas, auquel on avait donné l'ordre de ne pas hisser de pavillon particulier, en sorte que l'arrivée de ces personnages est restée inconnue jusqu'à ce que le comte d'Avaray descendît à terre. Le vice-amiral Puke reçut alors l'ordre de se rendre à bord de la frégate pour y complimenter le comte de Lille, qu'il conduisit au logement qui lui avait été préparé. Le roi de Suède, qui était dans ce moment retenu au lit par une indisposition assez grave, envoya de sa part M. le comte de Memex et de celle de la reine M. le comte de Lowensjelm, pour féliciter de nouveau le comte de Lille sur son arrivée. C'est le 17 au matin qu'a eu lieu la première entrevue du roi avec le comte de Lille, accompagné du comte d'Avaray, du duc de Grammont, du comte de Damas et du chevalier de Rivière. Après cette entrevue, le roi a présenté à la garnison et aux autorités constituées du pays les deux étrangers, en désignant l'un d'eux sous le nom de roi de France. Une lettre de Gothembourg, du 30 septembre, annonce qu'on y attend le comte de Lille et son neveu, qui se rendent en Angleterre sur une frégate que l'on prépare à cet effet et qui est au moment de mettre à la voile.

1085. — Londres. — On ne parle que de guerre à Londres depuis l'événement de Copenhague (1083). Le cabinet, qui était abattu par le revers éprouvé devant Constantinople, est aujourd'hui enivré du succès obtenu à Copenhague. Tels sont les gouvernements faibles : ils ne conservent leur raison ni dans l'adversité ni dans la fortune. Le comte de Lille et son neveu arrivent à propos à Londres pour faire faire de folles entreprises au ministère anglais.

1086. — Prisonniers de guerre[1]. — Le sénateur ministre avait invité confidentiellement les préfets des départements où il existe des prisonniers de guerre, russes ou prussiens, à faire, avec adresse, leurs efforts pour engager ces prisonniers à s'établir en France. Le préfet du Cher est le seul qui ait, jusqu'ici, obtenu quelque succès. Il annonça, à la fin du mois dernier, qu'il avait réussi à déterminer trois de ces prisonniers à se fixer à Bourges, où ils sont employés comme domestiques ; il ajoutait que la presque totalité des 106 prisonniers marins, pris à bord des vaisseaux prussiens, paraissait assez disposée à s'enrôler dans la

1. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 17 octobre, série F^7.

marine française ; mais que la grande difficulté est de rassurer des hommes qui craignent que, sous prétexte de les conduire à un port de mer, on ne leur donne en route une destination pour quelque service de terre. Le sénateur ministre s'empressa de donner communication de ces renseignements au ministre de la marine, en l'invitant à prescrire au préfet du Cher les mesures convenables pour que ces hommes pussent être dirigés sur un port de mer. Le ministre de la marine vient de répondre au sénateur ministre qu'il a donné des ordres en conséquence. Le préfet du Cher envoie aujourd'hui une liste de 14 de ces prisonniers qui demandent à se rendre à Cherbourg, pour former l'équipage d'un corsaire français qu'on arme dans ce port. Le sénateur ministre transmet cette liste au ministre de la marine, en l'invitant à mettre ces bonnes dispositions à profit, de manière à encourager les autres prisonniers, par l'exemple de ceux-ci, à se dévouer au service de Sa Majesté.

1087. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Comte Tolstoï [1] fait retenir un appartement à Paris et a chargé Mme de Mourawiew, femme de l'ambassadeur de Russie en Espagne, de lui chercher un hôtel.

Mme de Rohan-Montbazon et sa fille Berthe (II) sont arrivées de Vienne à Paris, chez Mme de Conflans, mère de Mme de Montbazon ; sa belle-mère, Mme de Guéménée, est morte à la fin de septembre.

Paris [2]. Les plaintes en fraude portées contre Thorel, portier, et Mitoire, garde magasin des ateliers de l'Opéra établis aux Menus-Plaisirs, paraissent fausses. On invoque le suffrage de Mareuil, inspecteur général de l'Opéra, et Wante, agent comptable.

Français officiers au service étranger [2], ayant la permission de venir en France : 4 au service d'Espagne : de Beauffort, de Ros, de Lafarge, d'Artigues ; 4 au service d'Autriche : de Roussel, de Tonglet, baron de Weyder, baron de Lambert : rien sur eux à la police.

Strasbourg [2]. Manœuvres militaires commandées par Kellermann.

Gendarme. Délit [2]. Moncey dit que Feron, coupable d'excès contre la femme Guery, va être renvoyé de la gendarmerie et jugé.

Etranger. La princesse de Lippe-Detmold, régente et douairière, vient à Paris avec le capitaine de Campé, son maréchal.

Gilliot, dit de Linier de Roncourt, est traduit à une commission militaire comme espion de l'ennemi. En l'an VIII, on signala un marquis de Ligny, employé à l'armée de l'ouest sous le nom de Gilliot ; il avait été condamné à 4 ans de fers pour vol sous le nom d'Adrien. Détails.

Loiret. 6 voleurs armés attaquent la voiture de Bourges, dévalisent 9 voyageurs et prennent au conducteur 1.000 fr. appartenant à Pierlot, receveur général.

Morati (1054), émigré, a été arrêté par ordre de Morand et conduit à Toulon où il restera détenu j. n. o.

Roer. Recruteurs hollandais. On a arrêté Polis, colonel hollandais, qui a enlevé plusieurs prisonniers de guerre prussiens ; d'autres officiers hollandais avaient enlevé d'autres prisonniers prussiens.

Lyon [2]. Arrestation de faux-monnayeurs : Chanson, Coq, Rouquetti et la fille Renaud.

Saint-Girons [2]. Evasion de 5 détenus ; prison en mauvais état.

Turin. Faux bruit répandu par Toggia (1061) ; il se reconnaît coupable ; c'est un partisan de la cour de Sardaigne, comme Bens de Cavour, inspecteur des haras.

BULLETIN DU MARDI 20 OCTOBRE 1807

1088. — Paris. Bruits. Intérieur. — Les intrigues contre l'opéra de *Trajan* occasionnent une diversion utile aux bruits de guerre qui remplissent toutes les âmes de nouvelles inquiétudes. On répand que l'Em-

1. Mot écrit Tolstoy.
2. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 17 octobre, série F7.

pereur a trouvé excessives les dépenses faites pour cette pièce, que Sa Majesté est mécontente et qu'elle n'assistera pas à la représentation ; que le poème est froid ; que la musique est sans expression ; qu'enfin, c'est de l'argent jeté par les fenêtres. Le public, qui est impartial et qui a des entrailles, répond que c'est l'hommage le plus digne qui ait été rendu au monarque qui en est l'objet ; que la magnificence extraordinaire de cet ouvrage fera oublier la mesquinerie des compositions précédentes et quel'opéra ne valût-il rien, on voudrait encore le voir comme le panorama le plus fidèle de l'ancienne Rome. Il semble, à entendre le bavardage de quelques imbéciles et des intrigants, que les dépenses occasionnées pour le *Triomphe de Trajan* aient fait passer de l'argent à l'Angleterre. Cet argent employé à l'opéra de *Trajan* circule-t-il moins parmi la classe ouvrière et laborieuse que les sommes consacrées aux monuments publics? Une représentation de ce genre n'est-elle pas aussi un monument élevé à tous les arts et le triomphe de chaque bon français en particulier? Les amis de l'ancienne dynastie joignent aux cabales contre le nouvel opéra leurs censures et leur mauvaise humeur ; ils aimeraient mieux les tournois, les carrousels, les fêtes qui duraient dix jours pour célébrer les petits événements du régime qu'ils regrettent.

1089. — **Paris. Exterieur.** — On dit dans le corps diplomatique que l'Empereur, à son retour d'Allemagne, après la bataille d'Austerlitz, avait exigé que le Portugal fermât ses ports à l'Angleterre ; la cour de Lisbonne ayant observé que le pays n'était point assez productif pour nourrir ses habitants et que les importations de l'Angleterre et le commerce avec cette puissance pouvaient seuls soutenir le Portugal, l'Empereur se rendit à ces représentations et se borna à exiger une contribution annuelle de 18.000.000. Les choses étaient restées en cet état, pendant la dernière campagne ; mais, depuis, l'Empereur a ordonné la clôture des ports à l'Angleterre, déclarant que cette mesure était devenue indispensable et que la contribution de dix-huit millions ne remplissait plus ses vues. C'est à cette décision qu'on attribue la résolution désespérée du Portugal. — La légation d'Autriche répand que dans deux mois, au plus, la guerre sera déclarée à sa cour, que son empereur sera obligé de quitter son titre et de prendre celui de roi d'Autriche. — On est revenu en Angleterre de la première terreur qu'avait inspirée la nouvelle de la paix de Tilsit. On croit généralement que l'empereur de Russie, effrayé des dangers imminents dont il était menacé et transporté d'un enthousiasme chevaleresque, s'est jeté sans examen dans les bras de son vainqueur. Mais le cabinet britannique compte beaucoup sur l'influence du sénat russe. C'est, dit-il, un procès dont il faut attendre l'issue. On se presse trop de se réjouir en France ; ce sont les résultats qu'il faudra juger ; les partis sont en présence et jusqu'à ce que le triomphe de l'un d'eux soit assuré, personne n'a le droit de chanter victoire.

1090. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Bordeaux. Commerce. Gros achats de vins par une compagnie suisse, pour l'Angleterre, croit-on.

Verdun. Prisonniers anglais. Gill a la permission de venir à Bordeaux (1073). — Wirion annonce l'arrestation de Temple, évadé avec la complicité de la fille Minette (628). — Essel, Obrien, Tuthill et Ashworth, évadés (1080) et repris, ont été interrogés. Essel fait la même déclaration sur la perte de sa cravate, avec de l'argent, chez Marcoux-Mehay, qui nie. Ils sont tous les quatre au cachot à Verdun. — Effectif : 998.

Maine-et-Loire. Gendarmerie (1060). Moncey a répondu qu'il ne pouvait pas en ce moment renforcer la gendarmerie : c'est au préfet à y suppléer par d'autres moyens.

Vendée. Plainte contre un maire. Genay s'est opposé, dit-on, à une perquisition, pour trouver Maillard, prêtre dissident (1040). Le préfet dit qu'il n'y a pas de prêtre Maillard, que Genay n'a caché personne, que Cavoleau, secrétaire de la préfecture, ancien prêtre marié, approuve le maire.

Roer. Arrestation d'Estger, faux monnayeur.

Pô. Anneaux suspects, en or, identiques, au nombre de 1.144, fabriqués par Inard, Breton et Ponçon : on croit que ce sont des signes de ralliement.

Rapports du préfet de police. 5 suicides ou tentatives : Broz, Vanol, 1 femme, femme Maunel, femme Duval. — Bourse : hausse ; ventes par Faure ; rentes, 85 fr. ; banque 1355. — Arrestations : 1 déserteur, 3 conscrits, 10 voleurs, 10 rôdeurs de nuit, 3 vagabonds, 1 fou.

Lisbonne. Ministère. Cailhé, ex-colonel au service du Portugal, communique une lettre qu'il a reçue de Lisbonne, contenant une note du ministre d'Aranjo au ministre d'Almeida : on espère qu'il n'y aura pas de rupture.

BULLETIN DU MERCREDI 21 OCTOBRE 1807

1091. — Paris. Contrebande. — Au mois de juin dernier, on a donné avis au ministre qu'on se livrait de nouveau à l'introduction des marchandises anglaises par la Suisse ; que les porteurs passaient par troupes de 50 à 60. Un autre rapport particulier contenait les mêmes faits. Le centre de la contrebande était indiqué à Bâle. Son Excellence a demandé des renseignements. Le résultat est que le sieur Munsch, principal agent de cette contrebande en l'an XIII [II. 106], a établi son commerce à Bâle, sous la raison Kleuch, son associé. Kleuch a déjà été signalé, sous ce rapport, par la régence de Bade Le petit conseil de Bâle a paru le rechercher. Le ministre a ordonné de faire arrêter de nouveau le sieur Munsch à Bourglibre, ainsi que le sieur Moyse, commissionnaire dans la même ville, et tous les autres qui seront convaincus de fraude ; de séquestrer leurs marchandises et de les soumettre à des consignations à la caisse d'amortissement.

1092. — Côtes-du-Nord. Correspondance secrète. — M. le préfet annonce qu'il existe à Saint-Pôtan, chez la dame Gouyon-Beaucorps, une demoiselle que l'on soupçonne être la fille du ci-devant prince de Bouillon, émigré français et gouverneur de l'île de Jersey. La maison qu'elle habite a été autrefois un des principaux dépôts de la correspondance de l'ennemi. Le soin qu'elle met à dérober au public ses moindres démarches fait croire qu'elle a intérêt de laisser ignorer son nom. M. le préfet n'a pu réussir jusqu'à ce moment à découvrir la vérité. M. le conseiller d'Etat propose de faire arrêter cette jeune personne, de la transférer à Paris, si elle est ce qu'on présume et, dans le cas contraire, de la rendre de suite à la liberté : Adopté [1].

1093. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Fontainebleau. Femme Clevers, aventurière impudente, arrêtée ; elle se dit femme de Biergaus, ex-prêtre, notaire ; ses racontars, ses prétendus propos au cardinal ; on interroge sur elle Weinant, instituteur, et Martin, chef de bureau des instituteurs ; elle a 2 lettres du chef d'escadron Henri Longs détails. « Elle est à Sainte-Pélagie jusqu'à nouvel ordre [2]. »

Déclaration de Saint-Hilaire. Il a dit être arrivé avec 4 chefs chouans. Pierre Ponce, agent de Chevalier à Nantes, interrogé, a raconté l'entrevue qu'il eut avec Beauvau [3] (bâtard du marquis de Beauvau), ex-chef de chouans qui a peu fait la guerre

1. Ordre du Ministre.
2. Ajouté par Fouché.
3. Mot écrit ici Beauveau.

mais a commis des brigandages (*Bulletins* des 13 et 21 thermidor an IX). C'étaient peut-être Céris et Duchesne-Chesnier qui accompagnaient Saint-Hilaire.

Etrangers. De Lerchenfeld, chambellan du roi de Bavière, vient à Paris. — De Lestang, français au service d'Autriche, vient à Angoulême.

Gard. Rébellion des 2 frères Vial et de Lanuque contre 2 gendarmes.

Drôme. Rixe entre 4 soldats suisses et des cordonniers dans une auberge.

Roer. Meurtre de Vanelle, lieutenant des douanes, par Bienfait, douanier.

Oise. Rébellion pour arracher un conscrit à un gendarme ; on met des garnisaires.

Drôme. La désertion est fréquente dans les milices suisses.

Rapport du préfet de police. Incendie chez Deaclard. — Suicide de Petit. — Bourse : rentes, 84 fr. 40 ; banque, 1335. — Arrestations : 13 voleurs, 8 rôdeurs de nuit, 3 vagabonds, 1 fou.

Ordres du Ministre. En liberté sous caution : Custine (I. 136.463) (proteste de son repentir).

BULLETIN DU JEUDI 22 OCTOBRE 1807

1094. — Extrait d'une lettre de Boulogne. — « Une désertion considérable règne parmi les équipages de la flottille ; cependant l'activité avec laquelle Sa Majesté paraît vouloir la rendre exigerait qu'on les tînt aussi complets que possible. L'armement des corsaires en est la cause la plus active ; une foule de lettres de marque a été donnée dans les ports de la Manche et le fait est qu'elles ne produisent rien, parce que les capitaines ne connaissent que la course du canal ; parce qu'ils n'ont pas des bâtiments propres à une navigation lointaine, et enfin parce que les navires anglais ne marchent plus dans nos parages que de jour et sous escorte. Malgré ces désavantages, l'avidité de nos spéculateurs veut toujours armer des corsaires et comme il n'existe plus sur les côtes de matelots propres au service qui ne soient pas requis pour le compte de l'Etat, il faut bien que la désertion vienne au secours des armateurs pour les aider à former leurs équipages ; sous des noms supposés, les marins, après avoir quitté les bâtiments de guerre, s'engagent au service des négociants et ce sont là autant d'hommes perdus pour les vaisseaux de Sa Majesté. Je n'évalue pas à moins de mille le nombre des matelots ainsi désertés et comme ceux que les corsaires recrutent ne sont jamais que des matelots faits et que la marine impériale n'en compte qu'un petit nombre, il est facile d'évaluer l'importance de cette perte. Le général Lacrosse et le préfet maritime de Boulogne seraient fort embarrassés si on leur demandait un compte rigoureux du personnel de la flottille. Le général en chef de notre armée, M. le colonel général Gouvion Saint-Cyr, connaît le mal et est bien loin de l'approuver : mais, timide pour son propre crédit, il n'ose pas se plaindre et aime mieux attendre que d'autres engagent le débat. — En attendant, les choses vont de pis en pis. Il arrive souvent qu'on indique à la marine à bord de quel corsaire se trouvent des déserteurs ; elle y fait exécuter le simulacre d'une recherche, mais si mal et de si mauvaise foi, que, bien sûr d'avance que l'on ne veut rien trouver, on s'est lassé de donner des avis. Comment, en effet, en serait-il autrement et quelle sévérité attendre des autorités maritimes, puisque les armateurs, par des pots de vins ou des actions, ont lié à leurs intérêts quiconque dans la marine, général, administrateur ou même agent subalterne, pourrait contrarier leurs opérations. Je ne crains pas de trop m'avancer en affirmant que je ne connais à Boulogne qu'un seul commissaire de marine qui soit demeuré incorruptible et indépendant : c'est le sieur Desbouillons. Mais il en est tel autre, le sieur Devienne, par exemple, dont la

vénalité est passée en proverbe : encore faut-il que ce dernier soit chargé de la partie des classes, c'est-à-dire de la plus délicate de toutes. Les armateurs seraient bien fâchés de la voir changer de mains. — Le seul moyen, à mon avis, de rétablir l'ordre serait d'abolir entièrement la course dans les ports de la Manche. Les minces avantages qu'elle peut offrir ne compensent en rien le tort qu'elle fait à la flottille. Il me semble que c'est là tout à fait le cas de faire revivre l'ancien usage, qui ne tolérait aucun armement particulier dans le voisinage d'un armement de guerre. Si la course n'est pas abolie, il faut du moins interdire aux corsaires de relâcher dans aucun des ports qui sont à moins de trente lieues de Boulogne et de les envoyer exercer plus loin leur industrie. Et si cette dernière mesure semble encore trop sévère, il faut du moins charger expressément la police de surveiller ces bâtiments et d'y faire de fréquentes visites, sans avoir besoin d'en demander la permission à la marine. Les peines devraient être alors de retirer la lettre de marque à l'armateur qui aurait embusqué un déserteur, de vendre son bâtiment au profit de l'Etat, d'en dégrader le capitaine, enfin d'en saisir tout l'équipage pour l'envoyer à Brest sur les vaisseaux de guerre. » — Le ministre demande qu'on lui fasse connaître des faits positifs.

1095. — Marengo. Vols d'église. — Le préfet de Marengo expose que, depuis quelques mois, les vols d'église sont très fréquents dans ce département et paraissent l'effet d'une association nombreuse. Il a pensé que le seul moyen de la détruire était de rendre responsables solidairement tous les habitants des communes où ces vols se commettraient. Il a pris cette mesure contre celle de Frugarolo, où l'église a été dévastée, le 6 de ce mois, avec effraction, et a fait connaître par un arrêté qu'il en serait usé de même envers toutes celles où de pareils vols auraient lieu.

1096. — Suède. Voyage des Bourbons. — [1084] Dans le *Courrier du Bas-Rhin*, gazette allemande qui s'imprime à Strasbourg, on lit au numéro 125, 18 octobre, un article dont voici la traduction : « On écrit de Carls-« crona que le comte de Lille et le duc d'Angoulême sont arrivés dans « cette ville. Le major Norderkas commandant de la frégate *Freya*, sur « laquelle ils se trouvaient, avait ordre de ne déployer aucun pavillon « particulier. En conséquence, l'arrivée de ces personnages est demeurée « inconnue jusqu'à ce que le comte d'Avaray ait été envoyé à terre. Le « 17, l'entrevue des arrivés avec le roi de Suède a eu lieu. Il y avait « à la suite du comte de Lille et du duc d'Angoulême, outre d'Avaray, « le duc de Gramont, le comte de Damas et le chevalier de Rivière. » — Nota. Une lettre du duc d'Havré au sieur Hue, à Altona, du 30 août, désignait les mêmes compagnons de voyage ; puis l'abbé Fleuriet comme aumônier [1046].

1097. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Loire-Inférieure. Le ministre adresse des remontrances au préfet qui a menacé l'acquéreur de l'ancienne cure de Saint-Julien-de-Vouvantes, bien national, au cas où il refuserait de la vendre, comme on le lui réclame. Détails.

Perpignan. Le régiment espagnol de Lusitania (cavalerie), colonel d'Avilis, part après avoir passé un mois : ordre parfait.

Prisonnier prussien autorisé à venir un mois à Paris.

Irlandaise autorisée à venir à Paris : Mme Masterson.

Vaucluse. Rébellion grave contre les droits réunis ; détails (rapport de Moncey).

Roer. Polis (1087) est connu à la police comme intrigant et escroc ; il a escroqué Donlrich[1] (II, 1575) ; il a recruté jadis pour le régiment de la Tour d'Auvergne et pour M. de Tarente.

Malines. Rixe entre les officiers et les agents (978). Le préfet dit que depuis ce temps la discorde règne entre les officiers et les fonctionnaires.

Loiret. Détails sur l'attaque de la diligence de Bourges (1087).

Rapport du préfet de police. Un accident mortel. — Bourse : rentes : 84 fr. 50 ; banque, 1337 fr. 50. — Arrestations : 10 voleurs, 6 vagabonds.

BULLETIN [2] DU SAMEDI 24 OCTOBRE 1807

1098. — Loire-Inférieure. Magistrats [3]. — Le préfet de la Loire-Inférieure adresse au sénateur ministre des renseignements sur les magistrats des divers tribunaux de ce département, par une lettre du 19 octobre dont voici l'extrait : « A Nantes, la cour criminelle et le « tribunal de 1re instance sont bien composés. On doit excepter M. Clavier, procureur général de la cour criminelle, et M. Audap, procureur « impérial du tribunal. Le premier est d'une incapacité absolue, le « second joint à l'ignorance la plus grande immoralité et conserve « les principes de 1793. — A Savenay, le président est probe, mais sans « moyens. Le juge Gérard est vénal. M. Lepelletier, procureur impérial, « est inepte, ivrogne, débauché, généralement méprisé. — A Châteaubriant « M. Ernoul-Provoté, président, est le seul magistrat considéré. M. Le « Sage, procureur impérial, est sans talents. M. Duradier, substitut, « magistrat de sûreté, est détesté de tous les habitants qui ne peuvent « oublier les crimes qu'il a commis en 1793. Il s'est rendu récemment « coupable d'un faux, pour se soustraire au paiement d'une somme de « 600 fr. qu'il avait empruntée d'un ouvrier de Nantes. L'affaire a été « assoupie — A Ancenis, tous les magistrats sont probes et estimés, « mais tous sans talents. M. Le Page, magistrat de sûreté, n'a pas la « fermeté nécessaire pour poursuivre les brigands de Maine-et-Loire, « qui font de fréquentes incursions dans l'arrondissement d'Ancenis. — « A Paimbœuf, le président, les juges et le procureur impérial habitent « constamment la campagne ; ils ne viennent à la ville que pour l'au« dience. — La ville de Nantes est la seule où les magistrats siègent en « costume. »

1099. — Roer. Polis [4]. — M. le maréchal Moncey communique les renseignements qui viennent de lui être adressés sur le sieur Polis, recruteur et intrigant arrêté à Mayence et signalé au *Bulletin* d'hier (1097). Il paraît que le gouverneur batave lui avait confié la mission de recruter, moyennant une récompense pour chaque homme. Il s'était établi à Mook, près Clèves, et avait distribué des agents sur toute la frontière, même en France. Les recrues, formées ailleurs, notamment les prisonniers prussiens qui déclarent volontairement vouloir servir en Hollande, sont conduits par détachements à leurs destinations et escortés par la gendarmerie. Pour tous ces hommes, le sieur Polis, qui n'avait aucune part

1. Ce nom a été oublié dans la table des noms de personnes, tome II (1575).

2. Le *Bulletin* du 23 octobre n'existe pas dans la série AFIV. Tous les articles composant celui de la série F7 se trouvent dans le *Bulletin* du 24 octobre série AFIV. (1098 à 1101).

3. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 23 octobre, série F7. Sources : F7 6504 dos. 863.

4. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 23 octobre, série F7.

à leurs engagements, ne pouvait espérer la récompense promise pour tous ceux qu'il fournissait. C'est par ce motif qu'il avait imaginé d'enlever ou débaucher, tant par lui que par ses agents, les hommes conduits par détachements. La brigade de Cranenbourg (Roer) qui avait perdu par cette manœuvre plusieurs de ceux qu'elle escortait, en a fait la recherche et est parvenue à en reprendre vingt-trois. On pense que l'arrestation du sieur Polis procurera le moyen de vérifier si les autres sont arrivés à leurs destinations.

1100. — Maisons religieuses [1]. — Le sénateur ministre a demandé des renseignements sur les maisons de religieuses qui existent dans les divers départements ; sur le nombre de femmes qui s'y trouvent, l'esprit qui les dirige, les règles qu'elles observent, etc... Plusieurs préfets ont répondu ; voici l'analyse de leurs lettres.

Haute-Saône. — Il n'existe aucune maison religieuse.

Alpes-Hautes. — Idem. Un très petit nombre de religieuses se trouvent dans les hospices et à la maison centrale de détention d Embrun. Le préfet sollicite du gouvernement la formation de sœurs hospitalières qui recevraient des novices dans ce dernier établissement.

Alpes-Maritimes. — Depuis la suppression de maisons religieuses de femmes, dans ce département, opérée lors de sa réunion à la France, il ne s'y en est formé aucune ; mais dans la partie de la Ligurie réunie à ce département il existe encore dix couvents d'hommes et de femmes, composés en totalité de 66 religieux et 144 religieuses, lesquels ont été conservés pour l'exercice du culte et pour l'instruction publique, où ils sont de quelque utilité. Ils sont sous la surveillance des évêques diocésains d'Albenga et de Vintimille. Il n'est jamais parvenu de plaintes sur l'esprit qui anime les individus qui composent ces couvents, ni sur leur conduite. Ces 10 couvents sont répartis dans les arrondissements de San Remo et de Taggia et dans les cantons de Vintimille et Triora.

Puy-de-Dôme. — Son Excellence a été informée, au commencement de 1807 [262], qu'il se formait dans la commune de Billom une congrégation de femmes, sous le nom de Dames de la Miséricorde, qui s'était donné une règle, s'agrégeait des demoiselles et tourmentait déjà les consciences Les constitutions de cet ordre religieux ont été mises sous les yeux de Son Excellence. Elles semblaient tenir à un système général d'invasion, dont l'influence se manifestait à la fois dans plusieurs parties du département. A Ambert, on pressentait le préfet sur le projet formé par d'anciennes religieuses d'y établir un nouveau couvent. A Riom, elles avaient été plus promptes ; on assurait qu'elles s'étaient spontanément cloîtrées. Ailleurs on se pourvoyait, disait-on, directement auprès du gouvernement et mille ressorts secrets étaient partout mis en œuvre. Le projet des dames de Billom paraissait être, si elles réussissaient, que Thiers, Ambert, Issoire, Maringues, etc... eussent chacune leur monastère ; que Clermont en eût trois ou quatre et Riom au moins deux.

Ain. — Les maisons religieuses de ce département sont au nombre de 14, dont 4 à Bourg et le reste à Pont-de-Vaux, Pont-de-Veyle, Bagé, Saint-Trivier-de-Courtes, Belley, Trévoux, Thoissey, Châtillon-sur-Chalaronne, Chalamont et Montluel. Presque toutes sont des hospices, dont

1. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 23 octobre, série F[7].

les dames suivent la règle de Saint-Augustin. Elles sont en tout au nombre de 73 religieuses et 11 aspirantes et, pour le spirituel, absolument et exclusivement dirigées par S. A. E. Mgr le cardinal archevêque de Lyon et ses grands vicaires. Il paraît que, depuis le rétablissement du culte, on a voulu les assujettir au renouvellement des trois vœux d'obéissance, de pauvreté et de chasteté ; ce qui a excité de vives réclamations de la part des dames hospitalières. de Bourg surtout, lesquelles ne voulaient faire que des vœux conditionnels et se réserver la faculté de se retirer dans leurs familles, dans le cas où le service dont elles sont chargées les fatiguerait trop ou qu'elles éprouvassent trop de contrariétés de la part de leur aumônier. Elles ont eu à cette occasion des discussions sérieuses avec S. A. Em. à son passage à Bourg. Rien n'a été décidé sur cette grande question ; mais l'aumônier travaille constamment, dit-on, à l'exécution des volontés de S. A. Em. et c'est surtout au tribunal de la Pénitence qu'il les fait valoir ; on ajoute qu'à cet égard il est pressé lui-même par le curé de Bourg, qui est la cause première de la difficulté. Les administrateurs des hospices n'ont presque plus d'influence sur les dames hospitalières. Ce sont les aumôniers ou les curés qui les dirigent. Ils ne veulent recevoir pour aspirantes que des vierges et ils excluent toutes celles qui ont paru dans le monde ou qui passent 25 à 30 ans. Cette exclusion a été la cause de débats assez violents entre les bureaux et les ecclésiastiques ; il en est même résulté, de la part des familles des jeunes personnes exclues ainsi, de fortes réclamations contre l'espèce d'infamie qu'elle répandait sur leur conduite. Mais le plus grand de tous les inconvénients, c'est qu'en assujettissant les hospitalières à toutes les pratiques des couvents, elles sont devenues plus religieuses qu'hospitalières. Le temps qu'elles consacrent aux exercices de piété est pris sur celui qu'elles donnaient aux malades. Il en résulte nécessairement du relâchement dans la surveillance et une augmentation progressive des employés des hospices. Depuis quatre ans, et pour un nombre à peu près égal de malades, celui des employés s'est accru d'un quart.

1101. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Arrestation de Marie Hamond, domestique de Chevalier, qui avait conduit le fils de Chevalier chez Mme Thibout (rapport de Moncey).

Gênes. Kuhn [1] (1051) a été mis en liberté, comme n'étant plus consul américain, avec ordre de s'éloigner de Gênes. Il laisse des dettes.

Côte de Waldan [1]. Prise d'une péniche et de son équipage. On pense que ce sont ceux qui ont déjà débarqué (1065).

Morlaix. Déclaration d'un parlementaire. Sur une goélette anglaise, 30 hommes sur 45 étaient français. — Les équipages danois sont libres. — Le corsaire *La Victoire* a été pris par l'ennemi.

Seine-Inférieure. Renseignements sur Lelièvre qui a fait faillite à Rouen.

Kennedy. Affaire Pelletan (938). Le ministre de la marine conclut à l'indulgence.

Aisne. Incendie.

Montauban. Fraunier, courtier, a fait faillite ; la commune de Montauban serait affligée qu'on lui donnât le titre légal d'agent de change.

Loire-Inférieure [1]. Rébellion pour enlever un déserteur à 2 gendarmes.

Aisne [7]. Empoisonnements : 1) dans la famille de la veuve Glacer ; 2) de Houl par sa femme.

Rapport du préfet de police [1]. Incendie chez Schmidt. — Chute du tonnerre. —

1. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 23 octobre, série F7.

2 suicides : Giot-Lamotte ; veuve Varin. — Au Vaudeville, 1° de *Petit maître au marais*, de Rougemont croit-on : échec. — Etranger arrivé à Paris : baron de Krasson, suédois. — Bourse : rentes, 84 fr. 70. — Arrestations : 3 voleurs, 5 rôdeurs de nuit, 2 vagabonds, 1 fou.

Danemark[1]. Duvoisin (896), officier français, venant d'Angleterre, soupçonné d'espionnage ; renseignements de Désaugiers (de la légation de Copenhague) ; Didelot lui prêta de l'argent.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 24 octobre, contenant une analyse de la pièce *Le triomphe de Trajan* (1088).

BULLETIN DU LUNDI 26 OCTOBRE 1807

1102. — Bordeaux. Américains. — Le consul d'Amérique à Bordeaux a invité tous les capitaines de navires des Etats-Unis qui se trouvent dans ce port à partir sans délai. Cet avis a été établi par ordre du consul général qui réside à Paris. Le commerce de Bordeaux ignore si la rupture que cette mesure fait présumer doit avoir lieu avec l'Angleterre ou avec la France.

1103. — Haute-Saône. Gardes forestiers. — Le préfet de la Haute-Saône expose qu'il y a des plaintes fréquentes contre les gardes forestiers de ce département ; ils abusent du port d'armes et commettent beaucoup de meurtres. Celui de Lambrey, nommé Contenet, a tué récemment d'un coup de fusil le sieur Barberot, père de famille, généralement estimé, qui avait été choisi pour arbitre d'un procès que ce garde avait avec plusieurs habitants et dont la décision ne lui a pas paru conforme à ses prétentions : il est arrêté. Il y a actuellement, au seul tribunal de Vesoul, 12 procès contre des gardes, dont 4 pour meurtres et 8 pour autres délits.

1104. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Temple. Projet d'évasion de Jules de Polignac, aidé par l'abbé David ; mésintelligence entre les deux frères Polignac ; détails.

Forçats napolitains. Menou dit que 268 forçats, employés aux travaux d'Alexandrie, se sont évadés. On en a repris 169[2]. 60 des fugitifs ont passé sur le territoire de Gênes pour se rendre à Naples.

Sture. A une procession, Maccario a porté l'ancien drapeau sans voiler les armes de Savoie ; on le lui a enlevé et on a voilé ces armes.

Malines. Rixe entre officiers et fonctionnaires (978, 1097). Moncey dit que le général Chamberlhac a fait arrêter 3 officiers : Falconnet, Delmar et Nilis.

Assassinats. Montenotte : Terrero tue Susia (huissier) et blesse Cavalotta (percepteur). — Mont-Tonnerre : on tire sur les juifs réunis dans leur synagogue : l'un d'eux, Moyse David, est blessé. — Meuse-Inférieure : tentative contre un maire et son adjoint.

Alexandrie. Révolte de 268 napolitains, employés aux travaux. 169 sont arrêtés. Menou demande une mesure sévère contre eux.

Doire. Rixe entre 50 ou 60 habitants. La gendarmerie intervient et blesse Gambassone.

Loiret. Nouveaux détails sur l'attaque de la voiture de Bourges (1087, 1097). On croit que les voleurs sont des déserteurs suisses. « Ce sont probablement les mêmes déserteurs suisses qui ont attaqué la voiture de Mme Grassini[3]. »

1. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 23 octobre, série F7.
2. Dans le *Bulletin* de la série AFIV en renvoie au *Bulletin* du 24 octobre, à un article qui se trouve effectivement dans le *Bulletin* de la série F7, à cette date, mais que l'on trouvera ci-dessous (*Alexandrie*), dans le *Bulletin* de la série AFIV, 26 octobre.
3. Ajouté par Fouché (1107).

Bouches-du-Rhône. Attaques successives sur une route par un brigand ; on croit que c'est un jeune homme d'Aix.

Cherbourg. Arrivée d'une goélette américaine, sur laquelle est un consul américain qui va immédiatement porter des dépêches à l'ambassadeur des Etats-Unis à Paris

Nieuport. 2 smogleurs anglais entrent sans motif à Nieuport; la douane les saisit.

Pêcheurs. 2 pêcheurs restent 36 heures en mer et ont des communications avec les anglais.

Toulon. Tentative d'assassinat d'un sergent par un soldat.

Marseille. Suicide de Massardy, négociant.

Berne. Plaintes des militaires pensionnés contre Waldner, ancien officier français, qui a établi à Berne un bureau pour toucher les pensions des officiers domiciliés en Suisse ; détails.

Ordres du Ministre. Détenir j. n. o. : 1) Delbaux dit Le Mouret (de l'Hérault ; soupçonné d'avoir pris part à des brigandages ; couvert par la prescription ; dangereux) ; 2) Rainaudo (de la Sture ; déjà condamné pour vol ; acquitté deux fois en un an faute de preuves) ; 3) Buzzo (II. 1572) (de la Sture ; arrêté pour assassinat, avec son frère qui fut condamné à mort ; acquitté faute de preuves ; a été brigand ; avait promis de favoriser l'arrestation des brigands et n'en a rien fait) ; 4) Priero (de la Sture ; propos contre S. M. ; vie vagabonde ; s'est vanté d'avoir tué plusieurs français en l'an VII). — A la disposition de l'autorité militaire : Sabathier (du Bas-Rhin ; arrêté sans passeport, dit avoir déserté à Gibraltar d'un régiment anglais). — En liberté, en surveillance spéciale dans leurs communes : Jeiger, Kimin, 2 frères Springinsfeld et Gunzburger (soupçonnés de faire partie d'une bande de voleurs à Altkirch (Haut-Rhin) (507.547) ; renvoyés faute de preuves, détenus depuis 8 mois).

Rapport du préfet de police. Jugement de la cour criminelle sur 20 voleurs. — Arrestations : 7 voleurs, 13 mendiants.

BULLETIN [1] DU MARDI 27 OCTOBRE 1807

1105. — Fauche-Borel. Danican. — Fauche-Borel vient d'écrire à son correspondant de Paris, sous la date du 2 octobre. Il mande que Danican va se rendre en Suède, d'où, avec de nouvelles instructions qui lui seront données par Louis XVIII et par le roi de Suède, il se rendra à Paris pour y conférer avec le correspondant. Le premier ministre a abouché Danican et Fauche-Borel avec Puisaye pour traiter de la suite de cette affaire. M. de Puisaye l'a envisagée sous un point de vue tout particulier, comme si c'était une affaire à la Méhée, une mystification — ce sont ses termes. Il a traité fort légèrement Danican et Borel, qui ont pris des mesures pour le confondre. (Le correspondant de Paris, dans sa dernière lettre, leur a fourni quelques armes contre ce personnage, qui paraîtrait avoir quelques relations directes à Paris.) — « Les événements de Copenhague renforcent considérablement les « moyens des honnêtes gens et donnent à l'Angleterre la plus parfaite « sécurité sur tous les projets contre son intérieur. Les mesures de sur- « veillance que fait prendre en Hollande le frère de Louis B. [2], prou- « vent assez ses terreurs et elles doivent être fondées. » Dans le post-scriptum, écrit par Danican, il annonce qu'il part invariablement pour le continent.

1106. — Nouvelles de Lisbonne. — Extrait d'une lettre de Lisbonne du 10 octobre : « Le prince de Beira, fils aîné du régent, s'embarque

1. Ce *Bulletin* n'existe pas dans la série AF^{IV} et a été pris dans la série F^{7}. En plus des articles suivants, il en contient cinq autres que l'on trouvera dans le *Bulletin* du 28 octobre, série AF^{IV}.

2. Louis Bonaparte.

« pour le Rio-de-Janeiro, avec sa tante, la princesse veuve, sœur de la « reine, et une suite nombreuse de seigneurs distingués, déjà nommés « pour les accompagner. Plusieurs vaisseaux sont prêts pour les rece- « voir. Dans peu de jours, ils mettront à la voile. Le prince régent « prendra le même parti, mais ce ne sera qu'à la dernière extrémité. « Il réserve à cet effet le reste de sa marine, qui est à peu près toute « équipée. Plusieurs autres lettres de la même date annoncent, en con- « firmant d'ailleurs ces détails, que le 12 octobre était le jour fixé où « les anglais devaient tous quitter le Portugal, mais qu'ils ont obtenu « encore un délai de 4 à 5 jours ; que, le 8 octobre, l'escadre portugaise, « qui croisait contre les algériens, est rentrée à Lisbonne ; qu'on a « déjà embarqué des troupes, notamment les deux régiments d'infante- « terie de Péniche et de la Lippe. Enfin qu'il est certain que le prince « et toute sa cour s'embarqueront au premier moment. »

1107. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Brigands. 4 brigands ont attaqué, près de Rouvray (Côte-d'Or), la voiture de Mme Grassini, cantatrice italienne (1104). Ce sont ceux qui ont attaqué la voiture de Bourges près de Montargis. Les gendarmes de Vitteaux les ont attaqués : le gendarme Jossinet et 2 brigands ont été tués, un brigand s'est sauvé, le 4e a été pris.

Décès d'un magistrat. Durin, président de la cour criminelle de l'Allier ; Duchozat, conseiller de préfecture, dit qu'il est regretté.

Clairvaux. Rousseau, propriétaire des manufactures de Clairvaux, croyant que S. M. veut transporter ailleurs l'école militaire de Fontainebleau, propose l'abbaye de Clairvaux.

Strasbourg. Passages : ambassadeur de la Porte ; baron de Vogt, conseiller de Danemark.

Rapport du préfet de police. 5 suicides : Grenier (misère), Barré, Roulin, Baudois, fille Tripet. — Bourse : rentes, 85 fr. 50 ; banque, 1345. — Arrestations : 7 voleurs, 7 rôdeurs de nuit, 5 vagabonds.

BULLETIN DU MERCREDI 28 OCTOBRE 1807

1108. — Maine-et-Loire. Brigands [1]. — Le préfet de Maine-et-Loire écrit que, le 21, les brigands étaient entre la Sarthe et la Mayenne et ont ravagé une maison sur le territoire de Cheffes. Les habitants ont pris les armes et ont montré quelque énergie, mais sans succès. Une battue générale, concertée entre toutes les autorités et gendarmeries de ce département et de ceux limitrophes, a été fixée à ce jour (27 oct.). On fera connaître le résultat.

1109. — Italie. Pensionnés de l'Angleterre et autres. — Le 28 septembre dernier, en exécution des ordres de Sa Majesté, le sénateur ministre a fait requérir à Naples, Florence et autres villes d'Italie, l'arrestation des piémontais, corses, etc., pensionnés par l'Angleterre. Voici le résultat :

NAPLES — Dix de ces pensionnaires ont été arrêtés à Naples : un français, six piémontais et trois corses. M. Salicetti en donne l'état, avec des notes sur chacun : — *Français.* Le comte de Béthune recevait des secours de la reine Caroline et des anglais ; leur était très attaché. Nota. Ce nom Béthune est noté à la police générale. En 1804, on signala un émigré français, nommé Béthune, résidant à Naples et y

1. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 27 octobre, série F7.

tenant une conduite méprisable. En novembre 1805, le préfet de la Roer écrivit qu'il y avait à Wesel un émigré français nommé de Béthune qui tenait les propos les plus indécents contre Sa Majesté. (*Bulletin* du 2 janvier 1806) (II. 653.) Ces notes sont communiquées à M. Salicetti. — *Piémontais*. Lombardi et Perano : avaient quitté le Piémont depuis longtemps ; fréquentaient à Naples les ennemis de la France les plus marquants, faisaient beaucoup de dépenses. — Cara : ancien officier sarde, pas de moyens d'existence, fréquentant les agents de l'Angleterre. — Martini, très attaché à la cour de Sardaignes recevait des secours à Naples. — 2 frères Cerutti : officiers sardes agents de l'Angleterre. — *Corses*. Laurent Durazzo : pensionné par le gouvernement anglais (Nota Un Michel Durazzo est noté à la police générale comme émigré corse, lieutenant d'artillerie au service de Naples). — Abbé Dell'Arco : né à Bastia, a quitté la Corse avec les anglais, a toujours reçu d'eux un traitement. Ses papiers prouvent qu'il est l'ennemi du gouvernement actuel. — Cher de Tostis. aventurier, se disant corse, sans indiquer le lieu de sa naissance ; agent anglais.

Florence. — M. de La Feuillade écrit, à la date du 10 octobre, qu'il avait requis précédemment l'arrestation de quatre agents ou pensionnaires du gouvernement anglais, signalés par Son Altesse Impériale le prince vice-roi et par Son Excellence le sénateur ministre ; mais qu'il n'a pu obtenir que celle du banquier Bertolacci. Il est à Fénestrelles (*Bulletin* du 2 octobre [1]). Les trois autres, Petriconi, Peraldi et Vannucchi, ne sont point arrêtés et ne pourront l'être, ni aucun autre, dit M. de La Feuillade, si le président du Buon Governo, chef de la police, ennemi implacable du nom français, n'est pas changé, ainsi que trois vicaires qui ont les mêmes sentiments. M. de La Feuillade observe que la mesure prescrite contre les pensionnaires de l'ennemi paraît ne pas devoir être appliquée à la veuve de Lénoncourt et ses sept enfants, parce que le traitement qu'ils reçoivent de l'Angleterre leur est accordé comme prisonniers. Ils étaient propriétaires de l'île de Porquerolles, près Toulon, et y ont été faits prisonniers par les anglais en 1793.

Ajaccio. — Le général Morand, auquel le même ordre a été adressé, au mois d'août, l'a mis à exécution et a fait arrêter plusieurs agents de l'Angleterre. Il écrit, à la date du 8 octobre, que le sieur Guidaccioli [2], avocat à Ajaccio, s'est permis de dire publiquement « qu'il était étonnant que le gouvernement français fît arrêter des individus que les anglais récompensaient de leur zèle et de leur attachement, tandis que ce gouvernement ne payait même pas à ceux qui les servent, ce qui leur est légitimement dû ». Il a été arrêté et mis à la citadelle d'Ajaccio.

1110. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Renseignements demandés par S. M. sur le trouble de Malines (978. 1097. 1104). Le chef des officiers paraît avoir été de Nilis, ayant des partisans en ville, dont Maisonneuve. Ils ont injurié des fonctionnaires et molesté des particuliers, dont Ragmey, commissaire près l'octroi.

Lyon. Pascal (1076) a été arrêté et écroué à Roanne.

Voleurs. Détails sur l'attaque de la voiture de Mme Grassini, où le gendarme Jossinet et deux brigands ont été tués (1107). Moncey dit que la découverte des voleurs est due à Durandeau, commandant la garde nationale de Vitteaux. « Les brigands

1. *Bulletin* du 2 octobre série F7 et du 3 octobre série AFIV (1054).
2. Mot écrit Quidaccioli ici et Guidaccioli plus loin.

« étaient au nombre de six à l'attaque de Montargis ; il paraît que deux se sont « séparés des quatre autres avant celle de Rouvray. Les recherches sont ordonnées « contre ces deux brigands ainsi que contre celui qui s'est évadé [1] »

Strasbourg. Passage du prince Ernest de Hesse-Philippsthal, accompagné du conseiller Coester.

Verdun. Arrivée de 40 prisonniers anglais. — Effectif : 1.038.

Meuse-Inférieure [2]. Attentat contre un maire et un adjoint (1104) : ils avaient secondé les recherches de la gendarmerie pour trouver des déserteurs et des réfractaires.

Sture [2]. Drapeau aux armes sardes (1104). Maccario est un imbécile, sans mauvaise intention, qui a été dirigé par Macerio, conseiller municipal destitué, qui est arrêté.

Aude [2]. Mignard insulte un maire qui l'interrogeait.

Haute-Marne [2]. La veuve Bessat refuse le logement au sergent Vœgel et le frappe.

Ardennes. Gallien, receveur ambulant des droits réunis, est accusé de propos contre S. M. : c'est probablement une vengeance de Facy, employé destitué.

Indre. Rébellion contre deux gendarmes pour leur arracher des déserteurs et des réfractaires.

Rapport du préfet de police. Chute d'un échafaud : accidents. — Deux suicides dont celui de la veuve Chevalier. — Bourse : rentes, 85 fr. 20 ; banque, 1335. — Arrestations 2 déserteurs, 2 conscrits, 13 voleurs, 8 rôdeurs de nuit, 2 vagabonds.

Vienne. Andréossi demande des passeports pour la princesse de Stahrenberg, femme du ministre de Vienne à Londres, et le prince d'Aremberg, son frère : les envoyer pour leur « entrée en France seulement. Le ministre prendra les ordres de « Sa Majesté pour leur voyage à Londres [1] ».

BULLETIN DU JEUDI 29 OCTOBRE 1807

1111. — Affaire Chevalier. — Tous les complices de cette affaire sont sous la main de la police, excepté deux, Allain et d'Aché, qu'on dit à Londres et que le ministre fait rechercher. Les interrogatoires de tous ces individus ne laissent aucun doute sur les auteurs et fauteurs des brigandages des départements des côtes de la Manche. Chevalier et Mme Acquet de Férolles ont fait dans leurs interrogatoires des aveux importants et curieux. Il résulte que Chevalier est l'amant de la dame de Férolles ; qu'il recevait des fonds du gouvernement anglais par le canal du sieur Nouri [3], banquier à Caen ; qu'il avait une mission des princes ; qu'ils lui avaient promis de le seconder par un débarquement ; qu'ils l'avaient chargé, au mois de mars dernier, d'organiser les vols de diligences et de les arrêter toutes. Chevalier, au commencement du mois de mai, chargea Allain dit Antonio de disposer les choses et de trouver du monde pour attaquer la première recette qui ne serait pas gardée. Le plan étant arrêté, les choses convenues avec Allain, celui-ci fit les dispositions nécessaires et rassembla ses hommes de manière que la troupe devait être composée de dix hommes. Dans cet état de choses et après que Chevalier eut donné à Allain les instructions nécessaires, il vint à Paris. Avant de partir, Chevalier avait sollicité de la dame Acquet d'indiquer à Allain, comme chef de l'expédition, l'endroit le plus favorable pour la position de son monde. Elle leur indiqua la forêt de Saint-Clair et une vieille maison, non habitée, appartenant à son mari, située à une demi-lieue de là et ouverte de tous

1. Ajouté par Fouché.
2. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 27 octobre, série F7.
3. L'orthographe de ce nom est Nourry.

côtés. On avait eu soin de porter des bottes de foin pour coucher les hommes. Chevalier avait également chargé Mme Acquet de faire préparer et porter des vivres pendant le temps qu'elle habiterait la maison ci-dessus désignée. En effet, la dame Acquet fit porter à cette maison, par Joseph Buquet, des vivres, comme pain, viande, cidre et eau-de-vie. La dame Acquet alla elle-même les voir, pour s'assurer qu'ils étaient bien. Elle fut accompagnée dans cette visite par la fille Dupont, qu'elle y avait engagée. La troupe resta dans cette maison l'espace de six à sept jours et en partit plusieurs jours avant l'affaire. Mme Acquet ne revit pas les hommes. Mme Acquet avait engagé Joseph Buquet à faire tout ce que lui prescrirait Allain, mais elle ignore où ont été placés les fonds provenant du vol, puisque alors elle n'était plus dans le pays ; elle sait seulement qu'Antonio (Allain) les a repris et qu'il s'en est servi pour acquitter des dettes de Chevalier. Cependant, revenant sur ce point de sa déclaration et voulant rendre hommage à la vérité, Mme Acquet se croit obligée de déclarer, quoi qu'il lui en coûte, que Joseph Buquet lui remit, quelques jours après l'affaire, huit à neuf mille francs et les lui apporta à Donnay où elle était seule dans le moment, mais où madame sa mère habitait également. Cette somme fut apportée le soir et Madame de Combray la vit charger sur une petite voiture et aida même à la placer. Madame de Combray et Madame Acquet montèrent dans la voiture que conduisit Lanoë, ancien garde de Madame de Combray. L'argent fut ainsi porté et déposé à Caen dans une auberge. Cet argent a été remis à Allain. — M. Lefebvre, notaire à Falaise, a reçu également des mains de Madame Acquet et de Joseph Buquet une somme de six mille francs provenant aussi du vol de la recette. Pour expliquer les motifs de cette remise, Madame Acquet déclare que M. Lefebvre, notaire, ayant pleine connaissance du projet d'attaquer, sur lequel il avait eu des conférences avec Allain, avait exigé qu'on lui remît une somme de douze mille francs pour sa part, mais il ne lui en fut remis que la moitié, Madame Acquet n'ayant pour le moment que cette somme à sa disposition. M. Lefebvre avait conféré de cette affaire avec Allain. C'est même lui qui s'est chargé de faire acheter des fusils[1] pour la troupe et qu'il a dû remettre lui-même à Allain, chef de l'expédition. M. Lefebvre, notaire, n'a point laissé ignorer à Madame Acquet qu'avant l'expédition il avait caché chez lui plusieurs des déserteurs, du nombre desquels étaient Fleur d'Epine, qui devaient y concourir ; que par chez lui il faut entendre dans un jardin qu'il a à une demi-lieue de Falaise ; que même on leur y portait à manger. — Madame Acquet termine par déclarer que si l'expédition qui a eu lieu, le 7 juin dernier, sur la recette d'Alençon, a été effectuée, elle ne l'a pas été dans l'intention de commettre un vol ordinaire, mais cette expédition était le résultat des ordres des princes. Allain, chargé d'organiser la troupe et de diriger l'attaque, ne s'y prêtait qu'avec une sorte de répugnance. Le notaire Lefebvre s'en aperçut et le fortifia par toutes les instances dans sa première résolution, tellement qu'il parvint à l'y ramener. Ce fait a été attesté à la dame Acquet par Allain lui-même et confirmé à la dame Acquet par le notaire Lefebvre, qui lui dit, en parlant à elle-même, que sans lui Allain n'aurait pas fait l'affaire. Lorsqu'on a arrêté le notaire Lefebvre, on a trouvé chez lui l'argent

1. En marge : « Comme parmi ces fusils, on en a reconnu qui appartenaient au maire de Falaise, on fera expliquer Lefebvre sur ce point ».

provenant du vol et qui lui avait été apporté par elle, dame Acquet et Joseph Buquet [1] ; mais la dame Acquet sait que quand les personnes chargées de cette arrestation ont demandé d'où provenait cet argent, Madame Lefebvre a répondu qu'il provenait de la succession de son père, tandis qu'il est de fait que son père ne lui a rien laissé, ou au moins très peu de choses. — Les personnes qui ont donné asile à Madame de Férolles sont arrêtées. Le gendarme Chauvet connaissait le lieu où elle était cachée : en la livrant à deux agents de police, il a cru la remettre à des anglais dont l'un lui paraissait un capitaine de paquebot qui se chargeait de la transporter à Londres. — Le ministre, dans un rapport général à Sa Majesté pour faire juger cette affaire, fera connaître tous les fonctionnaires publics qui ont été négligents ou coupables.

1112. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Etrangers. Permissions : de venir à Paris : Recken, capitaine autrichien ; d'aller à Aix, où il est né : Boneti, officier en Espagne ; de rentrer dans leurs foyers, en Haut-Rhin et Vosges : Desmares, major, Damen et Heer, soldats, au service en Autriche.

Verdun. Wirion envoie à Bitche 11 prisonniers : 8 pour tentatives d'évasion, 3 pour inconduite.

Gênes. Kuhn (1101) est parti pour Philadelphie ; ses plaintes ; plaintes de sa femme qui reste à Gênes.

Calvados. Plusieurs individus d'Argences, dont Donnet, Hervien, Fleuriau, Le Chartrier, Lavinette, ont assailli 4 employés des droits réunis et les ont blessés : ils ont menacé Le Breton de le traiter comme Belzunce. On craint un acquittement si l'affaire est jugée. Le ministre ordonne d'arrêter les coupables et de les interroger.

Orne. Tentative d'escroquerie. On a arrêté Lenoble, prêtre, qui, sur les conseils de Dulaurent, Duchesnay (adjoint), Mazurier et un desservant, a essayé de faire signer une donation à un mourant (1040. 1076). Lenoble est moins coupable que les autres.

Ourthe. Rixe à la suite d'un charivari. Ausselt est tué.

Gard. Un gendarme tue un autre gendarme en croyant tirer sur un brigand.

Basses-Pyrénées. Suicide d'un militaire.

Rapport du préfet de police. Suicide : femme Botté. — Bourse : rentes, 85 fr. 50; banque 1340. — Arrestations : 1 conscrit, 2 voleurs, 5 vagabonds, 1 braconnier.

Florence. Détails sur le marquis Dubourg (209), ex-agent du ministre d'Hauteville. Renseignements sur lui par La Feuillade, qui a fait passer ses mémoires aux généraux Clarke et Duroc.

BULLETIN DU VENDREDI 30 OCTOBRE 1807

1113. — Paris. Agents américains. Circulaires. — La circulaire par laquelle M. le général Armstrong invite tous les négociants américains à s'éloigner sans délai des ports de France (1102) semblait annoncer que ce ministre aurait reçu de Londres des informations d'une nature peu favorable. Cependant on assure que, dans le même temps, M. Armstrong affirmait au gouvernement français n'avoir absolument aucune notion sur la tournure que prenait la négociation de Londres. La hausse extraordinaire du prix des denrées coloniales donne fortement lieu de

1. En marge : « Ce fut M. Froment, capitaine de gendarmerie du département de « la Seine-Inférieure, qui arrêta Lefebvre et employa dans cette expédition le gen- « darme Chauvet qu'on ne pouvait encore soupçonner. Ce gendarme a dit depuis aux « agents de police qu'il aida le notaire à soustraire des papiers qui l'auraient « compromis. Il est clair que le notaire n'aurait pas été arrêté, si l'ordre n'avait été « confié qu'aux autorités locales. »

croire que cette mesure a été dictée par l'agiotage de quelques spéculateurs qui ont surpris M. Armstrong. La lettre du consul américain en Hollande, qui est tout à fait dans le même esprit, mais plus hasardée dans ses assertions, prouve que cet agiotage était bien combiné. On assure que M. le général Armstrong éprouve quelque peine d'avoir jeté cet alarme.

1114. — Morbihan. Mesures. — Le sénateur ministre ayant été informé que les Bourbons et leurs agents cherchaient à persuader au roi de Suède et aux ministres anglais qu'ils avaient encore un parti puissant dans l'Ouest et qu'il leur serait facile d'y rétablir la guerre civile,si ces puissances mettaient à leur disposition des moyens suffisants, Son Excellence a chargé le préfet du Morbihan, par une lettre du 17 de ce mois, de surveiller avec le plus grand soin tout ce qui pouvait avoir rapport à ces manœuvres, dont La Haye Saint-Hilaire avait été le principal agent. — Ce préfet rend compte des diverses mesures qu'il a prises à ce sujet. Il a fait arrêter à Berric le nommé Montrelais, l'agent le plus zélé et le plus adroit de ce parti. C'est lui qui a distribué l'ouvrage contre le catéchisme ; il était continuellement en course pour cette mission, Il était aussi chargé des signaux convenus pour faciliter les débarquements des émissaires. — Nota. Une veuve Montrelais, de Berric, est notée à la police générale comme recevant tous les hommes de ce parti dans le cabaret qu'elle tient dans cette commune. — Le nommé Seveno, de Plaudren,qui s'est vanté d'avoir participé à l'enlèvement de l'évêque de Vannes, et le nommé Narz, chez qui La Haye Saint-Hilaire, Billy et Pourchasse, ont été supris par la gendarmerie, sont également arrêtés. Le préfet observe qu'il conviendrait de transférer dans des prisons très éloignées tous les individus que l'on arrête pour rapports avec les agents de l'ennemi, afin d'intercepter toutes leurs communications. Montrelais sera transféré à Paris, d'après l'ordre de Son Excellence. — Le préfet observe que l'esprit du Morbihan est généralement bon. Il cite comme preuve récente l'arrestation d'un déserteur faite, le 22 octobre, par le maire de Grand-Champ, aidé de deux habitants de cette commune. Ils l'ont conduit eux-mêmes publiquement à la préfecture de Vannes, sans craindre la vengeance des brigands.

1115. — Rapport du préfet de police. — Il y a eu, les 27 et 28, un mouvement parmi les ouvriers maréchaux-ferrants pour le compagnonnage et pour exiger une augmentation de salaires. Les huit chefs ont été arrêtés. L'ordre est rétabli. La surveillance continue.

1116. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Le préfet de la Seine avoue au ministre qu'il a eu tort dans l'affaire de l'exhumation de Devogüé.

Lyon. Lettre justificative de Pascal (1110). Détails. Il a été conseillé en partie par Grenier : « Il restera détenu jusqu'à nouvel ordre [1]. »

Etrangers. Permissions : de voyager en France : baron Strogonoi, conseiller de l'empereur de Russie ; de venir à Paris : comtesse Orlandini, autrichienne.

Prisonniers de guerre. 41 Danois vont être renvoyés en Danemark, d'après la décision de S. M. d'y renvoyer ceux qui y sont nés. — Walter, lieutenant prussien, est autorisé à venir à Paris.

Lot. Rébellions. 1) 25 hommes, dont Vaissie et Aimaud, arrachent 2 déserteurs à 2 gendarmes ; 2) un autre rassemblement enlève un déserteur à un gendarme.

Aisne. Meurtre. Un concierge tue Harens, condamné aux travaux publics; il est arrêté.

1. Ajouté par Fouché.

Chateaudun. Incendie.

Lozère. Le préfet dit que les sœurs Saumade (674) sont malades et qu'il conviendrait de les mettre en liberté. « Attendre les renseignements demandés. [1]»

Gênes. Cambiaso, magistrat, sollicite la place de Carbonara, président de la cour d'appel, qui est malade ; renseignements.

Sture. Govone, faux monnayeur, désigne pour complices Stralla et trois autres qui protestent.

Rapport du préfet de police (*suite*). Suicide : fille Durand (amour). — Bourse : rentes, 86 fr. ; banque, 1342 fr. 50. — Arrestations : 4 conscrits, 3 voleurs, 3 rôdeurs de nuit, 6 vagabonds, 2 mendiants.

Baden. Emigrés (1040). Massias dit que d'Espeyron, de Reste (aîné et cadet) et de Cusau ont été inscrits comme officiers français ; il a écrit au baron d'Edelsheim pour se plaindre de cette inconvenance.

Ordres du Ministre. Retenir j. n. o.: Perona (près Turin, propos séditieux). — En liberté en surveillance : Schmit (du Bas-Rhin ; détenu depuis 4 mois pour propos ; assez puni).

BULLETIN [2] DU LUNDI 2 NOVEMBRE 1807

1117. — Gênes. Etat civil. — Le commissaire général de police à Gênes expose qu'on conserve dans cette ville et environs l'usage de ne constater les naissances que par le baptême. Les maires ne peuvent former leurs registres qu'en copiant ceux des curés. On a fait des représentations à l'archevêque, afin qu'il engageât les prêtres à user de leur influence sur les habitants pour qu'ils se conforment à la loi. Il a répondu en ces termes : « Le système établi pour l'état civil ne peut « tenir. Le peuple se refuse partout à déclarer ses enfants à d'autres « qu'aux curés. La plupart des maires de campagne sont des ignorants ; « vous verrez qu'on sera forcé de revenir à l'ancien usage. » — Le préfet de Gênes fait le même rapport, à la date du 17 octobre. Les registres sont tenus par les curés ; ce sont eux qui fournissent aux maires les listes pour la conscription ; de là, beaucoup d'abus et d'omissions. Il faudrait au moins, dit ce préfet, que les registres, quoique formés par les curés, demeurassent chez les maires.

1118. — Rapport du préfet de police. — La troisième représentation du *Triomphe de Trajan* a attiré vendredi autour de l'Opéra une plus grande affluence que les précédentes. L'ordre a été maintenu. — On a donné au Vaudeville une nouvelle pièce intitulée : « *Le pauvre Jacques* » (imitation de *Nina*) ; elle a été accueillie : on a nommé pour auteurs Sewrin et Chazet. — Les débats entre les joueurs ont été vifs à la Bourse de samedi, la hausse des rentes s'est soutenue. Rentes 85 fr. 90. Actions, 1.330 francs. — Arrêtés : 2 conscrits ; 15 voleurs ; 7 rôdeurs de nuit ; 6 vagabonds ; 2 fous.

1119. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Parme [3]. Propos séditieux tenus par Marenghi ; ordre de l'arrêter.

Longwy. On va y transférer 1.200 prisonniers prussiens de Cambrai.

Américains. Le ministre des Etats-Unis a réclamé 69 marins américains détenus comme prisonniers de guerre dans divers dépôts d'anglais ; S. M. a ordonné de les donner.

Prisonniers anglais. Permission à Wallace de résider à Saint-Mihiel.

1. Ajouté par Fouché.

2. Le *Bulletin* du 31 octobre n'existe pas dans la série AF^{IV}. Les articles composant celui de la série F^{7} se trouvent dans les *Bulletins* du 2 et du 3 novembre, de la série AF^{VI}. (1119, 1123, 1124, 1125).

3. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 31 ocobre, série F^{7}.

Malines (1110). On a arrêté Falconnet, Delmart, Charmé et Nilis ; ils seront détenus 1 mois. Le ministre fera un rapport à S. M.

Clevers (1093). Détails. Elle vivait maritalement avec Biergaus qui, malgré les conseils de Dumont (conseiller de préfecture) et de Gall (directeur de l'école secondaire), refuse de l'épouser. Elle est folle ; elle restera détenue j. n. o.

Auxerre. Vol chez Robin, maître de poste.

Lozère. Attroupement de 25 paysans armés voulant enlever des bois dans une autre commune ; rixe ; blessés.

Etranger autorisé à venir à Paris : de Somalo, prêtre espagnol.

Brigands de Narzole. La bande, qui existe toujours, a pour chef Vivalda ; elle a enlevé Scagnello qu'elle a rançonné ; on dit que Vivalda a été blessé et a tué Scarzello, son complice, qu'il accusait de trahison.

Ariège. Arrestation de Conty, qui fabrique de faux passeports.

Ordres du Ministre. Retenir j. n. o. : Rogeard (de Dreux ; arrêté pour rixe avec Redern (comte prussien) ; jadis détenu au Temple pour asile aux chouans). — En surveillance à Verceil, d'où il est : Fontana (soupçonné d'intrigues politiques ; déjà signalé en l'an XII.

Florence[1]. *Piémontais*. La Feuillade communique les placets de Roero et Perron qui demandent à rester à Florence. Perron est un ex-écuyer du roi de Sardaigne : sa femme est dame du palais de l'Impératrice ; ses 3 fils sont au service en France ; il recevait Cornillon, dit comte de Massoin, espion de Spagnolini. — Il y a encore à Florence : de Ceva, de Zeil, de Barrera (chanoine, ancien secrétaire du nonce Morozzo ; protégé par Beauharnais) et d'autres piémontais que La Feuillade ne croit pas compris dans le décret.

BULLETIN DU MARDI 3 NOVEMBRE 1807

1120. — Paris. Corps diplomatique. — *Russie*. Le langage des personnes attachées à la légation russe est uniforme. Après la signature du traité de Tilsit, disent-elles, on était loin d'être tranquille en Russie ; les suites de ce traité, sur lesquelles la cour gardait un silence profond, inquiétaient vivement. Le vainqueur s'en était réservé tous les avantages et ne paraissait s'être occupé en aucune manière de ceux de la Russie. Ce n'est que depuis peu de temps qu'on a l'assurance que le grand plan qui se déroule, chaque jour, présentera des avantages égaux aux deux Etats. Les événements qui viennent de se passer à Copenhague ont vivement irrité les russes. La Russie était depuis longtemps accoutumée à traiter le Danemark avec une grande bonté ; cet Etat était sous sa protection immédiate ; on ne pouvait s'imaginer que les anglais puissent jamais se résoudre à violer avec autant d'éclat la neutralité d'un pays dont les rapports avec la Russie étaient aussi intimes. Cet événement a même produit un effet plus extraordinaire à la cour et à Pétersbourg ; il a imposé silence aux partisans de l'Angleterre ; il a humilié l'orgueil national et prouvé à la Russie, qui s'est constamment regardée comme la protectrice naturelle et la plus forte garantie du Danemark, que les anglais étaient décidés à ne plus rien ménager.

Espagne. Les deux légations du prince Masserano et du duc de Frias sont animées de l'esprit le plus antifrançais. Les individus qui composent ces légations ont, dans leurs rapports intimes, un langage absolument opposé à celui qu'ils tiennent en public et même dans les sociétés habituelles où ils rencontrent des français. Il y a dans la société de ces ambassadeurs un comte de Richteren, âgé de 70 ans, qui a été vingt ans ambassadeur de Hollande en Espagne, qui s'y est marié et s'y est

1. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 31 octobre, série F7.

fait naturaliser; ce comte de Richteren hollandais, quitta la Hollande et courut l'Europe devant la révolution de 93 ; il est connu pour être très attaché au parti anglais-orangiste; lorsque le frère de l'amiral Verhuell, ambassadeur en Espagne, traversa la France pour se rendre à sa destination, il fut voir le comte de Richteren avec lequel il eut de longues conférences. Le comte de Richteren vit dans une grande intimité avec les ambassadeurs espagnols, dont toutes les relations (qui ne sont pas officielles et contraintes) sont avec des personnes connues pour leur opposition au régime impérial.

Hollande. — Il y a longtemps qu'on a signalé comme la correspondante fidèle et dévouée de l'Angleterre la maison Hop et Hodshom (Amsterdam). On pense que si, par une mesure d'Etat aussi imprévue que secrète, les scellés étaient apposés sur les correspondances de ces maisons avec les maisons anglaises, on obtiendrait facilement la preuve de l'intelligence qui règne entre elles et le ministère britannique, intelligence qui a pour but d'anéantir toute espèce de commerce dans la Hollande, de réduire le peuple au dernier degré de la misère et du malheur et de l'amener ainsi par degré à se jeter dans les bras de l'Angleterre, à l'instant où un événement, quel qu'il fût, permettrait d'arracher ce pays à l'influence française. L'arrestation faite en Hollande a jeté l'alarme parmi les amis de l'Angleterre.

1121. — Charente-Inférieure. Rébellion. — Le 18 octobre, 3 gendarmes déguisés, ayant arrêté deux conscrits à Saint-Christophe (Charente-Inférieure), leurs parents ont crié : « Au secours » ! 30 habitants sont accourus et ont enlevé de force les deux prisonniers. Le préfet expose qu'il ne peut traduire ces rebelles à la cour criminelle, parce que celle de cassation a décidé récemment qu'il n'y a pas rébellion à la force armée, lorsque les gendarmes ne sont pas en uniforme. Il se borne à les faire poursuivre à la police correctionnelle. « Le ministre ordonne de faire arrêter les chefs[1]. »

1122. — Marseille. Théâtre. — Le commissaire général de police à Marseille expose que le Grand Théâtre de cette ville est fermé. Les actionnaires ont déclaré au tribunal de commerce que leur société était dissoute et qu'ils allaient procéder à leur liquidation. Le commissaire général observe que cette société paraît ne désirer, pour continuer l'entretien de ce théâtre, que la suppression de celui des Variétés et la diminution du nombre des bals publics. (Nota. Cette proposition a été faite avant la clôture du théâtre.)

1123. — Port d'armes [2]. — Le préfet d'Indre-et-Loire a été autorisé à prélever, sur les fonds provenant des permissions de port d'armes, une gratification de 3 fr aux gendarmes et gardes champêtres qui constateront des infractions aux règlements sur la chasse et le port d'armes, lorsque leurs procès-verbaux seront suivis de condamnations juridiques. Cette mesure a produit un bon effet dans ce département et les préfets de ceux limitrophes demandent la même autorisation.

1124. — Marseille. Théâtre. [2] — Le commissaire général de police à Marseille expose que le petit théâtre de cette ville, dit Variétés, ne donne que des pièces d'un genre trivial et immoral; qu'il conviendrait

1. Ajouté par Fouché.
2. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 31 octobre, série F⁷.

de le fermer, comme l'a été celui de Bordeaux. Il est probable que les entrepreneurs du Grand Théâtre ne conserveront pas longtemps cet établissement, parce qu'ils sont à découvert d'avances considérables. Il conviendra, pour le maintien de l'ordre dans cette grande ville, que la privation de ce spectacle ne soit pas de longue durée. Le ministre fait un rapport à Sa Majesté sur cet objet [1].

1125. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Mme Moreau s'est embarquée, dit-on, pour venir en France régler la succession de sa mère : ordre de la retenir à Bordeaux j. n. o. quand elle débarquera.

Plaisance. Brochure de Bianchi, prêtre ; on a retiré tous les exemplaires qu'on a pu ; il n'avait pas de mauvaises intentions.

Brigandage. Détails sur la bande de Tola (Etats de Parme), qui, composée de 35 à 40, exerce ses ravages à la frontière des Apennins. On en a arrêté quelques-uns, dont Tomarone, livré par ses complices Comini et Croci qui demandent leur grâce ; Respighi a été tué.

Maine-et-Loire. Renseignements sur la bande signalée entre la Sarthe et la Mayenne (1108) ; détails donnés par Moncey. « Le ministre a prescrit des mesures convenables [1]. »

Vitteaux (1110). Le voleur évadé s'est dirigé vers la Suisse ; il se nommerait Biancey ; il a été blessé ; avis transmis au prince de Neuchatel. (Rapport de Moncey).

Mortagne. Guillin se plaint que Rouvray et Crète aient enlevé sa fille ; le 1er est arrêté, on recherche le 2e.

Luxembourg. Alarme : crainte d'incendie du magasin à poudre.

Morlaix. Le corsaire *La Confiance* reprend à un anglais un navire portugais ; le corsaire déclare avoir rencontré une division anglaise.

Montpellier. Fournier incendie sa maison et se tue.

Hérault. Arrestation de Barassut, comptable des hôpitaux : dilapidations.

Viagers du 2e arrondissement [2]. Sur 17, 11 existent, 6 sont morts ; on a perçu en trop 6 mois pour Bonnefoux, décédé.

Tarn [2]. Delbosc, arrêté et relâché (659.780), accusé ensuite d'escroquerie, s'est réfugié à Paris où il prépare, dit-on, une plainte contre le préfet du Tarn.

Haut-Rhin [2]. Caisse adressée au préfet et contenant de la contrebande (mousseline brodée).

Rapport du préfet de police [2]. Incendie chez Viennot. — Bourse : rentes, 85 fr. 90 ; banque, 1340. — Arrestations : 1 conscrit, 11 voleurs, 2 vagabonds, 2 fous.

Ordres du Ministre. Envoyer en surveillance à Nantes, d'où elle est : dame Prasle (venue à Paris ; paraît avoir trafiqué de son soi-disant crédit). — 1 mois à Bicêtre : Till (cocher, propos contre le gouvernement). — A retenir : 1) 10 jours : Le Rétif (a faussement prétendu avoir été attaqué sur une route) ; 2) 15 jours : Le Moine (chef d'atelier ; escroqueries en se faisant passer pour un agent de police) ; 3) j. n. o. : voleurs, escrocs, etc. (93, dont 36 femmes, non susceptibles de jugement). — Envoyer dans un dépôt colonial : Le Gagneur (mauvaise conduite ; demande à servir dans un régiment colonial).

BULLETIN DU MERCREDI 4 NOVEMBRE 1807

1126. — Suisses. Déserteurs. — Par une lettre du 1er de ce mois, le préfet de l'Yonne expose que les suisses qu'on conduit dans l'intérieur paraissent disposés à la désertion. L'un de ceux qui ont déserté à Orléans et qui a été arrêté a déclaré que 21 autres étaient partis avec

1. Ajouté par Fouché.
2. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 31 octobre, série F7.

lui et s'étaient dispersés avec l'intention de voler pour se rendre dans leur pays. De Vermanton à Auxerre, journée d'étape, cinq ont déserté. Ils étaient du 4e régiment. Le préfet a pris diverses mesures pour faire arrêter tous ceux qui pourraient être découverts dans le département de l'Yonne.

1127. – Lisbonne. Lettre du 17 octobre. — « Le départ de la famille « royale (prince de Beira, ses sœurs et sa tante) a été fixé au 21 octo- « bre. Parmi les seigneurs choisis pour accompagner, on distingue le « comte de Belmonte et don Fernando de Portugal, revenu récemment « du Brésil, où il a été, pendant plusieurs années, capitaine général et « vice-roi au Rio-Janeiro. L'escadre est composée de neuf vaisseaux de « ligne et plusieurs frégates. — Plusieurs des premières maisons de « commerce ont suspendu leurs paiements ; un grand nombre de familles « riches passent aux colonies portugaises. — Tous les anglais sont partis, « excepté le chargé d'affaires et le consul ; une frégate anglaise destinée « à leur transport est dans le Tage. Une autre croise à l'embouchure du « fleuve. — M. Borkley a été député vers le prince régent par la fac- « torerie anglaise pour le remercier. Il lui a, de plus, offert 400 ton- « neaux de viande salée pour son escadre. Le prince les a refusés. — « Le dernier paquebot d'Angleterre arrivé à Lisbonne, le 15 octobre, a « annoncé le prochain départ de 3.500 hommes de troupes britanni- « ques pour Madère et 20.000 pour le Portugal... On croit à la première « de ces expéditions, mais pas à la seconde. — Les théâtres de Lis- « bonne sont fermés. On a ordonné des prières publiques. »

1128. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Prisonniers de guerre. Changements divers dans l'affectation des dépôts : Sedan, Charleville, Nancy.

Verdun. Wirion a fait transporter à Bitche Lincoln, qui s'était fait recevoir à Verdun sous le nom de Davey, autre prisonnier anglais évadé et repris. — Effectif : 1030.

Hanstein, hessois, demande à servir en France ; il a une lettre pour le général Chamberlhac ; détails.

Disparition de Massip, sous-lieutenant : on le recherche.

Saint-Denis. Le collège électoral a proposé pour candidats au corps législatif Villot de Freville père, Petit (membre du conseil général de la Seine), Gentil (directeur de l'enregistrement) et Rigault (membre de la cour criminelle de Paris).

Toulouse. D'Escouloubres (émigré amnistié), Villeneuve-Vernon (ex-émigré) et Pérignon (frère du maréchal) sont députés par le conseil général pour venir féliciter S. M.

Morbihan. Il reste 3 complices de La Haye Saint-Hilaire : Petit Vincent, Jean de Crach et Thomas ; ils sont sans moyens.

Dyle. Le préfet et l'archevêque demandent la mise en surveillance des prêtres dissidents Vanandenrode et Marc, qui troublent le pays.

Evénements maritimes. Combat violent entre un corsaire de Boulogne et un anglais. — Un pêcheur, pris par les anglais, est renvoyé par eux avec une lettre disant qu'ils ne veulent pas molester les pêcheurs. — Lambert, marin, évadé d'Angleterre, dit qu'on y parle d'une expédition française contre le Portugal.

Liège. Suicide de Damare.

Rapport du préfet de police. Bourse : embarras pour la liquidation ; rentes : 85 fr. 25. — Arrestations : 1 conscrit, 6 voleurs, 2 rôdeurs de nuit, 3 vagabonds, 1 fou.

BULLETIN DU JEUDI 5 NOVEMBRE 1807

1129. — Renseignements demandés par Sa Majesté sur les associations religieuses. — *Nombre* de ces maisons dans le département du Pas-de-Calais : à Arras, 4 ; à Béthune, 1 ; à Saint-Venant, 1 ; à Aire, 3 ; à Saint-Omer, 4 ; à Calais, 2 ; à Ardres, 1 ; à Montreuil, 2 ; au Wast, 1 ; à Boulogne, 1 ; à Hesdin, 1 ; à Saint-Pol, 1 ; à Bapaume, 1. Quelques-uns de ces établissements sont autorisés par le gouvernement comme les Filles de Saint-Vincent-de-Paul et celles de Sainte-Agnès d'Arras ; les autres se sont réunies en vertu de la permission des autorités civiles et sont en instance auprès de Sa Majesté pour leur autorisation définitive. Tous ces établissements n'ont d'autres buts que l'éducation et le soin des malades. On n'y contracte, suivant la loi, que des engagements d'un an, qu'on renouvelle chaque année. Le nombre des individus est de : à Arras : Saint-Vincent-de-Paul, 7 ; Sainte-Agnès, 15 ; hospice civil, 22 ; à Bapaume, 5 ; à Béthune, 2 ; à Lens 12 ; à Saint-Omer : La Maladrerie, 10 ; hospice Saint-Jean, 8 ; maison du jardin, 6 et cinq sœurs converses ; à Aire : hospice Saint-Jean, 10 ; école de la ville, 4 ; maison du jardin, 6 ; à Ardres, 3 ; à Calais, 10 ; au Wast, 2 ; à Boulogne, 12 ; à Montreuil : Hôtel-Dieu, 9 ; orphelins, 5 ; à Hesdin, 5 ; à Saint-Pol, 4. — *Novices.* Aux orphelins de Montreuil, 2 ; aux ursulines d'Aire, 2 ; à Sainte-Agnès d'Arras, 2 ; à l'hospice de Saint-Jean d'Arras, 2 ; aux ursulines de Saint-Omer, 2 ; à l'hospice de Boulogne, 2. Ce sont presque toutes des filles de la campagne. — *Prises d'habits.* A l'hospice de Saint-Jean d'Arras, 3 ; à Sainte-Agnès, 3 ; aux ursulines d'Aire, 2 ; aux ursulines de Saint-Omer, 2 ; à l'hospice de Boulogne, 2 ; aux orphelins de Montreuil, 4. — *Statuts.* Presque tous les statuts se ressemblent, parce qu'ils tendent au même but, l'éducation ou le service des malades. — *Règlement.* Toutes ces maisons religieuses suivent les anciens règlements de leur ordre. — *Affiliations.* Il y a peut-être plus de rivalité que d'intelligence entre ces associations. — *Supérieur* ou directeur général. Les filles de Saint-Vincent seules ont une générale et un vicaire général à Paris. Leurs rapports avec la supérieure sont des rapports et de soumission et de subordination. On n'en connaît point d'autres. — Quelles *sommes* peuvent rapporter les dispenses pour le carême et pour d'autres cas dans ce diocèse d'Arras ? Quel usage on fait de cette somme et quelle direction y suit-on ? Réponse : ces dispenses pour le carême et autres cas ont produit de 30 à 35 mille francs dans le cours de l'année. Il existe un séminaire qui est entretenu sur ces fonds. On ne connaît pas d'autre emploi ; mais on doit présumer qu'on en consacre une partie pour secourir quelques vieux et pauvres ecclésiastiques ; c'est d'ailleurs un secret entre l'évêque et sa conscience, dans lequel il est très difficile de pénétrer. — Des *donations* considérables sont faites aux ecclésiastiques. A quelle somme peuvent-elles s'élever dans ce département et quel emploi fait-on de ces fonds ? Réponse : Il y a peu de ferveur, peu de générosité, peu de fortune, même dans ce qu'on appelle les dévotes. Toutes les magnificences se bornent à quelques ornements, à quelques vases, à quelques reliquaires, dont on enrichit le très modeste mobilier de la cathédrale ; on ne connaît qu'une donation faite pour le séminaire par une dame qui aurait acheté quelques terres de l'abbaye d'Estrus (1), dans des in-

1. Il doit s'agir d'Etrum.

tentions pieuses. C'est un objet de douze à quinze cents livres de rente, il est plus que vraisemblable que ses intentions sont remplies par M. l'évêque d'Arras. L'esprit public est assez prononcé pour assurer que malades et mourants ne se laissent pas séduire. Les prêtres, en général, n'ont pas assez d'influence ni même assez de considération pour inspirer le désir de les enrichir; on donne assez aux pauvres et l'on pourrait dire qu'on assiste dans nombre de villages des indigents qui le sont quelquefois moins que leur maigre pasteur.

1130. — Hérault. Culte. Mesures. — Le préfet de l'Hérault expose que les jeux publics et les cabarets occupent le plus grand nombre des habitants les dimanches et fêtes; les églises sont désertes ; le culte entièrement négligé. Pour rétablir la religion et les mœurs, le préfet a jugé convenable d'ordonner aux maires de faire fermer les cabarets tous les jours fériés pendant les offices du matin et soir.

1131. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Gênes. Arrivée du comte de Vargas-Bedemar, danois; demande à aller aux mines de Peisey, par Chambéry; on attend la décision du ministre.

Journal italien (1070). Morand en a reçu 200 exemplaires qu'il distribue dans toutes les communes de la Corse.

Bastia. Rixe entre les familles Agostini et Olmeta : on arrête 2 femmes Olmeta, Clementini, Orzi et Marie Damieni, pour le meurtre de la mère Agostini.

Maine-et-Loire. Arrestation de Hyrette et Robard, conscrits réfractaires, et de 4 habitants soupçonnés de faire partie de la bande de brigands; ils nient.

Ostende. Le corsaire *Le Décidé* a fait 3 prises et ramène 20 prisonniers anglais.

Marseille. Piraterie. 7 brigands, dont Millo, croit-on, s'emparent du bateau de Clavely et de sa cargaison de blé.

Rapport du préfet de police. Suicide de la femme de Colombel. — Accident à la veuve Boursier. — Bourse : on a attribué la baisse aux joueurs qui avaient déjà produit la hausse ; rentes, 85 fr. 30 ; banque 1322 fr. 50. — Arrestations : 1 conscrit, 4 voleurs, 16 mendiants, 1 braconnier, 1 fou.

Milan. Jean Anselmi est revenu à Trieste, avec plusieurs lettres, dont une pour le général autrichien Zach : en 1806, on a arrêté Georges Anselmi, qui avait été chef des guides à l'armée du prince Charles et dont le général Zach demanda la liberté, ce qui fut accordé, sous surveillance. — Le vice-roi dit qu'on a accordé un passeport au juif Aaron Lévy (soupçonné d'avoir été agent de l'Angleterre pour des achats de fusils) (1051), parce qu'il veut aller seulement à Constantinople vendre quelques pistolets.

BULLETIN DU VENDREDI 6 NOVEMBRE 1807

1132. — Paris. Légation russe. — M. le comte de Tolstoï [1], revenu de Fontainebleau à Paris, a expédié des dépêches pour la Russie. On dit dans le public que ce ministre est chargé de transmettre des ouvertures de paix de la part de l'Angleterre, et qu'Alexandre paraît beaucoup tenir à ce que la paix du continent se rétablisse par sa médiation.

1133. — Perturbateurs arrêtés à Paris. — Comme depuis quelque temps il se tenait à Paris plus de mauvais propos qu'à l'ordinaire, le ministre a prescrit au préfet de police d'exercer la plus exacte surveillance et de faire arrêter les individus qui se permettraient de les tenir. Quelques-uns ayant été observés pendant plusieurs jours viennent d'être arrêtés. On reconnaît parmi eux deux anarchistes.

1. Mot écrit : comte de Tolstoy.

1134. — Landes. Réfractaires. — Sur les cinq dernières classes de conscrits, on compte, dans le département des Landes, 1588 réfractaires. La moitié sont inconnus sous les noms désignés. Le préfet des Landes a été chargé de faire des recherches, dans chaque commune, tant sur eux que sur leurs familles. Il a répondu, le 22 octobre. que cette recherche était presque impossible, parce que la plupart des paysans n'ont point de noms véritables et ne sont connus que par des sobriquets qu'ils changent en passant d'un village à un autre. On éprouve une autre difficulté dans les recherches. Les listes se font sur les registres des actes de naissance et de décès ; les curés qui tenaient ces registres étaient dans l'usage de ne pas y inscrire les enfants qui mouraient avant l'âge de trois ans. Cet abus rend les vérifications difficiles.

1135. — Loire. Garnisaires. — La mesure des garnisaires étant prohibée, le préfet de la Loire expose que la recherche des déserteurs et réfractaires éprouvera beaucoup de difficultés et qu'on ne pourra les vaincre, dans ce département, qu'en établissant une police secrète dans les communes qui recèleront ceux signalés. Les dépenses que cette mesure occasionnera pourraient être prélevées sur les produits des permissions de port d'armes.

1136 — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Machine extraordinaire découverte par la police de Paris, chez Lesage, ancien chirurgien ; détails ; description.

Vol de Mme Grassini (1110). On vient d'arrêter à Neuchâtel le brigand qui avait échappé ; ses déclarations seront utiles.

Arrestation de 2 prisonniers anglais évadés, James et Portens (1073). Wirion envoie une lettre d'Otto disant qu'ils sont arrêtés à Ulm.

Toulon. Détails sur Robert (1073), émigré, préposé à l'inscription maritime à Bandol : il est désigné sur les notes de Butler et d'Imbert envoyées par Bourrienne.

Nantes. Rixe entre des marins portugais et des gendarmes (rapport de Moncey).

Pézenas. Poujol a été attaqué par 2 brigands ; on arrête Garré et Renoux dit Montauban.

Cherbourg. Le corsaire *Le Requin* prend un navire anglais.

Beauvais. Vol chez Poillaux.

Marseille. Détails sur Isnard (1073). Emmené par les anglais, il a travaillé plusieurs années en Angleterre.

Haute-Garonne. Détails sur le sermon de Floch 919).

Rapport du préfet de police. Bourse : rentes, 85 fr. 20 ; banque, 1322 fr. 50. — Arrestations : 10 voleurs, 2 vagabonds, 2 mendiants.

BULLETIN [1] DU SAMEDI 7 NOVEMBRE 1807

1137. — Haute-Saône. Intrigue des juges contre le préfet [2]. — ... Chapuy ayant été réintégré dans la prison, on a rédigé et imprimé, sous les noms de sa femme et de ses enfants, un long mémoire contre le préfet. Il a été adressé à Son Excellence le grand juge. Le préfet en informe le sénateur ministre, donne des explications sur chacun des faits exposés dans le mémoire et observe que c'est une intrigue du tribunal entier de Gray, ligué contre lui ; que les juges, les suppléants et le magistrat de sûreté se sont réunis plusieurs jours de suite chez le

1. Ce *Bulletin* n'existe pas dans la série AFIV et a été pris dans la série F7.
2. L'article commence par rappeler ce qui a été dit dans le *Bulletin* du 19 juin (755).

sieur Perchet, l'un d'eux, et y ont composé ce libelle, dont le but évident est de diffamer le préfet pour venger le directeur du jury. Son Excellence le grand juge est invitée à faire poursuivre, par tous les moyens qu'elle jugera convenables, les auteurs et complices de ce libelle.

1138. — Rapport du préfet de police. Guet-apens présumé[1]. — ...M. le conseiller d'Etat préfet de police a reçu une lettre confidentielle qui lui dénonçait des mouvements et des complots d'anarchistes ; plusieurs de ces individus lui étaient désignés nominativement. Ayant dirigé sur eux sa surveillance, il en a fait arrêter sept plus particulièrement signalés : Fournerot, Plançon, Guilleminet, L'Ecrivain, ancien greffier au tribunal révolutionnaire, Didier, serrurier, juré au même tribunal, Velu et Cochet. Velu et Didier ont figuré dans presque tous les tripots anarchiques et furent recherchés dans le complot de Chevalier. Fournerot et Didier ont avoué qu'un nommé Hivert, dont la demeure leur est inconnue, les a pratiqués, leur a fait des propositions et devait venir les voir dimanche dernier pour les entretenir encore de ses desseins criminels. Hivert n'était point nommé dans les premières notes, auxquelles ces déclarations donnent un caractère plus prononcé. Hivert n'est point connu à la police, du moins sous ce nom. On le recherche avec activité. Les autres prévenus n'ont rien avoué et il n'a point été trouvé de papiers ni de pièces de conviction chez aucun d'eux.

1139. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Etrangers. Venant à Paris : Krudener et Boutiagin, russes. — Crémadelles, français établi depuis 25 ans en Espagne, est autorisé à aller dans les Pyrénées Orientales.

Verdun. On doit renvoyer de divers dépôts 69 prisonniers américains (1119). Wirion donne des détails sur ceux de Verdun ; parmi eux, Schaw, armateur, emmène avec lui un jeune africain qu'il dit être le fils du roi du Congo.

Coussaud (1004), adjudant commandant réformé, a disparu de Saint-Jean-de-Maurienne où il était en surveillance ; détails.

Mayenne. 2 frères Aubry, condamnés comme conscrits réfractaires, ont forcé leur fermier Goupil à leur payer un fermage sur lequel on avait mis opposition.

Alexandrie. Trouble au spectacle par des jeunes gens qui assaillent un adjudant-major. Galliot, chef d'escadron, a fait arrêter Dellepiane (frère du commissaire de police) et Zani, les deux principaux coupables ; il écrit à Menou.

Montenotte. Assassinat d'un maire : on croit que le coupable est le père de Gouella, conscrit qu'il avait fait arrêter.

Capture d'un brigand échappé de Vitteaux (1125), arrêté par un gendarme déguisé qui le poursuivait (rapport de Moncey) ; il dit se nommer Petroville ou Petrovilla ; son complice arrêté avait dit qu'il se nommait Bianchi ; il est conduit à Dijon.

Morlaix. 2 prises par le lougre *Le Spéculateur* ; les prisonniers disent qu'en Angleterre, depuis la prise de Copenhague, on est opposé à la paix.

Seine-et-Marne. Attaque, sur une route, d'une femme par 2 inconnus.

Magistrat de sûreté d'Orthez, Laborde-Doudatz avait conclu à la mort accidentelle de Bourg, qu'on avait dit assassiné par Constanty ; il est prouvé que Constanty est

1. L'article commence par rappeler ce qui a été dit dans le *Bulletin* du 6 novembre (1136) au sujet d'une machine trouvée chez Lesage et destinée sans doute à un crime. Lesage avait disparu depuis quelque temps ; il fut chassé de Paris en l'an XI pour une lettre peu respectueuse à Sa Majesté.

bien coupable et avait circonvenu Laborde-Doudatz ; mauvais renseignements sur ce dernier.

Rapport du préfet de police. Au Vaudeville, parodie de *Lina*, sous le titre *Préface de Lina ou le fond du sac*, par Gersin et Dieulafoy. — 9 bilans déposés en octobre : pas réhabilitation. — Bourse : rentes, 85 fr. 50 ; banque, 1335. — Arrestations : 2 conscrits, 2 fraudeurs, 10 voleurs, 4 rôdeurs de nuit, 2 vagabonds, 1 fou.

Ordres du Ministre. En liberté : Kennedy (1101). — Prendre des informations sur les membres du jury qu'on croit avoir été gagnés et détenir j. n. o. : Vitasse (2 frères, d'Arras ; acquittés quoique reconnus coupables de vol). — Envoyer aux autorités du grand-duché de Berg : Knoerzer (1000) (ex. religieux, fanatique ; ne peut être mis en jugement). — Retenir 1 mois et lui enjoindre de mettre fin à sa réclamation : Hédoin de Ponsludon (officier retiré ; réclamations extravagantes). — Au dépôt de Bourges : Chante-Grelet (vagabond redouté). — Arrêter provisoirement : Herpin et son officier (Herpin, capitaine de corsaire, a pris un navire qu'il dit être danois ; le maire de Bréhat reconnaît qu'il vient d'Espagne et défend de débarquer par mesure sanitaire ; Herpin et un de ses officiers débarquent de force l'équipage à Paimpol). — Approuvé le conseiller d'Etat qui propose de mettre Rock à Vilvorde, la demoiselle de Bridieu à Saint-Lazare et les enfants dans un dépôt (frère et sœur, vivant ensemble, inceste) (1013). — Accordé provisoirement : Ballereau, Ramier et Brunetière (prêtres insoumis des Deux-Sèvres ; viennent d'adhérer au Concordat et demandent à être employés ; l'évêque appuie leur demande).

BULLETIN DU LUNDI 9 NOVEMBRE 1807

1140.— Extrait d'une lettre de Venise, du 29 octobre. — « Les russes, répandus dans les Etats vénitiens et notamment à Padoue, paraissent mécontents de la paix avec la France ; ils parlent de partis à Pétersbourg qui pourraient amener une révolution ; ils disent que la nature et l'habitude les rendent nécessairement alliés de l'Angleterre ; ils assurent, avec le plus grand plaisir, que le général qui vient pour les commander n'est pas du parti français. Parmi ces russes, se trouvent plusieurs piémontais et quelques français ; ils ont une correspondance établie avec le Piémont. On fait circuler clandestinement des nouvelles à la main. Ce bulletin se fabrique à Trieste et à Fiume, ou du moins il vient de ces parages ; car on prétend qu'il est quelquefois composé à Vienne ou à Pétersbourg. — Le journal intitulé *le Carthaginois*, qui s'imprime à Malte, circule également dans les états vénitiens et y soutient l'esprit français dans la classe nobiliaire ; car le peuple est pour nous ; il est pénétré de la plus vive admiration pour Sa Majesté et du plus sincère dévouement à son service. Je ne puis en donner une preuve plus forte que le trait suivant dont j'ai été témoin : on donnait un spectacle de physique et fantasmagorie. La salle était remplie et nous n'étions qu'un très petit nombre de français. Au milieu des ténèbres, au moment où les éclats de rire, les quolibets, les plaisanteries de tout genre occupaient et amusaient bien plus que le spectacle même, l'acteur fit paraître l'effigie de Sa Majesté. Les spectateurs se taisent aussitôt et à un court moment de silence succèdent les applaudissements les plus vifs, l'enthousiasme le plus prononcé et des bravos universels. Dans toute autre ville, peut-être, on aurait pu craindre que certaines gens, qui n'aiment pas la lumière, eussent profité des ténèbres pour se permettre des propos inconvenants. — Dans la ville de

Lugand, pays suisse, frontière du royaume d'Italie, se trouvent également des gazetiers qui ne se montrent pas nos amis, bien moins par leur journal imprimé, qui cependant n'est pas trop bon, que par les bulletins à la main qu'ils nous expédient. Je dois cependant ajouter que je ne puis garantir ce dernier fait. — Le parti dévot et antifrançais à Rome ne reçoit que des bulletins à la main. On ne permet aucun journal français. On excepte seulement *Le Journal de l'Empire*, dont quelques âmes fortes (des prêtres italiens ordinairement) sont chargés d'extraire les articles sacrés pour les répandre ensuite parmi le troupeau, auquel on ne veut pas laisser lire le journal entier, crainte qu'il ne soit corrompu par les articles politiques. — La facilité avec laquelle les officiers piémontais au service de la Russie et de l'Autriche circulent dans ce pays-ci m'étonne; munis d'un passeport visé par notre ambassadeur à Vienne, ils vont jusqu'aux frontières de la France, quelquefois même jusqu'à Turin, et parcourent ainsi toute l'Italie. La nouvelle qu'ils répandent avec le plus d'assurance maintenant, c'est qu'on va former un grand Etat pour le roi de Sardaigne et que les États vénitiens en feront partie. Ils se connaissent tous entre eux par des signes que je crois être ceux de la Franc-Maçonnerie russe, différents des nôtres. Un initié pénétrerait facilement tous leurs complots. »

1141. — Les on-dit de Paris — On dit aujourd'hui à la Bourse que Sa Majesté part pour l'Italie dans la semaine ; que les ordres sont donnés à la poste. — On dit que les russes trouvent extraordinaire le choix que l'Empereur fait de M. de Caulaincourt pour ambassadeur en Russie, que cet ambassadeur rappellera à l'empereur Alexandre la perte d'un prince dont la mémoire lui est toujours chère.

1142. — Maisons religieuses (suite). — [1129] Tous les préfets de l'empire sont chargés de donner des renseignements circonstanciés sur les maisons religieuses établies dans les divers départements. Les préfets des Hautes-Alpes, Haute-Saône, Alpes-Maritimes, Puy-de-Dôme et Ain, ont fourni ces renseignements (*Bulletin* du 23 octobre) [1]. Plusieurs réponses sont parvenues depuis cette époque. En voici l'analyse : — *Ardennes*. Deux maisons servant les hospices de Charleville et Mézières; l'évêque en est le directeur. Point de plaintes. — *Charente*. Sept, dont deux seulement sont autorisées. Ces religieuses s'occupent toutes du soin des malades. Elles sortent librement et conservent le droit de se marier. — *Creuse*. Quatre, dont trois autorisées. Ne s'occupent que d'éducation. Point de vœux. Il y a aussi dans ce département des confréries de pénitents, blancs, bleus, noirs, qui tiennent leurs règlements de l'évêque. — *Drôme*. Six : toutes hospitalières. 5 sont autorisées, la sixième (clarisses de Romans) ne l'a pas été, parce qu'elle a refusé de se soumettre aux règles qui lui étaient prescrites. — *Dyle*. Douze : 9 hospitalières ; 2 de sœurs noires ; 1 d'alexiens. Toutes servent les hôpitaux et sont tolérées ; point d'autorisation spéciale ; point de vœux. Toutes jouissent de l'estime publique. — *Deux-Nèthes*. Point de maisons de femmes. 4 d'hommes, dont 3 d'alexiens et une de trappistes ; font vœux de chasteté et communauté. — *Mont-Tonnerre*. Une seule à Mayence. Autorisée. Education gratuite. — *Moselle*. Trois. Une seule autorisée, dans laquelle sont plusieurs jeunes sœurs qui n'ont pas reçu

1. *Bulletin* du 23 octobre série F^7 et du 24 octobre série AF^{iv} (1100).

le consentement de leurs parents. Toutes s'occupent d'éducation, de charité et du soin des malades.

1143. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Lesage, interrogé, a dit que la machine trouvée chez lui (1136) est destinée au jardin de son père, contre les voleurs. Il se dit connu du maréchal Kellermann, de Régnaud Saint-Jean-d'Angely, de Corvisart, de Le Preux ; détails.

Officier prussien. Aachen, a la permission de venir à Paris.

Verdun. Prisonniers de guerre. 18 américains devant être renvoyés (1139), Wirion dit que les prisonniers anglais ont fait une collecte pour eux ; Gordon, capitaine anglais, a voulu la remettre à Haig ; les américains ont refusé : « L'esprit national a été l'unique cause de ce refus. » — Priestley, maître de langue, est transféré à Bitche pour tentative d'évasion ; il fut déjà puni en l'an XIII pour escroqueries (I. 926). — Effectif : 1011.

Evadés repris. On a arrêté James et Portens, prisonniers anglais (1136) ; on arrête aussi Minette qui conduisit Temple à Vienne (1090) ; on les transfère à Verdun.

Droits réunis. La chanson contre eux, en Moselle (514), a été imprimée chez Blanquart, à Tournay, et circule encore. Recherches contre l'auteur et l'imprimeur. — Rébellion du Calvados contre 4 employés (1112) : « Le ministre a donné ordre d'arrêter les coupables [1]. »

Deux-Sèvres. Marot et Geffard, de la bande de Maine-et-Loire, enlèvent des armes chez Boisseau.

Turin. Bens de Cavour, Toggia (1087). Le 2e a été arrêté. « Le ministre a écrit au préfet de se tenir en garde contre les dénonciations, d'examiner par lui-même et de juger sur les faits [1]. »

Nouvelles maritimes. Le corsaire *Le Voltigeur* a fait 2 prises. — Une goelette anglaise échoue ; l'équipage est prisonnier.

Consul d'Espagne à Dunkerque, don Joseph Martinez, vient de Gênes, où il était vice consul : ennemi de la France.

Rapport du préfet de police. Mort subite de Turpin, administrateur du Trésor public. — Bourse : rentes, 85 fr. 50 ; banque, 1327 fr. 50. — Arrestations : 1 déserteur, 1 conscrit, 8 voleurs 1 fraudeur, 13 rôdeurs de nuit, 1 vagabond.

Ordre du Ministre. Retenir j. n. o. : voleurs, vagabonds etc. (36, dont 13 femmes non susceptibles de jugement).

Faits divers. Poison mis dans le levain chez Bague : Haute-Saône. — Incendie chez Delga ; on soupçonne Bartozé : Haute Garonne.

BULLETIN DU MARDI 10 NOVEMBRE 1807

1144. — Paris. Corps diplomatique. — Les ministres étrangers qui se trouvent à Paris ne voient pas sans jalousie la manière distinguée dont Sa Majesté traite M. le comte Tolstoï [2] ; ils ne peuvent comprendre à quel titre l'ambassadeur de Russie a pu mériter une considération particulière, un logement au château et les grandes entrées. Chacun prétend que sa cour est bien plus sincèrement que celle de Pétersbourg l'alliée de l'Empereur des français. Aucun de nos souverains, ajoutent-ils, ne se permettrait de recevoir pour ambassadeur un homme contre lequel le journal officiel de France se serait prononcé, et cependant le comte de Meerfeldt, dont le *Moniteur* a dit qu'il méritait d'être pendu, est accueilli avec distinction à Pétersbourg, où il jouit de la confiance de l'empereur Alexandre.

1145. — Hollande. — Le roi de Hollande paraît avoir pris la résolu-

1. Ajouté par Fouché.
2. Mot écrit « Tolstoy ».

tion de ne plus tolérer la contrebande. La communication entre la Hollande et l'Angleterre est décidément fermée au gros commerce. On croit même que son séjour à Utrecht est la suite de cette nouvelle résolution. Les habitants de La Haye jettent les hauts cris de n'avoir pas le roi dans leur ville. Le séjour prolongé de la reine à Paris est un autre sujet de bavardages. Depuis quelques jours, l'alarme est parmi les fraudeurs. Si la surveillance sur la contrebande continue d'être exercée, si les ordres de répression sont fermement exécutés, les fraudeurs n'oseront plus rien tenter. — Une particularité qui fait jaser encore beaucoup en Hollande est celle qui concerne deux ballots de contrebande qui avaient été adressés, sans lettre d'avis, à M. Collin, directeur des douanes, et qui, au moment d'être vendus en criée publique, ont été réclamés au nom de l'Impératrice. Il eût mieux valu mille fois les laisser vendre et même brûler que de commettre une sottise de cette espèce. Ceux qui avaient conseillé au roi de faire venir des chevaux anglais et une voiture de Londres n'ont pas été plus habiles. Ces imbéciles conseillers ont causé beaucoup de désagrément au roi.

1146. — Bordeaux. Nouvelles du Portugal. — Par des lettres du 5 novembre, le préfet de la Gironde et le commissaire général de police à Bordeaux informent le sénateur ministre que le consul de Portugal vient de leur communiquer un décret du prince régent, en date du 21 octobre, portant que tous les ports de ce royaume sont fermés aux anglais et que cette puissance s'est unie à la France et à l'Espagne pour contribuer de tous ses moyens à accélérer la paix maritime. Le commissaire général observe que, le même jour, 5 novembre, le commissaire principal de marine lui a donné copie d'une lettre de Son Excellence le ministre de la marine et des colonies par laquelle les corsaires sont autorisés à courir sus aux bâtiments portugais, sans donner, pour le moment, aucune publicité à cette autorisation. Le commissaire demande si, d'après cette mesure, il doit s'abstenir de viser les passeports portugais.

1147. — Maisons religieuses. Suite des renseignements. — [1142]. *Loire-Inférieure* : 10 maisons de religieuses. Toutes à Nantes. 2 autorisées, les autres tolérées; 2 s'occupent du soin des malades ; 4 d'éducation ; 4 sont oisives. — *Finistère*. 2 à Brest, servent les hôpitaux. — *Eure*. 6. On n'explique pas leurs occupations. — *Rhône*. Une communauté d'ursulines à Lyon ; une autre à Villefranche. S'occupent d'éducation. Suivent leurs anciennes règles. Il y a de plus à Lyon des carmélites et sœurs de Sainte-Claire. Elles se cachent. Il y a aussi dans cette ville des pères de la Foi, qui ont formé le séminaire de l'Argentière par ordre de Son Eminence le cardinal archevêque. — *Haute-Marne*. 9 maisons d'hospitalières; 3 de dominicaines, autorisées; 1 de filles de la Providence, s'occupant de l'instruction des pauvres; 1 des frères de la doctrine, tolérée — *Haute Garonne*. 9 à Toulouse, ont pour aumôniers d'anciens prêtres ; attachées aux institutions anciennes. — *Charente-Inférieure*. 12 servent les hôpitaux, s'occupent aussi d'éducation. — *Haut-Rhin* 2 servent les hôpitaux de Belfort et Porrentruy.— *Sarre*. 2 à Trèves ; 1 de la Congrégation ; 1 de Sainte-Claire ; s'occupent d'éducation ; suivent leurs anciens statuts. — *Vosges*. 2 servent les hôpitaux et s'occupent d'éducation. — *Meuse* [1]. 1 à Nancy ; sœurs de Saint-Char-

1. Le mot Meuse a certainement été mis par erreur au lieu de Meurthe.

les, s'occupent des malades et d'éducation. — *Nord.* 1 à Cambrai ; hospitalières ; en costumes anciens ; sous la direction de l'évêque.

1148. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Turquie. Le prince Suzzo, drogman de la Porte, décapité par ordre du sultan Mustapha, était parent du prince Alecco Suzzo ; il avait succédé à Andrery ; son successeur est Calli-Machi.

Etrangers. Le ministre ordonne de délivrer un passeport à M. de Bedemar, danois (1131). — M. de Thieriet, officier au service de l'Autriche, est autorisé à aller dans les Vosges, d'où il est.

Mayenne. Dans une rixe avec Boisseau et Delanne, soldats, Rabot, menuisier, est tué.

Meuse-Inférieure. Les tribunaux mettent la plus grande lenteur à juger toutes les affaires relatives à la conscription.

Morlaix. Un parlementaire anglais ramène quelques prisonniers français et Nahuys (avocat à Amsterdam, beau-père de Schimmelpenninck) qui dit avoir reçu des lettres que Lafosse (secrétaire du préfet de la Guadeloupe) lui avait confiées ; il les donne ; on en trouve d'autres dans ses malles.

Turin. Beaucoup de personnes, dont Menou, l'archevêque de Turin, Balbo, sollicitent pour Vernazza (975).

Meurthe. Bienaimé, prêtre, distribue un libelle contre l'autorité municipale : l'évêque a été invité à l'éloigner.

Rapport du préfet de police. Arrestation de Hivert et Gille, anciens membres de comité révolutionnaire, d'après les dénonciations des anarchistes Fournerot et Didier (1138). — Bourse : rentes, 85 fr. 30 : banque, 1325. — Arrestations : 2 conscrits, 9 voleurs, 6 rôdeurs de nuit, 2 vagabonds.

Faits divers. Suicide de Morin, comptable : Sarthe. — Incendie : Anvers.

BULLETIN [1] DU MERCREDI 11 NOVEMBRE 1807

1149. — Rapport du préfet de police. — Il y a eu dans le 3e trimestre de 1807, 134 noyés, 16 seulement par suicides. Il n'y en avait eu que 103 dans le même trimestre de 1806, dont 28 par suicides. Les bains ont causé plus d'accidents cette année parce que la chaleur a été plus forte.

1150. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rapport du préfet de police (suite). 2 incendies. — 3 receveurs particuliers, Ledoux, Decret et Tiron, ont suspendu leurs payements ; leurs créanciers leur donnent 10 jours de répit. — Bourse : rentes, 85 fr. 55 ; banque, 1330. — Arrestations : 4 conscrits, 10 voleurs, 6 rôdeurs de nuit, 2 vagabonds, 1 fou.

BULLETIN DU JEUDI 12 NOVEMBRE 1807

1151. — Maisons religieuses. Suite [2]. — [1147]. *Aude.* Une seule maison, sœurs grises ; servent les hôpitaux. — *Cher.* 5 communautés de femmes ; quatre tolérées ; une autorisée. Point de vœux ; s'occupent d'éducation et de malades : l'archevêque est leur directeur général. — *Ardèche.* 7 maisons. Education et soin des malades. Ont pour directeurs des grands vicaires ou curés, estimés. — *Ille-et-Vilaine.* 9 d'hospitalières et sœurs de la Charité. Service des hôpitaux et éduca-

1. Ce *Bulletin* n'existe pas dans la série AFIV. Tous les articles qui composent celui de la série F7 se trouvent, à l'exception des suivants, dans le *Bulletin* du 12 novembre, série AFIV 1151, 1152 et 1153).

2. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 11 novembre, série F7.

tion. Le premier grand vicaire est le directeur général de toutes ces maisons.

1152 — Rennes. Garde d'honneur [1]. — Le préfet d'Ille-et-Vilaine expose que les jeunes gens de Rennes ont obtenu du ministère de la guerre la permission de former une garde d'honneur, destinée à en faire le service dans le cas où Sa Majesté se rendrait dans ce département. On forme actuellement la liste de tous ceux qui se présentent pour y être admis. Le préfet la communiquera dès qu'elle sera achevée, avec ses observations sur chacun de ceux qui y seront inscrits.

1153. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Etrangers [1], autorisés à venir en France : 1) A Paris : barons Chrétien et Charles de Deux-Ponts, baronnes Henriette et Ariane de Deux-Ponts, baron de Bettenburg (chambellan du prince de Mecklembourg-Schwerin), Neergaard (danois), prince Sapiéha (russe). — 2). Ailleurs : comte de Lehrbach (chambellan bavarois), Doërre (officier en Autriche), d'Ungern-Sternberg (conseiller du duc de Nassau-Usingen), marquis de Salas (gentilhomme du roi d'Espagne).

Riario Sforza [1]. Placet signé « le duc Louis Riario-Sforza », proposant au roi de Westphalie de lever pour lui un régiment de chevau-légers. On a des notes à la police sur lui (1059) (II. 991). On a arrêté Gianone qui se disait chargé de recruter pour lui (833). Détails.

Brest [1]. Arrestation de 6 forçats pour fabrication de fausse monnaie.

Indre [1]. Des loups sont signalés ; battues.

Liége [1]. Petit se jette à l'eau et sauve un homme et une femme.

Besançon [1]. 14 anciens militaires condamnés aux fers sont en prison : on attend la désignation de l'endroit où il faut les conduire.

Aveyron [1]. Rébellion pour enlever 4 déserteurs à la gendarmerie.

Hambourg [1]. Bourrienne a fait arrêter de Beurges, français : détails (Note de Fouché sur lui).

Hambourg. Bourrienne dit que le comte de Bentinck, souverain de Kniphausen et Varel, demande à venir à Paris.

Ordres du Ministre [1]. Garder encore 2 mois puis envoyer en surveillance : Chapot (275) (détenu depuis 4 mois). — A la disposition de l'autorité militaire : Reitre (vagabond, sans passeport). — Retenir j. n. o. : Bachelier (865) (le préfet n'a pas cru devoir le laisser en liberté ; terreur de sa commune). — En liberté, en surveillance, sur la proposition du préfet : Euzet (II, 1174) (acquitté pour vol faute de preuve, détenu administrativement ; accusé de brigandage ; n'a plus donné lieu à aucune plainte ; longue détention).

De Beurges [2]. Emigré. Détails sur lui.

Voyage du roi de Westphalie, arrivé à Boulogne sous le nom de M. d'Arberg.

Nantes. Excès commis par des militaires contre Renaud. — Le capitaine Charrols, de passage, mécontent de son logement chez Mme de Monbreuil, insulte cette dernière.

Maisons religieuses. Tarn : 4 maisons d'hospitalières et sœurs de Charité — Hautes Pyrénées : quelques religieuses.

Rapport du préfet de police. 1 incendie. — Bourse : baisse : rentes, 85 fr.25 ; banque, 1325. — Arrestations : 3 conscrits, 1 déserteur, 15 voleurs, 16 rôdeurs de nuit, 4 vagabonds, 1 fou.

1. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 11 novembre, série F7.

2. Cet article et les suivants ne se trouvent pas dans le *Bulletin* de la série AFIV. Ils composent le *Bulletin* de la série F7, avec trois autres articles que l'on trouvera au *Bulletin* du 13 novembre, série AFIV (1156), et l'article ci-dessus, *Hambourg*.

BULLETIN DU VENDREDI 13 NOVEMBRE 1807

1154. — Gênes. Etat Civil. — Le commissaire général de police à Gênes écrit qu'on a constaté qu'en 1806, sur 3 153 enfants nés et baptisés, 1.163 n'avaient pas été déclarés et inscrits sur le registre de l'état civil. L'abus sera encore plus considérable en 1807, par l'influence des prêtres qui cherchent à se rendre maîtres des registres. Le commissaire général pense que le seul moyen d'assurer l'exécution de la loi est de défendre formellement aux prêtres de faire aucun baptême avant l'acte civil.

1155. — Toulon. Désertion. — La désertion est considérable dans le bataillon du 16e de ligne, en garnison au fort Joubert. Il reçoit ses recrues du Lot et de la Gironde et presque tous sont des conscrits réfractaires portés à déserter. On observe que la gendarmerie néglige son service pour cette partie. Ce rapport est communiqué à M. le maréchal Moncey.

1156. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Gênes. Déclaration d'un marin sur Gibraltar : le général anglais s'entend très bien avec le général espagnol Castagna qui commande le camp de Saint-Roch.

Hanstein (1128). Le ministre de la guerre ne sait rien de lui et croit bon de l'arrêter. « Le ministre a donné des ordres en conséquence [1] ».

Officier prussien, comte de Schwerin, a la permission de venir à Paris.

Prisonniers de guerre. 600 sont envoyés de Chartres à Marchenoir.

Morlaix. Le cardinal Fesch et le curé de Morlaix ont demandé l'autorisation d'y laisser résider Mlle de Silburn, anglaise. Autorisée.

Déclaration du voleur arrêté à Neuchâtel (1136). Moncey dit que les brigands qui ont attaqué la voiture de Mme Grassini sont les mêmes que ceux qui avaient attaqué celle de Bourges (1107) ; ils étaient 4.

Reims. Vagabonds suspects arrêtés : Gédéon, Gendrix, Keller, Michel ; détails sur eux : le premier s'est évadé.

Strasbourg. Demidoff, chambellan de l'empereur de Russie, vient à Paris au plus vite ; sa suite viendra avec Sulncithner, son écuyer.

Evénement maritime. Un smogleur échoue ; il appartient à Houlmann, de Flessingue ; 10 hommes sur 11 de l'équipage sont anglais.

Malines [2]. Détails sur les propos séditieux tenus par Maisonneuve, juge (1110), devant le colonel Cathes, le lieutenant-colonel Malval et d'autres.

Gênes [2] Faux billets de la banque de Vienne saisis à Voltri ; 5 complices arrêtés.

Montpellier [2]. Insurrection des prisonniers prussiens ; calmée.

Rapport du préfet de police. Accident à 6 ouvriers. — Bourse : rentes, 85 fr. 05 ; banque, 1320. — Arrestations : 5 voleurs, 2 rôdeurs de nuit, 5 vagabonds.

Ordre du Ministre. Au dépôt de Gand j. n. o. : Malardeau (vols, vagabondage). — Autoriser Dauge à publier le *Journal de Pont-l'Evêque et de Lisieux* (annonces, actes judiciaires). — En liberté : Kohlman (suédois trouvé sur un navire américain ; est depuis longtemps au service des Etats-Unis et ne doit pas être considéré comme prisonnier de guerre. — En surveillance à Bruxelles : Vanandenrode et Marc (1128) (prêtres, mettent le trouble).

1. Ajouté par Fouché.
2. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 12 novembre, série F7.

BULLETIN [1] DU SAMEDI 14 NOVEMBRE 1807

1157. — Marseille. Algériens. — On a reçu avis à Marseille que les algériens couraient sus aux bâtiments français. Le consul de Toscane en Espagne a écrit qu'ils s'étaient emparés de trois de ces bâtiments,

1158 — Anarchistes. Mesures. — [1138.1148]. M. le préfet [2], dans son travail d'aujourd'hui, présente le résultat de l'instruction de l'affaire de plusieurs anarchistes, prévenus de manœuvres et de complots contre le gouvernement de Sa Majesté. Neuf de ces individus ont été arrêtés et interrogés. Ce sont les nommés Hivert [3], Gille, Didier, Fournerot, Guilleminet, Plançon, Cochet, L'Ecrivain et Velu. D'après les premières indications recueillies par la police, les sept derniers pratiquaient des réunions, cherchant à rallier les révolutionnaires exagérés et répandant des insinuations contre la sûreté de l'Etat. Versailles était indiqué comme un lieu de réunion. Il est résulté des interrogatoires de Didier et de Fournerot des circonstances qui accusent formellement les nommés Hivert et Gille. Gille a dit « qu'il existait des réunions de pa- « triotes, une maçonnerie où tout se traitait sans écrit, à la jésuite, « qu'il en faisait partie, qu'il y avait des ramifications étendues ; qu'il « a proposé à Fournerot de l'y faire admettre ; qu'il lui a pour cet effet « donné rendez-vous un soir sur le boulevard, où il trouva un particu- « lier qui lui tint le même langage et indiqua un rendez-vous dans un « lieu dont lui, Fournerot, ne se souvient pas, n'ayant point l'intention « de s'y rendre ». Fournerot déclare aussi que « Hivert lui a dit l'été « dernier que l'Empereur était bloqué ; qu'il fallait le voir pour aviser « à ce qu'il y aurait à faire ; qu'il y avait un grand complot de mécon- « tents ; il lui a cité notamment un mercier ambulant et un colporteur « de journaux ; qu'enfin il lui donna rendez-vous sur le boulevard, d'où « on irait dans un cabaret où se trouveraient plusieurs personnes pour « parler d'affaires. Didier déclare que le même Hivert est venu plu- « sieurs fois le trouver à sa boutique, qu'ils ont été plusieurs fois boire « ensemble, qu'il l'entretenait de ce qui s'était passé dans le temps de « la Révolution, mais que, cependant, il ne lui a point fait d'ouvertures « sur l'état des choses actuelles ; que la dernière fois, il lui avait assi- « gné rendez-vous au dimanche suivant, 1er novembre, mais que lui, « Didier, ayant été absent pour son ouvrage toute la journée, il n'avait « pu se trouver avec Hivert, qui vint en effet chez lui pour le prendre ». — Les dénégations les plus absolues ont été faites par tous les prévenus sur les réunions de Versailles, où ils ont soutenu uniformément n'avoir pas été depuis plusieurs années. Si l'on excepte les réunions très suspectes qu'ont eues ensemble Hivert, Fournerot, Didier et Gille, il paraît que les prévenus ont eu très peu de communications ensemble ; plusieurs ne se connaissent pas entre eux. Le nommé Cochet a même servi la police dans plusieurs occasions avec zèle et honnêteté, en signalant de mauvais sujets. Son Excellence, d'après ce rapport de M. le préfet de police, a ordonné que Hivert, Didier, Gille, Fournerot

1. Ce *Bulletin* n'existe pas dans la série AF IV. Trois des articles qui composent celui de la série F7 se trouvent dans le *Bulletin* du 16 novembre, série AF IV (1165).
2. Le préfet de police.
3. Ce mot est écrit tantôt Hivert, tantôt Hyvert.

et Guilleminet resteraient en détention ; Cochet, Velu, Plançon et l'Ecrivain seront placés sous une surveillance spéciale.

1159. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Turin. Bens de Cavour. Toggia (1143). Arrêtés, devaient être conduits à Ham, d'après l'ordre reçu par le préfet. Menou a fait prendre Bens de Cavour par la gendarmerie et l'a envoyé devant le ministre de la police, où il s'est disculpé. Désaccords entre le préfet et Menou.

Morlaix. Les soupçons sur Nahuys (1148) ont été reconnus faux ; il est laissé en liberté.

Haut-Rhin. Suicide de Taischer, chirurgien.

Rapport du préfet de police. Tentative de suicide de la veuve Vion. — Bourse animée ; rentes, 84 fr. 80 ; banque, 1315. — Arrestations : 7 déserteurs, 7 voleurs, 1 rôdeur de nuit, 5 vagabonds, 1 fou.

BULLETIN DU LUNDI 16 NOVEMBRE 1807

1160. — **Paris.** — On donne beaucoup d'importance dans le faubourg Saint-Germain à la nouvelle suivante, sur l'authenticité de laquelle on ne s'y permet aucun doute. M. Girardin, arrivant de Naples, assure, dit-on, qu'à son passage à Rome, il a appris d'une manière positive que le pape avait été deux fois sur le point d'excommunier Sa Majesté et que Sa Sainteté n'a été retenue qu'avec la plus grande peine par les cardinaux dévoués à la France. — Le commerce s'occupe toujours beaucoup du vaisseau américain naufragé sur les côtes du Finistère, pillé par les habitants et ensuite confisqué par le conseil des prises [716]. L'avocat, qui a défendu devant ce conseil la cause du propriétaire, affirme que, quelques jours avant le jugement, on vint lui dire que, si son client voulait faire le sacrifice de mille louis, le conseil des prises lui ferait rendre son vaisseau ; mais que, sans cette condition, il serait certainement déclaré de bonne prise. L'avocat ajoute qu'il repoussa cette proposition avec une juste indignation ; mais qu'il crut devoir en rendre compte à son client. Celui-ci en parla à plusieurs personnes qui s'accordent unanimement à blâmer sa délicatesse et, en effet, peu de jours après, le vaisseau fut condamné.

1161. — **Renseignements demandés par Sa Majesté.** — Il est difficile de connaître la vérité relativement aux sommes que les évêques retirent des différentes dispenses qu'ils accordent. Cependant, dans quelques départements, on a des données qui prouvent qu'on n'avait pas exagéré en affirmant que ce produit doit être très considérable. Le préfet de la Haute-Vienne dit que M. l'évêque de Limoges, ayant autorisé ses curés à accorder les dispenses pour le carême, celles-ci ne peuvent produire que des rétributions peu considérables ; mais il en est autrement, ajoute ce préfet « des dispenses de publications de bans, de parenté ou « de permissions de mariages à des divorcés. La contribution est fixée « à 16 francs 80 ; mais il s'en délivre très peu à ce prix ; on exige arbi- « trairement des sommes très fortes suivant le degré de fortune du « demandeur... On cite, à Limoges, trois personnes dont on a exigé l'une « 100 francs, la seconde 300 francs, pour dispenses de parenté, et la « troisième 240 francs, pour permission de se marier après le divorce. « Ces trois cas ont eu lieu cette année-ci, 1807. — Il est difficile d'assi- « gner le produit fixe de ces sortes de dispenses. Dans l'ancien diocèse, « à peu près de la même étendue que le nouveau, on l'évaluait à

« 18.000 francs ; mais aujourd'hui que les rétributions sont arbitraires « et plus considérables, il doit s'élever plus haut. Ce produit, réuni à « d'autres accessoires, doit aller de 20 à 25 mille francs. Partie est « employée aux frais de bureaux du secrétariat et le surplus reste à « M. l'évêque ». — Le préfet du Morbihan écrit également que les dispenses de carême doivent rapporter peu de chose, parce qu'il a obtenu chaque année de M. l'évêque un mandement, qui accordait la permission de faire gras les dimanches, lundis et mardis. « Mais, conti- « nue-t-il, le secrétariat de cet évêché n'en a pas moins des revenus « considérables. L'ancien évêque m'a avoué qu'il ne se faisait pas un « mariage dans le département pour lequel on ne demandât la dispense « de deux bancs au moins. Chaque ban se paye 6 francs, et comme il « se fait plus de 3 000 mariages par an, cet article seul rend environ « 40.000 francs, sans compter les dispenses pour parenté, pour se « marier de nuit, pour autoriser le retard des baptêmes, etc., etc. Tout « cela se paye assez cher. — Un autre objet d'un grand rapport est « une chapelle très renommée, dite de Sainte-Anne d'Auray ; on y vient « de 60 lieues à la ronde. Je sais que cette dévotion rapportait autrefois « aux carmes qui la desservaient au moins 50.000 francs et qu'elle en « rapporte bien encore 30.000. L'évêque fait faire cette recette et en « dispose seul ; feu M. de Pancemont en faisait un fort bon usage ; mais « un évêque plus avide d'argent que lui pourrait, dans l'état actuel « des choses, augmenter encore ces revenus et en disposer entièrement « pour lui et pour sa famille sans que personne pût en connaître, ni « par conséquent en blâmer l'emploi. »

1162. — Maisons religieuses (suite). — [1151]. *Bouches-duRhône.* 12 maisons, dont trois cloîtrées, hospitalières et sœurs grises. Education et soins de malades. Point de vœux. Suivent les anciens statuts. Sont dirigées par des grands vicaires ou anciens prêtres. Il y a aussi des frères de la Retraite. — *Vienne.* 11 maisons, mêmes occupations. — *Seine-et-Marne.* 3 maisons, ne s'occupent que d'éducation. — *Vendée.* 3. Sœurs de la Charité, ursulines, filles de la Sagesse. Servent les hôpitaux. — *Puy-de Dôme.* 3. Ursulines, la Charité. Education et malades. A Riom, un monastère de clarisses cloîtrées, non autorisé. — *Mont-Blanc.* 1 maison : Visitation. Autorisées. S'occupent d'éducation. — *Basses-Alpes, Indre, Var.* Aucune.

1163. — Morlaix. Neutres. Agents de l'ennemi. — Le délégué de Morlaix expose que les bâtiments de Mecklembourg et de Kniphausen, employés à l'exportation des grains, n'entrent dans les ports de France qu'avec la permission de l'ennemi, et sous la condition de lui rendre tous les services qu'il exige. Il observe qu'on pourrait empêcher ces manœuvres en activant la sortie et la course des corsaires.

1164. — Ardèche. Meurtres. — Le préfet de l'Ardèche expose que, dans quelques parties de ce département, les meurtres sont très fréquents ; les prêtres les regardent comme des actes de vengeance naturels. Le préfet pense que le moyen le plus efficace, pour rétablir, dans ces contrées, la civilisation et le règne des lois, serait d'établir garnison dans les communes où ces crimes se commettent, jusqu'à ce que les coupables fussent livrés.

1165. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Le général Cordellier a signalé Lepy, avocat, comme commettant de gra-

ves escroqueries envers les militaires pensionnés ; le préfet de police a reconnu que c'est exact ; on va l'arrêter et vérifier ses papiers.

Miller [1], américain suspect ; a voulu proposer à Perrégaux une société avec Philips, capitaliste anglais ; détails ; arrêté, il sera détenu j. n. o.

Pô [1]. Arrestation de Muletero, assassin.

Calvados [1]. Droits réunis (1112). Donnet, Hervien, Fleuriau, Lavinette, Le Chartrier sont arrêtés.

Prisonniers de guerre. Prolongation de séjour à Paris : Banez, Wolsfeld, Wahlberg (officiers suédois) (1054) ; Mac-Mahon (793) ; Fitz-Gérald (1054). — Permission à Welsh (anglais) d'aller à Caen et à Hunt (15) d'aller à Montpellier. — Fabricius, hessois, fixe son domicile en France.

Etrangers. Permissions : de venir à Paris : de Sylveden (prussien), Bornemann (avocat), de Stackelberg (russe) ; d'aller à Marseille : de Ceumern (russe).

Strasbourg. Election. L'assemblée électorale a nommé comme candidats pour le sénat : Laumond (préfet de Seine-et-Oise) et Turckheim (président du conseil général du Bas-Rhin) ; leurs concurrents étaient le ministre de la guerre, les généraux Walther et Leval.

Ain. Bacon-Tacon (975) : on ne pourra le surveiller à Oyonnax où son frère est maire ; nouvelles intrigues ; on demande son éloignement : « Le Ministre a autorisé cette mesure [2]. »

Haustein (1156), hessois, demande à servir en France ; détails.

Parme. Bande de Tola (1125) : 37 brigands sont arrêtés, 5 sont poursuivis ; un curé a beaucoup aidé ; un autre a décidé Croci, brigand blessé à mort, à faire des révélations.

Gardes d'Espagne. Des français, faisant partie des gardes du roi d'Espagne qui sont supprimés, demandent à revenir en France. Que faire ?

Faux congés. Arrestation d'Albanas fabriquant de faux congés ; un de ses complices, Savay-Guerras, est arrêté.

Rapport du préfet de police. Bourse : rentes, 85 fr. 20 ; Banque, 1320. fr. — Arrestations : 3 conscrits, 11 voleurs, 1 escroc, 13 rôdeurs de nuit, 3 vagabonds, 1 fou.

Relevé des principaux délits d'octobre. 8 rébellions pour conscrits. — 3 attaques sur route. — 4 assassinats (dont celui de la dame Agostini par des membres de la famille Olmetta). — 1 vol. — 2 fausses monnaies.

Faits divers. Poison : 15 personnes malades d'avoir mangé le pain de la femme Huisin, qui se tue : Oise. — Parricide : la veuve Galissen est tuée par son fils : Meuse-Inférieure.

BULLETIN DU MARDI 17 NOVEMBRE 1807

1166. — Paris. — Dans toutes les sociétés, on s'entretient des causes du départ de Sa Majesté de Fontainebleau et des motifs de son voyage en Italie. Chacun explique à sa manière ces causes et ces motifs. — On a paru étonné de ne pas voir mardi, à la représentation de *Trajan*, Sa Majesté l'Impératrice. Quelques-uns répondaient qu'elle était indisposée, le plus grand nombre parlait de la dissolution de son mariage et d'une alliance de l'Empereur avec la sœur de l'empereur Alexandre. Cette nouvelle est devenue l'entretien de toutes les classes de Paris et la vérité est qu'il n'y en a pas une seule qui ne l'ait accueillie comme une garantie d'une paix prochaine et de la durée du repos de l'Etat. — La légation russe est toujours très circonspecte ; elle laisse échapper cependant quelques traits qu'on recueille avec soin : elle paraît désirer beaucoup que la France fasse la paix avec l'Angleterre pour concilier tous les intérêts et tirer d'embarras l'empereur Alexan-

1. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 14 novembre, série F[7].
2. Ajouté par Fouché.

dre, qui a promis son alliance à l'Empereur Napoléon et qui, d'un autre côté, ne voudrait pas se brouiller avec l'Angleterre. Le parti anglais n'a plus auprès de l'empereur Alexandre de créature qui lui soit dévouée que le prince Galitzin : ce prince conserve quelque influence parce qu'il amuse l'empereur par ses bouffonneries. L'impératrice mère, qui avait beaucoup de prévention contre la cour de France, devient tous les jours plus raisonnable : elle serait aujourd'hui dans de très bonnes dispositions, si les anglais n'avaient encore auprès d'elle une femme qui lui lit toutes les mauvaises brochures que leurs libellistes ont ordre de lui adresser. Cette femme s'appelle Mme Nelidoff. — On répandait depuis quelques jours dans Paris que Sa Majesté faisait passer à son allié l'empereur de Russie une somme de 20 millions comme indemnité de subsides que ce monarque a refusés à l'Angleterre. En remontant à l'origine de cette nouvelle, on assure qu'elle est du prince Sapiéha. Ce même prince s'est étendu sur les dommages que souffrent les intérêts particuliers en Russie, tant par le défaut de débouchés que par la baisse considérable du change. — On fait des démarches pour ramener un théâtre à la Porte Saint-Martin. M. Regnaud de Saint-Jean-d'Angély se montre favorable aux propriétaires de cette salle. L'un d'eux, peu de jours avant le décret de suppression, reçut un billet de M. le conseiller d'Etat qui l'invitait à passer chez lui, ce qu'il négligea de faire ; et il ne s'y rendit que lorsque la publication du décret l'eût averti de l'objet et de l'importance de cette visite. M. Regnaud, en témoignant aux propriétaires ses regrets de ne pas les avoir vus plus tôt, s'est entendu avec eux sur les moyens d'utiliser leur local en y transportant le privilège et la troupe de la Gaieté ; ce qui fait maintenant l'objet des soins de M. Regnaud auprès de son Excellence le ministre de l'Intérieur.

1167. — Rapport du préfet de police. — Samedi dernier 14, des ouvriers charpentiers se sont livrés à quelques mouvements d'insubordination. Les cinq chefs ont été arrêtés ; l'ordre est rétabli. — Quelques nouvellistes ont répandu à la Bourse d'hier que le départ de Sa Majesté était retardé ; ce bruit a bientôt été contredit et les négociations sont devenues extrêmement actives. Rentes, 86 fr. 30 ; actions, 1.321 fr. 25. — Arrêtés : 8 conscrits, 6 voleurs, 5 rôdeurs de nuit, 3 vagabonds.

1168. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Etrangers. Le ministre approuve le préfet de Strasbourg de n'avoir pas retenu Demidoff (1156). — De Corn, brigadier des armées d'Etrurie, est autorisé à aller dans le Lot, où il est né.

Soissons. Suicide de Faugier, receveur des droits réunis.

Corse. Galeazzi, Frediani, Filippi et Negroni, corses détenus, demandent leur liberté ; détails ; le ministre demande des renseignements à Morand.

Sarthe. Vol d'un percepteur. Moncey dit qu'on ne peut obtenir aucun renseignement des habitants. « Depuis longtemps le ministre a chargé le préfet d'encourager par tous les moyens les révélations et de les bien payer[1]. »

Lyon. Nouveaux détails sur Pascal (1116) : il a tenté d'empoisonner sa femme et son frère : Grenier lui a adressé de vifs reproches.

Boulogne. Un officier est parti pour Douvres avec des dépêches. — On prépare un autre bâtiment : on croit que c'est pour conduire M. de Metternich en Angleterre.

1. Ajouté par Fouché.

Rhin-et-Moselle. Un russe est blessé. — Arrestation d'un officier russe pour propos étant ivre ; ils sont généralement très disciplinés.

Enlèvement, par les brigands, d'une estafette venant de Naples.

Hautes-Alpes. 2 déserteurs de Naples reconnus se jettent dans la Durance : un se noie, l'autre est sauvé.

Francfort. Comte de Belval veut vendre un ouvrage : *Mémoires du général comte Luce de Gaspari Belleval.* : ses liaisons avec le comte de Vintz, polonais. Il fut signalé en 1804 comme intrigant et arrêté ; il se disait ministre des affaires étrangères du prince de Valachie (I. 184.368). Détails.

Ordres du Ministre. En surveillance : 1) à Dreux : Rogeard (1119 (rixe avec Redern) ; 2) dans sa commune: Villetard (déséquilibré ; sollicitations envers S. M.) — Détenir le 2e un mois et le 1er trois mois en l'envoyant ensuite en surveillance : Moutier et Claude (charlatans ; exercent la médecine sans titre ; distribuent des annonces). — Détenir 15 jours : Misbach (fausse dénonciation contre deux femmes). — Détenir j.n.o. : voleurs, vagabonds,etc. (41 dont 15 femmes, non susceptibles de jugement).

Pièce annexée au *Bulletin.*

Rapport de la préfecture de police, du 17 novembre.

BULLETIN DU MERCREDI 18 NOVEMBRE 1807

1169. — Légation russe. — Hier, dans l'après-midi, M. le comte Tolstoï s'est rendu chez l'orfèvre Odiot pour y choisir une partie considérable de vaisselle et d'argenterie. Son Excellence s'occupe des détails relatifs à l'établissement de sa maison. On n'est pas encore fixé, dans son intérieur, sur l'époque à laquelle l'ambassadeur ira habiter l'hôtel Thélusson.

1170. — Maisons religieuses. Suite. — (1162). *Eure-et-Loir.* 4 maisons. S'occupent de l'éducation des pauvres et servent les hôpitaux. — *Landes.* 3... ne s'occupent que d'éducation. — *Doubs.* 2... hospitalières, en habit de l'ordre. Autorisées ; l'archevêque est leur directeur. Education et soin des malades.

1171. — Lot. Saisie de poudre. Récompense. — Les employés de l'octroi ont saisi à Montauban deux barils de poudre de chasse, couverte de riz, expédiée à un commissionnaire de cette ville par un négociant de Bordeaux (*Bulletin* du 15 octobre) (1076). « Le ministre a ordonné les poursuites contre ces individus [1]. » Sur l'avis qui en a été donné par M. le conseiller d'Etat du 2e arrondissement à l'administration des poudres, elle a répondu que le service des employés de l'octroi, pour la découverte des poudres vendues en fraude, était très utile, mais qu'on ne pouvait leur accorder aucune récompense, parce que la loi n'attribuait qu'aux seuls employés des douanes la moitié des poudres saisies. Cette interprétation de la loi ne paraît pas juste ; la récompense de moitié, suivant le texte littéral, appartient aux saisissants et doit être partagée entre eux. On pense que cette question doit être décidée par un avis du conseil d'Etat.

1172. — Chiappa, Tubino et Montebruni. — Négociants ; les deux premiers à Gènes et le dernier à la Spezzia. Prévenus d'avoir introduit en fraude à Marseille des huiles d'Etrurie à l'aide d'acquits à caution, qui les supposaient expédiés de la Spezzia. Des employés des douanes, complices de cette manœuvre, l'ont dévoilée spontanément, mais d'après la promesse formelle qu'ils ne seraient pas mis en jugement. Cette circonstance empêche de poursuivre judiciairement les trois négociants

1. Ajouté par Fouché.

qui néanmoins refusent d'acquitter 11.000 francs, montant des droits dont ils sont redevables. Cependant, d'après la marche suivie, ils ne peuvent y être contraints que par une mesure administrative. — Leur enjoindre de payer la somme en question et, en cas de refus, les arrêter et retenir jusqu'au paiement [1].

1173. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Pagouski, polonais, se disant colonel et prétendant avoir un crédit chez Perrégaux, a emprunté de l'argent au prince Sapieha ; il est remis en liberté sous caution.

Paris. Lagrange. Vimal Lagrange, émigré amnistié, ancien aide de camp de Willot, arrêté comme ayant encore des rapports avec lui : il n'en a plus et a été remis en liberté à charge de retourner à Ambert.

Paris. Gilliot dit de Linier de Roncourt, capitaine (1087) ; sa famille n'a pas reçu de lettre de lui depuis le mois de mars ; la surveillance continue.

Prisonniers anglais. 12 prisonniers, conduits à Bitche par 2 gendarmes, tentent de s'évader ; un seul y réussit.

Déserteurs. Arrestation de Pêcheur, déserteur.

Liamone. Des soldats tuent 2 individus, dont Arrighi ; enquête.

Pô. Capture de Comba qui, avec Franchini, a attenté à la vie de Piovano.

Ouest. Brigandage. Vol d'un percepteur dans la Sarthe (1168). En Loire-Inférieure le même jour, une bande de 10 brigands a passé en Maine-et-Loire.

Gênes. Forçats napolitains (1104). Le préfet des Apennins écrit qu'on en a vu 35, dont on a arrêté 18.

Rapport du préfet de police. Incendie chez Lelong.— Bourse active ; rentes, 85,70, banque, 1330. — Arrestations : 1 conscrit, 16 voleurs, 6 rôdeurs de nuit, 2 vagabonds, 1 fou.

Amsterdam. Gohier donne des détails sur un individu qu'on a arrêté hors de la ville, ayant 2 passeports au nom d'Hippolyte Carierre et qui paraît être de l'Hérault où on lui a, en effet, délivré 2 passeports. A la police, on n'a des notes que sur un Carrière, soldat du régiment de Dillon, arrêté en l'an XII.

Ordres du Ministre. (*Suite*). Retenir j.n.o.: Pozzo di Borgo (prévenu d'assassinat ; la terreur qu'il inspire empêche de le mettre en jugement) ; 2) Surlin (acquitté pour assassinat faute de preuves ; dangereux ; accusé d'autres assassinats). — En liberté en surveillance à Nice : Barli-Fabri (ex-officier du roi de Sardaigne, dont il a quitté le service ; dénoncé à Salicetti ; bons renseignements). — Autoriser le général Morand à prolonger sa détention jusqu'à ce qu'il soit assez puni : Guidaccioli (1109) (propos sur une mesure prise par Morand contre 6 émigrés prévenus de recevoir une pension d'Angleterre).

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 18 novembre.

BULLETIN DU JEUDI 19 NOVEMBRE 1807

1174. — Paris. Chronique. — A la cour, chez les Princes, dans tous les cercles, on parle de la dissolution du mariage de l'Impératrice. A la cour, il y a division dans les opinions à ce sujet. Les personnes qui sont dans la confiance de l'Impératrice paraissent persuadées que jamais l'Empereur ne se résoudra à cette dissolution ; elles disent que l'Impératrice est adorée en France ; que sa popularité est utile à l'Empereur et à l'Empire ; que le bonheur de l'un et de l'autre est attaché à la durée de cette union ; que l'Impératrice est le talisman de l'Empereur ; que leur séparation sera le terme de sa fortune et d'autres

1. Ordre du Ministre.

fables de cette espèce qui ressemblent aux contes des diseurs de bonne aventure ; elles entretiennent l'Impératrice dans ses idées, la détournent de toute résolution contraire, l'engagent à paraître en public pour démentir, par sa présence, tous les bruits qui circulent. L'autre parti de la cour, qui regarde la dissolution comme une chose que l'établissement de la dynastie doit nécessairement amener, cherche à préparer l'Impératrice à cet événement, lui donne les conseils qu'il juge convenables à cette situation. Dans la famille impériale, il n'y a qu'une opinion : elle est unanime pour le divorce. Dans les cercles de Paris, il n'y a pas deux opinions parmi les gens attachés à la dynastie : ils paraissent bien convaincus qu'il n'y a que des enfants de l'Empereur qui puissent en assurer la durée. Les égoïstes et les étourdis se montrent seuls indifférents. Les mécontents jettent des cris hypocrites sur le sort de l'Impératrice qu'ils plaignent beaucoup et pour laquelle ils viennent d'éprouver subitement des sentiments contraires à tous ceux qu'ils avaient manifestés jusqu'ici.

1175. — Espagne. — Les lettres d'Espagne annoncent une grande fermentation à Madrid contre le prince de la Paix et en faveur du prince des Asturies. On dit que ce jeune homme espère que l'Empereur des Français le soutiendra contre ses ennemis qui ont juré sa perte.

1176. — Europe. — Les nouvelles qui, depuis quelques jours, occupent tous les esprits, donnent lieu aux bruits les plus contradictoires. Les uns annoncent que les Etats de Rome et de Naples vont former un seul royaume ; que l'Etrurie sera réunie au royaume d'Italie ; que l'Espagne sera divisée en deux royaumes ; que le Portugal fera un royaume séparé, dont le prince Jérôme sera roi ; que la Westphalie sera réunie aux Etats du grand-duc de Berg et que ce prince prendra le titre de roi de Westphalie ; que le prince Joseph cessera d'être roi de Naples et deviendra roi d'Espagne ; que le sénateur Lucien sera roi d'Italie ; que l'Impératrice sera reine de Naples et le prince Eugène, prince héréditaire. — Qu'une coalition nouvelle ne tardera pas à éclater ; que la Russie sent qu'elle ne saurait se passer de l'alliance de l'Angleterre ; que si l'empereur Alexandre persiste dans ses rapports avec la France, il est douteux que la durée de son règne se prolonge au delà de quelques mois. Ce bruit ne cesse de circuler parmi les gens du faubourg Saint-Germain ; ils ne parlent que de leurs lettres particulières, leurs renseignements certains ; l'assurance qu'ils ont que le gouvernement français en est instruit aussi bien qu'eux ; l'impossibilité où il se trouve de parer ce coup, la certitude qu'ils ont qu'un même coup est à craindre à Paris ; et ici certains d'entre eux, en rapports plus directs avec la cour par eux-mêmes ou leurs alliances, affectent quelque inquiétude ; ils répandent que, depuis quelques jours, beaucoup d'arrestations ont eut lieu à Paris, mais qu'on arrête à l'aventure et qu'on ne sait encore rien ; que la déclaration de guerre de l'Autriche à l'Angleterre est une dérision dont le triste résultat sera de faire incendier Fiume et Trieste ; que la saisie des fonds anglais et des marchandises de cette nation aura lieu en Autriche comme en Hollande ; qu'on sait bien que l'Empereur est mécontent de tous les bruits qui courent dans Paris ; que son dessein est de transporter ailleurs le siège de l'Empire ; mais que l'exécution de ce projet n'est à craindre que pour lui ; que tous les cabinets de l'Europe, hors le seul empereur de Russie, voient sa domination avec horreur ; que le ministère anglais est

très fort ; qu'il est composé d'hommes jeunes et dans la force de l'âge, déterminés à employer, s'il le faut, les partis les plus désespérés ; que le roi les conservera jusqu'à la fin de sa vie ; qu'à cet égard, on ne peut former aucun doute, etc., etc...

1177 — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Etrangers autorisés à venir en France : prince Gagarin, russe, venant d'Italie avec Thomas (homme de lettres) : de Lode, major en Russie ; baron de Lamezan, badois ; Bell, capitaine en Autriche ; le prince Auguste d'Arenberg va à Bruxelles avec la princesse de Stahrenberg, femme du ministre d'Autriche en Angleterre.

Verdun. Les prisonniers anglais James et Portens (1136) sont ramenés à Verdun ; lettres trouvées sur eux. — Tyndale, lieutenant-colonel, est écroué à la prison pour dettes. — Arrivée de Hall, capitaine de navire. — Effectif : 1012.

Turin. Menou dit que le comte Grégori Razumowski, frère du prince Razumowski, qui fut ambassadeur de Russie à Vienne, ex-brigadier général, arrive à Turin avec sa femme et le baron de Rechberg, fils du grand chambellan du roi de Bavière, pour acheter une terre.

Barroil, régisseur de l'octroi de Marseille, est détenu jusqu'à apurement de son compte ; il est mis chez lui sous la garde de 2 gendarmes.

Déclaration de Petrovilla (1139), voleur, arrêté à Neuchatel, transféré à Dijon pour être jugé avec Réselli ; il dit avoir acheté 13 pistolets (rapport de Moncey).

Calais. Passage du courrier autrichien allant en Angleterre.

Aventurière. Mme Touvenot, se prétendant veuve de Brador, capitaine de vaisseau, a été arrêtée à Tours pour escroqueries envers le Trésor et conduite à La Rochelle.

Indre-et-Loire. Délits divers de militaires du 3e régiment suisse et du 10e dragons.

Marseille. Le grand théâtre est fermé (1122) ; des acteurs ont obtenu du préfet d'y jouer jusqu'à la fin de l'année.

Hérault. Messier, assassin, a été condamné à mort ; sa grâce est demandée à S. M. par un maire qui a couru cependant les plus grands dangers quand Messier était à la tête d'une compagnie de Jésus.

Rapport du préfet de police. Un incendie. — Bourse : Perrot, agent, a vendu beaucoup de rentes ; on croit ces ventes faites par des espagnols ; rentes 85 fr. 50 ; banque, 1130. — Arrestations : 1 conscrit, 7 voleurs, 4 rôdeurs de nuit, 2 teneurs de loterie, 1 fou.

Florence. M. de Ceva (1119), qui avait demandé une sous-préfecture par le général Clarke et qui avait adressé un placet par La Feuillade, demande l'autorisation d'accepter une commanderie de grâce que lui offre la reine d'Etrurie.

BULLETIN[1] DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 1807

1178. — Versailles. Rapport du préfet. — « Le 18 de ce mois, à « midi, S. M. la reine de Westphalie est arrivée à Versailles, accom« pagnée de S. A. le grand duc de Wurtzbourg. Je les ai suivies dans « la visite qu'elles ont faite du parc et du château. Je leur ai procuré « la vue du jeu des eaux, qui a paru les satisfaire. S. M. et S. A. sont « reparties à quatre heures. »

1179.— Rapport du préfet de police [2]. — La Bourse d'hier a été extrêmement animée. Ceux qui avaient vendu les jours précédents se sont empressés de racheter. Les cours des rentes se sont élevés. Rentes 86 fr. Actions 1330. — Nota. M. le sénateur ministre a été informé, par

1. Ce *Bulletin*, qui n'existe pas dans la série AFIV, a été pris dans la série F7. Tous les articles qui le composent se trouvent, à l'exception des deux suivants, dans le *Bulletin* du 21 novembre, série AFIV (1183).

2. L'article commence par signaler l'accident arrivé à une fille écrasée par la voiture de Bridoux.

des rapports particuliers, que ce mouvement avait pour principale cause les bruits qui circulent depuis quelques jours sur le but du voyage de Sa Majesté en Italie ; sur ses rapports plus intimes avec la cour de Russie, etc., etc.— Arrêtés : 1 conscrit, 1 déserteur, 3 voleurs, 1 receleur, 11 rôdeurs de nuit, 2 vagabonds.

BULLETIN DU SAMEDI 21 NOVEMBRE 1807

1180. — **Paris. Chronique.** — Les préparatifs des fêtes, consacrées à célébrer le retour de la garde impériale, se poursuivent avec activité. En général, le projet de ces fêtes est bien accueilli ; il y a cependant quelques plaintes contre la préférence que paraît obtenir la garde impériale sur les autres corps de l'armée.

1181. — **Extraits de correspondance. Hollande.** — Les autorités civiles et militaires de Hollande n'exécutent qu'à leur corps défendant et avec un dépit qui les suffoque les mesures prises contre le commerce anglais. On se vante partout que la France n'en viendra pas à son honneur... « Eh ! de quoi se mêle l'Empereur Napoléon, s'écrie-t-on de toutes parts ? Qu'il nous laisse maîtres chez nous : c'est une abomination,.etc., etc. ». — Un commissaire,ayant le titre de 1er adjudant, a été envoyé de Bois-le-Duc à Arnhem, dans les premiers jours de la semaine dernière ; il s'est présenté avec sa commission au directeur des douanes du département de la Gueldre ; il était chargé de concourir à l'exécution du décret relatif à la confiscation des marchandises anglaises ; six jours après son arrivée, on le renvoyait encore d'Hérode à Pilate et l'homme qu'il venait remplacer gardait ses fonctions. Pendant cette espèce de contestation, les marchandises anglaises s'écoulaient. J'ai laissé cet adjudant dans cette situation et je lui ai conseillé de se plaindre directement au roi, car, en Hollande, les ministres se conduisent comme s'ils étaient de la partie. Dans l'espace de deux ans, je suis entré en Hollande ou j'en suis sorti par dix endroits où l'on dit qu'il y a des bureaux de douanes ; jamais il ne m'est arrivé d'y rencontrer une figure de préposé. Je mets en fait que, dans ce moment même, on emporterait toute la Hollande par ses frontières, qu'on ne demanderait même pas ce que c'est. Il est assurément bien aisé aux marchandises anglaises d'en sortir. La frontière qui sépare la Gueldre des souverainetés de Salm-Salm et autres ne les empêcherait sûrement pas. Il n'y a pas un homme, pas seulement un poteau qui avertisse de rien. Il y a tel commis des douanes, tel garde à pied, qui se fait, dit-on dix à douze mille francs de revenu avec les facteurs de la Gueldre, quoique ce ne soit pas là qu'il se passe le plus de commerce dans les temps ordinaires, parce qu'il peut bien se faire qu'en ce moment, on évite la ligne des douanes qui avoisinent la France et que tout ce tripotage se rejette sur les Etats du grand-duc de Berg, des princes de Salm surtout et du côté du pays de Munster.

J'ai dit et répété cent fois qu'il n'y avait de bon et de sûr, en Hollande, que les catholiques. Tant qu'on ne leur donnera pas d'emploi, l'esprit anglais, l'esprit ennemi de la France, dominera dans l'administration. Les catholiques seuls sont capables d'entrer dans l'esprit et dans les vues de la France, parce qu'ils aiment l'Empereur, parce qu'ils aiment son gouvernement, parce qu'ils n'aiment ni les anglais, ni les protes-

tants de leur propre pays, parce qu'ils seraient mille fois plus reconnaissants du moindre emploi, de la moindre marque de confiance qu'on leur donnerait que les autres ne le sont des plus belles dignités et du plus haut crédit. Les protestants hollandais sont hollandais dans l'âme ; ils détestent la France, les français, l'Empereur lui-même ; ils sont orgueilleux, rongent leur frein avec dépit et une occasion favorable en ferait des furieux ; s'ils ne luttent pas ouvertement contre la France, s'ils n'attaquent pas hardiment ses intérêts et ses vues, ils les combattent dans l'obscurité ; ils se plaisent à contrarier, à détruire par des voies cachées ce qu'ils n'osent réprouver autrement. C'est pour eux une délectation de tromper la France, de lutter contre elle, de lui résister secrètement. Autant qu'ils le pourront, ils isoleront leurs intérêts et ils sépareront le roi ou, pour mieux dire, l'esprit d'administration du roi de celui de l'Empereur ; ils aiment personnellement le roi ; mais cela tient à des motifs et à des calculs dont il leur saurait peu de gré, s'il les connaissait mieux. Les catholiques ne voient pas sans horreur et sans un vif chagrin qu'on les écarte toujours des emplois, sous prétexte qu'ils ont été les révolutionnaires de la Hollande. Ces prétendus révolutionnaires répondent toujours que le seul reproche qu'on ait à leur faire est de s'être ouvertement déclarés les amis de la France, comme les autres se sont déclarés les amis de l'Angleterre, et qu'ainsi, en les représentant au roi comme des révolutionnaires, on lui dit l'équivalent de ceci : « Sire, méfiez-vous de ces gens-là ; ils ont montré trop d'attachement « pour la France et votre famille, pour que vos autres sujets, qui sont « animés de l'esprit anglais, puissent les voir d'un bon œil. Ils se prê- « teraient mal à nos vues, qui sont de contrarier toujours celles de « l'Empereur et de faire à la France une guerre secrète d'opinion et « d'animosité en attendant que nous puissions lui en faire une autre ». Les catholiques ont tellement raison que je ne conçois pas comment leurs adversaires ont pu là-dessus tromper si longtemps la France et le roi. Au surplus, il paraît que partout l'opinion et les dispositions des peuples catholiques sont plus favorables à la France que celles des autres. A la conversation politique d'un homme je devine, sans jamais me tromper, qu'il est catholique ou protestant suivant sa manière d'agir avec les français ou de parler de la France. Partout les catholiques parlent avec plaisir et admiration de l'Empereur. On lit sur leur visage que les français ne leur déplaisent pas. Parlez de la France ou de l'Empereur à un protestant, son visage s'allonge, son sourcil se fronce et il ne vous répond que par des monosyllabes. Un air d'humeur se répand sur sa figure. J'ai eu occasion de lier conversation avec un homme qui connaît bien ce pays-ci et qui m'a paru plein de politique. Je n'ai pas été peu surpris de trouver, dans ce qu'il m'a dit, toutes mes remarques sur les protestants et sur les catholiques. Je ne lui avais pas dit un mot qui pût l'amener là par courtoisie. Il m'a dit formellement que partout où il a voyagé il n'a trouvé que des catholiques amis de la France et de l'Empereur, soit par affection, soit par admiration, et des protestants ennemis jurés du nom français.

Comme la reine de Hollande n'est pas aimée, il serait bon et avantageux pour elle qu'on lui suggérât, avant son retour dans ses Etats, l'idée de se signaler par quelques actes qui annonçassent la bonté de son cœur et qui fussent de nature à faire sensation dans le pays. En voici deux qui réussiraient, je crois, beaucoup : ce serait : 1° d'envoyer à la

régence de Leyde, à l'occasion de l'anniversaire du désastre de cette ville (le 12 janvier), une somme quelconque, accompagnée d'une lettre touchante que Sa Majesté ferait écrire à la magistrature de Leyde ; 2° que Sa Majesté se déclarât la protectrice des établissements connus en Hollande sous le nom de Maisons des Orphelins ; ces maisons sont au nombre de dix à douze. On y élève d'une manière utile et respectable les enfants pauvres qui, en bas âge, se trouvent privés de leurs parents. Si Sa Majesté, comme protectrice de ces maisons, annonçait que les directeurs et administrateurs lui rendront compte tous les trois mois de l'état de ces établissements et que, tous les ans, elle dotera d'une somme de... deux pauvres filles de chacune de ces maisons, je suis persuadé qu'une disposition de cette nature ferait le meilleur effet sur les esprits.

1182. — Gênes. Faux billets de la banque de Vienne. — Il importe que cette affaire soit présentée sous son véritable point de vue ; en voici les principales circonstances : Il y a eu, en 1801, à Marseille, une fabrication de ces faux billets. Plusieurs des ouvriers qui y avaient travaillé ont quitté cette ville. Fournel, l'un d'eux, s'est établi à Gênes. En juin 1806, Braggio, muletier, qui avait servi l'armée autrichienne, se transporta à Vienne et déclara qu'il existait en Piémont un atelier de faux billets de banque qu'il pourrait faire découvrir. M. Apperberger fut chargé de se rendre à Turin pour cette recherche ; Braggio lui fut adjoint avec un traitement de quatre florins par jour et la promesse d'une forte récompense, s'il réussissait (10.000 florins suivant l'avis qui fut donné dans le temps au sénateur ministre). Il n'existait alors aucun atelier de faux billets ; mais Braggio, pour mériter la récompense promise, conçut le projet d'en établir un. Il se rendit à Gênes, se lia avec le graveur de Marseille qui s'était retiré dans cette ville et qu'il savait capable de cette fabrication, lui fit faire pour essai et modèles de gravure deux pièces portant ces mots : « Wiena Stadt ». Il revint avec ces pièces, les représenta à M. Apperberger, lui dit qu'il était convenu avec le graveur qu'il achèverait son ouvrage, qu'il procurerait ensuite la vente des billets et qu'il avait donné à compte 250 fr. Sur le rapport qui en fut fait au sénateur ministre, Son Excellence désapprouva formellement cette manœuvre de M. Apperberger et de Braggio (*Bulletin* du 8 septembre 1806) (II. 1512). Il paraît que M. Apperberger s'est retiré et que Braggio a suivi son intrigue. Son Excellence communique ces faits au commissaire général de police à Gênes et le charge de recueillir avec soin toutes les circonstances de cette affaire.

1183. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Extraits de correspondance. Munster. On espère que le roi de Hollande prendra possession de cette province. On parle beaucoup de la prodigalité de table du général Canuel.

Extraits de correspondance. Westphalie. Détails sur l'état d'esprit du pays, les plaintes contre le général Lagrange, le projet d'un établissement de jeux, etc.

Seine-et-Oise. Epizootie. Valois, vétérinaire, est envoyé pour l'étudier.

Coblentz. Arrestation de Mayer, horloger, qui dit avoir été ruiné par l'armée française et venir en France pour demander des indemnités au roi de Westphalie ; enquête.

Brest. Evasion de Gestin et Leyrot, condamnés pour vol en même temps que Le Breton.

Brigandage. 4 brigands dévalisent Barbero en Marengo. — Mont-Tonnerre : 17 voleurs dévalisent Beusino : 16 arrêtés.

Etrangers[1]. Permissions accordées : baron de Hugel, chargé de mission du roi de Wurtemberg, vient à Paris ; baron de Scheibler, major en Autriche, vient dans l'Ourthe ; comte de Schulembourg-Closterroda, chambellan du roi de Saxe, va de Turin en Toscane.

Stura[1]. Menou dit que le brigandage y est continuel. Vol avec effraction chez Pronetti. Réunion de brigands dont les chefs sont Vivalda et Scarzello (1119) : le sous-préfet de Savigliano les manque.

Ile d'Elbe. Arrivée de 2 navires russes commandés par le commodore Batatiski.

Ariège. Rébellion contre 2 gendarmes arrêtant un faussaire : on arrête 3 coupables désignés, Meth et deux frères Massat.

Patrimont (1054). Détails. Il restera détenu à Paris, j. n. o.

Milan[1]. On a volé en route la valise de Springhelli, courrier italien ; des paysans ont retrouvé une partie des lettres et les ont rendues ; détails.

Berne[1]. Arrestation, à la demande du général Vial, de Kirchmeyer, qui a servi à l'armée de Condé et dans les régiments anglais. Le ministre a ordonné d'arrêter tous les émigrés revenant, ayant servi dans les régiments anglais, spécialement dans le régiment de Watterville.

Waldner[1] (1104). Renseignements sur lui par le général Vial.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 20 novembre.

BULLETIN DU LUNDI 23 NOVEMBRE 1807

1184. — Maisons religieuses. Suite. — [1170] *Aube* : 7 maisons, dont 6 s'occupent d'éducation et du service des hôpitaux. La septième est entièrement livrée aux exercices de piété. — *Gard* : Une : sert les hôpitaux. — *Pyrénées-Orientales* : une ; même service. — *Hautes-Alpes* : une : visitation ; suivent leurs anciens statuts. Il y a, de plus, au mont Genèvre, un monastère de trappistes. — *Mayenne* : 2 maisons ; sœurs de la Charité et hospitalières ; s'occupent l'une et l'autre d'éducation et du soin des malades.

1185. — Drôme. Clarisses de Romans. — Au mois de janvier dernier, Sa Majesté approuva l'établissement formé au Puy (Haute-Loire), d'une communauté de Clarisses, s'occupant uniquement de l'instruction gratuite des filles pauvres. Le décret contenait l'approbation de leurs statuts et quelques dispositions particulières. Une autre communauté de clarisses s'est formée à Romans (Drôme) ; mais les religieuses qui la composent ont constamment refusé de se soumettre aux règles prescrites par le décret de janvier pour celles du Puy. L'évêque de Valence a employé sans succès tous les moyens de persuasion pour vaincre leur résistance ; en conséquence, elles n'ont été ni approuvées ni tolérées (*Bulletin* du 9 novembre) (1142). Par une lettre du 17, le préfet de la Drôme informe le sénateur ministre qu'en exécution des ordres du ministère des cultes, cette communauté a été dissoute. Le maire de Romans a été chargé de leur notifier l'ordre de se séparer et même de vider la maison qu'elles habitent, excepté celles qui pourraient obtenir du préfet la permission d'y conserver leur résidence par des considérations particulières et sur des pétitions individuelles. Le préfet rendra compte du résultat.

1186. — Hambourg. Lettre de M. de Bourrienne, du 13 novembre. —

1. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 20 novembre, série F7.

« *L'Abeille du Nord* de ce jour, 13 novembre, annonce que le comte de « Lille et le duc d'Angoulême sont partis pour l'Angleterre. Le duc « d'Aumont a reçu à Altona une lettre de l'évêque de Boulogne, datée « de Mitau, 22 octobre, portant que le Roi (Louis XVIII) part de Suède « pour l'Angleterre, avec le duc d'Angoulême ; qu'il y appelle toute sa « famille ; que cette détermination du Roi l'a jetée dans un abattement « qu'il est impossible de dépeindre ; que ce qui la console, ainsi que « lui (évêque de Boulogne), c'est qu'on espère que le Roi parvien- « dra à former une coalition contre la France. D'Imbert, qui a lu cette « lettre, ajoute que, d'après son contenu, le parti du comte de Lille ne « cesse de se repaître d'espérances chimériques. » — Nota. Des informations postérieures que le ministre de la police a reçues d'Angleterre (31 octobre) tendent à prouver que ces résolutions et ces vues du comte de Lille n'ont aucune base solide.

1187. — ÉVÉNEMENTS DIVERS.

Ouest. Une bande de 12 à 14 brigands attaque un courrier entre Varades et Ancenis ; détails ; ils ne veulent que l'argent du gouvernement ; lettre de Moncey. — Cette bande, composée de déserteurs et de réfractaires, avait été signalée il y a 6 mois (682). « Le ministre a écrit aux préfets de mettre plus d'ensemble et d'activité dans leurs poursuites[1]. »

Ile de Corse. Sur l'ordre d'arrêter tous les pensionnés d'Angleterre, Morand en arrêta 8 : 4 demandent leur liberté : Galeazzi, Frediani, Filippi, Negroni (1168).

Ham. Comelin, chouan, détenu à Ham (II), réclame sa liberté : aucune note particulière sur lui à la police. « Le ministre fera un rapport général sur les prisons[1]. »

Alexandrie. Rixe au théâtre entre Dellepiane, commissaire de police, et Rolland, ex-militaire, qui provoque son adversaire en duel ; le préfet et le conseiller d'Etat donnent de bons renseignements sur Rolland. — Un mois après, le théâtre fut de nouveau troublé par des jeunes gens, à l'instigation du frère de Dellepiane qui fut arrêté avec Zani (1139) ; le tribunal avait fait relâcher Zani ; Menou les a fait incarcérer tous les deux malgré le procureur impérial qui s'y opposait.

Basses-Pyrénées. Treuqualie a vendu de faux congés : arrêté.

Rapport du préfet de police. Arrestation de Corsange, chef de la correspondance de France : infidélités. — Suicide de Protin. — Accident mortel à Collin, machiniste à l'Odéon. — Une fille écrouée. — Bourse : rentes, 87 fr. 45 ; banque, 1347 fr. 50. — Arrestations : 1 conscrit, 12 voleurs, 3 rôdeurs de nuit, 15 mendiants.

Ordres du Ministre. — Approuvé la proposition du conseiller d'Etat demandant que la cantinière du château de Ham, qui doit être visitée comme les autres débitants par les préposés des droits réunis, soit tenue de s'établir hors de l'enceinte, pour éviter l'entrée des préposés dans le château. — Approuvé le préfet qui propose de retenir comme incorrigible Beaudoin et de renvoyer en surveillance Chiquet, Giraux, Deborde, Bitaudeaux et Gaimon (arrêtés pour l'assassinat du gendarme de Courlay (11.760) : aucune preuve). — Accordé : Dobson (mécanicien anglais, autorisé à résider en Seine-Inférieure, où il a une belle fonderie ; a été en Angleterre chercher des machines ; arrêté au retour ; s'est enfui ; demande à revenir : le préfet appuie sa demande). — Adopté : Lenoble, Dulaurent, Duchesnay et Mazurier (tentative d'escroquerie) (1040.1112) (l'évêque de Sées propose de détenir 4 mois au séminaire le prêtre Lenoble et de l'interdire un an ; le conseiller d'Etat propose de traduire Dulaurent au tribunal, sauf à étendre cette mesure aux autres prévenus si l'instruction de l'affaire l'exige). — En liberté, dans une autre commune, en le recommandant à la surveillance des autorités : Devos (1006) (vicaire de la Lys, ennemi du gouvernement).

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 22 novembre.

1. Ajouté par Fouché.

BULLETIN DU MARDI 24 NOVEMBRE 1807

1188. — Paris. Détails sur la cour de Mitau avant le départ du comte de Lille. — Pendant la guerre, il est arrivé à Mitau environ deux cents déserteurs français. Tous allaient au château. M. d'Avaray se piquait de les catéchiser, leur donnait à déjeuner et les dirigeait sur Riga. D'Avaray attachait beaucoup d'importance aux conférences secrètes qu'il avait avec ces hommes, mais on s'en moquait dans la maison, parce que c'étaient tous de misérables insignifiants. On a remarqué parmi eux des italiens. Il ne faut pas confondre ces déserteurs proprement dits avec des français prisonniers qui furent déposés à Mitau. M. l'abbé Edgeworth et M. l'abbé Detournelles leur ont prodigué les soins les plus constants. Ils envoyaient du château à ces prisonniers du riz, du bouillon, etc., etc... — La dépense de bouche pour la maison était de 500.000 francs par an ; 15 à 16 personnes, qui la composaient, mangeaient avec le comte de Lille ; il n'y avait jamais plus de quatre personnes invitées du dehors, telles que : M. et Mme d'Autichamp, le gouverneur de Mitau, M. d'Arseniev, etc. Le comte de Lille est sujet à la goutte deux fois par an ; les plus fortes attaques sont en avril ; il a beaucoup baissé depuis la dernière. La duchesse d'Angoulême, qui avait pris de l'embonpoint, est devenue maigre ; sa poitrine s'est enfoncée, son maintien est gêné, ses hautes couleurs et d'autres indices particuliers semblent annoncer des dispositions à la maladie de poitrine. Outre ses rentes sur la banque de Vienne (45.000 francs environ) elle a reçu de cette ville, dans le mois de juillet dernier, un capital considérable qu'on évalue à un million et que l'on dit provenir de la succession de sa tante l'archiduchesse Christine. Le duc d'Angoulême est débile, peu aimable au physique comme au moral ; il est très caché et fait toutes ses affaires par lui-même. La comtesse de Lille est très gaie et gourmande. La maison tout entière était composée de plus de 80 personnes, sans compter les femmes et les enfants. L'état complet est entre les mains du ministre.

1189. — Suite des renseignements demandés par S. M. — Les sources du revenu considérable de l'évêché de Saint-Brieuc sont les dispenses de degrés de parenté pour le mariage, les dispenses de bans, les dispenses de carême et jours maigres, les permissions de différer le baptême et d'ondoyer l'enfant, les rétributions annuelles de 50 francs pour toute permission de célébrer le culte dans un oratoire ou chapelle. De toutes ces branches, la plus lucrative est celle des dispenses de parenté ; la loi ecclésiastique rapprochant d'un degré de plus que le code Napoléon et créant des affinités là où celui-ci n'en connaît pas, il s'ensuit que ce chapitre de dispenses est très étendu. Elles sont soumises à un tarif gradué sur la fortune et l'aisance connues ou présumées des requérants, de sorte qu'elles peuvent quelquefois s'élever à des sommes considérables. Il paraît, par exemple, que le sieur Carné fils, demeurant à Guimgamp, voulant épouser sa cousine, avait été imposé par l'évêché à 3.000 francs et qu'en définitive il parvint à faire réduire la contribution à 1.200 francs. Qu'un sieur Poënus, de Ploufragan, voulant épouser sa nièce, avait été taxé à 1.200 francs et qu'ayant réclamé contre l'excès de cette taxe, elle fut réduite à 600 francs. — La classe riche n'est pas, au reste, la seule qui paye cette imposition. Les personnes les moins aisées n'en sont pas exemptes. Le tarif descend

jusqu'à 6 fr., lorsqu'on ne peut pas tirer davantage; mais afin de n'être pas trompée sur la fortune des requérants, on assure que la chancellerie de l'évêché a formé un répertoire général de la richesse des familles du diocèse, qui sert de base à ces taxations arbitraires. Dans les premiers temps de ces impositions illicites, plusieurs personnes se plaignirent, quelques-unes même portèrent leurs plaintes aux procureurs impériaux près les tribunaux d'arrondissement. Ces magistrats en rendirent compte à l'autorité, mais ces démarches n'ayant pas eu de suite, les abus se sont enracinés et accrus par l'impunité. Le procureur impérial près le tribunal de Loudéac a eu, à ce sujet, beaucoup de désagréments. M. l'évêque exigeait d'un particulier de l'arrondissement de Loudéac une somme que celui-ci ne pouvait ou ne voulait pas payer pour une dispense de mariage. Ce particulier rendit compte des faits au procureur impérial et lui demanda les moyens de se soustraire à cette exaction. Le magistrat expliqua la loi et montra que le mariage contracté sans cette dispense n'en serait pas moins valable civilement. Le particulier annonça au curé l'intention où il était de se marier nonobstant le refus de la dispense et de la bénédiction nuptiale. Instruit de ce fait par le curé, l'évêque en écrivit au grand juge et présenta le procureur impérial comme un homme qui abusait de l'autorité et de l'influence de sa place pour détruire la morale par la prohibition de l'intervention religieuse dans les mariages. Le grand juge, trompé par cette exposition des faits, blâma le procureur impérial. Ce triomphe de l'évêque, joint au silence sur les autres faits, a donné plus de force aux pratiques de la chancellerie épiscopale et a neutralisé le zèle des fonctionnaires civils qui auraient pu combattre l'abus. L'autorité souveraine peut seule y porter remède. Les autorités locales sont d'autant plus impuissantes à cet égard que, d'après la loi d'organisation du 18 germinal an X, les ecclésiastiques ne sont justiciables que du conseil d'Etat, relativement aux abus qu'ils commettent à l'ombre de leurs fonctions. — Il y aurait de l'exagération, continue le préfet, à dire que le produit de ces dispenses, quoique très multipliées, s'élève pour le diocèse de Saint-Brieuc à 100.000 francs, mais, dans l'état actuel des choses, il ne peut être au-dessous de 40 à 50 mille francs par an. Il faut en outre ajouter à toutes ces contributions celle d'un franc sur l'honoraire de chaque service pour les morts, dans toute l'étendue du diocèse. Les curés et desservants sont obligés de prélever cette somme pour M. l'évêque et ils en versent chaque année le montant dans sa caisse. Le préfet ne peut savoir quelle est la destination donnée à ces fonds, puisqu'il n'a aucun rapport avec la chancellerie épiscopale, où tout se traite avec un grand mystère, motivé sur le bien de la religion. L'autorité civile est tellement étrangère à toute administration ecclésiastique que, quoique les règlements généraux attribuent au préfet une surveillance directe sur tous les établissements d'instruction publique, il lui est interdit de l'étendre sur celle qui a lieu au séminaire diocésain de Saint-Brieuc, où cependant l'on donne l'enseignement compris dans les moindres degrés des écoles secondaires. — Indépendamment de ces différentes branches de revenus, il existe dans le diocèse une espèce d'impôt pour l'établissement d'un séminaire. La souscription est annoncée comme volontaire, mais les prêtres usent de toute leur influence pour y porter leurs paroissiens. On a été fortement étonné de voir un évêque publier, sous le titre de mandement, une espèce d'édit pour la

levée de deniers pendant un temps indéfini et établir des receveurs de paroisses, de cautions et enfin un receveur général. De semblables institutions ont paru être une usurpation du pouvoir souverain, en même temps qu'elles imposent au peuple une charge arbitraire. Je ne puis savoir au juste, dit le préfet, quel est le produit, mais j'estime qu'on ne peut le supputer au-dessus de 40 000 francs par an. Le mandement est du 1er fructidor an XII et les souscriptions continuent toujours depuis ce moment-là.

1190. — **Maisons religieuses. Suite.** — [1184] *Mayenne.* 2 maisons tolérées, ursulines et carmélites. Les premières tiennent des pensionnaires. Les secondes suivent strictement les anciens statuts de leur ordre. Quelques anciennes religieuses de l'ordre de Nevers sont attachées aux hôpitaux. — *Gers.* Une maison. Réunion d'anciennes religieuses qui ne font des vœux que pour un an. S'occupent d'éducation — *Meurthe.* Quatre maisons autorisées, dirigées par l'évêque. S'occupent d'éducation et du soin des malades. Une cinquième (sœurs de la Providence) n'est pas autorisée. Règles austères. S'occupent de l'instruction gratuite des pauvres. — *Doire.* Réunion à Ivrée de 44 anciennes religieuses, dirigée par l'évêque, autorisée par M. le général Menou. Ne s'occupent que d'exercices de piété.

1191. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Lepy (1165). Détails sur ces achats de pensions faits avec l'aide de Turrel (notaire) et par le père Gérard (religieux), Mlle Pinelle, Mme Dumoulin, M. et Mlle Carcenne, Fombert, Vartet. Le préfet de police propose de mettre Lepy en liberté : « Le ministre ajourne jusqu'à plus amples renseignements[1]. »

Etrangers venant à Paris : Neidhart, conseiller de cour, russe ; Savelsberg, sous-lieutenant en Autriche.

Prisonnier anglais. Aitken, mécanicien, est autorisé à se rendre dans la Manche, à la manufacture de Fontenilliat.

Marengo. Dégradation à la colonne pour la bataille de Marengo ; l'adjoint n'a prévenu personne ; Menou s'en plaint.

Gênes. Meurtre du gendarme Cornet par Bogieri père, dont il voulait arrêter le fils.

La Rochelle. On refuse de laisser entrer un parlementaire anglais qui essaye d'apporter des lettres ; détails.

Seine-Inférieure. 3 brigands viennent chez Bailleul ; son domestique Dumont et un de ses voisins les mettent en fuite.

Marseille. Des pêcheurs communiquent avec un corsaire anglais et lui indiquent les navires qui vont partir.

Conscription. La femme Bernard est condamnée à 2 ans de prison et 500 fr. d'amende et 2 ans de prison pour escroqueries.

BULLETIN DU MERCREDI 25 NOVEMBRE 1807

1192. — **Maisons religieuses. Suite.** — [1190]. *Saône-et-Loire.* 7 maisons tolérées : 5 servent les hôpitaux, 2 s'occupent d'éducation. — *Dordogne.* 5 maisons hospitalières et sœurs de la charité. Toutes attachées aux hôpitaux. L'évêque est leur directeur. 2 confréries de pénitents blancs. — *Orne.* 4, dont une autorisée ; elle sert les malades. Les trois autres tolérées ; elles s'occupent d'éducation. L'évêque est leur directeur commun.

1193. — **Navire « l'Horizon ». Pillage. Suite.** — [1160]. Les divers agents des douanes, de la marine et les gendarmes, qui avaient été in-

1. Ajouté par Fouché.

culpés relativement au pillage du navire l'*Horizon* sur la côte de Pontusval (Finistère), ont été acquittés. M. le conseiller d'Etat, directeur général des douanes, en faisant part du jugement, ajoute quelques détails qu'il croit propres à justifier entièrement ses préposés ; cependant, de même que pour la marine et la gendarmerie, des faits matériels et dûment constatés établissent leur culpabilité. En effet, il a été saisi chez la servante du receveur Bidard pour 2 000 francs de marchandises volées ; il en a été saisi chez le nommé Mignon, patron du canot des douanes, et chez Lerron, garde-signaux ; il en a été vendu par Bouret, autre employé ; et tous sont acquittés ; tous sont innocents. La police a dû se livrer à la recherche des coupables ; elle a dû les signaler aux autorités compétentes ; mais, loin d'être secondée par ces autorités, elle a pu se convaincre que chacune d'elles n'a cherché qu'à atténuer les fautes et les délits de ses subordonnés. Une déplorable impunité est la suite d'un esprit de corps déplacé ; une organisation régulière du pillage peut en être le résultat ; et, on croit devoir le dire, si les fauteurs de ce désordre restent impunis, il n'y aura pas plus de sûreté sur nos côtes pour les malheureux naufragés que sur celles de la Barbarie. Puisque les tribunaux n'ont pas voulu sévir, c'est au gouvernement à infliger des peines proportionnées à la gravité du délit. Sa Majesté a quelquefois nommé pour examiner des comptes de communes des commissions spéciales qui ont obtenu d'heureux résultats. La sûreté des côtes, la conservation du droit des gens présentent un intérêt aussi majeur : ne serait-ce pas le cas d'en créer une pour cet objet et de donner à son rapport et aux peines infligées aux délinquants une publicité qui puisse retenir ceux qui seraient tentés de les imiter.

1194. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Renseignements détaillés sur les russes qui ont séjourné à Cologne. Les officiers sont très mécontents de l'empereur Alexandre et préfèrent le grand-duc Constantin ; leur mentalité ; leurs opinions sur les généraux Souwarow, Prosorowski, Meyendorff, Michelson. Tolstoï aurait pu activer leur départ.

Verdun. Prisonniers anglais. Wirion annonce l'arrivée de Loveridge, lieutenant, envoyé par le prince de Pontecorvo. Effectif : 1014.

Anvers. Groonbeck, danois, faisant partie d'un convoi de 11 matelots renvoyés à Altona, s'en écarte ; repris, il est réclamé par son consul. « On l'interrogera sur les causes qui lui ont fait quitter sa route [1] ».

Incendiaires en Seine-Inférieure. 1) chez Leclerc : machine incendiaire trouvée chez Langlois, maire, et chez un autre Langlois, son parent ; 2) deux autres incendies. On ne sait à qui les attribuer ; alarme et inquiétude dans le pays ; les cultivateurs veillent la nuit avec les gendarmes.

Saône-et-Loire. Rébellion pour enlever aux gendarmes Vaudroux, déserteur.

Bas-Rhin. Bande de voleurs ayant volé Beusino (1183) : détails ; la capture est due à Dahm, maire, et à Stephan, garde forestier.

Rapport du préfet de police. Bourse : rentes, 86 fr. 60 ; Banques, 1330. — Arrestations : quatre voleurs, trois rôdeurs de nuit, deux vagabonds.

BULLETIN [2] DU JEUDI 26 NOVEMBRE 1807

1195. — Paris. Garde Impériale. — Hier, dès la pointe du jour, le

1. Ajouté par Fouché.

2. Ce *Bulletin* manque dans la série AF IV et a été pris dans la série F7. En plus des articles ci-dessous, il en contient deux autres que l'on trouvera dans le *Bulletin* du 27 novembre, série AF IV (1200-1202).

peuple s'est porté hors la barrière par laquelle la garde impériale devait faire son entrée et a fait entendre les plus vives acclamations dès que le premier corps a paru. Malgré la pluie, qui a commencé à tomber vers la fin de la marche, l'affluence du peuple a été la même, jusqu'aux Champs-Elysées. Le plus grand ordre a régné pendant près d'une heure. Alors, le banquet paraissant terminé, quelques officiers ont offert divers mets aux spectateurs. Ils ont d'abord refusé, mais les offres ayant été réitérées avec instance, quelques-uns ont accepté. Bientôt on s'est porté en foule sur les tables qui n'avaient pas été occupées ou dont les militaires s'éloignaient. Tout a été enlevé en peu de minutes.

1196. — **Paris. Bourse.** — La semaine dernière les rentes ont augmenté de plus d'un pour cent. Samedi, le cours était de 87 fr. 45. Le sénateur ministre a été informé que ce mouvement avait eu pour cause la nouvelle donnée comme très positive à la Bourse d'une alliance avec une princesse de Russie (*Bulletin* du 20 novembre) (1179). Une réaction a eu lieu cette semaine. Dès lundi le cours est descendu à 86 fr. 35. Il a été clos hier à 86.15. On assure que le syndic des agents de change a réuni tous ses collègues et leur a dit qu'il avait reçu ordre de M. le conseiller d'Etat, préfet de police, de démentir les bruits répandus à la Bourse la semaine dernière.

1197. — **Courrier autrichien. Passage en Angleterre.** — [1177] Le commissaire général de police à Boulogne écrit que le parlementaire qui a conduit à Douvres le courrier autrichien l'a débarqué le 17. Le sieur Sauvage, officier français, l'a accompagné, par ordre du préfet maritime. Le courrier s'est rendu seul à Londres. Le sieur Sauvage l'a attendu dans les Dunes pendant quatre jours, observé par le capitaine d'un vaisseau armé avec lequel il a eu seul la faculté de communiquer. Le parlementaire est revenu le 4 et a ramené le sieur Sauvage. Le courrier n'a pas reparu.

1198. — **Rapport du préfet de police.** — « Quelques personnes qui « arrivent de Nantes rapportent que le courrier a été attaqué le 16 par « 15 brigands armés et qu'on a vu sur la route une autre bande de 30, « qui attendait la diligence de Nantes. » Nota. On a rendu compte de cet événement au *Bulletin* du 23 (1187) sur le rapport de la gendarmerie qui ne parlait pas de la deuxième bande. Cette bande a été signalée dès le mois de mai dernier et a été portée alors au nombre de 30. La gendarmerie a observé que toutes les autorités civiles et militaires avaient concerté des mesures pour la poursuite de cette bande, composée de déserteurs et conscrits réfractaires. — « *Ils arrivent* », au Vaudeville, composé à l'occasion du retour de la Garde, a eu le plus grand succès. Plusieurs couplets ont été redemandés. On a nommé l'auteur, M. de Rougemont.

1199. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Naufrages. Plusieurs naufrages sur la côte du Havre, dont celui de la barque du pilote Bernard.

Aisne. 4 enfants empoisonnés par des champignons.

Rapport du préfet de police (suite). Bourse : rentes, 86 fr. 15 : banque, 1320. — Arrestations : 1 conscrit, 7 voleurs, 3 rôdeurs de nuit, 4 vagabonds, 1 teneur de loterie.

Ordres du Ministre. En liberté en surveillance : Truck (1.78,)(ex-commissaire des guerres ; bonne conduite en prison). — A Bicêtre j. n o. : Zevithe (domestique,

prisonnier de guerre autrichien, vole ses maîtres). — Voleurs, vagabonds, etc. (22, dont 7 femmes, non susceptibles de jugement) : en renvoyer 6 dans leurs pays, dont 5 après une détention d'un mois, et retenir les autres j. n. o.

BULLETIN DU VENDREDI 27 NOVEMBRE 1807

1200. — Rhin et Moselle. Juges [1]. — Extrait d'une lettre du préfet de Coblentz, du 19 de ce mois : « Pour opérer l'épuration des tribunaux « désirée par Sa Majesté, Son Excellence le grand juge demande des « renseignements sur chaque magistrat aux présidents, procureurs « généraux ou autres membres de cours. On doute que Son Excellence « puisse atteindre par cette voie le but qu'elle se propose. Dans les « tribunaux de première instance, on trouvera peu de présidents im- « partiaux ; ils sont amis ou ennemis des trois autres juges. Les cours « civiles et criminelles doivent, par leurs rapports mutuels, se concilier « entre elles sur les renseignements qu'on demanderait aux uns sur les « autres. En général tous les magistrats croiraient leur indépendance « altérée par la mesure projetée et ne concourront à son exécution « qu'avec répugnance. On pense que le moyen le plus sûr d'obtenir « des renseignements certains aurait été d'envoyer dans le département « des commissaires choisis parmi les sénateurs, conseillers d'Etat, audi- « teurs ou autres, pour interroger, avec sagesse, dans les départements, « l'opinion publique sur chaque magistrat des corps à épurer. Le pré- « fet désire surtout que, dans le département de Rhin-et-Moselle, il soit « pris des renseignements particuliers sur le tribunal de Simmern, « qui lui paraît dans le cas d'être renouvelé en entier. »

1201. — Marine. Objets divers. — Deux corsaires, l'un de Calais, l'autre de Boulogne, ont été pris par l'ennemi. Ces prises réitérées ont causé, depuis quelque temps, la perte de plus de 500 marins. On voit cependant que plusieurs armateurs font construire avec activité. Le commissaire général de police à Boulogne observe que ces constructions, pour des particuliers, faites dans les ports destinés à celles de la marine, sont contraires aux intérêts de l'Etat, parce que des armateurs font des offres plus avantageuses pour la formation de leurs équipages [1094]. — A Cherbourg, des passagers venant de l'Ile de France ont déclaré que tous les corsaires de l'île avaient été détruits par les anglais ; que le commerce y est nul ; la colonie menacée d'une disette ; la communication avec l'île de Bourbon interrompue.

1202. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Le *Journal des curés* publie un extrait d'un sermon prononcé à Versailles par l'abbé de Boulogne, contenant des passages inconvenants : le ministre fait des observations au rédacteur.

Deux-Sèvres. 3 brigands pénètrent chez Thomasot, tuent son domestique, enlèvent un fusil : renseignement de Moncey.

Sture. Menou avait annoncé l'enlèvement d'un propriétaire en Sture (1183) : c'est le comte Scagnelli ; il a été conduit chez Facciola et on l'a relâché sous promesse de donner 7.000 fr.

Bertolacci. Moncey écrit que le chef d'escadron Galliot s'est occupé de transporter à Fénestrelles Bertolacci, dont Menou avait annoncé l'envoi (1109).

Officier des gardes wallones, Meer, a la permission de venir en Meuse-Inférieure

1. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 26 novembre, série F[7].

Étranger[1]. De Clanspruch, conseiller du duc de Nassau, se rend à Paris.

Angers. Troubles au spectacle à cause de mésintelligence entre Fay et sa femme, acteurs du théâtre Feydeau,

Seine-Inférieure. Incendies fréquents dans l'arrondissement d'Yvetot; un nouveau chez Mauconduit ; 3 individus arrêtés.

D'Escouloubres, *Villeneuve-Vernon* (1128). Le préfet envoie des extraits de délibérations prises par le conseil général de Haute-Garonne, sous l'influence du président et du secrétaire, et montrant l'attachement aux anciennes institutions. Détails ; matières examinées : administration, boissons, instruction publique, frères de la doctrine chrétienne, gendarmerie, bois des communes.

Rapport du préfet de police. Bourse : rentes, 86 fr. 40 ; banque, 1323 fr. 75. — Arrestations : 3 voleurs, 2 vagabonds, 1 mendiant.

BULLETIN[2] DU LUNDI 30 NOVEMBRE 1807

1203. — **Paris. Corps diplomatique.** — M. de Dalberg, ministre de Bade à Paris, se montre dans les apartés très animé contre le système français en Allemagne ; il disait il y a peu de jours : « Pourquoi cette « Prusse n'est-elle pas descendue avec ses 200.000 hommes, deux mois « avant la bataille d'Austerlitz ! Notre Allemagne ne serait pas aussi « humiliée, spoliée. » M. de Dalberg a beaucoup d'esprit et de finesse et il a une sorte de direction sur les envoyés allemands. — M. de Fekembach, chambellan du prince primat, (avant-hier jeudi) exprimait son opinion sur le prince de Wurtzbourg, disait que ce prince avait du sens, de l'honneur et surtout beaucoup de délicatesse : « Vous pouvez en juger « par ce fait, ajouta-t-il, c'est que le prince étant ici logé et défrayé « par Sa Majesté l'Empereur et Roi, s'est interdit toute invitation ; il « n'a pu se refuser aux procédés honorables de Sa Majesté, mais il n'a « pas cru pouvoir offrir un verre d'eau à personne, parce qu'il n'était « pas chez lui. » M. de Fekembach, qui est un homme simple et très honnête, dit tenir cette particularité de M. Reichberg, résident de Wurtzbourg à Paris, — Les diplomates allemands ont cherché à interpréter l'article inséré dans nos journaux sur M. de Meerfeldt. M. de Reichberg prétend que cet article a été mis parce que M. de Meerfeldt est reçu dans la haute société de Pétersbourg, tandis que M. le général Savary n'est accueilli personnellement que de l'empereur Alexandre. « Nous ne « disons cela qu'entre nous, ajoutait M. de Reichberg, mais c'est pour « cela que l'Empereur Napoléon envoie son grand écuyer, pour impo- « ser ces égards par la dignité du personnage. »

1204. — **Ile de Corse. Brigandage.** — Le général Morand expose que le brigandage devient fréquent en Corse ; que ce sont principalement des déserteurs ou forçats napolitains qui s'y livrent ; que, pour rétablir promptement la sûreté du pays, il a fait publier un arrêté portant que tout brigand serait traduit à une commission militaire. L'un d'eux, nommé Corticione, accusé de cinq assassinats, vient d'être livré à la commission formée à Ajaccio. Plusieurs autres sont signalés et recherchés par des colonnes mobiles.

1205. — **Boulogne. Corsaires. Etrangers**[3]. — Le commissaire géné-

1. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 26 novembre, série F⁷.
2. Le *Bulletin* du 28 novembre n'existe pas dans la série AFIV. Les articles qui composent celui de la série F⁷ se trouvent tous dans le *Bulletin* du 29 novembre série AFIV.
3. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 28 novembre, série F⁷.

ral de police à Boulogne expose que les armateurs de corsaires engagent pour leurs équipages tous les étrangers qui se présentent comme sujets de puissances neutres ou alliées, danois, américains ou autres. Les anglais peuvent facilement s'y faire admettre, en se procurant des papiers d'américains. Ces étrangers demeurent tant à Boulogne que sur la côte, jusqu'à ce que les équipages soient complétés et les corsaires mis en mer ; ils peuvent recueillir et communiquer à l'ennemi des renseignements utiles. Le commissaire général demande s'il doit exercer sur eux une surveillance autre que celle de la marine. « Le ministre « répond que la police est chargée de tout surveiller, mais qu'elle ne « doit pas laisser apercevoir les moyens qu'elle prend pour tout sur- « veiller. Elle a presque toujours tort quand elle est aperçue [1]. »

1206. — Rapport du préfet de police[2]. — Le 26, on a chanté dans tous les spectacles où se trouvaient les militaires de la garde des couplets analogues aux campagnes de la grande Armée. A l'Opéra, au moment de la marche triomphale, des couronnes de laurier ont été jetées du cintre dans le parterre, ce qui a causé les plus vives acclamations.

1207. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Wirion annonce l'arrivée de 12 prisonniers. Effectif : 1027.

Déserteurs suisses (1126). Le ministre de la guerre vient de donner l'ordre de signaler tout déserteur à l'autorité locale, au préfet et au ministre.

Loiret. Assassinat de Le Page par Serriau.

Prisonniers de guerre [2]. Permissions : à Schultz, officier prussien (1054), de prolonger son séjour à Paris; à O'Mahony (1054) de séjourner à Versailles.

Var [2]. Moncey dit que la malle a été attaquée dans l'arrondissement de Brignoles ; on soupçonne un jeune homme de bonne famille ; détails ; déjà un jeune homme d'Aix a commis des brigandages dans les Bouches-du-Rhône (1104) : on ne sait si c'est le même.

Sarthe. Brigandage [2]. 4 individus essayent de dévaliser Gareau qui se défend et les met en fuite; ils laissent une baïonnette que l'on reconnait avoir appartenu à Trouillet, qui dit l'avoir vendue à Chalopin : ce dernier est recherché.

Oise [2]. 2 inconnus attaquent Chalot, fils d'un maître de poste.

Maine-et-Loire [2]. Capture de Hunault, un des assassins du gendarme Mesnard tué par 5 brigands (1060).

Dyle [2]. Assassinat de Nagels par son frère et sa sœur.

Toulon [2]. On signale une escadre anglaise de 18 voiles.

Piémont [2]. Captures annoncées par Menou : Traversino (son compagnon Monjardino a été tué). Grimaldi et Gautier : ils sont traduits aux commissions militaires ou à la cour criminelle.

Rapport du préfet de police [2] (*suite*). Mme Milne, anglaise, trouvée brûlée dans sa chambre. — Bourse : rentes : 86 fr. 50; banque, 1318 fr. 75. — Arrestations : 1 conscrit, 1 déserteur, 6 voleurs, 5 rôdeurs de nuit, 1 fou.

Ordres du Ministre [2]. En cas d'acquittement faute de preuves détenir j. n. o : Duclos (1073) (arrêté et mis en surveillance, il va passer en jugement pour l'assassinat d'un agent de police). — Remettre Heigel à l'autorité militaire et renvoyer La Barsse à la frontière (520) : Heigel, déserteur et escroc, s'est servi pour ses intrigues de La Barsse, ex-lieutenant en Prusse, qui est borné. — Retenir 6 mois : Almery (ex-moine et instituteur; mauvaises mœurs). — En surveillance spéciale à Autun : Bacon-Tacon (1165) (son frère, étant maire d'Oyonnax, ne le surveillera pas). — Retenir 3 mois puis en surveillance : Grund (la cour a cassé un jugement le condamnant à 3 mois de prison pour contrebande ; dangereux). — Retenir jusqu'à ce qu'il soit réclamé : Dumont (147) (nom pris par un individu arrêté à Bordeaux sans pas-

1. Ajouté par Fouché.
2. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 28 novembre, série F7.

seport; il y était déjà venu sous le nom de Charamante). — Laisser suivre sa destination : Casabianca (arrêté à Bordeaux ; détails).

Pièces annexées au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 29 novembre. (Détails sur la fête du Sénat.)

BULLETIN [1] DU MARDI 1er DÉCEMBRE 1807

1208. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rapport du préfet de police. Mme Bour tente d'assassiner Mme Marie dont le mari a voulu l'empoisonner. — 2 ouvriers se noient accidentellement. — Bourse : rentes, 86 fr. 30; banque, 1312 fr. 50. — Arrestations : 3 conscrits, 2 voleurs, 1 vagabond.

BULLETIN DU MERCREDI 2 DÉCEMBRE 1807

1209. — Maisons religieuses. Suite [2]. — [1192] *Sture.* Il n'y a point de communautés rétablies dans ce département. 30 anciennes religieuses se sont réunies à Savigliano et vivent ensemble ; point de plaintes contre elles. Il y a trois confréries très nombreuses dites de la Miséricorde, de la Madone et de Saint-Ignace. Elles ont des présidents et des secrétaires, possèdent des biens; s'occupent peu du soulagement des pauvres.— *Loire.* 4 ordres de religieuses : hospitalières, saint Charles, saint Joseph et Clarisses. Les trois premières servent les hôpitaux et instruisent les pauvres; la quatrième ne s'occupe que d'exercices de piété. Il y a à Saint-Etienne et à Saint-Chamond des frères des écoles chrétiennes; ils ont été établis par l'autorité municipale pour tenir les écoles primaires d'après l'impulsion de Son Excellence le ministre de l'intérieur. — *Calvados.* Dix maisons. Toutes servent les hôpitaux et instruisent gratuitement. — *Côtes-du-Nord.* Six maisons ; cinq s'occupent d'éducation et du soin des malades; la sixième, cloîtrée, est entièrement livrée aux exercices de piété.— *Sarthe.* Trois maisons, service des hôpitaux et éducation. L'évêque les dirige. — *Cantal.* Trois maisons, Visitation et Sainte Claire. Education. Des vicaires généraux les dirigent. —*Ariège.* Deux maisons : Sainte Thérèse, cloîtrées ; ursulines. S'occupent d'éducation. Dirigées par des prêtres d'un bon esprit. — *Corrèze.* Une : ursulines.

1210. — Roanne. Pères de la Foi [2]. — Le sénateur ministre a demandé au préfet de la Loire des renseignements circonstanciés sur les Pères de la Foi, établis dans ce département. Voici l'extrait de sa réponse : « Ces religieux tiennent l'école secondaire de la ville de Roanne. « (Nota. Les joséphistes avaient succédé aux jésuites.) Depuis 1804, « ils n'ont point eu de relations avec la cour de Rome ; après le décret « de leur suppression, ils reçurent une bulle qui annula leurs engage« ments; depuis cette époque, ils n'ont reconnu pour supérieur que « M. de Varin, résidant à Paris; s'ils ont eu quelque correspondance à « Rome, ce ne peut-être que par sa médiation. On croit généralement « que leur soumission au Saint-Siège est la même que celle de tout prê-

1. Le *Bulletin* de ce jour n'existe pas dans la série AFIV. Tous les articles qui composent celui de la série F7 se trouvent, à l'exception du suivant, dans le *Bulletin* du 2 décembre, série AFIV (1209, 1210, 1212).

2. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 1er décembre, série F7.

« tre français. Leurs règles ne diffèrent de celles des jésuites qu'en ce « qu'ils déclarent publiquement qu'ils n'ont point de supérieur étran- « ger. » « Du reste, la doctrine des Pères de la Foi est la même que « celle des jésuites [1]. »

1211. — Ouest. Bandes. Renseignements. — Une bande de huit à dix brigands a paru le mois dernier dans les campagnes de Maine-et-Loire, Loire-Inférieure, Mayenne et Sarthe (*Bulletin* du 18 novembre) (1173). Le préfet de Maine-et-Loire écrit que le nommé Barbé, espion introduit parmi ces brigands, en a fait arrêter un, nommé Minot. On le conduit à Nantes. Par des lettres des 24 et 25 novembre, les préfets de la Mayenne et de la Loire-Inférieure assurent que cette bande est dissoute.

1212. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Incendie [2], allumé par vengeance chez un maire : Nord. « Le ministre a fait arrêter les trois individus soupçonnés [3]. »

Calvados [2]. Carpentier, capitaine, tire par jalousie sur Chovon et se tue.

Cherbourg [2]. Déclarations de prisonniers anglais. Ils donnent, sur le débarquement de Louis XVIII en Angleterre, des renseignements analogues à ceux de Lafosse (1148). — Arrivée de la flotte danoise en Angleterre. — A Guernesey il y a 50 émigrés français pensionnés par l'Angleterre, à 7 schelling par jour, dont La Garde : détails sur un chevalier de La Garde, émigré (I. 230), mis en liberté « sur la demande de l'abbé Bernier [3] ».

Laon. Rixe entre militaires dans la maison de débauche de la femme Blondel.

Mayenne. La veuve Horceau et ses enfants tuent Pelet, pauvre, réputé sorcier, qu'elle sommait de lever un sort qu'il aurait jeté sur un de ses enfants.

Doubs. Contrebande. Des fraudeurs maltraitent des douaniers et forcent le passage ; leurs marchandises sont entreposées chez Chaillet et Barbaux.

Marseille. Pêcheurs (1191). Ce sont des pêcheurs mahonais et catalans qui servent d'espions à l'ennemi.

Rapport du préfet de police. Arrestation de Vallet, accoucheur, qui faisait avorter les femmes que lui envoyait Daniel. — Bourse active ; l'agent Fournier a fait beaucoup d'achats : rentes, 85 fr. 85 ; Banque 1312 fr. 70. — Arrestations : 4 conscrits, 27 voleurs, 4 rôdeurs de nuit, 9 vagabonds, 1 fou.

Faits divers. Incendie à Guernesey. — Empoisonnement de Durbecq par Blanc à Marseille.

BULLETIN DU JEUDI 3 DÉCEMBRE 1807

1213. — Paris. Les on-dit. — L'attention publique ne se porte que faiblement sur la marche des armées en Espagne; sur le Portugal ; sur le voyage de l'Empereur. A l'exception de quelques personnes, le public ne voit dans ce voyage que ce que le gouvernement permet qu'on y voie. Ainsi, l'Empereur avait promis à la députation de Venise d'aller visiter l'Italie : il accomplit sa promesse. Ceux-ci ajoutent que l'Empereur est allé préparer la retraite royale de l'Impératrice Josephine ;

1. Ajouté par Fouché. — A la suite, se trouve une longue note sur Varin, ancien émigré, officier au service des Bourbons, qui fonda d'abord la société des « serviteurs du Sacré-Cœur ». Un autre soldat, Paccanari, obtint, à cette époque, du pape Pie VI l'autorisation de former la société des « Pères de la Foi ». L'archiduchesse Marie les protégea à Rome. Il y eut fusion entre ces deux ordres. Détails sur eux. Leur différence avec les jésuites.

2. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 1[er] décembre série F[7].

3. Ajouté par Fouché.

qu'il a voulu régler lui-même cette grande affaire avec le pape, qu'on a trouvé un peu récalcitrant; qu'il a voulu s'assurer si le jeune vice-roi était en état de gouverner... Ceux-là disent : que ce voyage n'a été que le prétexte d'une incursion soudaine que l'Empereur médite en Espagne; que déjà on l'a annoncé dans les départements méridionaux ; mais qu'en parcourant la frontière des deux États et paraissant vouloir remonter vers Paris, il s'élancera tout à coup au milieu de l'Espagne; que là il fera le partage du Portugal ; qu'il se portera ensuite sur Gibraltar et chassera à son retour la dynastie des Bourbons qui occupe encore le trône d'Espagne. Les uns établissent un monarque en Portugal; les autres y envoient un capitaine général jusqu'à nouvel ordre. La prétendue expédition sur Gibraltar n'est, d'après ceux-ci, qu'un prétexte pour inspirer une fausse sécurité à la cour de Madrid et pour tromper l'Europe sur le sort réservé à cette maison royale. Mais tous ces bruits n'occupent que légèrement ; le grand événement qui fixe toutes les pensées est toujours celui dont Paris parle : le mariage de l'Empereur avec une princesse russe.

1214. — Maisons religieuses. Suite.— [1209] *Deux-Sèvres.* Un ordre d'hospitaliers, sous la protection spéciale du gouvernement, servant tous les hôpitaux du département. Saint-Laurent-sur-Sèvre, en Vendée, est le chef-lieu de l'ordre. A Niort, 4 maisons, hospitalières, carmélites, ursulines et bénédictines. Elles ne sont que tolérées et ne reçoivent point de novices, parce que n'ayant point de revenus, elles ne peuvent s'occuper gratuitement du soin des malades et d'éducation. Il y a à Bressuire une maison de Filles de Saint-François, qui n'est également que tolérée par les mêmes motifs. Dans ces maisons, les religieuses réunies suivent leurs anciens statuts, autant que ces localités le permettent. Elles ne sont pas cloîtrées ; reçoivent des pensionnaires, demi-pensionnaires et externes. Point de plaintes ni d'abus. — *Lot-et Garonne.* Un seul ordre autorisé, sœurs de la Charité, servant les hôpitaux d'Agen, Villeneuve et Marmande. Il y a de plus à Agen quatre maisons tolérées d'anciennes religieuses d'ordres différents : carmélites, dominicaines, fontevristes, Paulin. Elles ne reçoivent point de novices et sont soumises à l'évêque. Il y a dans chacune un oratoire autorisé. Dans chaque paroisse, une confrérie de pénitents, utile sous tous les rapports. Il existe quelques illuminés sans associations connues. Leurs principes d'opposition au Concordat sont adoptés par des femmes qui dirigent des maisons d'éducation. Le préfet observe qu'on pourrait facilement les réprimer par des mesures de police, mais qu'il serait plus convenable de se borner à les observer.

1215. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Incendies. On traduit à la cour de Rouen Mauconduit père, son fils et son gendre, accusés des incendies d'Yvetot (1202). Pendant la révolution Mauconduit aidait les prêtres dits *chambriers* parce qu'ils exerçaient dans les chambres des particuliers leur donnant asile.

Brigands de Tola (1165). Moncey dit que 5 viennent d'être arrêtés. Pittaluga, un chef de cette bande, s'est réfugié en Suisse,

Deux-Sèvres. Arrestation de Perrier, prêtre dissident ; écrits trouvés sur lui : le préfet propose de l'envoyer en surveillance à Moulins : « Le ministre a autorisé [1] ».

1. Ajouté par Fouché.

Marine. Prise par le corsaire *Le Grand-Napoléon* : renseignements sur Lisbonne. — 5 prisonniers évadés d'Angleterre donnent des renseignements sur les projets anglais.

Toulon. La princesse de Saxe-Gotha-Altenbourg vient à Hyères, accompagnée du baron de Zach, son grand maître, et de Werner, son secrétaire.

Marseille. Fuite de Foriguet, directeur du petit théâtre.

Cantal. Jugement condamnant Chabrié, faussaire (833), à 8 ans de fers ; il avait désigné pour complice Morel.

Ariège. Prévarication de Vergnes, maire.

Rapport du préfet de police. Suicide de Godailler (blanchisseur). — Bourse : rentes, 86 fr. 10 ; Banque, 1313 fr. 75. — Arrestations : 2 conscrits, 1 déserteur, 1 voleur, 2 vagabonds.

BULLETIN DU VENDREDI 4 DÉCEMBRE 1807

1216. — Paris. Chronique. — Les femmes moralistes du faubourg Saint-Germain jettent les hauts cris contre le divorce. Mme Hamelin répand dans le public les confidences qu'elle dit avoir reçues à cet égard de Sa Majesté l'Impératrice. Cette femme et quelques autres de son espèce se chargent, chaque jour, de commenter, de provoquer, d'exagérer les plaintes et les chagrins de l'Impératrice : elles se disent parfaitement instruites de ce que tel ou tel jour l'Empereur a dit à l'Impératrice, de leurs conversations avant et après le couronnement, des démêlés avec la famille impériale, des intrigues qu'on ourdit contre elle et des intrigants qui s'en rendent coupables, etc., etc. Elles prétendent savoir que la stérilité de l'Impératrice ne provient pas de sa faute ; que l'Empereur n'a jamais eu d'enfants ; que les liaisons que Sa Majesté a eues avec plusieurs femmes n'ont jamais eu de résultats, tandis que ces femmes, à peine mariées, sont devenues enceintes, notamment une dame d'annonce, sur laquelle Mme Hamelin donne les détails les plus extraordinaires. Le ministre a fait dire à cette femme que si dorénavant il lui arrivait de prononcer le nom de l'Empereur ou celui de l'Impératrice, il la ferait arrêter sur le champ et conduire à la Salpétrière. — On a écrit à l'archichancelier, par une lettre poste restante à Tours : qu'on désirait qu'en arrivant à Paris, il ne vît qui que ce fût au monde, avant d'avoir eu une entrevue avec M. Laborie, chargé, ajoute-t-on, par M. de Talleyrand, de lui dire des choses très importantes et sur lesquelles il était essentiel qu'il fût prévenu avant de voir personne. Cette anecdote est certaine ; ce qui ne l'est pas moins, c'est qu'on est venu demander chez l'archichancelier, de la part de l'Impératrice, quand il était attendu et qu'on a chargé de lui dire, à l'instant même où il descendra de voiture, de se rendre chez l'Impératrice. — M. de Metternich. — M. de Metternich a donné mardi un grand dîner où se trouvaient, entre autres personnes, Mme la princesse de la Tour-et-Taxis, sœur aînée de la reine de Prusse, le docteur Gall, M. Dupont de Nemours. La princesse s'est fait remarquer particulièrement par beaucoup d'amabilité ; elle a gaiement livré sa tête au docteur, qui y a aperçu des protubérances signifiant les choses les plus agréables ; il s'est refusé à palper les hommes. On avait jugé plaisant de mettre en présence ce cranologue avec M. Dupont de Nemours, qui a découvert le langage des corneilles ; mais comme ils ont été tous deux fort raisonnables, peu s'en est fallu qu'on ne les trouvât ennuyeux. M. de Metternich a beaucoup de confiance dans les idées du

docteur Gall et celui-ci a promis de faire chez l'ambassadeur un cours privé, pour douze ou quinze personnes seulement.

1217. — **Côtes du Finistère. Situation. Mesures proposées.** — Des renseignements assez étendus et dignes de toute confiance ont été fournis sur l'état actuel des côtes du Finistère et spécialement dans l'arrondissement de Morlaix. Il en résulte que plusieurs points de ces côtes ne sont pas en état suffisant de défense. Ces points sont particulièrement : l'île de Batz, où manque une pièce de 36, qui serait absolument nécessaire au lieu nommé Castelwaler, au nord-est de l'île, l'île de Sieck, dont la garde ne peut suffire ; les batteries y sont d'ailleurs en état de vétusté ; le point est cependant fort important ; 60 voiles peuvent facilement mouiller sur la rade. Ez Eden et le Knieck ; Correjou, le Fort Ceton (point qui défend également une rade considérable) ne sont point assez pourvus d'hommes ou de batteries. Il paraîtrait nécessaire d'ordonner que des officiers supérieurs fissent la visite de tous les points de défense, depuis le château du Taureau, placé à l'entrée de la rivière de Morlaix, jusqu'à l'anse de Goulvin. — La moralité d'une partie des habitants de ces rivages n'est rien moins que satisfaisante. Il serait surtout difficile de se faire une idée de la férocité de ceux de la côte de Plouguerneau et des communes voisines, relativement aux naufragés (cette disposition funeste est partagée par ceux de la côte de Penmarch, à l'extrémité opposée du département). Peut-être encore, leurs mœurs se sont-elles un peu adoucies depuis quelque temps, peut-être, comme autrefois, n'attirent-ils plus les naufragés sur leurs bords, en trompant par de faux signaux les bâtiments menacés ; peut-être égorgent-ils moins fréquemment les malheureux naufragés pour ravir leurs dépouilles ; mais il n'en est pas moins certain que leur soif de pillage, leur criminelle cupidité, s'assouvit toujours avec plus ou moins de barbarie sur les infortunés que le naufrage leur livre ; que ces événements horribles sont l'objet de leur vœux domestiques, de leurs prières de famille et qu'aucune administration, aucune législation n'a pu, jusqu'ici, les faire renoncer à leurs habitudes de cannibales. Ces hommes cruels, isolés en quelque manière de la société, semblent être étrangers à toutes les institutions, dont l'influence se fait plus heureusement sentir dans l'intérieur des terres et dans le voisinage des églises. Ils échappent trop aisément à la surveillance des magistrats, bravent les exhortations religieuses qui peuvent parvenir jusqu'à eux et par malheur sont souvent encouragés soit par l'impunité sur laquelle ils comptent, soit par l'exemple coupable de quelques agents de l'autorité publique. dont la négligence dans ces sortes de cas, est souvent le moindre des torts. Une surveillance plus immédiate et plus sévère, la permanence d'une force armée, les moyens d'instruction et de persuasion plus rapprochés, des écoles pour les deux sexes, tels seraient les moyens proposés pour réprimer ces épouvantables excès et pour les prévenir par la suite ; le gouvernement ne saurait s'occuper avec trop de sollicitude de l'objet dont il s'agit.

1218. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Wirion annonce l'arrivée de 2 prisonniers anglais. Mort de Cochran, maître pilote. — Effectif : 1028.

Gendarmerie. Déplacements. Moncey se plaint des mesures prises par le général

Miquel pour les escortes que la gendarmerie a fournies à l'archichancelier ; on a déplacé les brigades et occasionné des frais; détails.

La Rochelle. Avis sur le Portugal. On annonce l'entrée d'unè escadre russe dans le Tage.

Calais. Un parlementaire se présenle, mais est obligé de repartir à cause de l'état de la mer.

Ouest. Brigands. Le préfet de la Vendée prend des mesures pour empêcher une bande de pénétrer dans le département. — Barbé, espion, qui a fait arrêter Minot (1211), a donné les noms des autres : ce sont des conscrits réfractaires.

Loiret. Voies de fait par des dragons sur Solon. « Le ministre demande des renseignements [1]. »

Ile de Corse. Détenus (1168-1187). Le ministre a invité Morand à prendre des renseignements sur les détenus et à savoir s'ils continuent à toucher un traitement de l'Angleterre. « Nota. Il y a beaucoup de noms sur la liste des pensions anglaises qui n'y sont placés que pour mémoire et souvent même pour couvrir les rapines des payeurs anglais [1]. »

Tarn. Rébellion pour enlever des conscrits réfractaires aux gendarmes.

Hérault. Incendie chez Siran, membre du conseil général : on accuse Bousquet.

Rapport du préfet de police. Suicide de la femme Lebrun. — On a trouvé la femme Clergé brûlée. — Bourse active : rentes, 86 fr. ; banque, 1315. — Arrestations. 4 conscrits, 8 voleurs, 6 rôdeurs de nuit, 5 vagabonds, 1 fou.

Carlsruhe. Demande de passeport pour Paris pour la comtesse de Linange-Neidenau et son beau-frère de la Martinière.

BULLETIN DU SAMEDI 5 DÉCEMBRE 1807

1219. — Maisons religieuses. Suite. — [1214]. *Aisne.* 10 maisons de religieuses. Toutes s'occupent du soin des malades et d'éducation. L'évêque de Soissons les dirige. Deux de frères des écoles chrétiennes. — *Haute-Loire.* Trois maisons principales autorisées. Une de Sainte-Claire au Puy ; elles se disposent à ouvrir bientôt une école gratuite. Une à Brioude, cloîtrées, tiennent des pensionnaires à de très hauts prix ; ont déjà acquis par leurs bénéfices une maison et un vaste enclos. La 3e à Pradelles, centre des montagnes, n'est composée que de trois anciennes religieuses de la Visitation, qui sont très utiles pour l'instruction des jeunes filles ; elles ont quarante élèves, dont plusieurs très pauvres. Il y a plusieurs autres associations tolérées. Au Puy, des hospitalières utiles et des sœurs de l'instruction, au nombre de six. Elles tiennent dans cette ville deux maisons. Dans les temps de retraite, plus de 500 filles s'y réunissent pour des exercices de piété. Le reste de l'année, ces sœurs se livrent à l'éducation. « Elles entretiennent des relations habi-« tuelles avec des religieuses du même ordre établies à Thueyts, en « Ardèche, très renommées dans ce département et ceux adjacents, « qu'on dit avoir les mêmes principes que les jésuites, dévouées à leurs « supérieures et ne révélant jamais ce qu'on leur dit de tenir secret. » *Nota.* Le sénateur ministre a demandé au préfet de l'Ardèche des renseignements circonstanciés sur cette association. Voici l'extrait de sa réponse : « Cet établissement a été créé en 1796, avec ce but ostensi-« ble de former des maîtresses d'école pour l'éducation des filles, tant « dans les villes que dans les campagnes. » (*Nota.* Dans la même année, les agents de Louis XVIII (Brotier, La Ville-Heurnois et autres) fondèrent l'« Institut philanthropique » dont le principal but était de diriger

1. Ajouté par Fouché.

toutes les assemblées électorales). « Il y a dans cette maison 44 reli-« gieuses et 40 novices ou aspirantes. Il y a de plus un pensionnat nom-« breux. Dans le principe, elles se montrèrent absolument opposées à « l'ordre qui existait ; depuis quelques années, l'esprit s'est amélioré. « On dit qu'elles possédent beaucoup de capitaux ; leurs propriétés « foncières sont peu considérables. Deux anciens sulpiciens les dirigent, « MM. Vernet et Pontanier ; ils étaient autrefois dévoués notoirement « aux Bourbons ; ils paraissent actuellement attachés au gouvernement « de Sa Majesté. » Dans le département de la Haute-Loire, outre les associations précédentes, il y en a environ trente de sœurs de Saint-Joseph, portant l'habit de l'ordre. Dans chaque maison, dix à douze sœurs ; elles reçoivent des novices. Elles s'occupent d'apprendre aux filles le catéchisme et à faire des dentelles. Elles sont entièrement dévouées aux prêtres, particulièrement dans l'arrondissement d'Yssingeaux, qui contient seul quinze de ces associations, quoique le plus petit du département. Les prêtres protègent spécialement ces établissements et cherchent à annuler l'instruction des jeunes gens, parce qu'elle ne sert, disent-ils, qu'à les rendre inquiets et turbulents.

1220. — Rapport du préfet de police. — On a dit à la Bourse que le changement du ministère britannique était certain ; que M. de Metternich avait expédié un courrier en Italie ; qu'il y avait des ouvertures de négociations. Ces nouvelles ont influé sur toutes les opérations; les cours se sont élevés ainsi que les prix des eaux de vie, ceux des productions coloniales ont baissé. Rentes, 87 fr. Actions, 1330 francs.

1221. — Lavagnino (Jean-Saintin-Laurent). — De Sainte-Marie, Apennins. Il parcourait le département de l'Aveyron et quêtait avec de faux certificats, sous prétexte de ramasser l'argent nécessaire à la rançon de son père, qu'il disait être esclave à Tunis. Ce genre de mendicité et de vagabondage est très familier aux habitants de l'ancienne Ligurie ; ceux qui s'y livrent sont connus sous la dénomination de « batti birba ». Quoique ce délit ne présente pas de caractère grave, M. le conseiller d'Etat pense qu'il convient de le réprimer et propose de retenir Lavagnino en détention pendant deux mois et son renvoi en surveillance spéciale dans sa commune d'où il ne pourra sortir sans autorisation : adopté [1].

1222. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. 4 individus ont attaqué la malle de Calais à Paris entre Puiseux et Chambly.

Rouen. Heudes, curé de Saint-Patrice, est signalé par le cardinal Cambacérès comme insoumis ; mœurs irrégulières ; sermon déplacé sur les journées de septembre 1792. Détails. Mis en demeure de démissionner ou de partir pour l'exil, il a donné sa démission.

Prisonniers de guerre. Permissions : de venir ou de rester à Paris : de Gall et de Malsen, officiers prussiens ; Hireseler, officier saxon ; d'aller à Bruxelles : Wolseley, prisonnier anglais.

Boulogne. Passage du courrier autrichien venant de Londres (1197) ; bruit d'un changement de ministère à Londres.

Corsaires (1205). Parmi les marins enregistrés à la marine comme étrangers sont des flamands.

Escaut. Etrangers suspects arrêtés : Waterhöffer et de Groost.

1. Ordre du ministre.

Brigandage. Fréquent au delà des Alpes. Actes de brigandage en Marengo. En Sture. Entre Coni et Turin brigandage par 7 individus de la bande de Narzole : 2 de leurs espions, Daceris et Perno, ont été condamnés à 24 ans de fers. 8 brigands dévalisent des marchands revenant du marché de Moncalieri. — Ardèche : arrestation de Guigon qui a paru vouloir former une bande.

Rapport du préfet de police (*suite*). 2 suicides : Lacour (misère), veuve Lefèvre (dettes). — Houpart noyé accidentellement. — Arrestations : 2 conscrits, 6 voleurs, 6 rôdeurs de nuit, 1 mendiant, 1 vagabond.

Ordres du Ministre. 3 mois de détention puis en surveillance dans sa commune : Tessier (957) (les experts en écriture déclarent que les 3 libelles sont bien de lui ; le ministre de la guerre l'a destitué). — En surveillance à 60 lieues de Paris et de l'Indre : Legrand (de Valençay ; arrêté pour jeter le trouble par de fausses dénonciations). — En détention, sa famille payant les frais : Charsalé (de Cologne ; impossible de corriger ce jeune homme). — En surveillance dans sa commune : Dupuy né à Roye ; a déserté mais fut amnistié, a de la famille). — En liberté en surveillance : Caillarec (détenu depuis 4 ans pour avoir participé à des désordres ; sans preuve absolue : sa mère demande sa liberté).

BULLETIN [1] DU LUNDI 7 DÉCEMBRE 1807

1223.— Millo Adélaide, femme divorcée Benoît. — De Monaco. Impliquée dans une affaire criminelle, pour laquelle elle a été détenue 14 mois et son mari condamné aux fers ; restée à Paris sans moyens d'existence ; elle n'y vit que de secours qu'elle obtient de diverses personnes recommandables par le rang qu'elles tiennent à la cour, en s'annonçant comme ayant éprouvé de grands malheurs immérités et en abusant du nom de sa sœur, lectrice de Son Altesse Impériale la princesse Pauline. Ne s'est point conformée à l'injonction qu'elle avait reçue de tenir une conduite plus circonspecte ; cependant elle ne peut être renvoyée dans le département des Alpes-Maritimes, son pays, où elle ne manquerait point de se présenter avec effronterie à S. A. la princesse Pauline, qui s'y trouve en ce moment. M. le conseiller d'État propose de faire déposer cette femme dans la maison de refuge, où sa mère offre de payer sa pension. — Adopté [2].

1224. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rapport du préfet de police. Pons tente de tuer Gilibert, chirurgien, à qui il doit de l'argent. — Loin tué accidentellement. — Suicide de Larseneur (dettes). — Bourse : rentes, 86 fr. 90 ; Banque, 1335. — Arrestations : 3 conscrits, 2 déserteurs, 18 voleurs, 1 escroc, 2 rôdeurs de nuit, 11 vagabonds, 1 fou.

Ordres du Ministre. En surveillance à Caen : Guerville Sébastien Guillehuet (de Caen, se disant avocat ; compromis dans l'affaire du faux quaterne ; se disposait à imprimer un pamphlet *La Perinade ou la Ludomanie* si Perrin ne faisait pas un sacrifice). — En liberté en surveillance : 1) dans sa famille : Le Mire (700) (envoyé à Bicêtre pour propos contre S. M. ; assez puni par 6 mois de détention) ; 2) Pascalis (1030). — En détention j. n. o. : voleurs, vagabonds etc. (53 dont 18 femmes, non susceptibles de jugement).

1. Le *Bulletin* de ce jour manque dans la série AF^iv et a été pris dans la série F^7. En plus des articles suivants, il contient d'autres articles que l'on trouvera au *Bulletin* du 9 décembre série AF^iv (1228, 1229, 1230.)
2. Ordre du Ministre.

BULLETIN DU MARDI 8 DÉCEMBRE 1807

1225. — **Nouvelles de Lisbonne.** — On a reçu à Paris des lettres de Lisbonne, du 21 novembre. Le prince du Brésil est toujours à Mafra; l'on est toujours incertain sur son départ; il y a sept vaisseaux de ligne portugais prêts à mettre à la voile. Le chargé d'affaires et le consul anglais sont partis le 19. Sidney Smith est à l'embouchure de la rivière, avec six vaisseaux de ligne et des frégates : il attend des forces plus considérables d'Angleterre ; il n'a encore rien tenté. On sait par des lettres du camp français que M. le général Junot était le 24 à Abrantès (22 lieues de Lisbonne) et devait être le 29 à Lisbonne ; il connaissait, à cette époque, l'arrivée des anglais à l'embouchure du Tage [1].

1226. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Morlaix. Lettre du délégué du commissaire général de police. Le rassemblement de 19 hommes armés signalé précédemment n'existe pas ; le délégué a été joué par un espion qui dit avoir agi à l'instigation du maire et il a voulu laisser la police administrative agir comme elle devait le faire.

Evreux. Attaque de la diligence de Caen à Paris, près d'Evreux, par des voleurs sans expérience ; détails. Toutes les voitures chargées d'argent sont escortées pour traverser le département de l'Eure.

Doire. Autre attaque de 2 marchands par 3 colporteurs ; mesures prises par Moncey.

Anglaises arrivées à Morlaix sur un parlementaire. Mme Mount et sa fille, Mme White, Mlle Speck demandent à se rendre à Verdun auprès de Mount, White et Miller (oncle de Mlle Speck) ; détails. Wirion a donné un avis favorable sur la famille Mount. On écrit au délégué de Morlaix de ne plus recevoir d'anglaises sans une autorisation spéciale.

Indre. Legrand (1222) a un frère dans la garde impériale, sous le nom de Villegours. Legrand, de Valençay, a été longtemps détenu à la Force. Il est dangereux de le laisser à la garde. On écrit au maréchal Bessières de le faire surveiller.

Charente-Inférieure. Naufrage d'un grand canot de l'escadre ; 24 hommes noyés sur 30.

Marseille. Enterrement avec la plus grande pompe de Gauthier, prêtre ; on dit qu'il sera canonisé.

Consul portugais, à Marseille, Condolo, indigne : faux, faillite.

Mont-Blanc. Rébellion pour enlever 2 déserteurs à des gendarmes.

Dantzick. Arrestation d'un individu : vol considérable : il a des papiers de Bozzolini, officier réformé, mais on ne croit pas que ce soit lui ; on croit que c'est lui qui a voulu pénétrer chez le général Rapp.

Note. Les journaux anglais ont dit que Sidney Smith est à Cork, pour une expédition secrète qui partirait avec une escorte commandée par l amiral Hood. L'escadre russe est entièrement dans le Tage. « Note. Sir Sidney Smith a fait voile d'Angleterre avec six vaisseaux de ligne, le 11 novembre [2]. »

BULLETIN DU MERCREDI 9 DÉCEMBRE 1807

1227. — **Papiers de Saint-Hilaire.** — Il a été remis à Son Excellence une liasse de papiers faisant partie de la chancellerie de Saint-Hilaire ; ces pièces ne contiennent rien de relatif à l'organisation et au person-

1. A la suite de cet article, on cite un extrait d'une lettre du marquis d'Alorno, commandant la province d'Alentejo, relative à des prophéties faites en Portugal et qui ont cours parmi les sébastianistes ou illuminés croyant au retour du roi Sébastien. (Voir la *Note* : 1226).

2. Ajouté par Fouché :

nel de l'intérieur, mais elles donnent des lumières assez importantes sur le tripot de Londres. En voici l'analyse : 1° Six lettres très étendues de l'abbé Guillevic, agent envoyé par Saint-Hilaire, à Londres, à la fin de 1806. L'agent, dès son arrivée, reçoit de M. Windham, l'assurance que les royalistes seront employés en cas de guerre ; depuis la guerre, on attendait l'issu des premiers combats. Après la défaite du roi de Prusse, il fut décidé qu'aux premières nouvelles des succès des coalisés, on ferait en France de forts débarquements d'hommes, de munitions, d'armes et d'argent ; arborer le drapeau blanc ; proclamer Louis XVIII ; faire passer en Bretagne les princes émigrés, etc..., à la tête de 40.000 anglais qui se rendront, à marches forcées, sur Paris, soutenus de tous les mécontents ; les troupes russes et anglaises de la Méditerranée agissant au Midi ; 30.000 espagnols sous les ordres d'un Bourbon ; des portugais, commandés par Vioménil, faisant diversion sur la Garonne ; 20.000 russes et suédois commandés par le roi venant soutenir l'expédition du comte d'Artois. Point d'envoi de chouans de Londres ou de Jersey ; point d'organisation actuelle de peur de donner l'éveil dans l'intérieur, mais on organise dès ce moment (janvier 1807) la correspondance pour lier et remuer tout l'Ouest ; on envoie à cet effet, à Saint-Hilaire, 4.200 louis qui lui sont portés par Prigent. On lui demande des notions exactes sur l'état des forces jusqu'à Boulogne ; les noms et les dispositions des chefs qui les commandent, ce qu'on peut en espérer ou en craindre ; sur l'esprit public... « Les ministres fixés dans « leurs résolutions ; mais ils sont inquiets sur les moyens et le succès ; « il ne s'agit donc que de les rassurer ; ainsi écrivez-moi qu'on les « attend comme des libérateurs, qu'on les recevra avec enthousiasme, « qu'on les suivra partout avec courage ; que l'insurrection sera géné- « rale, l'opposition presque nulle, la désertion grande ; qu'outre les « mécontents, ils trouveront en France plus de 100.000 prisonniers de « guerre qui, etc... Voilà, ajoute l'honnête envoyé, quel doit être « désormais l'esprit de toutes vos dépêches, etc... » Cet envoyé voit les ministres, les secrétaires d'Etat, le comte d'Artois, les personnages influents ; il leur parle dans ce sens : « Le L. Moyra [1], écrit-il à Saint- « Hilaire, s'attend à une lettre de vous ; il est plein de bonne volonté ; « il espère commander l'expédition ; ayez soin de lui rappeler la « confiance qu'il inspira jadis aux royalistes ; tracez-lui les grandes « choses auxquelles il est appelé ; les rois de Naples, Sardaigne, Prusse, « France, le Stathouder, tant de princes d'Allemagne lui devront leur « rétablissement, etc., etc... ; jamais homme n'eut une plus brillante « mission ; nous aimons, mon petit père, qu'on nous flatte. Lettre aussi « pour L. Grenville, etc., etc... » — Pour appuyer toutes ces jongleries, on a fait signer par tous les royalistes de l'Ouest, résidant en Angleterre, une adresse bien chaude au Roi de France et de Navarre, pour l'inviter à venir reconquérir son royaume, à la tête des royalistes soussignés, qui termine par dire que ce sera l'affaire de six mois. Guillevic envoya cette adresse à Saint-Hilaire pour en faire une dans le même sens en Bretagne et la renvoyer signée de ses principaux officiers. « Le Roi, qui veut à toute force combattre en personne pour la conquête de son royaume, se servira de cette pièce pour déterminer l'empereur de Russie à le laisser aller en Suède, d'où il est sûr de pouvoir se porter

1. Il doit s'agir de François Rawdon Moira, marquis d'Hastings.

librement en France. Saint-Hilaire avait écrit précédemment à l'empereur de Russie et au roi de Suède en sa qualité de général en chef des royalistes de Bretagne ». « L'aventure de M. Pancemont a fait ici le « plus grand plaisir ; j'en ai travaillé deux extraits, dont l'un pour « Mitau. » Le comte d'Artois, les ministres; L. Moyra, les évêques en ont été enchantés ; mais l'anneau pastoral du prélat, volé par Saint-Hilaire, qui s'attendait à en tirer 150 louis, n'a été estimé à Londres que 15 schellings, triste fruit pour le « général en chef » de ce que l'abbé Guillevic appelle sa « campagne épiscopale ». Jugez, ajoute-t-il, de la véracité de l'ami de Pancemont. — L'envoyé Guillevic s'occupe avec un soin particulier de fournir à Saint-Hilaire des libelles pour les répandre dans le pays, on lui en envoie des caisses à chaque occasion ; il les fait fabriquer et imprimer à Londres, ramasse tout ceux qui existent et fait réimprimer ceux qu'on ne trouve plus (de ce nombre est le pamphlet connu : « *Tuer n'est pas assassiner* » que l'abbé Guillevic annonce qu'il va faire réimprimer). Tous ces ouvrages dont il énonce les titres divers, au nombre de plus de 25, sont la plupart relatifs au concordat On distingue parmi ceux qui sont purement politiques : *Le Jugement de Bonaparte*, par le général Dumouriez, adressé à tous les français et à toute l'Europe. L'abbé Guillevic prétend qu'on le dit très fort au désavantage du grand Homme, même comme militaire. « Je vais « faire faire, texte pour texte, la comparaison du concordat, des articles « organiques, etc..., avec la constitution civile du clergé ; j'avais ap- « porté ici cette dernière pour travailler moi-même à cet ouvrage, qui « sera frappant, s'il est bien fait. L'abbé Blanchard, qui a saisi mon « idée, se charge de la remplir. Le parallèle sera, à coup sûr, en faveur « de la constitution civile, c'est-à-dire que ce concordat est plus crimi- « nel, et les concordatistes plus coupables que ne le furent les consti- « tutionnels. » — La suite de cette analyse sera mise au *Bulletin* de demain.

1228. — **Maisons religieuses. Suite** [1]. — [1219]. *Isère*. 2 maisons ; l'une à Grenoble, sœurs de l'Institution Chrétienne, au nombre de huit et huit novices ; l'autre, à la côte Saint-André, près Vienne, visitandines, au nombre de huit et quatre novices. Ce sont deux maisons d'éducation autorisées. 35 pensionnaires dans la première et 20 dans la seconde. Les anciennes se croient liées par leurs vœux perpétuels ; les nouvelles n'en font que de temporaires. — *Allier*. Un seul ordre, hospitalières ou sœurs de charité. Il y en a 3 ou 4 dans chaque hospice du département ; elles servent les malades avec zèle. Elles viennent des maisons principales de leur ordre, Paris, Nevers et Bourges, et correspondent avec elles. — *Léman*. Sœurs grises à Gex et Saconnex ; servent les malades.

1229. — **Hambourg. Comte de Lille** [1]. — Extrait d'une lettre de M. Bourrienne, du 27 novembre : « Le comte de Lille, arrivé à Yarmouth, « le 31 octobre, a été obligé d'y attendre quelques jours jusqu'à ce que « les difficultés qui s'opposaient à la continuation de son voyage fus- « sent levées. Le roi d'Angleterre a refusé au comte de Lille la per- « mission de se rendre à Londres ou dans les environs ; Sa Majesté « lui a désigné pour résidence le château de Holyrood, à Edimbourg.

1. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 7 décembre, série F[7].

« M. Ross, secrétaire particulier de M. Canning, a été envoyé au comte « de Lille, à Yarmouth, avec cette réponse. » — Nota. Le comte d'Artois, à son retour de l'île Dieu, éprouva le même refus de se rendre à Londres et fut relégué au château de Holyrood, d'où il ne pouvait sortir que le dimanche, étant exposé aux contraintes par corps de ses créanciers. On avait, en effet, donné l'ordre de préparer à la hâte le palais de Holyrood, à Edimbourg, pour la résidence du comte de Lille; mais il a refusé cette habitation. Il habite le château de Godsfield, dans le comté d'Essex, appartenant au marquis de Buckingham; il est accompagné du comte d'Artois, du prince de Condé, du duc d'Angoulême, du duc de Bourbon, etc. — Le duc de Berry et l'abbé Cormier, son chapelain, sont allés à Londres par ordre du comte de Lille. Le comte de Lille ressemble beaucoup à son frère Louis XVI. Il paraît charmé de sa résidence de Godsfield, dont les charmants paysages offrent un si grand contraste avec les pays glacés et stériles qu'il a habités depuis plusieurs années. Il y vit en simple particulier, mêlant les plaisirs de la société aux douceurs de l'étude. Son embonpoint ne lui permet plus de montrer à cheval, mais il se promène beaucoup à pied. Les émigrés, qui veulent rendre leurs devoirs au comte de Lille, lui en demandent la permission et on leur assigne des rendez-vous. Voici les noms des principaux qui ont été reçus jusqu'ici: les princes de Condé et de Bourbon; le duc d'Orléans; le comte de Beaujolais; les ducs de Grammont, Sérent, Coigny; comte E. Damas, Fr. d'Escars, Vaudreuil, d'Avaray, Jarnac, La Châtre; MM. le chevalier de Larivière, de Barentin, de Beausorbié, etc., etc... Le comte d'Artois et le duc de Berry ont passé quelques jours avec le comte de Lille. Le comte de Lille était encore le 20 novembre à Godsfield; le comte d'Avaray, son capitaine des gardes, qui l'a sauvé des prisons du Luxembourg et ne l'a jamais quitté depuis, est maintenant à Londres.

1230. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Morlaix. Des français, revenus sur un parlementaire, déclarent qu'en Angleterre on demande la paix; mauvais état du commerce. Le comte de Lille habite le château de Godsfield (1229).

Voleurs du Calvados [1] (1111). Moncey dit qu'on vient d'arrêter Herissé [2], déserteur, signalé par le Grand Charles sous le surnom de La Jeunesse (858). On recherche Buquet et Antonio.

Deux-Sèvres [1]. Perrier, prêtre dissident (1215). Extrait de son ouvrage : contre la conscription.

Incendies [1]. Allier; Meuse.

Ariège [1]. Prévarication de Peyras, maire, pour soustraire des conscrits.

Rébellion [1], pour essayer d'enlever un déserteur à la gendarmerie : Ariège.

Madrid [1]. M. de Beauharnais signale en Espagne la marquise de Chaussandre, née Proyet, dame de compagnie de la princesse de la Paix; détails sur elle; sa fille a épousé le neveu du vicomte de Gand; son frère, Proyet, était garde du corps du roi d'Espagne. — Il signale aussi Bourke, négociant du Morhiban, se disant parent de Burke (ministre de Danemark en Espagne); détails.

Rastadt. Massias dit que le grand bailli de Rastadt lui a signalé dans cette ville M. de Villaines : ce doit être le fils du marquis de Villainés et le neveu de MM. Talon et Sainte-Foix; détails.

1. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 7 décembre, série F^7.
2. Le vrai nom est Le Hericey, dit gros Pierre, dit La Sagesse et non La Jeunesse. La Jeunesse était le pseudonyme de Le Lorault.

BULLETIN DU JEUDI 10 DÉCEMBRE 1807

1231. — Paris. — C'est par la légation russe qu'on a connu hier à la Bourse la déclaration de l'empereur Alexandre relativement à l'Angleterre. On ajoutait que le ministère anglais avait répondu à l'empereur de Russie, qui lui demandait la restitution des vaisseaux du Danemark, qu'il ne rendrait les vaisseaux danois que lorsque le chef du gouvernement français aurait évacué l'Allemagne, qu'il n'accepterait de médiation que lorsqu'on lui aurait communiqué les bases sur lesquelles on lui propose de négocier et qu'avant tout, il voulait connaître le traité secret de Tilsit. — Le discours de M. Jefferson a paru faible et insignifiant ; il ose à peine énoncer une opinion de guerre contre l'Angleterre. — Les lettres du Portugal annoncent que l'armée française est entrée le 28 au soir à Lisbonne ; que les russes avaient dans le Tage dix vaisseaux de ligne et trois frégates ; que les anglais avaient disparu de devant le port.

1232. ÉVÉNEMENTS DIVERS

Morlaix. Lettre du délégué. Arrivée d'un navire russe, *Elisabeth*, capitaine Singen Tyepke, prétendant venir de Tonningen sans avoir eu de communication avec l'Angleterre ; des indices font croire le contraire, mais comme on ne peut le prouver et qu'on est en bons termes avec la Russie, on le laisse en liberté ; détails.

Etrangers. Permissions : 1) de venir à Paris : baron de Goëllnitz (de Bayreuth), baron de Siegesau (de Leipzig), de Lœwensklau et sa sœur Mme de Braesigke (de Weimar), de Kayenecke (badois), Bock (courrier du prince Guillaume, frère du roi de Prusse), baron de Fingerlin-Bischingen ; 2) de venir à Soissons : de Remonval (officier en Autriche).

Attaques. Moncey donne des détails sur les attaques commises dans le Pas-de-Calais et dans l'Oise [1]. Détails des fonds considérables volés. « Toutes les recherches sont ordonnées depuis plusieurs jours [2]. »

Gard. Arrestation de Deleuze dit Vaumale, condamné pour propos (rapport de Moncey).

La Rochelle. Détails sur Besancelle (I. 1380 ; II, 7), aventurier, se disant neveu de l'archi-chancelier ; escroqueries ; le colonel Dubreton l'a signalé ; il reste détenu à la Rochelle.

Coblentz. Mice, se disant conseiller du prince de Neuwied, a commis de graves escroqueries en lançant de fausses loteries pour lesquelles les pays du nord ont souscrit ; arrêté.

Rapport du préfet de police. Barbau se noie accidentellement. — Incendie d'un bateau de bois. — Bourse : Portau a vendu beaucoup de rentes ; rentes, 86 fr. 55 ; banque 1325. — Arrestations : 1 conscrit, 1 déserteur, 4 voleurs, 2 rôdeurs de nuit, 2 vagabonds.

1. On renvoie au *Bulletin* du 9 décembre dans lequel rien ne figure sur ces attaques, série AF IV. Dans celui de la série F7 nous relevons : *Pas-de-Calais*, 15 ou 16 brigands ont attaqué la diligence de Lille, près de Doullens ; ils ont pris 80.000 fr. dont 74 000 adressés au payeur de la marine à Boulogne. — *Oise.* La malle de Paris à Calais a été attaquée près de Puiseux par 4 inconnus en uniforme (1222) ; ils ont pris au conducteur son argent personnel, car il a dit ne pas en avoir appartenant au gouvernement.

2. Ajouté par Fouché.

BULLETIN DU VENDREDI 11 DÉCEMBRE 1807

1233. — Papiers de Saint-Hilaire. — (1227). Suite des lettres de l'abbé Guillevic. — Le *comte d'Artois* et ses alentours. Tous les rêves brillants de cette agence sont mêlés d'amertume. « Ma position ici n'est « pas mignonne ; vous savez le pourquoi. Monsieur est infiniment res- « pectable, mais ses alentours sont toujours également détestables. Le « Roi lui-même n'a pas pu s'en détacher. Il arrive de là que M. de La « Chapelle agit le plus souvent à l'insu de Monsieur et Monsieur à l'insu « de M. de La Chapelle. Les ministres anglais sont partagés entre ces « deux autorités ; les uns voient le frère de Sa Majesté, les autres son « agent... L'adresse des royalistes au Roi, nous l'avons faite à l'insu « de Monsieur. J'ai cru apercevoir du froid de Son Altesse Royale à mon « égard ; je l'ai attribué à mon adresse au Roi, parce qu'on s'imagine « que Son Altesse Royale ne verrait pas volontiers Sa Majesté à la tête « de l'expédition. » — *Les évêques.* « N'attendez rien des évêques ; ils « ne feront rien. Leurs raisons sont pitoyables. J'ai été jusqu'à les « défier de les faire connaître par imprimé... Désormais je les lâche. » — *Les chouans.* « Ah ! mon ami, vous ne savez pas ce que vous de- « mandez en sollicitant le retour de tous vos camarades (les chouans « d'outre-mer) ; l'oisiveté les a perdus et vous vous préparez bien des « chagrins ; ils ne vous pardonneront pas tout le bien que vous avez « fait ou voulu faire sans eux ; il n'est pas jusqu'au saint homme de « Lethies (dit l'abbé de Keraufret, homme de confiance de Guillemot) « qui ne me déchire aussi parce que j'ai fait déclarer par le gouverne- « ment et Son Altesse Royale toutes les armées royales dissoutes ; d'où « j'ai conclu que cet imbécile visait pieusement à l'adjudance du Mor- « bihan ; tout comme M. le comte De Bar au commandement de la « Bretagne. » Selon l'abbé Guillevic, Prigent et Jean Marie sont deux coquins qui trahissent les princes pour servir Puisaye. De Bar a empêché les chouans de Jersey de signer l'adresse au Roi ; il a même dénoncé cette adresse à Monsieur. Puisaye est un traître et un intrigant; il a employé toutes sortes de manœuvres pour culbuter et remplacer les entours de Monsieur et pour mettre d'Antraigues, autre intrigant comme lui, à la place de M. d'Avaray auprès du Roi. « Monsieur a beau « témoigner cent fois sa répugnance pour les services d'un pareil « homme et le Roi la faire notifier officiellement, Puisaye n'en pousse « pas moins sa pointe. Je suis expressément autorisé par Son Altesse « Royale et par M. La Châtre à faire tout ce qui dépendra de moi pour « le déjouer. Aidez-moi à cela ; envoyez moi des pièces de l'ancien « conseil du Morbihan qui compromettent Puisaye ; vous pourrez en « trouver à Rennes, où, etc., etc. Si nous ne pouvons nous procurer « d'autres armes, écrivez-moi une petite lettre ostensible, où vous me « direz que les royalistes du Morbihan ont appris avec surprise et indi- « gnation... qu'ils frémissent à l'idée d'avoir pour chef un homme qui « a déjà livré le pays aux bourreaux de la France... Ecrivez dans le « même sens à M. Canning. Dans tout ceci (dit naïvement Guillevic) « nous ne sommes que trois d'accord : La Bonté, vous et moi ; il faut « au moins nous soutenir et nous encourager l'un pour l'autre. » — On trouve dans cette correspondance deux particularités remarquables:

la première a rapport au duc de Berry : Guillevic prétend être sûr que, la veille du jour où ce prince devait partir pour la Suède, l'ambassadeur de Suède y a mis opposition, dans la crainte que les français ne prissent son arrivée à Stralsund pour une rupture de l'armistice et n'écrasassent son maître par le nombre. Le duc partira quand Gustave aura reçu ses renforts (lettre du 22 juin 1807). — Dans celle du 10 décembre 1806, où il est question de la diversion des espagnols, Guillevic dit : « On sait que les anglais traitent depuis 5 ou 6 mois avec les espagnols ; de là ce recrutement de 150.000 hommes (ordonné par le prince de la Paix) ».

Parmi les autres papiers de Saint-Hilaire, on remarque les lettres suivantes : deux lettres de Londres, 13 janvier et 21 juin 1807, adressées à Saint-Hilaire et signées Joson ; elles sont du frère de Georges, nommé Joseph, le même que Sa Majesté avait envoyé, il y a quatre ans, en surveillance à Tours ; mais il ne s'y est pas rendu et est passé en Angleterre. Son autre frère, plus jeune, est à Londres, dans la pension de l'abbé Caron. Joson se loue du traitement que lui et son frère reçoivent du gouvernement anglais ; il brûle de rentrer les armes à la main pour partager les dangers et venger la mort de leurs prédécesseurs... Il envoya à Saint-Hilaire, en lui recommandant le plus grand secret, copie d'une lettre très flatteuse que le comte de Lille a adressée au père de Georges, le 7 décembre 1805. — 2° Un billet écrit de la main du comte d'Artois et signé Charles-Philippe, adressé à Saint-Hilaire, du 30 décembre 1806. C'est Jean-Marie qui l'a apporté. « Prudence, exac-« titude sur le véritable état des choses et des esprits ; fermeté et vi-« sion ; telles sont les importantes instructions que je donne à vous et « à vos loyaux compagnons. » — 3° Deux lettres de De Bar à Saint-Hilaire ; des plaintes et des explications ; désir de rapprochement au travers de beaucoup d'humeur contre l'ambition et les procédés de Saint-Hilaire à son égard et surtout contre son agent Guillevic, qui n'est bon qu'à brouiller tout avec ses idées systématiques et réorganiques. On voit que, parmi ces gens-là, c'est à qui avait la confiance et les secrets de Georges ; c'est là le titre et la prétention que chacun met en avant de son côté, même les subalternes. — 4° Deux lettres de La Bonté à Saint-Hilaire. Déplore la chute du ministère anglais qui renverse tous les projets ; invectives contre Puisaye, qu'il appelle l'amplificateur et l'amplification ; il lui écrit par un officier vendéen avec lequel il l'invite à se mettre en relation ; en lui envoyant à cet effet une adresse en chiffres, à Nantes, sous l'enveloppe de laquelle il devra mettre « pour M. Alexandre ». — « Note. Le ministre a fait déchiffrer cette adresse et a prescrit à Nantes les recherches convenables [1]. » — 5° Deux lettres à Saint-Hilaire, des 28 août et 31 juillet 1807, signées : Al... Elles sont très certainement de l'individu désigné par La Bonté dans l'article précédent sous le nom d'Alexandre ; il écrit de Nantes, il annonce à Saint-Hilaire que les armes qu'il n'a pu se procurer pour lui, à Nantes, ont été demandées à Saint-Etienne, d'où elles sont expédiées et vont arriver sous peu de jours. Il remercie Saint-Hilaire de lui avoir communiqué la note de ses demandes au gouvernement anglais ; « les miennes, ajoute-t-il, ont été à peu près les mêmes », ce qui annonce qu'il

1. Cette phrase a été écrite par Fouché, en marge, à la place de 4 autres lignes entièrement biffées de sa main.

est chargé en chef de quelques mouvements sur la Loire, comme Saint-Hilaire dans le Morbihan. Nota. Le ministre de la police prescrit des informations à Nantes et à Saint-Étienne sur ces envois d'armes ; les recherches sont dirigées avec activité sur l'agent Alexandre qui n'est autre que le nommé Alex... Billard, chouan de la commune d'Ambrières, qui, après sa soumission, s'est caché et a passé en Angleterre ; il a reparu à Nantes, il y a trois ans, sous le nom de Desvaux ; lors du couronnement de Sa Majesté à Milan, Desvaux se trouvait dans les prisons autrichiennes à Trieste, pour quelques pratiques d'embauchage ; il est repassé à Londres par Lisbonne, en 1806, sous le nom de Desloges, avec le président Tartaroli ; il avait la croix de Saint-Louis a son départ de Londres, en juin dernier ; Guillevic l'annonce à Saint-Hilaire sous le nom du chevalier de Saint-Ange. C'est à ce même Alexandre que se rattachait l'intrigue de Chevalier en Normandie ; ils communiquèrent ensemble par Pre Ponce et Beaudot [1], tous deux arrêtés.

1234. — Marseille. Nouvelles maritimes. — Le commissaire général de police à Marseille annonce, à la date du 1er décembre, que 4 navires américains sont entrés dans ce port, chargés de denrées coloniales. On en attendait 13 autres ; 5 ont été pris par les algériens ; on présume que les huit autres sont entrés à Cadix.

1235. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Etranger. Permission à Statio, consul d'Espagne en Amérique, d'aller à Bordeaux.

Prisonniers anglais évadés. 4, dont Obrien, évadés de Verdun, ont été repris (1090) et transférés à Bitche. Wirion dit que Obrien s'est évadé pendant le transport. Arrêté sous le nom de Louis Gallique à Lindau, M. Otto l'a envoyé à Strasbourg.— 2 autres arrêtés à Ulm. — Minette, qui avait conduit Temple à Vienne, a été aussi arrêtée (1143). — Ces fuyards passent facilement à Baden.

Haut-Rhin. Renseignements sur Desmares (1112), né en Haut-Rhin, major au service d'Autriche ; il émigra avec Royal-Allemand et demande à rentrer en France.

Ostende. Le corsaire *Le Dunkerquois* étant entré à Ostende avec une prise, le commissaire de police s'est rendu à bord et s'est fait livrer, par deux russes passagers, MM. Brener, les lettres qu'ils avaient et les a remises au maire ; le commissaire de marine a prétendu qu'il aurait dû visiter le navire avant la police. — Dans une des lettres, adressée à Baukendorff, il est question de M. et Mme Narischkine et de la princesse Souwarow. Une autre, du baron de La Garde, neveu de M. d'Autichamp, à Noguier, à Londres, réclame sa pension et celle de son frère qui est porté sur l'état des gardes du comte de Lille.

Viagers du 2e arrondissement. Sur 25, 22 existent, 2 sont morts, 1 inconnu.

Côte-d'Or. Vol commis par une bande de 10 déserteurs.

Lot-et-Garonne. Des voleurs assassinent Bergès chez lui pour le voler ; on arrête Lespare, Descours et sa femme.

Tarn. Jugement condamnant Falgairac et Campenas à 1 an de prison et 1000 fr. d'amende pour avoir maltraité des garnisaires.

Rapport du préfet de police. Un incendie. — Bourse : rentes, 86 fr. 40 ; banque, 1315. — Arrestations : 2 conscrits, 6 voleurs, 1 rôdeur de nuit, 2 vagabonds.

BULLETIN [2] DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 1807

1236.— Paris. Temple. Évasion. — Cette nuit, 14, le nommé Che-

1. Mot écrit Baudot.
2. Le *Bulletin* du 12 décembre n'existe pas dans la série AFIV. Tous les articles qui composent celui de la série F7 se trouvent dans le *Bulletin* du 16 décembre de la série AFIV.

valier, auteur du vol de fonds publics exécuté dans le Calvados, en juin dernier, s'est évadé de la prison du Temple ; il a toujours été dans cette prison au secret le plus sévère, ne communiquant absolument qu'avec les guichetiers chargés de le veiller et de le servir. Il a pratiqué un trou d'un pied sur deux de large au mur de sa chambre qui donnait sur le mur de clôture, et a descendu, au moyen de ses draps et des lambeaux de ses habits, dans une cour hors du guichet, d'où il a gagné la grande porte de la rue par où entrent les personnes qui ont affaire dans les bâtiments de l'ancien palais du Temple. Les moellons et les platras résultant de la démolition ont été trouvés tous dans l'intérieur de la chambre de Chevalier, sur ses matelas ; on n'a trouvé d'autre instrument qu'une bûche amincie en forme de levier. Chevalier a été rencontré dans Paris à huit heures du matin, par une personne qui en a averti la police ; déjà son évasion avait été reconnue au Temple ; son signalement a été donné de suite à la gendarmerie, qui éclairera les routes. Le ministre de la police a dirigé aussi des recherches sur toutes les personnes et les maisons en relation avec Chevalier, tant dans le Calvados que dans l'Eure, l'Orne et même la Loire-Inférieure.— Il y a dans cette évasion une négligence très blâmable de la part du concierge qui a laissé Chevalier dans un bâtiment attenant au greffe et au guichet, au lieu de le mettre dans la tour, prétendant que là il pouvait le voir à chaque instant de la journée et le tenait sous l'œil de ses guichetiers [1]. — Les rapports du concierge depuis deux mois sont que Chevalier était atteint d'une fièvre tierce, dont les accès très longs l'affaiblissaient considérablement et le tenait une partie du jour au lit. Un des guichetiers paraît être coupable d'intelligence ; il est mis aux cachots ; le portier de la grande entrée sera chassé: Son Excellence le ministre de la police a accordé encore, dans le mois dernier, un guichetier de plus au Temple, à cause des bâtiments qu'on y construit et dont les ateliers exigent une surveillance particulière, et il y a au Temple sept surveillants subalternes, tant guichetiers qu'hommes de service.— Nota. Chevalier est universellement accusé parmi ses complices et affiliés d'avoir fait à la police toutes les révélations qui les ont compromis. La circonstance de son évasion ne contribuera pas à lui rendre la confiance de ceux auxquels il pourra s'adresser maintenant. « Note. Le Chevalier est reconnaissable : il ne peut se servir que d'un bras [2] ».

1237. — Rapport du préfet de police. — On a dit à la Bourse qu'une partie de l'Italie devait être réunie à la France. MM. Delatte et Houard ont vendu beaucoup de rentes ; ces ventes et le besoin de fonds pour le doublement des actions de la Banque ont influé sur les cours : Rentes, 86 fr. 25. Actions 1.326 fr. 25.

1238. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Prisonniers anglais évadés. Wirion dit que Portens et James (1177) sont transférés à Bitche jusqu'à leur renvoi en Angleterre.

Béziers. Attaque d'une diligence par un individu : un voyageur s'enfuit.

Arrestation du conducteur de la diligence de Lille, Lentier (1245), qui n'avait pas requis d'escorte ; on a volé 80.000 fr. ; rapport de Moncey.

1. En marge, de la main de Fouché : « Note Ce concierge sera destitué. Il lui faudrait pour successeur un ancien militaire d'un caractère ferme et d'une probité sévère. »

2. Ajouté par Fouché.

Bayonne. Le général Morand envoie une lettre de Finelli à ses parents leur demandant 26 écus de 6 livres pour le médecin de l'hôpital qui a déjà, dit-il, obtenu des congés pour plusieurs soldats, dont Pietri ; enquête.

Besancelle (1232). Nouveaux détails. Il s'était déjà présenté au contre-amiral Allemand comme neveu de l'archi-chancelier ; diverses escroqueries.

Bruxelles Interrogatoire du faux baron de Hanstein : il dit se nommer Straldorf, fils d'un marchand de Mecklembourg ; sa mère s'est remariée à Jahn; il dit avoir été élevé par la princesse de Parme et avoir été créé par elle baron de Ehrenstein ; il aurait épousé une demoiselle Pacher ; son existence ; Tolstoï, gouverneur de Saint-Pétersbourg, l'a fait emprisonner ; détails.

Strasbourg. Le prince de Castel-Franco, ambassadeur d'Espagne à Vienne, a passé avec sa femme et le colonel d'Esteripa, ayant un passeport d'Andréossi.

Recherche de Dupaquet, garde magasin du 4e corps de la grande armée.

Rapport du préfet de police (suite). On trouve le corps brûlé de la veuve Danton ouvrière. — Le domestique de Crespy se noie accidentellement — Un incendie. — Au théâtre Français première du *Paravent*, de Planard : léger succès. — Arrestations : 3 conscrits, 7 voleurs, 1 escroc, 19 rôdeurs de nuit, 22 vagabonds.

Dieppe [1]. Le corsaire l'*Espoir* est arrivé avec 3 anglais ; qu'il a pris sur un brick anglais, pris par lui et repris par les anglais, leurs déclarations.

Angers. Incendie chez M. de Laperaudière, maire.

BULLETIN [2] DU MARDI 15 DÉCEMBRE 1807

1239. — Paris. Cercle. — Sa Majesté la reine de Hollande a tenu hier un cercle à son palais, rue Cerutti. On a remarqué que des dragons, placés aux issues de cette rue empêchaient toutes les voitures bourgeoises et autres de stationner dans la rue.

BULLETIN [3] DU MERCREDI 16 DÉCEMBRE 1807

1240. — Maisons religieuses. Suite [4]. — [1228] *Montenotte.* Les couvents des deux sexes sont plus nombreux dans le territoire de Gênes que dans les autres départements de l'Empire, parce qu'en 1798 le gouvernement ne supprima que ceux qui avaient des biens et conserva les « mendiants ». Il y a actuellement en Montenotte 29 couvents d'hommes et 7 de femmes. Aucun ne s'occupe du service des hôpitaux. A Savonne, les lazaristes tiennent un collège nombreux. Les barnabites et les moines des écoles pies tiennent aussi des écoles publiques. Les filles de la Purification en ont une où se réunissent beaucoup d'élèves. Elles sont sous la direction des lazaristes. Enfin, dans la même ville, les religieuses de Sainte-Rose ont 8 élèves ; celles de Sainte-Thérèse en ont 6 ; celles de Sainte-Claire, 4. Dans les 29 autres couvents, on ne s'occupe que d'exercices de piété. — *Apennins.* 18 couvents d'hommes, dont 16 de mendiants ; 5 de femmes. Les mendiants donnent quelques soins aux malades, surtout dans les campagnes. Quelques-uns s'occupent de l'instruction des enfants. Les missionnaires tiennent

1. Cet article et le suivant ne se trouvent pas dans le *Bulletin* de la série AFIV dont une page est déchirée Ils ont été pris dans celui de la série F7.

2. Ce *Bulletin* n'existe pas dans la série AFIV. Tous les articles qui composent celui de la série F7 se trouvent, à l'exception du suivant, dans le *Bulletin* du 16 décembre, série AFIV.

3. Ce *Bulletin*, de la série AFIV, avait d'abord été daté du 12 décembre ; on a mis ensuite, en surcharge, la date du 16. Tous les articles qui le composent, à l'exception de celui sur *Paris, Grimoard* (1245), se trouvent dans les *Bulletins* du 12 et du 15 décembre, série F7.

4. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 12 décembre, série F7.

l'école secondaire de Sarzana. Les trappistes de Cervara sont agrégés à ceux du Mont-Genèvre. — *Metz*. Nouvelle institution. Le préfet de la Moselle expose que, par décret du 12 juillet dernier, on a établi dans le diocèse de Metz, pour l'éducation des filles, une maison de femmes dites de Sainte-Sophie. Le chef-lieu est à Charleville. L'évêque vient de former une institution pareille à Metz et a choisi pour supérieure Madame Tailleur, ancienne religieuse du même ordre, qui, depuis la suppression, s'est constamment occupée de l'éducation des demoiselles et tenait à Metz un pensionnat nombreux. Six autres dames lui sont adjointes. Le préfet observe que cette institution est utile sous tous les rapports.

1241. — Rapport du préfet de police du 14 décembre [1]. — On a dit à la Bourse que S. A. R. le vice-roi d'Italie et le grand-duc Constantin arriveraient bientôt à Paris. Des joueurs à la baisse ont insinué mystérieusement que la Banque prêtait au Trésor 40 millions ; l'intrigue n'a pas réussi. Rentes 86 fr. 25. Actions 1.325.

1242. — Léman. Mme de Stael [2]. — Extrait d'une lettre du préfet de Genève, du 5 de ce mois : « Mme de Staël, partie récemment de Coppet, « m'a écrit de Lausanne qu'elle se rendait dans l'Allemagne méridio- « nale pour y placer son fils en pension, et qu'elle a prévenu de ce « voyage Son Excellence le ministre des relations extérieures, qui lui « a répondu que l'intention de Sa Majesté était que ses « envoyés dans « les pays étrangers lui accordassent toute protection ».

1243. — Marseille. Conscription [2]. — Le commissaire général de police à Marseille écrit que, dans toutes les sociétés, les parents des conscrits manifestent des craintes sur la levée de 1809 et que tous ceux qui y sont sujets paraissent peu disposés à servir. En public, on ne tient aucun propos.

1244. — Rapport du préfet de police, du 11 décembre. — La nouvelle de la déclaration de la Russie a eu peu d'influence sur les cours. Les offres continuées de l'agent Portau en ont paru la cause ; on a dit hautement que ses opérations avaient seules empêché que le cours des rentes ne fût porté à 88 fr. Rentes 86 fr. 70. Actions 1.328 fr. 75.

1245. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris.Grimoard. Le ministre a fait saisir tous ses imprimés et plusieurs manuscrit ; liste de ces manuscrits.

Haute-Garonne [2]. Le directeur des droits réunis adresse au ministre les délibérations, contraires au gouvernement, prises par le conseil général, à l'instigation de d'Escouloubres, Villeneuve-Vernon, Laplane, Monna, Romignières (1202).

Gendarmes d'ordonnance [2]. Moncey signale les excès commis au théâtre de Metz par une vingtaine d'entre eux, dont Redon ; ils ont ensuite brisé des vitres chez Delaitre et chez Bouchotte.

Attaque de la diligence de Lille [2], dans le Pas-de-Calais (1238). Le conducteur Lentier n'a pas réclamé d'escorte et a reçu dans la diligence son beau-frère comme domestique ; 15 ou 16 voleurs; le ministre ordonne d'arrêter Lentier et son compagnon.

Prêtre anglais [1]. Wilcks, prêtre catholique anglais, est autorisé à résider à Paris.

Strasbourg [1]. Popp dit que l'on vient de ramener Obrien (1235).

Evreux [1]. Attaque de la diligence de Caen à Paris (1226). Moncey dit que Manginot a fait arrêter Bouillon, ex-commandant de la garde nationale à Verneuil.

Golo [1]. Morand dit que Castellani (1054) et 3 complices ont été condamnés à 1 an de prison et 500 fr. d'amende pour escroqueries envers des conscrits.

1. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 15 décembre, série F7.
2. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 12 décembre, série F7.

Gênes[1]. Lorowich, négociant à Gênes, chargé par M. de Richelieu, gouverneur d'Odessa, d'engager des agriculteurs et des artisans pour la Russie, a envoyé 400 liguriens. Il revient à Gênes où il dit qu'il a agi ainsi jadis avec la permission de la police.

Rochefort[1]. Troubles au théâtre par les employés de la marine qui veulent y être admis au prix des militaires ; Salaun, officier des ouvriers de la marine, frappe le commissaire de police ; Leclerc, major du régiment, refuse d'intervenir.

Charente-Inférieure[1] Un navire espagnol, pris par les anglais, a son amarré cassée par la tempête et se sauve.

Ariège[1]. Jugement condamnant 2 communes, une à 400 fr. de dommages-intérêts envers les gendarmes et 600 fr. d'amende, pour rébellion, l'autre solidairement à 1800 fr. pour rébellion contre des gardes forestiers.

Lot[1]. 8 brigands, dont Escot, garrottent et dévalisent un propriétaire.

Rapport du préfet de police, du 14 décembre (suite)[1]. La veuve Delisle est asphyxiée dans sa chambre. — Suicide de la femme de Hayotte. — Tentative de suicide de Parmentier. — Arrestations : 2 conscrits, 4 voleurs, 4 rôdeurs de nuit.

Viagers du 1er arrondissement[2]. Sur 117, 88 existent, 22 sont morts, 7 inconnus.

Boulogne[2]. Prises par Moleux (capitaine de corsaire) et par le corsaire l'*Adolphe* ; le corsaire *La Revanche* est obligé de relâcher à Calais après un combat.

Brigandages[2]. Pas-de-Calais : des brigands tuent et dévalisent la veuve La Balette. — Seine-Inférieure : des brigands s'introduisent chez Manoury, tuent sa servante et la dévalisent,

Isère[2]. Incendie allumé par vengeance chez un maire.

Rapport du préfet de police du 11 décembre[2]*(suite)*. Explosion chez Bloquet, artificier. — A Feydeau, nouvel opéra : *Les créanciers ou le remède de la goutte*, de Vial et Nicolo. — Au Vaudeville, première de *Une journée chez Bancelin*, de Moreau et Francis, — Arrestations : 3 voleurs, 1 rôdeur de nuit, 1 vagabond.

Relevé de principaux delits de novembre[1]. 5 rébellions pour conscrits ou déserteurs. — 3 attaques de courriers ou de diligences. — 6 attaques de particuliers. — 8 assassinats (dont ceux de Le Sage, d'un individu par Carpentier, de Bergès). — 3 vols. — 4 incendies par malveillance (dont un par Mauconduit et un par Bousquet, chez Sérian).

BULLETIN DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 1807

1246. — Maisons religieuses. Suite. — [1240] *Jemmapes*. 23 maisons dont 11 autorisées et 12 tolérées. S'occupent toutes d'éducation et du soin des malades. — *Loir-et-Cher*. 10, y compris les deux maisons de sœurs de la charité et de la sagesse, employées au service des hôpitaux et des établissements de bienfaisance. Des huit autres, cinq sont à Blois et trois à Vendôme. Quatre de celles de Blois sont utiles, s'occupant d'éducation et de travaux publics. La 5e (ursulines) est composée d'anciennes religieuses de cet ordre, vivant séparément, sans se soumettre aux nouvelles supérieures établies par l'évêque et se conformant cependant au concordat. Des trois maisons de Blois, deux sont utiles et soumises au concordat ; la troisième, composée de trois anciennes sœurs de la charité, est entièrement opposée aux nouvelles lois. Le ministre les avait envoyées à Bourges et a permis ensuite leur séjour à Vendôme. Leurs principes d'opposition sont les mêmes, mais elles vivent paisiblement dans leur retraite. — *Basses-Pyrénées*. Deux maisons. Ursulines et dominicaines. S'occupent d'éducation. — *Marengo*. Point de religieuses. Il y a à Casal une réunion d'oratoriens qui tiennent le séminaire et une de récolets, peu importante. — *Golo*. *Liamone*. Aucune. Des confréries dans toutes les paroisses, priant pour les morts.

1. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 15 décembre, série F7.
2. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 12 décembre, série F7.

1247.— ÉVÉNEMENTS DIVERS

Etrangers. Permissions : 1) pour Paris : Stoff (russe), Kunzelmann (courrier du roi de Wurtemberg), Glokner (écuyer du prince d'Isenbourg), baron de Humboldt (membre de l'Institut) ; Gerber (conseiller de Russie) ; 2) pour le Bas-Rhin : baron de Humboldt (membre de l'Institut) ; Gerber (conseiller de Russie) ; 2) pour le Bas-Rhin : baron de Hugel (colonel en Wurtemberg).

Verdun. Wirion annonce que la fille Minette et Benit (qui aidèrent à l'évasion de Temple) (1235), Davies et Sargaud (1004), sont condamnés à 2 ans de prison pour avoir favorisé des évasions.

Amiens. Détails sur Morgan-Béthune, intrigant.

Sarthe. En exécution d'un ordre du général Hullin, on a transféré de l'Abbaye (à Paris) au Mans Lavallière-Montalembert (mulâtre, officier reformé), pour y être en surveillance ; le préfet demande pourquoi.

Morlaix. Un navire russe, *Elisabeth Alexievna*, disant venir de Tonningen, vient de Londres ; un courrier vient demander à l'ambassadeur de Russie de le réclamer.

Gênes. La foule envahit une salle de spectacle avant l'ouverture ; on la fait évacuer ; bousculades ; 11 morts, 6 blessés grièvement ; le spectacle a lieu ensuite comme d'habitude.

Dordogne. Arrestation de 11 conscrits déserteurs du Golo, après un combat avec la garde nationale.

Rapport du préfet de police. Un incendie. — Bourse : rentes, 86 fr. 20 ; banque, 1.332 fr. 50. — Arrestations : 2 conscrits, 4 voleurs, 5 rôdeurs de nuit.

Ordres du Ministre. En détention j. n. o. : 1) Bastard de La Roche (d'Amiens ; arrêté sous le nom de Duverger ; inconduite ; fléau de sa famille qui demande son arrestation) ; 2) Blanc, Boussac, Lauret dit Semence (de l'Hérault ; dangereux ; ont échappé faute de preuves ou par prescription) ; 3) voleurs, vagabonds, etc., (30 dont 11 femmes, non susceptibles de jugement). — Expulser de France : Mettzler (frères, suisses, colporteurs prévenus de contrebande ; Joseph seul est arrêté). — Garder en détention : Legrand (mémoire à S. M. contre la magistrature). — En surveillance spéciale chez lui : Tellier (Joseph Guillin) (de l'Oise ; escroqueries). — Détenir 1 mois et envoyer en surveillance chez lui, s'il n'est pas détenu par ses créanciers : Harel (de l'Orne ; escroc, aventurier, fait des dupes).

BULLETIN DU VENDREDI 18 DÉCEMBRE 1807

1248. — Paris. Légation russe. — M. le comte de Tolstoï a fait partir, le 16, un courrier qui a ordre de faire la plus grande diligence. M. de Benkendorf était, le matin, dans le cabinet de l'ambassadeur, à chiffrer une partie des dépêches. Le comte n'a pas encore monté sa maison ; il passe pour très économe, ainsi que sa famille. On dit qu'il attendra l'arrivée de Mme de Tolstoï, qui doit venir au printemps, amenée par M. de Kalagriof, frère utérin du prince Alexandre Galitzin et comme lui dans d'assez mauvais principes à l'égard de la France. M. de Tolstoï goûte beaucoup nos spectacles ; il paraît très épris de Mme Belmont ; il cherche à l'engager pour la Russie avec Julien, Talon ; et il se plaint d'une personne qui avait promis de lui faciliter cet engagement et qui, au contraire, y a mis obstacle. Le comte désire aussi que Talma aille en congé à Pétersbourg. M. de Lambert va souvent à la légation et s'entretient de ses projets de réforme dans quelques parties du chapeau et des boutons de l'uniforme russe.

1249. — Paris. Bruits. — M. le général Armstrong dit que la Suède est maintenant aux genoux de l'Empereur ; que le roi avait donné carte blanche pour traiter de la paix. On dit que c'est M. de Dreyer qui est chargé de cette négociation et que c'est ce ministre lui-même qui a communiqué ces particularités à M. le général Armstrong.

1250. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Wirion dit que Ounkorskoy, prisonnier russe, a été rayé de la liste.

Tarn. Moncey signale un trouble causé par des jeunes gens, qui blessent un receveur des droits réunis; 6 sont arrêtés.

Rébellions. 1) Golo : un attroupement, dirigé par Frédini et Calvini, enlève un assassin aux gendarmes. — 2) Tarn : on enlève aux gendarmes Pujol, déserteur ; arrestation de son beau-père Rouanet.

Brigands de la Sture. Menou dit que 5 ont été condamnés à mort et exécutés, 3 autres à 24 ans de bannissement.

Meurtres commis par des gendarmes. 1) Doire : 2 gendarmes blessent Carty-By, conscrit, qui voulait s'évader. — 2) Bouches-du-Rhône : Ysery blesse Gayet, accusé de vol, en voulant l'arrêter.

Etranger. Permission à Pietri, officier en Espagne, de venir en Corse, d'où il est.

Tribunal de Lisieux. Boujot a accusé de concussion 3 magistrats de Lisieux, Milcent, Morin et Lerat, et Essillard (huissier). Après enquête, le grand juge ordonna la restitution des sommes indûment perçues et s'opposa à des poursuites judiciaires que les 3 magistrats voulaient intenter contre Boujot. Ils veulent recommencer. On prévient le grand juge.

Ourthe. Rixe entre la gendarmerie et 3 maires (890) ; résultat des informations ; l'affaire paraît avoir être traitée administrativement.

Charolles. Renseignements sur Geoffroy, sous-préfet, qui avait accusé La métherie, procureur, de retarder la justice; détails.

Turin. Propos de Laugier, ex-officier du roi de Sardaigne, dans une discussion avec Rulfi ; on lui fait seulement des remontrances.

Marseille. Calo, vice-consul de Naples, nommé par Gosselin de Saint-Mesme, consul de Naples, est suspect; il est très lié avec Condolo, consul portugais (1226).

Saint-Etienne. Evasion de 7 conscrits de la prison ; 9 autres s'étaient déjà évadés (541); mauvais état de cette prison.

Sésia. Une bande de 24 brigands force un rémouleur à aiguiser leurs poignards.

Bouches-du-Rhône. 3 brigands attaquent la diligence de Marseille à Lyon; un des gendarmes d'escorte blesse un des brigands.

Landes. Un navire marchand échoue ; on vole le contenu d'une malle laissée sur le rivage.

Livourne. La Feuillade annonce que Petriconi, un des pensionnés d'Angleterre signalés par le vice-roi d'Italie (1109), est arrêté et que M. de Lesseps l'envoie à Fénestrelles.

Faits divers. Incendies : 1) divers : Saverne ; Mont-Blanc ; 2) incendiaire arrêté : Meunier, dans les Ardennes.

BULLETIN [1] DU SAMEDI 19 DÉCEMBRE 1807

1251. — Passeports. — L'Angleterre cherche toujours à introduire dans l'Empire des agents chargés les uns de lui communiquer des renseignements sur notre situation les autres de former des menées criminelles, et le plus grand nombre de favoriser l'introduction de marchandises en fraude. D'un autre côté, les vols de voitures publiques se multiplient et il est de la plus grande importance de frapper promptement tous les brigands auxquels se joignent des déserteurs et des conscrits réfractaires. La surveillance des passeports est l'un des moyens les plus puissants pour empêcher ces deux espèces de brigandage. Cependant le ministre était informé que les passeports des voyageurs n'étaient presque plus visités. D'après l'avis qu'il en a fait

1. Ce *Bulletin* porte par erreur la date du 20 décembre (série AFIV).

donner à M. le maréchal, premier inspecteur de la gendarmerie, celui-ci a renouvelé l'ordre d'observer avec la plus grande exactitude cette formalité si importante pour la sûreté publique. Le ministre a adressé dans le même sens une circulaire aux préfets et commissaires généraux de police. Il leur ordonne de faire sévèrement exiger à l'avenir les passeports de tous les voyageurs. Le décret impérial du 18 septembre dernier en rend l'examen très facile. Les passeports, qui, jusqu'ici, ont été donnés sous tant de formes différentes qu'il était souvent presque impossible de reconnaître ceux qui étaient faux, ne peuvent plus, à dater du premier janvier prochain, être délivrés que sur un papier uniforme qu'on fait connaître à toutes les autorités. En exécution du décret impérial, le ministre ordonne aux préfets et commissaires de police de regarder comme faux tous les passeports qui seraient sur un autre papier, de quelque signature qu'ils paraissent être revêtus Cette forme nouvelle de passeports, commandée par Sa Majesté, étant le seul moyen d'empêcher la circulation des brigands étrangers ou nationaux, les ministres ont été invités à faire prendre les feuilles de ce papier uniforme dont ils croiraient avoir besoin pour délivrer les passeports dans leurs attributions et plusieurs d'entre eux en ont déjà fait prendre.

1252. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Renseignements demandés par S. M. sur la moralité de quelques personnes appelées auprès du roi de Westphalie : Constantin Laflèche (le prince Jérôme a fréquenté cette maison), Paul Cyr Lescaro, Marinville, Frossard (son oncle, le général Frossard, est au service d'Autriche), d'Arbaud, Muller, Adhémar.

Verdun. Wirion annonce l'arrivée de 2 prisonniers. Effectif : 1027.

Prisonniers de guerre. Permissions : 1) de venir à Paris : comte de Moerner, suédois ; 2) de venir dans diverses villes : Spear, anglais, manufactures de toiles à voile.

Toulouse. Explosion au magasin à poudre.

Assassinat de Faucon par Gosselin, militaires tous deux : Vosges.

Deux-Sèvres. Arrestation de brigands dans l'arrondissement de Bressuire : Marut (qui avait un fusil volé à Brédet), Boissinat et Caulais.

BULLETIN[1] DU LUNDI 21 DÉCEMBRE 1807

1253. — **Paris. Prison du Temple.** — L'évasion récente du nommé Chevalier de la prison du Temple [1236] ne peut être attribuée qu'au peu de prévoyance du concierge qui l'a placé dans des chambres (hors de la tour) dont l'un des murs est précisément le mur de clôture et donne sur les cours extérieures. Le concierge s'excuse sur l'état de souffrance de son prisonnier qui était dans des transports continuels et qui lui ont paru être le délire de la fièvre. Un agent de police est chargé de surveiller et d'inspecter cette prison jusqu'à ce que le concierge soit remplacé. Afin de pourvoir à tous les inconvénients qui pourraient faciliter ces évasions, le ministre avait ordonné une augmentation dans la garde, surtout dans ce moment, à cause des constructions que l'on fait dans la cour intérieure de la prison. La garde militaire du Temple était autrefois composée de 30 hommes, y compris un officier, un sergent, deux caporaux. Cette garde a été fournie par

1. Dans la série AF^IV ce *Bulletin* est daté par erreur des 21 et 22 décembre.

la garnison jusqu'à la création de la gendarmerie d'élite, qui a pris ce service exclusivement à 30, à 20 et à 16 hommes, suivant le nombre des pensionnaires. Au départ de la gendarmerie d'élite pour l'armée, à la fin de 1805, le service a été fait tantôt par la garde municipale, tantôt par des conscrits de la garde départementale, des vétérans ou autres soldats de la garnison. Le nombre a varié et diminué successivement, à raison de la faiblesse de la garnison de Paris. Dans le courant de l'été, il ne s'y est trouvé que six hommes. Depuis, il n'y en avait que huit en y comprenant le sergent et le caporal. Le poste ne peut pas être moindre de douze hommes, sans compter les sous-officiers, et il pourrait être de seize. C'est même ce dernier nombre que le concierge exige comme nécessaire pour la sûreté de la prison. Le guichet neuf est maintenant à peu près terminé, mais nullement fermé; il n'y a ni portes, ni fenêtres et c'est par ce bâtiment que Jules Polignac avait passé dans la première cour et touchait déjà au mur extérieur, après avoir sauté par sa fenêtre qui était au rez de-chaussée de la tour. Quoique il y ait pendant la nuit deux sentinelles et des chiens pour garder ce bâtiment, le ministre en a ordonné la fermeture. La sûreté de la prison ne sera complète que quand le mur de ronde demandé par le ministre sera construit. Cette construction peut se faire en deux ou trois mois, si l'on travaillait avec activité.

1254. — Rapport du préfet de police. — « La fête donnée à l'école « militaire a été très brillante. Il y avait 2.000 personnes dans l'inté- « rieur et un très grand nombre dans le Champ de Mars. Le brouillard « a empêché l'effet du feu d'artifice. Il n'y a eu aucun incident ». — Les cours ont été faibles à la bourse de samedi; les rentes et actions ont été constamment offertes; on attribue ce mouvement aux ventes continuelles de M. Portau. Rentes 86 fr. Actions 1.322 fr. 50.

1255. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Attaque d'un courrier de Brest à Paris, par 4 voleurs armés, près de Mayenne. Une attaque eut lieu près de Mayenne (568) et on fit une enquête pour savoir si les attaques fréquentes dans le canton ne provenaient pas des ouvriers.

Vol de la diligence de Lille, près de Doullens (1245), a été simulé. On a arrêté Lentier; on recherche ses complices.

Déclaration de Lafargue (970). Il donne les noms des agents anglais actuellement à Paris, avec leurs signalements : Cafarelli dit Bellesaire, Christiani, Dupuis dit Defontaine, Giraud, Bonnecase dit Lafont; leurs lieux de réunion. « Le ministre a pris les mesures pour vérifier cette déclaration [1]. »

Oise. Arrestation de Taupin qui a assassiné Frison, garde particulier de Coffigny.

Boulogne. Fourmentin, capitaine du corsaire l'*Adolphe*, a reçu dans son équipage 6 marins enrégimentés, qui avaient un congé pour aller à Calais; pris par les anglais.

Sarre. Helzerod et Nell ont intrigué pour être nommés, par l'assemblée électorale, candidats au sénat et au corps législatif.

Bouches-du-Rhône. L'avis d'une attaque de diligence (1250) est faux : les gendarmes ont vu 3 particuliers armés qui ne se sont pas arrêtés; ils en ont blessé un; signalé à Moncey.

Rapport du préfet de police (suite). Un incendie. — Arrestations : 2 conscrits, 6 voleurs, 2 escrocs, 6 rôdeurs de nuit, 19 vagabonds, 5 faux-monnayeurs, 2 fous.

Boston. Un anonyme a signalé au consul de France de Boston qu'un individu déséquilibré voulait attenter aux jours de S. M. C'est Pontingon, qui a servi sous le général Leclerc; détails sur lui; en 1800, Chabaud, tribun, l'avait signalé.

1. Ajouté par Fouché.

BULLETIN DU MARDI 22 DÉCEMBRE 1807

1256. — Maisons religieuses. Suite. — [1246] *Marne.* 17 maisons de religieuses : presque toutes hospitaliers ou sœurs de la charité ; s'occupent du soin des malades et de l'instruction des enfants. L'école de Reims est tenue par neuf frères de l'Ecole chrétienne, anciens ignorantins. — *Pas-de-Calais.* 4 maisons religieuses dans l'arrondissement de Boulogne ; 3 dans celui de Calais. Toutes se livrent au soin des malades et à l'éducation. — *Seine-Inférieure.* 11 maisons. Mêmes occupations. Il y a à Montivilliers, deux lieues du Havre, une secte secrète de clémentins, qui n'entretient aucun rapport ni à Rome ni avec les prêtres d'aucun parti, soumis ou dissidents.

1257. — Seine-Inférieure. Garde nationale. — Le commissaire général de police à Boulogne expose que le choix des officiers de la garde nationale de la Seine-Inférieure n'a pu être fait avec assez de soin pour les compagnies du centre. Les maires les croyant destinés à un service éloigné, comme la garde nationale en réquisition, n'ont proposé ni des pères de famille ni des propriétaires aisés. Il en résulte que ceux qui ont été nommés négligent le service et n'ont pas même les qualités nécessaires pour le faire avec exactitude. On distingue parmi eux le nommé Labruque, adjudant de cohorte, dangereux (dit ce commissaire général) et taré dans l'opinion publique. « Le ministre a écrit à Son « Excellence le ministre de l'intérieur [1] ».

1258. — Anglais suspect. – Extrait d'une lettre de Son Excellence le ministre des relations extérieures du 16 de ce mois : « Un anglais, « nommé Williamson, mécanicien très habile et pouvant faire un dan- « gereux usage de sa dextérité, a débarqué d'Angleterre sur le conti- « nent. Il avait été appelé en Russie, pendant l'ambassade de M. de « Cobentzel à cette cour. Et l'empereur Paul, qui voulait connaître la « correspondance de cet ambassadeur, pour savoir comment il s'expri- « mait à son égard, avait fait ouvrir secrètement, par Williamson, le « cabinet de M. de Cobentzel et la caisse où il déposait ses dépêches. « Son adresse à ouvrir les serrures peut être le motif de son renvoi « d'Angleterre sur le continent, dans quelque vue d'espionnage sem- « blable. On ignore sur quel point du continent il a débarqué. » Le sénateur ministre a ordonné les recherches convenables.

1259. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Corps diplomatique. Détails sur Muller (ministre du roi de Westphalie) (1252), Dohm (de Westphalie), Nesselrode Reichenstein (ministre du grand-duc de Berg), sur la famille de Meerfeldt (le général, le comte et le chanoine).

Prince de Mecklembourg. Propos tenus par M. de Bosset, grand maréchal de Mecklembourg-Schwerin, actuellement auprès du jeune prince de Mecklembourg : cette famille ne désire pas être élevée à la royauté.

Abd-el-al, aga des janissaires en Egypte (II), demande à venir de Marseille à Paris.

Assassinat du gendarme Treiche par 7 canonniers (rapport de Menou).

Aude, escroquerie. Arrestation de Doux qui a proposé à Mme Barthes de lui procurer le congé de son fils.

Rébellions. Le préfet de l'Aude déclare solidairement responsables les habitants de 2 communes où il y a eu des rébellions contre la gendarmerie.

Embrun. Evasion de prison de Guille, accusé d'avoir assassiné Marseille.

Rapport du préfet de police. Bourse, baisse ; offres de Portau, Chambon et Duper-

1. Ajouté par Fouché.

rier ; rentes, 85 fr. 60 ; banque, 1312 fr. 50. – Arrestations : 3 conscrits, 4 voleurs, 4 rôdeurs de nuit, 1 fou.

Ordre du Ministre. « Le ministre ordonne de l'envoyer à Fénestrelles [1] » : Perrier (1230) (prêtre insoumis ; ses ouvrages contre les prêtres assermentés, les acquéreurs, etc. ; le conseiller d'Etat proposait de l'envoyer en surveillance à Moulins . — En surveillance : 1) spéciale à Bayonne : Raffi (141) (conducteur de la diligence ; acquitté ; aucun renseignement depuis) ; 2) en liberté : Argod (Pierre et Jacques, (II. 1348) de la Drôme ; le père et les 2 fils devaient être détenus j. n. o. : le père est mort, les fils demandent leur liberté pour soutenir leur mère) ; 3) à Versailles, à la demande de son beau-frère Lefèvre-Gineau : Sabatier (de Versailles ; a provoqué en duel Saint-Amand ; escroqueries ; a mangé la fortune de sa femme). — En détention j. n. o. : 1) Soudre (accusé d'avoir incendié la ferme de Champy ; graves présomptions, pas de preuves ; dangereux ; 2) voleurs, vagabonds, etc. (31, dont 9 femmes, non susceptibles de jugement).

Faits divers. Suicides : 1) Sératine : Sésia ; 2) Callier : Embrun ; 3) Mellé : Haute-Marne.

BULLETIN [2] DU JEUDI 24 DÉCEMBRE 1807

1260. Rapport du préfet de police. — Feu rue Saint-Maur n° 22, peu de dommages. — Martin, couvreur, est tombé du haut d'une maison, rue Saint-Lazare et est mort sur la place. — *L'ami de tout le monde*, nouvelle comédie en deux actes et en prose, donnée à Louvois le 22, a eu le plus grand succès. Picard, auteur, a été nommé aux plus vives acclamations. – On a annoncé à la Bourse que Sa Majesté l'Empereur et Roi serait bientôt de retour à Paris. L'agent Portau, dont les offres et les ventes continuelles avaient influé sensiblement sur les rentes, opère actuellement en sens contraire et cause la même réaction. Rentes, 86 fr.; actions 1323 fr. — Arrêtés : 1 conscrit, 8 rôdeurs de nuit, 2 voleurs, 4 vagabonds.

BULLETIN DES VENDREDI 25 ET SAMEDI 26 DÉCEMBRE 1807

1261. — Calvados. Surveillance des pêcheurs [3]. — Le préfet du Calvados écrit qu'il a été informé par le contrôleur des douanes de Dives que l'officier de marine chargé des signaux de la côte se prétend autorisé à permettre à tous les pêcheurs de harengs de tenir la mer pendant la nuit. Le préfet a rappelé à ce contrôleur les dispositions de l'arrêté du 28 octobre dernier et l'a invité à employer tous les moyens convenables pour en maintenir l'exécution.

1262. — Boulogne. Passeports des courriers [4]. — Le commissaire général de police à Boulogne expose que les officiers de la marine supérieure ont reçu ordre de favoriser le passage de tout courrier venant d'Angleterre ou s'y rendant, expédié par les ambassadeurs de Russie ou d'Autriche. Ces courriers ne doivent éprouver aucun obstacle ni retard. Le commissaire général demande si, d'après cet ordre, ces courriers ne sont plus tenus de lui exhiber leurs passeports. « Le ministre a répondu « qu'il fallait se conformer aux formalités ordinaires [1] ».

1. De la main de Fouché.

2. Les *Bulletins* des 23 et 24 décembre n'existent pas dans la série AF IV. Les articles qui composent ceux de la série F7 se trouvent tous, à l'exception du suivant, dans le *Bulletin* du 26 décembre, série AF IV (1261, 1262, 1263).

3. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 24 décembre, Série F7.

4. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 23 décembre, série F7.

1263. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Attaque du courrier de Brest [1] (1255). Moncey dit que le courrier Roger était ivre et n'a pas requis d'escorte ; il invite le directeur général des postes à enjoindre à tous les courriers de ne jamais marcher sans escorte.

Etrangers [1]. Permissions : 1) de venir à Paris : comtes Joseph et Léopold Andrassy hongrois, avec leur secrétaire Gaudé : 2) d'aller à Saverne : baronne de Bender, de Fribourg-en-Brisgau, et sa famille ; 3) de voyager dans l'empire : baron de Natorp, autrichien.

Navire américain [1], *L'aimable Antoinette*, est entré à Dunkerque, après une relâche d'un mois et demi en Angleterre. Le lieutenant parait vouloir aller à Paris où on le croit chargé d'une mission secrète pour l'ambassadeur des Etats-Unis. « Le surveiller [2] ».

Morlaix [1]. Un navire ayant fait naufrage, 400 habitants se portent à la côte ; les douaniers disent qu'ils ont été maltraités en voulant empêcher le pillage ; ils désignent 6 individus qui sont arrêtés.

Sambre-et-Meuse [1]. Colignon, prêtre, désigné comme correspondant et l'abbé La Neufville, a été arrêté ; son interrogatoire ; détails favorables : « Le ministre fait prendre des renseignements sur cet individu [2] ».

Haute-Vienne [1]. Galfré, escroc, est dans la Sarthe sous le faux nom de Geoffroi et s'est lié avec le sous-préfet et le maire. « Le ministre a donné des ordres pour cette arrestation. [2] »

Arrestations de déserteurs [3]. On a arrêté dans le Haut-Rhin [4] 11 conscrits du Golo (1247). Une somme de 300 fr. est mise à la disposition du préfet pour récompenser les habitants qui ont aidé à l'arrestation.

Alexandrie [3]. Le tribunal condamne à 8 jours de prison et à une amende égale à sa contribution mobiliaire Rolland, directeur des douanes, pour sa provocation à Dellepiane (1187). Dauchy avait demandé que l'affaire fût assoupie.

Rapport du préfet de police, du 22 décembre [1]. 2 incendies. — Suicide de Legendre — Bourse : rentes, 85 fr. 50 ; banques, 1315 fr. 15. — Arrestations : 3 conscrits, 5 voleurs, 4 rôdeurs de nuit.

BULLETIN DU LUNDI 28 DÉCEMBRE 1807

1264. — Maisons religieuses. — [1256] *Roer*. Le préfet de la Roer adresse au sénateur ministre les renseignements qui lui ont été demandés sur les communautés de ce département : 4 à Aix-la-Chapelle ; 5 à Cologne ; 3 à Düren ; 1 à Grubbenvorst. Elles sont de différents ordres ; toutes sont utiles. Les unes s'occupent d'éducation ; les autres du soin des malades, tant dans les hôpitaux que dans les maisons particulières. Toutes sont d'un bon esprit, excepté les cellites, de Düren, au nombre de dix, qui servent les malades en ville. Elles sont tracassières (dit le préfet). — Il y a de plus une maison d'alexiens à Aix-la-chapelle, Cologne et Neuss. Ils soignent les malades dans les maisons particulières et reçoivent les fous dans leurs couvents moyennant les pensions réglées avec leurs familles.

1265. — Circulaire d'un bureau de bienfaisance anonyme séditieuse [4]. — Le bureau de bienfaisance de la division du Luxembourg, présidé par M. de Cossé-Brissac, a répandu une circulaire portant que 3.000 pauvres souffrent dans cette division et que les secours sont insuffisants. Cette circulaire est adressée par ce bureau aux « âmes sensibles et bienfaisantes » de cet arrondissement. « La multitude des

1. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 23 décembre, série F7.
2. Ajouté par Fouché.
3. Cet article se trouve dans le *Bulletin* du 24 décembre, série F7.
4. Dans le *Bulletin* du 17 décembe (1247) on signale cette arrrestation comme ayant eu lieu en Dordogne.

« besoins vous implore (disent les administrateurs). La rigueur de l'hiver « et le manque de travaux accroît aux peines éprouvées et nos fonds « s'épuisent ». Les administrateurs ont reçu une réponse anonyme conçue en ces termes : « Les 3.000 familles qui souffrent doivent implorer les « brigands qui désolent la France. Ce sont eux qui, nés dans la fange, « divertissent les deniers publics avec insolence plutôt que de soulager « les infortunés qu'ils ont ruinés. Vos demandes prouvent que la France « prospère sous l'assassin d'Enghien. Je vous prie de croire que les « neuf dixièmes de la France pensent ainsi. » — *Règne de Tyrannie.*

Derrière la feuille est écrit :

« Egorgés tous nos enfants
« C'est le Corse qui l'ordonne
« Il ne marche que 4 contre 1
« Il est adoré de son peuple.
« Ah ! ah ! »

M. le conseiller d'Etat observe que la circulaire de ce bureau, répandue sans autorisation, a été l'unique cause de cet acte séditieux ; qu'elle est inexacte en fait, puisqu'elle suppose qu'un quart de la population de Paris est dans le besoin et qu'il n'y a plus de travaux, quoique il soit de notoriété publique que les ateliers de toutes parts sont ouverts et que les paresseux manquent seuls d'occupation. M. le conseiller d'Etat a proposé d'enjoindre aux bureaux de bienfaisance de ne répandre à l'avenir aucune circulaire, aucun avis, sans autorisation. Son Excellence le sénateur ministre l'a autorisé.

1266. — Diligences. Surcharges [1]. — En 1806, M. le conseiller d'Etat du 3e arrondissement proposa un règlement général sur les messageries tendant à empêcher les surcharges des voitures publiques qui avaient causé plusieurs accidents. Le projet de ce règlement fut mis sous les yeux de Sa Majesté. Les accidents se renouvelèrent en avril dernier. La préfecture de police assure qu'elle avait pris les mesures convenables pour éviter que les voitures qui partaient de Paris fussent trop chargées (*Bulletin* du 17 avril) (586). De nouveaux accidents ont eu lieu sur la route de Compiègne, en septembre dernier (*Bulletin* du 16 septembre) (1008), et dans le cours de ce mois. La préfecture de police renouvelle l'assurance qu'aucune voiture ne part de Paris avec de trop grands poids ; qu'on les vérifie avec exactitude à la sortie, mais que les surcharges peuvent s'opérer à des distances éloignées ; qu'on ne parviendra à faire cesser ces abus que par un règlement d'administration générale.

1267. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Temple. Mutilation volontaire du soldat Demolle qui se blessse gravement à la main d'un coup de pistolet ; Pasques, inspecteur général, fait une enquête en présence de Devaux, capitaine adjudant ; détails.

Verdun. Wirion annonce l'arrivée de 3 capitaines, prisonniers anglais. Effectif : 1032.

Gênes. M. de Lavalette annonce l'attaque d'un courrier par 2 brigands ; les dépêches sont intactes.

Disse, ancien ami et correspondant de Louis Bayard ; détails sur lui : employé des droits réunis, arrêté, évadé, repris.

Complices de Petit-Jean, receveur général, arrêté (865.908); il doit plus de 170.000 fr.

1. Rapport particulier.

au Trésor ; faits graves relevés contre Thirion, son caissier, et Barbier, un de ses commis : ordre de les arrêter.

Bordeaux. Renseignements sur Breuil et Dupeyrat, se disant négociants américains, arrivés à la Rochelle, allant à Bordeaux où les maisons David et Blandin sont en rapport avec Breuil.

Gênes. Moncey donne des détails sur l'attaque du courrier signalée par M. de Lavalette (1) ; ce courrier était accompagné de Romuald, négociant.

Marseille. Arrivée de la duchesse douairière de Saxe-Gotha accompagnée du baron de Zach (1215).

Rapport particulier. Pellin, de Lyon, médecin à Marseille, a tenu des propos sur S. M. ; détails ; le renvoyer à Lyon en surveillance.

Faits divers. Meurtres : 1) d'un paysan par Chatelain, garde-forestier : Vendée ; 2) de Vaille par le receveur des droits réunis, dans une discussion : Pyrénées-Orientales. — Suicide : de Gachet : Bordeaux. — Accident : Une maison s'écroule : Clèves. — Incendies : Mont-Tonnerre, Aisne.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la préfecture de police, du 29 décembre.

BULLETIN [2] DU MARDI 29 DÉCEMBRE 1807

1268. — Paris. Inhumation. — Extrait d'un rapport de M. le conseiller d'Etat du 3e arrondissement, du 26 de ce mois : « Quelques per-« sonnes, dont les parents avaient été enterrés dans l'enclos de Picpus, « ont acheté ce terrain, après la mort de Robespierre. Mme de La Fayette « était de ce nombre. Son testament porte qu'elle désire y être ense-« velie, à côté de sa mère. Sa famille demande l'autorisation nécessaire « pour remplir son vœu. On l'accorda en 1805 à la famille de la de-« moiselle Fretteau. Il n'existe aucun motif particulier pour la refuser « à celle de Mme de La Fayette ». Son Excellence a autorisé M. le conseiller d'Etat à accorder cette permission.

1269. — Besançon. Gravures saisies. — Le préfet du Doubs expose qu'il a fait saisir à Besançon, chez les frères Avanzi, marchands italiens, des gravures qu'ils ont mises en vente, intitulées : *Apothéose de Louis XVI.* On en a saisi plusieurs autres, de façon anglaise. Le préfet ne les désigne pas. Ils ont déclaré que celles de l'*Apothéose* leur avaient été envoyées de Hambourg et qu'ils avaient acheté les autres chez Tessary, à Paris, quai des Augustins, n° 25. — Nota. Au commencement de cette année, on vendit mystérieusement à Rouen une gravure du *Testament de Louis XVI*, ornée de son portrait. Dans les vignettes latérales, les portraits de la famille étaient placés avec art et presque imperceptibles. Le préfet fit saisir toutes celles qu'on put découvrir (*Bulletin* du 11 février) (399). Le préfet du Doubs n'ayant joint à sa lettre aucune des gravures qu'il annonce, on ignore si l'*Apothéose* est la même que celle saisie à Rouen.

1270. — Rapport du préfet de police. — On a répandu à la Bourse que l'Angleterre avait accepté la médiation et qu'un chambellan de Sa Majesté était parti pour Londres. Tous les cours ont éprouvé une forte hausse. Rentes 86 fr. 70 ; actions 1350.

1271. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Sedan. Arrestation de Cadet, de Frenois et de sa femme : faux monnayeurs.

1. Voir ci-dessus.

2. Ce *Bulletin* manque dans la série AFIV et a été pris dans la série F7. En plus des articles suivants, il en contient 3 autres que l'on trouvera dans le *Bulletin* du 2 janvier 1808, série AFIV (tome IV).

Vol de la diligence de Lille (1255). On a faussément désigné 2 prêtres de Frévent comme coupables. Flamand a dit que Brion l'avait invité à s'associer aux brigands : Brion le nie ; les 2 frères Calmetz sont désignés comme coupables.

Duclos (1207). Détails sur lui.

Lot. Rébellion. Jugement condamnant 3 femmes à 6 ans de prison et à l'exposition pour l'enlèvement d'un conscrit (1116).

Rapport du préfet de police (suite). Suicide de Delarue. — Arrestations : 1 voleur, 1 rôdeur de nuit, 2 vagabonds.

BULLETIN[1] DU MERCREDI 30 DÉCEMBRE 1807

1272. — Maine-et-Loire. Attroupement contre un maire. Mesures. — La nuit du 19 de ce mois, onze brigands se sont portés chez le maire de Sœurdres (Maine-et-Loire), ont brisé ses portes et fenêtres, pillé sa maison et commis divers excès contre le maire et sa famille. Leurs cris et le bruit des fractures n'ont produit aucune impression sur leurs voisins. Aucun d'eux n'est venu à leur secours. Le préfet a communiqué l'arrêté par lequel il a déclaré tous les habitants de cette commune responsables solidairement de tous les dommages-intérêts dus au maire et à sa famille. Son Excellence le sénateur ministre a approuvé cette mesure.

1273. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Deux-Nèthes. On se plaint du procureur général, spécialement au sujet de Bertrand, détenu depuis longtemps; plaintes générales.

Basses-Alpes. 2 brigands attaquent Ramel sur une route.

Basses-Pyrénées. Des douaniers tuent un individu qu'ils disent avoir pris pour un contrebandier; en procède contre eux.

Jura. On veut exporter deux caisses contenant soi-disant de la ferraille : en réalité ce sont des baïonnettes.

Rapport du préfet de police. Suicide de Charles. — Bourse : rentes, 86 fr. 30 ; banque, 1340. — Arrestations : 4 conscrits, 7 voleurs, 10 rôdeurs de nuit, 2 vagabonds.

Faits divers. Accident : la voiture de Bordat tombe dans la Seine, le cocher se noie : Seine-et-Oise. — Malé assassine son frère : Pyrénées-Orientales.

BULLETIN[2] DU JEUDI 31 DÉCEMBRE 1807.

1274. — Morbihan. Extraits d'un mémoire sur divers objets. — *Collèges électoraux.* « L'intrigue et la cabale agissent publiquement « dans toutes les élections. Si les mêmes abus ont lieu dans tous les « départements, le gouvernement doit employer d'autres moyens pour « connaître les hommes propres aux fonctions publiques. — *Cons-« cription.* Les officiers de recrutement font des bénéfices considérables « en procurant aux conscrits des congés pour infirmités simulées. Un « chirurgien de Vannes fait ce commerce tous les ans et le préfet ne le « change pas. Il se sert d'un caustique pour faire paraître des plaies « et trois ou quatre femmes le secondent en recherchant les conscrits

1. Ce *Bulletin* n'existe pas dans la série AF IV et a été pris dans la série F7. En plus des articles suivants, il contient deux articles que l'on trouvera au *Bulletin* du 5 janvier 1808, série AF IV (tome IV).

2. Ce *Bulletin* n'existe pas dans la série AF IV et a été pris dans la série F7. En plus des articles suivants, il contient un article que l'on trouvera dans le *Bulletin* du 2 janvier 1808, série AF IV (tome IV).

« qui désirent acheter leur exemption par ce moyen. Des maires de « campagne donnent aussi de faux certificats de surdité, épilepsie, etc. « — *Magistrats*. Il y a à la cour d'appel de Rennes quelques magis- « trats qui ne tiennent point de maison et vivent à table d'hôte. On re- « marque la différence qui existe entre eux et les membres du parle- « ment ancien. D'autres, dans les divers tribunaux du département, « sont ineptes et crapuleux. — *Préfet*. Le culte catholique paraît trop né- « gligé par le préfet dans les cérémonies publiques. Chaque « Te Deum » « est plutôt une profanation qu'une cérémonie religieuse. »

1275. — Calais. Prises. — Le commissaire général de police à Boulogne écrit qu'il y a actuellement à Calais 34 anglais, provenant de diverses prises faites par les corsaires de France. Tous disent que le peuple désire la paix et manifeste son mécontentement sur la prolongation de la guerre. L'ennemi a repris plusieurs des bâtiments dont ces prisonniers formaient les équipages. Il en a enlevé un sous le canon du fort rouge à Calais.

1276. — Rapport du préfet de police. — On remarque à la Bourse une coalition contre l'agent Fournier, chargé d'une opération de hausse pour M. de Lamarre, rue Bergère. Rentes 86 fr. 25 ; actions 1350.

1277. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Bergerac. Galina frappe un officier du 9e de ligne, de passage ; on évite une rixe entre les jeunes gens et les officiers ; on arrête Galina et les principaux provocateurs ; détails.

Etrangers. Permissions : 1) de venir à Paris : comte de Zeppelin (ministre plénipotentiaire de Wurtemberg), Nipper (courrier de Vienne), prince de Schœnburg (Saxon) ; 2) d'aller en Haute-Garonne : Charpentier frères (de la Haute-Garonne, officiers au service en Espagne).

Prisonniers de guerre. Permissions : 1) à Cramer, irlandais, de résider à Tours ; 2) à 6 capitaines de marine marchande de Portugal de résider à Caen ; 3) à Stevens, cordonnier anglais, de venir de Lyon à Paris, chez Forterstair, bottier.

Morlaix. Famille Moreau. Le tribun vient à Paris. On dit que la femme du général a débarqué à Bordeaux pour venir à Paris s'occuper de la succession de sa mère (1125).

Deux-Nèthes. La cure de Westerloo dépendait jadis de l'abbaye de Tongerloo. Racy Mackers, ex-moine de cette abbaye, devenu vicaire de Westerloo, a reçu l'ordre de cesser ses fonctions et l'évêque y a mis un curé, le vicaire résiste : l'exiler à 40 lieues.

Eure. 3 brigands chauffent et dévalisent Haron.

Incendies. Ain : mis par la femme Bailly. — Haute-Saône : 1) chez Mouroye ; on arrête un mendiant accusé ; 2) chez Petit-Jean, par un épileptique.

Rapport du préfet de police (suite). Rudeant tué par les chevaux du manège d'Albert. — Arrestations : 12 voleurs, 9 rôdeurs de nuit, 2 fous.

TABLE DES MATIÈRES

—

Série AFIV
BULLETINS DE L'EMPEREUR

—

Série F7
COPIES RESTANT AU MINISTÈRE DE LA POLICE

—

Série F7
MINUTES DES BULLETINS

TABLE ANALYTIQUE [1]

1. — Le signe : (I) renvoie au tome I ; le signe : (II) au tome II de la publication. — L'indication « V. ci-dessus ou ci-dessous » renvoie à une autre subdivision du même mot.

1. — Dans les Rapports du préfet de police de chaque jour, le prix des actions de la Banque de France est donné au mot *actions* ou au mot *banque*, après le prix des rentes.

1. Le plus souvent, le rapport du préfet de police se trouve résumé à la suite de chaque *Bulletin*, à la rubrique *Evénements divers*. Nous y renvoyons le lecteur une fois pour toutes. Les numéros indiqués ici sont uniquement ceux des articles reproduisant le texte même du rapport, soit intégralement, soit en partie. Lorsqu'une partie seulement du rapport a été citée de la sorte, on trouvera le reste résumé aux *Evénements divers* du même jour, sans qu'il ait paru utile de l'indiquer par des points suspensifs.

TABLE DES NOMS DE PERSONNES

1. Probablement le même que le précédent.
2. Ce dossier a été versé dans le carton F^7 à 8170 à 8172. Il n'est signalé ici que pour mémoire.

1. Nom écrit *Argot* au tome II.

1. La véritable orthographe de ce nom doit être Beaufort.

Au tome I il s'agit du même individu, appelé d'abord Belleval (184), puis Belval (368).

1. Mot oublié à la table du tome II.

1. Erratum à la table du tome I : *Burban* : lire 1267 au lieu de 1266.
2. Dans plusieurs *Bulletins* ce nom est écrit « Buttler ».

C

1. Erratum à la table du tome I : *Cadoudal :* lire *Joson* au lieu de *Janson*.

1. Tome II, à Curletto, 1161.

1. Erratum à la table du tome II : *Castellane (fils)* : lire 567 au lieu de 867.

1. Mot oublié à la table du tome II : 1303.

1. Aux articles 1104 et 1128 ce mot a été écrit, par erreur, Chamberlhac.

1. Dans les *Bulletins* ce nom est écrit le plus souvent *Chevalier*.

1. Mot omis à la table du tome II : 1483.

1. Ce mot a été oublié à la table du tome II. 1213.

D

1. Mot écrit par erreur Cuillier au tome I.

1. Probablement le même que le précédent.

1. Mot écrit Dessoles au tome II, 931.

1. Mot omis à la table du tome II, 1575.

1. C'est peut-être le même que le suivant.

1. Peut-être le même que le suivant.

1. Duperron ou Duperou (F7 6170 Dos. 1781 ; F7 6245 à 6251).

1. Ce mot est écrit tantôt *d'Esgrigny*, comme au tome I, tantôt *d'Egrigny*.

1. Mot écrit aussi parfois *Despars*.

1. Mot oublié à la table du tome II. 1567.

2. Erratum. Au tome II, 1361. 1365 et à la table, lire *Ferraris* au lieu de *Ferrari*.

1. Il convient de rectifier ainsi les tables des tomes I et II à ce nom :
Tome I. *Fould*, agent de change : 1445. 1452. 1459. 1464. 1465. 1471. 1476. 1493.
Fould (*B.-L*) banquier : 1542. (Sources: F⁷ 6463 Dos 9969 ; F⁷ 6577 Dos. 3070.)
Tome II. *Fould*, agent de change : (I). 76.
Fould (*B.-L*), banquier : (I). 268. 281. 548.
2. Mot écrit *Formantin* au tome II.731.
3. Voir au tome II *Tavernay* (1386).

G

1. Erratum à la table de tome I : lire. *Gersin* au lieu de *Gersain*.
2. Mot écrit *Gestrass* au tome I. 230.
3. Mot écrit *Gelling* au tome I. 1089

H

1. Mot écrit *Groppo* au tome II.

1. Mot écrit par erreur *Haukersbourg* au tome I. 510.

1. Ou F⁷ 6470 Dos 164 ; F⁷ 6538 Dos. 1713.

1. Mot écrit *Hughes* au tome II.

1. Mot écrit par erreur *Isquiedoz* à la table du tome II.

1. Mot écrit *Geneton* au tome II.

K [1]

1. Nous rappelons que les noms propres bretons commençant par Ker s'écrivent tantôt par un K suivis d'une apostrophe tantôt par Ker suivi du mot. Exemple : K'audren ou Keraudren.

L

1. Probablement le même que le précédent.

1. Erratum à la table des noms de personnes du tome II : lire : *La Houssaye* (*de*), ex-chef de chouans : 15. 47 (au lieu de 1547).

1. Erratum à la table du tome I : lire 741 au lieu de 141.

(1) Mot écrit tantôt *Chevalier*, tantôt *Le Chevalier*.

N

1. Ce mot est souvent écrit *Demoustier* ou *Dumoustier* ou *Demoustiers*.

O

1. A la table du tome II, ajouter : 441.
2. Mot oublié à la table du tome II : 577.

P

1. Mot oublié à la table du tome II et écrit, par erreur, Pullo au tome II, 268.

1. Mot écrit par erreur *Peron* au tome I, 1333.

1. Mot écrit *Porteau* dans les tomes I et II.
2. Mot écrit parfois *Poulchasse*.

1. Mot écrit parfois *Préjean* ou *Prijean*.

Q

R

1. A l'article 628 ce nom a été écrit par erreur *Richepance*.

1. V. ce met à la table du tome II à *David (Mathurin)*.

1. Lire au tome II *Rodrigues* au lieu de *Rodrigue*.
2. C'est peut-être le même que Rohan-Montbazon. Trois frères Rohan servaient en même temps en Autriche : l'aîné, Charles-Alain-Gabriel de Rohan, prince de Guéménée, duc de Montbazon ; le cadet, Victor-Louis-Mériadec de Rohan, qui fut aussi prince de Guéménée et duc de Montbazon ; le dernier, Jules-Armand-Louis de Rohan.

S

1. V. au tome II, à *Peire*. 1580.

T

1. Au Tome II, ce mot est écrit *Thouvenay*.

U

V

1. Mot écrit par erreur *Vaudeul* au tome I.
2. Mot écrit *Van Hooren* au tome II.

W

1. Mot écrit par erreur *Villaumez* au tome II.

2. Mot écrit par erreur *Vinzingerode*, au tome I.

TABLE DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

—

1. Au N° 22 ce mot a été écrit par erreur Izé.

1. Sur cette affaire, voir *Tournebut*, par G. Lenôtre.

2. Les pièces de cette affaire, qui étaient d'abord dans F7 6498 Dos. 734, ont été versées dans F7 8170 à 8172 ; nous ne citons la première cote que pour mémoire.

1. Nous ne trouvons pas dans les Landes de localité de ce nom.

1, Il doit y avoir une erreur. Il ne paraît pas exister de localité de ce nom dans le Morbihan.

D

E

F

1 Nous ne trouvons pas cette localité sur la carte ou dans les dictionnaires.

I

1. Nous ne trouvons pas de localité de ce nom dans le Morbihan ni dans les Côtes-du-Nord.

1. Voir la note de la page 82.

M

N

O

P

1. Nom mal orthographié.

T

U

V

POITIERS

IMPRIMERIE MARC TEXIER